

**HISTOIRE**  
**DE**  
**LA RÉVOLUTION**  
**DE 1688.**

**A LONDRES,**

**COLBURN, SAUNDERS ET OTLEY. — MARTIN BOSSANGE  
ET C<sup>o</sup>. — TREUTTEL ET WURTZ, TREUTTEL FILS ET  
RICHTER.**

**A LEIPSIG,**

**BOSSANGE FRÈRES. — ZIRGÈS.**

**IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,**

**RUE JACOB, N<sup>o</sup> 24.**



B. 21.058

669498

# HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DE 1688,  
EN ANGLETERRE,

PAR F. A. J. MAZURE,  
INSPECTEUR - GÉNÉRAL DES ÉTUDES.

« Minui jura, quotiens gliscat potestas :  
« nec utendum imperio, ubi legibus uti  
« possit. » (TACIT. *Annal.* III, 69.)

TOME PREMIER.



PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,  
SEUL ÉDITEUR DES ŒUVRES COMPLÈTES DE SIR WALTER SCOTT

MDCCCXXV.





---

## AVANT-PROPOS.

---

LORSQUE j'ai entrepris d'écrire cette histoire, on s'attachoit à répandre, comme autrefois sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, je ne sais quelles comparaisons entre les Révolutions d'Angleterre et de France, pour venir à cette conséquence fatale, que les deux restaurations auroient une conclusion semblable.

Incapables de saisir et d'apprécier les différences les plus décisives, les peuples réfléchissent peu, et ne voient les faits que dans leurs ressemblances générales. Sans doute, il n'étoit pas difficile de montrer, dans la restauration des Stuarts, une longue et douloureuse déception. Mais, en parlant de

ce fait, malheureusement irrécusable, on nous amenoit, par une fausse et perfide analogie, à douter si la Providence ne nous avoit pas condamnés à voir les mêmes catastrophes, c'est-à-dire une autre Révolution de 1688.

Cependant, on ne nous disoit pas la différence qui caractérise particulièrement les deux révolutions et les deux restaurations. Pour ne parler que de celles-ci, Charles II, en remontant sur le trône sanglant de son père, laissa indécisées toutes les questions de droit qui avoient armé le Parlement contre Charles I<sup>er</sup>. Non-seulement c'étoit un malheur, c'étoit encore une faute irréparable; car les Parlements d'Angleterre avoient des droits aussi anciens, aussi inviolables que ceux de la Couronne. Aussi, la cause première de la Révolution subsista toujours, et ne cessa que par le *Bill des droits*,

imposé à Guillaume III qui détrôna Jacques II.

En a-t-il été ainsi de la France? La cause directe d'une révolution nouvelle est-elle restée mêlée à la restauration, pour la corrompre, comme en Angleterre? Non. Le Roi, frère de Louis XVI, bien plus sage que le fils de Charles I<sup>er</sup>, a commencé la restauration par où elle a fini en Angleterre. La déclaration de Saint-Ouen et la Charte ont remplacé pour nous le *Bill des Droits*. Simultanés à la restauration même, ces deux actes du Législateur légitime l'ont affermie par l'heureuse alliance des droits de la souveraineté avec les vœux, les libertés et les nécessités du siècle. La Charte françoise eût-elle survécu à la bataille de Waterloo, si elle n'eût été qu'une malheureuse déception comme la déclaration de Breda? Que nos augustes Princes, que la

France me pardonnent cette odieuse comparaison ! Je n'avois pas d'autre langage pour réfuter de tristes et dangereuses calomnies.

Donc, une révolution, analogue pour nous à celle de 1688, seroit tout à la fois un crime, un crime inutile et inhabile, qui n'auroit pas même pour motif cette excuse commune des factions, la liberté ou la nécessité. Ce fait capital détruit seul toute analogie entre les deux restaurations, à part toute différence des temps et des lieux, des mœurs et des lois, de la Religion et surtout des Princes.

Ce fut le désir de démontrer ces vérités par la seule force des faits, qui me fit entreprendre l'histoire que je vais publier.

Si l'on a jusqu'ici présenté, avec plus ou moins de vérité, les événements accomplis, très-peu d'historiens, et je n'en excepte pas même les plus célèbres, ont pu parvenir

jusqu'à la connoissance exacte et réelle des causes mystérieuses qui ont successivement préparé; produit et rendu insurmontable la catastrophe de 1688. Le chevalier d'Alrymple, vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle, fut le premier qui, en remontant aux sources mêmes, ait fait entrevoir comment la diplomatie avoit contribué, sans le vouloir, aux malheurs de la maison royale des Stuarts. Au commencement de celui-ci, M. Fox alla un peu plus loin. Mais il abandonnoit ses recherches à des copistes, ou les indiquoit seulement par un coup de crayon; il n'étoit donc pas difficile de trouver ce qu'il n'a pas même soupçonné. D'ailleurs on sait que la mort interrompit ses travaux, et qu'il a écrit seulement les cinq ou six premiers mois du règne de Jacques II.

Après lui, ont paru les mémoires de Jac-

ques II lui-même, recueillis par J. S. Clarke. Ces mémoires ont tous les caractères de l'authenticité. Ils ont été écrits de bonne foi. Ils répandent sans doute de grandes lumières sur le caractère du royal historien. On aime à suivre dans leurs développements ces idées malheureuses qui ont constamment dominé ce Prince, jusqu'à la fin de sa carrière. Mais, pour l'histoire elle-même, ils sont peu de chose. Les faits les plus importants sont représentés sous un jour douteux. En un mot, on s'aperçoit trop souvent que ces mémoires ne peuvent soutenir une comparaison judicieuse et franche avec les actes authentiques de son Gouvernement, de ses ministres et de ses ambassadeurs.

Mais quelques reproches que l'on puisse justement faire à ce Roi malheureux, il ne faut pas injustement dédaigner un Prince qui



inspira, comme guerrier, une grande estime à Turenne, et qui agrandit réellement la puissance navale de l'Angleterre. Malheur aux vaincus! Si Carthage eût été victorieuse, on n'eût pas dit sans doute la *Foi Punique*, mais la *Foi Romaine*. En d'autres temps, Jacques II eût été un Roi distingué, peut-être même un grand Roi. Son malheur fut de naître à une époque où les hommes et les choses étoient plus forts que lui, et de ne pas s'en apercevoir.

Plus tard, je publierai les causes qui ont complété sa chute après sa triple fuite de Londres, de Rochester et de Dublin: Je dirai par quel enchaînement de fautes toujours renouvelées sa propre restauration fut toujours impossible, malgré cent mille Irlandois armés pour sa cause et les magnanimes efforts de Louis XIV. On y verra par quelles pas-

sions absurdes et désordonnées les Princes recouvrent si difficilement un trône qu'ils ont une fois abandonné ou perdu.

Quant à l'ouvrage que je publie actuellement, les deux règnes de Charles II et de Jacques II ne mériteroient que les seuls regards de la curiosité, comme tant d'autres, si l'on ne s'attachoit qu'à représenter fidèlement des fautes et des erreurs, des perfidies et des conjurations : toutes choses que l'on trouve dans l'histoire de tous les peuples. Mais il faut s'élever plus haut, et voir ici le combat continué des plus fortes passions qui aient remué le monde.

La révolution de 1640 en Angleterre, la première chute des Stuarts, leur seconde et irrévocable chute, ne sont que la continuation de cette chaîne immense de révolutions, qui commence au Pontificat de Léon X, dont

Charles-Quint voulut briser les premiers anneaux, et que Philippe II, son fils, étendit sur le monde entier. Ce Prince ayant employé la Religion à son ambitieuse tyrannie, Henri IV et le cardinal de Richelieu fondèrent ce système de défense qui alla chercher des auxiliaires partout où l'Autriche avoit des ennemis. Charles I<sup>er</sup> étoit allié de l'Espagne : Richelieu s'allia aux Covenantaires de Glasgow et au long Parlement. Louis XIV veut tout à la fois continuer, contre la cause protestante le système de Charles-Quint, et contre l'Autriche le système de Richelieu : alors l'Autriche s'allie aux Puissances Protestantes, et Rome elle-même devient l'auxiliaire indirecte du prince d'Orange contre un Roi qui veut rétablir dans ses États la Religion Catholique. Voilà toute l'histoire des Stuarts.

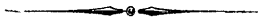
Considérée de ce point de vue élevé, elle

a pour la France un intérêt tout national, en expliquant deux époques mémorables du règne de Louis XIV : la conquête de la Hollande en 1672, qui prépara la grandeur du jeune Prince d'Orange; et la révocation de l'édit de Nantes, qui le fit chef de la coalition de tous les Princes Protestants ou Catholiques, ennemis de la France. Considérée sous un autre point de vue, plus restreint, mais non moins important, cette histoire montre ce qu'a été la restauration d'Angleterre, et ce que ne peut être, sous aucun rapport, la restauration de France....

La mort du Patriarche des Rois, du Roi Législateur, du Roi qui, en dix années, comme Charles V, a relevé notre belle patrie de ses tristes ruines; l'avènement si touchant, si noble, si populaire de notre Roi Charles X; l'aspect de cette royale famille,

si vertueuse et si françoise ; ce mélange attendrissant de douleurs et de vertus , de grandeur et de simplicité ; tant de souvenirs qui ne seront point renfermés dans cette tombe ouverte encore ; tant d'espérances qui environnent et nos Princes et le berceau du royal enfant , ne me laissent pas la possibilité d'achever les réflexions que j'avois commencées. Tout est dit , tout est fini , tout devient irrévocable dans notre heureuse restauration. La France n'a plus qu'à aimer et bénir.

23 octobre 1824.





# RÉVOLUTION

DE 1688.



LIVRE PREMIER.



1660 — 1662.

---

# SOMMAIRE.

---

1660 — 1662.

---

De l'état du Gouvernement après les Tudors. — Prérogatives de la Couronne et du Parlement. — Changements opérés dans le principe du Gouvernement par l'aliénation du domaine royal. — Caractère des Stuarts. — Contradiction de leurs principes avec leur Religion et les lois du Pays. — Testament de Charles I<sup>er</sup>.

Restauration des Stuarts en 1660. — Convention. — Charles II. — Le duc d'York. — Le duc de Gloucester. — Enthousiasme de la nation. — Popularité du Roi. — Déclaration de Breda. — Hyde (Clarendon), Chancelier. — Premiers actes du Parlement et du Ministère de Clarendon. — Amnistie et Régicides. — L'armée est licenciée. — Tumulte des Millénaires. — Mécontentement des Royalistes.

Effets de la restauration en Écosse. — Gouvernement tyrannique dans ce Royaume. — Procès du marquis d'Argyle et de son fils. — Parlement violent. — Épiscopat. — Amnistie dérisoire et cruelle.

Premiers symptômes d'une double direction dans le Gouvernement en Angleterre. — Mort du jeune duc de Gloucester. — Nouveau Parlement. — Projet de réunion des sectes protestantes à l'Église Anglicane. — Acte d'uniformité. — Les Presbytériens chassés de leurs Églises. — Rigueurs de l'Église anglicane. — Procès des Régicides, de Henri Vane et du général Lambert.



---

HISTOIRE  
DE  
LA RÉVOLUTION  
DE 1688,  
EN ANGLETERRE.

---

LIVRE PREMIER.

**A** l'avènement des Stuarts au trône d'Angleterre, les Parlements sous les Tudor n'avoient été qu'un instrument de tyrannie. Lorsque Henri VIII voulut consacrer ses nombreux divorces, changer et changer encore l'ordre de la succession royale, précipiter ses femmes, reines d'un jour, de son lit et du trône à l'échafaud, combler enfin l'abîme de ses prodigalités, il ne put même, par l'inconstance de ses cruels caprices, fatiguer la constante servilité des Lords et des Communes. Son règne, signalé par un schisme violent, par le mépris des libertés publiques, et par soixante-douze mille condamnations capitales,

fut long et paisible pour le tyran. Il est vrai qu'en usurpant la suprématie religieuse, il avoit su créer pour la maintenir des intérêts toujours puissants sur le cœur des hommes. Dans une seule année il avoit prodigué le domaine de plus de quatre mille établissemens de l'Église catholique à ses courtisans et aux grands du royaume. D'ailleurs, le schisme se trouvoit depuis long-temps préparé dans la nation par les vives résistances du Parlement et du Clergé aux maximes de la Cour de Rome.

Le fils de Henri VIII, né de Jeanne Seymour, monta enfant sur le trône et mourut à seize ans. Pendant sa minorité le Parlement revendiqua des libertés presque abolies.

Après lui, Jeanne Gray se laisse proclamer par ses ambitieux parents; elle ne fit que montrer, durant quelques jours, les graces et la douceur d'une jeunesse innocente sur ce trône environné d'orages. Marie, fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, jadis déshéritée par son père, la précipite : armée, il est vrai, de ses justes droits, mais peu capable de pardonner ce règne d'un moment. Jeanne Gray, quelque temps prisonnière, subit avec une résignation douce et pieuse, la peine de son usurpation involontaire.

Marie eut bientôt fait annuler le divorce prononcé contre sa mère, et le Parlement rétablit la Religion catholique. Un Cardinal de l'Église romaine

vint absoudre le Parlement et le royaume. Toutefois de grands intérêts temporels se trouvoient déjà enracinés depuis le schisme et par le schisme; le Parlement ne consentit au rétablissement de la discipline ancienne que sous une condition formelle : les biens du clergé resteroient entre les mains de leurs possesseurs actuels. En échange des promesses de la Reine et du Souverain Pontife, le Parlement remet en vigueur les lois portées contre les hérétiques. La Reine fit exécuter ces lois avec ferveur jusqu'à son dernier soupir.

Ce règne fut court et misérable. Marie ne laissoit point de postérité. Il ne dépendit pas d'elle que son mari, l'austère et terrible Philippe II, ne lui succédât, car il affectoit des droits personnels au trône d'Angleterre. Mais la fille d'Anne de Boulen et de Henri VIII, saisit hardiment la couronne. Tout conspiroit pour Élisabeth, la religion protestante récemment abolie et cruellement persécutée, les intérêts alarmés par le dernier règne, la terreur de Philippe et l'ardeur des passions religieuses. A sa voix le Parlement renverse encore la religion catholique, et ce changement fut le quatrième en trente années. Élisabeth cependant, non moins impérieuse que son père, disoit aux parlements : votre seul droit est de dire oui ou non, sur ce que je vous demande. Née d'un mariage illégitime aux yeux de la religion qu'elle venoit de proscrire, illégitime,

on ne peut le nier , aux yeux même de la loi civile, eût-elle osé tenir ce langage , si son despotisme n'eût été en quelque sorte le bouclier de la religion nouvelle ? Ce fut là , sans doute , ce qui lui inspira l'audace , inexplicable autrement , de faire tomber sur l'échafaud , la tête de Marie Stuart , reine d'Écosse : Marie Stuart étoit catholique. Élisabeth , par cette inique et sanguinaire sentence , notifioit aux deux religions qu'il n'y avoit plus de traité possible.

C'étoit au milieu de cette irritation des esprits que Jacques Stuart , roi d'Écosse , premier du nom pour l'Angleterre , montoit sur le trône de la Grande Bretagne. Il succéda à la reine Élisabeth , soixantedix ans après le premier renversement de l'autorité du S.-Siège dans ses nouveaux états ; grand espace dans la vie des peuples modernes !

Jacques I<sup>er</sup> , élevé en Écosse dans les principes de la faction qui avoit détrôné sa mère , avoit cependant conçu peu à peu un juste dégoût pour la secte fanatique de ses premiers maîtres. Dès sa majorité , il chercha sans cesse à ramener les églises d'Écosse aux formes plus élevées , plus nobles , plus monarchiques de l'Épiscopat conservé en Angleterre par Henri VIII et par Élisabeth. Mais devenu roi de deux peuples qui se haïssoient , parce que de temps immémorial ils se redoutoient , il n'en vit pas moins constamment les Puritains d'Écosse unis aux factions de son nouveau royaume. Cette union

fut la perte de son fils et de son petit-fils. Le Parlement anglais d'ailleurs comprit sur-le-champ que l'avènement d'une dynastie nouvelle devoit être une occasion de rétablir d'anciennes libertés foulées aux pieds par les Tudors.

Jacques I<sup>er</sup> apportoit sur le trône un caractère qui fut particulier à ses successeurs. Zélé sectateur de la religion protestante, de cette religion dont le premier principe est de ne reconnoître aucune autorité que celle de la raison, il affectoit cependant la souveraineté, par droit divin, souveraineté pleine, entière, sans limites, sur les sujets, comme celle de Dieu sur la nature. Henri VIII, il est vrai, en établissant le schisme dans son royaume, avoit attaché à la constitution de l'Église anglicane le dogme de l'obéissance passive. Mais les grands et le clergé d'Angleterre obéissoient passivement à sa tyrannie, parce que la révolution religieuse et la spoliation des établissemens catholiques se consommoient tyranniquement à leur profit.

Cette distinction, Jacques I<sup>er</sup> pouvoit-il la faire? Cependant la royauté dont il prenoit possession n'étoit plus celle des Tudor, et moins encore celle qu'il concevoit par son expression chérie du droit divin. En remontant au droit public d'Angleterre, on trouve perpétuellement des lois dont l'observance est jurée de règne en règne. « En 1258, dit un historien, tous les évêques et tous les abbés étant

assemblés en conséquence (c'est-à-dire, pour recevoir le serment de Henri III), ayant tous à la main un cierge allumé, la grande charte fut lue en leur présence, et ils proclamèrent une sentence d'excommunication contre tous ceux qui violeroient ses dispositions. Éteignant alors leurs cierges et les jetant à terre, ils s'écrièrent : « Puisse l'âme de qui-  
« conque encourra l'excommunication portée par  
« cette sentence se corrompre ainsi en enfer! —  
« Ainsi soit-il, ajouta le Roi. Je jure d'observer  
« inviolablement toutes ces dispositions, comme  
« homme, comme chrétien, comme chevalier et  
« comme Roi couronné et sacré. »

Depuis la conquête par les Normands, le droit féodal institué par Guillaume étoit réciproque entre lui et les sept cents vassaux de sa couronne. Il étoit leur souverain. Noblesse et clergé, comme possesseurs des sept cents terres primitives, devoient un service, mais un service réglé selon la terre même dont chaque baron étoit investi. Hors de là nul ne devoit rien, parce que le domaine réservé à la couronne suffisoit aux besoins de l'état et à la dignité du trône. Si des besoins extraordinaires exigeoient des secours extraordinaires, les barons, réunis en Parlement, délibéroient, accordoient ou refusoient; ainsi des Communes, quand elles furent convoquées par Édouard I<sup>er</sup> et ses successeurs.

Peu à peu le domaine de la couronne s'aliéna ;

les subsides devinrent un besoin plus fréquent, surtout depuis Henri VI, époque où l'Angleterre perdit enfin les plus belles provinces de la France. L'intervention des Parlements devenoit donc de plus en plus nécessaire. La sanglante querelle des York et des Lancastre agrandit les pertes du trône et l'ascendant des Communes. Sous les Tudor, il y eut des taxes arbitraires, mais ils eussent été entraînés par leur caractère et par la nécessité, à suivre l'exemple des empereurs romains, c'est-à-dire, à soutenir le fisc déjà indigent par des proscriptions, si la dépouille immense du clergé catholique ne se fût offerte à eux comme une proie. Henri VIII la dévora seul. Élisabeth, qui n'avoit plus cette ressource, domina encore les Parlements, et obtint des subsides; mais le plus souvent elle fut contrainte d'élu-der leurs résistances déjà sérieuses quoique timides, en aliénant tout ce qui restoit encore du domaine royal.

Ainsi, à l'avènement des Stuarts, l'aristocratie féodale, sans parler de l'ascendant naissant des Communes, se retrouvoit dans toute la vigueur primitive de ses droits légitimes. La royauté au contraire n'avoit plus qu'une indigence toujours croissante qui la forçoit de livrer ses droits affaiblis, ses besoins perpétuels, ses prétentions et ses actes à la discussion légale et par conséquent à l'opposition naturelle d'un corps ombrageux, qui pouvoit mettre un prix

à ses dons, et qui n'oublioit ni l'oppression qu'il venoit de subir sous les Tudor, ni l'oppression qu'il avoit fait subir à plusieurs rois des précédentes dynasties. Enfin l'Angleterre se trouvoit tourmentée par des sectes religieuses, qui, selon leur force ou leur faiblesse, cherchoient naturellement un appui ou un refuge dans les factions politiques. La religion devenoit une arme d'autant plus redoutable que sa puissance étoit mystérieuse.

Le premier Stuart qui montoit sur le trône en de telles conjonctures, entroit donc dans un monde qu'il ne connoissoit pas, ou qu'il ne pouvoit encore bien connoître. Jacques I<sup>er</sup> en effet, prince d'un caractère doux, mais dissimulé comme tous les princes dont l'enfance a été contrainte et opprimée, joignoit à sa foiblesse naturelle, une intelligence et des lumières peu communes. Il avoit tout à la fois le sentiment de la foiblesse actuelle du trône, et celui des droits de la souveraineté. Sa raison lui disoit que la souveraineté n'existe pas, si elle est dépendante; mais cette souveraineté qu'il voyoit alors uniquement dans la personne royale, il ne comprenoit pas que la force du temps et des choses l'avoit peu à peu placée dans le Roi et le Parlement réunis. Ce n'étoit pas le droit de la souveraineté qui étoit changé, mais le mode de son exercice et de sa manifestation légale; car les droits de la souveraineté sont les mêmes dans tous les gouver-



nements. Pour la faire rentrer dans la personne royale exclusivement, il eût fallu à Jacques I<sup>er</sup> un caractère qu'il n'avoit pas et des ressources qu'il ne pouvoit avoir. Prodigue, foible et pauvre, il dut subir l'intervention, plus que jamais inévitable, des deux chambres. Mais quand il réclamoit un subside, il exposoit d'abord que de droit divin il pouvoit ordonner ce qu'il vouloit bien demander par respect pour d'antiques usages. Les Communes qui sentoient leurs forces protestoient contre de telles formules, et mettoient un prix à leurs secours. Le Roi prenoit alors le fier langage d'Élisabeth; il lui arriva même de déchirer le registre du Parlement. Mais le plus souvent il répondoit aux Communes et aux écrits publics par des thèses en forme sur le droit divin de sa pleine puissance. Une fois ouverte sur les droits respectifs de la couronne et des chambres, la discussion devint universelle dans le public, et il fallut reconnoître enfin que lever des taxes arbitraires n'appartenoit pas à l'autorité royale d'Angleterre. Cette lutte entre la souveraineté du roi expirante, et la souveraineté parlementaire qui commençoit à se manifester, dura pendant tout le cours du dix-septième siècle.

Après un règne assez doux, mais toujours agité par ces controverses dangereuses, Jacques I<sup>er</sup> laisse au jeune Charles I<sup>er</sup> son fils l'héritage d'un trône dont les bases n'avoient plus de fixité, ses maximes

chéries du pouvoir absolu , les embarras d'une guerre commencée imprudemment et sans ressources pour la soutenir , et la fatale autorité de l'insolent Buckingham , son favori et son ministre. Ce fut cet homme pernicieux autant que présomptueux qui suscita les orages où son jeune et vertueux maître devoit enfin périr.

Un écrivain célèbre a reproduit de nos jours cette pensée de Platon que la royauté , considérée dans sa durée , demeureroit perpétuellement et infailliblement responsable de ses fautes ; que la personne qui en revêt la majesté , accepte l'héritage des fautes commises et leur perpétuelle solidarité ; que par cela même , quoique personnellement innocente et inviolable devant les hommes , la personne royale est justement punie , même de mort , dans l'ordre de la justice divine. Si cette pensée est vraie ( on ne la rappelle ici qu'en tremblant ) , le roi Charles I<sup>er</sup> , quoique innocent de tout ce qui appartenoit à ses prédécesseurs , auroit été la victime expiatoire de la royauté devenue coupable. Et en effet , le crime le plus dangereux de cette royauté dont il avoit accepté l'héritage , étoit le renversement d'une religion qui seule consacroit et rendoit ses droits inviolables. Or une fois la contradiction établie par les lois entre les dogmes religieux et les droits politiques , le roi cessoit d'être une personne mystérieuse et sacrée , pour devenir un homme soumis aux lois de la

terre<sup>1</sup>. Ainsi avoit péri Charles I<sup>er</sup>. Le récit de ses malheurs ne peut appartenir à cette histoire. On ne

---

<sup>1</sup> Cet ordre d'idées appartient à M. de Maistre, qui l'a emprunté de Platon. L'on doit ajouter, qu'il appartient plus directement qu'il ne le paroît au système de cet écrivain : *la souveraineté des Papes*. Ce n'est point le lieu d'examiner un tel système. On peut, cependant, faire observer en passant à ceux qui l'adoptent, qu'une logique rigoureuse les forceroit d'en admettre la conséquence, qui est *la souveraineté du peuple*. S'ils en doutent, on les renvoie aux savants écrits d'un homme qu'ils ne récuseront pas, et qui a passé toute sa vie à établir par le droit divin, la suprématie temporelle des Papes sur les Rois. Cet homme est le P. Bellarmin, jésuite et cardinal. La justesse et l'étendue de son esprit ne lui permettoient pas d'échapper à une telle conclusion; et il fit de la souveraineté du peuple un principe. Aussi qu'arriva-t-il de son temps? La Cour de Rome avoit exclu du trône de France Henri de Bourbon, roi de Navarre; aussitôt la ligue invoque la souveraineté du peuple pour légitimer l'usurpation. La Cour de Rome ayant déclaré aussi la reine Élisabeth, indigne du trône et même de la vie, les sujets furent déliés du serment de fidélité. Or délier les sujets du serment de fidélité, n'est-ce pas, dans une telle circonstance, proclamer que les peuples ont un droit supérieur à celui des rois? L'Angleterre nia, il est vrai, la suprématie du Pape, mais elle adopta la conséquence qui en émane : *la souveraineté du peuple*. Si le Pape affectoit le droit de déposer les rois, les peuples acceptèrent celui de les juger, de les mettre à mort ou de les bannir. Ainsi, toute doctrine absolue n'est qu'un glaive à deux tranchants. Qu'ils y réfléchissent mûrement ceux qui en France répètent si témérairement avec M. de Maistre et ses émules : *Εἰς κοίρανος ἔστω!*

doit marquer ici que les faits qui amèneront la chute de son second fils.

Charles I<sup>er</sup>, avant de mourir, avoit laissé la dernière expression de ses pensées; admirable testament d'une âme pure, d'une raison élevée, d'une clémence royale et presque divine! Les cœurs endurcis par le fanatisme se sentirent émus; et Charles, par son supplice même, releva un trône que sa valeur et ses vertus n'avoient pu soutenir. Heureux ses enfans, s'ils eussent été capables de comprendre la sagesse et la nécessité de ses conseils!

« Gardez-vous bien, leur disoit-il, de favoriser  
« quelque faction que ce soit!... »

« Non; il n'y a point de plus souveraine injustice  
« qu'un pouvoir souverain, qui s'exerce tyrannique-  
« ment par l'étroite observance de la loi. »

Ayant donné de sages conseils sur ce qu'il nomme le maniement des affaires de la première grandeur (la religion et la justice), il ajoute, dans le naïf langage de son temps :

« Après, donnez-vous garde de vous laisser em-  
« porter, par la perverse et mauvaise humeur ou  
« l'opinion particulière de certains revêches et pas-  
« sionnés officiers, à aigrir et jeter dans les extrémités  
« ces factions dont les fondemens sont de plus lé-  
« gère conséquence (que la religion et la justice.) »

« Croyez fermement, comme je fais, que la plus  
« part de ceux qui ont failli envers moi dans chaque

« parti, ne se sont pas portés à ce mal par une malice  
 « délibérée, mais pour n'avoir pas été bien infor-  
 « més des affaires ou pour les avoir mal comprises. »

« Je ne voudrais pas aussi que vous vinssiez à  
 « nourrir en votre âme aucun dégoût ou aversion  
 « pour les Parlements, qui, certainement, dans leur  
 « droite institution, accompagnés de franchise et  
 « d'honneur, ne feront jamais de tort à votre gran-  
 « deur et ne la diminueront en rien; mais qui,  
 « plutôt, seront comme autant d'agréables alterna-  
 « tives d'amour, de loyauté et de confiance réciproque  
 « entre le prince et le peuple.

« Ni même ce funeste Parlement n'eût pas eu  
 « d'autre succès, ( quoique les factions l'eussent fait  
 « *gauchir* par l'élection briguée de ses membres ) si  
 « on l'eût pu défendre des volontés insolentes du  
 « peuple et des impressions tumultuaires »... ( *Éikon  
 basilikè*, ou Portrait du Roi <sup>1</sup> ).

<sup>1</sup> *Ni même ce funeste Parlement!* Quel mot touchant dans la bouche de Charles I<sup>er</sup>! Il rappelle ce mot fameux : *oui, la Convention elle-même*, si amèrement, et si injustement reproché à un de nos hommes d'état, ( feu M. Deserre ).

Quant à l'*Éikon basilikè*, il y eut en Angleterre une controverse très vive sur le véritable auteur de ce monument. Ce qui est singulier, c'est que les ennemis de Charles I<sup>er</sup> avouoient qu'il en étoit l'auteur; entr'autres le comte de Lothian qui soutenoit lui en avoir entendu réciter des phrases entières, mot pour mot, tandis que le duc d'York, depuis Jacques II, dit en 1673 au

En écrivant ces mémorables paroles dans sa captivité, Charles I<sup>er</sup> avoit acquis un sentiment juste et profond des lois et usages du royaume. C'est pour les avoir mal connus dans sa jeunesse, que, malgré la droiture naturelle de son cœur, il suscita entre lui et le Parlement ces terribles débats qui amenèrent la République et le Protectorat de Cromwell. L'une et l'autre firent naître des intérêts nouveaux et puissants. Telle étoit cependant la force des institutions primitives, que la royauté renversée par les Communes ne fit pas même place à une république démocratique; et le Lord Protecteur n'étoit,

docteur Burnet, que ce livre n'étoit point de son père, et que le docteur *Gawden* l'avoit composé. Le duc d'York est ici une faible autorité, puisqu'il étoit encore très jeune pendant la captivité de Charles, et qu'il n'étoit plus en Angleterre. D'ailleurs, il témoignoit peu d'estime pour la conduite politique de son père; et dans le moment où il parloit ainsi de *τὴν βασιλικήν*, il étoit devenu catholique. C'étoit même à cette occasion, que le docteur Burnet argumentant avec lui sur la religion anglicane se prévaloit de l'autorité, de l'exemple et des maximes du Roi son père. Quoi qu'il en soit, Burnet qui professe une vénération profonde pour ce livre, déclare que jusqu'à cette époque de 1673, il l'a toujours attribué à Charles I<sup>er</sup>; mais dans les doutes que lui inspira la dénégation de Jacques II, il ajoute : « Une chose seulement est certaine, c'est que *Gawden* n'a jamais rien écrit qui fût de la même force. A juger de lui par les ouvrages qui portent son nom, personne ne le croira capable d'un livre aussi distingué. »

à vrai dire, que le général d'une armée qui comprimoit, en la redoutant, l'ancienne aristocratie féodale. Aussi la République et le Protectorat disparurent comme une ombre. Mais Cromwel avoit fait respecter la nation sur toutes les mers et dans tous les états de l'Europe. Le malheur perpétuel des fils de Charles I<sup>er</sup> fut de l'avoir profondément humiliée : malheur coupable que les peuples ne pardonnent point. •

La restauration s'opéra au moment même, qu'abandonnés de l'Europe entière, les Stuarts désespéroient de revoir jamais le palais paternel. Charles II fut reçu avec transport. Sa jeunesse encore florissante, une figure noble et gracieuse, l'intérêt touchant et sacré du malheur, ses manières affables et populaires entraînèrent ou plutôt saisirent tous les cœurs. Un Parlement élu dans la première ivresse courut au devant même de ses désirs : et, par une inconcevable fatalité, ce fut dans ce Parlement si dévoué que se prépara la révolution dont on va retracer l'histoire.

Que l'on pardonne à l'étendue de ces détails. Ils étoient nécessaires pour montrer l'enchaînement des causes et des conséquences. Une révolution est le produit d'une longue succession d'erreurs, involontaires même, et de fautes antérieures que les fautes actuelles rendent irréparables.

Charles II avoit reçu de la nature un esprit vif, d'une extraordinaire pénétration pour les sciences,

et toutes les qualités extérieures qui feroient adorer la puissance, pardonner même à la tyrannie, si le mépris des hommes et des lois se pouvoit pardonner. Mais l'adversité ne fortifie que les âmes fortes. Elle n'avoit appris à Charles II que l'usage de cette force dangereuse et factice des âmes foibles et vicieuses : la défiance et la dissimulation. Envoyé en France durant les premiers orages de la guerre civile, il y trouva le compagnon de son enfance, Buckingham, qui eut bientôt pris sur lui ce facile ascendant que les graces unies à l'emportement du vice peuvent donner sur un cœur naturellement ouvert à toutes les contagions. Hobbes, qui lui enseigna les mathématiques à Paris, fut un maître bien plus dangereux encore ; il l'abreuva de ses doctrines désespérantes sur le despotisme et la fatalité.

Jacques, duc d'York, son frère, s'étoit trouvé au contraire dès l'âge de treize ans, captif du long Parlement, après la prise d'Oxford. Il raconte lui-même par quelle persévérance de discrétion et de petites ruses, il parvint à se soustraire, un an après, à la surveillance de ses gardiens. Il se rendit en Hollande chez le prince d'Orange, son beau-frère, père de ce Guillaume qui depuis fut son gendre et le détrôna. Les détails de son évasion dénotent déjà le trait particulier de son caractère, dans un excès de précautions détournées et longuement méditées, que n'avoit pu décourager la découverte d'un



premier projet mal conçu. Le Duc avoit d'ailleurs des qualités qui annonçoient un grand prince. Tous ses ennemis conviennent que dès sa jeunesse il montra un cœur capable d'amitié, un esprit appliqué, un caractère persévérant. Turenne, quand le Duc étoit sous ses ordres au service de France, avoit conçu de son courage et de sa capacité militaire une haute estime. Le Duc s'étoit montré particulièrement habile et appliqué à la marine. Sa réputation sur ce point si cher à l'Angleterre étoit universelle en Europe; et tandis que le général Monk s'occupoit de renverser la République à l'insu même des princes fugitifs, le duc d'York chassé de France par le traité des Pyrénées, recevoit en Espagne le titre de Grand-Amiral et de Prince de la mer.

A côté de ces deux princes, paroissoit le duc de Gloucester, leur frère, âgé de vingt ans. Lorsque la Reine sa mère voulut aussi, pendant la guerre civile, l'emmener avec Charles, Prince de Galles, le duc d'York alors très-jeune encore donna dans cette circonstance un exemple remarquable de ce zèle religieux qui depuis lui devint si fatal, parce qu'il étoit peu éclairé. Nourri dans le sein de l'église anglicane, et poussant jusqu'à l'âpreté contre sa mère la ferveur de son intolérance naturelle, il empêcha que son frère ne passât en France, dans la crainte que cet enfant n'y reçût la foi catholique avec les tendresses maternelles. Ainsi le duc de Gloucester,

devenu captif avec son père , fut témoin des scènes tragiques de Withe-Hall. Avant de monter sur l'échafaud , Charles I<sup>er</sup> le prit sur ses genoux et lui dit : mon fils , ils vont me couper la tête , et ensuite peut-être ils voudront te proclamer Roi. Mais la couronne n'appartient qu'à Charles ton frère. Promets-moi devant Dieu , de te laisser tuer. s'il le faut , plutôt que d'accepter un héritage qui ne t'appartiendrait pas ! Emu par ces vives images , le jeune duc , qui depuis fut soustrait à sa captivité , conserva toujours dans son cœur le souvenir de cette leçon terrible et sublime. Il prit de plus en plus le caractère d'un grand prince ; et quand il reparut , brillant de jeunesse et de graces , au milieu des Anglais attendris sur les malheurs de cette noble famille , on se plut à trouver , à réunir dans sa personne , toutes les qualités des deux frères , sans y appercevoir le moindre de leurs défauts. Il mourut peu de temps après la restauration , pleuré de plus en plus comme Germanicus , quand on vint à comparer plus tard et les promesses prodiguées et les espérances toujours trompées.

Lorsque le général Monk eut fait prononcer la dissolution du *Rump Parlemt* , les deux chambres qui furent immédiatement convoquées , avoient reçu avec enthousiasme la proclamation que Charles II avoit envoyée de Breda aux Communes , et s'étoient constituées en *Convention* , mot qui exprime qu'elles

sont réunies sans convocation du Roi. Elles ne prirent le titre solennel et toujours vénéré de Parlement que quand Charles II, qui avoit traité avec elles, eut légitimé à son retour leur existence parlementaire suivant les antiques lois du royaume. Ainsi reconstitué, le Parlement reconnut le *crime de rébellion*, et reçut avec de vives acclamations l'amnistie royale pour ce crime; tant reste profondément gravé le sentiment et le besoin de l'ordre légal dans les peuples même qui l'ont renversé avec le plus de violence!

Quoique le parti presbytérien dominât dans la chambre des Communes, la déclaration de Brèda n'avoit inspiré à tous les cœurs que cette vive et naturelle impatience de réparer dans la personne des enfants tous les malheurs du père; et les presbytériens, unis alors aux royalistes, contre les vieux parlementaires et contre les républicains, avoient rappelé le Roi et les princes avec cet enthousiasme qui exclut la réflexion même pour l'avenir. Ce fut une faute, trop noble dans son principe, pour être jugée sévèrement. Cependant cette faute eut des suites funestes pour l'état, et surtout pour la famille royale. C'étoit laisser indéçises toutes les fatales questions qui avoient amené la révolution en 1640.

«—Nous ne desirons rien tant,» disoit Charles dans sa déclaration de Breda, «qu'une exacte observation de la justice, et Nous sommes prêts d'y ajouter tout

« ce que raisonnablement on peut espérer de notre  
« indulgence; or, afin que la crainte du châtement  
« n'engage pas ceux qui se sentent coupables à per-  
« sévéraler dans le crime et à empêcher qu'on ne rende  
« la tranquillité à l'état, en s'opposant au rétablis-  
« sement du Roi, des Pairs, de la monarchie et des  
« peuples qui la composent, chacun dans ses droits  
« légitimes, anciens et fondamentaux, Nous déclara-  
« rons, par ces présentes, que nous accordons un  
« libre et général pardon, lequel nous serons prêts,  
« quand nous en serons requis, de sceller du grand  
« sceau d'Angleterre, à tous nos sujets, de quelque  
« qualité qu'ils soient, qui, dans quarante jours après  
« la publication de cette déclaration, s'en tiendront  
« à notre présente grâce, et en feront leur soumis-  
« sion par un acte public, promettant d'être à l'a-  
« venir de bons et fidèles sujets; de laquelle grâce  
« Nous n'exceptons personne que ceux que notre Par-  
« lement jugera à propos d'en excepter; hors ceux-  
« là, tous les autres, quelque coupables qu'ils soient,  
« doivent se reposer sur notre parole, comme sur  
« la parole d'un Roi, que Nous donnons solennelle-  
« ment par la présente déclaration; entendant qu'au-  
« cun crime de ceux qu'ils auront commis contre  
« Nous, ou contre le feu Roi notre père, avant cette  
« même déclaration, ne s'élève en jugement contre  
« eux, et ne soit mis en question à leur préjudice,  
« à l'égard de leurs vie, biens, liberté, non pas

« même autant qu'il est en Nous , à l'égard de leur  
 « réputation , par aucun reproche , ni terme , qui les  
 « distingue de nos autres sujets ; car notre vouloir  
 « et plaisir royal est que dorénavant , parmi nos su-  
 « jets , soient mises en oubli toutes marques de dis-  
 « corde , de séparation , de différents partis : désirant  
 « avec passion qu'ils lient ensemble une amitié et  
 « une correspondance parfaite pour l'établissement  
 « de nos droits et des leurs , dans un libre Parle-  
 « ment , les conseils duquel Nous prétendons suivre ,  
 « sur notre parole royale.

« Et parce que les passions des hommes et l'ini-  
 « quité des temps ont produit dans les esprits di-  
 « verses opinions touchant la Religion ; et que de là  
 « sont nés des partis et des animosités mutuelles :  
 « pour contribuer à les adoucir par le commerce et  
 « la facilité de converser les uns avec les autres ,  
 « Nous donnons la liberté aux consciences , et dé-  
 « clarons que dorénavant personne ne sera inquiété  
 « sur les opinions différentes en matière de religion ,  
 « pourvu que l'on n'abuse point de cette indulgence  
 « pour troubler l'État ; et Nous sommes prêts d'ap-  
 « prouver tels actes qu'il semble bon au Parlement  
 « de nous présenter , après une mûre délibération ,  
 « pour confirmer et établir plus solidement ce der-  
 « nier article.

« De plus , comme il est arrivé dans les révolu-  
 « tions fréquentes qui affligent depuis quelques an-

« nées ce royaume, qu'il s'est fait plusieurs dons et  
 « acquêts de biens que les possesseurs pourroient  
 « être contraints à restituer selon les lois, Nous dé-  
 « clarons que notre bon plaisir est que tous les dif-  
 « férends et tous les procès qu'on pourra intenter  
 « sur ce point soient terminés dans le Parlement :  
 « ce tribunal étant le plus propre à procurer aux  
 « intéressés la juste satisfaction qu'ils pourroient  
 « prétendre.

« Enfin Nous déclarons que nous sommes dispo-  
 « sés à donner notre consentement à tous actes du  
 « Parlement, touchant les articles ici exprimés, de  
 « même qu'à ce qui concerne les arriérés dus aux  
 « officiers et soldats de l'armée du général Monk,  
 « que nous promettons de recevoir à notre service  
 « avec la même paie, et sous les mêmes conditions  
 « dont ils jouissent maintenant. » (Breda, 14 avril  
 1660).

Cette déclaration si sage, si paternelle, avoit été reçue aux acclamations unanimes de l'Angleterre. Elle promettoit tout à la fois le triomphe de la justice, des lois et de la clémence. Toutes les démarches, toutes les paroles du roi répondirent en effet d'abord à ces nobles promesses. « Il m'arrivera plutôt, » disoit-il au Parlement, « de brûler la Grande Charte que de violer l'amnistie ! » Lorsque les ministres presbytériens lui furent présentés, il leur répondit : « Je vous rendrai aussi heureux que je le suis moi-

« même. » S'il entendoit parler de quelque mécontent : « Qu'ai-je donc fait? » disoit-il , avec un charme inexprimable de bonhomie ; « je veux faire connaissance avec ce gentilhomme , et lui donner satisfaction. » Edouard Hyde , qu'il avoit créé comte de Clarendon et Lord Chancelier , répétoit sans cesse et partout qu'étant ambassadeur en Espagne , Charles , durant son exil , lui avoit sévèrement ordonné de justifier la nation anglaise du meurtre de son père et de rejeter le crime sur un petit nombre d'hommes factieux et pervers. Enfin lui-même , quand il parloit des besoins de la couronne , disoit dans un langage qu'il avoit l'art exquis de faire paraître naïf : « Je serois fâché que tant de loyaux députés qui viennent me voir à Withe-Hall , fussent obligés , par ma pauvreté , de s'en retourner sans diner. Je ne serois pas moins honteux , si je restois dans l'impossibilité de pourvoir à la subsistance de ces *Cavaliers* qui se sont ruinés pour mon père. » On nommoit ainsi pendant la révolution les royalistes qui , de leur côté , appeloient *Têtes-rondes* les parlementaires et les républicains.

Cette gracieuse affabilité du Roi charmoit les cœurs les plus chagrins ; et les premiers soins qu'il donna au gouvernement confirmèrent toutes les espérances qui s'attachoient au nouveau règne. Les faveurs alloient chercher les vieux et les nouveaux serviteurs. L'Amiral Montagu fut créé comte de Sandwich , et

Monk, créé duc d'Albermale, fut généralissime d'Angleterre. Ashley-Cooper, devenu si fameux dans la suite sous le nom de Shaftsbury, Denzib Holles et Annesley, tous trois chers au parti populaire, furent élevés à la pairie. Le second avoit jadis été arrêté de la main même de Charles I<sup>er</sup> dans la chambre des Communes. Ashley-Cooper étoit digne de toutes les grandeurs par son génie, s'il y a de véritable génie sans la vertu. Mais alors il méritoit son élévation par de grands services récents. Le Roi enfin prit deux de ses chapelains parmi les ministres presbytériens, pour qui cependant il avoit une réelle aversion.

Son ministère fut couvert de l'approbation publique. Edouard Hyde, maintenant comte de Clarendon, avoit aplani tous les obstacles d'une restauration inespérée. Fidèle ami de son maître dans les jours de l'adversité, dans les tristes vicissitudes de l'exil et de l'abandon, il devint Lord Chancelier d'Angleterre et premier ministre du Roi dans les jours de prospérité. Outre l'autorité de ses éminents services, le Chancelier, par son assiduité laborieuse aux affaires, obtenoit un heureux empire sur les faibles volontés de Charles trop vivement livré aux plaisirs. Des mœurs graves, une profonde connaissance des lois du pays, un respect non moins profond pour elles, rassuroient d'ailleurs les esprits, toujours ombrageux après d'aussi brusques changements. L'office



de Lord Trésorier fut remis au vertueux et sage Southampton qui l'occupoit dès le règne de Charles I<sup>er</sup>. Southampton avoit dévoué toute sa vie à la cause royale. Sa fidélité inébranlable, sa vieillesse vénérée, un attachement éclairé aux droits du trône et aux libertés publiques, lui donnèrent un heureux ascendant sur l'administration nouvelle. Le chevalier Edouard Nicolas fut Secrétaire d'État; et ces trois personnages, unis avec le marquis d'Ormond, dernier vice-roi d'Irlande, donnèrent le rare exemple d'une concorde fondée sur une estime réciproque et sur l'amour du bien public. Le Conseil privé qui est le Conseil d'État d'Angleterre, reçut aussi des hommes distingués par leurs noms et leur autorité, soit dans le peuple, soit dans la nouvelle cour.

Ce n'étoit pas seulement le gouvernement d'Angleterre qu'il falloit établir, mais encore le gouvernement d'Ecosse et celui de l'Irlande.

En Angleterre, il y avoit à régulariser l'amnistie royale de Breda, le revenu de la couronne à fixer, l'établissement de l'Église à reconstituer, sans altérer l'essence de la hiérarchie, et sans violer les promesses royales faites aux églises presbytériennes. L'armée d'Ecosse qui avoit suivi le Général Monk, et l'armée de la République, exigeoient une prudence ferme et délicate. D'autres intérêts non moins graves, et entr'autres les établissements de Cromwel en Irlande, établissements qu'il étoit tout à la fois im-

prudent de renverser et inique de confirmer ; tant de réparations enfin , tout à la fois nécessaires et impossibles , suivant que l'équité naturelle ou la politique les considère , occupoient sérieusement les esprits pénétrants , tandis que la multitude s'abandonnoit avec une sorte d'yvresse aux premières douceurs d'un changement si vif et si heureusement effectué.

Tous les ordres de l'État conspirèrent avec ardeur à l'affermissement de la restauration. Les Communes, quoique presbytériennes, offrent au Roi un revenu qui surpassoit tout ce que la couronne avoit jamais possédé. Le soin est abandonné au Roi de rétablir la hiérarchie épiscopale dans l'Église qui étoit devenue presbytérienne depuis l'établissement de la République. Le pouvoir militaire est restitué à la couronne. La doctrine de la résistance est flétrie de l'anathème religieux. Tout enfin s'expédie avec rapidité , unanimité , enthousiasme. De son côté, le Roi ne parle ni de rétablir la Haute Cour ecclésiastique, ni la Chambre étoilée, tribunaux odieux à la nation, et qui avoient disparu dans les derniers orages. Il abandonna aussi quelques droits fiscaux de la couronne, que la suite des temps avoit rendus onéreux aux familles, et que les Communes remplacèrent par un revenu plus facile et plus doux.

L'amnistie de Breda soumettait au Parlement les exceptions que Charles n'avoit pas voulu prononcer.

Tous les cœurs honnêtes avoient senti profondément ce qu'il y avoit de noble dans ce pardon général, où cependant il n'étoit ni possible au Roi de comprendre formellement les meurtriers de son père, ni convenable à sa dignité de les désigner comme un objet de vengeances personnelles. Il avoit donc laissé à la Nation elle-même, assemblée en parlement, le soin de satisfaire tout à la fois à la clémence et à la justice. Les Communes montrèrent de l'indulgence. La chambre des Lords se montra rigoureuse jusqu'au point de commettre la parole du Roi. Charles, avant que l'amnistie ne fût légalement fixée, avoit publié une proclamation qui enjoignoit aux juges de son père de se constituer prisonniers, dans un délai de quinze jours, sous peine d'être exclus de la paix du Roi. Dix-neuf obéirent, le reste se dispersa et quelques-uns furent pris dans leur fuite. Le Parlement procéda cependant à l'acte d'amnistie, et Southampton, qui vouloit dégager la parole royale, demanda vivement pour ceux qui s'étoient rendus à la merci du Roi, qu'il leur fût accordé, pour sortir d'Angleterre, un délai égal à celui qui leur avoit été assigné pour se constituer prisonniers. « La nation, » dit un historien, « respecta sa candeur et sa pitié; le Roi respecta son courage. » Le Roi en effet concourut secrètement lui-même à faire limiter les exceptions. Les régicides que la mort avoit déjà frappés, entr'autres Cromwell, Ireton son gendre et

Bradshaw , qui avoit présidé le tribunal , dix -sept juges , le chevalier Henri Vane et le général Lambert , qui depuis eut sa grâce , furent déclarés indignes du pardon. Un tribunal fut institué pour les juger , et , parmi les trente-quatre commissaires qui le composèrent , il s'en trouvoit quinze qui s'étoient montrés les ennemis les plus vifs de Charles I<sup>er</sup>. Ces républicains ne furent pas les moins sévères , et l'histoire l'a remarqué. Les cadavres de Cromwell , d'Ireton et de Bradshaw exhumés , traînés à la place des exécutions et suspendus à la potence , furent enterrés sous le gibet. Six des juges de Charles I<sup>er</sup> furent exécutés , Harrison , Scott , Carew , Clément , Jones et Scrope. Le chevalier Henri Vane et Lambert restèrent d'abord en prison. La violence du fanatisme qui avoit animé tous les hommes de la révolution dernière peut se peindre par cette expression de Carew , l'un des régicides condamnés ; il reconnut l'autorité de ses juges : « Sauf les droits de notre « seigneur Jésus-Christ , » dit-il , « au gouvernement « de ce royaume. » Il étoit de la secte des Millénaires ou de la Sainte Monarchie , dont il sera bientôt parlé.

Les promesses faites à Breda sur l'armée ne comprennoient que les *officiers* et *soldats* du général Monk. Mais outre cette armée qui avoit été amenée d'Écosse , il y avoit l'armée anglaise du général Lambert. L'une et l'autre étoient l'ouvrage de Cromwell , et formoient un corps de cinquante mille hommes.

De ce nombre étoient une foule de jeunes gens , cadets de familles nobles ou commerçantes , que le Protecteur y avoit attirés par une haute-paie et par l'attrait de l'ambition militaire. L'intérêt de l'armée avoit donc de profondes racines dans la nation même. C'étoit une grande question à résoudre que de licencier ou de conserver un corps si imposant et qui formoit alors la plus belle armée de l'Europe. Le duc d'York insistoit pour la conserver. La suite des événements a prouvé que ce prince eut constamment le desir d'établir en Angleterre une armée permanente. Le Chancelier y voyoit de grands périls et pour le trône et pour la liberté. Ce fut Monk , duc d'Albermale , qui décida la question. « Je connois « trop bien , » dit-il , « le parti que j'ai tiré , le parti « que tout ambitieux peut tirer d'une armée , pour « ne pas conseiller d'abolir à perpétuité cet abus. Il « ne peut être que fatal au royaume. L'Angleterre « n'a besoin que d'une bonne marine et de l'exacte « observation des lois. » Ce conseil prévalut , toute l'armée fut licenciée , même celle de Monk qui avoit fait la restauration.

Le bill du Parlement qui ordonnoit cette grande mesure contenoit de magnifiques éloges sur la gloire et les services de l'armée. L'instinct vif et prompt des soldats y aperçut des couleurs moins brillantes. D'abord ils dirent que ce bill étoit leur éloge funèbre. Mais quand le moment de se séparer fut ar-

rivé, on remarqua des regards farouches et irrésolus, alternativement jetés sur le Roi et sur les rangs qui alloient se dissoudre. Cependant la dissolution s'effectua sans aucun désordre.

Dans cet instant même, il arriva un tumulte qui affermit le duc d'York dans son système d'armée permanente. Quarante ou cinquante fanatiques de la secte des millénaires étoient sortis de leur église, tout enivrés de leurs extases et de leurs inspirations prophétiques. Ils courent les rues de Londres, criant : Vive Jésus-Christ ! Poursuivis et retranchés dans une maison où ils s'étoient réfugiés, ils se font tuer jusqu'au dernier plutôt que de se rendre. Leur folie étoit de ne reconnoître que la Sainte monarchie, c'est-à-dire, le seul règne du Christ, dont le temps étoit venu. Leur chef ou leur apôtre, Verner, fut relevé percé de dix-neuf blessures ; il respiroit encore ; on le guérit à grande peine pour l'exécuter. Le sang n'éteint point le feu de telles maladies.

Au moment de la sauvage irruption de ces fanatiques, le Roi présidoit lui-même à la séparation de l'armée. Le duc d'York, resté à Londres, se hâta de l'informer de ce qui arrivoit, et le supplia instamment de suspendre le licenciement. Il n'étoit plus temps. Mais le Roi délivra sur le champ des commissions pour enrôler des hommes et former des régiments. Cette mesure, que la conjoncture du moment pouvoit rendre plausible, pouvoit aussi réveiller les

anciennes querelles du Parlement et de la Couronne sur les subsides et l'armée. Ce qui étoit plus dangereux, c'étoit l'ordre donné immédiatement aux officiers licenciés de sortir de Londres, précisément à l'occasion de ce tumulte des millénaires. La défiance avouée démentoit ainsi les éloges prodigués peu de jours auparavant.

Ces deux points essentiels de la déclaration de Breda se trouvoient réglés, l'amnistie et l'armée. D'autres difficultés, moins évidentes, mais non moins importantes peut-être, se présentoient en foule : les affaires de la religion qui furent moins fixées ou conciliées, qu'ajournées à un autre Parlement, et les intérêts des vieux et malheureux défenseurs de la couronne.

Ces intérêts devenoient personnels à Charles II, puisque le Parlement avoit accordé spontanément au roi des subsides assez abondants pour qu'il donnât au moins des secours à ceux qui s'étoient ruinés pour son père ou pour lui. Mais Charles, livré aux plaisirs, et naturellement prodigue, négligea entièrement ces Cavaliers pour lesquels il avoit cependant parlé avec tant d'effusion. Son indifférence, ou plutôt son aversion pour les affaires qui gêneroient son repos, lui fit bientôt connoître qu'il ne pouvoit satisfaire à toutes les prétentions ; et peut-être qu'à ses yeux les services récents méritoient politiquement la préférence. D'ailleurs les Cavaliers

s'isoloient et se divisoient entre eux. Leur système de royauté absolue, sans égard aux temps passés sans retour, comme aux nécessités présentes, ne les rendoit applicables à rien de ce qui se passoit sous leurs yeux. Leur parti étoit sans cohésion et perpétuellement exclusif. Chagrins et frondeurs, leur aspect ne pouvoit qu'attrister une cour déjà voluptueuse. La faveur que les plus habiles s'étoient ménagée ne faisoit qu'enflammer la jalousie des autres. Ainsi nul ne se fioit qu'à lui-même, et nul ne trouvoit de raison que dans ses propres idées. Le plus petit gentilhomme de la province la plus reculée sembloit dire au roi : C'est mon épée qui a relevé le trône ! Et Charles n'aimoit pas à deviner ces reproches. Irrités d'ailleurs de la distinction que la cour sembloit faire des anciens et des nouveaux services, tous ne s'accordoient que sur un seul point : « L'amnistie du Roi, » disoient-ils, « est le pardon des ennemis et l'oubli des amis de sa majesté. » Charles II en effet les oublioit jusqu'à l'ingratitude, comme il venoit d'oublier l'armée de Monk, et comme il oubliera bientôt le Chancelier Clarendon.

La sagesse du ministère et l'ascendant du Chancelier imprimoient aux affaires d'Angleterre un mouvement régulier. Il eût été même difficile aux ennemis secrets des ministres de faire prévaloir leur opposition et leurs vues particulières. Mais en Irlande et en Écosse, ils pouvoient donner un libre



cours à leurs pensées de domination et de vengeance. L'Écosse en fut le premier théâtre dans le temps même que l'horizon politique sembloit si pur en Angleterre.

La déclaration de Breda n'avoit été envoyée qu'à la chambre des Communes par l'intermédiaire du général Monk, et d'Annesley, président du Conseil d'état de la République. Les promesses qu'elle contenoit furent vivement contestées quand on s'occupa de les appliquer au royaume d'Écosse. « Violerez-vous la foi donnée? » répétoit sans cesse le Chancelier. « L'amnistie, » répondoient ceux qui voyoient d'immenses confiscations en Écosse, « n'a été accordée qu'au seul royaume d'Angleterre. » Quels mystères dévoilés dans ce seul mot !

La manière d'établir la restauration en Écosse devoit avoir sur l'Angleterre et sur la famille royale une action heureuse ou funeste, suivant le principe juste et sincère, inique et perfide qui seroit adopté. L'Écosse, dans ses mœurs, dans sa religion, dans ses lois, n'avoit rien de commun avec l'Angleterre. Une haine profonde et héréditaire séparoit les deux peuples. Si l'Angleterre avoit en aversion l'Église romaine, elle tendoit naturellement à un culte exact, régulier, par l'autorité de l'épiscopat. L'Écosse, au contraire, qui avoit adopté le calvinisme dès son origine, avoit en horreur et l'église romaine et l'épiscopat conservé dans les églises luthériennes. De là

étoient partis les orages qui accablèrent Charles I<sup>er</sup>. Lorsque ce malheureux prince, qui s'attachoit à suivre le sage plan de son père, avoit voulu soumettre les fanatiques extravagances des puritains à la discipline de l'épiscopat, un cri universel d'horreur s'étoit élevé. Un pape! un pape! s'écria le peuple d'Édimbourg, à l'installation du Primat d'Écosse. Alors des armées sortent comme du sein de la terre, et les Communes d'Angleterre se liguent avec elles contre le Roi. Depuis la mort tragique de Charles I<sup>er</sup>, Montrose défendit la cause royale par une héroïque audace, et alors fut déployée tour à tour une sauvage férocité, qui fut enfin surpassée par celle des puritains vainqueurs. Après ces mouvements furieux, qui furent successivement domptés par Cromwell et par le général Monk, le gouvernement des églises presbytériennes fut établi en Écosse de même qu'en Angleterre : sorte de discipline qui tenoit le milieu entre l'anarchie puritaine et l'autorité de l'épiscopat. Cette forme étoit devenue chère à l'Écosse, et lorsque la famille royale rentra en Angleterre, un des premiers soins du conseil de Charles fut d'examiner si cette forme de gouvernement ecclésiastique seroit abolie ou maintenue.

Parmi les seigneurs écossais qui se trouvoient à la cour, on distinguoit surtout le général Middelton, et Lauderdale. Tous deux avoient rendu d'immenses services à la cause royale : le premier, attaché aux

royalistes du parti vaincu de Montrose ; le second , ennemi passionné de l'épiscopat , mais dévoué aux royalistes presbytériens qui avoient rappelé Charles II. Quand l'Écosse secoua le joug du Parlement d'Angleterre , Lauderdale avoit été fait prisonnier à la bataille de Worcester , où Cromwell abattit toutes les espérances de Charles II. Depuis cette époque jusqu'à la restauration , Lauderdale avoit subi une longue et dure captivité.

Ces deux hommes , divisés dans le Conseil du Roi sur la manière de traiter l'Écosse , proposèrent des vues absolument contraires. Lauderdale conseilla au Roi de maintenir les églises presbytériennes , lui faisant espérer que satisfaite sur ce point , l'Écosse auroit sur tout le reste une complaisance aveugle. Le Chancelier et le duc d'Ormond craignirent au contraire que les presbytériens d'Écosse ne se liguassent avec les presbytériens d'Angleterre ; et Charles II , qui avoit un vif souvenir des traitements qu'il avoit reçus d'eux , lors même qu'ils lui avoient rendu un fantôme de royauté , se prononça formellement pour l'établissement de l'épiscopat. « Le « presbytéranisme , dit-il au comte de Lauderdale , « ne peut être la religion d'un gentilhomme , et je « ne saurois consentir à ce qu'il subsiste plus long-« temps en Écosse. »

Lauderdale fut plus heureux sur une question non moins importante. Après avoir subjugué l'Écosse ,

le Protecteur y avoit élevé des forts et placé des garnisons qui tenoient cette nation sous la dépendance de l'Angleterre. On délibéra long-temps si elle seroit rétablie dans sa liberté, ou si l'on continueroit de la tenir asservie en conservant les forts et les garnisons. Lauderdale, secondé par les ministres, obtint que son pays seroit rendu à la liberté.

Mais la question de l'amnistie tenoit à des intérêts plus vifs, la vengeance et la cupidité. Lauderdale fit entendre vainement la voix de la raison, de la prudence et de la justice. « L'Écosse, » disoit-il, « est le berceau même de la famille royale. C'est l'Écosse qui la première a secoué le joug du Parlement rebelle d'Angleterre; c'est elle qui la première, indignée du meurtre de Charles I<sup>er</sup>, a reconnu et rappelé son fils. La traiterez-vous plus sévèrement que l'Angleterre, où les seuls régicides sont exclus de l'amnistie royale? J'en conviens, » répondoit Middleton. « Mais donnez-moi donc d'autres moyens de récompenser les services du bon parti. » Il obtint en effet les moyens de récompenser les services du bon parti, et il fut envoyé en Écosse, sous le titre de Lord-Commissaire, pour assembler le Parlement, consentir aux bills qui devoient régler les affaires tant de l'État que de l'Église, et fixer les conditions de l'amnistie. Mais avant d'y consentir, le nouveau gouvernement d'Écosse devoit frapper les imagina-

tions par un grand exemple. Le comte d'Argyle fut particulièrement choisi.

Argyle, presbytérien exalté, avoit signé, après de longues hésitations, le serment d'union de la fameuse assemblée ou *Covenant* de Glasgow. Une fois décidé, son caractère intrépide le porta sans peine à se soutenir les armes à la main. Presque roi des montagnes par ses immenses possessions, et par l'autorité patriarcale qu'exerçoient depuis un temps immémorial les chefs des anciennes tribus celtiques, Argyle fut bientôt promu au premier rang des chefs de la guerre civile. Mais cette accession et cette participation active à une rébellion universelle, se trouvoient effacées par les traités et par l'amnistie de Charles I<sup>er</sup> en 1641. Depuis la mort du Roi, Charles II fut rappelé en Écosse. Il y avoit signé le *Covenant*, et proclamé une seconde amnistie en 1651. Lorsque enfin la victoire de Cromwell à Worchester eut anéanti les espérances du Roi et les libertés de la nation, Argyle se soumit, fit son traité avec le général Monk, et vécut paisible jusqu'à la restauration. Mais quelle qu'eût été sa conduite, l'amnistie de Breda devoit le rassurer, puisqu'elle étoit générale, excepté pour les régicides, et qu'Argyle ne pouvoit être enveloppé dans cette juste exception. De plus, il avoit fait porter au Roi lui-même sa soumission pleine et entière par son fils, le lord Lorn, célèbre par d'illustres services rendus à la cause royale.

Une réponse favorable de Charles II avoit attiré Argyle de ses montagnes au palais de Withe-hall, où son fils l'avoit déjà précédé. Mais Argyle étoit riche et puissant; Charles refuse de le voir, le fait mettre à la tour, et l'envoie prisonnier en Écosse, pour y subir un jugement. Le comte de Middleton l'avoit condamné d'avance. Argyle, cependant, soutient l'accusation avec courage. Il invoque les trois amnisties, mais on lui répond toujours : « Il n'existe « point encore d'amnistie pour l'Écosse ! »

Lorn, de son côté, appuyé par le Chancelier Clarendon, obtient enfin du Roi l'ordre d'imposer silence au Solliciteur ou avocat-général, sur tous les faits antérieurs à l'année 1651, et d'envoyer au Conseil tout le procès avant que le Parlement ne prononçât la sentence. Il faut croire que le Roi étoit sincère; mais le comte de Middleton, forcé d'exécuter la première partie de l'ordre qu'il avoit reçu, n'en résolut pas moins de faire condamner Argyle. Vainement l'amnistie publiée en Angleterre n'exceptoit du pardon que les juges de la Haute Cour qui avoit condamné Charles I<sup>er</sup>; Middleton inventa une accusation inouïe jusque-là : ce fut la *présomption* de complicité dans le procès et le jugement du Roi. Cependant l'accusé repoussa l'accusation d'une manière si victorieuse, qu'il fut absous pleinement sur ce point. Inutile victoire sur ses ennemis.

L'infatigable Middleton s'étoit procuré des lettres

que Monk, duc d'Albermale, eut l'infamie de lui livrer. Celui-ci, quand il gouvernoit l'Écosse avec tant de rigueur pour Cromwell, les avoit reçues d'Argyle, qui sans doute avoit un grand intérêt à se maintenir en paix avec les maîtres de l'Écosse. Quelles que fussent d'ailleurs ces lettres, l'amnistie de Breda sembloit les effacer toutes. Mais, comme on ne cessoit de le répéter : « L'amnistie de Breda n'a été promise qu'à l'Angleterre ! » Et les lettres confiées à la foi de Monk, général de Cromwell, livrées par Monk, devenu généralissime de l'armée royale, deviennent un nouvel acte d'accusation. Les amis d'Argyle découragés se retirent du Parlement ; la condamnation à mort est prononcée ; Middelton n'envoie au Roi ni les pièces du procès, ni le jugement ; il ordonne enfin l'exécution de la sentence, et le vieux Argyle monte à l'échafaud.

Tel fut le premier acte du gouvernement de fer qui s'établit en Écosse. L'héroïsme de la mort d'Argyle émut profondément les ames, que l'iniquité de son jugement ouvroit aux plus justes alarmes. Ce vieillard, marchant au supplice avec le calme intrépide qui lui étoit propre, atteste pour la dernière fois son innocence ; recommande ses enfants à la clémence du Roi ; bénit la providence, qui, sans doute, dit-il, le punissoit justement de ses fautes passés, par cet injuste arrêt des hommes ; fait un noble adieu à ses amis ; se recueille un moment avec

une religieuse ferveur; adresse à Dieu ses dernières prières, et reçoit le coup mortel.

Les malheurs de cette illustre famille, et les iniquités dont elle fut la victime, eurent plus tard des résultats si funestes pour la famille royale, qu'il est nécessaire d'en raconter la suite.

Après la mort de son père, lord Lorn, qui croyoit avoir de justes droits à la reconnaissance du Roi, par ses services personnels, sollicita vivement la restitution des biens confisqués d'Argyle. Mais cette proie somptueuse, qu'il disputoit à ses ennemis, étoit une présomption de crime contre lui; aussi fut-il réclamé par le Parlement d'Écosse, pour être jugé lui-même. On l'accusoit d'avoir semé la division entre le prince et ses sujets. Voici quel fut le motif de cette accusation.

Dans une lettre qu'il écrivoit au lord Duffus, il se plaignoit amèrement des intrigues de ses ennemis auprès du Roi. Mais, disoit-il, je suis parvenu à les connoître, et je suis assuré de la protection du Chancelier, qui me fera rentrer dans mes biens. Il ajoutoit, qu'un seigneur accrédité à la cour s'étoit prêté à le soutenir dans ses démarches, en acceptant mille livres sterling pour prix de cet important service. La lettre, interceptée en Écosse, servit de texte à l'accusation d'avoir semé la division entre le prince et les sujets. Cependant le Roi lui-même n'y trouvoit rien de criminel, et n'y voyoit qu'une indiscre-



tion. Mais il vouloit complaire à un Parlement qui manifestoit d'ailleurs un zèle très-ardent pour l'autorité royale; et croyant concilier la justice avec cette complaisance, il fit partir le lord Lorn, sur parole et sans gardes, pour Édimbourg, et notifia l'ordre exprès et particulier au comte de Middleton, de ne point exécuter la sentence que prononceroit le Parlement, si Lorn étoit condamné.

Lorn, à son arrivée, est arrêté, accusé, jugé et condamné à mort. Seulement, on laisse à Middleton la faculté de fixer le jour de l'exécution. Ainsi se mettoit en pratique, dès l'aurore de la restauration, cette maxime de Charles I<sup>er</sup> dans son testament : « Il n'est point de plus souveraine injustice que le « pouvoir souverain, exercé tyranniquement par l'é-  
« troite observation de la loi. » Cependant on pallioit l'iniquité de ce jugement barbare, en disant que le fils d'Argyle ne couroit aucun risque pour sa vie. Mais la sentence du père n'avoit-elle pas été exécutée? Lorn obtint sa grace, et plus tard le Chancelier le fit rétablir dans ses biens. Plus tard encore, et sous le gouvernement du duc d'York, Lorn, devenu ainsi comte d'Argyle, subit un jugement capital, plus monstrueux que les deux premiers. Il n'y échappa que par l'ingénieuse tendresse de sa fille; et poussé au désespoir, il attaqua enfin le trône que jadis il avoit défendu.

Le jugement du lord Lorn ne fut prononcé que

dans la seconde année de la restauration. Mais le jugement du père fut le premier acte qui annonçât ce que l'on entendoit par la restauration en Écosse.

Le Parlement de ce royaume ne ressemble point à celui d'Angleterre. Composé d'une seule chambre pour les lords spirituels et temporels, comme pour les députés des comtés et de la bourgeoisie, l'institution antique d'un comité que l'on nommoit *les lords des articles*, y prévenoit, ou du moins atténuoit tous les périls inséparables d'une grande et unique assemblée formant la représentation nationale. Ce comité se composoit ainsi. Les deux ordres du clergé et de la noblesse nommoient séparément chacun huit lords; les seize nommés de cette manière choisissoient huit députés des comtés. Ceux-ci réunis aux seize premiers nommoient huit députés de la bourgeoisie. Tels étoient les Lords des articles. Nulle proposition ne se pouvoit faire dans le Parlement sans leur examen préliminaire, sans leur consentement. Cette forte barrière contre l'emportement d'une seule assemblée dans les occasions difficiles, n'empêcha pas cependant les orages qui éclatèrent sous Charles I<sup>er</sup>. Le renversement violent de l'épiscopat avoit converti en *Covenant* ou *Convention* ce Parlement, qui devint ainsi tour à tour tyrannique, et esclave des fureurs populaires. Mais enfin Charles II, à la restauration, avoit convoqué le Parlement. Les anciennes formes avoient été sui-

vies. Les Lords des articles concouroient fortement au succès de la cause royale. L'épiscopat rétabli, les évêques rentrèrent au Parlement : grande et heureuse victoire pour l'ordre public, si la cour eût montré moins d'indifférence, de mépris même pour le sacerdoce dans le choix des évêques. Ceux-ci se montrèrent tout à la fois avides, persécuteurs et dissolus. Le comble de la témérité fut dans la nomination du Primat, Archevêque de saint-André. Sharp, naguère encore, violent puritain, fanatique prédicant, et l'un des plus ardents fauteurs de la ligue du covenant, s'étoit subitement converti au royalisme et à l'épiscopat. La première dignité de la nouvelle église d'Écosse fut le salaire de cette conversion. Ses récentes ferveurs se signalèrent bientôt par le scandale de ses mœurs, et par un esprit effréné de pillage et de persécutions contre la secte qu'il avoit abandonnée. Il la poussa au désespoir.

Le Parlement s'occupa enfin de l'amnistie. Elle fut réglée sur les plans que Middelton avoit emportés d'Angleterre. Le but avoué, comme il le disoit au Conseil, étoit de récompenser les services du bon parti ; et le moyen qu'il fit approuver par le Roi, fut de reculer les limites de l'amnistie jusqu'à l'année 1651, de rechercher tous les crimes d'état commis depuis cette époque, et de les punir par les peines qu'il plairoit d'imposer, la mort exceptée. Ces

peines furent généralement la confiscation ou d'énormes amendes. Mais il pouvoit arriver que le Roi ne refusât pas toujours de remettre aux enfants les biens de leurs pères condamnés ou proscrits. Alors Middelton fit porter une loi inconnue au siècle même de Tibère : la clémence fut interdite au Roi. Quiconque intercéderoit pour les enfants des condamnés, seroit condamné lui-même ; et, par un raffinement d'iniquité, la loi ne disoit pas quelle peine méritoit ce crime de la pitié. Fixer une peine, disoient les adorateurs serviles de l'autorité, ne seroit que limiter les droits de la couronne. Enfin cette cruelle et dérisoire amnistie devint une source inépuisable de concussions particulières et publiques. Elle n'avoit pas d'autre fin.

L'ordre des faits que l'on vient de raconter semble prouver que, si la restauration s'établit simultanément et sans obstacles en Angleterre et en Écosse, la double action du gouvernement sur ces deux royaumes ne procédoit pas d'un même principe. En Angleterre, la force même des choses rendoit nécessaires la retenue et la modération, parce que ce fut le parti même de la liberté qui renversa l'anarchie républicaine. Mais en Écosse, on laissa un libre essor à la réaction des passions, devenues victorieuses, même sans combat : et quoique l'une et l'autre nation, chacune occupée de ses propres affaires, ne connût pas immédiatement le système différent mis

en œuvre à côté d'elle, cependant la vérité ne pouvoit long-temps échapper aux esprits attentifs, qui en conçurent de tristes présages.

Ce fut alors ( septembre 1660 ) que la mort du jeune duc de Gloucester vint troubler et les fêtes de la cour, et la première ivresse de l'Angleterre, et l'espérance des plus sages amis de la liberté. Peu de temps après ( décembre ), la chambre des Communes fut dissoute, et la réunion d'un nouveau Parlement fixée au mois de mai suivant.

Si l'on considère l'ensemble des actes de cette *Convention* célèbre, on doit reconnoître qu'elle fut animée d'un esprit sage, loyal, dévoué tout à la fois au prince et au pays. Toutes les questions épineuses furent écartées. De grandes concessions se firent au besoin de l'ordre et à la justice qui veut réparer bien plus que punir. Sans abandonner, ou négliger même les intérêts de la liberté, les Communes comprirent que, dans de tels moments, une généreuse confiance à de libres promesses est plus salutaire qu'une prudence difficile et contentieuse. L'avenir prouvera sans doute qu'elles se trompèrent. Mais quelle assemblée vraiment nationale n'eût pas été attendrie aux infortunes d'un prince qui se montrait si populaire, si miséricordieux, et n'eût pas cédé au charme décevant de ses paroles ?

En attendant l'assemblée du nouveau Parlement, l'état de l'Église occupa sérieusement le ministère. La couronne avoit recouvré l'autorité suprême sur

les affaires de la religion; ou plutôt, les Communes avoient eu la prudence de ne pas agiter la question du maintien ou du renversement de la discipline actuelle. Mais, comme l'épiscopat et la liturgie ne se trouvoient abrogés par aucun pouvoir légal, l'établissement actuel du presbytérianisme par le Parlement rebelle se trouvoit annulé de fait et de droit. Seulement les évêques se trouvoient légalement exclus de la chambre haute, parce que Charles I<sup>er</sup> avoit sanctionné le bill de leur exclusion. A la vérité, Charles II, plus qu'indifférent à toute religion, n'écoutoit guère que l'instinct de sa politique, s'il donnoit quelque préférence à l'épiscopat anglican. Mais Clarendon et les royalistes y voyoient l'affermissement de la royauté : avec cette différence, que ceux-ci ne songeoient pas encore que si l'épiscopat devenoit une barrière insurmontable aux doctrines républicaines, il n'étoit pas moins un obstacle invincible aux prétentions éventuelles du pouvoir absolu. Le nouveau Parlement devoit régler ces intérêts si vifs pour l'Angleterre, et concilier les promesses du Roi et la raison d'état. Cependant les presbytériens, quelle qu'eût été leur conduite au commencement de la révolution, méritoient aujourd'hui les plus grands égards. C'étoit leur réunion au parti des royalistes, qui avoit soutenu le général Monk dans sa marche long-temps inexplicable, et donné à l'opinion populaire, quand il eut passé le Twède, une force irrésistible contre l'armée de la République.

Le ministère essaya d'abord de résoudre tant de difficultés, en proposant un Acte d'union entre les Presbytériens et les Anglicans. Pour cela des conférences furent ouvertes à Londres, au mois de mars (1661), entre les théologiens de l'un et l'autre parti. Mais ces conférences de la *Savoie* ne pouvoient pas mieux réussir que le colloque de *Poissy* et tant d'autres, dont l'histoire a démontré l'inutilité. Il fallut donc en référer à l'autorité du Parlement.

Charles II avoit obtenu le pouvoir de réformer les corporations et communautés. Il faut croire que l'épuration faite sous les auspices du Chancelier ne fut pas injuste, si elle fut sévère. Les élections ne pouvoient pas être abandonnées à la domination des sectes républicaines. Clarendon, anglican zélé, voyoit le triomphe de la royauté dans le triomphe des anglicans, et son zèle ne fut pas infructueux. Ici fut abandonnée l'alliance des Royalistes et des Presbytériens. Les élections ne donnèrent à la chambre des Communes que cinquante-six presbytériens : mais par leur naissance, leur caractère, leur fortune et leur crédit populaire, ils étoient l'élite de la nation. Du reste, jamais le Roi et la cour ne pouvoient désirer des Communes plus devouées à l'épiscopat et à la royauté. Aussi, dans les deux premières années, tous les actes qui pouvoient affermir le trône, rétablir la religion de l'état, réprimer l'essor des sectes

républicaines, furent consentis avec un zèle que soutenait toujours l'ardeur de la nation.

Cependant l'*Acte d'uniformité* qui imposait la liturgie anglicane et l'autorité de l'épiscopat à toutes les églises protestantes, trompa cruellement les espérances des ministres presbytériens. Il leur étoit enjoint de reconnoître la liturgie et de recevoir l'ordination des évêques, dans un délai déterminé, sous peine d'être dépossédés de leurs églises. Deux mille s'y refusèrent et furent chassés le même jour, 24 août, terme fixé (1662). Cette résistance inattendue étonna la cour et la nation, qui nomma cette journée la Saint-Barthélemy des Presbytériens. Alors ils se rappelèrent avec amertume cette parole que leur avoit adressée le Roi : « Je vous rendrai « aussi heureux que je le suis moi-même ! »

Le parti des anglicans triomphoit pleinement, et avec eux le parti des royalistes. Les évêques étoient rentrés à la chambre des Lords, et leur concours imprima aux affaires un mouvement vif et sévère qui formoit un contraste remarquable avec le spectacle d'une cour toute abandonnée aux voluptés. Les évêques s'attachèrent à persécuter rigoureusement les *Non-conformistes*, et par là même attirèrent la pitié du peuple sur les persécutés. D'un autre côté, la cour fit rechercher dans les pays étrangers ceux des régicides qui avoient pris la fuite. Okey, Berkestead et Cobbet traînoient dans l'exil une vie tourmentée par la misère. Ayant long-temps erré d'asyle



en asyle, ils vinrent secrètement d'Allemagne en Hollande. Downing, jadis Chapelain du régiment d'Okey, tour à tour dévoué à Cromwell comme à la République, se trouvoit maintenant à La Haie ministre du Roi et zélé royaliste. Il fit saisir brusquement les trois pros-crits, et les envoya en Angleterre où ils furent exécutés.

On commença aussi le procès du général Lambert et du chevalier Henri Vane, qui n'avoient pas été exceptés de l'amnistie, mais que les Communes avoient recommandés à la clémence du Roi. En prison depuis deux ans, ils furent mis en jugement. Il devenoit manifeste que l'esprit du gouvernement étoit changé ou du moins dominé par une puissance plus forte que les conseils modérateurs du Chancelier. Ces deux procès tinrent l'Angleterre attentive. Henri Vane se défendit surtout avec une intrépidité qui remua dans les cœurs des sentiments qu'il falloit tenir assoupis, puisque la vindicte sociale avoit été satisfaite par le premier Parlement. D'ailleurs, ni Lambert ni Henri Vane n'étoient régicides. Ils furent condamnés. Vane fut exécuté. La crainte que le peuple ne fût ému de sa constance et de ses dernières paroles fit imaginer une précaution qui indique assez la situation des esprits. On plaça sous l'échafaud des tambours qui étouffèrent sa voix, au moment où il prit la parole suivant l'usage de tous les Anglois condamnés. Lambert eut sa grace, et fut relégué dans l'île de Guernesey, où il vécut encore trente ans, obscur et oublié.

Pour fixer les inconstances du Roi, susciter des héritiers directs à la monarchie, et cimenter une alliance utile à l'Angleterre, il avoit conclu le mariage d'une Infante de Portugal avec Charles; et dans la dot de cette princesse il avoit fait comprendre la place de Tanger, située sur la plage africaine du détroit de Cadix. Mais il se trouva que la nouvelle Reine possédoit peu de ces attraits de l'esprit et du corps, qui pouvoient, sinon contenir, du moins rappeler Charles dans les liens de la vie et des affections de famille. La Reine enfin étoit stérile: ce malheur fut un crime du Chancelier qui certainement, disoit-on, avoit voulu faire passer la couronne dans sa maison par les enfants de sa fille. De plus, Charles s'abandonna entièrement à la femme d'un gentilhomme catholique, nommé Palmer, dont il consola la disgrâce par le titre de comte de Castelmaine; et cette favorite, créée duchesse de Clèveland, étoit, dit un célèbre historien<sup>1</sup>, prodigue, rapace, dissolue et vindicative. Il n'en falloit pas tant pour qu'elle devînt l'ennemie du ministre sévère qui s'efforçoit de poser quelque digue aux prodigalités du Roi.

Jadis Cromwell avoit consolé la fierté angloise de la perte de Calais par l'acquisition de Dunkerque et de Mardick. Charles n'étoit pas encore au dix-

---

<sup>1</sup> Hume.

huitième mois de la restauration qu'il avoit vendu et livré à Louis XIV cette possession si importante pour la France. Cinq millions furent le prix de cette première transaction politique de deux jeunes rois, dont l'un n'aspiroit qu'à la gloire, et l'autre sembloit se montrer déjà prêt à vendre son pays même, pour vivre en paix dans ses voluptés. L'Angleterre en fut profondément blessée. Mais on étouffa ces premières clameurs en élevant bien haut l'acquisition de Tanger. Cependant malgré l'importance réelle de cette acquisition pour la protection du commerce anglois dans la Méditerranée, lorsque la place de Tanger devint plus tard un prétexte pour lever des troupes, et que le Parlement, d'abord si dévoué, eut conçu de justes ombrages, il aima mieux la voir abandonnée que de fournir les subsides nécessaires à son entretien.

La discorde régnoit autour du Roi. Il existoit un double Conseil; et dans celui qui étoit confidentiel, venoient se résoudre les affaires les plus délicates. Là dominoit le comte de Bristol, qui s'étoit déclaré catholique sur le continent, peu de temps avant la restauration. Tant qu'il vécut en bonne intelligence avec Clarendon et le vertueux duc d'Ormond, la marche du gouvernement fut contenue plutôt que dirigée dans les voies de la modération et de la sagesse. Mais devenu jaloux, peut-être aussi entraîné par un système de domination absolue que le Chan-

celier croyoit dangereux de favoriser, il s'attacha incessamment à la ruine de son adversaire et l'accusa formellement devant le Roi. Quoique Charles ne vît plus dans Clarendon qu'un censeur incommodé et fâcheux, il n'osa pas encore lui retirer les marques extérieures de sa confiance. Soutenu d'ailleurs par le duc d'York, qui, sans approuver son système, respectoit ses vertus, Clarendon conserva ses dignités et perdit tout son crédit à la cour. La duchesse de Cléveland prépara surtout sa ruine, en faisant éloigner le chevalier Édouard Nicolas, Secrétaire d'état. Nicolas étoit ami intime du Chancelier, qui vit arriver à la place vacante son ennemi déclaré, le chevalier Bennet, créé lord d'Arlington. Ainsi fut brisée l'heureuse alliance des quatre ministres d'Angleterre qui présidèrent à la restauration.

Ces divisions ne pouvoient rester ensevelies dans les intrigues de White-Hall. Propagées au dehors, il s'éleva une défiance vague et incessamment répandue. Les déprédations de la cour sembloient expliquer la vente de Dunkerque. L'impulsion rigoureuse donnée au gouvernement d'Écosse fit naître aussi de sinistres conjectures. Alors les hommes d'un caractère élevé, ceux qui voyoient dans l'avenir, ceux même qui avoient concouru activement au rétablissement de la famille royale, commencèrent à former une opposition régulière et ferme dans le Parlement.

Sans jamais refuser les subsides, ils firent tomber dès l'origine le droit, affecté par le Roi, de dispenser de l'exécution des lois pénales, dans son Édít d'indulgence. Mais comme la religion catholique, dont faisoit profession le comte de Bristol, étoit considérée comme un moyen d'établir le pouvoir absolu, ce fut par elle que l'opposition naissante donna un crédit populaire à ses résistances. Les Jésuites espagnols et portugais se réunissoient en effet de toutes parts autour de la Reine : un bill renouvela les anciens bills qui ordonnoient leur bannissement.

Cependant le duc d'York se livroit, comme Grand-Amiral du royaume, à tous les soins qu'exigeoient le rétablissement de la marine et la protection du commerce dans les deux Indes. Ce temps fut l'époque de sa gloire et d'une gloire véritable, parce qu'elle étoit toute nationale. Heureux s'il eût toujours compris, quand il devint Roi, que là étoit le principe de sa force, puisqu'il se trouvoit dans le génie et dans les besoins de l'Angleterre. Les dissensions civiles, les querelles de religion et de liberté pénètrent peu dans les habitudes laborieuses et toujours périlleuses du marin. Il faut d'ailleurs, après une longue et sanglante révolution, il faut ouvrir de larges issues et de nouvelles destinées aux hommes ardents, inquiets, aventureux. Lorsque les Puritains, trente ans auparavant, couroient en foule chercher un asyle et la liberté du fanatisme dans le

nord de l'Amérique, Hampden et Cromwell eux-mêmes alloient partir. Déjà le vaisseau qui devoit emporter leurs destinées vagabondes étoit à la voile sur la Tamise, quand on eut l'imprudence fatale de les retenir et de réprimer cette heureuse émigration. Mais la Providence, qui se joue de la folle sagesse des hommes, les avoit marqués tous deux de sa main pour donner aux peuples et aux rois de grandes et terribles leçons : Hampden commença la Révolution, et ce fut Cromwell qui la consumma ! Quelle que fût cependant la pensée du gouvernement actuel sur les nouveaux armements, le duc d'York se livroit tout entier aux soins de la flotte. Les magasins étoient vides, les ressources navales épuisées. Sur son rapport au Roi, le Parlement alloua tout ce qu'il avoit demandé. Enfin il étendoit sa juste sollicitude sur le commerce. La compagnie des Indes orientales ; celles de la Turquie, de Hambourg et des Canaries reçurent des encouragements et une protection efficace. Il en érigea une pour le commerce de la Guinée ; il fit établir des comptoirs sur la Côte d'or pour surveiller et réprimer les Hollandois. Il recouvra sur eux en Amérique toute la contrée aujourd'hui connue sous le nom de New-York, que déjà ils avoient usurpée. Lorsque enfin la voix du peuple et du Parlement eut rendu la guerre inévitable, le Duc se mit en mer avec la plus belle flotte qui jamais eût flatté l'immense orgueil de la nation.

L'objet de cette histoire n'est pas de raconter des faits d'armes plus ou moins glorieux pour l'une ou l'autre puissance belligérante , mais de signaler dans leur cours des événements qui déjà , quoique inaperçus alors , sembloient commencer les hautes destinées du jeune prince d'Orange , si fatales à la maison royale d'Angleterre. Les historiens du temps s'épuisent en conjectures sur les motifs qui déterminèrent Charles II à une violente rupture que réprouvoit le Chancelier par toutes les forces de son crédit mourant. Il est certain que la guerre pouvoit être évitée. Elle commença même par des hostilités contraires au droit des gens ; et il semble qu'enhardi par le vœu national , Charles écouta aussi la voix de la cupidité , s'il est vrai qu'il espéra une ample moisson dans les subsides extraordinaires et dans l'immense pillage du commerce des Provinces-Unies. Quoi qu'il en soit , tous les justes sujets de plaintes du gouvernement se trouvoient antérieurs au renouvellement des anciennes alliances , qui s'effectua en 1662. Mais Downing , ministre du Roi auprès des États généraux , poussé par le nouveau Secrétaire d'état , lord d'Arlington , et par la violence impérieuse de son caractère , fit évanouir toute espérance de conciliation.

Les Provinces-Unies se trouvoient alors gouvernées par le Grand Pensionnaire Jean de Wit , magistrat intègre et populaire , homme d'état , également

passionné pour la gloire et pour la liberté de sa patrie. Attaché au parti républicain qui avoit aboli le Stathoudérat dans la personne du dernier prince d'Orange, ( beau-frère de Charles II , ) il étoit aussi le tuteur du jeune prince d'Orange, qu'il élevoit , avec une surveillance inquiète et jalouse, dans les maximes de la liberté. Si Charles II voulut humilier, renverser même le parti de la République, pour relever la fortune de son neveu encore enfant, et donner ainsi à l'Angleterre une sorte de dictature sur la puissance batave, c'est une question maintenant stérile, que le caractère mieux connu du Roi ne permet plus de soutenir. L'ordre des faits semble prouver au contraire que la guerre n'eut pas d'autre motif que l'espérance, pour lui, d'un immense butin, pour son frère, d'une grande gloire militaire, et pour tous deux peut-être, de l'autorité absolue à établir par les trésors de la victoire et l'appui d'une armée victorieuse.

La première campagne, en 1665, fut glorieuse pour l'Angleterre et surtout pour le duc d'York. Avec quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, le Duc se présente à l'ennemi. C'étoit la première fois que la marine angloise observoit un ordre régulier de bataille, par les signaux que le Duc avoit inventés ou du moins perfectionnés. La flotte ennemie comptoit cent treize vaisseaux; elle en perdit vingt; elle perdit aussi quatre amiraux et dix mille hommes.



On ignore par quelle raison le Roi rappela subitement son frère, qui n'acheva point cette mémorable campagne. Mais le Parlement lui décerna 120,000 livres sterling comme un témoignage de la gratitude nationale, et en vota 1,256,000 pour continuer la guerre. <sup>1</sup>

Ces heureux commencements furent suivis des plus terribles désastres. La France, à qui Charles II offroit de garantir toute la Flandre, si elle vouloit abandonner son alliance avec les États-généraux, rejeta cette offre séduisante et prit les armes. Le Danemark imita cet exemple, et, comme le disoit Louis XIV, les Anglois ne virent plus que des côtes ennemies depuis Bergues jusqu'à Bayonne. C'étoit l'œuvre de la politique ferme et habile du Grand Pensionnaire. Les forces navales des deux puissances déployèrent toute l'énergie du courage, de la rivalité nationale et même du désespoir, dans cette fameuse bataille des Quatre Jours, qui commença le 1<sup>er</sup> juin 1666, et recommença chaque matin pour se terminer le 4 par une victoire indécise. Mais les Anglois y éprouvèrent des pertes énormes, et perdirent surtout ce prestige d'invincibilité qui animoit leur fierté patriotique depuis les guerres maritimes du Protecteur. Leur perte fut de vingt-trois vaisseaux

---

<sup>1</sup> La livre sterling représentoit alors un peu plus de 13 livres tournois, et le marc d'argent valoit 26 livres 10 sous de France.

et de six mille hommes. Si l'année précédente le duc d'York avoit assuré la supériorité du pavillon britannique par le perfectionnement des signaux, le Pensionnaire assura, dans cette bataille, la victoire à la flotte hollandoise par son invention des boulets à chaîne. Cependant les Anglois, malgré tant de pertes, recouvrent un moment leur supériorité. Devenus encore maîtres de la mer, ils pénétrèrent dans la rade de Ulie, brûlent cent quarante navires de commerce, deux vaisseaux de guerre et un riche village de la côte. Les négociants en poussèrent de longs cris de douleur; et, de ce moment, ils se réunissent au parti renversé de la maison d'Orange contre le Grand Pensionnaire. Ainsi se préparoit déjà la fortune du jeune Guillaume qui sortoit à peine de sa quinzième année.

Avant cette campagne, où les calamités furent égales de part et d'autre, la ville de Londres avoit été la proie d'un des plus terribles fléaux qui puisse affliger l'espèce humaine. La peste y avoit dévoré soixante-huit mille habitants; cette année, ce fut un incendie, où l'Hôtel de ville, la cathédrale de Saint-Paul, quatre-vingt-neuf églises et treize mille deux cents maisons furent la proie des flammes dans six cents rues (3 septembre 1666).

Ces malheurs, qui devoient rapprocher les hommes, les rendirent plus ennemis, plus implacables. Si l'on n'avoit pu en 1665 imputer la peste

aux factions, elles ne manquèrent pas, en 1666, de s'accuser mutuellement de l'incendie. Les sectaires protestants et les catholiques s'attribuoient tour à tour un crime auquel toutes les recherches du Parlement ne trouvèrent aucune vraisemblance. Mais les sectaires étoient alors cruellement persécutés; ils excitoient la pitié du peuple, dont la vieille haine contre les catholiques se réveilla tout à coup au milieu des malheurs publics; les préjugés de la haine prévalurent contre la vérité même, et les catholiques restèrent convaincus, au moins par l'inscription du monument érigé en mémoire de ce grand désastre, d'avoir commis cet absurde crime. Les suites de cette grande calomnie politique furent cruelles pour le duc d'York, qui déjà étoit secrètement catholique, au moins dans son cœur<sup>1</sup>. Le Parlement sollicita aussi le Roi de faire exécuter contre les prêtres étrangers, et en particulier contre les Jésuites, les bills qui prononçoient leur bannissement. Les Non-conformistes ou sectaires protestants étoient déjà l'objet des bills les plus rigoureux.

Les défiances et les divisions s'étoient accrues entre la cour et toutes les classes de la nation. Pour la première fois, le Parlement, qui s'étoit montré

---

<sup>1</sup> Le duc d'York, devenu Roi, fit effacer la partie de l'inscription qui accusoit les catholiques. Elle fut rétablie après la révolution de 1688.

si dévoué depuis 1661, mit de la lenteur et de la réserve dans l'octroi des subsides. Il avoit accordé 1800,000 livres sterling, dans l'hiver de 1666, pour continuer la guerre avec une vigueur nouvelle. Mais le Roi, emporté par le fatal désir de couvrir ses dettes et ses prodigalités en s'appropriant une grande partie du subside, avoit désarmé *par économie* et malgré les instances du Prince Grand-Amiral, les vaisseaux de première et de seconde grandeur : il fit demander la paix, et, en attendant l'issue des négociations, se contenta d'armer en course les autres bâtimens. Alors le Grand Pensionnaire, accueillant et prolongeant les négociations, se prépara secrètement à venger les désastres d'Ulie. Tout à coup Ruyter, devenu maître de la mer, paroît à l'embouchure de la Tamise, brûle dix-neuf vaisseaux de guerre et jette la terreur dans la capitale même, étonnée, humiliée, désespérée de voir ses ports impunément insultés sous ses yeux. Charles II lève à la hâte une armée de douze mille hommes et assemble le Parlement. La première condition des Communes fut de licencier cette armée qui leur parut dangereuse pour les libertés publiques. Charles proroge aussitôt le Parlement jusqu'à l'hiver et signe le traité de Breda, traité humiliant sans doute, mais devenu nécessaire, ( juillet 1667. )

Ici va commencer une longue série d'événements, alors incompréhensibles, et d'incroyables vicissi-

tudes : le Roi signant le bannissement de l'homme sage à qui seul peut-être il devoit son heureuse restauration ; signant tout à la fois la Triple Alliance contre Louis XIV et une alliance occulte avec lui ; usant de ses ministres protestants pour établir l'église catholique , et envoyant les catholiques à l'échafaud ; exilant son frère ; toujours prêt à l'abandonner aux vengeances du Parlement , et se servant de lui pour abaisser le Parlement : au milieu de tout cela , des mœurs dissolues , le mépris des lois humaines et divines , l'athéisme et des persécutions religieuses ; le fanatisme servant de voile aux conjurations ; et pour terme de tant de passions orageuses , l'expulsion d'un prince qui n'a su que les rendre implacables. Cette époque sembleroit appartenir aux jours de Tibère , si les mœurs de la nation eussent été corrompues dans les profondeurs même de la société. Mais la corruption n'étoit qu'à la surface. Le fanatisme n'est que l'emploi déréglé des forces de l'ame ; un peuple abruti et corrompu n'en a point.

Le fanatisme des puritains et l'esprit persécuteur du clergé anglican avoient laissé dans quelques ames fières un mépris pour toutes les sectes protestantes non moins prononcé que leur haine contre l'église romaine. Ainsi dégagées de toute espèce d'autorité positive en religion , il ne leur restoit plus à choisir entre l'athéisme et , si l'on peut parler ainsi , cette vague *religiosité* qui survit long-temps à de longues tradi-

tions, et qui demande encore à la seule raison des forces qu'une foi ruinée n'est plus capable de donner. Tels alors étoient les Sidney, les Essex, les Russel dans les hauts rangs de la société : tels encore dans l'église les Tillotson, les Sherlock, les Cudworth et les Wilkins.

Les premiers, affranchis de toute soumission religieuse, avoient naturellement adopté les principes de l'indépendance politique : se formant dans l'esprit un gouvernement idéal et rationnel comme leur religion ; capables toutefois de se soumettre paisiblement à l'ordre établi ; assez fiers pour assigner aussi des bornes à leur soumission ; persuadés surtout que si le souverain doit trouver des limites dans les lois, les lois violées appellent des protecteurs, et enfin des vengeurs. Ainsi, dans un état comme l'Angleterre, le rôle de ces hommes étoit fixé ; ils montraient également les bornes que le peuple pouvoit respecter, les protecteurs ou les vengeurs qu'il devoit se promettre. Telle fut l'origine de la nouvelle opposition parlementaire.

Les autres, dans l'église, avoient déploré les fureurs d'un aveugle et féroce fanatisme, plus vivement encore déploré les ravages irréparables de l'athéisme, si ouvertement soutenu de leur temps par Hobbes et ses imitateurs. Ennemis d'ailleurs de l'Église catholique et versés dans la science des langues sacrées, ils combattoient également ce qu'ils nommoient l'i-

dolatrie des papistes et les corruptions de l'athéisme. Ce sont eux qui dans ces temps-là fondèrent cette école fameuse de Cambridge, où sembloit renaître l'école platonicienne d'Alexandrie. Leur éclectisme religieux étoit bien moins une religion fixée dans ses dogmes, quoique soumise aux rites et à la discipline de l'épiscopat, qu'une contemplation philosophique des lois naturelles, qui s'élevoit cependant et se rapportoit à l'auteur de la nature. Donnant ainsi une grande latitude aux opinions religieuses, ils ne rejetoient formellement aucune des réformes récentes des églises déjà réformées ; et de même qu'Arminius en Hollande et Caméron en Écosse avoient adouci la désespérante rigueur des dogmes de Calvin, ceux-ci pour adoucir ce qu'il y avoit d'âpre et de farouche dans les sectes presbytériennes d'Angleterre et d'Écosse, vouloient tolérer ce que l'extérieur de ces cultes divers pouvoit avoir d'innocent. Néanmoins ils insistoient sur les formes plus décentes, plus sensibles, moins abstraites du culte anglican : non pas qu'à leurs yeux elles fussent précisément et absolument nécessaires, mais parce qu'elles pouvoient retenir ou rappeler la multitude dans une croyance commune, plus générale, et ainsi plus favorable au maintien de l'ordre politique. En un mot, philosophes dans le chistianisme, et arminiens secrets dans l'église protestante, ils n'étoient réellement que les modernes sectateurs des Platon, des Cicéron ou

des Plotin, sous la discipline d'un culte réglé par les lois de l'état. Les anglicans rigides leur donnoient, pour cette raison, la dénomination de *latitudinaires*. Mais les catholiques d'Angleterre leur donnoient un nom plus décisif et plus vrai, celui de déistes et même de sociniens : terme inévitable et nécessaire de toutes les fractions de l'Église protestante. Au reste cette philosophie passa de l'Université de Cambridge dans celle d'Oxford, et peu à peu dans l'esprit des chefs de l'épiscopat.

Les doctrines athées qu'ils s'efforçoient de combattre avoient une origine récente en Angleterre. Après avoir uni sa fortune à celle des Stuarts fugitifs, Hobbes étoit revenu à Londres sous Cromwell; mais le fanatisme des sectaires lui inspira un dégoût mêlé d'horreur, et son esprit, tourné sans cesse vers les idées extrêmes et absolues, ne lui montra pour remède à la double folie religieuse et politique de ce temps-là que l'athéisme et le despotisme. Alors parut son *Léviathan*, livre bizarre, mais affreux dans les principes et dans les conséquences. A couvert sous la doctrine des *décrets absolus* de Calvin, il établit d'abord que l'homme est un agent nécessaire. Mais l'homme a-t-il une âme? Oui, sans doute; et il ne le nioit pas. Quelle est cette âme? Le produit d'un mouvement d'atômes, particules insaisissables et indéfinies, douées cependant de la pensée. L'intérêt et la crainte ayant seuls réuni les hommes en so-



ciété, c'étoit donc par l'intérêt et la crainte qu'il les falloit gouverner. Or, une religion, considérée comme instrument de terreur, pouvoit servir utilement la politique; donc une religion n'étoit, ne devoit être qu'une loi, ou plutôt un instrument de l'état. Mais les lois ne peuvent être que la volonté même du prince. Quant à la morale publique et privée, que sera-t-elle, découlant d'une telle source? La doctrine des intérêts, balancée, il est vrai, par les intérêts d'autrui. Ces dogmes, comme on voit, n'étoient pas nouveaux, quand ils s'introduisirent en France dans le dernier siècle. Les classes supérieures de la société en Angleterre s'en étoient imbuës avec avidité, le Roi surtout par un double sentiment : le dégoût pour les extravagances d'un siècle farouche et bizarre, et l'espèce de légitimité que ces fatales doctrines semblent donner aux passions, surtout aux passions sur le trône. L'athéisme, s'il existe, est la religion des cœurs pervers; et le despotisme qui en émane est bien digne des hommes qui le subissent, comme des princes qui l'exercent, chacun à leurs risques et périls.

La cour de Charles II étoit le sanctuaire de cet athéisme raffiné. Le duc de Buckingham, son compagnon d'enfance, d'infortunes et de prospérités, avoit pris sur lui cet ascendant, toujours facile, d'un esprit brillant et emporté sur un cœur très-foible. Bientôt il eut aguerri le Roi dans la débauche et l'impiété,

par ce ton spirituel et dérisoire , qui déracine si aisément un principe mal affermi, flétrit toute vertu, éteint jusqu'aux dernières lueurs d'un sentiment religieux. Buckingham tomba plus tard dans la disgrâce, après avoir tenté quelques entreprises qui n'eussent pas été sans danger pour son maître, s'il avoit eu la force de caractère que demandoit son génie remuant. Alors il s'attachoit surtout à ruiner le Chancelier dans l'esprit du Roi.

Dominoient et brilloient à la cour, auprès de lui, ce Wilmot, comte de Rochester (qu'il ne faut pas confondre avec Rochester, fils du Chancelier), le comte de Dorset, et le chevalier Charles de Sidley. On disoit l'éclair moins rapide et moins éblouissant que l'imagination de Sidley. Le génie de Rochester pouvoit effacer les plus beaux génies de l'Angleterre. Sa douceur naturelle, la gracieuse modestie de sa jeunesse, vinrent se dissoudre, se perdre dans les emportements de la cour, qu'il surpassa enfin lui-même par tout ce que l'intelligence peut mettre de force à inventer des dérèglements inconnus. Dorset, au premier abord, paroissoit allangui, assoupi dans je ne sais quelle léthargie de corps et d'esprit. Mais les premières fumées du vin allumoient soudainement ce feu caché sous la cendre d'un volcan. Nul n'avoit plus de malignité dans ses écrits satiriques, ni de bonté dans son cœur. Le premier indigent qui s'offroit à ses yeux s'en alloit presque riche de ses largesses.

Favori du Roi , il supportoit impatiemment la fatigue d'un tel rôle : se livrant cependant aux voluptés d'une cour qu'il détestoit, et versant à pleines mains le sel de la satire sur le Roi lui-même qu'il méprisoit. « Jamais, disoit-il, je ne découvre en lui une « étincelle d'amitié ni de générosité. »

Dryden, intendant du théâtre, avoit perfectionné pour la cour cette école naturelle de la débauche. C'est là que Buckingham et les maîtresses titrées alloient chercher les moyens de conserver leur empire, et d'effacer dans le cœur du Roi les derniers sentiments d'égards qui lui restoient pour la Reine. Telle étoit la licence des courtisans, que Buckingham osa lui offrir un jour d'enlever cette princesse dans un bal masqué, et de la faire transporter dans une colonie où elle resteroit à jamais inconnue. Mais il n'est pas temps encore d'expliquer le mystère de cette audacieuse proposition.

Quel étoit donc cet homme, ce prince à qui de tels projets, de telles conceptions ne parurent que les accès d'une gaieté folle ? Un célèbre historien s'est efforcé de l'assimiler à Tibère. Cette comparaison n'est qu'odieuse. Il en eut tout au plus la dissimulation ; mais il n'étoit pas sans bonté. Charles ressembleroit plutôt à ces dieux d'Épicure, qui, dans leurs célestes régions savourent les inépuisables douceurs d'une immortelle volupté, toujours indifférents aux crimes ou aux vertus de la terre. Mais Charles

ne pouvoit, comme eux, rester ni étranger ni toujours indifférent aux passions qui frémissaient autour de lui; et lorsqu'elles le touchoient enfin trop vivement, il savoit sortir un moment de son repos ou de ses plaisirs, surmonter son aversion pour les affaires, les saisir au point décisif, y trouver même des ressources désespérées.

Le duc d'York offroit, par les habitudes continues de sa vie, un contraste frappant et singulier avec le caractère du Roi son frère. Toujours appliqué, subordonnant ses plaisirs obscurs au soin des affaires, laborieux jusqu'aux plus minutieux détails, il se trouvoit, par là, tellement engagé dans des voies détournées et périlleuses, qu'il se perdoit souvent dans un labyrinthe sans issue. Naturellement économe par le sentiment de l'ordre, il devint avare par prévoyance, et cupide par ambition du pouvoir absolu, quoique fastueux, mais fastueux par vanité ou par émulation de grandeur. Son front chargé de soucis et de fierté sembloit annoncer une ame sévère et invincible. On remarquoit en lui un penchant malheureux à choisir le parti le plus rigoureux dans les rigueurs de la justice, et, avant de régner, il assistoit aux tortures avec une curiosité bien effrayante dans un prince. Tel n'étoit pas Charles II, il prodiguoit à ses courtisans et à ses favorites les revenus de sa couronne, les subsides du Parlement et enfin les secrètes pensions de la France. Un vi-

sage toujours libre et ouvert, un langage toujours séducteur, charmoient les cœurs les plus moroses, et lui ramenoient bientôt les affections populaires; mais indifférent à la justice, à la clémence, à l'iniquité légale, il s'en servoit tour à tour pour régner, et il ne régnoit que pour vivre dans ses plaisirs. Tous deux avoient un goût prononcé pour la puissance arbitraire, le Duc par orgueil, le Roi par amour du repos. Long-temps séparés dans leur exil par la seule différence de leurs caractères, ils l'étoient aussi alors par des ombrages qu'avoit conçus le Roi, l'homme du monde qui sut le mieux couvrir un abîme de dissimulation par les dehors de la franchise et l'abandon le plus gracieux. Mais celui-ci, du moins, qui méprisoit les hommes, savoit les connoître. Il avoit donné sa confiance et une confiance absolue au vertueux Hyde ( Clarendon ), qui lui ouvrit toutes les avenues du trône; tandis que son frère, agissant par lui-même et se livrant à des hommes emportés, qui ne lui montraient jamais que des rebelles à punir, s'engageoit témérairement alors, ( triste présage pour l'avenir ! ) dans des intrigues mal ourdies, toujours dominées et quelquefois dirigées par la politique et les agents de Cromwell.

Depuis qu'ils étoient réunis dans le palais paternel, l'ascendant du Chancelier, soutenu long-temps par son propre mérite, par le crédit et l'amitié du comte de Southampton, Lord Trésorier, par son

alliance enfin avec le duc d'York, devenu son gendre, avoit contenu et, pour ainsi dire, neutralisé tout ce que ces deux caractères avoient d'incompatible avec les sages principes qui avoient présidé à la restauration. Mais une fois le Chancelier sacrifié à ses ennemis, une scène toute nouvelle va s'ouvrir ; le Roi et le Duc vont s'y montrer tels qu'ils sont, et deux faits principaux vont marquer surtout le règne de Charles II, si extraordinaire par sa complication : d'abord, une antipathie secrète des deux frères, toujours voilée par la respectueuse soumission de l'un, par l'impassible dissimulation de l'autre ; ensuite l'idée constante et fixe qui les domina jusqu'à la fin, que leur cause n'étoit pas celle de l'Angleterre.

Réunis par cette idée qui leur est commune, ils marchent donc vers un but commun, l'anéantissement du Parlement : le Duc par système, le Roi par instinct, et par son insatiable besoin d'argent. De là pour le Duc des combinaisons politiques souvent inconnues de son frère ; pour tous deux des iniquités et des cruautés judiciaires dont la réaction fut terrible ; enfin des alliances clandestines et vénales, dont le mystère, inconnu alors, mais justement soupçonné, servit à couvrir toute l'Angleterre d'un voile hideux et lugubre, pendant les jours honteux de ce que l'on nomma la Conspiration des Papistes.

Le Chancelier s'étoit opposé à la guerre de Hol-

lande. Les malheurs publics justifièrent sa prévoyance; et pour en arrêter le cours, il signa le traité de Breda. Ce fut le dernier acte de son administration politique. Depuis la disgrâce de son ami Nicolas, Secrétaire d'état, remplacé par le lord Arlington, il se soutenoit encore par le souvenir de ses vieux services. Mais la mort du comte de Southampton, Grand Trésorier, le laissa enfin sans défense devant les cupides inimitiés de la cour. Bristol, Arlington, la duchesse de Cléveland, Buckingham, tous ceux peut-être qui auroient voulu que la restauration se fit en Angleterre comme en Écosse, n'eurent pas de peine à décider le Roi déjà fatigué lui-même. Au dehors, tous les partis se réunissoient également contre lui. Si à la cour les partisans du pouvoir absolu ne lui pardonnoient pas d'avoir fermé l'oreille à quelques projets insinués à la Convention de 1660 pour rendre désormais inutile toute assemblée de Parlement, les Non-conformistes lui imputoient le système rigoureux du clergé anglican; les catholiques n'osoient concevoir aucune espérance tant qu'il conserveroit quelque autorité dans l'état; les *cavaliers*, négligés par le Roi jusqu'à l'ingratitude, se persuadoient facilement que cet abandon étoit l'œuvre du premier ministre; et le peuple, au milieu de ce déchaînement universel, lui imputoit tous les maux actuels, depuis la vente de Dunkerque jusqu'aux désastres humiliants de Chatham.



A ces clameurs publiques il faut ajouter un grief plus réel aux yeux du Roi. Clarendon, véritable ami de l'état, s'opposoit à des projets de divorce contre la Reine, qu'avoit conçus le comte de Bristol, que Buckingham pressoit vivement et que Charles écou-toit sans les approuver ni les blâmer. Charles s'étoit épris d'un amour très-vif pour une jeune et belle Écossoise, fille d'un gentilhomme nommé Stuart. Cette fantaisie devint une véritable passion qui s'en-flammoit par toutes les résistances que la vertu de la jeune héroïne sut opposer aux séductions, aux brillantes promesses d'un amant si dangereux. Cla-rendon, à qui l'histoire de son pays rappeloit tant de guerres sanglantes pour la succession royale, voulut prévenir le retour de ces calamités, et peut-être aussi qu'il songea aux enfants de son gendre, le duc d'York, héritier présomptif de la couronne. Il eut l'habileté de négocier secrètement et de con-clure le mariage de la belle Stuart avec le duc de Richemond. Mais Charles ne lui pardonna jamais; il saisit avidement le prétexte spécieux de satisfaire à l'opinion publique, avant l'assemblée prochaine du Parlement. Clarendon fut éloigné, et le grand sceau donné au chevalier Bridgeman. Cette disgrâce n'ap-paisa point la violence des ressentiments publics, et ce grand citoyen fut mis en accusation par les Com-munes devant la chambre des Lords. Ceux-ci ne trouvèrent pas les griefs suffisants, mais il se fit



une sorte de transaction entre les deux Chambres et le Roi, qui signa enfin un bill de bannissement perpétuel contre l'accusé. Clarendon mourut en exil.

Les Communes étoient devenues ombrageuses, et le Roi se trouvoit pressé par l'indigence; il demanda un subside. Au lieu de s'en occuper, les Communes font entendre des vérités sévères et ordonnent une enquête sur les maux publics et les humiliations de la dernière campagne. Mais alors s'ouvrit tout à coup en Europe une scène nouvelle qui détourna cette enquête. Un subside fut accordé, pour d'autres vues, il est vrai, que celles du Roi. L'Angleterre voulut arrêter le premier essor de Louis XIV.

En effet, la politique du Roi de France commençoit à s'étendre sur l'Europe entière. Lorsque son mariage avec Marie-Thérèse, Infante d'Espagne, fille du premier lit de Philippe IV, cimentait la paix des Pyrénées, Marie-Thérèse renonça solennellement à tous ses droits héréditaires sur les états de Philippe. Mais la politique trouve aisément des nullités en de pareilles transactions. Philippe IV venoit de mourir, laissant pour unique héritier de la fortune de Charles-Quint, un fils presque au berceau, né d'un second mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Ce roi enfant survivoit à trois autres frères morts en bas âge : lui-même débile et malsain comme eux. Louis XIV et Léopold, devenu Empereur, Léo-

pold, à qui Marie-Thérèse avoit été promise avant le traité des Pyrénées, se partagent secrètement la succession future. L'Espagne sera pour l'Empereur, et les Pays-Bas pour Louis XIV. Mais Louis XIV n'attend pas la mort du jeune Roi. Il découvre d'autres droits que ceux de son traité secret avec Léopold; et les jurisconsultes lui prouvent que si la renonciation de Marie-Thérèse sa femme est valide relativement à la couronne d'Espagne, elle ne peut l'être pour la souveraineté des Pays-Bas. Présument d'ailleurs, et avec raison, que l'Empereur sera retenu par le secret promis au traité de partage, il s'arme, triomphe en courant, et prend possession de la Flandre et de la Franche-Comté.

Au bruit de cette invasion inattendue, l'Europe entière est saisie d'alarmes; l'Empereur fait secrètement des préparatifs; la Hollande, quoique alliée de Louis XIV, ne voit pas sans terreur un si redoutable voisin; la Suède n'est pas moins inquiète de l'alliance du Danemark avec la France. L'Angleterre, malgré ses inimitiés récentes, verra-t-elle avec indifférence les Provinces-Unies menacées par la conquête de la Flandre? La voix publique et celle du Parlement forcent le Roi de s'unir, au moins en apparence, à toutes les alarmes du continent. Le chevalier Temple, Résident du Roi à Bruxelles, est envoyé secrètement à La Haie. Ardent ami de son pays, cinq jours lui suffisent. Il détache les Pro-

vinces-Unies de leur alliance avec Louis XIV. Lui, Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, et le comte de Dhona, ambassadeur de Suède, proposent, concluent et signent le célèbre traité de la *Triple Alliance*. Charles n'ose refuser de le ratifier..... Ainsi arrêté subitement dans sa course, Louis XIV propose la paix et restitue la Franche-Comté; mais irrité contre la Hollande, il se réserve les places fortes de la Flandre, et se promet d'accabler un jour, et bientôt peut-être, cette république orgueilleuse, qui le forçoit d'abandonner sa proie.

Charles II avoit une haine secrète contre la Hollande. Beau-frère du dernier prince d'Orange, que les États-généraux avoient dépouillé du Stathoudérat, il voyoit avec peine son neveu, le jeune Guillaume, déshérité des honneurs de ses ancêtres. Quelques historiens lui attribuent également un dessein assez vaste, qui étoit de rendre l'Angleterre maîtresse du commerce universel, en ruinant la Hollande. C'est dans cette vue, dit-on, qu'il avoit offert à Louis XIV de lui garantir toute la Fandre, dans la guerre terminée par le traité de Breda, si la France vouloit abandonner son alliance avec les États-généraux. Le Roi d'Angleterre ne signa réellement que malgré lui le traité qui avoit si subitement arrêté les courses triomphales de Louis XIV. Il le ratifia le 23 janvier 1668, et, dès le lendemain, Buckingham entama des négociations secrètes avec la sœur du Roi son

caché d'usurper le droit de dispenser des lois. Depuis, le Parlement soupçonna encore un autre dessein, celui de favoriser le parti des catholiques; de là deux bills successifs pour bannir les religieux de l'institut des Jésuites. Lorsqu'enfin, le Roi proposa des adoucissements aux bills contre les sectaires, et lorsqu'on essaya encore un acte de réunion entre les Presbytériens et les Anglicans, le Parlement répondit à ces propositions par un nouveau bill contre les sectaires; mais les Communes étoient dévouées aux Anglicans qui persécutoient sans pitié les Non-Conformistes pour avoir le droit de réprimer les Catholiques. Déjà en effet on soupçonnoit que le Roi les favorisoit, si même il n'étoit secrètement Catholique, malgré le scandale de ses foiblesses.

Ce qui étoit vrai, c'est que la Duchesse d'York et le Duc lui-même s'étoient convertis secrètement à l'Eglise Romaine. Buckingham le découvrit par un service éminent que la Duchesse venoit de rendre à la Reine. En voici l'occasion.

La stérilité de la Reine occupoit vivement la Cour et la Nation. Buckingham avoit déjà proposé au Roi d'enlever cette Princesse et de la reléguer dans une île lointaine. Le comte de Bristol, en haine de Clarendon et de ses enfants, entretenoit Charles des moyens et de la nécessité d'un divorce. Les rôles étoient déjà distribués dans les deux Chambres pour agiter cette question. Mais le Roi eut la sagesse de

s'y refuser. Alors on fit suggérer à la Reine, par son confesseur, le dessein de se retirer dans un couvent, pour faciliter ainsi les projets de divorce et par conséquent d'un nouveau mariage. Ces projets s'ils étoient effectués écartoient nécessairement le Duc d'York et ses enfants de la succession royale. Toute son activité devoit tendre à les déjouer ; aussi de concert avec sa femme et la Duchesse de Cléveland, il mit tout en oeuvre pour en détourner l'effet. Celle-ci affermit le Roi dans son éloignement pour un divorce, et la Duchesse d'York écrivit à la cour de Rome qui envoya des instructions au confesseur de la Reine et qui fit renoncer aux projets de couvent. Mais on apprit par là que certainement le duc d'York étoit Catholique.

Alors, Buckingham se tourna du côté du jeune duc de Monmouth, fils naturel du Roi, né sur le continent avant la restauration, objet brillant et cher des tendres complaisances de son père. Jacques Scot, duc de Monmouth, avoit reçu en naissant tous les dons qui séduisent la multitude. Son éducation au milieu de la jeunesse des universités, en faisoit le héros de la génération nouvelle. Son mariage avec la duchesse de Buccleugh, héritière d'une illustre et puissante famille d'Écosse, lui donnoit dans ce royaume un crédit égal à l'immense crédit que la tendresse de son père lui ouvroit sans limites en Angleterre. Son tuteur, soit ambition ou

conviction, lui avoit persuadé facilement qu'il étoit né d'un mariage légitime, et Buckingham formoit le projet de lui ouvrir le chemin du trône. Mais le duc d'York, son oncle, comme s'il eût déjà entrevu son rival et son compétiteur, affectoit d'humilier ce jeune et superbe courage. « Monmouth, disoit-il sans cesse, ce présomptueux Monmouth, qui se croit le fils du Roi, n'est que le fils de mistriss Barlow et de Robert Sidney. » Ni Monmouth ni le Roi ne goûtèrent ces amères confidences.

Au milieu de ces intrigues, tristes symptômes du présent et de l'avenir, le Roi toujours assiégé de nouveaux besoins demanda au Parlement un nouveau subside. Aussitôt, les murmures éclatent de toutes parts. On parloit déjà de mettre en accusation la duchesse de Cléveland, pour effrayer les dilapidateurs de la Cour. « Gardez-vous-en bien, dit le vieux lord Mordaunt. Ce sont au contraire des statues qu'il faudrait élever aux maîtresses de Sa Majesté. Sans elles, vous n'auriez point de Parlement. » On n'érigea point de statues et l'on accorda un léger subside. Mais le Roi, qui d'ailleurs avoit déjà d'autres vues, n'attendit pas que le bill des subsides fût terminé. Il prorogea le Parlement. Ici commencent les négociations dont les résultats ont si profondément remué l'Angleterre et l'Europe.

On a déjà vu que Buckingham, le lendemain même du jour où Charles II ratifia la Triple Alliance,

avoit noué de secrètes intelligences avec la duchesse d'Orléans. Buckingham dont le génie désordonné embrassoit avidement tout ce qui paroissoit extraordinaire, gigantesque ou périlleux, avoit négocié pour négocier. Il lui falloit du mouvement, des nouveautés hardies ; mais il ne savoit pas le véritable but des intrigues dont il s'étoit chargé.

Le Roi, dégoûté des Parlements, avoit tourné ses regards vers la France. Un instinct secret lui disoit que Louis XIV devoit être plus généreux que les Communes. Le duc d'York lui avoit avoué sa conversion à l'Église Romaine<sup>1</sup>. Charles II alors s'ouvre à quelques Seigneurs Catholiques, et leur témoigne un désir ardent de rendre Catholiques ses états et lui-même. Une conférence est assignée entre lui et son frère, avec le lord Arundel de Wardor, le lord d'Arlington et le chevalier Clifford, pour le jour de la conversion de Saint-Paul. « Le Roi, dit le duc « d'York, avoit les larmes aux yeux. Il pria ces messieurs de faire ce qui étoit convenable à des hommes « sages et à de bons Catholiques. » On mit dans la confiance Colbert de Croissy, alors ambassadeur de Louis XIV, et Arundel fut envoyé en France avec de pleins pouvoirs.

Ceci se passoit au commencement de 1669. Cette année même, le jeune prince d'Orange vint en An-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

gleterre. Il vouloit engager le Roi son oncle à seconder ses projets pour le rétablissement du Stathoudérat. Le Roi essaya, dit un historien<sup>1</sup>, de le dégoûter de sa religion : « Qu'est-ce, je vous prie, « lui dit-il, que votre religion protestante ? Des fac- « tions qui se font une guerre cruelle. Approfondissez « un peu les choses, continua-t-il ; et que vos bœufs « de Hollandais ne vous abrutissent pas tout à fait « l'esprit. » *Le Prince n'avoit que vingt ans. Ce discours le frappa, et lorsqu'il en eut le secret deux ans après, il osa combattre toute la puissance de la France et de l'Angleterre, conjurées pour la destruction de son pays. C'étoit déjà Thémistocles méditant l'abaissement du Grand Roi.*

Arundel cependant poursuivoit sa négociation, dont le but véritable n'échappoit certainement pas à Louis XIV. Louis vouloit de la grandeur, et Charles quelques cent mille livres sterling. Aussi les deux clauses fondamentales de l'alliance projetée furent le partage des Provinces-Unies après la conquête, et l'établissement de la Religion Catholique en Angleterre. Seulement Louis XIV vouloit commencer par la conquête, et Charles par la Religion. Ce fut le zèle ardent et tout nouveau du Roi d'Angleterre pour la conversion de son royaume qui

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.



l'emporta; et le traité fut signé secrètement au commencement de 1670. Le duc de Buckingham n'en connut pas les articles.

Par ce traité le Roi d'Angleterre s'obligeoit 1<sup>o</sup> à établir la Religion Catholique dans ses États. 2<sup>o</sup> A se réunir aux armes de la France pour abolir la république des Provinces-Unies, immédiatement après le grand œuvre de la conversion britannique. Les conquêtes seroient partagées entre les deux Rois. On préleveroit cependant sur les dépouilles une principauté qui seroit conférée au prince d'Orange.

Quant à Louis XIV, il s'engageoit à donner 200,000 livres sterling par an, payables par quartier, dit le duc d'York, pour mettre le Roi d'Angleterre en état de convertir ses trois royaumes. Le traité fut signé ainsi, continue le Duc, et les premiers paiements furent faits conformément aux stipulations.

Le duc d'York, dans toute la ferveur d'un nouveau converti, ne trouvoit rien que de facile dans une telle entreprise; et ses moyens d'exécution, il les énonce avec une rare ingénuité. Rassuré par le petit nombre de troupes qui restoient encore sur pied, il pensoit que les officiers seroient tout dévoués aux projets de la Couronne<sup>1</sup>. Un seul Colonel lui paroissoit douteux, et ce Colonel étoit le lord Russel. L'Église Anglicane alors n'étoit pas, dit-il,

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

très-animée contre les Catholiques; et d'ailleurs, la plupart des gens n'ont plus de religion. Quant aux Presbytériens, aux Anabaptistes, aux Quakers et aux Puritains, tous désignés par la dénomination de Non-Conformistes, les sectateurs les plus ardents de l'Église Anglicane, *excités sous main, les poursuivront en justice, afin qu'ils sentent mieux le repos dont ils jouiroient, si les Catholiques avoient le dessus.*

En effet, pour encourager les Évêques de l'Église Anglicane, une loi fut portée cette année même en Écosse, contre les assemblées religieuses des Non-Conformistes. Ceux qui se réunissoient dans les maisons pour célébrer leur culte étoient soumis à de grosses amendes. Ceux qui se réunissoient dans les champs, encouroient la confiscation et la mort. Quatre cents marcs d'Écosse étoient promis à quiconque saisiroit un coupable, avec impunité du meurtre, s'il le tuoit en voulant le saisir. Pour avoir des témoins, la loi soumettoit à la prison, à l'amende ou à la déportation dans les Colonies, ceux qui refuseroient, sur la sommation du Conseil, de faire leur déposition sous serment. Que l'on compare cette loi aux promesses de Breda <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour démontrer le danger politique de ces lois en Écosse, indépendamment de leur absurdité cruelle et de la honteuse cupidité qui en étoit le principe, il suffit de dire que sur une po-

Quant à Louis XIV et à Charles II, le temps ne tarda pas à manifester le but réel de leur politique. Bientôt, en effet, Charles représente à la cour de France les difficultés d'une œuvre aussi compliquée, aussi périlleuse. Comment renverser aussi vite la religion protestante et l'église anglicane, avec un Parlement tout anglican et dans un pays où le protestantisme est considéré comme le boulevard de la constitution et des libertés nationales? D'ailleurs, les catholiques sont en si petit nombre! Déjà toute la nation se livre à une jalousie inquiète, et le Roi lui-même ne pourroit, sans témérité, laisser même soupçonner sa propre conversion. Il faut donc la suspendre. A ces représentations Louis XIV fait répondre par la menace de suspendre aussi les paiements déjà commencés. Enfin, le fameux et mystérieux voyage de Madame, duchesse d'Orléans, à Douvres, ramène Charles son frère au véritable but des conventions premières : de l'argent pour Charles II et la Hollande pour Louis XIV. En peu

---

pulation de 1800 mille âmes, on compte 28 mille Épiscopeaux Écossais, et 4,000 Épiscopeaux Anglois. Tout le reste, excepté 50 mille Catholiques, est Presbytérien, Remontrant ou Méthodiste. — Voyez les Tables Statistiques de l'Écosse, imprimées dans les *Éléments d'Économie Politique*, en 1817, à Paris, chez Fantin. — Ce savant ouvrage, qui ne porte point le nom de son auteur, est de M. le comte d'H\*\*\*, Conseiller d'État.

de jours le traité fut changé; la conversion du Roi et de ses trois royaumes est stipulée encore, mais ajournée après la conquête; Charles reçoit son argent; et le Duc son frère, qui, seul de bonne foi dans cette merveilleuse comédie, insistoit toujours pour convertir d'abord le Roi et la Grande-Bretagne, ne fut pas écouté. La duchesse d'Orléans laissa auprès de Charles II la jeune et brillante Kéroualle, *qui servit bien la France*, dit un historien français<sup>1</sup>. Mademoiselle de Kéroualle succéda immédiatement à la duchesse de Cléveland, et devint elle-même duchesse de Portsmouth.

Le nouveau traité fut signé le 22 mai 1670, et le Roi éprouva aussitôt de nouveaux scrupules. Avec ce traité mystérieux, inconnu à ses ministres, et au Conseil privé comme au Parlement, sera-t-il possible de faire subitement passer l'Angleterre sous les drapeaux de Louis XIV? Le traité de la Triple Alliance, qui avoit ramené la popularité au Roi, n'est-il pas devenu la loi diplomatique de l'Angleterre, depuis que l'ambition de Louis XIV s'est révélée par l'invasion de la Flandre et de la Franche-Comté? Le chef-d'œuvre de la politique seroit donc de faire renouveler ce traité, dans les formes accoutumées de la diplomatie, et de faire décider le renversement de la religion protestante en Angle-

---

<sup>1</sup> Hénault.

terre par un ministère protestant et même populaire. Dans cette vue, le Roi nomma commissaires avec le duc d'York, Buckingham, Lauderdale et Ashley-Cooper. Un traité ostensible est en effet conclu par eux le 2 janvier 1671, et la destruction de la Hollande est irrévocablement décidée. Mais ni Buckingham, ni Lauderdale, ni Ashley-Cooper, ne connurent les stipulations secrètes ; seulement dans la suite, et lorsque le Roi voulut abandonner ses ministres nouveaux à l'indignation du Parlement pour y échapper lui-même, ils en soupçonnèrent ou en découvrirent assez, surtout Ashley-Cooper, pour faire trembler le Roi, se venger de son frère, et rejeter sur celui-ci toutes les fatales conséquences de ces transactions.

Cependant on remarqua peu à peu que les affaires prenoient une marche nouvelle, ou plutôt recevoient une mystérieuse direction. Ni le Garde du grand sceau, Bridgeman, ni le duc d'Ormond, ni les autres ministres dont le caractère ou les sentiments d'honneur étoient une garantie pour le public, n'étoient appelés aux délibérations intimes du cabinet. Cinq personnages avoient ou paroisoient avoir toute la confiance du Roi : le chevalier Clifford, le lord Ashley-Cooper, le duc de Buckingham, le comte d'Arlington, et le comte, depuis duc, de Lauderdale.

On a dépeint le caractère de Buckingham ; il

suffit d'ajouter ici que, par inconstance ou autrement, il s'étoit récemment associé aux intérêts de l'opposition.

Arlington, déjà Secrétaire d'État, et Buckingham étoient ennemis mortels; mais la duchesse d'Orléans venoit de les réconcilier, si toutefois les haines de l'ambition peuvent se réconcilier. Arlington joignoit à une grande expérience une profonde connaissance des affaires étrangères. Il étoit catholique dans le cœur; mais il faisoit profession extérieure du culte public et d'une indulgence ouverte pour les non-conformistes.

Le chevalier Clifford, dit le P. d'Orléans, avoit une solide raison, et son âme s'élevoit aux plus nobles sentiments de la vertu. D'autres historiens <sup>1</sup> lui sont moins favorables sous certains rapports, quoiqu'ils se montrent plus indulgents que prévenus sur Charles II. S'ils conviennent que le chevalier Clifford eut un jugement sain et des talents, ils ne lui accordent qu'une habileté médiocre; ils lui refusent même le courage nécessaire pour suivre les mouvements de son caractère impétueux, et l'intégrité plus nécessaire encore pour se livrer aux *bonnes intentions* qui lui étoient naturelles. Ces derniers mots, bonnes intentions, s'expliquent dans la bouche de Hume par l'inclination qu'il attribuoit à

---

<sup>1</sup> Hume.

Clifford pour le parti populaire. Clifford, en effet, s'étoit associé au projet de la Triple Alliance avec le chevalier Temple. C'est par là qu'il avoit acquis une grande autorité sur la chambre des Communes, quoiqu'il fût assez ouvertement catholique. Mais comme le Roi ne fut jamais sincère, ni dans la conclusion ni pour le maintien de ce grand acte politique, il est permis de croire que son ministre n'étoit pas plus sincère que lui.

Lauderdale avoit porté les armes contre Charles I<sup>er</sup> pour le *covenant*, en Écosse; mais lorsque les covenantaires proclamèrent Charles II, qui signa aussi le *covenant*, Lauderdale s'unit à sa cause, combattit pour lui et avec lui, fut prisonnier à la fatale bataille de Worchester, et renfermé à la Tour de Londres jusqu'à la restauration. Déjà l'on a signalé sa première et vive opposition aux conseils rigoureux du comte de Middleton contre l'Écosse, leur patrie commune; mais alors il servoit encore la cause du presbytéranisme, et depuis il perfectionna tous les systèmes d'iniquité inventés contre ce malheureux pays. Quoiqu'ennemi dans son cœur de la religion catholique, de l'église anglicane et de l'autorité absolue, il sut mériter les faveurs du Roi et la protection de son frère, par une abnégation entière de toute volonté personnelle et par un dévouement aveugle aux conseils les plus désespérés. Quelques talents naturels et acquis, de l'érudition, une obs-

bition désordonnée, son ardeur pour la vengeance, et l'inquiétude de son ame factieuse le montrera incapable de s'arrêter devant un crime ou de s'effrayer devant un péril; et cependant les historiens les plus graves doutent encore si l'Angleterre, qui lui doit l'*Habeas corpus*, eut jamais un plus habile Chancelier. Tel étoit l'homme que Charles II alloit placer à la tête du conseil et de ses inextricables affaires.

Ce ministère fut promptement jugé par le peuple qui, dans son instinct naturel, lui donna le nom de *Cabale*. Le hasard voulut en effet que l'initiale du nom de chacun des Quinquenvirs composât précisément le mot anglais *cabal* qui est resté dans l'histoire. On se méprit d'abord sur les réelles intentions du Roi et de la Cour. On pensoit que pour amortir le feu des clameurs populaires, ou pour diviser l'opposition, Charles avoit choisi ses principaux ministres dans l'opposition même. Tels étoient Buckingham, récemment associé à ce parti; Ashley-Cooper, cher au peuple et pour ainsi dire le chef de la chambre haute; Clifford enfin lui-même que le traité de la Triple Alliance rendoit recommandable au public. Mais que pouvoit produire cet assemblage de qualités si contraires, d'ambitions déréglées et d'inimitiés couvertes, mais extrêmes? Buckingham et Arlington se haïssoient, quoique politiquement réconciliés; le Roi craignoit et haïssoit Ashley-Cooper qu'il faut maintenant nommer le comte de Shaftsbury; tous haïs-



soient Lauderdale sans l'estimer. Lauderdale enfin, Buckingham et Shaftsbury se montraient jaloux et inquiets de l'ascendant que prenoit le duc d'York sur le Roi, tandis que le duc d'York, Arlington et Clifford, tous trois catholiques, avoient seuls le secret de cette machine monstrueuse.

Dans l'intervalle des deux traités de 1670 à celui de 1671, conclus entre Charles II et Louis XIV, il s'étoit passé des événements en Europe qui appelloient nécessairement l'attention de l'Angleterre. Le Roi de France avoit eu l'habileté de séparer la Suède de la Triple Alliance, à laquelle la Régence avoit accédé pendant la minorité de Charles XI. L'Empereur se trouvoit trop occupé des troubles de la Hongrie pour ne pas se détacher peu à peu des États-Généraux; et cependant l'Électeur de Cologne, entièrement dirigé par son ministre, Furstemberg, vendu à la France, venoit de céder à Louis XIV Nuits et Keiservert qui livroient le bas Rhin aux Français. L'Évêque de Munster, par un semblable traité, leur ouvroit également tous les passages de la Hollande. L'Espagne seule, gouvernée par la Reine-mère, étoit fidèle à ses alliés, malgré les menaçantes sollicitations du marquis de Villars, ambassadeur de Louis XIV. Étonnante révolution! L'Espagne soutenoit alors les Provinces-Unies, qui naguères encore à ses yeux n'étoient que des provinces rebelles; et c'étoit l'Angleterre qui conjuroit leur ruine.

Mais le Parlement ignoroit complètement cette conjuration ; et quand le Roi vint en personne ouvrir la session d'octobre 1670, il demanda des subsides capables de maintenir le traité de la Triple Alliance, et de réprimer l'ascendant déjà trop dangereux, disoit-il, de la marine française. Il chargea le Garde du grand sceau, Bridgeman, de développer dans toute leur étendue les nécessités présentes ; et Bridgeman, qui n'étoit pas dans le secret de cette perfidie, s'étendit avec complaisance sur un objet devenu si cher à la nation. Jamais les Communes ne s'étoient montrées si libérales ; elles votèrent des fonds pour équiper une flotte de soixante vaisseaux.

Le subside, réglé par différents bills particuliers, consistoit en diverses taxes, dont quelques-unes excitèrent les réclamations du commerce. Ces réclamations parurent justes à la chambre des Lords qui les accueillirent. Mais les Communes se plainquirent avec hauteur de ce qu'elles nommoient une violation de leurs privilèges, car elles affectoient le droit de pouvoir seules régler les subsides ; et ce fut la dernière fois en effet que les Pairs essayèrent de le contester. Mais cette affaire eut des suites graves, puisqu'il fut impossible aux deux chambres de se concilier sur ce point, et que le Roi, pour terminer leur différent, se crut obligé de proroger le Parlement, sans obtenir le bill des taxes contestées. Cependant le Par-

lement ne fut prorogé que le 22 avril, et il s'étoit assemblé le 24 octobre précédent.

Il est permis de croire que cette querelle de privilèges n'eût pas été soutenue avec tant de constance et de vivacité, si, dans ce long intervalle, tout ce qui se passoit en Europe à l'occasion de la Hollande n'eût éclairé ou alarmé les esprits. L'invasion subite de la Lorraine par Louis XIV, et le rappel inopiné du chevalier Temple donnèrent sérieusement à penser. L'aventure du chevalier Coventry achève probablement de disposer les Communes à ne pas transiger sur l'affaire du subside, dans leur repentir peut-être d'avoir été trop libérales ou trop confiantes.

L'opposition qui étoit en minorité se refusoit d'abord à toutes les demandes du Roi, et fit des investigations sévères sur l'emploi des subsides accordés dans la session précédente. Mais lorsque la majorité se fut prononcée en faveur du gouvernement, et que l'on discuta sur les moyens de pourvoir au subside voté, l'opposition proposa comme par dérision une taxe sur la comédie.

Le parti de la cour comprit la nullité ridicule d'un pareil secours, et quelqu'un objecta que le théâtre ne pouvoit être soumis à des taxes, puisqu'il faisoit partie de la maison et des plaisirs du Roi. Ce fut alors que le chevalier Coventry, membre de l'opposition, laissa échapper une insolente et amère plaisanterie : « Les acteurs comme les actrices, dit-il,

«sont-ils compris dans les plaisirs de Sa Majesté?» Le Roi entretenoit alors à grands frais deux actrices. Il ne put se défendre des tristes conseils de la vengeance. Il donna, ou laissa donner l'ordre à quelques soldats de sa garde de chercher Coventry et de lui couper les narines. L'ordre fatal est exécuté. Un soir qu'il rentrait chez lui, Coventry, assailli à l'improviste, se défend comme un lion surpris dans un piège. Armé de sa seule épée, il blesse plusieurs des assassins. Mais l'ignominieux traitement qu'il devoit subir, et qu'il subit enfin, lui devint un signe glorieux. Le public admire sa vaillance; les Communes irritées vengent son outrage par un bill qui porte son nom. La mutilation est déclarée un crime capital et irrémissible; enfin les satellites qui avoient commis celui-ci furent condamnés au bannissement, sans que le Roi osât leur faire grace. Quant à Coventry lui-même, d'habiles chirurgiens guérirent parfaitement sa blessure, dont la suture devint peu à peu invisible.

Au milieu de ces débats, Charles faisoit des levées et des mouvements de troupes; des garnisons étoient placées à Berwick, Yarmouth et Plymouth; la plus grande activité régnoit dans les arsenaux maritimes, et le duc d'York donnoit à ces préparatifs toute l'ardeur que pouvoit inspirer la cause sainte, mais secrète, qu'il croyoit défendre. Ces démonstrations cependant, que l'on jugeoit d'abord toutes favorables au maintien de la Triple-Alliance, parurent équi-

voques à mesure que l'on vint à réfléchir sur le voyage de la duchesse d'Orléans , sur l'ambassade somptueuse de Buckingham à Versailles , sur l'immense développement des forces de Louis XIV , et particulièrement sur le rappel du chevalier Temple , à qui l'on donna pour successeur , malgré les instances des États-généraux , l'impétueux et altier Downing.

Déjà livrée à de justes inquiétudes , la nation fut surtout éveillée comme d'un songe quand elle apprit ce qu'un petit nombre d'observateurs soupçonnoient déjà , mais qui restoit encore ignoré ou du moins obscur pour la masse du public. La duchesse d'York , depuis long-temps languissante , abjura la profession de foi anglicane et mourut dans le sein de l'Église catholique. Vainement le Roi , qui prévoyoit les conséquences de cette abjuration dans les conjonctures présentes , avoit ordonné à son frère un impénétrable secret sur les cérémonies de l'abjuration et des sacrements. Il étoit bien difficile qu'une Princesse née dans l'Église anglicane , en un mot , qui étoit la femme de l'héritier présomptif de la couronne , mourût en échappant , pour ainsi dire , à la surveillance des Évêques , déjà inquiets sur la religion du Prince , et jaloux de leur prérogative. Le secret de sa conversion fut connu enfin. Cependant Laurent Hyde , comte de Rochester , frère de la duchesse , n'en eut pas le moindre soupçon , ou feignit de ne rien voir , quoique protestant zélé. Mais son frère aîné , Lord Cornbury , depuis comte de

Clarendon, mieux informé que Rochester, ne voulut pas voir sa sœur, durant tout le cours de sa maladie. Cette rigidité, ou plutôt cette dureté indique assez peut-être les préventions ou les craintes du public sur le progrès des Catholiques. Enfin le duc d'Yorck ne tarda pas à confirmer ces préventions ou ces craintes en se déclarant lui-même ouvertement catholique.

Les historiens qui cherchent à peindre l'effet extraordinaire de cette démarche éclatante sur l'esprit de la nation supposent que le Prince y fut encouragé par la confiance qu'il puisoit dans une alliance nouvelle, inconnue alors, mais évidente à leurs yeux; et cette alliance, que l'Angleterre soupçonnoit avec raison, ils la désignent comme une conjuration contre le peuple. Mais il est plus naturel et plus juste d'en croire le Duc lui-même, puisqu'une fois déclaré, jamais les plus grands périls ne l'engagèrent à dissimuler ou à mitiger ses véritables sentiments. Il avoit cru long-temps, dit-il dans ses mémoires, qu'avec une dispense du souverain Pontife, il pouvoit extérieurement se conformer au culte public, tant qu'il seroit dangereux pour lui et pour les Catholiques de faire autrement. Mais détrompé, à la mort de la Duchesse, par le père Symons, Jésuite, il n'hésita plus et fit ouvertement profession de sa véritable foi religieuse: démarche qui devint terrible pour lui, sans doute, mais qui tout à la fois étoit noble et nécessaire puisqu'il étoit convaincu. Heureux si son courage eût

été plus éclairé sur d'autres points, ou guidé par des conseils moins passionnés.

Dans ce mouvement des esprits, le Roi qui ne pouvoit plus tromper le Parlement n'osa le réunir; aussi les prorogations devinrent fréquentes. Cependant la campagne devoit s'ouvrir au printemps de 1672; et déjà, depuis la session de l'automne en 1670, le produit des nouvelles taxes consenties se trouvoit absorbé par les dettes du Roi, ses prodigalités et les préparatifs de la guerre. C'étoit donc avec le salaire ou subside clandestin de Louis XIV, en un mot, avec 1,500,000 livres tournois, que le Roi de la Grande-Bretagne alloit s'abandonner à une entreprise qui, une fois commencée, montreroit au grand jour la foi publique trahie dans des vues si opposées au caractère et aux vœux de la nation. Mais la cour paroissoit compter sur une ressource à peu près certaine, quoique honteuse.

Il y avoit dans les eaux de Smyrne soixante-dix vaisseaux qui amenoient en Hollande les marchandises de l'Orient. L'Amiral Van-Ness protégeoit ce riche convoi que l'on évaluoit à 1,500,000 livres sterling. L'Amiral anglois, Robert Holmes, reçut ordre de le surprendre; et comme la guerre n'étoit point déclarée, Holmes invita Van-Ness, et fit inviter par ses capitaines, le Contre-Amiral hollandois et les autres officiers à monter amicalement sur leurs bords. Mais la prudence de Van-Ness déjoua ces politesses perfides; alors Robert Holmes attaque

violemment la flotte de Smyrne. L'agression, trois fois recommencée, est repoussée trois fois, et le convoi est sauvé, à l'exception de trois ou quatre médiocres bâtimens. L'Europe, l'Angleterre même donnèrent le nom de piraterie à cet événement, dont le plein succès n'auroit pas payé la honte. Quoi qu'il en soit, la cour voulut se justifier sous le prétexte d'un malentendu sur le salut et les honneurs du pavillon. Après cet acte de violence, les États-Généraux ne pouvoient plus espérer d'issue favorable aux négociations qu'ils entretenoient pour conserver la paix. L'ambassadeur Downing, par ses prétentions altières, multiplioit sans cesse les difficultés, et Charles II étoit résolu. De concert avec la France, il déclara enfin la guerre le 17 mars 1672; et, ce que l'on aura peine à croire, il professa encore dans son manifeste son inviolable attachement au traité de la Triple-Alliance. De son côté, Louis XIV marchoit contre la Hollande avec ses formidables armées.

Mais avant sa déclaration de guerre, le Roi, justement alarmé sur l'état de ses finances et n'osant ordonner formellement des taxes arbitraires, prit une mesure qui causa une commotion générale en Angleterre. Elle fut inventée par le génie entreprenant du comte de Shaftsbury qui la suggéra au chevalier Clifford. Celui-ci la proposa au Roi qui l'accueillit avec transport, et tout à coup l'Échiquier fut fermé. Par ce moyen, le Roi se vit maître d'un trésor inespéré. Pour expliquer ce coup d'État, il faut se rappeler qu'en



Angleterre les capitalistes et les banquiers viennent déposer à l'Échiquier les fonds qui leur appartiennent ou qui leur sont confiés. Ces dépôts se font en avance des subsides consentis par le Parlement, moyennant un intérêt convenu, et sont rendus à des termes fixés en proportion du recouvrement des taxes publiques. Il est vrai que le Gouvernement alloua un intérêt de six pour cent aux prêteurs ainsi frustrés du remboursement. Mais le nombre des faillites fut immense, et le commerce éprouva sur le champ une interruption générale. Cet expédient valut au chevalier Clifford la dignité de Lord Trésorier.

Le Roi publia aussi différents édits. Il ordonna entre autres le recrutement forcé, rétablit la Loi martiale, suspendit l'Acte de navigation, et fixa des peines sévères contre ceux de ses sujets qui tiendroient ou écouteroient des discours injurieux à sa personne et au Gouvernement. Ces édits, que les circonstances rendoient nécessaires, n'en étoient pas moins jugés comme une extension très-arbitraire de la prérogative royale. Mais celui qui parut dans l'opinion publique porter une atteinte plus profonde aux droits du Parlement fut l'Édit de tolérance ou d'indulgence.

Charles déclaroit par cet acte, que la suprématie religieuse étant inséparable de sa personne royale, et reconnue telle par les lois même, il usoit de sa prérogative en suspendant, de sa pleine autorité, les lois pénales portées contre les récusans, Non-conformistes et Catholiques. Aux premiers il accorderoit des

édifices publics pour leur culte, aux autres le libre exercice du leur, dans l'enceinte de leurs maisons. Tout en proclamant ainsi le pouvoir, déjà contesté en 1662, de suspendre les lois, il justifioit cette mesure moins encore par les principes de l'équité naturelle que par l'intérêt particulier du commerce Anglois. L'exercice de sa prérogative pour la tolérance, disoit-il, est un simple arrangement de politique, et n'a rien qui doive préoccuper les esprits. Son intention unique est d'attirer en Angleterre les négocians de Hollande par la douceur des lois religieuses. Mais toute l'Angleterre jugea autrement des intentions réelles du Roi.

Rien n'eût été plus noble, plus loyal, plus juste, que cette liberté de conscience; l'homme la tient de Dieu même, puisque l'homme a reçu de son créateur l'intelligence et par conséquent le libre arbitre. Mais un peuple trompé se défie même des plus grands bienfaits. D'abord le Garde du grand-sceau, Bridgeman, refusa de signer cet édit mémorable, indigné d'avoir été devant le dernier Parlement l'organe des fausses paroles du Roi; et ce fut alors que le comte de Shaftsbury fut élevé à la dignité de Lord Chancelier. Bientôt après, quand la guerre fut notifiée simultanément aux États-Généraux par Charles II et par Louis XIV; quand la résolution d'abolir la République des Provinces-Unies, parce qu'elle étoit hérétique, fut déclarée à l'Empereur, par l'Ambassadeur de France au nom du Roi son maître, et que cette déclaration fut connue en Angleterre, alors et

les Anglicans et les Non-Conformistes et tous les ordres de la Nation s'élevèrent contre cette tolérance, où ils n'apercevoient plus qu'un piège funeste et grossier. En même temps, ce pouvoir hautement proclamé de suspendre les lois, de lever des armées, de fermer l'Échiquier sans le concours du Parlement, réveillait le souvenir de ces fameux débats sur la prérogative qui commencèrent la Révolution, excitait jusques dans le peuple une agitation universelle, exaltoit l'ardeur des vieux Républicains, et jettoit de noirs pressentiments sur l'avenir dans les hommes qui ne voyoient de gloire et de repos pour l'Angleterre, que dans une alliance juste et sage de la monarchie et des libertés publiques. La première session du Parlement, quel que fût le terme de ses ajournemens réitérés, amèneroit enfin la discussion publique et légale, mais sévère sans doute et peut-être factieuse, de ces graves intérêts. Comment ne pas craindre le retour d'une lutte obstinée entre deux pouvoirs, défiants, jaloux et presque rivaux : l'un qui ayant ses racines dans les profondeurs du sol de la Patrie et aussi vieux qu'elle-même, ne reculera peut-être ni devant la guerre civile, ni devant l'anarchie ou l'usurpation pour défendre les libertés ; l'autre, qui, non moins défiant, parce qu'il est récemment encore et à peine rétabli sur un sol tremblant de toutes parts, ne verra peut-être de salut pour la monarchie que dans les périls et la vigueur du pouvoir absolu ?

---

## SOMMAIRE.

---

1672 — 1678.

---

Invasion de la Hollande. — Princes d'Orange. — Élévation de Guillaume III. — Il intéresse toute l'Europe à la cause de son pays, et l'Angleterre elle-même. — Assemblée du Parlement. — Grievs de la nation, — Remontrances des Communes. — Brusque changement du Roi. — Il abandonne son ministère. — Comte de Shaftsbury. — Bill du Test. — Nouveau ministère. — Le comte Danby.

Suite de la guerre. — Assemblée du Parlement. — Les Communes s'opposent au mariage du duc d'York. — Le Parlement est prorogé. — Tumulte dans les Communes. — Nouvelle réunion du Parlement. — Son attitude sévère et hostile contre le ministère. — Habileté du Roi. — Il satisfait aux vœux publics en signant la paix.

Politique Française. — Politique vénale de Charles II. — Il se porte médiateur, et se vend à la Cour de France. — Inquiétudes publiques. — Assemblée du Parlement. — Il demande la guerre contre Louis XIV. — Il refuse de croire aux promesses du Roi.

Intrigues pour le duc de Monmouth contre le duc d'York. — Monmouth aspire à la succession Royale. — Il est déclaré Généralissime. — Voyage du Prince d'Orange à Londres. — Sa politique. — Son mariage avec la Princesse Marie. — Le Roi trompe le Parlement, son gendre et la France. — Louis XIV traite avec l'opposition. — Divise et annule l'Angleterre. — Se rend maître des négociations de Nimègue et dicte la paix. — Abaissement de la Cour d'Angleterre et grandeur du Prince d'Orange.

4

## LIVRE III.

1672 — 1678.

**M**AIS la guerre étoit proclamée. Les événements qu'elle va produire sont si mémorables dans l'histoire du Protestantisme; ils expliquent si nettement les destinées du jeune Prince d'Orange, sa future dictature sur les puissances ennemies de la France, et enfin son élévation sur les ruines de la maison royale d'Angleterre, qu'il devient nécessaire de s'arrêter à cette origine de sa grandeur.

Lorsque la Reine Élisabeth eut refusé la souveraineté des Provinces-Unies, elle envoya cependant Leicester aux États-Généraux, avec une armée anglaise, et reçut en ôtage des places de sûreté. Leicester avoit part au gouvernement de la nouvelle République; il prenoit séance au Conseil d'État, et les États eurent bientôt à craindre l'ascendant de ce Protecteur équivoque et ambitieux. Pour lui opposer un nom illustre et cher à la République, Barneveldt, grand homme d'état, tira des écoles de Leyde, le jeune Maurice Prince d'Orange, à peine

âgé de dix-huit ans, et le fit nommer Stathouder de Hollande et de Zélande.

Dans le Conseil d'État résidoit la puissance exécutive, sous l'autorité et la souveraineté des États Généraux des sept provinces confédérées. Mais la présence obligée de Leicester et de ses successeurs à ce conseil étant devenue suspecte et enfin dangereuse, il arriva que peu à peu la puissance exécutive passa aux mains des magistrats civils ou dans les grandes charges militaires. Ainsi, pour éviter un mal présent, la République fut livrée aux perpétuelles rivalités de la démocratie et de l'aristocratie militaire. C'est à ce point délicat et presque inaperçu dans l'histoire qu'il faut assigner la première cause de ces dissensions furieuses entre le parti d'Orange et l'autorité civile.

Maurice et Barneveldt restèrent constamment unis, jusqu'au moment où il fallut se décider entre la continuation de la guerre et une trêve qui suspendroit enfin quarante années de combats. La chaire des ministres protestans, souveraine alors sur le peuple, ne retentissoit que pour la guerre, et Maurice, qui vouloit rester maître d'une armée, repoussoit toute conciliation avec l'Espagne. Alors encore, les esprits étoient enflammés par les violentes controverses d'Arminius et de Gomare sur les décrets absolus de Dieu et sur la grace. Maurice embrassa la secte d'Arminius qui tempéroit les farouches doctrines de

Calvin, et Barnevelt, tout en rejetant le dogme Calviniste sur la réprobation absolue, suivait la secte de Gomare. Ainsi divisés sur la Religion, parce qu'ils l'étoient réellement sur la politique, leurs haines devinrent implacables, Maurice vainqueur fit condamner et mettre à mort Barnevelt, jadis son bienfaiteur et son guide. Il s'aperçut trop tard que l'enthousiasme et l'adoration du peuple s'étoient convertis en horreur.

Après sa mort, Henri Frédéric, son frère, Arménien comme lui, accorde la tolérance universelle, rend d'éclatants services à la tête des armées, respecte la liberté des villes et des provinces, obtient enfin de la reconnaissance publique, la survivance du Stathoudérat pour son fils Guillaume II.

Guillaume eut de violents débats avec les États. Sa mère elle-même prend parti contre lui, et les États ordonnent que l'armée sera licenciée. Le Prince irrité fait renfermer au château de Louvestein les membres des États qui lui paroissoient le plus dangereux. Il marcha même contre Amsterdam pour la surprendre de vive force, et si Amsterdam fut sauvée, ce fut par un hasard extraordinaire. Ces actes d'autorité souveraine ne restèrent pas impunis. Le Stathoudérat fut aboli à perpétuité par un édit solennel. La mort de Guillaume arrêta tout à coup ses projets de vengeance. Alors sa femme, fille de Charles I<sup>er</sup>, étoit grosse de huit mois; elle accou-

cha d'un fils, huit jours après. Ce fils étoit Guillaume III.

Guillaume, enfant posthume, né foible et mal sain, presque ruiné par les généreux secours qu'avoit prodigués son père à la famille royale d'Angleterre, deshérité, même avant sa naissance, des honneurs jadis prodigués à ses ancêtres, ne fut point abandonné de la République. Remis et confié à la tutelle du grand pensionnaire Jean de Witt, il reçut une éducation digne de son nom; les amis de la liberté en faisoient quelques fois des reproches à cet illustre magistrat. La destinée d'un Prince d'Orange, répondoit-il, ne peut rester ni obscure ni indifférente au milieu de la République. Si un jour il doit rétablir l'ascendant de sa maison, faut-il le rendre indigne d'un rang qu'il reprendra peut-être, et le laisser étranger aux maximes de la liberté?

Jean de Witt, élevé dans l'admiration des anciennes républiques, et partageant les ressentiments de son père, l'un des captifs de Louvestein, avoit très-vivement concouru à l'abolition du Stathoudérat; et s'il donnoit une éducation libérale au jeune Prince, où plutôt à ce jeune lion qu'il caressoit pour l'assouplir, il s'attachoit surtout à prévenir l'inévitable péril du pouvoir militaire. Mais au lieu de rétablir l'ancienne autorité du Conseil d'État, pour donner un contre-poids nécessaire aux oscillations du gouvernement, il augmenta le pouvoir po-



pulaire et s'appuya sur cette force inconstante. D'immenses services, et en particulier le traité de la Triple Alliance, l'avoient élevé aux premiers honneurs. Cependant la jalousie républicaine, et les désastres d'Ulie, si bien vengés par ceux de Chatam, pendant la première guerre de Hollande, avoient déjà porté les regards du peuple sur le jeune Guillaume, à qui toutes les villes s'empessoient de déférer le commandement particulier de leurs forces de terre et de mer.

Alors, et dans ses alarmes pour la liberté, le Grand Pensionnaire, observant avec sollicitude ce que peut cacher d'ambition le visage froid, sévère, impassible de son pupille, lui fait jurer tout à la fois de ne jamais aspirer au Stathoudérat, et de le refuser même s'il lui étoit offert. Fragile barrière qu'un serment aux ames que l'ambition aiguillonne et tourmente ! Guillaume, à peine âgé de dix-huit ans, étoit venu déjà au palais de White-Hall solliciter le Roi son oncle de l'aider à relever le Stathoudérat. Mais Charles II négocioit alors avec Louis XIV la destruction et le partage des Provinces-Unies.

Ainsi, au moment de cette mémorable guerre, les Provinces-Unies se trouvoient divisées par deux factions puissantes, les Républicains et les partisans d'Orange ; tandis que le Grand Pensionnaire et les États-Généraux, dans l'inquiétude que donne toujours une armée aux républiques maritimes, ne s'étoient

occupés que de leurs forces navales. Quel secours peuvent-ils attendre de l'étranger? Ni l'Empereur, ni la Suède, ni l'Espagne ne les peuvent secourir. Cologne et Munster ont livré leurs troupes et leurs passages à la France; Louis XIV en personne marche avec Turenne, Condé, Vauban, Louvois et 122,000 hommes. Quel spectacle! 25,000 soldats long-temps négligés ou levés à la hâte, un Capitaine général âgé de vingt-deux ans, voilà en apparence l'unique ressource de la République. C'est le moment décisif de la lutte infatigable des deux religions, Catholique et Protestante. Jamais le Protestantisme n'avoit couru de si grands périls. Jadis, Charles-Quint crut abattre la ligue de Smalcade par la captivité du duc de Saxe et du Landgrave de Hesse; mais l'astucieux Maurice de Saxe détruit subitement ce long ouvrage de Charles-Quint, et relève les Églises de Luther. Plus tard la Ligue des Catholiques en France, les victoires du prince de Parme dans les Pays-Bas, l'assassinat du premier prince d'Orange, et la flotte invincible de Philippe II, alloient renverser partout les Temples de la Religion nouvelle; mais Élisabeth surmonte les efforts de la politique et de la fortune; le Protestantisme reste debout et formidable. En 1630, la mort de l'électeur Palatin fait subir à toute l'Allemagne le joug de la maison d'Autriche; mais le Protestantisme est relevé encore par un seul homme, Gustave Adolphe. Louis XIV enfin et sa

brillante monarchie se lèvent et s'avancent; le pavillon de l'Angleterre Protestante se réunit aux drapeaux Catholiques des Français : Guillaume sera-t-il tout à la fois Maurice de Saxe, Élisabeth et Gustave Adolphe? Guillaume est âgé de vingt-deux ans.

Ni les fleuves, ni les remparts n'avoient pu suspendre la marche triomphale de Louis XIV; déjà maître des provinces de Gueldre, d'Overissel et d'Utrecht, menaçant tout à la fois Groningue et la Frise, n'ayant plus d'obstacles que dans la Zélande et dans la Hollande, où le jeune Guillaume a conduit les restes d'une armée fugitive et consternée, il peut entendre de toutes parts les cris de l'anarchie qui seule maintenant domine dans les villes que le vainqueur n'a pas encore soumises. Amsterdam cependant prenoit des résolutions généreuses, mais la confusion règne dans les États comme dans le peuple; et le Grand-Pensionnaire faisant enfin prévaloir sur des conseils désespérés le parti de la prudence, on envoie des députés pour demander la paix. Louvois et Pomponne étoient seuls alors auprès de Louis XIV à Utrecht. Pomponne conseille au Roi de ne garder pour prix de sa conquête que les places qui se trouvent extérieures à l'enceinte naturelle des Provinces-Unies, telles que Maestricht, Bois-le-duc, Breda et Berg-op-zoom. Louvois veut de plus une forte contribution de guerre, la partie de la Gueldre qui se trouve au delà du Rhin, diverses forteresses, le réta-

blissement du culte catholique, l'assujettissement des Provinces-Unies au Protectorat de la France, et la perte du droit essentiel à l'indépendance de toute nation, celui de faire la paix et la guerre. Telles sont les conditions que dicte Louis XIV.

D'un autre côté, les États avoient envoyé des ambassadeurs à Charles II qui refusa de les entendre. Ce n'est pas qu'il n'eût conçu déjà quelques inquiétudes sur les immenses et rapides progrès de son allié. Il n'avoit pas obtenu contre l'Amiral Ruyter les succès que sa flotte, combinée avec celle de France, devoit naturellement se promettre. La bataille de Solebay (28 mai 1672), quoique terrible, avoit plutôt montré la bravoure des trois peuples combattants que décidé la supériorité maritime. Ce n'étoit point une victoire; la flotte angloise y avoit été compromise, et ne fut même sauvée que par le dévouement héroïque et la mort du comte de Sandwich. Quant à Ruyter, unissant le courage et la prudence de Fabius, il avoit présenté le combat, il l'avoit soutenu avec gloire. Le lendemain il le présenta encore, mais la retraite de la flotte combinée fut pour lui un juste motif de se retirer lui-même. Il s'agissoit réellement de protéger le retour de la flotte des Indes, et de conserver à sa patrie envahie l'empire, ou du moins l'égalité de l'empire des mers. Il étoit rentré dans ses ports le 30 mai, tandis que le duc d'York ramenoit ses vaisseaux en Angleterre.

Vainement le Duc insista auprès du Roi son frère pour reprendre la mer. Charles s'y opposa constamment. Son refus sembloit annoncer au moins quelques incertitudes; et s'il feignit, par ménagement pour Louis XIV, de traiter avec rigueur les Envoyés des États-Généraux, il n'en fut pas moins inquiet des sentiments expressifs de pitié que tout le peuple fit entendre pour ces ambassadeurs et pour le malheureux peuple qui imploroit la compassion de l'Angleterre. Aussi envoya-t-il bientôt après leur départ, Buckingham, Arlington et Georges Saville, depuis marquis d'Halifax, pour négocier avec Louis XIV.

Cependant lorsqu'on eut appris en Hollande, même avant le retour des ambassadeurs envoyés à Londres, l'inutilité de leurs prières, de toutes parts le peuple en fureur crie à la trahison contre eux et contre le Grand Pensionnaire. Heureusement prévenus lorsqu'ils traversoient la Meuse, que ce peuple insensé se porte en foule pour les attendre à la Brille et à Maeslandsluys, ils débarquent sur un autre point, et se rendent furtivement à La Haie. Ainsi détourné un moment, l'orage éclate le lendemain, mais sur le Pensionnaire lui-même qui est investi par des furieux au sortir des États, et n'échappe à la mort que par son intrépide courage.

Un des séditieux, condamné au supplice, déclare au peuple, du haut de son échafaud, qu'il a voulu tuer le grand Pensionnaire, et qu'il l'a

voulu pour venger sur un traître la religion et la patrie. A ces mots, une pitié fanatique saisit tous les esprits. Un homme du peuple s'écrie aussitôt que le frère aîné de Jean de Witt l'a voulu suborner pour assassiner le Prince d'Orange. Alors la fureur n'a plus de frein, et la sédition se propage dans toutes les villes. Cependant le frère du Grand Pensionnaire, Corneille de Witt, qui avoit accompagné Ruyter comme député des États, est livré aux tribunaux, qui n'osent ni le condamner ni l'absoudre. Cet homme généreux subit la torture comme un criminel; mais il la subit en répétant les sublimes paroles du poëte qui montre le sage toujours inébranlable devant les tyrans et les fureurs populaires, comme sur les ruines du monde. Il est condamné au bannissement. Son frère indigné abdique son autorité, et conduit Corneille hors des portes de la ville. C'est là que tous deux enfin sont massacrés.

La fureur se propage incessamment au feu des prédications factieuses. Tout à la fois livré à l'anarchie et à la conquête, l'État ne peut plus être sauvé que par la Dictature. L'Édit perpétuel est révoqué; le Prince d'Orange est créé Stathouder et investi du commandement suprême de la République. Mais avant d'accepter cette dignité, objet de ses vœux ardents, Guillaume n'oublie pas les serments qu'il a prêtés. Il les fait annuler, précaution qui décèle toute la profondeur de l'ambition dans une ame encore si jeune.

Si la haine des républicains lui imputa le meurtre des deux frères, il ne fut pas coupable de ce crime dont il ne parloit qu'avec détestation, mais il en profita et sauva son pays. Bientôt en effet tout change de face. Il communique au peuple et aux magistrats la confiance et le courage qui l'animent. Les conditions dictées par la France et les propositions de l'Angleterre sont rejetées; il triomphe également des séductions de ces deux puissances qui lui offrent la souveraineté de la province de Hollande. « Que voulez-vous donc ? » lui disoit Buckingham étonné de ses refus. « Mourir, s'il le faut », dit le jeune prince, « dans les derniers retranchements de « mon pays ». De tels sentiments sont toujours le présage de la victoire. Déjà Guillaume a réveillé l'Empire et l'Empereur et l'Espagne. Déjà toute l'Angleterre, moins le Roi, s'unissoit à cette noble cause; et bientôt la république des Provinces-Unies, qui devoit périr, qui triomphera par sa constance dans ses revers, n'est plus qu'une auxiliaire dans cette universelle alliance des peuples qu'un jeune homme a ébranlés ou réunis contre Louis le Grand.

Avant la fin de cette campagne de 1672, la flotte alliée s'étoit approchée des côtes de Hollande, avec une armée angloise de débarquement, commandée par le comte de Schomberg, Allemand d'origine, officier-général au service de Louis XIV, et depuis Maréchal de France. Repoussée par une marée des

plus violentes et contrariée par les vents , cette armée rentra enfin en Angleterre. De son côté, Louis XIV, remettant les soins ultérieurs de la guerre à ses généraux, étoit revenu à Versailles, et Charles II avoit convoqué le Parlement pour le 4 février 1673.

Le Roi n'ignoroit pas les sentiments publics. Il prévoyoit tout ce qu'il rencontreroit d'opposition à ses desseins dans une assemblée qu'il redoutoit, qu'il avoit offensée par de longues prorogations, qui le craignoit lui-même, et à laquelle enfin il recouroit par la seule nécessité de ses affaires. Si son plan de conduite avec elle fut habile, celui du Parlement ne le fut pas moins. Schomberg étoit aux portes de Londres. Charles pouvoit s'abandonner à des conseils violents, et, sans paroître les soupçonner, le Parlement ne voulut pas les provoquer.

En ouvrant cette session, Charles II employa ce langage de cordialité mêlé d'autorité qu'il savoit rendre naturel. Glissant légèrement et avec une sorte de bonhommie sur les dernières prorogations, il parla de la guerre actuelle comme d'une guerre toute nationale qu'il falloit vigoureusement soutenir, prévint même les griefs de la nation sur les mesures qu'il avoit prises, telles que son Édit de tolérance et les levées de troupes; rejeta les soupçons contre tout projet de s'arroger le pouvoir absolu; annonça fortement sa résolution et de maintenir son édit et de faire des levées nouvelles, demanda enfin un sub-



side capable d'assurer le succès de cette guerre et l'accomplissement de ses vues pour l'honneur et les prospérités de l'Angleterre.

Après lui, le Chancelier, comte de Shaftsbury, déploya tous les secrets de son éloquence. La guerre étoit juste et nécessaire. La Hollande étoit l'ennemie *perpétuelle de l'Angleterre qui seule l'empêchoit de parvenir à un empire universel comme celui de Rome.* En un mot, cette guerre est votre guerre, dit-il, et il finit par cet axiome de Caton l'ancien : *Delenda est Carthago.*

Le Parlement se montra peu ému de ces fastueuses paroles ; et avant de passer selon l'usage au vote des subsides, les Communes revendiquèrent et firent respecter un de leurs privilèges que le Chancelier avoit récemment usurpé. Tant qu'un Parlement n'est pas dissous par le Roi, ce sont les Communes qui expédient par l'Orateur ou Président les circulaires aux communautés pour nommer de nouveaux députés en remplacement de ceux que la mort leur a enlevés. Du moins cet usage, qui remontoit jusqu'à l'année 1604, sans interruption, n'étoit pas contesté. Mais le Chancelier avoit expédié de lui-même, et de son autorité, les circulaires pour les élections qui devoient compléter la Chambre. Les Communes insistèrent sur leur droit, et les députés élus se retirèrent.

La discussion du subside fut modérée ; les fonds

alloués étoient plus que suffisants pour la continuation de la guerre. Mais les Communes évitèrent d'exprimer ce qu'elles pensoient de la guerre elle-même, en votant leur subside *pour les besoins extraordinaires du Roi*. Il y eut cela de particulier, qu'en l'accordant pour un an et demi, elles assignèrent une somme égale et fixe pour chacun des dix-huit mois. C'étoit pourvoir tout à la fois aux besoins publics, et mettre une limite certaine aux prorogations du Parlement.

S'étant ainsi montrées faciles et réservées sur l'objet principal de la réunion des deux chambres, les Communes examinent enfin la grande question des griefs de la Nation. Après une discussion vive, mais sans emportement factieux, elles représentèrent au Roi, dans une adresse respectueuse et ferme, que le pouvoir de suspendre les lois, énoncé dans l'édit de S. M. sur la tolérance, ne pouvoit appartenir uniquement à la Couronne et sans le concours du Parlement. Une réponse gracieuse, mais équivoque, du Roi est suivie d'une seconde adresse où les Communes demandent que S. M. s'explique en termes plus formels. Le Roi ayant gardé le silence, une troisième adresse plus explicite rappelle le texte des lois pénales, et demande qu'en exécution de ces lois non abrogées, tous les catholiques récusants, officiers des armées de terre et de mer, fussent renvoyés du service.

Quoique détournée en apparence, l'attaque devenoit directe contre le duc d'York, de qui la foi religieuse n'étoit plus un mystère. Charles avoit bien prévu que la conversion publique de son frère à l'Église Catholique deviendroit tôt ou tard un prétexte ou un motif de violentes discussions dans le Parlement. On pourroit croire que, si le Duc fut rappelé du commandement de l'armée navale après la bataille de Solebay, le Roi n'avoit agi que par le pressentiment d'un esprit éclairé sur ce point délicat. Du moins lorsqu'il eut convoqué le Parlement, il ne dissimula plus ses inquiétudes ; il conjura même son frère de participer publiquement, pendant les fêtes de Noël, à la Cène ou communion de l'Église Anglicane, tant il redoutoit la réunion des Chambres, qui étoit fixée au 4 février. Le Duc s'y étoit refusé avec une constante et noble fermeté, bien convaincu d'ailleurs qu'un tel mensonge ne seroit qu'une bassesse inutile.

C'étoient Shaftsbury et Buckingham qui avoient conseillé l'Édit de tolérance au Roi, pour attacher les Non-Conformistes au parti de la Cour ; mais les Non-Conformistes n'y virent bientôt qu'un bienfait suspect ; et l'espérance qui leur fut donnée par l'opposition, d'obtenir légalement un adoucissement à la rigueur des lois pénales, les réunit aux Anglicans qu'ils haïssoient, contre les Catholiques auxquels ils portoient une haine plus profonde.

Ainsi la troisième adresse de la Chambre des Communes étoit devenue l'expression des vœux universels de l'Angleterre, moins la Cour et les Catholiques. Le Roi se trouvoit donc parvenu à une alternative délicate, mais décisive : proclamer qu'il n'y avoit d'autre loi que la volonté royale, ou se dégager avec sa dextérité ordinaire, avec grace comme avec dignité. La tentation pouvoit être violente pour un parti vigoureux. L'armée de Schomberg étoit toujours aux portes de Londres; Lauderdale proposoit de mander l'armée d'Écosse; le duc d'York sans doute ne conseilloit pas de faiblesse. Mais Charles II, quoique porté au pouvoir absolu, n'y trouvoit d'autres charmes que la facilité de se livrer en paix à une vie tout épicurienne. Les historiens<sup>1</sup> supposent qu'il fut effrayé de la nécessité où il se trouveroit peut-être d'appeler à son secours une armée française. Ils se trompent. L'ambassadeur de France, Colbert de Croissy, lui conseilloit de céder aux Communes; et Charles y céda en effet, mais de bonne grace. Il demanda pour la forme l'avis des Pairs; c'étoit les prendre pour arbitres d'une question qu'il avoit déjà décidée. Après leur réponse, il se fait apporter l'Édit, en brise le sceau de ses propres mains, et mande aux Communes qu'il sanc-

---

<sup>1</sup> Hume.

tionnera tous les bills nécessaires à la réparation des griefs de la Nation.

Ce brusque changement de système excita les transports de la Chambre, qui en témoigna sa reconnaissance au Roi par une adresse. Mais le comte de Shaftsbury jugea d'un coup d'œil sa propre situation dans un état si nouveau. Sa résolution fut aussi prompte que celle du Roi même. « Un Prince « qui s'abandonne mérite, » dit-il, « d'être abandonné « à son tour. » Il prévit avec raison que Charles n'hésiteroit pas à le livrer, lui et tous ses ministres actuels, au ressentiment des Communes. Dès le lendemain il trouva et saisit une occasion éclatante qui se présenta pour montrer la souplesse de son génie entreprenant.

Le lord Trésorier devoit lire ce jour-là même à la Chambre des Lords, un plan de finances très-capiteux, dont le résultat, si le Parlement l'adoptoit, seroit d'assurer à la Couronne un revenu perpétuel et indépendant. Clifford l'avoit communiqué la veille et sans défiance au Chancelier dont il ne soupçonnoit pas le courroux et les projets. Clifford en expose tout le plan, et le Roi, qui aimoit à venir familièrement dans la Chambre des Lords, étoit présent avec le duc d'York. Dès que le Trésorier eut cessé de parler, le Chancelier prend la parole, et, avec tout le talent d'un homme consommé dans les affaires, toute l'ardeur d'un ami vigilant de

la patrie, la gravité même du chef suprême de la justice, interprète et conservateur des lois du Royaume, il analyse, discute et renverse le grand travail du lord Trésorier, ministre du Roi comme lui. « Ni la famille royale, » disoit-il enfin, « ni la « monarchie ne résisteroient à cette œuvre fatale, à « ce projet désastreux de rendre les Parlements inu- « tiles. » Au milieu de l'étonnement des Lords et la joie de l'opposition : « Quel fourbe de Chancelier « avez-vous là, » dit le duc d'York à l'oreille du Roi ! « Quel fou de Trésorier, » répliqua Charles, « m'avez- « vous donné, mon frère ? »

C'est ainsi que Shaftsbury rentra aussi subitement que le Roi, dans le parti populaire. Il y fut reçu à bras ouverts, il y prit tout à coup la supériorité que nulle inconstance politique n'étoit capable de lui faire perdre. Mais il rentroit dans ce parti, le calme sur le visage, la vengeance et le mépris dans le cœur. L'opposition jusque là s'étoit contenue dans les limites d'une fermeté jalouse et d'une surveillance légitime. Bientôt il l'entraînera, il la précipitera jusqu'à la rébellion, après l'avoir soumise à la domination de son génie et de ses factieuses fureurs.

Les Communes étoient satisfaites. Elles montrèrent de la modération, au moins sur les affaires d'état. Quoique le Roi eût promis de concourir par son autorité à la réparation des griefs exposés dans

les précédentes remontrances, elles passèrent sous silence et la violation manifeste de la Triple Alliance et la clôture de l'Échiquier. Elles portèrent même un bill d'*indemnité* en faveur des ministres. Elles réclamèrent cependant contre une taxe imposée arbitrairement sur les charbons; elles demandèrent le redressement des griefs sur les enrôlements forcés, les quartiers militaires et la loi martiale; enfin, et comme pour indiquer au Roi les vœux publics sur la fin d'une guerre que réprouvoit la Nation, elles demandèrent aussi que l'armée fût licenciée à la paix. Cependant le règlement des taxes qui devoient assurer le subsidé, voté *pour les besoins extraordinaires de Sa Majesté*, n'éprouva point de difficultés; et satisfaites des communications gracieuses du Roi, les Communes s'ajournèrent d'elles-mêmes et se séparèrent.

Mais avant de régler ainsi le subsidé et le redressement des griefs, elles avoient assuré leur triomphe par le fameux bill du *Test* ou témoignage, qui fut sanctionné par le Roi.

Ni les anciens serments d'allégeance et de suprématie, ni l'obligation de participer à la cène Anglicane, ni les peines portées contre les *Récusants*, ne paroisoient maintenant offrir de garanties assez fortes, puisque deux fois le gouvernement s'étoit attribué le droit de suspendre les lois pénales. Tant que le Roi s'étoit borné en faveur des Catholiques

à une tolérance civile plus ou moins avouée, cette tolérance, qui n'étoit qu'une tacite application du droit naturel, étoit insensiblement passée en usage, et les mœurs publiques devenues plus douces auroient achevé le grand ouvrage de la paix religieuse. La seule présence des lords Catholiques à la Chambre haute, eût suffi même tôt ou tard pour produire enfin l'émancipation de toutes les Églises dissidentes du culte public. Mais la véritable question ne se trouvoit pas dans la Religion. Si les récusants étoient frappés par les lois pénales, c'étoit moins en leur qualité de Catholiques ou de Non-Conformistes, que comme ennemis présumés, ceux-ci de l'autorité royale, ceux-là des libertés publiques. Aussi depuis la restauration, les récusants Non - Conformistes étoient traités avec rigueur, tandis que les Catholiques étoient ouvertement protégés. Mais cette protection même qui accumula contre eux et la haine des sectaires et la jalousie des Anglicans, changea la situation respective des deux partis récusants. En effet, depuis l'alliance de Charles II avec Louis XIV contre la Hollande, et surtout depuis la conversion de l'héritier présomptif de la Couronne, les Non-Conformistes refusèrent la tolérance que leur donnoit le Roi, parce que cette tolérance n'étoit à leurs yeux qu'un moyen de faire prévaloir les Catholiques sur tout l'intérêt protestant ; ils préférèrent donc de s'allier aux Anglicans, leurs persécuteurs. L'union



fut complète et adoptée par le Parlement. Seuls redoutés maintenant, les Catholiques seront seuls persécutés. L'héritier présomptif est à leur tête; ses maximes sont connues sur l'autorité souveraine, son dévouement à la France ne l'est pas moins, c'est lui qu'il faut frapper : le bill du *Test* n'avoit pas d'autre but.

Ce bill obligeoit toute personne, chargée de quelque emploi ou charge dans l'Administration Publique et dans les Corporations Politiques et Religieuses, à signer le formulaire suivant : « Je déclare ne pas croire qu'il se fasse de Trans-Substantiation dans le Sacrement de la Cène du Seigneur, ni avant ni après la Consécration faite par quelque personne que ce puisse être. » Il faut remarquer que, les Pairs n'étant soumis à aucun serment, celui-ci n'atteignoit pas les Catholiques dans leurs droits de Pairs, mais seulement dans les dignités ou offices qu'ils pouvoient tenir du Roi.

Mais si les Catholiques, pour jouir de la paix civile, se soumettoient au serment d'Allégeance qui n'étoit qu'un serment de fidélité au souverain, dégagé de toute formule religieuse; si même pour obtenir ou conserver des emplois publics, ils croyoient pouvoir, Catholiques dans le cœur, allier leurs sentiments réels mais secrets, avec une sorte d'adhésion extérieure à l'Eglise anglicane, par dispense ou par tolérance du Gouvernement sur le serment

de Suprématie, aucun d'eux ne pouvoit plus capituler avec sa conscience. Le nouveau bill les forçoit de se montrer au grand jour Catholiques ou Anglicans. Nulle dispense ne les pouvoit soustraire à la nécessité de l'apostasie de fait, s'ils restoient dans leurs emplois ou s'ils en acceptoient. Ce bill fut donc décisif. Mais le coup devenoit mortel pour le duc d'York. Lui seul au fond étoit le but de cette arme nouvelle. Aussi résigna-t-il sa dignité de Grand-Amiral, et Clifford celle de Grand-Trésorier. Arlington resta Secrétaire d'État, parce qu'il faisoit profession extérieure du culte public.

Ainsi fut dissous tout le système de la *Cabale*, par la fermeté des Communes, par l'inconstance du Roi, par le ressentiment de Shaftsbury, par l'éloignement forcé de Clifford, et par les diverses résolutions qu'embrassèrent les autres ministres. Lauderdale, craignant de payer de sa tête le conseil donné de mander l'armée d'Écosse, feignit d'abord de chercher un refuge dans le parti populaire qui le rejetta. Buckingham se jeta aussi dans des entreprises gigantesques pour le jeune Monmouth, croyant tout à la fois plaire à Charles II et aux ennemis de l'héritier présomptif. Clifford mourut peu après dans ses terres. Cependant excepté lui, les mêmes hommes continuèrent encore à gouverner les affaires, ce qui en explique naturellement la direction souvent équivoque, plus souvent contraire, et toujours embarrassée. Mais le

Roi donna toute sa confiance à sir Thomas Osborn, créé comte de Danby, homme très habile, que Clifford et le duc d'York lui firent agréer pour l'office de Lord Trésorier.

Les affaires ainsi réglées dans l'intérieur, la flotte se mit en mer avec un appareil formidable, de concert avec la flotte de France. Trois grandes batailles navales furent livrées à Ruyter qui sut balancer le destin des armes avec des forces inférieures, et laissa toujours la victoire indécise. Mais sur le Rhin et dans les Pays-Bas, la campagne fut heureuse et glorieuse pour le Prince d'Orange. La République toute entière vit son territoire abandonné par les troupes françaises : Louis XIV ne conservoit que Maestricht après tant de conquêtes; et le Roi de Suède, par sa médiation, fit ouvrir un congrès à Cologne pour traiter de la paix générale.

Épuisé par cette campagne infructueuse, et n'ayant pu obtenir de Louis XIV un subside extraordinaire, Charles eut recours au Parlement qui s'étoit réuni le 20 octobre; mais il n'y trouva que des dispositions sévères, bientôt hostiles et enfin séditieuses. Les Communes s'élèvent d'abord contre un projet de mariage concerté entre la princesse de Modène et le duc d'York. L'héritier présomptif de la Couronne est déjà Catholique, disoient-elles; s'il épouse une Princesse Catholique et Italienne, où seront les garanties de l'Angleterre sur l'éducation des Princes

naturellement destinés à monter sur le trône? Le Roi répond à leurs remontrances qu'il ne lui est plus possible de les accueillir, et que le mariage est déjà célébré par procuration. Les Communes inquiètes de la double influence que pouvoient exercer, par ce mariage, les Cours de France et de Rome, font éclater leurs mécontentements à l'occasion du subsidé qui est demandé pour continuer la guerre : Il est temps de songer à la paix, de soulager la Nation du fardeau de l'armée, de contracter des alliances plus convenables aux intérêts de l'Angleterre; et à moins que les États-Généraux ne se refusent absolument à des conditions de paix raisonnables, aucun subsidé ne peut être accordé par les Communes.

Pour amortir le feu de cette fermentation, et surtout pour avoir le temps de consommer le mariage de son frère, Charles envoie sommer les Communes de venir, à la barre de la Chambre des Lords, entendre l'ordre de la prorogation du Parlement. C'étoit le 4 novembre 1673. Prévenus de ce dessein par l'approche de l'huissier à verge noire, quelques députés ferment subitement la porte, forcent l'Orateur de monter au fauteuil; et tandis que l'huissier frappe inutilement pour se faire ouvrir, on délibère en tumulte, et l'on propose de déclarer : « que les  
« alliances de Sa Majesté sont funestes au pays; que  
« le Roi est entouré de mauvais conseillers, et que  
« l'éloignement de Lauderdale est nécessaire. » Pen-

dañt cette confusion, l'Orateur parvient à s'évader, il se rend avec une partie des Députés à la Chambre Haute; et le Roi, qui s'y trouvoit déjà, leur dit, avec cette simplicité qu'il savoit employer dans son langage, que la moindre apparence de division, entre lui et son Parlement, seroit trop favorable aux ennemis pour n'être pas funeste au royaume. Il ajourna ensuite les Chambres au mois de février suivant.

Pendant cet intervalle, Shaftsbury est dépouillé de sa dignité de Chancelier; le chevalier Hénéage Finch, créé comte de Nottingham, est nommé Garde du Grand-Sceau; des négociations s'ouvrent avec les États-généraux; et la jeune princesse de Modène, devenue duchesse d'York, arrive en Angleterre.

La réunion du Parlement, fixée au 7 janvier, n'eut lieu que le 7 février. Vainement le Roi croyoit avoir disposé les esprits à la modération par des réglemens qui sembloient satisfaire à quelques réclamations précédentes; les Communes demandèrent d'abord un jeûne public: c'étoit avertir la Nation qu'elle étoit ou menacée ou malheureuse. Bientôt les mesures hostiles succèdent aux remontrances chagrines. Pourquoi une garde particulière pour le Roi? cette milice, formée sans le concours du Parlement, est illégale et ne peut subsister sans péril pour les libertés nationales. La Religion de l'État n'a plus assez de garanties dans les anciennes lois et dans le bill sur le test. N'est-

elle pas incessamment bravée et menacée par le mariage de l'héritier du trône? il faut donc de nouvelles sûretés contre *le Papisme*. Quels sont les perfides conseillers qui ont fait rompre le traité de la triple alliance? Par qui fut conclu le dernier traité avec Louis XIV? Quel Ministre osa conseiller à S. M. d'attaquer la flotte de Smyrne au milieu de la paix? de fermer l'Échiquier? de lever une armée, d'en donner le commandement à un étranger, de la faire camper aux portes de Londres, sans doute pour intimider le Parlement? A-t-on daigné nous communiquer les déclarations de guerre aux États-généraux? et les subsides que nous avons prodigués, ne nous furent-ils pas demandés pour faire respecter, disoit-on, la puissance de l'Angleterre contre l'ambition démesurée de la France? Il faut connoître enfin le ministre pernicieux qui osa conseiller à Sa Majesté la prorogation du 24 novembre.

Shaftsbury étoit l'âme de tous ces mouvements, et les Communes, après avoir vivement agité ces griefs, en dressèrent comme un acte d'accusation contre le duc de Buckingham, qui fut mandé à leur barre. Soit que Buckingham fût d'accord secrètement avec Shaftsbury, soit que l'on ne trouvât point encore assez décidées ses démarches vers l'opposition, ce fut lui que l'on attaqua personnellement pour effrayer tous ceux qui comme lui restoient encore du ministère de la *Cabale*. Buckingham ré-

pondit avec esprit, mais d'une manière captieuse, et rejeta enfin toute sa responsabilité sur le Secrétaire d'état, comte d'Arlington.

Celui-ci fut accusé à son tour, mais le Roi se hâta de terminer ces débats dangereux en prenant un parti décisif. Les négociations commencées pour un traité avec les États-généraux lui en donnèrent les moyens. Il consulta les deux chambres avec cette affabilité qui lui ramenoit toujours les esprits, et cette communication fut accueillie d'enthousiasme. La paix avec les États fut immédiatement conclue<sup>1</sup> et publiée à Londres. Quatre jours après, Charles prorogea le Parlement, et la nation parut enfin satisfaite.

Louis XIV, en refusant le foible subsidé d'un million d'extraordinaire qui lui étoit demandé, avoit compris sans doute qu'un tel secours ne retiendrait pas Charles II dans son alliance, malgré le Parlement. Le but de la guerre s'éloignoit de plus en plus pour l'un comme pour l'autre. Il ne pouvoit plus être question de la conquête pour celui-là, ni de splendides dépouilles pour celui-ci. Quant aux motifs de religion qui sembloient avoir présidé aux fêtes et aux mystères politiques de Douvres, s'il est absurde d'imaginer que les deux Rois s'en fussent occupés

---

<sup>1</sup> Dix-neuf Février 1674.

sérieusement alors, croire que Charles II en fît maintenant le secret mobile de sa conduite, seroit plus absurde encore. Mais il n'en étoit pas ainsi de son frère. Aussi le cabinet de Versailles sut mettre en œuvre très habilement les dispositions de ce Prince, pour dominer le Roi, pour diviser l'Angleterre et pour empêcher que cette puissance n'allât plus loin que la neutralité.

Les quatre années qui suivirent le traité de paix avec les États-généraux jusqu'à la paix de Nimègue en 1678 restèrent long-temps inexplicables. Mais le temps, à qui nulle vérité ne peut échapper, a insensiblement révélé tous les mystères. Ces quatre années furent consumées péniblement dans les intrigues et les factions dont le secret se trouvoit à la cour de Versailles. Le Roi, qui craignoit le Parlement, s'abandonnoit à une politique vénale et tortueuse pour le tromper, tandis que le Parlement, se rappelant toujours l'emploi frauduleux du subside voté en 1670 pour le maintien de la Triple Alliance, ne cherchoit plus que dans la sévérité ses garanties contre la cour et contre les Catholiques dont le duc d'York étoit environné. Si la force de l'opinion jalouse et défiante faisoit reculer le Roi devant ses propres desseins, chaque concession amenoit une hostilité ouverte ou cachée, parce que le Parlement ne croyoit plus à la sincérité d'un retour aux intérêts véritables du pays, ni la Cour ne pouvoit croire



à la modération d'un parti résolu enfin de prendre ses sûretés contre le présent et l'avenir.

Le traité de paix avec les États-généraux étoit visiblement l'ouvrage du Parlement, et Louis XIV devoit craindre davantage. Les Communes qui desiroient vivement la guerre contre la France pouvoient séduire Charles par d'abondants subsides et par la gloire de dicter la paix ou la guerre sur le continent. Telle devoit être la politique de la Cour, et l'Angleterre eût adoré son Roi s'il eût été sincère en paroissant marcher dans cette voie. Mais tous les ressorts de l'habileté française furent tendus pour prévenir un danger si grand. D'un autre côté, le duc d'York, déjà frappé par le bill du Test, et signalé comme un ennemi de l'Angleterre par toutes les mesures adoptées ou proposées contre les Catholiques, s'attachoit plus intimement à la cour de Versailles, et ce fut lui qui proposa de tenter la foiblesse et l'indigence de Charles. « *Un ecclésiastique*, » dit-il à Rouvigny, Envoyé de France, « m'a conseillé de « demander 400,000 livres sterling, pour engager « le Roi mon frère à proroger le Parlement jusqu'à « la fin de la campagne actuelle (1674). » On devine sans peine par qui étoit suggérée l'idée de l'Ecclésiastique ; et l'affaire promptement négociée fut promptement terminée ; mais Charles n'obtint que 1,500,000 livres tournois, au lieu de trois millions auxquels il s'étoit borné d'abord : et pour un tel sa-

laire, il promit ou de proroger le Parlement jusqu'au mois d'avril 1675, ou, s'il le rassembloit dans l'automne de 1674, de le dissoudre, dans le cas où il n'en obtiendrait pas de subside. Alors, c'est-à-dire, si le Parlement étoit dissous, Charles recevroit une pension de 1,300,000 livres. Ces transactions clandestines, incessamment renouvelées, vont devenir la source des plus grands maux et d'une conspiration universelle contre le duc d'York.

Cependant Charles jouissoit d'une sorte de popularité, parce qu'il rentroit en apparence dans les intérêts politiques du Royaume. Il avoit offert sa médiation aux puissances belligérantes; mais déjà pensionnaire secret de la France, comment pouvoit-il agir avec l'intégrité d'un arbitre? Il devint bientôt suspect à toutes les puissances comme au Parlement. Buckingham venoit d'être éloigné ou disgracié. Buckingham maintenant dans l'opposition, et Shaftsbury, qui en étoit l'ame et le moteur, connoissoient trop bien et le caractère du Roi et les secrets de la cour, et le duc d'York et le comte d'Arlington, pour ne pas devenir redoutables. Le nouveau Trésorier-Osborne, comte de Danby, partageoit l'autorité avec le comte d'Arlington; mais tous deux s'observoient avec défiance, et leur jalousie passa jusqu'à la haine. Arlington, dévoué au duc d'York qui l'étoit à la France; Danby, économe autant qu'habile, mais Anglais, c'est-à-dire, ennemi dé-

claré de la France, ne pouvoient rester unis longtemps. L'un s'attachoit à faire prévaloir les principes secrets du ministère de la Cabale : l'autre, sans répugner aux mesures qui pouvoient agrandir l'autorité royale, s'attachoit à surmonter le penchant du Roi et l'ardeur de son frère pour les intérêts de Louis XIV.

Dans cette alternative de volontés contraires, Charles avoit envoyé le chevalier Temple à La-Haie, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour y exercer les nobles fonctions de médiateur, au nom de l'Angleterre; et ce Ministre, véritable citoyen, n'avoit pas voulu partir avant de bien connoître toute la pensée du Roi. La ferme loyauté de son langage fut reçue d'abord avec quelques marques d'impatience. Mais lorsqu'il eut cité ce mot connu d'un gentilhomme Français (Gourville) pour qui Charles avoit eu beaucoup d'estime : « Qu'un Roi  
« d'Angleterre seroit le plus grand des Rois, s'il  
« vouloit être l'homme de son peuple, et qu'il ne  
« seroit rien, s'il vouloit être quelque chose de plus ; »  
« Eh ! bien, » lui répondit Charles avec effusion, et lui prenant la main, « partez. Je veux être l'homme  
« de mon peuple. » Cependant la médiation de l'Angleterre n'eut aucun succès. D'ailleurs Louis XIV acquit dans cette campagne une supériorité toujours glorieuse et constante, sur le prince d'Orange et les alliés. Charles II enfin qui n'oublioit pas son

traité secret, ne s'exposa point à entendre les remontrances du Parlement, et suivant ses conventions, il le tint ajourné jusqu'au printemps de 1675.

Le Parlement s'ouvrit enfin le 13 avril. Mais les grands succès de Louis XIV et l'apparente neutralité de Charles, qui cependant avoit laissé un corps de 10,000 hommes en Flandre au service de la France, avoient accru la jalousie et les défiances. D'ailleurs le courage des Hollandois, cette admirable constance d'un peuple surpris et trahi qui veut triompher par ses revers même de la rigueur des hommes et de la fortune, entretenoient l'admiration et la pitié de toute l'Angleterre. Ces nobles sentimens, les plus vifs qui puissent remuer une nation, étoient un danger de plus pour le gouvernement dont ils accusoient la politique fausse ou timide. Arrivés à ce point, la Cour et le Parlement s'observoient en ennemis. Toutes les délibérations dans les deux Chambres en offrent la preuve.

Les Communes dressèrent d'abord un nouveau bill contre les prêtres Catholiques. Elles renouvelèrent leurs instances par une adresse pour l'éloignement de Lauderdale. Sur la réponse évasive du Roi, elles persistent dans leur remontrance et y comprennent le lord Trésorier comte Danby. Leur plan suggéré par Shaftsbury étoit d'effrayer le Roi, ou du moins d'enchaîner ses Ministres par la terreur de la responsabilité. Elles demandent aussi le rappel

des troupes laissées au service de Louis XIV ; et peu satisfaites de la réponse du Roi, qui promet seulement de ne pas autoriser le recrutement, Elles s'occupent de mesures plus décisives. Elles prononcent par un bill la peine de haute trahison contre ceux qui oseroient lever des taxes non consenties par les deux Chambres. Un second bill déclare vacantes dans la Chambre élective les places de ceux qui auroient accepté quelque emploi ou office de la Couronne. Un troisième bill protégeoit la liberté civile et ne permettoit plus d'envoyer les prisonniers aux Colonies.

Pendant les discussions des Communes, qui soutenoient l'attention inquiète du peuple, la Chambre des Lords s'occupa elle-même avec chaleur d'une de ces propositions toutes métaphysiques dont l'examen public est lui-même un grand mal.

Dans une monarchie réglée par des lois et limitée par l'action nécessaire et inévitable des grands corps de l'État, le dogme de l'obéissance passive est impossible à définir ; et le principe de la non-résistance y tient de si près, que vouloir y assigner des limites certaines, c'est précisément reconnoître le droit de résister dans telles occasions que la loi n'aura pas prévues, que même elle n'osera jamais indiquer. Si ces questions délicates, qui d'ailleurs ne se rapportent qu'à des circonstances très-rares, ne sont pas déjà résolues par la Religion et les

mœurs publiques, il est inutile et toujours dangereux de les produire. En politique il faut souvent imiter la réserve du législateur d'Athènes qui n'avoit pas prévu le parricide.

La Cour cependant fit proposer par un lord de son parti, ( le lord Lindesey, ) un bill qui établissoit un nouveau *Test* ou serment. Il étoit conçu en ces termes :

« Je déclare qu'il n'est pas permis, sous quelque  
 « prétexte que ce puisse être, de prendre les armes  
 « contre le Roi; que j'abhorre cette maxime pleine  
 « de trahison : que l'on peut prendre les armes par  
 « l'autorité du Roi contre sa personne ou contre ceux  
 « qui agissent *en vertu de ses commissions*<sup>1</sup>; et  
 « je jure qu'en aucun temps que ce soit, je ne ferai  
 « aucun effort pour changer ou altérer le gouverne-

<sup>1</sup> Déjà en 1661, le Bill des Corporations imposoit un serment à peu près semblable. Cependant les mots *En vertu de ses Commissions* avoient excité de grandes discussions dans l'une et l'autre Chambre. Le Chevalier Vaughan, célèbre Jurisconsulte, avoit demandé aux Communes, et le Lord Southampton à la Chambre Haute, que l'on y ajoutât le mot *Légitimes*. Le Procureur-Général, Finch, répondit qu'une *Commission* qui ne seroit pas *Légitime*, ne seroit pas une Commission. La chose expliquée ainsi, passa dans ce sens. Mais n'étoit-ce pas laisser la difficulté dans toute sa force, ou plutôt déclarer qu'en certains cas, il étoit permis de résister par les armes aux officiers du Roi?

« ment de l'État ou de l'Église. Ainsi, Dieu me soit  
« en aide. »

Le moindre danger d'une pareille déclaration , pour le moment actuel , étoit sans doute de renouveler les vieilles maximes du *Covenant*, et d'appeler ainsi toute la multitude à prendre une part active à des questions abstraites, qui sont inutiles quand l'État est bien réglé, qui le sont bien davantage quand les factions l'agitent. D'ailleurs si le Prince est fort, il n'a pas besoin d'un tel bouclier ; s'il est foible qu'en fera-t-il ?

La discussion dura pendant dix-sept jours consécutifs, et le bill ne passa qu'à deux voix. C'étoit constater la force respective des partis en présence, et déclarer à toute l'Angleterre que dans la Haute Chambre la moitié des lords reconnoissoit en certains cas le droit de prendre les armes contre le Roi. Que devoit-il donc arriver quand ce bill seroit discuté dans la Chambre des Communes ? Heureusement pour la Cour il s'éleva, sur une question de privilèges entre les deux Chambres, un différend très vif que rien ne put concilier. Le roi en prit occasion de proroger le Parlement, et aucun des bills respectivement proposés ne put avoir de suite.

La campagne de cette année étoit devenue funeste aux Français qui perdirent leur immortel Turenne ; et dans la retraite de l'armée en deçà du Rhin , le corps auxiliaire des Anglois qui soutenoit l'arrière-

garde, rivalisa d'ardeur avec les troupes Françaises pour venger la mort de ce grand homme. C'est dans cette campagne que le jeune Churchill, qui deviendra si fameux, essaya son génie pour la guerre. Monmouth aussi, à qui les factions déjà préparoient une destinée si orageuse, se faisoit remarquer par une brillante valeur et par les dons heureux que la nature lui avoit prodigués.

La situation de toutes les puissances belligérantes rendoit celle de Charles imposante et glorieuse, comme médiateur. Il assemble son Parlement le 13 octobre et présente le compte de ses dépenses. En avouant qu'il ne les avoit pas toujours soumises aux lois d'une économie exacte, il promettoit avec grace qu'il n'auroit plus maintenant ce juste reproche à se faire lui-même. Il demanda enfin un subside pour construire des vaisseaux et pour payer les dettes contractées.

Ce ton de prévenances n'adoucit point l'esprit défiant et chagrin des Communes; si elles accordèrent un subside (300,000 livres sterling) pour la marine, elles en stipulèrent l'usage par des clauses formelles. Quant aux dettes du Roi, elles refusèrent toute allocation, mais seulement à la majorité de quatre voix. Ainsi la force, ou plutôt la foiblesse du parti de la cour dans l'une et l'autre chambre, étoit maintenant connue. Cependant le différend qui avoit troublé la session dernière s'étant ranimé, les Com-



munes soutinrent leurs prétentions contre la chambre des Lords avec tant de hauteur, que l'on proposa dans celle-ci une adresse au Roi pour lui demander la dissolution du Parlement. La cour ne desiroit pas moins cette mesure que l'Opposition, et cependant l'extrême desir qu'en témoignoit l'Opposition suffisoit sans doute pour que le Roi y réfléchît sérieusement. L'adresse proposée ne fut pas adoptée. Charles d'ailleurs sut mettre un terme à ces dissensions en prorogant le Parlement, avec l'intention secrète de multiplier les prorogations.

Le congrès de Cologne n'avoit eu aucun résultat. Une seconde réunion de plénipotentiaires indiquée à Nimègue ne fut pas plus heureuse, pendant l'année 1676; du moins chaque puissance attendit encore l'issue de la campagne pour proposer une base quelconque aux négociations. Mais Louis XIV, qui luttoit à peu près seul contre toute l'Europe, depuis la Baltique jusqu'au Phare de Messine, craignoit toujours que l'Angleterre ne se joignît enfin aux forces de ses ennemis; et Charles mettoit à profit cette inquiétude. Le duc d'York et le duc de Lauderdale négocioient mystérieusement avec l'Envoyé de France une convention entre les deux Rois. Il s'agissoit d'un engagement réciproque. Ni Charles II ni Louis XIV ne pourroient faire de traité d'alliance sur le continent sans leur mutuel consentement. Quant à Charles II, il promettoit de dissoudre le

Parlement, s'il craignoit d'être forcé à rompre sa promesse envers la France.

Le Lord Trésorier Danby prenoit part à ces arrangements sans les approuver. Il y voyoit un péril extrême dont il développa l'étendue à Lauderdale. Quand il fut question de conclure, il éluda pendant dix jours; ensuite il voulut que tous les ministres et le Garde du grand sceau fussent présents. Charles répondit que sa qualité de Médiateur ne permettoit pas que l'on eût connaissance d'un traité quelconque avec la France. On pouvoit encore moins se servir du grand sceau. Enfin ce fut le Roi lui-même qui copia de sa main le traité dont l'Envoyé de France, Rouvigny, avoit dressé la minute. Aucun sceau de l'État n'y fut apposé. Un simple cachet, particulier au Roi dont il portoit le chiffre, attesta seul l'authenticité d'un acte qui pouvoit renfermer les destins de l'Angleterre et de l'Europe. Quand le secrétaire de Rouvigny apporta ce traité à la cour de France, la joie fut extrême autant que l'étonnement d'une transaction si importante et si peu vraisemblable. Louis XIV. faisoit de bons marchés avec le Roi d'Angleterre. Celui-ci ne coûta que 1,200,000 liv.

Au point où se trouvoit la guerre à la fin de 1676, les États-généraux desiroient vivement la paix, et le prince d'Orange ne pouvoit arrêter l'essor de leurs vœux qu'en leur montrant la double nécessité de s'assurer une barrière contre Louis XIV, et de ne pas

abandonner les alliés sans leur consentement. Une paix séparée avec la France étoit facile sans doute, mais alors tout le poids de la puissance française alloit accabler les Espagnols dans les Pays-Bas. Que seroient un jour pour la République les effets d'un si redoutable voisinage? L'Angleterre elle-même, quoique sa neutralité apparente l'eût rendue à peu près maîtresse de tout le commerce maritime, ne s'aveugloit pas sur de telles conséquences, puisque déjà la France, qui douze ans auparavant comptoit à peine deux ou trois vaisseaux de guerre dans ses ports, affectoit maintenant la domination des mers. Ainsi la raison d'État, les jalousies de nations, la haine même, l'intérêt enfin des factions tenoient l'Angleterre, vivement quoique diversement, occupée des grands intérêts du continent. Mais puisque la cour, et surtout le duc d'York, favorisoient visiblement la cause de Louis XIV, c'en étoit assez pour que la nation défiante et superbe embrassât avec ardeur des sentiments opposés. Aussi le cri public s'éleva si fortement pour une intervention efficace de l'Angleterre dans le nouveau congrès, que le Roi convoqua enfin le Parlement. Déjà il avoit envoyé à Nimègue le lord Berkley, le chevalier Temple et le chevalier Lyonnell Jenkins.

La session fut ouverte le 15 février 1677. Après avoir recommandé l'union aux deux chambres, et offert de concourir à toutes les mesures qui pour-

roient affermir la religion et les libertés publiques, Charles demanda un subside pour la marine, rappela aux Communes que les revenus fixés sur l'augmentation de l'accise pour neuf ans touchoient à leur terme; et sans parler précisément de la nécessité de fixer un fonds particulier pour acquitter ses dettes, il engagea les députés à se convaincre, par l'examen des recettes et des dépenses, que son revenu actuel étoit inférieur à ses besoins.

Les Communes accordèrent sans difficulté un subside considérable (586,000 liv. st.) pour construire trente vaisseaux, et prolongèrent de trois ans les revenus affectés en 1668 sur une augmentation de l'accise.

Mais à l'ouverture même de la session une difficulté assez grave s'étoit élevée sur la légitimité du Parlement. La prorogation avoit duré plus d'un an, et l'on invoqua dans la chambre haute une loi ou statut d'Édouard III qui portoit expressément : *Que les Parlements se tiendroient une fois l'an*. Shaftsbury, qui trouvoit que l'opposition dans les Communes n'étoit ni assez forte ni assez passionnée, insista sur la loi d'Édouard, et prétendit que le Parlement se trouvoit dissous, par le seul fait de la dernière prorogation qui avoit excédé les bornes légales d'une année. Buckingham, Warthon et Salisbury soutinrent obstinément avec lui cette assertion qui étoit fausse. En effet, le dernier bill triennal avoit

été révoqué en 1664, et l'acte qui le remplaçoit portoit: *Que l'interruption des assemblées ne durerait que trois ans au plus.* Malgré ce texte formel, Shaftsbury et ces trois lords s'obstinèrent avec tant de véhémence qu'ils furent envoyés à la Tour, pour y rester tant qu'il plairoit au Roi et à la Chambre haute. Buckingham, Warthon et Salisbury firent des soumissions et furent mis en liberté; mais Shaftsbury, qui vouloit faire du bruit et se rendre populaire, invoqua l'autorité des tribunaux, se soumit enfin après un an, et ne sortit de la Tour que pour mettre l'État dans une horrible confusion.

Tandis que les Communes s'occupoient assez paisiblement de subvenir aux besoins extraordinaires du Roi, le Parlement fut troublé tout à coup par les nouvelles successives qui arrivoient du continent. Dès le mois de février, Louis XIV avoit ouvert la campagne en personne. Les trois plus fortes places des Pays-Bas venoient de succomber sous la vigueur de ses armes; le prince d'Orange, qui vouloit secourir S.-Omer, avoit été repoussé et battu dans une bataille sanglante; enfin ces avantages si brillants pour la France, mais si désastreux pour les alliés, étoient l'ouvrage de six semaines, et le reste de la campagne alloit sans doute répondre à ces commencements, si l'Angleterre abandonnoit la cause de l'Europe et la sienne même, dans ce moment décisif.

L'effet de ces nouvelles fut prodigieux sur la nation. Mais la guerre des négociations n'étoit pas moins active que celle des armes. Louis XIV avoit prévu que Charles seroit bien foible devant les cris du Parlement et de l'Angleterre. Aussi lui envoya-t-il deux millions d'extraordinaire, à condition que le Parlement seroit prorogé au mois d'avril 1678; et l'on vit bientôt Charles II, Roi de la Grande Bretagne, prostituer la dignité royale en achetant lui-même les ames vénales du Parlement, tandis que l'Envoyé de l'Empereur imitoit cet exemple dans un intérêt tout contraire. Ainsi l'Angleterre étoit mise à l'encan. Ce honteux commerce remontoit au chevalier Clifford qui l'avoit mis en pratique le premier depuis la restauration. Mais un gouvernement qui se vend et qui achète les consciences court le risque d'être vendu lui-même. C'est ce qui arrivera bientôt.

Effrayé des succès glorieux de Louis XIV, le Parlement, par une adresse commune des deux chambres, supplie le Roi : « de prendre en considération « l'excessive grandeur de la France, et de garantir « ses propres domaines par des alliances capables de « rassurer son peuple. »

Sur la réponse évasive du Roi, une seconde adresse lui est immédiatement présentée. Le Parlement le presse d'un ton plus explicite : « de ne pas différer « des alliances conformes aux vœux et aux besoins « de l'Angleterre. Si même Sa Majesté se trouvoit

« par là engagée à une guerre contre la France, le  
« Parlement accorderoit des subsides et des secours  
« capables de faire respecter l'honneur de la nation. »  
— « Donnez - moi donc , » répondit le Roi , « les  
« moyens de vous défendre. »

Soit que l'or français produisît déjà son effet , ou  
que les Communes défiantes voulussent que Charles  
se prononçât lui-même , elles n'accordèrent que l'au-  
torisation d'emprunter 20,000 livres-sterling sur l'ac-  
cise additionnelle. L'offre paroissoit dérisoire après  
tant de démonstrations. Aussi Charles déclara-t-il  
sur le champ qu'à moins de 600,000 livres sterling  
bien assurées, il ne pouvoit songer efficacement aux  
grandes mesures que sollicitoit le Parlement.

Les Communes délibèrent immédiatement sur cette  
réponse. Mais pendant le cours de leur délibération,  
Charles appelle auprès de lui les deux chambres à  
White-Hall. « Je ne puis compromettre, » leur dit-il,  
« ni votre sûreté ni la mienne, avant que vous ne  
« m'ayez mis en état de défendre mes sujets et de  
« braver les ressentiments de nos ennemis. Pronon-  
« cez-vous donc. Vous n'aurez point à vous repentir  
« d'une grande confiance. Rien ne pourra m'entraî-  
« ner à détourner pour d'autres usages les subsides  
« que vous aurez accordés. Je vous engage ma pa-  
« role de Roi. »

La question amenée à ces termes simplés, il s'a-  
gissoit maintenant ou de s'abandonner sans réserve

ou de montrer à l'Europe que cette parole royale ne paroissoit qu'un perfide mensonge au Parlement. Les Communes agitèrent vivement les considérations les plus opposées. Ici les historiens cherchent à expliquer la décision qui fut prise. Mais s'ils soupçonnoient la dissimulation du Roi et la défiance des Communes, qui n'oublioient pas la foi trahie dans l'affaire du subside voté pour le maintien de la Triple Alliance, ils ignoroient que Charles étoit lié par une chaîne d'or à la France, et que le Duc son frère ne redoutoit rien tant qu'une alliance sincère du Roi et du Parlement. Quoi qu'il en soit, la défiance prévalut dans les Communes; et au lieu d'offrir un subside, elles présentèrent au Roi une adresse qui supplioit Sa Majesté : « de former avec les États généraux une alliance offensive et défensive contre la France; » promettant d'ailleurs un riche et prompt subside pour appuyer non seulement cette alliance, mais encore toutes celles qui deviendroient nécessaires. Le Roi fit une réponse fière et sévère aux Communes, leur reprocha d'attenter à sa prérogative, et leur ordonna de s'ajourner immédiatement au 3 décembre.

Au milieu de ces débats, fruits amers et inévitables de toute politique tortueuse ou contraire aux intérêts naturels d'une nation, les partis s'excitent, s'encouragent, s'exaltent. Le duc d'York est le but de toutes les attaques, et le jeune duc de Monmouth



se voit caressé par toutes les espérances factieuses. Brillant d'ardeur, de courage et de jeunesse, enivré des premières vapeurs de la gloire qu'il venoit d'acquérir au siège de Maestricht, on fait luire à ses yeux les premiers rayons d'une ambition immense. Le mariage du Roi, lui dit-on, ne donnera point d'héritiers directs à la couronne; et cependant le duc d'York, en faisant asseoir le Papisme sur le trône d'Angleterre, ne seroit qu'un Vice-Roi de Louis XIV. L'Angleterre subira-t-elle ainsi l'esclavage et l'humiliation? Pourquoi la tendresse paternelle, unie à la faveur populaire et à l'autorité du Parlement, ne feroit-elle pas pour Monmouth, ce que Henri VIII et le Parlement ont fait pour Elisabeth? La cause est la même, il s'agit de la religion et de la liberté. Qui sait d'ailleurs si la naissance de Monmouth n'est pas le fruit d'un mariage légitime? Si enfin le mariage politique de Charles avec l'Infante de Portugal, ne seroit pas nul, devant un mariage antérieur quoique secret? Les preuves peuvent se retrouver, on les trouvera sans doute.

En effet, Ross, Écossois, tuteur de Monmouth, avoit engagé, peut-être déterminé, l'Évêque de Durham à signer une attestation d'un mariage secret de Charles sur le continent avec la mère de Monmouth. Ce Prélat avoit averti le Roi des démarches faites auprès de lui, et après sa mort on publia hautement l'existence de ce certificat, vrai ou faux.

Quoi qu'il en soit, Monmouth, facilement séduit au charme décevant de ces pensées, osa tout espérer de la tendresse de son père. Non content de commander les Gardes du Roi, il demanda la dignité de Généralissime, qui depuis 1670 étoit restée vacante par la mort de Monk, duc d'Albermale. C'étoit le duc d'York qui avoit représenté au Roi le danger de donner à Monk un successeur. Une prétention si hardie révéloit dans Monmouth une ambition extraordinaire qui éveilla naturellement les soupçons du Prince; mais ni la jalousie ni les raisonnements ne purent vaincre la tendresse de Charles. Tout ce que put obtenir le duc d'York fut que lui-même auroit le titre de Généralissime : titre vain et stérile depuis le bill du Test, à moins qu'une guerre étrangère ne lui permît d'en exercer la charge sur le continent. Monmouth au contraire obtint le brevet de Général des troupes d'Angleterre dans les trois royaumes. Il eut même la dextérité coupable de faire effacer, dans la Commission déjà signée, mais non encore délivrée, le mot *naturel*, dans ceux de *mon fils naturel* que la surveillance du Prince avoit eu soin d'y faire inscrire. La même surveillance découvrit la fraude. Le duc d'York saisit à la Chancellerie le brevet qui, ainsi altéré, alloit être remis à Monmouth, et le porte au Roi. Charles, sans rien dire, le coupe de ses propres ciseaux, et en fait délivrer un nouveau. Cette con-

duite du Roi peut-elle être attribuée à une politique profonde ou à l'aveuglement de la tendresse paternelle ? Il ne pouvoit ignorer des projets, téméraires sans doute, mais dangereux. Buckingham les avoit conçus, Shaftsbury s'en empara, le lord Montagu, Ambassadeur à la cour de France, les adopta, la duchesse de Portsmouth elle-même n'y resta pas étrangère dans la suite. Quant au parti républicain, Algernoon Sidney disoit en riant : « Peu m'importe « qu'un Roi d'Angleterre ait le nom de Jacques de « Monmouth ou Jacques d'York. Mais tout ami de « la Liberté, s'il lui faut subir la Royauté, doit pré- « férer un Roi dont le titre équivoque sera au moins « le garant de ses ménagements pour les libertés du « Pays. »

Au milieu de tant de passions qui s'agitent, le Prince d'Orange, toujours supérieur à la bonne et à la mauvaise fortune, veut lui-même arracher le Roi d'Angleterre à l'ascendant de Louis XIV. Il vient à Londres, observe froidement tous les partis, n'en désoblige aucun, les intéresse tous, et demande au Roi son oncle la fille aînée du duc d'York en mariage. Soit qu'il ne considérât encore que l'immense intérêt du présent, ou qu'il embrassât déjà l'avenir dans ses vastes regards, il montroit ainsi à l'Europe un allié plus redoutable contre Louis XIV, et à l'Angleterre un protecteur de la Religion protestante, s'il montoit un jour sur le trône, peut-être même

un prétendant à la couronne après Charles II, si la Religion de l'héritier légitime devenoit un motif d'exclusion. Sans doute cette grande combinaison n'étoit qu'enveloppée encore d'obscurs nuages dans son esprit contemplatif. Mais il y a dans les cœurs ambitieux une sorte de divination qui les éclaire sur les grandes destinées dont ils sont réellement capables, et qui leur indique des voies et un but long-temps invisibles pour le commun des hommes. Quoi qu'il en soit, la cour de France, qui depuis long-temps craignoit ce mariage, avoit bercé le duc d'York, dès l'année 1673, d'une alliance plus conforme aux inclinations politiques de ce Prince et bien plus magnifique en apparence, puisqu'il s'agissoit de marier sa fille avec le Dauphin<sup>1</sup>. Mais Charles, séduit par les grandes qualités de son neveu, et d'ailleurs excité par le desir secret d'assurer enfin la tranquillité de son règne, déjà si troublée par la Religion de son frère, adhéra aux conseils du comte Danby et du chevalier Temple, parla en maître au duc d'York

---

<sup>1</sup> La Cour de France ne sougeoit nullement à ce mariage. Elle vouloit seulement enchaîner le Duc d'York à ses intérêts, par ces brillantes espérances. Le Marquis de Rouvigny fut même chargé de lui proposer le Prince de Conti, mais il n'osa pas en parler au Duc, et fit agréer les motifs de son silence à Louis XIV, qui permit d'abandonner ce Prince à ses premières illusions. (Mém. de Blancard, Secrétaire de Rouvigny.)

et conclut le mariage, aux grands applaudissements de l'Angleterre. La cour de France en fut courroucée contre le duc d'York et surtout contre le Roi; mais le Duc n'avoit pas même eu le temps de l'en prévenir.

Tout faisoit penser que Charles II alloit prendre immédiatement avec son neveu des résolutions vigoureuses pour assurer la paix du continent et l'équilibre de l'Europe, par une intervention décisive. Cependant, quatre jours après le mariage, il prorogea au 4 avril 1678 le Parlement qui alloit se réunir le 3 octobre. C'étoit renoncer à tout subside présent et se prononcer en quelque sorte contre les vœux si énergiquement exprimés dans la dernière session. Il est juste cependant de reconnoître qu'il ne devoit pas brusquement recourir aux armes sans avoir tenté la voie des négociations. Charles n'avoit point d'enfant légitime pour lui succéder; tout faisoit présumer déjà que la duchesse d'York ne donneroit point d'héritiers à la Couronne. Le mariage du prince d'Orange avec l'héritière apparente du trône, sembloit donc ajouter à la médiation du Roi, une force bien supérieure à la force mystérieuse des intrigues multipliées qui jusqu'ici n'avoit montré cette médiation que comme une intrigue de plus. En effet, le prince d'Orange assistoit maintenant à des conférences régulières entre lui, le Trésorier, le chevalier Temple et le Roi, sur un plan de pacifi-

cation générale. Ce plan, quand il fut arrêté enfin, devoit être immédiatement notifié à Louis XIV. Le chevalier Temple étoit chargé de le porter à Versailles, d'exiger une réponse décisive en deux jours et de repartir le troisième. Temple d'ailleurs, homme d'état, véritable Anglois, étoit assez connu pour que la Cour de France n'espérât pas de rien gagner sur ce moderne Phocion. Mais dès le lendemain, le Roi lui retira sa commission. Pour remplir un ministère si impérieux et si délicat, il falloit, dit-il, un homme contre qui la France eût moins de préventions ou de ressentiments. Or, ce fut un Français, dévoué au duc d'York, le lord Duras, depuis comte de Féversham, qui fut subitement substitué au chevalier Temple. Cependant le prince d'Orange partit avec la promesse du Roi, que si Louis XIV ne donnoit pas une entière satisfaction au lord Duras, la guerre seroit immédiatement déclarée.

Mais dans le même temps, Charles s'excusoit secrètement auprès de Barillon, nouvel ambassadeur de France, et lui déclaroit que malgré la mission formelle de Duras, il vouloit rester en paix. De son côté, Barillon voyoit le duc d'York presque à ses genoux, le suppliant de détourner Louis XIV de toute agression contre la Flandre, à l'ouverture de la campagne. Ainsi prévenu, Louis XIV amusa le lord Duras, qui excéda plus que le terme de sa mission et ne rapporta en Angleterre que la pro-

messe de négocier. Les négociations en effet recommencent d'un côté avec Barillon, de l'autre avec le Prince d'Orange et les États-Généraux. Fatigué enfin des inconstances de Charles et surtout bien préparé à la guerre, Louis XIV repousse la médiation et retire les subsides secrets. Alors courroucé lui-même et enlacé dans ses propres filets, Charles révoque la prorogation du Parlement, réunit les deux Chambres le 15 janvier, demande et obtient un subside de deux millions sterling pour quatre-vingt-dix vaisseaux et une armée, lève en six semaines 20,000 hommes qu'il envoie en Flandre sous le commandement de son frère, et signe avec les États-généraux une alliance offensive et défensive. Le duc d'York, irrité à son tour contre la France qui l'abandonnoit, embrassa vivement cette occasion de recouvrer quelque popularité dans une guerre qui devenoit toute nationale, ou du moins de calmer les haines et les défiances dont il se voyoit accablé. Monmouth, avec d'autres pensées, fut ravi de ces démonstrations guerrières. Son père lui donnoit trois mille hommes pour protéger Ostende.

Dans cette rapide péripétie, Louis XIV prit aussi d'autres conseils, et s'unit à l'instant même au parti de l'opposition contre la Cour d'Angleterre. De là les contradictions du Parlement, inexplicables, si les sourdes négociations de Barillon n'en donnent l'ex-

plication tout entière. Louis XIV craignoit avec raison que les troupes angloises, réunies à celles du Prince d'Orange, ne fissent changer la fortune de ses armes, ou ne rendissent les conditions de la paix moins favorables pour lui. Quant aux chefs de l'Opposition, s'ils avoient souhaité ardemment la guerre contre Louis XIV, ils n'étoient pas moins inquiets de voir le duc d'York à la tête d'une armée. Dans cette complication de vues et d'intérêts, l'or et la corruption coulent à grands flots parmi les plus fiers amis de la liberté. Algernon Sidney, le républicain Sidney se vend comme un autre. Shaftsbury (que cette justice lui soit rendue) reste incorruptible, ainsi que le lord Russel. La haine suffisoit au premier contre le duc d'York; un plus noble sentiment excitoit Russel contre le Prince. L'Opposition enfin s'engage avec la France à n'assurer que pour un million sterling, au lieu de deux, le subside voté pour soutenir une alliance qu'elle a en quelque sorte forcé le Roi de signer. La ruine du comte Danby fut également résolue et convenue. L'Opposition l'exige parce que la chute du Trésorier doit précéder celle du duc d'York, et la France le lui abandonne, bien sûre que le moment du péril ou la violence des factions lui ramènera le Roi d'Angleterre.

En conséquence le bill de subsides fut hérissé, à dessein, de conditions auxquelles on ne pensoit pas que le Roi voulût consentir. Mais il accepte tout et



continue à lever des troupes. Alors l'Opposition devient une véritable conjuration. Elle traite avec l'Ambassadeur de France, promet de faire licencier l'armée, envoie enfin, directement à Versailles, un émissaire pour savoir si le secret lui sera gardé inviolable. En repos maintenant du côté de l'Angleterre, Louis XIV marche en Flandre, s'empare d'Ypres et de Gand, devient presque le maître des conditions de la paix, si l'Angleterre ne change pas de résolution. Mais il eut bientôt décidé Charles II à des négociations nouvelles, que le duc d'York favorisa de tout son pouvoir. Le Trésorier ne doutoit pas que le Roi ne l'abandonnât au Parlement, s'il le contrarioit trop ouvertement dans son amour pour les subsides extraordinaires. Six millions achetèrent donc la neutralité de Charles, qui promit de ne point assembler le Parlement avant six mois et de licencier l'armée. Ce traité fut conclu le 27 mai 1678.

Louis XIV n'agissoit pas moins habilement sur les États-généraux par ses négociateurs. Il savoit l'ardente passion du prince d'Orange pour la continuation de la guerre, mais il savoit aussi que les États, fatigués des irrésolutions de White-Hall et satisfaits d'avoir enfin sauvé leur territoire et leur liberté, souhaitoient vivement la paix. Il arma, tout à la fois, la jalousie des villes de Hollande contre l'Angleterre qui seule faisoit le commerce maritime, et leur inquiétude républicaine contre la grandeur

du prince d'Orange. Celui-ci, que le duc d'York, tout en négociant avec Louis XIV, amusoit de vaines illusions, ne comprenoit rien aux contradictions du Parlement sur la paix et sur la guerre. Dans ce conflit d'intérêts contraires, son opposition à la paix n'empêcha pas les États-Généraux d'écouter les propositions de la France. Dans cette situation, Louis XIV devenu maître des conditions par son habileté, par le succès de ses armes et la division imminente de ses ennemis, brave l'Espagne et déclare qu'il gardera les Pays-Bas. Alors tous les alliés invoquent l'Angleterre et la pressent de ne pas abandonner à la France des provinces qui seules peuvent garantir l'existence des Provinces-Unies. Charles II ne peut résister à tant de réclamations. Il envoie aux États-Généraux le chevalier Temple pour essayer un simulacre de négociations; mais, comme au temps de la Triple Alliance, le chevalier Temple réussit mieux que son Roi ne le désiroit. Il conclut en six jours un traité qui obligeoit l'Angleterre à déclarer la guerre aux Français, si Louis XIV dans deux mois n'a pas abandonné la Flandre et la Belgique.

Ce traité, conçu dans les vrais intérêts de l'Angleterre, mettoit le Roi dans la nécessité de réunir le Parlement, puisqu'il brisoit par le fait tous les engagements secrets contractés avec Louis XIV. Mais recourir au Parlement, c'étoit précisément ce que la Cour craignoit le plus, et alors ce n'étoit pas

sans raison. Aussi Charles tenta encore de négocier avec le cabinet de Versailles et demanda quatorze millions. Cette versatilité lui réussit mal. Assuré maintenant de l'opposition du Parlement qui lui étoit vendue, Louis XIV, pour décider les États-Généraux, leur fit connoître les propositions de White-Hall. Indignés de cette politique mercenaire, les États s'empressent d'accepter et de signer séparément la paix, tandis que le Prince d'Orange, au désespoir de voir abandonner la Flandre à Louis XIV, attaque par surprise l'armée françoise à Saint-Denis-sous-Mons, pour rompre la négociation si elle n'est pas terminée, ou la paix si elle est réellement conclue : on dit qu'il en avoit le traité. Le fait n'est pas certain, mais l'histoire avec raison lui reproche le sang inutilement versé dans cette agression. Quoiqu'il en soit, l'exemple donné par les États-Généraux fut bientôt suivi par les autres puissances belligérantes, et les trois traités de Nimègue <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Traités de Nimègue : 10 août 1678, avec les États-Généraux ; 17 septembre avec l'Espagne ; 5 février 1679, avec l'Empereur et l'Empire.

Ce fut le 14 août, c'est-à-dire, quatre jours après la signature, que le Prince d'Orange attaqua l'armée françoise, qui faisoit encore le blocus de Mons. Le Prince, qui vouloit toujours la guerre, saisit cette occasion du blocus, et prétendit que le traité signé le 10 lui étoit inconnu. Le combat fut sanglant, mais l'avantage resta aux François.

permirent à l'Europe de respirer enfin. Ce fut le moment le plus glorieux du règne magnifique de Louis XIV, et le plus humiliant du règne toujours vénal de Charles II <sup>1</sup>. La République des Provinces-

<sup>1</sup> Les historiens anglois attribuent à Louis XIV un projet qu'il n'a jamais eu. « Sa perspective réelle et prochaine, » dit Hume, « fut pendant plusieurs années la Monarchie de l'Europe, « un Empire plus vaste que celui de Charlemagne, égal peut-être « à celui de Rome ; et si le gouvernement et l'État de l'Angleterre « eussent été plus long-temps les mêmes, on ne conçoit pas fa- « cilement qu'il eût pu manquer son but. »

En réduisant à leur juste valeur ces exagérations, d'ailleurs bien naturelles à un peuple trahi, humilié, indigné, il est plus simple de dire que Louis XIV voulut donner à la France les limites et la grandeur que la nature lui assigne. Alors l'Alsace et la Lorraine, la Flandre, la Franche - Comté, la Belgique même, comme autrefois la Normandie, la Bretagne, l'Aquitaine, la Picardie et la Bourgogne, étoient pour la France ce que le Pays de Galles et l'Écosse étoient jadis pour l'Angleterre.

Louis XIV suivait le projet primitif de Henri IV, fondé par ce grand Roi, et continué par Louis XIII, d'affaiblir la maison d'Autriche, et de rendre à la Monarchie ce qui en étoit sorti depuis que les grands vassaux de la couronne l'avoient démembrée.

Quant au Roi Charles II, Hume s'exprime ainsi à l'occasion du traité de Nimègue : « Tandis que l'Espagne, la Hollande, « l'Empire et les Princes d'Allemagne appeloient l'Angleterre à « haute voix pour la conduire à la victoire, à la liberté, et con- « spiroient à la rendre plus glorieuse qu'elle ne l'avoit jamais été, « son Roi, par de vils motifs, avoit secrètement vendu son alliance « à Louis, et s'étoit laissé corrompre pour trahir les intérêts de

Unies, qui, dans les premiers plans de la guerre, devoit perdre jusqu'à son nom, conserva jusqu'aux moindres parcelles de son territoire; et le prince d'Orange, agrandi sur tant de champs de bataille, voit sa patrie libre enfin. Mais nouvel Annibal, et frémissant de déposer ses armes, il jure à la France une éternelle haine; il montre pour l'avenir un chef implacable aux ennemis de Louis XIV, et un vengeur toujours prêt aux fédérations protestantes. Quant à Charles II, il reçoit le triste salaire de sa politique. Louis XIV lui refuse durement l'argent promis par la secrète convention du 27 mai précédent, le laisse en proie aux factions qu'il encourage et l'abandonne au Parlement qui bientôt va déployer sa rigoureuse inflexibilité.

---

« son peuple.... Les défiances, les oppositions du Parlement, quoi-  
« que dangereuses en elles-mêmes, étoient l'unique remède contre  
« tant de maux plus dangereux encore.... »



---

## SOMMAIRE.

---

1678 — 1679.

---

Titus-Oates, ou le Complot des Papistes. — Papiers de Coleman. — Mort de Godfrey. — Politique du Comte Danby. — Papiers du Lord Montagu. — Parlement. — Dépositions de Titus-Oates et de Bedlow. — Nouveau *Test*. — Accusation contre le Comte Danby. — Négociation de toutes les Factions avec la France. — Le Parlement est dissous, et le Duc d'York exilé. — Nouveaux Ministres. — Suite du Complot. — Iniquités sangüinaires des Juges.

---

## LIVRE IV.

1678 — 1679.

LES événements que l'on va raconter, ne seroient qu'un effroyable mystère de cruauté stupide, si l'on ne pénétrait pas jusqu'à leurs sources les plus cachées en apparence. Une nation ne tombe pas subitement et sans cause, dans un délire universel qui fait horreur; et si l'explosion de ce délire est commune aux classes même les plus élevées de la société, la cause réelle en existe certainement dans des passions universelles et profondément enracinées, appuyées peut-être sur les lois ou sur de grands intérêts témérairement menacés.

Lorsque la Religion Catholique, attaquée dans toute l'Europe par le grand schisme du seizième siècle, fut abolie en Écosse, en Angleterre et en Irlande, la maison d'Autriche, sous prétexte de la défendre ou de la rétablir, affecta la domination universelle. Philippe II surtout, qui déjà s'étoit rendu formidable aux Anglois sous le règne de Marie, sa femme et leur Souveraine, qui depuis s'é-

toit rendu odieux aux nations Protestantes par ses rigueurs dans les Pays-Bas, voulut enfin placer sa fille sur le trône de France, que Rome avoit déclaré vacant après l'assassinat de Henri III; et les Guises, chefs de la Ligue dont il étoit le Moteur et le Protecteur, fomentèrent en Écosse ces terribles mouvements devenus si fatals à Marie Stuart et à sa race.

Alors Philippe II et Rome avoient porté une égale sentence contre Henri de Bourbon, Roi de Navarre, et contre Élisabeth. Henri appella du jugement de Rome à Dieu et à son épée victorieuse. Élisabeth appella aussi des sentences de Rome à la haine de ses sujets contre l'Inquisition de Philippe et contre lui-même. De là toutes ces lois terribles contre les Catholiques d'Angleterre, et en particulier contre les Missions de Rome et de Madrid.

Dans ce siècle, un nouvel institut venoit d'être fondé par un gentilhomme espagnol, Ignace de Loyola, pour convertir les infidèles, et propager la foi catholique dans les deux Indes. Mais pendant les guerres civiles de la grande fédération Chrétienne, la sombre et profonde politique de Philippe II lui montra bientôt les infidèles qu'il falloit convertir en Europe. Les cinq premiers généraux de la *Compagnie de Jésus* furent des Espagnols qui lui imprimèrent le caractère ineffaçable de leur nation, de leur souverain, et des temps où ils vécurent. Ce qu'ils firent pour Philippe en France contre



Henri III et contre Henri IV est connu ; mais leurs missions en Angleterre doivent ici trouver leur place en peu de mots.

Avant l'établissement de ces missions , Guillaume Allan , ou Allen , né à Lancastre , s'étoit réfugié dans les Pays-Bas espagnols. Prêtre d'un génie éminent, c'étoit lui qui dirigeoit secrètement le clergé Catholique d'Angleterre. Mais ses liaisons ouvertes avec les ennemis d'Élisabeth et surtout avec Philippe II, avoient excité la vigilance et toutes les rigueurs du gouvernement. Correspondre avec lui étoit un crime de haute trahison, et le P. Thomas Alfied, jésuite, fut condamné à mort pour avoir apporté un de ses écrits en Angleterre. Tant les lois étoient barbares ou la direction spirituelle des Catholiques téméraire ou imprudente.

Guillaume Allan , devenu archevêque de Malines, avoit déterminé à Rome le Père Général des Jésuites à confier les missions d'Angleterre et d'Irlande aux Religieux de cet institut. Alors arriva dans les îles Britanniques, la première colonie régulière des Jésuites, sous la conduite du P. Parsons, Recteur du Collège Anglais de Rome, et du P. Edmond Campian, né Anglais. Le grand éclat que répandit sur cette mission, le talent du P. Campian, alarma Cécill, ministre d'Élisabeth : Cécill voyoit partout des conspirateurs. Campian et quelques-uns de ses compagnons sont arrêtés, accusés, condamnés et

livrés au supplice. Hume, en général si réservé, prétend que le P. Campian s'avoua coupable dans ses interrogatoires. La vérité de cette assertion est plus que douteuse. Campian n'étoit parti de Rome qu'après avoir obtenu du pape Grégoire XIV, de grandes modifications à la bulle de Pie V contre Élisabeth. Rempli de zèle, mais d'un zèle éclairé, ses rares talents, son érudition et son éloquence étoient relevés par la douceur d'un caractère modeste et aimable qui n'avoit rien de commun avec l'ardeur d'Allan et de Parsons. Il est certain qu'il mourut en protestant de son innocence et en priant pour la Reine d'Angleterre; mais l'impression donnée aux esprits par l'appareil des supplices, resta toute vive, et Parsons, qui échappa aux poursuites de Cécill, la justifia depuis.

En 1588, la fameuse *Armada*, ou flotte invincible, préparée à si grands frais pendant quatre années par Philippe II contre Élisabeth, se dissipa devant les tempêtes et le courage de la Reine. Allan et le P. Parsons avoient composé le manifeste de cette expédition, manifeste qui déclaroit Élisabeth, indigne de régner et de vivre, et qui délioit les Anglais de leur serment de fidélité. Ce manifeste ne fut qu'un arrêt de mort contre ceux qui en seroient dépositaires. On le trouva chez le comte d'Arundel qui le paya de sa tête.

Après la mort d'Élisabeth, le caractère pacifique

de Jacques I<sup>er</sup> amortit ces fureurs que la conspiration des poudres vint réveiller tout à coup. Les conspirateurs punis, Jacques I<sup>er</sup> imposa aux prêtres Catholiques le serment *d'allégeance*. Auparavant il n'existoit de serment que pour les Anglois qui entroient dans les charges de l'État ou dans les bénéfices de l'Église Anglicane.

Le nouveau serment étoit dégagé de tout ce qui emportoit directement ou indirectement la reconnaissance de la suprématie de la Couronne sur la Religion. Il n'étoit qu'un simple serment de fidélité au gouvernement. Les Prêtres Catholiques d'Angleterre se divisèrent immédiatement sur l'obligation de le prêter ou de le refuser. La Sorbonne l'approuvoit à Paris, et Paul V le condamnoit à Rome. C'est à cette division, qui se perpétua parmi les Catholiques d'Angleterre, qu'il faut s'attacher particulièrement, pour saisir le nœud des difficultés où s'embarassa témérairement le duc d'York devenu Catholique lui-même. Son malheur fut de ne pas reconnoître que l'esprit de Rome étoit changé, que les temps de Philippe II étoient passés, et que, pour protéger la Religion Catholique dans l'Angleterre protestante, il ne falloit pas la montrer incompatible avec les lois du pays, avec l'existence même du gouvernement <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On trouvera à la fin de cette histoire une Consultation de Bossuet donnée à Jacques II, par ordre de Louis XIV, sur ces questions délicates.

Avant que Jacques I<sup>er</sup> eut imposé le serment d'Allégeance, la division régnoit déjà parmi le Clergé Catholique. Les séculiers vouloient des Évêques, seul moyen d'avoir une Église Catholique Nationale. Les ordres religieux ne vouloient que des Vicaires Apostoliques : de là le nom de Papistes qui devint si fatal aux uns et aux autres. L'Archevêque de Malines, Allan avoit déjà fait passer toutes les Églises sous la direction de l'Institut des Jésuites; et le crédit du P. Parsons fit décider la question à Rome, lorsqu'en 1598 le Pape nomma Georges Blackwell, son Vicaire Apostolique, sous le titre d'Archiprêtre d'Angleterre.

L'Archiprêtre se laissa gouverner d'abord par le P. Garnet, provincial; et son administration excita des plaintes si vives, si multipliées, que le Pape Clément VIII lui défendit de se conduire par les conseils de ce religieux.

Mais en 1606, l'Archiprêtre se soumet au serment d'allégeance. Il est imité par la plus grande partie des prêtres séculiers, et il soutient cette démarche, contre les réclamations des Pères de la compagnie de Jésus, par ses lettres pastorales et par un mandement.

Cependant Paul V venoit de condamner ce serment, qu'il confondit sans doute avec le serment de suprématie, et que Bossuet, consulté plus tard, approuva. Quoi qu'il en soit, le cardinal Bellarmin,

savant Jésuite, et l'Apôtre de la souveraineté des Papes sur les Rois, engagea vainement l'Archiprêtre à se rétracter. Sur la persévérance de ses refus, Blackwell fut destitué de sa dignité d'Archiprêtre.

Depuis cette époque, l'Église Catholique d'Angleterre resta divisée devant ses ennemis. La cause de l'Épiscopat y fut perdue, et la direction spirituelle des fidèles fut toujours confiée à l'ordre des Jésuites qui, étant la plupart Flamands ou Espagnols et condamnant surtout le serment d'allégeance, demeurèrent convaincus, dans l'esprit des Anglois, d'une conspiration permanente contre le gouvernement. C'est à ce parti, comme on l'a déjà dit, que le duc d'York, devenu catholique, donna la préférence quand il fut Roi, au lieu de s'attacher au clergé séculier qui étoit composé d'indigènes et admettoit le serment d'allégeance. Il attira ainsi témérairement sur lui toutes les haines et toutes les appréhensions qui s'attachoient au nom de Papiste, depuis la conspiration des poudres et le massacre d'Irlande. Ces haines et ces terreurs, assoupies plus qu'éteintes par la restauration, s'étoient réveillées lors du terrible incendie de Londres. Les sourdes, mais calomnieuses rumeurs qui se répandirent à cette époque, s'étoient renouvelées quand le duc d'York se fut déclaré Catholique. L'invasion de la Hollande n'avoit déjà que trop irrité la nation. Quand le Prince épousa une Princesse italienne et

quand on eut la conviction que Charles II n'auroit point d'héritiers de la Reine, on crut voir déjà le *Papisme* sur le trône. Enfin, le dévouement des deux frères à la cour de France, la politique tortueuse et vénale de Charles II, le goût prononcé de l'héritier présomptif pour la puissance absolue et sa ferveur pour les doctrines ultramontaines, excitèrent toutes les passions de la peur, de la haine et de la vengeance. Ainsi disposés, les esprits accueillirent avec ferveur toutes les horribles absurdités que l'on va raconter. *C'est le complot des Papistes.*

Il existoit un homme, fils d'un prédicant anabaptiste, et engagé lui-même dans les ordres de l'Église Anglicane : esprit infatué d'orgueil, d'ignorance et d'une perverse ambition. Long-temps il avoit traîné dans l'obscurité de l'infamie son aventureuse inquiétude. Jadis déféré au magistrat pour avoir blasphémé les mystères chrétiens, plus tard accusé de parjure, chassé enfin, pour vice infame, d'un vaisseau du Roi où il étoit chapelain, il témoigna tout à coup du zèle pour la Religion Catholique et le duc de Norfolk le recueillit. Les prêtres de l'Église Romaine qui fréquentoient l'hôtel de ce lord lui donnèrent pour Catéchiste un nommé Hutchinson, alors jésuite, bientôt après apostat, puis vicaire d'une Église protestante, et enfin déserteur de sa foi nouvelle pour rentrer dans la foi qu'il avoit abjurée. Le disciple étoit digne d'un tel maître.

Quoi qu'il en soit, le nouveau Catéchumène est envoyé sur le continent, chez les PP. Jésuites de Saint-Omer qui l'accueillent avec charité. Il les édifie par ses austérités, par un zèle fervent, par une ardeur toujours plus vive pour les sacrements de l'Église. Enfin, cet homme oublié depuis long-temps en Angleterre, y paroît soudainement et produit dans les esprits une de ces révolutions extraordinaires que l'autorité de l'histoire peut à peine rendre croyables. Il se nommoit Titus-Oates.

Au commencement de l'automne (1678), un ecclésiastique misérable, nommé Tonge, étoit venu dire au docteur Burnet, célèbre prédicateur à Londres et depuis évêque de Salisbury, qu'un prêtre catholique, religieux de Saint-Benoît, nommé Cosniers, avoit acheté un poignard pour tuer le Roi. Burnet, tout en croyant, lui et ses amis, que ce discours étoit d'un fou, avoit pris ses précautions ; mais déjà on s'étoit adressé au Gouvernement lui-même. Titus-Oates qui connoissoit Tonge s'étoit ouvert à lui ; et Tonge qui s'occupoit de chimie, s'adressa au chimiste Kirby que le Roi employoit à son laboratoire particulier.

Tonge fut mandé par le Roi. Ses récits parurent si bizarres, mais tellement liés et circonstanciés, que, sans y attacher beaucoup d'importance, Charles ne voulut pourtant rien négliger. Il le renvoya au lord Trésorier, comte Danby, qui d'abord n'y ap-

porta qu'une médiocre attention. Cependant le Roi lui recommanda de n'en rien dire au duc d'York.

Mais déjà le duc d'York en étoit prévenu par deux voies différentes; et d'abord, par son confesseur qui étoit jésuite. On verra plus tard d'où lui venoit l'autre information qui eut les suites les plus dangereuses. En effet, toute cette affaire ne présente qu'une série de fatalités cruelles contre ce Prince. Pour ce qui regarde son confesseur, ce religieux avoit reçu par la poste un paquet de lettres signées de quelques pères de sa compagnie. Les expressions et l'écriture même lui en ayant paru suspectes, il les remit au Prince qui les porta chez le Roi. Charles ne douta pas qu'elles ne fussent l'ouvrage d'un faussaire. Il découvrit même dans l'écriture d'une de ces lettres le même corps, le même caractère que les dépositions écrites du révélateur Tonge.

Enfin, au bout de six semaines, Titus-Oates est interrogé devant le Conseil Privé. Il avoit, dit-il, assisté à de nombreuses conférences sur les moyens de tuer le Roi. Les Jésuites de Saint-Omer l'avoient d'abord envoyé à Paris, puis en Espagne pour établir la correspondance de tous les conjurés. Un grand nombre de pères de la compagnie, s'étoient déguisés et transportés en Écosse, pour y exciter le fanatisme des Conventicules puritains. Enfin les Jésuites de Londres, s'étant réunis dans une taverne près de Saint-Clément, pour y prendre les dernières



résolutions, on y avoit décidé que le Roi seroit tué indifféremment par un coup de feu, par le poison ou le poignard, suivant la facilité des occasions. Une armée, sous les ordres du général des Jésuites, devoit proclamer le duc d'York et affermir le rétablissement de la religion catholique.

Parmi les personnes dénoncées par Titus-Oates, le nom du bénédictin Cosniers ne fut point prononcé. Mais Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, fut gravement compromis. Dès le soir on fit arrêter plusieurs Jésuites; Coleman disparut d'abord, et au bout de vingt-quatre heures il vint se mettre à la disposition de la justice.

Titus-Oates avoit aussi nommé parmi les complices, Wakeman, médecin de la Reine, mais seulement par ouï-dire et sans le charger en aucune manière. Confronté ensuite avec Coleman, il ne le reconnut pas d'abord. Cependant aussitôt que Coleman eut parlé il le nomma par son nom.

Néanmoins le Roi s'affermir de plus en plus dans sa première idée de la fourberie de Titus-Oates, quand ce misérable voulut impliquer dans la Conjuración, dom Juan, gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il avoit vu, disoit-il, dom Juan, comptant lui-même la somme qui devoit récompenser l'assassin régicide. Quelle est, dit le Roi, la taille, la figure de dom Juan? C'est un homme grand et maigre, réplique effrontément l'imposteur. Dom Juan

étoit précisément le contraire et Charles II le connoissoit personnellement. D'autres indices fort nombreux laissoient peu de doute au Roi sur la fourberie ; mais d'un autre côté la régularité des plans exposés par le dénonciateur, et bientôt un extraordinaire concours de circonstances fortuites, la saisie de divers papiers évidemment suspects, l'importance en elle-même de la conspiration vraie ou fausse, la précaution que Titus-Oates avoit prise d'aller faire ses dépositions sous serment devant le magistrat, avant de paroître devant le Conseil du Roi, ne permettoient plus d'étouffer cette affaire en silence et de la soustraire à l'avidité d'un public ému tout à la fois et par les *terreurs du Papisme* et par le merveilleux attrait qui s'attache toujours au mystère des Conjurations. Le Parlement d'ailleurs alloit se réunir sous peu de jours, et le Lord Trésorier voyoit dans cette affaire un moyen de détourner sur un autre point l'orage qui le menaçoit, lui et les ministres ; d'un autre côté enfin, Shaftsbury et les mécontents n'auroient pas laissé tomber cette occasion de remuer violemment la multitude.

En effet, Coleman, Secrétaire de la duchesse d'York, étoit l'agent payé de l'Ambassadeur de France et le correspondant du P. La Chaise à Paris. Né pour l'intrigue et pour les intrigues les plus hasardeuses, il s'étoit lancé avec ardeur dans toutes les voies souterraines qui lui sembloient aboutir au

plan favori de ses maîtres , l'établissement de l'Église Catholique en Angleterre. On a vu comment Charles II avoit promis ce rétablissement par son premier traité pour la ruine de la Hollande, quel étoit le but réel de ses feintes promesses et comme il avoit réussi. Seul de bonne foi dans ce projet où Charles ne songeoit qu'à un misérable subside, le duc d'York avoit toujours poursuivi sa chimère; et telle est la déplorable condition des Princes qui se laissent dominer par une idée fixe, que les agents subalternes de leurs entreprises compromettent toujours ou leur bonne foi ou leur sûreté, si même ils ne les trahissent. A la trahison près, Coleman étoit de ce nombre. Certainement il n'étoit pas entré dans les projets détestables que Titus-Oates prétendoit révéler; mais ses correspondances infinies sur des points toujours vagues et périlleux, devoient le conduire légalement à l'échafaud, si le hasard seul en faisoit découvrir quelques parties. C'est ce qui arriva.

Le duc d'York, ayant appris que Titus-Oates avoit nommé Coleman dans ses dépositions, fit avertir celui-ci de mettre ordre à ses papiers; et Coleman croyoit avoir pourvu à tout : mais il avoit eu le malheur d'oublier un de ses tiroirs. On y trouva toute sa correspondance de 1674 à 1676, époque où la guerre de Hollande étoit le plus flagrante. Là, se voyoient exprimées avec une ardente vivacité les es-

pérances les plus extravagantes contre la Religion du pays. Le moment étoit venu où Rome alloit reprendre son ancien empire sur l'Angleterre. L'hérésie seroit extirpée de tous les royaumes du nord. A la vérité, le Roi Charles ne songeoit qu'à l'argent de Louis XIV ; mais le duc d'York, toujours animé d'un saint zèle, suffiroit à cette magnifique entreprise. Bientôt la paix et la paix dictée au monde par le Roi Très-Chrétien, alloit opérer ces prodiges. De là enfin tous ces mouvements, toutes ces intrigues à l'étranger, favorables sans doute aux intérêts politiques de Louis XIV, mais nécessairement coupables devant un Parlement d'Angleterre.

Se croyant tranquille et ne pensant point au tiroir fatal, dépositaire de ces dangereuses lettres, Coleman demanda au duc d'York s'il devoit ou non se présenter à la justice. « Ne vous montrez pas <sup>1</sup>, » lui dit le Duc, « si vos papiers vous donnent quelques inquiétudes. Sinon, vous ferez bien de vous produire. Votre fuite justifieroit les accusateurs. Votre présence prouvera leur imposture et votre innocence. » Coleman se constitua prisonnier.

Sur ces entrefaites, une circonstance inexplicable vint tout à coup porter le désordre et l'effroi dans toutes les imaginations. Un des juges de paix, qui

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

résidoit près de White-Hall, disparut. C'étoit sir Edmond Bury-Godfrey, magistrat qui avoit bien mérité de son pays par son courage pendant la peste de Londres, et que le Roi lui-même avoit honoré du titre de Chevalier. C'étoit devant lui que Titus - Oates étoit allé spontanément prêter serment sur ce qu'il devoit révéler le lendemain au Conseil. C'étoit lui encore qui avoit averti Coleman, et par celui-ci, le duc d'York, des dépositions qu'il venoit de recevoir. Réprimandé pour s'être mêlé de cette affaire, que le Roi vouloit d'abord tenir secrète, il devint sombre et mélancolique. Or, un samedi matin il sortit de chez lui et ne reparut plus. Les alarmes de sa famille et les recherches les plus actives ne procurent durant trois jours aucun indice de son sort quel qu'il soit <sup>1</sup>. Enfin, dans la journée du mardi, son cadavre est trouvé, gisant dans un fossé, près d'une église, à un quart de lieue de la ville : son épée passée au travers du corps; nulle trace de sang, même sur le cadavre; ses souliers propres, son argent dans sa poche, et quelques gouttes de cire blanche, çà et là sur ses vêtements. La poitrine étoit marquée de contusions : il n'avoit point de cravate. Le cou, qui avoit été tordu, portoit l'empreinte circulaire et livide de la strangulation.

D'abord le bruit se répandit que sir Godfrey, at-

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

teint de mélancolie, s'étoit percé de son épée. Le Roi n'en doutoit pas, mais il prit d'autres idées quand il entendit le rapport du docteur Lloyd, qui avoit tout vu lui-même sur les lieux où le malheureux fut trouvé enfin. Quoi qu'il en soit, le cadavre fut exposé publiquement, pendant deux jours, dans l'état que l'on vient de décrire, et fut ensuite porté avec une pompe inouïe au lieu de sa sépulture.

Soixante-douze ecclésiastiques précédoient le funèbre cortège. Après eux, marchoit à pas lents une longue et morne procession d'un millier de personnes de distinction que suivoit une multitude innombrable de peuple. « Chaque protestant, dit un historien, « s'imaginoit sentir un poignard dans son sein. » Tour à tour des cris terribles, suivis d'un silence plus terrible encore, exprimoient les sinistres conjectures et les passions violentes du peuple. La terreur fut si vive, que la Ville fit tendre des chaînes et dresser des palissades, comme si la prétendue armée du Général des Jésuites se fût trouvée aux portes de Londres. C'est au milieu de cette effroyable fermentation, et trois jours après cette lugubre scène, que s'ouvrit la session du Parlement.

On a vu qu'en traitant avec Barillon, ambassadeur de Louis XIV, les mécontents du Parlement avoient promis de sacrifier le Lord Trésorier à leurs propres ressentiments comme à ceux de la France. Mais l'état présent de l'Angleterre leur permettoit de por-

ter leurs attaques beaucoup plus haut; et le comte de Shaftsbury se chargea en effet de précipiter le duc d'York. Assurément ni la cour de France, ni son ambassadeur, n'avoient prévu la possibilité de ces résolutions extrêmes, et rien ne peut faire soupçonner que les relations de Barillon avec les mécontents allassent jusque-là. Si la France vouloit diviser l'Angleterre, ou profiter de ses divisions pour l'annuler au-dehors, elle ne pouvoit pas favoriser les projets de Shaftsbury, contre un Prince dévoué à Louis XIV et à sa politique. Cependant il faut bien le dire; tous ces mystères de la diplomatie ont eu enfin ce triste résultat, si funeste à la France, à la Religion Catholique et à la Royauté. L'explosion soudaine de la machine infernale, préparée par Titus-Oates, fut le premier signal de cette grande révolution.

Pour faire retomber les intrigues de Barillon sur lui-même, le comte Danby avoit laissé produire les papiers saisis chez Coleman. L'intérêt de sa propre sûreté lui fit oublier sans doute combien le duc d'York s'y trouveroit compromis. D'un autre côté<sup>1</sup>, le lord Montagu étoit actuellement chargé des négociations du parti mécontent avec la France; et Danby, qui savoit de quels dangereux secrets lui et le Roi l'avoient rendu dépositaire tout récemment encore,

---

<sup>1</sup> D'Alrymp.

dans les dernières transactions de Charles II avec Louis XIV, avoit cherché à soustraire d'autorité tous les papiers de ses diverses ambassades, en les faisant saisir au moment même que Montagu alloit s'embarquer à Douvres. Montagu cependant s'étoit réservé les pièces les plus importantes, capables, dit-on, de perdre le duc d'York et de faire au moins conduire le Lord Trésorier au supplice. Tranquille néanmoins, parce qu'il se croyoit maître de ces papiers dangereux, Danby attend de pied ferme ses ennemis au Parlement. Il espère d'ailleurs que le grand Complot des Papistes détournera de sa tête le danger dont il se voit menacé.

Le Roi vint ouvrir le Parlement en personne. Il avoit obtenu, dans la précédente session, un subsidé de 600,000 livres sterling pour licencier l'armée, solder les dépenses de la Marine et payer la dot de la Princesse d'Orange. Il déclara dans son discours qu'il avoit cru dangereux de congédier les troupes dans un temps où les Pays-Bas étoient si mal défendus, et qu'il espéroit obtenir sur ce point l'assentiment unanime des chambres. Quant à son revenu, il en prouvoit l'insuffisance pour les dépenses nécessaires du Gouvernement. Il parla aussi, mais avec réserve, de la conspiration attribuée aux Jésuites contre sa personne. Il vouloit suspendre son jugement, dans la crainte, disoit-il, qu'on ne l'accusât d'en dire trop ou trop peu, et



il se bornoit à livrer cette affaire au cours légal de la justice.

Le Parlement ne répondit pas à cette réserve sur la conspiration. Il accrédita au contraire les terreurs publiques , en demandant par une adresse au Roi qu'un jeûne et des prières extraordinaires fussent indiqués par un édit. De nouvelles adresses furent présentées à S. M. pour assurer protection , pardon et récompense à tous les révéléteurs du complot , pour faire prêter les serments d'allégeance et de suprématie , pour éloigner de Londres tous les récusants , pour assembler extraordinairement les milices de Londres et de Westminster. Nulle autre affaire ne fut admise que la conspiration. Les deux chambres siègeoient soir et matin. A la chambre des Lords un comité permanent fut établi pour examiner et entendre les prisonniers et les témoins. Titus-Oates fut recommandé au Roi , logé dans White-Hall même avec une garde pour la sûreté de sa personne , et récompensé d'une pension annuelle de 1200 livres sterling. Toute la nation le proclamoit son libérateur.

Il avoit comparu devant le Parlement. Le Pape, dit-il, après avoir consulté la congrégation *De propagandâ fide*, s'est déclaré souverain de l'Angleterre et de l'Irlande, par l'hérésie du Prince et du peuple ; il a délégué son autorité au père Oliva , Général des Jésuites ; celui-ci a distribué sous le grand sceau de

la Société, tous les emplois civils et militaires du Royaume, aux seigneurs Catholiques. Lord Arundel est Chancelier ; le lord Powes est Grand Trésorier ; Coleman, Secrétaire d'État ; Bellasis, Général de l'armée ; Stafford, Payeur-général, etc. Les dignités de l'Église étoient aussi conférées, entr'autres à des prêtres espagnols. Oates avoit vu les listes et les avoit distribuées lui-même. Si on lui demandoit comment un Catholique zélé comme lui avoit pu être oublié dans cette répartition générale de tous les emplois, il répondoit qu'il étoit resté protestant fidèle, et que son dévouement à la personne sacrée du Roi lui avoit fait exposer jusqu'à son ame en feignant d'être Papiste parmi les Papistes conjurés. Il continua en disant que le père *Le Shé* (il vouloit dire *La Chaise*) avoit consigné 10,000 livres sterling ; qu'un Provincial espagnol promettoit la même somme, et le Prieur des Bénédictins, 6,000 livres sterling, pour mettre à mort le Roi, condamné comme hérétique et désigné sous le nom du *Bâtard noir*, dans un conseil des Jésuites. L'incendie de Londres avoit été l'œuvre de ces religieux et devoit se renouveler, non-seulement à Londres, mais encore dans les principales villes du Royaume, et surtout en Irlande, pour faciliter le massacre des Protestants. Après l'exécution de ces desseins, la couronne devoit être offerte au duc d'York, comme un don du Pape ; le duc devoit ratifier les commissions dé-

livrées, accorder une amnistie aux incendiaires et aux meurtriers de Charles son frère, consentir en un mot à l'extinction entière de la Religion protestante. S'il refusoit, il périroit lui-même. Oates, continuant ses révélations, attesta, sous la foi du serment, que Coleman avoit distribué 80 guinées à quatre assassins qui étoient allés à Windsor pour tuer le Roi. Wakeman, médecin de la Reine, s'étant décidé pour le poison, avoit reçu 15,000 livres sterling. Enfin les plus grossières absurdités trouvèrent Oates imperturbable. Mais déjà la mort de Godfrey donnoit de l'autorité aux plus sinistres soupçons, et le Roi promit 500 livres sterling à celui qui révéleroit l'auteur du meurtre supposé de ce magistrat. C'étoit confirmer ces turpitudes.

Alléché par la récompense promise, un témoin nommé Bedlow se présente. Avant de l'envoyer à la chambre des Pairs, le Roi le fait examiner par le Secrétaire d'État. Le docteur Burnet <sup>1</sup> offre dans ses mémoires un témoignage important, et il le tenoit du Roi lui-même. Dans ce premier examen, dit-il, Bedlow avoit avoué à S. M. qu'il ne savoit rien de la conspiration. Bedlow, continue le narrateur, n'étoit qu'un vil et méchant aventurier qui avoit couru la France et l'Espagne, en marquis, vivant de son industrie. Sa seule déclaration au Roi fut qu'il avoit

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

vu le cadavre de Godfrey dans l'hôtel de la Reine, et qu'un domestique du lord Bellasis lui avoit offert 4,000 livres sterling pour l'aider à transporter ce cadavre près de l'église où il fut trouvé. C'étoit la première fois que l'on se hasardoit à jeter des soupçons sur la Reine.

Le lendemain il parut devant le comité de la chambre des Pairs, mais beaucoup plus savant que la veille. Il confirma toutes les dépositions de Titus-Oates. Comme Titus, il n'avoit tant voyagé que pour apprendre ces détestables mystères. On lui avoit confié beaucoup de secrets; il en avoit su d'autres en ouvrant de nombreuses lettres dont il se chargeoit pour les conjurés.

Parmi diverses lettres saisies chez les pères Jésuites que l'on avoit arrêtés, on en trouva deux qui donnoient une ombre de vraisemblance à tant d'impostures. L'une étoit de Rome, et l'on y parloit de distribution d'emplois. L'imagination y trouva la preuve de cette ridicule distribution des dignités de l'État, faite au nom du Pape, et révélée par Titus-Oates. Croire qu'il s'agissoit simplement de quelques emplois de la Société, ce qui étoit vrai, eût été trop naturel. Le doute le plus raisonnable eût été imputé à complicité, tant la folie avoit emporté les esprits. La seconde lettre devoit paroître bien plus grave par une coïncidence des plus malheureuses. Elle contenoit l'ordre à un Jésuite, qui se trouvoit

à la campagne, de se rendre à Londres, le 24 avril, et c'étoit précisément le jour où, selon Titus-Oates présent à leur réunion, disoit-il, cinquante Jésuites assemblés avoient décidé l'assassinat du Roi, et déferé l'honneur du régicide à Grove et Pickering. La lettre exigeoit d'ailleurs le secret le plus profond. Les accusés expliquèrent naturellement et le rendez-vous et le mystère. Il s'agissoit, dirent-ils, d'une assemblée ou congrégation prescrite par nos statuts. Le secret si fortement exigé n'étoit-il pas nécessaire, puisque la réunion se faisoit précisément à une époque où le Parlement devoit se réunir lui-même?

Titus-Oates fait dire au Roi qu'il lui restoit encore de grandes et terribles révélations à faire<sup>1</sup>. Le respect et la crainte l'avoient retenu jusqu'ici, mais sa conscience devoit l'emporter sur les plus hautes considérations. Il déclare donc qu'étant allé avec quelques Jésuites à l'hôtel de Sommerset, (habitation de la Reine,) et s'étant tenu à la porte de la chambre où ils entrèrent, il entendit une femme qui se plaignoit à eux des injures qu'elle éprouvoit de son mari. Elle leur offrit, ajouta-t-il, tous les secours dont elle étoit capable pour délivrer le monde d'un tyran aussi détestable. En ce moment on ouvre la porte, on introduit Titus-Oates, on le présente lui-même à cette femme, comme capable des plus

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

grands services. Cette femme étoit la Reine. Bedlow ne manqua pas de confirmer cette fable. Je me ressouvins , dit-il , d'un fait auquel dans le principe je n'avois rapporté aucune conséquence. Un jour , dans la chapelle de Sommerset , j'apperçus la Reine dans sa tribune avec le duc d'York et d'autres personnes de la Cour. La conversation y étoit fort animée. Enfin un des lords présents descendit tout joyeux et dit à un de ses amis : la Reine s'est rendue. Plus tard et lorsque j'étois sur le continent on m'apprit qu'il s'agissoit de faire périr le Roi.

Il n'est pas certain que Shaftsbury ait été le moteur invisible des premiers mouvemens de Titus-Oates , quoique cette opinion soit adoptée même par des partisans de l'Opposition. L'histoire doit procéder plus sévèrement que la fable qui attribue au même héros les actions de plusieurs. Ici Titus-Oates peut être naturellement expliqué. L'opinion du peuple agitée par la conversion de l'héritier présomptif du trône, les espérances démesurées que ses amis en concevoient , leurs mouvemens au dedans et au dehors, les correspondances mystérieuses, les démarches téméraires dont la Religion du Prince étoit l'occasion ou le prétexte , quelques notions vagues, mais trop réelles, des négociations et des traités occultes du Roi et de son frère avec la Cour de France ; les rumeurs populaires sur les débordemens de la Cour, sur les chagrins de la Reine, sur

un divorce hautement médité au moins par les Courtisans et préparé jusque dans le Parlement : que falloit-il de plus dans une tête froidement perverse ? Joignez dans Titus-Oates la mixtion, la fermentation de toutes ces idées à l'horreur d'une vie errante et misérable. D'ailleurs presque tous les instituteurs des enfants Catholiques appartenoient aux écoles Espagnoles et Italiennes. Comme autrefois les Juifs et les Chrétiens dans l'Empire Romain, ils étoient sous le poids de la haine publique. Que pouvoit craindre un délateur audacieux ? Le merveilleux ne trouve-t-il pas toujours plus de créance que la vérité ? Sans doute la fortune viendra au secours de la délation, même absurde, et révélera des faits probables ou vrais. Des hommes et des sociétés que la loi politique frappoit de ses éternelles rigueurs seroient-ils restés dans une muette insensibilité, sans efforts pour réagir et secouer l'oppression ? De grands noms étoient suspects à l'opinion ; peut-être on ne prouvera pas ce que l'on dénonce, mais on trouvera au moins ce que l'on soupçonne. Une faction sait, et elle le sait à coup sûr, que le parti contraire conspire contre elle, parce qu'elle conspire elle-même contre lui ; et quand ce pressentiment est devenu celui de tout un peuple, quand il n'est plus besoin que d'une occasion pour acquérir des preuves matérielles qui manquent encore, l'occasion ne manque jamais de se produire et les

chefs de faction s'en emparent. L'imprudence et le malheur de Coleman l'avoient assez prouvé.

Shaftsbury et les chefs les plus violents de l'Opposition s'emparèrent en effet de Titus-Oates et dirigèrent Bedlow. « Ne voyez-vous pas, » leur disoit le docteur Burnet<sup>1</sup>, « que tous les témoins qui vont abonder ici ne seront que des coupe-jarrets ? » — « Eh ! ne voyez-vous pas, » disoit Shaftsbury, « que plus il y aura d'extravagances, plus le peuple, ivre du merveilleux, sera crédule ? Quel que puisse être leur témoignage, gardons-nous de l'affoiblir. Ces gens-là semblent tombés du ciel même pour sauver l'Angleterre du Papisme et de la tyrannie ! » La mort mystérieuse de Godfrey étoit venue à leur secours ; Shaftsbury ne manqua pas cette occasion de frapper le peuple par la pompe effrayante de ses funérailles ; et si les révélations d'Oates et de Bedlow paroisoient grossièrement absurdes à quelques esprits plus calmes, ils n'osoient rien répondre à ces deux mots, devenus magiques : Godfrey ! les Papistes !

Ce fut alors qu'un nouveau *Test*, ou serment, fut proposé pour garantir la Religion Anglicane de toutes les entreprises des *Papistes*, c'étoit le mot consacré. Par le *Test*, il falloit abjurer avec détestation le dogme de la trans-substantiation, et déclarer idolâtre le culte des Saints et de la Vierge. Les

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.



Pairs, les Députés des Communes, tous les officiers de la maison du Roi et de la Reine, même les femmes, devoient prêter ce serment. C'étoit par le fait exclure de la Chambre Haute tous les Lords Catholiques. Mais les auteurs du bill alloient bien plus loin dans le secret de leur pensée : ils préparoient l'exclusion même de l'héritier du trône, le duc d'York.

A la Chambre des Lords, l'évêque d'Ely voulut soutenir que le mot idolatrie, appliqué au culte des Saints, étoit au moins exagéré ; on lui répondit avec emportement. « Quant à moi, » dit un fauteur du bill, « je ne veux pas qu'il reste ici un homme ni  
« une femme papiste, pas un chien ni une chienne  
« papiste, pas même un chat papiste pour miauler  
« autour du Roi. » Ce langage ignoble fut applaudi et le bill ne trouva plus d'opposition. Le duc d'York étoit présent et sollicita une exception personnelle. « Mylords, » disoit-il, avec l'accent d'une douleur pénétrante, « le plus grand intérêt qu'un homme puisse  
« avoir au monde est celui de la conscience. Que  
« vous importe ma Religion, si elle demeure entre  
« Dieu et moi ? J'ai donné des preuves de ma sou-  
« mission au Roi, mon souverain et le vôtre, de  
« mon zèle pour la prospérité du pays et de mon dé-  
« vouement à sa gloire. Ici donc, j'atteste solennel-  
« lement Dieu et les hommes, que si jamais la Pro-  
« vidence m'appelle au gouvernement de ce Royaume,

« quel que soit votre culte ou le mien , l'Angleterre  
« ne trouvera en moi que le juste protecteur de ses  
« lois et de ses libertés. »

L'exception fut enfin accordée, mais à deux voix seulement. La Chambre des Communes fut moins rigoureuse et laissa même neuf dames Catholiques à la maison de la Reine. « Eh ! qu'importe maintenant ce bill ainsi mutilé ? » s'écria Shaftsbury avec fureur. En effet ce bill dans sa rédaction première étoit dirigé contre le seul duc d'York.

Pendant le procès des accusés se poursuivoit, et chaque incident produisoit quelque nouveau sujet d'effroi pour la Cour, d'espérances pour ses ennemis. Un de ces incidents, le plus dangereux peut-être, fut l'affaire de Montagu.

Dans ses ambassades à Paris, Montagu avoit entretenu d'intimes liaisons avec le Nonce du Pape. Mais depuis, il s'étoit jeté parmi les mécontents, et le Roi, qui se croyoit maître de ses papiers, fit notifier à la chambre des Communes qu'un de ses membres ayant conspiré avec la cour de Rome pour le rétablissement du Papisme, Sa Majesté alloit le mettre en jugement. Le conspirateur étoit Montagu.

Au moment de cette notification royale, Montagu assistoit à la séance. Long-temps il garde un silence impassible au milieu des agitations tumultueuses de la Chambre. Ses amis cependant expriment une vive indignation contre la Cour, qui, disent-ils, a violé

ouvertement les privilèges des Communes en faisant saisir les papiers d'un député. Mais voilà que Montagu reçoit un portefeuille qu'il attendoit avec impatience. Il l'ouvre, il en retire des lettres; elles étoient du Lord Trésorier. Il en donne lecture et l'une d'elles contenoit l'ordre de demander à Louis XIV, 300,000 livres sterling pendant trois ans, pour que le Roi, pendant ce long intervalle, fût libre de ne pas assembler de Parlement.

A cette lecture inattendue, la colère des Communes s'allume et l'incendie de tant de passions tumultueuses devient extrême. Un bill d'accusation est porté contre le comte Danby, à la majorité de soixante-dix voix, et transmis immédiatement à la Chambre Haute. Par ce bill le Lord Trésorier étoit accusé : d'avoir traîtreusement usurpé le pouvoir royal en donnant des instructions aux ambassadeurs de Sa Majesté, sans la participation des Secrétaires d'État ou du Conseil privé; de s'être efforcé traîtreusement d'introduire le pouvoir arbitraire en levant et entretenant des troupes, malgré un acte formel du Parlement; d'avoir cherché traîtreusement à aliéner l'affection des sujets de Sa Majesté en négociant avec la France, et à prix d'argent, une paix désavantageuse; d'avoir déguisé traîtreusement, étant papiste d'inclination, l'horrible et sanguinaire complot des Papistes contre le Gouvernement et la personne de Sa Majesté.

Ce bill violent étoit dirigé par le fait autant contre le Roi que contre le Grand Trésorier lui-même. En effet, l'éloignement du comte Danby pour le parti de la France et des Catholiques étoit très-connu. L'on savoit aussi que c'étoit lui principalement qui avoit insisté pour que les dépositions de Titus-Oates devinssent publiques. Enfin la lettre même qui servoit d'occasion au bill le justifioit pleinement; car Danby, ayant réellement témoigné au Roi toute sa répugnance à l'expédier, Charles y avoit ajouté ces mots de sa main : « Cette lettre est écrite par mon ordre. *Charles, Roi.* »

Mais en portant ce bill, les Communes furent inspirées par divers sentiments. Les ennemis personnels du Lord Trésorier trouvoient un plausible motif à leur vengeance; l'Opposition, qui avoit promis sa chute à l'ambassadeur Barillon, remplissoit ses engagements; les autres enfin qui découvroient ainsi les secrètes négociations de la cour avec Louis XIV, en conclurent que toutes les opérations de la guerre s'étoient faites de concert avec la France et que les alliés n'avoient pas été moins trompés que le Parlement. L'impatience de pénétrer tous ces mystères entraîna donc la majorité des Communes à porter ce bill, qui, heureusement pour le comte Danby, violoit les privilèges de la Chambre Haute, car il n'appartenoit qu'aux Lords de porter un bill de haute trahison.

Les Lords en effet, qui déjà n'avoient pas voulu concourir avec les Communes à compromettre le nom de la Reine dans le Complot des Papistes, saisirent avec empressement cette occasion nouvelle d'amortir en la détournant, cette ardeur menaçante qui s'élevoit jusqu'au Gouvernement même. Le comte Danby, de son côté, avoit su attacher fortement le clergé anglican à la cause de la Couronne; et c'est là surtout ce qui donnoit une certaine confiance au Roi. Dans ces conjonctures et pour se ménager cet appui du haut clergé, il n'hésita point à livrer les Catholiques à leur malheureux sort. Il parut même penser que la haine qui les poursuivoit en ce moment n'étoit qu'une preuve d'attachement à la conservation de son trône et de sa personne.

La Chambre Haute insista donc sur la violation de sa prérogative, et renvoya le bill aux Communes, qui, exaspérées au dernier point, s'occupèrent alors de préparer ce que, dans les grandes dissensions politiques, les factions nomment toujours des garanties nationales. Elles rédigent en effet, et la Chambre Haute crut devoir l'accepter, un bill pour l'organisation des milices : l'armée étoit licenciée; le tiers des milices devoit être successivement sous les armes; des fonds spéciaux étoient assignés, et l'emploi en étoit soustrait à la direction du Roi. Ainsi on retournoit à grands pas aux premiers temps de la révolution de 1640. Ainsi le Parlement fondeit une armée

parlementaire et un trésor séparé. Il ne manquoit plus à la guerre civile qu'un chef, et Monmouth se flattoit de l'être.

Long-temps on s'étoit efforcé d'entraîner le Roi au divorce, et Charles sur ce point s'étoit montré digne d'éloges. Lorsque les factieux crurent avoir l'occasion d'impliquer la Reine dans le Complot des Papistes, il manifesta encore toute l'horreur que lui inspiroient ces monstrueuses pratiques <sup>1</sup> : « La reine, » disoit-il dans un moment d'abandon, « est d'un mince « génie et je sais tous les travers de son esprit. Mais « de telles noirceurs ! elle en est incapable. Dois-je donc « moi-même, après tout ce qu'elle peut me reprocher, « l'abandonner à ses ennemis ! J'ai mal vécu, je l'avoue ; « mais, pour tous les biens du monde, j'en suis du moins « à ne vouloir rien faire de lâche ni de dénaturé ! » Quant à son fils Monmouth, il lui échappa de dire un jour très-vivement : « Oui, Jacques m'est cher ; « (c'étoit le nom familier de Monmouth). Peut-être « je l'aime jusqu'à la foiblesse. Mais lui faciliter les « voies du trône ! je l'aimerois mieux voir conduire à « Tyburn. »

Malgré ces démonstrations, le duc de Monmouth publioit partout que le Roi son père désiroit seulement une occasion favorable. Dans les fêtes populaires dont il étoit le héros, il acceptoit les *toast* qui lui

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

étoient portés : *au Prince de Galles!* et Charles ne l'ignoroit pas. On s'occupoit même ouvertement des moyens de faire déclarer Monmouth enfant légitime du Roi. Montagu faisoit à cet égard et sans nul détour, des propositions à l'ambassadeur de France. Peu de jours avant le bill contre Danby, un des membres les plus autorisés de l'Opposition dans les Communes, le colonel Birk, étoit venu lui proposer à lui-même (comte Danby), un moyen sûr, disoit-il, de calmer l'Angleterre : c'étoit de faire déclarer le mariage de Charles avec la mère de Monmouth. Enfin dans les deux Chambres, se succédoient les plus violentes remontrances pour éloigner le duc d'York tant des conseils que de la présence de Sa Majesté. Ainsi la conjuration contre l'héritier présomptif de la Couronne étoit publique, universelle et flagrante, même à la cour.

Pour calmer, s'il étoit possible, tant de passions indomptables, Charles venoit d'ordonner l'exécution des lois pénales et le bannissement des Catholiques. Mais dans quelle perplexité, dans quels inextricables nœuds il se trouvoit resserré! Le complot des papistes dénoncé par Titus-Oates, n'étoit qu'un tissu d'impostures quant aux crimes dénoncés. Cependant ces impostures avoient un fond de vérité qui étoit dans tous les esprits et ne permettoit ni au Roi, ni à son frère, ni à Danby, ni à Lauderdale, d'arrêter l'inexorable sévérité de la justice légale. Déjà Staley,

banquier de Londres, Catholique, avoit été la première victime sacrifiée à leur propre sécurité. Le témoignage d'une ancienne et infame créature de Lauderdale, fit condamner Staley; et le Roi et Lauderdale qui savoient que le témoin Carstairs étoit ce qu'il y avoit au monde de plus hideux, n'osèrent ni ne voulurent commuer la sentence capitale; ainsi de Coleman, victime des haines amoncelées contre son maître le duc d'York. Il étoit complètement innocent de l'absurde accusation de régicide; innocent même de tout projet d'introduire par des soulèvements et des violences l'empire de la Religion Catholique. « Trop de zèle, » s'écria-t-il, « m'a conduit « trop loin peut-être pour l'intérêt de ma Religion. « Peut-être encore me suis-je laissé emporter à la pas- « sion de faire une grande fortune. J'avouerais même, « s'il le faut, que je me suis approprié 2,500 gui- « nées que l'ambassadeur de France m'avoit remises « pour faire des amis à Son Altesse Royale. Mais le « Prince ne doit pas être responsable de mes fautes, « et j'abjure pour lui comme pour moi tous les at- « tentats dont on ose imputer l'indigne pensée aux « personnes les plus augustes. » Ce furent surtout ses lettres au père La Chaise qui entraînèrent sa condamnation. Ni le Duc, ni le Roi son frère, n'osèrent penser à l'usage de la plus noble prérogative du trône, la clémence.

Le Roi laissoit donc aller la justice légale aux



cours impétueux des passions les plus désordonnées. L'attitude menaçante du Parlement lui fit naturellement tourner encore les yeux vers la France, et l'ambassadeur Barillon se trouva, dans le même temps, entouré et pressé de trois négociations d'une nature toute différente. Montagu lui proposoit de réconcilier Charles avec Louis XIV, à condition que le premier congédieroit l'armée et sacrifieroit le Grand Trésorier. Le duc d'York, à l'insu de son frère et de Danby, demandoit l'assistance de la France pour conserver l'armée, malgré le Parlement. Le Roi enfin sollicitoit sa propre réconciliation avec Louis XIV, sans y mettre de condition. «Maintenant,» disoit-il à Barillon, «il s'agit de la Royauté même.» — «Avant tout,» répliqua l'ambassadeur, «Votre Majesté doit licencier son armée.» Quelques jours après, Charles II insiste. «Que le Roi votre maître, <sup>1</sup> » dit-il, «exige telle condition qu'il voudra, j'aime mieux dépendre de lui que du peuple.» Il demande alors un secours de quatre millions pour se mettre en état de renvoyer le Parlement, et charge le comte de Sunderland de suivre cette nouvelle négociation. Mais Philippe Sidney se trouvoit ambassadeur à La Haye, et Louis XIV qui soupçonnoit une secrète intelligence contre lui entre Charles et le Prince d'Orange n'écouta aucune proposition. D'ailleurs Barillon écrivoit nettement qu'il

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon. — Mémoires de d'Alrymple.

n'y avoit plus rien à redouter de l'Angleterre; que l'autorité royale, fortement compromise avec toutes les factions, ne pouvoit plus rien sur la politique du Continent; que nul avantage particulier ne seroit le fruit d'une alliance particulière. « Enfin, » disoit-il, « ménager les chefs des factions diverses, pour contienner les embarras de Sa Majesté Britannique, est réellement ce qui paroît le plus convenable. » Tel étoit le langage de l'ambassadeur de France.

Dans une position si triste, si humiliante, et embarrassée par tous les symptômes d'une révolte en Écosse, le Roi sut prendre un parti décisif. Il rejette le bill des milices, proroge le Parlement, et le dissout quelques jours après, avec la secrète résolution de congédier l'armée pour plaire à la France, d'envoyer son frère en Flandre pour apaiser les haines publiques, et de former un autre ministère.

Ce Parlement qui duroit depuis la deuxième année de la restauration, fut dissous le 24 janvier 1679. « Il avoit, » dit Jacques II<sup>1</sup> dans ses mémoires, « concouru avec une joie inexprimable à rétablir la Monarchie... Qui auroit pu croire qu'il eût sitôt oublié les malheurs de la dernière révolution! Qu'il eût voulu se précipiter une seconde fois dans le même abîme! attaquer avec tant de violence la fa-

---

<sup>1</sup> Mémoires de Jacques II, tom. 2, p. 35.

« mille royale, dont le rétablissement avoit été son  
« propre ouvrage, et au retour de laquelle la na-  
« tion devoit la paix, les lois et la liberté! »

Ces réflexions douloureuses du royal historien étonnent et confondent l'esprit : quelle révélation sur l'aveuglement du cœur humain ! Jacques II étoit de bonne foi quand il écrivoit ainsi. C'est de bonne foi encore que, dans les mêmes mémoires, il avoit tracé, lorsqu'il espéroit remonter sur le trône après sa chute, un plan de gouvernement tout semblable au Gouvernement dont il avoit déjà fait la triste expérience. Hélas ! cependant quelle paix que les traités de Charles II, et ses alliances toujours vénales ! Quelles lois que l'amnistie perfide et sanglante, qui dévora l'Ecosse ! Quelle liberté que cette justice légale, dont on avoit su extraire des arrêts plus monstrueux que les caprices les plus sanguinaires de la tyrannie ! Aux réflexions de l'aveugle et malheureux Prince, quelle réponse encore que les paroles et les conseils d'un père et d'un Roi, vainement scellés de son propre sang !

Le nouveau Parlement étant convoqué pour le mois de mai, les élections se firent au milieu de la ferveur des passions politiques et religieuses, incessamment excitées par le supplice fréquent des condamnés, et la poursuite des accusés auxquels étoit réservée la même destinée. L'ardeur et la terreur du public se manifestèrent surtout par le choix des députés.

Les membres de la dernière Chambre, les plus passionnés, furent réélus, et l'influence actuelle des sectes presbytériennes produisit d'autres nominations bien plus redoutables encore au gouvernement royal : triste présage de ce qui alloit se passer au Parlement. C'est à cette époque précisément que l'on fait remonter un moyen qui fut mis en usage pour multiplier les électeurs : ce fut de diviser les biens qui donnoient le droit de suffrage, et cette division des terres étoit toute favorable au parti populaire et aux ennemis de la Cour.

La recherche des complices de la prétendue conjuration, se poursuivoit avec fureur, et déjà se trouvoient en accusation les Lords Catholiques Arundel de Warder, Bellassis, Piter, Powes et Stafford, constitués prisonniers à la Tour, et ne prévoyant que trop leur funeste sort sous le nouveau Parlement. De leur prison, et probablement de concert avec le Roi, ils firent supplier par milady Powes le duc d'York de s'exiler volontairement, et de fuir sur une terre moins dangereuse que celle de la patrie. La religion, leur propre vie, la sûreté de tous les Catholiques, l'intérêt même du Prince, tout, disoient-ils dans leurs instantes supplications, lui fait un devoir de se soustraire à l'orage qui va les accabler. Ils le conjurent surtout de se choisir un autre asile que la France.

De son côté, le Roi prenoit d'autres moyens pour

arriver au même but. Il chargea l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Winchester d'agir auprès de son frère, pour le ramener à l'Église anglicane, seul moyen à ses yeux de conjurer tous les périls présents; se réservant par cette démarche un spécieux motif d'exiler son frère sous des termes honorables, s'il le trouvoit inflexible, comme il n'en pouvoit douter.

Ces deux démarches simultanées des Lords Catholiques et du Roi, réussirent. Le Prince déclara spontanément à Charles que ni l'exil, s'il étoit nécessaire, ni la perte de son repos, de sa fortune, de sa liberté, de sa vie même, n'arrêteroient son dévouement à son souverain. Le Roi lui répondit par écrit de quitter l'Angleterre; et quatre jours après, le duc partit pour la Hollande, d'où il se rendit à Bruxelles.

Le nouveau Parlement se réunit enfin, et se montra tel qu'on devoit l'attendre. Charles s'étoit vu forcé de le convoquer, parce qu'il n'avoit d'argent ni pour conserver, ni pour licencier l'armée; il espéroit obtenir quelque subside en faisant de grandes concessions au parti populaire, décidé cependant à maintenir fortement la prérogative royale. En effet, les Communes ayant choisi pour Orateur Seymour, ennemi déclaré du comte Danby, le Roi refusa son approbation, et força la Chambre de lui en désigner un autre; mais les Communes en prirent occasion

de revenir plus vivement à l'accusation du Lord Trésorier. Charles, quoique décidé à former un autre Ministère, n'en soutint pas moins le comte Danby avec fermeté. Il notifia aux deux Chambres que ce Ministre n'avoit agi que par ses ordres formels; qu'il lui donnoit un Acte de grace, et renouvelleroit cet acte autant de fois que l'on renouvelleroit l'accusation. Alors les Communes en contestent le droit à S. M., prétendant qu'un Acte de grace ne pouvoit jamais précéder une accusation de haute trahison; elles menacent même de passer outre par un bill d'*atteinder*. De son côté, la Haute Chambre, secrètement favorable au comte Danby, insistoit sur la violation de ses privilèges par les Communes, dans cette affaire. Il y eut cependant une transaction, et Danby, qui consentit à comparoître devant les Lords, fut envoyé à la Tour.

Ne pouvant plus ni douter de la disposition des Communes, ni espérer aucun secours actuel ou prochain de la France, le Roi chercha, comme on l'a déjà dit, à conjurer le péril le plus imminent par un choix de nouveaux Ministres. Il n'avoit plus personne à qui se confier dans sa triste perplexité; il s'ouvrit cependant au chevalier Temple, esprit ferme, connu par son attachement à une sage liberté, cher à la nation depuis le traité de la Triple Alliance. Temple n'eut pas de peine à lui démontrer la nécessité de regagner la confiance de l'Angleterre, en

appelant à ses conseils des hommes capables, s'ils en avoient la volonté, si même il n'étoit pas déjà trop tard, de calmer l'orage des passions publiques.

L'indifférence presque systématique du Roi sur les moyens de gouverner, le trouva sans répugnance aux conseils du chevalier Temple. D'ailleurs la souplesse naturelle de son caractère éloignoit de lui à peu près tout sentiment de crainte personnelle sur les suites possibles d'un changement aussi éclatant; il savoit très bien que son frère seul étoit l'objet et le but de tant d'agitations; il y voyoit même je ne sais quelle garantie pour sa propre sûreté; s'il aimoit d'ailleurs les paisibles douceurs d'une autorité sans contrôle et sans contradiction, il n'étoit pas homme à redouter l'expérience des libertés publiques : ce pouvoit être un moyen comme tout autre de parvenir au but unique de sa froide politique, le repos. Dans ce système, les orages n'étoient plus son affaire, mais celle des Ministres, quels qu'ils fussent.

Dans cette disposition d'esprit, et surtout dans cette nécessité, il déploya de la prudence et de l'habileté. Il déclara d'abord qu'il ne prendroit aucune mesure importante sans l'avis du Conseil privé. Ensuite, limitant ce conseil à trente personnes, il y conserva quinze des principaux officiers de la Couronne. Les quinze autres places furent données à des hommes qui ne tenoient aucune grâce de la cour, d'un caractère honorable, et du plus grand crédit

dans l'une et dans l'autre chambre. La fortune réunie de ces trente conseillers se montoit à 300,000 livres sterling de revenu. C'étoit à peu près le revenu de tous les députés des Communes. Il y avoit là sans doute un grand discernement par rapport au pays où le patronage politique est immense, et par rapport au moment actuel où le cens électoral venant de s'abaisser par la division des terres féodales, le parti démocratique prenoit un essor plus vif et plus dangereux. Charles espéra donc que ce conseil et la chambre des Lords serviroient au moins de barrière aux emportements de la chambre élective <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce n'est pas sans dessein, que l'on entre ici dans ces détails sur la composition du Conseil d'État d'Angleterre par Charles II. Ceux qui en France portent quelque attention aux affaires politiques du pays, s'étonneront peut-être, que depuis dix ans il n'y existe rien encore d'équivalent. Cependant la Royauté ne s'y appuie réellement que sur une Aristocratie purement nominale, tandis que la Démocratie est moralement partout, là même où l'on devoit la soupçonner le moins. De plus, l'initiative des lois n'appartient qu'à la Couronne; et la Couronne, qui n'a d'autre garantie de la bonté des lois proposées en son nom que le caractère ou l'intérêt des ministres, est exposée perpétuellement aux fâcheuses conséquences d'une loi imprudemment proposée, d'une loi vivement combattue et rejetée. Déjà le ministère s'est nommé lui-même : *Gouvernement du Roi*, ce qui littéralement signifioit *un Directoire plus un Roi*. Que l'on y prenne garde. Nous avons assez d'Institutions pour nous conduire indifférem-



Quant à son ministère, il rappela le comte de Shaftsbury qui devint Président du conseil. La Trésorerie fut mise en commission sous la présidence du comte d'Essex ; et la direction des affaires étrangères fut confiée au comte de Sunderland. Le Procureur général Finch devint Chancelier d'Angleterre, et le comte d'Anglesey, Garde du sceau privé. Dans la Commission de la trésorerie étoient Laurent Hyde, comte de Rochester, et le lord Godolphin. On remarquoit au conseil les lords Russel, Cavendish et Halifax. Le chevalier Temple n'y fut pas oublié. Ces hommes étoient l'élite du pays et de l'Opposition. Un seul étoit alors factieux, le comte de Shaftsbury. Le chevalier Temple prédit au Roi ce qu'il devoit craindre d'un tel homme, et s'opposa vivement à ce qu'il fût rappelé ; les autres jouèrent un si grand rôle dans les événements postérieurs qu'il est nécessaire de les faire connoître.

Laurent Hyde, comte de Rochester, fils puîné du chancelier Clarendon, et frère de la première duchesse d'York, joignoit à un génie fort élevé toute la dextérité d'un homme de cour. Il s'étoit maintenu au milieu des partis qui renversèrent le Chancelier, sans manquer ni aux devoirs d'un fils, ni à la fidé-

---

ment à la République ou au Pouvoir Absolu ; mais il n'en existe point encore pour préserver le trône de ce double péril, où il périroit également.

lité de ses engagements envers le Prince son beau-frère, ni aux déférences les plus respectueuses pour le Roi. Sévère dans ses principes sur l'autorité royale, plus ami peut-être du pouvoir absolu que de la liberté, il resta néanmoins inflexible dans son attachement à l'Église Anglicane, qui recommande, il est vrai, l'obéissance passive, mais qui la recommande par le seul instinct de sa conservation, parce que, hors du trône à qui elle a déferé la suprématie religieuse, l'autorité qu'elle s'arroge n'a plus de base ni d'appui. Au reste, Rochester, devenu Lord Trésorier sous Jacques II, fut disgracié parce qu'il refusa de se déclarer Catholique.

Le chevalier Georges Saville, successivement vicomte, comte et marquis d'Halifax, fut nommé en 1668 membre du comité que la chambre des Communes chargea d'examiner l'emploi des fonds accordés pour la première guerre de Hollande. Ses idées toutes républicaines faisoient un étonnant contraste avec le vif et entier abandon qu'il mit constamment à servir Charles II, dans ses projets pour se débarrasser des Parlements. Peut-être l'agréable et toujours ingénieuse vivacité de son esprit satirique se plaisoit ainsi à se jouer de la pédantesque rigidité des Républicains et des Puritains, dans un siècle qui passoit si rapidement du fanatisme à l'athéisme. Athée lui-même aux yeux des gens du monde, quoiqu'à l'entendre il ne crût pas à la possibilité de l'être

réellement, aucune croyance fixe n'arrêtoit son esprit, ne régloit ses principes en religion comme en politique. S'il étoit fidèle ami, fidèle observateur de la justice privée, dans les relations civiles, jamais homme, après Shaftsbury, n'oublioit plus facilement ses engagements d'opinion ou de parti; un bon mot répondoit à tous les reproches, et même les faisoit oublier. Disgracié sous Jacques II, il fut un de ceux qui appelèrent le prince d'Orange.

Arthur comte d'Essex, fils de lord Capell, avoit été négligé dans son enfance. La guerre civile avoit trop occupé son père, qui périt avec gloire pour la cause royale, peu de temps après Charles I<sup>er</sup>, qu'il avoit défendu avec d'héroïques efforts. Mais parvenu à l'âge de raison, Arthur s'appliqua de lui-même, et avec ardeur, à l'étude des langues anciennes, des mathématiques, et surtout des lois et de l'histoire de son pays. Outre le nom qu'il portoit, et qui devoit être cher aux Stuarts, il avoit une ame si noble, si élevée, que son mérite réel ne pouvoit rester méconnu. Le Roi en effet lui donna d'abord l'ambassade de Danemark, où il déploya une fermeté peu commune. La vice-royauté d'Irlande fut l'éclatante récompense de ses premiers services; récompense d'autant plus inattendue que son aversion pour la religion catholique ne pouvoit être ignorée. Cette aversion procédoit moins d'un principe d'intolérance religieuse, que d'un sentiment politique et d'un ar-

dent amour pour la liberté. A ses yeux, la religion catholique et les libertés de l'Angleterre étoient incompatibles; fatale prévention d'esprit, alors trop universelle, qui faisoit attribuer à la religion elle-même les imprudences, les fautes ou les crimes qu'elle condamne le plus sévèrement. Ainsi le noble caractère d'Essex n'avoit pu s'élever au dessus des nuages qui tenoient obscurcies toutes les vérités. La folie des sectaires lui faisoit horreur et pitié; les ambitieuses et dangereuses pratiques des Catholiques exaltés le faisoient trembler pour son pays. L'athéisme cynique de la cour et des grands révoltoit son ame tendre où il ne restoit plus qu'un vide immense. Les charmes de la vie privée ou les agitations politiques pouvoient-elles le remplir? Pendant son ambassade, il fut témoin d'une révolution, unique peut-être dans l'histoire. Ce fut sous ses yeux que les États de Danemark déférèrent à leur Roi la puissance absolue, et de ce moment il resta toujours inquiet pour son pays. Cependant il porta toute l'activité de son ame aux soins de sa vice-royauté. Depuis le comte de Strafford, l'Irlande, l'Irlande éternellement opprimée, n'avoit point vu de gouvernement plus équitable, plus sage, plus juste, plus ami des peuples. Sa fermeté invincible contre toutes les déprédations lui suscita des ennemis à la cour, qui le rappela en 1676. Le duc d'Ormond lui succéda, et pouvoit seul adoucir les justes regrets de son rappel.

Un seul trait doit peindre le lord Godolphin; il eut une grande part à la confiance de quatre souverains qui se succédèrent en Angleterre, et ces souverains étoient Charles II, Jacques II son frère, Guillaume III, et Anne, fille de Jacques II. Issu d'une ancienne famille de Cornouailles, il avoit d'abord été page du Roi. Sa grande habileté, sa probité dans les offices de la Trésorerie, lui donnoient un crédit qui eût été fort éclatant s'il eût été moins silencieux ou moins modeste, ou peut-être moins prévoyant. Doué d'un esprit méthodique et net, l'ordre qu'il savoit mettre dans les affaires lui rendoit tout facile à régler ou à éluder. Toujours inoffensif, toujours mesuré dans ses affections comme dans ses opinions; exempt de présomption et de toute vanité, n'ayant que des passions douces, si même il avoit quelque passion, il présentoit un spectacle assez rare, celui d'un homme de cour, toujours en crédit et toujours sans un seul ennemi. Jamais les débats de la cour, du Parlement et des factions ne pouvoient émouvoir sa modération. Le monde politique lui sembloit inconnu, ou du moins étranger. Ses affaires, toujours ses affaires; rien de moins ni au-delà. On ne lui faisoit qu'un reproche, de jouer passionnément. « Le « jeu, » disoit-il à ses amis, « le jeu dispense de par- « ler. » Trait de politique profonde pour un homme qui observoit le présent, lisoit dans l'avenir, et se montra enfin un des grands ministres de l'Angleterre,

à l'époque fameuse où Marlborough et le prince Eugène portèrent de si terribles coups à Louis XIV et à la France.

Le lord Russel, frère de l'Amiral, avoit un de ces caractères qui sembleroit tracé sur l'idéal de la nature humaine, si l'exaltation et le désordre que laisse après soi dans les esprits toute révolution religieuse n'avoient altéré la pureté de cette ame toujours bienveillante. Il déposera bientôt sa noble tête sur l'échafaud. Qu'il soit du moins permis à l'histoire de donner quelques regrets à la vertu qui s'égaré.

Parmi tous ces hommes que le Roi venoit d'appeler à ses conseils, il faut surtout distinguer le comte de Sunderland, dont le caractère seroit souvent inexplicable, si la corruption publique de ces malheureux temps ne servoit à tout expliquer. Sunderland va se prononcer pour que le duc d'York soit exclu de la couronne. Il sera pourtant le ministre et l'ami intime de ce Prince devenu Roi. Il sera l'exécuteur aveugle des volontés, des desseins et des fautes irréparables de son maître. Jacques II voudra régner avec les seuls Catholiques, et Sunderland se fera Catholique. Jacques II voudra se mettre à la solde de Louis XIV, et Sunderland sera comme son maître pensionnaire de Louis XIV. Il voudra une armée, frêle et dangereux appui, quand les lois la réprouvent, quand la chaire, la presse et la tribune

la condamnent; Sunderland saura créer une armée. L'histoire cependant n'a point de preuve que Sunderland fût complice de la conjuration du prince d'Orange, à moins que son obéissance absolue aux vœux et aux ordres impérieux de son Roi ne fût elle-même une trahison systématique. Sunderland étoit beau-frère de Philippe Sidney. Il eut la confiance de Charles II dès la seconde guerre d'Hollande, et fut envoyé à Cologne en 1773, dans le temps où la médiation de la Suède fit ouvrir un congrès dans cette ville pour négocier la paix entre toutes les puissances belligérantes. Entraîné par un amour désordonné du faste, les moyens illégitimes de pourvoir à ses dépenses l'arrêtoient rarement; et comment alors seroit-il resté inaccessible à de telles séductions? Il avoit vu le Roi lui-même se moquer du chancelier Clarendon que Louis XIV trouvoit incorruptible. Mais à cette cour de Charles II, abîme de toutes les vertus, Sunderland réunissoit toutes les qualités qui peuvent charmer des ames corrompues. Doué d'un esprit mobile, vif et pénétrant, d'une grande habileté aux affaires, et de ces graces irrésistibles qui font tout pardonner, *il changeoit de parti comme d'habit*, dit un historien<sup>1</sup>, et cependant tous les partis le recherchoient tour à tour, et croyoient tous le posséder uniquement. L'avidité

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

des femmes de la cour et des favorites titrées ou passagères du Roi ouvroit un champ sans limites à ses espérances. Tel étoit le nouveau Secrétaire d'Etat de Charles II; tels étoient les personnages les plus éminents du nouveau conseil, quand le Roi se décida enfin à s'appuyer sur le parti populaire, que l'ambassadeur de France encourageoit toujours contre lui.

Le procès du Complot des Papistes suivoit son cours dangereux que Charles n'osoit ou ne pouvoit arrêter. Il avoit précédé l'assemblée du Parlement, et continua durant la session. Le banquier Staley et le secrétaire Coleman avoient succombé. Cinq Lords catholiques étoient à la Tour. Le comte Danby se voyoit sous le poids d'une accusation de haute trahison, que la passion des Communes avoit su rattacher à la conjuration prétendue; enfin la procédure commencée contre cinq Jésuites mis en jugement, au mois de février, entretenoit actuellement l'avidité et stupide fureur du peuple.

Parmi ces religieux, le père Ireland se trouvoit accusé d'avoir donné les ordres convenus avec sa compagnie pour tuer le Roi. Quant aux pères Grove et Pikerling, sacristes ou chapelains de la Reine, ils avoient reçu la commission de tirer sur Sa Majesté à Windsor, le premier pour 1,500 livres sterling, le second pour le prix de 30,000 messes qu'il avoit préféré au salaire de son confrère. Ils avoient épié le



Roi à Windsor, et le pistolet avoit manqué trois fois. D'abord la pierre n'avoit pas allumé le feu. Ensuite on avoit oublié l'amorce; enfin à la troisième fois, ces régicides toujours malhabiles n'avoient mis que des balles sans poudre dans le pistolet. Autant de miracles, disoit-on, pour sauver la vie de Sa Majesté.

Dans ce qui étoit personnel au père Ireland, ce religieux prouva inutilement l'alibi. L'autorité légale du serment d'Oates et Bedlow consacra juridiquement ces fables grossières, et les jurés se prononcèrent contre les accusés. Après leur déclaration, le chevalier Guillaume Scroggs, Chef de justice, leur dit : « Oui, Messieurs les jurés, vous avez agi en « bons sujets, en très bons chrétiens. Que les cou-  
« pables aillent maintenant jouir de leurs trente mille  
« messes ! » Ces détails font horreur sans doute. Mais ils expriment l'état universel de la société. Que devoit être le peuple, quand le chef de la magistrature dégradait ainsi le saint Ministère de la Justice ?

Pour imputer à la Reine et au duc d'York la mort de sir Godfrey, il manquoit encore une preuve légale aux artisans de l'imposture, car la justice n'avoit que le seul témoignage de Bedlow. Un second témoin se présenta, et se nommoit Dugdale, Baillif du lord Ashton, et jouissant d'ailleurs d'une grande réputation d'intégrité dans son pays. Ses dépositions jetèrent un grand trouble dans les imaginations, et même dans l'esprit du Roi. Séduit par les promesses

du père Whitebread , Provincial des Jésuites , et par l'offre , dit-il , de 500 guinées que lui fit le lord Stafford , il s'étoit chargé de remettre au père Evers , confesseur du lord Ashton , une lettre du Provincial. Celui-ci , au nom des Jésuites de Londres , chargeoit le père Evers de lui procurer des gens d'expédition et capables d'un coup de main contre le Roi. Quelques détails de son récit donnoient une certaine autorité à sa déposition.

Dugdale avoit annoncé , disoit-il , qu'un juge de paix venoit d'être assassiné à Londres , et il l'avoit annoncé le jour même où le corps de Godfrey avoit enfin été trouvé , c'est à dire , le mardi. Or , il n'avoit pu le savoir , ce jour-là , au château du lord Ashton que par une lettre partie de Londres et par la poste du samedi , dans le moment précisément où la famille de Godfrey commençoit à concevoir des inquiétudes. Dugdale jura qu'il tenoit cette nouvelle du père Evers , et que celui-ci lui avoit nommé Godfrey. Il appela plusieurs témoins à l'appui de cette assertion , entre autres le Ministre de la paroisse qui nia le fait ; mais d'autres témoins l'affirmèrent. Il ajouta encore , en citant toujours le père Evers , que dans le temps où Coleman étoit en prison , le duc d'York envoya demander au prisonnier : s'il ne s'étoit ouvert à personne de ce qui étoit entre eux ? A Godfrey seulement , répondit Coleman. Sur cette réponse , continua Dugdale , le duc d'York a fait

assassiner Godfrey pour être assuré du secret.

D'autres circonstances, qui paroissent fortuites, et des révélations analogues se succèdent rapidement. On amenoit un nouveau prisonnier à la salle de Westminster. Bedlow, qui se trouvoit sur le chemin, dit aux gardes : « J'ai vu cet homme autour du corps « de Godfrey, à l'hôtel de Sommerset. » Ce nouveau prisonnier nia d'abord, et ensuite avoua le fait.

C'étoit un orfèvre de la chapelle de la Reine ; il se nommoit Prance. Étant absent de sa maison dans la semaine où Godfrey disparut, un locataire de Prance eut des soupçons qu'il communiqua, et Prance fut arrêté. Or, c'étoit pendant sa translation à la salle de Westminster que Bedlow parut frappé subitement comme d'un trait de lumière à sa vue, et que, sans le désigner par son nom, il dit : « Cet homme « étoit à l'hôtel de Sommerset. »

Prance expliqua son espèce de fuite par les craintes personnelles que lui donnoit la conspiration, parce qu'il étoit Catholique. Il nia d'abord qu'il eût aucune connaissance du sort de Godfrey, mais il avoua enfin ce que Bedlow avoit dit. Deux prêtres, Girard et Killy, l'avoient décidé par séduction à seconder Green qui appartenoit à la chapelle de la Reine, Hill, domestique de Godden, écrivain fameux parmi les Papistes, et Berry, portier de l'hôtel de Sommerset. Lui et ses trois autres complices, disoit-il, s'attachèrent aux pas de leur victime future, chacun

ayant son poste particulier. Celui de Prance étoit à la porte de l'hôtel Sommerset.

Hill, impatient, étoit allé s'informer chez Godfrey lui-même, s'il étoit chez lui, et la servante avoit répondu qu'il alloit sortir. Godfrey sortit enfin, espionné par Hill, et se rendit dans une maison voisine de l'église de Saint-Clément; de là, et toujours surveillé par Hill, Godfrey prit le chemin de l'hôtel de Sommerset, où Prance avoit son poste. A la porte de l'hôtel, deux des complices feignent de se quereller, un troisième fait des instances à Godfrey pour l'aider à les séparer; enfin ils se réunissent tous, et le font entrer de force dans l'hôtel. Green alors le saisit par derrière, le renverse, et fait des efforts pour l'étrangler. Girard tire l'épée de Godfrey pour l'en percer, mais on l'en empêche pour ne pas laisser de trace sanglante. Enfin Godfrey étant assassiné, on se décide à porter le cadavre dans une chambre de l'hôtel, dont Hill avoit la clef; c'étoit la chambre de Godden son maître. Au bout de deux jours, leur victime fut transportée d'abord dans une chaise, puis sur un cheval préparé par Green, jusqu'au lieu où l'on trouva enfin ses malheureux restes. Tel fut le récit de Prance, catholique; récit tellement circonstancié qu'il paroissoit être la vérité même. Des indices juridiques sembloient aussi le confirmer. Hill, au milieu d'une foule de prisonniers, fut reconnu sur le champ par la servante de Godfrey, et

dit : « C'est lui qui m'a demandé si mon maître étoit « sorti. » La sentinelle de l'hôtel affirma sous serment qu'il avoit vu entrer une chaise à porteur, mais personne ne put dire qu'elle fût sortie de l'hôtel.

Cependant, après avoir ainsi construit cette histoire, Prance demanda audience au Roi, qui ne voulut l'entendre que devant son Conseil. Là, il rétracta toutes ses dépositions; de retour ensuite à sa prison, il fit dire au Roi par le geôlier que cette rétractation étoit l'effet du trouble extrême de son esprit, et que sa première affirmation étoit véritable. Bientôt il se retracta encore entre les mains du docteur Lloyd, et finit par persister dans ses déclarations primitives.

Prance n'ayant plus varié, on instruit le procès des trois autres, et il fut reçu comme témoin. Cette monstrueuse iniquité se trouvoit nécessaire, puisque l'unique témoignage de Bedlow ne procuroit pas la preuve légale. Girard et Killy, prêtres catholiques, ne furent pas découverts. La sentence de mort fut portée contre Green, Hill et Berry. Les deux premiers étoient Catholiques, et protestèrent de leur innocence jusqu'au dernier soupir. Quant à Berry, portier de la Reine, il pouvoit du moins sauver sa vie en s'avouant coupable, car il étoit accusé, non pas d'avoir été complice de l'assassinat, mais d'y avoir été présent et d'avoir aidé à transporter le cadavre. Il nia tout jusqu'à la fin. « J'ai abjuré, » dit-il,

« ma religion pour un vil intérêt. C'est la crainte de  
« perdre ma place qui m'a entraîné à me déclarer Ca-  
« tholique sans conviction. J'accepte comme un juste  
« châtement de ma faute la mort à laquelle je suis  
« condamné pour un crime dont je ne suis pas cou-  
« pable ; » et il mourut dans la religion anglicane ,  
assisté du docteur Lloyd , qui le crut sincère.

Lorsqu'on voyoit les prêtres catholiques protester de leur innocence jusqu'au moment fatal , on infirmoit cette preuve morale , en disant que le mensonge étoit permis aux Jésuites , et absous par l'intention. Ainsi on oublioit ou l'on affectoit d'oublier que , dans la Conspiration des poudres , les Catholiques accusés et convaincus avoient confessé leur crime sur l'échafaud. Mais , dans la conjoncture présente , la constance ferme , calme , pieuse , résignée des condamnés , dans leurs dénégations en présence de la mort et de Dieu , étoit fortifiée par la même dénégation d'un Anglican , et pouvoit jeter quelque incertitude dans la crédulité publique. La pitié pouvoit ramener la raison dans les esprits , et inspirer de l'horreur sur cette monstrueuse légalité des faux serments , qui imputoient à la Reine et au Duc d'York l'assassinat de Godfrey. Aussi le parti ennemi de la Cour et des Catholiques ne manqua pas de publier que le Docteur Lloyd avoit été suborné pour séduire Berry , et faire une conversion simulée de ce malheureux à l'Eglise anglicane.

Enhardi par la croyance juridique donnée à ses récits, Prance en inventa de nouveaux, et le fanatisme public ne permit pas de les révoquer en doute. Il s'agissoit d'une armée qui devoit renouveler en Angleterre le massacre d'Irlande, dont le souvenir sans cesse reproduit inspiroit une prodigieuse terreur. Nul n'étoit assez téméraire pour dire ou même concevoir que s'il y avoit en 1641 cent Catholiques en Irlande contre un Protestant, il y avoit en 1679 plus de cent Protestants en Angleterre contre un Catholique. Ainsi se vérifioit l'axiome de Shaftsbury sur la croyance du peuple au merveilleux le plus absurde. Malheureusement il y avoit des points obscurs dans cette terrible affaire. Les lettres de Coleman avoient prouvé juridiquement le dessein de rétablir la Religion Catholique en Angleterre par des moyens que le Parlement et les Tribunaux devoient nécessairement trouver criminels. La mort de Godfrey étoit sans doute un suicide, quoique rien encore ne l'ait prouvé. Si cette mort ne fut pas volontaire, et l'on peut croire qu'elle fut violente, faut-il l'attribuer à la cabale du Comte de Shaftsbury, ou à des Catholiques désespérés? Ici cependant cette mort inexplicable étoit qualifiée de meurtre par les jugemens portés contre Hill, Gréen et Berry. Ce meurtre, légalement reconnu, laissoit dans les esprits une impression d'autant plus profonde et sombre, que les accusateurs y impliquoient tout-à-la-fois la

Reine, l'héritier présomptif du trône, les Seigneurs catholiques, toute une compagnie religieuse abhorrée de l'Angleterre, enfin les Cours de France, d'Espagne et de Rome elle-même. D'un autre côté, un gentilhomme du comté de Strafford, nommé Jennison, dont le frère aîné étoit Jésuite, venoit d'abjurer la Religion Catholique, et s'étoit présenté pour combattre l'alibi argué par le Père Ireland. Indigné de l'imposture de ce religieux, il avoit, disoit-il, abjuré la Religion des Papistes; il déclara qu'on l'avoit sollicité lui-même d'entrer dans la conjuration contre la vie du Roi, et nomma les assassins qui avoient si miraculeusement trouvé leurs armes trois fois rebelles à leur projet régicide. Il cita aussi un Prêtre jadis catholique, nommé Smith, élevé chez le père des Jennison. Ce Prêtre, qui avait apostasié, déclara qu'étant à Rome, il avoit eu connaissance, dans ses conversations, d'un projet contre la vie du Roi; il n'alla pas plus loin. Mais ces nouvelles dépositions donnèrent un nouvel essor aux inquiétudes publiques; le Gouvernement, d'ailleurs, avoit agrandi la carrière ouverte à la cupidité des imposteurs, en promettant leur grace et de larges récompenses aux conspirateurs qui viendroient se déclarer eux-mêmes. Alors témoins et révélateurs étoient venus obstruer les avenues de la justice.

Enfin un incident, qui ne peut recevoir qu'une interprétation fort innocente, vint encore aggraver



le mal. L'Avocat des Lords Catholiques enfermés à la Tour, et un nommé Tasborough, attaché à la maison du duc d'York, firent d'imprudentes démarches. L'Avocat, nommé Reading, chercha d'abord à s'insinuer auprès de Bedlow, dans l'intention de le surprendre en mensonge; bientôt, le voyant accessible aux séductions de l'argent, il lui promit, de la part du Comte de Stafford, une somme assez forte, pour mitiger en simples ouï-dire ses dépositions premières. Mais Bedlow avoit placé des témoins derrière la tapisserie de son appartement, et l'Avocat fut condamné au pilori, comme suborneur. Dugdale agit à peu près de la même manière contre Tasborough. Celui-ci devoit se croire moins exposé, parce qu'une de ses parentes étoit recherchée par ce Dugdale, qui, en effet, promit de se rétracter et de quitter l'Angleterre, au moyen d'une forte récompense. Tasborough, livré comme Reading, subit le même sort. Enfin les autres accusés parurent successivement en jugement. Cinq prêtres jésuites et l'Avocat Langhorn furent condamnés. Le médecin de la Reine, Vakemann, fut renvoyé absous avec trois religieux Bénédictins. Le Comte Stafford fut jugé plus tard, et mit fin à cette tragédie. Le Roi ne permit pas que les autres Seigneurs catholiques fussent mis en jugement.

Cette sanglante et mystérieuse affaire est sans contredit un des phénomènes les plus effrayants de la

société livrée à l'emportement de ses passions ou de ses terreurs. Une persuasion invincible entraînoit non pas seulement le peuple, mais tout ce qui constitue légalement l'ordre public. Ainsi, le Clergé, les Magistrats, les Jurés, le Parlement, le Roi lui-même croyoient, non pas précisément aux témoins, mais à une conspiration. Le Roi, plus que personne, savoit à quelles imprudences avoient pu se porter des agents secondaires, puisque lui-même avoit promis à la France, par un traité, le rétablissement de l'Église Catholique en Angleterre. A la crainte de se voir compromis personnellement, se joignoit une autre crainte, celle des complots tentés contre sa vie ; du moins il y paroissoit croire. Enfin, disoit-il à son frère <sup>1</sup>, pour excuser les rigueurs exercées contre les Catholiques : « C'est un mal nécessaire pour prévenir de plus grands maux. » Il fut certainement la cause première de ces horribles attentats commis par la justice légale. Cependant on ne peut observer sans surprise que ni son nom, ni ses actes ne furent jamais cités, et qu'il devint au contraire plus populaire dans la nation, en proportion de la fureur qui s'exerçoit au nom des lois contre les Catholiques. Les factieux, qui avoient su mêler dans cette cause les noms de la Reine et de l'héritier du trône, avoient

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

mis par là en quelque sorte le Roi sous la protection de la calomnie et de la terreur.

S'il resta long-temps d'indignes soupçons dans les cœurs, la nation cependant fut peu à peu, mais trop tard, désabusée par les imposteurs eux-mêmes. Un des témoins, Carstairs, qui sacrifia le banquier Staley, déclara en mourant qu'il léguoit son corps à la voirie, pour prix de ses infamies. Titus Oates fut reconnu parjure. Dans le procès du comte de Stafford, Dugdale fut convaincu de faux. Bedlow, en mourant, signa entre les mains d'un des Lords Chefs de justice le désaveu de tout ce qu'il avoit dit contre la Reine et le duc d'York, ratifiant toutefois ses dépositions sur le reste. La mort de tous les accusés qui protestoient de leur innocence jusqu'au dernier soupir, éclaira aussi le jugement des hommes revenus à l'usage de leur raison. Ce témoignage n'est pas récusé par ceux mêmes qui ont concouru à l'exclusion des Stuarts avec le plus de ferveur. Après avoir souvent cité Titus Oates comme un homme abominable, le docteur Burnet s'élève contre ceux de son Église qui s'étonnoient de la protestation d'innocence faite par tous les Prêtres condamnés. « Il y a, » dit-il, « quelque chose de dur et d'inhumain « à vouloir qu'ils aient rendu un dernier hommage « aux charmes de l'imposture, la mort sur les lèvres. »

---

## SOMMAIRE.

---

1679 — 1680.

---

Le nouveau Parlement. — Liberté de la presse. — Le Conseil du Roi divisé. — Shaftsbury et le Triumvirat. — Espérances de la Duchesse de Portsmouth. — Bill de l'*Habeas Corpus*.

Affaires d'Écosse. — Assassinat du Primat. — Révolte de Bothwell-Bridge. — Le Duc de Monmouth pacifie l'Écosse.

Prorogation du Parlement. — Maladie du Roi. — Le Duc d'York rappelé. — Shaftsbury renvoyé du ministère. — Pétitions. — Complot du Tonneau à farine.

Négociations de tous les partis avec Louis XIV. — Shaftsbury dénonce juridiquement le Duc d'York. — Délibérations du Conseil sur ce Prince. — Il est renvoyé en Écosse. — Parlement. — Bill d'exclusion, dans les Communes. — Politique et négociations de la France en Angleterre. — Le Bill d'exclusion rejeté par la Haute Chambre. — Fureur des Communes.

Le Vicomte de Stafford, condamné pour le complot des Papistes. — Pitié du peuple. — État de la nation et des factions. — Le Parlement est prorogé. — Déclaration violente des Communes. — Dissolution du Parlement.

## LIVRE V.

1679 — 1680.

LE Parlement s'étoit réuni pendant le cours de ces procédures; et le bill qui restreignoit la liberté de la presse venoit d'expirer. Alors le torrent des invectives politiques et religieuses se déborda. Déjà au Parlement, dans les tribunaux et dans les temples, tous les orateurs livroient à la discussion, à la dérision ou à l'horreur du public, les textes des Casuistes d'Italie, de Portugal et d'Espagne sur le probabilisme, sur l'intention, sur l'hérésie et sur les Rois hérétiques. L'explosion soudaine de la presse, rendue à la liberté après une législation très-rigoureuse, produisit tous les résultats qu'en espéroient les ennemis de la cour. Peu à peu ils formèrent systématiquement une fabrication régulière de petits écrits auxquels ne dédaignoient pas de concourir les hommes du rang le plus élevé. Buckingham et Shaftsbury surtout y faisoient examiner, discuter et soutenir, en faveur du Parlement, le droit de régler la succession royale. On s'y attachoit particulière-

ment à exagérer les périls qui menaçoient les lois et l'Église d'Angleterre, si un Catholique montoit jamais sur le trône. C'est ainsi que l'on fortifioit par de subtiles théories, les passions soulevées contre l'héritier présomptif du royaume.

L'exil volontaire ou forcé de ce Prince, le renvoi des ministres suspects d'attachement à ses intérêts et à ses droits légitimes, l'organisation d'un nouveau Conseil et d'un nouveau Ministère, les offres que Charles avoit prodiguées en ouvrant la session, de concourir à toutes les mesures capables de protéger la Religion du pays, sans blesser les lois fondamentales sur la succession, rien ne paroissoit calmer la passion des Communes contre le duc d'York. D'ailleurs le Président du nouveau Conseil, Shaftsbury, aperçut bientôt que le Roi se défioit de lui ; et prenant sa faveur actuelle pour un acte de dissimulation profonde, il resta dans le parti populaire, qu'il engagea sans peine à persister vigoureusement dans ses résolutions. Les Communes en effet se montrèrent inflexibles, et ne voulurent satisfaire à aucun des besoins réels du Roi et du Gouvernement, avant que d'avoir examiné toutes les questions qui s'attachoient à la Religion de l'héritier présomptif.

A l'instant, deux partis se prononcent dans le Conseil comme au Parlement : les uns veulent une exclusion absolue ; les autres un bill de limitation d'autorité pendant le règne d'un Roi qui seroit Ca-

tholique. Déjà la chambre des Communes avoit déclaré par un vote solennel : « Que le duc d'York étant « *papiste*, tous les papistes se trouvoient naturellement encouragés à conspirer. » Le Duc ne trouva qu'un homme qui osât se prononcer avec courage contre ce vote ; c'étoit Coventry, secrétaire de la Chambre. Tous les autres amis de ce Prince gardèrent un silence de consternation. Trois jours après, le Roi offre encore aux deux chambres de consentir à toutes les mesures capables de garantir la Religion de l'État. L'exclusion de son frère étoit la seule exception. Dans le cas où Sa Majesté auroit un successeur catholique, tous les emplois seroient donnés aux seuls protestants, et les titulaires ne pourroient pas être révoqués sans le consentement du Parlement.

Au Conseil, le Roi s'étoit prononcé avec énergie contre tout projet contraire à l'ordre légitime et naturel de la succession. Il comprenoit facilement que si le droit successif étoit actuellement altéré, sous prétexte de la Religion, d'autres prétextes ne manqueroient pas de naître pour changer la monarchie héréditaire en monarchie élective. Shaftsbury, président du Conseil, rejetoit hautement toute limitation. « Vous voulez, » disoit-il, « enlever au Prince « devenu Roi, son autorité nécessaire sur les affaires « de l'Église anglicane, sur le trésor, sur la paix et « la guerre. Ainsi vous attribuez au Parlement

« tous les droits de la Royauté ; n'est-ce pas consti-  
 « tuer la République elle-même ? Soyez plus consé-  
 « quents dans vos principes. Votre projet n'établit que  
 « la démocratie, et vous sacrifiez la Royauté à une  
 « seule personne. Moi, je ne sacrifie qu'une seule per-  
 « sonne, et je conserve la Royauté. » Il proposoit donc  
 formellement et absolument l'exclusion du Prince.

Quant à Essex, Halifax et Sunderland, ils formè-  
 rent dans le Conseil ce qu'on appela le *Triumvirat*,  
 contre le parti du Président. Ni leurs instances, ni  
 leurs raisonnements ne purent vaincre son opiniâ-  
 treté. Cependant le Roi s'arrêta au projet de pro-  
 poser des limitations, et le Chancelier fut chargé  
 de les porter aux deux chambres.

Lorsque le duc d'York apprit cette nouvelle dans  
 son exil, sans doute il en fut consterné, mais il ne  
 s'abandonna point à un abattement peu digne d'un  
 cœur élevé. Résolu de soutenir et de revendiquer ses  
 droits en temps et lieu, s'ils lui étoient ravis par un  
 acte parlementaire ; le bill même d'exclusion, s'il ne  
 procédoit que du Parlement avec la sanction royale,  
 lui paroissoit moins dangereux qu'un bill de limita-  
 tion, adopté sur la proposition même du Roi. Il est  
 vrai que Charles II lui avoit promis de ne jamais  
 sanctionner un bill d'exclusion. Mais proposer lui-  
 même un bill de limitation ; ne laisser à son frère,  
 devenu Roi, que le vain titre de Roi, n'étoit-ce pas  
 reconnoître, en principe, que ce titre pouvoit légale-



ment lui être ravi? Le Duc en exprima sa juste douleur à Charles, qui s'excusa sur la nécessité des temps, et lui en fit espérer de meilleurs.

Cette grande question agita violemment tous les esprits. La cour elle-même étoit divisée d'une manière extrême, et s'abandonnoit aux spéculations les plus hasardeuses. On n'a point encore parlé de l'influence politique des femmes qui possédoient ou se partageoient les inconstances du Roi. Toutes-puissantes sur sa foiblesse, elles se ligoient tour à tour avec les mécontents, qui espéroient obtenir par elles la signature royale au bill d'exclusion. Alors la duchesse de Portsmouth jouissoit de la plus haute faveur. Elle avoit du Roi un fils, le duc de Richmond, que Louis XIV naturalisa depuis en France. Les mécontents lui firent entendre que, si le Roi consentoit enfin à l'exclusion, une clause du bill conférerait à Sa Majesté le pouvoir de nommer son successeur, comme en avoit agi le Parlement sous Henri VIII. Pour mieux l'éblouir et donner un champ plus libre à ses espérances, le projet lui fut suggéré d'unir un jour son fils à la duchesse de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV. D'un autre côté, on berçoit le duc de Monmouth des plus vastes projets. Si le bill d'exclusion conféroit au Roi son père le droit de nommer son successeur, le choix de Sa Majesté pourroit-il tomber sur un autre que lui? C'est ainsi que dans les contraires desseins d'une égale am-

bition , la Duchesse et Monmouth se réunirent pour obséder Charles II. Mais la faction n'eût certainement pas abandonné au Roi le droit dont elle les flattoit l'un et l'autre ; elle eût désigné elle-même le successeur de la couronne ; et la princessé Marie, femme du prince d'Orange , n'eût jamais été sacrifiée à Monmouth ou à l'ambitieuse Kéroualle <sup>1</sup>. Cependant , s'il faut en croire Montagu , le Roi consentit un moment au bill d'exclusion , sur l'offre que la Duchesse fut autorisée à lui faire d'une somme de 800,000 livres sterling. Mais , ajoutoit Montagu , ni le Roi ni la chambre des Communes ne se fioient l'un à l'autre , et nul n'auroit osé proposer un subsidé avant que le bill n'eût été sanctionné.

Les Communes s'occupèrent enfin de cette grande affaire ; tous les principes de l'ordre politique furent scrutés dans leurs mystères , et discutés avec la passion que tant d'intérêts pouvoient naturellement susciter. C'est déjà un grand ébranlement donné à l'arbre de la Royauté que de mettre à nu jusqu'à ses racines. Chez les anciens , le sceptre des Rois remontoit à Jupiter même <sup>2</sup> , et la souveraineté , comme le Nil , prenoit sa source dans les Cieux. Que devenoit donc la Royauté sous l'empire d'un nouveau culte qui soumettoit la foi elle-même à l'autorité des hommes ?

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

<sup>2</sup> Homère. Iliad.

Ceux qui, dans cette lutte mémorable, défendirent les droits essentiels du trône, se trouvoient cependant les zélateurs et les protecteurs de la nouvelle foi religieuse. Ils ne pouvoient donc s'appuyer que sur une base déjà renversée. Aussi leurs adversaires invoquèrent contre eux la Bible même, qui maintenant abandonnée à tout vent de doctrine, étoit soumise au libre arbitre et à la seule autorité de chaque interprète. Jacob et Salomon furent donc cités en témoignage contre le duc d'York, et vinrent attester devant le Parlement d'Angleterre que le droit d'aînesse n'est pas toujours le droit légitime. Ainsi la Religion elle-même, devenue toute humaine, n'étoit plus la garantie inviolable des droits et des devoirs entre le Prince et les sujets. Une fois dénaturée dans son principe, qui est l'autorité divine, que lui reste-t-il? L'autorité de l'homme, c'est-à-dire, la force. Les Partisans de l'exclusion avoient donc toute raison contre leurs adversaires, puisqu'ils étoient seuls conséquents à la profession de foi commune. « Que nous parlez-vous, disoient-ils, des lois fondamentales du Royaume? En invoquant ces lois, vous détruisez votre propre cause. Ces lois apparemment se sont faites par la puissance législative. Si cette puissance n'est pas souveraine, elle n'est rien. Où trouverez-vous ce caractère de souveraineté? Les actes du Parlement, quand le Roi les a sanctionnés, sont la loi de l'Angleterre. Qu'est-ce donc que le

Roi et le Parlement d'Angleterre, s'ils trouvent aujourd'hui des limites qui ne se trouvoient pas autrefois? C'est là que réside la souveraineté. Les lois fondamentales que le souverain a faites, le souverain peut et doit les révoquer, si leur conservation met en péril la société tout entière. Ici cependant les périls sont assez manifestes, les preuves en sont flagrantes. Vous les voyez dans le procès des conspirateurs. Les lettres des affidés du Prince sont dans vos tribunaux. Touts les Papistes de l'Europe l'ont pris lui-même pour leur idole; et quand nos lois ont rendu le Roi de la Grande-Bretagne chef suprême de la Religion, vous doutez si un Roi catholique renversera ou ne renversera pas l'église d'Angleterre? Les bûchers de la reine Marie sont-ils donc si loin de nous? Les *Actes de foi*, les tortures et les gibets de Philippe II, qui fut son mari, sont-ils donc capables de vous rassurer? Mais l'Église anglicane sera respectée; l'autorité du Prince catholique sera limitée; des serments en seront la garantie: des serments! Et un Pape les confirmera sans doute! Non: l'autorité absolue dans les Rois, l'obéissance passive dans les sujets, tel est le dogme politique des Papistes. Votre bill de limitations ne sera qu'un acte de rébellion, et vous en subirez la peine.»

A ces considérations se joignirent la spoliation des possesseurs actuels des biens de l'ancien Clergé

catholique, l'appel des forces de la France, et la guerre civile qui en seroit l'infaillible suite. Il n'en falloit pas tant pour entraîner des esprits déjà résolus. Les limitations proposées par la cour furent rejetées. La chambre y substitua un bill d'exclusion contre le duc d'York ; et déjà le bill avoit subi l'épreuve de la seconde lecture, lorsque le Roi prorogea le Parlement (26 mai 1679).

Ce fut dans cette session que le Roi, au nombre des mesures de sûreté qu'il offrit ou qu'il accepta pour calmer l'irritation et les alarmes de l'Angleterre, sanctionna le bill si connu sous le nom de l'*Habeas corpus*. Cet acte mémorable qui assure à chaque citoyen sa liberté individuelle, et qui la met hors de toutes les atteintes de la puissance arbitraire, fut particulièrement l'ouvrage du comte de Shaftsbury.

Tandis que le duc d'York, exilé à Bruxelles, se voyoit poursuivi en Angleterre par les plus redoutables passions d'un peuple ému, la frayeur et la haine, le gouvernement, sous l'administration inflexible de Lauderdale, recueilloit en Écosse le fruit de ses rigueurs et de son avarice. Lauderdale, avide de confiscations et d'amendes, qui alors étoient énormes, avoit convoité même une révolte qu'il obtint enfin ; et ce fut pour le duc de Monmouth une occasion d'acquérir une gloire aussi dangereuse pour lui que pour l'État. Le Conseil d'Écosse et le nouvel Évêque

s'attachoient surtout à convertir les sectaires par des régiments de dragons et par des sentences ruineuses. Poussés au désespoir, chassés légalement de leurs presbytères, de leurs églises, même de leurs foyers où leur culte n'étoit plus toléré, les Presbytériens et les Puritains se rassembloient *au désert*, et, la Bible à la main, maudissoient les Rois de la terre, qui usurpoient ainsi le trône du Christ. Les assemblées au désert, ou conventicules des champs, avoient été désignées dans l'acte du Parlement d'Écosse, comme des actes de rébellion. C'étoit appeler les fanatiques au martyre, et tous aspiraient au martyre. Les conventicules cependant se dispersoient au premier bruit de l'approche des dragons. Quelquefois, lorsque c'étoit la nuit, les fanatiques les plus intrépides attendoient les soldats de pied ferme, ou du moins répondoient par des coups de feu aux premiers mouvements de leurs ennemis. Cet état violent ne pouvoit durer long-temps.

Un jour, le Primat Sharp, Archevêque de Saint-André, revenoit du Conseil et retournoit à son palais; ayant envoyé ses gens devant lui pour avertir de son arrivée, il se trouvoit sans escorte. Cependant les éclaireurs d'un conventicule qui se tenoit non loin de là, traversoient à cheval un marais qui se trouve aux portes de Saint-André. Ils aperçoivent le carrosse de l'Archevêque. « Dieu nous livre le prêtre « de Baal, » s'écrient les fanatiques, et ils se précipitent

autour de leur victime , déjà pâle de la mort qu'elle va recevoir. Un coup de feu , tiré à bout portant , attaque seulement son habit. Cet effet naturel de leur empressement cruel est à leurs yeux l'effet d'un criminel et magique pouvoir. Leur zèle barbare s'acharne sur l'infortuné ; ils l'abandonnent enfin quand ils se croient certains de lui avoir donné la mort. Six ans auparavant , un fanatique avoit essayé le même attentat. Ainsi périt un des anciens ministres les plus fervents de la secte puritaine. Les sectaires lui eussent pardonné ses vices peut-être ; sa défection , jamais.

Cet assassinat fut bientôt suivi d'une insurrection. Un conventicule attaqué près de Glasgow par un détachement des gardes commandé par sir Graham , depuis lord Dundee , resta vainqueur. Cette victoire parut aux sectaires une manifeste preuve de la protection divine ; ils marchent témérairement sur la ville , chassent la garnison , tiennent la campagne , et publient des manifestes , où les rigueurs du Conseil d'Écosse étoient surtout désignées comme la cause de l'insurrection.

Le Roi , qui avoit éprouvé personnellement , dans le temps de Cromwell , quelle étoit l'énergie du fanatisme covenantaire , prit sur-le-champ de sages mesures. Il manda les Chefs du Gouvernement d'Écosse , entendit les plaintes , et fit marcher des forces considérables , pour étouffer d'un seul coup la ré-

volte. Monmouth fut chargé de diriger les opérations ; il tempéra la rigueur des ordres que le Conseil d'Écosse lui avoit fait donner , et n'écouta que les vœux secrets du Roi , pour la clémence ou du moins la prudence. Montmouth marcha en bon ordre , mais à petites journées , pour laisser aux fanatiques le temps de se calmer à la vue du péril. Il les joignit enfin près d'un pont sur la Clyde , à Hamilton. Les sectaires étoient maîtres du pont , et paroissoient résolus de le défendre. Ils envoyèrent toutefois des députés au duc de Montmouth , pour traiter de leur soumission. Montmouth répondit qu'ils devoient , avant tout , déposer les armes , et s'en remettre à la clémence du Roi , qu'il solliciteroit pour eux. La division se mit dans leur camp : les uns vouloient se rendre ; les autres , d'une voix prophétique , promettoient le secours du Seigneur à ceux qui combattroient généreusement pour sa sainte cause. Montmouth cependant ordonna le passage , qui s'effectua. Les sectaires eurent trois cents hommes de tués , et douze cents prisonniers ; le reste prit la fuite. Telle fut l'affaire que l'on nomme la révolte de Bothwell-Bridge ( 22 juin 1679 ).

Monmouth avoit arrêté le carnage , malgré ses officiers qui ordonnoient de tout passer au fil de l'épée ; on lui en fit des reproches à la Cour. « Vous auriez pu , lui dit-on en présence du Roi , vous éviter l'embarras de traîner après vous tant de pri-



« sonniers. — Je ne sais point, » répliqua-t-il fièrement, « égorger des milliers d'hommes à-la-fois. S'il y a des bouchers ici, qu'ils se chargent à l'avenir d'une pareille tuerie. » Monmouth, en effet, avoit montré autant d'humanité que de prudence. Lauderdale vouloit continuer de gouverner par la terreur des violences militaires; mais Monmouth licencia les milices, et établit une sévère discipline dans les cantonnements de l'armée, obtint une amnistie, et renvoya les prisonniers, sous caution. Le Roi même accorda la liberté des conventicules domestiques, avec certaines conditions. Enfin, l'Écosse fut soudainement pacifiée, et l'honneur en fut déferé à Monmouth, dont le nom devint de plus en plus cher à l'Angleterre.

Si la prorogation du Parlement avoit suspendu le péril d'une crise qui paroissoit inévitable dans les affaires, cette mesure n'étoit elle-même qu'un danger de plus; mais le Roi s'étoit vu dans la nécessité d'y recourir. Les Communes, indépendamment de leur obstination sur leur bill d'exclusion, avoient affecté de laisser le Roi dans une détresse évidente, et n'avoient accordé que le subside rigoureusement nécessaire pour licencier l'armée. D'un autre côté, leur violente ardeur pour le procès des Lords Catholiques détenus à la Tour, et pour celui du comte Danby, leur avoit suggéré une prétention toute nouvelle contre la Chambre des Lords. Elles soutinrent que les Évêques

devoient s'abstenir de siéger à cette Chambre pendant l'un et l'autre procès. En un mot, elles invoquèrent l'usage et même les lois de l'Église, qui défendent au Clergé de s'immiscer dans le jugement des affaires capitales. Mais cet usage, fondé sur des convenances respectables, n'étoit pas la loi politique; et la Chambre Haute, qui ne voyoit pas sans alarmes l'ascendant des doctrines populaires, défendit vivement le droit légal des Lords Spirituels. Enfin, durant la vivacité de ce conflit de juridiction, il se préparoit dans les Communes une adresse de remontrance au Roi, qui avoit pour but d'enflammer encore les imaginations déjà hors d'elles-mêmes; et le Roi, saisissant le prétexte que lui offroit le dissentiment des deux Chambres, avoit brusquement prorogé leur session. Cette mesure, qui fut suivie, quelques semaines après (10 juillet 1679), de la dissolution même du Parlement, exalta au dernier point le parti de l'Opposition, qui se croyoit assuré de surmonter la patience du Roi; et Shaftsbury surtout protesta publiquement que celui qui avoit donné ce conseil à Sa Majesté le paieroit de sa tête.

Mais Charles n'avoit agi que de son propre mouvement; et comme il s'étoit engagé, en formant son ministère actuel, à ne prendre aucune résolution importante sans l'avis du Conseil Privé, on ne tarda pas à soupçonner que le système du Gouvernement

étoit changé, ou plutôt que le Roi, toujours secrètement le même, ne tarderoit pas à rentrer dans les voies souterraines qui déjà l'avoient conduit sur les bords d'un abîme. On ne douta plus qu'il ne fût résolu à se passer enfin du Parlement.

Dans cette situation délicate, le Roi comprit la nécessité de s'attacher plus fortement que jamais au parti de l'Église Anglicane, auquel tant de mouvements désordonnés faisoient craindre les jours néfastes de Charles I<sup>er</sup>. Il se souvint aussi d'un autre parti qu'il avoit presque toujours négligé, oublié même jusqu'à l'ingratitude, celui de ces ardents mais toujours fidèles *Cavaliers* qui avoient subi tant de maux pour la cause du Roi son père. Quelques-unes de ces paroles qu'il savoit si bien prononcer, les lui amenèrent tous. Assuré maintenant de ces deux partis inconciliables dans leurs doctrines, mais armés l'un et l'autre contre la fougue des sectes politiques et religieuses, il eut recours à Barillon<sup>1</sup>, et lui demanda la protection de Louis XIV. •

Dans la vivacité de ses instances, il n'hésita point à rejeter sur le duc d'York et sur le comte Danby toutes les mésintelligences, toutes les défections que lui pouvoit reprocher la Cour de Versailles. « Représentez à votre maître tout ce qui se passe, » lui disoit-il, « et conjurez-le, de ma part, de vouloir mettre

---

<sup>1</sup> D'Alrymple. — Lett. de Barillon.

« pour toute ma vie l'Angleterre dans sa dépendance. » Enfin, une négociation régulière est ouverte; elle est confiée au comte de Sunderland et à la duchesse de Portsmouth.

La dissolution du Parlement fut d'abord présentée comme un gage certain des véritables dispositions du Roi. Mais le passé ne rassuroit pas sur l'avenir, et Louis XIV exigeoit que Charles s'engageât formellement à ne plus convoquer les Chambres. Cependant il finit par se réduire à un engagement de trois années, ce qui rentroit dans les termes du dernier bill triennal. A quel prix se vendra cette concession de trois années sans Parlement? Sunderland demanda quatorze millions. La duchesse de Portsmouth se contentoit de douze. Charles veut bien n'en exiger que neuf, et enfin se réduit à un million par an. Ainsi, pour la France, le Royaume d'Angleterre n'étoit plus à l'enchère, mais au rabais.

De son côté, le duc d'York envoie de Bruxelles à Paris le colonel Churchill (qui doit devenir un jour si fameux), pour lever tous les obstacles à la conclusion de cette grande affaire. Si c'est l'argent qui peut retenir la France, le duc d'York offre de prêter à Louis XIV le premier million que Louis XIV prêteroit à Charles II. Enfin l'on se met d'accord, et le million est promis pour chaque année pendant trois ans. Maintenant quel ministre osera signer une pareille adjudication? La France ne prenoit qu'un

engagement conditionnel, et le Roi d'Angleterre contractoit une obligation absolue. Mécontent et humilié d'un si misérable secours, il est ou se montre inquiet de l'article capital, celui du Parlement. Rochester est appelé, consulté; il fait des remontrances. Tous les ministres veulent que le traité soit verbal, ou que le Roi, s'il faut un écrit, le signe seul. Enfin la négociation est rompue. Charles menace l'Ambassadeur de se réconcilier avec son peuple en convoquant un nouveau Parlement, et Barillon reçoit l'ordre de renouer ses intrigues avec le parti populaire.

Au milieu de ces agitations d'esprit, le Roi tombe malade à Windsor, et l'on craignit même pour sa vie. A cette nouvelle inattendue, la nation, inquiète du présent et de l'avenir, témoigne vivement l'affection qu'elle portoit naturellement à son Prince, et qu'il lui avoit inspirée par ses manières toujours gracieuses et populaires. Ce mouvement gagna tous les ordres de l'État, qui voyoient dans l'anarchie et dans la guerre civile les tristes, mais infaillibles prémisses d'une succession contestée.

Pénétrés des mêmes craintes, Essex, Halifax et Sunderland conseillèrent au Roi d'avertir le duc d'York; et sur ce conseil, Charles mande à son frère de venir sur-le-champ, sans éclat et sans suite. En moins de quatre jours, le Duc a fait le voyage de Hollande à Windsor; mais alors le péril étoit passé.

Les Ministres lui font entendre , ou plutôt lui notifient que l'état actuel de Sa Majesté n'offre plus d'inquiétude , et que rester maintenant en Angleterre seroit tout à la fois une imprudence et un danger. Ils ajoutent que le duc de Monmouth sera éloigné , que le brevet de Capitaine-Général sera retiré à ce jeune ambitieux. Enfin le Roi lui-même promet à son frère de le rappeler incessamment de Bruxelles , pour lui donner le gouvernement d'Écosse. Le Duc n'hésita plus à se soumettre et partit.

Quoique les Ministres eux-mêmes eussent conseillé le rappel de ce Prince , ils n'en étoient pas moins inquiets de l'ascendant que le Duc pouvoit prendre sur les affaires , et du peu de confiance qu'il leur témoigna. Ils redoutoient son caractère et son goût décidé pour l'autorité arbitraire. S'ils partageoient la répugnance du Roi pour la convocation d'un nouveau Parlement , dans la justé prévoyance que les élections donneroient une Chambre des Communes plus passionnée encore que les précédentes , ils prévoyoit aussi que tout alloit s'engager dans un labyrinthe sans issue : car le Gouvernement ne pouvoit se soutenir que par des subsides réguliers du Parlement , ou par les secours de la France , ou par des taxes abitraires. Ils apercevoient également sans peine que le Roi , indifférent à tous les systèmes politiques , étoit toujours prêt à sacrifier son ministère , quel qu'il fût , aux intérêts toujours mobiles du

moment. Ils étoient responsables, et cependant c'étoit de son propre mouvement, sans aucun avis du Conseil, qu'il avoit prononcé d'abord la prorogation, et bientôt après la dissolution du Parlement. Le Roi, qui employoit leurs talents, n'avoit donc réellement ni confiance ni estime pour eux. Plusieurs membres du Conseil Privé se dégoûtèrent de cette situation équivoque; ils se retirèrent, entre autres le chevalier Temple, qui préféra ses livres et ses jardins à une vie tumultueuse au milieu des factions. Essex resta au Conseil Privé<sup>r</sup>, mais il quitta la présidence de la Trésorerie. Sans avouer que le Roi s'étoit engagé à convoquer un nouveau Parlement, il donnoit pour motif de sa retraite, à ses amis, que l'on formoit des projets dangereux et qu'il ne pouvoit y prendre part. Halifax se retira un moment dans ses terres; et quand on apprit que le lord Russel, si zélé pour la Religion et les lois de son pays, si cher au peuple pour ses vertus et l'intégrité de son cœur, imitoit leur exemple, on ne douta plus qu'il n'y eût dans le Gouvernement quelque mystère auquel ces hommes ne vouloient point participer.

Le ministère de Charles s'étant presque dissous de lui-même, le comte de Shaftsbury, qui d'ailleurs étoit odieux à S. M., ne pouvoit plus y rester. Le

---

<sup>r</sup> Mém. de Jacques II.

Roi lui ôta la présidence du Conseil, et la donna au Lord Robart, qu'il créa comte de Radnor, homme doué de talents, mais d'un caractère capricieux et atrabilaire. Hyde, comte de Rochester, fut nommé à la place du comte d'Essex, et partagea la confiance intime de Charles avec Godolphin et le comte de Sunderland. Après le renvoi de Shaftsbury, le Roi tint sa parole à son frère, lui permit de revenir un moment en Angleterre, et bientôt après l'envoya en Écosse. Quant à Montmouth, ses amis lui avoient persuadé facilement de se résigner à la perte de ses emplois, et même à une sorte d'exil. « Ces persécutions, » lui disoient-ils, « ne serviront qu'à votre gloire. « Le Parlement ne vous laissera pas sacrifier au duc « d'York, et le Roi lui-même ne verra pas sans plaisir une adresse qui demandera la fin de votre exil. » Monmouth s'étoit donc résigné<sup>1</sup>; mais, apprenant que le duc d'York étoit revenu en Angleterre, il reparut lui-même à Londres le lendemain du jour où le Prince venoit de partir pour Édimbourg. Le Roi témoigne d'abord un grand mécontentement, lui ordonne de quitter le royaume dans vingt-quatre heures, lui ôte successivement le gouvernement de Hull, la lieutenance du comté de Strafford et celle du Yorkshire septentrional; enfin, sa charge de Grand-Écuyer. Mais Monmouth s'étoit livré aux con-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.



seils emportés de Shaftsbury <sup>1</sup>, et chercha tous les moyens de braver la Cour. Sous prétexte de parties de chasse, il visita plusieurs parties du Royaume, affectant la popularité, se montrant à toutes les grandes réunions de peuple, traînant sur ses pas une foule prodigieuse partout enivrée de sa présence, de sa bonne mine, de ses manières affables, de son habileté à tous les exercices du corps. Les hommes sages en tiroient de sinistres pressentiments, et voyoient la guerre civile dans un prochain avenir.

Les mécontents ne s'oublioient pas dans ces conjonctures; ils firent circuler des projets d'adresse pour la convocation du Parlement, et la Cour en provoquoit elle-même en sa faveur dans les provinces ou dans les corporations qui lui étoient dévouées. Les unes retentissoient de clameurs contre les complots des Papistes; les autres *abhorroient* les projets qu'elles attribuoient aux Presbytériens, aux sectes fanatiques et aux Républicains. La nation se trouva tout-à-coup séparée en deux partis, sous les noms de *Pétitionnaires* et d'*Abhorrents*, qui bientôt firent place à des noms plus expressifs. Les Royalistes donnèrent le noms de *Whigs* ou brigands Puritains d'Écosse à leurs adversaires, qui, en échange, leur appliquèrent celui de *Torys* ou brigands Papistes d'Irlande.

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

Dans cette première ferveur des partis, qui rallioient ainsi et classoient leurs forces respectives, la Cour eut le malheur de se prêter à un projet absurde, qui étoit de faire paroître une contre-partie du fameux complot des Papistes. Un homme, *poussé par la Comtesse de Powes, dont le mari étoit renfermé à la Tour*, dénonça un complot qui avoit pour but de chasser d'Angleterre le Roi et la famille royale. Il fit trouver, en effet, dans un tonneau de farine, chez un colonel Mansel, des lettres qui prouvoient la conspiration. Les lettres, lues et confrontées, furent jugées ce qu'elles étoient réellement : on y reconnut l'écriture même du dénonciateur. Le piège étoit vil et grossier. L'homme qui fut mis en œuvre étoit couvert de crimes et d'infamie. Le Roi et le duc d'York avoient eu l'imprudence de l'admettre en leur présence, et de l'envoyer, sous le masque d'un ardent Patriote, à la suite de Shaftsbury et des autres chefs populaires. Cet homme reparut depuis, et trouva plus de profit à servir de témoin contre les malheureux Catholiques, dont le procès continuoit toujours. De tels moyens n'appartiennent et ne peuvent réussir qu'aux factieux. La Religion et la Royauté sont toujours en péril quand un faux zèle fait descendre leur noble cause à la perfidie des factions. Après la honte, il reste encore un mal réel, celui de l'incrédulité sur de véritables complots.

A cette époque, la politique de Louis XIV, qui inspiroit de nouvelles inquiétudes à l'Europe, et surtout à l'Empire, s'exerçoit particulièrement sur les affaires de l'Angleterre. En effet, depuis le traité de Nimègue, toutes les puissances avoient licencié leurs armées; mais Louis XIV avoit conservé les siennes. Maître de l'Alsace et des Trois-Évêchés, il faisoit citer à ses Chambres de Metz et Brisack plusieurs Princes souverains qui possédoient quelques seigneuries jadis dépendantes de ces provinces. La confiscation étoit prononcée contre ceux qui refusoient l'hommage, et de ce nombre étoient le Roi d'Espagne, le Roi de Suède et l'Électeur Palatin. Cette fierté irritoit les Princes de l'Empire, et donna une occasion naturelle au Prince d'Orange de fomenter une ligue nouvelle. Guillaume et Louis avoient un égal intérêt à s'assurer de l'Angleterre; mais l'Ambassadeur de Hollande à la Cour de Whitehall ne laissoit rien espérer aux États-Généraux du côté de Charles, tandis que Louis XIV faisoit exciter par le sien les Chefs de l'Opposition à traverser la Cour dans ses desseins, quels qu'ils fussent. Algernon-Sidney craignoit qu'une ligue avec la Hollande ne devînt pour Charles et pour le duc d'York une occasion d'avoir une armée. C'est ainsi que s'en expliquoit Barillon <sup>1</sup>. « Je ne lui ai donné que ce que

---

<sup>1</sup> Mém. de D'Alrymple. — Lettres de Barillon.

« Votre Majesté m'a permis, » disoit-il à son maître. « Il auroit bien voulu avoir davantage; et si on lui « faisoit quelque *gratification* nouvelle, il seroit aisé « de l'engager entièrement. » Ainsi cet austère Républicain recevoit d'un Roi ce qu'un Ambassadeur cour-tisan nommoit des gratifications. « Je crois, » ajoutait Barillon, « que c'est un homme qui seroit fort utile « si les affaires d'Angleterre se portoient à l'extré- « mité. » Quelles leçons dans une seule ligne!

Barillon proposoit encore de mettre le comte de Shaftsbury dans les intérêts de la France. « La chose ne sera pas impossible avec une somme considéra- ble, s'il ne s'agit que de susciter de nouveaux em- barras au Roi d'Angleterre. Mais il sera plus diffi- cile de le détourner des engagements qu'il a pris contre le duc d'York. Agit-il pour le duc de Mon- mouth ou pour le Prince d'Orange? Les desseins de Shaftsbury sont assez difficiles à pénétrer; peut- être songe-t-il à établir une République. »

Plus tard il parle encore d'Algernoon Sidney : il le représente comme un homme à sentiments fort élevés et à grandes vues. « Cet homme veut la Répu- blique; il pense que la France lui est nécessaire pour l'établir. Grand partisan de la tolérance universelle, Algernoon Sidney veut me persuader qu'une Répu- blique d'Angleterre conviendrait parfaitement aux vues politiques et religieuses de la France, car la Religion Catholique s'y établirait sans peine. » Telles

étoient les idées que l'ambassadeur de France donnoit à sa cour, tout en lui demandant s'il falloit favoriser les vues de Monmouth sur le trône.

Le Roi étoit forcé par la détresse de convoquer le Parlement; et Sunderland, d'accord avec la duchesse de Portsmouth, lui en avoit fait sentir la nécessité. Le duc d'York, qui étoit revenu d'Écosse, de l'aveu du Roi, insistoit vivement pour que la convocation n'eût pas lieu. « La guerre civile seroit « moins dangereuse, » dit-il; « c'est peut-être le seul « remède aux maux actuels qui vont accabler la « Royauté. » Alors Sunderland quitta les intérêts du Prince; mais comme on le verra dans la suite, on peut croire avec raison que ce fut un accord fait avec le Roi lui-même. Quant à la duchesse de Portsmouth, elle n'étoit guidée que par ses propres intérêts dans ses alliances fréquentes, soit avec le Duc, soit avec les mécontents.

Monmouth s'étoit secrètement réconcilié avec le Roi; la duchesse de Portsmouth entra dans ses vues, et l'on fit tout à coup paroître dans le public la nouvelle d'une grande découverte : c'étoit une cassette noire qui contenoit, dit-on, le contrat de mariage du Roi et de la mère de Monmouth. Le Roi crut devoir anéantir les effets dangereux de cette prétendue découverte, et publia une déclaration où il affirma, sur sa foi de Chrétien et de Roi, que jamais il n'avoit été marié à Mistress Barlow, dite

Walters, ni avec toute autre femme que la Reine.

Shaftsbury, cependant, accompagné de plusieurs Lords, se rend au Grand-Jury de Westmunster, et accuse formellement le duc d'York d'être Récusant. Il joint à sa plainte la preuve que le Duc a entendu la messe, et requiert sa mise en accusation. Il demande en outre que la duchesse de Portsmouth soit déférée aux tribunaux pour cause de *grand scandale public*. Cette affaire fut étouffée par le Chef de justice, qui congédia le jury quelques jours avant la fin naturelle de la session. Quant à la duchesse de Portsmouth, elle fut si effrayée de cette agression inattendue, que pour gagner le parti, elle se jeta tout entière dans ses desseins contre le duc d'York. Déjà le comte de Shaftsbury avoit dénoncé au Conseil du Roi un complot formé en Irlande. « Un nouveau massacre de 1641 étoit imminent, » disoit-il, « et le Primat devoit livrer le royaume aux Français. » Cette affaire fut jugée plus tard, et Plunket, Primat d'Irlande, fut condamné à mort. Le Roi cependant laissoit un libre cours aux iniquités de la justice légale contre les proscrits de Titus-Oates.

Philippe Sidney étoit l'ambassadeur de Charles auprès des États-Généraux. Son frère Algernoon étoit fort mal avec lui, et se moquoit tout à la fois des négociations et du négociateur, avec Barillon. Il est vrai que Philippe Sidney devoit lui déplaire, puisqu'il contrarioit les vues de la France qui payoit

Algernoon. Mais Philippe entretenoit les États-Généraux dans l'espoir que l'Angleterre trouveroit bientôt, par la prochaine convocation d'un Parlement, les moyens de s'allier avec la République ; et de protéger les Pays-Bas espagnols contre les vues ambitieuses de Louis XIV. Charles II, qui enfin n'avoit plus d'espoir du côté de la France, conclut réellement un traité avec l'Espagne, traité qu'il fit valoir dans la suite pour acquérir de la popularité ; mais dans le temps même des négociations, Philippe Sidney s'efforçoit de persuader au comte D'Avaux, Ambassadeur de France à La Haye<sup>1</sup>, que le Roi son maître ne différoit la réunion du Parlement que pour prolonger et justifier l'impuissance où il se trouvoit par là d'agir efficacement pour la Hollande et pour les Pays-Bas.

Au milieu de ces ruses diplomatiques<sup>2</sup>, le cri public élevé contre le duc d'York et pour la convocation d'un Parlement, décide enfin le Roi, qui déclare au Conseil privé que le Parlement s'assemblera le 21 octobre. Mais avant d'avoir fixé le jour, il mit en délibération s'il falloit éloigner le Prince son frère. Sur dix-huit voix, il y en eut sept pour que le Duc sortît du royaume, et onze pour qu'il restât. « Puis-  
« qu'il a tant de gens pour lui, » dit le Roi, « il faut

---

1 Mém. de Jacques II.

2 Mém. de D'Alrymple.

« qu'il sorte. » — « Mylords, » dit Seymour, trésorier de l'Amirauté, « je crains que ceux qui votent si facilement l'exil de l'héritier du trône, ne votent l'expulsion même de Sa Majesté avec autant de facilité, si jamais on vient leur dire : Que telles sont les volontés du peuple. » A ces mots, Godolphin sort de son impassibilité systématique et répond à Seymour : « Si Son Altesse Royale ne sort pas d'Angleterre présentement, il faudra que ce soit dans quinze jours et le Roi avec elle. » Le duc d'York fut renvoyé en Écosse, le 20 octobre. Ce fut le lendemain que le Roi ouvrit le Parlement (1680).

Dans cette singulière délibération, le rôle du Roi n'étoit pas le moins extraordinaire. Ceux qui avoient son secret, comme Godolphin et le comte de Sunderland, vouloient amortir le feu des factions par un sacrifice nécessaire. En un mot, ses ministres lui avoient représenté fortement que le cœur des peuples étoit ulcéré <sup>1</sup>, que la flotte étoit sur le point de l'abandonner, que les Gardes mêmes commençoient à partager les alarmes de la nation. Dans cette disposition des esprits et de ses propres affaires, il annonce au Parlement qu'il a fait un traité d'alliance avec l'Espagne; que l'état des Pays-Bas espagnols et de la Hollande, menacés par l'attitude de la France, exigera l'intervention de l'Angleterre. Il devient donc

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.



indispensable d'accorder immédiatement un subside assez considérable pour faire respecter le pavillon et l'honneur de la Grande-Bretagne. La place de Tanger, insultée par les Maures, demande aussi des secours prompts, que l'éloignement rendra dispendieux. Cette acquisition si importante assure à l'Angleterre une juste prépondérance dans la Méditerranée, elle ne peut être négligée plus long-temps. Quant aux moyens nécessaires pour assurer la stabilité de la Religion dans l'avenir, Sa Majesté s'empressera de concourir à toutes les précautions que pourra proposer le Parlement. Une seule exception n'obtiendra jamais son consentement, c'est la violation des lois fondamentales qui règlent la succession à la Couronne. Du reste, Sa Majesté engage son fidèle Parlement à poursuivre jusqu'à la fin la découverte du Complot des Papistes, et à s'occuper du procès des cinq Lords, prisonniers à La Tour.

Le Roi s'étoit résolu à tout ce que voudroit le Parlement, pourvu que l'on n'enlevât pas à son frère le titre de Roi, lorsque la succession seroit ouverte. Le comte de Sunderland déclara au parti mécontent que S. M. donneroit satisfaction sur tous les points. Lui-même, ainsi que Godolphin et la duchesse de Portsmouth, disoient ostensiblement qu'il falloit exclure le Prince de la Couronne. Halifax vouloit seulement des limitations, et n'étoit pas difficile sur leur étendue. Ce fut avec lui que l'on négocia sur

cette question avant les débats, mais il repoussa vigoureusement toutes les propositions que le comte de Shaftsbury lui faisoit au nom du parti de l'exclusion, et l'on ne put s'entendre.

Avant de répondre sur les subsides, la Chambre des Communes, sur la proposition du lord Russel<sup>1</sup>, député, résolut de délibérer sur les malheurs dont l'Angleterre étoit menacée par l'avènement d'un Roi *papiste*. Sir Granwill proposa d'entendre Son Altesse Royale. La proposition fut combattue par Hyde Clarendon, beau-frère du Prince, par Seymour, Lyonnell Jenkins, Secrétaire d'État, et Jones, qui depuis fut Chef de Justice. La première lecture du Bill d'Exclusion proposé ainsi par Russel, passa le 11 novembre; et le Roi, par un message aux Communes, déclara de nouveau qu'il étoit résolu à soutenir de toute sa prérogative l'ordre de la succession.

Il faut remarquer ici que ce message, quand le Roi en fit la proposition au Conseil privé, trouva pour adversaires Godolphin et Sunderland, qui se prononcèrent pour le Bill d'Exclusion. Étoient-ils dans la confiance du Roi? pensoient-ils, comme le duc d'York lui-même, que ce Bill étoit moins dangereux qu'un Bill de limitation? Il est permis de le supposer, quand on examine la suite des choses. Halifax prit le rôle contraire, et promit de combattre le Bill

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

d'Exclusion à la Chambre des Lords, s'il y étoit envoyé.

Les Communes n'en poursuivirent pas moins leur dessein. Ceux qui combattoient le Bill, demandoient qu'au moins l'exclusion fût personnelle, et ne s'étendît pas aux deux filles du Prince, dont l'une étoit la princesse d'Orange. On répondit qu'une telle clause d'exception étoit inutile; que la mort civile du père n'atteignoit que lui et ne pouvoit frapper ses enfants, s'ils n'étoient pas Catholiques.

Mais si la princesse d'Orange monte sur le trône par le fait de la mort civile de son père, et si dans la suite il naît un fils à ce père déshérité, la Princesse devenue Reine descendra-t-elle du trône, ou déclarerez-vous que le fils est déshérité lui-même? La gravité de cette objection n'arrêta personne. Quant au prince d'Orange, Sunderland l'avoit rassuré d'avance par l'entremise de Philippe Sidney, soit au nom du Parti, soit au nom du Roi, ou peut-être même au nom de l'un et de l'autre. Quoi qu'il en soit, le prince d'Orange s'expliqua ouvertement. Il déclara que le duc d'York son beau-père devoit donner satisfaction pleine et entière au Parlement sur la Religion. Mais ce qui paroît inexplicable, c'est que l'ambassadeur de Charles (c'étoit toujours Philippe Sidney) fit intervenir les États-Généraux<sup>1</sup>. Ils

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

adressèrent au Roi des remontrances pour le presser de consentir à l'exclusion du Prince son frère. Leur intervention fut certainement l'ouvrage de Sunderland, Secrétaire d'État; la duchesse de Portsmouth n'y fut pas étrangère, et lorsqu'elle se fut réconciliée avec le duc d'York <sup>1</sup>, elle lui avoua qu'elle n'avoit rien fait sans les ordres du Roi : dans le seul but, disoit-elle, de pénétrer plus avant dans les secrets et dans les véritables desseins des mécontents. On verra plus tard que Sunderland et Godolphin, qui appuyoient si vivement le parti de l'exclusion, eurent toute la confiance du Prince devenu Roi, et que le marquis d'Halifax, dont l'éloquence fit tomber le Bill à la Chambre des Lords, encourut sa disgrâce.

Pendant cette lutte violente et périlleuse, le duc d'York cherchoit à s'assurer l'Écosse. Il se livroit aux affaires avec assiduité <sup>2</sup>. Déjà Barillon avoit reçu l'ordre de l'encourager et de lui promettre l'appui de la France. Déjà Louis XIV lui avoit envoyé un Agent secret; et le duc d'York qui étoit parti avec des paroles menaçantes, sembloit disposé à confier au sort des armes la décision de ses justes droits. Mais le colonel Churchill, qui avoit toute sa confiance, lui démontra sans peine que si le Roi son frère ne le soutenoit pas lui-même en Angleterre,

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

<sup>2</sup> Mém. de D'Alrymple.

toute entreprise en Écosse ne seroit que dangereuse sans être utile. En effet Louis XIV chargeoit tout à la fois Barillon de tenter le Roi par l'offre d'un nouveau traité, de continuer à entretenir l'Opposition dans ses résistances à la Cour, et de promettre aux Républicains la protection de la France pour le maintien des libertés publiques.

Barillon <sup>†</sup> répondit par un Mémoire sur les personnages qu'il avoit engagés à la France. « Le Parlement », dit-il, « n'entrera ni dans l'alliance faite avec l'Espagne, ni dans celle que l'on pourroit faire avec la Hollande, avec l'Empereur et les Princes de l'Empire. Il ne donnera donc point de subsidé au Roi, qui par ce moyen n'aura point d'armée ». C'étoit ce que vouloit Louis XIV qui avoit des vues sur Strasbourg, sur Luxembourg et sur Casal. Mais n'étoit-ce pas compromettre violemment la royauté chez un peuple qui avoit déjà vu monter Charles I<sup>er</sup> à l'échafaud? « A l'égard de l'avenir », lui disoit Barillon, « je vois ce que V. M. a le plus à cœur. C'est d'empêcher qu'il ne se fasse une réunion de l'Angleterre par un raccommodement de S. M. B. avec son Parlement. V. M. croit avec raison que l'élévation de M. le duc de Monmouth peut y contribuer beaucoup. . . . Je ne me donne plus la liberté de penser que ce seroit une

---

<sup>†</sup> Lettres de Barillon, 5 décembre.

« occasion de trouble pour long-temps en Angleterre  
 « entre deux familles qui prétendroient à la Cou-  
 « ronne. . . . Je reconnois que V. M. doit empêcher  
 « qu'il ne serve de prétexte à une réunion, et qu'il  
 « ne s'établisse en sa personne une Royauté si foible,  
 « que ce seroit dans le fond une République. C'est  
 « sur cela que je dirigerai ma conduite. Cependant  
 « je crois qu'il est de la prudence de ne rien faire  
 « paroître d'une telle intention; et de laisser tou-  
 « jours cette cabale se flatter que V. M. est plus dis-  
 « posée à favoriser M. le duc de Montmouth que  
 « M. le prince d'Orange. »

Cependant la chambre des Communes adopte à la troisième lecture le bill d'exclusion, et le Roi déclare à son Conseil qu'il fera tous ses efforts pour le faire rejeter à la chambre des Lords. Sunderland, Essex et Godolphin, qui combattirent la résolution du Roi, cherchèrent à lui faire entendre que la Chambre Haute n'adopterait certainement pas le bill tel que les Communes l'avoient dressé. « Il y  
 « aura infailliblement des modifications, lui dirent-ils, et la Commission pourroit y substituer un  
 « bannissement temporaire, adoucissement qui pré-  
 « viendrait une dangereuse rupture entre le Roi et  
 « son Parlement. »

Le bill fut en effet porté à la Chambre Haute, et dans le moment même, comme pour préparer les esprits, deux Lords annoncent qu'un homme est à

la porte, qui demande à révéler un horrible complot <sup>1</sup>; c'étoit Dangerfeild, le misérable qui avoit dénoncé la conspiration du Tonneau à farine. Cette fois ce n'étoit plus les Presbytériens, les Puritains et les Républicains dont il s'agissoit. Il venoit accuser le duc d'York de lui avoir proposé l'assassinat du Roi. « Mylord Péterborough, dit-il, étoit présent; « et Mylord Garde des sceaux ne l'ignore pas. » C'est ainsi encore qu'à la première proposition du bill dans la chambre des Communes, un nommé Francisco Périss étoit venu déposer qu'il avoit été sollicité d'assassiner Titus Oates et le comte de Shaftsbury. Cette agression contre le Duc, dans la chambre des Lords, intimida tellement le Garde des Sceaux, qu'il vota pour l'exclusion <sup>2</sup>. Quant au Lord Peterborough, il repoussa l'infâme témoignage avec tant de vigueur, que la Chambre Haute ne crut pas devoir l'envoyer à la Tour avec les cinq autres Lords Catholiques prisonniers.

Dans la discussion du bill, Halifax combattit le comte de Shaftsbury, son oncle, avec une éloquence toujours victorieuse; il parla quinze fois, et toujours avec la même supériorité. Ses raisonnemens, fondés sur les lois écrites et sur les règles antiques du Royaume, devoient avoir en effet plus de poids sur

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

<sup>2</sup> Mém. de Jacques II.

la Chambre héréditaire que sur les Communes. Celles-ci, en s'appuyant sur le principe vrai en soi de la toute-puissance législative, trouvoient dans l'application du principe leur agrandissement sans mesure. Mais les Lords, qui ne pouvoient nier le principe, contribueront-ils à cet agrandissement? L'autorité des Communes pouvoit-elle s'accroître sans l'abaissement des Pairs et de la Royauté? Dans cette mémorable conjoncture, les Lords d'Angleterre n'eurent d'autre instinct que l'instinct secret qui, depuis la réforme religieuse, dirigeoit l'Église Anglicane dans la contradiction perpétuelle de ses propres principes. L'Épiscopat, qui avoit nié et abjuré l'autorité spirituelle du Souverain Pontife, se réservoir cependant l'autorité décisive en matière de foi, sous la suprématie du Trône. De même la Pairie, qui avoit toujours limité l'autorité royale pour s'élever jusqu'à elle, ne vouloit pas cependant que la Royauté descendît plus bas, surtout au gré des Communes. Elle accueillit donc tous les raisonnements qui tendoient à établir en principe que le Parlement et le Roi ne pouvoient intervertir la succession directe à la Couronne. Ceux même qui appuyèrent l'autorité royale sur le droit divin furent entendus sans défaveur. On reconnut avec toute raison : « que le serment  
« prêté au Roi et à ses successeurs, regardoit la per-  
« sonne de l'héritier présomptif actuel, et non pas,  
« suivant le sophisme soutenu par les Communes,



« l'héritier présomptif qui seroit ou pourroit être désigné par la puissance législative. D'ailleurs, n'est-ce pas une maxime universellement reconnue par les Jurisconsultes, qu'un bill ne peut rien contre la Grandè Charte? On cite les fractions survenues à l'arbre généalogique de nos Rois. Que prouvent-elles, sinon des invasions ou des rébellions, heureuses pour le conquérant ou l'usurpateur, et malheureuses pour les peuples qui les ont subies! Lorsque le comte de Richemond saisit sur le champ de bataille la Couronne que Richard III y perdit avec la vie, tenoit-il ses droits de sa descendance d'Édouard III, ou de sa victoire? Malgré ses prétentions, qui ne pouvoient prévaloir contre les effets de son origine illégitime, la nation, dans son équité naturelle, ne voulut voir en lui que le mari de la Reine qui seule avoit alors de véritables droits. Qu'importent encore les exemples tirés du règne de son fils Henri VIII? Sans doute, sous son règne tyrannique, un Parlement opprimé déshérita, par ses ordres, et sa propre fille, née de son premier lit, et la maison d'Écosse. Mais la fureur ou le caprice de la tyrannie sont-ils donc la règle des lois? Si Élisabeth, la grande Élisabeth fit aussi porter un bill d'exhérédation et de mort contre Marie Stuart, sa rivale, n'admettez pas, Mylords, pour titre de notre droit public, cette page honteuse et sanglante d'un règne illustre. La nation, plus juste, n'a écouté ni le testament

« tyrannique du père, ni le bill de proscription or-  
 « donné par la fille; la nation n'a vu que les natu-  
 « rels et légitimes droits de la royale famille qui  
 « doit régner sur elle. C'est ainsi que le Roi  
 « d'Écosse est monté sur le Trône, par sa naissance,  
 « et par nos lois. Enfin, Mylords, vous devez dé-  
 « fendre et affermir l'Église d'Angleterre, à laquelle  
 « sans doute se trouvent attachées nos plus chères  
 « libertés. Mais vous ne mériterez pas les reproches  
 « que cette Église a tant de fois adressés à l'Église  
 « Romaine, au sujet d'un peuple voisin. Souvenez-  
 « vous qu'Henri de Bourbon fut aussi déclaré déchu  
 « du Trône, comme hérétique. Ne renouvelons pas  
 « en Angleterre ce funeste scandale donné à la Chré-  
 « tienté par les Ligueurs de France. »

Tels furent les principaux arguments qui déci-  
 dèrent la Haute Chambre. Le bill des Communes  
 fut rejeté à la majorité de trente-deux voix. Trois  
 Évêques seulement votèrent pour l'exclusion. Parmi  
 les Lords temporels, on remarqua le Garde des  
 Sceaux, Godolphin, Sunderland, Essex, et surtout  
 le duc de Montmouth. « La sûreté du Roi l'exige, »  
 dit celui-ci en donnant son vote<sup>1</sup>. « Voilà, » dit  
 tout haut le Roi, qui assistoit à la séance, « un  
 « baiser de Judas qu'il me donne! »

Les Communes cependant poussèrent des cris de

---

<sup>1</sup> D'Alrymple.

fureur, et la Haute Chambre, effrayée de sa propre décision, s'occupa immédiatement des précautions à prendre pour la sûreté de l'Église Anglicane, sous un Roi Catholique. D'abord, Halifax, pour détourner le feu des haines actuelles, proposa une adresse où le Roi seroit supplié de tenir pendant son règne le duc d'York éloigné à cent soixante lieues du Royaume : cette proposition ne fut pas même appuyée. Le comte d'Essex en fit une autre qui fut accueillie avec chaleur ; c'étoit de faire une *association*, sorte de ligue dont les exemples sont si fréquents dans l'histoire d'Angleterre, et de lui remettre des places de sûreté qui, après la mort du Roi, serviroient de garantie contre toute espèce d'atteinte à la Religion du pays, sous le successeur catholique.

Une telle mesure eût été plus dangereuse pour la Royauté que l'exclusion même, si l'autre chambre en eût favorisé le projet. Le Roi comprit sans peine jusqu'où pouvoit aller une telle exigence. « Il ne reste plus qu'à me détrôner moi-même, » disoit-il avec raison, et il se lia plus étroitement avec son frère. Quant aux Communes, Shaftsbury dirigea toute leur ardeur, tout leur ressentiment contre Halifax qui l'avoit vaincu ; et se moquant de tout système de limitation, il s'obstina de plus en plus à emporter de haute lutte le bill d'exclusion. D'abord et tandis que la chambre des Lords cherchoit tour à tour des garanties pour la Religion, soit dans un bill de

limitation, soit dans l'association proposée par Essex, soit enfin dans un divorce du Roi et de la Reine, projet qui eut plus de faveur que les deux autres, à condition que le Roi épousât une Princesse protestante, les Communes irritées accusent Seymour de malversation, font une adresse au Roi pour éloigner Halifax de ses conseils, et déclarent que le chef de Justice, Scroggs, ayant violé son serment et les lois fondamentales du Royaume, étoit un obstacle à la justice publique. C'étoit lui qui naguères avoit congédié le grand Jury de Westminster, pour ne pas donner suite à l'accusation de Shaftsbury contre le duc d'York. Scroggs avoit d'abord montré une révoltante partialité dans l'affaire du Complot des Papistes. Mais revenu à des sentiments plus équitables, il avoit contribué à faire déclarer innocents le médecin de la Reine et quelques autres accusés, parmi lesquels il faut citer le comte de Castelmaine, mari de la duchesse de Cléveland. Ce changement subit et surtout le refus de mettre en jugement le duc d'York, comme Récusant, venoit d'attirer sur lui la fureur de Shaftsbury. Le Roi ne crut pas pouvoir le protéger publiquement; mais il soutint Halifax; quant à Seymour, il triompha lui-même de ses accusateurs, par la seule force de son éloquence naturelle et de la vérité.

Le Roi cependant envoyoit message sur message pour obtenir un subside. Il s'agissoit de sauver Tan-

ger menacé par le Roi de Fez <sup>1</sup>. « Pourquoi un sub-  
« side? » s'écrioit-on avec fureur. « Est-ce pour faire  
« à Tanger une armée de Papistes? » « Il y a des gens, »  
dit Lenson Gower, « qui feront leur paix avec le Duc;  
« moi, j'aime mieux périr. Je demande que la Cham-  
« bre se sépare, et que nous retournions tous dans  
« nos Provinces. Apprenons au Peuple comment on  
« traite ici la chambre des Communes. N'en doutez  
« pas, il soutiendra notre cause, qui est la sienne,  
« l'épée à la main; et alors nous prouverons au Duc  
« que nous le défions, lui et tous ses Papistes.»  
Halifax, pour amener les esprits à des conseils plus  
modérés, demandoit s'il ne seroit pas dangereux de  
pousser au désespoir un Prince qui, par sa bravoure  
personnelle, avoit encore du crédit sur l'armée, un  
Prince aimé de la flotte qu'il avoit menée à la vic-  
toire, un Prince qui a maintenant une armée en  
Écosse, et pour qui toute l'Irlande catholique pren-  
droit les armes au moindre signal de ses périls. Ajou-  
« tez à cela, » répliqua Hampden, petit-fils du fameux  
Hampden des temps de Charles I<sup>er</sup>, « ajoutez à cela  
« que le Duc est Amiral de Tanger; et voilà pour-  
« quoi nous préférons que Tanger soit abandonné. »

Vainement Halifax et le parti de la Cour rappeloit toutes les propositions déjà faites par le Roi de concourir à toutes les mesures capables de soutenir

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

la Religion protestante. « C'est assez, » dit le colonel Titus, « nous savons tout ce que valent les promesses, « et tout ce que peuvent entreprendre les hommes « qui se croient au dessus des lois. Dès que Henri VIII « voulut soutenir sa suprématie contre le Pape, tout « le Royaume la soutint avec lui; quand il l'abandonna, le Royaume abandonna la suprématie. « Quand son fils Edouard fut Protestant, le Royaume « devint Protestant. Élisabeth releva la suprématie, « et la suprématie remonta sur le trône avec elle. Ainsi, « si, que le duc d'York soit roi, et le Papisme va régner avec lui. » Touts ces discours chaleureux se terminèrent par une adresse au Roi contre les Papistes, et par une déclaration où les Communes annoncèrent leur volonté de n'accorder aucun subside, tant que le bill d'exclusion ne seroit pas adopté.

L'affaire des limitations fut suspendue par le procès du vicomte de Stafford, l'un des cinq lords catholiques renfermés à la Tour. La chambre des Lords, convertie en Haute Cour, sous la présidence de Finch, comte de Nottingham, Chancelier, nommé Juge suprême par le Roi, entendit la chambre des Communes, qui se portoit accusatrice, par l'organe de Jones, son Orateur. La solennité de ce procès tint l'Angleterre attentive; car c'étoit moins encore le comte de Stafford qui en étoit l'objet réel que l'héritier même du trône. L'audience dura cinq jours. Les charges contre lui étoient, sur le serment de

Bedlow et d'Oates, d'avoir accepté un brevet de payeur-général de l'armée des conspirateurs; sur le serment de Dugdale, d'avoir offert à lui Dugdale, dans le château de Tixal, chez mylord Ashton, 500 guinées pour assassiner le Roi; sur le serment de Tuberwill, moine dominicain et apostat, d'avoir cherché à corrompre le témoin pour le porter au même crime. Pendant tous les débats, le duc d'York fut perpétuellement compromis : tantôt c'étoit le meurtre de Godfrey, ou la protection qu'il accordoit aux personnes soupçonnées du grand incendie de Londres; tantôt ses instances à Coleman de ne rien révéler, ou l'assurance donnée par le P. Badingfeild à ses confrères que le Duc se prêteroit à l'assassinat du Roi. Quant au vicomte de Stafford, ni sa vieillesse, ni ses infirmités, ni la médiocre étendue de son esprit ne l'empêchèrent de se défendre avec une dignité calme et respectueuse. Sur l'accusation générale de conspiration, il protesta que jamais il n'avoit reconnu au Pape le droit de déposer les Rois. Sur les faits particuliers, il fit ressortir l'immoralité des témoins, prouva leurs contradictions ou l'alibi de sa personne. Enfin, Jones abandonnoit les témoignages de Titus Oates, qui commençoit à tomber dans le mépris public. Il insista cependant, avec la plus grande ténacité, sur l'irrécusabilité légale des témoins Dugdale et Tuberwill. Enfin, au cinquième jour, la sentence capitale fut portée, à la

majorité de cinquante-quatre contre trente. Il y eut quatre lords de sa famille qui votèrent la mort, ainsi que le duc de Lauderdale et le Garde des sceaux, Nottingham. Celui-ci, qui avoit des prétentions à l'éloquence, fit un magnifique discours pour proclamer l'arrêt de la Cour suprême; il le termina par ces paroles <sup>1</sup>: « Qui peut douter maintenant, » dit-il, « que l'incendie fameux de la ville de Londres n'ait été l'ouvrage des Papistes! » Halifax fut du nombre des trente qui votèrent l'absolution. Quant au Roi, il resta impassible dans tout ce procès.

Stafford entendit avec calme la lecture de la sentence; mais il chercha les moyens de sauver sa vie par quelques démarches auprès des chefs du parti armé contre le duc d'York. On lui promit de faire intervenir les deux chambres pour demander sa grace au Roi, s'il vouloit déclarer ce qu'il pouvoit savoir. Il répondit que jamais il n'avoit eu la moindre connoissance d'un complot contre la vie du Roi, mais qu'il pouvoit révéler des choses bien plus importantes que tout ce qui étoit connu. « J'avoue, » ajoutoit-il, « que le duc d'York ne me le pardonnera pas. » Enfin il pria le lord Carlisle de déclarer de sa part à la Chambre Haute qu'il étoit prêt à faire des révélations. Il raconta en effet, avec de longs détails, les délibérations que les chefs du parti catholique avoient

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.



tenues pour le rétablissement de leur Religion en Angleterre; il nomma ensuite le comte de Shaftsbury comme ayant assisté à ce Conseil. A peine a-t-il prononcé ce nom que la parole lui est interdite et qu'on le fait ramener à La Tour. Il eut la tête tranchée le 29 décembre à Tower-Hill. La frénésie du peuple qui s'étoit montrée au moment de la condamnation, fut changée tout à coup dans une tendre pitié autour de l'échafaud. L'aspect du noble vieillard qui opposoit avec candeur une vie toujours honorable à ses délateurs, et qui prenoit doucement le Ciel à témoin entre eux et lui, sa résignation pieuse et toujours simple, arrachoit des soupirs à cette foule naguère si féroce et maintenant émue des seules impressions de l'humanité attendrie. Quand il protesta au peuple qu'un jour la vérité seroit connue : « Oui, Mylord, nous vous croyons ! que Dieu « vous bénisse, Mylord ! » Trois fois l'exécuteur leva la hache et sentit sa résolution défailir. Enfin il porte le coup fatal que toute l'assistance crut sentir ; et quand la tête abattue lui fut montrée avec le cri ordinaire : Voici la tête d'un traître ! Pas une seule voix ne s'éleva pour sanctionner l'arrêt qui avoit condamné la noble victime. Étrange et terrible situation du Roi, qui voit et laisse conduire à l'échafaud tant d'hommes, coupables seulement de ce qu'il a projeté lui-même !

Déjà cependant toutes les factions courent précipi-

tamment à l'exécution de leurs projets offensifs ou défensifs. Les Communes, faisant mouvoir le terrible levier du fanatisme non seulement contre les Catholiques, mais encore contre la Royauté même, s'efforcent d'abattre toutes les barrières placées autour du Trône. Voulant maintenant s'appuyer sur les sectes séparées de l'Église Anglicane, elles déclarent que les lois pénales, portées dans la trente-cinquième année du règne d'Élisabeth, et remises en vigueur par l'acte d'uniformité, ainsi que les derniers *Test*, ne sont plus applicables qu'aux seuls Catholiques : elles étoient cependant communes à tous les cultes dissidents de l'Église Nationale. Le Roi, les Pairs, les Évêques, tout ce qui trembloit aux souvenirs du *Covenant* et de la République, en furent consternés. Les sectaires en poussèrent des cris de joie; et les Anglicans effrayés jugèrent eux-mêmes que, pour le moment, le parti des Papistes étoit moins dangereux, avec ses doctrines sur le pouvoir absolu, que celui des sectaires avec l'anarchie de leurs maximes politiques et religieuses.

Les Communes avoient déjà foulé aux pieds la loi récente de l'*habeas corpus*, en faisant emprisonner ceux qui avoient exprimé leur *abhorrence* contre les maximes des *pétitionnaires*. Elles avoient exclu de leur sein les Députés même qui avoient osé douter du Complot des Papistes; et pour comble d'opprobre elles réhabilitèrent le faussaire Danger-

field, qui naguère avoit dénoncé le Complot du *tonneau à farine*, dans les intérêts de la Cour contre l'Opposition, et qui maintenant trouvoit plus de profit au métier de faux témoin contre les Catholiques. Mais déjà la mort touchante du vieux comte de Stafford avoit enfin remué la pitié du peuple; et pour ne pas laisser éteindre le feu des passions furieuses, la chambre dénonça au Roi, comme fauteurs du Papisme, tous ceux qui avoient conseillé à Sa Majesté de refuser le bill d'exclusion, et en particulier le marquis d'Halifax. Plusieurs bills se succédèrent avec rapidité, entre autres celui qui défendoit de prêter aucune somme au Roi par anticipation sur les douanes et sur les taxes ordinaires. Shaftsbury enfin, qui étoit l'ame de tous ces mouvements, s'attachoit surtout à imprimer à toutes les villes et corporations du royaume, une impulsion commune et simultanée. Dans cette vue et pour se faire nommer Lord Maire de Londres, il se fit conférer le droit de bourgeoisie dans la Cité.

Charles II, déployant son habileté à conjurer tant d'orages, insistoit ou feignoit d'insister sur des mesures capables de prévenir tous les dangers attachés à la religion de l'héritier présomptif; mais les partisans du prince d'Orange n'insistoient pas moins pour le rejet de tout système de limitation. Ce n'est pas qu'ils prétendissent conserver au duc d'York l'autorité royale intacte; mais ils vou-

loient qu'un Protecteur fût nommé, investi de toutes les prérogatives de la Couronne, sous le nom et pendant la vie du Prince, qui conserveroit seulement le titre nominal de Roi. Soit dissimulation ou indifférence, Charles ne paroissoit pas éloigné d'une telle mesure; du moins il entretenoit avec le prince d'Orange une correspondance intime dont la France même prenoit ombrage.

Un tel projet cependant soulevoit le comte de Shaftsbury et tous les amis de Montmouth, tandis que les hommes sages frémissaient de l'avenir. Enfin, les ennemis de l'héritier légitime, seuls conséquents avec eux-mêmes, soutenoient justement que, par les lois du Royaume, les prérogatives de la Couronne étant attachées à la personne du Roi, ce Roi, quoique mis en tutelle par le fait d'un protectorat, seroit toujours en droit de revendiquer le bénéfice des lois, et que tôt ou tard il le revendiqueroit les armes à la main contre le Protecteur. Il étoit donc, à leur avis, plus simple et moins dangereux de régler la succession, et d'en exclure tout héritier catholique.

Le Roi négocioit aussi avec le Duc son frère en Écosse, et le pressoit d'apaiser lui-même ces fatales dissensions en retournant à l'Église Anglicane. Tous les amis de ce Prince, et en particulier Rochester, son beau-frère, l'en conjuroient avec une vive sollicitude. « Je suis revenu, » dit-il, « au culte et à

« la Religion de mes ancêtres, par une conviction  
« pleine et entière, sans obsession de personne, et  
« par le seul effet de mon application à chercher la  
« vérité. J'ai résigné en Angleterre toutes mes di-  
« gnités; en refusant les serments, j'ai compromis  
« mes plus justes droits. Le monde entier doit donc  
« croire à ma sincérité: il n'y croiroit plus si je cé-  
« dois à vos instances; il supposeroit des dispenses  
« secrètes de Rome. Je ne puis ni ne veux changer;  
« ce seroit seulement changer de périls. » Dans cette  
situation, il ne négligea aucune mesure capable de  
lui assurer l'Écosse, soit en gagnant l'affection de  
la noblesse et des propriétaires dévoués à l'Épis-  
copat, contre les sectateurs Puritains; soit en pro-  
tégeant l'antique Tribu des Mac-Lane contre celle  
d'Argyle, « qui, » disoit-il, « est trop puissant pour un  
sujet; » soit, enfin, en amassant un trésor pour  
l'avenir, par les amendes prononcées contre les sec-  
taires; mais surtout en formant une armée.

Sur ces entrefaites, l'Ambassadeur de France, Barillon, avoit ménagé des liaisons secrètes avec le Lord de Saint-Alban; il le chargea d'insinuer au Roi que Louis XIV pourroit enfin se prêter aux expédients capables d'assurer une réconciliation entre eux, ou, en d'autres termes, de procurer à Charles II les moyens de subsister sans l'intervention du Parlement. Le duc d'York en fut particulièrement informé. D'un autre côté, Charles se

voyoit obsédé par les Ambassadeurs d'Espagne et de Hollande. « S'il n'écoute, enfin, » lui disent-ils sans cesse, « les vœux ardents de son Royaume, ses alliés « ne pourront plus compter sur la stabilité de ses « engagements, et lui-même ne sera jamais en repos. »

Dans cette perplexité, le Roi proroge les deux Chambres, du 10 au 20 janvier, avec l'intention de ne plus les réunir<sup>1</sup>, si la France le met en état de se passer de leurs subsides. Mais ce jour même, 10 janvier 1681, à l'instant où la prorogation alloit être notifiée, les Communes, qui avoient été averties de ce dessein, déposent dans une dernière *déclaration l'expression violente de leur ressentiment et presque de leur rébellion*. Par cet acte, « Toute personne qui, dans un autre dessein que de faire passer le bill d'exclusion, conseilleroit à S. M. de proroger le Parlement, étoit déclarée par le fait traître au Roi, à la Religion et au Royaume, fauteur des intérêts de la France, et pensionnaire de cette Couronne; La ville de Londres avoit bien mérité du Royaume, par sa vigilance à la conservation du Roi et de la Religion; C'étoit l'opinion des Communes, que l'incendie de 1666 étoit le crime des Papistes, qui, par ce moyen, avoient eu le dessein d'introduire le despotisme et le papisme dans le Royaume; Sa Majesté seroit suppliée de rétablir le duc de Mon-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

mouth dans ses emplois et dignités, dont il n'étoit privé que par l'influence du duc d'York ; Enfin, c'étoit aussi l'opinion des Communes, que l'application des lois pénales aux Non-conformistes affoibliroit la Religion protestante, encourageroit le Pâpisme, et troubleroit la paix du Royaume.»

A peine ces résolutions tumultueuses étoient rédigées, que l'Huissier à verges noires paroît, et les Communes se séparent. Le Roi se hâta de casser un Parlement si dangereux, avant le terme très-court de la prorogation. Mais, soit qu'il voulût accélérer la conclusion des premières démarches faites par l'Ambassadeur Barillon auprès du Lord Saint-Alban, ou peut-être qu'en désespoir de cause il fût déterminé à sacrifier son frère, s'il falloit aller jusque là, il convoqua un nouveau Parlement pour le 21 mars, à Oxford. En désignant cette ville, Charles II espéra sans doute que la population d'une cité moins nombreuse et plus naturellement paisible que celle de Londres, donneroit aux factions ou recevroit d'elles moins de véhémence.



---

## SOMMAIRE.

---

1680 — 1683.

---

Négociations de Charles II avec la France. — Agitation des esprits. — Ouverture du Parlement à Oxford. — Affaire de Fitz Harris. — Traité secret avec Louis XIV. — Dissolution du Parlement. — Appel du Roi à la nation, contre la violence des Communes.

Changement subit dans les esprits et dans les affaires. — Double direction dans le Gouvernement. — Voyage du Prince d'Orange.

Gouvernement d'Écosse, sous le Duc d'York. — Parlement d'Écosse. — Formulaire pour la Religion. — Condamnation du Comte d'Argyle. — Argyle s'évade par la piété de sa fille. — Le Duc d'York est rappelé, et fait confirmer le système de rigueur établi en Écosse. — Amnistie barbare et dérisoire.

Retour de Sunderland au ministère. — Deux complots, confondus sous le seul nom de Rye-House. — Complot de Rye-House par les créatures de Shaftsbury. — Complot des Lords Russel, Essex, Sidney, etc. — Découverte du complot de Rye-House. — Essex trouvé égorgé à la Tour.

---



## LIVRE VI.

1680 — 1683.

LE duc d'York avoit représenté au Roi très vivement les dangers d'une convocation aussi prochaine. La chaleur des esprits qui n'auroit pas eu le temps de se refroidir, alloit se manifester par les élections; et puisqu'il ne falloit en attendre que des choix d'une extrême violence : « Le moment est venu, » disoit-il, « d'être véritablement Roi, ou de périr. « Pourquoi s'allier avec la Hollande et l'Espagne? « N'est - ce pas se jeter volontairement dans une « guerre contre la France, et par là, se mettre dans « la dépendance d'un Parlement toujours factieux? « C'est avec la France, et par la France, que l'on « peut encore sauver la Monarchie, et même l'É-  
« glise Anglicane; c'est à la France qu'il faut re-  
« courir pour des subsides. » Le Duc envoie le Lord Churchill à Londres avec ces instructions pour son frère, et le charge entre autres, d'obtenir ou son retour auprès du Roi, ou le titre de Généralissime des troupes du royaume d'Écosse.

Le Roi fut sourd à tous les arguments de Churchill, comme à toutes les lettres de son frère. Seulement il autorisa le Duc à négocier avec la France <sup>1</sup> : « Mais qu'il ne me compromette en rien », dit-il à Churchill, « et surtout qu'il ne fasse aucune promesse qui m'enchaîne à l'égard du Parlement. Je me réserve toujours le droit de l'assembler, quand je le jugerai convenable. Qu'il négocie enfin pour un subsidé, et que le premier payement soit plus fort que les échéances postérieures ».

En amusant ainsi le duc d'York, le Roi négocioit lui-même avec Barillon, sans rien conclure, parce qu'il attendoit ce qui alloit résulter du Parlement d'Oxford. Déjà le Lord Saint-Alban avoit reçu de Barillon une bague de 1500 l. sterling, pour l'engager à faire entendre à Charles II que peut-être Louis XIV ne le traverseroit pas dans ses arrangements avec le prince d'Orange. Déjà 100,000 l. avoient été proposées au comte de Sunderland ; mais ce fut Rochester qui seul eut tout le secret, et la négociation fut traînée en longueur jusqu'à la réunion des deux Chambres.

Cependant on prélude à cette mémorable session par tous les moyens qui pouvoient échauffer les esprits. L'accusation vainement portée l'année précédente contre le duc d'York par le comte de Shaft-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

bury, est reproduite devant le Grand Jury de Middlesex ; Titus Oates y dépose « qu'il a vu l'accusé « assister à la Messe et recevoir les Sacrements de « l'Église romaine ». Cette dénonciation n'eut pas de suite, parce que l'affaire, évoquée d'abord à la Cour du Banc du Roi, fut arrêtée naturellement par une ordonnance de *Noli prosecute*.

A Londres, la Cité renomma ses derniers députés, et les remercia de la conduite qu'ils avoient tenue « dans l'inférieure conspiration des Papistes et contre « le duc d'York, cause principale de la misère et de « la ruine qui menaçoient la Nation ». Le signal fut donné aussi à toutes les Villes et Communautés d'Angleterre pour intimider le Roi. Monmouth et quinze Lords présentèrent à S. M. une pétition pour que le Parlement fût réuni à Westminster et non pas à Oxford, « où les deux Chambres », disoient-ils, « ne trouveroient aucune sûreté contre le poignard « des Papistes ». Ces manœuvres préparoient aux plus grands événements, si le Roi fléchissoit dans l'arène qui alloit s'ouvrir.

Charles se rend à Oxford dès le 14 mars avec un imposant cortège. Dans le même temps les personnages les plus puissants des deux Chambres y arrivoient, accompagnés, armés et comme préparés à la guerre. Les Députés de Londres se faisoient remarquer surtout par une multitude de Bourgeois qui les avoient escortés, et qui s'étoient parés de

couleurs et de broderies sur lesquelles on lisoit ces mots : *point de Papisme*. Le Roi eut la prudence de maintenir parmi ses gardes une discipline sévère. La moindre querelle pouvoit produire un embrasement funeste. Oxford offroit bien moins le spectacle d'un Parlement d'Angleterre que d'une Diète polonoise.

Une malheureuse et honteuse imprudence de la Cour, si réellement elle en fut coupable, avoit procuré de nouvelles armes aux chefs des factieux, qui en profitèrent pour donner de nouveaux développements à leur conspiration des Papistes. Ainsi Montécuculli, Général de l'Empereur, avoit offert au nouveau dénonciateur 10,000 l. sterling par l'intermédiaire de l'Envoyé de Modène et du P. Parry, jésuite. La duchesse de Mazarin, réfugiée en Angleterre, sœur de cette comtesse de Soissons, malheureusement fameuse en France, ne demandoit elle-même qu'une fiole de poison. Après la mort du Roi, l'armée de Flandre et soixante mille Français débarqueroient en Angleterre pour placer le duc d'York sur le trône. Ce Prince n'étoit nullement étranger à ce projet, ni la duchesse de Modène sa belle-mère; enfin c'étoit lui qui avoit ordonné le meurtre de Godfrey, et le dénonciateur confirmoit les détails que France avoit déjà donnés sur l'exécution de ce crime.

Ce délateur nouveau étoit un Irlandais, nommé Fitz Harris, qui, peu de jours avant le départ du

Roi pour Oxford, avoit été livré à la justice, mais pour un autre crime, et qui en ce moment se trouvoit prisonnier à la Tour. Le père de cet homme étoit le chevalier Harris, ardent royaliste, à qui Charles avoit donné quelques récompenses. Fitz Harris fut employé, dit-on, par la duchesse de Portsmouth pour tendre des pièges aux factieux; et pour cela s'étant lié avec un Écossais, espion du parti de l'Exclusion, nommé Everard, il lui proposa d'écrire contre le Roi, contre le duc d'York et le Gouvernement. Everard qui conçut quelque défiance, avertit un Juge de paix, et le fit placer avec deux témoins derrière une tapisserie de sa chambre. L'écrit de Fitz Harris, lu, achevé et adopté dans ces conférences perfides, étoit ce qu'il y avoit tout à la fois de plus infame et de plus emporté contre la famille royale. Fitz Harris fut arrêté avec une copie du libelle, et se voyant perdu, il se mit aussitôt sous la protection du parti de l'Exclusion, en déclarant qu'il avoit travaillé à ce libelle par ordre de la Cour. « Le Gouvernement », dit-il, « doit en envoyer une copie aux chefs du parti, les faire saisir au moment où chacun d'eux le recevrait, et les accuser d'une conspiration. » Fitz Harris ne s'étoit point arrêté à cet aveu; requérant les Magistrats d'entendre ce qu'il avoit à révéler sur les affaires d'État, il avoit fait ses dépositions, il les avoit confirmées devant le Conseil, et le Roi l'avoit fait trans-

férer des prisons de Londres à la Tour. Enfin, les Députés des Communes les plus violents avoient mis cet homme sous leur protection pour continuer l'affaire misérable du complot des Papistes, et entretenir le feu qui embrasoit les esprits.

Dans cette situation des choses, le Roi ouvre le Parlement avec une imposante solennité, le 21 mars. Son langage fut tout à la fois conciliant, ferme et empreint d'une majestueuse fierté. Après avoir exprimé ce qu'il devoit penser de la conduite des deux dernières chambres des Communes, il engagea le Parlement à se prémunir contre toute exagération. En convoquant aussi promptement la session qui alloit commencer, il prouvoit assez qu'il ne conservoit aucune prévention contre ces assemblées. C'étoit lui-même qui offroit ainsi aux deux chambres une occasion nouvelle de pourvoir aux besoins les plus pressants du Royaume. Cependant une crainte excessive de l'avenir pourroit-elle entraîner le Parlement à renverser la loi fondamentale de l'État? Ce seroit préparer des maux bien plus funestes que ceux-là même dont on prétend se garantir. Dans l'hypothèse actuelle d'un successeur Catholique, on peut trouver des moyens capables de prévenir les malheurs que l'on redoute. Sa Majesté accueillera toutes les mesures qui tendront également à protéger et à maintenir l'Église Anglicane, sans renverser la monarchie.

Ces paroles du Roi furent diversement interprétées. Littleton, commissaire de l'Amirauté, qui tenoit à l'Opposition, et que l'on nommoit le Démosthène de l'Angleterre, les expliquoit par un plan concerté entre lui, Halifax et Seymour, plan auquel le Roi, disoient-ils, donnoit son plein assentiment. C'étoit en un mot le Protectorat, pendant la vie du successeur naturel, s'il étoit Catholique. Mais le comte de Sunderland y voyoit plus de danger qu'à l'exclusion. Jones et tout son parti tenoient aussi avec opiniâtreté à reproduire le bill déjà rejeté par la Haute Chambre, tandis que les partisans secrets du prince d'Orange<sup>1</sup>, qui d'abord avoient soutenu avec le plus de violence la nécessité de ce bill, disoient maintenant qu'il étoit juste d'écouter les propositions du Roi. Ce moyen insidieux plaçoit Charles dans un extrême embarras. Attendra-t-il, ou préviendra-t-il les propositions du Parlement?

Pour diviser davantage les diverses factions, il se résigne tout ensemble à proposer de nouvelles garanties contre le Duc son frère, et à se jeter encore une fois dans les bras de la France. Il promet donc à l'Ambassadeur Barillon de se détacher peu à peu de son alliance avec l'Espagne, et de ne plus rassembler le Parlement, au moins pendant trois années. Louis XIV, de son côté, lui assuroit deux

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

millions pour la première année, et 1,500,000 livres pour chacune des deux autres. On voit que Sunderland, qui avoit reçu 100,000 livres, étoit gratifié presque aussi magnifiquement que le Roi : il eut l'habileté de ne rien signer ; ce fut Hyde, comte de Rochester, qui se chargea et du secret et de la conclusion. L'affaire se termina précipitamment le 24 mars, c'est-à-dire, trois jours après l'ouverture du Parlement. Il est difficile de croire qu'en se déclarant si fortement pour le bill d'exclusion, le comte de Sunderland n'ait pas été secrètement d'accord avec Charles, soit pour diviser les esprits, soit pour amuser Barillon, soit pour procurer au Roi les moyens de céder s'il lui falloit céder. Sur ce point en effet, le Garde des sceaux avoua que Sa Majesté se disposoit à accorder au-delà même de ce que le Parlement auroit eu l'immodestie de demander (ce sont ses termes<sup>1</sup>.) Il est vrai que ce Ministre ignoroit complètement ce qui se passoit entre le Roi et l'Ambassadeur de France.

Cependant, immédiatement après le discours du Roi, les Communes voulurent s'emparer de la conspiration dénoncée par Fitz-Harris. C'étoit une arme contre le duc d'York ; et le Garde des sceaux essaya vainement d'en arrêter l'usage, en prouvant que Fitz-Harris étoit déjà sous la main de la Justice or-

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.



dinaire. Mais Fitz-Harris n'étoit cité à la cour du Banc du Roi que comme libelliste, et les Communes, pour empêcher sa condamnation, s'obstinèrent à vouloir porter un acte d'accusation devant les Pairs. Ceux-ci, déjà inquiets de la turbulence des Communes, déférèrent sans peine aux vives démarches du Roi, et rejetèrent l'accusation. La Chambre basse irritée crie au déni de justice, écarte toute proposition d'accommodement par rapport au duc d'York, délibère immédiatement sur le bill d'exclusion, déclare que la Chambre des Pairs a violé la Constitution en refusant de recevoir une accusation des Communes, et décrète que tout magistrat qui se permettroit de juger Fitz-Harris seroit poursuivi en forfaiture.

Cette violente scène se passoit le samedi soir. Le Roi qui se voyoit appuyé par la Chambre des Lords, se rend dès le lundi matin au milieu d'eux avec les insignes de la Royauté, mande les Communes qui déjà procédoient à la seconde lecture de leur bill d'exclusion, prononce la dissolution du Parlement, quitte sur le champ Oxford et le soir même arrive à Windsor. Cet acte inattendu fut décisif. Les factieux en sont frappés comme d'un coup de foudre. Tout se disperse, et Oxford qui deux heures auparavant ressembloit à une ville de guerre, est tout à coup comme un désert.

Ainsi les affaires avoient subitement changé de face.

Si la nation toute entière avoit encouragé les premiers pas de l'Opposition, née dans le Parlement qui avoit consolidé la restauration, elle mesura bientôt avec effroi l'espace déjà parcouru, quand cette opposition devenue sévère, puis injuste et même factieuse, fit place à une faction emportée au-delà de toutes les bornes. Telle est la Constitution Angloise qu'elle offre des dangers également redoutables à la royauté qui affecte le pouvoir absolu, aux amis de la liberté qui croient l'affermir en affoiblissant la monarchie. Mais cette constitution née du temps et des mœurs, a des racines si profondes dans le vieux sol de la patrie qu'elle peut également résister à tous les orages ou renaître plus vigoureuse encore quand elle a été abattue. Le Roi qui l'avoit méconnue et méprisée y retrouva sa force réelle quand il frappa enfin le Parlement séditieux d'Oxford; et la nation applaudit à son courage.

Le Roi en effet dans une proclamation avoit noblement et vivement exprimé la dureté inflexible qu'il avoit trouvée dans les trois dernières assemblées des Communes. Il promettoit un autre Parlement dans le terme fixé par l'acte triennal et protestoit enfin de son zèle pour le maintien de l'Église Anglicane et des libertés publiques. L'effet de cette déclaration fut prodigieux. Toutes les Corporations et Communautés, les villes, le Clergé, les universités, les grands jurés, les juges des Comtés,

envoyèrent leurs adresses de félicitation au Roi. C'étoit un concert unanime pour adhérer inviolablement au principe de la succession directe à la Couronne, et pour déclarer criminels de lèze-majesté les Parlements qui avoient voté le bill d'exclusion. Mais le Clergé demanda en outre l'exécution des anciennes lois rendues contre les Non-Conformistes qu'il représenta comme les plus formidables ennemis de la Royauté. C'étoit implicitement rappeler les loix pénales contre les Catholiques.

Charles avoit trop de pénétration naturelle pour ne pas comprendre que cette rupture, quoique forcée par la nécessité, entre lui et le Parlement, ne faisoit que reculer et aggraver les difficultés présentes. Les projets politiques de la France devoient amener une crise périlleuse dans les affaires intérieures de l'Angleterre, et le feu des adresses que Charles recevoit de toutes parts, ne pouvoit ni suppléer au défaut des subsides réguliers ni augmenter l'humiliante et précaire aumône que lui faisoit le cabinet de Versailles. Sa position restoit donc toujours la même entre son frère qui l'excitoit à saisir enfin le pouvoir absolu, entre Louis XIV qui n'ayant plus rien à craindre de l'Angleterre, se préparoit à la guerre contre l'Allemagne et les Pays-Bas, entre l'Espagne menacée qui sollicitoit vivement les secours promis sur la foi des traités, entre le Prince d'Orange qui maintenant devenoit le Protec-

teur naturel des privilèges parlementaires de la Grande-Bretagne.

Mais pour le moment, Charles s'occupait seulement de gagner du temps, et pour cela il lui fallut d'abord satisfaire aux exigences les plus opposées. Il refuse donc à son frère la permission de revenir à Londres, mais il lui donne ses pouvoirs pour convoquer le Parlement d'Écosse. Au vieux parti des Cavaliers qu'il avoit si long-temps négligés, il abandonne les moyens d'entretenir la chaleur du peuple contre la faction récemment abattue; et les tribunaux retentirent bientôt de procès politiques et de conspirations. Au Prince d'Orange, il permet de venir en Angleterre, malgré les instances du duc d'York; à l'Espagne, il promet des secours contre Louis XIV; à Barillon enfin il déclare que, si la paix de l'Europe n'est pas respectée par Louis XIV, il tiendra sa promesse de convoquer le Parlement, et qu'il en obtiendra certainement les moyens de replacer l'Angleterre au rang d'où elle est descendue.

Ainsi deux directions opposées se manifestoient encore dans le Gouvernement; et toutes deux participoient au caractère particulier des deux frères. Charles vouloit d'abord son repos, et vouloit l'acquérir même aux dépens de son frère, s'il ne pouvoit l'obtenir autrement. Le Duc voyoit ses droits futurs et préféroit la guerre civile à toute autre solution douteuse.

Fitz-Harris avoit été condamné à mort, comme libelliste. Plumket, Primat d'Irlande, avoit subi la même destinée, faussement accusé, le Roi le savoit ! d'avoir voulu livrer l'Irlande à la France. Le premier fut livré en victime aux Torys, le second aux Wighs qui l'avoient accusé par le comte de Shaftsbury. Celui-ci, Shaftsbury, fut aussi envoyé à la Tour et accusé devant le Grand Juge pour un Acte d'Association dont le projet fut trouvé dans ses papiers. Mais le projet n'étoit pas de son écriture, et toutes les cloches de la Cité sonnèrent quand il fut renvoyé absous, symptôme qui alarma justement la cour<sup>1</sup>. Dans ces procès et dans plusieurs autres, on vit paroître des faux témoins comme dans l'affaire du Complot des Papistes; et, ce qui n'étoit pas moins infâme, les mêmes témoins, tels que Dugdale et les deux apostats Tuberville et Smith, qui avoient fait condamner le comte de Stafford. Ce sont vos propres témoins, ces témoins si véridiques, si vénérables pour vous ! disoit-on avec une dérision amère. Comment osez-vous les traiter d'imposteurs ! Ainsi la cause du Gouvernement devenoit aussi elle-même une faction.

Le Prince d'Orange étoit venu à Windsor. D'abord il se ménage froidement au milieu de tous les partis, et se borne à demander au Roi de ne pas abandonner

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

la Flandre et la Hollande à l'ambition de Louis XIV. « Il faut donc un Parlement, » dit le Roi ; « et s'il débute par le bill d'exclusion, que me conseillez-vous ? » — « De le rejeter. » — « S'il veut des limitations ? » — « La Royauté ne peut être divisée. » — « S'il exige que toutes les fonctions publiques soient abandonnées à son choix ; s'il se réserve ainsi la disposition souveraine de la milice, des ports, de la flotte, du trésor, de la religion et des juges ? » — « Il n'y faut pas consentir. » « Eh bien ! » répliqua le Roi, « un Parlement exigera certainement l'une ou l'autre de ces conditions, et peut-être toutes à la fois. Trouvez donc un moyen de concilier tant de difficultés. » Le Prince demande et obtient l'autorisation de consulter les personnages les plus accrédités. Il se rend à Londres : les Shérifs lui offrent le dîner de la ville que ni Halifax, ni Rochester, ni Seymour ne peuvent lui persuader de refuser. Il ne fallut rien moins qu'un ordre du Roi pour l'empêcher d'y assister. Enfin il part, avec la promesse que le Parlement seroit convoqué, si les Français envahissoient la Flandre. L'effet de ce voyage fut si grand que les amis du duc d'York commencèrent à désespérer de sa cause et même de l'appui du Roi. Guillaume en effet avoit tout entraîné, en persuadant aux chefs des mécontents de promettre d'abondants subsides, sans exiger ni exclusion, ni limitations, ni changement de ministres, si le Parlement étoit convoqué.

L'Empereur Léopold étoit trop occupé des Hongrois révoltés et des Turcs leurs alliés, pour inspirer des craintes sérieuses à Louis XIV. Le moment paroissoit donc venu pour lui de réunir Strasbourg à son empire ; cette ville, libre et impériale, capitula en effet devant Louvois, accompagné de vingt mille Français. En Italie, Louis XIV achetoit la place forte de Casal, et dans les Pays-Bas il menaçoit Luxembourg pour se faire accorder le bailliage d'Alost, oublié, disoit-il, dans le traité de Nimègue. Une armée formidable, soixante mille matelots, cent vaisseaux de ligne, Toulon, Brest et Rochefort, créés comme par une puissance surnaturelle, lui faisoient avec raison dédaigner l'Angleterre, maintenant affoiblie par des factions abattues, mais implacables et qui pourroient se relever. Toutefois ce mépris ou cette sécurité de Louis XIV par rapport à l'Angleterre ne s'étendoit pas jusqu'au Prince d'Orange. Guillaume, toujours vigilant sur les desseins de la France, fomentoit une ligue non seulement avec les Rois et les Princes protestants, mais encore avec les souverains catholiques auxquels la rupture du traité de Nimègue paroissoit imminente. Charles II fut sollicité d'y entrer ; mais il falloit recourir au Parlement et il promit de le réunir à Cambridge. Alors Louis XIV le menace avec fierté ; Barillon reçut même l'ordre de lui dire que le fameux traité fait à Douvres avec la duchesse d'Or-

léans seroit rendu public s'il entroit dans cette ligue. Vainement le Roi d'Angleterre lui représente qu'il encourra justement la haine et le mépris de son peuple, s'il reste inactif dans cette conjoncture. « Le Roi « de France n'a-t-il pas promis de respecter les Pays- « Bas? Pourquoi cette violation de sa parole royale? « Que répondre à la cour d'Espagne qui exige les « secours promis par un traité solennel? A la Hol- « lande qui n'est pas moins inquiète? A l'Angleterre « qui peut-être se portera aux plus terribles ex- « trémités dont le funeste exemple n'est encore que « trop récent? » Louis XIV répond que le subside sera retiré si les Espagnols sont secourus par l'Angleterre.

Le duc d'York, cependant, sollicitoit son retour auprès du Roi, pour veiller à ses propres intérêts, et prévenir tout ce que la nécessité pourroit imposer à son frère contre lui, dans l'état critique des affaires. Mais le Roi lui envoya Rochester pour lui notifier que sa religion étoit plus que jamais un obstacle invincible à son retour. S'il ne reparoît à l'Église<sup>1</sup>, s'il n'y remplit publiquement les devoirs prescrits par la Religion de l'État, S. M. ne peut plus s'engager à le soutenir; si, enfin, le Duc ne cède sur ce point important, le Roi et lui sont inévitablement perdus.

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.



Rochester trouva le Duc inébranlable, et il devoit l'être, puisqu'il étoit sincère dans sa foi : cette apostasie, d'ailleurs, n'eût trompé ni rassuré personne; l'opprobre en eût été le juste et unique salaire.

En arrivant pour la première fois en Écosse, il trouva ce malheureux pays en proie aux plus grandes rigueurs, malgré le système de clémence et de tolérance que Montmouth avoit fait prévaloir un moment, après la défaite des sectaires au pont de Bothwell. On sait que les Puritains formoient plusieurs sectes sous des dénominations diverses, suivant les nuances plus ou moins vives de leur fanatisme. Parmi eux, on distinguoit les Cargillites, du nom de Cargill, un de leurs ministres à Glasgow. Cargill et plusieurs sectaires avoient été faits prisonniers à l'affaire de Hackston. Un de ceux-ci avoit participé au meurtre de l'archevêque de Saint-André; il subit le supplice dans une extase profonde; son ame n'étoit plus liée à son corps; et lorsqu'avant de monter au gibet, il eut les deux poings coupés, il demanda froidement au bourreau : « Les pieds en sont-ils aussi? » Cargill et ses compagnons, hommes et femmes, enduroient les souffrances avec la même insensibilité, refusant avec un dédaigneux enthousiasme, sur l'échafaud même, leur grace que le duc d'York leur faisoit promettre, sous la condition de prier pour le Roi. Quand les ames sont ainsi transportées par un élan qui n'a plus rien d'humain, que

reste-t-il aux Gouvernements? Les supplices font des martyrs : cette maladie terrible ne peut être guérie que par une sage clémence, et le duc d'York le comprit sans peine. Il fit donc cesser toutes ces dangereuses et inutiles boucheries. Le reste des prisonniers fut renfermé dans des maisons de correction, et appliqué, par ses ordres, à des travaux qui les guérirent peut-être, ou du moins qui pouvoient seuls calmer cette fièvre de la raison.

Le vif désir que ce Prince éprouvoit de montrer à l'Angleterre qu'il étoit capable de gouverner, le portoit naturellement au soin des affaires d'Écosse; il chercha donc à s'attacher la noblesse haute et petite, que Lauderdale avoit tourmentée; à cultiver les intérêts du commerce; à contenir l'ardeur des Évêques; à établir une certaine tolérance envers les Puritains; à permettre enfin tacitement leurs assemblées religieuses à l'ombre du toit domestique, pour diminuer peu à peu leurs assemblées au *désert*. En un mot, il parvenoit presque à vaincre l'antipathie des Écossais contre sa propre Religion. Enhardi par ses succès, il avoit enfin demandé au Roi et obtenu l'autorisation de convoquer un Parlement, pour donner une forme régulière aux affaires de l'Église et de l'État.

Ce n'est pas qu'il n'eût éprouvé d'abord des obstacles sérieux pour être admis à siéger au Conseil d'Écosse, parce qu'il refusoit de prêter le serment

d'usage. Mais le comte d'Argyle, jadis lord Lorn, dont il a été parlé dans cette histoire, avoit contribué plus que personne à faire lever ces difficultés, de concert avec le duc de Lauderdale. Argyle étoit membre du Conseil. On a déjà vu que le crédit de Lauderdale et la justice du Chancelier Clarendon, lui avoient fait restituer les biens de sa famille. Ayant d'ailleurs bien servi la cause royale pendant l'usurpation, il étoit naturellement porté à servir l'héritier légitime de la Couronne; et lorsqu'il eut contribué par son zèle à faire admettre ce Prince dans le Conseil d'Écosse, il lui déclara qu'il se devoit à sa cause, sans exception, à moins qu'il ne se vît obligé de défendre la religion du pays.

En effet, le duc d'York ayant réuni le Parlement, Argyle appuya fortement un bill présenté pour déclarer inaliénable, dans la personne de l'héritier le plus proche, le droit de succéder à la Couronne; c'étoit haute trahison que de soutenir le contraire. Un autre bill devoit assurer des fonds pour augmenter l'armée d'Écosse, et Argyle le soutint avec un égal zèle. Mais quand il fallut s'occuper des moyens de garantir la Religion protestante, Argyle se montra tel qu'il s'étoit déclaré au Prince.

On proposa d'abord un formulaire; chacun devoit en signer et jurer tous les articles avant de pouvoir posséder aucune charge civile ou ecclésiastique, de voter aux élections, et d'entrer au Parlement. Ce

formulaire contenoit une adhésion inviolable à la Religion protestante, la condamnation de toute résistance à l'autorité royale, sous quelque prétexte que ce fût ; l'abjuration de la Ligue ou *Covenant* ; l'obligation de défendre tous les droits de la Couronne ; enfin, la promesse de ne s'assembler jamais pour traiter d'aucune affaire, sans permission du Roi, et de n'introduire aucune innovation dans l'Église ni dans l'État. Une clause particulière étendoit le serment au sens littéral de tous les articles ; ce qui ouvroit une vaste carrière aux difficultés et aux persécutions, puisque le sens qu'il falloit attacher à ces deux mots, Religion protestante, n'étoit ni ne pouvoit être défini, surtout dans un Royaume où le Presbytérianisme et l'Épiscopat, tour-à-tour abolis et rétablis par les lois, n'étoient encore parvenus à fixer ni leurs dogmes, ni leur discipline, ni leur liturgie. Le formulaire fut cependant adopté avec un exception formelle en faveur des personnes de la famille royale, quant à l'article de la Religion protestante ; mais Argyle s'éleva contre cette exception avec véhémence. « Le Papisme, » dit-il, entre autres, « n'est point à craindre dans ce Royaume, « s'il n'y est pas introduit par la famille royale elle-même ; et la Religion protestante est moins en « péril sans aucune des garanties proposées, qu'avec « la seule exception qui les détruit toutes. » Argyle ne voyoit-il pas que, si l'exception n'étoit pas

adoptée, le duc d'York se trouvoit exclu de la Couronne par le fait, malgré le bill précédent qui consacroit son droit inviolable ! Le Parlement tout entier garda le silence. On s'occupa ensuite de fixer un sens déterminé à ce qu'il falloit entendre par la Religion protestante.

Il existoit une ancienne confession de foi qui remontoit à l'année 1559, rédigée lorsque les Écossois eurent déposé la reine Marie; et huit ans après, en 1567 le Parlement l'avoit ratifiée et convertie en Loi. Cet ouvrage se ressentoit de l'esprit de ces temps orageux. On y proclamoit particulièrement le devoir de réprimer la tyrannie; et alors réprimer la tyrannie, c'étoit repousser la religion de la Reine, ( qui étoit Catholique ) et les Seigneurs tant de France que d'Écosse et même d'Angleterre qui vouloient la replacer sur le trône. Cette confession de foi étoit depuis long-temps oubliée; enfouie dans un lourd volume, elle étoit même inconnue des Évêques, surtout depuis l'année 1648 que les théologiens réunis à Westminster en avoient dressé une nouvelle. Quoique l'autorité de ces théologiens fût illégitime et qu'elle eût été déclarée telle, depuis la restauration, leur confession de foi étoit restée dans toutes les Églises. Mais son origine qui datoit de la rébellion puritaine et qui en étoit le fruit la rendoit naturellement inconciliable avec l'Épiscopat. La première fut donc proposée par le chevalier d'Al-

rymple, qui s'imagina que le seul examen des propositions républicaines dont elle étoit empreinte la feroit rejeter. En effet, si elle prescrivait au nom du Ciel l'obéissance à toute personne constituée en dignité, comme étant, suivant l'apôtre, ordonnée de Dieu même, la Confession de foi portoit expressément cette limite : tant que cette personne constituée en dignité, se contiendra dans les bornes de son devoir. Le duc d'York passa rapidement sur ces difficultés, et soutint avec chaleur la proposition de d'Alrimple, rassuré sans doute par la suprématie religieuse qui appartenoit à la Couronne et par l'obéissance passive dont le formulaire faisoit une loi. Les Évêques donnèrent leur adhésion, et cette grande affaire fut emportée dans un seul jour, sans autre opposition que celle de sept membres du Parlement, Argyle à leur tête. Immédiatement après le Parlement fut congédié.

Le duc d'Hamilton qui comme Argyle avoit soutenu le duc d'York dans toutes les propositions qui pouvoient affermir ses droits à la succession royale, s'étoit opposé comme Argyle aux diverses clauses du formulaire, qui lui paroissoient menaçantes contre la Religion Protestante. Il refusa de signer le nouveau Test, ainsi que Monmouth, et successivement les Pasteurs orthodoxes de l'Écosse. Ce nouveau *Test* éprouve partout des résistances, motivées sur des raisonnements sans réplique. Le Roi, disoient les op-

posants, peut déposer les Évêques, par le droit de sa suprématie; il peut renverser l'Épiscopat, par un simple édit. Comment concilier notre serment d'obéir au Roi et de maintenir inviolablement le culte établi? L'Église est sans liturgie et sans discipline; comment jurer de ne faire aucune innovation dans l'Église et par conséquent dans l'État? Nous adhérons à la Confession de 1567, et elle nous ordonne de résister, si l'autorité suprême ne se contient pas dans les bornes de son devoir. Les Synodes ne peuvent s'assembler, les prêtres ne peuvent être ordonnés, sans la permission du Roi; le Roi peut donc, par le seul fait d'un refus, anéantir tous les moyens de perpétuer la Religion.

Les Évêques et le Conseil allarmés de ces oppositions publièrent une déclaration qui rendit les difficultés plus inextricables encore; l'Évêque Paterson y mit son nom, et le Conseil son approbation. L'on n'exige pas, disoit-on, que les signataires croient à chaque article de la Confession de Foi. Il suffit de la recevoir, en tant qu'elle contient la doctrine qui a servi de base à la Réforme. La signature sera d'ailleurs sans préjudice aux droits reconnus dans la primitive Église pendant les trois premiers siècles. Enfin, le Roi ne changera point le gouvernement actuel de l'Église d'Écosse.

Cette informe et absurde déclaration ne resta pas sans réponse. Le serment est exigé dans le sens

littéral du Bill, disoit-on de toutes parts. Nous serons donc parjures en adoptant le sens expliqué par le Conseil. Quelle est d'ailleurs cette garantie du Conseil ? A-t-il le droit de modifier une loi ? Toute la partie la plus distinguée du Clergé d'Écosse refusa de signer.

Cette résistance fit juger au duc d'York qu'il lui étoit nécessaire de faire un grand exemple<sup>1</sup> ; il s'attacha d'abord à mettre en jugement le duc d'Hamilton. Mais en faveur de son fils, le lord d'Arran, les poursuites sont suspendues par ordre du Roi. Il n'en fut pas ainsi du comte d'Argyle. Déjà dans un mémoire sur l'Écosse, le duc disoit à Charles II<sup>2</sup>, « Que les faveurs extraordinaires qui « avoient été répandues sur le lord d'Argyle étoient « aussi difficiles à justifier qu'à réparer. » On a vu que ces faveurs extraordinaires étoient la restitution, si long-temps consentie, des biens de son père, et la révocation de la sentence de mort monstrueusement portée contre lui-même.

« Ni le Roi, ni le Duc, » dit le Prince dans une autre partie de ses mémoires, « n'avoient l'intention « de faire mourir le comte d'Argyle ; seulement ils « vouloient saisir cette occasion ( celle du serment ) « pour le rendre un peu plus dépendant d'eux, et

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

<sup>2</sup> Mém. de Jacques II.



« pour supprimer certains droits et juridictions que  
 « ses prédécesseurs et lui avoient injustement acquis,  
 « et tyranniquement exercés. » Hélas ! le malheureux  
 Prince éprouvera bientôt où conduisent ces voies  
 iniques de la justice légale.

Argyle , comme Conseiller , devoit prêter le serment nouvellement imposé. La déclaration du Conseil l'autorisoit à expliquer son serment , il en conféra avec le Prince lui-même. Il lui dit entre autres que , comme membre du Parlement , et coopérant ainsi à l'exercice de la puissance souveraine il ne pouvoit se lier les mains jusqu'à s'interdire par serment le droit de concourir aux innovations qu'il croiroit nécessaires dans l'Église comme dans l'État. Requis ensuite au Conseil de prêter le serment , il donna ses explications qui furent admises , prêta le serment ainsi entendu , et prit séance au Conseil.

Le jour suivant , il renouvela le même serment avec les mêmes explications à la Trésorerie , dont il étoit un des Lords Commissaires. Il n'éprouva pas plus de difficultés que la veille.

Cependant les courtisans du Prince lui font entrevoir les avantages que l'on pourroit trouver contre Argyle dans les explications de son serment. Le Duc les lui demande par écrit ; à peine sont-elles remises au Clerc de la Trésorerie , qu'Argyle est conduit au château d'Édimbourg , et mis en accusation de haute trahison. Trouver des contradictions dans le Test ,

et elles étoient palpables, c'étoit diffamer l'autorité suprême ; se réserver le droit de réformer les abus essentiels à tout membre du Parlement, c'étoit s'arroger la puissance législative. Argyle demanda vainement à s'expliquer une seconde fois avec le duc d'York qui refusa de l'entendre.

La Cour qui devoit prononcer sur l'accusation étoit composée du Grand-Juge, d'un Juge clerc ou ecclésiastique et de cinq Assesseurs. Le premier de ceux-ci donne sa voix seulement si les quatre autres sont partagés. L'un de ces quatre étoit sourd et cassé de vieillesse. Alors détenu au lit, il n'assista point au procès ; mais ses collègues se trouvant d'avis opposé, deux contre deux, on fit transporter au tribunal ce vieillard, qui vota pour la condamnation. Argyle fut ainsi condamné à mort pour crime de haute trahison ; cependant il fut absous du crime de parjure qui étoit aussi compris dans l'accusation.

Mais Argyle fut sauvé par la piété de sa fille qui changea de vêtements, et resta en prison tandis qu'il s'évadoit. Il se rendit en Angleterre, où il chercha vainement les moyens de parler au Roi ; peu après il se rendit secrètement en Hollande. La suite des affaires et ses propres ressentiments l'entraînèrent à la révolte et à sa perte, qui précéda seulement de trois années celle du Prince auteur de sa déplorable destinée.

Ainsi condamné comme traître, ses armes sont

renversées; tous les usages du pays qui expriment les peines dues à la félonie sont reproduits sur son effigie; sa fille elle-même, sa fille fut l'objet d'une proposition barbare, qui inspire tout à la fois le dégoût et l'horreur. Le Conseil vouloit qu'elle fût fouettée dans les rues d'Edimbourg, mais le Duc l'empêcha en faisant observer, dit-il en propres termes, « *Que dans son pays on n'avoit pas l'habitude d'en agir aussi cruellement envers les Dames*<sup>1</sup>. »

Cette sentence souleva les cœurs généreux, et retentit en Angleterre où l'on se demandoit avec effroi quel seroit l'avenir. Le duc et la duchesse de Lauderdale se plainquirent eux-mêmes à la cour de l'ingratitude du Prince envers Argyle. Charles néanmoins crut devoir publier une récompense pour celui qui arrêteroit le condamné fugitif, et faire quelques largesses de ses biens confisqués aux ennemis du proscrit; mais il rendit tout le reste au lord Lorn, son fils; cherchant ainsi en quelque sorte à concilier la justice et l'iniquité.

Le Duc sollicitoit toujours la permission de retourner en Angleterre; le Roi n'osoit l'accorder, par suite de la dangereuse nécessité où il s'étoit placé de dépendre de Louis XIV, ou d'un Parlement. L'invasion des Pays-Bas et le blocus de Luxembourg

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

excitoient, contre son inaction, de vives réclamations et d'humiliants reproches. Il promet enfin de convoquer le Parlement à Cambridge, et déclare immédiatement à Louis XIV que si l'armée française ne laisse pas entrer au moins des vivres dans la place de Luxembourg, il donnera aux Espagnols les secours qu'ils ont droit de réclamer de l'Angleterre, leur alliée. Alors Louis XIV chargea Barillon d'offrir à Charles un million qui fut accepté avec joie. Charles feignit de se rendre médiateur entre l'Espagne et la France. Mais le médiateur, ainsi gagné d'avance, ne pouvoit plus inspirer de confiance; il fut écarté, prétexte suffisant pour que Charles désormais laissât Louis XIV poursuivre ses desseins.

Sunderland avoit été congédié du ministère des affaires étrangères, après la dissolution du Parlement d'Oxford. Seymour et Halifax dirigeoient alors le Conseil, et dans l'hypothèse du nouveau Parlement qui étoit promis, ils croyoient nécessaire d'appeler le Duc, et d'unir leur cause à la sienne pour se soutenir contre leurs adversaires. Il leur paroissoit juste et même nécessaire que le Duc se trouvât à l'ouverture des deux chambres, pour imposer à ceux qui probablement alloient encore proposer l'exclusion. Le Roi cependant, qui n'avoit confié qu'au seul Clarendon ses négociations secrètes avec Louis XIV, vouloit attendre, et trouvoit du péril dans la présence de son frère, s'il y avoit un Parlement. Ce

fut la duchesse de Portsmouth qui décida le Roi. Dans sa prévoyance de l'avenir, elle desiroit se faire un établissement dont la garantie seroit prise sur l'apanage du Prince. Elle engagea donc le Roi lui-même à intervenir dans cette affaire. L'un et l'autre oublièrent qu'il faudroit nécessairement un acte légal et parlementaire pour valider une transaction de ce genre. Le Prince, qui ne l'ignoroit pas, n'en dit mot, et se hâta de répondre qu'il étoit disposé à tout ce qui pourroit plaire à Sa Majesté. Aussitôt la Duchesse met tous les moyens en œuvre pour que le Roi fît venir son frère à la Cour. La permission est donnée, mais le duc ne viendra qu'à Newmarket, il n'y viendra que pour cette affaire, et il retournera immédiatement en Écosse. Le Duc promet tout, s'embarque à Leith le 4 mars (1682), et arrive le 11 à Newmarket. Seulement alors on découvre que le projet de la Duchesse est impraticable sans le concours du Parlement.

Le Duc cependant reparoît à Londres malgré les ministres, et l'affaire des négociations avec Louis XIV étant consommée, il obtient la permission de s'établir enfin en Angleterre, et il part le 3 mai pour aller chercher la Duchesse sa femme qui étoit restée en Écosse.

A son retour, la frégate le Gloucester, qui le portoit lui et sa suite, se brise sur un écueil dans la rade d'Yarmouth. Ce naufrage fit éclater une preuve

bien touchante du dévouement religieux que peuvent inspirer les Princes dans l'adversité. Le Duc et sa femme passèrent sur la chaloupe avec quelques matelots. Plus de cent personnes restèrent à bord de la frégate. Au moment où la chaloupe gagna la terre, un cri de joie se fit entendre, et le Gloucester s'abîma dans les ondes. Ces braves et infortunés marins saluoient ainsi pour la dernière fois le Grand amiral d'Angleterre. Ce cri sublime sembloit lui dire de quelle gloire, de quelles prospérités il pouvoit un jour environner son trône, s'il ne méconnoissoit pas le génie naturel de son peuple.

Il étoit de retour à White-Hall le 27 mai. « Tout en paroissant ne pas se mêler des affaires <sup>1</sup> », dit-il lui-même, « le Duc inspire au Roi des résolutions vigoureuses ». Il fait retirer par un jugement les chartes de la ville de Londres, et toutes les corporations du Royaume se voient menacées de subir la même loi ; « il commença », dit-il encore, « à demander compte à ses ennemis de leurs procédés, « il crut devoir les effrayer en faisant un exemple du sherif de Londres, Pinkerton ». Celui-ci avoit eu l'insolence de dire que le Duc, après avoir mis le feu à la ville, revenoit pour en égorger les habitants. Il fut condamné à 100,000 l. sterl. de dommages-intérêts. Il est triste que ce fût au profit du Prince

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

lui-même, surtout lorsqu'un des ministres du Roi, le Garde des sceaux d'Angleterre, le Juge suprême de la Cour des Pairs qui avoit condamné Stafford, avoit attribué dans un discours solennel, l'incendie de Londres aux Catholiques.

Charles avoit confirmé pour l'Écosse tout le plan de gouvernement que le Duc lui avoit présenté. Le comte d'Aberdeen, devenu si célèbre en 1689 sous le nom de duc de Gordon, étoit Chancelier. Lui et Queensbury furent chargés de toutes les affaires. Le Conseil qu'ils dirigeoient et les Évêques s'attachèrent surtout à poursuivre les Puritains, et Aberdeen donna les ordres les plus rigoureux contre les Conventionnels. La crainte de la prison et des amendes fit d'abord affluer les timides dans les églises; mais le scandale de leur maintien les faisoit reconnoître, autant que l'hypocrisie de ceux qui n'étoient ni Puritains, ni Épiscopaux. A cette époque se manifesta le premier levain d'athéisme en Écosse, jadis si étranger aux mœurs de ce pays <sup>1</sup>. La jeunesse en fut infectée la première, par l'habitude de voir et d'entendre les dérisions de leurs parents contre le nouveau culte public, par le spectacle des lâchetés continuelles que la persécution faisoit commettre aux foibles, et par cet élan naturel d'une génération toute nouvelle qui grandit au milieu du fanatisme des uns

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

et de l'hypocrisie des autres. Les étudiants de l'Université d'Édimbourg donnèrent plus d'une fois de l'embarras aux magistrats.

L'ouest et le midi de l'Écosse étoient particulièrement peuplés de Puritains et de Presbytériens. Ceux-ci se soumettoient sans répugnance au gouvernement, et ne désiroient que la tolérance de leur culte et la jouissance de leurs droits politiques. Mais l'une et l'autre leur étant ravies par le nouveau *test*, ils se trouvoient naturellement jetés dans la cause des Puritains, qui vouloient la République pure dans l'État comme ils l'avoient mise dans leur Église. La rigueur du nouveau gouvernement leur fit songer aux moyens d'aller chercher sur une terre étrangère, dans les vastes solitudes de l'Amérique septentrionale, cette liberté de fanatisme qu'ils désespéroient plus que jamais de recouvrer sur leur terre natale. Ce projet les occupa long-temps, et devint plus tard un des premiers incidents de la révolution qui détrôna Jacques II.

Leur projet qui étoit sincère d'abord et sans mélange de conspiration, devint une conspiration véritable, quand le Roi eut établi dans l'ouest et le midi de l'Écosse la plus absurde inquisition qui puisse déshonorer un gouvernement. La révolte du Pont de Bothwell avoit eu lieu en 1679, et l'Édit royal étoit de 1683. Les recherches devoient durer trois années, après lesquelles il y auroit amnistie pour



touts ceux qui signeroient le test. Les magistrats recherchoient pendant ces trois ans tous ceux que l'on présumoit complices, non-seulement des rebelles jugés ou contumaces, mais encore des personnes dont on parviendroit à découvrir la rébellion, pendant ce laps de temps. La complicité s'établissoit par des relations de famille ou d'affaires. Tel fut rebelle; donc il a inspiré au moins des soupçons dans le voisinage. Les voisins n'ont pas révélé leurs soupçons, ils ont parlé à des traîtres; donc ils étoient complices des traîtres, donc ils étoient traîtres et rebelles. Cette jurisprudence appuyée par des interrogations captieuses, par des espions, par des délateurs à gages, par la concussion des soldats, et par la torture, fut appliquée indistinctement, même à des femmes, et, spectacle horrible! jusqu'à une jeune fille de treize ans qui fut noyée. Le but de cette monstrueuse déclaration du Roi étoit d'avoir de l'argent, par les amendes et les confiscations: elle produisit des effets que la tyrannie ne sait jamais prévoir. A la vérité deux mille Presbytériens ou Puritains furent jugés et proscrits, mais le reste se hâta de signer le test, et conspira.

C'étoit le duc d'York qui étoit véritablement Roi d'Écosse, et même d'Angleterre. Charles paroissoit quelquefois le sentir vivement; et comme s'il eût voulu faire un contrepoids à l'ascendant de son frère, il rappela au ministère le comte de Sunderland pour

les affaires étrangères. La duchesse de Portsmouth le lui avoit, dit-on, persuadé. Il est probable qu'il s'y étoit déterminé de lui-même; Charles aimoit à balancer les partis, même dans son Conseil. Préférant son repos et ses plaisirs aux soins pénibles du Gouvernement; prévoyant d'ailleurs que l'état violent des affaires amèneroit tôt ou tard la nécessité d'un Parlement, il sembloit s'y préparer d'avance et présentoit à chaque parti des hommes qui lui devoient être chers: Sunderland au parti de l'Exclusion; Halifax, aux *Trimmers* ou modérés dont il étoit le chef; le comte de Rochester aux Anglicans et au duc d'York; le duc d'York enfin à tous les amis et à tous les ennemis du Pouvoir absolu. Aussi tout paroissoit calme au dehors, ou du moins dompté. Les Lords de l'Opposition vivoient retirés dans leurs terres, et le seul Shaftsbury bravoit encore la Cour dans la Cité de Londres, son dernier refuge depuis que la Chambre des Communes ne pouvoit plus être un foyer d'agitations populaires.

L'année 1683 fut signalée par la révélation d'une noire conjuration dont les détails sont très-obscur dans les actes publics et dans quelques mémoires contemporains. Absurde et horrible dans son ensemble; dans son but et dans ses moyens, comme dans ses véritables auteurs, elle enveloppa cependant les personnages les plus célèbres et les plus fameux de l'Angleterre. Dans le complot déferé par

Titus-Oates, la Reine, le duc d'York; Rome, la France et l'Espagne furent accusés de vouloir élever la Religion catholique par des massacres et par le régicide. Ici on accusa Russel, Essex, Sidney, de vouloir établir la liberté par l'assassinat du Roi et de son frère. Cet événement, qui eut des suites mémorables, mérite d'être exposé avec soin, et dégagé de tous les nuages qui l'environnent encore, si l'on ne consulte que les actes publics. On lui a donné, dans ces actes, la dénomination unique de Conspiration de *Rye-House*; mais il y avoit deux conspirations distinctes, celle de *Rye-House* et celle des Seigneurs d'Angleterre et d'Écosse. Elles furent confondues, parce que l'une, qui avoit ses preuves juridiques, impliquoit avec des scélérats forcenés des hommes que leur nom, leur caractère et leur passion pour la Liberté, avoient rendus dangereux.

Depuis la dissolution du Parlement d'Oxford, le comte de Shaftsbury s'abandonnoit aux plus noires conceptions d'une ame devenue furieuse. Toujours attaché à nourrir les ambitions fantastiques de Monmouth, et à dominer la faiblesse de ce caractère présomptueux, il ne l'entretenoit que de l'irritation de la ville de Londres, et des moyens de faire une soudaine irruption contre la Cour. Shaftsbury raisonneoit en orateur factieux qui n'a jamais vu un champ de bataille. Monmouth, qui étoit guerrier, savoit la différence prodigieuse d'un mouvement

populaire et de la contenance d'une troupe disciplinée; il répondoit toujours qu'une insurrection étoit impossible, si elle n'étoit soutenue par des forces régulières. Alors Shaftsbury lui inspira l'idée d'entraîner les Gardes qui sans doute reconnoïtroient encore la voix de leur ancien général. Shaftsbury sauroit bien soulever la ville de Londres qui supportoit avec indignation la perte de ses privilèges.

Les mêmes idées avoient déjà préoccupé les chefs de l'Opposition parlementaire, et entre autres le député Trenchard, lorsqu'ils s'étoient rendus armés et accompagnés à Oxford. Ils comptoient particulièrement sur la ville de Taunton, où étoit cantonné le régiment des Gardes. Enfin, Shaftsbury s'entretenoit perpétuellement des projets les plus furieux avec les créatures qu'il avoit dans la Cité : West, avocat fanatique; Rumsey, ancien officier de Cromwell, qui avoit servi sous les ordres du maréchal de Schomberg, en Portugal; Fergusson, ministre puritain, dont l'audace égaloit la perfidie; Goodenough, sous-shérif de la ville, et un nommé Halloway, de Bristol, qui les flattait sans cesse de faire soulever toute sa province. Goodenough, entre autres, leur promettoit de mouvoir à son gré quatre mille bourgeois de Londres, avec lesquels on pourroit surprendre la Tour.

Ainsi dominé, obsédé par le comte de Shaftsbury,

qui lui montrait une couronne à saisir, Monmouth, qui avait un immense crédit en Écosse par les grandes propriétés de sa femme, et par le souvenir de son expédition en 1679, se flatta aussi d'appuyer, par le concours des Écossois, les mouvements qui se pourroient faire en Angleterre.

Mais s'il s'abandonnoit trop facilement à ces dangereuses illusions, il étoit capable de confiance en des conseils plus sages, et il s'ouvrit au comte d'Essex, qui, ne voulant pas être seul dans ses confidences hasardeuses, lui proposa le Lord Russel. C'est de cette manière que ces deux personnages, les plus sincères et les plus respectés dans l'Opposition du Parlement, connurent les projets désespérés de Shaftsbury. Ils firent comprendre à l'imprudent Montmouth qu'une telle entreprise ne seroit qu'une triste et inutile occasion de malheurs irréparables. Aussi Shaftsbury, dans ses fureurs, accusoit-il Monmouth de n'être qu'un émissaire de la Cour, Essex de s'être laissé acheter pour la vice-royauté d'Irlande, et Russel d'être la dupe de l'un et de l'autre. Monmouth, pour apaiser cet esprit emporté, lui proposa une entrevue qui fut fixée dans la Cité, à la taverne d'un nommé *Sephard*, gros marchand de vin, chez qui se réunissoient tous les membres de l'Opposition. Monmouth n'y trouva que les créatures de Shaftsbury qui lui-même n'y parut point. Cette entrevue chez *Sephard* devint le point capital

de tout le procès contre les Seigneurs; il sera nécessaire d'y revenir.

Cependant Essex, Russel, Monmouth lui-même, et leurs amis, reconnoissoient que Shaftsbury ne s'abandonnoit plus qu'à des conceptions insensées. Ils évitèrent soigneusement de se commettre avec lui et les siens; ils apprirent avec joie qu'il avoit précipitamment quitté l'Angleterre avec Fergusson qui depuis rentra en Angleterre; et tout en adoptant comme principe le droit de résistance ouverte à la violation des lois, ils admettoient aussi que ce terrible droit ( s'il existe ), ne peut être justifié que par des extrémités auxquelles on n'étoit point encore parvenu. Ils se résolvent donc à se tenir dans leurs châteaux, et à s'abstenir de toute participation aux affaires, ne doutant point que la Cour et le duc d'York ne leur donnassent enfin quelque occasion de reparoître sur la scène politique. Essex, en particulier, croyoit que si la spoliation des Chartres de Londres avertissoit suffisamment la nation de songer à sa défense, un éclat mal dirigé, un mouvement téméraire entraîneroit la ruine de toutes les libertés publiques. Il n'y a pas loin, sans doute, de ces idées à l'exécution même. Quand l'insurrection est déjà une théorie, la révolte, d'abord spéculative, devient inévitablement un fait. Aussi les Seigneurs dont on parle conspirèrent; mais leur conspiration, inconnue au Gouvernement, resta étrangère à la

conjuración des créatures que Shaftsbury lui-même avoit abandonnées par un exil volontaire. .

Après le départ de Shaftsbury, West continuoit à recevoir ses amis au Temple. Dans les grandes agitations politiques ou religieuses, un des symptômes les plus dangereux de toute société, c'est l'habitude convertie en besoin, de murmurer, de déclamer contre tout ce qui émane du Gouvernement. Cette habitude fatale devient une idée fixe, premier caractère de la folie, dans les cœurs pervers ou dans les têtes dérégées. Cette monomanie qui tourne perpétuellement dans le même cercle, est bientôt comme un vertige de fanatisme. Tout devient facile, tous les obstacles s'évanouissent, le crime n'a plus rien d'illégitime. En Religion, le crime le plus atroce est une inspiration céleste; en politique c'est le dévouement à la cause sacrée de la liberté. Ainsi dans les réunions de West, il n'étoit plus question des 4,000 hommes promis par Goodenough, ni de la révolte de Bristol promise par Halloway. Le régicide leur parut plus simple. Un nommé Rumbold, autre officier de Cromwell, leur dit à cette occasion qu'il possédoit à Rye, près de Hosden, une maison qui sembloit faite exprès pour surprendre le Roi et son frère quand ils alloient à Newmarket. Enfin, arriva au milieu d'eux, un nommé Walcot gentilhomme Anglois dont Cromwell avoit récompensé les services par un établissement

en Irlande. Il adhéroit à tous les projets de soulèvements dont ils s'étoient bercés d'abord, mais il combattit tout projet d'assassinat.

Tandis que ces misérables se livroient ainsi au feu de leur délire, parut la déclaration du Roi qui ordonnoit en Écosse la recherche pendant trois ans de tous ceux qui pouvoient avoir été complices ou recéleurs des rebelles du Pont de Botwel. Cette déclaration jeta la terreur dans les Comtés Presbytériens d'Écosse. Monmouth qui déjà par le moyen du lord Grey entretenoit des liaisons avec le comte d'Argyle, en Hollande, envoya en Écosse un homme de confiance nommé Aaron Smith, pour savoir quel parti on pourroit tirer des hommes qui avoient fait le projet de s'expatrier à la Caroline. Des Écossois de distinction se rendirent auprès de lui, à la tête desquels se trouvoit Baillie, Presbytérien zélé, vieillard qui avoit la réputation d'une austère vertu, et très-renommé par sa science dans les langues, dans la jurisprudence et dans les mathématiques. Il eut des conférences nombreuses avec Essex et Russel. Essex avoit une confiance entière dans Algernon Sidney qui avoit pris sur son caractère un ascendant absolu. Sidney s'étoit attaché au Lord Howard, entraîné vers lui par la haine qu'il lui trouvoit pour les noms de Roi et de Royauté. Russel, quoique très-proche parent de Howard, avoit contre celui-ci une antipathie invincible, et céda



cependant aux instances de Sidney pour admettre ce nouveau confident. Sidney de son côté n'avoit consenti qu'avec répugnance à recevoir Monmouth, de qui les prétentions à la Couronne étoient pour lui un sujet perpétuel de railleries. Howard l'y avoit déterminé. Ainsi Algernoon Sidney, Monmouth, Essex, Russel et Howard se trouvèrent liés à des projets encore vagues, mais dangereux et coupables. Hampden, petit-fils de ce fameux Hampden qui plaida juridiquement contre les taxes levées par Charles I<sup>er</sup> sans l'autorisation du Parlement, compléta leur association.

Les secrètes intelligences qu'ils nouèrent avec ceux d'Écosse et avec le comte d'Argyle, ne sont pas encore bien connues. Mais il est avéré qu'Argyle entra dans les projets de Monmouth quels qu'ils fussent. Il demandoit 20,000 livres sterling pour acheter des armes en Hollande, lever un corps de cavalerie, équiper des navires de transport, descendre dans ses terres confisquées, soulever ses vaisaux et les Presbytériens de l'Écosse.

L'année précédente, les députés des Presbytériens s'étoient transportés à la Caroline pour y apprécier les ressources que leur présenteroit la fondation d'une Colonie; mais à leur retour ils s'engagèrent dans ces projets d'insurrection, dont ils couvrirent les préparatifs par ceux que sembloit exiger la suite de leur première entreprise. C'est ainsi qu'ils trai-

tèrent avec Argyle pour lui procurer des vaisseaux et des armes. Tous ces plans regardoient l'Écosse ; et les Prédicants Presbytériens y parloient à leurs amis d'un soulèvement comme d'un événement prochain et inévitable. Si ces projets s'étendoient à l'Angleterre, et l'on est fondé à le croire, il est cependant avéré que rien ne le prouve, et il n'y eut aucun argent de levé pour les faire réussir. Monmouth et Argyle se trouvoient incontestablement les régulateurs de ce qui se tramoit contre l'Écosse. Russel et Essex en avoient certainement la confiance, s'ils n'en étoient pas absolument les complices avec Sidney, Howard et Hampden. Touts enfin espéroient au moins que les événements qui alloient se passer en Écosse donneroient aux affaires actuelles d'Angleterre une autre face et au gouvernement une autre direction. Voilà ce qui paroît le moins douteux ; car il faut recevoir avec défiance les relations du lord Grey sur le complot de Rye-House, lorsqu'il eut obtenu sa grace après la révolte de Monmouth en 1685. Le lord Grey pouvoit savoir la conspiration des créatures de Shaftsbury qui est proprement celle de Rye-House ; mais les véritables desseins de Russel, Essex et de ses amis lui furent étrangers, et il n'y tenoit lui-même que par le duc de Monmouth.

Telle étoit la situation respective des deux conspirations, lorsqu'on apprit dans le public l'arrestation

de quelques personnes, au nombre desquelles se trouvoit un ancien convulsionnaire de l'armée de Cromwell; c'étoit Wildman, jadis prophète, républicain ardent, qui avoit résisté avec énergie à l'établissement du Protectorat, et qui depuis avoit un peu calmé sa tête par l'étude de la médecine et de la jurisprudence. Lorsqu'il fut arrêté, on trouva dans la cave de sa maison deux petites pièces de canon d'un travail parfait; on les transporta solennellement à Whitehall, comme indices certains d'une rébellion prochaine. Cependant ces deux petites pièces de campagne lui venoient du duc de Buckingham, qui les avoit anciennement fait transporter chez ce Wildman, son ami, lorsque son hôtel fut vendu et démoli.

Deux jours après, le Roi publia un Édit contre divers conspirateurs. On y désignoit West et Rumsey, qui avoient disparu. Au premier bruit de ces nouvelles, le Lord Howard alloit déclamant partout sur ces bruits de conspiration : « Tout cela, » disoit-il, « signifie seulement que la Cour, maître des jurés, ne manquera pas de faux témoins. » Il étoit chez le Lord Russel quand on y apprit que West s'étoit venu remettre lui-même entre les mains de la justice. Il pâlit à cette nouvelle. « Auriez-vous quelque chose à craindre de West? » lui dit Russel. — « Absolument rien, » répliqua Howard. « Je me suis toujours tenu dans

« une réserve extrême avec lui. » Hampden, cependant, le voyant un jour consterné, lui donna le conseil de se cacher, s'il s'étoit compromis. Voici enfin l'enchaînement de toutes les découvertes que fit le Gouvernement.

Goodenough, cet ancien subdélégué d'un shérif de la Cité, s'étoit lié avec un marchand anabaptiste, dont le commerce étoit ruiné, nommé Keeling. Ce marchand, qui s'étoit prononcé avec fureur dans les troubles de la Cité, avoit eu l'audace d'arrêter le Lord-Maire; et Goodenough, non moins factieux, lui avoit parlé des projets médités contre le Roi et contre le duc d'York. Mais Keeling, voulant mériter sa grace pour le passé, alla découvrir ce qu'il savoit au Lord d'Armouth, qui le renvoya au ministre d'État Jenkins. Le ministre lui dit que dans une telle affaire il fallait plus d'un témoin.

Keeling avoit un frère qu'il conduisit chez Goodenough, avec lequel il s'entretint de leurs communs projets. Au sortir de là, il conduisit insensiblement son frère au bureau du ministre. Là il fallut prêter serment, et déclarer ce qui avoit été dit devant lui. Mais le Roi étoit alors à Windsor; et avant qu'il eût pu être consulté, le frère de Keeling eut le temps d'avertir Goodenough de pourvoir à sa sûreté, lui et ses amis.

Lorsque la déclaration du Roi contre les conjurés qui avoient pris la fuite, eut été publiée, West et

Rumsey, qui étoient du nombre, vinrent spontanément se présenter l'un après l'autre. Ils déclarèrent qu'un soulèvement avoit été projeté pour le 17 novembre, jour anniversaire de l'avènement de la Reine Élisabeth à la Couronne, où le peuple brûle l'effigie du Pape avec de grandes acclamations, après l'avoir portée avec de burlesques cérémonies dans toute la ville. Rumbold avoit offert sa maison de Rye aux conjurés, pour attendre le Roi et son frère sur la route de Newmarket. Rumbold avoit demandé quarante hommes à cheval, qui auroient été divisés en deux troupes sous le commandement de Walcot et de Rumsey. Walcot consentoit à l'attaque des Gardes; mais il ne vouloit pas attenter à la vie de S. M. Rumsey (l'un des révéléurs) s'en étoit chargé. Les conjurés avoient eu de grandes difficultés à s'entendre. Il ne s'agissoit de rien moins, en effet, que de se procurer quarante hommes et quarante chevaux, de les armer, de les équiper, de les cacher, de régler le plan de l'attaque, et d'aviser aux moyens d'échapper à tous les périls d'une telle entreprise. Le Roi, cependant, étoit allé à Newmarket; ils l'attendoient à son retour, lorsqu'un incendie fit avancer de huit jours le départ de S. M. Les conjurés n'étoient pas prêts alors, et le Roi revint à Londres sans avoir été attaqué.

West et Rumsey, qui firent cette révélation, n'avoient pas ignoré les entrevues de Monmouth et de

ses amis avec les députés écossois ; mais s'ils ne pouvoient rien indiquer de ces entrevues , ils en parlèrent et tirèrent surtout un grand parti de celle qui avoit eu lieu chez Sephard , lorsque Monmouth crut y trouver le comte de Shaftsbury pour qui elle avoit été assignée ; ils désignèrent donc Monmouth et le Lord Russel.

A ces deux noms , le Conseil qui recevoit ces dépositions n'osa passer outre , et envoya demander au Roi ses ordres à Windsor. En attendant , il se contenta de faire placer une sentinelle à la grande porte de l'hôtel du Lord Russel , comme s'il eût voulu l'avertir de pourvoir à sa sûreté. Russel méprisoit trop Rumsey pour croire qu'il en eût rien à craindre. Prendre la fuite eût été se déclarer criminel ; il attendit tranquillement , et resta chez lui.

Russel étoit loin de soupçonner que l'entrevue qui avoit eu lieu chez Séphard seroit la cause de sa perte. On a indiqué plus haut quelle importance elle devoit avoir ; il s'agit ici de la faire connoître.

Comme on l'a déjà dit , Shaftsbury , chagrin de voir que les principaux seigneurs mécontents repousoient les projets insensés qui troubloient sa tête , les accusoit de s'être vendus à la cour. Monmouth , pour prévenir les suites de cette irritation , lui avoit proposé une conférence chez Séphard. La veille du rendez-vous donné , Russel étoit venu à Londres pour voir son oncle , malade. Monmouth , prévenu

de son arrivée, lui rendit visite, lui parla de l'entrevue assignée pour le lendemain et le pria de l'accompagner, avec le lord Essex. Il y consentit, ayant d'ailleurs le projet d'acheter du vin de Séphard. Essex et Russel se rendirent donc avec Monmouth, le lord Grey et le chevalier Thomas Armstrong, au rendez-vous convenu. Shaftsbury n'y parut pas et ils furent surpris de n'y trouver que Rumsey et Ferguson. Monmouth et ses amis vouloient se retirer sur-le-champ; mais Russel les pria d'attendre qu'il eût fait son marché avec Séphard, et pendant la négociation de son emplette, Rumsey engagea la conversation avec le chevalier Armstrong sur le plus ou moins de facilité qui se pourroit trouver à surprendre les Gardes. Armstrong, qui les avoit commandés, cherchoit à lui prouver l'impossibilité de toute entreprise de ce genre. La conversation avec Armstrong se termina quand le lord Russel eut donné ses ordres à Séphard; il ne l'entendit même pas et il s'étoit retiré immédiatement avec ses amis.

Or, Rumsey avoit déclaré que chez Séphard on avoit examiné les moyens que Trenchard, député des Communes, avoit indiqués pour faire soulever les Gardes. Le Roi envoya chercher lord Russel qui comparut en Conseil devant Sa Majesté. Charles lui dit qu'il étoit bien éloigné de le soupçonner d'aucune entreprise contre sa personne, mais qu'il ne pouvoit douter de quelques complots formés contre

le Gouvernement. Russel nia simplement toute connoissance des mouvements attribués à Trenchard, et toute conversation chez Séphard à cette occasion. Il fut envoyé à la Tour.

Algernon Sidney, qui comparut après lui, se retrancha dans une brève déclaration. Il n'avoit rien à dire. Si l'on avoit des faits et des preuves, il tâcheroit de se défendre en temps et lieu.

Trenchard qui, le premier dans la chambre des Communes, avoit proposé le bill de l'exclusion, dit un *non* imperturbable à toutes les questions. Il n'y avoit aucune preuve contre lui.

Baillie, chef des Députés écossois auprès de Monmouth, parut ensuite avec deux gentilshommes nommés Campbell. Le Roi les interrogea lui-même et leur demanda s'ils avoient quelque part au complot tramé contre sa personne. Ils n'hésitèrent point dans leur dénégation. Mais quand il leur parla de conférences avec les seigneurs anglois pour un soulèvement en Écosse, Baillie voulut concilier son amour naturel pour la vérité avec la crainte de compromettre ses amis par des réponses improvisées. Il s'embarrassa et demanda enfin la permission de ne répondre que par écrit. Les deux Campbell qui l'accompagnèrent, restèrent muets de crainte: Baillie fut mis aux fers. Un autre gentilhomme nommé Cockrane avoit été mandé, mais seulement pour ses propos hardis contre le Duc d'York. Le gouverne-



ment ignoroit sa complicité avec Argyle; et Cockrane, au lieu de se rendre au Conseil, prit la fuite et passa la mer.

Quant au duc de Monmouth, le Roi au sortir du Conseil se rendit chez la Duchesse, lui parla tendrement des périls de son mari, lui dit que son hôtel seroit certainement visité, mais que les ordres étoient donnés de respecter son appartement. Monmouth n'osa se fier à cette promesse et se cacha.

Le lord Grey, en revenant à Londres, fut immédiatement cité au Conseil, où il se conduisit avec une grande présence d'esprit. Envoyé à la Tour, il eut assez de sang-froid pour profiter d'un moment d'embaras. Son gardien tomba sur le seuil même de la porte, et lord Grey disparut.

Enfin le lord Howard est cité lui-même un peu avant que le procès du lord Russel ne fût commencé. Après l'avoir cherché long-temps et vainement, on le trouva caché ridiculement dans un tuyau de cheminée : il pleuroit à chaudes larmes. Avant qu'il ne fût mis en cause, il n'y avoit aucune preuve contre ses amis. Ce fut lui qui les perdit tous pour se sauver lui-même.

C'est ainsi que fut réunie à la noire et abjecte conjuration de Rye-House tramée par des scélérats désespérés, la conspiration réellement formée par les plus grands seigneurs de l'Angleterre. L'équité de l'histoire ne permet pas de les confondre.

Le lord Howard étoit allé aux eaux avant l'ex-

plosion de cette affaire. Les seigneurs, dans la défiance qu'ils avoient de son caractère, lui dirent à son retour qu'ils avoient résolu de mettre fin à toutes leurs délibérations précédentes, et qu'il devoit se tenir comme eux en repos. Il n'avoit donc que de vagues renseignements à donner. Mais il avoit entretenu des liaisons avec Shaftsbury avant la retraite volontaire de celui-ci en Hollande, et successivement avec les créatures qu'il laissoit après lui. Howard déclara donc que l'on avoit concerté un soulèvement dans Londres et dans l'ouest de l'Angleterre, que Monmouth comptoit sur les Gardes et que Trenchard avoit promis de les enlever de leur cantonnement à Taunton. La prise d'armes avoit été fixée au 17 novembre; mais il ne savoit pas à qui étoit confié le soin de la diriger; il y avoit de plus un Conseil dont il étoit lui-même. On y avoit été incertain si le soulèvement commenceroit à Londres ou dans les provinces; enfin l'on s'étoit arrêté à la résolution d'attendre des nouvelles d'Écosse. Il ne savoit rien de plus, parce qu'il étoit allé aux eaux et dans ses terres.

Hampden, l'un des six, fut arrêté sur les indications données par le lord Howard. Mais comme Sidney, il répondit seulement qu'il se défendroit si l'on avoit des charges contre lui.

Tandis que l'on cherchoit le lord Howard dans son hôtel, un détachement de cavalerie cernoit le château du comte d'Essex où il vivoit retiré, sans

montrer le moindre signe d'inquiétude, même à sa femme, depuis le commencement de l'affaire. On lui avoit offert de l'enlever sans aucun péril pour lui. La crainte d'exposer, par une fuite si éclatante, son ami le lord Russel, qui étoit à la Tour, lui fit refuser ce parti avec fermeté. A l'aspect des cavaliers, il éprouva un moment de trouble dont il se remit sur-le-champ, mais qui devint extrême devant le Conseil. Il fut envoyé à la Tour.

Avant d'être arrêté, il avoit subi deux accès de cette mélancolie si commune en Angleterre, qui saisit particulièrement les hommes à imagination forte et chagrine, surtout dans les temps d'orages politiques. Il y fut livré en proie dans sa prison. Un vieux serviteur de confiance l'y avoit accompagné. Il l'envoie auprès de sa femme pour la rassurer. On ne l'accuse de rien de véritable, disoit-il; mais il est désespéré de causer la ruine d'une femme innocente et de ses enfants, innocents comme elle; il est donc résolu de s'ouvrir de tout ce qui est vrai au lord Clarendon son beau-frère, et déjà il l'a fait prier de venir auprès de lui à la Tour. La Comtesse lui répond sur le champ. «Élevez-vous,» lui dit-elle, «au dessus du malheur. Ne songez ni à moi, «ni à vos enfants, si le soin de leur fortune peut «exposer vos nobles amis. Quels que soient vos se- «crets, ne confiez rien à mon frère, du moins jus- «qu'au moment très prochain où je pourrai vous

« voir. » Sur cette réponse, il n'avoua rien à Clarendon ; il avoit seulement désiré, lui dit-il, donner quelques éclaircissements sur ce qu'il avoit dit au Conseil. Il renvoya son vieux serviteur à la Comtesse. « Votre générosité, » disoit-il, « m'a rendu « tout le calme qui m'étoit nécessaire. » Il demandoit divers petits meubles à son usage, particulièrement un canif dont il avoit l'habitude de se servir pour ses ongles. Comme ces petits meubles étoient à la campagne, et qu'il lui falloit attendre, il dit avec indifférence qu'un rasoir lui rendroit le même office.

Cependant le Roi et le duc d'York étoient allés à la Tour, pour y voir l'épreuve d'une nouvelle machine d'artillerie. Au moment où ils s'embarquoient sur la Tamise pour partir, un grand cri se fit entendre derrière eux, et ils apprirent que le comte d'Essex venoit de se donner la mort, sans doute pour conserver à son fils ses biens et ses titres.

L'iniquité naturelle aux factions et à toutes les factions ne manqua pas de déclarer hautement que cette mort étoit l'effet d'un grand crime. Elle fut attribuée au duc d'York, d'abord sourdement, et bientôt publiquement. En vain les jurés, qui prononcent sur tous les cas d'homicide, reconnurent que celui-ci étoit volontaire ; en vain le corps d'Essex, remis à la Comtesse sa femme, fut examiné par son propre chirurgien ; en vain celui-ci constata, par l'état même des blessures, que l'infortuné n'a-

voit pu recevoir ainsi la mort que de sa main , les soupçons et la calomnie se répandirent avec scandale. Ces rumeurs firent naître des incidents , excitèrent des révélations et même provoquèrent des témoins dont l'âge innocent accrédoit les récits. Enfin la Comtesse , qui ne pouvoit rester indifférente à ces rumeurs , fit faire elle-même les recherches les plus exactes , décidée à réclamer une vengeance éclatante , s'il étoit vrai qu'elle eût perdu son mari par un tel crime. Elle n'y trouva aucune vraisemblance. Néanmoins , un nommé Braddon , naturellement porté à l'exagération , s'échauffa tellement qu'il entreprit , en son propre nom , de poursuivre la recherche de la vérité , quelle qu'elle fût. Une réunion de faits singuliers , de circonstances fortuites , se présentoit à son esprit déréglé , comme une démonstration contre la cour. Arrêté et cité en justice , par suite de ses violents discours , il fut condamné , comme suborneur de témoins , à 2,000 livres sterling d'amende. Mais l'impression resta dans les esprits , et plus tard le meurtre d'Essex fut imputé au Prince dans les manifestes de Monmouth et dans les pamphlets publiés pour le prince d'Orange. Cependant si , indépendamment de toutes les preuves morales , il existe des faits matériellement prouvés aux yeux de la justice et de l'histoire , c'est l'innocence du duc d'York et de la cour dans ce déplorable événement.

---

## SOMMAIRE.

1683 — 1685.

---

Suite de la double Conspiration. — Procès du Lord Russel. — Chartes de Londres. — Procès d'Algernoon Sidney. — Procès des divers Conjurés d'Angleterre. — Procès des Conjurés d'Écosse.

Soumission de Monmouth, et sa rétractation. — Réactions. — Sermon du Docteur Burnet. — Symptômes d'un changement de système dans le Gouvernement. — Le Roi veut éloigner le Duc d'York. — Mort de Charles II.

---

## LIVRE VII.

1683 — 1685.

LE procès des accusés avait commencé par ceux d'entre eux qui appartenoient à la véritable conjuration de Rye-House. Toute preuve manquoit à l'égard d'Essex, Russel, Hampden et Sidney. Il importoit cependant à la Cour de persuader au peuple qu'il existoit un complot de régicide dans les chefs les plus élevés de l'Opposition, et la procédure fut conduite dans ce dessein. Walcot fut le premier mis en cause et convaincu, ainsi que Hone et Howse, d'avoir tramé dans divers conciliabules, non-seulement la révolte contre le Roi, mais encore l'assassinat du Roi; ils furent condamnés au supplice des traîtres.

Quant au Lord Russel, dès qu'il se vit prisonnier à la Tour, il ne douta plus de sa destinée prochaine, et ne s'occupa que de mourir dans les sentiments de piété qui lui étoient naturels. Un comité du Conseil s'étoit transporté auprès de lui pour l'in-

terroger sur ses relations avec les Écossais. Le Lord Howard n'étoit point encore arrêté; la Cour n'avoit sur ce point que des soupçons. Russel répondit avec douceur qu'il n'étoit point assez préparé, mais qu'il tiendrait ses réponses prêtes pour le Tribunal. Sidney répondit avec hauteur au même comité : « Ne cherchez point, » dit-il, « à m'extorquer, par l'artifice de vos questions, les preuves que vous n'avez point. Je n'ai rien à vous dire. »

Ce mémorable procès tient de si près aux événements du règne suivant qui s'approche, qu'il est impossible de ne pas donner quelque étendue à la relation des faits principaux; ils intéressent, d'ailleurs, des hommes qui conservent un grand nom dans la mémoire. Ces faits signalent aussi le commencement de la catastrophe qui doit changer la face de l'Angleterre et de l'Europe. L'histoire enfin ne seroit une leçon ni pour les peuples ni pour les hommes d'État, si elle se bornoit à ne montrer que l'extérieur des révolutions, oubliant qu'elle doit surtout montrer comment elles se préparent et s'accomplissent.

La cause du Lord Russel fit naître, devant le Tribunal, des incidents sur le droit assez remarquables. D'abord la légalité des jurés fut attaquée; ils étoient bourgeois de Londres, mais ils n'étoient pas *gens de fief*, comme la loi l'exigeoit. La compétence fut discutée : l'usage prévalut, et avec rai-



son; il étoit conforme à l'intention même du statut, puisque les membres d'une corporation telle que la Cité de Londres, sont ou peuvent être plus riches en capitaux et en effets de compagnies commerciales, que les plus riches propriétaires fonciers.

Le Lord Howard avoit cité la réunion chez Séphard, où, disoit-il, on avoit agité la question d'enlever les Gardes. Séphard déclara que Russel y étoit venu deux fois, et se joignit à Rumsey qui affirmoit le consentement du Lord à ce projet; mais ni l'un ni l'autre ne pouvoit citer aucune de ses paroles; et comme rien n'étoit argué sur les affaires d'Écosse, Russel n'avoit à se défendre que sur un fait qui jamais n'approcha de sa pensée, celui d'une conjuration contre la vie du Roi.

Ses défenseurs s'élevèrent contre le témoignage du Lord Howard, qui, selon eux, ne pouvoit être juridiquement admis. « Cet homme, disoient-ils, a pris Dieu et les hommes à témoin que la conspiration étoit une imposture, et que jamais aucun des accusés ne lui en avoit parlé. Recevez-vous aujourd'hui, comme témoignage, ses infames désaveux? » Le Solliciteur général répondit par les principes du droit : « Howard, complice lui-même, avoit trop d'intérêt à nier la conspiration avant d'être arrêté, pour que ses premières dénégations méritassent la moindre attention; c'est d'ailleurs la marche naturelle à tous les conspirateurs. »

Une objection plus sérieuse fut produite en faveur de Russel. « Sur quelle loi faites-vous le procès ?  
 « Adoptez-vous le vieux statut de la vingt-cinquième  
 « année d'Édouard III, ou le statut qui a défini les  
 « crimes de haute trahison pendant la vie du Roi  
 « régnant ? Par ce dernier statut, la prescription est  
 « acquise au bout de six mois, et l'entrevue chez  
 « Séphard est très-antérieure. » Les juges adoptèrent celui d'Édouard.

Alors Russel demanda que l'on citât contre lui une seule des actions définies par cette loi. Or, par celle d'Édouard, le législateur distingue deux espèces de trahison : l'une est l'intention et l'entreprise d'ôter la vie au Roi; l'autre est l'entreprise actuelle de faire la guerre contre lui. De plus, suivant le statut porté sous la Reine Marie : « Le concours de  
 « deux témoignages est exigé sur quelqu'acte formel  
 « qui tende à l'exécution de l'un ou de l'autre de  
 « ces deux crimes. » On répondit que la seule pensée d'attenter à la vie du Roi, lorsqu'elle étoit manifestée par des faits extérieurs, étoit un des crimes prévus. Les avocats Hale et Cook prouvèrent immédiatement, par le texte même, qu'il s'agissoit dans le statut, non pas d'un dessein uniquement, mais d'un dessein et d'une entreprise contre la vie du Roi. Cependant, et quoique jamais en Angleterre on n'eût admis dans la dénomination de *Gardes* le sens qui s'attache au titre de *Gardes-du-Corps*,

dans les autres royaumes, et qu'il n'y eût qu'une seule dénomination universelle à tous les corps de l'armée, celle des troupes du Roi, le ministère public insista sur ce nom de *Gardes*, pour indiquer une résolution formelle d'attenter à la personne même du Roi, ce qui constituoit le crime de régicide. Howard lui-même affirma sous serment que jamais on n'avoit eu cette pensée. Mais les magistrats admirèrent en fait que le dessein du régicide étoit la conséquence naturelle du dessein d'enlever les Gardes du Roi.

Le Lord Russel avoit l'âme trop élevée pour chercher ailleurs que dans la vérité même la défense de son honneur et de sa vie. De subtiles discussions de droit, et ce qu'on nomme en France les questions préjudicielles, lui paroissoient peu convenables à sa propre dignité; il demanda que l'on entendît ses avocats sur le sens et l'application de la loi, par rapport au projet imputé d'enlever les Gardes du Roi. Les juges rejetèrent sa demande, sur son refus de reconnoître d'abord comme vrais les faits allégués par les témoins.

Il eut alors la pensée d'avouer avec la franchise naturelle à son cœur, la vérité toute entière, en ce qui lui étoit personnel. Ses amis qu'il consulta l'y engagèrent, certains qu'il ne pourroit être condamné tout au plus qu'à la peine méritée pour n'avoir pas révélé une haute trahison. Mais ses avocats, plus

instruits que lui des maximes de la jurisprudence , lui prouvèrent aisément l'essentielle différence qui existe entre ne pas approuver les desseins sur lesquels cependant on délibère , et ne pas révéler ces mêmes desseins , lorsqu'on les connoît sans y prendre part. Il renonça donc sans peine à sa pensée, laissant aux juges le soin de découvrir ce qu'ils vouloient apprendre, et aux jurés celui de se déclarer dans l'intégrité de leur conscience. Il parla peu, mais toujours avec dignité.

Ce fut dans la dernière séance du procès que l'on apprit la mort du comte d'Essex. Le ministère public en tira un parti terrible contre l'accusé sur l'esprit des jurés. Il leur montra qu'en se donnant la mort Essex confirmoit la conspiration. Russel fut condamné. Immédiatement après, il fit dire à Séphard qu'il lui pardonnoit, en le priant de se rappeler qu'il n'étoit allé qu'une fois dans sa maison. Séphard éperdu ne put rien répondre, sinon que son trouble devant les juges ne lui avoit laissé dans l'esprit aucune liberté.

Lorsque le jugement fut porté, ses amis le sollicitèrent de consentir à demander sa grace au Roi. Il les y autorisa, sous la condition que l'on n'exigeroit de lui aucune démarche qui entraînat un aveu implicite du crime dont il étoit innocent, c'est-à-dire, le projet d'assassiner le Roi. Il fit offrir d'aller vivre hors de l'Angleterre, et dans tel pays qu'il plairoit

à Sa Majesté, promettant d'y rester étranger à toute affaire politique. Sa femme, qui étoit la fille et l'héritière du comte de Southampton, implora aussi la clémence royale avec un torrent de larmes, offrant les vertus et les services de son père en expiation des erreurs qu'un sentiment exagéré de patriotisme avoit pu inspirer à son mari. Le comte de Betford, père de Russel, offrit 100,000 l. sterl. à la duchesse de Portsmouth. La cupidité de la favorite et le ressentiment du Roi furent invincibles. Charles II n'accorda d'autre grace que la remise de ce qui est ignominieux dans les sentences de haute trahison. « Mylord Russel, » dit-il, « éprouve aujourd'hui que « je possède la prérogative qu'il m'a disputée dans « l'affaire du comte de Danby. » Hélas ! le temps viendra aussi que Jacques II invoquera le secours du comte de Betford, et le vieillard lui répondra : Sire ! j'avois un fils !

La veille de l'exécution, Walcot, Hone et Howse subirent leur supplice. Walcot sur l'échafaud s'avoua coupable, mais il nia la réalité de tout complot arrêté. Il déclara « que souvent il avoit été question « de tuer le Roi, mais que tous les détails donnés « par West et Rumsey étoient une fable de leur « façon pour accréditer leur témoignage. Il avoit « combattu », dit-il, « les propositions de West pour « l'assassinat ; lorsque celui-ci promettoit la protec- « tion de Monmouth, il lui répondoit que le duc de

« Monmouth , au contraire , s'il montoit sur le trône ,  
« seroit le premier à punir de tels attentats. » Hone  
s'avoua également coupable de s'être trouvé à ces  
détestables conciliabules , témoigna un vif repentir,  
et protesta « que ceux des accusés de distinction  
« qu'il connoissoit n'avoient pris aucune part à ces  
« ténébreux complots. » Le lord Russel qui devoit  
être exécuté le lendemain , sentit son ame soulagée  
en apprenant ces déclarations , qui séparaient ainsi  
les deux complots confondus dans un seul par le  
Gouvernement.

Il avoit reçu et lu sans s'émouvoir la sentence que  
lui apportèrent les shérifs , et conserva jusqu'à la  
fin une douceur inaltérable , animée par une piété  
tout-à-la-fois douce et fervente. Il s'occupa soigneu-  
sément de son apologie , dont il remit trois copies  
signées de sa main à milady Russel , qui soutenoit  
maintenant son malheur avec une noble et tendre  
constance. Il écrivit ensuite une lettre au Roi , de-  
mandant pardon à Sa Majesté de tout ce qu'il avoit  
pu faire contre son devoir. « Jamais , » disoit-il , « je  
« n'ai trempé dans aucun dessein préjudiciable ni à  
« votre personne , ni à votre dignité. Aucune de  
« mes actions ne m'a été inspirée que par les mouve-  
« ments d'un zèle ardent , mais sincère pour les vé-  
« ritables intérêts de la Couronne et du pays. Quoi-  
« que durement traité , je pardonne sans peine à tous  
« ceux qui m'ont desservi auprès de Vous. Que ma

« mort appaise au moins, Sire, le mécontentement  
« de Votre Majesté ; je veux mourir dans la confiance  
« que ma femme et mes enfants n'en seront pas la  
« victime comme le père. » Après sa dernière entre-  
vue avec milady Russel, entrevue qu'il soutint avec  
une tendre gravité, il dit : « L'amertume du calice  
« est passée. » Le matin, il dormoit d'un profond  
sommeil quand on l'éveilla. Il monta sa montre en  
disant : « Le temps n'est plus, l'éternité va com-  
« mencer. »

Lorsque les shérifs se furent présentés pour le  
conduire à l'échafaud, il trouva le lord Cavendish  
qui l'attendoit sur l'escalier de la Tour pour l'em-  
brasser. Cavendish avoit déjà voulu changer de vê-  
tements avec lui pour qu'il s'évadât. Russel ne l'avoit  
pas permis. Du fond de sa retraite ignorée, Mon-  
mouth avoit également voulu se montrer pour l'al-  
ler voir à la Tour. Il s'y étoit opposé. Après avoir  
reçu le dernier embrassement de Cavendish, il se  
retourne précipitamment vers lui : « Mon ami, » lui  
dit-il, « je vous en conjure, pensez à la Religion.  
« Vous ne pourriez comprendre combien de force et  
« de consolation j'y ai puisé dans mon malheur ! »

Toutes les rues qu'il traversa, de la Tour au  
lieu du supplice, étoient occupées par une innom-  
brable multitude, et chacun suivant ses propres  
sentiments, le couvroit d'injures ou de marques de  
compassion. Burnet et Tillotson l'accompagnoient

dans son carrosse ; il chantoit les Psaumes avec eux. Arrivé sur l'échafaud , il remit aux shérifs la quatrième copie de son apologie , et prenant la parole , il protesta en peu de mots que jamais il n'étoit entré dans aucun dessein qui eût pour but d'attenter à la vie et à la couronne du Roi. Il pria Dieu pour Sa Majesté et pour la Religion protestante. Ensuite il se recueille un moment pour prier en silence ; il se déshabille , et d'une contenance modeste et ferme , il tend sa tête au bourreau , qui ne la fit tomber qu'au second coup de hache.

A peine l'exécution étoit consommée que son apologie étoit publiée dans toutes les rues de Londres. La Cour en fut justement alarmée. Russel y avoit travaillé avec soin ; elle montre tout-à-la-fois une ame sincère et une imagination ardente. Les sentiments qu'il y exprimoit devenoient d'autant plus dangereux pour la Cour qu'ils étoient populaires , et qu'ils paroisoient au peuple signés du sang d'un martyr de la Religion et de la liberté. L'Angleterre excusoit sans peine ce qu'elle soupçonnoit des démarches de Russel pour un soulèvement ; mais elle ne voyoit qu'un arrêt porté sans preuve légale et par une torture violente donnée à la loi. Elle ne croyoit pas surtout que Russel fût le moins du monde complice des scélérats qui la veille venoient d'être conduits à l'échafaud. La Cour elle-même ne le croyoit pas. L'attendrissement excité par sa fer-



meté modeste sur l'échafaud, par le souvenir de ses vertus privées, par la lecture de son apologie, fut universel et profond. De telles émotions dans les peuples sont une révolution commencée. C'est une grande question que celle de la clémence dans certains crimes d'État et dans certains coupables. Une ame vraiment royale eût pardonné peut-être au lord Russel; le péril du pardon n'eût jamais surpassé le danger d'être inexorable. Mais Charles II avoit laissé périr le vicomte de Stafford, qui étoit innocent.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment l'Ambassadeur de France rendit compte de ces événements au Roi son maître. On voit dans son rapport la réserve d'un courtisan qui n'ose ni cacher ni faire connoître toute l'impression qu'ils faisoient sur l'Angleterre. La position de l'Ambassadeur étoit alors des plus délicates, puisqu'il avoit été chargé d'exciter, de corrompre même les chefs de l'opposition parlementaire.

Il avoit d'abord écrit avec une simplicité toute laconique, et sans autre réflexion, que le comte d'Essex *s'étoit coupé la gorge avec un rasoir*. Plus tard il annoncera, dans un postscriptum remarquable par son énergique briéveté : *M. de Sidné (Sic) a eu le cou coupé*. Voici comment il parla de l'exécution de Russel dans sa lettre du 3 août.

« Mylord Roussel eut, samedi (31 juillet), la tête  
« coupée sur la place de Lincoln-in-filds (Lincolns-

« inn-fields ). Il y avoit des troupes d'infanterie et de  
« cavalerie. La place est très grande et il s'y trouva  
« un nombre infini de personnes et de spectateurs.  
« Mylord Roussel témoigna beaucoup de fermeté  
« ( comme font ordinairement les Anglois en mou-  
« rant ). Il dit en peu de mots qu'il mouroit pour  
« être bon protestant , et que tous ceux qui l'étoient  
« devoient se réunir pour s'opposer aux entreprises  
« des Papistes. Il protesta de n'avoir rien su de la  
« conspiration contre la personne du Roi d'Angle-  
« terre , mais il ne dénia pas d'avoir eu connaissance  
« de ce qui se projettoit pour s'opposer à un Gou-  
« vernement arbitraire et remédier aux désordres de  
« l'État. Il donna un écrit au Shérif Nort ( North ),  
« qui a été porté à Sa Majesté Britannique. Le doc-  
« teur Burnet et le docteur Tilleson ( Tillotson ) l'as-  
« sistoient ; ce sont deux Presbytériens fort renom-  
« més. Plusieurs personnes trempèrent leurs mou-  
« choirs dans son sang. C'est une coutume parmi les  
« Anglois , qui marque leur vénération pour celui  
« qui meurt. Le peuple fut fort tranquille et on garda  
« un profond silence. Les sentiments étoient fort par-  
« tagés. Beaucoup disoient que c'étoit un traître qui  
« méritoit la mort ; d'autres , en aussi grand nombre,  
« disoient qu'il n'étoit pas coupable , et que les té-  
« moins qui avoient déposé contre lui n'étoient pas  
« valables.

« On ne fera pas sitôt le procès aux autres pri-

«sonniers. Les juges sont allés dans les provinces  
«tenir les assises accoutumées.»

Le départ des Juges avoit suspendu le procès des autres prisonniers. Pendant cet intervalle, l'Hôtel de ville fut sommé de rendre ses chartes, en exécution de l'arrêt qui l'avoit ordonné. Cet ordre, mis en délibération, excita de fortes oppositions. Tous les membres des Corporations, disoit-on à l'Hôtel de ville, font le serment de conserver des Privilèges dont ils sont les dépositaires et les protecteurs. «Attendons au moins que le Roi lui-même nous les enlève.» Cet avis prévalut; aussitôt les chartes sont arrachées de vive force, l'Hôtel de ville est fermé, le Roi se réserve la nomination des magistrats, et casse plusieurs Échevins ou officiers de la cité. Il prend une pareille mesure pour d'autres villes du Royaume, et leur envoie de nouvelles chartes.

Par le droit public de l'Angleterre, tous les privilèges (*privatæ leges*) des corporations émanent de la Couronne, qui a droit sans doute de les révoquer, mais de les révoquer après un jugement légal. Ce jugement étoit porté contre la ville de Londres. La Couronne étoit donc ici dans son droit. Aussi la question se borne-t-elle à savoir si l'exercice de ce droit étoit un acte de sagesse. Plus tard Jacques II fera reporter en pompe à l'Hôtel de ville par le Chancelier d'Angleterre cette même charte que la ville ne voudra plus recevoir, sans un jugement qui casse le premier.

Mais cette affaire des chartes, si grave dans un pays où tout se traite légalement, avoit pour véritable cause la nécessité des affaires du Roi. Au 12 juillet, Charles n'avoit reçu de la France que 380,000 livres sur le paiement du subsidè de la seconde année qui étoit révolue dès le 1<sup>er</sup> mars<sup>1</sup>. Les Ambassadeurs de l'Empire, de la Suède et de la Hollande lui proposoient de se rendre médiateur entre la France et l'Espagne; de son côté, l'Espagne lui offroit de l'argent s'il vouloit la soutenir contre *les hostilités de Louis XIV.* Le duc d'York s'étoit empressé d'en donner avis à l'Ambassadeur Barillon. Celui-ci reçut ordre de payer 350,000 francs, à compte sur la seconde année du subsidè, faisant espérer un paiement prompt des 770,000 francs qui devoient la compléter. Mais en compensation du retard actuel sur le subsidè, Charles reçut de la cour de Versailles d'amples félicitations sur la découverte du Complot de Rye-House, avec l'offre de livrer tous les conspirateurs qui se pourroient trouver en France. Barillon reçut aussi l'ordre de ne payer les 770,000 francs qu'en prenant ses sûretés sur les démarches éventuelles du Roi. Et en effet, lorsqu'il prononça la dissolution du Parlement d'Oxford au mois de mars 1681, Charles s'étoit engagé à convoquer un autre Parlement dans les termes fixés par

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon.

le bill triennal, c'est-à-dire dans les trois ans. Ce délai approchoit de sa fin, les Ministres sollicitoient le Roi de ne violer ni la loi ni sa parole; déjà des écrits se publioient pour rappeler l'un et l'autre; Charles n'en étoit pas fort éloigné, pressé comme il l'étoit par ses alliés naturels, et par la gêne qu'il éprouvoit de l'impérieuse économie de la France. Il lui falloit donc se préparer les moyens de maîtriser les élections, à tout événement, et l'affaire des chartes n'avoit pas d'autre but. Il est vrai que son frère y voyoit une conquête de la Couronne sur les libertés publiques. Touts deux y trouvoient encore un avantage immense pour des ames peu généreuses. En dénaturant l'institution des jurés, ils se vengeoient de leurs ennemis qu'ils frapportoient à coup sûr du glaive de la justice. Dans le droit des Chartes, le Lord Maire nommoit les Shérifs, qui nommoient les Jurés, et le Lord Maire étoit élu par les Communautés de la Cité. Ces diverses fonctions dépendoient maintenant de la Cour, qui eut ses jurés dévoués à toutes ses volontés. Il est juste aussi de reconnoître que l'Hôtel de ville étoit devenu un foyer de factions dans ces derniers temps. Charles usa de représailles comme sur un champ de bataille; mais la société n'est pas un état de guerre, et les Gouvernements qui ne savent imiter que la justice des factions se soumettent par là même au droit de la force qui tôt ou tard peut les accabler. Quoi qu'il en soit, le

Roi, toujours indécis entre ses alliés et la France, ajourna la question du Parlement qu'il avoit promis, laissa au duc d'York les soins du Gouvernement, et attendit que le temps dénouât les difficultés présentes.

De même que les corporations subirent d'immenses changements, la magistrature eut aussi les siens, et ce fut alors que parut au poste éminent de Lord Chef de justice Jefferyes, déjà connu par un zèle brutal et farouche, surtout par un talent dont il resta l'éternel modèle, celui de plier et torturer les lois à toutes les iniquités. Le procès des conspirateurs fut repris sous ses auspices après les assises des provinces, et recommença par Algernoon Sidney.

Les jurés, comme dans le procès de Russel, ne possédoient aucun bien fonds : Sidney les refusa. « On a décidé ce point dans l'affaire du Lord Russel, » répliqua Jefferyes; et il ne permit pas que la question fût examinée. L'iniquité étoit palpable, puisque le procès se jugeoit, non pas devant des jurés de la Cité de Londres, mais du comté de Middelsex. Quant au fond de l'affaire, on n'alléguait nul fait positif. A la vérité, le Lord Howard avoit dit qu'il existoit un comité des six, dont il étoit membre avec Sidney. Mais là s'arrêtoit la preuve. Quant aux deux autres témoins, West et Rumsey, ils affirmèrent séparément l'existence du comité, mais seulement par oui

dire ; West l'avoit apprise de Rumsey qui l'avoit apprise de West. Ainsi, par le fait, Howard se trouvoit seul et unique témoin : la loi en exigeoit deux.

Or, dans les papiers de Sidney, s'étoit rencontré un manuscrit de sa main, non encore achevé, sorte de réponse à un écrit du temps, intitulé *le Patriarche*, et dont l'auteur fort obscur, nommé *Filmer*, s'attachoit à démontrer le droit divin de l'autorité royale. Filmer remontoit très-haut. « Dieu, » disoit-il, « a donné la souveraineté du monde au « premier père, qui l'a transmise telle qu'il l'avoit « reçue à son premier né ; ainsi de génération en « génération : et voilà comme les Rois sont les héritiers du fils aîné du premier père ou du premier « patriarche <sup>1</sup>. »

Ce raisonnement ne parut pas péremptoire, au moins dans l'application, à Sidney qui d'ailleurs adoptoit pleinement dans son principe et dans ses conséquences le dogme de la souveraineté du peuple. Dans sa réfutation, il répondoit à Filmer que, « si « le droit des princes souverains résulte de leur « descendance de Noé par le fils aîné de ce patriarche, ils sont tous par le fait des usurpateurs, « puisqu'il n'est aucun d'eux qui puisse établir une

---

<sup>1</sup> Ce système a été renouvelé de nos jours, dans un livre intitulé *De l'Autorité*, publié par M. l'Abbé T\*\*, à son retour d'Angleterre.

« pareille généalogie. Si, » continuoit-il, « un seul  
 « existoit qui fût capable de produire une telle dé-  
 « monstration, celui-là seroit le seul souverain lé-  
 « gitime au monde et du monde. » Le développe-  
 ment de ces idées l'avoit conduit fort loin contre le  
 gouvernement monarchique. Son esprit exalté ne  
 lui faisoit concevoir qu'un seul bon gouvernement,  
 la République; et cependant il convenoit quelque-  
 fois qu'une République périroit nécessairement en  
 Angleterre, par le seul fait de l'établissement né-  
 cessaire d'une armée. Quoi qu'il en soit, ce roman  
 inédit de ses rêveries républicaines fut un heureuse  
 découverte pour le génie inventif de Jefferyes; il  
 en fit le second témoin qui manquoit au procès.

« La loi, » disoit-il, « exige deux témoins; mais,  
 « pour les cas de haute trahison, il suffit d'en avoir  
 « d'abord un qui dépose sur le fait même, et ensuite  
 « un second qui dépose sur une circonstance que  
 « l'on peut y rapporter, *comme celle d'avoir vu*  
 « *acheter un couteau.* Or, dans l'affaire présente,  
 « le Lord Howard est le témoin qui affirme qu'il  
 « s'agit d'un régicide, et que l'accusé étoit du co-  
 « mité des six. Que faut-il de plus maintenant que  
 « ce livre même de l'accusé, pour prouver ses des-  
 « seins régicides? »

Le Solliciteur général Finch mit le sceau à cette  
 monstrueuse interprétation en soutenant que le livre  
 étoit ce que la loi nomme *action formelle.* « Or, »



s'écria-t-il avec emphase, « *scribere et agere*, « *unum est et idem.* » Sidney fut condamné; il remit au marquis d'Halifax un mémoire pour le Roi; il y supplioit Sa Majesté de vouloir elle-même examiner ce procès. Jefferyes, qui en fut informé, s'écria, dans un transport de fureur, que sa tête sauteroit ou celle de Sidney. Pendant le procès, Sidney avoit souffert les démentis, les interruptions, les insultes même de Jefferyes avec une modération étonnante pour tous ceux qui connoissoient l'emportement naturel de son caractère. Quand les shérifs lui remirent la sentence, il la lut froidement, et leur dit avec douceur qu'il leur pardonnoit. « Mais, » ajouta-t-il, « faites un retour sur vous-mêmes. La justice du « Ciel vous demandera compte de ma vie, que vous « avez livrée en choisissant des jurés sans foi et « vendus à mes ennemis. » Un des shérifs répandit des larmes. Sidney écrivit ensuite son apologie qu'il leur remit sur l'échafaud.

Sidney n'avoit sur la Religion que des sentiments sans arrêt, aussi peu réglés par des principes que ses opinions politiques; c'étoit un déisme vague. Cependant il appela des ministres puritains auxquels il exprima la douleur que lui inspiroient ses fautes. Il parut au supplice avec intrépidité, pria un moment, et reçut le coup mortel. L'Ambassadeur de France manda cet événement à Louis XIV, dans une lettre du 31 décembre, où il parloit de Monmouth.

Il dit simplement : « M. de *Sidné* a eu le cou « coupé; il n'a point parlé en mourant, comme « font ordinairement les Anglais. »

Le témoignage de West et Rumsey devenoit de plus en plus si décrié, qu'à peine osoit-on l'opposer aux accusés qui restoient à juger. Aussi, Hampden, qui étoit du comité des six, ne pouvant être convaincu par l'unique témoignage du Lord Howard, fut condamné à une amende de 40,000 livres sterling.

Des six qui dirigeoient l'entreprise d'un soulèvement en Écosse, mais contre lesquels il n'existoit aucune preuve, et qui ne pouvoient légalement être condamnés que par l'adjonction de leur complot à celui des créatures de Shaftsbury, Essex s'étoit donné la mort; Russel et Sidney l'avoient subie par jugement; Hampden se trouvoit en quelque sorte dévoué à une perpétuelle prison, par l'impossibilité de payer son amende; Howard échappoit à toutes les peines légales par ses aveux. Le duc de Monmouth restoit seul à punir, également protégé par sa retraite inconnue, et par la tendresse du Roi.

Les Écossois compromis devoient être jugés en Écosse, où ils avoient été renvoyés. Quant aux complices de West et Rumsey, qui étoient encore sous la main de la justice en Angleterre, il ne restoit plus qu'Halloway et le chevalier Armstrong. Halloway, qui étoit jugé déjà par contumace, fut pris en Amérique; il avoua que lui et deux autres s'étoient char-

gés d'une entreprise pour faire soulever la ville de Bristol; que les mécontents de ce pays, s'ils se pronçoient, devoient se porter avec eux sur le cantonnement des Gardes, à Taunton, pour les entraîner; que ces tentatives n'avoient eu aucune suite; que West et Rumsey proposèrent d'assassiner le Roi et le duc son frère; qu'il ne voulut jamais entrer en délibération sur un projet si criminel; que West, Rumsey, Rumbold et son frère approuvoient seuls cette proposition, avec un cinquième qui ne fut pas nommé. On crut qu'il s'agissoit de Ferguson, qui étoit revenu de Hollande, ou peut-être de Goode-nough. Ses aveux et son discours funèbre, qui fut imprimé, portèrent la conviction dans le public sur l'incohérence de cette conjuration avec le complot formé sous la direction du comité des six.

Le chevalier Armstrong étoit aussi condamné par contumace; il fut saisi en Hollande et ramené en Angleterre. Il avoit été Lieutenant-Colonel des Gardes et Grand-Écuyer. Le duc de Monmouth avoit eu en lui une extrême confiance. Devant les juges, il réclama le bénéfice des lois qui lui donnoient, comme contumace, un an pour se mettre volontairement en jugement. Il demanda que son procès, comme celui d'Hallovy, fût régulièrement recommencé. On lui répondit qu'ayant été pris par force avant l'expiration de l'année accordée aux contumaces, le bénéfice de la loi ne pouvoit lui être appliqué. « Je ne

« souhaite, » disoit-il, « que la justice. » — « Vous  
« l'aurez tout entière, » lui répliqua Jefferyes, chef de  
Justice, et il fit exécuter la sentence portée par con-  
tumace. Armstrong avoit toujours mené une vie  
licencieuse. Il passa le peu de jours qui lui restoient  
encore dans la prière. « Il témoigna, » dit Burnet,  
« jusqu'à de la joie de finir par un supplice infame ;  
« parce qu'il n'a fallu rien moins, » disoit-il, « pour  
« le réveiller du profond assoupissement où il avoit  
« vécu et pour lui inspirer un juste sentiment de  
« l'énormité de ses crimes. » Il protesta en mourant  
qu'il n'avoit jamais conspiré contre la vie du Roi et  
du Prince son frère.

Cette exécution termina en Angleterre les pour-  
suites juridiques de cette double conspiration. Le  
Lord Chef de Justice, Jefferyes, alla de suite en  
rendre compte au Roi qui étoit à Windsor. Charles II  
en le voyant tira de son doigt une bague de prix  
et la mit au doigt de Jefferyes, en lui adressant ce  
singulier conseil : « Vous allez tenir les Assises dans  
« les provinces, » dit-il, « les chaleurs sont grandes ;  
« prenez garde de trop boire. » Jefferyes en effet  
portoit ce vice à l'excès et alors sa brutalité n'avoit  
plus de retenue. La bague du Roi fut nommée dans  
le monde, *la bague teinte d'un beau sang*, par  
allusion au sang de Russel et de Sidney.

En Écosse les formes légales de la justice furent  
encore plus violemment méprisées. Les preuves qui

n'existoient pas furent cherchées par des tortures jusqu'alors inusitées. Un nommé *Spence*, domestique du lord Argyle, inspira des soupçons à Londres et fut envoyé à Édimbourg. Le lord Perth, chef de Justice, exige qu'il réponde sous serment à toutes les questions qui seront faites. *Spence* invoque les lois du pays qui ne permettent pas de forcer personne à répondre sous serment *super inquirendis*. Le serment fut cependant exigé par diverses tortures qui font horreur. Il résista huit jours à ces épreuves rigoureuses; enfin il capitula sous la promesse qu'il ne serviroit de témoin contre personne, qu'il ne lui seroit fait aucune interrogation nouvelle et qu'il seroit mis en liberté. A ces conditions, il désigna quelques Écossois avec qui le lord Argyle correspondoit au moyen d'un chiffre à deux clefs, dont il indiqua une. Le Gouvernement avoit déjà l'autre, et l'on sut par ce moyen qu'Argyle négocioit pour un soulèvement, mais qu'il n'y avoit rien encore de conclu.

Carstares, ministre puritain, fut également forcé par la torture à faire le serment de répondre aux interrogatoires. Il avoua des discours qu'il avoit entendus sur les moyens de tuer le duc d'York, ajoutant qu'il y avoit opposé les principes de la Religion qui réprouvoient l'homicide. Carstares étoit un homme habile et doué d'une ame forte. Il avoit beaucoup de secrets qu'il garda malgré toutes les souffrances de

la torture. Ses liaisons intimes avec le Prince d'Orange font présumer justement que ce Prince n'étoit pas étranger aux entreprises d'Argyle et de Monmouth. Carstares fut nommé son chapelain.

Quant à Baillie, le chef des Députés d'Écosse auprès de Monmouth, à défaut d'une accusation motivée sur des faits connus, on lui opposa une lettre du Roi qui l'accusoit non pas de la conspiration de Rye-House, mais de complicité pour un projet de soulèvement. Sommé de faire le serment sur cette lettre, il se récria contre l'iniquité d'une forme inusitée, qui oblige l'homme à se dénoncer lui-même, ou à se sauver par un parjure; et il refusa le serment. Condamné pour ce refus à six mille livres sterling d'amende, il fut remis en jugement et condamné à mort par suite des indices que la torture de quelques autres suspects avoit procurés contre lui. Octogénaire et déjà mourant des suites de sa longue captivité, il protesta de son innocence relativement à tout projet d'attenter à la vie du Roi et du Prince.

Il est certain que Baillie étoit coupable d'un complot pour soulever l'Écosse, et d'intelligence avec Monmouth, Russel, Sidney, Essex, Argyle. Le Ministre Carstares étoit de plus coupable de machinations avec Fagel, Grand-Pensionnaire de Hollande; et le Gouvernement l'ignora toujours. Ils méritoient donc la mort; mais il les falloit convaincre. Autre-

ment la justice, qui émane du Ciel même pour la conservation de la société, n'est plus qu'un redoutable et détestable instrument des vengeances humaines ; et la société doute enfin s'il existe d'autres droits et d'autres lois que la force.

Ces formes iniques de la justice étoient le résultat d'une division qui avoit éclaté dans le Conseil d'Écosse. Le chancelier Aberdeen, depuis duc de Gordon, avoit incliné pour la douceur, dans les recherches ordonnées sur la révolte de Bottwellbridge. Queensbury, Lord Trésorier, tenoit à l'exécution littérale de l'édit du Roi : il en résultoit d'immenses récoltes pour le trésor. En effet, une grande et incroyable question s'agitoit dans le Conseil. On avoit observé que si les sectaires accouroient en foule aux offices de l'Église, leurs femmes n'y venoient point. Les hommes évitoient ainsi l'amende, et les femmes s'en croyoient naturellement exemptes. Il fut proposé au Conseil de les y assujétir ; et comme l'amende se trouvoit encourue pour chaque jour d'absence, le butin devenoit immense. « Pour tout payer, » dit un historien, « il eût fallu vendre l'Écosse entière. » Le Conseil s'étant divisé sur cette grave question, le comte de Perth, chef de Justice, fut envoyé à Withe-Hall : on y décida que les femmes des sectaires devoient l'amende.

Le duc d'York, depuis la conspiration, avoit un pouvoir absolu sur les affaires d'Écosse et le Roi

ne s'en mêloit plus. Aussi le système des amendes et de la rigueur prévalut. Le comte de Perth, quoique naturellement doux, s'aperçut de ces dispositions et revint en Écosse armé d'inflexibilité. Ce fut lui qui ordonna d'arracher le serment par la torture aux divers accusés ou suspects de conspiration. Aberdeen, chancelier, avoit été accusé auprès de la Cour d'*être modéré*, crime sans excuse dans les temps de réactions. Il fut destitué. Le comte de Perth avoit mérité par ses rigueurs d'être Chancelier. Il remplaça d'Aberdeen.

Mais le principal personnage de la conspiration, Monmouth, avoit reparu tout à coup sur la scène politique. C'étoit un peu avant le procès d'Algernon Sidney. Le duc de Monmouth, qui s'étoit tenu caché en Angleterre, songeoit à passer au service de l'Espagne dans la guerre qu'elle soutenoit contre la France. Le lord Halifax crut devoir réveiller la tendresse du Roi en sa faveur. Il vouloit par ce moyen mettre un contrepoids dans la balance des affaires. Il sut persuader à Monmouth d'écrire au Roi son père, qui fut touché de ses lettres. Le Roi lui promit sa grace, sous la condition d'une révélation complète de son crime. D'abord Monmouth hésita sur la forme de la révélation exigée. Halifax lui conseilla, lorsqu'il seroit rentré en grace, de supporter avec patience le premier feu des reproches de son parti. Les vacances, lui dit-il, approchent;



et le bill de *l'habeas corpus*, exige que les accusés contre lesquels il n'existe aucune preuve soient mis en liberté; ainsi on reconnoîtra bientôt que vous n'aurez acheté votre réconciliation aux dépens de personne.

Monmouth, suivit d'abord ce conseil et promit de demander son pardon au Roi; mais il ne voulut consentir qu'à une soumission vague et polie envers le duc d'York. Le Roi garda un silence absolu sur cette négociation, et ne parla de la réconciliation future que la veille même à son frère. Le Duc en fut consterné. Il proposa en conseil que Monmouth fût au moins envoyé à la Tour, un moment et pour la forme. « Je lui ai promis sa grace, » répondit séchement le Roi. Monmouth vint en effet, avoua sa faute en termes généraux, et demanda son pardon. Il s'adressa ensuite au duc d'York, le priant d'intercéder pour lui auprès de Sa Majesté. Charles reçut son fils avec effusion de cœur.

Le lendemain le Roi dit devant sa Cour, que *Jacques*, c'étoit le nom familier qu'il donnoit à Montmouth, avoit confirmé les aveux du lord Howard. La nouvelle s'en répandit sur le champ dans tous les lieux publics de la ville, et la gazette de Londres annonça que le duc de Monmouth avoit révélé ce qu'il y avoit de plus secret dans la conspiration. Monmouth au désespoir nia le fait, avec les expressions du plus vif mépris pour le lord

Howard. Halifax eut beaucoup de peine à le calmer, rejettant ce mot du Roi ou sur sa facilité naturelle ou sur l'importunité des Courtisans. Monmouth consentit à se contraindre, jusqu'à ce qu'il eût ses lettres de grace. Mais à peine les eut-il en sa possession, qu'il pressa le Roi de rétracter la fatale parole, lui amenant des témoins qui soutenoient que lui, Monmouth, n'avoit point déclaré ce qui lui étoit attribué. Le Roi voulut avoir par écrit au moins ce que Monmouth avoit réellement avoué. Alors Halifax lui conseille encore d'écrire au Roi. Il lui représente qu'après toutes ses intelligences avec les ennemis de la Cour, il ne devoit pas s'arrêter devant le mot de conspiration auquel d'ailleurs il pourroit donner un sens plus ou moins restrictif: il s'agissoit enfin d'un Roi et d'un père; il s'agissoit aussi de ses amis exposés à de grandes persécutions. Monmouth se rendit, et le Roi fut encore touché de sa lettre. Mais bientôt Monmouth reçut d'autres conseils. On lui fit entendre que sa lettre, sans avoir force de preuve, n'en fortifioit pas moins la croyance publique, déjà ébranlée, sur l'adhésion prétendue de ses amis à la conjuration de Rye-House. La conscience des jurés en pourroit être frappée. Le procès de Sidney n'étoit point encore commencé. Il commettoit enfin une bassesse. La mobilité de son imagination ne put résister à de telles idées. Il court chez le Roi, le vi-

sage tout ému de désespoir , et lui redemande sa lettre. Le Roi la rendit. Mais , dit-il , n'exigez pas le désaveu que vous me demandez. Vous me ruinez , ajouta-t-il avec bonté , si vous me résistez sur ce point. Le duc de Monmouth eut la folie de rester inébranlable , et fut exilé de la Cour. Ses amis exaltèrent sa conduite comme un acte héroïque , et peu de jours après il se rendit à la Cour du prince d'Orange.

Monmouth , dit le duc d'York <sup>1</sup> , avoit déclaré qu'il savoit toute la conspiration , excepté le projet d'assassinat. Il avoit visité les gardes , lorsqu'il fut question de les surprendre. Un soulèvement étoit préparé dans les comtés d'York et de Chester. Le major Hurst , de Chichester , devoit surprendre Portsmouth. Un mouvement devoit aussi éclater en Écosse , le docteur Owen , M. Méad et les autres ministres presbytériens les plus renommés étoient d'accord avec Argyle , qui devoit seconder ce mouvement. Enfin , dit le Prince , il avoit personnellement désigné plusieurs des conjurés. Sa mémoire , ou le malheur , ont certainement trompé l'illustre historien sur ce fait. Car , excepté Argyle , Owen , Méad et le major Hurst qu'il désigne , il n'eût pas manqué de nommer Essex , Russel , Hampden et Sidney , si Monmouth les avoit nommés lui-même. Il est d'ail-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

leurs très probable que le Roi, qui avoit caché à son frère son projet de pardonner à Monmouth, ne lui a pas montré la lettre qu'il avoit reçue de son fils, et qu'il lui avoit rendue. Enfin le témoignage même de l'Ambassadeur de France<sup>1</sup> ne permet pas de douter que Jacques II ne se soit trompé dans ses souvenirs.

Le Roi conçut un vif chagrin de cette rupture. Quoiqu'il témoignât publiquement beaucoup d'aigreur sur la bienveillante hospitalité qui accueillit Monmouth à la cour du prince d'Orange, il n'en témoignoit pas moins en particulier à ce Prince une sorte de reconnaissance. Il lui avoit montré un cachet secret dont il se serviroit pour toutes les lettres qu'il pourroit lui adresser, par déférence pour le Conseil ou pour son frère. Ainsi les lettres officielles que ce Prince recevoit du Roi son oncle, pour se plaindre des égards prodigués à Monmouth, portoient l'empreinte du cachet mystérieux, et le Prince en concluait justement qu'il ne pouvoit déplaire en continuant de bien traiter le cher proscrit<sup>2</sup>. Guillaume avoit aussi connu les secrètes pensées de Charles II sur le duc d'York, lorsqu'il vint à Londres après la dissolution du Parlement d'Oxford. « J'adoucirai les choses, » disoit le Roi, « ne crai-

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon, du 23 décembre 1683.

<sup>2</sup> Mém. de Burnet.

« gnez pas que de mon vivant il les pousse à l'ex-  
« trémité. Je connois son caractère, et je crains pour  
« lui que s'il monte sur le trône, il n'y puisse rester  
« quatre ans. »

Louis XIV prenoit alors un tel ascendant sur l'Europe, qu'il jugea sans doute inutile de s'occuper encore du Roi d'Angleterre. Que pouvoit-il craindre de lui ? Le prince d'Orange étoit en mésintelligence ouverte, sinon avec les États-Généraux, du moins avec l'État de Hollande et la ville d'Amsterdam, qui offroient le Stathoudérat au prince de Frise. Toute son habileté n'avoit pu résoudre la République à se ligner avec l'Espagne. Aussi Louis XIV, qui ne craignoit plus rien, ni de ces deux puissances, ni de l'Angleterre, affecta de ne plus payer le subside convenu avec Charles II. Ce Prince n'avoit reçu que 30,000 livres sur la troisième et dernière année qui se trouvoit expirée depuis long-temps. Aussi n'écoutoit-il pas sans complaisance toutes les instances que l'on multiplioit autour de lui, pour convoquer le Parlement en exécution du bill triennal. Sensible aux menaces que l'Ambassadeur Barillon avoit été chargé de lui faire, au sujet du fatal traité de Douvres avec la duchesse d'Orléans, il ne le fut pas moins quand il eut découvert enfin les intrigues de cet Ambassadeur avec les chefs du parti populaire. A ces griefs se joignoit un secret dépit, quand il considéroit l'affluence de la cour autour de son frère et sa propre

solitude. Le calme du présent ne pouvoit le tromper ni sur l'avenir, ni sur le désordre actuel de ses affaires, ni sur les sentiments publics, ni sur le mépris des étrangers, ni, suivant l'expression d'un historien, *sur la trahison d'un Prince pour lequel il avoit tout fait*<sup>1</sup>. Quel étoit ce Prince? L'historien ne le dit pas, et le laisse deviner. Quoi qu'il en soit, Charles s'enveloppe dans sa dissimulation, et laisse encore tout le soin des affaires au duc d'York, ou plutôt se ménage un reste de popularité en rejetant sur son frère toute la responsabilité d'une administration vindicative, cupide et souvent inique.

Charles, pour acquérir les bienveillances du peuple, avoit marié au prince d'Orange la fille aînée de son frère. Le même sentiment lui fit conclure le mariage de la sœur de cette Princesse avec le Prince George, frère du Roi de Danemark. le Duc eût préféré des alliances catholiques, il lui fallut obéir. Mais il trouva une sorte de dédommagement en faisant accorder les premiers emplois de l'Irlande à des seigneurs Catholiques, tandis qu'en Angleterre les lois pénales étoient plus rigoureusement que jamais imposées aux Non-Conformistes. Mais il en résulta de fortes amendes.

On essaya encore quelques procès politiques, déjà très multipliés depuis la rupture du Parlement. Quel-

---

<sup>1</sup> Mém. de d'Alrymple.

ques - uns étoient justes , d'autres au moins téméraires. Un accusé, absous par le Grand-Jury de Londres, fut remis en jugement et condamné dans les assises de Comtés. Mais en général les jurés commencèrent à s'inquiéter de leur servile obéissance, et le cri de l'opinion publique les avertit qu'ils faisoient le serment d'être justes. Cependant un grand scandale fut réparé, si ce n'est dans l'exactitude légale, au moins dans la morale outragée. Ce fut la condamnation de Titus Oates, pour le crime que l'on nomme *Scandalum magnatum*. Confiant dans l'impunité qu'il croyoit avoir acquise, il avoit employé des expressions diffamatoires contre le duc d'York. Ce Prince le poursuit juridiquement, et Titus Oates fut condamné à une prison perpétuelle, à l'exposition au pilori, quatre fois par année, enfin à être frappé de verges, pendant le trajet de la prison à l'exposition. La terrible conspiration des Papistes eut aussi son terme par la mise en liberté, sous caution, des seigneurs Catholiques et du comte Danby renfermés à la Tour, justice tardive que le Duc fit rendre et que le Roi n'eût osé accomplir peut-être, parce que c'étoit violer la prérogative du Parlement, et qu'il songeoit à le convoquer.

La faction de l'exclusion étoit réellement terrassée, et la chaleur du parti vainqueur soutenoit encore dans le public une sorte d'horreur contre elle par les projets dont elle s'étoit vue accusée dans le

complot de Rye-House. Mais il s'élevoit aussi comme un nuage de mécontentements qui menaçoit d'un orage. Les sentiments comprimés prenoient leur essor dans les écrits, dans les satires et surtout dans la chaire. Le zèle des juges voulut faire un exemple sévère, et la Cour n'osa le confirmer. Un ministre presbytérien, Roswell, avoit été dénoncé par trois femmes qui citèrent, chacune en particulier, littéralement l'une comme l'autre, plusieurs fragments d'un sermon qu'elles disoient avoir entendu. Les fragments cités étoient dans le cas de haute trahison. L'accusé présente son manuscrit aux juges, ils refusent de l'examiner; des témoins qui avoient recueilli son sermon par les procédés sténographiques, attestent que les fragments dénoncés n'ont pas été prononcés; l'accusé prouve que ses accusatrices sont des femmes de mauvaise vie; elles-mêmes ne peuvent produire personne qui les ait vues au sermon. Jefferyes, chef de justice, s'écrie avec sa fureur habituelle, que prêcher dans un conventicule étoit déjà un crime de haute trahison. « Une telle témérité, » dit-il, « doit disposer les jurés à tout croire, quels que soient les témoins. Or il y en a trois; c'est plus qu'il n'en faut. » Sur cette observation impérative, les jurés déclarent que Roswell est coupable. Ici l'accusé demanda que les jurisconsultes examinassent au moins à quel degré de culpabilité pouvoient s'élever les passages du sermon que l'on ar-



guoit de haute trahison. C'étoit là précisément ce que l'on avoit refusé à Sidney pour son livre, avec cette différence que dans le procès de Sidney, les jurés n'avoient point encore prononcé. Mais la condamnation de Roswell parut si odieuse, que le Roi, sans accorder la grace du condamné, ordonna un sursis indéfini à l'exécution de la sentence.

Si de tels faits (et, comme on l'a déjà vu, ils sont multipliés), expriment le principe d'un Gouvernement, la société de son côté réagit et proteste par ses défiances ombrageuses, par ses résistances d'opinion, par ses préjugés, ses injustices même. De nombreux symptômes se manifestent et la montrent telle qu'elle est, soumise, mais irritée. L'habileté ne consiste pas à les mépriser et à les étouffer, mais à les étudier pour en supprimer la cause, pour empêcher que le mal repoussé dans le corps politique ne devienne enfin mortel. Autrement une révolution est bientôt faite dans les esprits; le moment seul n'est pas venu encore, mais il vient enfin. Qui pourroit ne pas juger ainsi, par le seul fait que l'on va citer?

Le 5 novembre, jour anniversaire de la conspiration des poudres, il étoit d'usage de prêcher sur cet événement dans les Églises publiques et dans toutes les Chapelles des corporations et des établissements publics. Le *Papisme* est le sujet légalement obligé de ces prédications politiques. Un des mi-

nistres anglicans les plus fameux et justement célèbre, choisit ce texte de l'Écriture :

« Délivre-moi de la gueule du Lion ! Tu as exaucé  
« ma prière, et je ressemble à un homme assis sur  
« la corne de la Licorne ! »

Ici l'allusion étoit palpable, puisque le lion et la licorne forment l'écusson royal. La gueule béante du lion, c'étoit le *Papisme* dont le duc d'York menaçoit l'Angleterre. *Je ressemble à un homme assis sur la corne de la licorne !* L'orateur par cette image énergique ne représentoit-il pas le Roi futur renversé et foulé par les futurs vainqueurs du *Papisme* ? Il ne manqua pas de citer les imprécations de Jacques I<sup>er</sup> contre celui de ses successeurs qui tenteroit de rétablir l'autorité de l'Église romaine sur l'Angleterre. Un tel sermon, prononcé dans une telle solennité, en de telles circonstances, par un homme des plus habiles, qui s'enveloppoit du manteau même de la Religion et des lois pour frapper impunément d'anathême l'héritier présomptif de la Couronne, étoit certainement le symptôme le plus vif de la situation réelle du pays. Que pouvoit ici le Gouvernement ? Il n'osa pas même exiger que le Garde des Rolles renvoyât le chapelain qui avoit prêché ainsi, et cependant la Chapelle des Rolles étoit une des Chapelles royales. Mais prenant de lui-même son parti, l'orateur se retira volontairement en France, et de là en Hollande. C'étoit le docteur Burnet.

Cependant on apercevoit divers indices qui sembloient annoncer un grand changement dans la politique du Roi. L'Ambassadeur de France mandoit à Louis XIV que d'après les avis reçus de l'Envoyé de Hollande, ainsi que du comte d'Avaux lui-même, Ambassadeur de France à la Haye, les partisans du prince d'Orange s'expliquoient ouvertement sur une intelligence secrète, rétablie entre Monmouth et le Roi son père. « De plus, » ajoutoit Barillon, « les marchands de Londres se plaignent avec amertume de la nouvelle ordonnance publiée à Toulon, qui interdit le commerce des vaisseaux anglois avec la ville de Gênes. Le Roi s'en plaint comme d'une violation des traités. Je sais, » continuoit Barillon, « qu'on n'a rien omis pour aigrir ce Prince : on lui fait croire que Votre Majesté lui a fait un tort irréparable parmi ses sujets, *en leur faisant croire qu'il préfère ce qui peut être agréable à Votre Majesté, aux intérêts les plus considérables de la nation angloise.* » Le duc d'York lui-même sollicitoit Barillon de faire mettre un terme à des récriminations dangereuses, que le Lord Halifax et les ennemis de la France, disoit-il, ne manquoient pas d'envenimer dans l'esprit du Roi. Louis XIV, en effet, se hâta de faire relâcher tous les vaisseaux que l'on avoit pris à Gênes et conduits à Toulon. Dans le même temps, pour plaire à Charles II, ou pour retenir la duchesse de Portsmouth dans ses

intérêts , il délivra et fit enregistrer à la chambre des Comptes de Paris ( le 22 janvier 1685 ) des lettres de naturalité pour le jeune duc de Richmond, sous le nom du prince Charles de Lenox, duc de Richmond, fils naturel du Roi d'Angleterre Charles II et de Louise-Renée de Penancouet-de-Kéroual , duchesse de Portsmouth, née sujette de France. Enfin le subsidé expiré depuis le premier avril de l'année précédente, époque à laquelle il étoit encore dû 1,370,000 liv. sur 1,500,000, avoit été peu à peu soldé par des envois successifs de 50,000 livres; il se trouvoit même un excédant de 30,000 francs, le 11 février 1685 : cette date doit être remarquée.

Mais le Roi n'en paroissoit pas moins très-réservé envers le Duc son frère. Monmouth étoit venu secrètement en Angleterre <sup>1</sup>; et s'il ne vit point le Roi, ce qui est douteux, il étoit retourné à la Haye, comblé de joie. Il y avoit des réunions mystérieuses chez la duchesse de Portsmouth, auxquelles assistoient Barillon, Sunderland et Godolphin. La présence de Barillon semble annoncer qu'il s'agissoit de la France; mais il y avoit aussi d'autres projets, d'après le témoignage de *May*, le plus intime confident de Charles II. Le Duc dit lui-même que la Duchesse avoit un pouvoir absolu sur le Roi. « Elle ne déses-  
« péroit pas de renvoyer le duc d'York, » ajoute-t-il, « et

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

« si Sa Majesté eût vécu plus long-temps, elle y eût « réussi. » En effet, suivant le témoignage de May, il fut d'abord question d'envoyer le Duc en Écosse, et le Roi lui en fit la proposition qu'il repoussa vivement. « Il n'y a point de milieu, » répondit Charles, avec un ton très-haut. « Il faut que ce soit « le cadet ou l'aîné qui fasse un voyage. »

Le comte de Rochester, beau-frère du duc d'York, avoit été élevé à la présidence du Conseil et à la Vice-Royauté d'Irlande. Le titre de Vice-Roi emportoit le commandement général des troupes; mais Sunderland conseilla au Roi de séparer cette prérogative de la Vice-Royauté, en nommant un Général, qui, en cas de besoin, pourroit tenir tête au Vice-Roi. Charles II, qui aimoit peu Rochester, et qui ne vouloit pas que son frère fût maître de l'Irlande, comme il l'avoit été de l'Écosse, adopta cet avis; et Rochester, courroucé, ne partit point pour l'Irlande; il resta au Conseil.

D'un autre côté, Halifax étoit en mésintelligence ouverte avec le comte de Rochester. Dès l'année 1682, il l'avoit averti vainement qu'on lui reprochoit, sinon des malversations, au moins trop de négligence dans la direction des affaires du trésor. Il lui citoit particulièrement le bas prix de la mise en ferme des revenus de la Couronne. Rochester ayant continué de protéger les traitans, Halifax en porta des plaintes devant le Roi, en plein Conseil, pro-

duisit même des offres qui excédoient de 40,000 livres sterling l'adjudication déjà faite. Dans les derniers temps, Halifax déclara encore au Conseil qu'il y avoit de nombreuses ratures et même des feuillets enlevés sur les livres du trésor. Il sollicita le Roi d'en faire personnellement la vérification, et le jour en fut fixé au 12 février. On ne doutoit plus de la disgrâce complète de Rochester, et le contre-coup de sa chute porteroit naturellement sur le duc d'York son beau-frère.

Le jour fixé pour cet examen, Barillon écrivoit à Louis XIV : « Le sieur Chidley ( Envoyé d'Angle-  
« terre ) mande que le bruit est à la Haye que  
« M. le prince d'Orange pourroit bien venir ici  
« *quand M. le duc d'York sera en Écosse*. Le Roi  
« d'Angleterre paroît fort résolu de réprimer cette  
« insolence du prince d'Orange, s'il ose venir ici  
« sans sa permission, en l'obligeant à retourner sans  
« le voir. La permission ne lui sera pas accordée,  
« s'il la demande. » En écrivant ainsi, Barillon ne soupçonnoit pas l'existence du cachet mystérieux que Charles avoit donné à son neveu ; mais cette lettre prouve que le prince d'Orange savoit le voyage pour l'Écosse. Quoi qu'il en soit, au moment où l'Ambassadeur écrivoit cette lettre, il apprit que le Roi venoit d'être frappé d'apoplexie, et manda sur-le-champ cette nouvelle à Louis XIV par un courrier extraordinaire.

Charles, en effet, avoit ressenti quelque malaise dès la veille. La nuit avoit été agitée : le matin , il s'étoit levé; il manda le docteur King, qui l'aïdoit dans ses expériences de chimie dont ce Prince aimoit à s'occuper. King trouva du désordre dans les discours du Roi ; il en prévint le Lord Péterborough qui le fit rentrer. Ce fut alors que Charles tomba en apoplexie. King, qui étoit médecin, prit sur lui la responsabilité de l'événement, en attendant d'autres secours; lia le bras du Roi avec son mouchoir, et lui tira du sang, ce qui le fit revenir. Sur-le-champ le duc d'York donna des ordres pour fermer tous les ports, afin que la nouvelle de l'extrémité où se trouvoit le Roi son frère ne fût pas un prétexte au prince d'Orange et au duc de Monmouth d'accourir en Angleterre <sup>1</sup>.

Pendant le Roi eut de fréquentes alternatives de bien et de mal, du 12 jusqu'à la nuit du 15. Il n'y eut à Londres ni assemblée ni tumulte. Les médecins publièrent le 14 qu'il n'y avoit plus de danger.

Le Roi en effet recouvroit une grande liberté de parole et d'esprit. Il s'informoit souvent si sa maladie étoit une apoplexie, et les médecins lui affirmoient que non. Il ne s'occupoit d'ailleurs d'aucune affaire, et ne disoit rien qui s'y pût rapporter. Le duc d'York s'occupoit lui seul du Gouvernement dans cette conjoncture si décisive; Sunderland et Rochester pa-

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon.

roissoient avoir toute sa confiance. Il renouveloit surtout à Barillon les plus fortes protestations de respect, d'attachement et de reconnaissance pour Louis XIV<sup>1</sup>. « Il m'a paru, » écrivoit l'Ambassadeur, « reconnoître plus que jamais la nécessité où il sera « de la protection et de l'amitié de Votre Majesté pour « sa dignité et son Gouvernement. »

Le 15 février, à midi, Barillon, prévenu qu'il n'y avoit plus d'espérance, court à Withe-Hall, et le Duc lui dit : « Les médecins croient que le Roi est « en extrême danger. Je vous prie d'assurer le Roi « votre maître qu'il aura toujours en moi un servi- « teur fidèle et reconnoissant. » Barillon étoit allé un moment dans l'appartement de la duchesse de Portsmouth. « Au lieu de me parler, » dit-il, « de sa dou- « leur et de la perte qu'elle alloit faire, elle entra « dans un cabinet, et me dit : M. l'Ambassadeur, je « m'en vais vous dire le plus grand secret du monde, « et il iroit de ma tête si on le savoit. Le Roi dans « le fond de son cœur est Catholique, et personne « ne lui dit l'état où il est et ne lui parle de Dieu. « Je ne puis plus avec bienséance rentrer dans la « Chambre, outre que la Reine y est presque toujours. « M. le duc d'York songe à ses affaires, et en a trop « pour prendre le soin qu'il devrait de la conscience « du Roi. Allez, dites-lui que je vous ai conjuré de

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon, 16 février.



« l'avertir, et qu'il songe à ce qui se pourra faire  
« pour sauver l'ame du Roi son frère. Il est le maître  
« dans la Chambre; il peut faire sortir qui il voudra.  
« Ne perdez point de temps, car si vous différez tant  
« soit peu, il sera trop tard. »

Barillon s'empressa de parler au duc d'York. « Ce  
« Prince revint comme d'une profonde léthargie, »  
continue l'Ambassadeur, « et il me dit : Vous avez  
« raison, il n'y a point de temps à perdre. Je hasar-  
« derai tout, plutôt que de ne pas faire mon devoir  
« en cette occasion. »

Les mesures à prendre étoient embarrassantes. Il s'agissoit de parler secrètement au Roi, de le déterminer à l'abjuration, d'écarter tous les assistants et particulièrement les Prélats qui obsédoient le lit du mourant; le pain et le vin, pour la cène, étoient déjà préparés; il falloit trouver un prêtre catholique; ceux de la Reine et de la Duchesse étoient trop connus, d'ailleurs ils ne parloient point anglois. Enfin le comte de Castel - Maine rencontra chez la Reine un prêtre écossois, nommé Hudelston, qui avoit sauvé Charles II, après la bataille de Worchester. On le déguisa et il fut introduit secrètement auprès de la chambre du Roi.

Le duc d'York avoit déjà prévenu son frère. Il fait retirer tout le monde, excepté le comte de Baths, Premier Gentilhomme de la Chambre, et le comte de Feversham, actuellement de service. Le Duc pré-

sente Hudelston au Roi. « Sire , » lui dit-il, « voici  
« un homme qui vous a sauvé la vie et qui vient  
« encore pour sauver votre ame. » Le Roi se con-  
fessa , promit de se déclarer ouvertement Catholi-  
que, s'il revenoit en santé, reçut l'absolution et les  
sacrements. « Tout cela , » dit Barillon , « dura envi-  
« ron trois quarts d'heure. Chacun se regardoit dans  
« l'antichambre et personne ne se disoit rien que des  
« yeux ou à l'oreille. La présence de Mylord Baths  
« et de Mylord Feversham qui sont protestants a un  
« peu rassuré les évêques. Cependant je ne pense  
« pas que le secret puisse être long-temps gardé. »

Après cette cérémonie , les portes furent ouvertes.  
L'évêque de Baths , par des exhortations éloquantes,  
excite le Roi mourant au repentir de ses fautes ; il  
le presse de recevoir la communion suivant les  
rites de l'Église anglicane ; le silence absolu du Roi  
ne le découragea pas ; il lui demande si du moins  
il ne desiroit pas recevoir l'absolution , et sur un  
signe qu'il prit pour un consentement, il la lui donna.  
Le Prélat en fut blâmé par les autres évêques ; ils  
le blâmèrent aussi d'avoir présenté à la bénédiction  
du Roi, le jeune duc de Richemond, né de l'adultère,  
sans que le mourant, qui conservoit toute sa pré-  
sence d'esprit , donnât à la Religion de son royaume  
le moindre signe de regret sur sa vie désordonnée.  
Les Protestants zélés qui ne pouvoient alors savoir  
ce qui s'étoit passé , par les soins de la duchesse de

Portsmouth, furent violemment scandalisés de ses dernières recommandations au duc d'York. « N'abandonnez pas, » lui dit-il, « la duchesse de Portsmouth. « Je l'ai toujours aimée, je meurs en l'aimant encore. « Je vous la recommande avec son fils, et mes autres « enfants, » sans désigner autrement le duc de Monmouth, dont il ne dit ni bien ni mal.

Le Roi souffroit beaucoup, mais avec une grande résignation. Il se plaignoit surtout de grandes douleurs dans les entrailles. Il passa toute la nuit du 15 au 16, avec une entière connoissance de toutes choses. A six heures du matin, il dit : <sup>1</sup> « Faites ouvrir les rideaux, afin que je voie encore le jour. » Peu après il tomba dans l'agonie et mourut un peu après onze heures. Il étoit âgé de 54 ans. Son règne avoit été de 24 ans, 8 mois et 9 jours, depuis la restauration ; ou de 36 ans 8 jours, en comptant depuis le supplice de son père Charles I<sup>er</sup>.

Si le duc d'York, maintenant Roi, n'eût été accusé, par les rebelles qui vont l'attaquer à main armée, d'avoir excité par le poison les premiers effets de la maladie de Charles II, on ne parleroit point ici de cette noire accusation, effet trop commun, surtout dans les révolutions, de la défiance et de la haine qui cherchent toujours dans un grand crime la cause des événements les plus naturels.

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon.

Ce fut particulièrement la destinée de Jacques II.

« On vit après la mort du Roi, » dit Burnet, dont nous abrégeons la relation, « de grands indices de « poison. » Il ne fut permis aux médecins d'examiner que les parties intactes. Lower et Needham, médecins habiles, ayant remarqué des taches livides sur la membrane extérieure de l'estomac, Needham demanda des chirurgiens pour en faire la dissection; ceux-ci feignirent de ne pas l'entendre. Needham les demanda une seconde fois, et il entendit Lower qui disoit à un de ses voisins : « Ce Needham nous perdra tous avec sa curiosité ! ne sent-il pas que l'on « ne veut pas y voir clair ? » Quand les anatomistes voulurent examiner l'estomac, ils ne le trouvèrent plus. Le Fèvre, médecin français, avoit observé une couleur noirâtre à l'épaule; il y fit une incision et me dit (ajoute Burnet) « que certainement elle étoit « malsaine. » « Short, qui étoit aussi médecin, et « Papiste, mais à sa manière, » continue le même écrivain, « s'exprima plus librement que les médecins « protestants. » Il mourut peu de temps après une visite qu'il fit chez un Catholique dont il étoit le médecin. Il y avoit pris un grand verre de vin d'absinthe, et il dit à Lower et à plusieurs de ses confrères, « qu'il mouroit certainement empoisonné, à « cause des discours qu'il avoit tenus. » L'extrême négligence que l'on mit à la pompe funèbre, et le soin que l'on avoit pris de ne point exposer le corps

du Roi selon l'usage sur un lit de parade, l'opportunité de sa mort à l'instant même où un changement de système politique alloit se déclarer, tout se réunissoit pour accréditer les plus noirs soupçons. « La voix publique, » ajoute Burnet, « accusa les Papistes, soit qu'ils eussent mis en œuvre quelques domestiques de la Duchesse de Portsmouth, soit qu'ils eussent employé le tabac en poudre, comme d'autres l'ont pensé. » En effet, les vaisseaux capillaires s'étoient rompus en grand nombre dans le cerveau, et cette partie étoit complètement désorganisée. Burnet qui admet ici l'empoisonnement par des Catholiques, ajoute formellement que, relativement au duc d'York, il n'a jamais entendu personne accuser le Prince d'avoir trempé dans ce crime. Mais voici d'autres conjectures plus fortes encore. Lorsque la duchesse de Portsmouth vint à Londres en 1699, elle fit entendre que Charles II étoit mort de poison. M. Henly, gentilhomme du Hampshire, qui avoit ouï parler des discours de la Duchesse, voulut l'entendre parler elle-même <sup>1</sup> : « Elle lui dit, qu'elle ne cessoit d'exhorter le Roi sur la fin de ses jours à vivre en parfaite et bonne intelligence avec son Parlement, et se remettre en grace avec son peuple pour se procurer à lui-même du repos ; qu'il avoit enfin pris la résolution de convoquer un

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet, p. 639.

« Parlement et d'éloigner son frère ; qu'il l'auroit  
« exécutée le lendemain du jour qu'il fut surpris par  
« la maladie qui l'emporta ; que le Roi lui avoit fait  
« la confiance de ses nouveaux desseins , et qu'elle  
« n'en avoit ouvert la bouche qu'à son propre con-  
« fesseur ; qu'elle croyoit que celui-ci en avoit dit  
« quelque chose à certaines personnes qui , pour pré-  
« venir un arrangement dans les affaires , désagréable  
« pour eux , avoient pris l'horrible moyen qu'on a  
« dit. »

Ces détails ainsi réunis peuvent sans doute laisser des soupçons, mais pour croire au crime il faut des preuves et il n'y en a point, tandis que la maladie du Roi et sa mort s'expliquent d'une manière très-naturelle. Le Roi se livroit sans retenue à tous les excès de la débauche. Il entroit dans la 54<sup>e</sup> année de son âge, et un dépôt d'humeurs s'étoit fixé au pied<sup>1</sup>. Ce mal fut pris pour la goutte, et par des applications imprudentes, l'humeur disparut tout-à-coup, peu de jours avant l'attaque d'apoplexie. Lorsque les médecins arrivèrent, ils approuvèrent la saignée subite faite par le docteur King ; et pour mieux dégager la tête embarrassée, ils y appliquèrent des poêles chauds que le Roi ne sentoit même pas. Il y eut des rechutes successives et des traitements multipliés. On fit subir au malade des saignées abondantes

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon.

et des vomitifs énergiques. On le couvrit de vésicatoires à la tête, aux épaules, aux bras et aux jambes. Est-il donc surprenant que les chirurgiens aient trouvé de nombreux désordres, ou même une désorganisation complète dans le cerveau et dans les organes essentiels à la vie, déjà depuis long-temps altérés? Si les factions et le peuple expliquent tout par l'imputation d'un crime, l'histoire ne doit juger ni comme les factions, ni comme le peuple.



---

## SOMMAIRE.

---

1685.

---

Avénement de Jacques II à la Couronne.—État de l'Europe.—  
Promesses du Roi.  
Négociations avec l'Ambassadeur de France, pour un subsidé.—  
Projets du Roi sur la Religion Catholique.—Esprit des Ca-  
tholiques d'Angleterre.—Couronnement et serment du Roi.  
—Projets d'exclure de la Couronne, les héritiers Protestants.  
• —Élections pour le Parlement.—État de la Cour.

---



## LIVRE VIII.

1685.

LORSQUE Charles II mourut, il n'y avoit plus de guerre en Europe que celle de l'Empire contre les Turcs. Une trêve conclue à Ratisbonne, au mois d'août précédent, avoit suspendu pour vingt années les griefs suscités, depuis la paix de Nimègue, par la France ou contre la France. Mais la future succession de l'Espagne tenoit toujours en activité les prétentions ou les alarmes; et la hauteur de Louis XIV envers la République de Gênes, depuis la trêve, annonçoit que les occasions ne manqueroient pas au désir de reprendre les armes. L'Angleterre, il est vrai, liée par des traités avec la Hollande et l'Espagne, pouvoit tenir la balance entre Louis XIV et les puissances naturellement fédérées contre lui; mais ces traités étoient l'ouvrage du feu Roi. Son successeur pouvoit les éluder ou les rompre; et même la continuation des dissensions de l'Angleterre devoit servir la France autant qu'une alliance

toujours incertaine : déjà l'expérience l'avoit prouvé. Telle s'étoit montrée en effet la constante politique de Louis XIV avec Charles II; elle ne changera pas sans doute sous le nouveau Roi, s'il reste fidèle à son système d'élever son autorité sur l'abaissement du pouvoir parlementaire.

Louis XIV, d'ailleurs, avoit appris à connoître le prince d'Orange, qui, lui-même, trouvoit la paix plus dangereuse que la guerre. C'étoit malgré Guillaume que la trêve de Ratisbonne avoit été signée, comme autrefois le traité de Nimègue. Il voyoit que la trêve laissoit toutes les questions indéçises par rapport aux Pays-Bas espagnols, si ardemment convoités par la France. Il redoutoit, il devoit redouter le voisinage de la France pour la Hollande, et il ne craignoit pas moins l'alliance de Louis XIV avec le duc d'York devenu Roi d'Angleterre, pour la sûreté de ses droits futurs à la Couronne. Jacques II, Catholique, ne pouvoit-il pas songer à exclure du trône la princesse d'Orange, comme il s'en étoit vu menacé lui-même, et comme la Reine Marie avoit voulu faire désigner jadis Philippe II pour son successeur? Guillaume étoit donc le chef naturel de tous ceux qui redoutoient ou la vengeance ou la politique hasardeuse du nouveau Roi.

Mais à peine Charles II eut-il rendu le dernier soupir, que Jacques, duc d'York, maintenant Roi,

soit par l'instinct subit et irréfléchi des vrais intérêts de son pays et de sa couronne, soit par une dissimulation profonde, étonna également ses amis et ses ennemis par les premières paroles qu'il adressa au Conseil du Roi qui venoit d'expirer.

« Mylords, » dit-il, « avant de commencer aucune affaire, il faut que je vous déclare mes sentiments. Puisqu'il a plu à Dieu de m'élever sur le trône, et que je vais succéder à un si bon Roi comme à un si bon frère, j'ai voulu vous dire que je ferai tous mes efforts pour l'imiter dans sa grande douceur et dans son affection pour son peuple.

« On m'a représenté dans le monde comme un homme passionné pour l'autorité absolue ; mais ce n'est pas la seule fausseté qu'on ait publiée de moi. Je ferai tout mon possible pour conserver le gouvernement de l'État et de l'Église, tel qu'il est présentement établi par les lois. Je sais d'ailleurs que par ses maximes l'Église d'Angleterre est pour la monarchie, et que ses membres se sont montrés bons et fidèles sujets ; ainsi j'aurai toujours soin de la défendre et de la maintenir.

« Pour rendre un Roi d'Angleterre aussi grand que je pourrois désirer de l'être, je sais que les lois du Royaume suffisent ; et comme je n'abandonnerai jamais les justes droits et prérogatives de la Couronne, jamais aussi je n'enlèverai à au-

« trui ce qui lui appartient. J'ai souvent risqué ma  
« vie pour la défense de cette nation ; j'irai encore,  
« s'il le faut, aussi avant que personne, pour lui con-  
« server ses justes droits et privilèges. »

Rien ne peut se comparer à l'effet subit et inattendu de ces paroles. Au milieu des félicitations empressées du Conseil, le comte de Rochester pria le Roi son beau-frère de permettre que cette déclaration fût rendue publique ; et le Roi, qui l'avoit prononcée comme d'inspiration, objecta qu'il ne l'avoit ni écrite ni préparée. Mais le Garde des Sceaux insista, fort assuré, disoit-il, de la fidélité de sa mémoire ; et prenant la plume, il reproduisit sur-le-champ les paroles mêmes du Roi. Cette rédaction, improvisée comme le discours que l'on venoit d'entendre, et approuvée par Sa Majesté elle-même, fut communiquée immédiatement au public, qui la reçut avec une allégresse universelle.

Jacques II, il faut bien le dire puisqu'il en convient lui-même <sup>1</sup>, fut en quelque sorte surpris par l'empressement du Conseil à saisir ses promesses, à les fixer, à les rendre publiques. En lisant et en approuvant la rédaction du Garde des Sceaux, il comprit l'étendue de ses engagements par rapport à l'Église anglicane, mais il n'osa pas en modifier l'expression. « Au reste, » dit-il, « si mes déclara-

---

<sup>1</sup> Mémoires de Jacques II, tom. 3, p. 4.

« tions subséquentes furent conformes à celles-ci ,  
 « dans les termes , j'étois bien persuadé que le monde  
 « les entendroit comme moi. Pouvoit-on s'attendre  
 « que je me ferois un devoir de soutenir ce qui ,  
 « dans ma conscience , étoit une erreur ? Au lieu de  
 « m'engager à défendre et protéger la Religion do-  
 « minante , si j'avois dit que jamais je ne chercherois  
 « à la renverser , j'aurois mieux exprimé mes véri-  
 « tables sentiments. » Cette première démarche du  
 Roi , ainsi interprétée par lui-même , explique tous  
 les événements de son règne <sup>1</sup>.

Dans ces premiers moments , la conduite et les  
 paroles publiques du Roi furent conformes à sa dé-  
 claration. Il conserva dans leurs emplois ou digni-  
 tés tous ceux qui les occupoient. Mylord Halifax ,  
 qui devoit se croire dans la disgrâce , voulant es-  
 sayer une apologie de sa conduite , fut interrompu  
 par ces paroles magnanimes : « Je ne me souviens  
 « que de vos services pendant le bill d'exclusion. »  
 Cependant ces paroles mêmes firent sentir qu'il se  
 souvenoit aussi du bill de l'exclusion , et ceux qui  
 le remarquèrent affectèrent des inquiétudes pour  
 l'avenir ; comme si l'héroïsme de la vertu pouvoit

---

<sup>1</sup> Voyez à la fin de cette histoire la lettre de Bossuet et celle  
 du Lord Melford au Cardinal de Janson , sur la question de sa-  
 voir , si le Roi pouvoit en conscience , comme Catholique , pro-  
 mettre de *protéger et défendre l'Église Anglicane.*

aller jusqu'à l'abnégation même de la mémoire.

L'Angleterre étoit passée tout à coup de l'anxiété sur les sentiments du souverain à une confiance illimitée, de même qu'aux premiers beaux jours de la restauration : tant il est vrai que les peuples n'aspirent qu'à la protection des lois et d'un gouvernement juste. Les Villes, les Comtés, les Corporations s'empressèrent à l'envi de signaler leur zèle par des adresses de félicitations; l'université d'Oxford fut remarquée sur tout par la vivacité de ses expressions, et par ses promesses d'une obéissance absolue. Mais le clergé de Londres ne le fut pas moins, quoique dans un autre sens. « Nous espérons, » disoit-il, « que Votre Majesté conservera inviolablement dans tous ses droits la Religion protestante qui nous est plus chère que la vie. »

Cependant les funérailles du feu Roi étoient l'objet de l'attente publique. On se demandoit s'il étoit vrai que Charles II fût mort dans le sein de l'Église Romaine; et le peuple d'ailleurs attendoit avidement le spectacle que lui donne la pompe des grandeurs humaines jusque dans ce dernier et magnifique témoignage de leur néant. Ce spectacle ne lui fut pas donné. Il eût fallu, dit-on, disputer, et peut-être céder sur le cérémonial religieux; Charles II fut donc inhumé sans appareil à Westminster, le 24 février. « Les cérémonies que l'on supprima, » dit son frère lui-même, « ne firent que rendre les obsèques

« plus conformes à l'humilité chrétienne. » Mais les ennemis secrets du Roi furent choqués de cette négligence. Et, à vrai dire, il paroît difficile d'excuser Jacques II, même par le motif de la Religion; car peu de temps après il se fit couronner avec une somptueuse solennité, selon toutes les formes de l'Église Anglicane. Quoiqu'il en soit, tous les Grands Officiers de la Couronne déposèrent sur la fosse de Charles II les insignes de leurs charges. Mais le Roi les leur rendit, et cette confirmation de leurs emplois, qui fut approuvée universellement, fit taire les clameurs élevées sur la parcimonie des funérailles.

Lorsque le Roi meurt en Angleterre, la perception des subsides cesse immédiatement avec sa vie. Nul receveur des douanes n'eût osé en recevoir les revenus, sans s'exposer à la forfaiture. Cependant le commerce de Londres, pour éviter la baisse des marchandises qu'eût occasionnée une importation subite affranchie des droits ordinaires, demandoit que la perception fût continuée provisoirement. Tous les officiers de la douane vinrent en corps exposer leur embarras et demander une décision. Le Garde des sceaux proposa de percevoir les produits, mais de les tenir en séquestre, jusqu'à ce que le Parlement eût rendu légale cette perception. Quelques autres membres du Conseil ouvrirent un avis qui se rap-

---

1 Mém. de Jacques II.

portoit au même but, en conciliant tout à la fois le respect de la loi, les intérêts du trésor et ceux du commerce. C'étoit de faire payer, non pas en argent, mais en obligations conditionnelles. Préférant les mesures d'autorité que suggéra le Lord Chef de Justice Jefferyes, le Roi fit publier une proclamation qui ordonnoit de *lever et d'employer le revenu comme dans le règne précédent*. Cette mesure étoit utile sans doute au commerce, mais elle étoit une usurpation qui jadis avoit coûté le trône et la vie au père du Roi. Les mécontents murmurèrent sourdement et prononcèrent de tristes augures, les esprits modérés se rassurèrent, en voyant que le Roi promettoit, par la même déclaration, de convoquer un Parlement. Les hommes exaltés le remercièrent « d'avoir étendu la sollicitude royale jusqu'à conser-  
« ver les douanes, » et appuyèrent l'expression de leur zèle par cette maxime : *Thesaurus Regis, vinculum pacis, bellorum nervi*. Ceux qui s'exprimoient ainsi feignoient d'oublier que les mesures proposées par le Conseil conservoient également le lien de la paix et le nerf de la guerre, plus l'autorité des lois.

Mais la promesse d'un Parlement, et l'utilité réelle de la mesure prescrite, entraînaient la confiance du plus grand nombre. On trouvoit d'ailleurs dans le Roi une marche ferme et décidée. Ses paroles annonçoient tour à tour qu'il ne craignoit pas plus ses



ennemis qu'il n'abandonneroit ses amis. En voyant la confirmation de tous les emplois du dernier règne, on se disoit que le Roi d'Angleterre avoit oublié les injures faites au duc d'York. Il prit d'ailleurs sur le champ, à l'égard des puissances étrangères, une attitude qui flatta l'orgueil national. D'abord il protesta ouvertement de sa résolution d'entretenir une parfaite union avec la Hollande, et même il rappela l'envoyé Shudleigh qui ne gardoit aucune mesure avec le prince d'Orange. Il avoit envoyé le lord Churchill à Louis XIV pour lui notifier la mort de Charles II, mais il lui avoit ordonné la stricte égalité du cérémonial. « Enfin, » disoit le public, « nous avons un Roi qui ne s'abaissera point devant l'orgueil de la France. » Charles II en effet s'étoit montré plus qu'indifférent sur la dignité de sa couronne et le rang de ses ministres dans les cours étrangères.

En formant son conseil, le Roi parut effectivement ne se souvenir que des services, en conservant Halifax, Sunderland et Godolphin. On a vu que le marquis d'Halifax, deux jours avant la maladie de Charles, avoit déferé le comte de Rochester au Conseil, comme infidèle dans la gestion des affaires du trésor. Rochester l'un des commissaires de la trésorerie avec Godolphin devoit être Vice-Roi d'Irlande, mais Sunderland avoit déterminé Charles à ôter de la Vice-Royauté le pouvoir sur l'armée. Sun-

derland de son côté avoit soutenu le bill de l'exclusion avec non moins de chaleur qu'Halifax avoit mis de talent et de vigueur à le repousser. Godolphin s'étoit prononcé pour l'exclusion avec une vivacité qui paroissoit tout à fait hors d'un caractère aussi doux, aussi conciliant, aussi modeste, aussi fin, aussi réservé. Comment Jacques II donna tout à coup sa confiance à Sunderland et à Godolphin, c'est ce qu'il seroit difficile d'expliquer, même en lui attribuant la plus haute magnanimité, si l'on ne consultoit que les actions extérieures, sans pénétrer dans l'intérieur de la politique. Mais pendant toute la maladie de Charles II l'Ambassadeur de France avoit singulièrement pressé Louis XIV de recommander Sunderland au duc d'York; et dans ses lettres postérieures à la mort du Roi il représentoit ce Ministre comme ayant rendu au Prince devenu Roi d'éminents services sous le dernier règne. Il est donc raisonnable de penser que Sunderland et Godolphin ne s'engagèrent si vivement dans le parti de l'exclusion que du consentement même de Charles. C'est ce que disoit la duchesse de Portsmouth pour elle-même. Quoi qu'il en soit Jacques II mit tout d'abord le plus grand soin à réconcilier son beau frère le comte de Rochester avec le comte de Sunderland, et s'abandonna entièrement à leurs conseils. Rochester qui devoit aller en Irlande fut nommé Grand Trésorier; sa place de Président du Conseil fut donnée au

marquis d'Halifax son ennemi ; le comte de Sunderland resta Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères ainsi que le comte de Middleton ; le comte de Clarendon eut les Sceaux ; et Godolphin , qui perdoit son office à la Trésorerie par le rétablissement de la charge de Grand Trésorier , devint Lord Chambellan de la Reine.

Rien ne fut changé dans le Conseil Privé : il resta composé de personnes qui se haïssoient, ou qui suspectoient le Roi , ou que le Roi suspectoit lui-même. Le Conseil se tenoit comme à l'ordinaire ; mais on s'aperçut bientôt qu'il se tenoit uniquement pour la forme et que toutes les affaires se décidoient secrètement avec Rochester, Sunderland et Godolphin.

Dès le 18 février, c'est-à-dire, deux jours après la mort de son frère, le Roi manda l'ambassadeur Barillon dans son cabinet et lui découvrit ses plus secrets desseins, pour le présent comme pour l'avenir. Il s'excusa d'abord et le chargea de l'excuser auprès de Louis XIV, s'il avoit pris sans le consulter, *comme il le devoit*, dit-il, *et comme il le veut faire en tout*, la prompte et importante résolution d'annoncer la convocation du Parlement pour le mois de mai suivant. Mais il eût été trop périlleux, continua-t-il, de s'emparer des revenus établis pendant la vie du feu Roi, sans promettre cette convocation. « Je connois les Anglois. Il ne faut pas leur témoigner de crainte dans les commencements. Des

« cabales se seroient formées pour demander le Par-  
 « lement, les mal intentionnés se seroient attiré ainsi  
 « la faveur de la Nation. Ils en auroient abusé dans  
 « la suite. En hésitant, j'aurois perdu tout le mérite  
 « de les avoir prévenus. Enfin, c'est un coup décisif  
 « pour moi d'entrer en possession des revenus que  
 « l'on pouvoit contester ; et dans la suite il me sera  
 « plus facile ou d'éloigner le Parlement ou de me  
 « maintenir par d'autres voies convenables. » Cette  
 apologie se termina par de vives protestations d'at-  
 tachment à Louis XIV. Sans l'appui, sans la pro-  
 tection de ce grand Prince que pourroit-il entre-  
 prendre de ce qu'il médite en faveur des Catholiques ?  
 Mais en le voyant si facilement reconnu et proclamé  
 Roi, il espère qu'en se conduisant avec sagesse et  
 fermeté, tous ses desseins trouveront la même  
 facilité.

Le lendemain Rochester vint achever ce que cette  
 conférence laissoit à deviner à l'Ambassadeur. Il  
 demanda nettement que Louis XIV mît le Roi son  
 maître en situation *de se soutenir sans Parlement*,  
 et il termina, dit Barillon, par demander avec  
 instance une somme considérable. Ce seroit laisser  
 le Roi d'Angleterre à *la merci de son peuple*, si  
 le secours de la France lui étoit refusé dans un mo-  
 ment si décisif. « Soyez assuré, ajoutoit Rochester,  
 « que vos ennemis et ceux du Roi mon maître se-  
 « roient fort aises que l'on ne fît rien de considérable

« en France, dans une conjoncture comme celle-ci. » Enfin, le Roi eut successivement avec Barillon deux autres conférences pour le persuader. On ne manquera pas, disoit-il, de chercher à me détourner de mon amitié pour la France, en me faisant des offres spécieuses, et je ne m'y laisserai pas entraîner facilement, sans doute; mais le Parlement essayera tous les moyens ou de m'ébranler ou de m'effrayer, en agitant toutes les questions qui le rendront populaire. D'abord on parlera des Catholiques, et tout ce que l'on proposera contr'eux retombera directement sur moi. Tantôt ce sera la ville de Londres. On exigera la restitution de ses Chartes. Faut-il que je m'expose à rétablir moi-même une espèce de République dans la capitale du Royaume?

Enfin, dans une dernière conférence, les Ministres parlèrent du subside accordé au feu Roi, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1684. Ils prétendirent que Louis XIV avoit promis 2,000,000 par an, au lieu de 1,500,000 livres, pour chacune des deux dernières années; ils demandèrent que ce subside primitif fût soldé, et continué sur le pied de 2,000,000 par an. Le lord Churchill, qui alloit partir pour la France, devoit en faire la demande formelle, et l'appuyer surtout en déclarant que par la mort de Charles II, le Roi se croyoit dégagé du traité conclu avec l'Espagne.

Mais le jour même où Barillon rendoit compte de ces ouvertures, il reçut une dépêche de Louis XIV

qui avoit prévenu les vœux déjà si vifs du Roi d'Angleterre. « A la première nouvelle de la mort de Charles II, Louis XIV envoyoit 500,000 livres à son ambassadeur, pour assister le Roi dans les plus pressants besoins qu'il pourroit avoir dans les commencements de son règne; » ce sont les termes de la lettre.

Quoique cette somme fût due au feu Roi, moins 30,000 livres, dès le 1<sup>er</sup> avril de l'année précédente, le sentiment de générosité qui avoit animé Louis XIV, en prévenant si à propos les désirs de Jacques II, produisit sur ce Prince un effet extraordinaire, que l'on éprouve je ne sais quelle peine secrète à lire ou à retracer, tant l'expression en est peu digne de la Majesté d'un Roi. Au lieu de reprendre et de terminer la conférence de la veille, il ne fut plus question de discuter, mais d'admirer. Sa Majesté Britannique avoit les larmes aux yeux, en parlant à l'ambassadeur; « vous avez rendu la vie au Roi, » lui dit Sunderland à l'oreille. Enfin au milieu de toutes les extases d'une reconnoissance infinie, tout projet de convention fut écarté. Il faut s'en remettre absolument à la sagesse du Roi de France et à l'amitié de M. l'ambassadeur. Churchill ne sera plus chargé que de faire des remerciements; que peut-on craindre maintenant avec l'amitié d'un Roi si magnifique? Barillon cependant amortit un peu l'essor de ces transports, en disant que les lettres de change avoient

besoin d'être négociées. Il pressentoit avec raison que le Roi son maître pourroit être moins vif dans ses générosités, en apprenant la prochaine convocation du Parlement; ce qui étoit vrai.

Louis XIV, qui alloit bientôt révoquer l'édit de Nantes, chargeoit son ambassadeur de bien observer la force du parti catholique et les mesures que Jacques II alloit prendre pour la Religion. Il lui recommandoit surtout d'insister pour que le Prince d'Orange et le duc de Monmouth ne pussent revenir en Angleterre. Peu de jours après, et apprenant que le Parlement étoit convoqué, il réprimanda Barrillon d'avoir parlé de *toute la somme* qu'il lui avoit envoyée; néanmoins il lui laissa la liberté d'agir de manière à ne pas diminuer la reconnoissance qu'avoit si vivement témoignée le Roi d'Angleterre.

Jacques II s'ouvroit avec intimité à l'ambassadeur de France. « Il m'étoit impossible, » lui disoit-il, « *de ne pas donner quelques marques de douceur dans le commencement de mon règne, et je devois ôter au monde l'opinion que je ne pardonne jamais.* Je sais qu'en laissant en fonctions plusieurs des ministres du feu Roi, j'ai inspiré des alarmes aux Catholiques; mais je ne vois pas aliéner des gens qui me serviront à rendre le Parlement plus traitable sur le revenu dont j'ai pris possession. » Les Catholiques en effet se récrioient vivement contre Rochester qui avoit persuadé

au Roi d'agir ainsi; mais pour les consoler le Roi forma parmi eux un petit Conseil particulier qui prit peu à peu sur lui un ascendant invincible, surtout lorsqu'il fut appuyé par le comte de Sunderland, secrètement jaloux de Rochester.

Les premières actions publiques du Roi, sur le fait de sa Religion, excitoient naturellement la vive attention de ses amis et de ses ennemis. Personne ne se seroit étonné de le voir assister, comme par le passé, mais sans appareil, aux offices catholiques de la chapelle de la Reine douairière. Il n'en pouvoit être ainsi de sa présence, comme Roi, avec le cortège d'un Roi. « Les Grands-Officiers le suivront-ils dans une Église qu'ils ne reconnoissent point? « Refuseront-ils de le suivre? » Ces questions étoient délicates; elles occupèrent diversement son Conseil qui inclinoit à ne pas heurter des préjugés autorisés par les lois, puisqu'il n'étoit personne qui mît en doute sa religion personnelle : mais il pensa autrement. Dès le dimanche qui suivit la mort de son frère, il voulut assister, avec toute la pompe royale, au service divin. « Dissimuler ma religion, » dit-il la veille, à Barillon, « ne peut convenir à mon caractère, et « si je cours quelques hasards, j'espère que Dieu me « protégera; et puisque le Roi votre maître me veut « soutenir, je crois n'avoir rien à craindre. » La messe fut donc célébrée publiquement dans une chapelle de Saint-James, les portes ouvertes : le Roi et la



Reine y assistèrent ensemble. Le duc de Norfolk, qui portoit l'épée de l'État, s'étant arrêté à la porte, le Roi lui dit : « Mylord, votre père eût été plus loin. » — « Le père de Votre Majesté, Sire, n'eût pas été « jusque-là, » répliqua Norfolk. Au moment de l'élévation, tous les seigneurs protestants qui étoient restés dans le vestibule de la chapelle se retirèrent. A ce sujet, Barillon écrivoit à Louis XIV que cette démarche avoit excité de sinistres soupçons pour l'avenir. « On ne parle au peuple, » dit-il, « que du « projet de ruiner l'église protestante pour y substi- « tuer l'église catholique. » Ainsi l'Angleterre se livre déjà aux terreurs qu'on lui suggère de revoir les persécutions et les rigueurs de la Reine Marie.

Ces clameurs n'arrêtèrent pas le Roi. Soutenu d'ailleurs par les éloges et l'approbation de Louis XIV, il se résolut, deux mois plus tard, à faire sa communion paschale, le jeudi saint, entouré de ses gardes et de ses grands officiers, comme dans les pays catholiques. La veille, il s'ouvrit de son dessein à Rochester, Sunderland et Godolphin. Le comte de Rochester combattit cette résolution, avec une grande véhémence, et répondit enfin qu'à moins d'un ordre formel de Sa Majesté de l'accompagner jusqu'à la porte, il ne le feroit pas. Les deux autres n'y opposèrent aucune difficulté. Le Roi répondit avec raison à Rochester que cet ordre même de l'accompagner jusqu'à la porte ne l'excuseroit pas,

si l'action en elle-même étoit coupable. Enfin, après une assez vive contestation, le Roi ne voulut pas lui donner l'ordre; et Rochester adopta le moyen terme que lui ouvrit le Roi, d'aller à la campagne. « Cette résolution, dit Barillon, d'aller à l'église  
 « avec ses officiers et ses gardes, fait faire plus de  
 « réflexions que quand il assista publiquement à la  
 « messe. » Mais déjà Louis XIV avoit chargé son Ambassadeur d'insinuer au Roi d'Angleterre qu'il devoit demander des Évêques au Pape. « Et comme  
 « il ne faut pas douter, » ajoutoit-il, « que Sa Sainteté  
 « ne les choisisse du clergé d'Angleterre, parmi  
 « lesquels je suis averti qu'il y a bien des gens imbus  
 « de la doctrine de Jansénius, je serai bien aise que  
 « vous fassiez connoître adroitement audit Roi l'in-  
 « térêt qu'il a de les bien discerner, afin que ce  
 « royaume, sortant d'une hérésie, ne tombe pas  
 « dans une autre, qui ne seroit guères moins dange-  
 « reuse. »

Tout cela se passoit dans les premières semaines du nouveau règne. Jacques II comptoit sur le parti épiscopal pour établir d'abord les Catholiques dans une entière liberté de leur culte. Il s'étoit ouvert à Barillon sur les moyens de gagner l'Église anglicane, en lui sacrifiant les Non-Conformistes; mais il fut bientôt désabusé. L'Évêque de Londres se déclara violemment contre les Catholiques, et fit déclamer dans toutes les chaires contre le *Papisme*. Le

Roi reprochoit un jour à l'Évêque de Bath, qui avoit prêché dans la chapelle royale protestante, d'avoir fait quelques réflexions contre les Catholiques. « Sire, » lui répondit vivement ce prélat, « si Votre Majesté s'étoit occupée elle-même de son devoir dans l'Église, mes ennemis n'auroient pas eu « cette occasion de m'accuser. » Tous ces symptômes étoient assez graves pour engager le Roi et ses confidens catholiques à bien examiner s'ils étoient ou s'ils seroient assez forts pour dompter des résistances, d'autant plus dangereuses, qu'elles auroient pour appui et la Religion et les lois du pays. Il eût été naturel, juste, sage et sans péril de faire confirmer les premières promesses faites à Breda en 1660, qui assuroient la liberté de conscience; mais ce qui étoit déloyal et absurde, c'étoit de jurer le maintien de l'Église anglicane, de faire espérer la tolérance aux Non-Conformistes, d'exciter les Évêques à les persécuter, et de croire que l'Église catholique s'élèveroit ainsi sur les ruines des uns et des autres: tristes spéculations, indignes surtout de la cause sacrée que le Roi, dans son aveuglement, vouloit ou croyoit servir.

Il faut rendre justice aux Catholiques d'Angleterre, sur ces dangereux systèmes. A l'exception d'un très-petit nombre, ils étoient effrayés de l'avenir qu'ils entrevoyoit pour eux-mêmes. Ils ne demandoient que la liberté de conscience. Barillon s'expri-

moit ainsi, dès le mois de mars, avec son souverain : « Il est certain, » disoit-il, « qu'il y a de la division « parmi les Catholiques ; les uns sont même assez « dangereux, car ils affectent une grande modéra- « tion ; ils craignent les désordres, étant pour la « plupart riches et bien établis ; ils prétendent être « *bons Anglais*, c'est-à-dire, ne pas désirer que le « Roi d'Angleterre ôte à la nation ses privilèges et « ses libertés. » Ces Catholiques pensoient comme Bossuet et la Sorbonne, sur les promesses du Roi de maintenir l'Église Anglicane ; et l'Ambassadeur de France les dépeignoit à Louis XIV comme dangereux pour le Roi d'Angleterre !

Barillon reprochoit encore à ces Catholiques, *bons Anglais*, de penser qu'en évitant une rupture avec le prince d'Orange, héritier présomptif de la Couronne, et avec le Parlement, on prévien droit de grands malheurs pour l'avenir ; mais, dans la même lettre, il disoit formellement que les chefs du parti catholique avoient inspiré au Roi le dessein de s'attacher surtout à convertir la princesse Anne, pour éloigner de la succession la princesse d'Orange. Sur cela, il sollicitoit Louis XIV de s'assurer, par un subsid e réglé, les volontés de Jacques II, et de le porter ainsi à se rendre irréconciliable avec le prince d'Orange, en donnant des espérances à la princesse Anne. « Il seroit fort mal aisé de pouvoir juger ce « qui arrivera, » continuoit-il, « de tant de projets.

« Mais le parti opposé à la Cour ne s'endort pas, et  
« il est difficile que les desseins d'un parti ne soient  
« pas connus à l'autre; c'est ce qui fait penser à beau-  
« coup de gens que les affaires ne se passeront pas  
« sans troubles, et que le Roi d'Angleterre ne jouira  
« pas paisiblement de la couronne dont il s'est mis  
« si facilement en possession. »

Le Roi s'étoit empressé d'annoncer de sa main la mort de Charles II au prince d'Orange, et son Conseil cherchoit à ménager une réconciliation entre eux. L'un et l'autre le témoignoit plus qu'ils ne le désiroient sans doute; Jacques II, pour enlever un chef secret à ses ennemis; Guillaume, pour inspirer de la jalousie à Louis XIV, et pour lier plus étroitement les Provinces-Unies et l'Angleterre. Guillaume avoit envoyé sur-le-champ au Roi son beau-père une lettre remplie, dit Barillon, de soumission et de respect. Son Envoyé, qui avoit sur ce point des pouvoirs illimités, renouvela ses instantes sollicitations au nom du Prince. Jacques II répondit qu'il lui seroit impossible de croire à la sincérité de ces protestations, si Guillaume restoit ennemi de Louis XIV, s'il ne rompoit immédiatement toute liaison avec le duc de Monmouth, et s'il ne congé-  
dioit sur-le-champ les officiers anglois, dont la fidélité lui étoit suspecte, et qui se trouvoient au service des États-Généraux.

Rochester, beau-frère du Roi et oncle de la Prin-

cessé, désiroit non seulement d'écartier tout sujet de rupture, mais encore de concilier les intérêts du Roi régnant avec ses héritiers présomptifs. Il penchoit donc vers tout ce qui pourroit y conduire. Sunderland, d'accord avec le Ministre de France, excitoit le Roi surtout à se donner entièrement à Louis XIV, et s'attachoit à lui prouver combien étoit contraire à ses intérêts le Prince d'Orange et son parti. Cependant Sunderland avoit de secrètes liaisons avec Guillaume; mais il vouloit affermir son propre crédit, balancer d'abord et détruire celui de Rochester. Godolphin se joignoit à lui.

Le prince d'Orange offrit de nouveau toute satisfaction au Roi. Il éloignera le duc de Monmouth, il congédiera les officiers suspects. Si, relativement à la France, il ne répondit qu'en termes généraux, son Envoyé déclara que la soumission du Prince étoit sans exception; en un mot, soit à l'égard des affaires intérieures de l'Angleterre, soit à l'égard de la Hollande, le Prince ne feroit rien qui fût opposé aux sentiments et aux intérêts de son beau-père. Il étoit difficile de promettre davantage. Mais Jacques II exigea que cette explication, au lieu d'être verbale, fût écrite de la main même du Prince. N'ayant pu l'y résoudre, il donna ordre à son Ministre auprès des États-Généraux, qui alloit revenir en Angleterre, de prendre congé des États sans voir Guillaume en partant. « J'insiste beaucoup, » écrit Barillon, « sur les

« dangers d'une réconciliation, fût-elle sincère. Le  
« Roi d'Angleterre, ajoutoit-il, se croit si fort de l'a-  
« mitié de Votre Majesté, qu'il désireroit un soulève-  
« ment des factieux. Il pense que le moindre mouve-  
« ment de leur part le mettroit en état de s'établir  
« mieux encore qu'il ne le sera, si le Parlement se  
« conduit bien à son égard. » Quel délire !

La réunion prochaine du Parlement, et la céré-  
monie du couronnement, qui devoit avoir lieu au  
mois de mai, n'occupent pas moins la Cour que le  
Pays. Le Parlement d'Écosse avoit été convoqué un  
peu plus tôt que celui d'Angleterre, parce que le Roi,  
certain de son dévouement absolu, désiroit que la  
conduite du premier servît d'exemple au second. On  
y reviendra quand on aura parlé du couronnement.

Les droits incontestables que le Roi tenoit de sa  
naissance pouvoient toujours lui être contestés,  
comme Catholique, dans un pays où les lois pros-  
crivent sa Religion et privent ceux qui l'exercent de  
touts les droits politiques. Mais une ancienne loi, que  
le malheur des temps avoit rendue nécessaire, et qui  
remontoit aux sanglantes guerres des York et des  
Lankastre sur la succession, déclare que la Couronne  
efface et détruit toutes les incapacités qui se pou-  
voient trouver dans la personne régnante. C'est  
ainsi que Henri VII, usurpateur sur un usurpateur,  
se couronna lui-même sur le champ de bataille où  
Richard III perdit tout à la fois la victoire, la cou-

ronne et la vie. Une fois possesseur de la Couronne, son droit, quoique défectueux par sa naissance, ne fut plus contesté. Le droit d'Élisabeth n'étoit pas moins équivoque, il fut affermi par l'investiture de la Couronne. Cromwell lui-même désiroit d'être couronné roi pour ce motif, quoique sa politique le déterminât enfin à ne prendre que le Protectorat. On ne pourroit donc plus arguer contre Jacques II d'une incapacité légale, à raison de sa Religion, du moment qu'il auroit été couronné. Aussi dès l'instant même que son frère eut fermé les yeux, il s'occupa des moyens de présenter à l'esprit des peuples cette consécration nécessaire de sa possession actuelle de l'autorité royale ; et il en fixa la cérémonie avant l'ouverture du Parlement.

Mais ce Couronnement d'un Roi Catholique, dans une Église et par une Église qui avoit reçu, des lois du pays, la mission de se protéger elle-même par la destruction des Catholiques, présentoit sans doute des difficultés délicates et nombreuses. Un Comité particulier fut formé pour les résoudre, et pour concilier tout, la foi et la nécessité. Rome qui fut consultée ne pouvoit pas se montrer plus sévère pour Jacques II que pour le Prince de Suède, Sigismond, qui, après avoir été élu Roi de Pologne et revendiquant ses États héréditaires sur le duc de Sudermanie, son oncle, se fit couronner par l'Archevêque ( Luthérien ) d'Upsal. D'ailleurs les an-



ciennes formes subsistoient encore, à peu près comme dans les temps antérieurs à Henri VIII. L'ancien serment n'avoit pas même été changé sous les Rois protestants; et le Roi dit en confidence à l'Ambassadeur de France, que le principal serment étoit de maintenir l'Église dans les libertés et concessions que lui avoit accordées le Roi Édouard le Confesseur. Or Saint-Édouard étoit bien évidemment Catholique. Il faut gémir sur les princes qui croient ainsi rassurer leur conscience, et qui, dans l'acte le plus auguste, prenant Dieu à témoin des promesses qu'ils font aux hommes, jurent tacitement à Dieu que la parole sacramentelle qui les exprime et les sanctionne exprime et sanctionne virtuellement des promesses contraires.

La Reine devoit aussi être couronnée, pour avoir le droit d'être Régente du Royaume, en cas de minorité, si elle avoit des enfans.

Ce fut le 3 mai que s'accomplit cette cérémonie, majestueux symbole de l'alliance du souverain et du peuple. On en verra peut-être avec quelque intérêt les principaux détails; les uns, par l'image et le souvenir des vieux temps, montrent tout à la fois et la souveraineté qui se perpétue comme les races humaines, et ses droits et ses devoirs, également inviolables, toujours rappelés aux sujets comme au Prince, et toujours consacrés devant l'Être éternel, de qui émane toute justice et toute souveraineté;

les autres manifestent le passage presque insensible des temps qui s'écoulent, à ceux qui de loin se montrent déjà dans l'avenir.

L'Évêque de Londres, en sa qualité de Doyen de Westminster, et douze Chanoines, apportent sur l'autel deux couronnes, trois sceptres, un globe impérial, une épée, l'huile destinée au sacre dans une colombe d'or. Le Doyen bénit ces symboles.

Arrivent ensuite le Roi et la Reine, précédés des Grands Officiers et des divers Ordres de l'État. Les Pairs Catholiques faisoient partie du cortège. Deux Lords représentoient les anciens ducs d'Aquitaine et de Normandie. Tous les Pairs tenoient leur couronne à la main. Les Officiers de la Couronne portoient le Bâton de Saint Édouard, les Éperons d'or et l'Épée d'État.

Le Primat, Archevêque de Cantorbery, assisté des Évêques, fit la cérémonie du couronnement et du sacre.

Le Roi et la Reine étant assis sur leurs trônes, l'Évêque de Londres va successivement sur trois points différents de l'Église, et demande au Peuple s'il accepte pour Roi et Souverain le Roi Jacques II, afin que Sa Majesté puisse être couronnée et sacrée.

Après les acclamations, les prières et le sermon d'usage, le Roi et la Reine vont s'agenouiller devant l'autel, et le Primat reçoit leurs serments. Voici la formule pour le Roi :

*L'Archevêque.* « Voulez-vous solennellement pro-  
« mettre et jurer que vous gouvernerez le Peuple  
« de ce royaume d'Angleterre et des pays qui en  
« dépendent suivant les Statuts, les Lois et les Cou-  
« tumes d'Angleterre? » — « Je le promets solen-  
« nellement. »

« Voulez-vous, selon votre pouvoir, faire exécuter  
« la Loi et la Justice avec clémence, dans tous vos  
« jugements? » — « Je le veux. »

« Voulez-vous, de tout votre pouvoir, maintenir  
« les Lois divines, la véritable profession de l'Évan-  
« gile; et voulez-vous conserver aux Évêques et au  
« Clergé de ce Royaume, et aux Églises commises  
« à leurs soins, tous les droits et privilèges qui,  
« suivant les Lois, appartiennent ou appartiendront  
« à eux et à chacun d'eux? » — « Je promets de  
« faire toutes ces choses. »

Et mettant la main sur les Évangiles: « J'exécu-  
« terai et garderai les choses que j'ai promises ci-  
« dessus; ainsi, Dieu me soit en aide. »

Après avoir reçu l'onction, le Roi mit son épée  
sur l'autel. Ensuite le Prélat procéda au couronne-  
ment. Le Peuple, toujours superstitieux, observa que  
la couronne chancela. En effet, Henri Sidney, Grand-  
Maître de la Garde-Robe, l'empêcha de tomber,  
et dit au Roi en riant: « Ce n'est pas la première  
« fois que notre famille a soutenu la Couronne. »

Pendant l'acte du couronnement, le premier Pair

de chaque Ordre des Barons, Vicomtes, Comtes, Marquis et Ducs mirent la main à la couronne du Roi, pour signifier leur volonté de la soutenir, tenant eux-mêmes leurs propres couronnes de l'autre main, chacun selon son rang et son titre. Ils mirent leurs couronnes quand le Roi fut couronné lui-même.

Après le *Te Deum*, le Clergé, collectivement par l'organe de l'Archevêque de Cantorbery, et les Pairs, chacun par le premier de son Ordre, rendirent foi et hommage en ces termes :

« Je suis devenu votre homme-lige de ma vie et  
« de mes membres ; et je vous porterai foi et  
« loyauté, pour vivre et mourir avec vous, contre  
« et envers tous : ainsi, Dieu me soit en aide. »

L'Évêque d'Ely prononça le sermon d'usage. On y remarqua surtout une citation de Constance Chlore, qui disoit que ceux-là seroient les plus fidèles qui se distinguoient le plus par leur droiture de cœur envers l'Être souverain. « Comptons aussi, » ajouta l'orateur, « que ceux de nos Princes qui sont doués  
« de cette vertu seront les plus fidèles au serment  
« qu'ils font au pied de l'autel, de ne point toucher  
« à la Religion de ce Royaume. »

Ainsi déjà s'exprimoit au dehors une défiance qui ne pouvoit plus se retenir dans le secret du cœur, et l'on sembloit dire au Roi lui-même que la fidélité des Peuples seroit subordonnée à la sienne.

Tout l'ancien cérémonial fut observé, à l'exception de la communion. L'office terminé, le Roi et la Reine passèrent dans la chapelle de Saint Édouard et déposèrent la couronne sur l'autel. Immédiatement après, ils se rendirent, accompagnés du même cortège, dans la salle du festin. Le Grand Sénéchal, le Grand Connétable et le Comte Maréchal du Royaume entrèrent à cheval, précédant le premier service de la table du Roi et de la Reine, au milieu du tonnerre des instruments guerriers.

Un peu avant le second service, le Grand Connétable et le Comte Maréchal rentrèrent, ayant au milieu d'eux le Champion du Roi, nommé Dymoke, monté sur un cheval de bataille, et armé de toutes pièces. Un Héraut fit trois fois le défi suivant :

« S'il y a quelqu'un, de quelque qualité qu'il soit, « grande ou petite, qui dise et nie que notre souverain Seigneur, le Roi Jacques, Roi d'Angleterre, « de France et d'Irlande, défenseur de la foi, n'est « pas le légitime Roi de ce Royaume d'Angleterre ; « et qu'il ne doit pas jouir de la Couronne impériale « de ce même Royaume ; voici leur Champion, qui « dit qu'il en a menti et qu'il est un faux traître : « étant prêt de se battre en personne contre lui ; et « il veut hasarder dans cette querelle sa vie contre « lui, à quel jour il lui voudra nommer. »

Au troisième défi, le Champion jette son gantelet à terre ; il ne fut pas relevé. Ensuite le Roi d'armes et

les Hérauts proclament le Roi en latin , en français et en anglois.

Cependant le Roi prend une grande coupe de vermeil , porte la santé de son Champion et lui remet la coupe. Le Champion lui fait raison du toast , vide la coupe d'un seul trait et la remet à son écuyer qui l'emporte. C'étoit le privilège d'une terre qui appartenoit aux Dymoke depuis quatre cents ans.... Quatre ans n'étoient pas encore écoulés, que Charles Dymoke, fils de celui-ci, joua le même rôle, porta le même défi et dans les mêmes termes, dans le même lieu , entouré des mêmes assistants , déclara *faux traître* quiconque prétendroit que Guillaume et Marie, qui usurpoient la Couronne , n'étoient pas Roi et Reine légitimes du royaume d'Angleterre!

Après le festin, les tables furent abandonnées au peuple. Mais, pendant toute la cérémonie, le Roi ne fut pas tranquille sur la sûreté de sa personne; il avoua du moins au ministre de France que tout lui faisoit croire qu'il y avoit eu quelque dessein formé contre lui. Mais il n'en existe d'autre indice que le *rapport de l'Ambassadeur*.

Quoi qu'il en soit, le marquis d'Halifax, Gardes-sceaux, n'avoit point assisté au Couronnement; et le comte de Rochester refusoit constamment d'accompagner le Roi, même à la porte de la chapelle catholique. Cet éloignement de deux hommes aussi considérables suffit pour marquer les divers sentiments qui

agitoient le public. Le Roi s'étoit flatté de cette idée, que les évêques étoient catholiques dans le cœur : il jugeoit ainsi par la modération et la douceur de l'archevêque de Cantorbéry. Le public même soupçonnoit que ce vieillard embrasseroit la foi de l'Église Romaine, parce qu'il faisoit des efforts sincères pour contenir le zèle affecté des prédicateurs et pour empêcher toute allusion violente à la Religion du Roi. Les autres évêques avoient fait la même promesse, et le Roi, qui les avoit appelés pour la leur demander, leur dit en les congédiant <sup>1</sup> : « Je vous tiendrai ma parole ; « et je n'entreprendrai rien contre la Religion établie par les lois , si vous ne me manquez pas les « premiers. Mais si vous oubliez votre devoir à mon « égard, n'attendez pas que je vous protège, et croyez « que je trouverai bien les moyens de faire mes affaires « sans vous. »

Ces paroles, prononcées avec un ton fier et menaçant, étoient bien inutiles pour le doux et vertueux archevêque de Cantorbéry, prélat royaliste par principe de religion, tolérant par caractère et attaché par conviction ou par habitude à la foi de son église. Mais, pour un motif bien différent, elles n'étoient pas moins inutiles à Compton, évêque de Londres. Le premier étoit à la tête des Anglicans modérés ; il eût toléré les Catholiques pour que la liberté de

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

conscience fût accordée aux Non-Conformistes. Le second, né pour les armes et les mouvements politiques bien plus que pour le calme du sanctuaire, fier de sa naissance (il étoit fils de Spencer, comte de Northampton), ambitieux, audacieux, connoissant toute la force qu'il pouvoit trouver dans le fanatisme populaire, dans les inquiétudes publiques et dans la chaleur des factions; déjà enfin surnommé l'*Évêque protestant*, comme s'il eût été le plus sincère Confesseur de la Foi, il persécutoit avec rigueur les Non-Conformistes pour avoir le droit de proscrire tout ce qui étoit Catholique, même le Roi, s'il aspirait à renverser l'Église anglicane.

Depuis l'avènement des Stuarts, c'étoit l'Épiscopat qui avoit défendu l'autorité royale; c'étoit lui surtout qui, dans ces derniers temps, avoit maintenu le droit héréditaire dans la personne de l'héritier catholique. Toutes ces menaces contre un corps si puissant étoient donc au moins téméraires; et si le Roi, dominé par des conseils imprudents, aspirait à le renverser, il lui falloit s'unir aux sectaires qui étoient ennemis de la Royauté, ou s'appuyer uniquement sur les Catholiques. Mais le secours des uns étoit au moins douteux, s'il n'étoit pas excessivement dangereux. Le petit nombre des autres ne permettoit pas de faire pour eux et avec eux l'expérience d'une révolution religieuse.

Cependant les Catholiques auxquels il donnoit sa



confiance, l'excitoient incessamment à ne pas ménager l'Épiscopat anglican. Ils ne se contentoient plus d'obtenir la liberté de conscience : leurs vues s'étendoient plus loin. Ils persuadèrent au Roi que jamais sa personne et la Religion Catholique ne seroient en sûreté, tant que les héritiers présomptifs seroient protestants ; et dans cette vue ils s'attachèrent au projet d'intervertir l'ordre de la succession, d'en écarter la Princesse d'Orange, et d'assurer la Couronne à la Princesse de Danemark, si elle vouloit abjurer la foi anglicane. C'est ce qui résulte d'une lettre confidentielle de l'ambassadeur de France du 12 mars, que les historiens et M. Fox n'ont point connue. Louis XIV jugeoit alors plus sainement de ces projets dangereux que les Catholiques factieux d'Angleterre. « Il est bien à souhaiter, » répondit-il, « que le Roi puisse porter la Princesse Anne, sa fille, « à embrasser la Religion Catholique ; mais il n'y a « pas lieu de croire qu'il puisse éloigner par ce « moyen la Princesse d'Orange de la succession à « la Couronne, et y faire passer, à son exclusion, « la Princesse Anne, sa cadette. » Louis XIV ne désapprouvoit pas absolument ce projet ; il se contenta de recommander une surveillance exacte sur ce point à son ministre.

De tels projets ne pouvoient échapper ni aux amis du prince d'Orange, héritier présomptif, ni au parti épiscopal. Sans parler de ce qui s'y trou-

voit de contraire à la droiture naturelle comme à l'esprit même de la Religion, ces projets étoient politiquement mal habiles et dangereux. En effet, le Clergé anglican se défioit du prince d'Orange, qui étoit Calviniste; il présumoit avec raison qu'une fois sur le trône, ce Prince favoriseroit les sectaires, ennemis-nés de l'Épiscopat, et qu'il leur accorderoit la liberté de conscience. De leur côté, les Catholiques modérés espéroient aussi que la tolérance leur seroit accordée par le Prince, comme elle l'est en Hollande, ne fût-ce que pour balancer l'immense crédit du parti anglican sur le peuple : c'est là que se bornoient les vœux actuels de ces Catholiques. Le temps, qui efface enfin les préventions publiques, feroit le reste pour eux, quand seroit venu enfin le moment fixé par la Providence. La raison seule sembloit donc devoir indiquer au Roi, qui redoutoit le prince d'Orange, qu'il ne falloit pas donner au parti anglican d'autre protecteur que lui-même. Il n'en fut pas ainsi. Le Clergé anglican et ceux des Seigneurs qui étoient royalistes, mais zélés protestants, s'aperçurent des projets de la Cour; et voyant l'héritier légitime dans le prince d'Orange, ils comprirent que ce Prince étoit le seul protecteur de leur Religion et de leurs lois. « Ils veulent, » dit Barillon, « que la Royauté subsiste; mais ils ne désirent pas que l'autorité royale ait trop de force. « Ainsi leur inclination les porte à favoriser pré-

« sentement le prince d'Orange, et à laisser seule-  
« ment régner le Roi d'Angleterre paisiblement pen-  
« dant sa vie, sans souffrir qu'il puisse rien changer  
« ni dans la Religion, ni dans les lois. »

Le comte de Rochester et le comte de Clarendon, oncles des deux Princesses, étoient, avec le marquis d'Halifax, à la tête de ce parti dans le Conseil. Godolphin y adhéroit secrètement, tout en se dévouant aveuglément aux moindres désirs du Roi. Le comte de Sunderland pensoit comme eux. Mais il désiroit prendre des engagements particuliers et personnels avec Louis XIV. Sa dextérité lui avoit gagné la confiance de la Reine et des Catholiques; il vouloit tout-à-la-fois renverser Halifax que le Roi n'aimoit pas, et Rochester qui commençoit à devenir importun par ses résistances; il se jeta ou parut se jeter tout entier dans le système des Lords Arundel, Bellasis et Talbot, depuis duc de Tirconnel, Catholiques, confidens les plus intimes du Roi.

Ces projets et ces dispositions diverses de tous les esprits recevoient de la prochaine réunion du Parlement une physionomie qu'il seroit difficile d'exprimer. Le temps des élections est surtout celui où le peuple d'Angleterre manifeste le plus fortement ses craintes, ses espérances, ses griefs et ses passions, tels qu'il les éprouve. C'est alors que les engagements politiques se prennent, engagements inviolables pendant la durée du Parlement. Les in-

térêts qui alloient se débattre avoient une importance dont chaque parti connoissoit la gravité. Le *Roi n'avoit encore que des desseins mal déterminés* dans son esprit; mais il se croyoit assez fort pour emporter de haute lutte, et par la fierté de son langage, tous ceux qu'il proposeroit, quels qu'ils fussent. Le premier, le principal pour lui, étoit de se faire attribuer un revenu perpétuel qui lui procurât d'abord l'indépendance par rapport aux subsides éventuels, et successivement une armée capable de soutenir l'autorité absolue qu'il aspiroit à conquérir. Ses projets en faveur de la Religion catholique venoient en seconde ligne. C'est par là qu'il espéroit s'attacher la protection de Louis XIV, pour compléter son système d'autorité, quoique, naturellement jaloux de la France et même de la grandeur de Louis XIV, il se fût prêté sans peine à tout autre moyen d'abaisser la prépondérance du Parlement.

Ce qui s'étoit passé à la fin du dernier règne, par rapport aux Chartes des villes et corporations, lui donnoit toute espérance de voir triompher le parti de la Cour dans les élections, et il pensoit avec raison que les Wighs n'enverroient à la chambre des Communes qu'une opposition impuissante. Cependant il s'expliquoit ouvertement sur sa résolution de casser immédiatement le Parlement, s'il n'obtenoit, pour tout son règne, un revenu tel qu'il le

désiroit. Il donna l'ordre à Jefferyes, Chef de justice, qui alloit tenir les assises dans les comtés, de répandre partout cette menace, et il en parla même au Conseil. Alors le marquis d'Halifax n'hésita point à lui représenter, mais avec mesure, que jamais les Rois d'Angleterre ne s'expliquoient ainsi d'avance : de telles menaces ne feroient que donner de l'ombrage au Parlement, qui, dans son obéissance même, veut toujours paroître agir en pleine liberté. « De ces commencements, » ajoutoit-il, « peut dépendre tout le bonheur de Votre Majesté. Ne blessez point la fierté naturelle aux grandes assemblées. Ceux même qui sont timides ou indécis *« prennent souvent alors la vanité pour du courage. »* Cette remontrance déplut au Roi. « Je ne prétends pas souffrir, » dit-il, « qu'aucun de ceux qui ont la moindre part aux affaires osent publiquement avoir un autre avis que le mien. »

Les élections avoient été presque partout à peu près comme le Roi paroissoit les désirer ; et quand elles furent terminées, il disoit lui-même que de cinq cents députés il n'y en avoit pas quarante qu'il n'eût volontiers nommés, s'il avoit dû les choisir. Mais en tenant ce langage, il ne s'apercevoit pas que toutes les situations politiques étoient changées. Depuis la Révolution, les Torys, c'est-à-dire, ceux qui tenoient par principe à l'autorité royale, ne se distinguoient point du parti épiscopal ; et cette maxime

de Jacques I<sup>er</sup> : *Point d'Évêques, point de Roi*, étoit devenue, depuis les malheurs de Charles I<sup>er</sup>, une maxime d'État ; de là toutes les lois pénales contre les sectes qui ne reconnoissoient point l'Épiscopat. Tant que les Rois furent Anglicans eux-mêmes, ils s'appuyèrent naturellement et nécessairement sur les Torys. Mais tout changea dans les esprits, quand le duc d'York devint Catholique. Les Torys furent divisés en Torys d'État et en Torys d'Église, distinction qui devenoit plus marquée à l'occasion de ce nouveau Parlement, convoqué par un Roi Catholique. La cause royale se trouvoit donc divisée elle-même ; et les projets du Roi, quels qu'ils fussent, ne pouvoient pas trouver des appuis aussi fermes dans ses défenseurs naturels, si ces projets, comme tout le faisoit penser, étoient en opposition avec les intérêts de la religion du pays.

Cependant la Cour n'avoit négligé aucun moyen de s'assurer les élections. Voulant flatter l'orgueil national, ou calmer les inquiétudes, elle fit entendre partout que le Roi, vivement recherché par l'Espagne, les États-Généraux et l'Empereur, tiendrait avec fermeté la balance de l'Europe, si même il ne se déclaroit pas formellement contre la France. Effectivement on avoit remarqué la manière dont il avoit reçu le Maréchal de Lorges, Ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, au sujet de son avènement à la Couronne. C'étoit la première audience

solennelle depuis le nouveau règne, et Jacques II reçut le Maréchal, assis et couvert, de la même manière que Louis XIV recevoit les envoyés : grande nouveauté alors pour les Anglais, puisque Charles II n'observoit aucun cérémonial, et traitoit l'Envoyé de Gênes comme celui de l'Empereur même. Aussi en parla-t-on avec une certaine satisfaction ; tant les peuples sont sensibles à tout ce qui intéresse la dignité publique ! Mais Louis XIV n'en fit que rire, et dit fort plaisamment au Maréchal de Villeroy : « Le Roi mon frère est fier, mais il aime assez les « pistoles de France. »

Un moyen plus efficace avoit été employé pour les élections. Par le renouvellement des Chartes, toutes les corporations se trouvoient à la merci de la Cour. Aussi, pour ne citer qu'un exemple, la province de Cornouailles nommoit seule quarante députés. Mais le comte de Bath, Gouverneur, remplit les corporations de sa province d'officiers aux gardes, et nomma, par le fait, les quarante députés.

Malgré ces mesures, si le parti des Wighs ne put faire élire les membres des derniers Parlements, il obtint quelques triomphes. Le frère de mylord Russel et le père de Hampden furent élus. Ces deux noms étoient devenus fort illustres et représentoient naturellement tous ceux qui haïssoient ou redoutoient la Cour. Enfin la grande majorité des élections, quoique

très prononcée pour le maintien et le respect des prérogatives de la Couronne, se faisoit remarquer par un zèle non moins actif pour la Religion protestante. Presque tous les députés appartenoient au parti épiscopal, et ne tardèrent pas à se réunir, avant même l'ouverture des chambres, pour conférer entre eux sur les moyens de procurer ce qu'ils nommoient *des garanties à la religion et aux libertés du pays*. C'est là que se manifesta la distinction des Torys purs et des Torys d'Église ou Protestants zélés. Il fut convenu tout d'abord que les Communes demanderoient au Roi des sûretés convenables pour que ses enfants, s'il lui en survenoit de la Reine, fussent élevés dans la Religion anglicane<sup>1</sup>; demande qui se rapportoit visiblement aux projets formés sur la princesse Anne de Danemark, puisqu'il n'étoit plus probable que le Roi eût des enfants de la Reine.

Le parti épiscopal ou anglican n'avoit pas vu sans surprise que les lords Catholiques, exclus par le bill du Test, eussent pris leur rang de Pairs à la cérémonie du couronnement. Tout annonçoit que ce parti formeroit une grande majorité dans les Communes, et il se montroit décidé à ne rien relâcher sur la sévérité des lois pénales; seul moyen d'éloigner les lords Catholiques de la Haute Chambre, et d'arrêter ainsi les projets du Roi contre l'Église an-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.



glicane. Enfin, tous les zélés Protestants des deux chambres convinrent de saisir cette occasion, pour délibérer à fond, quand le moment seroit venu, sur les moyens d'arrêter le progrès des Catholiques. On parla même d'attaquer ouvertement les ministres qui avoient eu la confiance de Charles II, dans les derniers temps de son règne; par là on jetoit le Roi dans la double nécessité ou de les défendre, ou de laisser discuter les questions qu'il redoutoit le plus.

Un dessein plus profond et plus dangereux étoit de proposer, immédiatement après le discours de la Couronne, d'expulser de la chambre des Communes les députés réélus qui, dans les précédentes sessions, avoient porté le bill d'exclusion contre le duc d'York. Sous l'apparence du respect et du zèle, on avoit en cela deux motifs. Le premier, d'aigrir la nation contre le Roi qui prouveroit, en y donnant son adhésion, qu'il n'oublioit point, et qu'il vengeroit les anciennes injures; le second, de faire tomber Sunderland et Godolphin, ses ministres actuels, qui, après avoir si fortement soutenu le bill d'exclusion, n'en avoient pas moins la confiance intime du Roi. Sunderland étoit surtout l'objet des plus fortes animosités. On le soupçonnoit d'avoir été l'instrument, avec la duchesse de Portsmouth, des liaisons de Charles avec Louis XIV. En lui reprochant ainsi d'avoir trahi la cause de l'Angleterre, on couvroit une injure plus vive, l'injure d'avoir

trahi les Communes, qu'il paroissoit servir quand il les excitoit, de concert avec Charles II sans doute, à insister, comme elles l'avoient fait, sur le bill d'exclusion <sup>1</sup>.

Une attaque ainsi couverte contre les ministres actuellement en crédit, devenoit plus dangereuse pour le Roi. L'Angleterre portoit alors une attention inquiète sur les symptômes de guerre qui se manifestoient, malgré la trêve de vingt ans entre l'Espagne et la France. Louis XIV faisoit marcher des troupes vers les Pays-Bas, et Jacques II souhaitoit passionnément que toute guerre avec l'Espagne fût au moins ajournée, craignant avec raison que le Parlement ne le mît dans la nécessité ou de se déclarer contre la France, ou de s'aliéner l'esprit de la nation en restant uni à la France.

Enfin une contradiction manifeste alloit saisir tous les esprits, et appelleroit nécessairement une discussion approfondie sur l'état des lois, par rapport à la Religion de l'État. D'abord, les lois pénales sont les mêmes contre les Catholiques et les Non-Conformistes. N'est-il pas absurde et impossible de poursuivre en justice et de condamner les Catholiques au nom du Roi, qui lui-même est Catholique? De plus, les charges publiques ne peuvent être exercées que par des citoyens soumis à l'Acte d'Uniformité, c'est-à-dire, par des Protestants de l'Église Anglicane.

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

Or, ceux qui en sont investis jurent qu'ils ne reconnoissent d'autre chef à cette Eglise que le Roi, et ce Roi reconnoît lui-même une autre Eglise et un autre chef de l'Eglise. Comment concilier ces choses inconciliables ? Par l'abolition des lois pénales, sans doute. Mais alors qu'arrive-t-il dans un pays comme l'Angleterre, où tout se règle par les lois écrites, et, à défaut de ces lois, par l'autorité des précédents ? Ici les difficultés devenoient immenses. Sous la Reine Marie, la Religion catholique étoit redevenue Religion de l'Etat. Par ce seul fait, toutes les anciennes lois contre l'hérésie reprirent leur vigueur. Sous la Reine Elisabeth, ce fut la foi de l'Eglise anglicane qui redevint la Religion de l'Etat. De là naquirent ces lois pénales que le Roi se proposoit d'abolir ; mais si elles sont abolies, ce n'est plus l'Eglise anglicane, qui est l'Eglise de l'Empire ; elle n'a plus de privilège qui la distingue des autres sectes protestantes ; sa Religion n'est plus la Religion de l'Etat ; ou plutôt, par le seul fait des lois antérieures, il se trouvera encore une Religion de l'Etat, et c'est la Religion catholique. Or, dans ce cas ; il y a encore des lois pénales, mais ce sont les lois contre l'hérésie ; en un mot, il reste encore les lois portées sous la Reine Marie ; et certes ce n'étoit pas à cette conclusion que le futur Parlement prétendoit arriver. Une discussion approfondie sur cette législation épineuse étoit donc inévitable.

Toutes ces réflexions agitoient profondément les esprits, et surtout le parti épiscopal qui alloit dominer au Parlement. Le Roi même, tout en affectant une grande hauteur de résolution et de langage pour l'abolition des lois pénales, n'étoit pas moins étonné, pour ne pas dire inquiet, de l'esprit général qui se manifestoit. Il chercha donc immédiatement à s'affermir du côté de la France, tout en flattant le public de ses bonnes dispositions pour la Hollande, et en négociant même avec les ministres des États-Généraux.

Louis XIV avoit à peine envoyé à son Ambassadeur les 500,000 livres qui causèrent une joie si excessive à Jacques II, qu'il le blâma immédiatement d'avoir mis tout-à-coup cette somme à la disposition du Roi. Barillon, toujours réservé, n'en avoit cependant rien fait encore; et il eut sujet de s'en applaudir, quand le Roi son maître lui recommanda expressément de bien observer si Jacques II, pour adoucir le ressentiment de ses sujets, à l'égard de sa religion, ne seroit pas capable de se désister de son attachement apparent aux intérêts de la France.

Peu de jours après, l'Ambassadeur eut successivement des conférences avec le Roi et ses ministres, Rochester, Sunderland et Godolphin. Jacques II se disoit résolu à refuser tout subside conditionnel du Parlement, et même à se maintenir, s'il le falloit, à force ouverte, dans la jouissance perpétuelle du revenu affecté au feu Roi; mais lever des troupes

avant la séance du Parlement, ou appeler des forces étrangères, si le Parlement étoit dissous de haute lutte, seroit une alternative trop périlleuse. On ne pouvoit donc adopter le plan d'une conduite stable et vigoureuse contre le Parlement, si d'avance l'on n'étoit assuré d'un secours pour le présent, et d'un subside régulier pour l'avenir. Le secours actuel ne pouvoit être au-dessous de trois millions, y compris les 500,000 livres déjà envoyées par Louis XIV, ni le subside futur moindre de trois millions.

Barillon se montra fort surpris, et marqua son étonnement au comte de Rochester en particulier; il lui donna le conseil de s'en rapporter absolument à la sagesse et à l'amitié du Roi de France. « Il suffit  
« d'exposer les choses comme elles sont. Pourquoi  
« un subside? Pourquoi un traité? La grandeur et  
« la seule générosité de Louis XIV doivent suffire,  
« et elles se manifesteront toujours quand il le fau-  
« dra. N'a-t-il pas déjà prévenu même les premiers  
« désirs du Roi d'Angleterre? » Ici Rochester fit observer à Barillon que les derniers traités avec Charles II n'avoient pas été inutiles au Roi de France. Quoique la dernière année du subside ait été suspendue, lui, Rochester, a fermé les yeux en laissant prendre Luxembourg et dicter les conditions de la paix telles que Louis XIV l'a voulu. Un nouveau traité peut donc n'être pas moins utile à ses intérêts. Il s'agit de tout en ce moment pour le Roi d'Angle-

terre. On ne marchandé pas trois millions pour en obtenir deux ; on espère donc que rien ne sera diminué sur ce qui est demandé.

Le Roi s'expliquoit plus ouvertement sur ses desseins réels. « Je connois, » disoit-il, « l'aversion du  
« peuple d'Angleterre contre la Religion catholique,  
« et je ne puis surmonter cet obstacle qu'avec l'appui  
« du Roi de France. Mon but unique est d'y tra-  
« vailler. Je sais trop que jamais je ne serai dans une  
« entière sûreté, si la Religion Catholique n'est éta-  
« blie de manière à n'être jamais abolie ; je n'y  
« pourrai parvenir qu'avec du temps, et en *prenant*  
« *de grandes précautions* pour l'avenir. Sur cela,  
« j'ai des vues dont vous serez informé quand il  
« conviendra. Pour le présent, il s'agit de jeter les  
« fondemens de mon règne. »

Quant au comte de Sunderland, Barillon s'aperçut qu'il connoissoit à fond, ce sont ses termes, les intentions et les desseins de son maître. L'adroit Sunderland parla en conséquence, témoigna un dévouement absolu à Louis XIV, insinua que Jacques II ne paroisoit ménager, en ce moment, le prince d'Orange, que pour lui ôter l'occasion de montrer un chef aux factieux. D'ailleurs les mécontents seroient charmés sans doute que les refus de la France obligassent le Roi d'Angleterre à se réconcilier entièrement avec son gendre, dussent-ils payer cette réconciliation par les plus abondants subsides.

En rendant compte de ces diverses conférences, Barillon explique assez ouvertement ce qu'il falloit entendre par *les grandes précautions* dont le Roi lui avoit parlé. C'est ici qu'il développe les vues du Conseil secret des Catholiques exaltés, pour faire exclure la Princesse d'Orange, en amenant sa plus jeune sœur à la religion du Roi leur père. L'Ambassadeur examine les difficultés de ce dessein, et ne pense pas que Jacques II puisse jouir paisiblement de sa Couronne. « Mais il s'agit d'un coup décisif, » ajoute-t-il ; « c'est d'engager le Roi d'Angleterre à dépendre entièrement de Votre Majesté ; de lui faire faire, en un mot, des choses qui lui ôtent la possibilité de prendre un autre chemin. »

Louis XIV répondit, en rappelant que le dernier traité de subside avec Charles II avoit été de 2,000,000 pour la première année, de 1,500,000 livres pour chacune des deux autres, et non pas de 2,000,000 pour chacune des trois années, ainsi que le prétendoient Jacques II et ses Ministres. La condition de ce subside avoit été que le feu Roi n'assembleroit pas son Parlement, et qu'il favoriseroit les intérêts de la France, en toute occasion et principalement alors contre l'Espagne. Mais ce subside est actuellement payé ; il n'existe point de traité entre les deux Rois et rien n'exige pour le moment des stipulations nouvelles. Cependant, ajoutoit Louis XIV, « Le Roi d'Angleterre peut suivre dès à présent les mouve-

« ments de sa fermeté pour réduire son Parlement à  
« lui accorder ce qu'il désire, et ceux de son zèle  
« pour le rétablissement de notre religion, sans  
« craindre que je l'abandonne. » Après ces protesta-  
tions pour le présent, et la promesse d'entrer en  
négociation pour un traité particulier, si la mauvaise  
conduite du Parlement le rendoit nécessaire, le  
Roi de France annonçoit à son Ambassadeur un  
envoi de 900,000 livres, pour subvenir aux plus  
pressants besoins du Roi d'Angleterre, avec la dé-  
fense absolue de rien délivrer sans un ordre formel.

En apprenant ce refus de faire actuellement un  
traité positif, Jacques II ne put dissimuler son mé-  
contentement réel, à travers même ses démonstra-  
tions de reconnaissance et d'inviolable dévouement  
à Louis XIV. Godolphin et Rochester avoient obéi  
au Roi qui vouloit un traité, mais ils ne l'approu-  
voient pas. Sunderland au contraire insistoit sur  
des engagements formels, et son système avoit au  
moins pour appui une politique tranchante et hardie.  
A ses yeux, le Parlement, le prince d'Orange et la  
maison d'Autriche devoient être considérés comme  
ayant des intérêts communs et inséparables. Dans  
cette situation réelle des choses, par rapport à  
Jacques II, Sunderland ne vouloit point de demi-  
mesure. Il faut au contraire, disoit-il, une éclatante  
rupture avec eux dès que le Parlement aura fixé le  
revenu, si l'on veut se lier à la cause de Louis XIV.



Les vues de Jacques II étoient plus limitées. Il vouloit une alliance étroite et entière avec Louis XIV, mais pour un but qu'il ne montrait pas à découvert, si ce n'est à Barillon. Ce qu'il lui disoit alors étoit-ce pour flatter le Roi de France et l'engager à donner un subside ? « Je ne me suis pas encore ouvert avec mes Ministres autant qu'avec vous, » lui dit-il. « Mais avant la séance du Parlement, il me falloit cacher mes desseins, et ne pas laisser pénétrer jusqu'où je veux conduire les affaires. » Alors il laissoit entrevoir ses projets. Non seulement il parloit de l'établissement de la Religion Catholique, mais encore de l'abolition de l'*Habeas corpus*, que les Anglois, dit Barillon lui-même, regardent comme le plus ferme fondement de leur liberté. Jacques II ne concevoit pas qu'avec un tel acte il pût gouverner. Enfin, ajoutoit-il, le Roi de France connoîtra, peut-être trop tard, ce qu'il auroit fallu faire. Barillon pria le Roi son maître d'ajouter encore 1,100,000 livres aux 900,000 livres déjà promises, pour qu'il y eût au moins un fonds de deux millions toujours prêt pendant la séance du Parlement. Il pensoit que Jacques II en seroit pleinement content.

Louis XIV parut croire que toutes ces instances avoient pour but d'avoir les moyens actuels d'acheter les voix du Parlement; et, dans cette vue, il annonça l'envoi prochain de 600,000 livres, qui, réunies aux 900,000 livres précédemment promises, et aux

500,000 livres envoyées dès la nouvelle de la mort du Roi, compléteroient effectivement deux millions. Mais oubliant, ou feignant d'oublier, que ces 500,000 livres se trouvoient déjà délivrées pour solder le subside de Charles II, il enjoignit à Barillon de ne donner que 400,000 livres, et de réserver strictement les 1600,000 livres restantes, avec ordre de témoigner que toute nouvelle instance seroit inutile autant que désobligeante.

Contrarié par cette réserve, Barillon annonça aux Ministres et au Roi d'Angleterre qu'il alloit recevoir encore 600,000 livres, et insista de nouveau près de Louis XIV, pour obtenir l'autorisation de délivrer les 1500,000 livres, non compris les 500,000 livres déjà payées. Mais Louis XIV ne vouloit rien donner, si le Parlement accordoit le revenu dont Jacques II s'étoit mis provisoirement en possession. Il déclara donc formellement à son Ministre qu'il devoit se borner à délivrer 470,000 liv., pour solder le subside de Charles II; ce qui étoit déjà fait, puisque Barillon avoit même payé 500,000 livres. Quant aux 1530,000 livres qui restoient, Louis XIV lui ordonnoit encore de les garder; à moins que le Parlement ne refusât à Jacques II le revenu du feu Roi, ou que ce Prince, éprouvant trop d'obstacles à l'établissement de la Religion Catholique, ne fût obligé de casser le Parlement et *d'employer la force pour réduire ses sujets à la raison*. Louis XIV

finissoit par lui recommander de s'attacher surtout à bien observer les négociations de l'Ambassadeur de Hollande avec les Ministres Anglois. Il soupçonnoit le Roi de prendre des mesures opposées aux intérêts de la France, et de former des liaisons avec le Prince d'Orange. La conjecture de Louis XIV étoit vraie. Jacques II et ses Ministres négocioient avec la Hollande, tout en s'excusant par la nécessité de dissimuler *avant de jeter le masque*. Mais Louis XIV se refusa fermement aux nouvelles instances dont Barillon se rendoit l'intermédiaire. « S'il « a de mauvais desseins , disoit-il, je ne veux pas « contribuer à le mettre en état de s'opposer à tout « ce qui peut être de ma satisfaction. »

Il écrivoit ainsi le jour même de l'ouverture des deux Chambres, et déjà la Couronne du Roi d'Angleterre étoit attaquée à main armée.



---

## SOMMAIRE.

---

1685. — (SUITE).

---

Ouverture du Parlement et discours du Roi. — Premières inquiétudes. — Parlement d'Écosse. — Invasion du Comte d'Argyle en Écosse. — Invasion de Monmouth en Angleterre. — Bataille de Sedgemoor.

---

---

LIVRE IX.

---

1685. — (SUITE).

---

JACQUES II fit en personne l'ouverture du nouveau Parlement, et s'exprima en ces termes <sup>1</sup> :

« MYLORDS ET MESSIEURS,

« Lorsqu'il a plu à Dieu de disposer du feu Roi  
 « mon très-cher frère, et de m'établir sans opposi-  
 « tion sur le trône de mes ancêtres, je pris en même  
 « temps la résolution de convoquer un Parlement,  
 « dans la pensée que je ne pouvois mieux faire, pour  
 « jeter les fondements d'un règne aussi doux, aussi  
 « heureux que le mien doit l'être pour vous.

« Je veux bien vous répéter ce que je répétais à

---

<sup>1</sup> On se sert ici du discours tel que l'Ambassadeur de France l'envoya le jour même à Louis XIV. La traduction en est un peu trainante, mais elle est fidèle. Celui, au contraire, qui est publié dans la Vie de Jacques II, écrite sur ses mémoires par Clarke, atténue singulièrement la force des promesses royales.

« mon Conseil Privé, la première fois que je m'y  
« rendis, et que j'y fis connoître mes sentiments sur  
« les principes de l'Église anglicane.

« Dans les temps les plus fâcheux, les membres  
« de cette Église se sont toujours signalés par une  
« fidélité si inviolable, soit en défendant mon père,  
« soit en secondant les intentions de feu mon frère,  
« d'heureuse mémoire, que je ne cesserai jamais de  
« la défendre et de la protéger. Je ferai tous mes  
« efforts pour maintenir les lois qui sont aujourd'hui  
« établies dans l'Église et dans l'État; et comme je ne  
« permettrai jamais qu'on viole, en aucune manière,  
« les prérogatives de la Couronne, aussi ne ferai-je  
« tort à personne, ni dans ses biens, ni dans ses  
« droits; et puisque, par le passé, j'ai hasardé ma  
« vie pour la défense de la nation, vous ne devez pas  
« douter qu'à l'avenir je ne m'emploie, autant qu'au-  
« cun de vous, à lui conserver tous ses privilèges.

« J'affecte de vous parler dans les mêmes termes  
« que ceux dont je me servis lors de mon avènement  
« à la Couronne, afin que vous soyez persuadés que  
« j'avois réfléchi sur ce que je dis alors, et afin que  
« vous puissiez compter sans crainte sur la promesse  
« que je fais si solennellement. . . . »

Avant de prendre la parole, Jacques II n'avoit  
reçu encore aucun de ces témoignages de confiance  
ou d'espérance que fait naître la présence du souve-  
rain dans ces grandes occasions où il se communique

à la nation. Tous les yeux étoient fixés sur les siens, dans un silence qui témoignoit assez haut les vœux ou les incertitudes du Parlement. Mais le Roi, doué d'un organe facile, mit dans ces paroles une expression si vive et si pénétrante, qu'il se fit comme une révolution soudaine dans cette majestueuse réunion. Chacun portoit alternativement sur le Roi et sur l'assemblée des regards de surprise, de joie et de triomphe. Le Roi continue :

« Mais après vous avoir donné ces assurances du  
« soin que j'aurai de vos droits et de votre Religion,  
« il me semble que je dois espérer quelque reconnais-  
« sance de votre part ; et je me flatte de trouver en  
« vous autant de zèle et d'amitié que j'en puis rai-  
« sonnablement attendre dans cette occasion, où il  
« s'agit principalement de m'assurer un revenu pen-  
« dant ma vie, ainsi que vous l'avez pratiqué à  
« l'égard du feu Roi mon frère. . . . »

Ici éclate un assentiment unanime. Le Roi poursuit son discours.

« Je pourrois apporter plusieurs raisons. Les avan-  
« tages qui se tirent du commerce, l'entretien de la  
« flotte, les besoins de la Couronne, et l'intérêt de  
« l'État, que je ne dois pas gouverner en suppliant,  
« m'en fourniroient de suffisantes, pour faire voir la  
« justice de cette demande. Mais, accoutumés à  
« connoître par vous-mêmes ce qui est juste et rai-  
« sonnable, vous n'avez besoin que de vos propres

« lumières pour voir clairement tout ce que je pour-  
« rois ajouter.

« Cependant je prévois que l'on peut alléguer un  
« argument fort ordinaire, et que, pour flatter l'in-  
« clination des peuples à de fréquents Parlements,  
« on pourroit croire plus à propos de m'accorder,  
« de temps en temps, le subside que l'on jugeroit  
« nécessaire. Je suis donc bien aise d'y répondre une  
« fois pour toutes; et comme c'est la première fois  
« que je vous parle comme Roi. . . . . »

A ces mots, tous les visages se couvrent comme  
d'un nuage.

« . . . . . Je vous déclare qu'il faut agir avec moi  
« d'une autre manière, et que le meilleur moyen  
« pour m'engager à vous assembler souvent, est de  
« me bien traiter. Ainsi j'espère que vous m'accor-  
« derez ce que je vous ai demandé, et que vous me  
« l'accorderez promptement, afin que la session ne  
« dure pas long-temps, et que nous puissions nous  
« revoir à notre commune satisfaction.

« MYLORDS ET MESSIEURS,

« Il faut que je vous fasse part des nouvelles que  
« j'ai reçues ce matin. J'apprends qu'Argyle a mis  
« pied à terre dans la Haute-Écosse, du côté du  
« couchant, avec tous ceux qu'il a amenés de Hol-  
« lande, et qu'on y a publié deux déclarations, l'une  
« sous son nom, et l'autre au nom de ceux qui sont



« en armes. Il faudroit trop de temps pour vous  
« informer du contenu de ces déclarations. Je me  
« contenterai de vous dire qu'on m'y traite d'usur-  
« pateur et de tyran. J'ai donné ordre que la plus  
« courte vous fût communiquée. Je prendrai les meil-  
« leures mesures que je pourrai pour ne pas laisser  
« la déclaration de ces rebelles et de ces factieux sans  
« la récompense qu'elles méritent ; et je ne doute pas  
« que cela n'augmente encore le zèle que vous devez  
« avoir pour la défense du Gouvernement, et que  
« vous ne m'accordiez sans délai le revenu que je  
« vous ai demandé et comme je vous l'ai demandé. »

Après le discours du Roi, les Communes se réunirent dans leur Chambre et délibérèrent immédiatement sur le discours de la Couronne. Seymour prit la parole, et sans s'opposer à ce que le revenu du feu Roi fût accordé à Jacques II, il demanda qu'avant de s'en occuper, la Chambre examinât la validité des élections. Outre les accusations générales de brigues, de corruption et de défaut de liberté, il argua de nullité radicale toutes les élections faites sous la présidence des magistrats nommés depuis la révocation des anciennes Chartes. « Ces Chartes, » dit-il, « étoient confirmées par un temps immémorial, par l'approbation expresse de plusieurs Parlements. Ni les Lois, ni l'usage ne permettoient de les annuler. Ainsi, le principe des élections étant défectueux, les députés nommés de cette manière

« ne sont pas de véritables membres du Parlement.  
 « Cependant, Messieurs, dans quel temps fut-il plus  
 « nécessaire à la Nation de s'exprimer par des choix  
 « libres et légitimes ? N'est-ce pas surtout à cette  
 « époque, où elle est menacée de voir changer ses  
 « Lois et sa Religion ? Ceux qui connoissent l'aver-  
 « sion de l'Angleterre contre le Papisme, et son  
 « attachement invincible à ses libertés, savent bien  
 « qu'ils ne pourront parvenir à leurs desseins qu'a-  
 « vec la puissance parlementaire. Aussi est-il néces-  
 « saire d'empêcher, par l'observation des Lois, qu'ils  
 « ne se procurent un Parlement soumis à leurs  
 « volontés. Déjà il est question d'abolir le *Test*,  
 « seul rempart qui nous reste contre l'invasion du  
 « Papisme. Une fois cet obstacle renversé, les Pa-  
 « pistes rentrent dans les charges publiques et réta-  
 « blissent leur Religion sur les ruines de la nôtre.  
 « Déjà encore on parle hautement de nous ravir  
 « l'*habeas corpus*. Que nous restera-t-il contre le  
 « Gouvernement arbitraire, si ce dernier asyle de nos  
 « libertés ne peut rester inviolable ? »

« Ce discours, » dit Barillon, « prononcé avec beau-  
 « coup de force, eut l'approbation secrète de beau-  
 « coup de députés ; mais personne ne se leva pour  
 « l'appuyer. Ces questions, » ajoutoit-il, « se repro-  
 « duiront dans la suite. » Quoi qu'il en soit, les Torys,  
 sincèrement attachés à la Couronne, insistèrent pour  
 le revenu. Parmi les Wighs, les plus modérés ne

vouloient pas que le Roi se crût forcé de recourir à la France, comme Charles II. Ils étoient flattés même des bruits qui circuloient alors d'une bonne intelligence entre Jacques II et le prince d'Orange. D'autres craignoient que leur opposition ne fût considérée comme un penchant à soutenir la révolte d'Argyle et les projets déjà connus de Monmouth. Les plus habiles feignirent d'accorder de bonne grace ce qu'ils ne pouvoient empêcher, dans l'espérance que, bientôt peut-être, si le Roi faisoit quelque tentative contre les Lois civiles et religieuses, ils auroient occasion de le rendre odieux au peuple, en opposant son ingratitude à la confiance du Parlement. Le revenu du feu Roi fut donc, presque sans discussion, alloué pour toute la vie de Jacques II, le jour même. Il semontoit à 1,200,000 l. sterl. Quelques jours après, le Roi, par un discours noble et populaire, démontra que les conjonctures nouvelles du Royaume, l'état de la flotte et les services publics exigeoient d'autres secours, qui lui furent immédiatement accordés, mais pour huit années.

Si Jacques II fut satisfait du Parlement sur ce point, il se montra inquiet et irrité d'une mesure qui fut prise à l'unanimité par rapport à la Religion. Les Communes, formées en Comité, examinèrent d'abord le discours du Roi, et s'attachèrent aux moyens de fixer ce qu'il falloit entendre par les termes de Religion Protestante. Il fut résolu sans contradic-

tion : « que la Chambre devoit se pourvoir devant le Roi, aux fins de défendre et de soutenir de leurs vies et de leurs fortunes, la Religion Réformée de l'Église d'Angleterre, et que Sa Majesté seroit sup- pliée de mettre à exécution les Lois contre les dis- sidents quelconques. »

Cette décision de la Chambre formée en comité, devoit être mise en discussion publique le lendemain. Le Roi, pour prévenir ce coup dangereux, manda les députés les plus accrédités avec ceux qui étoient le plus attachés à sa cause, et leur reprocha sévèrement de s'être laissé entraîner à une telle résolution. « Si la Chambre, » dit-il, « persiste à me présenter son adresse, je saurai lui répondre en termes si décisifs, qu'elle ne s'y exposera plus. »

Le lendemain en effet, après le rapport du Comité, il y eut de vifs débats, et le parti de la Cour fit adopter un moyen terme, qui étoit de montrer une confiance illimitée dans les promesses du Roi, tout en manifestant un ferme attachement à la Religion du pays. En conséquence la résolution suivante fut portée au Roi, simultanément avec le bill du revenu.

« Les Communes comptent sur la parole et sur les déclarations réitérées de Sa Majesté, pour le maintien et la défense de l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est actuellement établie par les lois : *laquelle leur est plus chère que leurs propres vies.* »

En prononçant ces derniers mots, l'Orateur présenta le bill du revenu, et dit au Roi « que les Communes avoient passé ce bill, seul et sans condition pour la sûreté de leur Religion, quoique, » ajouta-t-il, « *elle leur fût plus chère que leurs vies.* » Le Roi parut ne pas remarquer l'intention affectée de l'Orateur. Mais il exprima tout son mécontentement aux évêques, et surtout aux Députés qu'il jugeoit dévoués à ses intérêts : « Malice ou ignorance, » leur disoit-il, « comment avoir prêté les mains à un dessein si peu respectueux pour votre Roi ? En me laissant ainsi demander par le Parlement de poursuivre avec rigueur l'exécution des lois pénales contre les dissidents, n'est-ce pas me constituer moi-même le persécuteur des Catholiques ? »

Le même jour on proposa aux Communes le projet insidieux dont il a déjà été parlé, d'exclure ceux des Députés actuels qui avoient porté le bill d'exclusion contre le duc d'York. Mais le parti de la Cour avoit reçu l'ordre de s'y opposer avec vigueur, et la proposition n'eut aucune suite. Il en fut ainsi d'un projet d'adresse pour prier le Roi de s'employer à conserver le repos de l'Europe. On vouloit en quelque sorte lui tracer une route à suivre par rapport à la France. Mais, dans les conférences particulières où l'on agita ce projet, on comprit sans peine que la proposition devant se renfermer en termes très-généraux, le Roi y pourroit trouver une occasion

de lever des troupes, et même de s'unir étroitement à Louis XIV, sous ce prétexte qui lui seroit fourni de maintenir la paix en Europe.

Dix jours avoient suffi pour assurer à la Couronne un revenu tel, que jamais, depuis Guillaume-le-Conquérant, aucun Roi d'Angleterre ne s'étoit vu dans une situation aussi florissante. Outre son apanage comme duc d'York, il avoit, de plus que le feu Roi son frère, huit cent mille livres sterling, avec l'habitude et l'amour d'une économie quelquefois sévère.

Le Parlement d'Écosse, qui avoit été réuni un peu auparavant, avoit montré une égale générosité, un dévouement plus ardent et surtout sans condition, enfin un enthousiasme, un abandon qui inspira même des inquiétudes à celui d'Angleterre. Jacques II, sous le dernier règne, s'étoit surtout attaché la noblesse et les propriétaires d'Écosse. Leur haine contre les Puritains et les Presbytériens lui garantissoit leur zèle pour sa personne. L'établissement récent encore de l'Épiscopat et les *Lords des articles* le rendoient naturellement absolu sur le Parlement. La Convocation de cette assemblée fut donc sa première pensée. La lettre qu'il lui écrivit devoit la flatter : à la vérité, il leur disoit franchement qu'il s'agissoit d'augmenter son pouvoir, et de donner ainsi l'exemple à ses autres États ; « mais c'é-  
« toit uniquement, » disoit-il, « pour mieux protéger  
« leur Religion, leurs lois, leurs droits et leurs pro-

« priétés , contre les fanatiques et les assassins ; » désignant ainsi la moitié de son royaume , peuplée de Puritains et de Presbytériens. Le duc de Queensbury avoit ouvert le Parlement en son nom , et développa ce que la lettre du Roi n'avoit qu'indiqué. Après lui , le comte de Perth , Chancelier , exhorta le Parlement à signaler son zèle , « en détruisant , » disoit-il , « une « race de scélérats , ennemis de tout Gouvernement « comme de toute Religion. »

« Quoique ces misérables , » dit à cette occasion le Roi dans ses mémoires , « ne méritassent point de « quartier , je n'étois animé d'aucun esprit de per- « sécution ; je ne voulois qu'éviter de nouveaux trou- « bles. » Cette apologie est bien peu digne d'un Roi Chrétien. Lorsqu'il s'agissoit , quinze ans auparavant , de rétablir la Religion Catholique en Angleterre , de concert avec Louis XIV , Jacques II , alors duc d'York , imaginoit que ce seroit un moyen bien efficace pour y parvenir que de livrer les Non-Conformistes aux persécutions de l'Église Anglicane. C'étoit du moins affoiblir deux ennemis au profit d'un troisième , que l'on vouloit élever sur leurs ruines communes. Mais en Écosse , où il n'existoit que des Églises protestantes , quel étoit le but de ce zèle ardent pour une de ces églises , hérétique aux yeux du Prince ? Depuis douze ans , les dragons et les tribunaux du Conseil d'Écosse étoient employés à convertir à une Église protestante d'autres sectaires Protestants.

Toute assemblée religieuse, même autour des foyers domestiques, étoit un crime; dans les champs, c'étoit un crime de haute trahison; et le Roi, dès son avènement à la Couronne, provoque de nouvelles rigueurs! Étoit-ce un gage donné à l'Église d'Angleterre de sa fidélité aux promesses de la protéger et de la défendre? Il n'aspiroit qu'à la détruire elle-même! Quels sinistres conseils recevoit donc ce malheureux Prince, qui se faisoit persécuteur pour une Religion qui n'étoit pas la sienne!

Un Roi ne dit pas impunément aux partis qui triomphent un moment : « Écrasez vos ennemis ! » Hélas ! on peut tuer des hommes, mais on ne tue pas un peuple. Cependant le Parlement d'Écosse se hâta de répondre qu'il extirperoit le fanatisme, et il fit une législation jusqu'alors inconnue. « Entre  
« autres choses, » dit le Roi, « il ordonna : Que  
« toute personne, citée comme témoin dans les af-  
« faires de trahison, de conventicules dans les champs  
« ou dans les maisons, ou de toute autre irrégularité  
« ecclésiastique, seroit regardée comme complice de  
« ces crimes, si elle refusoit de déposer. » On a déjà vu que le comte de Perth, alors Grand Juge d'Écosse, employoit la torture contre les témoins cités devant le Tribunal.

Ce Parlement ajouta de nouvelles extensions aux lois sur la trahison. Il imposa le serment à tous les sujets, quoiqu'il ne fût exigé auparavant que des



hommes en place; et comme ce serment étoit en même temps politique et religieux, la nation entière se trouva lancée dans une immense carrière de vexations, tout à la fois politiques et religieuses. Un autre bill, obligeoit les hommes de seize à soixante ans à suivre le Roi, en armes, partout et aussi souvent qu'il le voudroit. Enfin, pour répondre à l'invitation de donner un grand exemple au Royaume d'Angleterre, ce Parlement proclama l'obéissance passive et sans réserve, et protesta contre tout principe contraire ou dérogoire à la sacrée, suprême et absolue puissance et autorité du Roi. Quatre ans après, l'Écosse proclama Guillaume III.

Ainsi affermi en Angleterre et en Écosse, ayant également jeté en Irlande les premiers fondements d'une puissance irrésistible, et poursuivant toujours ses négociations avec la cour de France, Jacques II avoit exprimé à l'ambassadeur Barillon un vœu bien extraordinaire, celui de voir éclater une révolte. Le ciel exauce quelquefois les vœux insensés. Celui-ci fut accompli. Argyle descendit en Écosse, et Monmouth en Angleterre : le premier, vers la fin de mai ; le second, dans le mois de juin. Les Parlements des deux Royaumes se trouvoient encore assemblés.

*Après l'inique sentence qui l'avoit proscrit en Écosse, et après que l'ingénieuse tendresse de sa fille eut dérobé sa tête à ses ennemis, le comte*

d'Argyle s'étoit rendu secrètement à Londres, avec l'espérance d'obtenir de Charles II une entrevue et sa grace. Le Roi lui avoit refusé l'une et l'autre, fermant cependant les yeux sur son asyle, qui ne lui étoit pas absolument inconnu. Argyle se réfugia sur le continent, dans la Frise, et se livra entièrement aux funestes conseils de la vengeance. La rigueur du Gouvernement d'Écosse contre les Presbytériens excitoit alors les ames les plus fières à chercher une autre patrie, et dans tout le Royaume on ne s'occupoit que de colonies à fonder dans le nord de l'Amérique. Ce projet de colonies fut d'abord sincère, et bientôt servit à voiler un projet d'invasion. Argyle, par l'antique puissance de sa maison, offroit naturellement un chef aux mécontents. Ce fut à lui qu'ils s'adressèrent.

On a déjà vu que Monmouth avoit lié leurs Députés avec plusieurs Seigneurs de l'Angleterre, quand la conspiration qui porte le nom de Rye-House fut dénoncée par ses auteurs mêmes. Tous ceux qui avoient échappé aux suites de cette conspiration, tant d'Écosse que d'Angleterre, s'étoient retirés en Hollande, et Argyle se transportoit souvent à Amsterdam pour y conférer avec eux. Exalté par ses propres ressentiments et par leurs conseils, il se persuada sans peine que sa cause étoit la cause même de la patrie, et que sa présence exciteroit seule un soulèvement immédiat en Écosse. Rejetant avec hau-

teur tout moyen qui sembloit marquer la crainte de ne pas réussir, il ne demandoit qu'un vaisseau. Une riche veuve d'Amsterdam, apprenant que le seul défaut d'argent retenoit Argyle, lui envoya 10,000 livres sterling; et, avec cette foible somme, un négociant de Venise lui procura de Venise même un vaisseau, des armes et des munitions, qui arrivèrent heureusement en Hollande. Quand il fut question de partir, il s'éleva de vifs débats entre lui, le lord Melvil, le chevalier Patrice Hume et le chevalier Jean Cochrane, ses principaux confidens. Monmouth, prévenu de leurs dissensions, se rendit secrètement auprès d'eux pour les réconcilier; et ce fut alors qu'ils se réunirent, pour l'engager à descendre lui-même en Angleterre. « Tandis qu'à la tête de mes nombreux vassaux, je réunirai, » disoit Argyle, « tous ceux qu'opprime la tyrannie du nouveau règne, doutez-vous que le souvenir de votre clémence après les désastres de Bothwell-Bridge n'ait rendu votre nom aussi cher à l'Écosse, que celui de Jacques Stuart y est odieux? Paraissez dans le nord de l'Angleterre. Tout vous y appelle; proscrit dans votre patrie, chassé de la Hollande, et bientôt de la Flandre espagnole, vous n'aurez d'asile que dans l'Angleterre qui attend son libérateur. » Il montrait à cette ame ambitieuse quels secours il trouveroit dans tous les officiers que Jacques II avoit forcé le Prince d'Orange de congédier, dans le parti toujours puissant, quoique maintenant

abattu, qui avoit si vivement poursuivi l'exclusion du Roi, dans les alarmes de la Nation sur sa Religion et sa liberté, dans les embarras d'un règne nouveau et mal affermi, dans l'impossibilité enfin de résister à deux invasions simultanées et aux soulèvements qu'elles devoient exciter sur tous les points de l'Angleterre.

*Monmouth n'étoit point préparé. Il eût voulu d'ailleurs commander l'expédition d'Argyle, qui ne lui en offrit point le commandement. Long-temps irrésolu, et retenu d'ailleurs à Bruxelles par une passion très-vive pour Lady Wentworth, femme enthousiaste, qui avoit subjugué son cœur et qui avoit tout sacrifié pour lui, son penchant naturel lui faisoit désirer la retraite. Mais son cœur ardent et sa foible tête s'animoient aux tableaux de la gloire que lui présentait Argyle. Ces noms de héros et de libérateur de son pays que faisoient retentir ses amis, l'entraînèrent enfin : il céda et promit de descendre en Angleterre. Ainsi, assuré de cette diversion, Argyle ne balança plus : il partit vers le 12 mai, avec cent personnes qui se joignirent à sa fortune.*

La cour de Withe-Hall, tout occupée alors et du prochain Parlement, et du Couronnement, et des prêtres catholiques, et de l'argent que Louis XIV exposoit à sa vue, sans permettre à Barillon de s'en dessaisir, n'eut pas le moindre soupçon de l'entreprise. Dès le 10 mai cependant, l'Ambassadeur de

France prévoyoit des troubles prochains en Irlande et en Écosse, mais il n'appuyoit cette conjecture sur aucun fait. Le 14, il annonçoit à Louis XIV, qu'un Écuyer de Monmouth avoit été arrêté à Londres, et immédiatement relâché sous caution, parce qu'on n'avoit rien trouvé de suspect dans ses démarches ni dans ses discours. Cependant le 20, on avoit appris, par des lettres de commerce, qu'une expédition d'armes étoit partie du Texel pour le nord de l'Irlande ou pour l'Écosse, et Barillon sollicitoit le Roi son maître d'enchaîner Jacques II par un traité. « Les esprits, » disoit-il, « sont agités ; le Parlement sera difficile ; « la fidélité des troupes est douteuse ; et cependant le « Roi, exempt de toute alarme, paroît charmé au « contraire d'une occasion que la fortune lui offre de « lever des troupes, d'obtenir un revenu plus étendu « et de réduire par la force tout ce qui pourroit un « jour s'opposer à ses vues secrètes. » Le 28 mai enfin, il ignoroit encore où avoit pu se porter le comte d'Argyle, et ce fut le 31 seulement, veille de l'ouverture des deux chambres, qu'il apprit tout à la fois le débarquement d'Argyle en Écosse et les préparatifs de Monmouth contre l'Angleterre.

Le 1<sup>er</sup> juin en effet il termina son discours aux deux chambres, comme on l'a vu, en disant un mot de l'Écosse et des deux proclamations publiées par les rebelles. L'une étoit d'Argyle à ses vassaux ; il leur ordonnoit de défendre leur maître par les

armes, déclarant qu'il étoit soutenu de plusieurs Princes protestants. L'autre étoit au nom d'Argyle et des Gentilshommes écossais qui l'avoient accompagné; elle s'adressoit aux anciens Covenantaires et à tous les Presbytériens. Il les excitoit à rétablir l'ancienne Ligue, autrefois jurée par Charles II. Tous les malheurs de la Nation, l'usurpation des Églises presbytériennes, le rétablissement de l'Épiscopat, l'iniquité des juges, la tyrannie des soldats, étoient le fruit de la violation de cette alliance sainte. Jacques, duc d'York, ne l'ayant pas jurée, n'étoit pas Roi légitime de l'Écosse: il professoit une religion contraire aux lois; à quel titre un Apostat recevroit-il le serment des peuples? La Nation étoit donc rentrée dans ses droits naturels, et le moment étoit venu de renverser la Tyrannie et le Papisme.

Jacques II n'avoit point communiqué au Parlement d'Angleterre cette seconde proclamation, dont la publicité lui sembloit dangereuse; mais, quoique surpris pour ainsi dire sans défense, la fortune le favorisa plus qu'il ne devoit l'espérer. Argyle et ses conseils étoient divisés, même avant de partir, et leurs dissentiments les suivirent partout. Argyle souhaitoit bien plus encore de rentrer dans ses domaines et s'y défendre à main armée, que de renverser l'État. Ses compagnons vouloient une révolution complète. De là l'incertitude dans les plans, et de violents débats quand il falloit agir. Les compagnons d'Argyle,

pour éviter une longue navigation à l'est, au nord et à l'ouest de l'Écosse, vouloient débarquer à l'est, de manière à se rendre immédiatement à Stirling ou à Glasgow, de là dans le comté d'Argyle. Mais Argyle ordonna impérieusement, et l'expédition se dirigea vers le nord, pour tourner à l'ouest. Arrivé aux Orcades, il envoya une chaloupe à terre, et ses gens furent pris. Alors il suivit son premier plan, qui étoit de descendre dans ses domaines.

Mais cette longue navigation donna au Conseil d'Écosse le temps nécessaire pour se mettre en défense. Il prit en effet des mesures vigoureuses; il saisit d'abord comme otages et fit venir à Edimbourg la famille du Comte et tous les gentilshommes du pays d'Argyle. Cette mesure fit sa perte. Des frégates furent envoyées en croisière entre le nord de l'Irlande et l'Écosse. Quand Argyle débarqua dans ses terres, il trouva en mouvement contre lui les vassaux des Hamilton, des Athol et des Macdonald, anciens ennemis de sa maison, et resta douze jours dans l'île de Bute, pour attendre ses propres vassaux. Mais les gentilshommes du pays étoient déjà en otage à Edimbourg, et aucun d'eux ne pouvoit donner un mouvement favorable à son parti. Toutefois ce sentiment de famille et d'honneur, qui unit tous les membres d'une tribu écossaise à leur chef, lui amena deux mille cinq cents hommes, avec lesquels il pouvoit marcher dans le centre du pays où

les Ligueurs l'attendoient ; il voulut rester encore pour attendre ses montagnards et la diversion promise par Monmouth. En effet un parti de cinq cents montagnards étoit venu le joindre ; il se fortifia sur la côte de Cantir , y mit ses vaisseaux et ses armes ; il s'empara aussi d'un poste qui étoit le rendez-vous des forces royalistes, espérant les défaire à mesure qu'elles arriveroient. Mais le château où il avoit mis ses munitions et son artillerie fut forcé par Thomas Hamilton, qui commandoit les vaisseaux du Roi en Écosse. Le drapeau d'Argyle, qui flotloit sur ce château, avoit pour légende : *Contre le Pape, l'Épiscopat et l'Érasmisme*. Ce dernier mot désignoit la secte d'un Allemand , nommé *Erastus*, qui attribue au magistrat civil le droit de régler la Religion. Argyle, enfin, se trouvoit presque en face des troupes régulières amenées par le Lord Dumbarton. Il prit, mais il étoit trop tard, la résolution de marcher sur Glasgow, dans l'espérance d'y arriver avant les forces royales. Glasgow étoit le centre et le foyer de tous les partis puritains et presbytériens. Arrivé là, il pouvoit renouveler cette insurrection qui éclata subitement après le meurtre de l'Archevêque de Saint-André. Il y marcha la nuit ; mais, égaré par son guide, il se trouve, lui et sa petite armée, enfoncé, abîmé dans des marais impraticables ; ses chevaux, ses équipages, tout y resta. Alors plus d'ordre, plus de commandement, nulle



ressource, que de séparer l'infanterie en petits corps isolés, pour échapper aux périls du moment et attendre. Mylord Dumbarton divise également ses forces, et poursuit les fugitifs dans toutes les directions qu'ils peuvent avoir prises. Plusieurs gentilshommes se firent jour, l'épée à la main, entre autres Jean Cochrane et son fils, qui s'étoient retranchés dans un enclos; mais bientôt après ils furent faits prisonniers. Argyle, cependant, marchoit seul, à cheval, vers la Clyde; c'étoit le 17 juin. Deux paysans veulent l'arrêter; il blesse l'un de son pistolet; l'autre le frappe à la tête, et le renverse de son cheval. Argyle se relève, et court à la rivière pour la traverser à la nage : un troisième paysan l'attaque au moment où il étoit hors de péril. Argyle lui présente son second pistolet dont l'amorce résiste; frappé d'un grand coup à la tête, il tombe dans l'eau en s'écriant : « Ah ! malheureux Argyle ! » A ce nom, un des trois paysans, attendri et consterné, veut qu'il s'échappe, et, les yeux en larmes, conjure vainement ses compagnons de l'abandonner aux hasards de sa fortune. La crainte de leurs propres périls, ou l'espoir d'une récompense les arrête. Argyle fut conduit à Glasgow, de là à Edimbourg, le bourreau marchant toujours devant lui avec sa hache, pendant toute la route. Quatre jours après, Monmouth étoit en Angleterre.

Cette invasion avoit coûté peu de sang sur le

champ de bataille, et la justice en fit peu couler. Le Conseil d'Écosse se montra clément. On excusa les vassaux d'avoir suivi la bannière du chef de leur tribu. Les gentilshommes ne furent point inquiétés. Le comte de Dundonald, père de Cochrane, obtint la grace de son fils, il est vrai, à prix d'argent. Parmi les prisonniers, se trouvoient le chevalier Ayloffé et Rumbold, tous deux Anglois. Ayloffé, au moment où il fut pris, s'étoit fait plusieurs blessures avec un canif, et défioit à haute voix ses ennemis; mais les intestins n'avoient point été lésés : on le guérit et on l'envoya, lui et Rumbold, à Londres. Il parut devant le Roi, qui l'interrogea lui-même, et il s'obstina dans un morne silence. Il étoit allié de Sa *Majesté par le chancelier Hyde-Clarendon, son oncle.* Jacques II peut-être lui vouloit pardonner. « Vous voyez, » lui dit-il, « que votre vie est à moi; vous devriez la racheter par quelques paroles dignes d'être mises dans la balance avec votre faute. — Vous pouvez me donner la vie, qui en doute? » répond enfin Ayloffé; « mais la bonté vous manque pour le vouloir jamais. » Il fut exécuté.

Rumbold étoit déjà condamné pour la conspiration de Rye-House, et il déclara sur l'échafaud que le gouvernement royal lui sembloit préférable au gouvernement républicain. « Néanmoins, » dit-il, « je ne crois pas qu'un Dieu bon et sage ait tiré les hommes du néant, comme des chevaux tout sellés et

« bridés, pour être menés à outrance par les Rois. » Il ajouta que la conspiration dite de Rye-House étoit une fable; qu'à la vérité, en sa présence et dans l'appartement de West, on avoit proposé d'assassiner le Roi et le duc d'York; qu'alors il avoit parlé de sa maison de Rye comme d'un lieu favorable pour une embuscade, mais que jamais il n'avoit existé ni plan ni résolution arrêtée pour exécuter le crime. Triste condition des hommes entraînés dans les factions! Argyle pouvoit-il associer un tel homme à ses projets!

Condamné injustement trois années avant sa révolte, Argyle avoit été mis justement hors de la loi par un bill du Parlement d'Écosse. On ne lui fit point de procès; on attendit seulement les ordres du Roi, qui ne les fit point attendre. Il subit la mort avec le courage naturel à sa famille, avec une fermeté pieuse digne d'une meilleure cause. Le sang d'Argyle fut le dernier qui coula pour cette rébellion.

Mais déjà le duc de Monmouth venoit de descendre à Lime, dans le comté de Dorset. Aussitôt que son projet fut connu, l'Angleterre craignit une guerre civile. Trois semaines auparavant, et le jour même où fut annoncé le débarquement d'Argyle, Jacques II avoit reçu des lettres du prince d'Orange, à l'occasion des préparatifs de Monmouth. Guillaume se plaignoit d'avoir été trompé par de fausses promesses. Monmouth ne lui avoit parlé que de ses

vifs désirs de rentrer en grace avec son souverain; Monmouth étoit le plus perfide des hommes. « Que  
« le Roi parle, et Guillaume se rendra lui-même en  
« Angleterre. » Jacques, mécontent, dissimula son  
ressentiment, et remercia le Prince. Néanmoins Mon-  
mouth n'avoit éprouvé en Hollande aucun obstacle  
à ses desseins, quand il s'y décida enfin, malgré  
toutes ses répugnances. Mais il ne fallut rien moins,  
pour l'y résoudre, que l'exaltation des républicains  
et des fanatiques dont il étoit obsédé. Lady Wentworth  
elle-même se joignoit à eux. Fergusson, prêchant  
fougueux, lui montrait sans cesse le Ciel bénissant  
une si belle entreprise. « Que le héros de l'Angle-  
« terre se montre, et les Gardes, et les hommes de  
« guerre, et les peuples se réunissent à lui. Londres,  
« toujours irritée, n'attend qu'un libérateur. Le duc  
« d'York trouvera-t-il deux armées pour contenir  
« la capitale, et pour marcher aux provinces révol-  
« tées? » Monmouth, cependant, avoit assez d'expé-  
rience de la guerre pour savoir la foible ressource  
que pouvoit offrir une populace émue et tumultueuse.  
« C'est une entreprise d'*enfants perdus*, »  
répétoit-il sans cesse. « Nous n'avons ni officiers,  
« ni promesses de personnes distinguées en Angle-  
« terre, ni amis, ni argent; et nous ne ferons  
« qu'aggraver les malheurs du pays. » Fletcher-  
de-Salton, tout à-la-fois homme de lettres, ora-  
teur et guerrier, Fletcher, qui, selon l'expression

d'un historien , eût été dans Rome le rival et l'ami de Caton , combattoit fortement l'entreprise , comme il l'avoit déjà fait auprès d'Argyle. « Mais, » dit lord Grey, « le comte de Richemond avoit moins « de ressources que nous encore, et il détrôna son « rival. — Oui, » répliqua Fletcher, « Richemond « tenta la fortune, et fut Roi; mais les seigneurs de « son parti étoient autant de princes non moins « puissants que Richard III. » Fergusson alors exhaloit les violents transports d'un faux enthousiasme. « C'est la cause de Dieu et de la liberté, » s'écrioit-il; « Dieu n'en abandonnera les défenseurs que s'ils « lui sont eux-mêmes infidèles. » Monmouth cède enfin, non pas à l'espérance du succès, mais à un sentiment qui lui étoit naturel. Déjà lié par une promesse au comte d'Argyle, il croyoit peu honorable pour lui de paroître trop ménager sa sûreté personnelle, quand il voyoit des amis si ardens et si dévoués.

Une femme enthousiaste avoit envoyé 10,000 liv. sterling au comte d'Argyle pour son expédition. Monmouth n'avoit pas même une telle ressource. Il lui fallut mettre ses diamants en gage pour acheter un vaisseau et des armes. Le vaisseau sortit d'Amsterdam avec Monmouth, quatre-vingt-deux officiers et cent-cinquante personnes. Fletcher, qui avoit réprouvé l'entreprise, n'hésita point à se dévouer à la fortune de son ami; et Fergusson rédigea

le manifeste, pièce informe, diffuse, fanatique et surtout impolitique, puisqu'elle blessait tout à la fois les Anglicans, les Torys d'État et les Républicains. Mais Fergusson étoit Presbytérien fougueux, et Argyle avoit lui-même appelé aux armes tous les Presbytériens d'Écosse; appel dangereux pour les desseins de Monmouth, puisque l'Angleterre étoit fortement attachée à l'union de l'Église et de l'État.

La proclamation étoit au nom de « Jacques, duc de Monmouth, et des nobles Seigneurs et autres, « présentement en armes pour la défense et la conservation de la Religion protestante et celle des « droits, loix et privilèges d'Angleterre, contre l'infraction qui en a été faite, et pour l'affranchissement de la tyrannie et usurpation perpétrée dans « ce Royaume par Jacques, duc d'York. »

Après quelques axiomes métaphysiques sur les lois et sur les Gouvernements en général, suivoit une longue énumération des attentats imputés à Jacques II, pour renverser les lois civiles et religieuses de l'Angleterre; l'incendie de Londres, l'alliance avec Louis XIV pour détruire la Hollande, la conspiration des Papistes, le meurtre de Godfrey, l'assassinat du comte d'Essex, les tyrannies exercées depuis que l'usurpateur a arraché la Couronne au feu Roi son frère, les prêtres et les Jésuites qu'il a fait venir autour de lui, l'exercice public de leur idolatrie, etc.

« Par toutes les raisons alléguées ci-dessus ; » continuoient les rebelles , « Nous déclarons solennelle-  
« ment la guerre à Jacques, duc d'York, comme  
« étant meurtrier et assassin des innocents, un Pa-  
« piste, un usurpateur de la Couronne, un traître  
« à la Nation, et un tyran du Peuple. Nous ajoutons  
« que ceux qui paroîtront sous ses étendards ne doi-  
« vent point s'attendre d'être épargnés, ni que nous  
« leur fassions aucune grace. Nous avons résolu for-  
« tement de les poursuivre à outrance, avec ses ad-  
« hérents, jusqu'à ce que nous l'ayons réduit à subir  
« ce que les lois, les constitutions et les statuts du  
« Royaume, aussi bien que les lois de la nature, de  
« l'Écriture sainte et des Nations, ordonnent contre  
« ceux qui sont ennemis de Dieu, de leur patrie,  
« de tous les hommes en général, et enfin de tout  
« ce qui est vertueux, honnête et bon : promettant  
« de ne jamais faire aucun accommodement avec cet  
« ennemi. »

Après avoir libéralement promis ce que promet-  
tent tous les factieux, pour le rétablissement des  
lois et le règne de la justice, entre autres la li-  
berté des élections, la restitution des anciennes  
chartes, et l'inviolable maintien de l'*Habeas cor-  
pus*, les auteurs du Manifeste revenoient sur l'a-  
troce et absurde accusation de parricide qu'ils por-  
toient contre le Roi. Monmouth, non-seulement  
comme fils de Charles II, se présentoit comme le

vengeur de son père, à qui le duc d'York auroit arraché le trône et la vie; mais encore il se réservoir de justifier en Parlement ses droits héréditaires à la Couronne d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, comme fils légitime du feu Roi. Cependant, disoit-il, par générosité, de son propre mouvement, et par son affection pour la nation angloise, il n'insistoit point actuellement sur son droit, ni sur son titre: il remettoit ses intérêts entre les mains d'un Parlement légitimement assemblé, qui en ordonneroit selon sa haute sagesse.

Monmouth, ambitieux, devoit surtout déguiser son ambition, et ne chercher ses titres que dans la victoire: mais prostituer ainsi au mensonge le nom sacré des lois, c'étoit tout à la fois éloigner de sa cause la haute noblesse, qui ne laisseroit pas dégrader ainsi la royauté pour le fils équivoque d'une femme obscure et diffamée; les partisans du prince d'Orange, qui ne pouvoient s'engager à soutenir une prétention au moins douteuse contre le droit légitime et naturel d'un illustre Prince; les Républicains, auxquels, suivant l'expression d'Algernon Sidney, il importoit peu, s'il leur falloit subir un Roi, que ce Roi fût Jacques, duc d'York, ou Jacques, duc de Monmouth; enfin tous les sectateurs de l'Église anglicane qui voyoient la ruine infailible de leur Religion et de la Royauté dans cette tolérance universelle que Monmouth promettoit aux



sectaires. Tous les nobles cœurs furent indignés surtout en voyant que, dans ce manifeste, Monmouth, foible instrument du fanatique Fergusson, donnoit l'autorité de son nom et de sa popularité aux atroces calomnies qui accusoient le Roi son oncle du meurtre d'Essex et de la mort de Charles II.

Guillaume avoit une politique plus profonde. Soit qu'il favorisât secrètement l'entreprise de Monmouth, pour populariser en Angleterre les calomnies et les défiances qui s'amonceloient contre Jacques II, soit qu'à l'exemple de Jules César, dans la conjuration de Catilina, il fût étranger à celle de Monmouth sans l'ignorer, il n'oublioit pas qu'il étoit l'héritier présomptif de la Couronne. Sans doute il vouloit susciter au Roi des embarras et des troubles dont il recueilleroit le fruit; mais il ne vouloit ni que Jacques II fût renversé comme usurpateur, ni que Monmouth fût reconnu fils légitime de Charles II, ni que la Royauté dégénéraît en République au milieu des guerres civiles. Aussi offrit-il sur le champ de descendre en Angleterre, avec les régiments Écossois et Anglois qu'il avoit au service des États-généraux. « Monmouth, disoit-il à Skelton, Ambassadeur de Jacques II, a le génie de la guerre. Il est plus habile que tous ceux qui seront envoyés contre lui. Un seul mot, et je pars. » Il envoya même à Londres son favori Bentinck pour faire cette offre. Mais le Roi crut avec raison Guillaume plus redou-

table que Monmouth, et il n'accepta que les régiments. Il refusa également 4,000 hommes que lui offrit l'Ambassadeur d'Espagne.

Barillon, dans cette conjoncture, pressoit Louis XIV d'offrir lui-même une armée auxiliaire, et demandoit l'autorisation de parler et d'agir suivant les circonstances. Mais Louis XIV, qui voyoit l'empressement des deux Chambres en faveur de Jacques II, répondit formellement par un refus de troupes et d'argent. « C'est la bonne fortune du Roi d'Angleterre qui lui amène le duc de Monmouth, dit-il; je ne vois rien qui vous presse d'employer maintenant des fonds uniquement destinés à faciliter l'exécution de ses desseins pour le rétablissement de notre Religion dans ses États. » Jacques II de son côté se félicitoit d'avoir un prétexte de lever de nouveaux régiments, et croyoit que l'entreprise de Monmouth ne serviroit qu'à étendre son autorité. Quant au Parlement, il porta un bill d'*atteinder* contre le duc de Monmouth et pria le Roi de mettre sa tête à prix : ce que fit Jacques II, par une proclamation émanée du Grand Sceau. Pendant les sanglantes guerres des York et des Lancastre, on n'avoit pas songé à cette ignoble et dangereuse pratique des temps barbares. C'est Barillon qui en fait la remarque à Louis XIV.

Monmouth fut reçu à Lime sans résistance, quoiqu'il y eût 800 hommes dans la ville en état de

porter les armes. En moins de quatre jours, deux mille personnes se réunirent à lui, mais toutes de la classe du peuple. Ayant promptement organisé sa petite armée, il assigne le commandement de la cavalerie à Fletcher de Salton et au lord Grey, se réserve celui de l'infanterie, et donne ordre à Grey de se porter sur Bridport. Fletcher fut envoyé à une autre expédition.

Cependant le lord Grey reparoit bientôt à grande course de cheval, et annonce que ses gens ont été vivement repoussés. Grey n'avoit consulté que sa frayeur; il avoit pris honteusement la fuite; tandis que son détachement se battoit avec courage, et se rendoit maître de Bridport. « *Que ferai-je du lord Grey?* dit Monmouth à un de ses Capitaines. Vous êtes le seul général en Europe, répondit celui-ci, qui puissiez faire une semblable question. » Monmouth feignit de ne pas l'entendre. La douceur de son naturel, l'importance du nom de Grey dans ces commencements, l'emportèrent sur toute autre considération; et par une fatalité singulière, Monmouth, qui conservoit un lâche au premier poste, perdoit précisément le seul homme qui pouvoit affermir sa fortune, si elle pouvoit l'être. Fletcher de Salton, pour aller à l'expédition qui lui étoit confiée, monta le premier cheval qu'il trouva sous sa main. C'étoit celui d'un homme qui venoit se joindre à Monmouth. Le maître du cheval s'emporte violemment et frappe

de sa canne l'impétueux Fletcher, qui, dans son transport, l'abat à ses pieds d'un coup de pistolet. Au désespoir de cette scène dangereuse, Monmouth le força de se soustraire aux ressentiments qui éclatoient de toutes parts.

Cependant il se voyoit déjà entouré de 6,000 hommes, et il crut nécessaire de les discipliner : comme si, dans les guerres civiles, la rapidité, la témérité même des entreprises n'étoit pas le seul moyen de succès, pour frapper l'imagination des peuples et pour ôter toute reflexion aux hommes déjà compromis. Néanmoins il marcha sur Taunton, où son nom étoit adoré. Accueilli comme un Souverain qui vient visiter ses peuples, il trouva les murailles et les rues jonchées de verdure et de fleurs, toutes les maisons ouvertes à son armée. Vingt-six jeunes filles des familles les plus distinguées de la ville viennent lui présenter à genoux un drapeau qu'elles ont brodé de leurs mains, et la Bible. Ému de ces vives démonstrations, il baise la Bible avec enthousiasme, et s'écrie : « Oui, je suis venu pour défendre ces vérités saintes, et je les scellerai de mon sang, « s'il est nécessaire. »

Ses progrès firent à Londres une grande sensation, qui cependant fut amortie par la nouvelle, arrivée en même temps, de la ruine d'Argyle. Jacques II avoit d'abord envoyé contre Monmouth le duc d'Albermale, fils du général Monk, pour prendre le com-

mandement des milices. Mais Albermale soupçonnoit avec quelque raison l'esprit des milices, et ne marchoit qu'avec précaution. Le Roi d'ailleurs lui avoit donné l'ordre d'attendre des troupes régulières, que devoit amener le lord Churchill. Aux 2,000 hommes confiés à Churchill, le Roi joignit bientôt des forces plus nombreuses, et confia le commandement général au lord Feversham, né Français, du nom de Duras. Il donna aussi des commissions pour lever des régiments nombreux, particulièrement aux seigneurs Catholiques. « Ces levées causent un grand « chagrin aux Anglois, » disoit Barillon dans ses lettres à Louis XIV, « car la plupart sont attachés « à la Religion protestante et à l'*ancien* Gouverne- « ment. Cependant on n'y trouve point à redire pu- « bliquement, et le Parlement n'ose ou ne veut pas « le désapprouver, ayant mis Sa Majesté Britannique « en état de payer une armée, en lui donnant de l'ar- « gent avec profusion. Tout cela produit un grand « mouvement dans les esprits; mais les affaires vont « leur chemin, et le Roi d'Angleterre ne se met point « en peine des discours, pourvu qu'il vienne à son « but qui est d'être puissamment armé. Le Roi », disoit-il encore quelques jours après, « aura 30,000 « hommes, avec les régiments qui viennent de Hol- « lande; ce qui déplaît grandement à tous les An- « glois, et même à ceux qui font les levées. On dit « ici que son dessein n'est pas de finir sitôt l'affaire

« de M. de Monmouth, afin d'avoir un prétexte d'achever les levées qui sont commencées. »

Tandis que le Roi faisoit venir de Hollande les régiments Anglois et Écossois, le prince d'Orange demandoit lui-même aux États-Généraux trois mille hommes, sous prétexte de les envoyer au secours du Roi son beau-père. Il faisoit aussi demander des troupes à l'Électeur d'Hanovre. Ces démarches alarmèrent Louis XIV, qui soupçonnoit que le Prince agissoit pour lui-même, et que les régiments Anglois et Écossois, partis pour l'Angleterre, seroient bien plus dévoués au Prince qu'à Jacques II. Aussi Louis XIV, qui avoit retiré les fonds envoyés à son ambassadeur, se hâta de les lui renvoyer, « pour appuyer en cas de besoin, » lui mandoit-il, « les desseins que le Roi d'Angleterre voudroit former en faveur de notre Religion. »

Déjà cependant Monmouth se voyoit environné de vingt mille hommes. Un soulèvement se préparoit à Londres pour lui ; et le colonel Basset, l'un des capitaines de Cromwell, lui avoit amené un corps de partisans assez considérable. Mais au milieu de cette affluence populaire, il voyoit avec une secrète inquiétude que nul personnage de la haute noblesse ne venoit donner du crédit à son parti. L'histoire de l'Angleterre et de ses révolutions lui étoit assez connue, pour qu'il sût très-bien que jamais insurrection populaire n'y avoit réussi, sans le con-

cours de la haute aristocratie. Dans cette perplexité, il se laissa séduire à une proposition, que déjà il avoit repoussée avant d'arriver à Taunton, et que ses amis avoient aussi considérée comme une extravagance.

Fergusson et le lord Grey lui avoient en effet proposé de s'arroger le titre de Roi. Mais à Taunton, voyant la neutralité de la noblesse, il se laissa persuader que les mécontents les plus distingués desiroient secrètement savoir quel étoit le Prince qui devoit succéder à celui que l'on déclaroit indigne et usurpateur.. « Il faut, » lui disoit-on, « opposer le « nom de Roi au nom de Roi, des proclamations « royales à des proclamations royales. Sans cela, il « ne paroîtroit aux yeux du peuple et des proprié- « taires qu'un chef de rebelles. » Tant l'image même de la royauté imposoit aux esprits ! Ce langage étoit déjà trop d'accord avec les ambitieuses pensées de son cœur pour ne pas le séduire. Entraîné aussi par une popularité enivrante, il prit enfin le titre de Roi. Son premier acte de royauté fut d'écrire au duc d'Albermale, pour le sommer de se rendre ; et au Parlement, pour lui ordonner de se dissoudre. Ses menaces furent reçues avec dérision dans l'armée royale. Ceux des Protestants zélés qui soutenoient le droit héréditaire, au moins dans l'intérêt du prince d'Orange, s'indignèrent de voir la royauté ainsi dégradée. Les républicains y virent un outrage

à la souveraineté du peuple; enfin, les mécontents de toutes les classes trouvèrent dans cet acte insensé un démenti de sa première proclamation, qui attribuoit à l'autorité du Parlement le redressement de tous les griefs. Sa réputation de bonne foi et de désintéressement reçut une atteinte profonde; et celui de ses agents qui, à Londres, devoit soulever les artisans, lui manda sur-le-champ qu'il n'étoit pas obligé de tenir sa parole à celui qui trahissoit la sienne.

Jusqu'à l'arrivée des troupes régulières, les généraux royalistes cherchoient moins à combattre Monmouth qu'à retenir les habitants, sans oser commettre devant lui les milices du pays. Monmouth ne sut pas profiter de ces lenteurs; et, préoccupé de son projet de discipliner la multitude armée qui l'environnoit, il perdit quelques jours à Taunton. Il en partit enfin le 6 juillet et marcha sur Bridgewater, où il fut reçu comme un libérateur. Son dessein étoit d'aller s'établir à Bristol. Il fut heureux dans diverses rencontres avec divers partis de cavalerie; et quelquefois les milices se retiroient à son approche. Arrivé à une demi-journée de Bristol, il se dispoit à brusquer une attaque de vive force pendant la nuit. Mais le duc de Beaufort qui commandoit les royalistes, notifia aux habitants qu'il brûleroit leur ville au moindre mouvement séditieux. « A Dieu ne plaise, » dit Monmouth, à cette nou-



velle, « que je porte le fer et le feu dans cette noble « ville ! » parole insignifiante dans un chef de parti.

Le duc de Monmouth venoit d'apprendre que l'armée royale arrivoit enfin près de lui. Un nouveau plan de campagne étoit nécessaire. Il s'agissoit ou de se porter rapidement sur Gloucester et d'y passer la Saverne, ou d'aller chercher dans le Wellshire les nombreux partisans qui lui étoient annoncés. Dans le premier plan, il falloit soutenir, pendant une longue marche, des affaires d'arrière-garde avec la cavalerie du Roi, et peut-être même enfin tout l'effort de l'armée royale, si elle parvenoit à l'atteindre. Dans le second, il pouvoit successivement attaquer les différents corps de l'armée avant leur jonction contre lui. Ce parti fut préféré, mais c'étoit rétrograder. Aussi dès qu'il somma la ville de Bath, les habitants fermèrent leurs portes; et Monmouth, continuant sa marche vers le sud, vint s'établir à Philips-Norton. Sur ces entrefaites, un magistrat de la petite ville de Frome publioit la proclamation des rebelles et soulevoit les habitants. L'insurrection se répandit dans les villes voisines, et une multitude innombrable se mit en marche pour joindre l'armée du nouveau Roi. Mais le comte de Pembroke avec un parti de cavalerie, l'atteignit et là dispersa.

D'un autre côté, le duc de Grafton, fils naturel du feu Roi, sortoit de Bath avec un corps de l'avant-garde royale. Arrivé devant Philips-Norton, il se lance

avec impétuosité dans une rue que Monmouth avoit barricadée. Malgré cette brusque surprise, les rebelles soutinrent le choc avec impétuosité, enveloppèrent les grenadiers de Grafton, et le réduisirent lui-même à s'échapper en forçant le passage l'épée à la main. L'action s'engagea ensuite hors de la ville, avec un nouveau détachement, qui, repoussé de buisson en buisson, se replia dans la plaine et rejoignit l'armée royale qui venoit d'arriver. Alors Monmouth et Feversham, déployant toutes leurs forces en présence l'un de l'autre, se canonnèrent pendant six heures.

Dans cette situation, Monmouth et son Conseil délibérèrent long-temps s'il attaqueroit l'armée royale, qui se retira enfin. L'affaire de Bridport avoit donné à Monmouth la mesure du courage de lord Grey. N'osant lui confier le soin de poursuivre Feversham, il se contenta de rester jusqu'au soir sur le champ de bataille. Pendant la nuit, il se retira lui-même et se dirigea sur Frome où il arriva le matin. C'est là qu'il apprit que les régiments de Hollande venoient de débarquer à Gravesende, que le comte d'Argyle étoit prisonnier, et que le lord Dumbarton étoit en marche avec les troupes qui avoient détruit le parti du Comte en Écosse.

Cette affaire de Philips-Norton lui avoit montré ce qu'il pouvoit espérer du courage de son parti. Mais il est rare que, dans les entreprises périlleuses,

les hommes, les plus valeureux même, ne soient plus frappés de ce qui peut leur nuire que de ce qui peut les servir. Monmouth, accoutumé aux opérations régulières de la guerre, ne voyoit qu'une multitude sans discipline dans son armée; il n'apercevoit ni l'indécision de Feversham, ni son incapacité, ni la répugnance des milices, ni l'enthousiasme passionné de cette multitude qui se devoit à sa personne. Les nouvelles qu'il apprit à Frome réveillèrent dans son ame toutes les raisons qu'il avoit jadis alléguées lui-même contre cette aventureuse expédition. Un découragement absolu s'empara de lui. Nulle diversion en sa faveur, aucune défection, aucune désertion dans l'armée royale, une neutralité désespérante dans la noblesse. Le seul parti à prendre n'est-il pas de licencier l'armée, de l'abandonner à son malheureux sort, de gagner soi-même quelque port et de repasser sur le continent? Ces réflexions d'une ame abattue indignoient quelquefois son courage naturel, mais il s'y abandonnoit.

Pendant les deux jours de repos qu'il laissa prendre à ses troupes, les propositions de licenciement et de retraite furent agitées en conseil de guerre. Il est bien rare que de telles délibérations ne viennent se résoudre par des résolutions timides; cependant elles furent repoussées. Un seul homme, le colonel Vener, les soutint, et le lord Grey lui-même fut le plus ardent à les condamner. De ce moment, le duc

de Monmouth , tout en se défiant de sa fortune , prit la résolution de vaincre ou de périr. On se mit en marche pour revenir à Bridgewater , et recueillir sur la route les auxiliaires qui lui étoient annoncés , mais qui ne se trouvèrent qu'en petit nombre. A Wells , il enlève quelques équipages de l'armée royale , et arrive à Bridgewater sans obstacle. Là , on résolut d'exécuter le premier plan , que l'on avoit abandonné , de se porter sur Gloucester , de passer la Saverne , et de s'établir dans les comtés de Chester et de Saloop où le parti avoit de nombreux partisans. Ce qui toucha le plus vivement le foible , mais généreux , Monmouth , ce fut , dans cette conjoncture critique , la fidélité dévouée de ses gens. Un grand nombre demanda et obtint la permission d'aller voir leurs parents ou leurs amis à Taunton et dans les environs. L'épreuve étoit délicate , et personne ne manqua au jour fixé pour le retour promis.

Avant de quitter Bridgewater , Monmouth monta sur une tour pour observer le pays. A l'aide d'une longue-vue , il découvrit l'armée de Feversham , campée négligemment et comme assurée de vaincre ; la cavalerie d'un côté , l'infanterie de l'autre , sans ordre , ou du moins sans précaution apparente. Il résolut de le surprendre dans la nuit même. S'étant assuré d'abord que l'infanterie royale n'étoit pas retranchée , il se réserva de l'attaquer en personne , donnant à lord Grey l'ordre de tourner , avec la ca-

valerie, le village occupé par celle de Feversham, et de venir prendre à dos l'infanterie qu'il attaqueroit en face lui-même. « Souvenez-vous de Bridport, » lui dit le capitaine Mathews. — « Je ne ferai pas cet affront à Mylord, » répliqua Monmouth; « la commission que je lui donne est d'ailleurs trop facile. »

A onze heures du soir, l'armée se met en marche, Grey chargé de la cavalerie, le colonel Wade commandant l'avant-garde de l'infanterie, et Monmouth le corps de bataille: un habile canonnier, Hollandois, dirigeoit l'artillerie qui se composoit de trois canons de fer.

Un obstacle imprévu arrêta le lord Grey. L'armée de Feversham n'étoit pas retranchée, mais elle étoit couverte par un fossé ou canal, qui servoit à l'écoulement des eaux d'un marais voisin. Grey prit sur-le-champ la fuite.

Monmouth ordonne à l'infanterie de franchir le fossé. Wade se dispose à obéir et se fait suivre avec rapidité par son avant-garde. Mais un de ses bataillons survient et engage le feu sur le bord du fossé, ce qui avertit l'ennemi. L'avant-garde de Wade suit cet exemple, et il devient impossible de donner ou de faire exécuter régulièrement aucun ordre.

Ainsi avertie, l'armée de Feversham se réveille dans une grande confusion, et plie d'abord, excepté les troupes écossaises du lord Dumbarton. Mais bientôt tout se rallie et se met en mouvement, in-

fanterie, cavalerie, artillerie. Le canon de Feversham porte le ravage et la confusion dans les rangs toujours serrés, mais sans ordre. Monmouth n'est plus écouté. Chacun se porte où il croit que son courage peut être nécessaire, les uns l'épée à la main, les autres se battant corps à corps, sans autres armes que leurs bras et la fureur, les plus braves s'avancant, frappant, tombant et mourant ensemble. Dans cette confusion nocturne, dans ces combats individuels qui durèrent plus de trois heures, mais qui n'étoient plus et ne pouvoient plus être dirigés dans une impulsion commune par la voix du Général, Monmouth, pris en flanc par l'artillerie, menacé par la cavalerie qui venoit de poursuivre Grey, s'abandonna à son désespoir et fuit du champ de bataille. Son aile gauche, commandée par Mathews et Holmes, cède à la supériorité des royalistes. Wade, avec son avant-garde, tient encore pendant plus d'une heure. Mais le jour paroît, les munitions sont épuisées, Monmouth a pris la fuite, l'aile gauche a commencé sa retraite. Wade se retire lui-même, et bientôt la retraite est une fuite complète et irréparable. « On eut de la peine à rompre l'infanterie des rebelles, » dit Barillon. « Ils combattirent avec les crosses de mousquet et les scies qu'ils avoient au bout de grands bâtons, au lieu de piques. Tout fut pour tant rompu un peu après la pointe du jour. »

Telle fut la bataille de Sedgemoor. Elle fut don-

née dans la nuit du 15 au 16 juillet. Les royalistes, au rapport de Barillon, y perdirent 300 hommes, et les rebelles 1500, outre 500 prisonniers. Monmouth fut diversement jugé pour sa conduite dans cette mémorable affaire. Jacques II, dans ses mémoires, convient que le succès de l'armée royale eût été douteux, si la cavalerie de Grey n'eût pris la fuite sans combat. Hume pense que Monmouth eût probablement été vainqueur, s'il n'eût abandonné le champ de bataille. Fox trouve cette assertion téméraire, et il est difficile de croire qu'après avoir manqué, par la fuite du lord Grey, leur projet, d'ailleurs bien conçu, de surprendre Feversham, les rebelles qui se soutinrent cependant jusqu'au point du jour, eussent pu résister à l'action devenue régulière de tous les corps de l'armée royale. S'il faut en croire Fergusson, le duc de Monmouth fut pressé de prendre la fuite par le lord Grey, qui l'avoit rejoint sur le champ de bataille. Mais Wade, dans sa relation, ne parle pas même de la fuite de Monmouth, et l'on ignore surtout le moment où il disparut. Cependant on ne peut douter qu'il ne se soit retiré tandis que l'on se battoit encore, et c'étoit trop tôt pour un cœur brave comme le sien.

Quoi qu'il en soit, la victoire de Feversham délivra le Roi d'un grand péril. A la nouvelle de cette victoire, l'ambassadeur de France écrivit à Louis XIV en ces termes : « Si M. le duc de Monmouth s'étoit

« pu cacher ou sauver, sa dernière action lui a acquis une telle réputation parmi les Anglois, « qu'il auroit pu attirer beaucoup de gens à lui, « toutes les fois qu'il se seroit montré aux Peuples. « Touts les Anglois presque, sont au désespoir de « voir régner sur eux un Roi catholique. Touts les « protestants zélés vont mettre leur espoir au Prince « d'Orange. »



---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME PREMIER.

---

	PAGES.
<b>A</b> VANT - PROPOS.	v
<i>Sommaire du Livre I, 1660 — 1662.</i>	2
De l'état du Gouvernement après les Tudors. — Prérôgatives de la Couronne et du Parlement. — Changements opérés dans le principe du Gouvernement par l'aliénation du domaine Royal. — Caractère des Stuarts. — Contradiction de leurs Principes avec leur Religion et les lois du Pays. — Testament de Charles 1 <sup>er</sup> .	
Restauration des Stuarts en 1660. — Convention. — Charles II. — Le duc d'York. — Le duc de Gloucester. — Enthousiasme de la nation. — Popularité du Roi. — Déclaration de Breda. — Hyde (Clarendon), Chancelier. — Premiers actes du Parlement et du Ministère de Clarendon. — Amnistie et Régicides. — L'armée est licenciée. — Tumulte des Millénaires. — Mécontentement des Royalistes.	
Effets de la restauration en Écosse. — Gouvernement tyrannique dans ce Royaume. — Procès du marquis d'Argyle et de son fils. — Parlement violent. — Épiscopat. — Amnistie dérisoire et cruelle.	
Premiers symptômes d'une double direction dans le Gouvernement en Angleterre. — Mort du jeune duc de Gloucester. — Nouveau Parlement. — Projet de réunion des	
1.	31

sectes Protestantes à l'Église Anglicane. — Acte d'uniformité. — Les Presbytériens chassés de leurs Églises. — Rigueurs de l'Église Anglicane. — Procès des Régicides, de Henri Vane et du général Lambert.

*Sommaire du Livre II, 1662 — 1672.* 52

Ascendant de la duchesse de Cléveland. — Décadence du Chancelier. — Vente de Dunkerque. — Division dans le Conseil.

Première guerre de Hollande. — Le duc d'York, Grand Amiral. — Jean de Witt, tuteur du jeune Prince d'Orange. — Victoires et revers. — Malheurs publics. — Incendie et Peste de Londres. — Traité de Breda.

État de la nation. — Religion. — Fanatisme et Athéisme. — La Cour. — Ombrages du Parlement. — Le Roi sacrifie le Chancelier.

Alarmes de l'Angleterre et de l'Europe sur les premières conquêtes de Louis XIV. — Traité de la Triple Alliance contre Louis XIV, et négociations secrètes avec lui.

Défiances du gouvernement et de la nation. — Intrigues de Cour. — Le duc d'York secrètement Catholique. — Ses ennemis lui opposent le jeune duc de Monmouth, fils naturel du Roi.

Prétendue conversion du Roi. — Traité clandestin avec Louis XIV, pour détruire la Hollande et renverser l'Église Anglicane. — Lois de Dracon en Écosse. — Voyage de la duchesse d'Orléans à Douvres. — Nouveaux traités. — Ministère de Shaftsbury, ou *Cabale*. — Subsidés demandés pour soutenir la Hollande contre les projets de Louis XIV, et employés frauduleusement pour la détruire.

Soupons du Parlement. — Le Roi fait mutiler un député

des Communes. — Mort de la duchesse d'York. — Le duc se déclare Catholique. — Préparatifs contre la Hollande. — Attaque de la flotte de Smyrne. — L'Échiquier est fermé. — Édit de tolérance. — Le Roi s'attribue le droit de suspendre les Lois. — Déclaration de guerre à la Hollande, de concert avec Louis XIV.

*Sommaire du Livre III, 1672 — 1678.* 110

Invasion de la Hollande. — Princes d'Orange. — Élévation de Guillaume III. — Il intéresse toute l'Europe à la cause de son pays, et l'Angleterre elle-même. — Assemblée du Parlement. — Grieffs de la nation. — Remontrances des Communes. — Brusque changement du Roi. — Il abandonne son ministère. — Comte de Shaftsbury. — Bill du Test. — Nouveau ministère. — Le comte Danby.

Suite de la guerre. — Assemblée du Parlement. — Les Communes s'opposent au mariage du duc d'York. — Le Parlement est prorogé. — Tumulte dans les Communes. — Nouvelle réunion du Parlement. — Son attitude sévère et hostile contre le ministère. — Habilitété du Roi. — Il satisfait aux vœux publics en signant la paix.

Politique Française. — Politique vénale de Charles II. — Il se porte médiateur, et se vend à la Cour de France. — Inquiétudes publiques. — Assemblée du Parlement. — Il demande la guerre contre Louis XIV. — Il refuse de croire aux promesses du Roi.

Intrigues pour le duc de Monmouth contre le duc d'York. — Monmouth aspire à la succession Royale. — Il est déclaré Généralissime. — Voyage du Prince d'Orange à Londres. — Sa politique. — Son mariage avec la Princesse Marie. — Le Roi trompe le Parlement, son gen-

dre et la France. — Louis XIV traite avec l'opposition. — Divise et annule l'Angleterre. — Se rend maître des négociations de Nimègue et dicte la paix. — Abaissement de la Cour d'Angleterre et grandeur du Prince d'Orange.

*Sommaire du Livre IV, 1678 — 1679.* 166

Titus-Oates, ou le Complot des Papistes. — Papiers de Coleman. — Mort de Godfrey. — Politique du comte Danby. — Papiers du Lord Montagu. — Parlement. — Dépôts de Titus-Oates et de Bedlow. — Nouveau Test. — Accusation contre le comte Danby. — Négociation de toutes les Factions avec la France. — Le Parlement est dissous, et le duc d'York exilé. — Nouveaux Ministres. — Suite du Complot. — Iniquités Sanguinaires des Juges.

*Sommaire du Livre V, 1679 — 1680.* 228

Le nouveau Parlement. — Liberté de la presse. — Le Conseil du Roi divisé. — Shaftsbury et le Triumvirat. — Espérances de la duchesse de Portsmouth. — Bill de l'*Habeas Corpus*.

Affaires d'Écosse. — Assassinat du Primat. — Révolte de Bothwell-Bridge. — Le duc de Monmouth pacifie l'Écosse.

Prorogation du Parlement. — Maladie du Roi. — Le duc d'York rappelé. — Shaftsbury renvoyé du ministère. — Pétitions. — Complot du Tonneau à farine.

Négociations de tous les partis avec Louis XIV. — Shaftsbury dénonce juridiquement le duc d'York. — Délibérations du Conseil sur ce Prince. — Il est renvoyé en Écosse. — Parlement. — Bill d'exclusion, dans les Com-

munes. — Politique et négociations de la France en Angleterre. — Le Bill d'exclusion rejeté par la Haute Chambre. — Fureur des Communes.  
 Le Vicomte de Stafford, condamné pour le complot des Papistes. — Pitié du peuple. — État de la nation et des factions. — Le Parlement est prorogé. — Déclaration violente des Communes. — Dissolution du Parlement.

*Sommaire du Livre VI, 1680 — 1683.* 280

Négociations de Charles II avec la France. — Agitation des esprits. — Ouverture du Parlement d'Oxford. — Affaire de Fitz Harris. — Traité secret avec Louis XIV. — Dissolution du Parlement. — Appel du Roi à la nation, contre la violence des Communes.

Changement subit dans les esprits et dans les affaires. — Double direction dans le Gouvernement. — Voyage du Prince d'Orange.

Gouvernement d'Écosse, sous le duc d'York. — Parlement d'Écosse. — Formulaire pour la Religion. — Condamnation du comte d'Argyle. — Argyle s'évade par la piété de sa fille. — Le duc d'York est rappelé, et fait confirmer le système de rigueur établi en Écosse. — Amnistie barbare et dérisoire.

Retour de Sunderland au ministère. — Les deux complots, connus sous le seul nom de Rye-House. — Complot de Rye-House par les créatures de Shaftsbury. — Complot des Lords Russel, Essex, Sidney, etc. — Découverte du complot de Rye-House. — Essex trouvé égorgé à la Tour.

*Sommaire du Livre VII, 1683 — 1685.* 334

Suite de la double Conspiration. — Procès du Lord Rus-

sel. — Chartes de Londres. — Procès d'Algernoon Sidney. — Procès des divers Conjurés d'Angleterre. — Procès des Conjurés d'Écosse.

Soumission de Monmouth, et sa rétractation. — Réactions. — Sermon du Docteur Burnet. — Symptômes d'un changement de système dans le Gouvernement. — Le Roi veut éloigner le duc d'York. — Mort de Charles II.

*Sommaire du Livre VIII, 1685.* 384

Avènement de Jacques II à la Couronne. — État de l'Europe. — Promesses du Roi.

Négociations avec l'Ambassadeur de France, pour un subsidé. — Projets du Roi sur la Religion Catholique. — Esprit des Catholiques d'Angleterre. — Couronnement et serment du Roi. — Projets d'exclure de la Couronne les héritiers Protestants. — Élections pour le Parlement. — État de la Cour.

*Sommaire du Livre IX, 1685 — (Suite).* 436

Ouverture du Parlement et discours du Roi. — Premières inquiétudes. — Parlement d'Écosse. — Invasion du Comte d'Argyle en Écosse. — Invasion de Monmouth en Angleterre. — Bataille de Sedgemoor.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.



**HISTOIRE**  
**DE**  
**LA RÉVOLUTION**  
**DE 1688.**

**A LONDRES,**

**COLBURN, SAUNDERS ET OTLEY. — MARTIN BOSSANGE  
ET C<sup>o</sup>. — TREUTTEL ET WURTZ, TREUTTEL FILS ET  
RICHTER.**

**A LEIPSIG,**

**BOSSANGE FRÈRES. — ZIRGÈS.**

**IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,**

**RUE JACOB, N<sup>o</sup> 24.**



HISTOIRE  
DE  
**LA RÉVOLUTION**  
DE 1688,  
EN ANGLETERRE,

PAR F. A. J. MAZURE,  
INSPECTEUR - GÉNÉRAL DES ÉTUDES.

« Minui jura, quotiens gliscat potestas:  
« nec utendum imperio, ubi legibus uti  
« possit. » (TACIT. *Annal.* III, 69.)

TOME SECOND.



PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,  
SEUL ÉDITEUR DES OEUVRES COMPLÈTES DE SIR WALTER SCOTT

MDCCCXXV.





# RÉVOLUTION

DE 1688.



LIVRE DIXIÈME.



1685. — (SUITE).

---

## SOMMAIRE.

---

1685. — (SUITE).

---

**Prise de Monmouth. — Sa lettre au Roi. — Son supplice. — Exécutions sanglantes. — Kerke. — Jefferyes. — Réunion du Parlement. — Négociations avec l'Ambassadeur de France. — Traité avec l'Espagne. — Mécontentement de la Cour de France. — État de l'Europe.**

---

---

# HISTOIRE

DE

# LA RÉVOLUTION

DE 1688,

# EN ANGLETERRE.

---

## LIVRE DIXIÈME.

**M**ONMOUTH, accompagné du lord Grey et d'un parti de cavalerie, se dirigea d'abord vers le canal de Bristol. Son premier dessein étoit de se porter sur les côtes du pays de Galles et de s'y tenir caché. Ce conseil lui étoit donné par un de ses serviteurs les plus dévoués; mais le lord Grey l'en dissuada. « Il avoit, » lui disoit-il, « des intelligences nombreuses dans le Hampshire; il connoissoit parfaitement le pays; et l'on y pourroit en sûreté attendre sur la côte l'occasion et les moyens de gagner le Continent. » Ils prirent donc la route du

midi; et marchant rapidement, ils se séparèrent de leur escorte incessamment affoiblie.

Seuls enfin, lui, le lord Grey et un gentilhomme du Brandebourg, ils errèrent jusqu'au lendemain, au milieu des partis nombreux attachés à les poursuivre. Sur le soir, le lord Grey fut surpris. Monmouth, qui venoit de changer d'habits avec un berger, se cache, avec le dernier compagnon de sa misère, dans un champ près de Ringwood, sous un monceau d'orties et de fougères, accablé de faim, de soif et d'insomnies, attendant les ténèbres de la nuit, sa dernière espérance. Le lord Lumley, qui alors étoit royaliste, et qui commandoit un des pelotons envoyés à la découverte, rencontre d'abord le berger qui avoit revêtu les habits de Monmouth; puis, avec le secours des limiers dressés à cet usage (car on employoit des chiens à la chasse des hommes), il découvre promptement le gentilhomme de Brandebourg. Celui-ci, par un dernier et machinal instinct d'attachement à la vie, montre du doigt la place où gît Monmouth. Monmouth est pris enfin; il pleure, demande la vie et s'évanouit. On trouva dans sa poche quelques pois verts qu'il avoit cueillis à travers les champs; seul aliment qu'il eût pris depuis son départ de Bridgewater. Privé de sommeil et de nourriture depuis trois nuits, l'esprit et le corps dans un extrême désordre, il se fait apporter de l'encre et du papier, il écrit au comte de Rochester,

à la Reine douairière et au Roi. Voici sa lettre à Jacques II.

« SIRE,

« Votre Majesté pourroit croire que c'est l'infor-  
« tune dont je suis accablé qui me porte à m'adresser  
« à vous. Le remords seul m'y détermine. Depuis la  
« mort du Roi, jamais le projet de prendre les armes  
« ne s'étoit présenté à ma pensée. J'en atteste le prince  
« et la princesse d'Orange; ils me rendront ce té-  
« moignage, que je leur ai toujours promis de rester  
« dans les bornes de l'obéissance.

« Mais tel a été mon malheur, Sire, que j'ai ren-  
« contré des hommes pervers, qui ont empoisonné  
« mon cœur par de faux rapports et de pernicieux  
« arguments contre Votre Majesté. Je m'y suis aban-  
« donné, j'ai fini par croire sincèrement que je pé-  
« cherois devant Dieu et devant les hommes, si je  
« vous restois soumis et fidèle.

« Mais en ce moment, Sire, je ne veux point im-  
« portuner Votre Majesté, en lui disant tout ce qui  
« pourroit exciter sa compassion. Le principal objet  
« de cette lettre est d'obtenir le bonheur de lui par-  
« ler; *car j'ai quelque chose à vous dire*, qui,  
« je l'espère, affermira votre règne et sa félicité.

« Quand Votre Majesté m'entendra, Sire, elle sera  
« convaincue, j'en suis certain, de mon zèle pour sa  
« conservation et de mon repentir. Je ne puis en dire

« davantage, ma lettre devant être lue par ceux qui  
 « me gardent. Je la terminerai donc, en suppliant  
 « Votre Majesté d'avoir assez bonne opinion de moi  
 « pour croire que je préférerois mille fois la mort au  
 « désaveu de ce que j'ai fait, si je ne me croyois plus  
 « coupable que personne au monde, et si je n'avois  
 « en horreur mon action comme ceux qui m'y ont  
 « entraîné.

« Sire, j'espère que le Dieu tout puissant vous  
 « touchera le cœur de compassion et de miséricorde,  
 « comme il a saisi le mien de remords. J'espère aussi  
 « que je vivrai pour vous donner des preuves de mon  
 « zèle à vous servir. Vous en seriez convaincu, si je  
 « pouvois dire *un seul mot* dans cette lettre. Mais  
 « ce mot est si important que je n'ose le dire. Ainsi,  
 « encore une fois, je vous supplie de permettre que  
 « je vous parle; et alors vous ne douterez plus com-  
 « bien je serai toujours, Sire, de Votre Majesté, le  
 « très-humble et très-respectueux, MONMOUTH.»

Cette lettre, cette promesse d'une grande révélation dans *un seul mot*, ont singulièrement exercé l'imagination des historiens. Les bruits publics, les anecdotes de famille ont été scrutés, commentés, torturés même; il n'en résulte que des conjectures ingénieuses, mais suspectes. Il s'agissoit, disent les uns, du prince d'Orange; mais alors comment son propre témoignage étoit-il si vivement invoqué? Si Monmouth entendoit parler du comte de Sunder-



land, pourquoi se taire devant le Roi? Sunderland, dit-on, lui promit sa grace, pourvu qu'il se renfermât dans un silence absolu : explication frivole et sans preuve. Monmouth, d'ailleurs, eut bientôt perdu toute espérance d'amollir le cœur de Jacques II. S'il eût été le dépositaire d'un grand secret contre la fidélité de Sunderland, eût-il ménagé un homme qui le laissoit conduire à la mort? L'Ambassadeur de France ne laisse apercevoir aucune trace de tous les bruits qu'a recueillis Clarke dans les papiers des Stuarts. Ces Mémoires, d'ailleurs, ont été faits longtemps après l'événement. Jacques II y laissoit encore percer de vieux ressentiments, et il seroit aisé de prouver que sa mémoire ne lui a pas toujours été fidèle. Il faut donc s'attacher aux faits connus, et aux témoignages que l'on peut le moins attaquer.

L'Ambassadeur de France écrivoit à Louis XIV, le 23 juillet : « M. le duc de Monmouth, en écrivant  
« au Roi, demande pardon et avoue sa faute; il pro-  
« met de découvrir beaucoup de choses très impor-  
« tantes, si le Roi d'Angleterre veut lui donner la vie.  
« On s'étonne de cette demande, si peu ordinaire  
« aux Anglois, et qui, selon toute apparence, sera  
« inutile....

« Ses enfants sont à la Tour. Madame de Mon-  
« mouth a voulu les y suivre. On croit qu'ils n'en  
« sortiront de long-temps, à cause du titre de Roi  
« que leur père avoit pris. »

Dans la même lettre, Barillon ajoute : « Il vient  
 « de se passer ici une chose bien extraordinaire et  
 « fort opposée à l'usage des autres nations. M. le duc  
 « de Monmouth a entretenu le Roi d'Angleterre chez  
 « Chiffens; il a beaucoup parlé et écrit : le détail  
 « est encore ignoré, mais cela inquiète bien des  
 « gens. De Whitehall, il a été conduit à la Tour  
 « avec mylord Grey, qui a été aussi entendu de Sa  
 « Majesté Britannique. »

Le 26 juillet, Barillon écrit encore à Louis XIV :

« M. de Monmouth eut hier le cou coupé dans  
 « la place vis-à-vis de la Tour; il mourut assez fer-  
 « mement, comme font d'ordinaire les Anglois.

« Le jour de son arrivée à Londres, il parla près  
 « d'une heure au Roi d'Angleterre, en présence de  
 « deux secrétaires d'État. Il avoit les bras liés par-  
 « derrière, et les mains libres; il se mit deux fois  
 « à genoux, et pressa Sa Majesté Britannique de  
 « lui laisser la vie, protestant qu'il ne s'en serviroit  
 « que pour réparer sa faute.

« Il a déclaré n'avoir reçu aucun secours de per-  
 « sonne, et qu'il est venu avec deux cents pièces  
 « seulement; que les armes qu'il a achetées ne lui  
 « coûtoient que huit cents pièces ( guinées ), et que  
 « ses pierreries avoient été suffisantes. Je sais que le  
 « Roi l'exhorta de songer à sa conscience, et lui fit  
 « entendre qu'il avoit été Catholique. Il dit sur  
 « cela : « Est-ce donc, Sire, qu'il n'y a point d'espé-

« rance pour moi? » Sa Majesté Britannique ne répondit rien. »

Barillon raconte aussi que Monmouth sollicita encore, mais vainement, une seconde entrevue du Roi, et ne parla qu'à Feversham, sans lui rien dire qui fût important. « Le Roi d'Angleterre m'a dit, » ajoute l'Ambassadeur, » que M. de Monmouth se comporta d'une manière basse, et sans témoigner aucune fermeté; que mylord Grey, au contraire, lui parla avec soumission, mais d'une manière ferme et résolue.

« Le peuple de Londres témoigne de l'abattement et de la tristesse de sa mort.

« La Cour fait répandre tout ce qui peut altérer sa mémoire dans l'esprit des Anglicans, *au sujet de ses discours qui ressemblent à ceux des fanatiques*, et dans l'esprit du peuple, sur ce qu'il s'est retiré trop tôt du combat. A cet égard, les versions sont différentes; car il fit d'abord combattre son infanterie, et ne se retira qu'après avoir vu la cavalerie de mylord Feversham attaquer son infanterie en flanc et par-derrrière.

« Le Roi d'Angleterre m'a dit ce soir qu'on a trouvé dans la poche de M. de Monmouth, quand on l'a pris, un livre écrit de sa main, dans lequel il y avoit des secrets de magie et d'enchantement, avec des chansons, des recettes pour des maladies, et des prières. »

Le 30 juillet, Barillon écrivoit encore : « Il y a  
 « des gens qui croient que M. de Monmouth a parlé  
 « contre M. le prince d'Orange; mais je n'en ai  
 « rien pénétré, et par tout ce que je puis savoir,  
 « M. le duc de Monmouth n'a rien dit de fort im-  
 « portant. Il s'est laissé persuader de faire ce qui  
 « dépendoit de lui pour sauver sa vie; mais, dès  
 « qu'il eut parlé au Roi d'Angleterre, il ne lui resta  
 « plus aucune sorte d'espérance, et témoigna depuis  
 « cela beaucoup de fermeté et de résolution. »

Ces témoignages répandent un grand jour sur la partie mystérieuse de ce drame lugubre. La retenue même de l'Ambassadeur y ajoute un degré d'intérêt que ne sauroit donner la passion des historiens du temps. Toute la vérité n'y est pas; mais elle n'est pas assez voilée pour que l'on ne découvre pas le caractère naturel des deux principaux personnages, et surtout les sentiments du peuple témoin des scènes pathétiques et douloureuses qui ont terminé la vie de son héros.

Monmouth fut arrêté le 17, et le 23 il étoit à Londres. On vient de voir que le soir même il fut amené chez Chiffens, confident des amours de Charles II; il avoit les bras liés; l'entrevue dura une heure. Le Roi étoit assisté de deux secrétaires d'État, et Monmouth ne put obtenir une seconde entrevue. « Il se mit deux fois à genoux, » dit Barillon. Les Mémoires de Jacques II disent qu'il *rampa*

*par terre*; qu'il se conduisit avec la plus grande bassesse, et de la façon la plus abjecte. Tous les historiens, y compris Jacques II, conviennent qu'il ne fit aucune révélation : le Roi gardoit le silence. L'Évêque de Bath et Wells, dont le récit fut adopté par tous les historiens, s'exprime en ces termes<sup>1</sup> :

« Ce malheureux captif, à l'intercession de la Reine  
« douairière, amené en présence du Roi, se précipite  
« à ses pieds, reconnoissant qu'il méritoit la mort.  
« Mais il le conjura, les larmes aux yeux, de ne pas  
« le traiter avec une rigoureuse justice, et de lui laiss-  
« ser une vie qu'il seroit toujours prêt désormais à  
« sacrifier pour le servir. ! Il lui cita l'exemple de plu-  
« sieurs grands princes qui, dans des circonstances  
« semblables, avoient écouté la voix de la clémence,  
« et ne s'étoient jamais repentis de ces actes de géné-  
« rosité et de miséricorde. Rappelez-vous, Sire, lui  
« dit-il en finissant et avec l'accent le plus pathétique,  
« rappelez-vous que je suis le fils de votre frère, et  
« qu'en m'ôtant la vie, c'est votre propre sang que  
« vous répandriez. »

Il est inutile de rappeler ici des circonstances que rapportent quelques historiens, et qui rendroient odieux le caractère du Roi et de la Reine, si elles étoient véritables : mais elles n'ont ni preuve ni vraisemblance. Elles sont d'ailleurs contradictoires avec

---

<sup>1</sup> Fox, *tom. 1*, p. 349.

le récit de Barillon sur le lieu et les témoins de l'entrevue. Il suffit de savoir que le Roi resta inexorable, et que Monmouth, en se relevant des pieds du Roi, prit une attitude noble et fière qui ne l'abandonna plus.

On éprouve quelques dégoûts en lisant dans les Mémoires de Jacques II la manière dont il insulte au sort de Monmouth. « Dès qu'il vit sa mort certaine, » dit le royal historien, « il voulut jouer le rôle d'un héros, et refusa de convenir qu'il eût fait la moindre faute.... Sa conduite foible et lâche lui ôta tous ses droits à l'intérêt. Il tomba si bas, qu'il ajouta foi aux prédictions d'un Astrologue, qui lui dit que s'il passoit le jour de saint Swithin, sa fortune deviendroit brillante. Il écrivit en conséquence des lettres pressantes à mylord Arundel de Wardor, à mylord Tyrconnel et à d'autres pour demander un sursis de quelques jours. Mais on conseilla au Roi de ne pas le lui accorder, et le hasard fit qu'il fut décapité le jour même du saint tutélaire; comme si le ciel avoit voulu le punir de s'être fié à une protection si vaine. »

L'évêque de Wells et l'évêque d'Ely se rendirent à la Tour pour le préparer à mourir. L'exécution étoit fixée au 25, c'est-à-dire au surlendemain de son entrevue avec le Roi. Il avoit demandé un sursis jusqu'au 26; demande qui peut s'expliquer naturellement par le désir de donner quelques instants au

soin de ses affaires. Il avoit des enfants. Les deux prélats et le docteur Tennison firent de vains efforts pour l'engager à répéter le symbole de l'Église anglicane, et pour lui faire avouer que sa rébellion étoit un crime, d'après la religion anglicane dont il faisoit profession. La duchesse de Monmouth le vint voir, en présence de ces prélats, et il n'est pas vrai qu'il ait refusé de la recevoir, ni que l'entrevue ait été marquée par des témoignages d'aigreur et de ressentiment. Il n'y eut aucune marque d'affection sans doute, mais la décence convenable <sup>1</sup>. Monmouth, marié presque au sortir de l'enfance, croyoit son mariage nul, et persista jusqu'à la fin à soutenir qu'à la face du ciel, lady Wentworth étoit sa femme. Les prélats firent en vain tous leurs efforts pour l'engager à désavouer ces nœuds illégitimes.

On lit dans les Mémoires du Roi que « ces prélats « furent obligés de le laisser comme ils l'avoient trouvé. « Ainsi, » est-il dit, « cet homme que le peuple suivoit « aveuglément comme le seul soutien de la Religion, « prouva, en mourant, qu'il n'en avoit lui-même au- « cune. Il alla au supplice sans être assisté d'aucun « ecclésiastique, de quelque croyance que ce fût. » L'assertion est fautive, mais Barillon en a déjà expliqué le motif.

Le 25 au matin, avant de sortir de la Tour pour

---

<sup>1</sup> Walter Scott.

aller au supplice, il signa la déclaration suivante, qu'il remit au shérif sur l'échafaud :

« Je déclare que le titre de Roi m'a été conféré de force, et que c'est contre mon sentiment que j'ai été proclamé. Pour contenter tout le monde, je déclare encore que le feu Roi m'a dit n'avoir jamais été marié avec ma mère, et j'espère que cette double déclaration mettra mes enfants à l'abri du ressentiment du Roi actuel. En foi de quoi j'ai signé, le 15—25 de juillet 1685. MONMOUTH. »

A dix heures il est conduit à *Tower-Hill*. Ses manières faciles, simples, gracieuses avoient tout-à-coup succédé à l'abattement et au désir de conserver la vie, aussitôt qu'il en eut perdu l'espérance. Une sérénité parfaite revêtoit sa noble figure. Aucune trace d'affectation ne se remarquoit dans son langage, ni dans ses traits, ni dans l'expression de son courage. L'échafaud et les bourreaux étoient préparés. Une immense multitude couvrait la place. Partout les gémissements, les sanglots se font entendre. Au moment où il descend de sa voiture avec les deux prélats qui l'assistent, les gémissements, les sanglots s'arrêtent, un silence profond succède. Il monte à l'échafaud d'un pas ferme. Il s'adresse au peuple suivant l'usage, et dit : « Je parlerai peu, je suis venu ici pour mourir, et je meurs dans la communion de l'Église protestante anglicane.... »

Ici un des Évêques l'interrompt pour lui repré-



senter que la Religion anglicane réprouve tout principe de la résistance, et il répond que sa raison réprouve le dogme absolu de l'obéissance passive. Pressé encore d'abjurer ses liaisons avec lady Wentworth, il proteste de sa conviction intime que devant Dieu leurs sentiments mutuels étoient innocents. Ici le shérif Goslin lui dit avec rudesse : « Etes-vous « marié avec elle ? » Monmouth garde le silence. Le shérif l'interpelle encore, et le somme d'exprimer publiquement son repentir de sa rébellion et du sang qu'il a fait répandre. « Je meurs bien repentant, » dit-il avec douceur. A cette réponse, les deux Évêques réclament un acte positif de son repentir et une déclaration au peuple. Monmouth les renvoie à sa déclaration écrite du matin. Cette scène fut longtemps prolongée. Les prélats insistoient pour que, dans l'expression de ses regrets, il substituât le mot de *rébellion* à celui d'*invasion*. « Appelez-la comme « il vous plaira, » disoit-il avec une douceur inaltérable. « Mon repentir est bien sincère, car je ne « crains point de mourir, et je mourrai comme un « agneau. » — « Le courage naturel est quelquefois « d'un grand secours, » lui dit encore un des assistants. — « Hélas ! » répondit Monmouth, « je n'ai pas « plus de courage qu'un autre ; mais je me repens « de tout mon cœur, et je crois fermement que Dieu « m'a pardonné. C'est là que je puise mon courage « et ma tranquillité. »

Il se met à genoux pour prier, et les deux prélats avec lui. S'étant relevés : « Que votre contrition soit « sans réserve et sans fard, » dit l'un d'eux. « Ne « priez-vous pas pour le Roi ? » — « Comme vous « voudrez, je prie pour le Roi et pour tous les « hommes. »

Alors il demanda au bourreau de ne point lui couvrir la tête et les yeux. Déjà il se déshabille... Un des Prélats insiste encore. « Ne ferez-vous pas, » dit-il, « une harangue aux militaires présents, pour « leur montrer en vous l'exemple funeste des suites « de la révolte; pour les engager à demeurer inva- « riablement fidèles au Roi. » — « J'ai dit que je ne « ferois point de harangue, » répliqua Monmouth avec émotion, « je suis ici pour mourir ! » Et s'adressant au bourreau, il le prie de mieux faire son devoir qu'il ne l'a fait pour le lord Russel. Il touche en même temps le fil de la hache et le trouve trop peu acéré. Sur la réponse du bourreau, il incline sa tête sur le billot, et les Évêques prient à côté de lui.

Le coup de hache fut mal assuré. Monmouth retourne la tête, regarde le bourreau sans proférer un seul mot. Un second coup, un troisième coup se succèdent, inutiles. Le bourreau saisi d'horreur jette la hache, en disant : « Je ne puis achever. » Le shérif le force de la reprendre. Le malheureux se trouble encore, et la hache, déjà trompée quatre fois, fait

tomber enfin la tête de Monmouth. Quelle scène ! Quel spectacle !

Suivant la relation publiée par ordre de la Cour, quelques apprentis et autres gens du peuple trempèrent leurs mouchoirs dans le sang de l'infortuné coupable. L'impression terrible que fit sa mort eut bien d'autres effets. Cette victime, que le peuple avoit vue mutiler par la main égarée du bourreau, il s'imagina long-temps que ce n'étoit pas Monmouth. Monmouth vivoit encore; un ami qui lui ressembloit avoit pris sa place; Monmouth reparoîtra quand le temps sera venu; et aux moindres rumeurs politiques, le peuple s'agitoit comme si Monmouth alloit reparoître enfin. Le lord Darmouth cependant avoit assisté à son exécution par ordre du Roi. « Vous êtes « débarrassé d'un ennemi, » lui dit-il, « mais il vous « en reste un plus dangereux. » Le Roi n'eut pas l'air de l'entendre. Un cœur magnanime eût pardonné à Monmouth; peut-être même qu'une politique habile eût réservé Monmouth contre le prince d'Orange, ou n'eût pas fait répandre le sang d'un petit-fils de Charles I<sup>er</sup> sur un échafaud. Mais Monmouth étoit criminel. Jacques II avoit le droit d'être implacable, il en usa. Le lendemain, il alla déjeuner chez la duchesse de Monmouth <sup>1</sup>, et lui remit une abolition de la forfaiture de son mari en faveur de ses enfants,

---

<sup>1</sup> Walter Scott. — D'Alrymple.

pour ce qui regardoit les biens immenses de leur mère. Si l'on en croit d'Alrymple, ce fut le matin même de l'exécution; et la Duchesse le reçut, croyant qu'il lui apportoit la grace de son mari. C'est déjà trop de ce déjeuner du lendemain, s'il est vrai. Tacite rapporte quelque part un semblable repas.

Telle fut, à l'âge de trente-six ans, la fin de Jacques Scot, duc de Monmouth, fils naturel de Charles II. Digne et capable des plus brillantes destinées d'un héros, s'il eût vécu à la cour polie et majestueuse de Louis XIV, au lieu de croître, si jeune encore, sous le règne dissolu, fanatique et sans gloire de son père.

Immédiatement après la bataille de Sedgemoor, de sanglantes exécutions signalèrent la défaite de Monmouth. Feversham fit pendre vingt prisonniers à Bridgewater, et ne s'arrêta que sur les représentations de l'évêque de Bath. « Ce sont des sujets Anglois, » disoit-il, « c'est par un jugement qu'ils « doivent être exécutés. » Mais il y avoit à l'armée un colonel Kerke, soldat féroce qui avoit pris à Tanger la sauvage cruauté des Maures. Il fit pendre à son tour quarante prisonniers, sans procès et sans autre règle que le caprice de sa brutalité. Le moment qu'il choisissoit pour leur supplice étoit celui même où il se mettoit à table avec ses compagnons.

Là, ivre de vin et de fureur, l'œil fixé sur les agonies successives de ses victimes, il saisissoit ces

hideux moments pour porter ses horribles *toasts* au Roi et à la Reine, outrageant ainsi toutes les justices, toutes les majestés de la terre et du ciel. Quelquefois encore, par un exécrable raffinement, « Ils aiment la danse, » disoit-il en voyant leurs dernières convulsions; et il faisoit venir les trompettes de son régiment qui sonnoient pour lui cette danse de la mort. Un jour, il fit attacher à la potence et détacher trois fois le même homme, pour jouir plus long-temps de la suffocation graduelle de sa victime. Hélas ! il faut bien tout raconter. Belle de sa jeunesse et de ses graces, une jeune fille se jette à ses pieds, et croit obtenir la vie de son frère. Il y met un prix qu'elle n'ose refuser... Le matin, les rideaux s'ouvrent; l'infortunée ! Elle voit suspendu au gibet ce frère dont elle avoit payé la triste rançon. Dans son égarement, dans son désespoir, dans l'impuissance de pleurer sa faute et son frère, elle perd la raison, qu'elle ne recouvra jamais.

Le Roi cependant avoit donné au Lord, Chef de Justice, commission *d'ouïr et terminer* sur le théâtre de la rébellion. Les formes tutélaires vont succéder à la tyrannie militaire. Quatre juges et un procureur du Roi, les jurés enfin, sauront discerner le crime et l'innocence, la rébellion et l'égarement, la complicité active et cette pitié qui n'ose ou qui ne peut refuser un asile d'un moment. Il est vrai que ce Lord, Chef de Justice, est Jefferyes lui-même. Il se trans-

porte dans les provinces de l'ouest, et commence à Dorchester sa mission, rigoureuse sans doute pour un magistrat. Trente rebelles lui sont déférés. « Épargnez-moi, » leur dit-il, « par un libre et volontaire aveu, le temps et la peine d'un procès. » Vingt-neuf sont condamnés à mort. Oubliant que si la justice humaine a rempli son terrible office, elle laisse du moins au condamné le temps de se réconcilier avec la justice divine, le chef de Justice d'un Roi chrétien envoie sur-le-champ ces vingt-neuf misérables au gibet.

Il informe ensuite contre ceux qui avoient aidé ou favorisé la rébellion. Les jurés, pris dans le pays, avoient presque tous donné l'hospitalité à leurs parents ou à leurs amis. La crainte et le sentiment de leur sûreté personnelle les rendoit muettement dociles à toutes les volontés de Jefferyes. Il faisoit extorquer par des promesses de pardon l'aveu de ses victimes, et sur cet aveu il prononçoit la sentence. Quand ils se rétractoient, ses officiers qui avoient reçu l'aveu, servoient d'accusateurs. Un des accusés vouloit répondre à un des témoins. « Vilain rebelle, » s'écria le chef de Justice, « il me semble que je te vois déjà la corde au col. » Un juge de paix qui avoit déferé un gentilhomme, nommé Hewling, lui représenta au tribunal que la preuve nécessaire étoit douteuse : « C'est vous qui l'avez amené, répond Jefferyes; tant pis pour vous, s'il est inno-

cent.» Les sœurs de ce malheureux gentilhomme se précipitèrent aux roues de sa voiture, en criant : Miséricorde ! Jefferyes ordonne à son cocher de leur couper les bras et les mains avec son fouet. Enfin 293 sentences de mort furent prononcées à Dorchester.

Les mêmes scènes s'ouvrirent à Excester, à Taunton et à Wells. Dans toute la province, dans chaque village, on voyoit exposés les têtes, les membres, ou les cadavres de quelque habitant. Nulle distinction, dans son ardeur précipitée, de l'innocent et du coupable. Toujours et toujours des insultes grossières, des ironies obscènes, des paroles atroces comme sa justice. A Taunton, le maire faisoit valoir quelques circonstances favorables à un gentilhomme, nommé Specke. « Non, » s'écria le juge sanguinaire ; « sa famille doit une vie, et il mourra, puisqu'il porte ce nom-là. Un des accusés, nommé Hucker, voulant pallier sa rébellion, se vanta d'avoir tiré un coup de pistolet, à l'attaque du camp de Feversham, pour l'avertir. « Tu mérites deux fois la mort, » lui répondit Jefferyes, « pour avoir trahi ton Roi et tes amis. »

Le Roi étoit-il informé de ces horreurs ? Pouvoit-il les ignorer ? Ses ennemis, qui l'accusoient d'assister avec une froide curiosité aux tortures que le Conseil d'Écosse faisoit infliger aux sectaires puritains <sup>1</sup>, ca-

---

<sup>1</sup> Docteur Burnet.

méroniens ou cargilites, l'accusent encore ici d'avoir su régulièrement et à chaque poste, les actes cruels et honteux de Kerke et de Jefferyes. Il en parloit, disent-ils, à table et au cercle et aux ministres étrangers. Il vantoit une si bonne justice et il la nommoit la *Campagne de Jefferyes*. L'ambassadeur de France parle avec réserve de cette campagne du chef de Justice. « Les prisonniers, » dit-il, « sont au nombre « de mille à douze cents. Il y en aura un bon nombre « d'exécutés à mort. Le reste sera envoyé aux colo- « nies. » C'est ainsi qu'il s'expliquoit au départ de Jefferyes pour les provinces de l'ouest. Plus tard il disoit simplement et sans réflexion que les exécutions continuoient; puis, à l'occasion de la mort du Chancelier, il annonçoit que, suivant les bruits de la Cour, le Lord, chef de Justice, lui succéderoit sans doute. C'est donc dans les propres Mémoires de Jacques II qu'il faut chercher si ce Prince ignoroit ou connoissoit l'infamie de son ministre.

« On ne sauroit prouver avec plus d'évidence, » dit l'historien<sup>1</sup>, « combien cette sévérité étoit contraire aux intentions du Roi, qu'en citant la manière dont le major Holmes fut traité par Sa Majesté et par le Grand-Juge. Ce militaire avoit pris parti pour le duc de Monmouth et avoit perdu dans la bataille son fils et un bras. Ayant été fait pri-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.



« sonnier, il fut conduit à Londres. Le Roi voulut  
 « le voir, et il se conduisit de manière à gagner l'es-  
 « time de tout le monde. Il se montra respectueux  
 « sans abattement, il avoua sa faute, il implora la  
 « clémence du Roi, en disant qu'à son âge et dans  
 « son infortune, la clémence qu'il demandoit seroit  
 « plus avantageuse à la réputation de Sa Majesté,  
 « qu'elle ne le seroit pour lui-même. Le Roi qui aimoit  
 « le courage, même dans un ennemi, voyoit avec  
 « plaisir cet officier, et lui parloit librement. Il entra  
 « souvent chez Sa Majesté, jusqu'au moment où l'on  
 « jugea convenable de l'envoyer dans l'ouest, pour  
 « éclairer le Grand-Juge sur les vrais coupables et  
 « sur ceux qui pouvoient mériter leur grace. On ne  
 « différa celle du Major qu'afin qu'il pût rendre  
 « quelque service à l'État avant de l'obtenir. *Au lieu*  
 « *de cela, la première nouvelle que reçut le Roi,*  
 « *fut qu'il avoit été pendu avec les autres.* Sa Ma-  
 « jesté en fut très-surprise, et questionna vivement  
 « le Grand-Juge à son retour. Mais celui-ci pallia  
 « cette faute, ainsi que ses autres sévérités, par le  
 « prétexte d'une justice nécessaire, dont le Roi, di-  
 « soit-il, lui avoit confié le soin. Sa Majesté ne sut  
 « comment réfuter cet argument. » A une telle apo-  
 logie, le cœur se glace, la plume s'arrête; et ce que  
 l'historien nomme la clémence du Roi est éternelle-  
 ment jugé.

La sentence portée contre une femme anabaptiste

nommée Gaunt, souleva particulièrement l'indignation publique. Un des rebelles, nommé Borton, avoit reçu chez elle un asile, de l'argent même pour passer la mer. Il se présente, il accuse sa bienfaitrice, elle est condamnée, il est absous, et lui seul servit de témoin, Elle fut brûlée vive, et subit le supplice avec résignation. Les assistants fondoient en larmes; et dans tous les partis on s'écrioit. « Que  
« les mœurs étoient corrompues par les lois, si la  
« perfidie étoit protégée, si la générosité montoit à  
« l'échafaud. »

Mais l'horreur et la pitié se manifestèrent surtout dans le procès de milady Lisle. Son mari avoit été nommé à la Chambre des Lords par Cromwell. Comme régicide, il s'étoit réfugié en Suisse, au moment de la restauration; et trois Irlandois l'avoient assassiné à Vevay. Alice Lisle, sa veuve, étoit une femme pieuse, charitable, dévouée à la cause de Charles I<sup>er</sup>. Au moment de l'invasion de Monmouth, elle avoit armé son fils, elle l'avoit envoyé au camp de l'armée royale. Mais après la bataille de Sedgemoor, un Ministre puritain nommé Hicks, accompagné d'un nommé Neltorp, lui demandent l'hospitalité, qu'elle leur accorde. Bientôt cependant Hicks de lui-même lui déclare qu'il s'est trouvé dans le parti de Monmouth. Alors elle engage les deux proscrits à se retirer, leur disant que son devoir comme l'intérêt de sa famille l'obligent à prévenir

le Juge de paix. A l'instant même sa maison est envahie ; le colonel Penruddock, dont le père avoit été condamné à mort par le lord Lisle, pendant la guerre civile, arrête lui-même la veuve et ses hôtes fugitifs. Elle comparoît devant les juges ; quoique âgée de soixante-dix ans, elle se défend avec calme et sérénité. Il n'existoit aucune preuve légale que les deux proscrits eussent pris part à la rébellion, et les jurés demandent cette preuve. Jefferyes leur impose brutalement silence, et l'audience même ose murmurer contre sa brutalité. Deux fois les jurés déclarent lady Lisle innocente ; et deux fois dans ses transports furieux, il leur ordonne d'y penser encore, disant que les deux rebelles se sont eux-mêmes déclarés coupables devant lui, et que son témoignage suffit. « Admirez, leur dit-il entr'autres, la providence de Dieu, qui, par le moyen de Penruddock, fait répandre sang pour sang. » Enfin les jurés, menacés, intimidés, subjugués par la terreur, prononcent la fatale déclaration de *Coupable* ; et le juge inique s'écrie : « C'eût été ma mère, que j'aurois prononcé ainsi. » Lady Lisle, après avoir expliqué sa défense avec une éloquente simplicité, s'étoit paisiblement endormie, au milieu des débats et des fureurs de son juge. Elle fut condamnée à être brûlée vive ; supplice infligé aux femmes pour le crime de lèse-majesté. Deux femmes de pairs royalistes sollicitèrent sa grace, en protestant que lady

Lisle avoit secouru leur parti dans les moments les plus dangereux. Le comte de Feversham intervint aussi avec chaleur auprès du Roi qui resta inflexible, sous le prétexte qu'il avoit promis à Jefferyes de n'accorder aucune grace. Seulement Jacques II commua la peine du feu, et lady Lisle fut décapitée. Terminons enfin ces lugubres tableaux. Parmi les condamnés plus de deux cent cinquante subirent la mort. Les autres se rachetèrent par d'énormes amendes ; les pauvres restèrent en prison. Plus tard et sous le règne de la princesse d'Orange, on découvrit que le lord Chef de Justice vendoit à grands frais la liberté de ceux dont il ne faisoit pas le procès. Un seul gentilhomme du Devonshire qui étoit innocent se racheta pour quinze mille livres sterling. Mais à son retour à Londres, Jefferyes fut nommé Lord Chancelier d'Angleterre, « le Roi, est-il dit dans ses Mémoires, ne connoissant personne « plus capable de remplir ce poste éminent. Il faut « avouer pourtant, est-il ajouté, que Sa Majesté eût « agi avec plus de sagesse, en évitant d'accorder ces « faveurs signalées à un homme dont le zèle, pour « le moins imprudent, avoit attiré la haine publique « sur son maître et sur lui-même. »

Ne pouvant se faire illusion sur cette haine publique et sur l'horreur universelle qu'inspireroit la monstrueuse justice de Jefferyes, le Roi montra enfin de la clémence envers les rebelles ou les accu-

sés de rébellion, qui devoient être jugés à Londres. D'abord le supplice de Monmouth avoit causé une impression si douloureuse et si profonde, que le Roi n'osa faire commencer immédiatement le procès de Hampden, des lords Grey, Brandon, Delamère et Stamford. C'est ainsi que dans la conjuration de Rye-House, le procès de Sidney suivit de loin l'exécution du lord Russel. Quoi qu'il en soit, la crainte, l'avarice, peut-être aussi le besoin de se montrer élément, après tant de cruautés que venoit de récompenser la première dignité du Royaume, laissèrent un libre cours à la régularité de la justice, et adoucirent la rigueur du Roi. Le lord Grey composa pour une immense contribution; et la vie lui fut accordée, mais à condition qu'il serviroit de témoin pour convaincre les coupables. Il est juste d'ajouter qu'en rachetant ainsi sa tête, le lord Grey exigea que personne ne subît la mort par suite de ses révélations. Hampden fut jugé et condamné; il avoua son crime, et obtint la vie qu'il demanda, dit Burnet, avec bassesse. « La honte qu'il en eut « lui-même dans la suite, » ajoute cet historien, « troubla tellement son imagination, qu'il ne fut « plus assez maître d'en régler les mouvements; ce « désordre le porta à se couper la gorge dix ans « après. » Le lord Brandon, condamné, reçut également sa grace; le procès du lord Stamford ne fut pas commencé, et le lord Delamère fut acquitté.

Ces actes de justice et de clémence ne furent portés que l'année suivante ; on les rapporte ici pour présenter l'ensemble de la funeste rébellion de Monmouth.

On a vu que le Parlement étoit réuni au moment où éclatèrent les deux révoltes d'Argyle et Monmouth. La première fut terminée le 17 juin ; la seconde, le 18 juillet ; mais il n'est pas douteux que l'Opposition en eût tiré parti, si la prise des deux chefs n'eût aussi promptement arrêté la guerre civile. La concession des revenus précédemment alloués à Charles II, n'avoit éprouvé aucune difficulté. La nouvelle situation des affaires avoit également déterminé les Communes à un subside extraordinaire ; mais elles exprimèrent leurs inquiétudes sur la sûreté de l'Église Anglicane. Enfin leurs ombrages se manifestèrent plus expressément encore, à l'occasion d'un bill que présenta le parti de la Cour, pour la garantie de la personne du Roi. Dans ce bill étoient désignés tous les actes qui devoient être considérés comme crimes de lèse-majesté ; chacun de ces crimes étoit compris dans une classe particulière ; et chacun des articles du bill, qui comprenoient ces classes, étoit terminé par la formule suivante :

« Et si aucun de ces complots, imaginations, inventions, trames ou intentions, se manifestoit, s'exprimoit, se déclaroit par la voie de l'impri-

« merie, de l'écriture, de la prédication ou de dis-  
« cours méchants et délibérés, cette personne ou ces  
« personnes seront regardées et déclarées comme  
« traîtres, etc. »

Par une telle disposition, et avec des juges tels que le lord Jefferyes, toute parole échappée à la chaleur de la conversation ou de l'ivresse pouvoit devenir un arrêt de mort. Mais ce qui ouvroit une large carrière, c'étoit la disposition suivante :

« Toutes personnes qui seront légalement con-  
« vaincues d'avoir méchamment et délibérément, par  
« la voie de l'imprimerie, de la prédication ou de  
« tout autre discours, exprimé, publié, proféré ou  
« énoncé aucunes paroles, maximes ou autre chose,  
« tendant à soulever le peuple et à lui inspirer de la  
« haine ou de la malveillance soit contre la per-  
« sonne de Sa Majesté, soit contre le Gouvernement  
« établi, seront et sont dès ce moment rendues in-  
« capables d'obtenir aucun avancement, de posséder  
« et d'exercer aucune place ou office ecclésiastique,  
« civil et militaire, non plus qu'aucun emploi dans  
« l'Église et dans l'État. »

« D'après ce bill », dit le docteur Burnet, « parler  
« mal de la Religion du Roi, ce seroit parler mal du Roi  
« lui-même. » Aussi la Chambre des Communes, qui  
n'éleva aucune objection sur le bill en général, par  
rapport à la liberté de la presse, comme à l'exten-  
sion donnée à ce que l'on entend par crime de

lèse-majesté, s'arrêta sérieusement à tout ce qui pouvoit s'y trouver de captieux par rapport à la Religion. D'abord un des rapporteurs du bill, le jurisconsulte Maynard, discuta profondément et avec éloquence les terribles inconvénients qu'il y auroit à comprendre les paroles parmi les crimes de trahison; et il demanda que l'on s'en référât simplement à la loi d'Édouard III, qui admettoit les seules actions pour preuve des intentions criminelles. On crut lui répondre par cette sentence de l'Écriture sainte, que *la bouche parle de l'abondance du cœur*. Il répliqua par cette autre parole : *Détruisez ce temple*, que les Juifs tournèrent en blasphème contre le Rédempteur; et il montra que, dans le texte syriaque, les mots qui exprimoient l'allégorie de Jésus, et ceux dans lesquels les Juifs accusateurs trouvoient un crime digne de mort, n'avoient qu'une imperceptible différence. La Chambre des Communes ajouta donc une clause restrictive dont voici le texte :

« Bien entendu que l'esprit et la lettre du présent  
 « acte ne seront point censés violés par toute per-  
 « sonne qui, par le moyen de l'écriture, de l'impri-  
 « merie, de la prédication ou de tout autre dis-  
 « cours, défendrait et soutiendrait la doctrine, la  
 « discipline, le culte et le gouvernement de l'Église  
 « Anglicane, telle qu'elle est aujourd'hui légalement  
 « établie, contre le Catholicisme romain ou contre  
 « toute autre opinion des Non-Conformistes. »



Satisfaite d'avoir protégé les Anglicans qui prêcheroient , écriroient ou parleroient contre la Religion du Roi , la Chambre des Communes adopta toutes les autres dispositions du bill. La rébellion de Monmouth lui en faisoit un devoir ; mais à cause de cette rébellion même , le Roi ne crut pas devoir tenir les Chambres assemblées plus long-temps , et le bill n'étoit pas encore à la troisième lecture dans la Chambre Haute , que le Parlement fut ajourné au mois de novembre.

On est entré dans ces détails , pour montrer les difficultés et les inextricables embarras que trouveroit le Roi , s'il persistoit dans ses projets d'abolir la Religion Anglicane : ce bill en est la preuve , et présenteoit les conséquences les plus singulières comme les plus dangereuses. En effet , qu'un Anglican eût prêché , imprimé , ou dit de parole , que la religion du Roi étoit une idolâtrie ; son sermon , son écrit , sa parole étoit irréprochable d'après la loi ; et c'est là précisément ce que fera bientôt le parti épiscopal. Mais qu'un Non-Conformiste eût prêché le même sermon , ou imprimé le même écrit , ou proféré la même parole , il se trouvoit *Ex-lex* , par rapport à la Religion qui ne le protégeoit plus ; et par la loi politique , il pouvoit être accusé , jugé et condamné , puisqu'en représentant le Roi comme idolâtre , il l'exposoit à la haine et au mépris du peuple. Quel pouvoit être le terme de tant d'incohérences

entre les mœurs et les lois, entre l'esprit du Gouvernement et celui du Prince?

Il ne faut pas omettre ici un fait qui prouve à quel point le parti épiscopal, dominant dans la Chambre des Communes, avoit conçu d'ombrages sur le maintien de l'Église Anglicane. Titus Oates avoit été convaincu de parjure et puni comme tel par un jugement récent, à l'occasion du trop fameux Complot des Papistes. Il sembloit naturel que la conviction légale de l'imposture entraînat la nullité du jugement porté contre le lord Stafford. Un bill fut proposé en conséquence à la Chambre Haute. « Quelques-uns des seigneurs, » dit Barillon, « se « sont opposés à ce que la Chambre déclarât nul, « comme fondé sur des témoignages manifestement « faux, le jugement décerné contre lui ( Stafford ); « mais la décision a été telle que le Roi la désiroit. « C'est une chose très-importante pour les Catho- « liques, en ce que la prétendue conspiration se « trouve entièrement détruite; et, par conséquent, « les suites qu'elle a eues doivent aussi tomber. » Mais la Chambre Basse ne pensa pas ainsi, précisément parce qu'il s'agissoit de Religion : le bill tomba dès la première lecture, et le Parlement fut immédiatement ajourné. Ce déni de justice étoit un symptôme frappant. Les Communes avoient tout accordé au Roi, presque sans délibération; liberté de la presse, libertés civiles, subsides qui le ren-

doient maître de ne plus convoquer le Parlement. Mais une seule idée les domine : la religion du Roi ; et à cette idée dominante, elles sacrifient l'évidente justice. Elles semblent dire au peuple : « Malgré le « parjure d'Oates, nous croyons toujours à la Con-  
« spiration des Papistes. »

Dans la disposition des esprits, cette espèce de déclaration des Communes étoit grave, surtout pour l'avenir ; et le Roi, qui s'aperçut bientôt que toute l'Opposition parlementaire se concentroit dans les affaires religieuses, comme dans un fort invincible, n'osa pas mettre en avant, dans cette session, ses divers projets sur l'abolition des lois pénales. Les deux révoltes d'Argyle et Monmouth lui avoient donné une occasion naturelle et spécieuse de lever des troupes. Ces levées étoient considérables. En un mot, il avoit une armée, objet permanent de son ambition comme des alarmes publiques ; mais il ne pensoit pas qu'il lui fût possible de rien entreprendre ou de rien établir solidement, sans le concours de Louis XIV.

Le moment où il avoit appris l'invasion de Monmouth fut celui de ses instances les plus vives. Ni la défaite d'Argyle, ni la victoire de Sedgemoor, ni l'armée qu'il avoit créée, ni l'abondance des revenus que le Parlement lui avoit assurés, ne le firent désister de ses démarches pressantes. Les deux millions envoyés à Barillon excitoient perpétuelle-

ment en lui une sorte d'irritation pareille à celle de Tantale. Sunderland, Rochester, le Roi lui-même sollicitoient sans cesse l'Ambassadeur, qui, de son côté, demandoit au moins la permission de délivrer 300,000 livres, pour apaiser un peu cette ardente soif. Mais Louis XIV, pendant toute la session du Parlement, se bernoit à répondre par des refus. « Je n'ai envoyé ces fonds, » disoit-il, « que pour « aider le Roi d'Angleterre dans ses projets sur la « Religion Catholique; et puisqu'il ne croit pas de- « voir demander, quoique l'occasion présente soit « favorable, la révocation des lois pénales et le libre « exercice de notre Religion, je ne veux pas le « presser de se mettre au hasard d'un refus dans « une affaire de si grande importance. »

Le Parlement avoit été ajourné le 12 juillet. Immédiatement après, c'est-à-dire, deux jours avant la bataille de Sedgemoor, les Ministres du Roi demandèrent à l'Ambassadeur de France, pourquoi ce retard apporté à la délivrance des fonds qu'il avoit reçus de Louis XIV? Et Jacques II lui-même crut devoir s'expliquer sans réserve <sup>1</sup>. Il ne pensoit pas que Louis XIV voulût réserver pour d'autres temps les secours qu'il lui avoit destinés. Peut-il arriver une conjoncture où ils lui soient plus nécessaires? Le fond de ses desseins est bien connu; il veut éta-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon, du 16 juillet.

blir la Religion Catholique. C'est pour cela qu'il arme les Catholiques d'Irlande; qu'il a doyné au lord Dumbarton le commandement de l'armée d'Écosse contre Argyle; qu'il a donné celui des milices au duc de Gourdon; qu'aujourd'hui tous les emplois de la guerre sont confiés aux Catholiques anglois. C'étoit lever déjà le masque assez haut sans doute, mais l'occasion étoit décisive et il n'a pas voulu la perdre. Il sait combien l'Angleterre est choquée de le voir marcher si directement à son but; mais il ne s'en détournera pas, si le Roi de France veut l'assister dans un si glorieux dessein. Pourroit-il être abandonné, quand il a un ennemi dans l'intérieur de son royaume qui lui dispute la Couronne, «et que tant de gens favorisent plutôt les prétentions «d'un bâtard, parce qu'il est protestant, que leur Roi «légitime, parce qu'il est Catholique?» Jacques II termine tous ces raisonnements par ces paroles: «J'ai «été élevé en France, j'ai mangé le pain du Roi de «France; mon cœur est tout françois, et votre maître «ne peut douter ni de mon attachement inviolable «à sa personne, ni de mon dévouement à ses intérêts.» Quel langage, comparé au langage qu'il adressoit aux Communes un mois auparavant (le 9 juin)! Alors il desiroit passionnément obtenir les moyens d'augmenter l'armée; et, cachant son dessein, il demandoit un subside pour la marine. «C'est dans la «flotte surtout,» disoit-il, «que consiste la force et

« la gloire de la Nation. En vous disant que mon  
« cœur est véritablement anglois, je ne saurois mieux  
« vous exprimer toute ma pensée sur ce point. Je suis  
« jaloux de l'honneur de notre Nation, autant que  
« puisse l'être aucun de vous. J'espère bien, par la bé-  
« nédiction de Dieu et par votre secours, porter la  
« réputation de ce royaume plus haut encore que n'a  
« fait aucun de mes ancêtres. »

Le comte de Rochester n'avoit plus le secret de Jacques II, quand il insistoit auprès de Barillon sur la nécessité absolue d'un secours en argent. Il ne motivoit ses instances que sur l'état politique des affaires, et ne parla point de la Religion. Mais sur ce dernier point, le comte de Sunderland étoit aussi vif que le Roi son maître. « Je ne sais, » disoit-il au ministre de Louis XIV, « si en France on voit les  
« choses comme elles sont ici ; mais je défie ceux qui  
« les voient de près de ne pas reconnoître le desir et la  
« volonté du Roi. J'irai plus loin ; Sa Majesté ne peut  
« même, selon le bon sens et la droite raison, avoir  
« d'autre but que l'établissement de la Religion Ca-  
« tholique. Sans cela, elle ne sera jamais en sûreté.  
« Toujours elle sera exposée au zèle indiscret de ceux  
« qui échauffent les peuples contre l'Église Romaine,  
« tant qu'elle ne sera pas pleinement établie en An-  
« gleterre. Mais il est une chose également certaine :  
« ce plan-là ne peut réussir que par une liaison étroite  
« avec le Roi votre maître. C'est un projet qui ne

« peut convenir qu'à lui, réussir que par lui. Toutes  
« les autres puissances s'y opposeront ouvertement  
« ou le traverseront secrètement. On sait bien que  
« cela ne convient point au Prince d'Orange; mais  
« il ne sera pas en état de l'empêcher, si en France  
« on veut se conduire comme il est nécessaire. »

Ce langage de Sunderland étoit-il sincère, au moins à l'égard de Louis XIV? Lui, qui avoit vu les terribles effets du traité de Douvres, vouloit-il sérieusement encourir une responsabilité pareille à celle du lord Danby? Vouloit-il, sous un Roi qui approchoit de la vieillesse, tenter en 1685, ce que Charles II, jeune encore, et Louis XIV, dans toute sa splendeur, avoient tenté vainement en 1672? Feroit-il, quand le Prince d'Orange étoit l'héritier présomptif du royaume, ce qui étoit déjà impossible quand Louis XIV, Charles II et le duc d'York ne voyoient dans le Prince d'Orange qu'un enfant déshérité du Stathoudérat de ses ancêtres? Sunderland avoit trop d'habileté sans doute. Mais il vouloit gouverner le Roi; et pour cela il se prêtoit à ses idées dominantes. On peut même se demander si Jacques II, dans la négociation actuelle, avoit d'autre vue que celle d'obtenir les deux millions qu'il voyoit entre les mains de l'ambassadeur de France.

En effet, lui et Sunderland faisoient de grands efforts pour donner à Louis XIV l'idée d'une mésintelligence réelle entre le prince d'Orange et la

Cour d'Angleterre. Cependant, et quelle que fût l'origine des bruits qui circuloient alors, on prétendoit que l'invasion de Monmouth étoit soutenue par des secours de la France. A l'Étranger, on parloit aussi d'une réunion secrète du prince d'Orange et du Roi ; on disoit à La Haye que Jacques II étoit mécontent de Louis XIV, et qu'une rupture éclateroit quand il en seroit temps. Ces bruits avoient pu sans doute se répandre à dessein, à cause de Monmouth et du Parlement. Il est avéré cependant que, tout en affectant avec Barillon beaucoup de ressentiment sur ce que les vaisseaux d'Argyle et de Monmouth avoient pu sortir des ports de la Hollande, Jacques II traitoit avec les ambassadeurs des États Généraux, pour renouveler les anciens traités. Barillon néanmoins démentoit tous ces bruits, se fiant aux protestations du Roi et de Sunderland. « Le prince d'Orange et « le Roi, » disoit Sunderland, « sont obligés l'un et « l'autre de dissimuler, de garder certaines bien-  
« séances ; mais se réunir de bonne foi, n'y croyez  
« jamais. Leurs intérêts et leurs desseins sont trop  
« contraires. »

Louis XIV, mieux informé par le comte Davaux, son ambassadeur en Hollande, répondit formellement « que, dans les conjonctures présentes, les de-  
« mandes du Roi et des ministres d'Angleterre n'é-  
« toient plus soutenables. » Peu de jours après, il mande à Barillon que le moment est opportun de



rétablir la Religion catholique en Angleterre, et que si le Roi n'en profite pas, il ne le retrouvera jamais. Il lui ordonne surtout de bien étudier les intentions de la Cour, et d'observer attentivement les ambassadeurs d'Espagne et de Hollande.

Le comte de Sunderland, qui négocioit alors avec les États Généraux, et qui signa le traité un mois après, amusoit certainement l'ambassadeur de France, par ses promesses et par sa dextérité. La négociation que redoutoit la France touchoit à son terme; le traité se rédigeoit; les signatures étoient déjà données, que Barillon, sur la foi des paroles de Sunderland et du Roi, rassuroit toujours Louis XIV. « Sa « Majesté Britannique, » lui dit-il le 9 août, « ne veut « que donner au public une apparence de liaison « avec les États Généraux, pour plaire aux Anglois et « au Parlement. Les Espagnols se flattent pareille- « ment d'un penchant secret du Roi d'Angleterre en « leur faveur, mais le Roi ne leur donne que de vaines « démonstrations. Il ne s'agit au fond que de renou- « veler un traité de commerce. On en peut juger « autrement à la Cour de France, et même hors de « France, » disoit le comte de Sunderland, « mais le « Roi d'Angleterre est toujours ferme dans son atta- « chement à la France. » Enfin le jour même de la conclusion, 27 août, Jacques II promettoit à Barillon de ne s'engager surtout à contracter aucune autre obligation que de défendre les États Généraux, s'ils

étoient attaqués. Néanmoins ce traité, signé par Rochester, Halifax, Sunderland et Middleton, rappeloit et confirmoit entre autres le traité de paix et d'alliance du mois de juillet 1667, le traité de navigation et de commerce du même temps, et l'alliance défensive conclue au mois de mars 1678.

Louis XIV étoit prévenu par le comte Davaux de ces négociations et de leur substance, avant même que Barillon le fût lui-même; aussi étoit-il irrité de ce mystère. Il en jugeoit très-bien les conséquences. Lorsque Charles II eut conclu ce traité de 1678, que Jacques II renouveloit en ce moment, il étoit en mésintelligence ouverte avec la France; et pourtant, disoit Louis XIV, lorsqu'il se fit une réconciliation entre nous, il a suivi mes inspirations sur la manière de l'interpréter. Pourquoi donc aujourd'hui renouveler ce traité, sans que rien y oblige le Roi d'Angleterre? N'est-ce pas donner au prince d'Orange les moyens de faire une ligue et de troubler le repos de l'Europe? Cette prévoyance ne fut pas trompée. Déjà en effet une ligue se préparoit, mais dans un profond silence, et l'on peut rapporter à cette année 1685 le premier développement des guerres et des révolutions dont l'Europe va être le théâtre.

La puissance autrichienne, si violemment ébranlée par le Cardinal de Richelieu, luttoit péniblement contre Louis XIV. Tourmentée en Allemagne par les troubles de Hongrie et par les armées otto-

manes, chancelante et comme frappée de mort dans la branche espagnole, elle ne paroissoit plus capable de se soutenir devant la France que par une alliance étroite avec toutes les puissances protestantes. De là cette grandeur subite et rapide de Guillaume, prince d'Orange. L'Europe conspiroit alors pour réunir dans la famille impériale les états Espagnols, dès que le foible et valétudinaire Charles II ne seroit plus. Mais la politique de Louis XIV ne lui permettoit pas de laisser accomplir cette réunion, qui rendroit à l'Autriche sa première domination. Cependant le duc de Bavière venoit d'épouser une fille de l'empereur Léopold; et s'il avoit un fils, la succession espagnole sans doute lui seroit léguée par Charles II. Ainsi l'ancien traité de partage conclu entre Léopold et Louis XIV ne pouvoit plus se renouveler. Si enfin Louis XIV n'abandonnoit ses prétentions, une guerre universelle éclateroit sans doute. L'Europe étoit donc alors divisée comme en deux camps d'observation, qui n'attendent que le signal des combats. D'autres causes de guerre ou d'inquiétude contre Louis XIV se développoient chaque jour, et d'ailleurs la guerre manque-t-elle jamais d'occasions et de prétexte? Déjà la mort de l'Électeur Palatin pouvoit en servir. La maison de Newbourg venoit de recueillir cette succession, et Louis XIV revendiquoit les droits de la seconde duchesse d'Orléans, sœur du dernier Électeur. Enfin, toute l'Europe avoit l'œil attentif aux

desseins manifestes du Roi de France contre les Protestants, et aux projets présumés du Roi d'Angleterre sur la Religion catholique. La révocation de l'Édit de Nantes devoit aussi résoudre un grand problème par rapport à l'Angleterre, et l'on alloit savoir si Jacques II seroit l'allié de Louis XIV, ou l'arbitre de l'Europe entre les Bourbons et Autriche.

Ce rôle d'arbitre, de médiateur de l'Europe, flattoit en secret la fierté ou plutôt la vanité de Jacques II. Il en éprouvoit quelquefois le desir. Dans ses projets qui n'ont jamais été bien déterminés, il aspirait à une grandeur quelconque. Mais peu capable de vues étendues et profondes, s'il avoit des lumières, elles étoient bornées; s'il avoit de la persévérance dans ses projets, c'étoit plutôt obstination que fermeté, contre des obstacles dont il n'apercevoit pas la puissance. En un mot, il agissoit plus par un instinct tout personnel que par une raison prévoyante et supérieure. C'est là surtout ce qui l'a fait soupçonner d'une fausseté, qui peut-être n'étoit pas naturelle à son caractère. Il étoit sincère quand il disoit au Parlement : *J'ai le cœur anglois*; mais alors il vouloit être plus que le pensionnaire de Louis XIV : de là ses négociations avec la Hollande. Il n'étoit pas moins sincère quand il disoit à l'ambassadeur de Louis XIV : *J'ai le cœur françois*. Mais alors il se voyoit vainqueur de deux conjurations; mais alors il étoit maître d'une flotte qu'il

pouvoit rendre formidable et d'une armée déjà puissante. Il croyoit qu'en s'alliant à Louis XIV, il pouvoit tout à la fois accomplir ses projets sur la Religion, et mettre le poids de sa Couronne dans la balance de l'Europe.

La politique de Louis XIV étoit plus décidée. Il se refusoit à toutes les demandes d'un traité positif avec la Cour de Withe-Hall, et se contentoit de répondre qu'il seroit toujours prêt à servir Jacques II, s'il vouloit établir la Religion Catholique en Angleterre. Il savoit très-bien ces deux choses : l'une, que l'Angleterre, abandonnée à son impulsion naturelle, se joindroit aux ennemis de la France; la seconde, que si Jacques II entreprenoit sérieusement d'établir la Religion Catholique dans ses États, l'Angleterre, divisée en factions politiques et religieuses, seroit nulle pour les affaires du continent. C'est ce que l'on a vu sous le dernier règne, quand l'ambassadeur de France reçut l'ordre de négocier tout à la fois avec les factions de Sidney, de Monmouth et d'York. Le même ordre sera bientôt donné de soutenir l'opposition du Parlement. Mais Jacques II, dans la sphère étroite de son esprit, ne pouvoit comprendre que toutes les vues de la Cour de Versailles étoient de neutraliser l'Angleterre. Un grand événement va décider la fortune du Roi : c'est la révocation de l'édit de Nantes.

---

## SOMMAIRE.

---

1685. — (SUITE).

---

Révocation de l'Édit de Nantes. — Ses effets sur Jacques II. — Politique de Louis XIV avec l'Angleterre. — Politique incertaine de Jacques II. — Le P. Piter. — Parlement. — Les Communes demandent le renvoi des officiers Catholiques. — Ambassade à Rome. — Liberté de la presse unie à celle de la chaire.

---

## LIVRE XI.

1685. — (SUITE.)

**H**ENRI IV, par l'édit de Nantes, avoit renouvelé en faveur des Calvinistes les concessions accordées par les édits de 1576 et 1577; mais il renouveloit par raison et magnanimité ce qui, dans son prédécesseur, n'étoit qu'une œuvre d'impuissance. On ne peut lire sans attendrissement le discours tout à-la-fois paternel, sage et ferme qu'il adressa aux députés du Parlement, convoqués au Louvre, pour accomplir ce grand ouvrage d'une pacification universelle dans son royaume. Il ne falloit rien moins que ce ton persuasif et royal, pour vaincre l'opposition que faisoit naître surtout cette pensée, prise alors dans un sens absolu, que les hommes ne peuvent tolérer ce que Dieu défend.

Il ne s'agissoit pas seulement, en effet, d'accorder une simple tolérance civile aux Calvinistes, mais d'admettre les Calvinistes à concourir avec les Catholiques aux honneurs, dignités et magistratures.

La Religion Catholique étoit la Religion de l'État ; comment reconnoître des droits politiques dans les ennemis de cette Religion ? Depuis Constantin , les lois de l'Empire offroient de nombreux exemples , pour fortifier toute opposition à des concessions semblables. D'après les constitutions de Théodose et de Valentinien , les Manichéens devoient être chassés des villes , et punis des plus rigoureux supplices. Les autres hérésiarques étoient exclus de toute dignité , de toute fonction publique et municipale. Justinien leur avoit interdit même la faculté de faire des legs et donations ; la loi défendoit enfin jusqu'aux testaments militaires.

Mais la souveraineté n'existe que pour conserver et perpétuer la société ; les lois qui tendent à la détruire ne peuvent demeurer inflexibles. Aussi des exceptions nombreuses et attestées par l'histoire ont modifié , suivant le besoin des temps , la rigueur des maximes absolues qui servoient de principe aux lois impériales sur l'hérésie. Les Goths étoient Ariens , mais ils étoient devenus alliés de l'Empire ; et à ce titre , d'après une Constitution particulière , ils étoient admissibles aux honneurs et aux charges de l'Empire <sup>1</sup>. Lorsque Justin voulut éteindre l'Arianisme

---

<sup>1</sup> Cette constitution est rapportée par le savant jurisconsulte Antoine Augustin , au Code , titre *Des Hérétiques , des Manichéens et des Samaritains*.



dans l'Orient, Théodoric, qui régnoit en Italie, le menaça de faire passer au fil de l'épée tous les Catholiques de ses États, si les Ariens n'étoient pas rétablis dans leurs églises et dans leurs droits de citoyens de l'Empire. Cette menace lui fut notifiée par une ambassade, composée du Pape Jean I<sup>er</sup>, de trois consulaires de Rome, et d'Agapit, patrice de Constantinople. Les ambassadeurs, par leurs larmes, par leurs supplications en faveur de l'Italie qui alloit périr, dit Paul d'Aquilée <sup>1</sup>, touchèrent l'Empereur, et l'édit fut révoqué.

L'autorité de ces exemples, et l'admirable éloquence de Henri IV ayant désarmé les partisans de l'intolérance absolue, le Parlement de Paris enregistra non-seulement les articles publics, mais encore les cinquante-six articles secrets de l'édit du Roi.

Sous le règne de Louis XIII, les Calvinistes, qui, avec leurs privilèges et leurs places de sûreté, formoient un État ou plutôt une République dans la Monarchie, se soulevèrent, d'intelligence avec les Anglois et les Espagnols, tandis que la Hollande joignit sa flotte à celle du Roi de France, pour foudroyer la Rochelle. Quand ce dernier boulevard des Religionnaires tomba sous la main puissante de Richelieu, ce grand génie sut tout à-la-fois désarmer

---

<sup>1</sup> Paul d'Aquilée, Histoire Miscellanée, liv. xv.

les rebelles, et maintenir l'édit de Henri IV. Dans la ferveur même de la victoire, il ne crut ni juste ni prudent d'imiter l'exemple récent de Philippe III, qui venoit d'expulser de ses États neuf cent mille Maures. Ce fut après de longues années de soumission, que Louis XIV suivit, non pas la politique élevée de Henri IV et du cardinal de Richelieu, mais les tristes conseils de Louvois, et le fatal exemple de Philippe III.

Colbert venoit de mourir, quand Louis XIV révoqua l'édit de son aïeul Henri IV. Ce coup d'État ne doit pas être considéré sans égard à l'esprit du temps. Nous jugeons, et avec raison, que c'est une grande ombre qui se projette sur la splendeur d'un beau règne; mais l'intolérance dogmatique étoit alors la loi commune des nations. L'Irlande Catholique n'est-elle pas encore aujourd'hui même frappée de mort civile, parce que la Religion Anglicane est la loi de l'État?

Depuis l'ère chrétienne, toute Religion se proclame la vérité même. Ainsi toute Religion, en tant qu'elle est vraie, ou se croit vraie, ne voit et ne peut voir que l'erreur ou le mensonge dans les autres. Donc toute société religieuse a une profession de foi qui lui est propre, essentielle, et qui ne lui permet pas de reconnoître comme vraie une foi étrangère; car alors elle ne croiroit pas à la sienne. Il n'en étoit pas ainsi avant l'ère chrétienne. Tous les

cultes étoient censés vrais, quoique divers, et tous les dieux des nations conquises par les Romains étoient admis au Panthéon. La raison en est sensible : chacune des facultés ou des phénomènes de la nature avoit une divinité particulière ; en un mot, tous les cultes étoient reconnus vrais, précisément parce que *tout étoit dieu, excepté Dieu même*. La tolérance politique et religieuse des cultes les plus divers, n'étoit donc pas une contradiction.

Mais quand les ténèbres du Polythéisme disparurent au grand jour du Christianisme, en un mot, quand le dogme de l'unité de Dieu fut révélé aux races humaines, l'unité reconnue de Dieu entraînoit l'unité de culte ; aussi toutes les Sociétés ou Églises Chrétiennes eurent un symbole, une profession de foi commune, qui les séparoit de tous les anciens cultes. Ainsi, quand les Chrétiens ne formoient qu'une société religieuse, ils séparoient de leur Église tous les hommes qui différoient avec eux ; de là les hérésies ou sectes, c'est-à-dire, séparations de la Religion commune ; et les sectaires formoient entre eux une nouvelle société religieuse qui avoit son symbole, ses rites, sa profession de foi particulière.

Les premiers Chrétiens ne furent long-temps qu'une société religieuse ; mais ils devinrent enfin la société politique même, et leur religion devint la loi de l'État. Alors l'hérésie devint aussi une rébel-

lion contre l'État. L'histoire atteste que cette distinction de la société religieuse et de la société politique ne fut presque jamais connue. Comment la loi civile eût-elle protégé l'hérésie, nécessairement condamnée par la loi religieuse, puisque l'une et l'autre loi étoient une seule et même chose?

C'est dans cet ordre d'idées, si l'on veut être juste, qu'il faut considérer tous ces actes des anciens Empereurs et des Gouvernements modernes, portés contre les sociétés religieuses qui reconnoissoient pas la Religion de l'État. Henri IV et Richelieu surent apercevoir cette distinction devenue aujourd'hui nécessaire, et s'élever au-dessus de leur temps; mais aussi quels hommes d'État que Henri IV et Richelieu! Quant à Louis XIV, il faut sortir un moment de notre siècle, et se placer à côté de lui pour le juger. A part toutes les passions humaines qui ont tant de force et d'autorité sur les Conseils des Rois, à part également la connoissance que l'expérience nous a donnée des funestes et irréparables conséquences de la *Révocation*, comment, au milieu de tous les grands hommes qui le proclamoient grand lui-même, eût-il résisté à cette voix qui s'élevoit dans les temples, et qui lui disoit sans cesse : « Soyez un nouveau Constantin, un nouveau Théodose, un nouveau Marcian, un nouveau Charlemagne! »

Louis XIV comme la France entière, et la France

comme Louis XIV, voyoient dans la Religion Catholique, la loi éternelle et suprême de la vérité, la perfection de l'homme et le lien nécessaire de toute société. A ces considérations générales se joignoient aussi des considérations d'État particulières, qu'il ne faut pas juger légèrement. Le Clergé de France, dans sa déclaration de 1682, devenue loi de l'État par la sanction de Louis XIV, avoit eu deux pensées grandes et profondes. L'une étoit de montrer à toutes les Puissances protestantes que la Religion Catholique Romaine étoit calomniée, quand on la montroit inconciliable avec la souveraineté réelle des Rois, en un mot avec leur indépendance nécessaire de tout autre pouvoir extérieur. La seconde, qui embrassoit également le présent et l'avenir de la France, avoit pour objet de prévenir un double danger, que les violents débats de Louis XIV avec le Saint-Siège rendoient imminent : ou l'établissement d'un Patriarche en France, qui, un jour peut-être, eût renouvelé le fatal exemple des Patriarches de l'Orient ; ou la réduction de l'Église Gallicane à une servitude pareille à celle des Églises d'Espagne et de Portugal.

Cependant la déclaration de 1682, intervenue au milieu des querelles politiques de Louis XIV avec Rome, ne parut au Saint-Siège que comme une sorte de schisme, moins prononcé, il est vrai, que le schisme de l'Église Anglicane, mais non moins

dangereux. Alors encore se joignoient aux dissentiments de Louis XIV et du Pape, les divisions intestines de l'Église de France sur les questions de la grace et le livre de Jansénius. Les partisans de l'Évêque d'Ypres défendoient avec vigueur la déclaration du Clergé; et Louis XIV, qui considéroit leurs opinions comme une hérésie commencée, frappa l'hérésie calviniste pour apaiser la cour de Rome sur cette déclaration de 1682. D'autres motifs se présentoient encore. Louis XIV voyoit déjà se former la Ligue d'Augsbourg; et le Roi d'Angleterre lui avoit mandé que Monmouth s'étoit concerté, pour sa rébellion, avec les chefs des Calvinistes françois. On le trompoit aussi par des rapports mensongers. De toutes parts en effet les Intendants lui annonçoient une immensité de conversions dont il ignoroit sans doute l'odieux et terrible moyen. Croyant enfin n'avoir plus à frapper qu'un petit nombre de prédicants rebelles ou de mauvaise foi, et quelques sectaires obstinés dans l'orgueil d'une erreur volontaire, il révoqua l'édit de son aïeul.

Plus tard, ce grand Roi voulut adoucir, guérir même cette large blessure faite à l'État<sup>1</sup>. Mais ce que Louis XIV eût pu réparer par sa grandeur d'ame, comme par sa puissance, dans la France toute Catholique, Jacques II brûloit de l'imiter dans l'An-

---

<sup>1</sup> Voyez les notes à la fin de cette histoire.

gleterre toute Protestante. Alors l'Europe, inquiète des projets politiques de Louis XIV, ne vit plus qu'un serviteur de la France dans le nouveau Roi d'Angleterre. Elle conspira contre Jacques II, parce qu'elle conspiroit à Augsbourg contre Louis XIV; elle abandonna enfin la dictature de sa confédération à l'ambitieux Prince d'Orange, et Guillaume devint par elle et pour elle Roi d'Angleterre, parce que Guillaume étoit l'irréconciliable ennemi de Louis XIV. Tels furent, contre Jacques II et les Catholiques d'Angleterre, les effets de la révocation de l'Édit de Nantes.

Des mesures déplorables avoient précédé cette fatale révocation. L'histoire les attribue à l'inexorable Louvois, et le Conseil de France faisoit convertir par des dragons les Calvinistes à l'Église Romaine, à peu près comme les Conseils de Charles II et de Jacques II faisoient convertir aussi par des dragons les Écossois puritains à la Liturgie protestante. Ainsi en France la signature du formulaire des Évêques, et en Écosse la signature du *Test* parlementaire, arrêtoient les dragons et les gens du fisc. C'étoit ce que l'on nommoit conversion, et il y en eut plus de 500,000 dans le Béarn, en Guyenne, en Poitou, dans le Languedoc et dans le Dauphiné. L'Évêque de Luçon écrivoit en Angleterre<sup>1</sup> que sur 7,000 hu-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

guenots dans son diocèse, il n'en restoit plus que 300 à convertir. Louis XIV, de toutes parts trompé par ces hideux mensonges, avoit cru que tout se bornoit à constater, par un acte législatif, la non-existence d'un culte déjà par le fait aboli; et Jacques II, admirant la facilité des merveilleux triomphes de l'Évêque de Luçon, en prenoit d'autant plus d'ardeur et de confiance, pour obtenir autant de gloire dans ses Royaumes.

Tandis que ces deux Rois se laissoient abuser si tristement sur la grandeur et les dangers du coup qui venoit d'être porté, on représentoit à l'Angleterre ces conversions prétendues sous un aspect bien différent. Déjà les religionnaires fugitifs accouroient en foule et venoient confirmer les récits lamentables dont les lettres de France et les feuilles de Hollande repaissoient tour à tour la curiosité, la haine et la pitié publiques. L'Ambassadeur Barillon cherchoit quelquefois à glisser la vérité à travers les transports de son admiration étudiée. « On peut aisément  
« croire, » disoit-il, « qu'un événement si glorieux  
« pour votre Majesté excite la jalousie et l'aigreur  
« des Anglois. Le peuple de Londres reçoit avec avi-  
« dité tout ce qui se débite touchant les moyens dont  
« on se sert pour avancer les conversions en France.  
« On en parle très-librement, et l'on se plaint que,  
« la nation étant sous un Roi catholique, il soit im-  
« possible aux Anglois de secourir leurs frères. » Les



plaintes étoient en effet universelles ; et , dans le Conseil même du Roi d'Angleterre , on s'exprimoit avec une liberté chaleureuse , entr'autres mylord Halifax , qui pour cela fut disgracié.

Ce fut au milieu de cette fermentation des esprits que Jefferyes reçut la récompense de ses cruautés , et fut nommé Lord Chancelier d'Angleterre. Le Parlement , prorogé au 19 octobre , devoit aussi bientôt se réunir ; mais la Cour n'avoit encore de plan déterminé ni envers Louis XIV , ni envers la Hollande et l'Espagne , ni envers le Parlement. Jacques II n'ignoroit pas qu'une ligue se préparoit , dont le prétexte public seroit la défense et la sûreté de la Religion protestante. Il cherchoit donc à faire entendre à l'Ambassadeur de France que , pour empêcher cette ligue , il falloit une alliance intime entre lui et Louis XIV. Il s'ouvroit même sans réserve sur ce qu'il vouloit faire : il alloit , disoit-il , envoyer un Ambassadeur à la Cour de Rome : un Nonce du Pape étoit déjà en route pour l'Angleterre : le *Test* et l'*Habeas corpus* seroient révoqués : il donneroit enfin dispense des lois pénales à tous les Catholiques placés dans l'armée. Cependant il cachoit avec un soin extrême ses négociations avec la Cour d'Espagne ; mais Louis XIV , qui ne les ignoroit pas , donna ordre à Barillon , le 19 novembre , de prendre des mesures telles que Jacques II trouvât dans son Parlement des obstacles à tous ses projets. Il l'au-

torisa même à faire connoître aux Parlementaires les plus attachés à la conservation de leurs droits et privilèges qu'ils pouvoient agir en liberté, sans craindre la France. « Mais il est bon, » ajoutoit-il, « que vous « vous serviez de toutes les occasions qui se pré-  
« senteront, pour insinuer adroitement au Roi d'An-  
« gleterre l'intérêt qu'il a d'employer son autorité  
« au rétablissement de la Religion Catholique, et  
« de ne la pas laisser plus long-temps exposée à  
« toutes les lois pénales qui ont été faites contre  
« elle dans les règnes précédents. » Cette instruction secrète, expédiée par un courrier extraordinaire à Barillon, explique toute la politique de la Cour de Versailles, sur les affaires d'Angleterre.

Ce changement de Louis XIV envers Jacques II avoit pour motif réel l'affectation que le Roi d'Angleterre mettoit publiquement à entretenir des relations bienveillantes avec les ministres de l'Espagne et des États-Généraux, et surtout à blâmer les rigueurs exercées contre les Calvinistes françois; à en disculper les Jésuites; à les imputer à madame de Maintenon et à l'archevêque de Paris, malgré les secrètes protestations de zèle et d'admiration qu'il prodiguoit à Barillon. Louis XIV crut y voir un projet de s'allier à ses ennemis, si le Parlement, qui alloit se réunir, se montroit généreux, ou d'imiter la politique versatile et vénale de Charles II. Mais, dans la vérité, le Roi d'Angleterre, qui ne désiroit

pas plus d'être asservi à Louis XIV qu'à son Parlement, vouloit employer l'un et l'autre pour acquérir les moyens de fonder son système de puissance absolue. Agissant avec la même dissimulation avec le prince d'Orange, il correspondoit particulièrement avec lui; et tous deux cachotent leurs pensées véritables sous des expressions qui ne trompoient ni l'un ni l'autre : avec cette différence pourtant, que le Prince fondoit la ligue d'Augsbourg, et que le Roi se bornoit à entretenir des intrigues souterraines, pour épier les moindres démarches de son gendre. Il est évident que l'homme d'État devoit l'emporter sur l'homme d'intrigues. En effet, le prince d'Orange ayant découvert que l'aumônier, la nourrice et la femme de chambre de la Princesse remettoient à l'Envoyé d'Angleterre un journal de tout ce qui se passoit sous leurs yeux, aumônier, nourrice et femme de chambre furent chassés; et le Roi en conçut autant de chagrin et de ressentiment que si son gendre eût gagné une bataille contre lui.

Le Conseil de Jacques II étoit livré à des jalousies ambitieuses, à de sourdes machinations, à des dissensions qui expliquent la contradiction des secrets desseins du Prince, avec sa diplomatie ostensible et ses paroles publiques. Ce fut d'abord le marquis d'Halifax, président du Conseil, qui succomba. Il avoit dit ouvertement qu'il ne pouvoit soutenir au Parlement les projets manifestés par le Roi; et

Jacques II, en plein Conseil, déclara qu'il ne permettroit à aucun de ses ministres d'exprimer un autre avis que le sien. Cette disgrâce d'Halifax donna lieu à de grandes réflexions. « Si le Roi, » disoit-on, « chasse de son Conseil l'homme qui a le plus vivement combattu le bill de l'exclusion, que prépare-t-il donc à ceux qu'il considère comme ses ennemis? Comment se livre-t-il cependant sans réserve à Sunderland, qui étoit si fortement prononcé avec Shaftsbury, pour l'exclure de la succession royale? » Ces mystères de Cour étonnoient singulièrement le public; mais on ignoroit encore le secret ascendant que prenoit sur Jacques II le père Piter, religieux de la Compagnie de Jésus.

Le P. Piter étoit frère du feu Lord de ce nom. Présenté à Jacques II dans le temps de la Conspiration des Papistes, il avoit peu à peu gagné la confiance de ce Prince par l'expression de son zèle et par la résolution de son caractère. L'habile Sunderland eut bientôt reconnu que ce religieux, déjà tout puissant chez la Reine, ne mettoit point de bornes à ses desseins sur le Roi. Aussi fit-il jouer tous les ressorts de sa dextérité pour le subjuguier, tout en paroissant ne suivre que ses inspirations. Le P. Piter à son tour disoit sans cesse aux Catholiques, à la Reine et au Roi, que le comte de Sunderland pouvoit seul obtenir une alliance étroite avec la France, et pouvoit seul conduire à un heureux terme le grand

projet de la conversion du Royaume. Or, Halifax étoit ennemi de la France, et quoique très-équivoque Protestant, il répétoit sans cesse qu'il ne laisseroit pas attaquer la Religion du pays; il devoit donc être écarté du Conseil. Le comte de Rochester, Lord Trésorier, étoit le beau-frère du Roi; il avoit rendu de grands services à Sa Majesté sans doute; mais il étoit Protestant rigide; il seroit donc ennemi des Catholiques; il falloit donc le renverser: le comte de Sunderland n'eut pas de peine à convaincre le P. Piter de la nécessité de cette mesure. Mais le moment n'étoit pas encore opportun: Rochester avoit trop de crédit au Conseil et hors du Conseil; il falloit donc parer la victime avant de la sacrifier, et Sunderland fit nommer Clarendon, frère aîné de Rochester, à la vice-royauté d'Irlande. Mais Clarendon, bien plus rigide que son frère sur les droits de l'Église anglicane, pouvoit-il convenir aux projets du Roi et des Catholiques sur l'Irlande? Pourquoi donner au duc d'Ormond, Catholique, un successeur Protestant? Sunderland persuada sans peine au P. Piter et au Roi que cela même feroit taire tous les murmures qui s'exhaloient déjà par rapport à l'Irlande; que d'ailleurs la vice-royauté n'ayant plus le commandement militaire, il suffisoit que le général d'Irlande eût le secret de la Cour. C'étoit le comte Talbot, depuis duc de Tyrconnel, Catholique zélé, impétueux, dévoué d'abord à l'Irlande son pays et

secondairement au Roi, qui desiroit s'appuyer sur les Catholiques de cette nation. Une autre combinaison ne pouvoit échapper à Sunderland. Talbot et Clarendon, rivaux d'autorité, ennemis naturels par la différence de leurs principes, ne pourroient ni s'entendre, ni rester unis. Anglois et Protestant, le fier Clarendon contrarieroit sans doute les actes de Talbot, non moins fier, et de plus Irlandois Catholique. Leurs divisions ne pouvoient rester indifférentes au Lord Trésorier, qui, au Conseil, voudroit soutenir son frère. De là naîtreient d'inévitables occasions de le perdre lui-même, et tous les deux peut-être. Enfin, la force des liens du sang les attachoit à la princesse d'Orange leur nièce; ils étoient donc naturellement les protecteurs de la faction d'Orange, et par conséquent les ennemis de la France et des Catholiques d'Angleterre. Le P. Piter n'en vit pas davantage pour s'abandonner au comte de Sunderland, qui devint président du Conseil en place du marquis d'Halifax, et obtint un crédit sans bornes sur le Roi et les Catholiques exclusifs, sans se perdre dans l'esprit des Anglicans et de l'Opposition.

Le Parlement alloit s'ouvrir, et Jacques II se voyoit caressé par toutes les puissances ennemies de Louis XIV. Il régnoit sur l'Écosse qui avoit, ou du moins le Parlement, proclamé son pouvoir absolu. En Irlande, les Protestants étoient effrayés, désarmés, soumis. En Angleterre, l'esprit de parti

n'étoit plus qu'un chagrin superbe qui s'exhaloit en murmures, et les factions paroïsoient ensevelies dans la tombe de Monmouth. Maître d'un revenu indépendant et d'une armée, Jacques ne voyoit plus de limite à sa puissance, d'obstacle à ses desseins. Le Parlement lui-même ne lui sembloit être qu'un instrument de plus. Mais tel étoit le caractère de Jacques II. Dans la spéculation, il ne doutoit ni de sa force, ni de ses droits; tout devoit céder à sa volonté, parce qu'il la croyoit essentiellement la loi vivante. Falloit-il exécuter? alors la crainte d'échouer, la honte de démentir la fierté de son langage, mettoient le trouble dans son esprit et dans ses plans. Touts les conseils qui blessaient sa vanité, il les repoussoit avec humeur, quelquefois avec emportement, et s'abandonnoit avec une déplorable facilité à des avis contraires qu'il sembloit solliciter. C'est ainsi qu'après avoir manifesté avec une hauteur imprudente, avant même la première assemblée du Parlement, que le Gouvernement étoit impossible avec l'*habeas corpus*, et qu'il sauroit affranchir les Catholiques des lois pénales et des serments qui les forçoient de renoncer à toute existence politique, il arriva, sans aucun plan décisif, à la seconde session qu'il avoit convoquée.

Mais les Catholiques eux-mêmes n'étoient pas d'accord. « Les plus habiles, » disoit Barillon, « et ceux qui ont le plus de part à la confiance du Roi

« d'Angleterre, connoissent bien que la conjoncture  
« est la plus favorable qu'on puisse espérer. Les Jé-  
« suites sont de ce sentiment, qui sans doute est le  
« plus raisonnable. Mais les Catholiques riches et éta-  
« blis craignent l'avenir... ils voudroient admettre tous  
« les tempéraments possibles, et se contenteroient  
« des plus médiocres avantages qu'on leur voudroit  
« accorder, comme seroit la révocation des lois pé-  
« nales, sans s'attacher à la révocation du Test, qui  
« rend les Catholiques incapables des charges et des  
« emplois... Leur avis prévaudroit, si les autres ne pre-  
« noient tous les soins possibles pour faire compren-  
« dre au Roi d'Angleterre que, s'il ne se sert de l'oc-  
« casion, et qu'il n'établisse pas présentement ce qu'il  
« a dessein de faire pour les Catholiques et pour lui-  
« même, il verra tous les jours naître de plus grands  
« obstacles à ses desseins. Le Roi me paroît fort ré-  
« solu de se prévaloir de la conjoncture présente. »

Barillon écrivoit ainsi le 12 novembre, et Jacques II ouvrit le Parlement le 19 avec un discours équivoque, où il exprimoit plutôt des intentions déjà bien connues qu'une volonté affermie. D'abord il demanda un subside pour l'entretien de l'armée, disant en peu de mots que les milices seroient insuffisantes pour réprimer des rébellions, s'il en survenoit de nouvelles. Quant aux lois pénales et à celles du Test, il en fit mention, mais seulement pour déclarer qu'il en vouloit dispenser les officiers Catho-



liques de l'armée. Là se bernoit tout son discours qui fut accueilli par une sévère froideur. Jacques II, avec plus de droiture dans le cœur, ou une politique plus ferme, eût demandé, nettement et dans les formes légales, la révocation de ces lois tyranniques, au lieu d'annoncer qu'il se mettroit au-dessus d'elles et du pouvoir législatif, qui seul avoit le droit de les révoquer. Il crut, par des paroles fières, étouffer une question dangereuse, celle du pouvoir dispensif, devant laquelle Charles II fut contraint de reculer, même dans le premier enthousiasme de la restauration. Le Roi livroit ainsi aux plus dangereux ennemis de son autorité le droit de se montrer les défenseurs des libertés publiques : occasion déplorable que l'inhabileté ou la mauvaise foi ont toujours le talent de procurer aux factions.

La révocation de l'Édit de Nantes avoit inspiré une sombre inquiétude aux Anglois contre leur Roi, qui put s'en convaincre de ses propres yeux. Un mandement d'un Évêque françois, l'Évêque de Valence, occupoit violemment le public, et Jacques II, avant d'ouvrir la séance du Parlement, en entendit la lecture dans un groupe de Pairs qui l'accompagnoient de réflexions véhémentes. Aussi son propre discours trouva-t-il des esprits très préoccupés de ce grand événement et des projets de leur souverain. Les Communes, à peine rentrées dans leur chambre, mirent sur-le-champ à l'écart la proposition de faire

immédiatement l'adresse d'usage au Roi. Elles s'ajournèrent d'abord à trois jours. Le 22, il y eut une grande vivacité dans la délibération, contre l'armée, contre les officiers Catholiques, sur la contradiction des paroles actuelles de Sa Majesté avec ses précédentes promesses de maintenir les lois qui assurent la Religion protestante. Seymour et Clergis, anciens députés, se distinguèrent dans ces débats. Jennins et Tuesden, nouveaux députés, furent couverts d'applaudissemens quand ils s'écrièrent : « Ne souffrons ni armée permanente, ni officiers papistes ! » Après un très long débat, il fut donc résolu, ce jour-là, que l'on apporterait un bill pour régler la milice, et la mettre plus en état de rendre, disoit-on, des services à Sa Majesté. Il fut également résolu qu'un subside seroit accordé. Mais sur la question si, dans le bill du subside, on mettroit ces mots : *pour l'entretien de l'armée actuellement sur pied*, il n'y eut que cent vingt-cinq voix en faveur de la cour, et deux cent cinquante-cinq rejetèrent ces mots importants. Quant à la réponse au discours de la Couronne, la chambre s'ajourna au lendemain.

Le 23, le comte de Middleton, ministre du Roi, proposa de délibérer immédiatement sur l'adresse déjà deux fois ajournée; mais la chaleur de la discussion n'en devint que plus grande, et le parti de la cour ne put faire passer la proposition de Middleton, qui fut remise à une autre séance.

Le lendemain, la scène avoit changé en apparence. Les vieux parlementaires ayant donné des instructions aux nouveaux, tout fut calme dans la forme, parce qu'on étoit décidé sur le fond. Ainsi, discussion modérée, mais ferme, et la chambre déterminée à ne souffrir aucun officier catholique dans l'armée. Elle rejeta même la proposition de tolérer ceux qui avoient actuellement des brevets, si le Roi promettoit de n'en plus nommer d'autres. Un comité fut nommé pour préparer une réponse au discours de la Couronne, avec la condition d'insister sur l'exécution du bill intitulé : Acte pour prévenir les malheurs qui peuvent arriver par les Papistes ; sauf à donner aux officiers Catholiques une indemnité pour les dépenses qu'ils ont faites, et une amnistie pour l'infraction de la loi. L'examen du subside promis et l'adoption de l'adresse furent renvoyés au surlendemain.

Si la Cour fut déconcertée par cette marche des Communes, elle ne le fut pas moins de ce qui se passoit dans la Chambre Haute. Sur la proposition de voter immédiatement une adresse de remerciement au Roi, le comte de Dévonshire (lord Cavendish) appuya cet avis, en disant : qu'il falloit effectivement remercier Sa Majesté, d'avoir parlé sans détour et d'avoir montré à son Parlement le joug préparé à l'Angleterre. Malgré cette vive attaque, et peut-être pour cela même, l'adresse fut votée ; mais lorsqu'on

voulut, quelques jours après, examiner le discours du Roi, le parti de la cour prétendit vainement qu'il n'y avoit plus à délibérer, puisque la Chambre avoit présenté son adresse de remercîment. Halifax, d'Anglesey, Mordaunt, Nottingham, l'Évêque de Londres s'exprimèrent avec vivacité sur la nécessité de préserver l'Église Anglicane, par la ferme exécution des lois du Test. Ils s'élevèrent surtout contre la prétention du Roi au pouvoir de donner dispense des lois, et dirent avec chaleur que si Sa Majesté bravoit ainsi un bill qui exclut les Catholiques Romains de toutes les charges civiles et militaires, les lois n'étoient plus que le jouet d'un absolu pouvoir. Le nouveau Chancelier, Jefferyes, se croyant encore avec les jurés du comté de Dorset, voulut répondre et *mugir*, dit un historien; mais sa voix fut étouffée par les expressions les plus amères du mépris et de l'horreur.

La chambre des Communes s'occupoit enfin du subside et de sa réponse au discours de la Couronne. Le Roi demandoit 1,400,000 liv. sterling; quelques membres de l'Opposition n'en proposèrent que 200,000. Mais on se mit d'accord pour 700,000, sans en spécifier l'emploi, pour ne pas autoriser indirectement l'entretien d'une armée permanente. Quant à l'adresse présentée par le comité, elle étoit rédigée en termes respectueux dans la forme, et décisifs sur le fond. « Le Roi, » dit Barillon en écrivant à Louis XIV, » n'est pas mécontent du sub-

« side, mais il veut que la chambre n'insiste pas sur « l'adresse qui a été votée. » En effet, les Communes avoient adopté le projet du comité; le parti de la Cour, qui n'avoit pu le faire ni tomber ni modifier, chercha, par un détour assez adroit, à l'annuler, s'il étoit possible, et proposa pour cela d'inviter la Chambre Haute à se joindre aux Communes<sup>1</sup>. Il pensoit que les Lords, ayant déjà répondu au discours du Roi, ne voudroient pas se trouver en contradiction publique avec eux-mêmes, par leur adhésion au vœu de la Chambre basse. L'Opposition, qui aperçut le piège, fit rejeter la proposition, et l'adresse fut présentée le 27 novembre. Elle marque assez fortement les progrès de l'opinion, depuis trois mois, contre le Gouvernement de Jacques II, pour qu'il soit convenable de la reproduire littéralement dans cette histoire.

Il y étoit dit : « Les Communes remercient très « humblement et de bon cœur Sa Majesté, ainsi que « leur devoir les y oblige, des grands soins qu'Elle « a pris, et de la sage conduite qu'Elle a tenue, pour « éteindre la dernière rébellion qui menaçoit, non « seulement de ruiner le Gouvernement dans l'Église « et dans l'État, mais encore d'extirper entièrement « leur Religion, établie par les lois, Religion qui « leur étoit si chère, et que Sa Majesté avoit pro-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II.

« mis, par des assurances réitérées, de défendre et  
« de maintenir.

« Elles supplioient Sa Majesté de leur permettre  
« de lui dire, en second lieu, qu'avec beaucoup de  
« zèle et de respect, elles avoient réfléchi, comme elles  
« le devoient, sur son discours royal;

« Que, pour cette partie où Sa Majesté parloit des  
« officiers de l'armée qui n'avoient pas les qualités  
« requises pour leurs emplois, selon un acte passé,  
« l'an vingt-cinquième du règne du feu Roi, son frère,  
« de glorieuse mémoire, intitulé : Acte pour prévenir  
« les dangers qui pourroient arriver par les Papistes;  
« les Communes représentoient fort humblement à  
« Sa Majesté, ainsi que leur devoir les y engageoit,  
« que ces officiers ne pouvoient être, d'après les lois,  
« capables de leurs charges, et qu'un acte seul du  
« Parlement pouvoit lever cette incapacité.

« Mais que par la déférence et le respect des Com-  
« munes pour Sa Majesté, qui avoit bien voulu prendre  
« connoissance des services de ces officiers, elles pré-  
« pareroient un bill, pour être passé en acte dans les  
« deux chambres, avec son consentement royal, afin  
« d'exempter ces officiers des peines portées par l'acte  
« passé l'an vingt-cinquième du règne du feu Roi,  
« peines qu'ils avoient encourues;

« Et comme la continuation de leurs emplois au-  
« roit pu être prise pour une dispensation de cette  
« loi, sans un acte du Parlement, dont les suites au-

« roient été de la dernière importance, par rapport  
 « aux droits de tous ses bons et fidèles sujets, ainsi  
 « qu'à toutes les lois faites pour la sûreté de leur  
 « Religion : les chevaliers, citoyens et bourgeois de  
 « la chambre des Communes de Sa Majesté, la sup-  
 « plioient très-humblement de donner des ordres tels,  
 « que nulle crainte ou jalousie ne pût rester dans le  
 « cœur de ses bons et fidèles sujets. »

Ainsi dans l'intervalle de sept jours, Jacques II avoit déjà vu s'évanouir toutes les espérances qu'il avoit conçues d'un Parlement choisi avec tant de soins parmi les plus zélés partisans de la monarchie. Choqué violemment du mot *Papiste*, inséré, malgré toutes les instances du parti de la Cour, dans l'adresse des Communes, « il répondit avec des marques de fierté et de colère, » dit Barillon, « qui faisoient assez connoître ses sentiments, quand il ne se seroit pas expliqué aussi clairement qu'il l'a fait. »

De retour à la chambre, l'Orateur des Communes fit son rapport du discours de Sa Majesté, qu'il lut en ces termes.

« Je ne m'attendois pas, messieurs, à une telle  
 « adresse de la Chambre des Communes. Je venois à  
 « peine de recommander à son attention les grands  
 « avantages qu'une bonne intelligence avoit déjà pro-  
 « duits entre elle et Moi. Je l'avois prévenue d'éviter  
 « qu'il ne se glissât entre nous aucune inquiétude,  
 « aucune jalousie. La réputation que j'ai acquise dans

« le monde, graces à la bénédiction de Dieu, auroit  
 « dû faire naître ou confirmer en vous la confiance  
 « qui m'est due. Mais enfin, de quelque manière que  
 « vous agissiez envers Moi, j'aurai toujours été ferme  
 « dans mes promesses, et j'aurai tenu toutes les pa-  
 « roles que je vous ai données dans mes harangues. »

A ce rapport, à cette lecture, la chambre garda un profond silence. Bientôt un Député demande qu'un jour soit fixé, pour délibérer sur la réponse du Roi. « Messieurs, » s'écria subitement le chevalier Cook, « nous sommes tous Anglois, et j'espère que  
 « des paroles de hauteur et de menace ne nous in-  
 « timideront pas assez pour nous empêcher de faire  
 « notre devoir. Nous conserverons notre Religion et  
 « notre liberté, si nous avons du courage <sup>1</sup>. »

Cook étoit un des plus riches propriétaires de l'Angleterre, et de plus, officier de l'armée. Le parti du Roi s'éleva aussitôt contre cette violente apostrophe, et demanda que ce Député fît des excuses ou fût envoyé à la Tour. Le Chevalier s'étant refusé à toute explication sur le sens de ses paroles, ne fut soutenu par personne, et la Chambre le fit conduire à la Tour, pour avoir manqué de respect à Sa Majesté. Mais trois jours après, le Roi prononça subitement l'ajournement des Chambres au 20 février, sans attendre que le bill des subsides fût dressé. « Il

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.



« n'y a pas d'apparence, » écrivoit Barillon, le jour même, à Louis XIV, « que la prorogation du Parle-  
« ment produise d'autre effet que d'augmenter le mé-  
« contentement de gens qui sont déjà aigris et mé-  
« contents : ceci apporte un grand changement dans  
« les affaires d'Angleterre. »

Le Roi ayant aussi complètement échoué dans ses desseins, continua tout à la fois de parler d'une manière fière, et d'agir par des moyens équivoques. Il accrédoit avec complaisance les discours qui se répandoient sur une mésintelligence entre lui et Louis XIV, mésintelligence dont il paroissoit vouloir s'attribuer l'honneur. Il accueillait les ambassadeurs d'Espagne, qui flattoient son idée vaguement favorite d'être un monarque puissant, et d'être le seul capable de poser les bornes de la toute-puissance française. Il paroissoit aussi écouter avec intérêt le comte de Rochester, qui, s'attachant à lui faire comprendre qu'un Roi d'Angleterre, étroitement uni à son Parlement, seroit toujours l'arbitre naturel de l'Europe, le supplioit de ne pas céder aux conseils qui lui étoient suggérés de continuer la prorogation des Chambres. De leur côté, les chefs parlementaires qui n'avoient pas quitté Londres, cherchoient tous les moyens capables de le porter à conclure un traité avec la Suède et le Brandebourg, traité qui s'appuyant sur l'alliance renouvelée avec les États-Généraux, eût reproduit en

quelque sorte la Triple-Alliance. Enfin la majorité des Catholiques entroit dans ces plans <sup>†</sup>. Ils en avoient référé à Rome; et non seulement ils travailloient à favoriser l'Espagne plutôt que la France, mais encore ils songeoient à se ménager le Prince d'Orange par une conduite modérée, pour le moment où l'ordre de la nature l'appelleroit au trône d'Angleterre.

Mais le parti du P. Piter ne pensoit pas ainsi, et soutenu par Barillon, il déconcerta tous les projets auxquels eût accédé le Roi, peut-être, s'ils eussent été appuyés de la promesse d'un fort subside. Le P. Piter, en effet, acquéroit de plus en plus la confiance du Roi, et lui inspiroit des résolutions extrêmes. Il ne falloit plus de Parlement : le moment étoit venu de s'unir à la France, « et de prendre des mesures telles que la Religion Catholique fût pour jamais établie en Angleterre. » Ces derniers mots avoient dans son esprit un sens dont le développement devint très-dangereux, et que l'on fera connoître plus tard. Quoi qu'il en soit, le Nonce du Pape, qui venoit d'arriver, lui paroissoit d'une modération au moins suspecte; car ce Prélat (M. d'Adda) n'avoit pas voulu prendre les insignes de sa qualité. Il représentoit même, au nom du Souverain Pontife, que les effets, d'abord insensibles, de la prudence et

---

† Lettre de Barillon.

du temps seroient plus sûrs, plus durables que ceux de la précipitation et de la violence.

Dans cette situation des esprits, Barillon alla droit à son but. Sunderland étoit d'un naturel magnifique; mais sa grande fortune ne suffisoit ni à son faste, ni à son jeu immodéré. Il avoit vu le duc d'York et Charles II pensionnaires de Louis XIV; il ne se fit pas scrupule de les imiter, et Barillon demanda pour lui ce qu'il nommoit une gratification annuelle de 120,000 livres tournois. Louis XIV crut avec raison qu'il pouvoit acheter le premier ministre du Roi d'Angleterre à meilleur marché. Sunderland accepta 60,000 livres; et, de ce moment, Roi et Royaume, tout fut vendu en apparence à Louis XIV. Par l'événement, ce fut au profit du prince d'Orange.

Cependant, si le Roi s'étoit montré surpris autant qu'indigné de trouver, dans un Parlement, naguère si docile pour tout ce qui pouvoit affermir l'autorité légale du Gouvernement, une soudaine et invincible résistance à des mesures qu'il croyoit pouvoir imposer d'autorité, il ne le fut pas moins en voyant un grand nombre d'officiers, tant de sa maison que de son armée, soutenir le Parlement, et se prononcer avec ardeur contre l'entretien d'une armée permanente. Il ne concevoit pas, dit Barillon, que l'esprit anglois prévalût en eux contre leurs propres intérêts. Il n'en voulut pas moins

montrer qu'il sauroit se passer du Parlement. Après avoir demandé 1,400,000 livres sterling, il en avoit accepté la moitié; cependant il n'attendoit pas que le bill en fût dressé, pour proroger la session des Chambres. « Le Roi, » disoit-on, « n'a donc pas « besoin même de cette moitié que les Communes « lui avoient offertes. » De là des inquiétudes qui devinrent plus vives quand on s'aperçut qu'il ne faisoit aucune réforme de troupes; qu'il y conservoit les officiers catholiques, et même qu'il en augmen-toit le nombre, donnant aux uns des actes de par-don pour le passé, aux autres, des actes de dispense pour l'avenir. Mais dispenser des lois, ou les révo-quer, n'est-ce pas une seule et même chose? Où s'arrêtera cette affectation superbe du pouvoir ab-solu, quand, au mépris d'une loi qui déclare le Pape ennemi de la Religion et du Royaume d'Angleterre, le Roi d'Angleterre envoie une ambassade solennelle au Souverain Pontife de Rome? Tels étoient les discours publics dans tout le Royaume. On attendoit impatiemment le 20 février, terme de la proroga-tion, pour savoir s'il restoit encore un moyen d'op-position légale dans l'assemblée du Parlement. Les espérances furent trompées par une prorogation nouvelle.

Le Saint-Siège, avec qui Jacques II vouloit ré-concilier l'Angleterre, étoit occupé par Innocent XI (Odescalchi), né sujet de l'Empereur, et attaché à

la puissance autrichienne, quoique Pape et Italien. L'esprit d'ordre qu'il avoit puisé dans la maison de son père, autrefois banquier à Milan, attira et fixa dans son trésor des sommes immenses qu'il employa libéralement au secours de l'Empire et de la Pologne, contre les forces de la Turquie; mais il avoit d'abord suivi la profession des armes, où il contracta une habitude de fermeté qu'il opposa jusqu'à son dernier soupir aux vues politiques de Louis XIV. Il fut donc naturellement allié de tous les ennemis de la France.

Il semble que tout ce qui se passoit alors en Angleterre dût particulièrement appeler l'attention et la protection même de ce Pontife; car un Roi, zélé Catholique, se trouvoit assis sur le trône d'Élisabeth. Mais Rome paroissoit embarrassée d'une pareille conquête, soit dans une sage prévoyance de l'avenir, soit dans l'appréhension que l'Angleterre ne fût enfin trop dévouée à la France.

Le cardinal d'Estrées, Français, et le cardinal Howard, Anglois, recevoient en effet, du P. Piter et de ses amis, une série perpétuelle de lettres, qui faisoient tout à-la-fois peur et pitié à ces deux Princes de l'Église. Touts deux, et le Saint-Père lui-même, s'occupoient bien plus à diriger qu'à exciter l'ardeur d'un zèle qui leur paroissoit trop fougueux. Ils conseilloyent cette patience qui prépare les triomphes de l'Évangile, et cette modération qui en perpétue



la durée. Le cardinal Howard, surtout, qui connoissoit bien l'esprit du peuple anglois, ne dissimuloit pas les craintes que lui donnoit, dans cette conjoncture délicate, la révocation de l'édit de Nantes. Aussi toutes les instructions que le Nonce de Sa Sainteté recevoit de Rome, lui prescrivoient cette circonspection, que la politique italienne sait toujours employer admirablement, quand elle lui est nécessaire. Un sentiment plus noble dictoit encore ces instructions, sans doute. Qu'importe, en effet, le temps à la Religion qui est éternelle?

Mais le temps est tout pour les cœurs ambitieux; et le P. Piter vouloit gouverner l'Angleterre. Vainement le Nonce du Pape avoit cru imprudent de paroître avec ce titre : le P. Piter voulut qu'une ambassade solennelle fût envoyée par le Roi d'Angleterre au Saint-Siège. Vainement, et par les lois du Royaume, tout Anglois qui négocioit avec la Cour de Rome, étoit, par le fait, coupable de haute trahison : cette considération, et toutes les préventions qu'elle devoit susciter, n'arrêtèrent personne. A cette imprudence grave on joignit le ridicule, et ce fut le comte de Castelmaine qui fut nommé à cette ambassade. Rome elle-même en rougit, et la Cour de France en fit d'interminables risées. Mais le secret de cette nomination est dans ces mots de Barillon : « J'ai su  
« d'un bon endroit, » dit-il à Louis XIV, « que le  
« Général des Jésuites, qui est à Rome, aura un

« grand pouvoir sur l'esprit du comte de Castelmaine, et dirigera sa conduite. »

Cependant Barillon supplia le Roi son maître de ne pas permettre que cet Ambassadeur, qui devoit passer à Versailles, ne devînt trop visiblement l'objet des railleries de la Cour. Outre la nullité personnelle du comte de Castelmaine, c'étoit une singulière invention que de choisir précisément le mari de la duchesse de Cléveland. « Il semble d'abord, » dit Barillon à Louis XIV, « qu'il y ait quelque ridicule à envoyer un homme, si peu connu par lui-même, et si connu par madame de Cléveland. Le Roi ne s'est point arrêté à cela et l'a choisi, parce que les Catholiques ont une grande confiance en lui, qu'il le croit très-habile et fort zélé Catholique. » Louis XIV chargea le cardinal d'Estrées de diriger l'Ambassadeur de Jacques II autant qu'il le pourroit; ce qui n'empêcha pas Castelmaine de faire des fautes énormes, et de s'attirer l'animadversion personnelle du Pape.

Le cardinal Howard ne se méprenoit ni sur l'imprudence des mesures que l'on inspiroit à Jacques II, ni sur la foiblesse des moyens auxquels on paroisoit mettre tant de confiance. « On aime chez vous, » disoit-il à un Théologien protestant, ( le docteur Burnet ), « la violence et l'ouvrage fait. D'un autre côté, » ajoutoit-il, « la Cour d'Angleterre n'a point assez d'hommes capables de travailler à l'ample

« moisson qu'elle se propose. On lui a envoyé tout  
« ce qu'il a été possible de trouver ; mais quels  
« hommes ! très-peu d'entr'eux connoissent la langue  
« du pays. Sortis très-jeunes d'Angleterre ou d'Ir-  
« lande, ils se sont fait un idiome composé de l'An-  
« glois, du François et de l'Italien. Comment leurs  
« sermons ne rebuteroient-ils pas leurs compa-  
« triotes ? » Ici, sans doute, le cardinal Howard, cou-  
vert de la pourpre Romaine, oublioit que les apô-  
tres n'avoient pas été moins dénués de toute science  
humaine. Quoi qu'il en soit les nouveaux Apôtres de  
l'Angleterre se voyoient forcés de lutter avec les  
docteurs les plus illustres des Universités et de l'É-  
glise Anglicane. Ceux-ci, éveillés sur leurs propres  
intérêts par les projets qu'ils supposoient au Roi,  
venoient d'engager une guerre méthodique et réglée  
contre les prédicateurs et les écrivains Catholiques.  
A leur tête figuroient les Tillotson, les Tennison et  
les Sherlock. Au second rang figuroient encore des  
hommes très-doctes ; et chaque semaine voyoit  
éclore, outre leurs sermons, un écrit nouveau,  
armé de toute l'érudition de ce temps, sur tous les  
points de discipline, de doctrine ou de dogme con-  
testés entre la Religion du Roi et la Religion de  
l'État. Cette controverse occupoit d'autant plus vi-  
vement l'Angleterre que la Religion n'étoit ici qu'un  
prétexte, et il ne s'agissoit au fond que de la po-  
litique.



Telle étoit l'infortune ou l'imprudence de Jacques II, lorsqu'il se fut engagé dans ses périlleux desseins, que ni la Chaire ni la Presse ne le pouvoient défendre : la Chaire, d'autant plus redoutable dans ses inimitiés, qu'ici elle étoit armée de son inviolabilité légale et toujours sacrée ; la Presse, toujours foible pour l'autorité, quand elle est auxiliaire, et toujours inexorable quand elle est ennemie.

La Presse en effet commençoit à introduire dans l'ordre social un élément qui, depuis trois siècles, n'est encore apprécié ni ce qu'il est ni ce qu'il peut être. De même que la parole individuelle de l'homme exprime tour à tour les diverses formes de sa pensée, les passions ou les besoins qui l'agitent, la lumière, l'erreur ou la perversité de son intelligence, la Presse est devenue l'organe de la pensée, des passions, des progrès, des besoins et des erreurs de la société. C'est la parole du peuple, mais avec cette différence prodigieuse : la parole de l'homme s'évanouit dans le temps et dans l'espace où elle est proférée ; avec la Presse, la voix de l'homme et de tous les hommes, la voix du peuple et de tous les peuples, est recueillie, fixée, multipliée, propagée dans la double immensité du temps et de l'espace. Avec la Presse, tous les peuples s'entendent ; la voix même des siècles qui sont écoulés se ranime et devient présente pour les siècles à venir. Elle semble ressusciter les nations couchées dans la nuit des

temps, et rallier toutes les familles dispersées de la race humaine. Avec la Presse, chacune des Nations est incessamment unie à toutes les autres, et incessamment présente aux hommes qui ont reçu de Dieu ou des lois la tâche laborieuse de la gouverner. Elle assiste à leurs Conseils, elle les poursuit même jusque dans l'intimité, jadis inviolable, de leurs foyers domestiques. Ainsi avec la Presse, il n'existe pas, il ne peut exister de mystère politique. Le Ministre le plus habile n'a pas un seul dessein que la société toute entière ne devine s'il le cache, et ne tourne à sa ruine tôt ou tard, s'il s'obstine à le vouloir accomplir malgré elle. Comment en seroit-il autrement ? Non seulement cette parole du peuple, mais encore la parole de tous les peuples unis par la Presse, dans une sympathie universelle, pénètre tout à la fois dans la chaumière du pâtre, dans l'atelier de l'artisan, sous la tente du soldat. Elle attend le matelot sur le rivage lointain où il va descendre. Il n'est pas jusqu'au Cénobite qui ne veuille la connoître, ne fût-ce que pour crier, Anathème ! Ainsi le monarque qui se croit le plus absolu est forcé, pour ainsi dire, de descendre lui-même au forum, parce que tout est vu ou prévu, accusé, jugé, condamné, rarement absous, par cette voix qui se croit et veut être souveraine. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Qui pourroit le dire ? Seulement c'est un fait que nulle puissance ne peut dé-

truire en le niant. Mais il entraîne une conséquence indestructible ; c'est que nul gouvernement ne peut être impunément injuste , corrupteur ou inhabile.

Jacques II ne pouvoit pas sans doute connoître tout l'ascendant de cette force nouvelle , mais dans toute l'Europe comme en Angleterre elle agissoit ouvertement contre lui. Tandis que cinquante mille Religionnaires fugitifs étoient un spectacle perpétuel pour les Anglois , qui jugeoient les desseins de leur Roi par l'édit de Louis XIV , les Presses infatigables de la Hollande excitoient la commisération des peuples protestants sur le sort de ces fugitifs. Le Roi n'avoit donc pas uniquement les Anglois à soumettre , mais les Anglois excités par les vœux et l'assentiment de tous les peuples qui faisoient cause commune avec eux. Sur ce point les nations possèdent un instinct merveilleux , que les gouvernements ne doivent pas mépriser. Dans les grandes divisions publiques , un peuple ému sait toujours quelle force doit l'appuyer. Tandis que Jacques II n'avoit réellement pour lui qu'un très-petit nombre de ses sujets Catholiques , tous les Anglois protestants , outre la force légale de leurs usages , de leur Religion et de leur Opposition même , se sentoient protégés contre leur Roi par tous les Protestants de l'Europe , auxquels s'unissoient les grandes puissances Catholiques , à cause de la France qu'elles redoutoient.

---

## SOMMAIRE.

---

1686.

---

Décisions des Juges sur le pouvoir de dispenser des lois, et  
affaire du Chevalier Hales. — Parlement d'Écosse. — L'Irlande.  
— Projets sur l'Irlande. — Talbot, Duc de Tyrconnel, Vice-  
Roi.

---

•

## LIVRE XII.

1686.

L'USAGE le plus dangereux que l'autorité suprême puisse faire des lois et des institutions publiques, c'est de vouloir en exprimer des conséquences toutes contraires à leur fin naturelle. Au scandale de la conscience publique ainsi méprisée, se joint l'aveu tacite de l'artifice qui vient au secours de l'impuissance. Les peuples respectent la force, même injuste, quand elle est déployée avec courage; mais ils savent bientôt évaluer celle qui n'est qu'empruntée; ils la jugent ce qu'elle est réellement; ils la méprisent, et elle tombe. On en voit ici un grand exemple.

Jacques II n'avoit pu obtenir du Parlement la reconnaissance, au moins tacite, du pouvoir dispensif qu'il s'étoit attribué ouvertement dans son discours. Il chercha donc un moyen de l'établir sur une décision légale et comme un fait de chose jugée : ce

fut d'obtenir l'assentiment des douze juges d'Angleterre. Le Lord Chancelier Jefferyes n'étoit arrêté que par quelques difficultés dans les termes et dans la forme. Cependant quatre des juges se montrèrent inébranlables sur le droit. Alors le Roi les révoqua; et lorsqu'il les eut remplacés, bien assuré de la docilité de tous, il les fit délibérer sur cette question : « Si le Roi peut dispenser du serment et du *test* les personnes qu'il placeroit dans les charges et emplois du Royaume? »

L'autorité de la chose jugée a tant de force en Angleterre, que la question, ainsi posée, ne sembloit pas même douteuse au Roi et à son Conseil. Le droit de faire grace, disoit-on, de remettre les amendes et les biens confisqués, les actes de *pardon* particuliers et les amnisties générales, considérés comme dispenses de la loi générale, étoient certainement une prérogative de la Couronne, qui remontoit aux temps les plus anciens et qui n'étoit contestée de personne. Le Roi pouvoit donc dispenser de la loi pénale par rapport à la Religion, comme des autres lois pénales qui regardent la sûreté de l'État ou les intérêts du fisc. Mais cet argument n'étoit qu'un sophisme. Le Roi ou le législateur peut bien remettre la peine, mais non pas autoriser le crime ou le délit pour lequel cette peine est prononcée ou infligée.

On faisoit un argument plus spécieux. Tout acte,

disoit-on, ne peut priver un Roi de sa prérogative, qui est une et inséparable de sa personne. Il a le droit d'exiger le service de tous ses sujets pour le bien de l'État; nul acte ne peut donc l'empêcher d'employer ses sujets Catholiques. Mais il y a un vice manifeste dans ce raisonnement, qui est de supposer que tous ses sujets ont la capacité civile ou politique. Or, nul sujet anglois, d'après la loi, ne pouvoit occuper une charge publique, sans prêter serment, et sans justifier dans les six mois qu'il avoit fait un acte de communion avec l'Église anglicane. L'incapacité politique du sujet anglois, dans ce cas déterminé, ne pouvoit donc être détruite que par une autre loi. Ainsi, dispenser de la loi, c'étoit abroger la loi même. Or, le Roi ne pouvoit que remettre la peine encourue, puisqu'il n'étoit pas législateur. On décidoit donc la question par la question.

« Mais il n'y a pas de loi dont le législateur ne puisse dispenser. Dieu lui-même, » dit-on encore, « a dispensé d'une de ses lois, en ordonnant à Abraham de sacrifier son fils. » Sans doute, mais il s'agit ici du législateur; et le Roi n'étoit législateur qu'avec le Parlement.

Aussi les juges, pour faire disparaître ce vice de raisonnement, décidèrent, à la majorité de onze contre un, « que les lois du Royaume étoient les lois du Roi; que les Rois d'Angleterre pouvoient en

« dispenser, quand la nécessité l'exigeoit ; qu'ils  
 « étoient seuls juges de cette nécessité ; enfin, qu'ils  
 « n'avoient pas droit de renoncer aux prérogatives  
 « de leur couronne. »

Cette décision, appuyée sur le faux principe que la loi du Royaume étoit la loi du Roi, renversoit l'autorité du Parlement, qui concourt nécessairement à la formation de la loi. Quant au pouvoir de dispenser, il est évident que toute loi ayant pour but la conservation de la société, le droit de dispense, en cas de nécessité, est une conséquence naturelle et nécessaire de la loi même : car il seroit absurde de prétendre que la société doit périr par respect pour la loi. Mais le fait de nécessité se manifeste de lui-même si fortement quand il existe, que jamais il ne peut être qu'une exception très rare au droit commun. Cette décision des juges n'étoit donc réellement qu'un acte de forfaiture, qui cependant servit à régler toute la conduite ultérieure du Roi.

Il ne suffisoit pas en effet d'une décision absolument théorique et portée sur une question toute générale ; il s'agissoit de l'appliquer légalement, et de la convertir immédiatement en doctrine pratique. Le moyen que prit la Cour est bien peu digne de l'histoire ; mais il explique le déplorable système qui conduisoit incessamment le Roi d'Angleterre à sa ruine. Ce fut de susciter contre un des officiers Catholiques un dénonciateur.



Le chevalier Édouard Hales, né d'une illustre famille du comté de Kent, fut choisi pour donner à toute l'Angleterre le singulier spectacle qu'on lui préparoit. Hales étoit colonel d'infanterie; catholique, il n'avoit pu se soumettre à la loi du Test. Son cocher se présente aux magistrats, l'accuse formellement de contravention à la loi, et réclame les 500 livres sterling accordées pour récompense aux dénonciateurs. Le ministère public conclut à l'application des peines légales; mais le chevalier Hales produit la dispense qu'il avoit obtenue, scellée du grand sceau de l'État : il est renvoyé absous.

Le Roi, se croyant très-fort de la décision de ses juges, et de l'application qui venoit d'en être faite par un jugement solennel, ne s'occupait plus, pendant tout le cours de son règne, que des moyens de placer les Catholiques dans toutes les charges civiles, militaires et religieuses de ses trois royaumes; exigeant même, de tous ceux qui occupoient les premières dignités, qu'ils se déclarassent Catholiques, s'ils vouloient être conservés.

Cependant le procès et l'absolution d'Édouard Hales avoient excité l'attention et l'inquiétude publique. Une controverse générale s'établit dans toute l'Angleterre, sur les droits du Roi et du Parlement. La nation, émue par ces discussions universelles, s'abandonnoit d'autant plus aux défiances les plus sinistres, que le Parlement, ajourné au

20 février, fut successivement prorogé d'abord au mois de mai, puis au mois de novembre, et que tout annonçoit la résolution de le dissoudre.

Le Roi subordonnoit toutes les affaires du Gouvernement au projet, non pas de procurer l'exercice libre de la Religion aux Catholiques, ce qui eût été une grande et noble pensée, mais de détruire réellement la Religion de l'État; et pour cela, il s'agissoit d'arriver à l'exclusion de la princesse d'Orange. Ce projet dangereux, qu'il n'osoit s'avouer à lui-même, étoit l'occupation constante du Conseil secret auquel il s'étoit abandonné. Mais avant d'en venir là, il falloit renverser le crédit des Clarendon, les éloigner de la personne du Roi, donner en Irlande toute la puissance aux Catholiques, obtenir du Parlement d'Écosse la révocation des lois pénales et du dernier Test; enfin, appuyé des forces de ces deux royaumes et de la puissance françoise, imposer la loi à l'Angleterre. Ce plan fut suivi cette année avec persévérance.

Le Roi devoit se croire assuré de la docilité du Parlement d'Écosse; et quoique dans ce royaume il y eût très-peu de Catholiques, au milieu d'une immense multitude de Presbytériens, il présuma tellement de son autorité, qu'il voulut tout à-la-fois abolir les lois pénales et le Test, en faveur des Catholiques, et livrer les sectes séparées de l'Épiscopat Protestant à toute la rigueur des lois. Dès le mois

de mars, il avoit disgracié le duc de Queensbury, en lui ôtant sa charge de Grand-Trésorier et le commandement du château d'Édimbourg. La Trésorerie fut mise en commission sous la présidence du Chancelier, le comte de Perth, qui venoit de se déclarer Catholique. Le château d'Édimbourg étoit donné au duc de Gordon son beau-frère, le plus considérable des Seigneurs Catholiques. Le duc d'Hamilton s'étoit réuni à leur parti, et son crédit paroissoit suffisant pour contre-balancer toutes les oppositions. Enfin, mylord Murray, Secrétaire d'État pour l'Écosse, et nouvellement converti, devoit tenir le Parlement au nom du Roi.

Cependant les seigneurs écossois, que Jacques II avoit mandés à Londres, pour s'assurer de leur concours à ses desseins, lui firent entrevoir plus de difficultés qu'il ne pensoit <sup>1</sup>. Il exigea d'abord leur promesse de faire abolir le Test, et ils s'y étoient engagés. Mais bientôt ils n'osèrent soutenir ce qu'ils avoient promis, à moins que le Roi ne leur donnât le pouvoir de consentir en son nom un nouveau bill qui confirmeroit la Religion Protestante, avec cette clause formelle et solennelle, qu'à l'avenir Sa Majesté n'y apporteroit aucune altération ni diminution. Jacques II, qui, par la loi même, avoit la suprématie religieuse, ne voulut pas consentir à

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

cette restriction de son pouvoir; et de part et d'autre, il fut convenu que le Parlement resteroit libre de se prononcer sur la conservation ou l'abolition du Test. Le Roi, d'ailleurs, l'avoit lui-même fait établir sous le règne de son frère, pour soumettre les Presbytériens aux Évêques et aux magistrats séculiers. Il avoit de plus le pouvoir dispensif en faveur des Catholiques, et ce pouvoir ne lui étoit pas disputé en Écosse.

Le comte Murray partit avec les instructions du Roi, et une lettre directement adressée au Parlement d'Écosse, tandis que le Parlement d'Angleterre étoit prorogé pour la troisième fois, et renvoyé au mois de novembre. L'assemblée s'ouvrit en Écosse le 10 mai. La lettre du Roi ne demandoit aucun subsidé; elle offroit un consentement sans réserve aux bills qui seroient portés pour ouvrir le libre commerce de l'Écosse avec l'Angleterre. A cette offre succédoit l'invitation ou l'ordre de passer en loi un acte d'amnistie porté par Sa Majesté, en faveur de tous les Écossois compromis dans les dernières rébellions. Enfin, les Catholiques étoient recommandés au Parlement, « afin, » disoit le Roi, « qu'après avoir donné tant de preuves de loyauté et d'une conduite paisible, ils puissent, par votre secours, jouir de la protection des lois et de la sûreté personnelle, sous notre Gouvernement royal, comme tous nos autres sujets, et sans qu'ils soient

« soumis à des obligations que leur croyance ne sauroit admettre. » Le Roi terminoit sa lettre sans explication, ajoutant cependant que le comte de Murray avoit toute sa confiance, et qu'il étoit chargé de ses pouvoirs. Murray, cependant, ne s'ouvrit pas davantage; et après avoir signalé tous les avantages et les bienfaits que le Roi son maître avoit déjà, dit-il, répandus sur son ancien Royaume, il termina son discours en disant que Sa Majesté ne demandoit qu'un seul témoignage de reconnoissance pour tant de faveur, c'est-à-dire, de laisser vivre en paix, au milieu d'eux, le petit nombre des Catholiques de ce Royaume.

Après tout ce que Jacques II, comme duc d'York et comme Roi, avoit fait pour l'Épiscopat et pour la noblesse d'Écosse; après surtout les excessifs témoignages d'un zèle sans bornes, et d'une obéissance toute passive que le dernier Parlement lui avoit donnés, il étoit difficile de supposer que le Roi éprouveroit la moindre résistance. Les Catholiques écossois ne pouvoient numériquement causer aucun ombrage; toutes les sectes presbytériennes étoient d'ailleurs abandonnées au zèle sauvage et furieux des Évêques protestants. Mais les seigneurs écossois qui étoient venus à Londres en avoient emporté toutes les inquiétudes que les Anglois avoient conçues pour eux-mêmes. Déjà le duc d'Hamilton regrettoit ses promesses, fortement ébranlé par les

remonstrances des Seigneurs et des Évêques d'Angleterre. D'un autre côté, le duc de Queensbury, qui venoit d'être sacrifié à un Catholique, étoit le plus riche seigneur de l'Écosse. Allié aux Stuarts par les Douglas, il venoit de marier son fils à la nièce du comte de Rochester, beau-frère de Jacques II, et oncle de la princesse d'Orange. Il vit clairement la chute prochaine de Rochester, et les secrets desseins du Roi, dans l'impuissance manifeste où Rochester avoit été de le soutenir <sup>1</sup>. Il se trouva donc assez naturellement dans le parti de l'Opposition, lui et ses amis; il eut même des relations secrètes avec le Pensionnaire de Hollande, Fagel, et par conséquent avec le parti du prince d'Orange. Enfin les Évêques furent tout-à-coup animés du même esprit que ceux d'Angleterre. Tout le Clergé de la province d'Aberdeen, entre autres, signa en corps une requête à son Évêque, pour l'engager formellement à combattre pour la Religion de l'État, en refusant toute modification aux lois pénales. Cette requête, d'un style véhément et fanatique, servit de modèle aux discours de l'Opposition. Une fois la discussion engagée sur un bill de tolérance, le duc d'Hamilton reste neutre, ce qui étoit déjà se déclarer. L'Évêque de Dunkald et celui de Galloway se prononcent avec impétuosité, l'Archevêque de Glasgow avec timidité.

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

Une voix s'élève et dit : « Jadis on nous a reproché  
« d'avoir vendu notre Roi en le livrant aux Anglois.  
« Evitons aujourd'hui le reproche de vendre notre  
« Dieu, en souffrant que la véritable Religion soit  
« changée. <sup>1</sup> » A ces nouvelles, le Roi se hâta de  
finir la session ; il ne s'y passa aucun bill, si ce n'est  
l'approbation de quelques concessions de terres faites  
par le Roi au comte de Melford et autres Seigneurs  
qu'il vouloit récompenser. « Mais, » dit-il lui-même <sup>2</sup>,  
« Sa Majesté eut encore le malheur, dans cette occa-  
« sion, de déplaire aux Ecossois, en accordant sa  
« confiance et sa faveur à des personnes que le  
« peuple n'aimoit ni n'estimoit. »

Cette résistance inattendue, de la part du Par-  
lement d'Écosse, produisit en Angleterre une forte  
sensation. Mais le Roi n'en parut pas découragé. Il  
dit à l'Ambassadeur de France qu'il feroit d'autorité,  
en faveur des Catholiques, ce que le Parlement avoit  
refusé. Il commença par dépouiller le duc de Queens-  
bury de toutes ses charges à la Cour ; et, par son  
droit de suprématie sur l'Église Protestante, il dé-  
posa l'archevêque de Glasgow et l'évêque de Dun-  
kald. C'étoit avertir l'Église Anglicane, qui déjà n'a-  
voit que trop d'ombrages. Cependant le Roi croyoit  
trouver en Irlande une ample compensation de ses

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

<sup>2</sup> Mém. de Jacques II.

mécomptes sur l'Écosse ; et déjà , au rapport de Barrillon , l'Angleterre s'en occupoit avec beaucoup de chagrin et de chaleur , voyant dans l'avenir la séparation de l'Irlande comme un fait inévitable sous le règne d'un Catholique.

Si les Anglois appréhendoient cet événement , le Roi n'en avoit pas la pensée. Il ne l'eut pas même , lorsque disputant l'Irlande , les armes à la main en 1689 , au prince d'Orange , cette séparation , qui alors eût été facile , eût sauvé la dynastie des Stuarts. Mais cette grande combinaison étoit réellement dans les vœux de l'ancienne Irlande comme dans les projets du Vice-Roi , duc de Tyrconnel , à qui Jacques II avoit donné le secret de ses desseins en faveur des Catholiques d'Angleterre , d'Écosse et d'Irlande.

L'Irlande ! ce nom réveille tant de souvenirs d'oppression , d'iniquités , de massacres perpétrés pendant des siècles ; il est tellement lié à l'histoire de la révolution qui précipita les Stuarts , à l'existence même actuelle de l'Angleterre : l'Irlande , cette terre dévouée depuis si long - temps à la servitude , à la dégradation , à la misère ; cette terre qui présente encore le tableau de la barbarie primitive , à côté de cette grande et majestueuse civilisation , excessive même , de l'Angleterre ; l'Irlande enfin , d'où partira , quand la France le voudra , le coup de tonnerre qui abattra son impitoyable souveraine , est si peu connue aujourd'hui , même de l'Europe , qu'il n'est pas



inutile de lui manifester ce douloureux phénomène d'une nation toujours opprimée, malgré la loi chrétienne qui est la loi même de la justice, et toujours esclave sous un peuple qui affecte et proclame sans cesse la loi de la liberté civile.

Déroulons pour un moment ces annales toujours sanglantes. L'Irlande avoit échappé au joug des Romains. Libre et inconnue au milieu des flots qui l'environnent, elle conservoit son gouvernement patriarcal, dont l'origine se perdoit dans la nuit des temps. Un monarque suprême, un Roi dans chaque province, un dynaste dans chaque district, un chef de tribu pour les familles ; tel étoit le gouvernement, qui, par des anneaux sans interruption, descendoit sans effort du monarque au dernier membre de la tribu. Mais Chefs de tribus, Dynastes, Rois des provinces, et Monarque de l'île, tous étoient de la même famille, et cette famille immense descendoit elle-même d'un antique législateur venu de l'Espagne, quand l'Espagne étoit civilisée par les Phéniciens : ce législateur étoit Phénicien lui-même. Ainsi la famille royale de l'Irlande remontoit au berceau du monde, si les traditions du pays ne sont pas de vaines, mais brillantes illusions. Le Monarque, les Rois, les Dynastes, les Chefs de tribu étoient héréditaires, non pas suivant l'ordre de la primogéniture, mais par élection dans la famille ; et le danger de ces élections étoit écarté

ou atténué, parce que l'élection s'accomplissoit toujours, pendant la vie même du Prince titulaire. Il y avoit enfin, tous les trois ans, des assemblées qui représentoient, sous le nom de *Tarah* ou *Téamor*, la nation, la province ou le territoire gouverné par les Dynastes. Ces assemblées se composoient de trois ordres; la noblesse, les druides et les lettrés, les artisans et le peuple. Dans la suite des temps, les Évêques siégèrent aux *Tarah* ou *Téamor* à la place des Druides.

On voit déjà comment l'Irlande, unie étroitement comme une famille indivisible, a dû réagir contre toute conquête, même accomplie, et rester perpétuellement redoutable par ses liens naturels, lors même que la force eut brisé ses liens politiques. C'est ce qui arriva, lorsque les hommes du Nord, ayant inondé toute l'Europe, au neuvième siècle, s'établirent en Irlande. Leur chef s'étoit proclamé Roi, et la Barbarie siégeoit avec lui sur son trône usurpé. Un jour le soleil se lève, et sur toute la surface de l'Irlande, il ne vit plus des Danois et de leur Prince que les cadavres.

Mais le torrent des barbares n'étoit pas épuisé. Des flots toujours nouveaux inondèrent l'Irlande, et pendant cent cinquante années ses enfants disputèrent le vieux sol de leurs aïeux. Le seul Roi de Momonie et de Lagénie, Brien-Boirohim (que son nom vive éternellement dans les cœurs que charme le doux nom de la Patrie!) Brien-Boirohim livra

quarante-neuf combats à l'étranger; et dans la dernière bataille, bataille immortelle<sup>1</sup>! ce héros, digne des temps et de la lyre d'Homère, termina sa vie glorieuse et infatigable. Mais en expirant sur ses derniers trophées de Clontarf, à 88 ans, son dernier regard vit les Danois morts, et son pays libre.

Hélas! ces longues et terribles guerres pour l'indépendance nationale, laissent toujours après soi le germe fatal des dissensions civiles. De fiers caractères s'élèvent, des droits nouveaux, ou des jalousies hautaines se défendent par les armes; et l'anarchie vient disputer un sol que l'étranger laisse toujours sanglant et couvert de ruines. Tel fut le sort de l'Irlande après le héros de Clontarf. Le frère le dispute au frère dans la tribu, le dynaste au dynaste, le Roi au Roi, et tous au Roi suprême. Alors le vaincu appelle l'étranger; et quand l'étranger survient, il n'est plus de patrie.

Tel que Narsès, qui appela les Lombards en Italie, et le comte Julien, les Sarrasins en Espagne; Dermot, Roi de Lagénie, appelle les Anglois. Dermot en effet se rétablit dans sa province avec une armée de Gallois, il fait des conquêtes sur ses voisins, il appelle encore de nouveaux étrangers. Alors le Roi d'Angleterre permet à ses chevaliers de s'armer pour des exploits nouveaux. Il leur donne tout

---

<sup>1</sup> 23 avril 1014.

ce que leur épée saura conquérir. C'étoit Henri II, petit-fils de Guillaume le Conquérant.

Un jour le Dynaste de Waterford ( 1172 ) aperçoit sur l'horizon lointain de la mer une flotte nombreuse. Il fait tendre les chaînes de son port. Foible obstacle. Henri II l'a bientôt franchi. Descendu à Waterford, il fait condamner, comme rebelles, par les juges de sa Cour, le Dynaste et ses Ministres. « Je ne suis pas venu pour conquérir, dit-il, mais pour régner. Je suis souverain de l'Irlande. » Le Pape Adrien IV, né Irlandois, lui avoit donné l'investiture de l'île, seize ans auparavant ( 1156 ). Voilà le titre des Rois d'Angleterre sur l'Irlande.

Henri II ne fit point de conquête. Il retira de ses chevaliers ce qu'ils avoient conquis, et leur laissa des domaines, à titre féodal, comme émanant de sa Couronne. Il garda les villes, appela dans Dublin les habitants de Bristol, ville d'Angleterre, et dans Waterford les Danois établis dans l'île de Man. Il fit enfin, comme les Romains dans les Gaules, une province Angloise, gouvernée sous la même loi que les comtés de l'Angleterre.

Il parcourut ensuite, entouré de sa Cour et de ses chevaliers, une partie du midi de l'Irlande, appelant dans son camp les Dynastes qui n'avoient point encore subi le joug, les recevant avec magnificence, garantissant à chacun, sous le serment de

foi et hommage, leurs droits, leurs propriétés et les lois du pays. De retour à Dublin, il convoqua le Clergé, qui le proclama restaurateur de l'Église, pacificateur et Seigneur de l'Irlande.

Si cette conquête paisible eût été soutenue par un gouvernement juste et l'action régulière des lois, l'Irlande eût participé sans doute aux prospérités successives de l'Angleterre. Henri II possédoit la province de Lagénie, par la cession que Strongbow, chef des Gallois, gendre et héritier de Dermot, lui en avoit faite. Il étoit maître de la Midie par l'extinction de la famille royale dans cette province. Touts ses chevaliers investis de vastes domaines relevoient de sa Couronne. Mais il est bientôt forcé de quitter l'Irlande, pour apaiser la fermentation de l'Angleterre, excitée par le meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Le Pape le menaçoit des foudres de l'Église, et ses propres enfants se révoltoient contre lui. Alors, pour maintenir l'Irlande sous le joug des Anglois, il y envoie de nouveaux *aventuriers*, auxquels il délivre des Chartes pour posséder tout ce qu'ils pourroient ravir.

Touts se précipitent sur l'Irlande, Anglois, Gallois et Normands. L'Ultonie est conquise au milieu des ravages et des implacables massacres. Au bruit de ces irruptions, Rodéric O'Connor, qui, derrière le Shannon, avoit maintenu son titre de Roi de Connaught et de Monarque d'Irlande; les Dynastes de

l'ouest et du nord, que Henri n'avoit ni visités ni reçus à l'hommage féodal; ceux même qui s'étoient soumis, prennent les armes. Huit ans sont consumés dans une guerre barbare; les Anglois sont massacrés à Waterford, et les Irlandois à Down. Mais enfin des traités partiels ramènent une espèce de paix; les titres de Roderic O'Connor sont reconnus, et sa Couronne doit relever de la Couronne d'Angleterre.

Henri II cependant veut affermir sa nouvelle domination. Il donne à son second fils, le prince Jean, le titre de Seigneur d'Irlande, et l'envoie dans cette île avec des forces imposantes, une Cour brillante, et surtout avec des Ecclésiastiques dont la renommée lui conciliera le clergé de cette île pieuse, qui porte avec orgueil le titre de l'Ile des Saints. Tel est l'ascendant de la puissance et de la Majesté, que tous les chefs du pays accourent en foule autour du jeune Seigneur de l'Irlande. Mais en voyant à sa Cour ces dynastes au langage étranger, à la taille robuste, à la chevelure flottante, à la barbe touffue, ce Prince jeune et frivole, ses Normands, non moins imprudents, les reçoivent avec de grands éclats de rire. Joués, bafoués, insultés, ces fiers dynastes s'ouvrent un passage au milieu des courtisans, se retirent furieux, racontent leur outrage aux dynastes qu'ils rencontrent. Moins rapide est l'éclair que le feu de l'indignation nationale. Familles, tribus, na-

tion, tout se lève en armes. Sur tous les points de l'Irlande, les étrangers sont assaillis, les forts détruits, les garnisons passées au fil de l'épée. Les seuls Gallois, premiers auxiliaires de Dermod, résistent, et conservent un asyle ouvert aux futurs vengeurs de l'Angleterre. De là cinq siècles d'anarchie, de ravages, de cruautés mutuelles; de là une haine éternelle, qui se transmet comme la vie, du père aux enfants, de postérité en postérité.

Du douzième au seizième siècle, quelle nation fut plus malheureuse que l'Irlande? L'étranger se resserre dans une enceinte de forts qu'il nomme le *Pale*. En-deçà, règne la loi angloise; au-delà, pour les Conquéranrs du *Pale*, il n'existe ni loi divine, ni loi humaine. L'Irlandois n'est plus à leurs yeux qu'un vil animal dont il faut purger la terre. Nulle protection pour sa propriété, pour sa vie. En paix, l'Irlandois est un ennemi. En guerre, il est un rebelle. Si la nature ou l'intérêt unit quelquefois l'étranger au sang indigène, l'étranger n'est plus qu'un Anglois dégénéré. Commerce, échange, traité, mariage, tout est proscrit par la loi. La loi veut que la haine et la séparation des deux peuples soit éternelle. *L'Irish statutes* est le *Code noir* de l'Irlande. Cependant arrivent et arrivent encore de nouvelles bandes d'*aventuriers* qui agrandissent la ligne de la domination angloise, par la spoliation, par le massacre; et l'Irlande, toujours sanglante, n'a de repos,

au-delà du Pale, que quand l'étranger se déchire lui-même. En effet, sous le nom fastueux de Parlement d'Irlande, Parlement où il ne siège pas un seul Irlandois, les Seigneurs du Pale, Gallois et Normands, Anglois et Écossois, fondent une aristocratie anarchique, autant qu'avare et cruelle : unis pour opprimer, divisés pour le partage des dépouilles, et souvent rebelles contre le Roi d'Angleterre leur souverain.

Henri VIII enfin s'occupe de l'Irlande, et prend le titre de Roi, en 1541. Ce titre auguste lui concilie la soumission de quelques Princes du pays, qui trouvent asyle et protection sous l'autorité royale. Mais Henri VIII veut changer la Religion en Irlande. Alors une guerre, que le siècle où nous sommes ne voit encore que suspendue, s'allume et prépare de nouvelles et interminables calamités. L'Irlande toute Catholique se réunit à ceux des Seigneurs du Pale qui sont restés Catholiques. L'ennemi commun est le Roi.

Marie, fille de Henri VIII, a rendu la Religion Catholique à l'Irlande, et soudain la guerre se réveille entre les Irlandois, et tous les Anglois du Pale. Mais la Reine persécute aussi les Anglois de l'Île, devenus Protestants, et sa mort ouvre une arène immense aux représailles. Élisabeth en effet, que l'Angleterre place encore à la tête de ses plus grands Rois, Élisabeth n'est pour l'Irlande qu'un



tyran sanguinaire. Elle veut que les Irlandois Catholiques adoptent sa foi et sa liturgie nouvelle; c'étoit proposer aux Indiens des Pizarre et des Cortez la foi des Espagnols. Elle promulgue ses lois barbares, et l'Irlande y répond par un soulèvement universel. Couvrons d'un voile funèbre plus de quarante ans du règne d'Élisabeth sur l'Irlande. Nous n'y verrions encore que la violation détestable de tous les droits de l'humanité, dans une guerre d'extermination perpétuelle. Qu'il nous suffise de cette parole d'un historien, pour peindre tant de misères : « On voyoit, » dit-il, « des enfants se nourrir « de la chair et des entrailles de leurs mères mortes. » Non ; les désastres de l'Irlande, sous la domination angloise, ne peuvent se comparer qu'à cette désolation de Jérusalem, à sa dernière ruine par les Romains.

Les chefs de l'Irlande, vainqueurs enfin, demandoient à Élisabeth, amnistie, liberté de conscience, et restitution des propriétés, envahies seulement depuis son règne. Deux fois elle refuse la paix, et meurt laissant aux Stuarts ce sanglant héritage. Mais à l'avènement de Jacques VI, Roi d'Écosse, au trône d'Angleterre, sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>, un soleil nouveau semble se lever pour l'Irlande. Jacques Stuart avoit soutenu les dynastes contre la tyrannie d'Élisabeth. Descendant d'Édouard Bruce, que l'Irlande avoit jadis élu et couronné Roi, il semble tout à coup élu lui-même par la Providence,

puisque l'antiquité de sa race montre également un Roi, né du sang de leurs anciens maîtres, aux familles victorieuses, comme aux tribus opprimées. O'Neil et O'Donnell, derniers chefs de la confédération irlandaise, suspendent la guerre, vont à Londres; ils rendent foi et hommage au souverain des Iles Britanniques; ils y trouvent un Roi, un père, un législateur. Jacques I<sup>er</sup> est véritablement Roi d'Irlande, par sa naissance, par sa justice, par ses bienfaits. Il assure les propriétés, il distribue les terres de la Couronne à des *planteurs* nouveaux et aux descendants des vieux Irlandais. Le libre exercice de leur Religion est rendu aux Catholiques. La loi n'est plus limitée à l'enceinte du Pale; elle est commune à tout le pays. Enfin un Parlement, non pas des seuls vainqueurs, mais de l'Irlande même, un Parlement, composé de cent vingt-cinq Protestants et de cent un Catholiques par des élections libres, se réunit sous les auspices de la Providence royale, abolit dans une touchante unanimité les statuts de la tyrannie; et les accents de la reconnoissance universelle s'élèvent enfin de cette terre désolée, jusqu'au trône du nouveau Roi d'Angleterre.

Cette prospérité dura peu. Cécil, ministre d'Elisabeth, grand homme d'Etat, mais rigoureux Protestant, continua de gouverner sous Jacques I<sup>er</sup>. Aux défiances succèdent les persécutions, aux violences les combats. O'Neil et O'Donnell, cités au

Conseil Privé d'Angleterre, prennent la fuite et sont condamnés; leurs terres sont distribuées aux Protestants. Le génie du fisc ouvrit un moyen nouveau de spoliations, et le temps des *Adventurers* fut remplacé par celui des *Discoverers*; c'étoit des hommes qui cherchoient à découvrir quelque vice de formes dans les titres de propriétés. On trouva ainsi que toute la province de Connaught appartenoit à la Couronne. Cependant tous les propriétaires actuels avoient payé le prix de leur rançon à la Chancellerie d'Elisabeth; mais la Chancellerie d'Elisabeth avoit oublié d'enregistrer leurs nouveaux titres : il fallut donc se racheter une seconde fois. Enfin la guerre ne se faisoit plus, il est vrai, sur de nombreux et vastes champs de batailles, les armes de la fureur ou de l'avarice à la main; elle se faisoit par les cours ecclésiastiques dans les consciences, par les extorsions des soldats dans les familles, et par les formes légales dans les tribunaux. Cependant les indigènes aimoient Jacques Stuart; ils se consoloient, par cette plainte touchante des peuples opprimés sous un bon Roi : *Si le Roi le savoit!* Et l'Irlande, enfin cultivée malgré la tyrannie du fisc, se croyoit quelquefois heureuse, en se rappelant les terribles jours d'Élisabeth.

Charles I<sup>er</sup>, à la mort de son père, trouva donc l'Irlande toute prête à l'aimer. Protestants et Catholiques rivalisent de zèle et de subsides, les Catho-

liques demandant toujours la sûreté des propriétés et la liberté de conscience. Wendworth, comte de Strafford, lui est envoyé d'abord comme Lord Lieutenant, et ensuite comme Vice-Roi; Wendworth, le plus grand ministre que l'Angleterre ait vu naître, et qui eût sauvé les trois royaumes, s'ils eussent pu l'être. Il prend la dictature de l'Irlande, tempère tout à-la-fois le zèle persécuteur des Évêques protestants, et le zèle séditieux des moines Catholiques; annonce fièrement aux seigneurs du *Pale* qu'il est venu renverser le *Pale* et réunir la nation; établit la liberté de conscience, fonde l'agriculture et le commerce, abolit tout ce qui restoit encore d'inique ou de barbare dans l'*Irish statutes* ou Code d'Irlande, rassemble un parlement tout national et une armée toute dévouée à son Roi; enfin l'Irlande est une nation; elle est soumise, et n'est plus esclave.

Le fanatisme et la rébellion des Ecossois contre Charles I<sup>er</sup>, l'alliance du Parlement d'Angleterre avec les rebelles, appelèrent Strafford auprès du Roi; et pendant son absence, les émissaires des Presbytériens d'Ecosse et d'Angleterre trouvèrent un accès trop facile auprès des colonies écossoises dans le nord de l'Irlande, auprès du Clergé protestant, auprès des Lords du *Pale* non Catholiques. Dans les premiers temps de cette révolution, qui coûta le trône et la vie à Charles I<sup>er</sup>, tous ceux que

le comte de Strafford avoit soumis au joug de la loi s'élevèrent contre lui. L'univers sait comment finit ce grand homme; comment il sollicita Charles, son ami et son Roi, de consentir à l'arrêt porté contre lui; comment le Roi signa sa propre sentence, en cédant aux fureurs des Communes d'Angleterre et aux prières de son ami. Strafford porta sa noble tête sur l'échafaud où devoit monter aussi le malheureux Charles I<sup>er</sup>. Ce fut le 12 mai 1641 qu'il termina sa vie mortelle; et ce fut en novembre 1641 que l'Irlande, dont il étoit peu de temps auparavant le législateur et le sauveur, retomba dans la barbarie, pour n'en plus sortir.

Alors, en effet, au spectacle de la révolution commencée en Angleterre, et des dissensions du *Pale*, quelques descendants des vieux Irlandois se réunissent et délibèrent sur les moyens de chasser les conquérants. Roger More visite secrètement les chefs de tribu. Maguire et Phelim-O'Néale, puissants par leur nom et l'antiquité de leur race, promettent leur appui. Un grand nombre d'Irlandois, proscrits ou employés au service d'Espagne, doivent accourir. Le cardinal de Richelieu avoit promis des armes <sup>1</sup>. Les vieux Anglois du *Pale*, c'est-à-dire ceux que, depuis long-temps, les nouveaux conquérants nommoient Anglois dégénérés, et qui étoient restés Ca-

---

<sup>1</sup> Voyez la note à la fin de cette histoire.

tholiques, se réunirent sans doute au parti victorieux. Enfin le jour est fixé : O'Néale fera irruption sur tous les établissements anglois. Roger More et Maguire surprendront le château de Dublin; et le 23 octobre, toute l'Irlande lèvera les étendards de l'indépendance. La veille, un des conjurés, O'Conolly, Irlandois protestant, révèle la conjuration au chef de justice, et Dublin est sauvé. O'Mahony révèle aussi tout le plan de l'insurrection dans les provinces : il étoit trop tard. O'Néale avoit déjà pris les armes dans l'Ulster; mais O'Néale étoit un barbare, qui déchaîna des animaux féroces comme lui. Au bruit des massacres de l'Ulster, More, doué d'un généreux naturel, accourt de Dublin où il avoit pu se soustraire à la mort. Il se rend au camp d'O'Néale, dont il veut réprimer les énormes excès; mais s'il lui fut possible d'armer l'Irlande, son autorité devint impuissante contre la férocité d'un peuple depuis si long-temps opprimé, avili, dénaturé. Il quitta en pleurant une cause qui n'étoit plus que celle du crime, une terre qui n'alloit plus s'abreuver que de sang.

O'Néale, cependant, à la tête de ses barbares, brûle, ravage, égorge tout ce qui est Anglois; ni l'enfance ni la vieillesse ne peuvent attendrir des cœurs qui ne sont ouverts qu'à la vengeance. D'Ulster, la flamme de la révolte se répand sur le reste de l'Irlande; et les Anglois catholiques du Pale se réu-

nissent à la férocité des hordes indigènes. Dublin seul ouvrit un asyle aux fugitifs que le fer et le feu n'avoient pas dévorés. Les colonies écossoises furent cependant épargnées dans le nord, soit parce qu'elles étoient l'ouvrage des Stuarts, soit par respect pour la France, qui protégeoit le fanatisme du royaume d'Écosse contre le Roi d'Angleterre, de même qu'elle avoit souscrit à l'indépendance de l'Irlande <sup>1</sup>. Émus par une juste horreur de ces barbaries, quelques historiens ont porté à deux cent mille le nombre des victimes : d'autres, qui ne peuvent être suspects de partialité pour les Catholiques, le réduisent à quarante mille <sup>2</sup>. Mais quelle que soit la vérité sur ces déplorables proscriptions, la Religion qui en fut le prétexte, et qui les maudit, la Liberté qui en fut la première cause, et qui les pleure, en furent aussi les victimes. Bientôt la main de Cromwell va s'étendre sur elles.

Les malheurs, le courage et la fin tragique de Charles I<sup>er</sup> avoient ramené les Protestants de l'Irlande à la cause royale. Charles II fut reconnu Roi. Une amnistie avoit couvert le grand crime de la Nation. Le marquis d'Ormond, Vice-Roi, débarque et annonce le prochain retour de son maître; il réunit sous les étendards royalistes, les fédérés Irlandois et

---

<sup>1</sup> Voyez la note précédente.

<sup>2</sup> Docteur Burnet, p. 405.

tous les Anglois du Pale. Dublin seul reste encore aux rebelles parlementaires de l'Angleterre, et à Jones, qui les commande. Tandis qu'il est assiégé dans ce dernier rempart, et forcé d'en expulser tout ce qui n'est pas anglois, pour attendre les secours qui lui sont promis, Cromwell est nommé Lord Lieutenant d'Irlande, et débarque à Dublin avec Ireton, son gendre. Cromwell avoit reçu ce génie que Dieu donne aux hommes qui se croient eux-mêmes les ministres de sa colère. Il ne fit que paroître et passer; mais quelles traces de son passage! Les remparts s'éroulent devant lui; les guerriers sont dévorés par le fil de l'épée; la terreur de son nom et de sa barbarie achève la réduction des villes: mais son génie seul affermit la conquête, par une de ces conceptions qui n'a d'exemple que dans les temps les plus reculés de l'histoire.

Après la confiscation de toutes les terres des royalistes, la race irlandoise, comme autrefois les Hébreux transportés sur les bords de l'Euphrate, fut reléguée derrière les rives du Shannon. La province de Connaught n'étoit plus qu'un désert. C'est là que sous peine de mort les naturels de l'Irlande, au signal qui leur en fut donné, se transportèrent pour attendre les ordres du vainqueur. Ces ordres, sous le nom d'amnistie, les condamnèrent à féconder de leurs larmes et de leurs sueurs ce territoire stérile, qui seroit maintenant leur patrie. Du reste, le partage de cette terre d'exil s'accomplit avec cet ordre



sévère et impartial qui, hors des intérêts politiques, étoit dans l'ame de Cromwell. Quant au sol de leur dernière patrie, tout fut distribué, concédé ou vendu à l'encan. Officiers et soldats, capitalistes anglois, membres des Communes rebelles, et surtout les régicides, obtinrent ou achetèrent leur part de cette proie. Tels furent les *Établissements de Cromwell*, que reconnut et confirma le Parlement à la restauration; et tels se trouvoient les redoutables intérêts créés par tant de siècles et de révolutions, lorsque Jacques II se proposa de les attaquer, en face de l'Angleterre toujours soupçonneuse, de l'Angleterre à qui le seul nom de l'Irlande rappeloit toujours le massacre de 1641.

On a déjà dit que le comte de Clarendon, frère de Rochester, étoit alors Vice-Roi d'Irlande. En arrivant dans cette île, son premier soin fut de rassurer tous les possesseurs actuels du pays, et de promettre, au nom du Roi, le maintien des lois qui garantissoient leurs droits et leurs possessions. Le Chancelier secondoit ses vues. Mais ni l'un ni l'autre n'avoit le secret de Jacques II. Talbot qui fut depuis duc de Tyrconnel, et qui avoit tout-à-la-fois le commandement militaire et le secret de la pensée royale; ne s'arrêta point aux promesses du Vice-Roi et du Chancelier. Il agit indépendamment de l'un et de l'autre; il marcha même droit à un but qui n'étoit pas précisément celui de Jacques II.

En effet, Tyrconnel avoit assez d'habileté pour comprendre le danger des demi-mesures. Il étoit résolu de conserver l'Irlande au Roi, si le Roi étoit heureux, mais de séparer l'Irlande de l'Angleterre et de la gouverner lui-même, sous la protection de Louis XIV, si Jacques II venoit à succomber. Le temps et des traités secrets ont prouvé cette double combinaison. Mais pour le moment, et quel que fût alors son dessein, il employa vivement et habilement le nom de son Roi, pour abattre le parti anglois et ressusciter le nom presque aboli de l'Irlande. Toutes les chartes de Dublin et des autres communautés furent retirées et remplacées par de nouvelles chartes, qui plaçoient immédiatement ces corporations sous la dépendance royale. En cela Tyrconnel suivoit son plan, qui étoit de chasser les Anglois et de faire révoquer les modernes établissemens, c'est-à-dire, de rendre leurs terres aux anciens Irlandois, par un Parlement tout irlandois. Lorsque le Conseil de Jacques II eut à délibérer sur ce plan, les Catholiques modérés le trouvèrent si périlleux, que l'un d'eux, mylord Bellassis, s'écria, en jurant, « que Tyrconnel étoit homme à faire perdre « au Roi dix Royaumes. » Touts les Protestants, même soldats, furent exclus de l'armée. Et comme les soldats étoient dépouillés de leurs habits quand ils étoient licenciés, ils erroient demi-nus dans le pays, sollicitant la charité publique. Les officiers se reti-

roient en Hollande, où le prince d'Orange sut les attacher à sa fortune. Enfin, des rapports faits à Louis XIV, montrent ce que l'on attendoit de l'Irlande, et justifient toutes les inquiétudes de l'Angleterre. « Cette Nation, » est-il dit, « peut se maintenir avec peu de secours. Il ne reste pas vingt officiers protestants ni trois cents soldats de cette religion dans l'armée. Si l'on pouvoit en ce moment suppléer au défaut de revenus, nous pourrions augmenter le nombre de nos troupes tant qu'il nous plairoit.

« Les Catholiques d'Angleterre demandent avec instance qu'on leur envoie des détachements de notre armée; on s'y est opposé par les raisons suivantes :

« La province d'Ulster est entièrement en la possession des peuples Écossois, qui sont des gens opiniâtres et bien armés. Ils entretiennent une correspondance continuelle avec l'Écosse, et sont capables d'amener en campagne un nombre d'hommes considérable. Et comme l'on n'a pas jugé à propos d'irriter ces peuples en les désarmant, il a bien fallu, pour la sûreté du Royaume, leur laisser des garnisons irlandaises, capables de tenir ces peuples en respect.

« A l'égard des Anglois, il a été facile de les désarmer, parce qu'ils étoient plus dispersés dans le pays. Mais l'appréhension qu'ils en ont conçue porte un grand préjudice au présent commerce du Royaume. Comme ce sont eux qui font tout le trafic en dedans et en dehors, leurs correspondants

« de Hollande ont tout à coup retiré leurs crédits.  
 « Toute exportation a cessé. Le revenu public est  
 « devenu *si chétif*, qu'au lieu de pouvoir envoyer  
 « comme autrefois 33,000 liv. sterling en Angle-  
 « terre, toutes les dépenses de l'État payées, il nous  
 « faut lui demander cette même somme tous les trois  
 « mois. Le revenu diminuera même encore tous les  
 « jours, jusqu'à ce que ce Royaume-là soit bien établi.

« On s'étoit proposé d'augmenter les troupes; mais  
 « l'exécution de ce projet est différée, jusqu'à ce que  
 « nous sachions si le Roi pourra gouverner de sa  
 « propre autorité, pour n'être pas obligés d'employer  
 « la rigueur avant que nos troupes soient mises en  
 « état de sûreté.

« A l'égard du civil, nous y agissons par la voie  
 « des Catholiques Romains, sans aucun contrôle, et  
 « nous introduisons la Religion Romaine dans leurs  
 « prétentions sur les terres angloises. Enfin si l'An-  
 « gleterre peut nous donner de l'argent, elle trou-  
 « vera des hommes. »

Lorsque ce mémoire fut envoyé à Louis XIV, Clarendon n'étoit plus Vice-Roi; Tyrconnel lui avoit succédé; le comte de Rochester alloit bientôt succomber lui-même. Ainsi le progrès soutenu d'une marche déterminée vers un but si évident et si dangereux pour l'Angleterre, éveilloit naturellement toutes les résistances des partis ennemis des Catholiques et du Roi. Enfin, pour achever ce qui regarde

l'Irlande, Jacques II, dès le commencement de son règne, avoit fait visiter toutes les places militaires de cette île, par le lord Darmouth, Grand-Maître de l'artillerie d'Angleterre. Son rapport, qui est sous nos yeux, prouve le dessein formel d'arracher la prépondérance aux Anglois, et de former en Irlande un système de défense pour une hypothèse qui s'est réalisée; la nécessité pour le Roi de se réfugier parmi les Irlandois Catholiques. Le même plan doit servir un jour au premier peuple du continent qui voudra séparer l'Irlande de l'Angleterre; ce sera, ce doit être celui de la France, si jamais la France est mise en péril par la politique de l'Angleterre <sup>1</sup>.

L'Irlande Catholique étoit naturellement dévouée au Roi; elle devoit l'être, et lui donna les preuves d'une fidélité sans bornes, dans les jours de l'adversité. Mais tout ce qui tenoit à l'ancien Pale, et tout ce qui avoit partagé les dépouilles encore récentes, faisoit retentir le cri menaçant de ses alarmes dans l'Angleterre, avide de les entendre. Jacques II en effet paroissoit bien moins gouverner l'Irlande que s'y préparer un asyle; et c'étoit déjà une grande faute que de prévoir la nécessité d'un asyle. Quand le conquérant Guillaume de Normandie voulut devenir Roi d'Angleterre, il brûla ses vaisseaux sur le rivage.

---

<sup>1</sup> Voyez la note, à la fin de cette histoire.

---

## SOMMAIRE.

---

1686. — (SUITE).

---

**Camp de Hounslow. — Chapelles Catholiques. — Religioneux fugitifs. — Nonce du Pape. — Souscriptions. — Conseil secret du Roi. — Opposition du Pape contre le P. Piter. — Projets de convertir la Princesse de Danemark. — Haute Cour Ecclésiastique. — Procès de l'Évêque de Londres. — Comtesse de Dorchester. — Intrigue contre le Comte de Rochester. — Traité avec la France pour l'Amérique. — Armement subit. — Le Prince d'Orange. — Inquiétudes des États Généraux.**

---

---

## LIVRE XIII.

---

1686. — (SUITE).

---

**J**ACQUES II, qui par son ancienne gloire maritime eût pu ranimer en sa faveur tous les cœurs Anglois, s'il eût tourné de ce côté son application et son génie naturel, fit au contraire tout ce qui étoit capable d'aliéner l'esprit national en créant une armée. Par les nombreuses commissions qu'il donnoit aux Catholiques, il eut des officiers que le péril de leur position attachoit à sa personne ; mais il n'avoit que des soldats Protestants, et les soldats reçurent ou conservèrent toutes les impressions fâcheuses du peuple. Il avoit réuni l'armée dans un camp, près de Londres, sur la bruyère de Hounslow. Il y alloit tous les jours. Élève de Turenne, il cherchoit à se faire connoître et aimer du soldat. Il faisoit des revues fréquentes. Il veilloit lui-même à ce que l'armée fût bien payée, bien habillée, bien exercée : espérant tout à la fois capter les affections militaires, et montrer au peuple Anglois qu'il sauroit se

faire obéir. Mais à l'aspect d'un autel Catholique dans son camp, cette brillante armée cessa d'être l'armée du Roi; et sous la tente chaque soldat se promettoit de ne pas subir le joug de ce qu'il nommoit aussi le Papisme.

Un seul libelle, très-court, mais captieux autant qu'énergique, opéra cette défection intérieure<sup>1</sup>. Sous le titre modeste de *sincère remontrance à l'armée*, un Anglois présentoit au soldat les questions les plus capables d'ébranler sa fidélité au Roi, et lui apprenoit à séparer ce qui doit être inséparable, le Roi et la Patrie. « Examinez, disoit-on, ce que vous devez à Dieu, ce que vous devez au pays de votre naissance. Considérez si vous satisfaites à ce double devoir par vos engagements dans l'armée actuelle. Est-ce au nom de Dieu et pour son service que vous êtes réunis aux Papistes! Il est vrai qu'ils combattront pour l'établissement du missel; mais ils brûleront la Bible. C'est par vos épées qu'ils veulent détruire la Religion Protestante, élever le royaume du Pape, et faire de l'Angleterre un Royaume de désolation et de ténèbres. Est-ce pour servir votre patrie que vous portez les armes? Hélas! quel service attendre de vos armes, si vous dépendez des Papistes François et Irlandois! Ils ne songent qu'à faire passer notre commune patrie sous le joug

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.



étranger. Leur aiderez-vous à s'établir de force dans nos maisons, sous prétexte d'y prendre leurs quartiers ? La grande Charte le défend. Le Bill de la Pétition de droit s'y oppose. Voulez-vous, par une criminelle obéissance à leurs commissions, participer à tous les meurtres qu'ils commettront ? Les deux Chambres du Parlement les ont déclarées illégitimes, sans que cela même fût nécessaire, puisque la loi déclare incapables de ces commissions tous les Papistes. Voulez-vous faire un échange des lois d'Angleterre et des privilèges que vous donne votre naissance, pour une loi militaire et une association ? Aider à détruire les autres, à condition que vous serez seulement détruits les derniers ? Non ! vous êtes Anglois ; vous avez une horreur extrême, une aversion invincible pour des pactes de cette nature. Ne souffrez donc pas qu'on vous joigne à des idolâtres cruels. Chrétiens et Anglois, vous combattrez courageusement pour la vérité, pour la Patrie. Montrez-vous de véritables hommes. Quant aux Anglois qui sont gens de mer, et qui, depuis l'an 1588<sup>1</sup>, ont été le boulevard de la nation contre le Papisme et l'esclavage, on les prie de faire les mêmes réflexions. »

Ces germes dangereux se développoient sur la flotte comme dans le camp de Hounslow. Mais hors

---

<sup>1</sup> Allusion à l'*Invincible Armada* de Philippe II.

du camp, c'est-à-dire dans le peuple, on murmuroit, et quelquefois jusqu'à la sédition, en voyant s'élever, sous divers prétextes, des Églises et des congrégations Catholiques. Jacques II appela des Bénédictins dans la chapelle royale de Saint-James. Les Jésuites bâtirent un collège dans le quartier de Savoie; les Récollets s'établirent dans Lincoln's-Fields; les Carmes, dans la cité. « Il faut avouer, dit Jacques II lui-même dans ses Mémoires <sup>1</sup>, qu'il souffrit et que même il encouragea le zèle imprudent avec lequel on bâtissoit plus de chapelles qu'il n'y avoit de fidèles pour les remplir, ou de prêtres pour y officier dignement : ce qui ne servit qu'à exposer inutilement les saints mystères aux railleries et à la dérision du peuple. Il en fut ainsi de la permission qu'il accorda aux moines de paroître en public dans leurs habits. Par là il irrita et alarma les Protestants, sans que la Religion en retirât aucun avantage réel. »

Étrange et dangereuse contradiction! Les moines dont parle ici le Roi s'exposaient témérairement aux préventions et aux fureurs du peuple, en se montrant sous les habits de leur institut; et le Nonce du Pape, qui étoit sollicité de suivre leur exemple, répétoit sans cesse qu'il ne falloit pas exposer la Religion aux mépris ou à la haine d'un peuple aveuglé, en-

---

<sup>1</sup> Tom. III., p. 117.

core moins à la poursuite légale des tribunaux. C'est ce qui venoit d'arriver. Un prêtre catholique, ayant dit la messe publiquement à Bristol, fut cité à la Cour du banc du Roi pour être puni suivant la rigueur des lois. Dans la même ville et à Coventry, la populace porta dans une procession burlesque l'effigie du Pape et une représentation eucharistique!....<sup>1</sup>. A Londres, un Anglois, qui avoit le titre de Résident de l'Électeur Palatin, voulut faire bâtir une Chapelle catholique. Le Lord Maire se transporta sur les lieux, accompagné d'un Shérif, et notifia aux ouvriers la défense expresse de continuer leur travail. L'Électeur Palatin écrivit au Roi qu'il ne vouloit pas être innocemment la cause de troubles populaires, et qu'il donnoit ordre à son ministre de faire sa Chapelle dans un lieu moins exposé à l'affluence du peuple. « Mais, » dit Barillon, « le Roi se « moqua de la lettre de l'Électeur, comme indigne « d'un Prince catholique, et fit continuer les tra- « vaux. » L'ouverture de la Chapelle se fit au milieu d'un désordre extrême ; et il en résulta la dangereuse nécessité de poursuivre vingt-cinq ou trente procès, qui ne faisoient qu'irriter l'humeur chagrine ou séditieuse du peuple.

Cependant les Français fugitifs se joignoient aux prédicateurs protestants, pour étendre le feu de la

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

haine populaire contre Louis XIV et les Catholiques. Le Roi se crut obligé de les réprimer; et, sur la demande expresse de l'ambassadeur de France, il fit brûler par la main du bourreau un écrit français du ministre Claude, dont on craignoit la traduction en anglois. Dans la séance du Conseil où la résolution fut prise, le Chancelier Jefferyes lui-même représenta au Roi qu'il seroit extraordinaire de brûler un ouvrage, écrit en français, imprimé en Hollande, et qui ne contenoit rien contre l'État. Le Roi parut irrité de cette opposition, et répliqua vivement par un proverbe populaire qu'il seroit difficile d'exprimer avec quelque dignité. « Les chiens, » dit-il, « se « défendent les uns les autres, quand on attaque un « d'entre eux. Les Rois doivent en faire autant <sup>1</sup>. J'ai « d'ailleurs des raisons pour ne pas tolérer un tel « libelle contre le Roi de France. » Personne ne répliqua; « mais, » ajoute l'ambassadeur, « d'autres « personnes avoient l'intention de représenter que « ce livre étant principalement dirigé contre la ré- « vocation de l'édit de Nantes, il ne falloit pas four- « nir aux ennemis du Roi l'occasion de soutenir que « Sa Majesté Britannique approuvoit la persécution « des Protestants. » « En effet, » continue-t-il, « depuis « le règne du Roi d'Angleterre il n'est rien arrivé « qui fasse plus d'impression sur les esprits. » Enfin,

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

Louis XIV même blâma l'empressement de son ambassadeur. « Je ne désire pas, » lui mandoit-il, « que vous fassiez aucune démarche, ni pour faire brûler cet écrit, ni pour en empêcher la traduction en anglais. Ces sortes de livres perdent ordinairement leur crédit par le peu d'attention qu'on y met, et ne sont recherchés que par les soins qu'on apporte à les supprimer. »

La présence des Français fugitifs excitoit un grand zèle de charité pour leurs misères ; et des souscriptions abondantes se faisoient en leur faveur <sup>1</sup> : elles s'arrêtèrent tout à coup, parce que le Roi voulut en régler la distribution, « pour éviter, » disoit-il, « que les réfugiés sectaires privassent de ces aumônes les réfugiés en communion avec l'Église Anglicane. » Ce zèle si attentif dans un Catholique fut regardé comme une dérision amère, puisque tous les fugitifs suivoient les dogmes de Calvin que réprouve l'Église Anglicane. Mais le Roi, outre le désir de plaire à Louis XIV, avoit une autre pensée. Les souffrances des Religionnaires offroient un texte perpétuel aux prédications contre les Catholiques et la révocation de l'édit de Nantes : c'est ce que Jacques II craignoit et

---

<sup>1</sup> On voit dans une lettre écrite au marquis de Seignelay par M. de Bonrepas, qu'il se faisoit des souscriptions de 500 et 1000 liv. sterling. M. de Bonrepas étoit un agent diplomatique de France en Angleterre.

vouloit empêcher. Il fut donc ordonné qu'une collecte ou quête générale se feroit en Angleterre, sur un *bref* émané du Conseil, et que l'archevêque de Cantorbéry adresseroit aux curés une ordonnance pour lire ce *bref* dans les églises, sans permettre aucun discours sur ce qu'il contenoit. Alors on se demanda comment un Roi Catholique vouloit dicter leurs sermons aux ministres de l'Église Anglicane. Les prédications n'en furent que plus violentes, et quand il fallut les réprimer, on ne fit qu'étendre les périls d'une situation toujours fausse et de plus en plus laborieuse.

Il est aisé de comprendre comment chaque événement qui, dans l'ordre simple et naturel, n'eût pas mérité la plus foible attention, devenoit perpétuellement la cause des embarras les plus dangereux. Cette complication, symptôme continuel d'une antipathie de plus en plus énergique entre l'état légal des sujets et les secrets desseins du Gouvernement, résultoit particulièrement d'un Conseil particulier auquel Jacques II s'abandonnoit aveuglément. Ici la correspondance diplomatique fait connoître l'obsession du malheureux Prince. M. de Bonrepas, Intendant-Général de la Marine, avoit été envoyé de France en Angleterre avec deux missions, l'une ostensible, qui étoit un traité de neutralité pour l'Amérique, et l'autre la rentrée en France de tous les Religionnaires fugitifs qu'il y pourroit engager. Voici

comme il s'exprime sur la Cour, dans ses lettres au marquis de Seignelay, Secrétaire d'État de la Marine. « Les affaires de ce pays-ci ne roulent à présent  
« que sur la Religion. Le Roi est absolument gou-  
« verné par les Catholiques. Mylord Sunderland ne  
« se maintient que par ceux-ci et par son dévouement  
« à faire tout ce qu'il croit être agréable sur ce point.  
« Il a le secret des affaires de Rome.

« Les Catholiques qui ont la confiance du Roi,  
« sont M. Liborne, évêque ; mylord Castelmaine ;  
« mylord Dower ; milord Arundel ; mylord Tyrconnel ;  
« le marquis d'Albeville ; le P. Piter, jésuite anglois,  
« et un capucin, son confesseur.

« M. Liborne est un homme de bien, qui con-  
« noît assez la Cour de Rome, mais d'un esprit mé-  
« diocre.

« Mylord Castelmaine est à peu près du même  
« caractère.

« Mylord Dower a plus d'esprit et paroît zélé,  
« mais il est dissipé par le jeu.

« Mylord Tyrconnel a assez de bon sens, mais peu  
« d'esprit ; il agit pour les affaires d'Irlande.

« D'Albeville est un homme intrigant, qui avoit  
« de l'accès auprès du feu Roi, et qui parle à celui-  
« ci fort hardiment et souvent en particulier.

« Le jésuite Piter a de l'esprit et du crédit au-  
« près du Roi ; il est intrigant, et extrêmement uni  
« avec mylord Sunderland.

« M. d'Adda (Nonce du Pape) se mêle parmi ces  
 « gens-ci qui en sont assez contents; il a de la sou-  
 « plesse dans l'esprit, mais il n'approfondit rien; il  
 « n'est point capable, non plus qu'aucun des autres,  
 « de donner un bon conseil, ni de faire prendre une  
 « résolution décisive : tellement que toute cette grande  
 « affaire, si importante pour la Religion Catholique,  
 « est dirigée par mylord Sunderland, protestant. »

Ici Bonrepaus ne dit pas que, dans ce Conseil confidentiel, se trouvoient les lords Bellassis, Arundel et Powes, chefs du parti modéré des Catholiques. Le Nonce du Pape soutenoit timidement leur opposition à toute mesure précipitée; mais il invoquoit toujours la prudence et la paix. « Il entretient, » dit Barillon, « une bonne intelligence avec le P. Piter  
 « et les autres jésuites, c'est-à-dire, autant qu'il  
 « l'ose; car on n'est pas persuadé ici que le Pape les  
 « favorise, ni qu'il veuille les accréditer ici ou ailleurs.  
 « Je sais qu'on a dit au Roi qu'il ne devoit pas se  
 « fier entièrement aux jésuites, parce qu'ils étoient  
 « trop attachés aux intérêts de V. M. Ce discours  
 « vient de Rome, et n'a fait aucune impression sur  
 « l'esprit de ce Prince. Au contraire, le crédit du  
 « P. Piter continue et augmente. »

Le Nonce du Pape, malgré sa timidité, faisoit des représentations sur les religionnaires de France, et prioit quelquefois le Roi d'intervenir auprès de Louis XIV, pour adoucir les rigueurs des mesures



adoptées contre eux. Alors on lui opposa un livre composé en France, qui contenoit deux lettres de saint Augustin contre les Donatistes, qui justifient, dit-on, la sévérité des Empereurs contre ces sectaires. Le Nonce garda le silence, et continua de conseiller la modération. Mais s'il étoit possible de conserver des doutes sur l'intention des conseillers fanatiques de Jacques II, la correspondance de Barrillon les détruit tous. « On feroit ici, » dit-il à Louis XIV, « ce qui se fait en France, si l'on pouvoit espérer de réussir. »

Parmi les intrigants et les fanatiques du Conseil confidentiel de Jacques II, se trouvoit le marquis d'Albeville. C'étoit un Irlandois, nommé White, qui avoit long-temps servi d'espion aux Espagnols, et à qui, pour récompense, ils avoient donné le titre de marquis d'Albeville : Louis XIV l'avoit long-temps salarié. On le verra bientôt Ambassadeur d'Angleterre auprès des États-Généraux, où Louis XIV le salaria encore, à l'insu du Roi Jacques II.

Un tel Conseil devoit nécessairement jeter ce Roi foible et vain dans l'abîme. Son Ambassadeur auprès du Pape ne se fit connoître à Rome que par des folies, et s'attira tout à-la-fois le mépris, l'indignation même du Souverain Pontife, qui lui refusa d'abord tout ce qu'il lui demanda. Le premier objet de sa mission étoit d'obtenir le chapeau de cardinal pour le prince Renaud-d'Est, oncle de la Reine. Le

Pape, long-temps inflexible, céda enfin. Le second, et peut-être le principal, étoit le titre d'évêque *in partibus* en faveur du P. Piter qui songeoit, dit-on, à l'archevêché d'York, pour le moment où l'Angleterre seroit catholique. Le Pape déclara très-fortement qu'il n'y consentiroit jamais; que les constitutions des Jésuites s'y opposoient; et que, s'il cédoit sur ce point, il lui faudroit accorder de pareilles dispenses aux jésuites de Pologne et de France, pour lesquels, sans doute, on ne manqueroit pas de les demander.

Après cette affaire, il entama auprès du Pape une affaire d'un genre plus grave et plus délicat; c'étoit la conversion de la seconde fille du Roi, princesse de Danemark. Le Pape ne pouvoit pas conseiller de ne pas l'entreprendre; aussi le comte de Castelmaine manda-t-il au Roi son maître que, suivant l'avis de Sa Sainteté, rien ne seroit solide en faveur des Catholiques, sans la conversion de la Princesse. Jacques II le désiroit comme père et comme catholique sincère. Autour de lui, on le désiroit pour susciter au trône un héritier catholique, à l'exclusion de l'héritier légitime qui étoit protestant, et l'on s'occupait des moyens d'y parvenir. Le secret ne fut pas si étroitement gardé, que le ministre des États-Généraux n'interpellât directement le Roi sur les projets de ses conseillers. Aussi, dès ce moment, le prince d'Orange prit ses mesures pour l'avenir.

Dès le commencement de l'année, Jacques II avoit exclu du Conseil l'évêque de Londres, ce qui avoit gravement indisposé le corps épiscopal. Il prit la résolution de lui interdire, au premier prétexte, les fonctions épiscopales, en vertu de la suprématie attachée à la Couronne. L'occasion désirée ne tarda pas à se présenter; et en attendant, il fit entrer au Conseil d'État quatre Lords Catholiques. Ils étoient déjà de son conseil confidentiel : c'étoient mylords Powes, Arundel, Bellassis et Dower, qui prirent séance sans prêter le serment d'allégeance et de suprématie. Le bruit de cette innovation se confondit bientôt avec celui que produisit l'interdiction de l'Évêque de Londres.

Lorsque le schisme d'Angleterre éclata, la suprématie du Pape sur l'Église anglicane fut déferée à la Couronne. Mais la Reine Élisabeth avoit compris tout le ridicule qui s'attacheroit à sa personne, si l'on voyoit une femme s'ériger en Souverain Pontife, et elle attribua l'exercice de ses pouvoirs à une Cour suprême ecclésiastique. Cette commission devint odieuse par ses rigueurs et ses exactions; elle fut abolie sous le règne de Charles I<sup>er</sup>, au commencement des troubles. Jacques II, qui vouloit la rétablir, c'est-à-dire, exercer les pouvoirs de Souverain Pontife dans l'Église Anglicane, consulta les juges. Ils découvrirent que l'abolition complète de la commission ecclésiastique ne résulroit pas abso-

lument du sens littéral de la loi. Se croyant alors bien en sûreté par cette extorsion toute pharisienne, il s'ouvrit à Barillon sur le grand parti qu'il en sauroit tirer. « Le Roi, » dit l'Ambassadeur, « m'en a « parlé à fond, et m'a dit que Dieu avoit permis « que toutes les lois qui ont été faites pour établir « la Religion protestante, et pour détruire la Reli- « gion catholique, servissent de base présentement à « ce qu'il veut faire pour le rétablissement de la « vraie Religion, et le mettent en droit d'exercer « un pouvoir encore plus grand que celui qui est « exercé par les Rois catholiques sur les affaires « ecclésiastiques, dans leurs États. » Il faut ici moins condamner que déplorer cet aveuglement d'un Prince, que l'on conduisoit par ces voies tortueuses à la ruine de son trône et de sa religion, tout en lui disant qu'il marchoit sous l'égide de Dieu même. La Religion ne seroit pas la vérité même, elle ne seroit qu'un mensonge, si elle consacroit pour les choses divines ce que la simple probité réprouve dans les choses humaines. Mais tandis que les Catholiques modérés, effrayés de l'irritation publique, n'osoient ni parler ni paroître, le Roi témoignoit ouvertement sa joie, et recevoit les félicitations de ses imprudens amis, leur disant qu'il alloit manifester sa résolution de triompher de tous les obstacles, en envoyant partout des Ambassadeurs catholiques, même en Hollande. « Le mécontentement est grand

« et général, » disoit Barillon à Louis XIV. « On  
« dit ouvertement que le peuple ne souffrira pas le  
« renversement des lois et de la Religion protes-  
« tante. »

La commission fut composée de l'archevêque de Cantorbery, du lord Chancelier Jefferyes, du comte de Rochester, Grand Trésorier; du comte de Sunderland, président du Conseil et premier Secrétaire d'État, de l'évêque de Durham, de l'évêque de Rochester et du chevalier Herbert, Chef de justice. La Commission pouvoit délibérer et décider avec trois de ses membres seulement, pourvu que le Chancelier en fût un. Sa juridiction et ses pouvoirs étoient immenses : ils consistoient à rechercher toutes sortes d'offenses, mépris, transgressions ou malversations contre les lois ecclésiastiques du Royaume; à corriger, réformer, ordonner et punir les délinquants par censures ecclésiastiques; à faire comparoître tout ecclésiastique, sans distinction de dignité; à prononcer toute peine qui seroit jugée nécessaire, y compris la suspension, l'interdiction et la déposition; à rechercher, ouïr et terminer; à punir les incestes, adultères, fornications, outrages, malversations ou désordres dans les mariages, et en général tous autres crimes ou offenses qui sont punissables et qui peuvent être réformés par les lois ecclésiastiques du Royaume; à appeler des témoins, à exiger d'eux le serment, à punir d'excommunication ceux

qui refuseroient de comparoître ou de donner témoignage; à se faire représenter les statuts, réglemens, ordonnances, lettres patentes et autres actes d'établissement des Universités, collèges, Églises et Communautés; à les corriger et changer s'il y avoit lieu, « afin que ces établissemens et fondations, les biens et revenus qui en dépendent, » disoit le décret du Roi, « soient régis et gouvernés pour la gloire de Dieu, l'accroissement de la vertu, l'utilité publique et la tranquillité du Royaume..., nonobstant tout appel, provocation, privilège ou exemption qui pourroient être allégués; nonobstant aussi toutes lois, statuts, proclamations, concessions, privilèges ou ordonnances *qui sont ou semblent être* contraires à ce que dessus. »

Cette ordonnance jeta la terreur dans tous les esprits. Elle rappeloit ces temps où par usurpation et confusion de tous les pouvoirs, les tribunaux ecclésiastiques évoquoient même les causes civiles, sous cet absurde prétexte, que, dans toute contestation, il y a d'un côté le bon droit, et par conséquent *péché* dans la personne qui réclame injustement. « Le pouvoir de cette Commission est si étendu, » écrivoit Barillon, « elle embrasse tant de matières différentes, qu'il y a peu de gens qui se puissent dire exempts de sa juridiction. Ils examineront les aliénations des biens ecclésiastiques faites sous de faux prétextes ou sans les formalités requises,

« et celles dont les conditions n'ont pas été exécutées.  
« On prétend qu'il en reviendra des sommes consi-  
« dérables à Sa Majesté. »

Lorsque cette formidable machine fut dressée, toute l'Angleterre fut attentive sur le premier coup qu'elle alloit sans doute porter. Elle n'attendit pas long-temps. La Cure de Saint-Gilles de Londres étoit gouvernée par un ecclésiastique nommé Sharp, doué d'un talent singulier pour la déclamation. Le peuple se réunissoit en foule pour l'entendre. Un jour qu'il descendoit de la chaire, on lui remet une lettre sans signature, qui contenoit diverses questions sur des points de controverse. Ne sachant à qui adresser sa réponse, il la fit en chaire; et après avoir éclairci ou discuté les objections de son adversaire, il prétendit que, sur des objections aussi frivoles, nul protestant n'étoit fondé à quitter sa Religion actuelle. Il est à croire que cette lettre et la controverse qui en étoit la suite, furent imaginées pour avoir une occasion d'agiter en public des questions délicates, puisque toute censure des conversions qui se faisoient alors tomboit indirectement sur le Roi, qui avoit abjuré la profession de foi anglicane. Quoiqu'il en soit, le sermon fut dénoncé comme une satire contre la personne du Roi. Le curé Sharp en porte le manuscrit à la Cour, et offre d'attester, sous la foi du serment, que c'est littéralement le discours qu'il a prononcé. On refuse tout-à-la-fois de recevoir

son sermon et de le poursuivre légalement en justice. Mais l'Évêque de Londres est requis de prononcer son interdiction. L'évêque refuse de l'interdire avant de l'avoir entendu devant son Officialité; cependant jusqu'à plus ample informé, il l'engage à s'abstenir volontairement lui-même de ses fonctions. Or, ce refus de prononcer immédiatement l'interdiction du docteur Sharp fut déferé à la Commission comme une désobéissance aux ordres du Roi, et comme un mépris de son autorité.

Ce procès fut le commencement public des hostilités de la Cour contre l'Église anglicane. Les suites en sont devenues si graves, que tous les détails en deviennent historiques. L'Angleterre d'ailleurs, attachée si fortement aux formes et aux garanties légales, voyoit dans cette juridiction, établie sans le concours du Parlement, comme une immense chaîne jetée sur chaque famille; dans le tribunal, un instrument de tyrannie, d'autant plus monstrueux, qu'il s'appliquoit non-seulement aux fautes à venir, mais aux fautes passées; dans les juges enfin, car la majorité se composoit de laïques, une sorte de mépris pour l'Église que l'on affectoit pourtant de vouloir protéger. Ainsi, ce procès étoit une cause nationale.

Ces considérations n'échappèrent point à l'archevêque de Cantorbery, qui refusa de présider ce tribunal et d'y siéger. Ce vieillard étoit vénéré, même du Roi. Quoique timide, il motiva ses refus réitérés



avec une fermeté respectueuse. « Primat de l'Église  
« d'Angleterre, » dit-il au Roi, « je ne puis autori-  
« ser, même par mon silence, un tribunal où le droit  
« de déposer les pasteurs et les évêques est déferé à  
« trois laïques, puisque le Chancelier peut juger  
« souverainement avec deux autres juges. » Le Roi,  
qui ne put forcer la volonté de ce prélat, fut inquiet  
et affligé de ses refus. Mais entraîné par sa destinée,  
il commanda au comte de Rochester de condamner  
l'accusé, sous peine d'encourir sa disgrâce, qui déjà  
étoit réellement résolue. Voici les actes de cette pro-  
cédure.

Les juges présents, le 12 août, étoient le Chan-  
celier, le comte de Rochester, le comte de Sunder-  
land, l'évêque de Durham, celui de Rochester, et le  
chevalier Herbert, chef de justice; c'est-à-dire, quatre  
laïques et deux ecclésiastiques.

Le Chancelier s'adresse à l'Évêque de Londres.

« Mylord, le Roi nous a donné une commission  
« pour examiner toute sorte d'affaires et de per-  
« sonnes ecclésiastiques. Il nous a commandé de vous  
« citer devant nous. La question que j'ai à vous  
« faire est courte. Je vous prie d'y répondre positive-  
« ment et sans aucun détour. Pourquoi ne suspendîtes-  
« vous pas le docteur Sharp, lorsque le Roi vous le  
« commanda, et vous envoya ordre exprès de le faire,  
« vous disant pourquoi; savoir, pour avoir prêché  
« séditieusement et contre le gouvernement ? »

*L'Évêque.* — « Il est vrai que j'ai reçu cet ordre ;  
« et si j'ai failli, c'est involontairement et par igno-  
« rance. En toute occasion j'ai donné des marques de  
« mon respect envers Sa Majesté. Si donc, en cette  
« affaire, je n'ai pas exactement fait ce que l'on de-  
« mandoit de moi, c'est qu'ayant consulté ceux qui  
« entendent parfaitement les lois civiles et cano-  
« niques, ils m'ont tous dit que je ne pouvois sus-  
« pendre le docteur Sharp qu'en procédant contre  
« lui et après l'avoir entendu. »

*Le Chancelier.* — « *Ignorantia juris non excu-*  
« *sat.* Vous devez savoir la loi. Il y auroit lieu de  
« s'étonner que vous ne la sussiez pas. Nous sommes  
« prêts à vous entendre sur ce point. »

*L'Évêque.* — « Comme j'ignoreis, avant que de  
« paroître, ce qu'on avoit à me dire, je ne me suis  
« muni d'aucune défense. Mais si vous voulez me  
« donner copie de votre commission et de mon ac-  
« cusation, et que vous m'accordiez un temps conve-  
« nable, je tâcherai de vous satisfaire. »

*Le Chancelier.* — « Mylord, je ne voudrois pas  
« mal interpréter ce que vous dites. C'est pourquoi  
« je vous prie de vous expliquer. Si en demandant  
« copie de notre commission, vous prétendez con-  
« tester la juridiction de notre Cour et sa légalité,  
« je sais ce que j'ai à vous dire ; et en attendant que  
« je sache votre pensée, je vous répondrai que nous  
« ne saurions donner copie de notre commission. La

«demande que vous en faites est déraisonnable. Elle  
«est enregistrée. On la trouve dans tous les *coffee-*  
«*houses* (cafés). Je ne doute point que vous ne  
«l'avez vue.»

Ici l'Évêque déclare qu'il ne la connoît point, et  
demande qu'on lui en donne lecture. Le Chancelier  
le prie de se retirer un moment. La Cour déli-  
bère un quart d'heure, et l'Évêque est de nouveau  
introduit.

*Le Chancelier.* — «Mylord, tous les commis-  
«saires disent que votre demande est déraisonnable.  
«Si tous ceux qui comparoîtroient devant nous en  
«faisoient une semblable, cela prendroit tout notre  
«temps. Nous avons autre chose à faire.»

*L'Évêque.* — «Si cela ne se peut, je me sou mets.  
«Cependant j'espère que vous me donnerez copie de  
«l'accusation, et un temps convenable pour ma  
«défense.»

*Le Chancelier.* — «On ne procède point, dans  
«les Cours comme celle-ci, par des écrits ni par  
«articles, mais de vive voix, *raptim et succinctè*.  
«Je vous fais une courte question : pourquoi n'avez-  
«vous pas obéi au Roi?»

*L'Évêque.* — «J'avoue que la question est courte;  
«mais il faut beaucoup de paroles pour y répondre.  
«Je vous prie, Mylord, de considérer que je suis  
«Pair du royaume et Évêque; j'ai, quoique indigne,  
«une charge publique et un caractère public; et

« ainsi, je voudrais ne rien faire qui fût indigne de  
« l'une et de l'autre. »

*Le Chancelier.* — « Nous connoissons et la qualité  
« et le caractère de Votre Seigneurie; nous aurons  
« pour Elle tous les égards que nous devons avoir.  
« Mais il faut aussi que nous en ayons pour le Roi et  
« le Gouvernement. Nous ne devons pas négliger les  
« affaires de S. M. »

*L'Évêque.* — « Je crois, Mylord, qu'il n'y a  
« point d'appel de cette Cour. Ainsi quand un homme  
« est jugé souverainement et qu'il est en danger de  
« sa vie, il est raisonnable de lui donner le temps de  
« préparer sa défense. »

*Le Chancelier.* — « Je ne doute pas, Mylord,  
« que LL. SS. ne veuillent bien vous donner du  
« temps. Quel temps demandez-vous? »

A cette interpellation, l'Évêque de Londres représente que, dans le moment présent, tous les avocats sont à peu près absents de Londres, à cause des assises dans les provinces. Il demande un délai jusqu'au mois de novembre. Il vouloit probablement prolonger cette affaire jusqu'à la rentrée du Parlement, qui étoit fixée pour cette époque. La Commission n'accorda que huit jours.

Au jour fixé, 19 avril, l'Évêque de Londres se rend à la Commission, accompagné du comte de Northampton, du chevalier Compton, son frère, et du chevalier Nicolas, son beau-frère. Le Chancelier lui accorde la parole.

« Mylords, » dit-il, « j'ai travaillé à ma défense  
 « autant qu'il m'a été possible ; mais je ne suis pas  
 « préparé comme je devrois l'être , parce que je n'ai  
 « pu voir la commission. Votre Seigneurie m'avoit  
 « dit que cette commission étoit dans les registres  
 « et dans tous les *coffee-house* ; néanmoins la per-  
 « sonne que j'ai chargée de me la procurer s'en est  
 « vainement occupée toute la semaine. Je ne l'ai pu  
 « voir qu'hier soir. Si vos Seigneuries doutent de la  
 « vérité de ce que je dis, j'ai ici quelqu'un prêt à  
 « faire serment. »

*Le Chancelier.* — « Mylord, vous êtes une per-  
 « sonne d'honneur, et le serment n'est point néces-  
 « saire. Mais il faut que je vous le dise encore. Nous  
 « ne souffrirons point que vous discutiez la validité  
 « de notre commission. Nous sommes assurés et per-  
 « suadés de sa légalité... »

*L'Évêque.* — « Mylords, il y a d'autres raisons  
 « qui m'obligent à demander le temps nécessaire pour  
 « l'examiner. Peut-être elle ne s'étend pas jusqu'à  
 « moi, qui suis Pair et Évêque. Je ne l'ai vue qu'hier  
 « soir, et je n'ai pas eu le temps de consulter mes  
 « avocats sur mes réponses. Si cela ne satisfait pas  
 « vos Seigneuries, je donnerai la réponse que j'ai  
 « préparée ; mais je demande encore du temps. »

*Le Chancelier.* — « Est-ce là tout ce que vous  
 « avez à dire ? »

*L'Évêque.* — « C'est la première chose. Je ne de-

« mande point à prolonger inutilement cette cause.  
 « La nécessité seule de l'affaire l'exige, parce que  
 « mes avocats de confiance ne sont pas à Londres. »

La Commission délibère un moment, et le Chancelier reprend :

« Mylord, je vous l'ai déjà dit, nous ne souffri-  
 « rons jamais que l'on discute notre commission. C'est  
 « quelque chose d'extraordinaire à nous de donner  
 « du temps pour y chercher des difficultés. Mais  
 « comme nous voulons avoir toutes sortes d'égards  
 « pour Votre Seigneurie, quel temps demandez-  
 « vous? »

*L'Évêque.* — « Je m'en remets à Vos Seigneuries;  
 « mais je ne pense pas que ce soit trop de quinze  
 « jours. »

*Le Chancelier.* — « Soit. On vous les accorde.

« Mylord, en vous disant que l'on pouvoit voir  
 « notre commission pour un sou, dans tous les  
 « *coffee-house*, je n'eus aucun dessein de faire des ré-  
 « flexions, comme si j'eusse voulu dire que Votre  
 « Seigneurie hantoit ces sortes de maisons. J'en ab-  
 « horre la pensée. Mon intention fut seulement de  
 « dire que notre commission étoit partout dans la ville. »

A la troisième séance, l'Évêque dit au Chancelier que, malgré l'absence de ses avocats et la brièveté du temps, il a pris conseil des jurisconsultes.

« J'espère, » dit-il, « que mes paroles ne seront pas  
 « mal interprétées. Je n'ai le dessein de dire aucune

« chose qui déroge à la Primatie du Roi, qui soit  
« contraire à mon devoir envers Sa Majesté, ou qui  
« altère le respect que je vous dois.

« Cependant mes avocats m'ont dit que les pro-  
« cédures de cette Cour sont directement opposées à  
« la loi. Ils sont prêts à le démontrer, si Vos Sei-  
« gneuries veulent les admettre à plaider. »

*Le Chancelier.* — « Nous ne voulons écouter sur  
« ce point ni Votre Seigneurie, ni ses avocats. Nous  
« sommes très-persuadés de la légalité de notre com-  
« mission. »

*L'Évêque.* — « Mylords, je suis Évêque de l'Église  
« Anglicane; or, par les lois de toutes les Églises  
« chrétiennes dans tous les siècles, et en particulier  
« par les lois de ce royaume, je dois, en cas d'of-  
« fense, être jugé par mon Métropolitain et ses suf-  
« fragants. J'espère que Vos Seigneuries ne me refu-  
« seront pas les droits et le privilège d'un Évêque  
« chrétien. »

*Le Chancelier.* — « Vous savez, Mylord, que  
« nos procédures sont conformes à ce qui s'est pra-  
« tiqué autrefois. Notre juridiction est originelle;  
« ce que vous dites est contester notre commission. »

*L'Évêque.* — « Cela est vrai en partie. »

*Le Chancelier.* — « C'est absolument la contester. »

*L'Évêque.* — « J'espère, Mylords, que dans vos  
« procédures vous interpréterez tout ce qui est dans  
« votre commission en faveur de ceux qui compa-

« roîtront devant vous. Je crois que votre commis-  
 « sion ne s'étend pas jusqu'au crime dont je suis ac-  
 « cusé. Elle porte en effet que vous censurerez les  
 « fautes qui seront commises. Or, celle dont je suis  
 « accusé est antérieure à votre commission. »

*Le Chancelier.* — « J'avoue qu'il y a une telle  
 « clause. Mais il en existe de générales qui com-  
 « prennent toutes les fautes passées. Avez-vous autre  
 « chose à dire? »

*L'Évêque.* — « Mylords! après avoir fait, selon  
 « mon droit, ma protestation pour les lois du royaume  
 « comme sujet, et pour les droits et privilèges de  
 « l'Église comme Évêque, voici ma réponse que je  
 « vous donne écrite. »

L'Évêque remet cette réponse qui est reçue. Il se retire, et laisse la requête du docteur Sharp, que le Roi n'avoit pas voulu recevoir. Il est rappelé un moment après, et le Chancelier lui dit :

« Mylord, nous avons lu votre papier, et nous  
 « vous en rendons un autre. »

*L'Évêque.* — « C'est la requête du docteur Sharp  
 « au Roi. »

*Le Chancelier.* — « Reprenez-la; nous n'en avons  
 « que faire. Voulez-vous qu'on lise votre réponse? »

*L'Évêque.* — « Oui, Mylords. Mais j'ai encore ceci  
 « à dire : Ce que j'ai fait dans cette affaire l'a été  
 « *jurisperitorum consilio*. Je consultai le Chance-  
 « lier qui est le Juge de ma Cour, et quelques autres



« Jurisconsultes. Or, la loi dit que ce qui est fait par  
 « avis des avocats ne doit pas être interprété comme  
 « ayant été fait malicieusement ou opiniâtrément.  
 « Dans une semblable conjoncture, elle dit encore  
 « que si un Prince prescrit à un Juge d'exécuter  
 « quelque ordre qui n'est pas conforme à la loi, le  
 « Juge doit *rescribere et reclamare principi*. Elle  
 « appelle cela *servire principi*. Je crois donc avoir  
 « fait mon devoir. En effet, je répondis à Mylord  
 « Président ( le comte de Sunderland, Président  
 « du Conseil ) avec autant de civilité qu'il m'étoit  
 « possible. Je lui mandai qu'un ordre de suspendre  
 « un ecclésiastique, avant de l'avoir cité et entendu,  
 « étoit contre la loi, et que j'attendrois de nouveaux  
 « ordres de Sa Majesté. En second lieu, je fis réel-  
 « lement ce que le Roi m'avoit commandé ; car je  
 « conseillai au docteur Sharp de ne plus prêcher,  
 « en attendant que Sa Majesté eût reçu toute satis-  
 « faction à son égard ; et ce Docteur n'a pas prêché  
 « depuis dans mon diocèse. »

*Le Chancelier.* — « Mylord, exigez-vous qu'on  
 « lise votre papier ? » — « Oui, Mylords. » ( Ce papier  
 « contenoit la lettre du Roi et la réponse de l'Évêque. )  
 — « Avez-vous encore quelque chose à dire ? »

*L'Évêque.* — « Je demande que mes avocats soient  
 « entendus, et par là vous serez plus amplement sa-  
 « tisfaits. »

Après une demi-heure de délibération, l'Évêque

est de nouveau introduit, et se présente avec quatre avocats. Admis à plaider, chacun d'eux s'attache à prouver que le Roi n'a pu ordonner une chose illégale, et que, d'après les principes, l'Évêque de Londres a *servi le Prince* en ne prononçant pas arbitrairement la suspension du docteur Sharp; suspension qui ne pouvoit être prononcée qu'après une citation légale, une défense libre et un jugement canonique. « Lorsque le Roi, » dit le docteur Hodges, « commande à un juge, il lui commande aussi d'agir en juge. Il ne s'agissoit pas d'une affaire de peu d'importance; car le docteur Sharp étoit accusé d'avoir prêché la sédition et la rébellion. Si donc l'Évêque l'avoit suspendu comme juge, avant la citation, la défense et le jugement, il auroit commencé par où il falloit finir <sup>1</sup>; il auroit jugé avant de procéder et d'entendre; il auroit violé les lois du Royaume et les lois de l'Église. »

Le prononcé de la sentence fut ajourné au 16 septembre. Cet intervalle étoit nécessaire pour concilier les juges sur la volonté du Roi. Le comte de Rochester soutenoit assez vivement que l'évêque de Londres ne pouvoit être condamné. Jefferyes penchoit aussi pour la douceur, non par esprit de

---

<sup>1</sup> Le docteur Hodges emploie une métaphore proverbiale qui marque la rouille du temps où il parloit : « *Il auroit écorché l'anguille par la queue.* »

justice, mais par attachement à l'Eglise anglicane. enfin, de la Commission entière, il n'y avoit que l'évêque de Durham qui inclinât réellement à la sévérité; car il ne faut pas compter Sunderland, qui n'avoit de règle que la volonté de Jacques II. Après de longs débats, la soumission de Rochester entraîna celle des autres; et Henri Compton, évêque de Londres, fut suspendu de toute fonction et juridiction épiscopale, durant le bon plaisir de Sa Majesté, à peine d'être déposé de son évêché, s'il transgressoit le jugement. Le Roi vouloit davantage, excité par les Catholiques exaltés; c'étoit le séquestre des biens de l'évêché: mais il eût fallu plaider en justice réglée. On n'osa pas subir les hasards d'une procédure publique et légale. Quant à l'Évêque, il s'éleva par cette affaire au plus haut degré de popularité. Malgré son interdiction, ou plutôt à cause de son interdiction, tout le clergé de son diocèse déféroit au moindre signe de sa volonté. De ce moment, l'Eglise anglicane avec son immense parti se jeta ouvertement dans l'Opposition; et la guerre ainsi déclarée ne pouvoit plus se terminer que par une victoire également dangereuse, quels que fussent les vainqueurs ou les vaincus.

Tandis que le Roi donnoit aux Catholiques tant de preuves d'un zèle ardent pour la Religion, il survint à la Cour un incident qui ne mériteroit pas d'arrêter les regards de l'histoire, si trop souvent

le destin des Rois et des peuples ne s'attachoit aux plus viles intrigues. La Reine, jadis duchesse d'York, avoit eu parmi ses femmes d'honneur la fille du chevalier de Sedley. L'esprit et l'imagination lui tenoient lieu de beauté aux yeux de Jacques II, qu'elle subjuguâ entièrement. Charles II lui-même prenoit plaisir à l'entendre, et la voyoit avec plaisir chez la duchesse de Portsmouth. A sa mort, Jacques II, qui avoit eu déjà de mademoiselle de Sedley deux enfants dont l'un étoit vivant, prit des résolutions plus conformes à ses desseins religieux. Il promit aux Catholiques de renoncer à cet attachement, qui naturellement devoit décréditer la sincérité de ses intentions aux yeux des Protestants. Le Pape même, que l'on eut soin d'en informer, loua beaucoup le Roi de cette victoire sur ses passions. Jacques II étoit sincère; mais il céda bientôt à l'empire de sa foiblesse naturelle. Mademoiselle de Sedley logeoit toujours à Withhall, et le Roi la vit secrètement. Il lui acheta une maison, que les meilleurs peintres et les plus habiles sculpteurs prirent le soin d'embellir. Tout-à-coup on apprend que le Roi lui a donné le titre de comtesse de Dorchester, et cette promotion inattendue fit une grande révolution à la Cour. « La comtesse de Dor-  
« cester sera sans doute une nouvelle Clévaland, une  
« nouvelle Portsmouth. Elle gouvernera le Roi et  
« l'empire britannique; elle est zélée protestante, et  
« certainement le comte de Rochester a suscité ce

« formidable ennemi aux Catholiques. » Tels étoient les discours des amis de la Reine, et en particulier du comte de Sunderland. Les soupçons s'élevoient même jusqu'au Chancelier Jefferyes, qui, en servant les amours du Roi, vouloit, dit-on, se faire pardonner son attachement à l'Eglise anglicane.

Dans cette première fermentation de la Cour, le Roi est mandé chez la Reine; il y trouve, à sa grande surprise, le P. Piter, divers ecclésiastiques de sa maison, et les principaux Seigneurs catholiques. La Reine toute en larmes se jette dans ses bras et presque à ses pieds. Aux larmes, aux reproches et aux prières de cette princesse que Jacques II aimoit tendrement, se joignent les graves remontrances des prêtres et des lords catholiques. Nullement préparé au pathétique de cette scène, il promet d'éloigner la nouvelle comtesse; mais il insiste pour qu'elle conserve le titre dont il l'avoit honorée. La paix fut conclue à ce prix.

Ce fut le comte de Melford, second Secrétaire d'Etat, qui fut chargé de notifier l'ordre de quitter l'Angleterre à la comtesse de Dorchester; mais fière et hautaine, comptant d'ailleurs sur la foiblesse du Roi, elle répondit au lord Melford que, par les privilèges de la grande Charte, elle sauroit conserver sa liberté en Angleterre. Bientôt après, on apprit qu'elle étoit ou faisoit semblant d'être malade; on ajouta même qu'elle étoit enceinte. Le Roi, qui

n'étoit pas fâché de sa désobéissance, négocia lui-même son départ pour l'Irlande, et l'obtint. Mais elle revint à Londres quelques mois après, et l'on resta persuadé que le Roi continuoit un commerce secret avec elle.

Dans cette intrigue, le comte de Sunderland eut l'art de se rendre nécessaire à la Reine, et de lui persuader que le comte et la comtesse de Rochester lui avoient suscité une rivale, afin de gouverner le Roi par cette favorite, et de renverser tous les projets formés en faveur de la Religion Catholique. Sunderland, qui recevoit une *gratification* de Louis XIV, voulut aussi le persuader à Barillon. Mais Barillon et Bonrepaus, qui tous deux rendoient compte de cette petite révolution de courtisans, l'un à Louis XIV, et l'autre au marquis de Seignelay, s'accordent sur ce point, que Rochester y fut complètement étranger. Cependant la Reine, Italienne et jalouse, ne pardonna point à l'innocence de Rochester; et d'ailleurs, toujours privée du bonheur d'être mère, parce que ses nombreuses grossesses n'avoient encore produit que des enfants morts avant que de naître, elle voyoit, avec un secret dépit, que la nature et les lois appelleroient au trône les nièces de Rochester; c'en étoit assez, sans doute, pour que Rochester fût odieux. Déjà même, depuis long-temps, on murmuroit aux oreilles de Jacques II, qu'un Roi catholique ne pouvoit conserver

pour Lord Trésorier un Protestant; et Sunderland, qui vouloit gouverner la Reine par le P. Piter, le Roi par cette princesse jalouse, et le Royaume par leurs passions réunies, se servit habilement des découvertes que l'on fit faire à la Reine sur mademoiselle de Sedley, pour précipiter son rival en autorité. Il ne manquoit plus qu'un prétexte, qui ne pouvoit tarder à se produire, au milieu de cet esprit général de vertige et d'erreur.

Si les affaires de l'intérieur se compliquoient chaque jour davantage, la politique de l'Angleterre au dehors n'avoit pas une marche mieux déterminée, parce que le Gouvernement s'engageoit tout-à-la-fois en deux routes opposées. Le Roi se traînoit tour-à-tour dans l'une et dans l'autre, bien plus qu'il ne s'y portoit avec cette libre et ferme assurance qui est un gage de succès, même dans les entreprises téméraires. La correspondance des ambassadeurs étrangers prouve, jusqu'à un certain point, son désir sincère d'être Roi d'Angleterre plutôt que le chef d'une faction turbulente. Il en avoit l'intention ou l'instinct; mais sa volonté toujours foible étoit perpétuellement égarée, subjuguée, par l'impétueuse folie de ses conseillers clandestins.

On a raconté plus haut comment il s'étoit peu-à-peu écarté d'un projet d'alliance formelle avec Louis XIV. Son application aux affaires du commerce lui fit cependant écouter la France pour un

traité de neutralité, relativement aux Iles françaises et angloises situées entre les deux tropiques. Ce traité fut conclu, et la neutralité fut même étendue à l'Amérique septentrionale. Ce n'est pas que le comte de Rochester n'apportât des difficultés à la conclusion. Il en reconnoissoit l'utilité, mais il craignoit tout ce qui pouvoit ressembler ou conduire à une alliance entre Jacques II et Louis XIV. Quoi qu'il en soit, le traité fut conclu et n'alla pas plus loin.

Mais Louis XIV avoit eu l'art de jeter entre le prince d'Orange et la ville d'Amsterdam des défiances qui rendoient le Prince tout-à-la-fois suspect à la République, et momentanément incapable de faire entrer les États-Généraux dans une alliance contraire aux intérêts de la France. Le comte Davaux, qui avoit excité ces divisions en Hollande, se voyoit fortement secondé en Angleterre par les soins que Barillon mettoit à entretenir les jalousies et les défiances de Jacques II contre son gendre. Cependant le prince d'Orange se conduisoit avec une égale habileté envers les États-Généraux et le Roi son beau-père. Il entretenoit toujours avec celui-ci une correspondance particulière qui inquiétoit Louis XIV, et lui démontra facilement que l'Europe étoit menacée de la guerre. Louis XIV en effet préparoit dans ses ports de grands armemens qui ne pouvoient menacer que l'Espagne; et quand l'Espagne réclama de Jacques II un secours effectif en hommes et en



vaisseaux, conformément à ses traités précédents; ce prince eut l'air de lui promettre quatre mille hommes pour les Pays-Bas. Or, il en avoit déjà six mille au service des États-Généraux; il sembloit donc déterminé à soutenir les intérêts de ses Alliés sur le Continent, contre les projets éventuels de la France, quels qu'ils fussent. Telles étoient les dispositions ostensibles du cabinet vers le milieu de 1686, par rapport aux affaires étrangères.

Mais, par le déplorable effet de la contre-direction que le comité secret des Catholiques imprimoit au mouvement des affaires, le Roi, qui négligeoit complètement sa flotte pour les soins de son armée, donna tout-à-coup une activité inattendue à la marine. Il visita lui-même ses ports; et comme la France envoya une flotte devant Cadix, la Hollande manifesta ses inquiétudes sur les armemens de l'Angleterre, dont Louis XIV ne paroissoit pas moins inquiet ou étonné. Il fut bientôt rassuré par Barillon, qui crut savoir le secret de la Cour de White-Hall.

Jacques II n'avoit personnellement aucun projet, aucun plan déterminé pour la paix ou pour la guerre. Mais il étoit conduit à son insu vers un projet très-hardi, dont il parut effrayé, lorsque l'ambassadeur de Hollande lui en remit les preuves sous les yeux. D'abord on avoit irrité le Roi sur l'asyle donné aux proscrits d'Angleterre et d'Écosse, que les divers complots de Ryc-House, d'Argyle et de Monmouth avoient

successivement jetés dans les Provinces-Unies; ensuite, sur des contestations élevées entre la Compagnie angloise des Indes et la Compagnie hollandoise; enfin, sur ce que le prince d'Orange venoit de refuser formellement de recevoir le comte de Carlingfort pour commander les troupes angloises au service de Hollande. Profitant ainsi des dispositions naturelles du Roi, qui lui faisoient haïr le prince d'Orange et les États-Généraux, on s'attachoit à lui persuader que la Hollande étoit la cause perpétuelle des obstacles qu'il éprouvoit dans ses desseins pour la Religion, « et que le moment étoit venu de ruiner, » disoit-on, « ce repaire toujours ouvert aux factieux « et aux rebelles d'Angleterre. »

Soit que le projet d'une guerre avec la Hollande eût été inspiré secrètement au parti des Catholiques par la Cour de France, ou que le comte de Sunderland ait pensé qu'il ne pouvoit rien faire de plus utile aux intérêts de Louis XIV dont il étoit pensionnaire; soit peut-être que Sunderland, qui avoit un génie souple, vif et hardi, s'élevât plus haut que les factions, et voyant de loin l'abîme où le Roi son maître alloit se précipiter, espérât tout-à-la-fois l'en écarter par une guerre étrangère, et satisfaire à l'orgueil de la Nation par la conquête du commerce universel, il prit tout-à-coup avec Van-Citers, envoyé des États-Généraux, un ton fier et décisif. Il exigea impérieusement une réparation prompte et complète

de tous les griefs de l'Angleterre. Après diverses conférences : <sup>1</sup> « Monsieur ; » lui dit-il, « tout ce que nous disons ici est dit en particulier. Mais je dois vous donner un avertissement, non par ordre du Roi, car je ne l'ai point, mais seulement comme ministre de Sa Majesté. C'est que le Roi veut satisfaction pleine et entière. Il emploiera pour l'obtenir tous les moyens qui se peuvent imaginer; et les Pays-Bas s'en ressentiront, parce qu'ils attendront peut-être trop tard pour se le persuader. » — « Ce langage, » répondit Van-Citers, « ressemble fort à une déclaration de guerre. » — « Je ne prononce pas le mot de guerre, » dit le ministre du Roi; « c'est à vous de bien considérer ce que je veux vous dire. »

Ici, le rôle que jouoit Sunderland seroit inexplicable, même par la trahison, si l'on ne suppose, dans ce ministre, un plan très-hardi auquel son caractère, son ambition et des faits réels donnent de la vraisemblance; tandis qu'il n'existe, dans l'histoire connue et dans le secret des archives diplomatiques, aucune pièce, aucune transaction qui puisse établir le contraire. Il connoissoit parfaitement l'état de l'Europe, et en particulier de l'Angleterre. Il ne se dissimuloit ni les périls auxquels s'exposoit le Roi son maître, ni les dangers de sa

---

<sup>1</sup> Lettre de Van-Citers.

position personnelle. Puisque la nature sembloit refuser à Jacques II un héritier capable d'affermir tout ce que l'on pouvoit tenter en faveur de la Religion Catholique, Sunderland ne pouvoit douter, et il ne doutoit pas que tout ce frêle édifice, élevé par le P. Piter et sa faction, ne s'écroulât subitement, lorsque la princesse d'Orange seroit appelée au trône. Songeoit-il sérieusement à faire passer la couronne sur la tête de la princesse Anne, au moyen d'une conversion équivoque? Mais le Parlement, mais la nation, mais le parti du prince d'Orange, et le Prince lui-même, qui alloit bientôt conclure la fameuse ligue d'Augsbourg, auroient facilement triomphé d'un parti odieux et foible, puisque les Catholiques ne formoient qu'une minorité imperceptible dans le Royaume d'Angleterre. Ambitieux et habile, comme il l'étoit réellement, il ne pouvoit, sous un Roi dominé par une faction, parvenir à jouer le rôle d'un Richelieu, qu'en imitant les premières intrigues de ce fameux ministre. Protestant, il lui falloit séduire un moine dévoré d'ambition, une Princesse dirigée par des insensés, un Roi tour à tour emporté, vain, crédule et superstitieux, dont la volonté toujours foible étoit perpétuellement subjuguée, malgré l'instinct de sa raison qui lui montrait quelquefois la vérité. Le parti catholique sembloit vouloir la guerre avec la Hollande, et déjà soixante-cinq vaisseaux se préparoient en silence; mais puisque Louis XIV l'i-

gnora d'abord et en fut bientôt alarmé, il faut bien en conclure que Sunderland, qui secondoit vivement ce projet, avoit d'autres vues que ceux qui l'avoient conçu ou qui en avoient reçu l'inspiration de lui-même. En effet, Jacques II épuisoit son trésor pour l'entretien de son armée; une guerre maritime exigeroit nécessairement des ressources qu'il n'avoit plus. L'intervention d'un Parlement étoit donc inévitable, et avec un Parlement s'évanouissoit tout ce que pouvoient espérer les Catholiques. Un Parlement devoit comprendre facilement qu'une guerre qui ne seroit pas pour Louis XIV, seroit bientôt tournée contre lui; et que là cesseroit enfin ce long abaissement de Withe-Hall, depuis Charles II, devant la grandeur ou l'ambition de Versailles. D'ailleurs une guerre maritime pouvoit donner à l'Angleterre cette souveraineté des mers que Cromwell avoit disputée avec tant de gloire, et que Louis XIV sembloit vouloir obtenir à son tour. Un tel projet, qui pouvoit arracher l'Angleterre aux factions, et Jacques II à sa ruine prochaine, n'étoit pas même contraire aux intérêts directs du prince d'Orange, puisqu'il devoit un jour régner sur l'empire agrandi des trois Royaumes. Un tel projet fut-il réellement celui du comte de Sunderland? La suite de cette histoire montrera que, si Louis XIV croyoit avoir acheté ce ministre ambitieux, Sunderland ne se crut pas tellement lié ou vendu, qu'il ne contraignît les vues de la cour de Versailles quand il le ju-

geoit à propos ; et sur ce point, il lui suffisoit de flatter la vanité de Jacques II. Enfin, rien encore n'a montré que, même dans les derniers temps, il eût été complice des seigneurs anglois qui appelèrent le prince d'Orange ; et, après la révolution, il eut beaucoup de peine à se faire pardonner son ministère. Ce n'est donc pas une conjecture trop vaine que d'attribuer à Sunderland une ambition sans bornes, à laquelle le choix des moyens étoit indifférent, s'il pouvoit régner sous un Roi foible, et conserver à l'Angleterre la prépondérance qui lui est assignée par la nature dans la politique européenne.

Van-Citers, en ministre habile, ne se laissa pas effrayer. Le parti de l'Opposition lui fit entendre que, dans l'État actuel du Royaume, ni le Roi, ni son Conseil, ni le parti Catholique, ne pouvoient songer sérieusement à convoquer le Parlement, et que tous ces projets de guerre, par ce seul fait, s'évanouiroient en fumée. Néanmoins il écrivit aux États-Généraux, leur conseillant de se préparer à tout événement, et de régler leur conduite avec tant de modération, que tout prétexte d'irritation fût soigneusement écarté. Il donna ensuite au Roi des explications qui parurent le satisfaire ; et il protesta entre autres que, malgré leur dévouement à la cause de la vraie Religion - Réformée dans les Provinces-Unies, les États-Généraux ne se mêleroient jamais

des affaires intérieures de l'Angleterre par rapport aux Catholiques : « avec d'autant plus de raison , » ajouta-t-il , « que Leurs Hautes Puissances admettent « des Catholiques Romains dans les charges les plus « élevées de la milice , et même dans les charges ci- « viles. »



---

## SOMMAIRE.

---

1686 — 1687.

---

Plan secret d'écarter de la succession le Prince d'Orange. — Explication demandée par l'Ambassadeur des États-Généraux. — Intrigues et foiblesse du cabinet. — Procès du Docteur Johnson. — Disgrace du Comte de Rochester, et triomphe du parti Catholique. — Commencement de la conjuration du Prince d'Orange. — Le parti Catholique refuse toute conciliation avec le Prince d'Orange. — Ambassade de Dykwelt en Angleterre, et du Marquis d'Albeville en Hollande. — Négociations du Marquis d'Albeville. — Négociations de Dykwelt.

---



## LIVRE XIV.

1686 — 1687.

**M**AIS Van-Citers ne s'endormit pas sur la grande question de la paix ou de la guerre. Déjà Louis XIV avoit envoyé devant Cadix ses vaisseaux de Brest et Toulon; il faisoit aussi fortifier la tête du pont d'Huningue sur l'autre rive du Rhin, malgré la dernière trêve, par laquelle chaque place en litige devoit rester dans l'état où elle se trouvoit. Hambourg venoit d'être attaquée à l'improviste par le Danemark et bombardée; on attribuoit cette agression aux conseils secrets de la France. Enfin le bruit public de Londres et de La Haye étoit que, sous prétexte d'un traité de neutralité pour l'Amérique entre les deux Cours de White-Hall et de Versailles, il s'agissoit réellement d'un traité secret d'alliance. A tous ces motifs d'inquiétudes pour le ministre des États-Généraux, s'en joignoit un d'une haute importance : les soupçons, ou plutôt la preuve (car il pré-

tendoit l'avoir), d'un projet formel de convertir à la Religion Catholique la Princesse de Danemark, pour exclure de la succession au trône, d'Angleterre la Princesse d'Orange.

Voici donc sur ce point tout ce qui est avéré par des pièces authentiques. Bonrepaus écrivoit au marquis de Seignelay, dès le 28 mars : « Le Roi d'Angleterre, » dit-il, « peut à peine dissimuler sa haine « et sa jalousie contre le Prince d'Orange. La con- « noissance que j'en ai me donna occasion de deman- « der à l'Envoyé de Danemark, que je connois parti- « culièrement, si le Prince Georges étoit homme à « songer à la Couronne d'Angleterre pour la Princesse « sa femme : ce que je croyois praticable, s'il se fai- « soit Catholique. Cet Envoyé m'a dit depuis qu'il en « avoit touché quelque chose, par manière de conver- « sation, au Prince Georges. Il croyoit que ce Prince « se feroit instruire, pour se mettre en état de prendre « son parti, s'il trouvoit quelque jour à faire réussir « ce projet. Je sais aussi certainement que la Princesse « sa femme veut être instruite. Je lui ai fait donner « des livres de controverse qu'elle a fort bien reçus. « Ceux qui la connoissent particulièrement disent « qu'elle a de l'esprit et beaucoup d'ambition. J'ai « parlé quelquefois au Roi d'Angleterre de ces vues « de conversion qui le flattent extrêmement; et quand « on connoît le dedans de cette Cour, aussi intime- « ment que je la connois, on peut croire que Sa

« Majesté Britannique donnera volontiers dans ces  
« sortes de projets. »

On a déjà vu que Barillon s'étoit ouvert sur ce point à Louis XIV, et que le comte de Castelmaine avoit traité cette affaire avec le Pape. Van-Citers, qui ne pouvoit guère l'ignorer, se procura un document qui mettoit à nu tous les projets du parti catholique sur la guerre, et sur la succession. Il portoit le titre de *Remontrance faite au Roi d'Angleterre par son Conseil*. On y établissoit : « Que la  
« Hollande avoit fomenté la dernière rébellion; qu'elle  
« donnoit encore asyle aux rebelles; et que jamais le  
« Roi ne dompteroit les factieux, si cette république  
« n'étoit renversée;

« Que la conjuncture actuelle étoit très-favorable  
« pour détruire la Hollande, puisque toutes les forces  
« qui la pourroient secourir étoient employées contre  
« l'Empire Ottoman;

« Que si le Roi laissoit échapper cette occasion, les  
« Hollandois et ses propres sujets en deviendroient plus  
« insolents; qu'il se verroit par là méprisé de toute la  
« terre; que la faction du Prince d'Orange deviendrait  
« assez forte pour renverser sa prérogative, le forcer  
« de renoncer à ses bons desseins sur la Religion, et  
« transmettre même le Gouvernement au Prince d'O-  
« range comme successeur naturel;

« Qu'en négligeant cette occasion, il s'aliénera le  
« Roi de France; que ce Prince, le croyant dans l'in-

« téréêt de ses ennemis , se verra forcé de fomenter les  
 « factions , de s'unir même à la Hollande et au Prince  
 « d'Orange, qui se joindront aux François contre l'An-  
 « gleterre, si l'Angleterre ne s'unit pas maintenant  
 « aux François contre la Hollande;

« Qu'il doit donc réunir le Parlement, lui demander  
 « des subsides pour cette guerre, et lui déclarer net-  
 « tement que si les subsides sont refusés, on ne devra  
 « pas s'étonner qu'il en prenne chez ses voisins ;

« Que dans le cas d'un refus, il doit étendre sa pré-  
 « rogative pour lever des contributions, et qu'au reste,  
 « le Roi de France l'aidera suffisamment; que par là,  
 « il se rendra puissant et redoutable;

« Que si la France vouloit abuser de cette assis-  
 « tance, on trouveroit assez de moyens pour la répri-  
 « mer, et, après la destruction de la Hollande, pour  
 « réclamer à temps, et au grand avantage de la Reli-  
 « gion, les secours de la Maison d'Autriche;

« Que même , pour établir et confirmer la Religion  
 « Catholique en Angletere, s'il falloit en quelque ma-  
 « nière se rendre dépendant de la France, et lui re-  
 « mettre la décision de la succession à la Couronne,  
 « il seroit obligé de le faire; qu'il vaudroit mieux en effet  
 « pour ses peuples devenir vassaux du Roi de France,  
 « étant Catholiques Romains, que de rester esclaves du  
 « démon , avec cette grande liberté dont ils font un si  
 « grand abus; mais que rien ne fait appréhender qu'il  
 « se voie jamais contraint d'aller jusque-là ;

« Que cette guerre lui donnera une occasion naturelle de conserver et d'augmenter ses troupes ;

« Enfin, que dans cette affaire et dans toutes les autres, il fera bien d'agir ouvertement et sans dissimulation avec le Parlement et avec le peuple, pour bien les convaincre de sa sincérité comme de son courage. »

Ce document vrai ou faux, Van-Citers se l'étoit procuré ; Barillon l'avoit envoyé à Louis XIV, qui lui-même l'avoit reçu de Hollande par le comte Davaux, avec copie des dépêches de Van-Citers aux États-Généraux. Jacques II ayant appris que cet Envoyé se trouvoit muni de cette pièce, lui assigna une audience pour en conférer avec lui. Van-Citers la lui présenta, en disant que déjà il avoit eu la pensée de la lui communiquer, mais qu'un profond respect l'avoit retenu, ne sachant pas si Sa Majesté l'auroit pour agréable. Jacques II lut et relut cette pièce. « Elle est fabriquée en Hollande, » dit-il, « ou du moins par quelqu'un de ces factieux de mon royaume, qui font profession de me rendre odieux à mon peuple. Car il n'est point de Catholique en Angleterre, ni personne entre tous mes amis, qui osât exprimer de si pernicious raisonnemens, bien loin d'oser les écrire. »

Van-Citers affirma que cet écrit ne venoit point de Hollande et n'étoit l'œuvre d'aucun Protestant. « Je l'ai eu, » dit-il, « des principaux Catholiques.

« Votre Majesté seroit dans le dernier étonnement  
« si je les lui faisois connoître; et même il ne me  
« seroit pas difficile de lui en nommer l'auteur. Quoi  
« qu'il en soit, » poursuit-il, « ce sont là certaine-  
« ment les discours habituels des prêtres Catholiques,  
« et des plus grands politiques de leur parti à la  
« Cour. Ces discours ont d'autant plus d'importance  
« pour les Provinces-Unies, que la passion et l'em-  
« portement qui les inspirent ne connoissent aucune  
« retenue; et s'ils devenoient entièrement publics,  
« ceux qui les tiennent compromettroient gravement  
« les intérêts de Votre Majesté, aux yeux de votre  
« peuple, qui déjà se montre jaloux et chagrin sur  
« les affaires de la Religion. »

Le Roi voulut d'abord considérer cet écrit comme une chose absolument frivole et sans consistance; mais il s'anima vivement au sujet de la succession, et entre autres, sur le point du vasselage de la France. « Monsieur, » dit-il avec chaleur, « j'ai eu bien des  
« traverses, bien des infortunes dans ma vie; mais  
« personne au monde, fût-ce mon plus grand en-  
« nemi, n'osera m'accuser d'aucune lâcheté. A la mort  
« de mon frère, j'ai tout hasardé contre la rébellion.  
« Aujourd'hui je possède la couronne de plein droit,  
« et je suis bien résolu de ne jamais la flétrir. Je  
« suis né Anglois, et je veux que le monde entier  
« le sache bien. S'étonneroit-on que, Roi Catho-  
« lique, j'aie un Ambassadeur à Rome? Certes j'ai

« la plus grande vénération pour le Saint - Siègè ;  
« mais quelque déplaisir qu'en puisse éprouver Sa  
« Sainteté, jamais, non, jamais, je ne ferai rien qui  
« me puisse mettre au-dessous des rois de France et  
« d'Espagne. Vassal ! vassal de la France ! » s'écria-  
t-il avec emportement. « Monsieur ! si le Parlement  
« avoit voulu, s'il vouloit encore, j'aurois porté, je  
« porterois encore la monarchie à un degré de con-  
« sidération qu'elle n'a jamais eu sous aucun des  
« Rois mes prédécesseurs, et votre État y trouveroit  
« peut-être sa propre sécurité. »

Le Roi s'expliqua ensuite sur l'article délicat de la succession. Il ne croyoit pas que l'on osât lui suggérer de telles pensées. D'ailleurs il ne s'y prêteroit jamais, non - seulement parce qu'il se dépouilleroit de son propre droit, en prenant Louis XIV pour juge ou pour arbitre, mais encore parce que ce seroit dépouiller les successeurs légitimes. « Dieu, » dit-il, « n'a jamais exigé qu'un Roi ou qu'un Prince  
« commît des lâchetés ou des injustices pour l'éta-  
« blissement de la Religion. Ainsi donc, bien loin  
« d'approuver le tort inoui qu'un semblable projet  
« causeroit à mes propres enfants, pour qui ma vive  
« tendresse et mon estime sont connues, je dois et  
« je veux espérer que tout le monde reconnoîtra mes  
« véritables sentiments. Je désire aussi que Leurs  
« Hautes Puissances, connoissant bien mon inclina-  
« tion, évitent toute occasion de dissentiment avec

« Elles ; et des raisonnements aussi frivoles que ceux  
« de cet écrit ( il en citoit quelques passages ) ne fe-  
« ront , je l'espère , aucune impression sur Elles. »

Van-Citers lui répondit que la justice et la magnanimité de Sa Majesté étoient en effet trop bien connues , pour qu'on lui supposât personnellement de telles pensées. Il n'étoit pas moins impossible que des personnes raisonnables eussent conçu un projet aussi absurde que scandaleux et impie , si elles songeoient le moins du monde aux périls qui en résulteroient pour le Royaume , et pour le Roi leur maître en particulier. « Mais , » ajouta - t - il , « je supplie  
« Votre Majesté de considérer à quoi elle s'expose-  
« roit , si elle prenoit réellement conseil de personnes  
« qui risqueroient tout pour parvenir à leurs fins  
« particulières. » « Monsieur , » dit le Roi , « je ne suis  
« pas tellement attaché aux prêtres Catholiques , ni  
« à toute autre personne , que vous ne puissiez en-  
« gager Leurs Hautes Puissances à ne prendre au-  
« cun ombrage de tout cela. Je suis particulièrement  
« enclin à vivre en bonne amitié , en bonne corres-  
« pondance avec Elles. Si cela n'étoit pas , j'agirois  
« moins ouvertement que je ne fais. » Il ajouta qu'il dispo-  
« soit tout pour maintenir la paix en Europe. Il s'efforçoit de mettre ses forces de mer en état de pouvoir tout à la fois soutenir la dignité de sa couronne , et soutenir les États-Généraux eux-mêmes.  
« Enfin , » dit Van-Citers , « il me répéta l'assurance



« de ses bienveillantes dispositions, avec une affabilité,  
« une cordialité, dont je fus presque surpris; et de-  
« puis ce moment, on parle beaucoup moins de tout  
« ceci à la Cour. On s'applique surtout à étouffer  
« l'écrit qui en a été l'occasion. »

En apprenant ces protestations de bienveillance pour les États-Généraux, Louis XIV donna l'ordre à Barillon de ne plus insister auprès de Jacques II, sur des explications, relativement aux préparatifs maritimes de ce Prince; et Barillon lui répondit que Jacques II n'avoit réellement que l'intention de se montrer puissant dans son Royaume. Il ajouta cette observation importante : « Votre Majesté aura vu  
« dans une lettre de M. Ziters (*sic*) qu'il y est fait  
« mention de la succession. C'est une matière fort  
« délicate à traiter. Je sais pourtant qu'on en parle  
« au Roi d'Angleterre, et qu'avec le temps, on ne  
« désespère pas de trouver des moyens pour faire  
« passer la Couronne sur la tête d'un héritier ca-  
« tholique. Il faut, pour cela, venir à bout de beau-  
« coup de choses, qui ne sont encore que commen-  
« cées. »

Il est difficile d'assigner précisément aujourd'hui l'auteur de la pièce dont on vient de parler, quoique Van-Citers eût dit au Roi qu'il pourroit le lui nommer. Jacques II avoit paru éviter de le savoir. Mais si l'on considère que le marquis d'Albeville, catholique, fut nommé, immédiatement après, Ambassa-

deur à la Haye; qu'il y tint une conduite absurde, et que l'extravagance de son langage faisoit perpétuellement pressentir des projets absolument conformes à ce curieux document, on peut raisonnablement le lui attribuer, sans faire aucun tort à sa mémoire. A peine fut-il nommé, qu'il se vendit à la Cour de France pour une pension de 4,000 livres, et qu'il promit de se laisser conduire par le comte Davaux, Ambassadeur de France auprès des États-Généraux. On voit, dans les lettres de Davaux, qu'il avoit toutes les peines imaginables pour réprimer les saillies fougueuses de ce mercenaire. C'est ainsi que la faction qui subjugoit la conscience du Roi, imposoit à ce malheureux Prince des choix qui, à la Haye comme à Rome, compromettoient sa Couronne et le rendoient la risée de tout le corps diplomatique de l'Europe.

Le Roi de France supportoit impatiemment l'énergique fermeté de Trumball, Ambassadeur d'Angleterre; il demanda pendant un an son rappel et l'obtint. Skelton, ministre dévoué au Roi, mais trop sage pour que l'on osât lui confier la mission destinée au marquis d'Albeville, passa de la Haye à Versailles. D'Albeville fut chargé d'aller convertir la princesse d'Orange à la Religion Catholique. Trumball fut envoyé à Constantinople.

La nomination d'un Ambassadeur catholique pour la Hollande, et les changements qui furent opérés

dans les diverses charges du Royaume, éveillèrent tous les esprits. L'archevêque de Cantorbéry fut exclu du Conseil. Clarendon, frère de Rochester, fut rappelé d'Irlande, et Tyrconnel, déjà commandant général, fut nommé gouverneur par intérim, en attendant que le duc de Fitz-James, fils naturel du Roi <sup>1</sup>, jeune homme de grande espérance, qui alors faisoit ses premières armes en Hongrie comme volontaire dans l'armée impériale contre les Turcs, pût être nommé Vice-Roi; mais, peu de temps après, ce fut Tyrconnel qui fut promu à cette dignité.

Ces nominations, et sur-tout le rappel de Clarendon, présageoient la chute prochaine de Rochester. Déjà ce ministre, qui avoit si long-temps joui de la confiance de Jacques II, n'étoit plus consulté que sur les finances; et récemment on venoit d'agiter, sans lui, si la prorogation du Parlement au mois de novembre seroit renouvelée. Dans le Conseil, cependant, Rochester conservoit un grand crédit. Les Royalistes protestants, tels que les lords Feversham, Darmouth, Middelton, d'Ormond, Preston, en un mot tous ceux qui se faisoient un inviolable principe d'être fidèles à la Monarchie et à l'Église anglicane, ne pouvoient croire que le Roi eût jamais la foiblesse de sacrifier un homme qui lui tenoit

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

d'aussi près, par le sang et surtout par les services dans l'une et l'autre fortune. Mais le Conseil n'étoit plus assemblé que pour la forme, quand les affaires se trouvoient déjà décidées entre le père Piter, le comte de Sunderland et le Roi.

La délibération sur la question du Parlement se fit donc en secret. Les seigneurs catholiques représentèrent au Roi qu'il lui seroit impossible d'obtenir du Parlement la révocation des lois pénales, l'abolition du Test et le rétablissement des Pairs catholiques, tant que la Cour seroit embarrassée par la cabale formée, disoient-ils, par le Lord Trésorier, en faveur de la Religion protestante <sup>1</sup>. Ils pressèrent vivement le Roi ou de le ramener aux intérêts des Catholiques, ou de lui ôter les moyens de leur nuire. Jacques II promit de le renvoyer enfin, s'il ne se déclaroit Catholique. Ils lui montrèrent ensuite avec quelle facilité le jeune Roi Édouard, la Reine Marie et la Reine Élisabeth avoient tour-à-tour changé la Religion du pays; que le temps s'écouloit insensiblement; que, dans l'incertitude où restoit Sa Majesté, depuis son avènement au trône, il n'étoit pas un seul personnage considérable dans l'État qui eût osé abjurer l'hérésie; qu'avancé déjà en âge comme il l'est, chaque jour de retard dans l'exécution de ses projets laisseroit au prince d'Orange, son

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

successeur naturel, tous les moyens de détruire en un seul jour ce qui n'auroit pas été solidement établi.

Mais Jacques II, toujours décidé avant le moment de prendre un parti, tomboit dans les plus grandes perplexités, quand il ne pouvoit plus retarder sa décision. Le Parlement actuel n'accorderoit que difficilement la révocation des lois portées contre les Catholiques, et cependant le Parlement seul pouvoit la prononcer efficacement. Si le Parlement actuel étoit dissous, et qu'une autre Chambre des Communes fût élue, plus favorable aux Catholiques, la Chambre des Pairs subsistera toujours la même, et n'accordera ni la révocation des lois pénales et du Test, ni la liberté de conscience, à moins d'être pleinement rassurée par des garanties formelles sur les libertés du pays et sur la sûreté des biens. D'un autre côté, un Parlement, quel qu'il soit, reconnoîtra-t-il la décision des juges, qui attribue au Roi le pouvoir de suspendre l'exécution des lois? N'a-t-il pas forcé déjà deux fois le Roi Charles II à renoncer lui-même à cette extension de sa prérogative? Enfin l'armée elle-même donne déjà des alarmes; sa réunion dans un camp l'a déjà exposée aux suggestions perfides de la Cité. Des cabales se sont formées; des engagements ont été pris; on se promet de ne rien faire contre la Religion protestante, et les chefs eux-mêmes donnent cet exemple dangereux. Délibérer, enfin, c'est déjà désobéir.

Dans cette perplexité, le Roi fit précisément ce que font toutes les volontés timides; il crut vaincre les difficultés en les ajournant. Il fut donc arrêté que le Parlement seroit prorogé à la fin de février, sauf à le proroger encore; que le comte de Shrewsbury et le lord Sumley, colonels de cavalerie, protestants trop zélés, seroient cassés lorsque le camp seroit levé; que tous les officiers subalternes qui paroisoient suspects seroient licenciés; que le marquis d'Albeville auroit secrètement la mission de convertir la princesse d'Orange, et que les dépêches diplomatiques de Hollande, qui appartenoient au comte de Middelton, second secrétaire d'État, seroient directement envoyées au comte de Sunderland, excepté pour ce qui regardoit les affaires sans importance. Il fut résolu aussi que le Parlement d'Écosse, qui avoit si promptement trompé les espérances du Roi, seroit cassé; qu'un édit de tolérance universelle seroit proclamé pour ce Royaume; et qu'ayant ainsi préparé les esprits, on s'occuperoit d'une mesure semblable pour l'Angleterre. Rien de plus sage, sans doute, que ce dernier projet, si la défiance publique n'eût tout empoisonné, si, enfin, l'Angleterre n'y eût pas vu le moyen détourné de parvenir à l'établissement de l'Église catholique sur les ruines de l'Église anglicane et de toutes les églises qui s'étoient séparées d'elle.

Le reste de l'année qui alloit finir fut marqué par

la conclusion du traité de neutralité pour l'Amérique entre la France et l'Angleterre : traité utile, et qui n'en fut pas moins jugé avec sévérité, parce qu'on y soupçonnoit des articles secrets. Le Roi, moins heureux avec Rome, trouva le Pape inflexible sur la promotion du P. Piter aux honneurs de l'Épiscopat. Le P. Piter, qui occupoit à White-Hall l'appartement même qu'avoit habité le Roi, quand il étoit duc d'York, n'attendoit que la décision du Souverain Pontife pour entrer ouvertement dans les affaires et dans les dignités publiques. En attendant, il pressoit vivement la déposition du Lord Trésorier, malgré la répugnance du Roi.

D'un autre côté, Louis XIV avoit demandé que la Cour d'Angleterre démentît formellement un avis que Van-Citers avoit donné aux États-Généraux. Ce ministre leur avoit mandé qu'en renouvelant son traité d'alliance avec l'Empire ottoman, Louis XIV s'étoit engagé à porter sur le Rhin une puissante armée, pour faire une diversion contre les Impériaux en faveur des Turcs ; et qu'il tenoit du Roi lui-même cette nouvelle. Jacques II tout en désavouant auprès de Barillon l'assertion de Van-Citers, ajouta qu'il ne pouvoit pas s'en occuper sérieusement. Le bruit d'un pareil traité s'étoit cependant répandu à la Bourse d'Amsterdam comme à celle de Londres. Louis XIV en devoit être offensé, puisqu'on représentoit le Roi Très-Chrétien comme auxiliaire des

ennemis de la chrétienté contre l'Empereur et le Saint-Empire. Tel étoit pourtant le malheur de Jacques II , qu'en refusant ce désaveu formel , il prouvoit par cela même son éloignement pour la France, tandis que ses ennemis tiroient toutes leurs forces de la persuasion publique de son dévouement absolu aux volontés de Louis XIV. Les bruits d'une guerre prochaine avec la Hollande s'accréditoient aussi de plus en plus ; on ne doutoit pas qu'elle ne fût secrètement concertée avec la Cour de Versailles , tandis qu'à cette époque même Louis XIV étoit très-défiant sur les projets réels de Jacques II , et que celui-ci s'abandonnoit plus que jamais à sa jalousie naturelle contre l'éclat et la prépondérance de Louis XIV.

Dans cette complication , il est difficile de comprendre pourquoi il fit tout-à-coup ces grands préparatifs maritimes qui tenoient la France et la Hollande si attentives. En éveillant ainsi l'attention universelle , Jacques II , qui n'avoit aucun plan ni de paix ni de guerre , précipita la conclusion de la ligue d'Augsbourg, que le prince d'Orang esouhaitoit passionnément, et qui le mit à la tête des peuples et des princes jaloux ou ennemis de la France. Van-Citers ne cachoit même pas que si la guerre étoit déclarée aux États-Généraux par le Roi d'Angleterre, *elle auroit un autre théâtre que la Hollande*. Cette espèce de menace , qui fut rapportée à Jacques II , lui



donna sérieusement à penser. Mais Jacques II ne savoit se déclarer ni ami ni ennemi ; et n'ayant que des désirs sans volonté , il se jeta plus aveuglément que jamais dans ces sentiers tortueux où les princes qui ont le sentiment de leur foiblesse réelle croient trouver un asyle où cacher leur impuissance.

Lorsque la pensée secrète d'un Gouvernement est enfin connue et qu'elle est jugée , à tort ou à raison , contraire aux lois , aux formes légales de la justice , au droit public en un mot , il se forme une opinion inquiète et sombre , hostile et menaçante. Le fait en apparence le plus indifférent en lui-même devient la cause du public , parce que le public cherche avidement la moindre occasion de manifester ce qu'il sent et ce qu'il pense. De tels symptômes ne peuvent être dédaignés sans imprudence par les hommes d'État ; ils annoncent un mal réel qu'il faut adoucir et guérir. Comment expliquer en effet cette espèce de protection que donne l'opinion publique à des hommes qu'elle eût elle-même frappés de sa réprobation en d'autres temps ? Lorsque Jacques II , comme duc d'York et comme Roi , fit deux fois paroître en justice l'infame Titus Oates , on fut assez malhabile pour appeler je ne sais quelle compassion publique sur ce misérable , en torturant les lois pour le punir avec une cruauté raffinée qui n'étoit pas la peine légale. Ce sentiment se manifesta bien plus ouvertement encore , à la fin de cette année , dans

une cause où l'on n'avoit point à rougir en plaignant le coupable. Il s'agissoit du pamphlet séditieux jeté quelques mois auparavant dans le camp de Hounslow. Certes, l'intention de l'auteur étoit assez manifeste pour qu'il fût soumis à un châtement exemplaire ; mais son châtement devoit être une juste et sévère application de la loi , car l'action légitime et impassible de la justice ne peut pas ressembler à la vengeance des hommes. Il étoit donc tout à-la-fois imprudent et inique, d'appliquer à un délit purement politique, à un délit qui n'entraîne après soi aucune flétrissure morale ou civile, les peines qui n'atteignent que les hommes dégradés par des délits et des crimes honteux ou barbares. C'est ce qui arriva cependant au docteur Johnson , ancien chapelain du célèbre lord Russel, décapité sous le règne de Charles II.

Johnson avoit publié, depuis plus de huit ans, un livre intitulé *Julien l'Apostat*, et le public s'étoit empressé d'en faire l'allusion au duc d'York ; c'étoit probablement l'intention de l'auteur, mais cette production ne fut pas la cause directe et ostensible de son procès. Déféré uniquement pour son pamphlet, il se défendit avec hardiesse, alléguant surtout qu'en exhortant les Anglois à soutenir la Religion de l'État, ce n'étoit pas lui qui devoit être puni, mais les auteurs des livres que l'on imprimoit impunément en faveur de la Religion des Papistes. Sommé par le

chef de justice de désigner ces livres, il les montra. Enfin, il fut condamné à être dégradé du sacerdoce, à être mis au pilori et fouetté par la main du bourreau. Toute l'Angleterre se récria. « Si son pamphlet, » disoit-on, « le rendoit coupable de trahison, il le falloit condamner à mort; sinon, c'est un mépris de la conscience publique et de la loi, que de lui infliger une peine prononcée uniquement contre les hommes les plus vils, coupables des plus vils désordres de la société. »

« Cette affaire, » dit Barillon, « fait beaucoup de bruit; plusieurs personnes se sont employées pour obtenir son pardon; mais le Roi n'a voulu ni l'accorder, ni modérer la sentence. » Ici le Roi devoit oublier le livre de *Julien l'Apostat*.

Dans le temps de ce procès, Jacques II étoit plus vivement que jamais pressé de renvoyer le Grand-Trésorier <sup>1</sup>. Les ennemis de Rochester craignoient même qu'il ne se fît Catholique, pour conserver sa place. « Pourquoi lui donner l'alternative? » disoient-ils. « S'il prend le parti d'aller à la messe, peut-on sans danger lui laisser une charge aussi importante? » Le Roi qui estimoit son beau-frère, savoit bien que Rochester ne feroit aucun acte de catholicité, s'il n'étoit pas convaincu. Il lui proposa donc d'assister au

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

moins à des conférences réglées entre des docteurs catholiques et protestants.

Ces sortes de disputes produisent rarement l'effet que l'on paroît en espérer. La persuasion religieuse a d'autres causes et des sources plus pures. Elle descend lentement et en silence dans le cœur qu'elle doit toucher. Disputer, en un mot, ne fut jamais le moyen d'éclairer les ames sincères, quand on met surtout en présence un grand intérêt temporel ou un grand sacrifice à l'opinion publique. Et d'ailleurs, dans ces disputes d'apparat, il arrive inévitablement que les questions à résoudre ne sont ni comprises, ni admises par l'adversaire, dans le sens que leur donne celui qui argumente. La vanité fait le reste, et les questions deviennent plus obscures qu'auparavant. Dans cette occasion, le Roi parut même douter du talent de ses docteurs catholiques, en exigeant de Rochester qu'il ne produisît pas, de son côté, les docteurs Tillotson et Stilling-Fleet <sup>1</sup>. Rochester prit donc les deux chapelains qui étoient actuellement de service à la Chapelle protestante de la Cour, et la conférence fut ouverte par les Catholiques.

Mais les Ministres anglicans eurent peu à répondre. Rochester en effet se hâta de prendre la parole, et dit que, si l'on n'avoit pas d'autres arguments, il étoit inutile d'aller plus loin. Il commençoit même

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

à discuter ces arguments avec une grande véhémence, quand le Roi interrompit brusquement la conférence, défendant expressément à tous ceux qu'il y avoit admis de faire connoître au public ce qui s'étoit dit de part et d'autre. Il en sortit très-irrité, disant particulièrement à l'ambassadeur de France <sup>1</sup>, « que Rochester s'étoit montré ignorant, opiniâtre, et surtout peu sincère. » Peu de jours après, il notifia au Conseil qu'il supprimoit la charge de Grand-Trésorier, qu'elle avoit trop d'importance dans l'État pour être confiée à un seul homme, qu'il en seroit ainsi des charges de Grand-Amiral et de Capitaine-Général. Quant à Rochester, il le traita bien. Il lui assigna une riche dotation sur les terres du lord Grey, qui avoit été complice de Monmouth, et une rente de 4,000 livres sterling sur les postes, pendant sa vie et celle de son fils. Il mit ensuite la charge de Grand-Trésorier en commission, mi-partie Catholiques et Protestants, sous la présidence du lord Bellassis, Catholique. Le lord Godolphin, déjà éprouvé dans les affaires et toujours très-réservé dans la politique, fut un des commissaires.

Le Roi expliquoit, en public, par des considérations générales, cette disgrâce de son beau-frère; mais il la justifioit, auprès de l'ambassadeur de France, par des considérations d'un autre genre, où l'on dis-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

tinguoit tout à la fois le mécontentement personnel, et la suite d'un système qui devoit bientôt accélérer sa ruine. Il est à remarquer, sur ce point, que Barillon ne dissimuloit pas à Louis XIV les obstacles et les périls insurmontables que Jacques II alloit témérairement braver. D'abord le Roi se plaignoit avec amertume des conseils de Rochester, qui, dès le commencement du règne, l'avoit pressé avec instance d'observer, non pas comme Roi, mais comme homme, ses devoirs de chrétien catholique; d'éviter ainsi tout ce qui pouvoit alarmer les préventions du peuple; et surtout de ne pas donner de justes prétextes aux factions, en admettant ouvertement et de haute lutte les Catholiques dans les charges de sa maison et de l'armée. Rochester, disoit-il encore, s'étoit opposé à la création de la Haute Cour Ecclésiastique, et à la condamnation de l'Évêque de Londres. Il s'étoit donc fait en quelque sorte le chef des Anglicans dans le Conseil; il montroit donc ainsi à la Nation un censeur perpétuel de tous les actes du Gouvernement. Jacques II alla plus loin dans ses confidences : il annonça que, décidé à obtenir du Parlement la révocation des lois pénales et du Test, il ne conserveroit ni dans l'armée, ni dans les charges, aucun membre du Parlement qui, avant la réunion des chambres, ne s'engageroit pas formellement et par écrit à défendre et accepter tout ce qu'il proposeroit.

« On voit, » dit Barillon, « que la cabale catholique a entièrement prévalu. On s'attendoit depuis quelque temps à ce qui est arrivé au comte de Rochester, mais l'exécution fait encore une nouvelle impression sur les esprits. » Cependant la résolution du Roi excita bien d'autres alarmes. Le public la nomma sur-le-champ *l'inquisition du Cabinet*, parce que le Roi faisoit venir dans son Cabinet tous ceux qu'il espéroit gagner ou soumettre à ses volontés. L'orgueil britannique s'indigna de cette forme despotique et méprisante, substituée à la liberté d'un Parlement. Il se manifesta par d'éclatants refus, même dans les plus dévoués serviteurs de la Couronne. Mais comme le Parlement s'étoit réuni au terme de la dernière prorogation, et que le temps avoit manqué pour former d'avance une majorité aveuglément soumise, le Roi fit un troisième ajournement des chambres et les renvoya au 8 mai.

Ici on voit se compliquer de plus en plus, avec la double politique de Louis XIV et du Prince d'Orange, les projets que l'on imposoit au Roi, et ceux auxquels il auroit voulu se borner. Il faut quelque attention pour ne pas laisser échapper le fil qui peut guider à travers cet obscur dédale. Mais c'est là que commence la conjuration du Prince d'Orange.

Les nouveaux pouvoirs de Tyrconnel en Irlande; la fuite des Protestants de cette île, qui venoient, effrayés, chercher un asyle en Angleterre, annonçant

presque un second massacre de 1641 ; le rappel du comte de Clarendon et la disgrâce de Rochester, éveillèrent ou semblèrent éveiller, comme d'un sommeil profond, le Prince d'Orange, sur les périls dont il voyoit menacé le droit héréditaire de sa femme, par la soumission de Jacques II au parti exalté des Catholiques. Ce n'est pas que déjà, sous prétexte de quelques démonstrations hostiles de Louis XIV, et de la révocation de l'édit de Nantes, il eût négligé aucun moyen de se mettre à la tête d'un parti puissant en Europe. Une ligue de tous les Confédérés de la dernière guerre alloit se conclure à Venise ; et le secret en fut si étroitement gardé, que ni le comte Davaux ne le soupçonna en Hollande, ni Barillon à Londres ne le voulut croire, quand Jacques II en fut lui-même averti. Mais, depuis l'année précédente, l'apparition subite des flottes françaises à Cadix, et l'armement presque improvisé de la flotte angloise, donnoient au Stathouder assez de raisons légitimes pour jeter un cri d'alarme sur le continent, et pour éveiller la vigilance ou les soupçons des États-Généraux.

Cependant il trouvoit des obstacles nombreux dans les Provinces-Unies. Le comte Davaux avoit habilement inspiré des défiances contre le Stathouder, et soutenoit vivement le parti des Républicains. Il leur promettoit le maintien de la paix en Europe, et, en particulier, de grands avantages commer-



ciaux. Il dirigeoit, pour ainsi dire, tout le Magistral d'Amsterdam, et cette ville exerçoit une grande prépondérance. L'espoir de la paix avoit fait suspendre la construction, ordonnée en 1682, de trente-six vaisseaux de guerre; il n'en existoit pas quarante qui fussent capables d'être mis à la mer, et les finances de la République se trouvoient obérées. Si donc le prince d'Orange avoit réellement alors formé des projets d'usurpation contre le Roi d'Angleterre, il lui falloit un concours de circonstances extraordinaires, pour devenir effectivement dangereux : ces occasions, comme on le verra, lui furent prodiguées par ses ennemis.

Soit qu'il eût été sincère, ou qu'il eût été dirigé par le sentiment bien distinct de son impuissance, il avoit toujours manifesté jusque là un désir très-vif de rester uni avec Jacques II. Leur intérêt commun ne devoit naturellement les porter ni l'un ni l'autre à une rupture déclarée. Leur correspondance, qui étoit remplie des plus magnifiques protestations de respect d'un côté, de justice de l'autre, étoit assez publique pour avoir inspiré, comme on l'a déjà vu, des ombrages à Louis XIV contre le Roi d'Angleterre; et l'on ne trouve réellement, dans les documents diplomatiques, aucune trace qui puisse faire soupçonner que jusque là, et même long-temps après, le prince d'Orange ait eu d'autre dessein que celui d'empêcher l'exclusion de la princesse sa

femme; mais le Roi pouvoit difficilement oublier que son gendre s'étoit uni au Parlement pour l'exclure lui-même, quand il étoit duc d'York.

Dans cette disposition des esprits et des choses, le prince d'Orange avoit tenté un nouvel effort. Un personnage assez considérable d'Angleterre, et considéré du Roi, étoit venu en Hollande; c'étoit le chevalier Penn, fils de l'amiral de ce nom, homme très-riche, et qui exerçoit une grande autorité sur le parti des quakers. Guillaume le chargea, quand il partit, de ménager avec le Roi une réconciliation entière, et Penn s'y employa effectivement avec tout le zèle dont il étoit capable. Il y voyoit avec raison la tranquillité de l'État, et l'espoir de la tolérance pour les Non-Conformistes.

Le Roi crut devoir consulter, sur cette ouverture de conciliation, les deux partis catholiques <sup>1</sup>, et la délibération fut agitée par de vifs dissentiments. Les Catholiques modérés ne cachèrent point à Jacques II qu'il ne devoit point espérer d'établir, de son vivant, la Religion Catholique en Angleterre; que, s'il continuoit d'agir par voie d'autorité, la Religion, devenue odieuse plus que jamais, en seroit plus vivement exposée, quand le prince d'Orange seroit monté sur le trône; qu'il valoit mieux assurer les intérêts de l'avenir, manifester dès ce moment le désir d'une

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.

parfaite union entre le Roi et l'héritier présomptif ; et pour cela, qu'il falloit non-seulement envoyer au Prince un homme de qualité, capable de dissiper tous les nuages, mais encore faire payer à la Princesse la pension qui lui étoit due comme héritière présomptive. Ce conseil ne fut pas suivi. On y répondit par les grands mots de fermeté inébranlable, d'autorité absolue, d'hérésie et de Religion. Le chevalier Penn manda cependant que Jacques II avoit été fortement ébranlé par l'avis des Catholiques modérés ; et le prince d'Orange espéra pendant quelque temps qu'il lui arriveroit un seigneur d'Angleterre, considérable et considéré, tel qu'on l'avoit proposé au Roi. Ce fut le marquis d'Albeville qui arriva.

Cette négociation échouée, le prince d'Orange mit tout en œuvre pour se concilier la province de Hollande, et en particulier la ville d'Amsterdam. Le grand-pensionnaire Fagel, politique habile, insinuant et même éloquent, eut de grandes conférences avec les députés d'Amsterdam. Il leur dit affirmativement que le Roi d'Angleterre alloit déclarer la guerre aux États-Généraux ; que la France donneroit quarante vaisseaux ; que le Roi de Danemark et l'Électeur de Cologne seconderoient Louis XIV et Jacques II ; en un mot, qu'il ne restoit plus un moment à perdre pour augmenter les forces maritimes. Fagel ne put les persuader : ils répon-

dirent que les protestations pacifiques des deux Rois ne leur permettoient pas d'appréhender la guerre. Mais le prince d'Orange s'adressa directement aux États, pour demander l'envoi d'un Ministre extraordinaire auprès du Roi d'Angleterre. Le discours du Pensionnaire contenoit cette assertion remarquable, que, malgré les assurances données par Jacques II, on recevoit des renseignements tout contraires par des *Anglois bien intentionnés*. Le vœu du Prince fut écouté : les États nommèrent Dykvelt, qui partit sur-le-champ pour l'Angleterre. A cette nouvelle, le comte Davaux, bien persuadé que ce nouvel envoyé travailleroit très-activement, soit à réconcilier le Prince et Jacques II, soit à réconcilier les Anglicans et les Non-Conformistes, pour rendre l'Opposition invincible, se hâta d'écrire à Barillon, et fit promettre à d'Albeville qu'il écriroit dans le même sens à la Cour, pour alarmer le Roi sur cette mission, et l'empêcher de recevoir Dykvelt. Barillon, en effet, y mit toute sa dextérité; il sut également, ou crut savoir du comte de Sunderland, que d'Albeville n'omettoit rien de ce qui pouvoit irriter Jacques II contre son gendre.

Cette mission de Dykvelt eut de grands résultats pour le prince d'Orange; et celle du marquis d'Albeville en eut de funestes et de ridicules pour le Roi. Il est vrai que de ces deux ministres, l'un étoit un homme d'État consommé, l'autre un vil merce-

naire, qui s'étoit vendu pour 4,000 livres à Barillon, et pour 2,000 livres au comte Davaux.

Dykvelt éprouva quelques difficultés, mais de forme, pour être reçu comme Envoyé des États. Le cérémonial venoit d'être changé en Hollande auprès des États-Généraux, et le corps diplomatique en étoit offensé. D'Albeville ayant éprouvé des retards dans sa réception, Dykvelt éprouva les mêmes retards à Wittehall, jusqu'à ce que tout fût réglé de part et d'autre; mais Dykvelt n'en fut pas moins reçu avec une bienveillance qui alarma et choqua Louis XIV. Barillon mandoit au Roi son maître, qu'il tenoit de Jacques II lui-même l'assurance d'une invincible fermeté contre toute réunion qui n'auroit pas pour principe une soumission absolue du prince d'Orange à tous les desseins de la Cour; tandis que le Roi de France lisoit dans les lettres de Dykvelt, dont le comte Davaux avoit l'art de se procurer la communication, que Jacques II témoignoit sans cesse le désir d'une étroite et sincère union avec l'héritier présomptif de sa Couronne.

Comme la mission de Dykvelt donna au Roi une occasion naturelle de se prononcer sur la succession, l'histoire doit consigner les sentiments que ce Prince exprima, pour la première fois, sur ce fait important, à l'Ambassadeur de France. Il lui parloit avec une extrême vivacité de ses griefs contre le prince d'Orange. « Parce qu'il a voulu, » dit-il, « m'exclure lui-

« même de la Couronne, il paroît croire que j'ai le  
« même dessein contre lui. D'Albeville est chargé de  
« lui dire, de ma part, tout ce qui est capable de  
« détruire une crainte aussi mal fondée. C'est Dieu  
« qui donne les couronnes, et je suis bien éloigné de  
« rien faire contre le droit et la justice. » Jacques II  
pensoit ainsi; du moins jusque là il a constamment  
exprimé les mêmes sentiments. On ne peut douter  
que le parti des Catholiques exagérés n'eût d'autres  
vues, et l'on peut croire également que, s'il eût  
réussi dans tous ses desseins, on eût facilement levé  
les scrupules du Roi sur le droit d'un Prince hérétique.  
Mais on ne lui avoit encore parlé de la conversion  
de la princesse Anne que sous des rapports  
purement religieux, ou sous des rapports de poli-  
tique très-éloignés, parce que la princesse d'Orange  
n'avoit point d'enfants. Il étoit naturel et juste que  
Jacques II, comme Roi et comme père, fût affligé  
de trouver dans ses enfants une foi contraire à la  
sienne, qui étoit sincère; et ce qu'il avoit tenté inu-  
tilement jusqu'ici pour la princesse Anne, il l'es-  
sayoit alors pour la princesse d'Orange : mais le  
missionnaire étoit d'Albeville; et d'Albeville, très-  
suspect au Prince, étoit de plus méprisé par la Prin-  
cesse.

Outre ses instructions confidentielles, d'Albeville  
avoit trois objets déterminés dans sa mission. D'a-  
bord il devoit démentir formellement les bruits semés

en Hollande sur la succession; bruits accrédités dans les journaux, qui attribuoient au Roi le dessein de porter à la Couronne son fils naturel, le jeune Fitz-James, depuis duc de Berwick. Jamais le parti des Catholiques ne s'occupa d'un tel projet. Mais le parti protestant supposoit, avec assez de vraisemblance, l'intention au Roi de nommer un jour son fils au Gouvernement suprême de l'Irlande; et le prince d'Orange témoignoit ouvertement ses inquiétudes sur ce qui se passoit dans cette île, comme si l'on eût déjà songé à la séparer de l'Empire britannique: ce qui étoit vrai, mais à l'insu du Roi.

En second lieu, d'Albeville devoit insister sur l'éloignement du docteur Burnet, qui avoit trouvé un accueil distingué à la Cour du Prince, et que Jacques II considéroit comme un de ses plus redoutables ennemis; et alors, peut-être, ce n'étoit pas sans motif. C'est un des malheurs de Jacques II de s'être aliéné cet homme, dont il auroit pu tirer de très-grands services. Le docteur Burnet, né en Écosse, dans une famille qui s'étoit prononcée dès la Révolution pour la cause des Stuarts, avoit en horreur le fanatisme des Puritains de son pays, et blâmoit ouvertement l'esprit persécuteur de l'Épiscopat d'Écosse et de l'Église anglicane. Attaché par raison aux formes de la hiérarchie ecclésiastique, il ne réprouvoit pas moins l'anarchie dans la Religion que dans l'État. Ennemi des Catholiques, parce qu'il

voyoit dans l'Église protestante une garantie contre l'autorité absolue ; philosophe dans cette Église, et sectaire zélé dans la politique, il vouloit avant tout l'ordre public, la tolérance religieuse et une sage liberté. Ses grands talents, et sa modération au milieu des factions, lui avoient donné une considération très-étendue. Charles II et le duc d'York lui avoient long-temps marqué de l'estime, et tous les partis de l'Opposition lui confioient leurs secrets ; mais avec une égale liberté, il conseilloit à Charles II comme à Shaftsbury, à Monmouth comme au duc d'York, au lord Russel comme à Sidney, la patience et la modération : disant aux uns que le despotisme entraîne l'anarchie ; aux autres, que l'insurrection, si elle n'est pas manifestement justifiée par l'excès du despotisme, aggrave toujours les souffrances du peuple, et achève de détruire ce qui reste encore de libertés. Devenu suspect par sa tendre amitié pour le lord Russel, et par les derniers devoirs qu'il rendit à cet homme illustre dans son malheur, il se jeta plus avant dans le parti des Parlementaires, sur la fin du règne de Charles II. Enfin, après son fameux sermon dans la chapelle royale des Rôles, dont il a été parlé dans cette histoire, il crut prudent de s'éloigner, et il en obtint l'autorisation du Roi Charles II. Il voyagea d'abord en France, puis à Rome ; à l'une et à l'autre Cour, surtout à Rome, il reçut de grands témoignages d'estime. Il se fixa enfin en Hollande,



où il fit un riche établissement , et les États lui donnèrent des lettres de naturalité. Dans cette situation , ni les États ni le prince d'Orange ne pouvoient , et vouloient encore moins , lui enlever ses privilèges de citoyen. Aussi le Prince reçut-il froidement la réclamation d'Albeville ; cependant il pria secrètement Burnet de s'éloigner , et d'écarter ainsi tout prétexte nouveau d'irritation entre le Roi d'Angleterre et lui.

Le troisième point des instructions du marquis d'Albeville étoit fort délicat. Quelques officiers des régiments anglois au service de Hollande avoient essayé d'enlever de vive force , pour le faire passer en Angleterre , le chevalier Peyton , réfugié anglois. Peyton se défendit l'épée à la main , et les officiers anglois furent saisis et traduits au Conseil de guerre. Jacques II les réclamoit comme naturels et sujets d'Angleterre. Le prince d'Orange répondit au marquis d'Albeville qu'il devoit s'adresser aux États-Généraux.

Un ministre habile eût sans peine dirigé ces deux affaires ; et dans les dispositions particulières que témoignoit le Roi , il n'eût pas été difficile d'éviter de nouvelles irritations. Mais une réconciliation entre l'un et l'autre Prince causoit trop d'ombrages à la France , et trop de frayeur au parti qui dirigeoit d'Albeville , pour que le moindre incident n'eût pas de graves conséquences.

D'Albeville, quoique mercenaire, ne trahissoit pas son souverain. Le comte Davaux le payoit, mais il ne le dominoit pas. Il le soupçonnoit même de servir le Roi son maître avec plus de fidélité pour les intérêts de l'Angleterre que pour ceux de la France; et, dans cette singulière inquiétude, il stipendia un de ses secrétaires, qui ne lui donna que des documents insignifiants, parce que d'Albeville avoit un chiffre qui ne servoit qu'à lui seul, et qu'il écrivoit lui-même, et de sa main, tout ce qui avoit quelque importance. Davaux s'aperçut bientôt que Jacques II vouloit se réconcilier avec le prince d'Orange, qu'il en témoignoit sans cesse le désir à Dykvelt, et qu'il avoit renouvelé, dans une lettre confidentielle à son Envoyé, les protestations les plus fortes au sujet de la succession. « Répétez-lui, » disoit-il en parlant du prince d'Orange, « que ja-  
« mais je n'ai pu m'occuper de la pensée qu'il me  
« suppose. Changer la succession n'est pas en mon  
« pouvoir. Je ne le pourrois pas, quand même un  
« Pape et un Parlement se joindroient avec moi. Là  
« où la couronne est héréditaire, comme elle l'est  
« dans ces Royaumes, graces à Dieu, il n'y a que sa  
« toute-puissance qui en puisse disposer. Non-seule-  
« ment le cœur des Rois, mais leurs couronnes sont  
« entre ses mains! »

Ces maximes, cette protestation si fortement exprimée, semblèrent étonner le comte Davaux. Il s'em-

pressa d'en rendre compte à sa Cour, qui ne répondit rien. Seulement Louis XIV, quelques jours auparavant, lui avoit mandé, au sujet des officiers anglois, que, « plus il y auroit d'embarras à concilier la satisfaction du Roi d'Angleterre avec celle des États-Généraux, moins il falloit se donner de mouvement pour faire prendre au marquis d'Albeville le parti qui pouvoit convenir à S. M. B. »

Avant de passer à la négociation de Dykvelt en Angleterre, il faut achever ce qui regarde celle de d'Albeville. Davaux soupçonnoit ce dernier d'avoir eu des intelligences avec Dykvelt, pour réconcilier sérieusement le Roi et le Prince d'Orange; mais il lui supposoit aussi le dessein d'amener celui-ci à rentrer dans les bonnes grâces de Louis XIV. Il paroît en effet que Jacques II ne croyoit pas possible, s'il se réconcilioit avec le Prince d'Orange, de conserver en même temps l'amitié de la Cour de France qui lui sembloit absolument nécessaire. Aussi auroit-il voulu que son gendre oubliât ses ressentiments et entrât comme lui dans la politique de la France. Dans cette vue, il s'efforça d'obtenir de Louis XIV la main-levée du séquestre de la principauté d'Orange, et sa vanité fut très-blessée des refus qu'il éprouva sans cesse. Mais Louis XIV et Guillaume ne pouvoient céder l'un et l'autre qu'à l'impérieuse nécessité. Aussi Davaux ne donna-t-il aucune attention au chimérique projet d'Albeville. Le secret de Ver-

sailles lui étoit trop bien connu, sur l'Angleterre. Il se rappeloit, et rappeloit à Louis XIV, un mot échappé à Jacques II, alors duc d'York. « Que l'An-  
« gleterre et les États-Généraux, » disoit-il à Van-le-Ven, membre des États, « soient unis, et nous ferons  
« tête à la Chrétienté, même à la France. » Le principe de Louis XIV étoit donc d'empêcher toute réconciliation entre Jacques II et le Prince d'Orange; parce qu'elle entraînoit nécessairement la réunion du Roi et du Parlement, et que cette réunion rendroit à l'Angleterre la place élevée qu'elle occupe en Europe, quand elle peut se dégager des factions.

Davaux se jouoit des vains efforts que faisoit d'Albeville pour vaincre l'aversion et les mépris du prince d'Orange. « Je sais, » disoit-il, « que des per-  
« sonnes de la Cour du Prince font un écrit fort dif-  
« famant, qui contiendra la vie du Marquis, depuis  
« son enfance jusqu'à cette heure. Je n'ai pas jugé à  
« propos de lui en rien dire. Il est fort bon qu'il res-  
« sente les effets de la mauvaise volonté du Prince  
« d'Orange. » Mais d'Albeville avoit un caractère vif, tranchant et présomptueux. Il croyoit sérieusement remuer l'ame impassible de Guillaume par ses raisonnements. Il lui répétoit sans cesse qu'en relevant le pouvoir de sa Couronne, Jacques II ne travailloit au fond que pour lui qui devoit hériter de son autorité agrandie. Quelle défiance pouvoit-il donc avoir du Roi son maître? Devoit-il s'alarmer de la pro-

tection qu'il accordoit à de fidèles serviteurs? Le petit nombre des Catholiques étoit-il capable de porter le moindre ombrage sur les libertés publiques? Le Roi n'a d'autre dessein que d'établir la tolérance universelle, après laquelle soupirent surtout les Non-Conformistes, non moins opprimés que les Catholiques <sup>1</sup>. Bien loin de partager l'esprit persécuteur du Roi de France, il n'en parle qu'avec horreur. Il ne voit plus dans Louis XIV qu'un Prince gouverné par l'Archevêque de Paris et par Madame de Maintenon. Il déteste les maximes banales de cette Cour; aussi l'a-t-on vu recevoir à bras ouverts les réfugiés français, et ouvrir pour eux dans tout le Royaume une quête splendide.

Quoique Dykvelt mandât des choses à-peu-près semblables, ni le Prince ni la Princesse ne crurent à la sincérité d'un pareil langage. Il est vrai qu'à cette époque Jacques II vivoit d'une manière très-relâchée. Il se livroit à des amours obscures <sup>2</sup>, et entretenoit secrètement ses anciennes liaisons avec la comtesse de Dorchester, dont l'esprit vif, libre et hardi se faisoit un malin plaisir de le piquer par ses bons mots, et de le tourmenter sur l'incohérence de ses mœurs et de ses principes. C'est là sans doute qu'il faut chercher ses contradictions perpétuelles,

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

<sup>2</sup> Lettre de Bonrepaus.

ses velléités pour être Roi des Anglois, et sa docilité à n'être que l'instrument d'un parti.

D'Albeville de son côté travailloit à convertir la princesse d'Orange, en lui procurant des livres de controverse, et donnoit au Roi les plus magnifiques espérances. Quant à l'objet public de ses négociations, au sujet des officiers anglois, cette affaire fut portée aux États de la province de Hollande, qui décidèrent « que, par respect pour S. M. B., ces « officiers lui seroient renvoyés, la priant de les faire « punir comme elle le jugeroit à propos; mais que « jamais ils ne rentreroient ni au service ni sur les « terres de la République, soit que le Roi d'Angle- « terre les fit punir ou leur fit grace. » En effet, ces officiers furent embarqués avec une garde composée d'un lieutenant, un enseigne, deux sergents et vingt soldats. Mais la résolution des États portoit que le Prévôt y seroit aussi, pour augmenter, est-il dit, le lustre de cette expédition. Davaux fit entendre à d'Albeville que cette clause étoit une ironie sanglante; que lui, Ministre d'Angleterre, avoit été joué d'une manière choquante, et qu'il devoit représenter au Roi son maître combien cette occasion étoit favorable, pour retirer toutes ses troupes de Hollande, pour rendre leurs compagnies à ces officiers, traités, disoit-il, d'une manière si outrageante, et pour casser une bonne partie des autres, comme dévoués entièrement au prince d'Orange.

De son côté, le Pensionnaire Fagel représentoit au marquis d'Albeville que les États vouloient faire trancher la tête à ces officiers, et que l'avis contraire l'avoit emporté de deux ou trois voix, sur ses instantes prières et celles du prince d'Orange. Mais Davaux s'attacha particulièrement à persuader que, dans cette affaire, le prince d'Orange étoit très-coupable envers le Roi d'Angleterre, puisque, étant maître du conseil de guerre et pouvant faire absoudre ces officiers, il avoit mieux aimé les renvoyer au jugement des États de Hollande, pour qu'ils fussent condamnés. Il lui conseilla donc d'écrire au Roi, dans le sens le plus propre à l'irriter. La vanité de d'Albeville mise en mouvement saisit avidement ce conseil. Il proposa en effet à Jacques II de déclarer aux États que les officiers qui lui étoient renvoyés étoient innocents; que les vrais coupables étoient les trois officiers qui, par suite de la même affaire, s'étoient réfugiés, l'un en France, et les deux autres en Angleterre; que, pour ceux-ci, Sa Majesté ne demandoit pas leur rentrée au service de Hollande; mais qu'Elle réclamoit formellement la réhabilitation des autres.

A ces nouvelles, Jacques II, stimulé par Barillon et le parti des Catholiques, donna ses ordres au marquis d'Albeville, qui remit un mémoire aux États. D'Albeville avoit choisi, pour la remise de son mémoire, la fête même de la princesse d'Orange, que l'on avoit coutume de célébrer avec une grande

solemnité. Il espéroit, disoit-il au Pensionnaire, que les États ne voudroient pas, le jour de la naissance de cette princesse, refuser ce que le Roi son père leur demandoit.

D'Albeville avoit reçu ordre de se plaindre formellement que les officiers avoient été *indignement traités*. La Résolution des États fut exprimée en termes fiers et décisifs, et contenoit un ordre à Vanciters de la mettre sous les yeux du Roi. Ils étoient surpris que le marquis d'Albeville eût donné le nom de sujets de Sa Majesté Britannique à des officiers qui sont à leur service, qui ont été levés à leurs dépens, par le consentement du feu Roi, qui n'ont d'autre souverain que celui qui les paye et qui a reçu leurs serments. Comment le ministre de S. M. a-t-il pu se plaindre que ces officiers eussent été traités indignement? Ils ont au contraire écrit des lettres de remerciement. Les États n'avoient pas cru cependant pouvoir témoigner à S. M. une plus grande déférence qu'en arrêtant, sur sa demande, les procédures criminelles déjà commencées. Mais aussi, puisque ces procédures n'ont pas été conduites à leur terme, comment pouvoient-ils savoir si quelques-uns de ces officiers étoient réellement innocents? « Que ceux qui prétendent l'être viennent se représenter à la justice. Absous, ils seront rétablis dans leurs charges; condamnés, ils subiront la rigueur des lois. »



Telle étoit la substance de la Résolution des États. il étoit difficile d'y répondre, et plus difficile encore, dans une telle direction des affaires, que ni le Roi ni les États revinssent à des conseils plus modérés. Ainsi une discussion simple en elle-même, et qui pouvoit se terminer avec simplicité, ouvrit la carrière à des réclamations justes, mais dangereuses, sur les troupes du Roi en Hollande, à des menaces hautaines, et à des armements qui enfin livrèrent au prince d'Orange toutes les forces de la République.

Tandis que d'Albeville représentoit si imprudemment en Hollande le Roi son maître, Dykvelt agissoit en Angleterre d'une manière bien différente. Il avoit, ainsi que le comte Davaux l'avoit prévu, des instructions qui s'appuyoient sur deux bases essentielles : la première, de concilier le Roi et le prince d'Orange; et cette réconciliation devoit se trouver naturellement hérissée de difficultés, si le Roi se décidoit à fixer, de son autorité royale, sans le concours du Parlement, les affaires de Religion, et si le prince d'Orange ne vouloit pas lui céder sur ce point : la seconde, et sans doute le Prince prévoyoit que le Roi ne voudroit pas changer de système, étoit de bien observer les forces militaires et maritimes de Jacques II, ses ressources pécuniaires, la situation des diverses factions, ce qu'il falloit attendre des Anglicans, des Non-Conformistes et même des Catholiques. Dykvelt, par son caractère, étoit très-

propre à cette double mission. Il vouloit d'abord réunir les deux Princes; et, par ses démarches auprès des Catholiques, l'on peut raisonnablement supposer qu'il agissoit moins pour un plan d'usurpation déjà fixé, que pour bien savoir à quel point la succession pouvoit se trouver compromise.

Dykvelt, en effet, ne négligea aucun moyen pour amener les Catholiques à un parti modéré. Mais déjà, dans la prévoyance des démarches qu'il pourroit faire, les principaux Catholiques avoient tenu entre eux un conseil secret: S'il faisoit quelque ouverture, comme on le supposoit, on lui devoit répondre que la condition *sine quâ non*, pour obtenir les bonnes grâces du Roi, étoit le consentement formel du Prince à la révocation des lois pénales et du Test. Si Dykvelt arguoit que le Prince n'avoit pas droit de se mêler des lois d'Angleterre, on lui devoit dire que lui, Dykvelt, et Van-Citers, pouvoient confidentiellement s'expliquer de sa part aux principaux chefs du parti protestant. « Cet expédient, » ajoute Barillon, « paroît assez habile; car on jette M. le prince d'Orange « dans la nécessité de refuser ce qui lui est proposé, « ou de perdre son crédit auprès des factieux et des protestants zélés, s'il se déclare pour la révocation des « lois pénales et du Test. » Cette politique de Cour étoit trop grossière pour un homme tel que le prince d'Orange.

Dykvelt, cependant, ne se rebutoit pas; il régloit

touts ses pas avec prudence; il étoit bien accueilli du Roi; il se montrait à la Cour; il ménageoit singulièrement les Catholiques. Ceux d'entre eux qui avoient du crédit, se tenoient en garde contre la séduction de son langage; « et le Roi, » dit Barillon, « se moque avec eux des fausses avances qu'il leur « fait. Quant aux autres, ils n'ont aucune part aux « résolutions que prend Sa Majesté Britannique, et « ne sont pas même consultés. » Quoi qu'il en soit, il n'en continua pas moins de marcher à son premier but, celui d'une réconciliation. Il eut des conférences réglées avec les principaux Catholiques, et les pria de contribuer comme lui à ce grand ouvrage. Il leur montra que l'on alloit trop loin et trop vite; que l'intérêt des Catholiques n'étoit pas de précipiter les choses à l'extrême, et de s'exposer, pour l'avenir, à une ruine certaine, si les Protestants recouvroient jamais l'autorité : ce qui, tôt ou tard, ne pouvoit être douteux. Il leur parla surtout de l'Irlande, « où les affaires, » dit-il, « sont déjà conduites « à un tel point, que ce Royaume sera bientôt séparé « de l'Angleterre. » On lui répondit, comme on l'avoit résolu, que le prince d'Orange devoit entièrement se soumettre aux désirs de Sa Majesté.



---

## SOMMAIRE.

---

1687.

---

Suspension des Lois pénales. — Prorogation du Parlement. — Propositions du Prince d'Orange. — Confesseur du Roi. — Lettres des Jésuites de Liège. — Départ de Dykvelt. — Ligue conclue à Venise. — Trêve de vingt ans, entre la France et l'Empire. — Armements en Angleterre et en Hollande. — Affaire de l'Université de Cambridge. — Affaire de l'Université d'Oxford.

---

## LIVRE XV.

1687.

**I**NDÉPENDAMMENT des affaires d'Irlande, ce qui causoit alors les alarmes vraies ou simulées de Dykvelt se rapportoit principalement aux deux déclarations du Roi sur la Religion, l'une pour l'Écosse et l'autre pour l'Angleterre; car le Roi s'y érigeoit en législateur, sans le concours nécessaire du Parlement. Il est vrai qu'avant de s'y résoudre, Jacques II avoit complètement éprouvé l'inutilité de ses efforts pour former une majorité aveuglément soumise. Les Officiers même de sa Maison, les Chefs de l'armée, l'Amiral Herbert, compagnon de son enfance, le Lieutenant-Général de l'artillerie, le comte d'Oxford, dont toute la fortune étoit une pension du Roi, le duc d'Ormond, deux Capitaines des Gardes, une foule de Seigneurs, en un mot, n'avoient point hésité entre la disgrâce dont les menaçoit Jacques II,

et le refus de s'engager à voter au Parlement l'abolition des lois pénales et du Test.

Dans un pays où les lois et l'opinion publique ont une force réelle et souveraine, parce qu'elles ont des organes puissants, c'est une épreuve dangereuse que de tenter l'honneur et la conscience par de vils intérêts. Jamais Prince ne peut impunément blesser ou corrompre ce qu'il y a de noble dans le cœur des hommes. Jacques II, entraîné ainsi dans une voie hérissée d'écueils, s'obstina cependant à la parcourir tout entière. Il changea presque toutes les charges de sa Maison et de l'armée. Il en revêtit des Catholiques, devenus par là même plus odieux; et, s'il eût été capable de sentir l'inutilité comme le danger de ces innovations, la mort et le remplacement du Chef de Justice le lui eût fait comprendre, car il chercha vainement un Catholique pour exercer cette place éminente. Il n'en trouva pas un seul qui eût la capacité rigoureusement nécessaire, et il nomma un Protestant, malgré lui. Mais tout en affectant sans cesse l'espérance de soumettre le Parlement à ses volontés et la résolution de vaincre tous les obstacles, il n'en reconnut pas moins la nécessité de ne pas subir l'épreuve publique d'une délibération ouverte et légale. Dès le mois d'avril, le Parlement qui devoit se réunir au 8 mai, fut prorogé encore au mois de décembre.

Cette nouvelle prorogation étoit déjà résolue,

quand il fit pour l'Écosse, de son autorité royale et absolue, ce que lui avoit précédemment refusé le Parlement de ce royaume. Il accompagna sa proclamation d'une lettre au Conseil, pour lui ordonner, dans les termes les plus décisifs, d'extirper les Conventicules puritains et d'employer la plus sévère rigueur des lois. Cet ordre lui parut nécessaire, autant pour donner un aliment à l'activité jalouse de l'Épiscopat contre une secte proscrite, que pour faire supporter la tolérance accordée aux autres Presbytériens et à la Religion Catholique. Cette explication ainsi donnée au Conseil d'Écosse, il disoit dans sa proclamation que, « de son autorité souveraine, prérogative royale et puissance absolue, à laquelle tous ses sujets devoient obéir sans réserve, il accordoit sa tolérance royale à tous ceux qui professoient la Religion Chrétienne, dans l'ordre suivant : les Presbytériens modérés, les Trembleurs ou Quakers, et les Catholiques Romains, désignés par les lois sous le nom de Papistes. »

Les Presbytériens modérés pouvoient se réunir dans leurs maisons, pour y entendre ceux de leurs Ministres qui auroient accepté l'indulgence du Roi. Les Conventicules des champs étoient de nouveau interdits sous les peines déjà portées par les lois.

Les Trembleurs ou Quakers pouvoient exercer leur Religion, à leur manière, dans les lieux marqués pour leur service.

Quant aux Catholiques, et après avoir énuméré les lois violentes portées contre eux, leurs souffrances, leurs sacrifices pour la cause royale, et leur constante fidélité, il s'exprimoit en ces termes :

« Nous donc, de l'avis et du consentement de  
 « notre Conseil privé, et en vertu de notre autorité  
 « souveraine, royale prérogative et puissance absolue,  
 « suspendons, arrêtons et annulons à tous égards,  
 « toutes lois et actes de Parlement, toutes coutumes  
 « et constitutions faites ou exécutées, en quelque  
 « temps que ce soit ci-devant, contre aucun de nos  
 « sujets Catholiques Romains, cassant toutes les dé-  
 « fenses, toutes les peines et amendes qu'elles ordon-  
 « nent; de manière qu'ils seront aussi libres, en  
 « toutes choses et à tous égards, qu'aucun de nos  
 « sujets protestants, non-seulement d'exercer leur  
 « Religion, mais aussi de posséder toutes sortes de  
 « charges et de jouir de tous les avantages et autres  
 « bénéfices que nous trouverons à propos de leur  
 « donner, en quelque temps que ce soit. »

Le Roi ordonnoit ensuite que le Service Divin se feroit seulement dans les Chapelles domestiques; défendoit aux Catholiques de prêcher en pleine campagne, d'envahir ou prendre de force les Églises protestantes, et de faire leurs processions dans les grandes rues des villes royales.

Quant aux serments ou *test*, le Roi les annuloit, sous quelque forme et prétexte qu'ils eussent été or-



donnés, et particulièrement ceux fixés en Parlement, tant sous le règne de Charles II, que dans le premier Parlement du règne actuel. Il donnoit également la remise ou indemnité de toutes les peines encourues, en vertu de ces lois, par les Catholiques et les Protestants des diverses Églises.

Enfin le Roi terminoit par une protestation qui parut bien singulière. « Pour encourager, » disoit-il, « nos Évêques protestants, et le Clergé régulier ou « conforme, et ceux qui ont vécu jusqu'ici paisible-  
« ment et avec ordre : Nous trouvons à propos de  
« déclarer que nous n'avons jamais eu pour principe,  
« et que nous ne souffrirons jamais, qu'on fasse vio-  
« lence à la conscience de qui que ce soit; que nous  
« ne nous servirons point de la force, ni n'emploie-  
« rons aucune *nécessité invincible*, contre aucun  
« homme, au sujet de sa croyance ou de la Religion  
« Protestante; mais que nous protégerons nos Évê-  
« ques et autres Ministres dans leurs fonctions, droits  
« et privilèges, et tous nos sujets protestants dans le  
« libre exercice de la Religion Protestante dans les  
« Églises; que nous maintiendrons, et promettons  
« sur notre parole royale de maintenir, en quelque  
« temps que ce soit, ceux qui possèdent des terres  
« d'église, appartenant ci-devant à des Abbayes ou  
« autres Églises de la Religion Catholique, dans leur  
« pleine et libre possession et droits, selon nos lois  
« et actes de Parlement faits à cet égard. »

Dans un pays comme l'Écosse, où la population catholique étoit imperceptible, où la seule noblesse soutenoit l'Épiscopat protestant, où la masse du peuple, dans les villes et dans les campagnes, étoit presbytérienne ou puritaine, il étoit certainement extraordinaire que le Roi, qui étoit Catholique, fit la promesse de n'employer *aucune nécessité invincible* contre personne au sujet de sa croyance. L'on savoit bien qu'il ne forceroit aucun Écossois à se déclarer puritain, presbytérien ou épiscopal. Quel étoit donc le but de cette singulière promesse à l'Écosse? Il n'échappa point à l'Angleterre, qui se demanda si, par de telles insinuations, le Roi ne considéroit plus les lois protectrices de la Religion du pays que comme l'irrévocable édit de Henri IV, qui venoit d'être révoqué par Louis XIV. L'Angleterre ne fut pas rassurée davantage par la promesse de ne pas troubler, dans leurs possessions actuelles, les établissemens et les personnes investies de l'ancien domaine des Abbayes et des Églises Catholiques.

Le Conseil d'Écosse répondit avec une soumission pleine et entière aux ordres qu'il avoit reçus du Roi; et les sectes presbytériennes témoignèrent d'abord une grande joie de la tolérance qui leur étoit accordée. Cette terre fanatique alloit enfin retrouver le repos, si la tolérance civile étoit imposée par une loi sincère et protectrice. « Cependant, » dit le Roi lui-même dans ses Mémoires, « le peuple ne fut

« pas peu mécontent de cette déclaration <sup>1</sup>. Il n'avoit ,  
« à la vérité, rien à dire contre le pouvoir absolu qu'il  
« avoit lui-même voté; mais il ne s'étoit pas attendu  
« qu'il le pousseroit jusqu'à déclarer les lois sans ef-  
« fet. Aussi cette déclaration fut-elle généralement  
« blâmée par tous les hommes modérés des deux  
« Royaumes. »

Aux anciens Tests ou serments qu'abolissoit le Roi, on avoit substitué un serment plus simple, auquel seroient soumis les Écossois qui voudroient jouir de la tolérance accordée. Mais ce nouveau serment comprenoit formellement la reconnoissance de l'autorité absolue du Roi; et comme, par les lois existantes, le Roi exerçoit la suprématie religieuse, il s'ensuivoit que prêter ce serment nouveau, c'étoit jurer, implicitement et de fait, obéissance à tout ce que le Roi, de son bon plaisir et par sa double souveraineté temporelle et spirituelle, ordonneroit sur la Religion. Les Presbytériens d'Écosse élevèrent donc d'innombrables difficultés; et comme par le fait la tolérance générale n'étoit qu'un moyen particulier de protéger les Catholiques, eux seuls en profitèrent, et les autres attendirent ce que l'on feroit en Angleterre.

En effet, dès que le Roi se fut secrètement décidé à proroger le Parlement anglois, du 8 mai au mois

---

<sup>1</sup> Tom. III., p. 162.

de décembre, il publia en avril une déclaration pour l'Angleterre dans le même sens que pour l'Écosse, à l'exception des termes, prodigués dans celle-ci, de son pouvoir souverain et absolu. Il ne prononçoit pas directement, comme pour l'Écosse, l'annulation des lois pénales et du Test, mais il en suspendoit l'exécution; annonçant toutefois dans le préambule que sans doute les deux Chambres du Parlement reconnoîtroient combien cette mesure deviendroit salulaire à la paix et à la prospérité du Royaume.

Dans le temps où l'Europe avoit encore présent le triste souvenir des guerres de religion; où la politique, unie au fanatisme, remuoit de toutes parts des cendres encore brûlantes; où les vallées du Piémont étoient ensanglantées par des armes sacrées; où tant de François fugitifs alloient demander, loin du sol qui les avoit nourris, la liberté de conscience et le foyer de l'hospitalité; où l'Écossois alloit furtivement chanter au désert les hymnes de son culte sauvage et indépendant comme ses montagnes; où l'Irlandois, proscrit depuis huit cents années, étoit criminel s'il adoroit le Dieu de ses pères et de son Prince, un Roi chrétien s'élève au-dessus de son siècle, et proclame en législateur, non pas l'égalité des Cultes, ce qui n'est donné ni à la raison, ni à la puissance souveraine, mais la protection des Cultes. Il déclare que la proscription civile est enfin terminée, que tous les sujets ont un droit égal aux bienfaits de la so-

ciété devant le Souverain, comme ils jouissent tous de la lumière devant le Dieu qui a créé la lumière. Et cette loi bienfaisante est repoussée, comme une sacrilège usurpation ! Et le Souverain qui la promulgue est déclaré l'ennemi de ses peuples par les peuples eux-mêmes qu'il veut rendre à leurs droits les plus légitimes ! Ainsi présentée, cette concession du Roi Jacques II seroit un des phénomènes les plus inexplicables de l'histoire. Mais il n'existe de bienfaits devant le peuple que ceux qu'il croit sincères ; et quand les hommes persécutés pour la Religion s'unissent à leurs persécuteurs même contre la main qui les veut protéger, il faut bien chercher à connoître la secrète loi de cette apparente contradiction. Il n'en est pas d'autre ici qu'une défiance incurable et trop justifiée par les faits, ou du moins par l'imprudence ouverte du Roi et de ses Conseils.

Avant le dernier Parlement d'Écosse, Jacques II, qui vouloit obtenir de lui la révocation des lois pénales et du test, avoit subitement changé le ministère de son ancien Royaume, et l'avoit composé de Catholiques et de Non-Conformistes. Il espéroit, en réunissant ainsi les Catholiques et les Presbytériens, donner à l'Angleterre un exemple dont il sauroit profiter. Le même système fut suivi pour les Conseils de la Bourgeoisie et les diverses corporations. Mais les Presbytériens avoient trop d'aversion contre les formes du Culte catholique, pour se réunir sin-

cèrement à un parti qui évidemment leur étoit associé pour d'autres intérêts. Cependant la Noblesse et l'Épiscopat se trouvèrent irrités ou défiants, et le Parlement rejeta les vues du Roi. Ainsi Jacques II échoua complètement auprès de tous les partis, parce qu'ils se crurent trompés tous; et sa déclaration de tolérance universelle n'eut pas un meilleur succès.

En Angleterre, le Roi ne fit pas comme en Écosse un appel des Whigs à son ministère. Les Whigs, le P. Piter, le Conseil secret des Catholiques, eussent présenté un assemblage trop monstrueux. Mais il fit rechercher dans les archives et jeter dans le public les relations des rigoureuses procédures que l'Église anglicane et ses tribunaux avoient fait subir aux Non-Conformistes. Il parloit d'eux, et en particulier des Quakers, avec toutes les démonstrations de la cordialité. Le chevalier Penn, leur chef, paroissoit dans la plus grande faveur; et les écrits imprimés par ordre de la Cour annonçoient que si le Roi ne les avoit pas toujours traités comme il le désiroit, il en falloit chercher la cause dans l'orgueilleuse rigueur de l'Église anglicane. Un grand nombre de Juges de paix furent choisis parmi eux; on leur ouvrit les corporations et la Cité de Londres; enfin, un Quaker devint Lord Maire. Ces moyens obtinrent d'abord du succès. Les Quakers, qui avoient présenté au Roi une adresse de remerciement, fu-

rent charmés de l'indulgence cordiale qui fut donnée aux formes libres et simples de leur innocent langage. Bientôt s'engagea l'animosité la plus vive entre eux et les zélés Protestants. Ceux-ci leur reprochoient d'abandonner, pour des faveurs trompeuses, la cause de la Religion commune. Ceux-là répondoient par le tableau des rigueurs de l'Église anglicane; et la Cour s'applaudissoit d'une division qui, devenue chaque jour plus vive, présageoit l'abaissement prochain du parti épiscopal.

Après ce premier mouvement de dépit, les choses changèrent peu à peu de face. La chaire et la presse reçurent tour à tour une activité forte et soutenue. Le lord Halifax à Londres, le docteur Burnet en Hollande, et une foule de docteurs Anglicans se firent entendre au parti épiscopal, aux Non-Conformistes et au peuple. « Il est temps, » disoient-ils à l'Église Anglicane, « d'oublier les injures passées, « et de se réunir pour se défendre contre les Pa-  
« pistes. La faveur actuelle qui vous aveugle, » disoient-ils aux Non-Conformistes, « ne peut être ni  
« sincère, ni durable. Elle ne vous a été offerte que  
« sur le refus de l'Église d'Angleterre, qui n'en a  
« pas voulu, au prix que l'on y mettoit. Mais cette  
« faveur peut à chaque instant vous être enlevée, si  
« l'Église veut céder quelque terrain au Papisme. »

Les arguments auprès du peuple étoient plus captieux. On lui présenta, sous une forme simple et

concise, une sorte de catéchisme qui contenoit dix questions à résoudre. Tout l'édifice de la Cour s'évanouit devant une page d'impression. « Un Papiste « véritable, » disoit-on <sup>1</sup>, « a-t-il jamais été pour la « liberté de conscience? N'est-ce pas un principe fon- « damental de la Religion Romaine, que tout chré- « tien qui ne croit pas ce que l'on y croit n'est « qu'un hérétique, et doit, comme tel, être détruit? « Si le Roi est un Papiste zélé, veut-il réellement « la liberté de conscience? Le Roi n'a-t-il pas été « cause, sous le règne du Roi son frère, que la « persécution contre les Non-Conformistes a été plus « violente qu'elle n'auroit été sans lui! Le Roi ne se « sert-il pas à présent des Non-Conformistes pour « abaisser l'Église d'Angleterre, comme il a fait de « l'Église d'Angleterre contre les Non-Conformistes, « afin de ruiner les uns et les autres par les Papistes? « Le traitement des Protestants en France et en Sa- « voie, depuis trois ans, n'est-il pas un avertissement « suffisant de ne pas se fier à la déclaration, aux « promesses ou aux serments d'un Papiste quelconque, « en matière de Religion? Lorsqu'un Roi Papiste, « qui a une armée sur pied, prétend au pouvoir de « dispenser des lois, existe-t-il quelque chose d'équi- « valent à la garantie des lois pénales et du Test? « Si l'on a quelque chose à répondre sur ces ques-

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon.



« tions, on est prié de le faire aussi ingénument, « aussi franchement, que le Protestant qui les propose au public. »

Dans cette vivacité inquiète des esprits, le parti anglican, tout composé des seigneurs et des plus riches propriétaires Protestants, se prononçoit avec ardeur et fermeté; les Presbytériens n'étoient rien moins que rassurés, et leurs chefs se tenoient unis étroitement aux Épiscopaux. Les Quakers seuls, amis naturels de la paix religieuse et politique, se livroient, avec une sorte d'abandon, à l'espoir d'une tolérance qui convenoit si bien à leurs naïves mœurs.

De son côté, le Roi prodiguoit à l'Envoyé de Hollande les protestations les plus solennelles contre tout projet d'attenter aux Privilèges de l'Église Anglicane, et s'efforçoit d'amener le Prince d'Orange à un consentement sur le Test ou les lois pénales, sans lequel il prévoyoit confusément tous les obstacles dont sa vie entière seroit environnée. Dykvelt, tant au nom des États et du Prince, que d'après ses propres craintes, cherchoit à lui démontrer l'impossibilité de vaincre les défiances de l'Angleterre et de surmonter la volonté du Parlement, auquel tôt ou tard la nécessité le forceroit de recourir. Il sembleroit même que le Roi n'étoit pas toujours inébranlable aux concessions que faisoient le prince et la princesse d'Orange à ses vœux. Du moins on pourroit le croire par une note chiffrée que d'Albeville

remit au comte Davaux, pour savoir de quelle manière il falloit agir auprès de Jacques II, par suite d'une réponse décisive du prince d'Orange sur l'abolition du Test. Voici l'occasion de cette note mystérieuse.

Dans le moment où le marquis d'Albeville consultoit ainsi l'ambassadeur de France à La Haie, Jacques II venoit de porter une atteinte fort vive aux droits des Universités, en faveur des Catholiques; et cette affaire excitoit l'attention publique au plus haut degré, parce qu'elle marquoit expressément la violation des promesses récentes sur les biens mêmes de l'Église Anglicane. Il en sera question plus loin. Mais à cette occasion, d'Albeville fut chargé par le prince d'Orange de faire connoître toute sa pensée au Roi; Dykvelt eut la même commission, et c'est là sur quoi d'Albeville demandoit au comte Davaux les intentions de Louis XIV; tant il paroissoit craindre que Jacques II ne fût ébranlé enfin.

« Le Prince, » disoit d'Albeville, « déclare que ja-  
 « mais il n'a lu, dans aucune histoire, l'existence  
 « simultanée de deux Religions dominantes dans un  
 « même Royaume ou dans un même État; qu'ainsi  
 « la Religion Romaine ne pourroit devenir la Reli-  
 « gion dominante en Angleterre, sans que le Roi ne  
 « violât tout à la fois et les lois et la foi jurée, sans  
 « causer nécessairement un jour, comme il le craignoit,  
 « des troubles et des desordres qui mettroient la Mo-  
 « narchie en péril. Le Prince n'y pouvoit consentir;

« il ne pouvoit approuver ce procédé du Roi. Le mar-  
« quis d'Albeville pouvoit se convaincre que la Prin-  
« cesse avoit les mêmes sentiments, et ne seroit pas  
« moins inébranlable que lui. Ne valoit-il pas mieux  
« assurer une liberté raisonnable et suffisante aux Ca-  
« tholiques Romains pour le présent et pour l'avenir,  
« que de les exposer à la persécution, à l'extinction  
« entière peut-être? Pour lui, jamais il n'approuva,  
« et jamais il n'approuvera la persécution pour fait  
« de Religion. Les consciences ne peuvent être for-  
« cées. Il conserveroit les Catholiques Romains dans  
« une honnête liberté, comme ils l'ont dans la Répu-  
« blique; mais approuver que leur Religion soit la  
« dominante, y consentir, cela est impossible. Les  
« procédés de Sa Majesté sur les universités de Cam-  
« bridge et d'Oxford ne tendent réellement qu'à sa-  
« per les fondements de la Religion Protestante; et  
« le Peuple d'Angleterre ne le souffrira pas. » D'Al-  
beville ajoute, dans sa note chiffrée, que la Prin-  
cesse lui a tenu le même langage, mais avec moins  
de passion, en ajoutant ces paroles : « Je vous parle,  
« Monsieur, avec moins de réserve et plus de liberté  
« qu'au Roi mon père, à cause de la respectueuse  
« déférence que je suis obligée d'avoir pour lui et  
« pour ses sentiments. »

Dykvelt étoit chargé d'exprimer les mêmes sen-  
timents au Roi. Il se voyoit recherché de tous les  
partis; et les Catholiques modérés, au rapport de

Barillon, s'efforçoient de lui persuader que leurs intentions n'avoient rien de contraire aux droits du prince d'Orange. Mais les affaires d'Irlande, et la prorogation perpétuelle du Parlement, ne lui sembloient pas de nature à dissiper ses inquiétudes.

Il avoit eu communication d'une lettre vraie ou fausse, écrite aux Jésuites de Fribourg en Suisse, par ceux de Liège. Alors on venoit de changer, pour les fêtes de Pâques, le confesseur du Roi, le père Mansuel, prêtre lorrain, de l'ordre des Capucins, qui fut renvoyé sous prétexte qu'il n'étoit pas Anglois: « Mais la vérité est, » dit Barillon, « que ce « bon Capucin n'est pas propre à cet emploi; ce « sera un Jésuite qui aura sa place, et le P. Piter « est consulté sur le choix <sup>1</sup>. » En effet, le P. Piter fit venir et adopter le père Warner, recteur du collège des Jésuites anglois de Saint-Omer. Il commença ses fonctions la veille de Pâques, et s'empressa de dire à Barillon qu'on le soupçonnoit d'être trop François; qu'il avoit quelques mesures à garder pour ne pas le paroître trop; mais qu'au fond il ne négligeroit aucune occasion de marquer son zèle et son attachement pour Sa Majesté très-chrétienne. Dans cette petite révolution opérée dans la direction de la conscience du Roi, il est assez naturel de penser que les religieux de l'institut des

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

Jésuites se seront félicités de cette conquête, surtout quand le Nonce du Pape et le Pape lui-même, avec un assez grand nombre de Catholiques anglois, se déclaroient en opposition ouverte contre le père Piter. Quoi qu'il en soit, une lettre que les Jésuites de Liège écrivoient à ceux de Fribourg fut interceptée. On y disoit que Jacques II s'étoit fait initier ou affilier à la Compagnie; qu'il en avoit témoigné une joie infinie; qu'il avoit promis de prendre les intérêts de sa nouvelle patrie adoptive avec autant de vivacité que les siens propres; et il comptoit absolument sur elle pour avoir des missionnaires capables de convertir son royaume. Enfin l'on rapportoit dans cette lettre une réponse de Jacques II à un Catholique zélé, qui gémissoit de voir deux hérétiques pour successeurs de la Couronne. « Dieu « saura bien, » disoit le Roi, suivant cette lettre, « susciter un héritier qui soit exempt d'hérésie, et « qui nous garantisse de cette lèpre, nous et notre « postérité. »

Que cette lettre soit réelle, qu'elle n'ait pas été fabriquée, on y trouveroit difficilement une juste matière à de criminelles conjectures, si on la prend dans l'expression naturelle et simple. Naguère les Catholiques étoient proscrits; les Jésuites particulièrement étoient dévoués à l'échafaud; et par une des vicissitudes les plus singulières, ils deviennent les maîtres du Roi et du Royaume; ils conçoivent

l'espérance de renverser la Religion de leurs ennemis, de mettre leur propre Religion sur le trône. Faut-il s'étonner que l'expression de leur joie se soit élevée jusqu'à la folie d'une aveugle présomption ! Quant à l'héritier que Dieu saura susciter, il faut torturer cette parole avec toute la passion qu'inspire l'esprit de parti, pour y découvrir un dessein déjà préparé de produire un faux prince de Galles. La Reine, très-jeune encore, n'étoit que valétudinaire, sans être stérile, et Jacques II, qui étoit Catholique sincère, ne devoit-il pas sincèrement croire que la protection divine pouvoit lui accorder un fils ? Ah ! malheureux les peuples et les Rois que sépare une invincible défiance !

Les Jésuites de Fribourg avoient reçu ces nouvelles avec trop de ravissement, pour ne les pas communiquer à leurs prosélytes ; et la lettre de Liège fut envoyée de Fribourg à Zurich, et de là en Hollande. Dykvelt en montra la copie au Roi d'Angleterre, lui disant que Sa Majesté jugeroit elle-même si c'étoit une pièce supposée. Le Roi la lut, la garda, n'en parla plus, et Dykvelt considéra ce silence comme un aveu.

Peu de temps après il fut rappelé. Mais ayant inutilement cherché à ramener le Roi dans des voies moins dangereuses, il ne négligea rien de ce qui pouvoit assurer les intérêts du prince d'Orange. Il constitua d'abord une opposition redoutable ; et

bientôt tous ceux qui avoient une importance politique dans la nation, se réunirent et formèrent une sorte de Parlement clandestin où l'on délibéroit sur les affaires publiques. Mais, suivant l'expression juste et profonde d'un historien, *Qui deliberant, desciverunt*, et il se forma enfin une conspiration réelle. Le marquis d'Halifax, les comtes de Shrewsbury, de Devonshire, de Danby et de Nottingham, les lords Mordaunt et Rumsay, les amiraux Herbert et Russel, enfin l'évêque de Londres, entrèrent plus particulièrement dans la confiance du Prince. Ils furent l'intermédiaire de tous les conseils pris contre le Gouvernement de Jacques II. Ils se réunissoient particulièrement chez le comte de Shrewsbury; et c'est là que depuis fut dressé le manifeste fameux à la suite duquel Guillaume descendit en Angleterre, ayant écrit sur sa bannière ces mots devenus si redoutables : *Je maintiendrai*. Mais pour que la fortune de Jacques II fût enfin soumise à cette épreuve, il lui fallut encore un long enchaînement de fautes et de malheurs.

Pendant le séjour de Dykvelt à Londres, le projet conçu depuis deux ans d'une ligue défensive contre Louis XIV, se terminoit au fond du Golfe Adriatique, et les folies du carnaval de Venise couvrirent le mystère de cette grande négociation, devenue si fatale à Jacques II et depuis à la France. Le duc de Savoie s'y étoit rendu, ainsi que l'Électeur de Ba-

vière. C'est là ce qui explique pourquoi la Hollande refusa un asile aux réfugiés piémontais que le fer et le feu avoient chassés de leurs vallées comme hérétiques et rebelles. Le duc de Newbourg, nouvel Électeur Palatin, s'étoit vivement porté à cette ligue, pour susciter des obstacles à Louis XIV, s'il élevoit des prétentions à la succession du dernier Électeur, au nom de la seconde duchesse d'Orléans, née Princesse Palatine. L'Électeur de Brandebourg, qui songeoit à prendre le titre de Roi, le Roi d'Espagne, l'Empereur, entrèrent dans la confédération où l'Angleterre et la Hollande se trouvoient déjà implicitement. En effet, dans le traité qui unissoit ces deux puissances, un article séparé les engageoit à garantir toute la succession espagnole à la maison d'Autriche, contre la maison de Bourbon, si le Roi d'Espagne, Charles II, venoit à mourir sans héritier légitime de sa race.

Jacques II avoit eu certainement des notions positives sur cette ligue, puisqu'il en entretint Barillon, il est vrai, d'une manière assez vague. Celui-ci en donna l'avis au comte Davaux. Mais ni l'un ni l'autre n'en occupèrent Louis XIV comme d'une affaire sérieuse. Davaux cependant fit remarquer à sa Cour le voyage du maréchal de Schomberg en Hollande, et les diverses conjectures que l'on induisoit de sa présence. Schomberg étoit Calviniste. La révocation de l'édit de Nantes l'avoit éloigné du service de



France, et déjà le public faisoit de lui un Généralissime des Princes protestants. Mais Davaux ne voyoit dans ces bruits populaires qu'un moyen affecté pour effrayer Jacques II. Il supposoit tout au plus que le Maréchal s'attacheroit à l'Électeur de Brandebourg, et deviendrait peut-être Gouverneur de la Prusse.

En voyant Louis XIV si mal informé, on doit être surpris que Jacques II l'eût été mieux et plus tôt. Sans doute, il n'avoit pas tout le secret de la ligue; mais le comte de Sunderland devoit en savoir davantage. Si les Ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche avoient un intérêt direct et pressant d'empêcher toute alliance plus intime de la France et de l'Angleterre, le comte de Sunderland avoit aussi les intérêts forcés de son ambition et de sa situation personnelle, qui l'attiroient plus fortement au parti autrichien qu'au parti des Catholiques anglois, et par conséquent de la France.

Il ne faut pas croire qu'en souscrivant avec une sorte d'aveuglement aux volontés du Roi son maître, Sunderland eût fait une abnégation absolue de sa raison et de son habileté, ni qu'il voulût rester l'esclave de la faction dont Jacques II étoit le mobile instrument. Sunderland connoissoit trop bien l'Angleterre et l'Europe, pour ne pas sentir combien sa propre position, si peu d'accord avec ses talents et ses penchans, étoit périlleuse, équivoque, délicate.

La crise de l'Angleterre étoit prochaine, imminente à ses yeux comme aux yeux de l'Autriche, de la Hollande et de Rome même. S'il avoit des engagements avec la Cour de France, ils n'étoient ni assez forts, ni assez décisifs, pour l'empêcher de conserver des relations assidues avec le Prince d'Orange, par la comtesse de Sunderland, sa femme, qui étoit en commerce réglé de correspondance avec Henri Sidney, son parent. Déjà plusieurs Catholiques s'en inquiétoient, et il les faisoit taire par le P. Piter, qu'il amusoit de l'espoir d'être Cardinal malgré le Pape. Déjà Louis XIV le soupçonnoit ; et déjà Barillon, dont il avoit l'art de capter la crédulité, se croyoit obligé de le défendre. Ce genre d'habileté sans doute est bien voisin de la perfidie. Mais s'il recevoit ce que Louis XIV nommoit des gratifications, n'avoit-il pas eu l'exemple de Charles II et du Roi régnant ? Sunderland s'étoit moins vendu que prêté à Louis XIV ; ambitieux, il vouloit d'abord être puissant, et il n'avoit pu vaincre les premiers obstacles qu'en flattant les vœux secrets de Jacques II, pour la France et pour l'autorité absolue. Mais rien ne prouve qu'il ait jamais trahi les secrets ni la confiance de son maître. L'aveugle obéissance qui le rendoit si cher à Jacques II, et si odieux, ou du moins si incompréhensible à l'Angleterre, n'étoit qu'un système. Il lui fallut servir pour dominer. En un mot, il lui fallut marcher vers le Roi, par de longs et sinueux détours,

pour l'amener à lui-même et le placer enfin sous la nécessité impérieuse des événements extérieurs, dont il connoissoit l'infailible ascendant sur la politique d'un Roi d'Angleterre. Cette conjecture acquiert beaucoup de probabilité par le développement des choses mêmes.

Sunderland, pressé par Barillon d'engager le Roi son maître à ne pas réunir le Parlement, lui avoit dit qu'il n'étoit pas en position de donner un semblable conseil. « Mais, » ajoutoit-il, « Sa Majesté connoîtra  
« par elle-même les difficultés qui l'empêcheront de  
« réduire le Parlement à ce qu'Elle désire. » Sunderland espéroit-il qu'après l'épreuve de ces difficultés, Jacques II abandonneroit un système réellement impraticable, à moins qu'il ne s'obstinât à périr ?

Barillon qui sentoit l'étendue et la force de ces difficultés, jugea très-bien que le Parlement ne seroit pas convoqué. Il demanda en conséquence des ordres à Louis XIV.

« Je sais, » dit-il, « que l'Ambassadeur d'Espagne  
« et l'Ambassadeur de Hollande s'efforcent de per-  
« suader au Roi, combien ils désirent la soumission  
« du Parlement à ses volontés. Cela seul suffit pour  
« me faire connoître que je dois avoir des sentiments  
« opposés. S'ils ont des raisons pour désirer l'adhésion  
« du Parlement à la révocation des lois pénales et du  
« Test, ils en ont de plus fortes pour craindre que,  
« la Religion Catholique une fois établie par cette  
« révocation, le Roi *ne pousse les affaires plus loin*

« *et ne prenne des résolutions entièrement oppo-*  
 « *sées aux intérêts du Prince d'Orange.* Ils vou-  
 « droient que le Parlement se réunît, et qu'il se fit  
 « un accommodement, pour concilier les intérêts et  
 « la sûreté des Catholiques avec les intérêts du Prince  
 « d'Orange. Cela est difficile dans l'exécution, mais je  
 « crois que c'est leur plan. *Il suffit que cela soit,*  
 « *pour décider que ce n'est pas l'intérêt de Votre*  
 « *Majesté.* »

Louis XIV répondit qu'il n'avoit d'autre vue que l'agrandissement de la Religion. Il apprenoit avec plaisir que le Parlement lui-même y voulût concourir, quoique la réunion de ce Corps aux intentions du Roi fût capable d'apporter quelques changements à tous les sentiments d'amitié que ce Prince témoignoit pour la France. « Mais, » ajoutoit-il, « si le Roi d'Angleterre suit les purs mouvements de son amitié, quand il vous assure que, plus il sera le maître, plus il sera lié d'intérêt avec Moi, je suis persuadé que sa prudence lui prescrit d'observer cette maxime. Il sait bien que le rétablissement de notre Religion dans son Royaume, ainsi qu'il l'a entrepris, par sa seule autorité, n'est pas de facile exécution. Le Parlement ne s'y conformera qu'à regret. Ses sujets protestants ne lui voient point de successeur catholique, et voient au contraire un ennemi déclaré de notre Religion dans l'héritier présomptif. Ils ne resteront pas dans une si parfaite et soumise obéis-

« sance, pendant son règne, qu'il n'ait à craindre  
« quelque mouvement dans ses propres États, si l'on  
« n'est pas persuadé d'une bonne intelligence entre  
« Moi et lui; si enfin il leur paroissoit opposé à mes  
« intérêts. Il faut donc laisser à la Providence divine  
« la disposition d'un avenir si éloigné. » La conclu-  
sion de cette lettre étoit que Barillon ne devoit se  
donner aucun mouvement, sinon pour seconder les  
desseins du Roi d'Angleterre.

Tandis que la ligue d'Augsbourg se concluoit à Venise, Louis XIV et l'Empereur échangeaient mutuellement la promesse de maintenir la dernière trêve de vingt ans, jusqu'au terme fixé pour sa durée; Louis XIV faisoit même prévenir Jacques II que, s'il se renfermoit dans des mesures pacifiques, c'étoit pour ne pas donner un prétexte au prince d'Orange d'exciter des troubles en Angleterre au sujet des lois pénales et du Test. Soit que l'Empereur ne fût pas sans inquiétude sur les intentions de la France, ou qu'il espérât lier peu-à-peu l'Angleterre à la cause du Continent, il fit proposer à Jacques II de se rendre garant des déclarations mutuellement faites par les deux puissances. Le Roi fut flatté de cette proposition, qui lui donnoit en quelque sorte l'arbitrage de l'Europe; mais il hésita sur la réponse, et voulut attendre que la Cour de Versailles se fût expliquée. On lui persuada en effet que cette proposition avoit été suggérée aux Ministres de l'Autriche

par les mécontents. « Je n'ai rien dit, » écrivoit Barrillon, « pour lui ôter ce soupçon. Il est toujours « bon que Sa Majesté Britannique s'imagine que « l'Autriche et les Anglois malintentionnés agissent de « concert. » La vérité est que l'Empereur étoit plus sincère que Louis XIV. Le premier désiroit que la trêve fût strictement observée; le second, en acceptant la médiation de l'Angleterre, ajouta des restrictions à sa première déclaration; il voulut exercer la souveraineté sur les pays restés en litige, et fortifier les places qui naturellement devoient être conservées dans l'état où elles se trouvoient au moment de la trêve. Ainsi, la médiation d'abord éludée, puis devenue partielle, n'eut aucun résultat satisfaisant. Dans le même temps, Louis XIV exigeoit, avec une fierté sans mesure, que le Pape rétablît le droit d'asile aboli pour les hôtels des ambassadeurs. Le souverain Pontife, irrité au-delà de toute expression, avoit excommunié l'Ambassadeur de France, et l'on craignoit la marche des troupes françoises en Italie. La guerre pouvoit à chaque instant se rallumer en Europe, et la grande question pour l'Angleterre étoit toujours la même; car la guerre forçoit le Roi de se déclarer et de convoquer le Parlement.

Cependant la Cour donnoit toujours des soins à la flotte, et l'on sembloit encore penser à la Hollande <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Mémoire envoyé à Louis XIV.

La flotte étoit de soixante-cinq vaisseaux, mais le Roi voyoit avec inquiétude qu'il ne s'y trouvoit pas quinze officiers et vingt matelots catholiques. Quant à l'armée, on y comptoit cent officiers et quatre mille deux cent vingt soldats catholiques ; tout le reste lui étoit plus que suspect. En Hollande on armoit et l'on négocioit. D'abord les États se contentèrent d'ordonner que huit vaisseaux croiseroient dans la Manche, et bientôt il se fit une distribution de fonds à toutes les amirautés, pour achever les dix-huit vaisseaux que l'on avoit commencés dès l'année 1682, et pour commencer les dix-huit autres, dont la construction avoit été ordonnée dans le même temps.

Telle étoit la situation politique de l'Europe et de l'Angleterre, lorsque Jacques II, moins incertain dans ses projets, depuis l'arrivée du P. Warner, s'engagea de plus en plus dans les routes périlleuses dont il ne devoit plus sortir que pour trouver un abîme. Quelques personnes, mais en petit nombre, se déclaroient catholiques. Il s'en trouva qui désirèrent entrer dans les Universités, et malheureusement il arriva qu'ils n'y avoient aucun titre, si ce n'est leur conversion récente ; aussi les soupçonnait-on vivement d'avoir été attirées bien plus par l'attrait des bénéfices que par une foi sincère. Alors le public étoit fort divisé sur la nouvelle déclaration de tolérance, et portoit une attention inquiète sur

les actes d'administration qui s'y pouvoient rapporter. Cette affaire des Universités eut les suites les plus graves.

La première tentative eut lieu sur l'Université de Cambridge. On avoit persuadé au Roi que le meilleur moyen d'unir entre elles les personnes de Religions différentes étoit d'incorporer des Catholiques dans les Universités. Il ordonna donc à celle de Cambridge de recevoir Maître-ès-arts le P. Alban Francis, Religieux bénédictin, et de n'exiger aucun serment du candidat.

Il étoit sans exemple que l'on eût refusé jamais les degrés académiques aux personnes recommandées par un Souverain quelconque. Les Princes étrangers, les Ambassadeurs qui venoient visiter les Universités, en recevoient sans difficulté pour les personnes de leur suite; et récemment encore l'Ambassadeur du Roi de Maroc en avoit obtenu un pour son secrétaire. Comment imaginer que le Roi d'Angleterre auroit moins de crédit à Cambridge que l'Ambassadeur de Maroc? L'esprit du temps explique tout.

Le Conseil ou Sénat de l'Université ne pouvoit assimiler ces diplômes de simple politesse aux grades obtenus par suite des examens réguliers. Le secrétaire de Maroc n'avoit pas la prétention de s'asseoir dans les chaires académiques ou dans les assemblées de l'Église Anglicane. Aussi la demande ou l'ordre



du Roi, en faveur d'un religieux catholique, fut envisagé dans ses rapports avec l'état présent et futur des choses. Les docteurs comprirent qu'ils ne pourroient plus se refuser à de semblables demandes, et s'adressèrent au duc d'Albermale, Chancelier de l'Université, pour supplier le Roi de révoquer son ordre d'admission. Le duc d'Albermale donna le conseil d'envoyer directement une pétition à Sa Majesté; mais le Sénat préféra de réclamer par une députation. Un second ordre est suivi d'une seconde députation, et le Vice-Chancelier fut cité devant la Haute Commission ecclésiastique, devant laquelle avoit précédemment succombé l'Évêque de Londres.

Cette affaire, si minime dans son principe, devenoit une affaire d'État, et le parti de l'Église anglicane s'en étoit emparé. Le Vice-Chancelier se défendit sur les statuts des première et cinquième années d'Élisabeth, des troisième et neuvième années de Jacques I<sup>er</sup>, qui prescrivoient le serment. Ici renaissoit la question du pouvoir de dispenser, que Jacques II croyoit avoir résolue par sa déclaration de tolérance. Enfin le Vice-Chancelier attaqua la compétence de la Cour ecclésiastique par le statut de la seizième année de Charles II, portant que nul tribunal de ce genre ne pourroit plus être institué. La Cour ecclésiastique n'en prononça pas moins l'exclusion du Vice-Chancelier, motivée sur

son opiniâtreté, sa désobéissance, ses autres crimes et mépris de l'autorité du Roi. La fonction de Vice-Chancelier étoit annuelle et sans émolument ; la déposition étoit donc une peine assez légère, surtout quand l'opinion publique la condamnoit. L'Université nomma un autre Vice-Chancelier, qui, dans sa harangue de réception, fit une grande ostentation de principes. Il déclara qu'il sauroit défendre la Religion de l'État, et faire respecter les privilèges de l'Université. En effet, la Cour n'alla pas plus loin, et le Religieux Bénédictin ne fut pas admis.

C'étoit un pas rétrograde, et les Catholiques en conçurent une opinion défavorable sur la fermeté du Roi. Ils engagèrent néanmoins une nouvelle affaire avec l'Université d'Oxford, qui s'étoit naguère si vivement prononcée pour le dogme de l'obéissance passive et de l'autorité absolue. En effet, dans son fameux décret du 21 juillet 1683, elle avoit déclaré contraires aux saintes Écritures, aux décrets des Conciles, aux écrits des Pères, à la foi de l'Église primitive, au Gouvernement royal, à la sûreté de la personne du Roi, à la paix publique, aux lois de la nature, aux liens de la société humaine, vingt-sept propositions parmi lesquelles se trouvent les deux suivantes :

« La souveraineté, en Angleterre, réside dans les trois états : le Roi, les Seigneurs et les Communes....

Les Chambres peuvent contredire le Roi, et s'opposer à lui. ( Art. 4. ) »

« Les Chrétiens ne sont pas obligés à l'obéissance passive, lorsque le Prince commande quelque chose de contraire aux lois du pays. ( Art. 9. ) »

On ne cite ici ces propositions que pour montrer le danger de ces décisions dogmatiques et absolues, qui ne sont jamais applicables dans un Gouvernement fort, et qui ne sont invoquées que par les Gouvernements qui succombent. La souveraineté a ses mystères comme la Religion. C'est le Nil des Anciens, qui cachoit sa tête dans les cieux, et qui a perdu toutes ses merveilles, dès qu'on eut montré son origine sur la terre. On va voir comment l'Université d'Oxford se soumit elle-même au décret qu'elle avoit promulgué avec tant de faste.

A l'Évêque Fell, prélat austère, et célèbre par sa belle édition des œuvres de saint Cyprien, avoit récemment succédé l'Évêque Parker, qui jadis étoit signalé comme Puritain fougueux, et, depuis la restauration, ne se signaloit pas moins par son zèle contre les Non-Conformistes. Le dernier Évêque avoit conservé le doyenné de l'Église ou Collège du Christ, qui étoit un des plus considérables bénéfices de l'Université d'Oxford. A sa mort, un nouveau converti fut investi de ce bénéfice; mais il n'avoit pas encore fait profession de sa foi nouvelle, et il paroissoit, comme les autres Docteurs, à la chapelle pro-

testante de son collège. On s'aperçut cependant qu'il faisoit des prosélytes, et l'Université se tint en garde contre lui et contre toute nouvelle introduction semblable.

Sur ces entrefaites, le Président ou Principal du collège de la Magdeleine mourut. Ce collège étoit le plus riche établissement de l'Europe, et ses membres avoient le privilège d'élire eux-mêmes leur Principal; mais la Cour expédia sur-le-champ un rescrit pour élire un nommé Farmer, nouveau Catholique.

Les membres du collège prièrent le Roi, par une pétition régulière, de considérer que cette élection seroit contraire à leurs statuts, et que le sujet présenté se trouvoit, par ses mauvaises mœurs, indigne de la faveur royale et de l'estime publique. Ils réclamèrent en conséquence la liberté de leurs élections. Les mémoires de Jacques II ajoutent qu'ils demandèrent aussi que du moins le Roi voulût recommander une personne plus capable d'être utile au collège et à Sa Majesté. Quoi qu'il en soit, le jour fixé par les statuts pour une élection légale arriva, sans que la réponse du Roi eût été notifiée. Le collège fit son élection, nomma le docteur Hough, homme très-ferme, et fit ratifier son choix par l'Évêque de Winchester, Visiteur ordinaire de l'Université. Arrive cependant un second rescrit du Roi, qui abandonnoit *Farmer*, et recommandoit le nou-

vel Évêque d'Oxford. Mais l'élection étoit faite; elle étoit régulière; elle étoit ratifiée par l'Évêque visiteur, et le nouveau Principal étoit en fonctions. Celui-ci avoit tout-à-la-fois un cœur fier et une grande réputation; il résolut donc de lutter contre le Roi d'Angleterre; et les membres du collège répondirent qu'ils ne pouvoient révoquer leur choix sans manquer à leur serment.

Le Roi, irrité du mépris de sa recommandation, renvoie cette affaire à la Haute Cour ecclésiastique, et l'agitation des esprits est de nouveau sollicitée. La Commission procède contre les récusants; elle demande pourquoi ils ont désobéi aux ordres du Roi en rejetant *Farmer*. Ils répondent par une liste des vices reprochés au candidat de Sa Majesté. La Commission n'ose insister. Mais, en dédaignant d'attendre la réponse et les ordres du Roi sur la pétition présentée, les membres du collège ont manqué de respect à l'autorité royale : en conséquence l'élection qu'ils ont faite est déclarée nulle, et deux d'entre eux sont mis en interdiction.

Excités par le parti Anglican et soutenus par la faveur publique, les membres du Collège refusent d'obéir à la sentence. Hough ne reconnoît point l'arrêt qui le dépose, il reste à ses fonctions; tout le corps, malgré l'injonction royale de nommer l'Évêque d'Oxford, déclare qu'il ne procédera point à une seconde élection, si la première n'est pas frap-

pée légalement de nullité par une Cour de Justice. Leur serment les oblige d'ailleurs à suivre les statuts. Leurs établissements dans le Collège sont des francs-fiefs qu'ils tiennent de la volonté des fondateurs; toute affaire bénéficiale est justiciable des tribunaux où sont enregistrés les actes publics; en un mot, ils ne peuvent être privés de leurs droits et privilèges que par un jugement conforme aux lois. Tels furent les arguments qu'ils opposèrent à la Commission ecclésiastique, dont l'existence illégale excitoit la réprobation universelle.

Le principe secret de cette affaire n'échappoit pas au public; et toute la jeunesse du Royaume, qui recevoit son instruction dans les universités, se faisoit un point d'honneur de soutenir la cause de leurs maîtres. On comparoit d'ailleurs ces attaques sur Cambridge et Oxford aux promesses royales de laisser leurs biens et leurs fondations aux corporations de l'Église Anglicane. On voyoit un projet formé de glisser dans les écoles publiques des membres de la Compagnie des Jésuites, qui, peu à peu établis, finiroient par évincer les titulaires.

A la vérité, ceux de ces Religieux qui avoient le plus de sagesse et de prévoyance avoient demandé au Roi de fonder pour eux, dans l'une et l'autre université, un collège qui leur fût particulier, avec une dotation spéciale, au lieu de les commettre avec l'intérêt personnel, avec les droits et les privilèges

des établissements universitaires par une incorporation individuelle. Cette méthode eût réussi sans doute ; mais Jacques II, naturellement économe, fut effrayé de la dépense. Il s'étoit flatté que, par des voies d'autorité, il intimideroit les universités et parviendroit à leur enlever quelques-uns de leurs collègues. Il comptoit surtout que le corps académique d'Oxford ne se mettroit pas si promptement, ni si vigoureusement, en contradiction avec les doctrines d'obéissance qu'il avoit si pompeusement promulguées quatre ans auparavant. Son erreur fut cruelle, et le précipita dans les plus fausses démarches. Étonné d'une résistance si brusque, il hésita, il négocia, il fut tour à tour violent et timide ; l'affaire fut suspendue et reprise ; enfin il l'ajourna lui-même jusqu'au moment où, devant parcourir les provinces occidentales du Royaume, il termineroit sans doute par sa seule présence des débats non moins dangereux qu'humiliants, puisqu'un Régent de collège pouvoit déjà lutter impunément avec un Roi qui affectoit le pouvoir absolu.



---

## SOMMAIRE.

---

1687. — (SUITE).

---

Sacre du Nonce , comme Archevêque d'Amasie. — Courroux du Pape contre l'Ambassadeur d'Angleterre. — Jacques II demande pardon au Pape. — Fin de la mission de Dykwelt. — Dernières tentatives du Prince d'Orange pour une conciliation. — Il prend ses résolutions. — Irritation mutuelle du Roi et des États Généraux. — Conduite du Prince d'Orange. — Le Comte Davaux soupçonne ses projets. — Conduite du Roi. — Son alliance avec les Sectaires. — Entrée solennelle du Nonce du Pape. — Voyage du Roi. — Proposition pour l'indépendance de l'Irlande, et pour une République en Écosse. — Mot du Roi à Portsmouth. — Pélerinage à Sainte-Hunifrède. — Dessenin du Vice-Roi d'Irlande.

---



## LIVRE XVI.

1687. — (SUITE).

LE mouvement contraire de l'esprit public et de l'administration s'accéléroit chaque jour par des incidents nouveaux <sup>1</sup>. Long-temps sollicité de paroître enfin publiquement avec les insignes de sa dignité, le Nonce du Pape consentit, non pas à se faire reconnoître en cette qualité, mais à se faire sacrer comme Archevêque *in partibus* d'Amasie, dans la chapelle Catholique de Saint-James. La cérémonie fut publique, au milieu d'un concours d'Anglois de toutes les sectes. Le soir, après souper, le Nonce parut chez la Reine avec son habit d'Évêque. Le Roi et la Reine se mirent à genoux. « Cela, » dit Barillon, dans une note chiffrée, « surprit beaucoup de gens, « qui n'ont point vu les autres Rois demander la

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

« bénédiction des Noncés. Sa Majesté Britannique  
 « s'en aperçut , et dit que ce n'étoit pas comme  
 « Nonce , mais comme Archevêque qu'on lui deman-  
 « doit la bénédiction. » Jacques II se félicita beau-  
 coup de cette cérémonie avec l'Ambassadeur de  
 France. « Le Roi votre maître , » lui dit-il , « ap-  
 « prendra sans doute avec plaisir qu'un Prélat Ca-  
 « tholique a été sacré publiquement à ma Cour. »  
 Et en quittant Barillon , il lui dit encore : « Vous  
 « voyez que je n'omets rien de ce qui est en mon  
 « pouvoir. J'espère que le Roi votre maître m'aidera ,  
 « et que nous ferons de concert de grandes choses  
 « pour la Religion. »

Barillon se confondoit en paroles d'admiration. Il  
 n'en étoit pas ainsi de l'ambassadeur d'Espagne. Ce-  
 lui-ci témoignoit son étonnement de voir un si grand  
 concours de prêtres avec les habits de leur ordre.  
 « Mais , » lui dit le Roi , » n'est-ce pas l'usage en Es-  
 « pagne que les Rois consultent leurs confesseurs ? »  
 « Oui , sans doute , » répondit dom Roquillo , « et c'est  
 « pour cela que nos affaires vont si mal. »

Le Nonce du Pape ne se prêtoit qu'avec répugnance  
 à une telle ostentation , dans un moment aussi cri-  
 tique. Il se plaignoit surtout , au nom de la Cour  
 de Rome , des imprudences perpétuelles et des insol-  
 ences même du comte de Castelmaine. Il remit  
 au comte de Sunderland une lettre du cardinal Cibo ,  
 où se trouvoient détaillées toutes les plaintes du Souve-

rain Pontife. Sunderland ayant demandé quelle réparation le Pape exigeoit, le Nonce répondit seulement qu'il avoit ordre de se plaindre.

Le comte de Castelmaine, qui avoit obtenu avec tant de peine le chapeau de Cardinal pour le Prince Renauld d'Est, oncle de la Reine, trouvoit le Pape invincible contre le P. Piter; et la Cour avoit sollicité l'Espagne de se joindre à elle pour le succès de cette négociation, succès qui devoit être le gage de la conversion de l'Angleterre. D'un autre côté, Castelmaine voulut s'immiscer dans l'affaire des franchises, qui alors tenoit le Pape et Louis XIV dans un état violent. Il pressoit en particulier le cardinal Cibo, qui étoit patron ou protecteur d'Angleterre, de terminer ces débats. « Le Saint-Père, » disoit-il, « doit des égards au fils aîné de l'Église, qui vient « d'extirper l'hérésie de ses vastes États. N'en doit- « il pas également à un Prince qui a le même désir « pour ses trois royaumes? Que dira le monde chré- « tien, si, pour de frivoles disputes, ces deux grands « Rois sont maltraités par le Père commun des fidèles? « Que le Pape règle ces différends, qu'il s'unisse avec « deux monarques si zélés, toutes les têtes de l'Hydre « seront bientôt abattues : nous commencerons par « la Hollande. Eh! que sont les Provinces-Unies, si « non un repaire de rebelles, de pirates, d'héréti- « ques? » Telle étoit la prudence de l'ambassadeur britannique, et de ceux qui le dirigeoient. Le car-

dinal Cibo ne pouvoit comprendre de telles folies, qu'il fit connoître aux Cardinaux de l'Empire. Ceux-ci en informèrent l'Empereur, qui en fit part au Prince d'Orange. Castelmaine cependant, ne pouvant persuader le Cardinal Cibo, avoit demandé une audience au Pape. Il lui reprocha d'être plus touché de son temporel que des maux de l'Église : sa conduite étoit le scandale de la Chrétienté : s'il n'accordoit pas au maréchal d'Humières ce que celui-ci exigeoit pour la France, et à la Cour de Saint-James ce qu'elle demandoit pour le P. Piter, lui, ambassadeur de Sa Majesté Britannique, alloit immédiatement retourner en Angleterre. Le Pape répondit froidement : « *Lei è Padrone!* Vous êtes le maître! » Cependant le cardinal Howard fit tout ce qu'il put pour empêcher une rupture immédiate, et le cardinal Cibo fut chargé de transmettre au Nonce les griefs du Souverain Pontife.

Dans ces altercations, il étoit échappé au Pape de dire du P. Piter : Plutôt Cardinal qu'Évêque! Et il ne vouloit ni l'un ni l'autre. Mais le P. Piter, consterné de ce qui s'étoit passé à Rome, saisit adroitement ce mot échappé au Saint-Père. Il décida Jacques II à la démarche la plus humiliante qui puisse flétrir une tête couronnée. « Le P. Piter, » dit Barillon, « est mortifié de ne pouvoir paroître avec  
« quelque dignité en public et d'être obligé de de-  
« meurer toujours caché, quoiqu'il ait beaucoup de

« part à la confiance du Roi son maître... Sa Majesté  
 « Britannique va écrire au Pape, et se plaindre douce-  
 « ment des lenteurs qu'éprouve la demande d'un titre  
 « d'Évêque *in partibus* pour le P. Piter. La lettre  
 « commence par des excuses et des soumissions, sur  
 « la faute qu'a pu commettre le comte de Castel-  
 « maine... Je crois même que le terme de *pardon*  
 « sera employé. S'il y a des raisons insurmontables  
 « contre le titre demandé, Sa Majesté Britannique  
 « ne prétend plus insister sur cette grâce, mais Elle  
 « supplie en même temps le Pape de faire le P. Piter  
 « Cardinal. Le Nonce ne saura rien de cette lettre,  
 « qu'elle ne soit partie. Tout cela est encore fort se-  
 « cret. Il a été besoin de beaucoup d'industrie aux  
 « amis du P. Piter, pour déterminer le Roi d'Angle-  
 « terre à ce qu'il a fait. Il auroit voulu aller par  
 « degrés... On cherchera des expédients, pour mettre  
 « ce Père en possession de la dignité et des fonctions  
 « de Directeur de la Chapelle de Sa Majesté Britan-  
 « nique, » La lettre partit réellement telle que l'an-  
 nonçoit l'ambassadeur de France. Elle dut faire un  
 étrange contraste, dans l'esprit du Pape, avec les  
 négociations impérieuses de Louis XIV. Jacques II  
 demandoit littéralement pardon. « *Beatitudini Ves-*  
 « *træ veniam pro legato nostro seriò deprecamur,*  
 « *si quid vel re, vel verbo, offenderit.* » Mais le  
 Pape ne fut point désarmé par cette humilité. Il n'ac-  
 corda point le chapeau de Cardinal au P. Piter; et

le comte de Castelmaine revint en Angleterre, après avoir si follement compromis la dignité royale et la Religion même.

Si la Cour montrait cette inhabile foiblesse dans ses négociations, le prince d'Orange employoit dans les siennes un langage toujours mesuré, mais fort et décidé. Il prenoit aussi des mesures qui annonçoient la volonté de ne pas abandonner ses droits, s'ils étoient compromis, peut-être même d'aller plus loin, si des troubles sérieux ou quelque révolution lui en donnoient l'occasion. Il prenoit sur les États-Généraux un ascendant calculé, mais progressif. L'armement des vaisseaux anglois lui avoit donné un juste motif d'éveiller la sollicitude de la République; ses différends avec la ville d'Amsterdam avoient été pacifiés par sa prudence, et chaque jour il y faisoit des progrès contre l'influence du parti français. Tous les prétextes, toutes les occasions d'augmenter les forces maritimes, et de pourvoir à la pénurie des finances, furent saisis avec habileté. Déjà même, aux anciennes querelles des compagnies angloise et hollandoise de l'Inde, se joignoient de nouvelles contestations qui pouvoient n'avoir d'autre solution que la force. Enfin les Algériens avoient eu récemment l'audace de venir croiser dans la Manche, et malgré les traités, ils avoient trouvé un abri dans les ports même d'Angleterre. Il n'en falloit pas tant pour se mettre ouvertement

en état de faire la guerre, si la guerre étoit inévitable, et de profiter de la fortune, si quelques orages éclatoient en Angleterre.

Dykvelt venoit d'être rappelé : les États avoient jugé que sa présence à la Cour de Jacques II devenoit inutile par la prorogation du Parlement; et le prince d'Orange étoit parvenu à son but, qui étoit de connoître pleinement les intentions du Roi, les projets du parti catholique, et les dispositions réelles des autres factions. L'habileté de Dykvelt ne lui devoit rien laisser à désirer. Il avoit vu en effet et apprécié les desseins formés sur la princesse de Danemark, la résistance invincible de cette Princesse aux offres les plus séduisantes, la nullité absolue du prince son mari, le peu de faveur que prenoit même sur les Catholiques le plan éloigné que l'on formoit sur le jeune duc de Berwik, enfin la vanité des espérances que l'on auroit pu fonder sur la jeunesse de la Reine, pour avoir un héritier de la Couronne.

Il avoit jugé l'aversion et la frayeur universelle qu'inspiroit actuellement la domination du parti catholique, la secousse violente donnée aux esprits par le procès de l'Évêque de Londres, et par les atteintes successives portées aux privilèges des Universités; l'imprudente animosité que le Roi témoignoit contre l'Église Anglicane; la tiédeur des Presbytériens, et leur défiance devant le don qui leur

étoit offert de la tolérance; enfin le puéril moyen que la Cour employoit en caressant la secte des Quakers ou Trembleurs. Dykvelt avoit reçu perpétuellement les protestations des Catholiques modérés, signes certains de leur effroi pour l'avenir, et de l'improbation qu'ils donnoient aux mesures de la Cour. Il lui avoit été peu difficile de leur persuader que le prince d'Orange ne persécuteroit personne pour fait de Religion, quand il seroit monté sur le trône. Aux Anglicans, il avoit remontré que le prince d'Orange considéroit le maintien de l'Épiscopat comme une garantie nécessaire de la Royauté. Leur intérêt étoit donc de s'unir à lui, malgré son penchant au Presbytérianisme, parce que l'héritier présomptif de la Couronne ne pouvoit et ne vouloit pas favoriser les doctrines républicaines qui avoient détrôné Charles I<sup>er</sup> : aussi l'Évêque de Londres avoit-il promis tout l'appui du Clergé, si le Prince employoit son crédit sur les Non-Conformistes, pour les empêcher de s'unir au parti de la Cour.

Si la tolérance offerte aux Non-Conformistes avoit été sincère et fondée sur d'autres principes que l'intolérance même, Dykvelt n'eût jamais réussi dans sa négociation avec eux; car ils avoient un souvenir vif et récent des persécutions de l'Église Anglicane. Il fallut donc, pour succomber, des prodiges de malhabileté dans le Roi, et de déception dans le parti qui fascinoit sa foible conscience. Les Non-



Conformistes formoient alors quatre partis principaux : les Presbytériens, les Indépendants, les Anabaptistes et les Quakers ou Trembleurs. Les deux dernières sectes comprenoient le vingtième de la population ; leur culte, sans dogme, étoit plutôt une association de charité qu'une Religion positive ; mais leur charité embrassoit tous les hommes, sans acception de foi religieuse. Des mœurs simples et pures les rendoient inoffensifs à toutes les sectes. Leurs maximes d'égalité se rapportoient moins aux conditions sociales qu'à l'homme même devant Dieu ; et par principe ils étoient soumis aux lois. Enfin des hommes qui avoient horreur de l'effusion du sang, même par la guerre la plus nécessaire, ne pouvoient être des factieux sous aucun Gouvernement. Ils accueillirent donc avec une enthousiaste confiance la tolérance que le Roi offroit aux cultes divers. Quant aux Presbytériens et Indépendants ou Puritains, ils étoient beaucoup plus nombreux, et formoient ensemble presque tout ce que l'on appelloit *Non-Conformistes*. Les persécutions de l'Église anglicane les avoient réunis à l'extérieur, et ils ne passoient plus que pour un seul corps. Anciennement divisés sur la formation et la discipline de leurs Églises, comme sur leurs dogmes politiques, ils professoient une égale aversion pour le pouvoir absolu et pour l'Église Romaine. Mais les Presbytériens différoient en ceci ; qu'ils regardoient comme

essentielle, dans un presbytère ou district ecclésiastique, la subordination des Églises les unes aux autres; qu'ils n'étoient pas éloignés d'adopter la discipline et le gouvernement de l'Épiscopat, et qu'ils faisoient profession d'obéir au gouvernement légal; tandis que les Indépendants, ne reconnoissant que leur cinquième monarchie, c'est-à-dire le règne pur de Jésus-Christ, avoient horreur de la Royauté temporelle, portoient leur anarchique république dans leurs Églises, n'admettoient d'autre autorité dans la discipline, dans le service divin et dans la formation du sacerdoce, que l'autorité du peuple. Ces deux sectes ne vouloient la tolérance que pour elles, sur ce principe, que la vérité ne peut composer avec l'erreur; elles n'en vouloient pas surtout pour l'Église Romaine, qui, à leurs yeux, professoit l'idolâtrie. Les Presbytériens auroient adopté la liturgie anglicane, les Indépendants auroient proscrit les Catholiques. Ainsi ces deux sectes ne vouloient à aucun prix l'abolition du Test.

En publiant la tolérance, la Cour fit entendre aux chefs des quatre partis Non-Conformistes qu'une loi irrévocable seroit publiée, avec toutes les solennités qui jadis accompagnèrent la promulgation de la Grande Charte; que toutes les lois pénales seraient abrogées, et que tout Anglois, quelle que fût sa croyance religieuse, seroit admissible aux emplois publics. Il s'agissoit de réunir tous ces partis

contre l'Église anglicane qui dominoit les délibérations du Parlement; et le Roi, qui n'osoit plus rien espérer de la Chambre des Communes, espéroit qu'en appelant les Non-Conformistes aux élections, une nouvelle Chambre se prêteroit avec docilité à ses projets. Mais les chefs des quatre sectes se réunirent pour conférer sur ce point. Ils scrutoient les motifs secrets du Roi; ils se demandoient pourquoi cette animosité contre l'Église Anglicane qui avoit soutenu la royauté sous Charles I<sup>er</sup>? et pourquoi cette confiance en eux, qui avoient fondé la République, ou porté le bill d'exclusion?

A l'exception des Quakers, dirigés par le chevalier Penn, ils convinrent donc de ne pas exciter de controverse avec les Catholiques, et d'en laisser le soin à l'Église anglicane; de ne se tenir éloignés ni de la Cour, ni du parti épiscopal, pour ne forcer ni l'une ni l'autre à se réconcilier à leurs dépens; d'attendre en un mot une occasion naturelle de se décider : car ils ne doutoient pas que cette tolérance ne fût un piège. Dykvelt d'ailleurs, avant de partir, leur promettoit, au nom du prince d'Orange, une tolérance pleine et entière, lorsque la Princesse seroit sur le trône; et même on s'occupoit alors de les incorporer à l'Église Anglicane, si chaque parti vouloit faire des concessions raisonnables. Enfin, il s'attacha surtout à dissiper les soupçons que le Prince avoit doublement inspirés, aux Anglicans comme

sectaire des Presbytériens, et à ceux-ci comme aspirant au pouvoir absolu.

Ces négociations avec tous les partis <sup>1</sup> n'étoient pas encore une conspiration, puisque le prince d'Orange et ceux qui se rattachoient à ses intérêts légitimes faisoient au Roi des propositions également justes pour les Catholiques, et honorables pour la Couronne. Il s'agissoit, dans le cas où le Roi n'insisteroit pas sur la révocation du *Test*, de laisser la tolérance de leur culte aux Catholiques, d'augmenter les revenus fixes de la liste civile, de voter des subsides pour la marine, d'armer une flotte puissante qui feroit du Roi l'arbitre de l'Europe, rendroit à l'Angleterre la suprématie des mers, et arrêteroit les progrès de la grandeur française; enfin, le Parlement aurait demandé que toutes les provinces envahies par Louis XIV, depuis la paix des Pyrénées, fussent restituées aux divers États qui les avoient perdues. Ce grand projet flattoit vivement l'orgueil national, et quelquefois la vanité de Jacques II. Mais il fut promptement abandonné par les Protestants zélés, quand ils aperçurent, dans les attaques portées aux privilèges et aux biens des Universités, le but secret de la tolérance royale. Partout ils s'écrièrent que le Roi ayant violé ses promesses, tout l'argent qui

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

lui seroit donné pour lui et pour la flotte, ne serviroit qu'à la ruine de la Religion protestante.

Le prince d'Orange ne se rebuta point et fit un dernier effort sur le Roi. Dykvelt, rappelé par les États, obtint une dernière audience de Jacques II <sup>1</sup>. L'entretien fut long, pressant et vif, de part et d'autre. Le Roi vouloit lui persuader que le Prince devoit seconder ses projets et s'unir étroitement à ses dessein, pour établir la plénitude de la prérogative royale. « Ce n'est point à ce Prince qu'il convient, » disoit-il, « de s'alarmer, si les Édits de « tolérance pour l'Écosse établissoient les bases de « l'autorité absolue, puisqu'il étoit son successeur « immédiat et qu'il hériteroit d'un pouvoir sans en- « traves. Le Prince a reçu de trop grands préjugés « contre les Catholiques. L'intérêt de la Royauté ne « permet pas qu'ils soient abandonnés plus long-temps « à l'oppression. Ne sont-ils pas les plus fidèles ser- « viteurs de la Couronne? Peuvent-ils jamais avoir « d'autres intérêts? La Religion étoit le prétexte des « lois violentes portées contre eux; mais au fond « elles n'avoient d'autre motif que l'affoiblissement « de l'autorité royale. Le serment du Test n'a-t-il pas « été inventé pour détruire le droit héréditaire? N'a- « t-il pas été fondé sur une conjuration imaginaire « et monstrueuse? Ne contient-il pas des choses atroces,

---

<sup>1</sup> Lettres de Bonrepaus et de Barillon.

« qui blessent même la conscience des Protestants?  
« Un Anglois qui jure par ce serment que la Re-  
« ligion de son Roi est une idolâtrie, ne peut pas  
« sans absurdité rester fidèle sujet du Roi : la raison  
« y répugne. Ce serment n'est donc soutenu si vive-  
« ment que pour les mêmes causes qui l'ont fait in-  
« troduire ; nul homme sincère ne peut tout à-la-fois  
« se prétendre dans les intérêts du Roi, et soutenir  
« ce qui n'a été inventé que pour l'exclure. A l'égard  
« des lois pénales, si son autorité suffit pour les  
« suspendre, il est de sa justice de ne pas laisser  
« après lui cet instrument de vengeance contre ses  
« amis les plus dévoués. S'il ne songeoit qu'à sa  
« tranquillité personnelle, ne pourroit-il pas jouir  
« paisiblement des avantages de la royauté, sans trop  
« examiner ce qui arriveroit après lui ? Mais la con-  
« science, l'honneur et la politique se réunissent pour  
« qu'il cherche à mettre les Catholiques en repos  
« après sa mort. Après lui, ses successeurs feront  
« ce qu'ils jugeront à propos, et il doit se remettre à  
« la Providence des événements ; quant à lui, actuel-  
« lement revêtu de l'autorité, il en doit compte à  
« Dieu, et il ne peut laisser dans une oppression lé-  
« gale ceux de ses sujets qui sont restés fidèles à  
« l'ancienne et véritable Religion du Royaume. Il  
« sait les bruits qu'on s'attache à répandre au sujet  
« de la succession : autant d'artifices des factieux qui  
« veulent alarmer ses véritables successeurs. Il est

« incapable d'une pensée non moins contraire à la  
« justice qu'à la tendresse qu'il porte à ses enfants,  
« et en particulier à la princesse d'Orange. Mais ni  
« elle ni le Prince ne peuvent, sans lui déplaire,  
« s'opposer à ses desseins qui sont invariables : leur  
« devoir est de mériter par une soumission entière  
« à ses vœux la continuation de son amitié. »

Dykvelt exposa successivement les griefs et les alarmes des Protestants. « Ils voient, » dit-il, « que  
« leur Religion seroit dans un extrême péril, si, par  
« la révocation des lois pénales et du Test, Sa Ma-  
« jesté pouvoit admettre indifféremment tous les  
« Catholiques dans toutes les charges. Qu'ils entrent  
« au Parlement et qu'ils soient rétablis dans la  
« Chambre-Haute, le Roi pourra créer autant de  
« Lords qu'il le voudra, et alors on s'occupera des  
« mesures auxquelles on n'oseroit pas même songer  
« aujourd'hui. Alors encore les Catholiques ne vou-  
« dront pas retomber sous l'autorité d'un Roi pro-  
« testant; et si le Parlement se trouve dépendant du  
« Roi, il voudra aussi exclure ceux qui ne seront pas  
« de la Religion régnante. Telles sont les alarmes des  
« Protestants, alarmes qu'ils veulent justifier par les  
« maximes connues des Catholiques sur l'autorité  
« souveraine, par l'exemple récent donné en France,  
« par l'existence d'une armée campée aux portes de  
« la capitale, et par le pouvoir que le Roi s'attribue  
« de suspendre des lois qui ne peuvent être abrogées

« sans le concours du Parlement. » Après cet exposé des inquiétudes publiques, il supplia le Roi de les faire cesser, en renonçant à la révocation du Test. Il étoit temps encore de regagner la confiance de ses sujets, fortement altérée par les conseils violents des prêtres qui l'environnoient. Le prince et la princesse pouvoient-ils se prêter à ces conseils imprudents? Ne devoient-ils pas ménager les esprits des Protestants zélés? Pouvoient-ils, dans l'intérêt même de Sa Majesté, s'exposer à perdre leur crédit sur l'esprit du peuple? Tout ce que Sa Majesté pouvoit leur demander, c'étoit de rester sans action et de ne prendre aucune part aux affaires d'Angleterre. Si le Prince faisoit davantage, s'il se déclaroit absolument favorable aux Catholiques, la Nation, actuellement soumise, parce qu'elle étoit moins inquiète sur l'avenir, ne chercheroit-elle pas des remèdes extrêmes pour prévenir la ruine de sa Religion?

Le Roi reçut avec vivacité, avec emportement même ces réflexions. Il avoit toujours traité Dykvelt avec distinction; et même, dans son audience de congé, il lui avoit fait un beau présent<sup>1</sup>; mais, dans cette dernière audience, il lui reprocha violemment d'avoir eu des entrevues avec les factieux les plus décidés. Dykvelt répondit sans détour qu'il avoit eu des relations avec les personnages les plus considé-

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.



rables de l'Angleterre, dans tous les partis. « C'est  
« pour cela même que je me suis permis, » dit-il,  
« de vous parler comme je l'ai fait; mais je suis  
« honnête homme, et je suis incapable d'avoir pris  
« avec eux aucune liaison qui puisse porter préju-  
« dice aux intérêts de Votre Majesté. »

Au sortir de cette audience <sup>1</sup>, Dykvelt témoigna au comte de Sunderland les plus vives alarmes sur l'opposition inconciliable qu'il voyoit entre le Roi et le prince d'Orange. Il supplia ce ministre d'adoucir les choses autant qu'il seroit possible, et d'inspirer de la modération au Roi son maître. Il partit ensuite pour la Hollande, et Van-Citers resta en Angleterre.

Cette dernière démarche de Dykvelt fut secondée inutilement par les Catholiques modérés <sup>2</sup>, qui, effrayés de l'irritation publique, voyoient surtout l'avenir. « Il suffit, » disoient-ils au Roi, « de nous  
« avoir mis à couvert de la rigueur des lois. Avec  
« un peu de condescendance, Sa Majesté peut ras-  
« surer l'esprit de ses sujets, et dissiper les soup-  
« çons dont ils sont prévenus qu'elle aspire à chan-  
« ger leur gouvernement. Si le Roi veut guérir leurs  
« craintes, il peut obtenir beaucoup du Parlement.  
« Il faut surtout éviter des troubles dont on ne pré-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

<sup>2</sup> Idem.

« voit jamais les suites dans une nation agitée. Il  
 « seroit trop périlleux de précipiter le prince d'O-  
 « range dans des mesures déclarées, et de lui donner  
 « une occasion d'autoriser de son nom, de ses droits  
 « et de son crédit, une révolte qui auroit pour pré-  
 « texte la défense des lois et de la Religion du pays.  
 « Mais le Roi, » dit Barillon, « connoît le piège  
 « qu'on lui tend, et le danger de ces conseils. Il  
 « paroît fort résolu de ne pas se relâcher. Il prétend  
 « poursuivre ses desseins comme il a fait jusqu'à  
 « présent. Il faut pour cela gagner le Parlement ou  
 « le casser. Ce sera le sujet d'une délibération im-  
 « portante. »

Le retour de Dykvelt décida la fortune de Jacques II, en fixant les résolutions du prince d'Orange. Cet Envoyé ne démentit point, dans son rapport aux États-Généraux, le caractère qu'il avoit montré en Angleterre. Il s'exprima en termes modérés et conciliateurs. Il se loua personnellement du Roi, et ne dissimula ni les désirs de ce Prince pour conserver la paix avec la République, ni ses inquiétudes sur l'asyle protecteur accordé aux rebelles fugitifs, ni ses mécontentemens sur le traitement subi par les officiers anglois compromis dans l'affaire du chevalier Peyton. Mais la mission de Dykvelt ne se bornoit pas aux seules relations publiques des deux Gouvernemens; et le prince d'Orange apprit de lui tout ce qu'il lui importoit de savoir. Dykvelt avoit

trop d'habileté pour n'avoir pas acquis la certitude que Jacques II ne pouvoit songer à la guerre sans convoquer le Parlement ; et que , dans l'état actuel de la nation , un Parlement devoit être un objet d'effroi pour la Cour , si elle n'abandonnoit pas le système où l'entraînoit témérairement le parti catholique. Bien fixé sur l'animosité des Anglicans , sur la défiance des deux partis presbytériens , sur la nullité politique des Quakers , et sur la haine qu'il avoit inspirée au parti de la France et des Catholiques , le prince d'Orange arrêta froidement le plan de sa conduite présente et future. Son langage envers le Roi et ses ministres devint plus ferme , plus décisif , plus altier. Il attendit tout des occasions qui se présenteroient naturellement , ou qu'il auroit fait naître ; il ne manqua ni aux unes ni aux autres , et ses ennemis sembloient ne travailler que pour lui.

Le Roi venoit de tenter un dernier effort , en écrivant de sa main à d'Albeville une lettre très-préssante qu'il lui ordonna de montrer séparément au Prince et à la Princesse d'Orange. Dykvelt lui avoit dit que le Prince pourroit consentir à la révocation des lois pénales , mais qu'il n'abandonneroit jamais celle du Test. Quand d'Albeville exécuta les ordres qu'il avoit reçus , il trouva le Prince et la Princesse plus affermis que jamais , s'exprimant tous deux avec un ton de ressentiment qui excluoit toute espérance raisonnable. D'Albeville voulut dire à

Guillaume que du moins on pourroit s'entendre sur les lois pénales, s'il étoit inflexible sur le Test. « Ni « l'un ni l'autre, » dit le Prince. « Dussé-je perdre « tous mes biens et les droits de la Princesse à la « succession d'Angleterre, je ne consentirai jamais « à ce que le Roi demande. Je vous charge de le « lui dire. » Le Prince l'avoit déjà écrit lui-même au Roi, pour répondre aux propositions que Dykvelt s'étoit chargé de lui faire à son retour en Hollande; mais ce nouveau refus, si fortement exprimé, fit évanouir toute espérance de conciliation, au moins pour le moment. Il en résulta une irritation violente.

Le comte Davaux jugea que le moment étoit venu d'entraîner Jacques II à une alliance intime avec la France; et le marquis d'Albeville, qui entroit dans ces vues, lui insinua qu'il falloit que Louis XIV fît des offres au Roi d'Angleterre, pour assurer le succès du parti catholique. « Vous ne devez, » répondit Louis XIV, « vous donner aucun mouvement « pour apaiser les brouilleries du Prince d'Orange « et du Roi d'Angleterre. Il est à croire que, loin « d'avoir aucune suite fâcheuse, elles faciliteront « l'exécution des desseins de Sa Majesté Britannique. « Vous ne devez pas non plus faire semblant d'en- « tendre les insinuations du marquis d'Albeville. « Comme le Roi son maître ne doute pas de mon « affection et du désir que j'ai de voir la Religion « Catholique bien établie en Angleterre, il faut

« croire qu'il se trouve assez de force et d'autorité  
« pour exécuter ses desseins, puisqu'il n'a pas re-  
« cours à moi. »

L'irritation personnelle de Jacques II et du Prince d'Orange se manifesta peu à peu dans les actes publics, et passa bientôt jusque dans les relations diplomatiques du Royaume et des États-Généraux. Ainsi, lorsque Tyrconnel, Vice-Roi d'Irlande, réformoit des officiers protestants, le Prince d'Orange les prenoit immédiatement à son service. Jacques II lui recommandoit-il quelques officiers catholiques pour les régiments au service des États, le Prince répondoit par des refus durs et hautains. S'il se faisoit en Angleterre des écrits contre les lois pénales et contre le Test, on y répondoit en Hollande par d'autres écrits pleins de violence; et comme le Roi ne doutoit pas que le docteur Burnet n'en fût l'auteur, il lui fit faire son procès en Écosse, sous prétexte de complicité avec le dernier comte d'Argyle. Cité en effet pour comparoître devant le Conseil d'Écosse, le docteur Burnet écrivit au comte de Middleton un mémoire, sur lequel il fut condamné par défaut; et par suite de ce jugement, d'Albeville demanda très-vivement que Burnet, jugé comme rebelle, fût livré à son souverain. Mais la ville d'Amsterdam, avec qui le Prince d'Orange avoit eu l'art de se réconcilier, pria les États-Généraux de prendre ce nouveau proscrit sous leur pro-

tection, puisqu'il étoit devenu sujet de la République. Burnet ne fut pas livré : le refus des États fut considéré comme une insulte ; et chaque jour enfin les relations diplomatiques devenoient de plus en plus contentieuses, lorsqu'il se présenta aux États-Généraux et au Prince d'Orange une occasion des plus singulières de requérir l'intervention armée de l'Angleterre, et de savoir précisément ses intentions sur la paix ou la guerre.

Les Algériens avoient eu l'audace inouïe de sortir de la Méditerranée. Cinq ou six de leurs vaisseaux s'étoient portés au nord de l'Écosse, pour attendre la flotte Hollandoise des Indes. Il en parut un égal nombre dans le canal de la Manche, attaquant et pillant les vaisseaux Hollandois et Danois. Ils attaquèrent même un vaisseau Anglois sur lequel se trouvoient cent vingt Religionnaires Français, qui passaient d'Angleterre en Hollande.

Un de leurs corsaires, après avoir pris un vaisseau Hollandois, avoit relâché à Plymouth et s'y étoit radoubé. L'Angleterre et la Hollande jetèrent de hauts cris sur cette protection accordée aux ennemis de la Chrétienté. Les traités de l'Angleterre avec la Régence d'Alger portoient effectivement que les Algériens ne pourroient se porter à la vue des places angloises, ni intercepter le commerce. Mais Jacques II répondoit que les Algériens, en cas d'accident, pouvoient entrer dans les ports d'Angleterre.

Van-Citers, ministre de Hollande, s'étoit plaint au Roi de ce que ces pirates croisoient librement dans le canal, et le Roi, qui alors se trouvoit irrité contre les États, lui avoit tourné le dos. Bientôt après, Van-Citers lui présenta une Résolution des États, qui requéroit Sa Majesté Britannique ou d'exécuter contre les Algériens l'article 20 des anciens traités, ou de fournir à la République les vingt vaisseaux qu'il devoit comme allié, en cas de guerre, suivant le traité de 1678.

Le Roi répondit par des railleries amères à Van-Citers, et lui demanda comment une République, si fière de sa puissance navale, avoit besoin des secours de l'Angleterre contre les corsaires d'Alger. Néanmoins les pétitions multipliées du commerce et l'expression non équivoque de l'indignation publique l'avertirent qu'il étoit temps de ne pas laisser outrager impunément la fierté nationale. Il donna donc au chevalier Strikland, qui étoit aux Dunes, l'ordre de croiser entre les Dunes et Calais, pour y attendre les vaisseaux Algériens, examiner les prises qu'ils avoient faites, les forcer de rendre les sujets Anglois qui seroient sur leurs bords et de réparer leurs dommages.

Mais, de son côté, Louis XIV avoit déjà donné l'ordre au chevalier de Tourville de partir avec une escadre et d'aller venger, sur les côtes même de l'Angleterre, l'outrage que les barbares y faisoient à la dignité de l'Europe. Tourville devoit être parti de

Brest, et pouvoit se rencontrer inopinément à Calais avec le chevalier Strikland. Aussitôt que le ministre de France et M. de Bonrepaus, qui étoit revenu à Londres pour les affaires d'Amérique, en furent prévenus, ils se hâtèrent d'en avertir le comte de Sunderland et le Roi lui-même. Jacques II, quoique préparé ainsi à la nouvelle, changea de visage et demeura muet devant les deux ministres de France. Il comprit tout ce que devoit produire la rencontre inévitable et imprévue des deux Amiraux. Une ancienne loi, qui remonte au Roi Jean, ordonne aux Amiraux d'Angleterre de faire baisser pavillon à tout vaisseau de guerre étranger qu'ils peuvent rencontrer sur ce que l'on nomme les quatre mers, pour marquer la souveraineté angloise sur ces mers. Strikland sans doute obéiroit à cette loi, et Tourville, fier comme son Roi et comme la France, abaisseroit-il le pavillon de France? Bonrepaus enfin tira Jacques II de cet embarras singulier. « Puisqu'il est « impossible, » dit-il, « de faire parvenir au che-  
« lier Strikland des ordres assez prompts pour qu'il  
« se retire, j'ose demander à Votre Majesté un con-  
« seil pour le chevalier de Tourville : En quel lieu  
« de la Manche devoit-il croiser, pour mieux exé-  
« cuter les ordres du Roi mon maître? » A cette ques-  
tion, Jacques II paroît sortir comme d'un songe accablant. « Je crois, » dit-il vivement, « qu'il ne  
« peut manquer les Algériens en croisant du cap de



« la Hogue à l'île de Wigth. » « Mais, » répliqua Bonrepaus, « ne peut-il arriver de ce côté-là *aucun inconvénient*? » « Aucun, » répondit Jacques II avec sérénité. Les ministres françois prirent alors sur eux d'envoyer des chaloupes au chevalier de Tourville; mais le hasard seul empêcha la rencontre si redoutée; et les Algériens, que le temps favorisa, se retirèrent par le nord de l'Écosse.

Le Roi chargea ensuite le duc de Grafton, fils naturel de Charles II, d'aller avec une escadre à Alger, de réclamer la délivrance de tous les sujets Anglois qui s'y pourroient trouver, et, en cas de refus, de se faire rendre justice par la force. Grafton se vanta publiquement qu'il feroit baisser le pavillon aux vaisseaux françois partout où il en rencontreroit, et le ministère anglois se crut obligé de déclarer que l'ordre n'en avoit pas été donné formellement. Mais Grafton n'insista pas moins à répéter, lorsqu'il passa en Hollande, que cet ordre existoit et qu'il l'exécuteroit. Quoiqu'il en soit, il ne fit aucune rencontre de vaisseaux françois, et ne trouva dans la Régence d'Alger aucune résistance au maintien des anciens traités<sup>1</sup>. Jacques II d'ailleurs craignoit la guerre, et accepta sans peine les moindres satisfactions des Algériens. Il entrevoyoit que toute hostilité, n'importe avec quelle puissance, deviendrait

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

générale en Europe; et dans l'état actuel de l'Angleterre, il désiroit surtout la paix.

Le prince d'Orange et les États-Généraux étoient bien convaincus et de ses dispositions pacifiques, et de l'impuissance où il s'étoit mis de faire la guerre. Mais son langage quelquefois menaçant leur étoit un prétexte suffisant pour se tenir en mesure. Aussi les écrits publics se multiplièrent, comme pour disposer les esprits du peuple à une guerre de Religion. Le ministre Jurieu, dans une circulaire pastorale aux Protestants<sup>1</sup>, publia une lettre soi-disant écrite par un François sur le bord du vaisseau du comte de Stirum. Cette lettre annonçoit que l'on avoit rencontré deux bâtimens françois venant de Marseille et chargés de Religionnaires, qui devoient être vendus comme esclaves pour l'Amérique. D'autres vaisseaux, disoit la même lettre, se trouvoient prêts à partir de Marseille, et les ministres réfugiés crioient, du haut de leurs chaires, que ces malheureux étoient vendus aux barbares de l'Afrique. Un de ces prédicants, réfugié de la principauté d'Orange, se fit même porter en chaire à La Haie. Infirmes, il prétendit que ses infirmités étoient le triste fruit des persécutions qu'il avoit subies. Il s'étoit sauvé de prison, disoit-il; et faisant d'énormes récits des maux de ses frères et de leur futur esclavage en

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.

Afrique et en Amérique, il tira des larmes de tout son auditoire. Les feuilles publiques étoient remplies de semblables exagérations. Partout on imprimoit et l'on prêchoit que telle seroit la destinée de la Hollande et de l'Angleterre, si les desseins de Jacques II et de Louis XIV pouvoient réussir. La lettre des Jésuites de Liège à ceux de Fribourg, que Van-Citers avoit montrée à Jacques II, fut répandue avec profusion; et tel fut l'embrassement du fanatisme contre les Catholiques dans la province de Frise, que le peuple y fit brûler, par la main du bourreau<sup>1</sup>, des signes qui représentoient la Sainte Eucharistie.

Fort de cette disposition des esprits et bien assuré d'être soutenu en Angleterre, le Prince d'Orange marchoit froidement, mais constamment, à son but, qui alors étoit d'humilier la France, d'abattre le parti des Catholiques en Angleterre, et d'assurer la succession de la Couronne à la Princesse sa femme, en se montrant aux peuples comme le protecteur naturel et nécessaire de leur Religion et de leurs libertés. La fortune et l'ambition feroient le reste. Il lui importoit d'armer peu à peu les États-Généraux sous divers prétextes. Il s'étoit servi avec habileté des armemens qu'avoit ordonnés subitement le Roi d'Angleterre. Les courses des Algériens, si mollement réprimées, avoient fourni une autre occasion natu-

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.

relle. A cette époque, les deux compagnies des Indes, angloise et hollandoise, se tourmentoient réciproquement par des hostilités, et le marquis d'Albeville présentoit à ce sujet des mémoires fiers et menaçants : ce fut une troisième occasion que le Prince mit à profit.

Déjà il avoit obtenu des fonds spéciaux pour achever la construction des trente-six vaisseaux décrétés en 1682. Il fit voter un impôt extraordinaire et demanda la levée de 9,000 matelots. Il lui importoit enfin d'avoir la bienveillance d'Amsterdam et de la province de Hollande, naguère encore dévouées au parti de France : il réussit à faire élire de nouveau, pour cinq ans, Fagel comme Pensionnaire ; et cet homme d'état, dont le crédit étoit immense dans la république, se devoit à sa fortune. Il lui falloit des troupes auxiliaires, soit pour la guerre si elle éclatoit, soit pour ses intérêts particuliers, si les armes devoient les soutenir ; et ses négociateurs parcouroient secrètement toutes les Cours protestantes de l'Empire. Il s'attachoit surtout à décider l'Empereur à traiter de la paix avec l'Empire Ottoman, pour que les deux branches souveraines de la Maison d'Autriche, libres de toute entrave, se trouvassent capables de réprimer la Maison de France. Mais l'habileté de sa politique se montra surtout dans les mesures qu'il sut prendre pour avoir à sa disposition personnelle vingt-cinq vaisseaux de guerre ; bien assuré

que, s'il avoit une fois neuf ou dix mille matelots et vingt-cinq vaisseaux à son commandement, il pourroit à son gré faire telle entreprise qui lui seroit utile, malgré les États-Généraux, s'ils s'y opposoient, ou les y entraîner par la seule force des évènements ou par l'impuissance de le contrarier.

En effet, le Prince d'Orange étoit Seigneur de Flessingue et de Williamstadt. Cette dernière ville lui appartenoit et n'étoit pas membre des États. Il obtint de la province de Zélande qu'elle déposeroit à Flessingue une partie de ses vaisseaux. Quant à la province de Hollande, il prit ses mesures pour que chaque amirauté fît conduire deux ou trois vaisseaux à Williamstadt. Toutes ces mesures n'échappèrent point à la pénétration du comte Davaux qui en prévint Louis XIV.

Dans ce même temps, le Prince de Hohenloo, favori de l'Empereur, se trouvoit à La Haye. Davaux, qui désiroit lier quelques intelligences avec lui, se servit de l'intermédiaire de Camproccio, Résident de l'Empereur, qui suivoit l'impulsion du Ministre de France. Hohenloo, dont la tête foible et vive étoit facile à embraser, reçut avidement tout ce que Davaux lui faisoit communiquer, se mit en relation directe avec le marquis d'Albeville, et parla au Prince d'Orange, avec zèle et chaleur, des projets qu'on lui supposoit d'exciter en Europe une guerre de Religion. Guillaume, qui sans doute savoit apprécier

le caractère de Hohenloo, lui parla en effet très-vivement contre les Catholiques, mais il chercha aussi à lui démontrer la nécessité pour l'Empereur de faire promptement la paix avec les Turcs, et de s'allier à tous les Princes qui devoient redouter la puissance ou l'ambition de Louis XIV. Il ajouta qu'il avoit un fort parti en Angleterre, « et il ne souffriroit jamais, » disoit-il, « que le Roi son beau-père portât la moindre « atteinte à la Religion protestante. » Par son système actuel, Jacques II expose sa Religion aux plus grands périls. Combien il seroit plus sage, pour lui et pour les Catholiques, de laisser les choses dans l'état où elles sont encore. Après la mort du Roi, les Protestants ne persécuteroient personne, si eux-mêmes n'avoient pas été persécutés. C'est ce que lui, Prince d'Orange, ne cessoit de vouloir persuader à Sa Majesté Britannique; il avoit prié l'Empereur avec instance de faire agir ses Ministres dans cette vue en Angleterre, et il conjuroit le Prince de Hohenloo d'agir également de tout son crédit auprès de Sa Majesté Impériale.

Hohenloo fit savoir au comte Davaux ces confidences du Prince d'Orange, par les Ministres de l'Empereur, d'Angleterre et de Pologne. Il ajouta qu'il voyoit Guillaume obstiné à susciter la guerre au Roi de France; qu'il ne se contenteroit pas de prévenir l'Empereur contre lui; qu'il iroit en personne à Vienne pour représenter à son maître la né-

cessité de la paix entre les Princes chrétiens; que s'il avoit passé jusqu'ici pour un mauvais favori, l'avenir donneroit bientôt de lui une autre opinion, et que dans peu le Roi de France connoîtroit par sa conduite la vérité de ce qu'il faisoit dire au comte Davaux.

D'Albeville le soutint dans ces dispositions par d'autres révélations, les unes chimériques, les autres vraisemblables. « Non seulement, » lui dit-il, « tout « ce que vous avez reconnu est vrai; sur le dessein « d'exciter une guerre de Religion, mais je sais en- « core que le Prince d'Orange veut faire un Empereur « protestant; et ce grand secret, il ne l'a confié qu'à « une seule personne au monde. »

Le comte Davaux, qui ne croyoit pas un mot de cet absurde projet, parla cependant au Prince de Hohenloo comme s'il y avoit cru. « Le Prince d'Orange, » lui dit-il, « a une ambition si demesurée, « qu'il pourroit bien songer à se faire lui-même « Empereur protestant, lorsqu'il aura une fois réuni « les forces de l'Angleterre et des États-Généraux « aux forces de l'Allemagne protestante. »

Il est probable, sur toutes ces confidences, que l'Empereur voulant faire élire l'Archiduc, son fils, Roi des Romains, et craignant que Louis XIV ne lui suscitât quelques obstacles, fit insinuer mystérieusement au comte Davaux ce projet d'élire un Empereur protestant, projet auquel Guillaume n'a

jamais songé. Louis XIV en jugea ainsi, et n'attribua point au zèle de la Religion les révélations de Hohenloo. Mais ce qui est vrai en tout cela, c'est que le Résident de l'Empereur, Camproccio, se montrait personnellement indigné contre toute union de la Maison d'Autriche à une ligue protestante, et que le ministre Colonna, Résident d'Espagne, l'appeloit de tous ses vœux et de tous ses efforts.

Tandis que le Prince d'Orange mettoit en mouvement tous les ressorts de la politique pour se créer un immense parti en Europe, et que ses desseins réels, quels qu'ils fussent, restoient inaccessibles à la pénétration des diplomates les plus habiles, Jacques II se consumoit stérilement, cherchant à vaincre par la ruse l'invincible défiance d'un peuple qui déjà ne le craignoit plus, d'un peuple qui sentoit qu'au dehors il avoit pour appui et qu'il auroit un jour pour Roi un Prince auquel il fut donné, dans sa première jeunesse, de disputer et d'arracher sa patrie aux armes victorieuses de Louis XIV. Quelle triste et humiliante condition pour un souverain qui avoit naturellement, dans le cœur et dans l'esprit, d'assez nobles qualités pour être un grand Roi! Ses ministres, tremblants devant un avenir qu'ils ne pouvoient plus se dissimuler, s'arrangeoient à la hâte du présent, et s'excusoient auprès de ceux qui déjà couroient au Prince d'Orange, en leur disant : « Le Roi veut être obéi! » Peut-être même ils leur



disoient que le Prince un jour leur sauroit gré de leur abjecte obéissance. Déjà Sunderland demandoit à Barillon que son semestre lui fût payé d'avance, comme s'il eût prévu, à chaque échéance, que ce seroit la dernière. D'Albeville recevoit aussi une avance de 2,000 liv. du comte Davaux ; et le premier commis de l'amirauté vendoit pour 100 guinées tous les secrets de l'État, tandis que le P. Piter s'obstinoit, par l'espérance du chapeau de Cardinal, à précipiter son malheureux souverain dans les voies les plus hasardeuses.

Jacques II, en effet, ne croyant plus possible d'amener le Parlement à l'adoption de ses projets, imagina que le parti des Quakers lui donneroit peut-être une nouvelle Chambre des Communes entièrement dévouée : conception puérile autant que dangereuse, qui réduisoit toutes les questions politiques du moment à des questions de nombre. Ainsi la Cour alloit révéler elle-même sa foiblesse réelle, puisque la richesse, l'industrie, la propriété, le patronage si puissant en Angleterre, l'autorité des lois, le droit légal et positif, enfin l'opinion publique, étoient pleinement dans l'Opposition. Une expérience récente venoit de montrer en Écosse la vanité de ces combinaisons. Jacques II avoit cru gagner les Presbytériens à son édit de tolérance, en les appelant subitement au Conseil d'Écosse ; mais ils repoussèrent ce présent qu'ils croyoient dangereux,

et leur défiance les réunit au parti de leurs anciens persécuteurs : tant il est vrai que la seule vérité, la seule magnanimité peut vaincre les factions, si elles peuvent être vaincues.

Ne pouvant ni se passer d'un Parlement, ni s'exposer au Parlement actuel, on agita sérieusement la question de le dissoudre, et de faire des élections nouvelles<sup>1</sup>. Les objections se présentoient en foule. Le Parlement qu'il s'agit de dissoudre est celui même, disoit-on, qui a établi et affermi le Roi; c'est à lui que Sa Majesté doit une augmentation considérable des revenus de la Couronne. Il y a donc dans les cœurs une inclination réelle pour la Royauté. Le parti anglican professe hautement les principes monarchiques, et c'est lui qui a dominé dans les élections. Ne seroit-ce pas une imprudence que d'appeler aujourd'hui les sectes républicaines? Voudront-elles soutenir le trône et protéger la Religion Catholique? On répondoit que le Parlement actuel s'étoit livré au prince d'Orange; qu'il s'étoit prononcé ouvertement contre la suppression du Test et des lois pénales; qu'il ne falloit plus rien attendre de lui. Mais, avec un nouveau Parlement, les engagements de partis sont rompus, les cabales sont dissipées; chacun rentre dans sa liberté première, et forme des engagements opposés,

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

sans déshonneur et sans crainte. D'ailleurs le Roi est maître des corporations, il le sera par conséquent des élections. Les sectaires se joindront au parti de la Cour. Il est vrai que la majorité de la Haute-Chambre est contraire; mais on gagnera certainement quelques Lords, et le Roi en nommera de nouveaux qui lui assureront la majorité. Dans cette espérance, le Roi prononça la dissolution du Parlement, mesure qui étoit devenue nécessaire sous d'autres rapports; car la Chambre des Communes commençoit à être irritée de ses fréquentes prorogations.

Pour avoir sur les élections toute l'influence qu'il étoit absolument nécessaire d'obtenir, le Roi prit la résolution de visiter quelques-unes de ses provinces, et d'y expliquer lui-même ses intentions. Il changea les chartes des corporations, fit donner leurs magistratures à ceux qu'il croyoit dévoués à la Cour, révoqua plusieurs shérifs et même des gouverneurs dans les comtés. Plus tard, il exigea que chacun répondît par écrit à des questions sur lesquelles il vouloit engager les électeurs les plus considérables. On verra quelle fut l'issue de ces mesures; mais, pour les juger pleinement, il faut entendre Jacques II lui-même.

« Le Roi, » dit-il <sup>1</sup>, « savoit avec quelle adresse

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II, tom. III, p. 203.

« les ennemis du Gouvernement avoient su verser le  
« poison de la méfiance dans les diverses corpora-  
« tions. Son premier soin fut donc de les purifier  
« du levain qui auroit pu corrompre tout le Royaume.  
« Il nomma en conséquence des *Régulateurs*, qui  
« reçurent l'ordre d'inspecter la conduite de certains  
« bourgs, de corriger les abus partout où la chose  
« seroit possible; et, là où cela ne se pourroit pas,  
« de confisquer les chartes et de renvoyer les mem-  
« bres corrompus. *Mais, dans cette affaire comme*  
« *dans presque toutes les autres*, le Roi eut le  
« malheur de choisir des personnes qui n'avoient  
« aucune des qualités requises pour la commission  
« dont elles étoient chargées, et qui étoient en outre  
« très-désagréables au peuple. C'étoit un Conseil com-  
« posé d'un mélange bizarre de Catholiques et de  
« Presbytériens qui ne pouvoient conserver aucune  
« union entre eux, ni s'accorder sur aucune mesure  
« à suivre, qui convînt aux intérêts des uns et des  
« autres. Ils ne servirent donc qu'à augmenter la  
« haine publique, par la manière arbitraire dont ils  
« déposoient et nommoient tour-à-tour les membres  
« des corporations. Ceux qui étoient introduits par  
« force étoient tous Presbytériens, sans être plus favo-  
« rables aux intentions du Roi que ceux qui venoient  
« d'être exclus; de sorte que Sa Majesté n'y gagna  
« rien que le mécontentement du peuple, sans avan-  
« cer en rien l'accomplissement de son projet. »

Et c'étoit sous de tels auspices que Jacques II alloit mettre aux prises, dans les élections, toutes les passions déjà si émues dans son Royaume! Il se rassuroit néanmoins par les adresses qui lui étoient présentées ou envoyées; il s'y complaisoit même; et l'histoire a conservé celle du corps des cuisiniers, qu'il voulut recevoir en personne. On seroit tenté de croire qu'il fut ici la dupe de la malice de ses ennemis, quand on lit les termes employés par les beaux esprits de cette corporation. Comparant l'édit de tolérance à la manne céleste dont la saveur plaisoit à tout le monde, ils déclaroient à Sa Majesté qu'il n'étoit pas plus facile de satisfaire tous les goûts, que de réunir les croyances des hommes. Le fait d'une telle adresse, reçue en personne par le Roi, seroit bien peu digne de la gravité de l'histoire, si elle ne représentoit Jacques II cherchant à s'aveugler lui-même sur l'expression réelle de la société publique.

Avant de commencer le voyage qu'il avoit projeté, il voulut enfin que le Nonce du Pape fit son entrée solennelle, comme Ministre du Souverain Pontife en Angleterre. Cette cérémonie, qui fut très-pompeuse, donna au Roi la mesure des obstacles qu'il auroit perpétuellement à surmonter. Le duc de Sommerset, Premier Gentilhomme de la Chambre, étoit de service, et le Roi lui donna l'ordre d'aller chercher le prélat dans son hôtel. « Sire, » lui ré-

pondit le Duc, « j'ai consulté les jurisconsultes, et ils « m'ont prouvé que je ne pouvois paroître dans cette « cérémonie sans encourir l'indignation des lois. » — « Ignorez-vous, » répliqua Jacques II avec émotion, « qu'elles doivent céder à mes ordres? » — « Peut-être, » dit Sommerset, « elles sont soumises au « bon plaisir de Votre Majesté; mais pour moi, quand « elles parlent, je me crois fort petit devant elles. » Jacques II lui tourna le dos, en lui ordonnant de remettre sa commission et son régiment de dragons.

Les lois en effet défendoient, sous peine de trahison, toute communication avec Rome et avec les Ministres du Souverain Pontife. La Reine Marie elle-même, lorsque le cardinal Polus vint en Angleterre pour absoudre le Royaume et le Parlement, le fit rester en Flandre, jusqu'à ce qu'elle eût obtenu la révocation régulière des lois précédentes.

Le duc de Sommerset, quoique chef de la maison de Seymour et second duc d'Angleterre, n'étoit pas riche par lui-même, et sa fortune actuelle consistoit presque uniquement dans les charges qu'il tenoit de la Cour. Sa résistance et sa disgrâce qui en fut la suite ne firent pas moins d'impression sur les esprits que la cérémonie même qui en étoit la cause. Le peuple se plaisoit à trouver en lui le descendant de Sommerset, Protecteur d'Angleterre et oncle du jeune Édouard VI, qui avoit fondé l'Église anglicane après Henri VIII. Les grands se flattèrent d'imiter

son courage désintéressé, quand le Roi les mettroit à l'épreuve.

Le comte de Sunderland donna un exemple bien différent ; son fils, le comte de Spencer, se déclara catholique, et lui-même avoit promis de l'imiter. Mais cette conversion qui pouvoit plaire au Roi fut jugée sévèrement dans le public. Spencer n'étoit connu que par des mœurs effrénées. La politique fut sans nul doute le mobile du père et du fils. En ce temps-là surtout, Sunderland étoit soupçonné d'entretenir des intelligences mystérieuses avec le prince d'Orange ; du moins on intercepta des lettres que sa femme écrivoit à Sidney qui se trouvoit alors auprès du Prince. La comtesse de Sunderland désavoua ces lettres. Sunderland persuada facilement au Roi qu'il n'avoit pu mettre sa fortune et sa vie entre les mains d'un homme qu'il devoit haïr. Sidney passoit pour avoir été l'amant de sa femme.

Louis XIV, prévenu par le comte Davaux de ces correspondances souterraines, en conçut des ombrages contre Sunderland. Il suspectoit surtout le dessein qui avoit été pris de faire passer aux Non-Conformistes toute l'influence politique des corporations. Si le comte de Sunderland avoit pris ce moyen détourné pour avoir un parlement, malgré les répugnances du Roi, il se jouoit évidemment de la France. Une Chambre des Communes toute presbytérienne pouvoit-elle entrer dans des projets

qui subordonnoient l'Angleterre à la politique de Louis XIV ? Jacques II seul pouvoit fermer les yeux sur les dangers qu'une Chambre ainsi composée feroit subir à l'autorité royale. Le prince d'Orange ne s'y trompoit pas, et dans son opposition au Roi il ne manquoit pas de l'en avertir. Sunderland, qui se prêtoit si docilement à cette périlleuse combinaison, avoit trop d'habileté pour n'en pas comprendre toutes les suites, qui échappoient à l'aveuglement obstiné du Roi. Il pensoit sans doute qu'avant tout un Parlement étoit nécessaire, et qu'une fois réuni, la force des choses feroit écrouler le système qui livroit l'État à une minorité dont la seule force étoit l'appui de l'étranger.

Avant de partir, le Roi s'occupa de changer les Aldermen de la cité. Ils furent remplacés par des Non-Conformistes. C'étoit le prélude des mêmes changements qui se préparoient pour les corps et communautés des villes de l'intérieur. La sensation fut extrême dans le public, et Barillon, qui en rend compte à Louis XIV, ne lui cache pas que par ces mesures tout le Gouvernement va passer entre les mains des Non-Conformistes et des Indépendants. « Il n'est pas aisé de juger, » dit-il, « si ce parti « fera ce que le Roi d'Angleterre désire en faveur des « Catholiques. Mais il n'y avoit rien à attendre du « parti épiscopal. » Louis XIV, dont le jugement étoit plus ferme, ne douta point que cette péripétie



ne fût très-dangereuse, et que Jacques II n'eût pu se réconcilier avec les chefs de l'Église anglicane.

A cette époque, Bonrepaus avoit été envoyé en Angleterre, pour négocier encore au sujet des possessions françoises et angloises de l'Amérique, et pour donner une plus grande extension au traité de neutralité contracté l'année précédente. Sa mission ne se bornoit pas uniquement à cet objet. Il étoit chargé de bien examiner la situation réelle de la Cour d'Angleterre et d'en rendre compte. Bien vu du Roi Jacques II, qui aimoit à l'entendre parler sur la marine et le commerce, doué d'un esprit juste, actif et pénétrant, il ne tarda pas à se faire une idée complète de la situation du pays. Il fit passer au marquis de Seignelay des mémoires très-circonscrits sur toutes les parties de l'administration et du Gouvernement, sur le caractère du Roi et des Ministres, sur les intrigues de la Cour, sur la puissance de l'Opposition, et sur l'inévitable conclusion du système dominant. Mais il s'embarrassoit peu de ce qui arriveroit au Roi d'Angleterre, il ne voyoit que la France et les intérêts de la France. Discutant froidement l'état réel des choses, il proposa nettement de prendre un parti décisif. « Le Roi d'Angleterre, » disoit-il dans ses lettres successives, « paroît malheureux de n'avoir personne auprès de lui dont il puisse être sûr. Mais il le seroit bien davantage, » « s'il voyoit tout ce que les autres voient. Ses Mi-

« nistres regardent toujours son successeur, comme  
« s'il étoit aux portes de Londres, prêt à leur faire  
« rendre compte de tout ce qu'ils ont fait contre les  
« lois et contre la Couronne. Comme le Roi prétend  
« que tout ce qu'il fait est pour maintenir la préro-  
« gative royale, le prince d'Orange répond que la  
« suppression des lois pénales et du Test détruit en-  
« tièrement la Royauté, en appelant les Républicains  
« au Gouvernement; et sur cela il prend à partie  
« ceux qui condescendent aux volontés de Sa Ma-  
« jesté Britannique, avec une audace qui feroit fré-  
« mir les hommes nourris dans l'amour et le respect  
« d'un Roi légitimement régnant. Les Catholiques  
« sont ceux qui sont le plus effrayés des menaces  
« du prince d'Orange. Il en est qui prennent avec  
« lui des mesures secrètes. Les autres ont des vues  
« pour avoir un successeur catholique. On pense à  
« la conversion de la princesse de Danemark; on  
« pense également au duc de Berwik. Il y a des  
« exemples que les bâtards ont succédé à la Cou-  
« ronne; et dans ce moment on sème des manifestes,  
« pour prouver que la naissance de la Reine Éli-  
« beth n'étoit pas légitime. Dans ce projet, on auroit  
« en vue de marier le duc de Berwik avec une Prin-  
« cesse de France, pour appuyer le droit que le  
« Roi d'Angleterre et le Parlement lui pourroient  
« donner. Ces projets sont vastes, mais on se repaît  
« ici de toutes ces imaginations. »

Bonrepaus, très-persuadé que Jacques II ne réussira point dans ses projets, fait remarquer la persuasion où se trouve le peuple, que, dans très-peu de temps, le Prince d'Orange montera sur le trône. Cette opinion étoit produite par des écrits multipliés et des nouvelles à la main sur la santé du Roi. On y faisoit beaucoup de conjectures sur une attaque de goutte qu'il avoit eue récemment. C'étoit un mal de jambes; et l'on insinuoit que le feu roi son frère avoit eu, peu de temps avant sa mort, un mal semblable. Bonrepaus se livre donc à des conjectures sur ce mal, sur sa cause, et sur la longévité probable du Roi. Quoiqu'il ne le croie pas entièrement guéri de ce qu'il nomme ses *anciens maux*, et qu'il leur attribue tout à-la-fois la mauvaise santé de la Reine et la mort prématurée des quatre enfants dont elle avoit déjà été enceinte, il ne doute pas que le Roi ne vive encore long-temps. Mais il veut prévoir les cas fortuits, et les suites qu'entraîneroit pour la France l'accession du Prince d'Orange à la Couronne d'Angleterre. Dans cette perspective, il demande l'autorisation de s'entendre avec des affidés du lord Tyrconnel, pour l'aider à se rendre maître de l'Irlande; et il annonce que l'on pourroit en même temps fournir des secours à l'Écosse, pour y changer le Gouvernement en République. « Plusieurs Seigneurs, » dit-il, « entreroient dans ce projet. Le comte de Perth, « Chancelier, et le comte de Melfort, à qui le Roi

« laisse entièrement le Gouvernement de ce royaume, « n'auroient pas d'autre ressource, si le Prince d'Orange devenoit Roi d'Angleterre. » Ces insinuations délicates ne furent ni accueillies, ni rejetées pour l'Écosse; mais, relativement à l'Irlande, Bonrepaus reçut l'autorisation qu'il désiroit, et il en fit usage pendant le voyage que Jacques II avoit résolu de faire dans l'ouest de l'Angleterre.

On avoit conseillé les bains à la Reine, qui espéroit y recouvrer assez de forces pour donner enfin un héritier à la Couronne. Elle se rendit à Bath; le Roi en prit occasion d'y aller lui-même, et de donner, dans les provinces qu'il devoit parcourir, un mouvement favorable à son Gouvernement. Il avoit aussi l'intention <sup>1</sup> d'implorer l'intervention divine par un pèlerinage à une Chapelle, jadis très-célèbre, du pays de Galles, pour avoir un fils; et, dans cette espérance, la Reine avoit envoyé des présents magnifiques en Italie, à l'église de Notre-Dame de Lorette.

Le Roi partit le 1<sup>er</sup> septembre et se rendit à Portsmouth, où Bonrepaus avoit obtenu la permission de se rendre. Aimant à s'entretenir de la marine, la conversation de Bonrepaus lui étoit très-agréable. Il lui montra les fortifications qu'il avoit déjà faites et celles qu'il avoit le projet d'y ajouter, tant à Portsmouth qu'à la ville de Gaspa, située vis-à-vis et de

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II. — Lettre de Barillon.

l'autre côté du port. Il y a entre ces deux villes une île qui rétrécit l'entrée du port. Jacques II l'y conduisit, pour lui montrer non-seulement une batterie qu'il y avoit mise, mais encore l'emplacement d'une citadelle qu'il y vouloit faire bâtir, et qui devoit dominer également les deux villes de Portsmouth et de Gaspa. « Le canal de l'entrée du port a trente brasses de « profondeur en ce lieu-là, » dit Bourepaus, « et rien « dans le monde n'est plus beau. » Sa situation et son étendue excitoient son admiration, et il fit observer au Roi que si tous les ports étoient situés comme celui de Portsmouth, l'invention des galiotes à bombes seroit absolument inutile. « Les précautions que je « prends, » dit le Roi, « ne sont pas contre les bombes « qui pourroient venir de la mer, *mais bien du côté « de la terre*; et assurément je prétends bien mettre « la place de Portsmouth en tel état que je n'aie « point à craindre d'y être insulté. » Quel aveu de ses tristes pressentiments. « Dans toutes les conver- « sations, » dit encore Bourepaus, « que j'ai eues « avec le Roi d'Angleterre à Portsmouth, j'ai vu « qu'il n'avoit pas l'intention d'employer sa marine, « et que, dans tous ses desseins, au contraire, il ten- « doit à se fortifier du côté de la terre contre ses « sujets. »

De Portsmouth jusqu'à Bath, où il arriva le 16, Jacques II montra la plus grande affabilité. Parcourant alors précisément le théâtre de la révolte de

Monmouth, il s'attachoit à y répandre des paroles de douceur, et prenoit un soin particulier à dissiper les craintes que les Catholiques inspiroient aux Non-Conformistes. Il ne cessoit de répéter que s'il en avoit admis quelques-uns dans les emplois civils et militaires, il n'avoit aucune intention de les faire entrer dans la Chambre des Communes, et que par là toute innovation devenoit impossible dans les affaires de Religion<sup>1</sup>. Ce langage eut beaucoup de succès. Quand il vint à Chester, le peuple effrayé n'osoit se rendre au marché, dans la crainte qu'on ne le forçât d'aller à l'office des Catholiques. Mais bientôt désabusé, il vint en foule pour jouir de la présence du Souverain, surtout lorsque Penn et Barkley, chefs des Quakers, y eurent prêché sur la liberté de conscience.

Non loin de Chester, dans le village d'Holy-Well, se trouve la chapelle de Sainte-Hunifrède, célèbre de temps immémorial dans le pays de Galles. Quoiqu'elle fût en ruines par suite des guerres civiles et religieuses, la dévotion y attiroit toujours un certain concours d'infirmes et de pèlerins. Le Roi, qui s'y transporta, y fit célébrer les saints mystères. « Quelques gens de sa suite, » dit Barillon<sup>2</sup>, « se sont baignés dans la sainte fontaine. La supersti-

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II, tom. III, p. 205.

<sup>2</sup> Lettre de Barillon.

« tion du peuple a donné lieu à beaucoup de contes  
« fabuleux. La vérité est que la dévotion des Catho-  
« liques y a subsisté dans tous les temps. La cha-  
« pelle a été rebâtie par ordre du Roi. L'on conti-  
« nuera d'y célébrer la messe et d'y recevoir ceux qui  
« viendront en pèlerinage. »

Cette dévotion du Roi fut si cruellement et si honteusement dénaturée peu de temps après, que les plus minutieux détails deviennent ici des faits historiques d'une haute importance. Il ne faut pas douter que les ennemis de Jacques II, qui considéroient le culte des saints comme une idolâtrie, ne fissent ressortir avec empressement le contraste singulier d'un Prince qui entretenoit à la Cour des amours obscurs et quelquefois ridicules, et qui venoit faire un pèlerinage à Sainte-Hunifrède. Mais la foiblesse du cœur humain ne concilie que trop bien ces tristes inconséquences. Jacques II, plus que personne, y étoit accessible, et l'histoire doit l'absoudre de toute hypocrisie. C'est, au contraire, parce qu'il étoit tout à la fois sincère dans sa croyance et alarmé sur ses foiblesses, qu'il s'abandonna sans réserve à des hommes qui s'emparèrent des troubles de sa conscience pour s'emparer de l'État. Certes, l'intérêt de la Religion n'exigeoit pas, dans la situation actuelle du pays, que le Roi de la Grande-Bretagne se montrât en spectacle, sous les traits d'un pèlerin superstitieux. Tel fut ce-

pendant l'effet désastreux d'une telle conduite, que le peuple y vit bientôt la combinaison la plus monstrueuse et la plus vile. « Dans ce voyage, » disent les mémoires de Jacques II <sup>1</sup>, « il est probable que « l'intention du Roi étoit de demander au ciel la fa-  
« veur que la divine providence daigna effectivement  
« lui accorder ; car peu de temps après, la Reine  
« devint enceinte, ce qui causa autant de joie à leurs  
« Majestés, que de jalousie et de mécontentement à  
« l'Église Anglicane. Il n'y eut pas de faussetés ni  
« de calomnies que ses membres ne se permirent de  
« répandre, pour créer des soupçons sur la réalité  
« d'un événement que leur intérêt ainsi que leur  
« devoir auroient dû leur faire regarder comme un  
« des plus grands bienfaits du ciel. »

Pendant ce voyage, mylord Tyrconnel s'étoit rendu à Chester auprès du Roi et prit ses ordres sur l'Irlande. Un mois après, Barillon annonçoit à Louis XIV la résolution de renverser ce que l'on nommoit *l'Établissement*, c'est-à-dire, de rendre aux Irlandois les biens dont ils avoient été dépossédés sous la République. Cet Établissement avoit été confirmé à la restauration. « Les mesures, » disoit Barillon, « sont  
« prises pour en venir à bout. Le renversement de  
« cet établissement, fait en faveur des rebelles et des  
« officiers de Cromwell, est regardé ici comme ce qu'il

---

1. Mém. de Jacques II, tom. III, p. 189.



« y a de plus important , et , s'il peut être exécuté  
« sans opposition , ce sera une entière séparation de  
« l'Irlande d'avec l'Angleterre pour l'avenir. C'est le  
« sentiment général de tous les Anglois. »

Les desseins du Roi sur l'Irlande embrassoient l'espace de cinq années <sup>1</sup>. Ce temps lui paroissoit nécessaire pour fortifier ce Royaume , et pour y préparer un asyle, indépendant de son successeur, aux Catholiques, si le prince d'Orange lui succédoit. Mais le duc de Tyrconnel avoit des vues moins éloignées. Un seigneur d'Angleterre, qui avoit son entière confiance, et qui traitoit avec le Roi de toutes les affaires d'Irlande, fit proposer à Bonrepaus de se rendre à Chester. Tyrconnel lui avoit permis de s'ouvrir à lui. « Les desseins du Vice-Roi, » dit-il, « étoient subordonnés à la vie de Jacques II, et il  
« prenoit des mesures, à tout événement, pour se  
« mettre sous la protection du Roi de France. Ce-  
« pendant il pressoit vivement le Roi d'Angleterre  
« de faire sur le champ des magasins d'armes et de  
« munitions de toute espèce, et déjà on venoit d'en-  
« voyer en Irlande un vaisseau chargé de poudre,  
« d'armes et de mortiers à bombes. » Bonrepaus, qui n'avoit point encore reçu la réponse du marquis de Seignelay, n'osa prendre sur lui de se rendre à Chester et de s'exposer sans mission à de telles con-

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

fidences. Peu de temps après, il reçut de France l'autorisation qu'il avoit demandée. « Sa Majesté, » disoit M. de Seignelay, « trouve l'affaire très impor-  
« tante. Si la personne dont vous parlez a une créance  
« positive de mylord Tyrconnel, vous pouvez lui  
« dire que le Roi agrée les propositions qu'il fait ;  
« et que, la conjoncture arrivant de la mort du Roi  
« d'Angleterre, s'il se trouvoit en état de se soutenir  
« dans l'Irlande, il pourroit compter sur des secours  
« considérables de la part de Sa Majesté, qui fera  
« disposer toutes les choses nécessaires à Brest pour  
« cet effet. Mais comme une matière de cette impor-  
« tance demande un secret impénétrable, il est bon  
« que vous l'assuriez que cela ne passera pas par  
« M. de Barillon » ( l'agent de Tyrconnel le trouvoit trop lié à Sunderland ), « et que vous preniez des  
« mesures pour une correspondance directe avec my-  
« lord Tyrconnel, afin que l'on puisse, en cas de be-  
« soin, discuter avec lui les conditions sous lesquelles  
« Sa Majesté lui pourroit accorder ses prétentions  
« et les secours nécessaires pour maintenir la Reli-  
« gion Catholique dans l'Irlande, et séparer ce  
« Royaume du reste de l'Angleterre, en cas qu'un  
« Prince Protestant parvînt à la couronne. » Fort de cette permission <sup>1</sup>, Bonrepaus ne perdit pas de temps, et Tyrconnel lui fit savoir qu'avant un an tout se-

---

<sup>1</sup> Lettre du 9 octobre.

roit disposé en Irlande. Il enverroit pour cela un agent secret à la cour de France. Quant à l'Écosse, Bonrepas, de qui au reste la mission en Angleterre alloit finir, renouvela encore ses premières propositions pour y établir une République, et annonça au marquis de Seignelay qu'il s'en entretiendrait verbalement avec lui.



---

## SOMMAIRE.

---

1687. — (SUITE).

---

Suite du voyage du Roi. — Ses débats avec l'Université d'Oxford. — Conduite du parti de l'Opposition. — Grossesse de la Reine. — Conduite de la Cour pour les Élections. — Inutilité de ses efforts. — Installation du Lord-Maire. — Le P. Piter admis au Conseil d'État. — Politique du Comte de Sunderland. — Négociations avec la France pour l'Amérique. — Affaire de la Brigade Angloise. — Mécontentement de Churchill et de la Princesse de Danemark. — Discussions avec les États sur la Compagnie des Indes. — Le Marquis d'Albeville retourne auprès des États. — Le Prince d'Orange établit son parti en Angleterre, et se prépare des alliances dans toute l'Europe.

---

## LIVRE XVII.

1687. — (SUITE).

LE Roi, qui avoit ajourné l'affaire de l'université d'Oxford, voulut profiter de son voyage pour la terminer lui-même. Lorsqu'il arriva dans cette ville, tous les collèges de l'université vinrent successivement lui présenter leurs hommages. Mais quand celui de la Madeleine fut admis en sa présence, il dit aux Régents : « Qu'il ne vouloit ni entendre leur « harangue, ni leur parler, avant qu'ils n'eussent « obéi à ses ordres, en nommant l'Évêque d'Oxford « pour leur Principal ou Président. » Un des membres du collège ayant voulu répliquer, « le Roi, » suivant le rapport de Bonrepaus, « se mit dans un « transport de fureur extraordinaire; » il leur dit : « Qu'il sauroit bien se faire obéir, et qu'il leur feroit « sentir la pesanteur de la main d'un Roi justement « irrité contre des sujets désobéissants. » Presque

suffoqué de colère, il fut obligé de sortir pour se calmer, et rentré quelques moments après, il dit aux Régents : « Je veux savoir de vous-mêmes s'il « n'est pas vrai que vous avez reçu ma lettre, et que « vous n'avez point obéi à mon ordre. » — « Oui, « Sire; mais nous ne pouvions obéir. » — « Il suffit. « J'ai voulu tirer cet aveu de vous-mêmes en public, « afin que le châtiment de votre désobéissance ne « paroisse extraordinaire à personne. »

A cette occasion, Bonrepaus, qui rend compte de cette scène, ne dissimule pas à la Cour de Versailles que, par ce procédé, Jacques II s'engage de plus en plus dans la nécessité de recourir à la France. « La « conduite du Roi, » dit-il, « pour établir les Catho-  
« liques dans les collèges, est d'autant plus extraor-  
« dinaire, que loin de pouvoir servir la Religion,  
« elle produit un effet contraire. Le nouveau con-  
« verti qu'il avoit voulu introduire à la Madeleine  
« ayant été reconnu de mauvaises mœurs, Sa Majesté  
« Britannique fut obligée de s'en désister, et il ne s'agit  
« plus maintenant d'un Catholique. Mais je parle des  
« efforts qu'il a faits pour en mettre dans tous les  
« collèges. Car, dès que ces gens-là sont déclarés  
« Catholiques, comme il y en a déjà un au collège  
« du Christ, et un autre au collège de l'Université,  
« les écoliers les méprisent, et au lieu d'aller à leurs  
« leçons, ils s'appliquent à les tourner en ridicule. »  
Cette affaire seroit misérable si elle ne présentoit pas

le symptôme le plus décisif des alarmes d'une nation qui s'attache au moindre événement pour manifester son opposition. Elle fut le prélude d'une autre affaire, après laquelle tout fut sans remède : celle du Clergé anglican.

Le Roi vouloit être obéi, et donna l'ordre de procéder à l'élection de l'Évêque d'Oxford. Retirés dans leur collège, les Régents confirmèrent leur élection première, à la majorité de dix-neuf voix sur vingt et une. Cette décision, prise en face du Roi même, ne laissoit plus d'autre issue que la violence, et par conséquent la violation des statuts et privilèges d'un corps qui ne pouvoit être attaqué sans que les coups ne portassent directement sur l'Église Anglicane. C'est ainsi qu'une affaire qui devoit être ensevelie dans la poussière des classes devint une cause toute nationale. Jacques II renvoya encore les membres du collège devant la Haute Cour ecclésiastique. Le procès et les débats furent suivis d'une nouvelle ordonnance, qui annuloit l'élection du Principal Hough, et réitéroit l'ordre de choisir l'Évêque d'Oxford.

Les foudres de la Cour ecclésiastique vinrent s'éteindre devant l'inébranlable résolution de Hough et des Régents. Deux mois s'étant écoulés, le Roi envoya une commission à Oxford, composée de l'Évêque de Chester, de Wright, Grand-Juge, et du baron Jenner, sous le titre de Visiteurs. Ils entrèrent

dans la ville escortés d'un corps de cavalerie. L'Évêque de Chester, Président de la commission, interroge le Principal Hough, et lui demande s'il veut se soumettre à la sentence qui le dépose. Il répond que la sentence est illégale, et que ni lui ni le collège ne peuvent la reconnoître. Sur cette réponse, Hough est accusé de révolte par le Procureur du Roi, et son nom est rayé du rôle de l'université. L'Évêque demande ensuite aux autres Régents s'ils veulent assister à l'installation de Farmer, Évêque d'Oxford, à la place déclarée vacante de Principal. Touts, excepté deux, imitent leur Chef Hough, qui proteste dans la salle même, et fait un appel à la justice légale devant les tribunaux siégeant à Westminster. Sa voix est couverte par les applaudissements qui éclatent dans la salle où toute l'Université se trouvoit rassemblée. Cependant les portes du logement assigné au Principal sont enfoncées par ordre du Président, et l'Évêque d'Oxford y est installé par Procureur.

La commission, assez embarrassée de cette expédition militaire, chercha immédiatement à obtenir le consentement des membres du collège à ce qui s'étoit passé. L'Évêque de Chester eut un moment plus d'empire sur eux que n'en avoit obtenu leur Souverain lui-même. Il leur fit signer une soumission à laquelle cependant ils inscrivirent la réserve suivante : « Que le Roi ayant fait installer l'Évêque d'Oxford,



« ils se soumettroient à lui, autant que le permet-  
« troient leurs statuts, et sans préjudice au droit  
« du docteur Hough. »

L'Évêque de Chester voulut pousser plus loin sa victoire, et leur demanda de signer une autre déclaration, pour se reconnoître coupables et invoquer le pardon du Roi. Déjà honteux de ce qu'ils avoient signé, ils comprirent qu'ils alloient se perdre dans l'esprit de leur parti, et qu'ils ne seroient pas moins perdus à la Cour. Alors non-seulement ils se refusèrent à la nouvelle déclaration, mais encore ils modifièrent tellement la première par leurs explications qu'elle n'avoit plus aucun sens; ils finirent même par la rétracter.

La Commission, ayant ainsi perdu tout le fruit de ses œuvres, quitta Oxford et alla prendre les ordres du Roi. Jacques II lui prescrivit de retourner à ce poste embarrassant, et de faire souscrire aux Régents la même déclaration que leur avoit déjà présentée l'Évêque de Chester, en leur promettant le pardon et l'oubli de tout ce qui s'étoit passé. Avant de les réunir, la Commission installa quelques nouveaux Régents dans le collège, et présenta ensuite aux anciens la formule qui devoit tout concilier. « Mais, » dit le Roi, « ils rejetèrent toute offre de concilia-  
« tion, et il ne leur resta plus après cela qu'à résigner  
« leur place; ce qu'ils firent tous, à l'exception de  
« deux. De sorte qu'ils ne furent pas réellement des-

« titués par les commissaires, *mais se destituèrent eux-mêmes* <sup>1</sup>, en refusant d'obéir à celui qui étoit « leur Président. »

Il y eut en effet vingt-huit régents sur trente, qui *se destituèrent eux-mêmes*, comme parle le royal historien, et qui furent déclarés incapables de posséder aucun bénéfice. Peu de temps après, l'évêque d'Oxford mourut, et laissa vacant son nouveau bénéfice de la Madeleine. « Le Roi, jugeant que ce « collège étoit confisqué en sa faveur, nomma pour « président (ou principal) l'évêque catholique Gif-  
« ford <sup>2</sup>, et il remplit de Catholiques presque toutes « les places, parce que les Protestants n'en voulurent « point accepter. » Cet évêque étoit un des quatre vicaires apostoliques envoyés en Angleterre par le souverain Pontife.

Pour juger de l'impression profonde que fit cette affaire, qui dura depuis le printemps de 1687 jusqu'au printemps de 1688, il faut entendre l'un des historiens du temps, le docteur Burnet <sup>3</sup>, qui alors étoit auprès du prince d'Orange : il affirme que « les « partisans de l'Église anglicane, voyant ainsi atta-  
« quer à force ouverte les personnes et les propriétés « ecclésiastiques, sollicitèrent alors le prince d'Orange

<sup>1</sup> Mémoires de Jacques II, tom. III, p. 179.

<sup>2</sup> Idem, p. 182.

<sup>3</sup> Docteur Burnet, p. 745.

« de les prendre sous sa protection, et de venir en Angleterre à main armée, si le Roi ne se désistait pas. »

Jacques II n'avoit pas prévu les conséquences déplorables de son entreprise. On a vu comment il avoit voulu introduire dans l'Université d'Oxford un soi-disant converti dont il fut obligé de rougir lui-même. Une fois engagé dans les voies illégales, il n'en pouvoit plus sortir que par la violence ou la timidité. L'un et l'autre parti étoient également dangereux, et cependant il les employa l'un et l'autre; car après avoir peuplé le Collège de la Madeleine de sujets catholiques, le moment approche où, revenant sur ses pas avec la terreur du désespoir, il révoquera, et vainement, les imprudences que l'obsession et sa propre foiblesse lui ont fait commettre. Mais il faut revenir à son voyage dans l'ouest de l'Angleterre.

Excepté à Oxford, Jacques II avoit été satisfait de l'accueil empressé qu'il avoit reçu partout. Il en rapporta les plus hautes espérances pour l'accomplissement de ses projets sur le futur Parlement. Barillon n'attachoit pas la même importance que lui à ces démonstrations extérieures, et il prévoyoit les suites de ces illusions, c'est-à-dire la nécessité pour le Roi de se jeter entièrement dans les bras de la France. Bonrepas, qui avoit accompagné Sa Majesté Britannique, en portoit le même jugement, et plus actif que Barillon, il s'étoit mis en état de bien ju-

ger la situation et la force de tous les partis. En effet, les acclamations de la multitude en présence du Souverain avoient fait craindre aux Whigs, ou parti de l'opposition, que le Roi ne trouvât réellement les moyens de rendre populaire son Édît sur la tolérance, et par là d'obtenir des élections telles qu'il les désiroit. Ils envoyèrent, sur les traces du Roi, des hommes capables de bien connoître la vérité. Ces hommes revinrent à Londres, et rapportèrent au parti que les peuples étoient moins que jamais favorables aux desseins de la Cour. A la vérité, dans quelques villes on avoit comme applaudi aux paroles du Roi sur la révocation du Test, mais seulement par des signes de déférence tout extérieure. La contenance que les hommes les plus accrédités avoient gardée en sa présence, devoit l'avoir convaincu de leur résistance future; et s'il lui avoit été présenté quelques adresses, on n'y voyoit pour signataires que des Non-Conformistes, Quakers ou Puritains, qui n'avoient aucun moyen de se faire nommer députés à la Chambre des Communes.

Sur ce rapport, deux opinions principales s'élevèrent parmi les personnages les plus éminents de l'Opposition. Les uns vouloient que l'on favorisât efficacement la prochaine assemblée du Parlement: ce seroit un moyen de se connoître, de se lier, d'agir dans une direction commune sous un chef, et de former un parti qui se prononçât ouvertement contre

les résolutions de la Cour. Les autres pensoient qu'il valoit mieux attendre ce que feroit la Cour, et s'unir étroitement pour lui montrer, par cette union favorable, qu'un Parlement lui seroit inutile s'il n'étoit assemblé que pour des projets contraires aux vœux de la Nation. Cet avis prévalut.

Insensiblement il se répandit un bruit que la Reine étoit enceinte, et l'on faisoit même remonter l'époque précise de sa grossesse à son retour de Bath, le 16 octobre. Cette date doit être remarquée. Ces premiers bruits ne trouvèrent que des incrédules et des railleurs. Peu de temps auparavant, un faux bruit de la grossesse de la princesse d'Orange avoit excité les bruyantes acclamations du peuple, qui suivoit aussi avec un intérêt très-vif les progrès visibles de la véritable grossesse de la princesse de Danemark. Cette Princesse devenoit très-populaire par son adhésion prononcée à tout ce qui s'attachoit aux intérêts politiques de sa sœur. Les projets éventuels que l'on avoit conçus pour elle s'étoient presque entièrement dissipés. Elle se montrait invincible sur sa profession de foi, et l'on attribuoit avec raison sa résistance à l'ascendant que prenoit sur elle la femme du lord Churchill, si célèbre depuis sous le nom de Marlborough.

Contrariés ainsi dans leurs desseins, le Roi, par rapport à la religion de sa fille, et les Catholiques, par rapport aux droits du prince d'Orange, le cha-

grin de l'un et l'inquiétude des autres s'évanouirent tout-à-coup aux premiers symptômes de la grossesse de la Reine. C'est en vain que ses quatre grossesses précédentes n'avoient produit que des fruits malheureux ; à celle-ci, on eut la foi pleine et entière qu'un prince de Galles étoit donné du Ciel pour élever enfin la Religion catholique, après tant d'épreuves, sur les ruines de l'hérésie anglicane. Barillon écrivoit à Louis XIV, le 1<sup>er</sup> décembre, « que d'après  
« l'avis de quelques-unes des femmes de la Reine, il  
« falloit encore attendre jusqu'au 16 pour avoir une  
« entière certitude; et cependant, » ajoutoit-il, « on  
« commence d'agir ici comme si le prince de Galles  
« étoit né. »

Un peu avant la grossesse de la Reine, Barillon remarquoit des mouvements si alarmants dans les esprits, qu'il ne dissimula point à Louis XIV la position critique où pourroit se trouver le Roi d'Angleterre. Il voyoit Jacques II résolu de faire par autorité ce qu'il n'auroit pas obtenu par la voie d'un Parlement. « C'est en cela qu'il aura besoin, » ajoutoit-il, « de ses amis au-dedans et au-dehors; et il  
« recevra alors des oppositions qui approcheront  
« fort d'une rébellion ouverte. » Louis XIV, dans sa réponse, ne s'expliqua point sur cette insinuation; mais, dans le même temps, il regrettoit que la princesse de Danemark, qui, dit-il, pourroit profiter de la conjoncture, se montrât si opiniâtrément atta-

chée au parti protestant. Il espéroit ou que Dieu lui inspireroit de meilleurs sentiments, ou qu'une heureuse grossesse de la Reine faciliteroit l'entier établissement de la Religion Catholique dans le Royaume. Cependant il doutoit beaucoup du succès des entreprises de Sa Majesté Britannique. « Mais « il a raison, » continuoit Louis XIV, « de croire que « rien n'est impossible à la fermeté d'un Roi qui « sait régner. »

Jacques II avoit déclaré au Conseil sa résolution de révoquer, dans tous les corps et communautés, les partisans de l'Église anglicane. Penn, chef des Quakers, se montroit tout dévoué à lui donner l'appui de sa secte; aussi les Anglicans et les Presbytériens le nommèrent-ils, par dérision, et pour lui faire perdre son crédit parmi les siens, le jésuite Penn. Le Roi s'aperçut bientôt que le foible parti des Quakers n'avoit aucune influence politique. Tous les autres sectaires avoient préféré l'alliance des Anglicans à celle de la Cour et des Catholiques.

Pour s'assurer des élections, Jacques II, après avoir renouvelé les lieutenants ou gouverneurs dont il n'étoit pas sûr, envoya dans leurs provinces tous ceux qu'il avoit renommés ou conservés. L'expérience ne l'avoit pas détrompé sur la témérité d'exiger des engagements par écrit; il en fit une seconde qui n'eut pas plus de succès, et qui ne l'éclaira pas davantage. Les gouverneurs avoient ordre

de choisir, parmi les nobles qui n'étoient point Pairs, trois personnes qui prissent l'engagement de se dévouer entièrement aux volontés du Roi. Sur ces trois personnes, le Roi devoit en choisir une pour présider les élections. Quelques-uns de ces gouverneurs témoignèrent une extrême répugnance à exécuter ses ordres, disant qu'il étoit inoui en Angleterre de ne pas laisser une entière liberté aux élections. Ils ne furent pas trompés dans leurs conjectures; les uns ne purent désigner personne; les autres n'en trouvèrent que trois; et enfin, dans les provinces les mieux intentionnées, il ne s'en trouva pas plus de six <sup>1</sup>.

Ils emportèrent aussi une liste de trois questions, qu'ils devoient présenter à tous ceux qui avoient du crédit sur les élections, ou qui pouvoient être élus. Voici ces questions :

Première. — « Si vous êtes choisi pour être  
« membre du Parlement, voulez-vous consentir à  
« faire abolir le *Test* et les lois pénales? »

Seconde. — « Voulez-vous donner votre suffrage,  
« pour être membre du Parlement, à telle personne  
« que Sa Majesté approuvera? »

Troisième. — « Voulez-vous vivre en repos et en  
« paix avec vos voisins, tant dans le Royaume que  
« dehors, de quelque religion qu'ils soient? »

---

<sup>1</sup> Lettres de Barillon et de Bonrepaus.



Une méthode si extraordinaire pour les Anglois pouvoit difficilement réussir dans un moment où la nation suivoit avec une pénible anxiété l'affaire de l'Université d'Oxford, et le progrès du nouveau gouvernement en Irlande. Aussi le Roi ne trouva-t-il dans les provinces qu'un refus absolu et très-énergiquement prononcé. La réponse aux trois questions fut la même partout, et l'uniformité des expressions prouve qu'elle avoit été concertée à Londres, en ces termes :

Sur la première question. — « Il n'y a point  
« d'homme sage qui puisse donner sa voix avant que  
« d'être sur les lieux où se doit décider la chose en  
« question. »

Sur la seconde. — « On donnera son suffrage, pour  
« être député au Parlement, à un homme de bien,  
« riche, et possédant les qualités requises pour un  
« tel emploi. »

Sur la troisième. — « On désire vivre en paix et  
« en repos avec tout le monde, à moins que les  
« affaires de Sa Majesté, et le Gouvernement tel  
« qu'il est établi par les lois, n'exigent le con-  
« traire. »

Cette troisième question se rapportoit implicitement aux Catholiques, à l'Irlande et à la France. La concision et l'uniformité des trois réponses aux trois questions étoient assez décisives pour avertir le Roi des écueils qu'il trouveroit sur sa route. Il

n'en conçut qu'une violente indignation; et même il écouta la funeste inspiration d'insister plus fortement, dans l'espoir dangereux que de nouvelles réponses moins respectueuses lui donneroient le droit de recourir aux prétentions et à l'autorité d'une prérogative sans limites <sup>1</sup>.

Mais la force des choses le ramenoit, à son insu et malgré lui, à des perplexités qui donnoient aux actes publics de son Gouvernement un caractère perpétuel de contradiction ou de fausseté. On voit que toutes ses démarches avoient eu pour but d'avoir des shérifs, des chefs de corporation, des électeurs et des députés absolument dévoués à ses volontés, c'est-à-dire à la révocation du Test. Dans sa déclaration de tolérance, il avoit proclamé hautement que c'étoit un droit inhérent à sa prérogative royale d'accorder la dispense du serment; et cependant, s'il accordoit la dispense pour les charges du Royaume, il n'osoit pas l'étendre aux fonctions libres et aux places du Parlement. Il n'osoit pas l'accorder aux Pairs catholiques, privés de leur droit de séance depuis le bill de 1678. Il eût été dangereux en effet de prétendre dispenser, pour le Parlement, des obligations et des conditions imposées par une loi aux membres du Parlement. Telles étoient donc la nécessité des choses pour le Roi, et la com-

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

plication des embarras où il s'étoit jeté, que tout Shérif nommé pour présider les élections, tout député aux Communes, qui auroit été choisi par l'influence de la Cour, se seroit tout-à-la-fois engagé secrètement à la révocation du Test, et auroit juré publiquement de le maintenir. C'est là ce qui fut révélé surtout par l'installation solennelle du nouveau Lord Maire qui avoit pris de tels engagements. Le Roi reçut son serment, c'est-à-dire le *Test*.

Mais il y a dans les peuples un instinct naturel qui discerne promptement et juge sévèrement tous les faits publics dont la fin secrète n'est pas d'accord avec leur principe légal. Ainsi dans cette occasion, et quoique jamais Ambassadeur ne siègeât, même invité, au dîner d'installation du Lord Maire, parce que les hautes prérogatives de ce magistrat chez lui et dans la cité contrarioient les préséances ou les usages diplomatiques, le Roi n'en désira pas moins très vivement que le Nonce du Pape y assistât; et ce Prélat, malgré ses répugnances, accéda aux vœux de Sa Majesté, surtout lorsque l'Ambassadeur de France lui eut promis de l'accompagner. Mais les ministres d'Espagne et de Hollande, de Danemark et de Suède, n'eurent pas cette complaisance, et ils furent d'autant plus remarqués dans cette cérémonie que leur place y resta vide. C'étoit certainement un spectacle bien frappant pour le peuple, que le Nonce du Pape au festin du Lord

Maire, dans un pays où c'est un crime de trahison que de communiquer avec Rome ou avec ses ministres, dans une ville où, chaque année, l'effigie du Souverain Pontife est brûlée au milieu des acclamations les plus insultantes et la pompe la plus grossière; dans le moment enfin où ce Magistrat, essentiellement populaire, venoit de prêter, entre les mains du Roi, le serment qui proscriit la Religion du Pape et du Roi.

D'autres faits excitoient incessamment l'investigation publique des intentions de la Cour. Ce que l'on nomme en Angleterre le Conseil-Privé est le véritable Conseil du Roi et du Royaume. C'est là que doivent se préparer, se mûrir, se résoudre les affaires d'État. Établi par les lois, il doit être composé de deux Archevêques ou Évêques, deux Ducs, deux Marquis, deux Comtes, deux Vicomtes, deux Barons, quatre députés de la Chambre Basse, des Grands Officiers de la Couronne et des Princes du sang. Une telle institution paroît surtout essentielle dans un pays où le peuple, par ses députés, où la haute aristocratie, par ses représentants héréditaires, interviennent de fait et de droit dans le Gouvernement. C'est un contre-poids d'une évidente nécessité à la force du peuple et du Parlement. L'autorité toujours vacillante et passagère des ministres ne sauroit le suppléer, et la légèreté tranchante ou l'avidité des gens de Cour exposeroit trop souvent

la Couronne et la personne royale à des luttes périlleuses avec la représentation populaire.

Déjà l'admission de quelques Lords Catholiques dans ce conseil avoit excité des murmures légitimes. L'admission récente du comte de Castelmaine étoit encore plus fâcheuse, parce qu'à son titre d'Ambassadeur auprès de la Cour de Rome se joignoit le ridicule ineffaçable attaché à sa personne par la duchesse de Cléveland, sa femme. Enfin celle de Butler, Catholique d'Irlande et intime créature du P. Piter, avoit aggravé ces divers griefs de toute la haine qu'il avoit suscitée contre lui, par la chute de Clarendon et de Rochester, dont il avoit été l'instrument caché. Mais on ne pouvoit ni prévoir ni se persuader que le P. Piter lui-même osât prétendre à une fonction si éminente, ni que le Roi blessât si ouvertement toutes les lois qui en fermoient l'accès à cet ambitieux favori. Les Catholiques eux-mêmes auroient fait les plus grands efforts pour s'y opposer, si le secret le plus impénétrable ne les eût mis hors d'état d'y songer<sup>1</sup>.

Le comte de Castelmaine étoit revenu de Rome, n'ayant fait, dit un historien, que beaucoup de dépenses et de folies. Rien de ce qu'il avoit demandé au nom du Roi pour le P. Piter n'avoit été accordé par le Saint Père. Il avoit seulement et fort diffi-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

lement obtenu pour le prince Renauld d'Est le chapeau de Cardinal. Mais cette promotion même avoit sur le champ aliéné les Catholiques modérés d'Angleterre, parce que le Roi donna au nouveau Cardinal, qui étoit tout dévoué à la France, les privilèges et les attributions qui devoient naturellement appartenir à leur compatriote, le cardinal de Norfolk. Cet abaissement non mérité de Norfolk fut justement attribué au P. Piter par les Catholiques; mais ils se récrièrent universellement contre l'admission de ce Religieux au Conseil Privé. « Au milieu de la dés-  
 « approbation générale, » dit Bonrepaus, « les Ca-  
 « tholiques sont les plus surpris et les plus affligés.  
 « Pourquoi donner ce prétexte d'éclat aux Protes-  
 « tants? Leur faire dire qu'ils sont gouvernés par un  
 « Jésuite? Fortifier l'opinion que le Roi veut la ré-  
 « vocation du *Test*, uniquement pour former un  
 « Parlement Catholique, renverser les lois fonda-  
 « mentales, changer la succession, établir l'autorité  
 « absolue? Le P. Piter est déjà de tous les conseils  
 « secrets du Roi; pourquoi le P. Piter accepte-t-il  
 « un emploi où il ne trouve d'autre avantage qu'un  
 « vain titre? »

Si le parti Anglican donnoit publiquement le signal des alarmes <sup>1</sup>, il n'en considéroit pas moins cette élévation imprudente comme un acte très fa-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

vorable aux intérêts de sa cause. « On affecte, » disoient-ils, « de mettre dans le Conseil Privé un Jé-  
« suite qui, par les lois, est justiciable du seul fait  
« de sa présence en Angleterre. Les provinces ver-  
« ront clairement pourquoi on veut demander au  
« Parlement la révocation des lois pénales et du Test. »  
À ces raisonnements se joignoient les conjectures  
que faisoient naître les premiers bruits de la gros-  
sesse de la Reine. Les partisans du prince d'Orange  
répandoient hautement que cette grossesse nuirait  
surtout aux desseins de la Cour. « Le peuple, » di-  
soient-ils, « auroit pu souffrir patiemment, parce  
« que la Couronne devoit passer à un héritier zélé  
« pour la Religion du pays. Mais qui peut calculer  
« les événements, s'il survient un héritier Catho-  
« lique, et surtout une Régence Catholique? »

De concert avec le Nonce du Pape, Sunderland  
s'étoit opposé secrètement à ce que la Cour de Rome  
accordât le chapeau de cardinal au P. Piter <sup>1</sup>; mais  
il avoit fallu lui faire ignorer cette opposition; et  
les flatteries les plus empressées avoient élevé autour  
de ce Père une auréole d'encens dont il s'étoit enivré.  
Déjà Premier Aumônier du Roi, il ne lui manquoit  
qu'une dignité dans l'Église, et pour l'obtenir, il lui  
falloit une dignité politique; le Pape en deviendrait  
plus docile. Tel étoit le raisonnement que Sunder-

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

land avoit fait goûter au P. Piter, pour motiver auprès du Roi l'accession de ce religieux au Conseil Privé. Mais Sunderland voyoit très-bien que le titre de cardinal pourroit enfin conduire le P. Piter à celui de premier ministre; et Sunderland, qui l'étoit réellement, n'entendoit pas lui céder ce poste éminent. De là ses liaisons secrètes avec le Nonce du Pape.

Sunderland ne tarda point à s'apercevoir que la grossesse de la Reine donnoit au parti du P. Piter des espérances démesurées, espérances qu'il ne pouvoit ni approuver ni partager. S'il avoit un immense crédit auprès du Roi, il le devoit aux séductions dont il avoit environné le P. Piter, à sa résignation stoïque aux conceptions des Catholiques exaltés, à son aveugle dévouement aux volontés du Roi. Mais s'il étoit premier ministre, il jugeoit très-clairement qu'il n'étoit que le premier ministre d'un parti téméraire, emporté, toujours prêt à le sacrifier, si lui-même ne parvenoit à le tromper, pour le subjuguier enfin. De là ces allures tortueuses avec la France qu'il n'aimoit pas, les gages qu'il donnoit de son obéissance aux Catholiques, en faisant son fils Catholique, en déclarant qu'il le deviendrait lui-même, en faisant des alliances avec les Catholiques d'Écosse, en insinuant sans cesse que s'il devoit succomber devant les Protestants irrités, c'étoit au milieu des Catholiques d'Irlande qu'il iroit chercher



un asile. Mais Sunderland n'étoit pas homme à s'ensevelir dans les solitudes de l'Irlande. Son génie naturel le portoit à toutes les sommités de l'ambition; et puisque le choix des moyens ne lui étoit pas possible, toute son habileté, qui lui fit donner le surnom de Grand Politique, se consumoit en des pratiques douteuses, astucieuses, qui cependant n'étoient ni perfidie envers le Roi son maître, ni abnégation absolue des vrais intérêts du Royaume. Il les connoissoit mieux que personne; et, par d'immenses détours, il espéroit, il désiroit surtout y ramener le Roi.

C'est ainsi que, pour balancer la nomination du chevalier Butler au Conseil privé, homme d'esprit, mais remuant et audacieux, et d'une probité suspecte <sup>1</sup>, il y fit nommer le duc d'Hamilton, qui venoit tout récemment de faire échouer en Écosse les desseins du Roi sur la liberté de conscience. Hamilton étoit un des seigneurs les plus puissants de l'Écosse; et, sans être contraire aux maximes de la Royauté, il désiroit que les libertés publiques ne fussent pas sacrifiées au pouvoir absolu. Cette nomination étonna les Catholiques, et par cela même, ne déplut pas aux ennemis de la Cour. Mais le comte d'Aran, fils d'Hamilton, étoit agréable au Roi, et se monroit tout dévoué. Il étoit ami de Sunderland, qui vouloit

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

réconcilier la puissante famille des Hamilton avec le comte de Melfort, secrétaire d'État pour l'Écosse, et les principaux seigneurs de ce royaume. La fille aînée de Sunderland fut le gage de cette réconciliation, en épousant le comte d'Aran; et ce mariage, qui élevoit le crédit de Sunderland à la Cour, lui donnoit aussi une importance réelle dans le parti de l'Opposition.

Sunderland avoit peu à peu amené la décision de toutes les affaires à un triumvirat dont il étoit le chef et l'esclave : lui, le P. Piter et Butler. Comme il étoit Secrétaire d'Etat, il avoit la connoissance première et la direction de la politique étrangère. Il pouvoit donc ne donner que ce qu'il vouloit à connoître aux deux autres, mais il étoit forcé de condescendre à leurs vues particulières sur la politique intérieure, tout en cherchant à se débarrasser d'eux insensiblement. Cette situation singulière exigeoit une dextérité soutenue.

Deux affaires très-importantes l'occupoient alors : un second traité pour l'Amérique avec la France, et le rappel des troupes angloises au service de Hollande. La première pouvoit conduire à une alliance intime avec Louis XIV, et Sunderland n'y voyoit qu'un danger de plus pour l'Angleterre; la seconde ne tendoit rien moins qu'à une rupture ouverte et périlleuse avec les États-Généraux, et Sunderland y voyoit d'immenses conséquences que

le parti catholique , de plus en plus exalté par la grosseur de la Reine , étoit incapable de juger ou d'apercevoir.

On a déjà vu que Louis XIV avoit envoyé Bonrepas à Londres , dans le mois de mai , pour compléter le traité de neutralité qui avoit été conclu l'année précédente , pour les possessions des deux Royaumes en Amérique. Il s'agissoit maintenant de terres litigieuses dans la baie d'Hudson ; et les François venoient encore tout récemment d'augmenter les difficultés , en prenant ou reprenant à main armée trois forts possédés alors par les Anglois.

Avant ces récentes hostilités , Sunderland disoit au Ministre de France que Louis XIV ne devoit pas élever des prétentions trop rigoureuses. « Le  
« Roi se relâcheroit volontiers de tout ce qui regarde  
« son intérêt particulier ; mais les peuples lui re-  
« prochent incessamment sa complaisance aveugle  
« pour tout ce que la France veut de lui. Sans  
« doute , » ajoutoit-il , « Sa Majesté Britannique est  
« portée d'inclination , et pour son propre intérêt ,  
« à demeurer constamment unie avec la France.  
« Mais quelquefois je découvre en lui des mouve-  
« ments qu'il ne faut pas exciter. Le Roi d'Angle-  
« terre se reproche de ne pas être en Europe tout  
« ce qu'il devoit être , et souvent il se plaint que  
« le Roi votre maître n'a pas pour lui assez de con-  
« sidération. »

Dans ces sortes de conférences, Bonrepaus cherchoit à étendre le cercle des négociations par des propositions d'un traité général de commerce que le comte de Sunderland éludoit avec persévérance, et toujours sous de nouveaux prétextes; mais son véritable motif étoit la crainte d'augmenter les engagements de l'Angleterre avec la France, quoiqu'il flattât perpétuellement Barillon de l'espérance d'une liaison intime du Roi d'Angleterre avec Louis XIV. Quant aux affaires d'Amérique, il vouloit moins un traité qu'un arrangement provisoire; et les hostilités commises lui donnèrent occasion de déclarer que, dans l'état actuel des esprits irrités contre la France, il ne savoit plus quel tour donner aux affaires. Les mémoires des deux ministres françois lui causèrent même une agitation qu'il ne fut pas maître de dissimuler. Mais, s'apercevant bien vite qu'il s'étoit échappé en paroles trop vives, il en voulut prévenir l'interprétation naturelle, en disant que très-certainement, sans parler de l'amitié intime qui unissoit les deux Rois, Sa Majesté Britannique ne feroit point la guerre à la France pour une affaire si peu importante, puisqu'on ne l'avoit pas déclarée aux États-Généraux pour celle des Indes Orientales, qui étoit d'une tout autre gravité.

La France exigeoit la cession des trois forts enlevés aux Anglois dans la baie d'Hudson; et ni le Roi ni son Ministre n'auroient osé faire un traité

sur cette base, dans le moment même où il s'agissoit de réunir le Parlement. Le Ministre de France écrivit donc à sa Cour, « qu'il falloit attendre un moment plus favorable, et que dans l'état actuel des affaires, le Roi d'Angleterre ne tarderoit pas à subir la nécessité d'avoir de grands égards pour la France. » Mais en attendant, Bonrepaus s'adressa directement et séparément aux Catholiques du Conseil <sup>1</sup>. Il leur montra l'importance pour eux en particulier, comme pour le bien général de la Religion, de faire disparaître toute occasion de froideur et de mésintelligence entre les deux Rois. « Puisque les Ministres étrangers, » disoit-il, « et la faction du prince d'Orange mettent tant de zèle à exciter la discorde au sujet de la baie d'Hudson entre les deux Puissances, n'est-ce pas un avertissement qu'il faut agir dans un autre sens? Il est impossible cependant que le Roi de France abandonne les droits qu'il réclame. Ils sont si anciens, si légitimes, que dans les tribunaux même de l'Angleterre, s'ils y étoient déferés, la France gagneroit infailliblement un pareil procès. »

La démarche de Bonrepaus eut tout le succès qu'il pouvoit espérer. Le Roi, qui alloit ouvrir une autre négociation fort délicate avec la France, voulut terminer celle-ci par une demi-mesure, et les deux

---

<sup>1</sup> Lettre de Bonrepaus.

Ministres françois se hâtèrent d'adopter une convention, par laquelle toute hostilité entre les sujets des deux Nations étoit interdite, au sujet de la baie d'Hudson, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1689. « Il n'y avoit « rien de mieux à faire pour le moment, » dit Barrillon. « Terminer à fond cette affaire n'étoit pas « possible. La France demeure en possession des « trois forts dont elle s'est emparée. On en faisoit « beaucoup de bruit, et peu de personnes ont pensé « qu'il y eût moyen d'admettre l'expédient d'une « surséance. Nous sommes convenus de partager tout « ce qui appartient à la France et à l'Angleterre. « C'est un prétexte pour la surséance, car il sera difficile de faire un partage qui termine toutes sortes « de différends. » Immédiatement après la signature de cette convention, Bonrepaus se hâta de retourner en France, et ne revint en Angleterre que pour conclure avec le Roi un autre traité, qui alors ne pouvoit plus sauver sa couronne.

Il existoit au service des États-Généraux un corps de troupes que l'on nommoit la Brigade angloise, composé de régiments anglois et écossois. Leur formation remontoit au règne d'Élisabeth. Les uns n'avoient jamais quitté le service des États, même pendant les dernières guerres; les autres avoient été levés depuis la paix de 1673. Mais le temps et l'usage, bien plus que des conventions régulières, avoient établi le droit de l'une et l'autre Nation

sur ces régiments. L'existence de cette Brigade n'ayant rien de bien déterminé par une capitulation connue, il pouvoit survenir des discussions plus ou moins graves, selon l'exigence de l'un ou de l'autre Gouvernement, et l'affaire du chevalier Peyton avoit montré tout récemment que les griefs ne manquent jamais quand on en désire. En effet, Jacques II avoit été humilié des suites de cette affaire, et cette première disposition de son esprit fut soigneusement entretenue. Son mécontentement devint plus vif quand le prince d'Orange refusa de recevoir des officiers catholiques, et la Cour de France qui cultivoit avec assiduité ces premiers germes de ressentiment, fit promettre au marquis d'Albeville de disposer Jacques II au rappel de la Brigade. Cette demande pouvoit amener une rupture ouverte entre les États et le Roi d'Angleterre; le marquis d'Albeville en prit l'engagement avec le comte Davaux, lorsqu'il revint à Londres dans le courant du mois d'août. Rien ne pouvoit être plus utile aux intérêts présents de la France.

Quant à Jacques II, il trouvoit dans le système actuel de son Gouvernement les motifs les plus évidents de soustraire cette force permanente au prince d'Orange. Les officiers qu'il lui recommandoit se trouvoient écartés; le Prince donnoit de l'avancement aux officiers réformés en Angleterre et surtout en Irlande; enfin, les cadres de ces régiments lui

offroient les moyens de former une véritable armée de mécontents ; et dans l'état présent des esprits, rien ne pouvoit être plus dangereux pour le Roi. Mais comment retirer ces régiments, sans provoquer une rupture qui pouvoit n'être pas moins périlleuse ? Comment les entretenir en Angleterre, quand déjà l'armée angloise et le camp de Hounsloo causoient tant d'ombrages, et surtout quand la solde et l'entretien de cette armée absorboient tous les revenus du Roi, le forçoient de négliger la flotte ? S'il les rappelle pour les conserver, demandera-t-il un subsidé au Parlement ? s'il les conserve, seront-ils fidèles ? ne corrompront-ils pas l'armée angloise, déjà douteuse ? s'il les rappelle pour les licencier, les États-Généraux ne les rappelleront-ils pas à leur solde, et le danger n'en sera-t-il pas plus imminent ? Ces considérations ne pouvoient échapper à l'esprit du Roi ; et sa longue hésitation, qui affligeoit les Catholiques exaltés, atteste qu'il céda plutôt à leurs instances qu'à sa propre conviction. Dans cette perplexité, il eut recours à Louis XIV, et ce fut le duc de Tyrconnel qui l'y détermina.

Sunderland prévint d'abord l'ambassadeur de France, et le Roi lui-même lui déclara ensuite ses vœux et ses motifs <sup>1</sup>. « Décidé à retirer les troupes « de Hollande, » disoit Jacques II, « je désire que le

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.



« Roi de France les prenne à son service : seul moyen  
« de les enlever au Prince d'Orange. Il est impos-  
« sible de les solder en Angleterre. Mais au service  
« de France et en France, elles seront une école  
« d'officiers catholiques et un secours toujours prêt.  
« Par là elles seroient préservées de ces maximes  
« dangereuses pour la Royauté, répandues par toute  
« l'Angleterre, et dont les Catholiques mêmes ne sont  
« pas tout à fait exempts. A la vérité, le Roi de  
« France peut objecter qu'en temps de paix il lui  
« seroit inutile et dispendieux d'avoir un corps de  
« troupes étrangères, dont l'entretien d'ailleurs seroit  
« plus cher que celui des troupes françaises. Mais ne  
« faut-il pas considérer les intérêts de la Religion Ca-  
« tholique? Les intérêts mêmes de la politique des  
« deux Rois s'y trouvent réunis. Cela prouveroit une  
« étroite liaison entre eux. Le Prince d'Orange en  
« éprouveroit un mortel déplaisir; son parti en seroit  
« abattu ou du moins affoibli; les États-Généraux  
« verroient combien l'Angleterre est éloignée de toute  
« alliance avec eux, et l'Autriche croiroit à une in-  
« timité entre les deux Couronnes plus forte que  
« celle qui existe.»

Louis XIV répondit sur-le-champ que cette proposition ne pouvoit pas convenir au bien de son service. « Mais, » ajouta-t-il, « pour prouver com-  
« bien je m'intéresse à tout ce qui regarde le Roi  
« d'Angleterre, et avec quelle sincérité je désire

« l'avancement de ce qu'il a entrepris, vous pouvez  
« l'assurer, non seulement que je serai toujours dis-  
« posé à lui envoyer un aussi grand nombre de mes  
« troupes qu'il jugera lui être nécessaire pour le  
« maintien de son autorité, mais encore que j'entre-  
« tiendrai à mes dépens en Angleterre le régiment  
« qu'il prétend former de troupes hollandoises, jus-  
« qu'au nombre de 1,500 hommes. Je vous en ferai  
« remettre le paiement, sur le pied que les autres  
« régiments sont payés en Angleterre. »

Jacques II auroit voulu que ses soldats de Hollande fussent soldés en France, et demanda du temps pour réfléchir sur les offres de Louis XIV; disant avec affectation à Barillon que rien ne pressoit encore pour le rappel des régiments. Mais il se décida bientôt, et demanda que le corps fût porté à 2,000 hommes, ce que Louis XIV accorda sur-le-champ. La conclusion cependant fut différée sous différents prétextes. Le Roi craignoit réellement l'éclat inévitable qui suivroit le rappel des six régiments. Il faut ajouter que, forcé de mettre la plus sévère économie dans ses dépenses, il fit de cette affaire une espèce de spéculation pécuniaire dont les détails sont assez misérables. Quoi qu'il en soit, Louis XIV, qui ne connoissoit pas les motifs de ce retard, en conçut des soupçons et chargea Barillon de chercher secrètement à les pénétrer.

Mais Barillon marchoit toujours à son but, qui

étoit de mettre Jacques II sous la dépendance de Louis XIV. Il avoit déjà prévenu les intentions de sa Cour en s'emparant du marquis d'Albeville qui alloit retourner à La Haye. D'Albeville, consulté par le Roi sur les prétextes qui seroient le plus plausibles pour autoriser le rappel des troupes, donna un mémoire; et il suffit de dire que ce mémoire fut concerté avec l'ambassadeur de France. De retour à La Haye, sa conduite fut conséquente à cet acte, et les motifs ne manquèrent plus à une rupture qu'il étoit si important d'éviter, puisque l'on ne vouloit pas la guerre.

Le lord Churchill avoit obtenu la confiance intime de Jacques II, par un dévouement absolu sous le régime précédent; il en espéroit la récompense, et il comptoit sur le commandement général des régiments de Hollande : mais le parti Catholique vouloit y placer un Catholique, et les vœux du Roi se portoient naturellement sur le jeune Fitz-James, son fils, créé duc de Berwick. Le prince d'Orange eût-il accepté un Catholique tel que le duc de Berwick, dont l'ambition, encouragée par la foiblesse paternelle et par les vœux des Catholiques et de la France, pouvoit s'élever jusqu'au trône? Il est permis de penser que cette considération déterminâ secrètement Jacques II à vouloir mettre ses troupes de Hollande au service et à la solde de Louis XIV. Mais alors furent trompées les espérances de Chur-

chill, à qui l'on fit un mystère de ce que l'on négocioit avec Louis XIV; et peut-être c'est là qu'il faut rapporter la première cause de sa conduite postérieure, qui devint si funeste au Roi comme à la France. L'histoire offre quelquefois de singuliers rapprochements dans la destinée des grands hommes. Louis XIV refuse un régiment au jeune abbé de Savoie; Jacques II refuse aussi un régiment au colonel Churchill; et ces deux hommes, dont le génie est méconnu, sont le prince Eugène et le comte de Marlborough, qui, réunis un jour sous les mêmes drapeaux, fatigueront la Victoire et la Renommée.

Mais dans la circonstance actuelle, Churchill devoit d'autant plus être ménagé, que lui-même, par sa position très-délicate à la cour, mettoit dans sa conduite, au moins en apparence, une prudence très-réservée. Sa femme avoit acquis, moins encore par l'intrigue ou le talent que par l'ascendant naturel d'un caractère impérieux sur une ame foible, un pouvoir inexplicable sur la princesse de Danemark. Churchill avoit trop de pénétration pour ne pas comprendre les secrets desseins des Catholiques sur cette princesse, le danger qu'il y auroit un jour pour lui de les favoriser, et la résistance inévitable et vigoureuse du prince d'Orange à toutes les mesures qui compromettroient ses droits éventuels à la couronne. D'un autre côté, la princesse de Danemark, élevée dans le sein de l'Église anglicane, dirigée par l'évê-

que de Londres, et soutenue dans sa croyance par tous ceux qui vouloient prévenir une guerre de succession, se montroit inviolablement unie à la princesse d'Orange, sa sœur, et à la foi religieuse qui leur étoit commune.

Dans le courant de l'année, son mari ayant eu le projet de faire un voyage en Danemark, elle témoigna le vif désir d'aller pendant ce temps-là elle-même en Hollande. Le Roi n'y avoit aperçu d'abord aucun inconvénient; mais on lui fit bientôt révoquer sa permission. « En effet, » lui dit-on, « ce voyage n'a « été suggéré que pour unir plus fortement les deux « sœurs à la religion protestante<sup>1</sup>. Ne seroit-ce pas « une chose entièrement contraire à la politique, de « permettre l'absence des deux héritières légitimes de « la couronne? C'est déjà trop que l'héritière pré- « somptive ne réside pas en Angleterre; et d'ailleurs « ce n'est la coutume dans aucun pays que les enfants « des grands Rois aillent courir le monde pour faire « des visites. » Ces raisons étoient bonnes sans doute; mais la Princesse, qui éprouva un refus invincible, en fut très-mécontente; et l'on fit porter sur Churchill et sur sa femme, ainsi que sur la comtesse de Rochester, un projet qui n'avoit au fond rien que de très-naturel.

Depuis ce moment, la Princesse témoigna plus

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

ouvertement son zèle pour la religion protestante; elle alloit même dans les églises particulières entendre les prédicateurs qui avoient le plus de vogue et de popularité. Ces démonstrations attiroient sur elle tout l'intérêt du peuple; tandis que le Roi son père, qui la chérissoit tendrement, s'en affligeoit sans se décourager, citant pour exemple sa première femme, la duchesse d'York, et lui-même, qui jadis, très-zélés Protestants, avoient cependant reconnu l'erreur et abjuré l'hérésie.

Le prince de Danemark étoit alors affecté très-sérieusement d'une maladie de poitrine, et l'on n'imaginoit pas qu'il en pût guérir. Aussi parloit-on déjà de marier la Princesse à un Catholique. Mais ce projet, qu'elle n'ignoroit pas, ne fit que la fortifier dans ses démonstrations publiques d'attachement à l'Église anglicane et dans ses liaisons avec la princesse d'Orange.

Un nouvel incident vint encore attirer l'attention; du moins l'ambassadeur de France ne le crut pas indigne de la sienne. La Princesse venoit de quitter Windsor pour aller s'établir à Hamptoncœur, sous le motif que l'air de Windsor étoit trop vif pour la poitrine de son mari. Les esprits défiants y aperçurent de grands desseins. Pourquoi quitter le séjour de la cour, au moment où le Roi et la Reine, au retour du voyage de Bath, alloient y rentrer? « Le « fond de tout cela, » dit Barillon, « est que ceux qui

« sont auprès de madame la Princesse lui inspirent  
« une grande crainte de l'envie que le Roi son père  
« a qu'elle se fasse Catholique. Ils lui persuadent  
« qu'elle doit s'éloigner, pour être en repos et en sû-  
« reté. » Ces détails sont bien minutieux peut-être  
pour l'histoire : mais s'ils font connoître les caractères, et s'ils préparent aux plus mémorables événements, l'historien peut-il les négliger ?

La mésintelligence de la famille royale se manifestoit peu à peu, et les occasions sembloient se multiplier au gré de ceux qui croyoient très-nécessaire d'en profiter. « Il se passe, » dit Barillon, « une chose  
« de conséquence dans le dedans de la Cour, et qui  
« marque la prévention et l'opiniâtreté de madame la  
« Princesse de Danemark. » Barillon parle ici de la disgrâce du lord Scarsdale, premier gentilhomme du prince Georges. Scarsdale étoit gouverneur ou lieutenant de Derby, et fut un de ceux qui refusèrent au Roi d'aller dans leurs provinces pour préparer les élections. Il perdit tout à la fois sa lieutenance et le régiment de cavalerie dont il étoit titulaire ; mais le Roi crut que naturellement le Prince et la Princesse lui ôteroient sa place de premier gentilhomme de leur maison. Ils se contentèrent seulement d'envoyer Churchill à Sa Majesté pour demander ses ordres. Jacques II ne voulut rien leur prescrire ; et comme ils crurent par cette démarche avoir montré leur soumission, ils ne firent rien de plus. Le Roi éprou-

voit une véritable répugnance à leur enjoindre de chasser mylord Scarsdale. Mais ne seroit-ce pas un scandale de conserver un homme qui se déclare si ouvertement ? Le Roi seroit donc chaque jour exposé à voir un factieux servir le Prince, quand le Prince seroit admis à la table de Sa Majesté ! Le parti d'Orange s'enhardiroit par une telle foiblesse, et l'on résisteroit impunément aux ordres de Sa Majesté, si l'on pouvoit allier ainsi les honneurs de la Cour aux honneurs de la popularité. C'est ainsi que l'on assiégeoit le Roi.

Pendant ces débats, Churchill ainsi que sa famille se retirèrent à la campagne, pour n'être pas accusés d'avoir inspiré la résolution, quelle qu'elle fût, du Prince, et particulièrement de la Princesse qui gouvernoit son mari. Cette précaution ne put prévenir les atteintes portées à la faveur de Churchill. C'est alors que, pour échapper aux embarras de sa position entre le Roi et la Princesse, il embrassoit avidement l'espoir d'être envoyé en France pour commander les troupes que l'on devoit retirer de Hollande. Mais la grossesse de la Reine venoit d'acquérir une entière certitude, et les ménagements que l'on auroit gardés dans un autre temps furent oubliés. L'ordre fut donné au prince Georges de congédier Scarsdale, et l'on ne fit connoître à Churchill que la partie de la réponse de Louis XIV, qui annonçoit que les régiments de Hollande ne pouvoient passer au service de la France.



Si Jacques II avoit sérieusement voulu la guerre avec les États-Généraux, il en eût trouvé des motifs justes, honorables et populaires, dans la nécessité de réprimer les invasions des Hollandois sur les propriétés et les établissemens anglois de l'Inde. Mais il semble que sa conduite envers les États-Généraux, dans cette circonstance, fut dirigée par deux sentimens opposés, qui le faisoient passer tour-à-tour de la fierté menaçante aux plus méticuleuses concessions. Il craignoit la guerre, n'importe avec quelle puissance; il avoit même recommandé secrètement au duc de Grafton, quand il l'envoya dans la Méditerranée, d'éviter tout ce qui pourroit provoquer une rupture ouverte avec la Régence d'Alger: et cependant, comme on l'a déjà vu, il avoit imprudemment provoqué, par des armemens très-actifs et sans but déterminé, les États-Généraux à s'armer eux-mêmes, à lever des impôts extraordinaires, des matelots, une flotte nouvelle; à susciter partout des alarmes, et à faire des alliances publiques ou secrètes sur le continent. D'un autre côté, n'osant songer à la guerre pour des griefs qui, dans tous les temps, rendent la guerre juste et quelquefois nécessaire, il protestoit constamment de ses dispositions pacifiques sur ces griefs; tandis qu'il prodiguoit l'expression du mépris, de la menace et de la colère, pour des mécontentemens personnels, ou sur des causes de politique purement

intérieure, qui, dans la fermentation actuelle des esprits, ne pouvoient que rendre une rupture tout à-la-fois anti-populaire et dangereuse.

En effet, dès le règne de Charles II, les Hollandois établis à Batavia voyoient avec une inquiétude chagrine le progrès et le voisinage des Anglois. Ils trouvèrent une occasion assez naturelle de les expulser de Bantam, en engageant le vieux Roi du pays, qui avoit résigné ce royaume, à revendiquer, les armes à la main, ses anciens droits contre son fils. Les Anglois, qui prirent le parti du jeune Roi, furent battus et chassés. Alors la Cour d'Angleterre excita la Compagnie des Indes à porter ses plaintes au Parlement; mais, précisément parce que la Cour témoignoit un grand zèle dans cette affaire, le parti populaire en conçut des ombrages, et la Compagnie des Indes fut déterminée à ne pas provoquer une guerre qui pouvoit servir d'occasion à des entreprises contre la liberté du pays. La Compagnie préféra la voie des négociations.

Depuis l'accession de Jacques II au trône, les négociations furent suivies avec une mollesse extrême, et cependant il s'éleva encore de nouveaux griefs dont le Roi pouvoit profiter. On apprit en effet, au printemps de cette année, que les Hollandois avoient pris Mussulipatan sur les Indiens, et en avoient chassé les Anglois. Cette nouvelle fit beaucoup de bruit en Angleterre; mais le Roi la

reçut comme une affaire peu importante. Van-Citers éludoit toute explication positive. Il n'avoit reçu, disoit-il, aucun détail certain ; il ne croyoit même pas aux faits annoncés. « Mussulipatan n'est  
« qu'un bourg tout ouvert, et il ne conviendrait pas  
« aux Hollandois de le fortifier. Mais comme ce bourg  
« appartient au Roi de Golconde avec qui la com-  
« pagnie hollandoise est en guerre, il seroit possible, » ajoutoit-il, « qu'on y eût fait une descente pour le  
« piller, sans cependant rien entreprendre contre  
« les Anglois qui s'y trouvent établis. D'ailleurs le  
« traité des deux compagnies fixe un terme de dix-  
« huit mois pour avoir des nouvelles authentiques  
« sur toutes les affaires des Indes, et sur les con-  
« testations qui pouvoient survenir. »

Quelque temps après, on apprit que les Hollandois s'étoient emparés d'un fort appartenant aux Anglois, dans l'île de Sumatra, et qu'ils en avoient chassé la garnison. Le Roi, qui alors étoit fort embarrassé de l'affaire des Algériens, ne parut faire aucune attention à cette nouvelle insulte, ni aux inquiétudes publiques sur le commerce de l'Inde, ni aux réclamations de la compagnie angloise, que Bonrepaus s'attachoit à exciter. Trop livré d'ailleurs à sa politique intérieure, il s'occupoit, relativement à la Hollande, beaucoup plus des moyens de faire consentir le prince d'Orange à ses projets sur la révocation du Test, que des moyens de faire res-

pecter son Gouvernement et le pavillon britannique. A la vérité, quand il fit son voyage pour visiter sa flotte à Portsmouth, l'on imagina alors qu'il songeoit sérieusement à la guerre; mais on a vu quel étoit le but secret et réel de ce voyage. Dykvelt, d'ailleurs, avoit recueilli dans le sien toutes les preuves nécessaires pour bien se convaincre de l'impuissance actuelle du Roi sur tout projet belliqueux. A la vérité encore, le marquis d'Albeville faisoit des représentations quelquefois menaçantes; mais, inspirées ou dirigées par le parti françois, elles se rapportoient le plus souvent à des griefs particuliers, tels que la protection donnée au docteur Burnet, ou le refus de placer des officiers catholiques dans les régiments anglois : querelles d'humeur et de passions personnelles, qui se traitoient sans résultat et surtout sans dignité. Enfin, lorsque les François eurent pris de vive force les trois forts anglois de la baie d'Hudson, la crainte simultanée de montrer trop de vigueur contre la France, et d'exciter, par une condescendance trop déclarée, l'indignation des Anglois, se montra par la conclusion hâtive d'une convention qui abandonnoit tout, sous le prétexte d'un ajournement utile aux deux nations. Mais alors il devenoit impossible de montrer aux États-Généraux, sur les affaires de l'Inde, une fermeté que l'on n'osoit pas témoigner à la France pour l'Amérique. De là cette politique tour-à-tour humble et

tracassière avec les États-Généraux , qui prenoit sa source dans le dépit et la jalousie qu'inspiroit le prince d'Orange, bien plus que dans le sentiment ferme et prononcé d'un Roi qui veut que sa couronne soit respectée.

C'est dans ces dispositions que d'Albeville repartit pour la Hollande, emportant avec lui le secret de la Cour sur les régiments anglois, et promettant aux Ministres de France de pousser vivement le prince d'Orange sur l'asyle donné au docteur Burnet, aux rebelles condamnés pour la conjuration de Rye-house, et à tous les Anglois mécontents. Bonrepaus, qui alloit aussi quitter l'Angleterre, lui fit contracter la promesse d'agir en toutes choses de concert avec le comte Davaux, et pour preuve de son dévouement à la France, de commencer par remettre à ce dernier l'original même des instructions de sa Cour. « Le Roi, » continue Bonrepaus, « doit consentir à « mettre l'affaire de Bantam en négociation, et nom-  
« mera des commissaires si les États-Généraux veu-  
« lent en envoyer de leur part. Pour ce qui est du  
« docteur Burnet, le marquis d'Albeville insistera sur  
« ses premières demandes, c'est-à-dire, pour que  
« le docteur Burnet soit chassé des Provinces-Unies.  
« Sans doute les États-Généraux ne l'accorderont  
« pas; mais, dans l'opinion du Marquis, il convient  
« au service du Roi son maître d'avoir toujours un  
« prétexte en main pour faire la guerre à la Hol-

« lande, quand l'occasion s'en présentera; enfin,  
« comme son inclination et des vues qui lui sont  
« particulières le portent naturellement à entretenir  
« toujours la division entre le Roi et le prince d'O-  
« range, il embrouillera tout cela autant qu'il lui  
« sera possible. » Un Roi peut-il être plus malheu-  
reux que d'abandonner ses plus graves intérêts à de  
tels Ministres!

Pendant que d'Albeville étoit à Londres et que le Roi s'occupoit de son voyage à la Chapelle de Sainte-Unifrède, le prince d'Orange entretenoit une correspondance régulière avec les principaux seigneurs d'Angleterre, qui venoient successivement en Hollande par la Brille et Rotterdam, et se rendoient mystérieusement à son château de Loo par des voies détournées<sup>1</sup>. C'est de là que partoit le système régulateur de toutes les oppositions contre le Roi d'Angleterre; tandis qu'à Londres le marquis d'Halifax, le comte de Danby, le comte de Devonshire, et le comte de Nottingham, fils du feu chancelier Finch, imprimoient aux esprits le mouvement dont on étoit convenu à Loo, conféroient avec les chefs du parti anglican et avec les membres les plus distingués de la Chambre des Communes, s'assuroient enfin de la princesse de Danemark par l'évêque de Londres.

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.

Le prince d'Orange avoit pris son parti. Si la future Chambre des Communes, que le Roi s'occupoit de former à ses desseins, refusoit d'abolir les lois pénales et le Test, il devoit rester paisible et se borner à traverser en secret tous les projets de Jacques II ; dans le cas contraire, il se prononceroit hautement et accorderoit sa protection au parti protestant. Alors il n'étoit pas encore question de la grossesse de la Reine, et le Prince ne s'attendoit pas que le voyage de Bath lui feroit perdre ses droits légitimes à la Couronne.

Tout en cultivant avec soin ses grands intérêts en Angleterre, il suivoit avec attention l'état de l'Europe, et désiroit vivement que l'Empereur profitât des fameuses victoires remportées sur les Turcs par le duc de Lorraine, pour conclure une paix solide et prompte avec l'Empire ottoman. Il offroit la médiation des États-Généraux, et faisoit les plus grands efforts pour déterminer ce Prince à la guerre contre Louis XIV. La succession éventuelle de Charles II, Roi d'Espagne, tenoit l'Europe attentive ; et la crainte de voir passer dans la maison de Bourbon cet immense héritage avoit hâté la conclusion de la ligue d'Ausbourg. Si les États-Généraux trembloient de voir un jour Louis XIV maître des Pays-Bas espagnols, Louis XIV n'avoit pas un moindre intérêt à dominer ou à troubler tellement la politique de l'Angleterre, que cette puissance devînt inca-

pable de s'unir à la maison d'Autriche et aux États-Généraux. De là, très-naturellement, et toute ambition personnelle à part, cette opposition constante et insurmontable du prince d'Orange aux vues particulières et bornées de Jacques II en faveur des Catholiques et par conséquent de la France. Jacques II, qui pouvoit s'élever si haut dans cette immensité d'intérêts politiques, et favoriser en même temps les véritables intérêts de la Religion en se montrant l'arbitre nécessaire de l'Europe, divisée entre les maisons rivales de Bourbon et d'Autriche, ne sut apercevoir ni la majesté de sa Couronne, ni les vœux ardents de son pays, ni l'absurdité de son système de gouvernement: système étroit, exclusif et bigot, qui le tenoit dans des appréhensions continuelles de la révolte et de la guerre civile, dans l'humiliation d'une dépendance étrangère, dans la nécessité de forcer tous les ressorts de la puissance, de violenter les lois, de dénaturer les institutions publiques, et de régner enfin, par la rigueur et la fausseté, haï de son peuple, jouet de ses amis et méprisé de ses ennemis. Le règne subséquent de sa fille Anne montre assez fortement ce que pouvoit être Jacques II avec les grandes qualités que l'histoire ne lui sauroit dénier, s'il eût voulu être le Roi d'Angleterre et non pas le Roi d'un parti. Telle n'étoit pas la politique du prince d'Orange, qui dans ses vastes pensées embrassoit tout l'avenir, se monroit à l'Europe



comme le chef de tous les ennemis de la France,  
et à l'Angleterre comme le vengeur nécessaire et  
toujours prêt de sa gloire humiliée.



---

## SOMMAIRE.

---

1688.

---

État de l'Europe au commencement de 1688. — Circonstances toutes favorables au Prince d'Orange, et contraires à Jacques II. — Ligue de Venise. — Mort de l'Électeur de Cologne. Suite de l'Ambassade du Marquis d'Albeville auprès des États-Généraux. — Il s'engage envers la France à opérer la rupture entre les États et Jacques II. — Il requiert l'expulsion du Docteur Burnet. — Crédit de Burnet sur la Princesse d'Orange. — D'Albeville veut rendre cette Princesse Catholique. Irrésolutions de Jacques II. — Correspondance secrète avec le Grand-Pensionnaire. — Lettre de Stewart et réponse du Pensionnaire. — Le Roi compromis. — Éclat de cette affaire. Grossesse de la Reine, soupçonnée de fausseté. — Négociations avec la France au sujet des régiments Écossois et Anglois au service de Hollande. — Politique menaçante et foible de Jacques II envers les États-Généraux, qui se préparent à la guerre. — Conduite habile du Prince d'Orange.

---

## LIVRE XVIII.

1688.

AU commencement de l'année 1688, toutes les circonstances politiques de l'Europe se trouvoient réunies contre Jacques II; et l'on jugera bientôt s'il étoit possible à ce Roi malheureux de réussir dans le moindre de ses desseins. Long-temps, en effet, Louis XIV s'étoit montré, parmi les souverains de son siècle, comme cet astre majestueux qu'il avoit pris pour emblème de sa grandeur; mais sa fortune eut trois époques très-distinctes, et la seconde alloit finir. Dans la première, son essor étoit sans bornes, quand il trouva le jeune prince d'Orange indomptable même sur les ruines de sa patrie. La seconde commence au traité de Nimègue, et présente à l'histoire le tableau d'une grandeur qui s'indigne de trouver encore des obstacles, et un homme capable de les faire respecter; cet homme est le prince d'Orange

dans sa maturité. La gloire et la fin de cette seconde époque étoient surtout marquées par les suites irréparables d'un acte qui soudainement fit passer sur le prince d'Orange toute la popularité de l'Europe, moins la France : et il faut bien reconnoître que si la défense de la Hollande a fondé la gloire de ce Prince, la révocation de l'Édit de Nantes prépara toute sa grandeur.

Son parti, à cette époque, dans les Provinces-Unies, étoit sans force, par la prépondérance que Louis XIV avoit prise sur Amsterdam, et par cette défiance jalouse qu'inspire l'éclat et le danger du pouvoir militaire aux Républiques, et surtout aux Républiques maritimes. Cette jalousie tomba tout à coup à la voix des Religionnaires, qui vinrent demander un asile à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Allemagne protestante. Tous ces peuples furent émus de pitié pour les proscrits et de haine contre la France. L'Angleterre, déjà si agitée pour la Religion, trembla pour elle-même, sous un Roi qui se montrait ambitieux des rigueurs de Louis XIV; et Guillaume, qui portoit à Louis XIV une haine personnelle, que venoit d'accroître la confiscation de sa principauté d'Orange, sut fomentier habilement toutes les passions en Hollande, et bientôt il prit dans la République cet ascendant suprême que lui avoit donné l'invasion de 1672.

Les Princes protestants, qu'il avoit alarmés sur

les desseins de Louis XIV comme sur la conduite de Jacques II, s'étoient promis, dans une ligue secrète à Magdebourg, de défendre la Religion protestante, les armes à la main, quand elle seroit ouvertement menacée. Guillaume devenoit leur chef naturel, et sa politique sauroit bien trouver les moyens d'y faire concourir les États-Généraux, dès que le moment seroit venu. Déjà une autre ligue s'étoit conclue à Venise, mais pour d'autres motifs. Si la première étoit purement religieuse, la seconde étoit ostensiblement politique, et se foudoit sur la nécessité de garantir à l'Autriche l'immense succession espagnole.

Le Pape se trouvoit jeté dans ce parti par les violentes discussions que suscitèrent successivement les affaires de la Régale et celle des Franchises. Il avoit excommunié l'Ambassadeur de Louis XIV, et se montroit aussi inflexible contre la France que dévoué à la maison d'Autriche. Le duc de Lorraine, qui venoit de remporter des victoires éclatantes pour l'Empereur contre les Turcs, étoit entré dans la ligue de Venise, qui devint celle d'Augsbourg, pour se faire rendre ses États. Il devoit espérer que l'éclat de son nom et des services qu'il rendoit à la chrétienté comme à l'Empire, ne seroit pas un vain titre pour recouvrer la plénitude de sa souveraineté. Mais Louis XIV avoit obtenu de Jacques II qu'il se refuseroit à toute médiation en faveur de ce Prince, et il employoit toutes les ressources de la diplomatie

pour déterminer la Cour ottomane et les Protestants de Hongrie à continuer la guerre contre l'Empereur. A tous ces éléments de discorde, symptômes d'une guerre universelle, se joignoient encore les vues ambitieuses du Danemark contre la Suède, déjà manifestées par des hostilités, lorsque la mort de l'Archevêque-Électeur de Cologne vint ouvrir une nouvelle et vaste scène où les intérêts du Pape, de l'Empereur, de l'Empire et de la Hollande, contre ceux de la France, vinrent se heurter pour le choix si important alors d'un nouvel Électeur.

Il ne falloit pas tant de motifs au prince d'Orange, pour persuader aux États-Généraux qu'ils ne devoient pas se laisser surprendre par les orages qui déjà grondoient sur l'Europe entière. Dans l'état de paix, ce Prince n'étoit qu'un riche et illustre citoyen d'une République; mais en temps de guerre, et la guerre étoit inévitable, il se trouvoit naturellement le chef d'une grande confédération; il marchoit l'égal des plus grands Rois. Il sut donc habilement profiter de l'inquiétude universelle qui régnoit sur le continent, pour disposer les États-Généraux à lever des forces de terre et de mer, bien assuré que son importance, agrandie au milieu des alarmes publiques, lui donneroit au moins la dictature de l'Angleterre, si les fautes du Roi provoquoient enfin la guerre et même une révolution décisive.

Lorsque le marquis d'Albeville revint en Hollande,

il y trouva tous les moyens d'accomplir sa mission, et de suivre ses vues particulières, qui étoient d'amener une rupture, quoique le Roi son maître ne fût rien moins que préparé ou disposé à la guerre. Sa mission avoit pour but l'expulsion du docteur Burnet et le rappel des régiments. Quant aux affaires de l'Inde, elles étoient purement secondaires. Celles de l'Europe n'entroient pour rien dans la politique du Roi, si ce n'est par rapport à la France : juste sujet de douleur et d'humiliation pour l'Angleterre.

Déjà d'Albeville avoit requis, dans le mois d'août précédent, que le docteur Burnet fût expulsé des Provinces-Unies, et déjà le prince d'Orange avoit répondu fort sèchement que les jurisconsultes et les magistrats de la République ne pensoient pas comme ceux du Roi d'Angleterre sur le droit d'asyle chez les peuples libres. Alors Burnet, cité en justice devant les magistrats d'Écosse, envoya au lord Melfort des Mémoires où il prouvoit qu'il s'étoit retiré sur le continent avec l'autorisation de Sa Majesté. Quant à l'accusation de complicité avec Argyle en Écosse, il en démontra l'absurdité. Cependant les juges l'ayant condamné par contumace, il publia les divers Mémoires qu'il avoit adressés au comte de Melfort; et il sut tellement lier les intérêts de la Religion protestante à sa cause personnelle, qu'aux yeux des peuples de Hollande, d'Écosse et d'Angleterre, il parut comme une victime des vengeances particu-

lières du Roi et des Catholiques. Proscrit, il ne garda plus de mesure, et prit une part très-active à tous les écrits publiés contre Jacques II et contre les Catholiques, sur les affaires d'Angleterre. Enfin l'irritation devint si animée, que Louis XIV lui-même crut devoir assurer de sa protection quiconque oseroit enlever Burnet en Hollande et le conduire en Angleterre. Son ministre, Colbert de Croissy, fut chargé de l'annoncer de sa part à Skelton, ministre résident du roi Jacques II auprès des États-Généraux.

Burnet avoit acquis sur la princesse d'Orange un crédit et un ascendant qui décida en quelque sorte la fortune du Prince, et peut-être fixa ses dernières résolutions. La Princesse portoit une grande vénération à son mari; et son titre d'héritière présomptive de la couronne d'Angleterre ne lui avoit jamais suggéré la pensée qu'un jour elle pourroit être la souveraine d'un homme à qui elle croyoit que la nature et la Religion lui ordonnoient d'obéir. Un jour que Burnet lui expliquoit les lois angloises sur la succession, il lui demanda ce qu'elle feroit par rapport à son mari, quand l'ordre de la nature l'auroit appelée au trône. « J'ai toujours cru », dit-elle, « que l'autorité passoit de droit au mari, quand une femme se trouvoit investie de la couronne. » Burnet alors n'eut pas de peine à lui persuader que, dans l'intérêt de sa Religion et du pays, il falloit transférer tous ses droits au Prince. Elle n'hésita pas un



moment, et cette espèce d'abdication se fit avec une étonnante simplicité. « Vous avez fait en un jour », dit le Prince à Burnet, « ce que je n'ai pas osé, moi, « tenter en neuf ans. »

Le marquis d'Albeville ne parla point encore du rappel des régiments, et l'on en verra bientôt la cause <sup>1</sup>; mais il pressa vivement les États-Généraux de donner satisfaction au Roi son maître sur le docteur Burnet. Il se fonda sur l'art. 15 du traité de Breda, qui sembloit obliger les États-Généraux, suivant les prétentions de la Cour d'Angleterre, à ne souffrir dans leur pays aucun des sujets anglois, non-seulement qui auroient été déclarés rebelles, mais encore qui pourroient l'être à l'avenir. D'Albeville se fonda sur le texte latin du traité, qui porte ces mots : *Declaratos vel declarandos*; mais la traduction ne parloit que des fugitifs qui auroient été auparavant déclarés rebelles, et non pas de ceux qui le seroient après leur fuite. Quoi qu'il en soit, Burnet se trouvant naturalisé avant son jugement par contumace, les États répondirent qu'ils lui feroient faire son procès, si Sa Majesté Britannique vouloit leur envoyer les informations faites contre lui. La réponse étoit illusoire, ou plutôt dérisoire. Mais aussi quelle triste politique de chercher un sujet de querelle personnelle, quand l'An-

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.

gleterre avoit de justes griefs dans ses intérêts les plus importants, ceux de l'Inde.

Mais le Roi, dans ce temps-là même, n'étoit encore décidé ni pour la France, ni contre la Hollande. Poussé perpétuellement en sens contraire par sa tendresse pour sa fille, par la jalousie inquiète et les frayeurs mal dissimulées que lui causoit son gendre, par l'obsession du P. Piter, par l'instinct naturel de son esprit, qui lui montrait tout-à-la-fois le péril et la dépendance de sa situation, voulant tour-à-tour et ne sachant être complètement ni ami, ni ennemi, ni allié, ni Anglois, ni Roi, il se berçoit encore du vain espoir de convertir la princesse d'Orange, et d'amener le Prince, par ce moyen, à des condescendances que celui-ci ne pouvoit plus accorder.

D'Albeville avoit emmené avec lui, par ordre du Roi, le P. Morgan, jésuite, sous le titre d'aumônier, avec une recommandation expresse de déterminer sa fille à entrer secrètement en conférences avec ce religieux. Jacques II lui expliquoit aussi, dans une longue lettre, tous les motifs qui l'avoient déterminé lui-même à rentrer dans la Religion de ses ancêtres. La Princesse, pour éviter l'éclat, ne voulut pas recevoir l'aumônier du marquis d'Albeville; mais elle donna sa parole au Roi son père de lire en secret tous les ouvrages qu'on voudroit lui donner. Elle exposa aussi par écrit les raisons qui

l'affermissoient dans sa croyance; et le docteur Burnet, à qui elle montra sa lettre, exprime un étonnement d'admiration sur la précision et la netteté de ses raisonnemens. Il est vraisemblable qu'elle étoit, sans le savoir, l'écho des propres arguments de cet habile théologien.

Cette petite négociation fut conduite avec beaucoup de mystère, et l'espoir du succès fit retarder l'affaire du rappel des régiments. On se cachoit surtout de la France; et à tel point, que, dès l'année précédente, le Ministre d'Angleterre à la Cour de Versailles, dans une fausse confiance qu'il fit au marquis de Croissy, confiance où peut-être il étoit trompé lui-même, lui annonça que le prince d'Orange avoit témoigné quelques dispositions à se rendre Catholique. Le Roi, disoit-il, lui avoit envoyé un Père jésuite pour le fortifier dans ces bons sentimens. Louis XIV, par une lettre du 12 juin, avoit chargé Barillon de prendre des informations certaines sur ce projet de conversion; et Barillon lui répondit que probablement ce qui avoit donné lieu à la confiance de l'Ambassadeur Skelton, c'étoit la présence du P. Morgan à la Cour du prince d'Orange. Mais Barillon ne savoit ni qu'il fût question de la Princesse, ni que le P. Morgan fût l'aumônier du marquis d'Albeville. Il ne l'apprit de Sunderland que sept mois après, c'est-à-dire au mois de janvier 1688, quand éclata le secret d'une autre

négociation, qui ne fut pas moins soigneusement cachée à la France, et dont le maladroit scandale porta le dernier coup au gouvernement du Roi, dans l'opinion publique. Il faut prendre cette affaire dans son origine.

Cette mystérieuse négociation avoit été confiée, dans le plus grand secret, à un célèbre jurisconsulte d'Écosse, nommé Stewart, qui jadis n'avoit pas voulu abjurer le *Covenant*, et que le Roi considéroit alors comme le plus ardent promoteur des complots formés depuis vingt ans contre la Cour. Il se trouvoit à la Haie. Penn sut l'amener à des sentiments moins ardents contre le Roi, et l'attira de Hollande en Angleterre. Au rapport de Burnet, il protesta au prince d'Orange, avant son départ, de son inviolable dévouement à la Religion Protestante, et fit les mêmes promesses au Grand-Pensionnaire Fagel. Mais, à son retour en Angleterre, Penn le présente à la Cour; il y reçoit les plus grandes marques de bienveillance; et adoptant pleinement, comme Penn, l'édit du Roi sur la liberté de conscience, il se chargea d'employer tout son crédit en Écosse et en Hollande, pour dissiper les défiances de ses compatriotes, et surtout les soupçonneuses préventions du prince d'Orange. Dans cette dernière vue, il écrivit au nom du Roi plusieurs lettres au Grand-Pensionnaire, qui d'abord n'y fit aucune réponse.

Stewart développoit d'une manière très-pressante

les motifs qu'il croyoit capables de convaincre le prince et la princesse d'Orange sur la nécessité d'abolir les lois pénales, d'abolir surtout le Test, qui mettoit les Catholiques dans la dure alternative d'être perpétuellement éloignés de toutes les charges publiques, ou d'abjurer leur foi religieuse. Insistant particulièrement sur la cruauté de ces lois pénales, sur l'origine impure de l'obligation du Test, puisqu'elle étoit née de l'infamie de Titus-Oates, sur l'injustice qui dénioit à une partie des sujets de Sa Majesté le bénéfice des lois communes et la participation aux avantages de la société politique, il s'attachoit aussi à démontrer que le seul fait du très-petit nombre des Catholiques devoit suffire pour détruire toutes les calomnies par lesquelles on imputoit au Roi le dessein formel de renverser la Religion Protestante.

Le prince d'Orange, à qui le Pensionnaire monroit successivement toutes ces lettres, lui dit enfin d'y répondre, et même publiquement <sup>1</sup>. « Il faut, » disoit-il, « que les Cours papistes soient éclairées »  
« sur mes véritables intentions. L'état de l'Europe »  
« les forcera tôt ou tard de voler à une ligue contre »  
« la France. Elles ne doivent pas être arrêtées par »  
« la fausse idée que moi et mes adhérents, nous ne »  
« pensons qu'à exterminer les Catholiques. » Le

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

prince d'Orange saisit donc cette occasion de faire comme une sorte de manifeste à l'Angleterre et à l'Europe.

Ainsi le Grand-Pensionnaire fit à Stewart, dans le mois de novembre 1687, une réponse qui exprimait, de la manière la plus décisive, les sentiments du prince et de la princesse d'Orange sur les grandes questions politiques et religieuses qui agitoient si profondément l'Angleterre. Cette lettre, conçue avec un art infini, est un véritable monument historique.

« En premier lieu, » disoit-il, « je vous l'assure  
 « très - positivement. Leurs Altesses ont déclaré  
 « souvent, comme Elles l'ont fait expressément au  
 « marquis d'Albeville, Envoyé extraordinaire de  
 « Sa Majesté aux États, que, dans leur sentiment,  
 « *on ne doit faire violence à aucun Chrétien dans*  
 « *sa conscience, et que l'on ne doit maltraiter*  
 « *personne pour cause de dissidence avec la Re-*  
 « *ligion établie et dominante.* Ainsi Leurs Altesses  
 « peuvent consentir sans difficulté à ce que les Pa-  
 « pistes soient tolérés dans les trois Royaumes, avec  
 « la même liberté de Religion qui leur est accordée  
 « par les États-Généraux dans les Provinces-Unies,  
 « où l'on ne peut nier qu'ils ne jouissent d'une pleine  
 « liberté de conscience. »

Après avoir exprimé, d'une manière encore plus prononcée, le même vœu et le même consentement pour les Non-Conformistes, le Grand-Pensionnaire

ajoute : « Leurs Altesses seront toujours prêtes, quand  
 « il plaira à Sa Majesté de leur témoigner sa volonté  
 « sur ce sujet, de déclarer leur intention de con-  
 « courir à l'établissement et à la confirmation de  
 « cette liberté religieuse, de la maintenir et de la  
 « défendre ;

« Et si Sa Majesté juge à propos, outre cela, de  
 « souhaiter qu'Elles joignent aussi leurs efforts aux  
 « siens pour l'abolition des *Lois pénales*, Elles sont  
 « prêtes à le faire, *pourvu que l'on conserve en*  
 « *leur pleine vigueur ces lois par lesquelles les*  
 « *Catholiques Romains sont exclus des deux*  
 « *Chambres du Parlement, et de tous emplois,*  
 « *tant ecclésiastiques que civils et militaires...*

« Mais Leurs Altesses ne peuvent pas consentir à  
 « l'abolition du Test, ou de ces autres lois pénales  
 « ci-dessus, qui tendent à assurer la Religion Protes-  
 « tante. »

On voit ici que le Grand-Pensionnaire distinguoit deux sortes de lois pénales. Les unes remontoient au règne d'Élisabeth, lois cruelles, empreintes des fanatiques fureurs de cette époque, où la Reine et le Parlement répondoient, par la proscription des Catholiques, à la bulle de Pie V, qui transféroit à Philippe II, Roi d'Espagne, la couronne d'Angleterre, et déshéritoit les Stuarts dans la personne de Jacques VI, Roi d'Écosse, aïeul du Roi régnant. Les autres étoient communes à toutes les Églises dissidentes, et par con-

séquent aux Catholiques. Le prince et la princesse d'Orange non-seulement consentoient à l'abolition des premières, mais encore s'engageoient à ne conserver des autres que celles qui, par le Test ou formule du serment, éloignoient du Parlement et des charges publiques toute personne qui n'étoit pas soumise à la foi de l'Église Anglicane.

« Leurs Altesses, » disoit Fagel, « ne peuvent pas  
 « consentir à l'abolition du Test, ou de ces autres  
 « lois pénales. On ne peut pas dire que ces lois  
 « établissent aucune rigueur contre les Papistes, à  
 « l'égard de leurs consciences. Le dessein de leur éta-  
 « blissement n'a d'autre but que de garantir la Re-  
 « ligion Protestante. Il est certain qu'il n'y a point  
 « de Royaume ni de République, ni aucun autre  
 « corps ou société, qui n'ait établi des lois pour sa  
 « sûreté, ou qui n'ait prescrit les qualités et les con-  
 « ditions nécessaires pour être admis aux emplois et  
 « aux charges que l'on peut occuper dans ces États  
 « ou sociétés. Or, il n'est personne qui puisse pré-  
 « tendre qu'on lui fasse tort, en l'excluant de ces  
 « charges et emplois, s'il ne remplit pas les condi-  
 « tions et s'il n'a pas les qualités requises pour cela. »

Après avoir développé ces propositions dans toute leur étendue, par rapport aux Catholiques, aux Non-Conformistes, et à la sûreté de la Religion Protestante, le Grand-Pensionnaire termine sa lettre par la profession des sentiments du Prince et de la Prin-



cesse pour le Roi d'Angleterre. « Leurs Altesses, » dit-il, « ont toujours eu pour Sa Majesté une soumission profonde, et sont résolues de l'avoir toujours : elles s'y croient obligées par la loi de Dieu et par celles de la nature » (le Prince étoit neveu et gendre de Jacques II). « Mais comme le sujet dont il est question regarde, non pas des lois nouvelles que l'on veuille faire, mais l'abolition totale des lois déjà établies par le Roi et le Parlement ; Elles ne voient pas comment on peut attendre d'Elles un consentement à une telle abolition qu'Elles réprouvent justement, et qui est contraire aux lois et aux coutumes de tous les États Chrétiens. Il n'en est point en effet, Protestants et Papistes, non - seulement qui reçoivent dans le Gouvernement et dans les emplois quiconque ne professe pas la Religion établie par la loi, mais encore qui n'aient fixé des peines pour assurer sa Religion contre toute entreprise faite pour la renverser. »

Le grand argument du Pensionnaire étoit que les Catholiques obtenant la liberté de leur culte, et l'abolition de toutes les rigueurs portées contre eux par les anciennes lois pour le seul fait de leur Religion, ils ne devoient pas se croire permis en conscience de troubler le repos d'un État, et de renverser les lois du Gouvernement, uniquement pour entrer, par ce moyen, dans les emplois publics.

Il est remarquable ici que le Grand-Pensionnaire Fagel, Protestant et Presbytérien, soutenoit la même doctrine sur ce fait que l'oracle des Catholiques françois dans le même siècle et pour la même cause. Bossuet, en effet, donna plus tard à Jacques II et envoya au cardinal de Janson à Rome, pour être soumise au Souverain Pontife, une déclaration expresse et motivée pour lever les scrupules du Roi sur sa promesse de maintenir et défendre l'Église anglicane<sup>1</sup>. Au reste, c'étoit l'avis de la grande majorité des Catholiques d'Angleterre.

Lorsque la lettre du Pensionnaire parvint à Stewart, celui-ci la porta au Roi, qui en fit l'objet d'une délibération avec son Conseil. L'Empereur trouvoit raisonnable d'accepter les propositions du Prince, et avoit engagé le Pape à user de son autorité auprès du Roi pour les faire accepter. Mais le Roi, ou du moins le P. Piter, étoit irrité contre le Souverain Pontife, qui refusoit tout ce que lui demandoit la Cour de Withehall, et qui, dans ce temps-là même, rejetoit la médiation de l'Angleterre entre lui et la France. Enfin, la grossesse de la Reine, et, si l'on peut parler ainsi, la foi dans la naissance d'un prince de Galles, donnoient aux Catholiques exagérés un caractère violent et hautain, qui repousoit comme une indigne foiblesse toute espèce de transaction.

---

<sup>1</sup> Voyez cette pièce importante imprimée dans les notes.

Aussi, après quelques jours de discussion, le Roi prescrivit à Stewart de répondre à Fagel qu'il falloit tout ou rien.

De son côté, le marquis d'Albeville se rendoit la fable du corps diplomatique en Hollande, par l'excessive imprudence de ses paroles; et le prince d'Orange, qui jugeoit des intentions de la Cour d'Angleterre par le caractère de son représentant, pouvoit difficilement donner sa confiance aux promesses même les plus fortes. Un jour il lui parloit des promesses solennelles de Sa Majesté sur l'Église anglicane, et du serment plus solennel encore de son sacre et de son couronnement. « Il est des conjonctures, » lui disoit d'Albeville, « où les Rois auroient tort de ne pas mettre à l'écart leurs promesses comme leurs serments. » « Mais, » disoit aussi le Prince, « le Roi n'a-t-il pas les plus fortes raisons de ménager, plus qu'il ne le fait, un corps aussi puissant que l'Église anglicane ! » — « L'Église anglicane ! » reprit l'Envoyé, « dans deux ans, on ignorera que jamais il exista au monde une Église de ce nom <sup>1</sup>. »

Cependant, comme l'adhésion du Prince et de la Princesse à une partie des vœux du Roi faisoit espérer leur consentement sur le reste, on répandoit, avec une mystérieuse affectation, que l'on étoit d'accord sur l'abolition du Test. Alors, pour mani-

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

fester leurs véritables intentions, et surtout pour affermir les Non-Conformistes dans leurs défiances contre la Cour, le parti du prince d'Orange fit traduire en latin et en anglois la lettre du Grand-Pensionnaire, qui parut tout-à-coup dans le public, imprimée à quarante-cinq mille exemplaires. La Cour en fut consternée, et par un de ces moyens tortueux, toujours plus dangereux que le mal dont on veut se garantir, parce que le mensonge fait présumer la foiblesse et accroît les défiances publiques, elle fit nier, dans un écrit imprimé sous la garantie de l'autorité, que cette lettre fût réellement de Fagel. L'écrit où l'on arguoit ainsi de faux la lettre du Pensionnaire, parut sous le titre de *Parlamentum pacificum*, avec un acte d'imprimatur signé du comte de Sunderland. On y disoit formellement que l'auteur, qui faisoit parler le prince et la princesse d'Orange, s'exprimoit contre le sentiment de l'un et de l'autre sur l'abolition des lois pénales et du Test : cette dénégation officielle étoit aussi absurde qu'imprudente. Pouvoit-on espérer que le Grand-Pensionnaire n'y répondroit pas d'une manière authentique ? Mais on ne fut préoccupé que d'une seule pensée : le grand intérêt que l'on mettoit à cacher les sentiments du prince d'Orange, et même les efforts inutiles que l'on avoit tentés auprès de lui.

Ce fut le 8 janvier que le comte Davaux parla pour la première fois à Louis XIV de la lettre im-

primée du Pensionnaire. Il en explique l'origine, et parle de la grande confiance que Jacques II avoit mise dans Stewart. « Celui-ci, » dit-il, « avoit assuré « le prince d'Orange que, s'il vouloit céder avec « complaisance, le Roi d'Angleterre, une fois en « repos de ce côté-là, entreroit dans tous ses inté- « rêts, et qu'en toutes choses ils agiroient de concert. » Louis XIV put comprendre par-là pourquoi on ne lui parloit plus des régiments anglois au service de Hollande.

Barillon, qui alors négocioit les affaires les plus délicates avec le comte de Sunderland, n'avoit pas été mieux informé sur la correspondance de Stewart avec le Pensionnaire. Il écrit d'abord à Louis XIV en ces termes : « Il court ici une lettre, imprimée en « anglois, du Pensionnaire Fagel à un Écossois nom- « mé *Stuart*, qui étoit dans la rébellion, et qui de- « puis a eu son pardon. Cet homme est intrigant, « et s'est entremis de persuader à M. le prince et à « M<sup>me</sup> la princesse d'Orange de se déclarer en faveur « de la révocation des lois pénales et du Test. Il a « entretenu pour cela un commerce avec le Pension- « naire Fagel. Il en a reçu une lettre qui a été im- « primée et publiée ici. Le Roi m'en a parlé avec « ressentiment et aigreur. Il est vrai que cette lettre « est un véritable libelle et est écrite avec artifice, « pour gagner les Non-Conformistes. Elle contient « tout ce qui se peut alléguer de plus spécieux et de

« malin, pour empêcher la révocation des lois pé-  
« nales et du Test. »

Trois jours après, il revient sur cette lettre, et dit que déjà depuis long-temps le comte de Sunderland lui avoit parlé de la négociation de Stewart, comme d'une négociation qui ne pouvoit avoir aucun succès. « Il paroît, » ajoute-t-il, « par l'événement, « qu'elle n'a pas réussi. On doit croire que si M. le « prince et M<sup>me</sup> la princesse d'Orange avoient à se « déterminer sur des affaires de si grande consé-  
« quence, un homme aussi peu considérable que le « nommé Stewart ne seroit pas l'intermédiaire d'une « telle négociation. La personne (Sunderland) qui « m'a confié beaucoup de choses plus importantes, « ne m'auroit pas voulu faire un secret de ce qui de-  
« voit être connu de tant de gens. »

Quatre jours après, il écrivoit encore à Louis XIV que la lettre du Pensionnaire étoit reçue avec les plus grands applaudissements. Il ajoute ces mots remarquables : « L'ambassadeur de Hollande (Van-  
« Citers) et les partisans du prince d'Orange ont « pris le parti de dire que cette lettre pouvoit n'être « pas vraie. Mais le Roi et ses ministres les plus con-  
« fidents répondent à cela qu'elle ne contient rien « que ce que M. Dikvelt a dit ici, et ce que le prince « d'Orange a déclaré lui-même plusieurs fois au « marquis d'Albeville. »

On verra bientôt le motif de toutes ces expres-

sions de Barillon. Il parle d'abord de cette lettre de Fagel comme d'un libelle peu important; il savoit ensuite depuis long-temps la négociation insignifiante du nommé Stewart; le comte de Sunderland ne vouloit pas certainement lui en faire un mystère. Enfin, que disoit M. Fagel? Tout ce que l'on savoit déjà par le marquis d'Albeville. Barillon, avec ces expressions méprisantes et légères sur une affaire très-grave, cherchoit tout à-la-fois à se justifier de n'en avoir rien su qu'avec le public, à montrer qu'il ne pouvoit avoir été la dupe du comte de Sunderland, à excuser Sunderland lui-même auprès de Louis XIV, et à faciliter ainsi le succès de l'opération qu'il traitoit dans ce temps même avec ce ministre, pour les régiments au service de Hollande. Mais il prouve, par ces lettres même, l'authenticité reconnue à la Cour et par Jacques II, de la négociation de Stewart, et de la réponse du Pensionnaire. Comment donc la Cour osa-t-elle nier officiellement la réalité de l'une et de l'autre? Comment eut-elle l'extraordinaire folie de présumer, ou qu'un homme d'État aussi renommé que le Pensionnaire Fagel se laisseroit ainsi traduire devant toute l'Europe, sans s'expliquer ouvertement sur un démenti aussi formel; ou que le prince d'Orange et son parti négligeroient cette occasion, si précieuse pour eux, de faire connoître à toute l'Angleterre ce qu'ils pensoient des lois pénales et du Test?

Le Pensionnaire offensé s'adressa directement au marquis d'Albeville, comme ministre du Roi d'Angleterre. Sa lettre, écrite en termes forts autant que mesurés, lui rappeloit que, s'il avoit enfin écrit à Stewart, c'étoit après quatre mois d'instances réitérées au nom de Sa Majesté; mais s'il avoit pu se décider à faire une réponse très-vivement sollicitée, il avoit pris toutes les précautions qu'une affaire aussi délicate pouvoit exiger, évitant particulièrement dans sa lettre toute expression dont il eût pu craindre quelque déplaisir pour le Roi; cependant malgré tout cela, et quoique Sa Majesté, toute la Cour et lui-même ministre d'Angleterre, eussent connu toute la vérité, un écrit s'est trouvé répandu avec profusion sous l'autorité d'un acte public; sa réponse y est désignée comme une pièce apocryphe; on l'y accusoit d'avoir abusé du nom de Leurs Altesses, et en particulier du nom de Son Altesse Royale Madame la Princesse, comme s'il étoit homme à se servir d'une fourbe si infâme, et cela dans une affaire de la dernière importance. Le marquis d'Albeville ne devoit donc pas trouver mauvais que l'on invoquât son propre témoignage sur ce qu'il savoit lui-même, et sur les rapports qu'il en avoit certainement faits à sa Cour. Mais comme l'écrit en question est publié sous l'autorité du Président du Conseil et Secrétaire d'État, l'honneur du Grand-Pensionnaire de Hollande se trouve engagé à ce que la



vérité soit connue. Sans doute, la Religion de mylord Sunderland a été surprise quand il a extraordinairement signé l'acte d'*imprimatur*, puisque ce Ministre savoit parfaitement que la lettre adressée à M. Stewart étoit vraie, qu'elle n'avoit aucun caractère de supposition, qu'elle contenoit enfin les sentiments connus de Leurs Altesses, et en particulier de Madame la Princesse d'Orange sur les vœux du Roi son père. Il s'adresse donc à lui, marquis d'Albeville, ministre de Sa Majesté Britannique, pour lui demander d'en écrire à mylord Sunderland, afin que l'acte qui lui a été surpris soit annulé, et que l'auteur d'une calomnie si outrageante et si manifeste soit châtié comme il le mérite. Du reste, il le prévenoit que pour mettre son propre honneur à couvert contre une calomnie si atroce, il feroit imprimer tout le détail de cette affaire, et même la lettre qu'il lui écrivoit en ce moment.

Le Pensionnaire effectivement livra au public par l'impression divers fragments des lettres de Stewart, et la protestation qu'il venoit de remettre au marquis d'Albeville. Mais comme, immédiatement après l'impression de la lettre adressée à Stewart, le Roi s'étoit décidé à réclamer ses régiments du service de Hollande, et que cette nouvelle affaire entraîna des mesures passionnées de part et d'autre, on ne garda plus de ménagement pour solliciter ouvertement le public d'Angleterre contre les mesures du Roi. Une

guerre vive et dangereuse d'écrits politiques s'engagea au sujet de la négociation de Stewart. Les hommes d'État les plus élevés, les plus habiles écrivains soutinrent cette lutte où la victoire n'étoit pas douteuse, puisqu'elle avoit pour juge un peuple déjà fortement ému et secrètement déclaré. C'est dans cette occasion que fut révélée l'irrésistible puissance de la presse, quand elle est dirigée par des hommes d'un grand nom et d'une grande autorité morale et politique. La Cour, défendue par des écrivains obscurs ou connus pour s'être vendus à tous les partis, ne soutint cette lutte qu'à son grand dommage et à sa confusion. Ces débats avoient pour effet inévitable de réunir toutes les opinions éparses, dans une masse d'opinions communes et ouvertement déclarées; dernier symptôme d'une révolution accomplie dans les esprits. Cependant tous les simulacres de la puissance établie sont encore debout pour faire illusion à l'autorité qui s'abuse et qui s'obstine contre l'évidence. Une fois à ce terme fatal, il n'est point d'effort qui n'accélère la catastrophe la plus redoutable. Long-temps miné par sa base, le trône le plus élevé s'écroule comme un rocher dont le dernier étai ne peut plus rien soutenir.

Parmi les écrits publiés à l'occasion de la lettre du Grand-Pensionnaire, il en est un qui produisit sur les Non-Conformistes l'impression la plus forte. Il portoit le titre de *Lettre écrite à une personne de*

*qualité qui sera probablement au prochain Parlement d'Angleterre.* Pour justifier les lois pénales contre les Catholiques, l'auteur y rapportoit avec de grands développements les doctrines qu'il attribuoit à l'Église et à la Cour de Rome, pour en tirer cette conclusion : que le Roi Jacques, comme Catholique, se croyoit obligé, dans sa conscience, à extirper l'hérésie de ses États. On citoit le Concile de Rome sous Grégoire VII, les troisième et quatrième Conciles de Latran sous Alexandre III et Innocent III, le Concile de Lyon sous Innocent IV, et celui de Constance sous Martin V; Conciles où il fut établi : que le Pape avoit le pouvoir de déposer les Rois et d'absoudre les sujets du serment de fidélité; que les Princes hérétiques et ceux qui n'extirperont pas les hérésies seront déposés. On citoit encore l'exemple de l'Empereur Frédéric II, puis la bulle de Pie V contre la Reine Élisabeth, et surtout celle de Clément VIII qui ordonnoit : « Que quand cette « *misérable femme* seroit morte, le plus proche hé- « ritier ( c'est-à-dire l'aïeul de Jacques II ) ne seroit « pas admis au trône, à moins qu'il ne fît le ser- « ment de rétablir la Religion Catholique s'il en « avoit le pouvoir. »

Après avoir montré le règne de Marie, la conspiration des poudres sous Jacques I<sup>er</sup>, et le massacre d'Irlande sous Charles I<sup>er</sup>, comme une conséquence naturelle des doctrines de la Cour de Rome : « On

« voit, » disoit l'auteur, « que les Rois Catholiques  
 « sont dans une obligation si indispensable de nous  
 « détruire, que nous serions des insensés si nous  
 « exposions *la personne royale*, que nous regardons  
 « comme le plus proche *successeur* de cette monar-  
 « chie, au péril de si effroyables anathèmes. »

Cette citation suffit sans doute pour montrer comment devoient être accueillies toutes les explications que la Cour faisoit donner sur ses intentions, et comment le parti protestant, qui formoit les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population angloise, pouvoit se prêter aux vues que l'on supposoit au Roi, ou du moins à ses Conseillers Catholiques, d'imiter l'exemple de Louis XIV contre les Calvinistes, s'il en avoit jamais le pouvoir.

En général, tous ces écrits étoient remarquables par une dialectique vive et serrée, par une érudition toujours embarrassante, quand la passion explique les faits par les doctrines, et réciproquement. Ce qui devenoit surtout très-dangereux étoit certainement l'enthousiasme d'admiration que l'on affectoit pour le prince d'Orange, et l'ironique parallèle que l'on faisoit de ce Prince avec le Roi. Tous les artifices de la pensée, du style et de la parole se réunissoient pour montrer dans l'un le Protecteur nécessaire de l'Angleterre, et dans l'autre un ennemi peu estimable.

Dans le premier de ces écrits, intitulé, *Réflexions*

sur la lettre de M. Fagel, il ne falloit pas de grands efforts pour y démontrer le fait dont le Roi eut l'inconcevable malheur de vouloir nier l'incontestable évidence. Ces réflexions partoient d'un écrivain très-habile, le docteur Burnet, qui, depuis sa condamnation par contumace en Écosse, n'étoit plus qu'un implacable ennemi du Roi. La date de cette pièce, 22 janvier, est surtout remarquable par le soin que déjà l'on y prenoit de jeter par le ridicule des soupçons odieux sur la grossesse de la Reine. Un passage surtout de cet écrit recevoit, pour le moment où il parut, un caractère très-grave. Rien alors n'étoit plus douteux que la grossesse de la Reine, et cependant la Cour affectoit de publier que cette Princesse avoit senti remuer son enfant. Ce fait, qui étoit difficile à croire puisque la date de la grossesse ne remontoit qu'au 16 octobre, devint la cause des plus monstrueuses allégations. Voici comment le docteur Burnet en tira parti à l'occasion de la lettre du Pensionnaire.

« Je croyois avoir fini, » dit-il; « mais, Monsieur, « en relisant votre lettre, je m'aperçois que j'ai oublié de répondre à une ou deux raisons qui vous « font douter si réellement M. Fagel a écrit la lettre « qui porte son nom. Tels et tels grands seigneurs, « dites-vous, ne l'ont pas cru. Mais pourquoi, je « vous prie, ne se trouveroit-il pas des gens qui, « disent-ils, doutent que cette lettre soit véritable,

« lors même qu'ils en ont la certitude, quand il s'en  
 « trouve qui assuroient que la Reine étoit grosse,  
 « presque avant qu'elle ne le sût elle-même? Des gens  
 « enfin qui affirmoient qu'elle sentoit remuer l'enfant,  
 « lorsque l'embryon, comme disent les anatomistes,  
 « n'est pas beaucoup plus long que le travers d'un  
 « pouce? Je ne crois pas que les *successeurs Papistes*  
 « croissent, comme les mauvaises herbes, plus vite  
 « que les autres. Les personnes d'ailleurs que vous  
 « nommez et qui doutent de la lettre de M. Fagel,  
 « peuvent être hypocrites, servir en même temps  
 « aux deux partis <sup>1</sup>, et présumer de leur mérite, de  
 « peur d'être jugés capables de ressentiment. Dange-  
 « reuse réflexion. Je dis leur mérite. Vous avez vu  
 « une grande relation des grands services que quel-  
 « ques-uns ( lorsqu'ils étoient en pouvoir ) ont  
 « rendus à Leurs Altesses. Elle est jointe et reliée avec  
 « la relation des véritables causes de leurs souffrances  
 « pour leur Religion ou plutôt pour celle de Leurs  
 « Altesses. Vous savez aussi comment l'un d'eux leur  
 « rendit ses devoirs avec toute sorte de respect et  
 « d'humilité, à une distance raisonnable, et avec les  
 « précautions de l'invincible monarque, lorsqu'il est  
 « au combat, c'est-à-dire hors de la portée du canon.  
 « Mais, Monsieur, quoique le caractère d'un homme

---

<sup>1</sup> L'éditeur de cette lettre met en note l'observation suivante :  
 « C'est ici une énigme, jusqu'à la fin de la période. »

« double soit ordinairement le caractère d'un homme  
« prudent selon le monde, il y a des temps et des  
« saisons où ce n'est pas le caractère d'un honnête  
« homme. »

Ces réflexions amères et ces allusions, qui alors étoient sans nuages pour le public, se rapportent probablement aux comtes de Rochester et de Sunderland. Le premier étoit allé à Spa, depuis sa disgrâce; mais, par un juste sentiment de sa position politique, il avoit soigneusement évité de se rendre auprès de la princesse d'Orange, sa nièce; et il venoit de rentrer en Angleterre. Le second avoit signé l'acte d'*Imprimatur* dont s'étoit plaint si vivement le Grand-Pensionnaire. Il seroit donc assez difficile jusque-là d'établir et de croire qu'il fût secrètement d'accord avec le prince d'Orange. Quant à la grossesse de la Reine, que déjà l'on s'occupoit de représenter comme une fourberie de la Cour et des Catholiques, l'insinuation perfide qui vient d'être citée doit être comparée aux documents officiels qui nous restent sur ce fait, dont les suites sont devenues si désastreuses pour le Roi d'Angleterre.

L'écrit dont on vient de parler avoit pour date le 22 janvier. Or, voici, jusqu'à la même époque, ce qu'en écrivoient à la cour de Louis XIV Messieurs de Bonrepaus et de Barillon.

« La Reine est persuadée que les bains la mettront  
« en état de devenir grosse. Il est constant que, jus-

« qu'à présent, elle s'en trouve bien. » (*Lettre de Barillon, 23 septembre 1687.*) — Ce passage a été marqué au crayon par M. Fox, sur la lettre originale. La raison en est sensible; c'est que la Reine étant devenue grosse, la date de sa grossesse fut fixée au 16 octobre : mais elle accoucha du prince de Galles dans le huitième mois, le 20 juin 1688, et les ennemis de la Cour en tirèrent de sévères et odieuses conclusions.

« Il y a un léger soupçon que la Reine d'Angleterre est grosse; mais on n'en parle encore que comme d'une chose fort douteuse. » (*Barillon, 3 novembre.*)

« On croit toujours que la Reine peut être grosse. » (*Barillon, 10 novembre.*)

« Il y a quatorze jours que la Reine d'Angleterre espère d'être grosse. » (*Bonrepais, 11 novembre.*)

« Le bruit de la grossesse de la Reine continue. Elle dit même qu'elle se croit grosse. Elle en avait parlé jusqu'à présent fort douteusement. Elle est assez incommodée. On se moque à Londres de ce bruit de grossesse, pendant qu'à la Cour on parle d'un prince de Galles, comme s'il étoit prêt de venir au monde. La Reine a été saignée aujourd'hui, contre l'avis de beaucoup de matrones. Celui des médecins a prévalu. » (*Barillon, 13 novembre.*)

« L'espérance de la grossesse de la Reine continue toujours. Elle disoit hier au soir qu'elle ne dort



« point depuis qu'elle est revenue à Londres. Les  
 « femmes qui approchent sa personne croient que,  
 « quand même elle seroit effectivement grosse, sa  
 « grossesse n'auroit pas un bon succès. » (*Bonrepaus*,  
 14 novembre.)

« La grossesse de la Reine d'Angleterre continue.  
 « Elle croit être grosse de plus de six semaines. »  
 (*Barillon*, 17 novembre.)

« Rien d'assuré encore sur la grossesse de la Reine,  
 « quoique tout le monde dise qu'il n'y a plus lieu d'en  
 « douter. » (*Bonrepaus*, 21 novembre.)

« La grossesse de la Reine d'Angleterre n'est plus  
 « douteuse..... Les partisans du prince d'Orange,  
 « qui sont en grand nombre même à la Cour, pré-  
 « tendent que les justes craintes et les défiances de  
 « la nation doivent augmenter, et qu'il faut conser-  
 « ver avec plus de soin que jamais les barrières po-  
 « sées contre la Religion catholique. » (*Barillon*,  
 24 novembre.)

« On eut hier une entière certitude de la grossesse  
 « de la Reine. On compte qu'elle l'est de six semai-  
 « nes..... Les affaires vont prendre une autre face  
 « en cette Cour. On agira plus hardiment, etc. »  
 (*Bonrepaus*, 24 novembre.)

« La grossesse de la Reine produit ici beaucoup  
 « de raisonnements. Les partisans du prince d'Orange  
 « prétendent que le bruit de cette grossesse nuira  
 « aux desseins du Roi d'Angleterre, et que le peuple

« sera plus alarmé, etc..... Toutes les certitudes de  
 « grossesse sont confirmées; et par le calcul que font  
 « les dames du lit, la Reine d'Angleterre peut être  
 « grosse du temps qu'elle est arrivée des bains à  
 « Windsor, *qui est le 16 octobre.* » ( *Barillon, 27*  
*novembre.* )

« La grossesse de la Reine continue toujours, et  
 « elle se porte bien. Quelques-unes de ses femmes  
 « croient qu'il faut encore attendre jusqu'au 16 de  
 « ce mois pour avoir une entière certitude..... Cepen-  
 « dant on commence d'agir ici comme si le prince de  
 « Galles étoit déjà né. » ( *Bonrepaus, 1<sup>er</sup> décembre*<sup>1</sup>. )

« Le Reine d'Angleterre a été saignée aujourd'hui.  
 « C'est sa coutume quand elle est grosse. Elle se porte  
 « fort bien. » ( *Barillon, 8 décembre.* )

« Le peuple de Londres ne croit pas encore cette  
 « grossesse véritable. On se moque dans les provinces  
 « de ceux qui débitent cette nouvelle comme cer-  
 « taine. » ( *Barillon, 11 décembre.* )

« La grossesse de la Reine ne peut plus être révo-  
 « quée en doute. On compte ici qu'elle *est grosse de*  
 « *trois mois*, et qu'elle a passé le temps où elle a  
 « coutume de se blesser. » ( *Barillon, 29 décembre.* )

« Grande alarme ce matin sur la grossesse de la  
 « Reine. On a eu lieu de soupçonner qu'elle n'étoit  
 « plus grosse : mais les médecins et les dames qui

---

<sup>1</sup> M. de Bonrepaus eut son audience de congé le 13, pour retourner en France.

« ont le plus d'expérience assurent qu'il est fort or-  
 « dinaire que les femmes grosses aient quelques mar-  
 « ques de ne l'être pas, sans que cela les empêche  
 « de porter leur enfant à terme. Le docteur Walgraf,  
 « qui est médecin ordinaire de la Reine d'Angleterre,  
 « m'a dit qu'il lui avoit vu un pareil accident dans  
 « une autre grossesse qui ne laissa pas que de sub-  
 « sister. L'affaire est pourtant fort douteuse. Le Roi  
 « d'Angleterre m'a parlé comme croyant que la Reine  
 « sa femme est encore grosse. » (*Barillon, 8 janvier.*)

« L'alarme qu'on a eue est entièrement dissipée.  
 « La Reine croit *avoir senti remuer son enfant.*  
 « La joie est d'autant plus grande, qu'on a été en  
 « grande inquiétude pendant deux jours. » (*Barillon,*  
*12 janvier.*)

Une supposition de grossesse dans une Reine, imaginée pour frustrer de ses droits légitimes un héritier actuellement présomptif, est un de ces événements extraordinaires auxquels l'esprit ne peut naturellement accorder aucune croyance. Quelles accumulations, en effet, de perversités, de compli-  
 cités, d'hypocrisies et de profanations, long-temps méditées, toujours soutenues et toujours secrètes, il faut accepter, même pour établir un doute qui ne choque pas absolument la raison ! Cependant, quand la croyance à un crime si énorme devient populaire, de quelle hauteur et dans quel abîme n'est pas tombé déjà un Prince contre qui une accusation si mons-

trueuse paroît naturelle ou du moins vraisemblable? L'historien qui veut montrer les faits avec une religieuse intégrité peut-il ne pas rapporter les authentiques documents qui les exposent, ou du moins qui les indiquent? C'est là ce que l'on vient de faire. Du reste, il est des hommes qui sont les juges-nés de ces graves soupçons, par la science et l'expérience qu'ils ont acquises dans leur profession. Assurément les deux ministres du Roi de France n'étoient pas des témoins suspects ou prévenus en faveur des ennemis du Roi d'Angleterre. Si donc leurs témoignages sont de nature à jeter quelques doutes, même après tant d'années, que pouvoient croire et publier des ennemis passionnés et intéressés? Quels discours devoit accueillir et encourager l'héritier présomptif de la Couronne? Vingt jours après que la Reine, qui avoit cru ne plus être grosse, eut senti remuer son enfant, le Roi ordonna des prières publiques pour l'heureux succès de la grossesse, dans les Églises catholiques et protestantes.

La certitude si désirée de cet événement décida enfin le Roi au rappel de ses régiments de Hollande. Les retards qu'avoit éprouvés l'exécution des mesures prises avec la Cour de France, inspiroient depuis quelques mois des soupçons et des inquiétudes à Louis XIV. L'Ambassadeur d'Angleterre à Versailles, Skelton, avoit donné lieu aux premiers soupçons contre Sunderland. Celui-ci, en effet, disoit à

Barillon que les Catholiques n'étoient pas d'accord sur cette mesure. Les uns, entre autres les lords Powes et Arundel, regardoient ce rappel des régiments comme une rupture formelle avec les États-Généraux, et surtout avec le prince d'Orange. Ils proposoient donc de l'ajourner jusqu'au moment où l'on sauroit bien ce que l'on pouvoit espérer d'un Parlement. « Ils pensent », disoit le comte de Sunderland, « qu'agir autrement ne seroit pas sans péril, « ou du moins sans inconvénients graves dans le moment actuel. Ce seroit, à leur avis, donner aux « Torys d'État, c'est-à-dire aux hommes qui, malgré « leur attachement à la Religion protestante, ne sont « pas moins zélés pour la monarchie, un prétexte ou « une occasion de penser que le Roi veut réellement « établir la Religion catholique sur les ruines de « l'Église anglicane; et ces représentations n'ont pas « laissé que d'agir fortement sur l'esprit de Sa Ma- « jesté. »

Barillon s'étoit particulièrement occupé de découvrir si le comte de Sunderland n'avoit pas lui-même inspiré ces réflexions aux lords Powes et Arundel. Mais, dans les premiers jours de janvier, il dut ou crut être pleinement désabusé par ce Ministre. Sunderland lui dit qu'il ne jugeoit pas fort solides les appréhensions des deux lords catholiques. Il pourroit du moins facilement déterminer le Roi son maître à ne s'y pas arrêter. « J'ai envi-

« sagé, » continuoit-il, « toutes les conséquences du  
« rappel des troupes de Hollande. L'offre du Roi  
« votre maître engage le mien aux intérêts de la  
« France, en mettant une division absolue entre la  
« Hollande et l'Angleterre. L'entretien des deux  
« mille hommes, dont on étoit convenu, ne coûte-  
« roit à la France que 600,000 livres; et cependant,  
« pour une somme aussi médiocre, le Roi d'Angle-  
« terre alloit se trouver par le fait dans un engage-  
« ment aussi formel et aussi fort que ceux du feu  
« Roi, qui avoit reçu des sommes bien plus consi-  
« dérables. Ainsi, ce premier pas franchi, » disoit-il,  
« le Roi mon maître sera naturellement forcé de  
« tenir la conduite que le vôtre pourra désirer.

« Mais, » ajouta-t-il, « ce secret de l'entretien de  
« deux mille hommes, n'est connu encore que de  
« moi seul, et je pense qu'il ne sera confié dans la  
« suite qu'à fort peu de personnes. Vous concevez  
« cependant combien il seroit facile de faire entendre  
« au Roi que, s'il s'engage entièrement aux intérêts  
« de la France, il n'en coûte à la France que  
« 200,000 écus par an, et qu'il devoit demander  
« une somme bien plus forte. Ce n'est pas la con-  
« duite que je veux tenir. Mon dessein, au contraire,  
« est que Sa Majesté se contente de ce qui est offert,  
« et entre successivement dans tous les engage-  
« ments qui en sont les suites nécessaires. Ainsi,  
« dès ce moment on peut faire le rappel des troupes

« et je m'expose à tout ce qui en peut arriver. Je  
« sais très-bien que l'on me regardera comme l'u-  
« nique auteur de cette résolution. Elle sera certai-  
« nement rejetée sur moi, auprès du prince d'Orange,  
« par tous ceux qui ne l'approuveront pas dans le  
« Conseil. J'en subirai les hasards, mais en même  
« temps je veux être assuré d'une protection pleine  
« et entière du Roi votre maître. Le péril auquel  
« je m'expose m'oblige à prendre quelques précau-  
« tions, et à demander, outre la pension ordinaire,  
« une nouvelle marque de bienveillance. Dans le  
« dessein où je suis de faire généralement tout ce  
« qui peut convenir aux intérêts de Louis XIV, je  
« ne crains point de lui avoir cette obligation nou-  
« velle, et je ne demande rien que pour le moment  
« où les troupes de Hollande seront arrivées en An-  
« terre. C'est à vous de représenter le fait tel qu'il  
« est au Roi votre maître, et à me faire connoître  
« ses intentions. »

A une ouverture aussi explicite, Barillon, quoique charmé de ce qu'il venoit d'entendre, voulut persuader à Sunderland qu'il ne devoit pas capituler avec un Roi aussi généreux, aussi magnanime que Louis XIV. « L'importance de ce que vous m'avez  
« dit mérite beaucoup de réflexions avant que j'en  
« écrive à ma Cour; et je crois, » ajouta-t-il, « pou-  
« voir vous dire combien il seroit plus convenable  
« de faire d'abord tout ce qui peut être agréable au

« Roi mon maître, et d'attendre les graces qu'auront  
« méritées vos services. »

Le comte de Sunderland ne goûta nullement cette manière d'envisager les choses; et, dans un nouvel entretien, il ne laissa point à Barillon de demi-mesure à proposer. « Si le rappel des troupes  
« de Hollande, » dit-il, « convient aux intérêts de la  
« France, j'ai tout le crédit nécessaire pour l'obte-  
« nir. Mais un tel service mérite une récompense  
« proportionnée au péril de celui qui l'aura pro-  
« curé. Dans les affaires d'importance, il faut s'ex-  
« pliquer nettement, et savoir à quoi s'en tenir.  
« J'espère que le Roi de France voudra bien dé-  
« terminer une somme qui me mette en état d'en-  
« visager avec moins d'inquiétude les révolutions  
« qui arrivent si souvent en Angleterre. »

En se chargeant de cette commission, Barillon manda au Roi que, sans s'expliquer précisément, le comte de Sunderland s'attendoit à quelque chose de considérable; et, pour mieux déterminer Louis XIV, il s'attacha particulièrement à détruire, dans son esprit, les soupçons que l'Ambassadeur Skelton lui avoit inspirés sur de secrètes intelligences entre lui Sunderland et le prince d'Orange. « Je n'ai rien  
« pénétré, » dit-il, « qui puisse le faire croire. Je  
« crois, au contraire, que ce Ministre s'engage tous  
« les jours davantage dans tout ce qui peut être plus  
« opposé aux intérêts de M. le prince d'Orange.



« Depuis long-temps, c'est lui qui a pressé avec  
« ardeur toutes les résolutions qui se prennent en  
« faveur des Catholiques. Il poursuit avec fermeté  
« tout ce qui peut conduire les affaires à l'abolition  
« des lois pénales et du Test, chose que M. le prince  
« d'Orange craint le plus. Enfin je crois savoir qu'il  
« est résolu de se déclarer Catholique dès que le  
« Roi son maître le voudra. Tout cela est difficile à  
« concilier avec un engagement secret dans les in-  
« térêts de M. le prince d'Orange. » Ce rapport de  
Barillon est du 5 janvier, peu de jours avant que  
la réponse du Grand-Pensionnaire de Hollande à  
Stewart eût été répandue dans le public.

Louis XIV répondit le 16. Il étoit surpris des propositions du comte de Sunderland; car, disoit-il, aucune insinuation relative aux troupes de Hollande n'étoit venue de la France. Au contraire, on avoit eu quelque peine à consentir aux propositions d'un entretien de deux mille hommes en Angleterre. On ne s'est décidé que par amitié pour Sa Majesté Britannique; et mylord Sunderland n'a aucune raison de faire valoir le service qu'il rendroit à la France, en faisant rappeler les régiments anglois et écossois, par son ascendant sur le Roi son maître. « Néanmoins, » continuoit Louis XIV, « vous pouvez lui dire que je considère sa proposition comme un témoignage de sa bonne volonté  
« pour le maintien d'une parfaite intelligence entre

« Moi et le Roi d'Angleterre; et que, comme il se  
« pourra trouver des occasions de la faire paroître  
« plus convenable à mes intérêts que celle-ci, il ne  
« doit pas douter que je reconnoisse avec plaisir les  
« preuves qu'il m'en donnera, surtout s'il porte le  
« Roi d'Angleterre à entrer dans des engagements  
« qui me soient avantageux. Cependant, pour lui  
« témoigner le gré que je lui sais, je veux bien lui  
« accorder une gratification extraordinaire de dix  
« mille écus. Vous devez l'exciter en même temps à  
« vous donner une plus exacte connoissance qu'il  
« ne l'a fait jusqu'à présent des délibérations et Con-  
« seils du Roi son maître, qui ont quelques rap-  
« ports à mes intérêts, principalement de ce qui se  
« traite présentement avec le prince d'Orange, pour  
« l'engager à consentir à l'abolition des lois pénales  
« et du serment appelé le Test. »

En écrivant cette dernière phrase, Louis XIV faisoit allusion à ce qu'il avoit appris, mais imparfaitement, par le comte Davaux, des négociations de Stewart; et Barillon lui-même n'en fut informé que par le public, parce que la réponse du Pensionnaire à Stewart fut répandue à Londres précisément dans l'intervalle de la lettre de Louis XIV à sa réception à Londres. Déterminé peut-être par cette publicité inattendue donnée à la réponse du Pensionnaire, Sunderland promit immédiatement de faire rappeler les troupes de Hollande; mais il

ne se résigna pas sans peine à recevoir la médiocre *gratification extraordinaire* de 30,000 livres. Il donnoit à entendre que jamais peut-être une pareille occasion ne se présenteroit pour Louis XIV. Enfin il se rendit aux brillantes promesses que Barillon faisoit luire à ses yeux, et il prit un nouvel engagement d'être sans réserve dans les intérêts de la France.

Quelles que fussent les intentions réelles de Sunderland en ce moment, l'éclat de l'affaire Stewart permettoit peu au Roi, comme à lui-même, de ne pas suivre à tous risques la voie où déjà l'on s'étoit porté si avant. Peut-être qu'une guerre avec les États-Généraux, franchement résolue et poursuivie, eût prévenu la dernière catastrophe. Mais elle eût exigé l'intervention du Parlement. Étoit-ce là ce que vouloit réellement le ministre du Roi? Bien certainement Jacques II ne vouloit plus de Parlement. Il ne craignoit pas moins la guerre, et cependant il alloit la provoquer. « Le Roi parla d'abord aux Catholiques, » dit Barillon, « ensuite au Conseil du cabinet, avec beaucoup de fermeté et de hauteur. « Il a récapitulé tout ce qui a été fait, depuis son avènement à la Couronne, par les États-Généraux « et par M. le prince d'Orange, contre ses intérêts « et même contre sa dignité. Personne n'a osé censure « ni représenter les inconvénients du rappel « des troupes. Celui qui a fait prendre et exécuter

« cette résolution si promptement a voulu donner en « cela une marque de son crédit. » Dès le lendemain en effet, l'ordre fut expédié au marquis d'Albeville d'alléguer, pour toute raison, que le Roi son maître avoit besoin de ses régiments.

Peu de temps avant que ces ordres fussent parvenus au marquis d'Albeville, la lettre du Pensionnaire à Stewart se répandoit en Hollande, traduite en flamand, en anglois, en françois et en latin. Elle y préparoit les esprits à tout ce que le prince d'Orange voudroit demander aux États-Généraux. On prévoyoit généralement la guerre; et le Prince, ayant vu que la caisse des amirautés et celle de l'Amodiateur, ou fermier général des droits d'entrée et de sortie, offroient de suffisantes ressources pour armer une flotte considérable, donna directement aux amirautés l'ordre d'équiper un nombre déterminé de vaisseaux proportionné à leurs facultés. Il prévint ensuite les Provinces qu'il ne les avoit pas consultées, parce que cet armement n'exigeoit pas de moyens extraordinaires. Il s'agissoit d'abord des vingt vaisseaux de guerre; peu de temps après, il donna ordre de préparer vingt vaisseaux de convoi, alléguant pour motif spécial la nécessité de protéger le commerce contre les Algériens, et se renfermant ensuite dans l'expression générale *et autres bonnes raisons*. Le comte Davaux, qui déjà faisoit tous ses efforts pour faire refuser la levée projetée de 9,000 mate-

lots, ne douta point dès ce moment que le prince d'Orange n'eût particulièrement en vue l'Angleterre, et il fit part de cette conjecture à Louis XIV.

Sur ces entrefaites, le marquis d'Albeville, qui alors étoit de retour à La Haie, pressoit le Roi d'Angleterre sur le rappel des troupes, et suivoit en cela le projet concerté entre lui et le comte Davaux. L'un et l'autre, d'Albeville directement et Davaux par intermédiaire, entretenoient des relations avec le prince de Hoenloo qui se trouvoit alors à Vienne. Celui-ci, dès le mois d'octobre, leur avoit mandé que l'Empereur prenoit vivement à cœur les intérêts de la Religion Catholique en Angleterre. Hoenloo présu- moit tout de son ascendant sur le foible maître dont il étoit le favori. « Si la France veut être raison- nable, » disoit-il, « on aura quelque chose à faire « pour l'avancement de la Religion. » D'Albeville, de son côté, qui aimoit à remuer, et qui agissoit pour agir, sans discernement du caractère des hommes et de la politique des nations, avoit très-facilement persuadé au prince de Hoenloo que l'on ne pourroit jamais rien faire d'avantageux pour la Religion en Angleterre, *ni partout ailleurs*, « tant que l'on « n'auroit pas abaissé, » disoit-il, « l'orgueil du prince « d'Orange et l'insolence des États-Généraux, qui se « faisoient les protecteurs de l'hérésie. » Hoenloo s'é- toit chargé d'amener l'Empereur à ne pas s'opposer à une guerre contre les Hollandois, lors même que

Louis XIV seroit le chef de cette guerre ; et il mandoit au marquis d'Albeville que l'Empereur, quoique déterminé à ne pas faire la paix avec les Turcs, n'écouteroit que son aversion pour le prince d'Orange, et ne se mêleroit pas de la guerre qui seroit déclarée à la Hollande. Mais il n'y avoit pas un seul ministre dans le cabinet de Vienne qui n'eût un avis absolument contraire aux vellétés versatiles de Sa Majesté Impériale. Hoenloo en convenoit avec douleur, et Louis XIV, qui avoit une politique plus ferme et plus étendue que tous les d'Albeville d'Angleterre, fit défense au comte Davaux d'écouter en aucune manière ces sortes de projets pour une guerre de Religion. Il suffisoit à ses desseins particuliers que l'Angleterre, divisée par ses factions, ne se réunît pas à la Hollande, et que l'Empereur continuât la guerre avec l'Empire Ottoman. Dans ce temps-là même en effet, il s'occupoit de faire donner pour successeur au vieil Électeur de Cologne le ministre de ce Prince, qui l'avoit si bien servi pour l'invasion de la Hollande. Mais pour cette raison même, la branche allemande de la Maison d'Autriche devoit exclure évidemment une créature de la France telle que le cardinal de Furstemberg, que déjà elle avoit fait déclarer ennemi de l'Empire. Les Espagnols, de leur côté, répandoient l'argent à pleines mains pour empêcher l'élection du Cardinal, et leurs ministres dans les Pays-Bas avoient eu pour cela des entrevues

mystérieuses avec le prince d'Orange. Les intrigues du marquis d'Albeville avec le prince de Hoenloo ne pouvoient donc produire aucune diversion en faveur de Jacques II contre les États-Généraux des Provinces-Unies, et encore moins contre le Stathouder.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Imprudentes négociations avec les États-Généraux. — Provocations à la guerre. — Rappel de la Brigade Angloise, et refus des États-Généraux. — Politique incertaine de Jacques II. — Négociations avec la France. — Louis XIV cherche à armer l'Angleterre contre les États-Généraux. — Tentative d'assassinat sur le Prince d'Orange. — Effets politiques de la mort des Électeurs de Brandebourg et de Cologne.

---



---

## LIVRE XIX.

---

1688. — (SUITE).

---

C'EST dans une telle situation de l'Europe et de l'Angleterre que Jacques II, qui ne vouloit pas la guerre, qui n'osoit la vouloir, et qui surtout n'avoit aucun moyen actuel de la tenter, chargea son Ambassadeur, le marquis d'Albeville, de toutes les instructions capables de la provoquer. Le prince d'Orange ne pouvoit rien désirer de plus conforme à ses vues, et saisit vivement les prétextes qui lui furent prodigués, d'exciter les États-Généraux à d'hostiles préparatifs.

Déjà Amsterdam et la province de Hollande s'engageoient de plus en plus dans les intérêts publics et cachés de ce Prince. La popularité que jusqu'à ces derniers temps lui avoit enlevée le comte Davaux, Ambassadeur de France, par ses liaisons avec le parti républicain, il la recouvroit chaque jour;

et la force réelle du parti d'Orange venoit de se manifester par son triomphe dans le renouvellement de la Régence d'Amsterdam. Le Grand-Pensionnaire Fagel fit le reste, et son crédit sur les États-Généraux de la République eut trois occasions successives et très-rapprochées de se signaler : la première, en faisant approuver sans murmure l'armement que le prince d'Orange avoit ordonné de son autorité privée; la seconde, en faisant ordonner un nouvel armement; la troisième, en représentant les subites réclamations du marquis d'Albeville sur les régiments de la *brigade angloise*, comme une sorte de déclaration de guerre. Ainsi, dans l'espace de six semaines, le prince d'Orange fut assez habile pour avoir légalement à sa disposition cinquante-huit vaisseaux de ligne.

Le marquis d'Albeville présenta en effet son mémoire pour le rappel des six régiments. La Légation françoise ( alors le comte Davaux étoit absent ) fut très-surprise en apprenant que d'Albeville, dans son mémoire comme dans ses conversations, n'attribuoit aux États-Généraux les mauvais procédés qu'il leur reprochoit envers le Roi d'Angleterre, qu'aux différends violents qui existoient toujours entre la Cour de France et la Cour de Rome. Cette manière de négocier dut paroître bien mesquine et bien foible au cabinet de Versailles. Quoi qu'il en soit, les États de la province de Hollande refusèrent à l'unanimité

de renvoyer les régiments. Cinq jours après, cette résolution fut approuvée par les États-Généraux, sans contradiction, et le prince d'Orange fut chargé de la faire exécuter.

Le droit légal et positif de la République et de l'Angleterre, sur ces régiments, n'étoit pas précisément déterminé. L'une et l'autre puissance pouvoient élever des contestations, parce que ces régiments étoient moins un corps militaire, capitulé régulièrement, qu'une agrégation d'hommes dont le service à l'étranger se trouvoit toléré depuis longtemps par l'usage. Le Roi d'Angleterre avoit, sans nul doute, le droit du souverain sur les sujets considérés comme individus; c'est-à-dire qu'il pouvoit, sans autre motif que sa volonté, leur défendre tout service à l'étranger, sous les peines déterminées en pareilles circonstances. Mais ordonner le départ de la Brigade angloise, et la rappeler sous ce titre, c'est un droit que les États lui contestoient en lui alléguant des motifs spécieux.

Cette brigade se composoit alors de deux régiments écossois et de quatre régiments anglois. La formation des deux premiers remontoit au règne d'Élisabeth, qui les avoit autorisés, en 1585, pour secourir les Provinces-Unies contre Philippe II. Lorsque cette Reine, en 1598, voulut cesser de les entretenir, il fut stipulé, au septième article du nouveau traité, qu'après le licenciement les États pour-

roient garder à leur service tous les hommes qui voudroient y rester. Ces troupes furent en effet licenciées sur le bord de la mer, avant l'embarquement; et le noyau de deux régiments se forma librement alors des officiers et soldats qui voulurent s'engager au service de la République. De plus, la Reine s'obligea, disoient les États, à souffrir qu'il se fit des levées en Angleterre; que les hommes levés ainsi fussent assujétis à la discipline militaire des Provinces-Unies; et cela, sans aucune condition qui obligéât Leurs Hautes Puissances à les renvoyer, si Sa Majesté Britannique les redemandoit. C'est de cette manière que, successivement et indépendamment des régiments écossois, les quatre régiments anglois furent établis. Ceux-ci, en effet, s'étoient formés, dans la dernière guerre, tant des officiers et soldats anglois du service de France, qui furent licenciés, que par des recrues particulières, et sans capitulation authentique entre les États-Généraux et l'Angleterre.

Tels furent les motifs sur lesquels on appuya la réponse au marquis d'Albeville; et sur-le-champ le prince d'Orange fit comparoître tous les officiers devant le président du Conseil ou Comité de la guerre, pour qu'ils eussent à déclarer s'ils vouloient ou non quitter le service des États. Un seul, qui étoit colonel, très-attaché au Roi, demanda huit jours pour se déterminer. Les autres déclarèrent que, n'étant

pas rappelés individuellement par Sa Majesté, ils n'abandonneroient pas leurs régiments, si la Brigade angloise restoit en Hollande.

Au même moment, il fut résolu qu'une escadre de vingt-quatre vaisseaux seroit prête à tenir la mer, sous le commandement du Vice-Amiral de Zélande. Alors, très-étonné du résultat de son mémoire, le marquis d'Albeville crut devoir tout-à-la-fois demander avec hauteur l'extradition du docteur Burnet, et proposer un moyen terme sur la Brigade angloise. Ce moyen terme fut d'abord de casser les régiments, ce qui fut refusé; puis de les envoyer au secours de l'Empereur contre les Turcs, ce qui fut jugé absurde. Mais d'Albeville attendoit de sa Cour les nouvelles instructions qu'il avoit demandées immédiatement après le refus des États.

Il ne tarda pas à les recevoir. On ne menaçoit plus, mais on discutoit. D'Albeville se mit donc à discuter; ce qui réduisoit la négociation à une sorte de procès bénévole, où les États eurent tout l'avantage que peuvent donner la peur et l'hésitation de l'un à celui qui est résolu. Le Roi ne demandoit plus le renvoi de la Brigade. Seulement il exigeoit le renvoi des officiers et soldats nés sujets de sa couronne. On lui répondit par un refus formel. Cependant on laissa aux officiers la liberté de partir; mais il n'y en eut que trente-sept qui prirent cette résolution.

En même temps, le docteur Burnet faisoit courir le bruit que des spadassins étoient venus d'Angleterre pour l'assassiner; et comme l'aventure du chevalier Peyton étoit récente encore, il demanda et obtint deux messagers d'État pour la conservation de sa personne. Quelques mois après, le prince d'Orange lui fit l'honneur d'être le parrain d'un fils qui lui venoit de naître. Quant au mémoire nouveau sur les régiments, le jour même qu'il fut présenté, les États, pour appuyer leur refus, ordonnèrent qu'une seconde escadre de vingt-quatre vaisseaux fût mise en état de sortir au premier ordre. Il est vrai que les affaires du Danemark avec la Suède pouvoient couvrir ces démonstrations guerrières; et d'ailleurs Van-Citers annonçoit au Pensionnaire Fagel que les bruits de guerre qui s'étoient amortis devenoient plus vifs à la Cour.

Le Roi se plaisoit à manifester au milieu des courtisans son dépit et même son aversion contre la Hollande, par des mots vifs et quelquefois heureux, qui passoient bientôt dans le public. C'est dans une occasion semblable que Van-Citers <sup>1</sup> l'avoit prié formellement de s'expliquer nettement sur une parole très-menaçante pour les États-Généraux, que Sa Majesté avoit dite au Nonce du Pape. Jacques II lui répondit que tous les bruits de guerre étoient faux; qu'ils

---

<sup>1</sup> Lettre de Van-Citers.

étoient perfidement répandus par ses ennemis; qu'il désiroit la paix de la chrétienté; qu'il y avoit contribué de tout son pouvoir, et qu'il ne feroit point la guerre aux États-Généraux, si eux-mêmes ne la lui faisoient les premiers. Il s'expliqua ensuite avec chaleur contre le docteur Burnet. Enfin, par rapport à ce qu'il avoit pu dire au Nonce du Pape, il déclara qu'effectivement il avoit de justes motifs d'être irrité par les outrages qu'il recevoit des États-Généraux; mais que, sans redouter la guerre, il n'en désiroit pas moins la paix. Van-Citers protesta fortement des bonnes intentions de la République. « Je sais, » dit le Roi vivement, « ce que je dois « croire. Il y a chez vous des gens qui ne travaillent « qu'à m'engager dans la guerre; mais, pour eux et « pour moi, il vaudroit mieux que nous véussions « en paix et en amitié. »

La lettre de Van-Citers, qui contenoit le détail de cette explication, s'adressoit au Pensionnaire Fagel; mais le comte Davaux, qui apparemment avoit des intelligences autour de lui, se la procura et la transmit à Louis XIV, qui fut très-surpris des pacifiques dispositions de Jacques II, après tant de bruit pour les régiments et le docteur Burnet. Cependant deux autres lettres subséquentes de Van-Citers annoncèrent coup sur coup un changement très-marqué dans l'esprit du Roi. « Je ne sais plus, » disoit cet Envoyé, « quelle conduite tenir. Si je ne vais pas à

« la Cour, on m'en fait un crime ; si je m'y présente,  
 « Sa Majesté Britannique me parle presque avec in-  
 « sulte. Si je veux répondre pour justifier Leurs  
 « Hautes Puissances, le Roi est irrité. Si je ne ré-  
 « ponds rien, on dit que je reconnois leurs torts. »  
 La cause de ce changement subit trouve peut-être  
 son explication dans une nouvelle qu'il annonce lui-  
 même ; c'est que le P. Piter avoit décidé Jacques II  
 à offrir sa médiation au Saint-Père, auprès de  
 Louis XIV. « Là-dessus, » ajoute l'Ambassadeur,  
 « ses amis se persuadent qu'il aura enfin, et par ce  
 « moyen, le chapeau de cardinal, malgré toutes les  
 « traverses qu'il éprouve à Rome comme ici même,  
 « où l'on craint qu'une fois investi de cette dignité  
 « il ne devienne maître de toutes les affaires, Chan-  
 « celier d'Angleterre et Archevêque d'York. »

L'offre de la médiation étoit vraie. Le motif de  
 cette offre, et les conséquences prévues par Van-  
 Citters n'étoient pas douteuses, si le comte de Sun-  
 derland ne trouvoit pas moyen d'arrêter l'essor am-  
 bitieux de son rival. Mais le Pape, de plus en plus  
 inflexible, venoit fort récemment d'ordonner au  
 Nonce de se plaindre des intrigues du P. Piter.  
 « Tout cela m'a été dit en grand secret, » disoit Ba-  
 rillon. « Il y auroit de l'inconvénient à ce que l'on  
 « sût qui m'en a informé. » Il est vraisemblable que  
 ces derniers mots regardent le comte de Sunder-  
 land.



Tandis que les négociations du marquis d'Albeville obtenoient un si triste succès en Hollande, Louis XIV ne perdoit de vue ni sa convention secrète pour les deux mille hommes qu'il devoit solder en Angleterre, ni la situation de ce Royaume, par rapport aux affaires générales de l'Europe. La paix du Continent lui paroissoit évidemment et très-prochainement menacée. Les Ministres de Stockholm et de Vienne employoient tous leurs soins à empêcher le duc de Holstein-Gottorp de terminer ses différens avec le Roi de Danemark. La Cour de Suède sembloit résolue de commencer la guerre au printemps en Norwège, et dans la Scandie ou province de Schonen : se promettant que, si les Hollandois n'entroient pas actuellement dans la guerre, au moins le prince d'Orange, presque maître de la Manche par les vaisseaux dont l'armement venoit d'être ordonné, empêcheroit que nulle puissance ne portât du secours au Roi de Danemark. Louis XIV jugeoit donc très-bien que, si la guerre commençoit réellement dans le Nord, elle deviendroit tout-à-coup générale. D'abord, les Princes voisins et l'Empereur lui-même ne pourroient s'empêcher d'y prendre part. La France par conséquent ne pourroit se dispenser de secourir le Roi de Danemark, et d'en venir peu de temps après à une guerre ouverte contre ses propres ennemis. Quant à l'Angleterre, disoit Louis XIV, Jacques II, en cas de guerre, ne

doit pas souffrir que les États-Généraux aient dans la Manche des forces supérieures aux siennes, et que le prince d'Orange soit mis en état par là d'appuyer toutes les factions de ce Royaume. Le Roi d'Angleterre a donc le plus grand intérêt possible au maintien de la paix. De son côté, la France, qui n'y est pas moins intéressée, emploie tous les moyens de procurer un accommodement par des concessions réciproques. Elle ne prétend pas sans doute que le Roi d'Angleterre appuie les usurpations du Roi de Danemark sur le duc de Holstein-Gottorp; mais si elle est forcée de prendre les armes pour ne pas laisser opprimer son allié, Jacques II doit sentir que la France, une fois engagée dans une grande guerre elle-même, ne pourra plus ni lui donner un appui efficace contre le parti protestant, ni le défendre, si les États-Généraux procurent au prince d'Orange, comme il n'en faut pas douter, les moyens de s'opposer ouvertement aux projets que Sa Majesté Britannique voudroit effectuer en faveur de la Religion.

Louis XIV chargea Barillon d'insinuer et de développer ces considérations à la Cour de Wittehall. « Le meilleur moyen de prévenir la guerre, » lui dit-il, « seroit que le Roi d'Angleterre eût dans « la Manche au moins autant de vaisseaux que les « Hollandois. Moi-même j'en aurois armé un nombre « suffisant, pour déjouer les vues du prince d'O- « range. Mais cet armement, j'en suis persuadé,

« seroit peu agréable aux Anglois, qui aimeroient  
« mieux voir leurs propres forces supérieures à celles  
« des Hollandois. Si donc vous apercevez que la Cour  
« où vous êtes n'a besoin que d'une légère assistance  
« pour faire cet armement, vous pourrez vous char-  
« ger de m'en informer. Mais sur toutes choses, vous  
« devez bien faire entendre que le bien de notre  
« Religion, et l'intérêt du Roi que je considère  
« comme le mien propre, est le principal motif de  
« la confiance que je vous ordonne de faire. »

Au moment même que Louis XIV écrivoit ainsi, Barillon lui mandoit que Jacques II souhaitoit fort vivement que la solde des deux mille hommes remontât, non pas à l'époque de leur arrivée en Angleterre, mais au moment où leur paiement cesseroit en Hollande. Il ajoutoit que le P. Piter se montroit tout dévoué à la France; mais que, dans l'espérance d'obtenir le chapeau de Cardinal, par une négociation utile à Louis XIV et à la Cour de Rome, il avoit déterminé Jacques II à offrir sa médiation au Pape, qui peu après la rejeta durement. Louis XIV n'attendoit rien de cette médiation; mais pour s'attacher entièrement le P. Piter, dont il connoissoit le crédit sur Jacques II, il chargea Barillon de faire connoître à ce Père toute l'estime qu'il faisoit de son mérite, et de savoir particulièrement par quels témoignages Sa Majesté Très-Chrétienne pourroit lui en donner la preuve.

Ainsi Jacques II se trouvoit investi de toutes parts. Cependant Louis XIV jugeoit très-sainement les imprudences de ce Roi malheureux, et par conséquent les conseils du P. Piter. En effet, un religieux Bénédictin, né anglois, nommé Korker, et impliqué dans la fameuse conspiration des Papistes par Oates, avoit été reçu tout récemment en audience publique, escorté de six autres religieux de son ordre, avec le titre de Résident de Cologne. Cette réception, et l'habit de Bénédictin que chacun de ces religieux avoit conservé, parurent comme une étrange nouveauté diplomatique aux Anglois, et Louis XIV pensa comme eux. « L'admission, » dit-il, « d'un Bénédictin à l'audience du Roi d'Angleterre, en qualité d'Envoyé d'un Prince souverain, » « est plus capable d'éloigner les Protestants de notre » « Religion que de les y attirer ; et, comme on ne » « voit point de semblables exemples dans les pays » « entièrement catholiques, il semble aussi qu'on » « pouvoit se dispenser de donner ce sujet de rail- » « lerie aux hérétiques. » Mais le P. Piter, qui songeoit à devenir premier Ministre, pensoit que l'on verroit avec moins de défaveur un Jésuite à la tête d'un Gouvernement Protestant, quand on auroit vu d'autres moines admis comme Ambassadeurs des Puissances étrangères.

Sur ces entrefaites, Bārillon, qui avoit reçu les dernières instructions de Louis XIV, prit les pré-

cautions convenables pour amener le comte de Sunderland, et successivement Jacques II, à faire un armement tel que le désiroit la France. Sunderland répondit d'abord que le Roi donneroit des ordres à tous ses Envoyés sur le Continent, pour concourir à un arrangement convenable aux intérêts du prince de Holstein-Gottorp. Il convint ensuite que toutes les réflexions de Louis XIV étoient fort judicieuses. « Mais, » disoit-il, « le dessein du Roi pour cette « année est de n'avoir que huit ou dix vaisseaux ; « encore veut-il s'en servir, d'abord pour conduire « la Reine, veuve de Charles II, en Portugal, et de là « faire une croisière dans la Méditerranée, pour la « protection du commerce aux Échelles du Levant. »

A la réception des nouvelles inattendues de Hollande, c'est-à-dire du refus des régiments anglois, Barillon saisit cette circonstance pour insister plus fortement sur les vœux de Louis XIV, et sur la hardiesse que prenoit le prince d'Orange de retenir des sujets anglois malgré leur souverain. « Certainement « le Prince cherche à exciter la guerre; ses arme- « ments n'ont pas d'autre but que d'empêcher tout ar- « rangement possible entre le Roi de Danemark et le « duc de Holstein. Dans une telle conjoncture, le Roi « d'Angleterre, autant pour sa sûreté que pour sa « dignité, peut-il s'empêcher d'armer lui-même? » — « J'entre parfaitement dans ces raisonnements, » répliquoit Sunderland. « Mais le Roi n'a point de guerre

« à entreprendre ou à soutenir; pourquoi feroit-il  
 « la dépense d'un armement de vingt-cinq ou trente  
 « vaisseaux de guerre! Doit-il mettre en mer une  
 « flotte aussi considérable, uniquement pour appuyer  
 « l'usurpation du Roi de Danemark sur le duc de Hols-  
 « tein-Gottorp? » — « Mais, » répondoit Barillon,  
 « ce n'est pas la véritable question; elle est toute  
 « entière dans les projets de la Maison d'Autriche  
 « et du prince d'Orange, pour exciter une guerre  
 « dont vous devez comprendre toutes les suites. » —  
 « Eh bien, » dit Sunderland, après beaucoup de com-  
 mentaires, « vous pouvez prévenir le Roi votre maî-  
 « tre que, s'il veut un armement extraordinaire, il  
 « faut qu'il en paie à peu près toutes les charges. »  
 Sunderland renouvela ensuite sa première demande,  
 pour que la solde des deux mille hommes se comptât  
 du 1<sup>er</sup> mars, et non pas à partir de leur formation  
 en Angleterre. « La chose en elle-même est fort  
 « peu importante, » disoit-il, « mais le Roi y tient  
 « beaucoup. Si on l'accorde, on me donnera par là  
 « un nouveau moyen de faire ma cour, et je pourrai  
 « m'en servir en des occasions bien plus importantes. »  
 Cette question incidente, et véritablement misérable,  
 au milieu des plus grands intérêts, eut les suites les  
 plus fatales.

Cependant Louis XIV apprenoit de son côté ce  
 qui se passoit en Hollande au sujet de la brigade  
 angloise. Il écrivit sur-le-champ à Barillon qu'en

promettant de solder 2,000 hommes de cette brigade en Angleterre, il s'étoit déterminé à cette charge extraordinaire, pour ôter au Prince d'Orange les moyens non-seulement de traverser les desseins du Roi d'Angleterre, mais encore d'employer tôt ou tard les régiments anglois contre la France. Aujourd'hui, cependant, les choses paroissent changer de face. Les régiments rappelés restent en Hollande, et le Prince d'Orange conserve toujours le pouvoir de les conserver. Si donc le Roi d'Angleterre n'enjoint pas expressément, sous les peines les plus sévères, à tous officiers et soldats de quitter le service étranger, il ne doit pas compter sur la solde convenue des 2,000 hommes, et toute illusion sur ce point doit être dissipée dans l'esprit du comte de Sunderland. Quant à l'armement désiré, il s'agissoit de mettre vingt-cinq vaisseaux à la mer pour empêcher les Hollandois de favoriser les desseins de la Suède. « A cette condition, » disoit Louis XIV, « je pourrai me résoudre à supporter quelque partie de la dépense. Mais le Roi d'Angleterre se devra contenter de 3 ou 400,000 livres au plus. C'est uniquement sur ce pied-là que vous devez entrer en négociation avec le comte de Sunderland. Je ne veux pas que vous m'engagiez à rien, que sous cette obligation d'empêcher strictement la réunion des Hollandois à la Suède, pour attaquer le Roi de Danemark : seul avantage qui me reviendrait

« du secours que je donnerois au Roi d'Angleterre.  
 « Mon seul objet est de conserver la paix , au main-  
 « tien de laquelle ce Prince ne me paroît pas moins  
 « intéressé. »

Un subside aussi médiocre, offert à un Prince fort studieux d'argent et d'économie, à un Prince qui craignoit la guerre pour ne pas être forcé de recourir au Parlement, à un Prince dont toutes les ressources pécuniaires passaient dans l'entretien d'une armée suspecte à l'Angleterre; un tel subside flatta médiocrement le comte de Sunderland. Mais d'accord avec le comte Davaux, le marquis d'Alberville écrivoit lettres sur lettres à Jacques II, pour l'effrayer et lui persuader qu'il devoit s'unir étroitement avec la France et le Danemark. Sur ces nouvelles, Jacques II résolut d'armer douze vaisseaux, et Sunderland fit entendre à Barillon que, si Louis XIV vouloit davantage, il lui en faudroit supporter les dépenses. Van-Citers cependant prétendoit que les deux flottes hollandoises étoient destinées à maintenir la paix de l'Europe, et que les États-Généraux n'avoient pas d'autre dessein. Le Roi lui répondit fort vivement : « Cela n'est pas. Je sais que l'on veut  
 « faire la guerre *quelque part*, mais on ne réussira  
 « pas, je l'espère. »

La question du Parlement n'étoit pas résolue, quoique Jacques II eût complètement échoué dans ses mesures pour dominer les élections. Ce dangereux



mécompte n'empêchoit pas qu'il ne fit sans cesse de nouvelles et déplorables tentatives, pour forcer à se déclarer tous ceux qui avoient des emplois, soit à la Cour, soit dans l'armée. Les refus les plus éclatants se multiplioient, et chaque destitution sembloit un appel plus vif à une résistance qui devenoit une affaire d'honneur. Malgré ces avertissements sur le véritable esprit de la nation, l'on ne parloit qu'avec une superbe jactance de l'effet prodigieux qu'avoit dû produire le rappel des régiments sur le Prince d'Orange <sup>1</sup>. « C'est une bonne occasion, » disoient quelques-uns des Catholiques, « pour presser les affaires. Il faut profiter de l'étonnement des factieux pour assembler un Parlement au mois de mai, et surtout des espérances que donne la grossesse de la Reine. » Mais le Roi ne partageoit cette confiance présomptueuse que quand le moment de se décider lui paroissoit éloigné. La réunion d'un Parlement quel qu'il fût lui portoit ombrage, et Sunderland lui en montra tout le péril dans les circonstances présentes. « On a fait, » dit Barillon, « de grands efforts pour l'obliger à tenter quel en seroit le succès. Il y a eu beaucoup d'intrigues et de cabales de Cour sur cela, dirigées contre mylord Sunderland. Mais la Reine le soutient; elle se con-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

« duit par ses avis, et Sunderland l'a emporté. Les « élections ne seront point ordonnées. »

Ni le Roi ni Sunderland ne se trouvoient en état de subir cette épreuve hasardeuse, dans le système actuel du Gouvernement; et le Ministre surtout ne pouvoit pas se dissimuler qu'il auroit également à combattre le parti populaire et le parti qui l'accusoit déjà de ne pas faire assez pour les Catholiques. Triste et périlleuse position d'un homme d'État, qui croit pouvoir se maintenir par une faction qu'il aura servie pour s'élever par elle et au-dessus d'elle! S'il n'a pas une de ces ames fortes et indomptables qui ne voient dans les factions que ce qu'elles sont, un instrument d'ambition qu'il faut nécessairement briser quand le moment est venu, sa condition est de rester lui-même son esclave jusqu'à ce qu'il soit sa victime.

Le Roi n'osoit donc ni convoquer le Parlement, ni se préparer à la guerre; ni se refuser aux propositions de Louis XIV. Barillon avoit offert 400,000 liv., et Jacques II vouloit bien armer vingt-cinq ou trente vaisseaux pour la fin de mai, faire même toutes les démonstrations qui pourroient rendre les États-Généraux plus circonspects, mais il ne vouloit ni les attaquer actuellement, ni s'exposer à la guerre pour le Roi de Danemark, ni entreprendre un armement un peu sérieux à moins de 600,000 livres. Quant aux régiments anglois, il avouoit tout le danger qu'il y auroit maintenant de ne pas les enlever au Prince

d'Orange, et il promettoit de publier une proclamation qui rappelleroit les officiers et les soldats, sous les peines les plus sévères.

Le Roi de France répondit que, par le fait, Jacques II n'avoit aucun risque de guerre à courir. « D'abord, » disoit-il, « on n'oublie aucun moyen « pour déterminer la Cour de Danemark à satisfaire le duc de Holstein. Cette Cour a déjà offert « les comtés d'Oldembourg et d'Elmensfort. Si elle « consent à y joindre le bailliage et la résidence de « Gottorp, tous les différens seront aplanis. Mais « pour soutenir cette négociation, il fera déclarer « aux États-Généraux que, si leurs vaisseaux nouvellement armés doivent se réunir à la Suède pour « attaquer le Danemark, il est résolu de défendre « son allié. »—« Cette déclaration, » ajoutoit Louis XIV, « accompagnée d'une déclaration semblable de la « part de l'Angleterre, et soutenue par trente bons « vaisseaux anglois, feroit certainement en Hollande « une impression capable de prévenir l'exécution de « tous projets de guerre. » Cependant il prévoyoit le cas où ces déclarations simultanées n'empêcheroient pas le Prince d'Orange de joindre la flotte hollandaise à la flotte suédoise. Dans cette supposition, il faudroit que le Roi d'Angleterre envoyât ses vaisseaux dans la Norwége, tout en déclarant qu'il n'avoit d'autre intention que de secourir le Roi de Danemark, si ce Prince étoit attaqué. Ces démonstrations

vigoureuses porteroient sans doute les États-Généraux à ne pas se prêter aveuglément aux desseins du Prince d'Orange. « Enfin, » disoit-il, « si le Roi  
« d'Angleterre examine bien tous les avantages qu'il  
« peut tirer de cet armement, il n'hésitera point à  
« s'engager aux conditions que je demande, et à se  
« contenter des 400,000 livres que vous lui avez  
« offertes de ma part. Je veux bien néanmoins aug-  
« menter encore de 100,000 livres le pouvoir que je  
« vous ai donné; en sorte que vous pourrez par de-  
« grés offrir, à toute extrémité, jusqu'à 500,000 liv.,  
« et même promettre une nouvelle gratification au  
« comte de Sunderland, de 10,000 écus, pourvu  
« que cette flotte puisse être mise en mer au plus  
« tard dans la fin de mai, et que la déclaration que  
« je viens de vous expliquer se fasse incessamment  
« et en même temps, par mon ambassadeur et par  
« le ministre d'Angleterre. » Ensuite et par réflexion,  
Louis XIV ajoute un *post-scriptum* à la lettre. « Je  
« vous autorise, » dit-il, « à traiter, sans attendre de  
« nouveaux ordres, pour 600,000 livres, à toute ex-  
« trémité. »

Louis XIV craignoit perpétuellement que la force des choses ne fît tout à coup réunir l'Angleterre à la Hollande. Il avoit toujours présent le souvenir de la Triple Alliance. A la vérité, il connoissoit les vifs desirs de Jacques II pour un système que tout rendoit maintenant impraticable; mais il avoit appris à

connoître ses foibles volontés. Sans doute en permettant à Barillon d'offrir 600,000 liv., Louis XIV, dans l'état présent de l'Europe, ne pouvoit acheter le ministre, la flotte et le Roi d'Angleterre à meilleur marché. Mais on ne comprend pas que, pouvant acheter tout cela d'une manière plus décisive pour lui et pour ses projets ultérieurs, il ait mis le Roi et son ministre dans la nécessité d'hésiter, ne fût-ce que par l'humiliation de négocier pour 30 et 40,000 liv. de plus ou de moins. Cette politique vénale et subalterne est la plaie honteuse de ce règne comme du précédent. Comment, aux jours du péril, s'élever à des pensées magnanimes, à des résolutions courageuses, quand on est descendu si bas ?

Jacques II montra une extrême répugnance à tout ce qui pouvoit l'entraîner à la guerre <sup>1</sup>. Il avouoit que sa couronne seroit compromise par des engagements avec la France. Il désiroit cependant avoir une flotte, et il rappeloit quelquefois ses sentiments anglois, même dans les espérances qu'il sembloit donner à Louis XIV de s'attacher aveuglément à son char. « Je m'engage à tout », disoit-il, pressé par Barillon ; « à tout, excepté de faire la guerre. Peut-être même serai-je engagé peu à peu. Mais quand j'aurai une flotte en mer, on verra que je parlerai plus haut. »

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

Barillon avoit proposé d'affecter à cet armement la solde promise pour les deux mille hommes, par la France, et Louis XIV avoit approuvé cette offre. Mais Sunderland prétendit qu'il ne connoissoit aucun moyen de la faire accepter par Jacques II. « Son « *entêtement*, » disoit-il, « pour avoir des troupes « vous est connu. »

Enfin Jacques II, après beaucoup d'hésitations, promit d'armer vingt vaisseaux et huit brûlots pour la fin de mai. Il ne voulut pas cependant qu'ils fussent envoyés dans la Norwége; il pensa qu'il valoit mieux les tenir aux Dunes. « Les États-Généraux, « en les voyant si près des côtes de Hollande, croi- « ront facilement, » disoit-il, « que cette flotte seroit « bientôt réunie, s'il le falloit, à une escadre fran- « çaise. Autrement la présence de ces vaisseaux dans « le Nord donneroit au prince d'Orange un prétexte « pour les attaquer et commencer ainsi une guerre « qu'il faut éviter. » Quant à la déclaration à faire simultanément par les deux Rois, Jacques II y consentoit, mais à condition qu'il écarteroit de la sienne tout ce qui, dans les termes, pourroit annoncer des résolutions hostiles, ou amener la nécessité de la guerre.

En rendant compte de ces dispositions, Barillon demanda que, pour presser la négociation (déjà le mois d'avril étoit commencé), la gratification de 30,000 liv. pour Sunderland fût portée à 60,000 liv.

Louis XIV ne répondit rien sur ce dernier point ; mais il débuta par annoncer qu'il enverroit incessamment des fonds pour la solde des deux mille hommes. Il avoit dit positivement au comte Davaux que les armemens de Hollande n'étoient point pour le Nord. Il consentit donc à ce que les vaisseaux anglois demeurassent aux Dunes et dans la Manche, tant qu'ils y pourroient donner à la Hollande assez de crainte pour l'empêcher d'éloigner les siens et de les envoyer dans le Nord. Mais si, contre son opinion, les États favorisoient le renouvellement de la guerre, il exigeoit que le Roi d'Angleterre s'engageât immédiatement à secourir le Roi de Danemark. Barillon, en cas de refus, devoit traîner les négociations en longueur, sans les rompre, jusqu'à ce que l'on connût mieux les desseins du prince d'Orange et du Roi de Suède.

Cependant le Roi d'Angleterre venoit d'apprendre que les vaisseaux d'Amsterdam étoient descendus au Texel : on lui mandoit aussi, et le fait n'étoit pas vrai, que les troupes suédoises alloient marcher vers le pays de Schone. Les affaires en Hollande prenoient chaque jour un caractère d'irritation plus marqué au sujet de la brigade angloise ; et quoiqu'il affectât beaucoup de hauteur et même de vanité, en disant à Van-Citers que, s'il vouloit la guerre, il avoit déjà cinquante-huit vaisseaux prêts à sortir, et cinquante-huit autres qui les suivroient au premier ordre, il

demandoit avec une sorte d'inquiétude à Barillon si l'on ne recevroit pas bientôt des nouvelles de France. A la réception de la lettre de Louis XIV, l'on s'occupa de régler les conditions de l'armement, et le projet de traité fut arrêté en ces termes, le 29 avril :

« Le Roi d'Angleterre mettra vingt vaisseaux et huit brûlots en mer, dans un mois au plus tard ;

« Son ministre à La Haie parlera en la manière dont on est convenu ;

« Les vaisseaux demeureront aux Dunes ou dans la Manche, selon que Sa Majesté Britannique trouvera plus convenable, pendant quatre mois ;

« Le Roi très-chrétien fera remettre à Londres la somme de 500,000 liv. dans un mois, *et le reste de mois en mois, par paiements égaux.* »

Ces derniers mots s'appliquoient à la solde des deux mille hommes, que le Roi vouloit faire remonter d'abord au 1<sup>er</sup> mars, et enfin au 1<sup>er</sup> avril. Mais en envoyant ce projet de traité, Barillon annonçoit que le comte de Sunderland paroissoit exiger pour lui 60,000 liv., au lieu des 30,000 liv. qui étoient offertes. Sans cette augmentation, la conclusion du traité pouvoit éprouver des difficultés.

Mais déjà Louis XIV avoit acquis la certitude que la flotte hollandoise ne se porteroit pas vers le Nord, et que, pour cette année, il n'y auroit point d'hostilités entre la Suède et le Danemark. Il avoit donc



ordonné à Barillon de ne plus presser le Roi d'Angleterre sur ce point, et de lui laisser prendre telles résolutions qui lui sembleroient convenir au bien de ses affaires. Sa lettre étoit du 4 mai; deux jours après, en recevant le projet du traité, il se référa brièvement à sa dépêche du 4. Il n'avoit aucune raison, disoit-il, de prendre cette année aucune précaution nouvelle. « La Cour où vous êtes, » ajoutoit-il, « doit bien se contenter que je commence à payer, « du 1<sup>er</sup> de ce mois, des régiments qui ne sont pas « même encore sur pied. » Dans cette courte et sèche réponse, il n'étoit pas dit un seul mot des 60,000 liv. demandées pour le comte de Sunderland, qui sans doute en conçut quelque ressentiment. Le même jour, 6 mai, Louis XIV manda au comte Davaux qu'il ne devoit en aucune manière s'occuper des moyens d'apaiser les mécontentemens, qui alors étoient devenus extrêmes, entre les États-Généraux et Jacques II. « Il faut, » disoit-il, « laisser aux ministres du Roi « d'Angleterre le soin de trouver les expédients les « plus convenables pour les faire cesser, et pour qu'on « n'en vienne de part ni d'autre à une rupture. Cette « mésintelligence servira plutôt à maintenir la paix « de l'Europe qu'à la troubler. » Hélas ! en suivant les conseils d'une politique si raffinée, Louis XIV ne prévoyoit pas que cette mésintelligence, excitée avec tant de soin par ses Ambassadeurs, devoit bientôt ravir trois Couronnes au Roi d'Angleterre, mettre

le prince d'Orange à la tête de tous les ennemis de la France, exciter une guerre sanglante, longue, universelle, et prolonger pour cent cinquante ans peut-être la proscription de la Religion catholique.

La direction des affaires de Jacques II en Hollande se ressentait nécessairement du caractère de cette singulière négociation avec la France, où Louis XIV dédaigna enfin d'avoir, pour une enchère de 30,000 livres, une flotte tout entière et le premier Ministre de trois royaumes. Lorsque les États-Généraux, par leur résolution du 16 mars, eurent pour la seconde fois refusé de renvoyer les régiments en corps, permettant néanmoins aux officiers de quitter leur service ou d'y rester, plusieurs de ces officiers demandèrent au marquis d'Albeville si le Roi leur souverain vouloit absolument les troupes en corps, ou s'il se contenteroit qu'ils retournassent en Angleterre, individuellement et sans leurs soldats. D'Albeville n'eut rien à leur répondre. Alors, dans l'incertitude s'ils seroient replacés en Angleterre, ils prirent leur parti qui fut de rester, excepté les trente-sept qui se décidèrent à partir.

Les États avoient nié qu'il existât aucune capitulation, et le fait se trouvoit exact, du moins pour eux; mais il s'en trouva une dont la Cour d'Angleterre ignoroit même l'existence, et que le hasard fit découvrir dans les papiers du feu comte d'Ossory, qui, sous le dernier règne, avoit commandé les

troupes angloises au service de Hollande. Ossory l'avoit conclue en 1678 avec le prince d'Orange, et celui-ci l'avoit signée comme Capitaine-Général. Un des articles portoit formellement que le Roi d'Angleterre pourroit faire le rappel de ce corps, toutes les fois qu'il le trouveroit nécessaire. Fort de cette capitulation, le marquis d'Albeville, déclinant tout argument sur les faits précédents, sur les traités de la Reine Élisabeth, sur ce qui avoit pu être établi par l'usage, s'attacha au droit positif, et réclama les régiments.

Cette découverte d'un acte formel sembloit devoir changer tout-à-coup la face des choses. Mais le prince d'Orange avoit affirmé aux États qu'il n'existoit point de capitulation <sup>1</sup>, et par le fait elle se trouvoit nulle, puisque les États-Généraux ne l'avoient ni ratifiée, ni même connue. Le Prince, embarrassé de cet incident, fit venir le Grand-Pensionnaire, et témoigna un grand mécontentement. « Je n'aurois jamais cru, » lui dit-il, « que le Roi « d'Angleterre voulût ainsi prostituer mon nom et « mon caractère. Le feu Roi, aussi bien que celui- « ci, avoit jusqu'à présent gardé le secret sur « cette capitulation, qui a été faite uniquement sur « l'assurance donnée par Charles II qu'il alloit rompre « avec Louis XIV. » Le Pensionnaire lui fit aisément

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.

comprendre qu'il auroit dû faire insérer dans cet acte les motifs puissants qui l'avoient alors déterminé. Ces motifs le justifieroient aujourd'hui de ne l'avoir pas soumis à la ratification des États, et prouveroient que la capitulation étoit nulle, puisque le Roi Charles II n'avoit pas accompli sa promesse contre la France.

Le mémoire du marquis d'Albeville étoit du 8 avril. Le lendemain, les États, que le Pensionnaire avoit eu l'art d'engager dans la querelle produite par la correspondance de Stewart, prirent une Résolution pour demander réparation au Roi d'Angleterre de l'écrit publié sous le titre de *Parlamentum pacificum*. Cet écrit étoit la réponse imprimée avec une permission extraordinaire du comte de Sunderland, où l'on prétendoit que la lettre du Pensionnaire Fagel à Stewart étoit supposée; par conséquent la querelle devoit naturellement rester entre Stewart et Fagel. Mais, soit que tout devienne un malheur pour les malheureux, soit plutôt qu'un malheur continuel ne soit que la conséquence d'une continuelle imprudence, l'auteur du pamphlet imprimé par autorisation du Président du Conseil d'Angleterre, y avoit dit, fort malhabilement et fort inutilement, que les États-Généraux avoient fondé leur République *sur la rébellion*. De là cette demande en réparation, qui associoit maintenant les États-Généraux à l'affaire des lois pénales et du Test.

C'étoit aussi une manière d'écarter les mémoires du marquis d'Albeville contre le docteur Burnet.

Le Roi, qui en fut promptement informé, disoit hautement que, quand on lui auroit renvoyé ses troupes et chassé le docteur Burnet, il verroit ce qu'il auroit à faire pour empêcher que, dans les livres qui s'imprimoient en Angleterre, on n'examinât la manière dont la République de Hollande s'étoit formée. « Toutes ces aigreurs de part et d'autre, » disoit Barillon, « peuvent aller bien loin. » Et il avoit raison. Lorsque Van-Citers présenta au Roi la résolution des États contre le *Parlamentum pacificum*, ce Prince lui dit : *Je consulterai l'Ambassadeur d'Espagne*. Mot ingénieux et piquant ; mais, avant de le dire, il eût fallu être décidé sur la paix ou la guerre.

Quant aux régiments, les États-Généraux déclarèrent que, ni le prince d'Orange ne leur ayant jamais communiqué la capitulation de 1678, ni le Roi Charles II et le Roi son frère n'en ayant demandé la ratification, ils persistoient dans leurs décrets précédents.

Lorsqu'ils prirent cette Résolution, Jacques II avoit déjà publié une proclamation qui, sous peine d'en courir sa haute indignation, enjoignoit de retourner en Angleterre à tous ses sujets actuellement au service des États-Généraux ou au service particulier des habitants des Provinces-Unies, officiers et sol-

dat, matelots et tous autres gens de mer, tels que maîtres de navires, pilotes, mariniers, charpentiers, etc. Louis XIV trouvoit cette proclamation bien foible, puisqu'elle ne prescrivait aucune peine spéciale ni dans les personnes, ni dans les biens de ceux qu'elle devoit atteindre. Cependant il étoit ordonné aux officiers de la marine royale de saisir sur les vaisseaux hollandois les gens de mer, nés anglois, qui s'y trouveroient; et si cet ordre n'étoit pas une vaine menace, il étoit impossible que son exécution n'entraînât pas nécessairement la guerre avec les États-Généraux <sup>1</sup>. C'est à cette occasion que Jacques II menaçoit Van-Citers de cinquante-huit vaisseaux de guerre prêts à partir au premier signal, et de cinquante-huit autres qui pouvoient immédiatement les suivre. Mais Van-Citers mandoit en Hollande qu'il falloit croire précisément le contraire; que si le Roi souhaitoit la guerre, il ne trouveroit pour la faire ni soldats, ni matelots, aucun d'eux ne voulant servir contre la Religion Protestante; que trois cents ouvriers s'étoient enfuis de Chatam, parce qu'ils n'étoient pas payés; que, dans la levée actuelle de trois régiments, ordonnée par le Roi, on ne pouvoit enrôler que des débauchés et des misérables; enfin que Sa Majesté Britannique ne pourroit certainement pas réussir dans ses projets ac-

---

<sup>1</sup> Lettres du comte Davaux.

tuels, et que les Catholiques verroient bientôt l'abîme où ils couroient en aveugles se précipiter. Les trois régiments dont parle Van-Citers devoient former le corps de deux mille hommes que Louis XIV avoit promis de solder; et Jacques II, ne pouvant plus compter sur les troupes de Hollande, faisoit recruter en Angleterre.

Au milieu de toutes ces négociations, où la Cour d'Angleterre monroit plus d'irritation et de jactance que de fermeté, le marquis d'Albeville se trouvoit personnellement dans un embarras humiliant pour son souverain autant que pour lui-même. Le Pensionnaire Fagel se monroit de plus en plus indigné contre ceux qui nioient sa lettre au docteur Stewart. « Je ne souffrirai jamais, » disoit-il à tous les Ministres étrangers, « que l'on cherche à me déshonorer<sup>1</sup>. Si le Roi d'Angleterre s'attaque à moi davantage, il se repentira de m'avoir poussé à bout. J'ai entre les mains des pièces que je produirai en temps et lieu. Je montrerai à toute l'Angleterre à quel prix le Roi de la Grande-Bretagne doit au prince d'Orange son consentement à la révocation du Test; et peut-être ces révélations ne feront pas un très-bon effet pour lui, sur l'Angleterre et sur d'autres Cours de l'Europe. J'espère que les États et le prince d'Orange me permettront

---

<sup>1</sup> Lettres du comte Davaux.

« de me justifier ainsi. Mais, dussent-ils s'y opposer, « et dussé-je par là perdre mes emplois, je ne souffrirai pas que l'on me perde d'honneur. »

Ces menaces et la demande en réparation faite par les États-Généraux, sur le *Parlamentum pacificum*, inquiétoient surtout d'Albeville, qui craignoit que l'on ne publiât non-seulement les lettres du docteur Stewart, mais encore les conversations que lui-même avoit eues avec le Grand-Pensionnaire, à son retour d'Angleterre. D'Albeville réellement s'étoit vanté d'avoir inutilement fait tous ses efforts pour que Jacques II adoptât les sentiments du prince d'Orange contre la révocation du Test. Il prétendoit en avoir parlé très-fortement au Roi, jusqu'à six reprises différentes. Enfin le Roi lui auroit fermé la bouche en lui disant : « J'ai eu la patience de vous écouter cinq fois sur le même sujet ; « vous devez assez connoître ma volonté. » C'étoit là surtout ce que d'Albeville craignoit de voir publier, autant par rapport à Louis XIV, dont il étoit pensionnaire, qu'à Jacques II, dont il étoit le Ministre. Après cela, et indépendamment du caractère présomptueux et foible du Roi son maître, peut-on s'étonner de l'ascendant que prenoient dans ces négociations et le prince d'Orange et les États-Généraux, sur de tels négociateurs ?

Le comte Davaux ne pensoit pas que les armements actuels de la Hollande fussent destinés pour



le nord de l'Europe, et il avoit raison; cependant il ne partageoit pas l'opinion du marquis d'Albeville, qu'ils fussent préparés contre l'Angleterre, au moins par les États-Généraux. « Je n'y vois, » disoit-il, « nulle apparence. Les États n'entreprendront rien contre Sa Majesté Britannique; mais ils n'évi-  
« teront aucune des occasions que ce Prince leur  
« donnera. Ils sont fort irrités contre lui, et ne le  
« craignent nullement : deux fortes raisons pour les  
« obliger à ne pas reculer. Je ne voudrois pas ré-  
« pondre que le prince d'Orange ne hasardât quelque  
« chose, si la Reine accouchoit d'un Prince. Mais, dans  
« ce cas, il commenceroit par des soulèvements dans  
« le Royaume, et personne ne peut dire si les États-  
« Généraux s'en mêleroient. Je puis bien assurer que  
« dans le commencement ils ne se joindroient pas  
« à lui; mais on peut raisonnablement penser qu'ils  
« le seconderoient ouvertement, ou ne le feroient pas,  
« selon que ses affaires iroient bien ou mal. » C'est alors que Louis XIV donna l'ordre au comte Davaux de ne s'employer d'aucune manière à empêcher une rupture entre Jacques II et les États-Généraux. Huit jours auparavant, c'est-à-dire le 22 avril, il avoit donné un ordre tout contraire.

-Louis XIV et son ministre en Hollande se trompoient alors; mais ils ne s'abusèrent pas long-temps. Jacques II lui seul s'obstinoit contre l'évidence, malgré les avis qui ne tardèrent pas à lui être don-

nés et successivement prodigués. Déjà, sur la fin de l'année dernière, on avoit remarqué des entrevues mystérieuses entre le prince d'Orange et les Envoyés des Cantons protestants de la Suisse. Ils étoient venus sous le motif ostensible de solliciter quelques secours pour les Religionnaires piémontois qui fuyoient de leurs vallées, comme les Religionnaires de France. Mais il fut secrètement question de l'accession des Cantons à la ligue d'Augsbourg; et le comte Davaux, qui n'avoit pas su bien précisément ce qui avoit été résolu, soupçonnoit que du moins le prince d'Orange s'étoit ménagé des intelligences avec eux, pour s'en servir au moment opportun. Tout cela étoit couvert du prétexte, alors très-spécieux, d'une guerre prochaine. Quelques mois après, et lorsque les armemens de Hollande furent ordonnés, on vit arriver de Dusseldorf à la Haie le Général des troupes de Brandebourg, qui eut de fréquentes conférences avec le prince d'Orange. Il s'agissoit d'envoyer neuf mille hommes de Brandebourg dans le duché de Clèves, pour la sûreté du Bas-Rhin; et le duc de Juliers devoit avoir deux mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux dans ses États. Ainsi le prince d'Orange, qui d'ailleurs faisoit retenir la Brigade angloise, prenoit peu à peu les mesures convenables pour avoir des forces considérables de terre et de mer. A la vérité, les conférences du général Spaen furent sans résultat pour le moment,

parce qu'il s'éleva quelques débats entre les États-Généraux et l'Électeur; mais cette mésintelligence n'eut pas de durée : il se fit bientôt de nouvelles négociations qui finirent par un traité.

On a vu comment les États-Généraux eux-mêmes furent amenés, pour le fatal écrit du *Parlamentum pacificum*, à intervenir dans une querelle toute personnelle au prince d'Orange et au Grand-Pensionnaire. Par là, tout le peuple des Provinces-Unies prit part aux affaires d'Angleterre comme à celles mêmes de la République, et regarda bientôt le prince d'Orange comme le protecteur naturel et nécessaire de la Religion protestante. Les pamphlets et les journaux y contribuoient puissamment. Outre tous les écrits sur la réponse au docteur Stewart, il s'en distribuait de nouveaux contre le Roi de France et le Roi d'Angleterre. Le marquis d'Albeville demandoit qu'ils fussent brûlés par la main du bourreau, et n'obtenoit pas plus de satisfaction des États-Généraux, que Jacques II n'en avoit accordé pour le *Parlamentum pacificum*. Seulement il en résultoit ce discrédit qui s'attache toujours aux menaces vaines, et, ce qui étoit plus dangereux, une plus grande publicité aux écrits dénoncés. L'impunité accroissoit l'audace et la licence. On avoit jadis imprimé le procès et la mort de Charles I<sup>er</sup>; on le publia de nouveau, mais avec ce titre tout à-la-fois insolent et menaçant : *L'irrévocabilité du Test*,

*prouvée par la mort de Charles I<sup>er</sup>*. Comme si, disoit le comte Davaux, on vouloit faire entendre qu'il en coûteroit la tête au Roi d'Angleterre.

Un de ces nombreux écrits avoit pour titre : *Le Triomphe de la liberté*. Il contenoit tout-à-la-fois des raisonnemens et des faits qui fixoient particulièrement l'attention publique. Parmi ces faits particuliers, on soutenoit que le comte Davaux avoit offert au Grand-Pensionnaire deux millions de la part du Roi de France. L'assertion étoit sérieuse. La personne de Louis XIV étoit d'ailleurs insultée violemment, et l'on pressoit vivement le comte Davaux de sommer le Pensionnaire de déclarer si réellement l'offre des deux millions lui avoit été faite. Davaux ne crut pas devoir imiter les inutiles réclamations de d'Albeville. Peut-être avoit-il des raisons de garder le silence. L'exemple du comte de Sunderland peut justifier toutes les conjectures. Il est vrai que Sunderland ne coûtoit pas si cher.

La Gazette de Rotterdam avoit annoncé que, si la Reine d'Angleterre accouchoit d'une Princesse, le Roi et son Conseil régleroient la succession, de manière à en priver la princesse d'Orange. Le marquis d'Albeville, qui n'étoit plus occupé, au nom du Roi son maître, que de la guerre des pamphlets, en adressa de grandes plaintes aux États-Généraux, et obtint une rétractation du journaliste. « Mais, » disoit le comte Davaux à Louis XIV, « la rétractation

« est de telle sorte, qu'il eût mieux valu ne point  
« la demander. Cette affectation de faire sa cour au  
« prince d'Orange ne produit pas tout le bon effet  
« que le marquis d'Albeville s'imagine. Cela passe  
« pour une bassesse inutile, et une flatterie fort à  
« contre-temps. » Ces expressions sévères semblent  
indiquer assez clairement que l'Envoyé d'Angleterre  
s'appliquoit à persuader au prince d'Orange que l'on  
n'avoit jamais pensé à le priver de la succession.

Malgré la rétractation du journaliste de Rotterdam, on vendoit et l'on répandoit publiquement un livre que l'on attribuoit au docteur Burnet. « Ce livre  
« est si fort et si précis, » disoit le comte Davaux,  
« qu'on le doit regarder comme un manifeste pour  
« servir à une guerre. On y soutient que la princesse  
« d'Orange et son mari sont héritiers de la Couronne,  
« à l'exclusion du Roi régnant, qui n'a pu le devenir  
« comme Catholique. Il est à croire que l'on se ser-  
« vira de ces raisons-là, quand on verra que la Reine  
« d'Angleterre sera accouchée d'un Prince. Il n'y a  
« pas un mot, dans les pages 138 et 139 de ce li-  
« belle, qui ne marque, avec les termes les plus inso-  
« lents du monde, la disposition où semble être le  
« prince d'Orange d'exécuter quelque violente réso-  
« lution. »

Tandis que, par le moyen de la presse, tous les esprits étoient si vivement sollicités contre le Roi d'Angleterre, il arriva un évènement qui devint une

occasion nouvelle de popularité pour le prince d'Orange, et de haine publique pour ses ennemis. Il avoit un mépris naturel pour tous les périls qui pouvoient menacer sa personne, soit par ce grand courage de l'ame qui faisoit dire au duc de Guise : Ils n'oseroient ! soit par les sentiments qu'il avoit sucés dès son enfance dans la doctrine de Calvin sur la prédestination. Tous les hommes qui ont fortement remué le monde, César, Mahomet, Cromwell, Frédéric II, Napoléon, croyoient à la fatalité, dogme favorable aux ambitieux, mais destructeur de toutes libertés morales et politiques. Guillaume s'étoit trouvé déjà dans un péril imminent d'être enlevé et conduit en France par un gentilhomme du Piémont, qui avoit tué son colonel, et qui espéroit mériter sa grace et rétablir sa fortune par un coup hardi. Le hasard seul avoit contrarié l'entreprise ; et Guillaume, qui marchoit toujours sans gardes, comme un simple citoyen, prit enfin des précautions, à l'évènement dont on va parler.

« Un homme du pays d'Osnabruck, nommé Grons-  
«feldt<sup>1</sup>, lui avoit demandé sûreté, pour lui révéler  
« un projet d'attentat contre sa vie. Cet homme étant  
« venu, a déposé que, se trouvant à Amsterdam dans  
« une misère extrême et accablé du chagrin de se  
« voir réduit à la mendicité, après avoir servi long-

---

<sup>1</sup> Lettre du comte Davaux.

« temps à la guerre, il exhaloit souvent son désespoir  
« en disant qu'il étoit capable de tout entreprendre.  
« Un inconnu, qui un jour l'avoit entendu, lui donna  
« quelques secours. Peu de temps après, disoit-il,  
« cet inconnu lui avoit offert de le combler de biens,  
« s'il vouloit empoisonner la personne qu'il lui nom-  
« meroit. Gronsfeldt, s'étant prêté à la proposition,  
« reçut le lendemain une fiole de poison. L'inconnu  
« lui dit que ce poison n'altéroit ni le goût ni la cou-  
« leur du vin; qu'il falloit en faire l'essai sur son hôte,  
« qui en mourroit en deux heures. Cet hôte, disoit  
« l'inconnu, est un misérable et un homme obscur  
« auquel on ne feroit nulle attention. Si vous faites  
« sur lui, ce soir même, l'expérience du poison,  
« demain matin, un homme qui portera une plume  
« blanche vous remettra deux cents *guinées*, et vous  
« donnera toute assurance d'en recevoir dix mille si  
« vous empoisonnez le prince d'Orange. Gronsfeldt  
« prit la fiole, et se rendit à son hôtellerie; mais,  
« saisi de remords, il partit dès le lendemain, et re-  
« tourna dans le pays d'Osnabruck, d'où il avoit  
« écrit au prince d'Orange pour lui demander à venir  
« faire cette révélation. »

Le Prince avoit complètement méprisé cet avis, croyant avec assez de vraisemblance que Gronsfeldt avoit imaginé un faux complot pour tirer de lui quelque récompense. Mais, à la dernière foire de La Haye, Gronsfeldt se sentit frappé dans la foule,

et s'écria : Je suis blessé ! Il avoit reçu, en effet, dans les reins, un coup de stylet profond de deux doigts.

Cet événement réveilla naturellement l'attention du prince d'Orange. La justice fit des perquisitions pour découvrir s'il étoit vrai que Gronsfeldt eût mangé, dans les tavernes qu'il indiquoit, avec la personne dont il avoit donné le signalement et qui avoit payé pour lui. « C'est tout l'éclaircissement que « l'on pouvoit avoir, » dit le comte Davaux, « parce « que Gronsfeldt, suivant sa déclaration, n'a jamais « su où demeuroit cet inconnu. Il ne connoissoit ni « son nom ni son pays; il a seulement dit que l'in- « connu parloit mal françois, et il le croyoit An- « glois. »

Le comte Davaux, qui raconte ces faits, examine les circonstances qui peuvent inspirer de raisonnables doutes sur un complot d'assassinat contre le prince d'Orange. Comment Gronsfeldt n'a-t-il pas cherché à mieux connoître cet inconnu, son nom, sa demeure, son pays? S'étant chargé du poison, ayant aussitôt éprouvé des remords, comment n'est-il pas allé tout révéler au Prince, ou du moins au Magistrat? Pourquoi n'a-t-il pas gardé le poison? « Mais, » ajoute le comte Davaux, « comme on n'agit « pas toujours de sang-froid en ces sortes d'occasions, « l'on ne peut tirer de là aucune conséquence cer- « taine. D'ailleurs, suivant la déclaration de Grons-



«feldt, cet inconnu, ayant su le lendemain que l'expérience promise n'avoit pas été faite, le pressa de «tenir sa promesse, et le menaça que, s'il y manquoit, il éprouveroit que l'on ne se seroit pas ouvert impunément à lui sur un dessein de cette nature. Ce fut enfin sur cette menace que Gronsfeldt sortit le jour même d'Amsterdam.»

Après tout ce détail, le comte Davaux ajoute, mais en chiffres, une circonstance particulière qui regardoit le marquis d'Albeville. «J'ai appris par lui,» dit-il, «qu'un Anglois demeurant à Amsterdam a été «caution pour Gronsfeldt; que ce même Anglois vint «trouver le marquis d'Albeville la semaine dernière «(*lettre du 31 mai*), et qu'il l'informa de toute cette «affaire, dont il se trouvoit en peine, parce qu'on «étoit venu l'interroger sur les motifs qu'il pouvoit «avoir eus d'être la caution de cet homme.»

Le comte Davaux ne donne plus d'autres détails, et cette affaire mystérieuse n'eut d'autre suite que de procurer au Prince l'occasion d'avoir des gardes, quand il sortoit de La Haye pour aller à son château de Loo.

Sans doute on peut dire avec le comte Davaux, que cette conspiration contre la vie du prince d'Orange n'étoit qu'une vision; l'on n'en connoît aucune autre trace que sa correspondance même; et les ennemis du Roi d'Angleterre n'osèrent pas l'accuser de celle-ci. Mais dans les temps de fanatisme politique

ou religieux, il se rencontre des hommes qui admettent cette maxime exécrationnelle que *tuer n'est pas assassiner*. Ainsi, lorsque la révolution fut consommée, il y eut contre la personne et la vie de Guillaume de véritables conjurations dont la preuve est irrécusable, que le Roi Jacques II a connues, et qu'il a, non pas autorisées ni approuvées, mais au moins tolérées <sup>1</sup>. Henri III, qui sous des rapports assez nombreux fut reproduit par Jacques II, ne se crut-il pas le droit de faire *tuer* le duc de Guise? L'histoire doit marquer du fer toujours brûlant de l'infamie, les sophistes qui excusent de pareils actes, bien plus encore peut-être que ceux qui les exécutent.

L'homme habile sait également profiter des erreurs ou des fautes de ses ennemis, comme des accidents de la fortune. Aucun événement ne fut plus favorable aux projets du prince d'Orange que la mort de l'Électeur de Brandebourg et de l'Archevêque-Électeur de Cologne. Ces deux Princes moururent presque en même temps. Sans la mort du premier, la conjuration de Guillaume, car maintenant toutes ses démarches vont prendre ce caractère, eût dif-

---

<sup>1</sup> Voyez sur cette expression, qui peut paroître une accusation grave contre Jacques II, et une contradiction formelle avec ses mémoires, la pièce jusqu'ici inconnue, imprimée à la fin de cette histoire.

ficilement réussi ; mais elle étoit inexécutable sans la mort du second.

Le vieux Électeur de Brandebourg , dit le Grand-Électeur, étoit un Prince très-belliqueux, et surtout très-dévoué à la Religion protestante. Sa politique et sa religion avoient le même principe, de fonder au centre de l'Allemagne un centre d'opposition à la puissance de la Maison d'Autriche, toujours menaçante pour les libertés du Corps germanique. Jugeant avec raison que les familles électorales s'affoiblissoient perpétuellement par leur usage de donner des apanages à leurs fils puînés, il résolut tout à-la-fois de ne pas suivre ce dangereux exemple, de créer une grande armée, de former un trésor pour l'entretenir, et de laisser à son fils aîné tout l'héritage de ses États. Cette grande vue politique fut le principe de tout son règne. Forcé d'être dur envers ses peuples pour avoir des soldats et de l'argent, il fut le fondateur de la Monarchie prussienne, devenue si puissante après lui ; mais il la fonda, et ses trois successeurs immédiats l'étendirent par le développement excessif de forces militaires. De là ce moderne système des grandes armées, révolution nouvelle, source inépuisable de nouvelles révolutions, qui exige l'exagération dans les charges publiques, déguise l'épuisement des ressources réelles sous la déception des ressources fictives, impose même les générations qui ne sont pas nées encore,

et appelle tôt ou tard l'intervention violente des forces physiques de la société, partout où les ressorts naturels et invisibles de la force morale deviennent enfin sans force. Quoi qu'il en soit, le Grand-Électeur avoit réglé sa politique sur les intérêts de son système, qui avoit de l'élévation et de la grandeur. Ainsi, quoique zélé protestant, quoique tous les Princes protestants se trouvassent les ennemis naturels de Louis XIV, il s'étoit lié à Louis XIV par un subside, après le traité de Nimègue. « Il croyoit « d'ailleurs avoir à se plaindre de l'Empereur et de « ses Alliés dans la guerre de Hollande, qui, à la « paix générale, n'avoient pas, » disoit-il, « assez re- « connu les services qu'il avoit rendus à la cause de « l'Empire. » Dans ces derniers temps, il se bornoit aux devoirs d'une stricte neutralité. Mais son fils entroit vivement dans les intérêts du parti protestant; et à peine eut-il fermé les yeux de son père, qu'il accorda, comme d'enthousiasme, tout ce que lui demandoit le prince d'Orange, son cousin-germain, qui lui inspiroit une confiance mêlée d'admiration. Par cette alliance, qui fut étendue au landgrave de Hesse, au duc de Lunebourg et au duc de Zell, le prince d'Orange, si effectivement il entreprenoit une invasion en Angleterre, s'assuroit les moyens de rassurer les États-Généraux par des troupes qui protégeroient les Provinces-Unies pendant son absence.

Mais la mort de l'Archevêque-Électeur de Cologne servoit plus efficacement encore les vues du prince d'Orange : elle lui donnoit les moyens de couvrir tous ses desseins, tous ses mouvements, sous la nécessité de mettre la République à l'abri des tentatives de la France.

En effet, l'Électeur qui venoit de mourir, frère de Maximilien duc de Bavière, étoit tout à-la-fois électeur de Cologne, évêque d'Hildesheim, évêque de Liège et évêque élu de Munster. Mais le Pape lui ayant refusé ses bulles pour Munster, il n'en avoit que le temporel. De cette manière, ce Prince étoit très-puissant, moins encore par les vingt mille hommes qu'il pouvoit mettre en campagne, que par la situation relative de ses diverses principautés ecclésiastiques. Par Munster, les Pays-Bas espagnols étoient séparés du nord de l'Allemagne; Cologne commandoit à vingt lieues sur le Rhin, ouvroit un passage dans les Provinces-Unies, interceptoit tout secours de l'Empire. Liège livroit le Brabant. Si Maestricht étoit pris, la Meuse conduisoit au cœur même de la Hollande. Enfin, si le nouvel Électeur étoit comme celui-ci dévoué à la France, les Pays-Bas et les États-Généraux se trouvoient toujours dans les périls qu'ils subirent en 1672.

A l'époque de cette dernière guerre, un Prince de la Maison de Furstemberg étoit devenu le ministre et le souverain même de l'Électeur, qu'il avoit en-

chaîné à la France. Arrêté et déclaré ennemi de l'Empire, il avoit recouvré sa liberté à la paix générale. Louis XIV l'avoit nommé à l'évêché de Strasbourg, lui avoit procuré le chapeau de Cardinal, et dans ces derniers temps l'avoit fait élire Coadjuteur, malgré les efforts de l'Espagne et des États-Généraux. En qualité de Coadjuteur, il se trouvoit maître de toutes les places fortes à la mort de l'Électeur; il espéroit lui-même se faire élire au trône électoral comme aux autres évêchés de Maximilien, comptant sur sa force actuelle et sur l'appui de la France. Mais l'Empire, les États-Généraux et le Pape avoient un intérêt tout contraire; et la guerre pouvant être immédiatement l'effet de cette complication, les États-Généraux surtout se virent dans la nécessité de se préparer à tous les événements. Le prince d'Orange s'en servit avec habileté dans ses négociations avec les Princes de l'Empire. « Si l'élection eût tourné mal, » dit un confident très-intime du prince d'Orange <sup>1</sup>, « l'expédition d'Angleterre étoit manquée ». Il faut assigner à la mort successive et très-rapprochée des deux électeurs de Brandebourg et de Cologne, l'époque précise où le prince d'Orange se fixa dans des projets qui jusque-là étoient dans le vague de son ambition.

Ni lui ni les États-Généraux n'avoient songé à

---

<sup>1</sup> Mém. du docteur Burnet.

faire la guerre dans le Nord ; ils avoient terminé sans peine leurs différens particuliers avec le Roi de Danemark ; et les réclamations du prince de Holstein-Gottorp avoient été confiées à des médiateurs. C'étoit ce changement subit qui avoit tout à coup déterminé Louis XIV à rompre sa négociation avec Jacques II pour l'armement des vaisseaux de l'Angleterre. Mais il ne tarda pas à comprendre la nécessité d'y recourir très-promptement. On verra où conduisirent brusquement l'hésitation de la Cour de White-Hall et la parcimonie de la Cour de Versailles, envers un Prince qu'elle sembloit même dédaigner d'acheter à vil prix.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Nouvel édit pour la liberté de conscience. — Requête des Évêques. — Louis XIV offre des vaisseaux à Jacques II. — Les Évêques sont envoyés à la Tour. — Naissance du Prince de Galles. — Le Comte de Sunderland se déclare Catholique. — Jugement des Évêques. — Enthousiasme du peuple et de l'armée. — Embarras de la Cour. — La mort de l'Électeur de Cologne, favorable au Prince d'Orange, et funeste à Jacques II.

---



## LIVRE XX.

1688. — (SUITE).

TANDIS que la Révolution se préparoit ainsi sur le continent, par un concours extraordinaire de circonstances politiques, la cour d'Angleterre s'abandonnoit sans but et sans règle aux craintes comme aux espérances. Un accident survenu à la Reine, dans les derniers jours d'avril, donna les plus vives inquiétudes. Ce n'étoit qu'une fausse alarme qui se renouvela encore. Mais enfin rassuré sur le présent par les médecins, le Roi, qui avoit reconnu la vanité de ses projets pour obtenir des élections serviles, se crut forcé d'ajourner de nouveau la convocation d'un Parlement. Cependant, afin de pallier ce retard, il publia le 7 mai un second édit sur la liberté de conscience, et annonça que dans le mois de novembre au plus tard le Parlement seroit enfin réuni.

L'édit du Roi fut le dernier coup qui renversa

tout l'échafaudage élevé si péniblement par ses conseillers. Les détails sont nécessaires pour montrer dans toute sa grandeur l'abîme qu'il avoit creusé lui-même. Voici la proclamation royale :

« Par la conduite que nous avons tenue dans tous  
« les temps, le monde doit être persuadé de notre  
« constance et de notre fermeté dans nos résolutions.  
« Mais pour que les personnes faciles ne puissent  
« être abusées par la malice des gens artificieux,  
« Nous avons trouvé à propos de déclarer que, de-  
« puis notre édit du mois d'avril 1687 pour la liberté  
« de conscience, nos intentions ne sont point chan-  
« gées.

« Depuis que nous avons accordé cet édit, notre  
« principal soin a été de le faire exécuter, sans dis-  
« tinction : encouragés surtout par une multitude  
« d'adresses et autres assurances que nos sujets de  
« toute religion nous faisoient passer, en témoignage  
« de leur satisfaction et de leur fidélité.

« Nous n'en doutons pas : le prochain Parlement  
« manifestera les effets de ces bons sentiments, et  
« nous n'aurons pas en vain résolu de faire tous nos  
« efforts pour établir cette liberté de conscience,  
» pour l'asseoir sur des fondements justes et immua-  
« bles, pour assurer enfin à chacun le libre exercice  
« de sa religion à perpétuité. Par-là, les temps à  
« venir recueilleront le fruit d'une loi qu'exige si  
« certainement le bien général de tout le Royaume.

« Mais cette sûreté de Religion et de conscience ,  
 « nous la souhaitons libre du fardeau et de la con-  
 « trainte des serments et des *Tests*, qui, imposés  
 « malheureusement par quelques Gouvernements ,  
 « n'ont jamais pu en soutenir aucun. Ce n'est plus  
 « par de tels moyens que les sujets doivent être éle-  
 « vés aux emplois et aux charges publiques, mais  
 « par leurs services, leur mérite et leur fidélité. Ainsi  
 « nous concluons que non-seulement les bons chré-  
 « tiens, mais encore tous ceux qui s'intéressent à  
 « l'accroissement du bien et de la puissance de cette  
 « nation, se réuniront à nous pour accomplir cet  
 « ouvrage. Quelques-uns de nos voisins (*Allusion*  
 « à la *Hollande*) recevraient peut-être du préju-  
 « dice, et perdroient une partie des grands avan-  
 « tages dont ils jouissent à présent, si la liberté de  
 « conscience étoit bien établie dans nos royaumes,  
 « qui, plus que tous les autres, peuvent s'enrichir  
 « et s'emparer du commerce de toute la terre.

« C'est pour travailler à ce grand œuvre que nous  
 « avons été obligés de changer, dans nos États, plu-  
 « sieurs officiers tant civils que militaires; ne croyant  
 « pas que ceux qui refusent de contribuer à l'éta-  
 « blissement de la paix et de la grandeur de leur  
 « patrie doivent être employés à notre service.

« La paix et la grandeur de ce Royaume, c'est là  
 « ce que nous desirons passionnément. Les hommes  
 « dont l'esprit n'est pas préoccupé doivent le remar-

« quer, dans toute la conduite de notre Gouverne-  
 « ment, dans notre sollicitude pour l'état de notre  
 « flotte et de nos armées, qui, par les bons ordres  
 « que nous donnerons, seront toujours les mêmes et  
 « encore meilleurs, si la sûreté ou l'honneur de la  
 « nation le requièrent.

« Nous recommandons ces considérations à tous  
 « nos sujets, desirant qu'ils fassent réflexion sur le  
 « bonheur dont ils jouissent à présent. Ils doivent le  
 « reconnoître : depuis plus de trois ans qu'il a plu à  
 « Dieu de nous élever sur le trône, il n'a point paru  
 « que nous fussions ce Prince dont nos ennemis vou-  
 « loient épouvanter le monde, notre principal but  
 « ayant toujours été d'être le père et non l'oppres-  
 « seur de notre peuple. C'est pour en donner de  
 « nouveaux témoignages, que nous conjurons tous  
 « nos sujets d'éloigner toute animosité, comme toute  
 « jalousie ; et de choisir, pour le premier Parlement,  
 « des Députés qui contribuent à finir ce que nous  
 « avons commencé pour le bonheur de la Monar-  
 « chie ; ayant résolu de convoquer un Parlement  
 « qui, au plus tard, s'assemblera au mois de novem-  
 « bre prochain. »

L'ordre de publier cette déclaration dans toutes les églises du Royaume fut envoyé aux Évêques, à la date du 24 mai.

Pour ceux qui déjà n'étoient pas engagés au prince d'Orange, l'édit nouveau de Jacques II présentoit

bien peu de raisons persuasives. Qu'étoit la promesse d'un prochain Parlement, lorsque la nation, incessamment abusée, voyoit cette promesse toujours éludée? Le Roi promettoit l'admission aux charges publiques, sans acception de personne, et il avoit commencé par chasser son beau-frère qui s'étoit refusé à devenir Catholique. Il faisoit entendre que la liberté de conscience amèneroit en Angleterre les Calvinistes de Hollande, leurs capitaux et leur industrie; et c'est en Hollande que la nation voyoit son protecteur et l'héritier de la Couronne. Il parloit de la flotte et de l'armée: la flotte s'étoit presque soulevée quand le chevalier Strikland, envoyé contre les Algériens, voulut y faire célébrer le service divin des Catholiques; l'armée étoit surtout l'objet de l'an-nimadversion et des inquiétudes publiques sur le maintien des libertés nationales. Chaque secte de l'Église Protestante vouloit sans doute la liberté de conscience, mais pour elle seule, et comme un moyen de dominer et d'opprimer un jour les autres. Il en faut excepter peut-être la secte des Quakers, qui maintenant suppléoit à un culte purement négatif, par l'innocence des mœurs et la charité. Quant à l'Église Anglicane, elle poursuivoit de ses haines l'Église Romaine qui ne l'avoit pas moins en aversion; mais elle craignoit surtout l'introduction des Non-Conformistes dans les corporations et dans l'État, parce que les deux sectes principales des Non-

Conformistes, étoient ennemies, l'une de la suprématie anglicane non moins que de la suprématie romaine, l'autre de l'épiscopat et de la Royauté : double usurpation, à ses yeux, sur le Royaume du Christ.

Cependant leur haine commune contre les Catholiques les réunissoit maintenant, mais cette réunion n'étoit rien moins qu'une fraternité religieuse. Toutes les sectes ne croyoient ni à la parole de Jacques II, ni à la tolérance qu'il leur offroit au nom des Catholiques; et il est avéré que telle n'étoit pas l'intention de ceux-ci : Jacques II n'a même jamais varié sur ce point. Lorsqu'aux jours de l'adversité, le parti anglican lui demanda et obtint en 1693, pour le reporter sur le trône; lorsque Louis XIV exigea même pour prix de ses secours, la promesse de protéger et défendre l'Église Anglicane, il la donna, mais comme le premier jour de son règne au Conseil, comme à la première séance du Parlement, comme au serment de son Sacre. Ses propres aveux déposent que ni l'autorité de la Sorbonne, ni celle de Bossuet ne purent lever ses scrupules. En un mot, s'il publia son édit nouveau de tolérance, il n'y apporta ni cette raison ferme, ni ce cœur franc et magnanime de son aïeul Henri IV, promulguant l'édit de Nantes. Imbu des sombres doctrines des Pearson et des Allan, aux temps d'Élisabeth, des maximes dures des Louvois et des Séguier qui subjuguèrent Louis XIV, et dont il avoit

déjà lui-même devancé l'application en Écosse, ni lui, ni sa nation, naguère fanatique et toujours farouche d'intolérance, ne vouloient cette liberté des cultes qu'il venoit de proclamer. Ces idées n'étoient pas de son siècle; elles sont le fruit ou de la nécessité qui transige entre deux forces égales et rivales, ou d'une civilisation très-avancée qui éclaire, qui polit, qui énerve peut-être une nation, et qui substitue insensiblement le besoin des richesses ou des jouissances de la vie au besoin impérieux de faire triompher ses dogmes. Telle n'étoit pas la situation de l'Angleterre ni la disposition des esprits.

L'ambassadeur de France écrivit sur-le-champ à Louis XIV, pour lui apprendre cette résolution et ses motifs. « On en attend peu de chose, » dit-il d'abord et à l'instant même. « Le Roi d'Angleterre est « persuadé que, s'il avoit assemblé un Parlement, « les vaisseaux de Hollande auroient paru sur les « côtes, et que le Prince d'Orange n'auroit rien omis « pour exciter des troubles. » C'est là en effet ce que le marquis d'Albeville faisoit craindre par toutes ses dépêches, et le motif décisif que Jacques II opposa aux courtisans qui insistoient pour la convocation d'un Parlement avant les couches de la Reine, qui devoient avoir lieu à la mi-juillet. « Mais, » dit encore Barillon, « il y a au fond une autre raison encore plus décisive, c'est que l'état des affaires ne « promettoit aucun bon succès de cette convocation.

« Cependant, comme tous les esprits sont en suspens, « la déclaration a été publiée, bien plus encore pour « annoncer l'ajournement à six mois, que pour don- « ner une assurance que le Parlement sera effecti- « vement réuni à cette époque. »

Le Roi, immédiatement après, fut averti par le marquis d'Albeville que, s'il naissoit un Prince de Galles et que s'il venoit à mourir lui-même, les principaux Seigneurs d'Angleterre avoient résolu de s'emparer du Prince et de le faire élever dans la Religion protestante : d'Albeville étoit bien mal informé. Ce n'étoit plus sur des projets si éloignés que le Prince d'Orange et l'Opposition d'Angleterre fixoient leurs idées. Ils attendoient à la vérité les couches de la Reine pour prendre un parti décisif; et ce moment si rapproché devoit fixer les destinées du Roi et de l'Angleterre. Cependant ce fut sur cette conjecture de son Ministre, que Jacques II prit ses nouvelles résolutions.

Pour empêcher l'exécution du plan attribué aux Seigneurs d'Angleterre sur l'éducation du Prince de Galles, Jacques II imagina qu'il lui falloit de loin prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'à sa mort ni la Reine qui devoit être Régente, ni son fils, ni les Catholiques par conséquent, ne fussent opprimés par la faction du Prince d'Orange. La première, la principale de ces mesures, devoit être une étroite liaison avec Louis XIV. Mais auparavant,



on devoit encore tenter la fortune pour obtenir d'un Parlement la révocation des lois pénales et du Test. « Mais, » disoit Barillon, « ces lois et ce Test « sont précisément l'obstacle invincible. »

Louis XIV commençoit à juger ainsi. Sunderland, bien persuadé que le Roi d'Angleterre étoit allé trop avant pour se soutenir seul sur le trône, se décida sur-le-champ à équiper vingt vaisseaux de guerre et quatre brûlots. Arrêté par la dépense, Jacques II s'y résigna plus qu'il n'y consentit, ne la croyant pas encore absolument nécessaire. A cette occasion, Barillon écrivoit à sa Cour : « Je ne dois pas cacher à « Votre Majesté qu'en cela mylord Sunderland croit « avoir bien mérité d'Elle, et qu'il peut espérer des « marques de sa bienveillance par une gratification « extraordinaire. » C'est là toujours et toujours la tache honteuse de l'histoire de ce Ministre.

Barillon insista vivement pour que Louis XIV ne laissât pas échapper cette occasion. Il écrivit encore, trois jours après sa dernière dépêche, et annonça que, s'il convenoit aux intérêts de Louis XIV de concerter à Londres ce que la flotte de Jacques II pourroit faire, pour marquer une étroite intelligence avec la Cour d'Angleterre, ceux qui avoient le plus de crédit sur le Roi entreroient avec plaisir dans ce qui seroit proposé.

Mais Louis XIV ignoroit l'immense parti que le Prince d'Orange avoit su tirer de la mort toute ré-

cent de l'Électeur de Brandebourg. Il se croyoit assuré de porter le cardinal de Furstemberg, sa créature, sur le trône électoral de Cologne; il ne connoissoit l'Angleterre que par les rapports de Barrillon; il ne voyoit dans l'agitation de ce pays qu'un moyen de retenir la Grande-Bretagne hors de ses alliances naturelles; et Jacques II lui-même qui, par instinct, sembloit tout redouter du Prince d'Orange, ne croyoit par présomption à aucune tentative essentiellement dangereuse. Déjà sur le bord de l'abîme, il ne vouloit se livrer à aucune mesure capable de décider sa fortune, par un succès éclatant ou par une chute glorieuse. Louis XIV enfin ne voulut contribuer en ce moment ni à l'une ni à l'autre destinée. « Je ne prends, » dit-il, « d'autre  
« intérêt à cet armement du Roi d'Angleterre,  
« que celui qui le regarde lui-même. Faites seu-  
« lement espérer à la personne dont vous me  
« parlez; qu'en d'autres occasions qui touche-  
« ront la France plus directement, on aura tous  
« les égards qu'elle pourra désirer à ce qu'il fera  
« pour ma satisfaction. Je n'ai rien en vue qui me  
« fasse juger que l'assistance du Roi d'Angleterre  
« me soit nécessaire. Je ne pourrois faire un traité  
« qu'en promettant un subside. Cependant si la Cour  
« où vous êtes pense qu'il lui convienne d'en avoir un,  
« vous pourrez écouter ses propositions et m'en rendre  
« compte, pourvu qu'on ne demande rien de nou-

« veau qui soit à charge. » Mais déjà un coup de foudre inattendu venoit de partir. C'étoit la requête des Évêques.

Jacques II avoit ordonné aux Évêques de faire publier son édit du 7, sur la liberté de conscience, dans toutes les églises, à des époques fixées, savoir : le 30 mai et le 7 juin à Londres, les 13 et 20 juin dans les autres lieux du Royaume.

Lorsque le feu Roi Charles II avoit cassé le dernier Parlement qui fut assemblé sous son règne, il avoit publié une proclamation pour expliquer à son peuple la nécessité de mettre ainsi un terme à l'oppression de la Couronne; il l'avoit envoyée à tous les Évêques, pour être lue dans les Églises de leurs diocèses; et les Évêques, inquiets alors de la fougue des Communes, s'étoient portés avec empressement aux désirs du Roi. Jacques II avoit pensé que ce précédent serviroit de règle au Clergé anglican; mais les temps étoient changés. Le Clergé anglican, pressé entre les Catholiques et les Non-Conformistes, se voyoit dans la nécessité ou de subir avec la haine de tous les partis le mépris du peuple, ou de se mettre d'une manière éclatante à leur tête. Il se réunit à Londres, et se décida.

Dans l'assemblée qui eut lieu au palais de l'Archevêque de Cantorbéry, on se fixa sur les idées suivantes :

« Qu'il étoit illégal de dispenser de l'observation

« des lois, dans des circonstances contraires au but  
« même de ces lois.

« Qu'à la vérité, ils ne pouvoient juger que de ce  
« qui regardoit leur propre conscience, contre la-  
« quelle il ne leur étoit point permis d'agir; mais  
« que, dans l'affaire du chevalier Hales, où les juges  
« avoient admis le principe que le Roi pouvoit dis-  
« penser des lois, cette déclaration du pouvoir de  
« dispenser s'appliquoit à une affaire militaire.

« Que déjà le Parlement s'étoit prononcé, sous le  
« dernier règne, comme dans celui-ci, contre le  
« principe général.

« Que le Roi n'avoit pas le pouvoir de faire un  
« acte illégal.

« Que le Roi, d'après les lois, étoit considéré  
« comme ne pouvant pas mal faire.

« Que la déclaration actuelle, sur la liberté de  
« conscience, étant illégale, ne pouvoit être jugée  
« comme émanée du Roi.

« Que, d'après ces principes, les Évêques n'étoient  
« pas obligés d'obéir à l'ordre de publier cette dé-  
« claration. »

C'étoit par cet argument subtil et dangereux que, sous Charles I<sup>er</sup>, le Parlement, ayant distingué la personne du Roi de son autorité, s'empara enfin de la souveraineté.

Cette délibération avoit été précédée d'une prière pour implorer l'assistance divine : elle se termina

par la rédaction d'une adresse au Roi, que signèrent l'Archevêque de Cantorbéry, les Évêques de Saint-Asaph, d'Ély, de Chichester, de Bath et Wells, de Péterborough et de Bristol.

Le 28 mai au soir, c'est-à-dire deux jours avant le terme assigné pour la publication ordonnée dans les Églises, ces Évêques, excepté le vieux Archevêque de Cantorbéry, qui se trouvoit malade, vinrent au palais du Roi, et lui présentèrent à genoux leur requête, écrite de la main de l'Archevêque, en ces termes :

« SIRE,

« Nous prenons aujourd'hui la liberté de nous  
« présenter devant Votre Majesté, pour l'assurer que  
« notre répugnance à faire lire et à lire nous-mêmes  
« votre dernière déclaration en faveur de la liberté  
« de conscience, ne procède en aucune manière d'un  
« défaut d'obéissance et de fidélité. L'Église d'An-  
« gleterre, notre sainte mère, s'est toujours et in-  
« contestablement montrée si loyale et dans ses  
« maximes et dans sa conduite, qu'elle a plusieurs  
« fois eu l'avantage d'être publiquement reconnue  
« pour telle par Votre Majesté.

« Cette répugnance ne vient pas non plus d'aver-  
« sion ou d'un défaut d'affection envers les Non-Con-  
« formistes; car nous consentons qu'à leur égard il  
« soit pris tel tempérament convenable, quand

« cette affaire sera examinée dans un Parlement et  
« dans la *Convocation* (Assemblée du Clergé ou  
Synodale ).

« Mais notre principale raison porte sur ce que  
« la déclaration de Votre Majesté est fondée sur un  
« pouvoir de dispenser, pouvoir que le Parlement a  
« souvent déclaré illégal, particulièrement dans  
« les années 1662 et 1672, et au commencement du  
« règne de Votre Majesté.

« C'est là, Sire, une affaire de si grande impor-  
« tance à toute la nation, pour l'Église comme pour  
« l'État, que les soussignés ne peuvent pas, avec  
« prudence et en conscience, paroître témoigner  
« qu'ils approuvent cette déclaration, en la faisant  
« publier d'une manière solennelle et réitérée dans  
« la maison du Seigneur, et pendant le temps du  
« service divin.

« C'est pourquoi les soussignés supplient humble-  
« ment et instamment Votre Majesté qu'il lui plaise  
« de ne pas insister sur la lecture de cette déclaration,  
« et ils prieront toujours Dieu comme ils doivent,  
« pour le bonheur et le règne de Votre Majesté. »

Cette harangue avoit pour titre : « Humble re-  
« quête de Guillaume, Archevêque de Cantorbéry,  
« et de plusieurs autres Évêques ses suffragants, de  
« cette province, qui sont présentement avec lui,  
« tant en leur nom, que de plusieurs de leurs frères,  
« en chacun de leurs diocèses respectivement. »

Le Roi en entendit la lecture avec une attention inquiète et chagrine. Il répondit, avec l'accent d'un ressentiment vif et profond <sup>1</sup>, « qu'ils venoient de « faire entendre la trompette de la rébellion, et que « les sermons des Puritains, en 1640, étoient moins « dangereux. Vous venez, » ajouta-t-il, « d'évoquer « un démon que vous ne pourrez plus exorciser; « mais je suis Roi, et vous devez m'obéir. » Les Évêques se mirent à genoux, et, en protestant de leur fidélité, ils persistèrent dans leur déclaration.

Ainsi le moment étoit arrivé d'une rupture ouverte avec le Clergé, qui, jusque là ne s'étant pas uni, comme corps politique, aux ennemis du Roi, pouvoit toujours donner l'exemple de la soumission au peuple. Mais le signal de la résistance une fois proclamé par un corps si puissant, devant une nation jalouse et ombrageuse, le Roi ne pouvoit plus que céder, mais avec dignité, ou subir les hasards d'une guerre civile, en soutenant avec une fermeté calme et inébranlable ses précédentes démarches.

Cette requête, lue ainsi le 28 mai à 10 heures du soir, ne laissoit plus au Roi qu'un jour pour révoquer ses ordres, qui se devoient exécuter le 30 dans les églises de la capitale. Cette affaire agita vivement le Conseil. Il devenoit certain que le peuple répondroit au cri du sanctuaire. La Cour, les Mi-

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon. — Mém. de Jacques II.

nistres, les Catholiques se divisoient d'autant plus que le Roi ne montrait qu'un vain courroux sans résolution. Comment forcer les Évêques et les Pasteurs à lire la déclaration le surlendemain? Comment les punira-t-on de leur désobéissance? Quel tribunal les jugera? Seront-ils déposés par l'autorité de la Commission ecclésiastique? Cette commission est illégale et odieuse. Quel éclat ne fera pas un tel procès? La Commission ecclésiastique les déposera sans doute; mais, déposés, ils restent Pairs du Royaume, et ils siègeront au Parlement. Ces réflexions se présentoient naturellement aux esprits sages. Toutefois Barillon écrivoit le lendemain à Louis XIV : « Le Roi et les ministres ont été affli-  
 « gés et surpris de cet incident. On parle cependant  
 « à la Cour comme si Sa Majesté Britannique en  
 « devoit tirer de grands avantages par la suite, en  
 « ce que les Non-Conformistes verront, par ce refus  
 « du parti épiscopal, qu'ils n'ont point d'autre parti  
 « à prendre que de s'unir étroitement au parti de  
 « la Royauté, en sorte que les lois pénales puissent  
 « être cassées par un Parlement. » Une telle obstina-  
 tion d'aveuglement volontaire seroit incroyable, si  
 elle n'étoit pas irrécusablement avérée.

Après quelques jours donnés tour à tour à l'irrésolution et à l'ostentation d'une fermeté menaçante, il fallut délibérer. Parmi les Ministres et les Catholiques, les uns, et Barillon ne les nomme pas,



exposèrent vivement la nécessité de prononcer l'interdiction des Évêques signataires par un jugement de la Commission ecclésiastique<sup>1</sup>. Leur faute, disoient-ils, ne se peut excuser d'avoir osé publier que le pouvoir de dispenser est illégal. Il ne leur appartient pas de prononcer une telle décision. Ainsi leur requête doit être considérée comme un *libelle* soumis à la vindicte des lois. Autrement, il n'est pas un simple particulier qui ne s'arroge le droit de décider aussi les questions qui appartiennent au Parlement.

Pour comprendre cet argument, il faut savoir que, pour éviter la publicité de cette requête, l'archevêque de Cantorbery l'avoit écrite de sa propre main, et que, malgré cette précaution, elle fut imprimée et livrée au public, presque immédiatement après avoir été lue et remise au Roi par les signataires. C'est par cette publicité, attribuée aux Évêques par la Cour, que l'on cherchoit à les punir pour fait de *libelle*. Ainsi ce n'étoit plus pour le refus d'obéir, mais pour avoir publié la désobéissance, que l'on cherchoit les moyens de punir : détour qui annonçoit tout à la fois la colère et l'impuissance.

« D'autres Ministres et des Catholiques, » dit encore Barillon, « ne sont pas de l'avis des premiers. « Relever trop fortement la démarche des Évêques et

---

<sup>1</sup> Lettre de Barillon.

« les en punir avec sévérité, ce seroit donner trop  
« de poids, trop d'importance à leur conduite. Il  
« n'est pas bien établi par les lois qu'ils doivent subir  
« l'interdiction. La procédure seroit très-longue.  
« Toute l'Angleterre, attentive, en seroit d'autant  
« plus agitée. D'ailleurs l'interdiction des Évêques ne  
« les empêcheroit pas de siéger au Parlement. La pru-  
« dence exige donc, pour le présent, que l'on n'use  
« pas avec rigueur de l'autorité royale. Il vaut mieux  
« leur faire sentir leur faute, en leur déclarant que  
« le Roi ne veut pas les punir, parce qu'il a de justes  
« égards pour la fidélité que l'Église anglicane a mon-  
« trée dans tous les temps pour le Roi son père et  
« pour le Roi son frère; que s'ils ont agi contre leurs  
« propres principes, s'ils ont oublié leurs règles or-  
« dinaires, qui ont toujours été de soutenir la pré-  
« rogative royale, l'indulgence dont Sa Majesté veut  
« user à leur égard est une suite même de sa décl-  
« ration pour la liberté de conscience; et que, sans  
« cette déclaration même, ils éprouveroient ce que  
« peut l'autorité royale justement offensée.

« Cet avis, » continue Barillon, « est celui de my-  
« lord Sunderland et du P. Piter. Il sera probable-  
« ment suivi par le Roi. »

« Il n'y a pas de doute, » dit Jacques II dans ses  
Mémoires <sup>1</sup>, « qu'en suivant les règles de la prudence

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 228.

« humaine, Sa Majesté n'eût mieux fait de ne pas  
 « forcer les ressorts, quand la machine entière s'ar-  
 « rêtoit..... Mais le Roi eut le malheur de trop écouter  
 « les avis pernicieux des gens qui le pousoient aux  
 « démarches les plus dangereuses, avec l'intention  
 « sans doute d'agrandir la brèche, et qui, dans cette  
 « occasion surtout, l'encouragèrent à des mesures  
 « qui ne pouvoient que déplaire au peuple. D'un autre  
 « côté, la prévention du Roi contre cette humeur  
 « conciliante, qui avoit été si funeste au Roi son père,  
 « et avoit eu tant de danger pour son frère, le fixa  
 « trop obstinément dans une route contraire. D'ail-  
 « leurs d'autres Évêques ne firent pas les mêmes dif-  
 « ficultés; et les uns ayant obéi, il étoit naturel de  
 « conclure que ceux qui ne le faisoient pas étoient  
 « coupables. C'est ce qui fut cause que le Roi céda  
 « plus facilement à l'avis du Chancelier. »

Ce passage explique bien le caractère de Jacques II, et il seroit difficile de le juger plus sévèrement qu'il ne le fait lui-même. Cependant on y découvre difficilement la vérité sur cette importante délibération. Jacques II semble ici accuser le comte de Sunderland, et l'on voit, par le témoignage de Barillon, que Sunderland donna le seul conseil qui pouvoit tirer avec honneur le Roi de sa position périlleuse. Jacques II dit encore qu'il suivit le conseil du chancelier; mais Jefferyes étoit très-ardent Protestant. Il soutenoit fortement l'Église anglicane; et l'on voit

dans le Journal de Clarendon, l'un des beaux-frères du Roi et zélé anglican lui-même, que Jefferyes avoit pris le parti des Évêques signataires, qu'il fut très-affligé des poursuites exercées contre eux, qu'il leur fit des offres de service, et qu'il le chargea, lui Clarendon, de les leur communiquer. Il lui dit que le Roi lui-même fut un moment sur le point de laisser tomber l'affaire, et de ne pas employer la rigueur; qu'à son grand regret Sa Majesté changea d'avis, et qu'il y avoit des gens qui la pousoient à sa ruine.

Comment concilier ces documents contradictoires? D'Alrymple, en cela contraire au témoignage de Barrillon, dit que Sunderland pressoit les poursuites, en exhortant secrètement les Évêques à tenir ferme. Le Roi n'accuse nominativement personne, et dit qu'il céda trop facilement aux conseils du Chancelier. Entre Sunderland, Jefferyes et le P. Piter, il faut choisir sans doute pour connoître ceux qui pousoient Jacques II à sa ruine. Mais quand un Prince avoue douloureusement qu'il ne prenoit d'autres conseils que de son obstination, il est facile de conclure que lui-même étoit son plus dangereux conseiller.

Jacques II s'excuse de sa résolution, en disant que d'autres Évêques ayant obéi, les autres lui devoient paroître coupables : foible argument dans une conjoncture si périlleuse. Il est vrai que les Évêques de Durham, de Chester, et deux ou trois autres, ordonnèrent de publier la déclaration du Roi; mais,

dans toute l'Angleterre, on comptoit à peine deux cents Pasteurs qui obéirent. Ceux qui en firent lecture le premier dimanche ne la firent pas le second. Les uns disoient en chaire qu'ils ne lisoient l'Édit que par obéissance. Il s'en trouva un qui osa dire que, s'il lui étoit ordonné d'en faire lecture, il n'y avoit rien qui forçât de l'entendre; et le peuple sortoit en foule des Églises. Ces démonstrations populaires ne devoient-elles pas avertir le Roi?

Pendant le mouvement extraordinaire que produisoit cette affaire, Louis XIV fut informé par le comte Davaux que le Prince d'Orange faisoit équiper, avec une grande activité, douze vaisseaux de guerre, pour les réunir à la flotte qui déjà étoit en mer. Il écrivit le 7 juin à Barillon, et le chargea subitement d'offrir à Jacques II une escadre de seize vaisseaux pour la réunir à la flotte anglaise, et de lui demander s'il convenoit à ses intérêts de rendre cette offre publique. Il ajoutoit qu'après une telle démarche, le Roi d'Angleterre n'insisteroit plus sans doute pour faire remonter au 1<sup>er</sup> avril la solde des deux mille hommes. Jacques II hésita sur la publicité ou le secret des offres de la France; et le comte de Sunderland soutenoit qu'elle devoit être rendue publique. Mais, probablement encouragé par la certitude inopinée de trouver une assistance dans ses périls, Jacques II, le jour même que Barillon reçut la lettre de Louis XIV, décida que les Évêques se-

roient cités à comparoître devant le Conseil du 18 juin. « La question, » dit Barillon, « est actuellement « de savoir si l'on procédera rigoureusement; alors « on pourroit bien les envoyer à la Tour, sur le re- « fus, auquel on s'attend, de leur obéissance. »

L'offre des vaisseaux de France jeta bientôt le Roi dans une grande perplexité. Pendant le peu de jours qui restoit encore jusqu'à la comparution des Évêques, il témoigna d'abord une vive reconnaissance, bientôt de l'hésitation et enfin du dépit sur ce que Louis XIV ne vouloit pas solder les deux mille hommes à compter du 1<sup>er</sup> avril au lieu du 1<sup>er</sup> mai. Il y comptoit, et n'y renonça qu'avec chagrin. Quant à la flotte française, il ne pensoit pas qu'il fût nécessaire de la réunir cette année à la flotte anglaise. Il ne voyoit aucune apparence à des entreprises contre lui de la part des États-Généraux; et d'ailleurs il seroit toujours temps de songer à cette jonction, quand on auroit quelque certitude sur les desseins du prince d'Orange, comme sur la destination des flottes hollandoises. Cependant, la veille de la comparution des Évêques, il rendit publique dans le Conseil l'offre de Louis XIV, et n'en exigea pas le secret. Ainsi, d'une intelligence quelconque avec la France, Jacques II n'acceptoit que les désavantages, puisque le seul soupçon de cette intelligence avoit suffi pour le rendre odieux; et il en rejetoit l'utilité réelle. Quant aux Évêques, le Roi paroissoit

résolu de les faire punir avec rigueur. « On leur demandera caution, » disoit Barillon le 17 juin, « pour comparoître par-devant le Banc Royal. S'ils refusent, ils seront envoyés à la Tour. » Ainsi on prévoyoit leur refus, et l'on s'aveugloit sur les conséquences.

Enfin, l'Archevêque et les six Évêques paroissent devant le Conseil. On leur demanda s'ils avouoient leur requête. Leur aveu étoit nécessaire pour avoir une preuve légale que cette requête avoit été remise au Roi. Ils refusèrent de répondre explicitement, et le Conseil les fit retirer. Bientôt rappelés, ils évitèrent encore de répondre. Enfin jugeant qu'il y avoit peu de dignité pour eux à se retrancher ainsi sur une formalité purement extérieure à la chose même, ils avouèrent la requête. Alors le Chancelier leur demanda, s'ils vouloient donner caution de comparoître aux premières Assises de la Cour du Banc du Roi, qui se devoient tenir le 25. Ils refusèrent, disant qu'en leur qualité de Pairs temporels et spirituels du Royaume, ils ne pouvoient porter atteinte au privilège des autres Pairs, qui étoit de ne pouvoir être jugés que par la Chambre Haute. Le Chancelier<sup>1</sup> les menaça vivement d'être envoyés à la Tour, et de l'indignation du Roi. « Nous irons, » dirent-ils, « partout où il plaira au Roi de nous en-

---

<sup>1</sup> D'Alrymple.

« voyer. Le Roi des Rois est notre Protecteur et notre « Juge. » Les avis des Ministres furent partagés. Cependant l'ordre d'envoyer les Évêques à la Tour fut signé par tous les membres du Conseil privé, à l'exception du P. Piter, qui, comme prêtre, ne voulut pas que son nom parût dans une procédure criminelle, et de Barklay, qui se retira pour ne pas signer, par crainte de l'avenir, dit Barillon, quoiqu'il fût de l'avis commun.

Il y avoit une foule innombrable de peuple autour de Withehall et dans les rues adjacentes. Pour éviter tout désordre populaire, on transféra les Évêques par eau à la Tour. Mais bientôt les deux rives de la Tamise furent inondés des flots du peuple; et les toits des maisons voisines se trouvoient surchargés d'avidés spectateurs. A l'aspect des Évêques, les acclamations, les gémissements, les prières s'élèvent dans les airs. A mesure que la barque s'avance, tout le peuple se précipite à genoux. Les soldats même de la garde imitent cet exemple et demandent la bénédiction de ces Pontifes comme à des martyrs. Les prisonniers arrivent enfin à la Tour. Au moment où ils débarquent, la cloche annonçoit le service du soir; le peuple entroit en foule dans la chapelle: eux-mêmes se rendent à l'Église, dit un historien, et viennent rendre grâces à Dieu pour la cause duquel ils croyoient souffrir. Si jamais il se manifesta chez une nation le symptôme d'une révolution accom-



plie déjà dans les cœurs, ce fut dans cette journée.

Quand une grande faute a été commise, personne ne veut l'avoir conseillée. Le Roi déclare lui-même dans ses Mémoires, qu'il auroit bien voulu pouvoir se dispenser d'envoyer les Évêques à la Tour, « pour  
« ne pas, » dit-il, « augmenter la fermentation déjà  
« extrême. Il songea aussi, » poursuit-il, « qu'il ne  
« falloit pas trop exiger de l'obéissance du peuple,  
« quand ses chefs eux-mêmes se montroient si ré-  
« fractaires et si près d'oublier leur ancienne doc-  
« trine de non résistance. Il est certain qu'un Prince  
« ne doit pas seulement s'attacher à ce qui est légal,  
« mais encore à ce qui peut être dicté par la pru-  
« dence; et Sa Majesté n'en douta plus, quand elle  
« fut délivrée des vils flatteurs qui fermoient ses yeux  
« à la lumière. Ce fut quand le voile fut déchiré,  
« qu'elle reconnut combien le conseil qu'on lui avoit  
« donné avoit été funeste. »

De qui provenoit ce funeste conseil, et quels étoient ces vils flatteurs? En destituant tous les juges doués d'une conscience qu'il trouvoit trop indocile, Jacques II en avoit trouvé d'autres qui prenoient ses volontés pour règle de leurs décisions. Consultés, ils furent d'avis que les Évêques méritoient une punition exemplaire; que cette punition pouvoit ne pas se borner à la suspension, au séquestre des revenus, et à de fortes amendes, mais s'élever jusqu'à la déposition; que leur déclaration

contre le pouvoir de dispenser des lois, étoit en soi un crime contre le Gouvernement. « Les Évêques, » disoient les Jurisconsultes, « sont criminels, surtout pour avoir allégué fausement que le Parlement avoit déclaré illégal le pouvoir de dispenser des lois. Il n'y a sur cela que des résolutions de la Chambre des Communes, résolutions nulles quand le Parlement est prorogé ou dissous. Autrement, il faudroit donc regarder comme actes du Parlement les deux bills d'exclusion portés contre le duc d'York, maintenant Roi, sous le règne de Charles II, son frère. »

Tels étoient les arguments des Jurisconsultes, et en particulier de *Lob*, célèbre parmi les Non-Conformistes. Mais ici, on se dissimuloit imprudemment et de plein gré que le fait de présenter une requête au Roi, loin d'être un crime, étoit au contraire un droit légal. Cependant, ces raisons parurent déterminer Jacques II à envoyer les signataires de la requête à la Tour; et si le Roi dit formellement que Jefferyes lui en donna le conseil, tous les historiens sont d'accord sur ce fait, qu'il tâcha de l'en détourner. Le P. Piter refusa de signer l'ordre, comme prêtre, dit Barillon, et s'en excusa, dit Jacques II, pour obéir aux ordres personnels du Roi. Mais le P. Piter triomphoit de cette rupture éclatante, prononcée enfin entre le Roi et l'Église anglicane; et si l'on en croit les historiens du parti con-

traire<sup>1</sup>, il laissa échapper, dans l'excès de son transport, une expression qu'il est difficile de reproduire : « Qu'on nous laisse faire désormais, » disoit-il, « nous saurons bien faire manger leur propre « ordure à ces insolents hérétiques. » Ce transport est absolument incroyable, quoique Barillon écrivît lui-même ces paroles, immédiatement après la décision du Roi : « Il y a des gens qui croient que c'est une occa- « sion pour en venir aux extrémités de part et d'autre. »

Les Prélats étoient entrés à la Tour le soir du 18 juin. Le lendemain samedi, veille de la Trinité, la Reine voulut absolument aller coucher à Saint-James. Le 20, Barillon écrivit à Louis XIV une lettre datée de 11 heures du matin. « La Reine d'An- « gleterre, » dit-il, « vient d'accoucher, il y a une « heure, d'un Prince qui se porte fort bien. Ceux qui « l'ont vu, m'ont dit qu'il est fort bien formé et assez « grand. J'ai eu l'honneur de voir le Roi d'Angle- « terre, qui m'a dit en m'embrassant que le prince « de Galles seroit autant serviteur de Votre Majesté « qu'il l'est lui-même. » Le lendemain il écrivoit encore : « Je l'ai vu et considéré. Il paroît grand, bien « formé et beau. Toutes les apparences sont que la « Reine étoit grosse de neuf mois complets. Le Con- « seil, ou du moins les principaux, étoient dans la « chambre quand elle accoucha. La Reine douairière

---

<sup>1</sup> Mém. de Burnet.

« venoit d'y arriver. Madame la princesse de Dane-  
« mark n'y étoit pas ; elle est aux bains. » Dans la  
même lettre, et après avoir rendu compte de l'af-  
faire des Évêques, il ajoute : « La naissance du prince  
« de Galles peut apporter un changement considé-  
« rable et fortifier le parti de la royauté. Les fac-  
« tieux cependant croient être en plus grande né-  
« cessité de s'opposer aux desseins de Sa Majesté  
« Britannique, et cela peut hâter l'exécution de ce  
« qu'ils veulent entreprendre. . . . Quand le prince  
« de Galles sera baptisé en cérémonie, le Pape sera  
« parrain avec la Reine douairière. Quoiqu'il pa-  
« roisse bien formé et assez grand, il y a des gens  
« qui soutiennent qu'il n'est pas venu à terme. On  
« m'a même assuré qu'il n'a point crié depuis qu'il  
« est au monde. »

On n'attendoit généralement, et même à la Cour, les couches de la Reine qu'un mois après. Ce transport, subit à Saint-James, l'accouchement survenu le lendemain, à l'heure même où les dames protestantes se trouvoient à l'office, l'absence de la princesse de Danemark, un fatal concours de circonstances qui pouvoient, quoique naturelles, se prêter à des conjectures odieuses, dans des temps de haines politiques, firent jeter comme un cri universel d'incrédulité, au moins dans le parti qui avoit le plus à redouter la naissance d'un prince de Galles. On verra bientôt à quels excès cet événement, dont se

réjouissoient si vivement le Roi et les Catholiques, devoit donner lieu. L'impartialité de l'histoire doit exposer les faits tels que les ont rapportés successivement les témoins qui ne peuvent être suspects. Voici donc la suite des lettres de Barillon pendant la grossesse de la Reine, jusqu'à sa délivrance.

On a déjà vu à la date du 8 janvier quels symptômes annonçoient que la Reine n'étoit plus grosse, et comment le docteur Walgraff calma les inquiétudes du Roi et de la Cour. Cette circonstance est remarquable, parce que la faction d'Orange prétendit que réellement la Reine s'étoit blessée.

« Hier, 25 janvier, prières publiques dans les  
« Églises Catholiques et Protestantes pour l'heureux  
« succès de la grossesse de la Reine.

« On a eu beaucoup d'inquiétudes pour la santé  
« de la Reine d'Angleterre. Elle alla jeudi faire ses  
« dévotions à Saint-James, et en revint avec un mal  
« de reins et des douleurs qui faisoient craindre  
« qu'elle n'accouchât. Les médecins assurent que tout  
« le péril est passé. Elle n'est pas encore tout à fait  
« rétablie en l'état où elle doit être. Il faut encore  
« quelques jours pour en être pleinement assuré. »  
(*Barillon. Lettre du 25 avril.*)

« La reine d'Angleterre est en fort bonne santé.  
« Elle garde encore le lit. C'est une précaution que  
« l'on croit nécessaire jusqu'au neuvième jour, qui  
« sera demain. » (*Id. 29 avril.*)

« La Reine a été saignée par précaution. Elle est  
« en très-bonne santé. » (*Id.* 10 mai.)

« Depuis hier, la Reine a des douleurs qui ont  
« fait craindre qu'elle n'accouchât. On la croit dans  
« le huitième mois. Elle est mieux aujourd'hui. Les  
« médecins assurent que le danger est passé. C'est  
« un pareil accident que celui qui arriva il y a un  
mois. » (*Id.* 20 mai.)

Il faut remarquer ici que si la Reine étoit grosse du 16 octobre, à son retour de Bath, elle entroit réellement dans le huitième mois de sa grossesse, comme le dit Barillon, qui n'écrivit plus à cette occasion que pour annoncer l'accouchement arrivé un mois après cette lettre.

La naissance d'un Prince enlevait au parti de l'Église Anglicane l'espérance de voir succéder à la Couronne le prince et la princesse d'Orange, espérance qui faisait supporter avec moins d'impatience toutes les entreprises que formoit Jacques II pour l'établissement de la Religion Catholique. Cet événement qui survint si précisément au milieu du trouble inexprimable qu'avoit jeté l'emprisonnement des Évêques dans tous les esprits, heurta d'une manière violente les passions déjà si émues, et jeta la Nation et le Roi dans la plus singulière situation que l'histoire puisse rappeler au souvenir : situation cependant qui offroit tout à la fois un moment décisif à la prudence comme à l'ambition. La prudence

pouvoit le saisir habilement, et alors le Roi sortoit avec gloire d'un périlleux défilé, où il sembloit ne pouvoir ni avancer ni reculer. Une amnistie générale eût ouvert les portes de la Tour aux Évêques, et tourné vers la confiance, peut-être à l'enthousiasme, des passions irrésolues encore entre la consternation et la fureur. Le conseil en fut donné et vainement donné. Le Roi convient lui-même qu'il le rejeta<sup>1</sup>; « et quoiqu'il eût cédé à des avis contraires, « il se repentit de ce qu'il avoit fait, commençant « dès ce moment, » dit-il, « à percer le voile que « tenoient devant ses yeux les gens qui le menoient « vers le précipice. » L'obstination de Jacques II ayant perdu le moment unique d'assurer son trône au milieu de la tempête, ce fut l'ambition du prince d'Orange qui sut le saisir.

Au jour d'assises indiqué, l'archevêque de Cantorbery et les six Évêques furent transférés de la Tour à la salle de Westminster, devant la cour du banc du Roi. Le concours du peuple étoit immense; un grand nombre de Pairs assistoit à l'audience, auprès des juges, pour marquer publiquement qu'ils soutenoient la cause des Évêques. Les Pairs ont droit de séance à cette cour de justice, mais ils ne donnent pas leur voix. L'affaire fut agitée sous le rapport de la compétence. Les avocats des Évêques

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II, p. 240.

soutinrent que l'emprisonnement de ces Prélats étoit illégal. Mais le tribunal décida autrement et renvoya la cause à quinzaine. Ce point décidé, les Évêques donnèrent caution de se représenter et se retirèrent chez eux en liberté. C'étoit reconnoître la juridiction de ce tribunal qu'ils avoient méconnue devant le Conseil.

Au moment où ils étoient sortis de la Tour, le peuple s'étoit mis à genoux ; quand ils furent sortis de Westminster, de nombreux feux de joie s'allumèrent dans Londres, au milieu des acclamations les plus vives. Ces démonstrations formoient un contraste non équivoque avec ce qui arriva deux jours après. La Cour avoit ordonné des prières publiques en actions de grâces de la naissance d'un Prince, et l'on préparoit des feux d'artifice auprès de Withen-Hall pour exciter la joie publique. Le peuple, toujours crédule et avide des absurdités les plus grossières, s'imagina que la Cour vouloit bombarder la ville pour la punir des feux allumés en l'honneur des Évêques. Cependant la ville ne fut point bombardée ; mais le ciel étoit chargé de nuages, et les feux d'artifices se mêlant au feu des éclairs, alors c'étoit le ciel irrité qui manifestoit sa colère contre l'imposition. Le peuple nommoit ainsi la naissance du Prince de Galles.

L'Angleterre attendoit maintenant dans une pénible anxiété l'issue du procès des Évêques, et le Roi



se montrait décidé à la rigueur, tandis que les Évêques, soutenus par la majorité de la Nation, se promettoient de ne changer ni de langage ni de conduite. Vingt-six vaisseaux étoient envoyés aux Dunes, quoique Jacques II parût ne rien craindre de la flotte hollandoise, au moins pour cette année. Il avoit publié l'offre que Louis XIV lui faisoit d'une escadre, et il promettoit à Barillon de rester uni étroitement à la France. De son côté, Sunderland, qui avoit proposé le parti de la douceur envers les Évêques, soutenoit maintenant, *comme habile ministre et bon courtisan*, disoit Barillon, les résolutions prises par le Roi. Il alla plus loin, voulant donner un gage irrécusable de sa fidélité à Jacques II, et enlever tout prétexte aux Catholiques de la Cour, qui déjà l'accusoient d'intelligence avec le prince d'Orange. Sunderland se déclara ouvertement Catholique. C'étoit deux jours avant la seconde comparution qui alloit se faire des Évêques au banc du Roi. Sunderland étoit-il sincère? Il est difficile de le croire. Que vouloit-il donc? Certes, il n'espéroit pas se rendre agréable à l'Opposition et au prince d'Orange. « Malgré la naissance d'un prince de Galles, » disoit Barillon, « il connoît bien que c'est beaucoup « hasarder pour l'avenir que de se déclarer Catho-  
« lique, dans un pays où les lois faites contre eux sub-  
« sistent toujours. Mais il a cru ~~de~~ cette déclara-  
« tion, premièrement à sa conscience, ayant depuis

« long - temps été persuadé que la seule véritable  
 « Religion étoit la Religion Catholique; et, outre  
 « cette considération qui a dû être la plus forte, il  
 « a voulu fermer la bouche à ses ennemis ( ceux qui  
 « l'accusoient d'intelligence avec le prince d'Orange ).  
 « Il n'a point fait de nouvelle abjuration de l'hérésie,  
 « l'ayant faite il y a plus d'un an, entre les mains  
 « du P. Piter. »

Tout changement de Religion, auquel se trouvent liés étroitement de grands intérêts, n'est que trop justement soupçonné. Le Centurion qui, dans les Légions romaines, jetoit son bouclier en s'écriant, *Je suis Chrétien*, se devoit à une mort certaine, qui dépositoit de sa conviction. Mais de nos jours, on croit difficilement aux abjurations que les honneurs ou la fortune accompagnent. Il faut avouer cependant que les Églises Protestantes ont décidé, au moins pour les Princes, que la Religion Catholique n'étoit pas un obstacle au salut éternel. Les seuls Catholiques n'admettent pas et ne peuvent admettre ces condescendances, car leur foi seroit dérisoire. Comment dire en effet que la foi est et n'est pas la vérité? Quoi qu'il en soit, Sunderland se déclara Catholique, et cela au moment où il pouvoit difficilement s'abuser sur la situation de l'Angleterre. Si cette démarche ne prouve pas qu'alors il n'avoit rien de commun avec les intérêts du Prince d'Orange, il faut reconnoître en lui un raffinement de

perfidie qui surpasse toute croyance. Mais elle peut s'expliquer naturellement. Sunderland, pour s'attacher le P. Piter, dès le commencement du règne de Jacques II, lui avoit promis de faire disgracier le comte de Rochester. Tous deux avoient conjuré sa perte : l'un, parce qu'il voyoit en Rochester l'oncle de la princesse d'Orange et le protecteur des intérêts de l'Église Anglicane ; l'autre, parce que le crédit et les services de Rochester nuisoient à son ambition d'être lui seul en possession du pouvoir. Le P. Piter avoit la même ambition sans doute ; mais que d'espace il avoit à franchir, lui, d'un institut proscrit par les lois ! Il n'avoit pu revêtir encore ni l'Épiscopat, ni la pourpre romaine, objet de ses convoitises, mais il siégeoit déjà au Conseil du Royaume. Sunderland qui avoit secrètement empêché l'un et l'autre, ne pouvoit long-temps lutter contre lui, surtout s'il restoit Protestant, après avoir précipité Rochester, parce que Rochester s'étoit refusé à devenir Catholique. Un héritier Catholique étoit né contre toute espérance ; le comte de Sunderland devoit choisir ou la Religion des Évêques rebelles, ou celle du P. Piter ; il lui falloit du pouvoir en bravant le ciel et la terre : Sunderland n'hésita plus ; et il se rassura sans doute sur la fortune de Jacques II, en considérant l'intérêt bien entendu de la France. Mais le Roi fut ravi de cette démarche d'éclat dans un tel moment, et déjà il indiquoit les

hauts dignitaires qui devoient suivre cet exemple, s'ils vouloient conserver leurs emplois à la Cour. Quant au parti des Catholiques exaltés, ils s'abandonnoient d'autant plus vivement au rêve de leurs vastes espérances, que le prince d'Orange venoit d'envoyer extraordinairement complimenter le Roi et la Reine sur la naissance de leur fils. Cette reconnoissance authentique avoit comme soudainement abattu l'essor de son parti en Angleterre; et la Cour, avec sa jactance ordinaire, disoit que Guillaume s'étoit résigné à envoyer un compliment, ne pouvant envoyer une armée. Cependant Guillaume berçoit la Cour sur un abîme qu'elle ne voyoit pas.

Le 8 juillet arrive enfin, et les Évêques se rendent au tribunal. Le peuple, réuni autour de Westminster pour attendre l'évènement, formoit le rassemblement le plus nombreux que l'on eût jamais vu depuis la guerre civile. Ses acclamations chaleureuses saluèrent les accusés, qui exhortoient cette multitude à modérer ses transports. Vingt-neuf Pairs séculiers, plusieurs Députés des Communes et un grand nombre de personnes de haute distinction leur servoient de cortège, quand ils entrèrent dans la salle; en un mot, les théologiens, et les femmes du premier rang, les Torys Protestants comme les Whigs, tous dispuoient de zèle à témoigner leur intérêt passionné à cette illustre cause. Enfin l'audience est ouverte.

Sur quoi portoit l'accusation, puisqu'elle étoit portée devant un tribunal régulier? C'est ici que la forme de ce procès montre combien le Gouvernement se trouvoit embarrassé sur le fonds. Présenter une requête au Parlement ou au Roi, c'étoit le droit commun du royaume; les Évêques ne pouvoient donc être cités en justice pour avoir présenté une requête au Roi. Exprimer dans cette requête les motifs de leur refus de publier le nouvel édit de conscience, ne pouvoit être légalement une cause d'accusation, puisque cet édit de conscience étoit virtuellement contradictoire avec les lois établies sur la Religion. C'étoit donc uniquement sur tout ce qui se trouvoit extérieur à la substance même de la requête qu'il étoit possible, par un artificieux détour, d'attaquer légalement les Évêques. Or, leur requête avoit été imprimée : ce fait donna lieu à une accusation *pour libelle séditieux*. Ainsi on revenoit par la forme au fonds même de la chose, qui étoit la requête, c'est-à-dire, l'opposition des Évêques.

L'affaire étant ainsi dirigée sur la forme légale, par les Avocats du Roi, ceux des Évêques se retranchèrent aussi sur la forme légale.

D'abord, ils établirent qu'il n'existoit pas de preuve suffisante pour établir juridiquement le fait de la présentation de la requête, et le fait de cette présentation par les Évêques accusés. Or, cette preuve juridique étoit nécessaire pour constater le corps du

délit, et arriver à l'accusation d'avoir fait et publié un *libelle, scandaleux et tendant à la sédition.*

Ensuite, ils établirent que le fait de la présentation de la requête, une fois constaté juridiquement, il falloit prouver, de la même manière, que la requête avoit été publiée du fait même des accusés. Or, l'Archevêque de Cantorbéry l'avoit écrite de sa propre main, afin que le Roi seul en fût dépositaire, ce qu'il avoit formellement déclaré devant le Conseil. Enfin, ils arrivèrent à cette conclusion, que transgresser les formes établies pour constater la culpabilité, ce seroit déclarer en droit que présenter une requête au Roi, c'étoit publier un libelle.

Le solliciteur général ne s'étoit pas préparé à ces discussions préjudicielles. Cependant il crut pouvoir prouver immédiatement le fait de la requête présentée, en faisant citer, avec le comte de Sunderland, qui avoit introduit les Evêques dans le cabinet du Roi, quelques autres personnes qui se trouvoient présentes à leur introduction et à leur sortie.

Ces dépositions prouvoient bien que les Evêques avoient été admis à l'audience du Roi, pour présenter une requête à Sa Majesté; mais elles ne prouvoient pas, dans le sens légal, qu'ils eussent présenté *telle requête*, ni que cette requête fût devenue publique, de leur fait; condition nécessaire pour que la requête fût considérée légalement comme libelle scandaleux et tendant à la sédition.

Les Conseils des Évêques, au nombre de cinq, étoient les plus savants jurisconsultes de l'Angleterre, le chevalier Sawyer, le chevalier Pemberton, Pollexfen, Tréby et Sommers. Ce dernier dut sa fortune à la grande réputation que lui donna cette mémorable cause. La faveur populaire étoit pour eux, et les Avocats du Roi, qui avoient déjà fléchi sur les questions préjudicielles, ne furent pas plus heureux, quand ils eurent à soutenir le combat sur le fonds même de la requête, c'est-à-dire, sur la question du pouvoir dispensatif.

« Il semble, » dit l'ambassadeur de France, « qu'il  
« y ait eu comme une épreuve des forces des deux  
« partis, et que celui du peuple ait été entière-  
« ment supérieur à celui de la Royauté. Les Avo-  
« cats des Évêques prirent l'occasion qui leur étoit  
« offerte d'agiter la question du pouvoir de dispen-  
« ser. Ils soutinrent que ce pouvoir ne peut jamais  
« être accordé au Roi, sans renverser toutes les lois  
« et la forme du Gouvernement établi, qui ne sub-  
« siste plus si les lois peuvent être suspendues par  
« un autre pouvoir que celui qui les a faites, c'est-  
« à-dire, le Parlement. Cela reçut un applaudissement  
« universel et beaucoup d'acclamations. Ceux qui pou-  
« voient parler pour la prérogative royale n'étoient  
« pas préparés à répondre, et ne réfutèrent pas suffi-  
« samment les raisons avancées par les plus savants  
« jurisconsultes d'Angleterre qui leur étoient opposés.»

Le Solliciteur et l'Attorney général (le Ministère public) s'étoient vus forcés de soutenir que la requête des Évêques étoit un libelle scandaleux et tendant à la sédition.

Les Conseils des accusés répondirent, sur le fonds et sur la forme, que les Évêques, en qualité de Pairs du royaume, avoient le droit de donner des conseils au Roi; que la loi permettoit à tous les sujets de Sa Majesté de lui présenter des pétitions sur leurs griefs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les justes limites posées par la loi même, et les Prélats ne s'en étoient pas écartés; que jamais, dans les choses qui touchent la conscience, on n'a prétendu que l'obéissance active fût un devoir envers le Gouvernement; que si un particulier recevoit des ordres auxquels sa conscience ne lui permît pas d'obéir, il étoit plus respectueux d'exposer les raisons de son refus que de garder un silence opiniâtre et réfractaire. Si jamais on n'a regardé comme une violation du devoir dans les sujets, d'exposer leurs sentiments sur les affaires publiques, sans être expressément consultés, comment feroit-on ce reproche aux accusés? Ici, non-seulement ils étoient consultés, mais ils se trouvoient obligés d'exprimer ou leur approbation par l'obéissance, ou leur désaveu par une requête respectueuse. Comme Prélats, ils sont chargés de veiller à la Religion confiée à leurs soins? Nier la prérogative



de dispenser des lois, dans une monarchie limitée par les lois, ne peut être un acte de sédition ou de rébellion. Jamais l'opposition à cette prérogative, dans les tribunaux et dans les deux Chambres, n'a été incriminée. La requête ne peut donc être séditeuse; et d'ailleurs, ce n'est point au peuple, mais au Roi et au Roi seul, qu'ils ont présenté leurs griefs; ni fausse, la matière en est vraie; ni maligne, car ils n'en ont pas cherché l'occasion, qui est venue malgré eux. Seroit-ce enfin un libelle? On ne peut donner ce nom à une requête que tout Anglois a le droit de présenter à son Roi, ni à celle-ci en particulier. Les accusés l'ont présentée avec tant de secret, que leur aveu seul devant le Conseil a pu faire établir la preuve légale qu'ils l'avoient présentée. La publicité qu'elle a reçue peut encore moins leur être imputée. L'Archevêque l'ayant écrite lui seul et de sa main, les Évêques n'ont pu en donner de copie, et l'on n'a pas même entrepris de prouver qu'ils eussent eu la moindre part à cette publication.»

Enfin, suivant la coutume, chacun des quatre juges explique aux jurés ce qui a été dit pour et contre : un long et savant débat s'élève entre eux sur la question de la culpabilité, c'est-à-dire sur le pouvoir de dispenser. Toute la cause étoit là. Si ce pouvoir étoit réellement dans la personne du Roi, la désobéissance des Évêques étoit coupable. Le Lord Chef de justice et le juge Allybone se déclarèrent

pour le droit de dispenser ; les juges Powel et Holloway, contre. Ce partage des juges se reproduisit dans les jurés. Sept se déclarent pour la culpabilité ; cinq prononcent une déclaration contraire. N'ayant pu s'accorder pour former un verdict , c'est-à-dire, une décision, ils restèrent réunis pendant dix heures, et ce fut le lendemain seulement qu'ils vinrent prononcer les mots attendus avec tant d'impatience : Non, les accusés ne sont pas coupables!

Alors un cri de joie s'élève dans la salle de Westminster, auquel répondent comme un bruit de tonnerre les acclamations de la multitude qui avoit campé toute la nuit au dehors. Les acclamations se propagent dans tous les quartiers de la ville, et bientôt de hameaux en hameaux, jusqu'à la Bruyère de Hounslow. Là, saisie du même transport, l'armée fait aussi entendre ses bruyants applaudissements. Le Roi se trouvoit alors à dîner dans la tente du Général, lord Feversham. « Quel est ce « bruit? » dit le Roi. Feversham sort pour en apprendre la cause. « Ce n'est rien, » dit le Général, en rentrant. « Ce sont les soldats qui applaudissent à l'acquiescement des Évêques. » — « Rien! » dit le Roi. « Vous appelez cela rien! » Et il sortit du camp, lui-même violemment agité.

Cependant les Évêques étoient sortis de Westminster comme en triomphe, au milieu du peuple enivré. La foule tomboit partout à genoux sur leur

passage. *Gardez votre Religion*, disoient les Évêques. C'étoit comme le cri jadis si fatal à Charles I<sup>er</sup> : *A vos tentes, Israël*. Le soir, et malgré les édits qui défendoient, sous des peines sévères, tout rassemblement, il y eut des feux allumés, et toutes les démonstrations d'un peuple ému qui a le pressentiment ou la conviction que le pouvoir suprême est vaincu. L'outrage le plus sensible au Roi fut de n'avoir pu empêcher que l'effigie du Pape ne fût brûlée au milieu de ces dangereuses saturnales. « Il seroit difficile et peut-être périlleux, » dit Barrillon, « de poursuivre et de punir toute une popu-  
« lace; mais il se réserve d'agir contre les chefs à  
« l'occasion. Les deux juges qui ont voté pour les  
« Évêques seront destitués, mais après le terme des  
« assises. »

Le Roi dit dans ses Mémoires <sup>1</sup> que « les deux  
« juges Powel et Holloway, qui avoient si publique-  
« ment attaqué le pouvoir de dispenser des lois,  
« n'éprouvèrent aucune marque de son méconten-  
« tement. On lui avoit dit, » poursuit-il, « que les  
« Évêques s'étoient rendus coupables; il les avoit en  
« conséquence renvoyés à la loi; et quand la loi les  
« eut acquittés, le Roi fut satisfait. » Il raconte  
aussi, quelques pages après, qu'à l'égard des Évê-  
ques, il ne se borna pas à les admettre, comme

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 238.

auparavant, en sa présence, et qu'il prit même leur conseil sur la restitution des chartes et sur les autres moyens de donner satisfaction au public. Le Roi s'est trompé certainement dans ses souvenirs; car les deux juges furent révoqués dix jours après le jugement des Évêques; et, dans le même temps, il chargea la Commission ecclésiastique de poursuivre tous les Évêques et les Curés qui n'avoient pas voulu publier l'édit de conscience. « Ceux qui ont « obéi, » dit Barillon, « et le nombre est fort mé-  
« diocre, seront loués et récompensés dans les occa-  
« sions. Les autres seront assignés selon le bon plai-  
« sir de Sa Majesté. On croit à la Cour que cela tien-  
« dra en inquiétude et en sujétion un fort grand  
« nombre d'Évêques et de Curés qui craindront,  
» chacun en leur particulier, d'être attaqués et pour-  
« suivis devant des juges qui ne leur feront pas de  
« quartier. » Mais il en arriva pour les ecclésiastiques réfractaires comme pour diverses personnes qui furent traduites en jugement, au sujet des feux de joie et des insultes faites à l'effigie du Pape le 10 juillet. Les jurés prononcèrent l'acquiescement de celles-ci. Quant aux ecclésiastiques, l'Évêque de Rochester se retira de la Commission dont il étoit membre, et la Commission n'osa plus se réunir.

Le Roi ne pouvoit plus se dissimuler combien son pouvoir se trouvoit déchu. Il se montra d'abord comme inébranlable dans la poursuite de ses des-

seins en faveur des Catholiques ; il avouoit seulement que l'affaire des Évêques avoit été mal conduite. Bientôt il reconnut qu'avant d'aller plus loin il falloit au moins laisser refroidir le premier feu du peuple. Il disoit toujours que le Parlement seroit convoqué pour l'époque promise dans l'édit de conscience ; mais il ajoutoit qu'il falloit attendre le retour et le rapport des commissaires envoyés dans les provinces pour agir sur les communautés et les corporations. D'ailleurs la santé du prince de Galles étoit incertaine, et même elle fut en péril. Ainsi, tout à-la-fois honteux de reculer, et incapable d'avancer, il prit des mesures qui tenoient également du ressentiment et de la crainte. Les deux juges qui s'étoient montrés favorables aux Évêques, furent destitués, et il les remplaça par un Non-Conformiste et par un Anglican ; mais il nomma aussi un Catholique à la place d'Allybone, sous prétexte que celui-ci étoit trop vieux. Il nomma encore trois nouveaux membres du Conseil : l'un étoit de la dernière Chambre des Communes ; le second étoit le colonel Titus, célèbre parmi les Non-Conformistes ; le troisième portoit un nom fameux parmi les républicains. Son père, qui avoit joué un des premiers rôles dans la révolution, avoit été décapité sous Charles II, après l'amnistie de la restauration. En un mot, ce nouveau conseiller étoit le fils du chevalier Vane. Ainsi le Roi sembloit chercher à mettre

dans son Conseil des représentants de toutes les factions : le P. Piter, pour les Catholiques; le colonel Titus, pour les Non-Conformistes; le fils du chevalier Vane, pour les Républicains. En appelant ainsi autour de lui des hommes que lui recommandoit leur haine pour l'Épiscopat anglican, devoit-il, pouvoit-il croire qu'il en faisoit des amis à la suprématie de l'Église romaine, qui ne leur étoit pas moins odieuse? A l'égard de la France, il sembloit éluder ses dernières propositions, comme s'il eût craint de donner ouvertement un prétexte aux États-Généraux et au prince d'Orange d'envoyer des vaisseaux sur les côtes d'Angleterre. Il répondoit toujours à l'Ambassadeur de Louis XIV. qu'il n'avoit rien à redouter de la Hollande; que le Prince ne pouvoit rien entreprendre, ou qu'il ne seroit pas efficacement soutenu, malgré la chaleur du peuple. Cependant, ni l'armée, ni la flotte, ni le peuple, ni les grands corps de l'État, ni la Cour de Rome, ni la situation actuelle de l'Europe, ne pouvoient l'entretenir dans cette apparente sécurité. Son ministre de Hollande lui prodiguoit les avis les plus alarmants sur les préparatifs du prince d'Orange, et Louis XIV. ne lui épargnoit plus les avertissements salutaires.

Se croyant bien assuré que le cardinal de Furstemberg seroit élu archevêque de Cologne, Louis XIV. pour qui cette élection étoit très-importante, venoit de faire déclarer aux États-Généraux que si les

Etats voisins de cet Électorat laissoient le Chapitre dans une entière liberté de procéder canoniquement à la nomination du nouvel Archevêque, il ne feroit de son côté aucune démarche, aucun mouvement qui pût donner de l'ombrage aux amis de la paix générale; mais que, si l'on faisoit marcher des troupes vers cet Électorat, quel qu'en fût le prétexte, il ne refuseroit pas au Chapitre tous les secours dont il auroit besoin pour la liberté des suffrages et la sûreté du pays. Il s'empressa de donner cet avis au Roi d'Angleterre, qui alors étoit fort occupé de la requête de ses Évêques.

Les États-Généraux et le prince d'Orange n'avoient aucune vue particulière sur les places de Cologne, et s'occupoient beaucoup plus des moyens de faire nommer un de leurs amis à l'Évêché de Munster. Ils ne craignoient point que Furstemberg, fût-il même élu, reçut l'investiture. Déjà Évêque de Strasbourg, le cardinal de Furstemberg ne pouvoit, d'après les lois de l'Empire, être pourvu d'un autre Évêché sans le consentement de l'Empereur qui ne vouloit pas le donner; et de plus, il falloit, pour se démettre de l'Évêché de Strasbourg, avoir un autre consentement bien plus difficile encore, celui du Pape. Louis XIV le sollicita vainement par une lettre écrite de sa propre main. Le vieux Pontife, toujours irrité, ne voulut pas même recevoir l'Envoyé extraordinaire qui en étoit porteur. « Tant que

« l'Ambassadeur de France, » dit-il, « tranchera ici du « petit souverain, je n'aurai rien de commun avec « son maître. » En effet, il favorisa ouvertement le parti de l'Empereur dans cette élection.

L'Empereur s'étoit assuré plusieurs voix en faveur de l'Électeur Palatin; mais, voulant s'attacher fortement l'Électeur de Bavière qui commençoit à prendre des ombrages contre le duc de Lorraine, il lui fit offrir de faire nommer le prince *Clément* son frère. Ce Prince n'avoit que dix-sept ans; il n'étoit pas membre du Chapitre, et ne pouvoit être élu sans dispense de Rome : Rome accorda la dispense. L'Empereur n'épargna aucune démarche auprès du Chapitre. Il promit aux Chanoines la jouissance du temporel et de la principauté pendant les cinq années qu'il falloit encore au jeune Prince, pour en jouir lui-même; et son ministre ne cessoit de leur représenter le Cardinal comme un traître et un ennemi de l'Empire. Cependant le Cardinal, qui étoit Coadjuteur, avoit mis des garnisons dans toutes les places fortes, et les Chanoines craignoient qu'il ne les livrât à la France. Ils se prononcèrent pour lui, à la majorité de treize voix contre neuf. Mais il lui falloit nécessairement les deux tiers des suffrages. Ainsi le choix entre les deux compétiteurs resta de droit déferé au Souverain Pontife.

Louis XIV sollicitoit fortement Jacques II, pour qu'il se déclarât en faveur du Cardinal, auprès du



Pape. Mais Jacques II, dont la médiation venoit déjà d'être assez durement rejetée entre le Pontife et la France, ne fut pas plus heureux dans ses nouvelles démarches. « Le prince de Bavière, » disoit Louis XIV au Roi d'Angleterre, « est encore enfant. Instrument « de l'Autriche et du prince d'Orange, il ne sera « qu'un sujet de guerre; il se prononce d'ailleurs « fortement contre le projet de l'enchaîner au sacer- « doce. » La raison d'État prévalut auprès du Saint-Père, et le Chef de la Confédération protestante l'emporta, au tribunal de Rome, sur le Roi Très-Chrétien et sur le Roi Défenseur de la Foi. L'Empereur ratifia l'élection en faveur du prince Clément de Bavière, et le Pape la confirma. Quant au cardinal de Furstemberg, il ne réussit pas mieux pour les autres Évêchés et bénéfices du dernier Électeur. Munster et Hildesheim furent donnés à des hommes dévoués à l'Empire, et le Doyen du Chapitre de Liège fut élu Évêque à l'unanimité.



---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME SECOND.

---

	PAGES.
<i>Sommaire du Livre X, 1685. — (Suite).</i>	2
<b>P</b> RISE de Monmouth. — Sa lettre au Roi. — Son supplice. — Exécutions sanglantes. — Kerke. — Jefferyes. — Réunion du Parlement. — Négociations avec l'Ambassadeur de France. — Traité avec l'Espagne. — Mécontentement de la Cour de France. — État de l'Europe.	
<i>Sommaire du Livre XI, 1685. — (Suite).</i>	44
Révocation de l'Édit de Nantes. — Ses effets sur Jacques II. — Politique de Louis XIV avec l'Angleterre. — Politique incertaine de Jacques II. — Le P. Piter. — Parlement. — Les Communes demandent le renvoi des officiers Catholiques. — Ambassade à Rome. — Liberté de la presse unie à celle de la chaire.	
<i>Sommaire du Livre XII, 1686.</i>	82
Décision des Juges sur le pouvoir de dispenser des lois, et affaire du Chevalier Hales. — Parlement d'Écosse. — L'Irlande. — Projets sur l'Irlande. — Talbot, Duc de Tyrconnel, Vice-Roi.	
<i>Sommaire du Livre XIII, 1686. — (Suite).</i>	116
Camp de Hounslow. — Chapelles Catholiques. — Religioneux fugitifs. — Nonce du Pape. — Souscriptions. — Conseil secret du Roi. — Opposition du Pape contre le P. Piter. — Projets de convertir la Princesse de Danemark. — Haute Cour Ecclésiastique. — Procès de l'É-	

vêque de Londres. — Comtesse de Dorchester. — Intrigue contre le Comte de Rochester. — Traité avec la France pour l'Amérique. — Armement subit. — Le Prince d'Orange. — Inquiétudes des États-Généraux.

*Sommaire du Livre XIV, 1686—1687.* 158

Plan secret d'écarter de la succession le Prince d'Orange. — Explication demandée par l'Ambassadeur des États-Généraux. — Intrigues et foiblesse du cabinet. — Procès du Docteur Johnson. — Disgrace du Comte de Rochester, et triomphe du parti Catholique. — Commencement de la conjuration du Prince d'Orange. — Le parti Catholique refuse toute conciliation avec le Prince d'Orange. — Ambassade de Dykvelt en Angleterre, et du Marquis d'Albeville en Hollande. — Négociations du Marquis d'Albeville. — Négociations de Dykvelt.

*Sommaire du Livre XV, 1687.* 202

Suspension des Lois pénales. — Prorogation du Parlement. — Propositions du Prince d'Orange. — Confesseur du Roi. — Lettres des Jésuites de Liège. — Départ de Dykvelt. — Ligue conclue à Venise. — Trêve de vingt ans, entre la France et l'Empire. — Armements en Angleterre et en Hollande. — Affaire de l'Université de Cambridge. — Affaire de l'Université d'Oxford.

*Sommaire du Livre XVI, 1687. — (Suite).* 238

Sacre du Nonce, comme Archevêque d'Amasie. — Courroux du Pape contre l'Ambassadeur d'Angleterre. — Jacques II demande pardon au Pape. — Fin de la mission de Dykvelt. — Dernières tentatives du Prince d'Orange pour une conciliation. — Il prend ses résolutions. — Irritation mutuelle du Roi et des États-Généraux. — Conduite du Prince d'Orange. — Le Comte Davaux

soupçonne ses projets. — Conduite du Roi. — Son alliance avec les Sectaires. — Entrée solennelle du Nonce du Pape. — Voyage du Roi. — Proposition pour l'indépendance de l'Irlande, et pour une République en Écosse. — Mot du Roi à Portsmouth. — Pèlerinage à Sainte-Hunifrède. — Dessein du Vice-Roi d'Irlande.

*Sommaire du Livre XVII, 1687. — (Suite).* 290

Suite du voyage du Roi. — Ses débats avec l'Université d'Oxford. — Conduite du parti de l'Opposition. — Grossesse de la Reine. — Conduite de la Cour pour les Élections. — Inutilité de ses efforts. — Installation du Lord-Maire. — Le P. Piter admis au Conseil d'État. — Politique du Comte de Sunderland. — Négociations avec la France pour l'Amérique. — Affaire de la Brigade Anglaise. — Mécontentement de Churchill et de la Princesse de Danemark. — Discussions avec les États sur la Compagnie des Indes. — Le Marquis d'Albeville retourne auprès des États. — Le Prince d'Orange établit son parti en Angleterre, et se prépare des alliances dans toute l'Europe.

*Sommaire du Livre XVIII, 1688.* 336

État de l'Europe au commencement de 1688. — Circonstances toutes favorables au Prince d'Orange, et contraires à Jacques II. — Ligue de Venise. — Mort de l'Électeur de Cologne.

Suite de l'Ambassade du Marquis d'Albeville auprès des États-Généraux. — Il s'engage envers la France à opérer la rupture entre les États et Jacques II. — Il requiert l'expulsion du Docteur Burnet. — Crédit de Burnet sur la Princesse d'Orange. — D'Albeville veut rendre cette Princesse Catholique.

Irrésolutions de Jacques II. — Correspondance secrète

avec le Grand-Pensionnaire. — Lettre de Stewart et réponse du Pensionnaire. — Le Roi compromis. — Éclat de cette affaire.

Grossesse de la Reine, soupçonnée de fausseté. — Négociations avec la France, au sujet des régiments Écossois et Anglois au service de Hollande. — Politique menaçante et foible de Jacques II envers les États-Généraux, qui se préparent à la guerre. — Conduite habile du Prince d'Orange.

*Sommaire du Livre XIX, 1688. — (Suite).* 382

Imprudentes négociations avec les États-Généraux. — Provocations à la guerre. — Rappel de la Brigade Angloise, et refus des États-Généraux. — Politique incertaine de Jacques II. — Négociations avec la France. — Louis XIV cherche à armer l'Angleterre contre les États-Généraux. — Tentative d'assassinat sur le Prince d'Orange. — Effets politiques de la mort des Électeurs de Brandebourg et de Cologne.

*Sommaire du Livre XX, 1688. — (Suite).* 430

Nouvel édit pour la liberté de conscience. — Requête des Évêques. — Louis XIV offre des vaisseaux à Jacques II. — Les Évêques sont envoyés à la Tour. — Naissance du Prince de Galles. — Le Comte de Sunderland se déclare Catholique. — Jugement des Évêques. — Enthousiasme du peuple et de l'armée. — Embarras de la Cour. — La mort de l'Électeur de Cologne, favorable au Prince d'Orange, et funeste à Jacques II.



**HISTOIRE**  
**DE**  
**LA RÉVOLUTION**  
**DE 1688.**

A LONDRES,

COLBURN, SAUNDERS ET OTLEY. — MARTIN BOSSANGE  
ET C<sup>o</sup>. — TREUTTEL ET WURTZ, TREUTTEL FILS ET  
RICHTER.

A LEIPSIG,

BOSSANGE FRÈRES. — ZIRGÈS.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

RUE JACOB, N<sup>o</sup> 24.



B. 21. 058

# HISTOIRE

DE

# LA RÉVOLUTION

DE 1688,

EN ANGLETERRE,

PAR F. A. J. MAZURE,

INSPECTEUR - GÉNÉRAL DES ÉTUDES.

« Minui jura, quotiens gliscat potestas:  
« nec utendum imperio, ubi legibus uti  
« possit. » (TACIT. *Annal.* III, 69.)

TOME TROISIÈME.

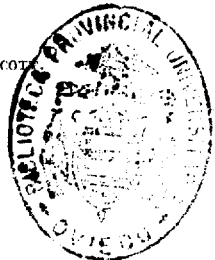


PARIS,

LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,

SEUL ÉDITEUR DES ŒUVRES COMPLÈTES DE SIR WALTER SCOT

MDCCCXXV.





# RÉVOLUTION

DE 1688.

---

LIVRE VINGT-UNIÈME.

---

1688. — (SUITE).

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

**Préparatifs du Prince d'Orange.** — Il reçoit une requête pour venir en Angleterre, et faire vérifier la légitimité du Prince de Galles.

---

---

HISTOIRE  
DE  
LA RÉVOLUTION  
DE 1688,  
EN ANGLETERRE.

---

LIVRE VINGT-UNIÈME.

CES événements se passèrent précisément dans le temps de l'affaire des Évêques, et servirent très-naturellement de prétexte au prince d'Orange et aux États-Généraux, pour se préparer à une guerre qui paroissoit inévitable, si la France devenoit maîtresse de l'Électorat de Cologne. Le Prince n'eut pas de peine à persuader aux États-Généraux que la République se trouveroit exposée à la même invasion que celle de 1672 ; mais, ce qui sembloit devoir être bien plus difficile, c'étoit, lui prince cal-

viniste, d'engager le Pape à ses desseins particuliers. Il est vrai qu'il lui montrait la Flandre, la Belgique et les Électorats du Rhin ouverts sans défense à la domination française.

Le Prince n'épargnoit rien de ce qui appartient à la prudence et à l'activité d'un homme d'État, pour l'exécution d'un grand dessein. Dès le commencement de juin, il avoit subjugué l'Électeur de Saxe au milieu des fêtes; et ce Prince, dans le feu de l'ivresse, avoit promis dix mille hommes. Revenu à lui-même, il reconnut la témérité de sa parole, mais il négocia et fit un traité. Peu de temps auparavant, le docteur Burnet avoit cherché à détacher l'Électeur d'Hanovre de son alliance avec Louis XIV. Ce n'étoit pas à lui-même qu'il s'étoit adressé, mais à la princesse Sophie, sa femme, de la maison palatine, et petite-fille de Jacques I<sup>er</sup>. Il confia le secret à cette Princesse, et lui fit entendre qu'elle seroit naturellement appelée au trône d'Angleterre, après la mort des princesses d'Orange et de Danemark, si la succession étoit fixée dans la branche protestante, à l'exclusion des héritiers catholiques. Elle saisit avidement cette proposition; et si le duc d'Hanovre n'entra pas alors dans la conjuration, il ne tarda pas à s'y joindre, et à traiter quand elle fut consommée.

Cependant on remarquoit des mouvements de troupes continuels, ordonnés par le prince d'Orange.

La garnison d'Utrecht, la Brigade angloise, avoient reçu l'ordre de partir au premier signal. Les troupes de Zélande marchaient déjà. Dans quel dessein? Étoit-ce du côté de Liége ou de la mer? Le Prince vouloit-il faire un camp près de Nimègue, ainsi qu'il l'avoit annoncé? La flotte étoit sortie d'Amsterdam, et se tenoit, pour ainsi dire, à la voile. D'un autre côté, le maréchal de Schomberg, que la révocation de l'édit de Nantes avoit éloigné du service de France, étoit gouverneur de Berlin; et le jeune Électeur l'avoit chargé de couvrir les États de Cologne. Ainsi les États-Généraux étoient tranquilles de ce côté-là. Ce fut donc par son camp de Nimègue que le prince d'Orange couvrit tous ses desseins ultérieurs.

Le marquis d'Albeville avoit promptement divulgué la nouvelle des offres de Louis XIV à Jacques II, pour une escadre françoise. Une occasion si plausible ne fut pas négligée par le prince d'Orange, auprès des États-Généraux, pour les exciter à de nouveaux armements.

Ce fut au milieu de ces préparatifs que l'on apprit la naissance du prince de Galles. Cet événement, auquel on ne s'attendoit qu'un mois plus tard, parut déconcerter les mesures déjà prises; et ni le Prince ni la Princesse ne virent sans humeur qu'ils perdoient le titre d'héritiers présomptifs de la Couronne. Cependant Dykvelt répondit au

marquis d'Albeville que la naissance du prince de Galles alloit réunir la famille royale; et Vanciters, lorsqu'il complimenta le Roi, lui dit qu'il en espéroit une plus étroite liaison entre lui et les États-Généraux. De son côté, le Prince envoya le comte de Zulestein pour complimenter le Roi et la Reine; mais quelques-uns de leurs principaux affidés firent observer au marquis d'Albeville que sans doute les Protestants alloient se réunir plus fortement que jamais, puisque la naissance d'un héritier catholique leur enlevait toute espérance de maintenir leur Religion et leurs lois.

Jamais le prince d'Orange ne s'étoit donné plus de mouvements que dans ce moment. Les voyages de son favori Bentink et du général Spaen, les conférences mystérieuses de Dykvelt, du Pensionnaire Fagel et du Prince, entre eux, comme avec les principaux membres des États et les Anglois qui arrivoient perpétuellement d'Angleterre; la réunion anticipée des États-Généraux; le serment de *secrete*, imposé à ceux des États qui étoient admis dans ces Conseils secrets : tout fit présumer au comte Davaux qu'il s'agissoit d'une affaire grave, soit pour les élections de Cologne et de Munster, soit pour l'Angleterre, soit peut-être pour l'une et l'autre de ces deux directions. Le motif ostensible de ces démarches auprès des États étoit d'obtenir un emprunt, la levée de neuf mille matelots, et une recrue



de sept mille soldats. Le Prince commença par lever six mille matelots, en attendant la décision, et traita secrètement, pour avoir de nouvelles troupes, avec les Cours de Hesse-Cassel, de Zell et de Wolfembutel.

La nouvelle de l'acquiescement des Évêques étoit arrivée à la Haie. Van-Citers avoit mandé toutes les circonstances de cette affaire, l'animosité du peuple contre le Roi et contre les Catholiques, enfin la résolution que Jacques II témoignoit de persister dans le dessein de dompter l'Église Anglicane; mais il finissoit sa lettre en disant qu'il y avoit aussi des choses qu'il n'oseroit écrire, et qu'il étoit cependant nécessaire de communiquer aux États. Il reçut l'ordre de se rendre incessamment à la Haie. La partie mystérieuse de cette lettre n'étoit pas douteuse; elle regardoit le prince de Galles. Déjà la Cour d'Angleterre venoit de recevoir un affront public à la Haie. Le marquis d'Albeville avoit voulu célébrer la naissance de ce Prince par un repas magnifique. « Il y avoit prié les États, » dit le comte Davaux, « et les personnes les plus qualifiées de la Haie. Personne n'y est venu. Il n'y avoit que trois dames. Les Envoyés d'Espagne, de Brandebourg, de Zell et d'Hanovre ne s'y sont pas trouvés. » Mais un affront plus dangereux ne tarda pas à être remarqué. Le prince d'Orange s'étoit repenti d'avoir envoyé le comte de Zulestein auprès de Jacques II.

C'étoit reconnoître la légitimité du Prince de Galles , et il fit cesser les prières qui se faisoient pour cet enfant dans la chapelle de la Princesse.

Les bruits les plus extraordinaires se propageoient en effet en Hollande comme en Angleterre. « Le peuple de Londres , » dit Barillon , « s'explique « d'une façon étrange , et beaucoup de gens disent « hardiment que la Reine d'Angleterre n'est point « accouchée; qu'elle n'a point été grosse; que tout « ce qui est dit de la présence des principaux du « Conseil et de la Reine douairière à l'accouche- « ment est faux; que la princesse de Danemark, « qui auroit dû y être, n'y étoit pas, et que l'enfant « qu'on dit être le prince de Galles est supposé. »

Sous le dernier règne, l'esprit essentiellement factieux du comte de Shaftsbury avoit si prodigieusement réussi à fasciner les yeux de la nation entière, dans le prétendu Complot des Papistes, que l'on pouvoit attendre la même crédulité sur tout ce qui flatteroit directement les passions actuelles du peuple; et comme la naissance d'un prince de Galles étoit le vœu le plus vif des Catholiques et du Roi, elle devenoit fort naturellement un sujet de chagrins sur le présent, d'inquiétudes sur l'avenir, de sombres et universelles défiances contre le Gouvernement. Dans ces fatales dispositions, l'imposture la plus grossière prend facilement les couleurs de la vérité. Malheureusement un concours singulier de

circonstances fortuites sur la grossesse comme sur l'accouchement de la Reine donna lieu aux Conjurés d'en faire l'objet d'un Mémoire direct et formel, adressé au prince d'Orange, pour l'inviter à venir réclamer lui-même l'intervention du Parlement, et à faire constater si l'enfant, qui portoit le nom de prince de Galles, étoit ou n'étoit pas réellement né de la Reine.

Avant de faire connoître la requête qui fut présentée au prince d'Orange, on doit continuer d'exposer ici les divers témoignages de l'Ambassadeur de France.

« Quoique l'enfant paroisse bien formé et assez grand, il y a des gens qui soutiennent qu'il n'est pas venu à terme. On m'a même assuré qu'il n'a point crié depuis qu'il est venu au monde. » (*Lettre du 21 juin.*)

« On a été ici pendant un jour et une nuit en grande inquiétude de la santé du prince de Galles. On le croit présentement en très-bon état. Je l'ai vu tous les jours. Il paroît fort vigoureux et fort vif. Je l'ai entendu crier avec beaucoup de force. » (*Lettre du 24 juin.*)

« On dit ici que le prince d'Orange lèvera ouvertement le masque, et soutiendra que l'enfant est supposé. Il est certain qu'il y a ici des gens qui lui écrivent que cette démarche est nécessaire, s'il veut soutenir son crédit parmi le peuple. » (*Lettre du 12 août.*)

« Le prince de Galles a été à l'extrémité pendant  
« deux jours; on désespéroit de sa vie. Enfin la réso-  
« lution a été prise de lui donner une nourrice, et  
« cela a si bien réussi, que depuis hier on le croit  
« hors de danger. » (*Lettre du 16 août.*) Cette cir-  
constance, annoncée par Barillon, se rapporte à ce  
que l'enfant ne recevoit ni le lait de sa mère ni celui  
d'une nourrice. On le nourrissoit, depuis sa nais-  
sance, avec de la farine bouillie dans du lait de  
chèvre. De là on prétendit que l'enfant qui auroit  
été supposé le 20 juin étoit mort, et qu'on lui en  
avoit substitué un second, celui dont parle actuelle-  
ment l'Ambassadeur de Louis XIV. Dans quel état  
désespéré est tombé un Gouvernement, lorsque de  
telles allégations trouvent même une ombre de  
créance, et qu'un Roi lui-même se croit forcé de les  
discuter avec solennité!

C'est à cette disposition actuelle de l'Angleterre  
qu'il faut maintenant s'arrêter, pour découvrir d'un  
seul point de vue le commencement, les progrès et  
la fin de la conspiration du peuple, des grands et  
du clergé contre son Roi; conspiration à laquelle se  
joignirent expressément de nombreux États, et que  
favorisèrent tacitement ou par des traités l'Empereur  
et le Roi d'Espagne, sans parler du souverain Pon-  
tife, à qui le prince d'Orange sut persuader qu'il  
s'agissoit uniquement de réprimer les desseins de  
Louis XIV.

Lorsque les États-Généraux avoient envoyé, sur la fin de 1687, Dykvelt auprès de Jacques II, ils avoient pour but de connoître dans quelles intentions se formoit l'armement subit d'une flotte angloise. Mais le prince d'Orange avoit particulièrement chargé cet envoyé extraordinaire d'une mission qui lui étoit personnelle, comme héritier présomptif de la couronne : c'étoit d'abord de concilier les différends qui existoient entre lui et le Roi son beau-père. Il consentoit à la tolérance des différens cultes ennemis de l'Église anglicane, et par conséquent à la révocation des lois pénales portées sous le règne d'Élisabeth; mais il insistoit sur l'obligation des serments, comme garantie nécessaire de l'Église nationale. Si le Roi s'y refusoit, Dykvelt devoit dissiper tous les soupçons du parti anglican sur les intentions du Prince, comme Presbytérien, par rapport à la Religion de l'État; il devoit aussi promettre aux Non-Conformistes les mêmes avantages que leur offroit le Roi, pour les empêcher de s'unir aux Catholiques. Enfin il devoit agir sur les Catholiques eux-mêmes, par la crainte de l'avenir, s'ils se refusoient à un accommodement, et par la promesse d'une tolérance égale à celle qui existoit en Hollande, s'ils empêchoient le Roi d'en venir aux extrémités.

Dykvelt avoit échoué auprès de Jacques II; mais il avoit réussi complètement auprès du parti anglican, des Non-Conformistes, excepté les Quakers,

et d'une grande partie des Catholiques. De ce moment, le prince d'Orange fut regardé en Angleterre comme le protecteur que la nature et les lois donnoient aux libertés publiques et à la Religion protestante. Lui-même ne songea long-temps qu'à protéger ses propres droits contre des desseins, qu'il pouvoit justement supposer à ses ennemis, de l'exclure tôt ou tard de la Couronne. Les Catholiques exaltés d'Angleterre, le Pape et Louis XIV y songeoient certainement; et puisque le prince d'Orange avoit ouvertement protégé, sous Charles II, le parti qui avoit deux fois porté le bill d'exclusion contre le duc d'York, sous prétexte que le duc d'York étoit Catholique, il ne devoit trouver ni impossible ni extraordinaire que le parti catholique, devenu tout-puissant, ne cherchât à consolider sa propre existence par l'exclusion d'un héritier protestant. La guerre étoit donc tacitement déclarée entre deux partis qui ne pouvoient ni s'entendre ni se fier l'un à l'autre. Sans doute si la raison étoit la règle des jugemens et des actions, les affaires civiles et politiques ne se dirigeroient pas sur de tels principes; mais il ne faut pas demander aux passions ce qu'elles n'accordent jamais. Ce n'est trop souvent qu'après la victoire que le parti vaincu réclame la justice, que vainqueur il eût oublié lui-même.

Depuis le voyage de Dykvelt jusqu'à celui de Zulestein, les personnages les plus distingués dans tous

les partis ennemis de la Cour s'étoient réunis aux intérêts du prince d'Orange, comme à un Prince qui, déjà éprouvé dans les grandes affaires du siècle, avoit de plus un titre légitime à leurs hommages naturels. Jacques II avoit commis la faute, énorme en politique, de donner légalement raison à ses adversaires. Avec les lois et la Religion qu'ils paroissent défendre, ils eurent les passions de la multitude. Les lois d'un pays sont toujours émanées d'un principe qui ne peut être ni faussé ni pris à contresens qu'avec d'extrêmes périls. Ainsi Jacques II, Catholique, se servant de la Suprématie religieuse contre l'Église anglicane, tandis que la suprématie n'avoit été réunie à la Couronne que pour protéger l'Église anglicane, violoit manifestement, aux yeux même de la grossière multitude, les lois les plus communes de la justice légale et du bon sens. Les peuples ne peuvent être trompés à ce point. Ils pardonnent à la force qui se montre généreusement, de même que l'on se résigne à la nécessité. Mais qui peut respecter le sophisme?

Jacques II, qui voulut souvent imiter Louis XIV, désiroit par-dessus toutes choses l'unité de la Religion dans ses États, mais avec cette différence: Louis XIV vouloit le triomphe de la Religion Catholique, en tant que vraie et seule vraie; Jacques II, non moins persuadé de sa vérité, la vouloit d'abord comme moyen d'être absolu. Il oublioit ainsi tout à la fois

et l'institution des Parlements, et Henri VIII, et Charles I<sup>er</sup>, et Cromwell et l'Église anglicane. C'étoit bien mal comprendre la Religion, et, de plus, c'étoit la faire haïr, que de déclarer incompatibles avec elle des droits et des libertés dont la garantie remontoit aux serments du Roi saint Édouard. Au lieu d'être Anglois sur le trône et Catholique dans la vie privée, il se montra immédiatement l'ennemi secret et bientôt l'ennemi public de l'Épiscopat anglican : faute irréparable qu'il commettoit comme Roi et comme Catholique. De tout temps, et jusqu'au schisme d'Henri VIII, les Évêques d'Angleterre avoient résisté à l'autorité de Rome, comme les seigneurs temporels avoient résisté à l'autorité royale. Les premiers avoient secoué le joug sous Henri VIII, sans abandonner la foi. Le schisme, il est vrai, entraîna bientôt l'hérésie sous Édouard VI; mais l'Épiscopat, toujours conservé au milieu de la division indéfinie des sectes qui se multiplioient autour de lui, étoit encore le seul moyen de rappeler un jour les peuples à l'unité catholique. Sous le rapport de l'État, l'Épiscopat anglican étoit l'aristocratie des Églises protestantes, comme les Seigneurs du Parlement étoient l'aristocratie politique; et depuis le progrès des Sectes comme depuis l'ascendant des Communes, l'une et l'autre aristocratie formoient comme une barrière autour de la Royauté, sans pouvoir maintenant ni l'attaquer ni prétendre à l'affoiblir, parce que la



Royauté, l'Épiscopat et la Pairie ne pouvoient se soutenir qu'en se protégeant mutuellement. C'est ainsi que l'Épiscopat défendit Charles I<sup>er</sup>, releva Charles II, et retint, à l'avènement de Jacques II, la nation ébranlée par les révoltes presbytériennes d'Argyle et de Monmouth. Mais Jacques II ne voyoit dans l'Épiscopat d'Angleterre que des rebelles à l'Église Romaine, et dans les Parlements que des rebelles à l'autorité royale : de là son système fixe pour avoir une armée permanente et pour établir la Religion catholique. Il se jeta ainsi dans la double nécessité ou de se créer de nouveaux droits par la conquête militaire, ou de se jeter entre les bras des sectes et des factions républicaines. La conquête n'étoit que le rêve d'un malade ; l'intervention des sectaires et des républicains pour fonder la Religion catholique et le pouvoir absolu n'étoit pas une conception moins absurde. Ce fut là pourtant l'espérance à laquelle Jacques II s'abandonnoit encore.

Pendant que les sept Évêques étoient prisonniers à la Tour, ils écrivirent, de concert avec plusieurs Pairs, au Prince d'Orange, et lui dirent qu'ils le considéroient comme le protecteur naturel de la Religion et des libertés de l'Angleterre. Jusqu'à ce moment le Prince avoit dirigé sa conduite extérieure sur les avis qu'il recevoit des Seigneurs mécontents, et se borroit à fortifier l'opposition contre Jacques II ; mais à la naissance du Prince de Galles tout changea

subitement de face, et le projet d'une invasion armée fut concerté en Angleterre et conclu en Hollande.

Ce n'est pas que dès l'année 1686, le lord Mordaunt n'eût sollicité le Prince de songer à une expédition sérieuse. Rien ne paroissoit plus facile à son impétuosité naturelle. Mais cette impétuosité même, l'incohérence de ses idées, l'exaltation de son cerveau et l'intempérance de ses paroles, vinrent alors s'amortir devant le sérieux impassible du Prince, qui ne répondit que par des paroles générales.

L'année suivante, le comte de Shrewsbury, jadis élevé dans la Religion Catholique et depuis tombé dans le Pyrrhonisme, étoit venu exposer au Prince la situation de l'Angleterre et lui demander ce qu'il se proposoit de faire. Autant le lord Mordaunt se montrait agité, furieux même, autant Shrewsbury avoit de douceur dans le cœur et dans les paroles. Ces caractères ne conviennent point sans doute pour une entreprise vaste et hardie, qui exige tout à la fois du sang-froid et une ame ferme. Le Prince d'Orange reçut les ouvertures de Shrewsbury sans les rejeter ni les encourager.

Mais il y avoit à La Haye un homme que le Prince avoit pris en affection dès 1679, époque où il étoit ministre de Charles II : c'étoit Philippe Sidney, frère d'Algernoon et de Leicester. Il s'étoit fixé en Hollande après la condamnation d'Algernoon. Son nom

étoit cher à tous les mécontents, et son caractère séduisant lui ouvroit tous les cœurs. Mais ami passionné du plaisir, son indolence naturelle sembloit le rendre bien peu capable du rôle qu'il accepta. Ce fut à lui cependant que le Prince d'Orange ouvrit l'abîme de ses pensers ambitieux. L'histoire n'a pu vérifier encore les soupçons élevés contre le comte de Sunderland. Mais si le premier ministre de Jacques II, le confident du P. Piter, le Pensionnaire de Louis XIV, Sunderland enfin, devenu Catholique au moment même où la naissance du Prince de Galles étoit contestée, entra dans la conspiration, ce fut Sidney qui fit cette singulière conquête au Prince d'Orange.

L'amiral Herbert, frère du Chef de Justice, étoit venu aussi en Hollande, dans le temps où le Roi faisoit ce que l'on appeloit alors l'*Inquisition du Cabinet*, et pressoit tous les Grands de sa Cour de se déclarer pour la révocation du Test. Herbert étoit le meilleur marin d'Angleterre. Prodigue, livré à la débauche, et n'ayant d'autres ressources que sa place, il n'hésita point à la sacrifier. « Je ne puis, » dit-il au Roi, « faire cette promesse ni en honneur ni en conscience. » « Pour galant homme, » répondit le Roi, « je vous ai toujours connu tel ; mais si vous craignez Dieu, c'est bien à mon insu. » « Sire, » dit l'Amiral, « j'ai mes foiblesses comme un autre, mais je ne suis point comme certaines personnes

« qui, malgré leurs fragilités, font tant de bruit de  
« la conscience et de la Religion. » Cette brusque  
franchise d'un marin altier, chagrin et insociable,  
alloit droit au Roi par rapport à la comtesse de Dor-  
chester. L'Amiral, jaloux d'ailleurs du lord Dar-  
mouth, en qui Jacques II avoit mis sa confiance,  
n'eut pas de peine à s'éloigner de la Cour et à se  
dévouer au Prince d'Orange.

Après la mort du malheureux et illustre lord  
Russel, sous Charles II, l'amiral Russel, son cousin-  
germain, s'étoit retiré de la Cour : « Marin dès sa  
« plus tendre jeunesse, héros pour le courage, « dit  
Burnet, » et d'une fermeté à l'épreuve. » En 1687,  
il s'étoit aussi rendu à La Haye, et le Prince d'O-  
range s'étoit ouvert à lui autant qu'à Sidney. Le  
Prince, qui ne vouloit prendre aucun engagement  
sans avoir des garanties de succès, demandoit qu'il  
lui fût envoyé une invitation formelle par les prin-  
cipaux Seigneurs d'Angleterre. L'Amiral objectoit  
avec raison la difficulté du secret. « Il suffira, » dit  
le Prince, « d'avoir le vœu de ceux que l'on peut  
« justement regarder comme interprètes de la nation  
« entière. »

De son côté, Sidney cherchoit à connoître sans  
trop s'expliquer les vues du marquis d'Halifax, der-  
nier Président du Conseil. Celui-ci, sans s'ouvrir  
davantage, répondit vaguement que toute entreprise  
lui paroissoit impraticable, et se borna d'abord à ce

qui pouvoit susciter une opposition formidable aux desseins du Roi.

Enfin un comité s'étoit organisé sur ce plan, après le voyage de Dykvelt; mais lorsque le comte de Zulestein arriva pour féliciter le Roi et la Reine sur la naissance de leur fils, le premier plan d'opposition s'agrandit et devint peu à peu une conspiration. Le comte de Danby, jadis Lord Trésorier sous Charles II, y entra vivement, et l'Évêque de Londres avec lui. Le comte de Nottingham, homme disert et profond jurisconsulte, membre du Conseil où il ne parut jamais depuis l'avènement de Jacques II, jouissant d'un immense crédit dans le parti de l'Église, et se tenant à l'écart de toutes les affaires, accueillit d'abord les propositions, et déclara bientôt après que sa conscience ne lui permettoit pas de s'engager. Cependant il promit le secret : position également périlleuse pour lui et pour ceux dont il tenoit les destinées. Mais telle étoit la confiance donnée à son caractère, que sa parole fut reçue comme un gage certain de sa fidélité au secret. Shrewsbury offrit son épée et 40,000 livres sterling au Prince, et attira l'avare Lumley, qui venoit d'abjurer la foi catholique. Le lord Dumblarne, fils du comte de Danby, étoit maître d'un petit vaisseau, fin voilier, qui portoit mystérieusement à l'embouchure de la Meuse, dans un village écarté, l'argent, les lettres, les affidés et les conseils de son père. Dans

un de ces voyages successifs, l'amiral Herbert fut le premier qui proposa brusquement au Prince d'attaquer la légitimité du Prince de Galles. Le comte de Devonshire reçut avec ardeur tout ce qui lui fut proposé. Mais ce qui devint plus dangereux pour la fortune du Roi, ce fut d'avoir engagé à la conjuration deux des principaux chefs de l'armée : Trelawni qui séduisit son frère, l'Évêque de Bristol; et Kerke, si connu par sa férocité, maintenant absous par l'esprit de faction, pour une insolente réponse qu'il fit au Roi. Kerke, en effet, pressé de se déclarer Catholique, avoit répondu : « Que si jamais il chan-  
« geoit de Religion, il avoit donné sa parole à l'Em-  
« pereur de Maroc. » Il faut se souvenir que le général Kerke avoit commandé les troupes angloises à Tanger. Enfin, Churchill, l'ingrat Churchill, enfant de la Cour et de la fortune, comblé des faveurs de Charles II et de Jacques II, ne resta pas fidèle. Ce n'est pas qu'il conspirât alors contre son bienfaiteur et son Roi, ni que jamais, après sa défection même, il trahît les secrets dont il fut long-temps l'intime dépositaire. Modèle parfait des courtisans; tour-à-tour gracieux, caressant et noble dans ses manières; toujours maître de lui, joignant à un port majestueux et doux le courage et le génie de la guerre; un seul vice ternissoit toutes ces brillantes qualités la passion des richesses. La netteté de son jugement lui fit pressentir aisément quelle seroit la fortune

des deux Princesses et de leur père. Il ne parloit plus au Roi des affaires publiques, parce qu'il n'en voyoit que trop l'inutilité; cependant il lui conseilloit toujours les moyens doux et conciliatoires, quand il en trouvoit l'occasion de plus en plus rare. Churchill enfin avoit-il la conscience de son génie, et croyoit-il que sous un tel règne il ne lui restoit qu'une équivoque faveur à conserver sans nulle gloire à conquérir? Il connut la conspiration, il y applaudit et ne s'en mêla point.

Sans doute il est inutile d'ajouter que le docteur Burnet se trouvoit l'un des plus intimes agents du parti. Sa plume, son nom, son habileté à manier les esprits les plus contraires, son talent pour la polémique religieuse et politique, cet art insidieux de donner toutes les couleurs de la raison aux sophismes, et d'envelopper la certitude même dans les nuages *les plus subtils*, rien ne manquoit à cet apôtre zélé d'une Religion qui pour lui n'étoit qu'une institution de convenance politique. Il avoit dans une seule conversation déterminé la Princesse d'Orange à subordonner ses droits à l'ambition de son mari. Dans une autre occasion, il avoit montré de loin les splendeurs du trône à la Princesse Palatine, duchesse d'Hanovre. Il excitoit l'indolence naturelle de Philippe Sidney, réprimoit les hauteurs superbes de l'amiral Herbert, et souffloit toutes les ardeurs de la vengeance dans l'ame généreuse de Russel, en

lui montrant l'ombre de son illustre parent et de la patrie humiliée. Burnet ne se borna ni aux écrits ni à tant de soins divers, il étendit à l'Écosse l'active et infatigable souplesse de son esprit. Johnson, son neveu, passoit et repassoit perpétuellement la mer, pour entretenir les correspondances de cette ligue. Le fils du comte d'Argyle disposoit sa puissante tribu; Douglas, qui commandoit l'armée royale d'Écosse, la préparoit à la révolte ou du moins à l'inaction; Drumlanring, son neveu, et fils de Queensbury, le lord Stair et Jean d'Alrymple, son fils, n'épargnoient ni soins ni fatigues pour unir les Presbytériens de ce royaume au parti Épiscopal d'Angleterre.

Une conspiration aussi vaste, dont les ramifications souterraines embrassoient toute l'Europe, depuis la bruyère des Clans à demi-sauvages de l'Écosse jusqu'au Vatican, ne pouvoit pas rester circonscrite à une seule et même vue politique. Les Torys protestants furent les premiers qui s'habituerent à considérer le prince d'Orange comme le protecteur naturel de l'Angleterre, et qui, par la succession des événements, l'engagèrent à leur prêter l'autorité de son nom et le secours de ses armes. D'un autre côté, le parti des Whigs, c'est-à-dire ceux qui, sous le dernier règne, avoient poursuivi avec tant de passion l'exclusion du duc d'York, crurent aussi que le moment étoit venu de faire



prévaloir leurs maximes d'indépendance et d'obéissance conditionnelle. En descendant plus bas, tout ce qui tenoit au fantôme de la République, tous ceux que la défiance de la Cour avoit éloignés de l'armée, tous ceux qui étoient restés proscrits par la restauration ou par la trompeuse amnistie d'Écosse; tous ceux enfin qui s'étoient réfugiés sur le Continent après les complots de Rye-house, l'invasion d'Argyle et la révolte de Monmouth, accoururent de toutes parts, offrant leurs bras et leurs haines au prince d'Orange. Les factions les plus contraires endormoient ou ajournoient leurs ressentiments pour concourir au même but. Ainsi, le comte de Danby lioit les Torys au prince d'Orange, tandis que les Whigs, qui jadis avoient menacé Danby d'un bill d'*atteinder*, se réunissoient maintenant à lui par Cavendish, comte de Devonshire, que recommandoient son nom, sa fortune, et surtout sa tendre amitié pour l'infortuné Russel. Les Hampden, les Powle, les Lester, tous les chefs du parti populaire de Londres, offroient, les uns leur personne, les autres leurs trésors et leur popularité. Fletcher de Salton, l'ami et le compagnon de Monmouth, qui occupoit dans la guerre des Turcs en Hongrie l'activité de son ame intrépide, accourut aussi à la Cour du Prince. Quant au Peuple, il sait toujours et dans tous les temps où se trouve la force réelle, sans pour cela ignorer ni se dissimuler

où est la justice ; mais avant tout , il devine où est la force , et là toujours se portent ses vœux et ses désirs inquiets. Dès qu'il existe un homme capable de vaincre , un homme qui réunisse une grande habileté à une immense ambition , les peuples disent : Le voilà. C'est pour lui que tout se remue dans les ames. Il attire naturellement tout ce qui est énergique et violent dans les sentiments , dans les haines , dans les ambitions. Il conspire , et les peuples conspirent avec lui. On s'entend partout sans se parler , ou même on se parle , parce que l'on se devine : symptôme infailible d'une grande révolution. D'un côté , tout est vif , rapide , simultané ; de l'autre , c'est de l'inertie , de la défiance de soi et des autres. Ceux qui font leur devoir le font avec hésitation ou prudence. Tout s'isole : nulle action , nul concert , point d'élan généreux. Tandis que le Gouvernement s'embarrasse perpétuellement , il y a un autre Gouvernement invisible qui a ses chefs et son peuple , sans compter le peuple des indifférents , des timides et des lâches , qui observent , qui ont des pressentiments , des notions détournées , qui attendent l'événement , et qui par cela même , sans le croire ou sans le vouloir , conspirent pour les factieux.

Dans ce concours universel de toutes les factions à celle du prince d'Orange , il falloit à ce Prince une ame aussi forte que la sienne pour dominer tant de passions diverses , les discipliner , les subordonner

tout à-la-fois à l'intérêt de sa grandeur personnelle et aux intérêts essentiels de l'État lui-même. Ce n'étoit pas Marius qui arme jusqu'aux esclaves pour faire triompher une multitude ardente et grossière, mais Sylla qui enchaîne à sa cause les Patriciens, le Sénat et les Rois. Guillaume ne vouloit pas être l'instrument des factions, ni hasarder son existence politique par une entreprise désespérée comme celles d'Argyle et de Monmouth. Son vaste regard embrassoit l'Europe entière : il voyoit tout à-la-fois le trône de Jacques II et la grandeur impôtune de Louis XIV. Puisqu'il vouloit régner, il ne lui convenoit ni de paroître en conquérant, ni d'être le chef révocable d'une faction, ni de renverser toutes les colonnes de l'État, ni de laisser après lui sa première patrie en proie aux invasions. Il prit donc toutes les mesures capables d'assurer le territoire de la Hollande pendant son absence, de s'assurer pour lui-même des forces imposantes, et de se montrer aux peuples d'Angleterre comme un libérateur qu'eux-mêmes avoient appelé. C'est sous ce dernier point de vue, et pour imposer silence à toutes les prétentions contraires de tant de factions réunies, qu'il se fit présenter par les principaux seigneurs d'Angleterre, une requête formelle où, comme héritier présomptif de la Couronne, il étoit supplié de venir redresser les griefs de la Nation, et vérifier la naissance du prince de Galles.

Cette requête en forme de mémoire, destiné à la publicité, peut justement passer pour un chef-d'œuvre de raisonnement et d'artifice. Le docteur Burnet y travailla, ainsi que le comte de Danby; celui-ci, pour ce qui regarde l'exposé des lois fondamentales du Royaume, et la partie systématique du Gouvernement; l'autre, pour l'enchaînement des faits, leurs déductions, la subtilité de la dialectique et les mystères de l'art d'écrire. Jamais peut-être l'esprit humain n'avoit su assembler plus de nuages pour en faire sortir un fantôme qui ressemblât à la vérité. On ne parle ici que de la naissance du prince de Galles.

S'il falloit en croire les auteurs de cette requête, le projet monstrueux de présenter à l'Angleterre un faux héritier de la Couronne remontoit aux derniers temps de la correspondance de Stewart avec le Grand Pensionnaire de Hollande. Cette correspondance, disoient-ils, en donne des indices qui ne peuvent recevoir aucune explication raisonnable, s'ils ne se rapportent pas uniquement à cette astucieuse et criminelle combinaison. Au mois de juillet et au mois d'août (1687), Stewart écrivoit à Fagel que le prince d'Orange n'avoit plus un moment à perdre pour satisfaire aux désirs du Roi, et pour assurer les intérêts des Protestants, ses propres intérêts même, bien plus que le Prince ne pouvoit l'imaginer. Ces menaces mystérieuses n'annoncent-elles pas, disoit-on encore, que les fourbes alloient

mettre la main à l'œuvre? En effet, le Prince est irrévocablement décidé contre la révocation du Test, et soudain on parle du riche *ex voto* envoyé à Lorette, et du pèlerinage à la Sainte Fontaine du pays de Galles. Mais avant que la grossesse de la Reine ne fût déclarée, vers la mi-octobre, Stewart écrivoit encore et déplorait que le temps de la complaisance eût été perdu par le prince et la princesse d'Orange, et qu'ils eussent repoussé les maximes de la prudence. Par de tels rapprochements on trace, pour ainsi dire, les premiers linéaments de l'imposture supposée. Mais avant le voyage de la Reine aux bains, il étoit reconnu par elle-même qu'elle n'étoit pas enceinte. Lorsque le Roi eut quitté Bath, il fut avoué encore dans ce temps-là que la Reine avoit tous les signes contraires à une grossesse déjà commencée. Cependant, et quoique les mêmes signes se soient renouvelés plusieurs fois depuis, ce fut au 16 octobre que la grossesse fut d'abord et généralement fixée, le Roi et la Reine se complaisant l'un et l'autre à publier que cet événement concouroit avec les dons offerts à Notre-Dame de Lorette. « Alors, » disent les auteurs de la requête, « il étoit trop tôt pour eux d'avoir fait provision d'un enfant supposé; ils pouvoient assigner ainsi quel temps il leur plairoit à sa conception, et chercher un enfant qui s'y pût accommoder. Mais il arriva malheureusement après qu'ils ne purent ajuster

« les temps de la conception et de la délivrance sup-  
« posées, avec le cours le plus ordinaire et le plus  
« constant de la nature, qui est neuf mois. » Pour-  
suivant le cours de leurs observations, ils affirment  
que jamais la Reine ne fit paraître aucune des mar-  
ques les plus naturelles qui annoncent et qui sui-  
vent le progrès d'une grossesse. Jamais aucune de  
ses Dames d'honneur ne put s'apercevoir que la na-  
ture préparoit la nourriture de l'enfant qui devoit  
naître ; jamais la princesse de Danemark ni aucune  
Dame protestante ne fut admise à reconnoître que  
l'enfant remuoit effectivement dans le sein de sa  
mère. Jamais enfin jusqu'au dernier moment il ne  
parut d'autrè signe de grossesse qu'un ventre très-  
élevé, sans que le reste du corps, vu de côté ou par  
derrière, eût la moindre proportion avec cette élé-  
vation toute artificielle. Dans les quatre derniers  
mois, la Reine, contre son usage ordinaire, se re-  
tiroit toujours de sa chambre dans son cabinet avec  
deux ou trois Italiennes, lorsqu'elle changeoit de  
linge, sans jamais permettre qu'aucune Dame de la  
chambre en fût témoin comme autrefois : sans doute  
pour ne pas laisser apercevoir la forme naturelle et  
véritable du corps de Sa Majesté.

« La continuation de cette imposture jusqu'à la  
« fin, » dit la requête, « a été proportionnée aux  
« commencements. Dans les préparatifs faits pour  
« les couches supposées de la Reine, on n'a eu aucun

« égard aux règles de l'équité naturelle , ou du droit ,  
« ou de la prudence ; et l'on n'a gardé aucune des  
« apparences de cette franchise et de ce procédé ou-  
« vert , qui devoit avoir fait paroître qu'ils ne crai-  
« gnoient point que la nation ou le monde sussent  
« la vérité de tout ce qui se passoit dans cette af-  
« faire , dans laquelle tout le Royaume et une si  
« grande partie du monde étoient si intéressés. Si  
« l'on avoit consulté les coutumes et les lois d'An-  
« gleterre , ou l'équité naturelle , dans les circon-  
« stances des préparatifs nécessaires pour l'accou-  
« chement de la Reine , le premier conseil qu'ils  
« auroient dû prendre auroit été d'avertir de bonne  
« heure Vos Altesses et les autres que la succession  
« de la Couronne peut regarder un jour , du temps  
« que la Reine espéroit accoucher d'un Prince , et  
« du lieu où elle feroit ses couches en ce temps-là ;  
« afin que les matrones de qualité et les autres dames  
« se fussent préparées pour s'y trouver , pour lui  
« rendre ses services et obvier à tous les soupçons  
« de fraude et d'imposture.

« Mais on ne peut pas le nier : non - seulement  
« on a manqué à en donner avis à Son Altesse  
« Royale ( la princesse d'Orange ) et à tous ses pa-  
« rents ; non - seulement on n'en a pas averti une  
« seule des nobles maisons d'Angleterre ; mais on  
« s'est servi de tous les artifices imaginables pour  
« cacher le temps et le lieu des couches prétendues :

« car le Roi et la Reine publioient le temps de la  
« conception supposée, de manière que ni Son Al-  
« tesse Royale, ni aucune personne de qualité ne  
« pouvoient prévoir le temps naturel auquel la comé-  
« die qui s'est jouée devoit commencer.

« Le lieu où l'on vouloit que Sa Majesté accou-  
« chât étoit tenu dans une si grande incertitude, et  
« souvent publié si diversement, tantôt pour Riche-  
« mond, quelquefois à Windsor, tantôt pour Hamp-  
« toncourt, qu'aucune des amies ou parentes de l'hé-  
« ritière présomptive, ni aucun des nobles Protes-  
« tants ne pouvoient savoir comment ni quand ils  
« se devoient préparer à se trouver près de Sa Ma-  
« jesté, comme leur devoir envers Leurs Majestés,  
« envers Son Altesse Royale et envers le Royaume,  
« les y obligeoit.

« De même, l'on changeoit souvent le nom du  
« lieu, comme si l'on avoit appréhendé que la place  
« ne fût surprise. Aussi, à la fin, la Reine, un jour  
« ou deux avant ses prétendues couches, prit en ap-  
«arence une si précipitée résolution de les faire à  
« Saint - James (quoique le terme fût alors indiqué  
« à plus de trois semaines), et l'on donna ordre de  
« préparer les chambres avec une telle promptitude,  
« que le vendredi, quand Sa Majesté annonça qu'elle  
« accoucherait le samedi, et qu'il lui fut répondu que  
« les chambres ne pourroient pas être en état, elle  
« dit qu'elle accoucherait dans la place.



« Touts les Protestants espéroient que la princesse  
« de Danemark y auroit l'œil de fort près, pour son  
« propre intérêt, quand le temps des prétendues  
« couches seroit venu ; et l'on croyoit qu'il seroit im-  
« possible d'éviter qu'elle ne fût présente. Mais on  
« avoit ordre que les médecins lui prescrivissent les  
« eaux de Bath, pour la tenir à quatre-vingts milles  
« de Londres, jusqu'à ce que le prétendu Prince  
« fût né.

« Quand nous apprîmes que Sa Majesté avoit dé-  
« claré qu'elle vouloit aller coucher au palais de  
« Saint-James, le samedi au soir, on ne s'imagina  
« pas que c'étoit pour mettre au jour un Prince pré-  
« tendu, le dimanche : on n'en avoit pas dit le moindre  
« mot, et l'on ne s'aperçut pas même d'aucun de ces  
« signes qui ordinairement précèdent un accouche-  
« ment. Sa Majesté joua bien avant dans la nuit aux  
« cartes, sans qu'on remarquât alors aucune indispo-  
« sition. Mais nous jugeâmes bien, par l'événement,  
« dimanche au matin, que Sa Majesté avoit résolu  
« d'aller coucher au palais Saint-James le samedi  
« au soir, pour mettre au monde un Prince, le di-  
« manche.

« L'on jugea que le temps le plus propre pour exé-  
« cuter ce dessein seroit entre les neuf et dix heures  
« du matin, quand toutes les dames protestantes,  
« ou du moins la plupart, sont à l'Église ; et l'on  
« résolut en même temps que l'affaire seroit faite

« avant leur retour, afin que la sage-femme, Ma-  
 « dame Labany, et Mademoiselle Touraine son amie  
 « intime, qui avoient ordre de mettre au monde ce  
 « Prince supposé, pussent mieux prendre leurs me-  
 « sures.

« On choisit une chambre, assez propre pour nous  
 « jouer ce tour, mais non pour prévenir les soup-  
 « çons. Il y avoit une porte secrète au dedans de la  
 « ruelle du lit de la Reine, sans que pas un de ceux  
 « qui étoient auprès de la Reine, même au pied de  
 « son lit (personne n'entrant dans la ruelle), pût s'en  
 « apercevoir; et par cette porte, la sage-femme, Ma-  
 « dame Labany, et Mademoiselle Touraine, glissèrent  
 « dans le lit de la Reine tout ce qu'elles voulurent,  
 « sans qu'on les pût voir.

« Si l'on n'eût pas eu besoin de cette porte pour  
 « faire réussir le dessein, on auroit dû la fermer de  
 « manière à ne pas donner au peuple un nouveau  
 « sujet de soupçon. Mais il parut par l'événement  
 « que cette porte étoit nécessaire, pour faire réussir  
 « le dessein qu'on avoit de nous tromper, comme le  
 « savent assez les seigneurs du Conseil, qui furent  
 « appelés, non pas pour voir ce qui s'étoit passé,  
 « mais pour être vus dans la chambre de la Reine  
 « avec le Roi, et pour que le peuple les crût témoins  
 « oculaires de la naissance du prétendu Prince.

« Lorsqu'une femme doit mettre au monde un *en-*  
 « *fant posthume*, qui pourroit exclure l'héritier pré-

« somptif, la *Loi civile* a ordonné que la chambre  
« où cette femme doit accoucher n'auroit qu'une  
« porte, et que, s'il y en a plusieurs, on les tienne  
« bien fermées après y avoir mis le scellé des deux  
« parties. Elle ordonne aussi qu'on mette des gardes  
« à la porte qui est ouverte, et qu'on ne laisse en-  
« trer aucune femme sans être fouillée, de peur  
« qu'elle n'apporte un enfant à la femme qui est  
« en couches. Quoique nous n'ayons aucune loi ex-  
« presse qui nous prescrive ce qui est à faire dans  
« la circonstance actuelle, notre *Loi commune* n'en  
« témoigne pas moins une horreur extrême pour  
« toute sorte de fraude en matière d'héritage. Elle  
« veut que douze des plus habiles d'entre les voisins  
« prennent connoissance de l'imposture, et en jugent  
« même sur des présomptions, pour rejeter l'héritier  
« prétendu, quand ils trouvent quelque fondement  
« pour cela. De plus, chacun, selon la loi, doit évi-  
« ter de faire soupçonner qu'il a formé le dessein de  
« tromper le monde par un héritier supposé. »

Les auteurs du mémoire étoient déjà entrés dans une fort savante discussion sur les usages et sur les formalités qui, chez tous les peuples, et particulièrement en Angleterre, servent à constater la naissance des Princes et à préserver ainsi les nations de tous les dangers d'une succession douteuse ou contestée. Ils continuent à présenter à leur manière les circonstances qui ont immédiatement précédé et suivi

l'accouchement de la Reine d'Angleterre. Ils disent comment aucune de ces précautions que l'on emploie, même pour les femmes d'une médiocre condition, ne fut mise en usage. Les médecins même ne furent pas avertis. « On jugea, par tous ces procédés, » disent-ils, « que la grossesse n'étoit qu'une feinte, » « et on en fut entièrement convaincu par la suite. » « Sa Majesté étant couchée, les rideaux tirés de tous » « les côtés, et tout ce qu'il falloit pour mettre au » « monde un enfant supposé étant préparé dans l'autre » « chambre, Elle commença à contrefaire une femme » « en travail d'enfant. Aussitôt les sages-femmes, ma- » « dame Labany et mademoiselle Touraine, appor- » « tèrent, par la porte qui étoit ouverte dans la mu- » « raille près du lit de la Reine, l'enfant et tout ce » « qui étoit nécessaire dans une conjoncture de cette » « nature. Ce fut alors que la sage-femme et ses con- » « fidentes firent leur devoir, avec grand empressé- » « ment en apparence, à l'entour de la Reine, dans » « l'obscurité : de sorte que personne ne put voir ce » « qu'elles faisoient. Elles disposèrent l'enfant le mieux » « qu'elles purent à dormir pour empêcher qu'il ne » « criât, devant qu'on l'eût glissé dans le lit ; et de » « crainte qu'il ne fût étouffé dans un lit qui étoit si » « bien fermé de tous côtés, on mit au jour sans » « délai le prétendu Prince, plus tôt qu'on n'auroit pu » « l'espérer par le secours de Notre Dame de Lorette » « ou d'aucun autre saint....

« Tout ce qu'on devoit contrefaire sur le champ  
« fut expédié dans le moment. La sage-femme ayant  
« donné l'enfant enveloppé dans des langes à ma-  
« dame Labany, elles passèrent ensemble par la porte  
« secrète, de la ruelle du lit, en grande hâte, à la  
« chambre voisine, ce qui est une marque évidente  
« de la feinte : autrement elles n'auroient jamais  
« laissé Sa Majesté dans un moment si dangereux,  
« et lorsqu'elle avoit le plus de besoin de leur se-  
« cours.

« Au lieu de faire voir à tout le monde que la  
« Reine étoit en effet accouchée d'un fils, on fit  
« toutes choses dans l'obscurité, les rideaux tirés, et  
« sous la couverture du lit. Les confidentes seules  
« ( et nul autre, soit homme, soit femme ) furent  
« les témoins oculaires de ce qu'on emporta du lit  
« de la Reine par la porte secrète de sa ruelle.

« Tout le monde s'attendoit que l'enfant, par ses  
« larmes, donneroit des signes, comme il arrive  
« d'ordinaire, qu'il étoit en vie; mais plusieurs sei-  
« gneurs du Conseil, qui se trouvèrent dans la  
« chambre, ont assuré qu'on n'y entendit aucun bruit,  
« quoique la sage-femme ne voulût pas d'abord dé-  
« clarer que ce fût un prince.

« Nous n'avons rapporté ici aucune circonstance  
« à Vos Altesses, qui ne soit de publique notoriété,  
« qui ne puisse être prouvée, dans toutes les Cours  
« de justice où l'on veut agir sans partialité. Quant

« à ce qui s'est passé autour de ce prétendu prince,  
« dans cette chambre d'où on l'apporta, et dans la-  
« quelle, avant de le montrer aux seigneurs du  
« Conseil, ou d'annoncer que la Reine étoit accou-  
« chée d'un fils, on le rapporta, il n'est pas néces-  
« saire de vous dire nos conjectures. Mais nous sa-  
« vons certainement, par la déposition des personnes  
« présentes, que, durant tout le temps de ce pré-  
« tendu travail d'enfant, le Roi voulut que les sei-  
« gneurs du Conseil fussent toujours au pied du lit  
« de la Reine, sans néanmoins qu'ils pussent ni en-  
« tendre ni voir quelque chose que ce soit, qui leur  
« pût faire croire la naissance du prétendu prince :  
« d'où il faut conclure qu'on ne les peut regarder  
« comme des témoins légitimes, et qui soient selon  
« les lois d'Angleterre. Néanmoins les acteurs de  
« cette farce eurent l'impudence de publier, immé-  
« diatement, et par ordre du Roi, que plusieurs  
« seigneurs et dames de qualité avoient assisté à  
« l'accouchement de la Reine : insinuant par cette  
« équivoque de jésuites, que ces seigneurs et ces  
« dames avoient été en effet témoins oculaires, et  
« en la manière que nos lois l'ordonnent, de la nais-  
« sance d'un prince ; et cependant on sait assurément  
« que les seules personnes qui étoient intéressées  
« dans l'heureux succès de cette imposture, savoient  
« ce qui se passoit dans la ruelle du lit, et que les  
« autres qui étoient dans la chambre en étoient aussi

« peu instruits que ceux qui étoient à dix milles de  
« là. Le Roi enfin les quitta, et se retira dans l'an-  
« tichambre, où il trouva mademoiselle Labany et  
« ses confidentes avec l'enfant supposé. Peu de temps  
« après, on fit dire aux seigneurs qu'un prince étant  
« né, ils pouvoient s'en aller, à quoi plusieurs obéi-  
« rent. Il est inutile de dire à Vos Altesses ce qui  
« se passa ensuite, quand on fit voir l'enfant à ceux  
« qui restèrent..... »

Tels sont les faits et les conjectures sur lesquels on établissoit la dénonciation du crime le plus odieux qui puisse exciter la juste colère de Dieu et des hommes. On demandoit enfin, d'une part, que le Roi et la Reine fussent tenus de prouver légalement la naissance de leur fils; en second lieu, que le prince et la princesse d'Orange prêtassent efficacement à la nation leur secours contre les usurpations de Jacques II, sur le libre gouvernement d'Angleterre, établi par les anciens usages et par les lois.

Les faits allégués dans la requête n'étoient pas les seuls dont le public étoit préoccupé. La rumeur devint si universelle que, dans l'intérieur des provinces, les royalistes les plus fermes, et les Catholiques eux-mêmes, ne savoient que penser ou que répondre. Avant l'événement, les esprits vifs et ardents s'étoient échappés en menaçantes jactances. Leur foi intime dans un miracle qu'ils sembloient

prophétiser, et cette manière insensée d'associer Dieu lui-même à des projets de vengeance et de domination, n'avoient que trop autorisé des suspicions qui bientôt allèrent jusqu'au fanatisme de la crédulité. Divisée en cabales ombrageuses, la Cour elle-même s'attachoit à scruter et tourmenter les faits les plus simples qui, en d'autres circonstances, n'auroient pas même excité l'attention : à peu près comme dans les temps de grandes calamités, le vulgaire attache des présages funestes à des phénomènes qui lui échappent quand il est heureux ou tranquille. Ainsi, pendant la grossesse de la Reine, tout fut épié, observé, dénaturé. Aux fêtes de Pâques, la Reine croyoit avoir fait une fausse couche, et Barillon l'annonce lui-même dans sa lettre du 25 avril. Le hasard voulut alors que la comtesse de Clarendon, qui devoit s'absenter de Londres, vint prendre inopinément congé de la Reine. Elle entre sans se faire annoncer, en sa qualité de dame d'honneur de la Reine douairière. Elle entend la Reine qui s'écrie de son lit : *Je suis perdue*. A ce moment, la comtesse de Powes entre et congédie incivilement la comtesse de Clarendon, puis ensuite la fit supplier de garder le secret sur ce qu'elle avoit vu enlever du lit de la Reine. De là, on assura que la Reine avoit fait une fausse couche, et que l'enfant né le 20 juin étoit un enfant supposé. Mais alors on convient donc que la



Reine étoit devenue grosse à l'époque même qui est contestée dans la requête au prince d'Orange. Le docteur Burnet, qui a certainement travaillé à la rédaction de cette requête, raconte dans ses mémoires des bruits et des faits auxquels il paroît croire, et qui cependant détruisent ceux mêmes qu'il a concouru à établir comme indubitables. D'abord on parla beaucoup de l'introduction de l'enfant, par une grande bassinoire d'argent, dans le lit de la Reine; et comme le 20 juin étoit un des jours les plus chauds de l'année, on insista gravement sur le mystère de cette bassinoire. Mais le soir même, dit-il, on vint annoncer, d'un air tout éfaré, à un *Papiste zélé, frère du vicomte de Montagu*, que le prince de Galles étoit mort. Cette nouvelle fut le lendemain rapportée aux Prélats prisonniers à la Tour, par un apothicaire nommé Héming, qui avoit entendu, à travers un mur mitoyen, annoncer la mystérieuse et fatale nouvelle. Peu d'instants après, la comtesse de Clarendon vint dire aux Prélats qu'on lui avoit refusé l'entrée dans l'appartement du prince de Galles. Donc l'enfant introduit dans le lit de la Reine, par la bassinoire d'argent, étoit mort, et celui qui parut le lendemain, frais et vigoureux, étoit un nouvel enfant de l'imposture. Quelque temps après, ce second enfant est envoyé à Richemond où l'air est plus salubre qu'à Windsor. Il y fut très-malade, et ce

fut là que l'on se décida enfin à lui donner une nourrice. Le Roi exprime d'une manière fort touchante, dans ses mémoires, la crainte qui l'agitoit de ne pas retrouver son fils, et sa joie de le trouver respirant encore. Mais voici la manière dont s'explique le docteur Burnet : « Le petit Prince eut  
« des symptômes fâcheux qui firent penser à quatre  
« médecins qu'il ne tarderoit pas à expirer. On fit  
« savoir son état au Roi et à la Reine qui mon-  
« tèrent d'abord en carrosse. Les médecins, qui  
« étoient allés prendre leur repas, surpris qu'on les  
« laissât dîner à l'aise, ne doutèrent pas que leur  
« petit malade ne fût mort. Mais quel fut leur éton-  
« nement lorsqu'après avoir fini, au lieu d'un petit  
« corps pâle et décharné, dont les yeux presque  
« éteints sembloient dire adieu pour jamais à la  
« lumière, ils trouvèrent un enfant dont l'œil vif et  
« le teint vermeil marquoient une santé d'athlète!  
« Quand on le leur montra, ils s'entre-regardèrent :  
« il n'eût pas fait bon pour eux de s'exprimer au-  
« trement que par quelques sourires et un profond  
« silence. On voulut leur persuader que les principes  
« de la vie s'étoient tout-à-coup ranimés. Ils n'ajou-  
« tèrent pas grande foi à cette espèce de résurrec-  
« tion prétendue. Quelques-uns d'entre eux dirent à  
« Lloyd, Évêque de Saint-Asaph, qu'il leur étoit  
« impossible de penser que ce dernier fût le même  
« que celui dont ils avoient, un moment aupara-

« vant, prononcé l'arrêt. » Ainsi donc, et d'après la requête au prince d'Orange, et d'après les récits du docteur Burnet, le Roi et la Reine d'Angleterre auroient supposé d'abord une grossesse qui n'existoit point. Cependant la Reine auroit fait une fausse couche dans la semaine sainte, et de ce moment on auroit encore annoncé que la grossesse continuoit heureusement. Le 20 juin, jour de fête solennelle, pour profiter du moment où la princesse de Danemark étoit à Bath, où les dames de la Cour étoient à l'office, et le Primat du Royaume, témoin nécessaire, étoit en prison, la Reine se seroit hâtée d'accoucher un mois avant le terme présumé. Un enfant très-vigoureux auroit été supposé. Cet enfant seroit mort dans la nuit même, et un autre lui auroit été substitué. Quelque temps après, ce second enfant supposé seroit mort à Richemond, et un troisième auroit été subitement substitué au défunt, pendant que les quatre médecins de celui-ci di- noient tranquillement à l'arrivée du Roi. Que de miracles d'impostures il faut croire quand on veut être l'esclave d'une faction ! Voilà cependant ce que le docteur Burnet, depuis évêque de Salisbury, a écrit ; ce que les grands, ce que l'Église Anglicane, ce que le prince d'Orange, ce que les deux filles du Roi ont voulu croire, parce qu'il leur importoit que le peuple fût imbu de ces révoltantes absurdités. Il faut dire cependant que le Roi, que la Reine,

que les seigneurs catholiques et les prêtres qui les conduisoient ont trop donné lieu à des soupçons naturels par leurs discours, leurs promesses mystiques et leur fastueux mépris de tout ce qui auroit pu convaincre l'incrédulité la plus obstinée pendant et après la grossesse de la Reine : tant il est vrai que le respect et l'observance religieuse des formes établies par le temps ou par les lois ne sont pas moins la sauve-garde des Rois que des plus humbles citoyens <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « Il ne faut pas s'étonner que Sa Majesté n'ait pas songé aux  
 « précautions qu'il auroit fallu prendre, pour déjouer dans cette  
 « occasion la malice de ses ennemis. Cette malice étoit trop pro-  
 « fondément cachée, pour qu'il fût facile de la découvrir. D'ail-  
 « leurs, comment auroit-elle prévu leur intention de nier la  
 « grossesse de la Reine ? Un pareil crime devoit paroître aussi  
 « étrange que le parricide aux anciens *Romains* ( il falloit dire  
 « *Athéniens* ). Mais les hommes inventent journellement de nou-  
 « veaux forfaits, qu'on n'avoit pas cru possibles avant de les  
 « avoir vus. Le Roi pressa beaucoup, à la vérité, la Princesse de  
 « différer son voyage à Bath jusqu'après les couches de la Reine ;  
 « mais en cela il n'avoit d'autre but que l'agrément que son  
 « épouse devoit éprouver par les secours et les conseils d'une si  
 « proche parente ; et la Princesse, qui s'étoit préparée d'avance  
 « à éluder les demandes du Roi, prétendit que son médecin  
 « avoit déclaré que sa santé couroit du danger, si elle différoit  
 « de prendre les eaux. Le Roi, qui étoit le plus tendre père qu'il  
 « y eût, mettoit beaucoup plus d'intérêt au bien de ses enfants  
 « qu'à sa propre satisfaction. Il lui dit en conséquence que, puis-

La requête des mécontents au prince et à la princesse d'Orange contenoit un reproche assez vivement exprimé, d'avoir en quelque sorte reconnu la légitimité du prince de Galles, en autorisant des prières publiques pour cet enfant, dans la chapelle de la princesse. Ce grief des mécontents fut écarté avec empressement, et les prières furent supprimées. Aucune insulte ne pouvoit être plus grave, et ne

---

« qu'il s'agissoit de sa santé, toute autre considération devoit céder à celle-là; et que d'ailleurs, la Reine n'étant pas bien sûre de son calcul, il se pouvoit qu'elle n'accouchât qu'après le retour de la Princesse. Ce fut aussi ce qui engagea le Roi à céder plus facilement aux raisons de sa fille. De sorte que ce qu'elle avoit elle-même combiné, joint à la tendre condescendance de son père, fut cause qu'on fit courir plus tard le bruit que son absence avoit été forcée, afin qu'elle ne fût pas présente à l'imposture. Cette abominable calomnie ayant été aussi publiée à l'égard de l'archevêque de Cantorbéry, donna lieu de soupçonner que son absence avoit été arrangée pour le même motif, quoique, selon toute apparence, il n'y ait point concouru; car, bien que foible, c'étoit un homme d'un caractère droit et sincère. » ( Vie de Jacques II, tome III, page 232 ).

La phrase ci-dessus est la plus singulière apologie qui se puisse imaginer. Le Roi dit que l'absence de l'Archevêque a été concertée pour le même motif que l'absence de la princesse Anne; il ajoute que, selon toute apparence, l'Archevêque n'y a pas concouru. Or, quelle étoit cette absence! Jacques II avoit fait mettre l'Archevêque en prison le 18 juin, et la Reine accoucha le 20.

devoit plus vivement éclairer le Roi sur ses dangers comme sur la nécessité d'agir avec une sage fermeté. Mais, toujours séduit par cette idée fatale, que le Prince n'étoit réellement en état de faire aucune entreprise sérieuse, il chargea d'Albeville de déclarer à la Princesse qu'il ne se représenteroit ni chez elle, ni chez le prince d'Orange, si l'on ne reprenoit les prières d'usage. Aux premières réclamations du marquis, la princesse avoit dit que probablement c'étoit un oubli de l'aumônier de sa chapelle; mais, aux nouvelles plaintes faites par ordre du Roi son père, elle répliqua froidement que, n'étant point accoutumée aux affaires publiques, elle ne savoit que répondre; il falloit s'adresser à son mari lui-même.

D'Albeville, qui étoit sur le point de revenir en Angleterre, voulut, dans cette entrevue, justifier le Roi de divers reproches avancés par Dykvelt et Bentink, favori du Prince, et en particulier, sur ce que Jacques II n'avoit jamais donné à sa fille aucune marque effective de son amitié paternelle, depuis son avènement à la Couronne. Il étoit vrai, en effet, que la Princesse ne recevoit de pension ni de son père, ni de l'État, quoique héritière présomptive. Elle répondit avec une sorte de ressentiment : « Je n'ai jamais demandé au Roi mon père  
« qu'une seule chose, c'étoit de s'employer auprès  
« du Roi de France, pour empêcher la saisie de la

« principauté d'Orange. Mais mon père a mieux  
« aimé se liguier avec le Roi de France contre mon  
« mari. » S'il est quelquefois permis d'assigner de  
petites causes à de grands événements, il est certain  
que le séquestre de la principauté d'Orange, et  
l'économie parcimonieuse de Jacques II, qui s'étendit  
jusqu'à sa fille aînée, n'ont pas peu contribué à la  
révolution qui va s'accomplir. Le Prince, déjà hai-  
neux contre Louis XIV, jura de venger l'outrage  
qu'il avoit reçu quand les remparts d'Orange furent  
démolis; et la Princesse ne recevant du Roi son  
père aucune de ces libéralités délicates ou géné-  
reuses qui entretiennent l'affection par la recon-  
naissance, prit l'habitude insensible, mais douce  
pour elle, de voir uniquement dans son mari un  
père, un maître, un Roi. Quant aux prières pour  
le Prince de Galles, Guillaume répondit d'abord à  
d'Albeville qu'il ignoroit ce qu'on vouloit dire. A de  
nouvelles instances, il répondit encore qu'il ne se  
mêloit pas de ces choses-là. Cependant il ordonna  
les prières peu de jours après, et la Cour d'Angle-  
terre en tira de merveilleuses conclusions sur la  
foiblesse du prince d'Orange. Elle envoya aussi le  
lord Howard à la Cour de Rome, pour solliciter le  
Saint-Père, en faveur du cardinal de Furstemberg,  
contre le prince Clément de Bavière. C'étoit s'oc-  
cuper d'étranges et inutiles soins : le Pape étoit  
déjà décidé.

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Offres et conseils de Louis XIV à Jacques II. — Déclaration de la France aux États-Généraux. — Le comte Davaux découvre tous les secrets du Prince d'Orange. — Incrédulité de Jacques II. — Traité secret pour réunir une escadre Française avec la flotte Anglaise. — Le Roi désavoue toute alliance avec la France. — Sédition du régiment de Berwick. — Le Roi persiste dans son incrédulité sur les projets de Guillaume. — Louis XIV fait attaquer Philisbourg. — Proclamation pour convoquer le Parlement. — Suite des préparatifs du Prince d'Orange.

---



## LIVRE XXII.

1688. — (SUITE).

LOUIS XIV étoit bien informé de ce qui se passoit en Hollande, et les habiles conjectures du comte Davaux lui faisoient apercevoir tous les mouvements du prince d'Orange. Il étoit prévenu et d'une levée de neuf mille matelots, et d'une revue très-prochaine de sept mille hommes près de Nimègue, et des levées conclues secrètement avec le Landgrave de Hesse, l'Électeur de Saxe et le Duc de Wurtemberg. Ne pouvant pas douter que la guerre ne fût sur le point de s'allumer contre lui en Europe, il se hâta d'envoyer le maréchal d'Humières en Flandres, pour observer de près les troupes des États-Généraux. Mais en se disposant ainsi lui-même à la guerre, s'il ne pensoit pas encore que le prince d'Orange tournât ses armes directement contre l'Angleterre, il prévoyoit avec raison que le Roi Jacques II auroit des révoltes à réprimer. Aussi fut-il étrange-

ment surpris d'apprendre la singulière inertie de ce Prince, et particulièrement l'espèce d'affectation qu'il mettoit à vouloir se faire un mérite auprès des États-Généraux d'avoir refusé l'offre d'une escadre française. Il chargea donc Barillon d'éclairer Jacques II, et de l'exciter à mettre très-prompement ses magasins, ses vaisseaux et ses troupes en état de repousser toute agression. Peu de jours après ce conseil salutaire, le 29 août, il prévint encore son Ambassadeur de l'activité de plus en plus menaçante que développoit le prince d'Orange. Un nouvel armement de vingt-sept vaisseaux devoit se joindre aux quarante-quatre déjà en mer ; on dispoit tout pour embarquer des armes nécessaires à des corps d'infanterie et de cavalerie. En un mot, Louis XIV ne doutant plus alors qu'il ne s'agît enfin de l'Angleterre même, chargea Barillon expressément d'exciter Jacques II à faire venir promptement les troupes catholiques d'Irlande, pour les placer dans les postes où le prince d'Orange pourroit débarquer.

Jacques II, à ces nouvelles, se répandit en démonstrations de reconnoissance pour les avis et les conseils de Louis XIV ; mais il répondit que, malgré les mauvaises intentions du prince d'Orange, sur lesquelles il ne s'abusoit pas, une invasion en Angleterre étoit peu probable, et que d'ailleurs ce Prince venoit de se décréditer, auprès des factieux, en ordonnant de prier pour le prince de Galles après

l'avoir défendu. Cependant trois jours étoient à peine écoulés, que le marquis d'Albeville arriva de La Haye lui-même, et confirma toutes les nouvelles, toutes les conjectures déjà communiquées au Roi par l'Ambassadeur de France. Alors Jacques II, un peu plus inquiet, sans prendre pour cela de résolution plus active, pria Barillon de rappeler à Louis XIV l'offre d'une escadre françoise. Il ne pouvoit pas dire précisément s'il en auroit besoin cette année; mais le Roi de France lui rendroit un très-grand service, à tout événement, si les vaisseaux destinés à le secourir pouvoient se trouver à Brest tout préparés pour se réunir à la flotte angloise. En donnant ces nouvelles, Barillon ajoutoit que la Commission Ecclésiastique alloit se réunir le jour même, et délibérer sur la désobéissance des Évêques et des Curés qui avoient refusé de lire dans leurs Églises la déclaration du Roi sur la tolérance.

Louis XIV ne pouvoit revenir de sa surprise; et quoiqu'il eût mandé à Barillon que les vaisseaux dont Jacques II avoit éludé le secours n'étoient plus actuellement disponibles, il envoya cependant Bonrepaus en Angleterre pour savoir enfin ce que vouloit Jacques II, et pour traiter, s'il le croyoit convenable. En attendant, il ordonna une levée de quarante mille hommes *d'infanterie et de dix-huit mille chevaux*, pour imposer également à ses ennemis et à ceux du Roi d'Angleterre. Il fit plus : il

donna l'ordre au comte Davaux de déclarer solennellement aux États-Généraux qu'il ne pouvoit attribuer qu'à un projet d'invasion contre l'Angleterre les immenses préparatifs qui se faisoient en Hollande avec une activité si remarquable; et que, dans ce cas, ses liaisons *d'amitié et d'alliance* avec le Roi de la Grande-Bretagne l'obligeroient, non-seulement à le secourir, mais encore à considérer comme une rupture avec la Couronne de France les entreprises que pourroient faire contre ce Roi leurs armées de terre et de mer.

Cet ordre de Louis XIV fut provoqué par Skelton, Ambassadeur d'Angleterre, mais à l'insu du Roi son maître, soit que ce ministre fût frappé de l'aveuglement et des périls de Jacques II, soit qu'il y fût déterminé tout à la fois par ce motif et par les conseils du Ministère de Louis XIV. Une telle démarche d'un Ambassadeur est inouïe dans les fastes de la diplomatie, car Louis XIV faisoit notifier une alliance qui n'existoit pas; et si elle eût existé, jamais Jacques II n'eût osé l'avouer lui-même. Aussi le Roi d'Angleterre en fut-il très-irrité, plus par vanité que par le sentiment de sa grandeur offensée. Il est vrai de dire cependant que cette démarche hardie de Skelton eût sauvé Jacques II, si lui-même l'eût soutenue avec vigueur, et si Louis XIV eût porté ses armes dans les Provinces-Unies, au lieu d'attaquer Philisbourg, comme il le fit peu de temps après.

A la réception des ordres de Louis XIV, Davaux requiert et obtient une audience solennelle des États-Généraux, le 9 septembre. La veille, le marquis d'Albeville, qui étoit retourné précipitamment à La Haye, venoit de présenter un Mémoire pour demander le motif des armemens des États, et pour annoncer que le Roi d'Angleterre se voyoit par là obligé d'augmenter ses forces de mer.

En ce moment le prince d'Orange étoit à Minden, dans les États de Brandebourg. L'audience du comte Davaux avoit réuni une affluence extraordinaire, et l'on étoit généralement persuadé qu'il y venoit faire des propositions d'accommodement sur le commerce, pour mettre de la mésintelligence entre les amis de la paix et la faction d'Orange. Son discours et la déclaration qui le terminoit agitèrent diversement les esprits; mais il se fut à peine retiré, que le Grand-Pensionnaire, qui entra immédiatement après lui, proposa très-vivement de réunir le Conseil des affaires secrètes, pour délibérer sur les moyens de lever de nouvelles forces et d'augmenter le nombre des vaisseaux. Le Président prit des conclusions plus modérées, et le Mémoire de l'Ambassadeur fut communiqué aux États particuliers des Provinces, pour avoir leur avis. Le même jour, le comte Davaux envoya aux États-Généraux une seconde déclaration, pour leur notifier que le Roi de France soutiendrait le Cardinal de Furstemberg et le Chapitre de Co-

logne dans leurs droits et privilèges, contre tous ceux qui les y voudroient inquiéter. Il étoit trop tard : la ville de Cologne alloit recevoir les troupes commandées par le maréchal de Schomberg.

Immédiatement après cette audience, on envoya un courrier au prince d'Orange, à Minden. La veille, on avoit déjà résolu de renvoyer Vau-Citers à Londres, pour mieux endormir le Roi d'Angleterre. Cependant les États-Généraux n'avoient point encore donné leur assentiment aux desseins du prince d'Orange, qui n'étoient connus que des principaux personnages du Gouvernement.

Jusqu'à ce moment, ce Prince avoit continué ses préparatifs avec une activité qui ne pouvoit être surpassée que par la hardiesse, la prudence et le secret de ses démarches. Vainement le comte Davaux avoit employé toutes les ressources de son habileté pour entourer le Prince de ses observateurs : il lui fut impossible de corrompre un seul domestique intime. Le frère du Pensionnaire écrivoit de sa main tout ce qui étoit relatif au service des États ; Guillaume écrivoit aussi de sa propre main toutes les lettres qu'il ne communiquoit point au Gouvernement ; en un mot, tout restoit concentré entre lui, le Grand-Pensionnaire et le favori Bentink. Le comte Davaux ne pouvoit donc connoître que ce qui étoit confié aux États-Généraux ; mais sur ce point il s'étoit ménagé les intelligences les plus étendues, parce

qu'il existoit toujours un parti qui redoutoit, dans la puissance et l'ambition du Prince, un écueil funeste pour la République.

C'étoit par ce moyen qu'il avoit appris la plupart des mesures qui s'exécutoient secrètement. Les Républicains ne voyoient pas sans ombrage que l'on préparât des levées de soldats et de matelots, que l'on armât incessamment de nouvelles escadres, qu'il se fit des emprunts, que des troupes étrangères se missent en mouvement, et que l'autorité des États-Généraux fût oubliée ou éludée dans ces grandes mesures. Mais ce parti, qui n'étoit soutenu que par la France, n'avoit lui-même aucune force depuis que, par ses réglemens de commerce, la France avoit aliéné les esprits du peuple et surtout de la ville d'Amsterdam. D'ailleurs le peuple étoit depuis un an tout entier au prince d'Orange, excité merveilleusement en cela par ses haines contre Louis XIV et par les prédicateurs. Tout le Corps Évangélique étoit venu récemment encore adresser de magnifiques remercîments au Prince pour son zèle à défendre la Religion protestante ; et le Prince, qui avoit sans doute préparé cette démonstration publique, n'avoit pas manqué de lui répondre d'un air grave et solennel : que la Princesse et lui étoient fermement résolus de se dévouer à la cause de Dieu. « Mais, » ajouta-t-il, « je « dois vous en prévenir ; jamais elle ne s'est vue ex-  
« posée à de plus grands périls. Redoublez donc vos

« prières à l'Éternel et vos remontrances aux fidèles,  
« pour empêcher son entière destruction. »

A la faveur du fanatisme populaire, le Prince avoit pu impunément agir en souverain, et ne présenter ses actes de souveraineté à la ratification des États-Généraux que dans le moment opportun. Il avoit donné les ordres de faire un camp de vingt mille hommes, entre Grave et Nimègue. Cet ordre avoit trompé tout à-la-fois et Louis XIV, et surtout Jacques II, parce qu'il sembloit annoncer uniquement des préparatifs pour le Continent. Mais le comte Davaux, qui soupçonnoit d'autres desseins, n'étoit pas resté dans une longue erreur. En apprenant que l'on devoit envoyer cinquante pièces de canon au camp nouvellement ordonné, il pressentit que le camp pouvoit bien avoir été imaginé uniquement pour avoir une occasion plausible de retirer l'artillerie des arsenaux de la province de Hollande, afin de la placer dans un lieu où le Prince étoit le maître. Cette conjecture fut bientôt fortifiée, quand il sut que l'on travailloit jour et nuit à augmenter la flotte, à préparer le biscuit nécessaire à des troupes d'embarquement; que l'on fabriquoit à Utrecht des mousquets, des pistolets, des selles, des brides et autres objets nécessaires à la cavalerie. « Tout cela, » écrivoit-il le 21 août à Louis XIV, « donne assez lieu  
« de croire que le prince d'Orange *veut armer des*  
« *peuples qui ne le sont point.* »



Bientôt encore il avoit appris que l'on travailloit à un manifeste ; que les Anglois avoient envoyé de l'argent ; que les vaisseaux d'Amsterdam alloient se réunir au Texel ; que l'on devoit y mettre des vivres seulement pour un mois ou six semaines, et que les ouvriers de tous les arsenaux travailloient trois heures de plus par jour qu'à l'ordinaire. Ce fut donc sur ces renseignements successifs que Louis XIV envoya Bonrepaus à la Cour de Jacques II , et chargea le comte Davaux de faire aux États-Généraux la déclaration dont on vient de parler. Mais avant même d'avoir reçu ces ordres, l'Ambassadeur apprit qu'à Delf, arsenal de la province de Hollande, l'on travailloit à embarquer du canon, des mortiers, des boulets, des bombes et du plomb à balles ; qu'une quantité prodigieuse de munitions étoit transportée à petit bruit par les différents canaux qui sillonnent le pays en tout sens ; qu'au lieu d'envoyer réellement l'artillerie au camp de Nimègue, on en laissoit la plus grande partie dans les barques, avec ordre aux bateliers de se tenir prêts à remonter le Rhin. Mais la découverte la plus importante, celle enfin qui révéla tout le plan du prince d'Orange au comte Davaux, eut lieu dans le temps même où cet habile ministre alloit faire aux États-Généraux la déclaration dont Louis XIV venoit de le charger.

Un ancien Bourguemestre de Rotterdam, nommé Ugurze, s'étoit naturellement attaché à la France,

par suite d'un acte de justice qu'il avoit obtenu jadis à Paris, pour une affaire d'un intérêt majeur. Cette circonstance, unie au chagrin que lui inspiroit l'ascendant du prince d'Orange sur le Gouvernement de la République, l'avoit porté à user de tous ses moyens et de la confiance de ses amis, pour surprendre les projets du Stathouder. Il apprit donc et découvrit sur-le-champ au comte Davaux que le prince d'Orange devoit s'embarquer le 15 octobre pour l'Angleterre.

Il y avoit aussi une Mission de religieux Carmes à La Haie pour les Catholiques. Le comte Davaux se plaignoit de ce que leur crainte continuelle d'être chassés, réunie à *leur peu d'intelligence et à leur défaut de savoir faire*, ne lui donnoit aucune occasion d'apprendre ce qu'il désiroit savoir. Cependant, il fut plus heureux qu'il n'avoit osé l'espérer. Le valet de chambre du prince d'Orange étoit tout à-la-fois zélé Catholique, François et dévoué à son maître. Jamais le comte Davaux n'avoit songé à le séduire. Mais cet homme eut occasion de voir des lettres et d'entendre de secrètes conférences. Il sut par là et les intrigues du colonel Cornwall, qui étoit l'agent des Anglois auprès du Stathouder, et, ce qui étoit décisif, l'assurance donnée que la flotte du Roi d'Angleterre non-seulement ne combattoit pas, mais encore se réuniroit à la flotte du prince d'Orange. Tourmenté de ces importants secrets, excité

par son zèle pour la Religion catholique , et indigné des trahisons méditées par les Anglois contre leur Souverain , il ne put résister aux inquiétudes de sa conscience , et il révéla tout à son confesseur qui étoit un des Carmes de la Mission française. Le comte Davaux, sans dire alors par qui tous ces mystères lui étoient dévoilés , en prévint Louis XIV, le jour même qu'il fit sa menaçante déclaration aux États-Généraux.

Ainsi la conjuration fut réellement découverte avant le 9 septembre 1688 , dans son ensemble comme dans ses détails et dans son but ; elle pouvoit être déjouée par sa seule publicité ; elle pouvoit l'être surtout par la France , puisque les États-Généraux n'y avoient point encore donné leur assentiment ; puisque enfin ni le Pape , ni l'Empereur , ni le Roi d'Espagne , n'eussent osé , à la face de la chrétienté , concourir au renversement d'un Roi catholique , pour élever sur son trône un Prince calviniste. Mais par une mystérieuse fatalité , la conjuration réussit précisément par les mesures mêmes qui avoient pour but de la renverser. Or, voici ce qui arriva.

Louis XIV étoit résolu de déclarer la guerre à l'Empire ; et malgré la déclaration qu'il fit faire aux États-Généraux par le comte Davaux , ce n'étoit point sur les frontières de la Hollande qu'il vouloit porter ses armes , puisque peu après il attaqua Philisbourg. Cependant , aussitôt qu'il eut connu les

véritables desseins du Stathouder, il falloit être conséquent à la déclaration déjà faite, c'est-à-dire, poster réellement une armée d'observation sur les provinces-Unies, et faire mouvoir toutes les forces navales de la France. Le salut du Roi d'Angleterre n'étoit qu'à ce prix : car jamais les États-Généraux n'eussent livré leur flotte et leur armée au prince d'Orange, s'ils eussent redouté l'invasion de leur propre territoire. Mais en attaquant Philisbourg, il attaqua l'Empire même, et ce fut ainsi que le Pape, l'Empereur et le Roi d'Espagne furent entraînés à ne voir encore dans le prince d'Orange que le défenseur de la paix de l'Europe contre Louis XIV.

Quoi qu'il en soit, lorsque le comte Davaux lut sa délibération aux États-Généraux le 9 septembre, l'assemblée se trouvoit présidée, ce jour-là, par un député de la Frise, nommé Skeltinga. C'étoit ce député qui l'avoit engagé à insérer dans cette déclaration le détail des diverses mesures qui avoient été prises par le prince d'Orange sans le consentement des États-Généraux. Cette insinuation étoit de nature à jeter une grande division dans l'assemblée des États, et à relever le courage affoibli du parti de la République.

En effet, ni les villes, ni les provinces, ni les États-Généraux n'avoient été consultés. Seulement le Stathouder s'étoit concerté avec six personnes des plus considérables de la République. A elles seules

il avoit communiqué ses moyens de réussir en Angleterre. Il leur avoit montré que là étoient tous les maux à craindre pour la Religion protestante. Il leur avoit persuadé, aux uns l'illégitimité du prince de Galles, aux autres l'illégitimité actuelle du Roi régnant, comme Catholique. La Princesse et lui avoient donc des droits actuels à la Couronne d'Angleterre. Ses mesures d'ailleurs étoient si bien prises, qu'il ne lui falloit que les vaisseaux de la République; il pourvoiroit aux dépenses nécessaires, et les États-Généraux n'auroient besoin d'y concourir par aucune dépense extraordinaire. Ayant ainsi gagné les uns, intimidé les autres, il avoit obtenu leur consentement tacite. Alors, comme Amiral général, il avoit donné des ordres aux amirautés et levé des matelots; comme Prince, il avoit traité avec d'autres Princes pour avoir des soldats; et comme héritier présomptif de la Couronne britannique, il avoit traité avec les Anglois. C'est de cette manière qu'il avoit éludé le concours, légal du Gouvernement à tous ses préparatifs.

Cependant, la déclaration du comte Davaux vint tout-à-coup porter la lumière sur ses projets dans l'assemblée des États. La grande majorité des députés croyoit que l'ambassadeur de France alloit proposer des moyens d'accommodement sur le commerce des deux puissances. A peine eut-il commencé à parler du Roi d'Angleterre, ainsi que des mesures qui

avoient été prises sans le concours des États, un embarras visible se manifesta sur le visage des confidens du Stathouder; et lorsqu'il se retira, l'assemblée fut livrée à une vive agitation. A l'instant même paroît le Grand-Pensionnaire; il saisit la déclaration, la relit avec un extrême empressement. A chaque phrase il s'écrie : « Voilà qui est faux!... observation « insolente! Nous laisserons-nous menacer de la sorte? « Il faut lever de nouvelles recrues, augmenter nos « escadres! » Il demande enfin que l'on délibère sur-le-champ; mais le Président répond qu'à lui seul appartient le droit de proposer les sujets de délibérations; et qu'il ne jugeoit pas à propos, dans une affaire aussi grave, de prendre ainsi l'initiative sur les provinces dont les députés n'étoient que les mandataires. Il fit donc décider que le mémoire de l'Ambassadeur seroit communiqué aux provinces : on attendroit leur avis.

Tandis que l'on envoyoit en grande hâte chercher le prince d'Orange à Minden, le Président des États, qui étoit Député de la Frise, convint avec le comte Davaux et le Député de Groningue que celui-ci porteroit lui-même ce mémoire aux deux provinces, pour y expliquer verbalement les entreprises du Stathouder, et pour montrer l'abîme où alloit se jeter la République. Ils parlèrent aussi aux Députés de Leyde, qui prirent l'engagement de s'opposer aux desseins du Prince; mais en même temps ils se pro-

noncèrent pour des mesures vigoureuses sur le commerce, c'est-à-dire pour l'interdiction de toutes les denrées de France. « Il ne faut rien attendre, même  
« des mieux intentionnés, » ajoute le comte Davaux,  
« à moins qu'ils n'aient satisfaction sur ce point; et  
« dans ce cas-là même, le prince d'Orange ne se  
« désistera pas de son entreprise. Il est maître de  
« leur flotte, et de leurs troupes de terre; il a de  
« l'argent suffisamment; et les Lords d'Angleterre  
« le menacent de prendre d'autres mesures, s'il ne  
« se décide promptement. »

Avant de connoître d'une manière aussi certaine les véritables desseins du prince d'Orange, Louis XIV avoit envoyé Bonrepaus en Angleterre. Il s'agissoit encore des offres d'une escadre française, que Jacques II avoit éludées quelques mois auparavant. Dès le 29 août, le Ministre de France en avoit prévenu Barillon; et deux jours après, le marquis de Seignelay écrivit aussi à Bonrepaus de la manière suivante :

« Il est bien certain que ce grand armement ne  
« peut regarder que l'Angleterre. Cependant Sa Ma-  
« jesté Britannique ne demande aucun secours au  
« Roi, et n'a pas encore fait signer le traité qui doit  
« précéder la jonction des flottes. Il a même dit à  
« M. de Barillon qu'il ne savoit pas encore s'il au-  
« roit besoin du secours des vaisseaux du Roi cette  
« année. Enfin il paroît dans une léthargie surpre-

« nante. Le Roi a fait parler sur cela à M. Skelton,  
« par M. de Croissy. Il paroît, par la réponse de cet  
« Envoyé, que le Roi d'Angleterre prétend être sûr  
« de ceux qui commandent ses vaisseaux, mais qu'il  
« n'a nulle sûreté à l'égard des officiers et des troupes  
« de terre : et sur ce qu'on l'a pressé sur les dispo-  
« sitions du Roi d'Angleterre, et sur le peu de me-  
« sures qu'il prend dans une conjoncture aussi ter-  
« rible, ledit sieur Skelton a répondu nettement que  
« cette grande sécurité lui faisoit craindre avec beau-  
« coup de raison que son maître ne fût trahi; qu'il  
« étoit informé des liaisons secrètes que quelques-  
« uns de ses principaux Ministres avoient avec des  
« gens entièrement dévoués au prince d'Orange, et  
« il a même en quelque manière désigné mylord  
« Sunderland.

« Je ne vous dis toutes ces choses que pour vous  
« ouvrir l'esprit sur les éclaircissements que vous  
« avez à prendre, pendant que vous serez en Angle-  
« terre, et pour vous dire que chaque pas que nous  
« faisons nous jette dans de nouvelles incertitudes  
« et de nouveaux embarras. Par exemple, qui peut  
« comprendre que le Roi d'Angleterre, à la veille  
« de voir l'armée de Hollande sur ses côtes, fasse  
« quitter Douvres à ses vaisseaux et donne ordre à  
« celui qui les commande de s'en aller à Portsmouth?  
« Qu'il n'ait donné aucun ordre pour fortifier les  
« équipages qui sont de beaucoup trop foibles, et



« qu'il ne paroisse faire d'autre disposition que de  
 « les augmenter de quinze hommes par vaisseau? Je  
 « vous avoue que le peu de soin de ce Prince me fait  
 « tout craindre en cette conjoncture. Il est bien  
 « important que vous m'éclaircissiez promptement  
 « sur tous les points contenus dans votre instruction,  
 « et que vous preniez avec diligence les lumières  
 « qui doivent précéder votre retour en ce pays-ci,  
 « que je crois très-important de hâter. »

Si l'on se rappelle les conversations de Jacques II avec Bonrepaus à Portsmouth, sur les fortifications de ce port, on comprendra ce qui faisoit le juste étonnement du marquis de Seignelay, sur l'ordre donné à la flotte anglaise. Si, dès l'année précédente, le Roi prévoyoit une révolte et la nécessité pour lui de se retirer à Portsmouth, que ne devoit-il pas craindre ou prévoir dans sa position actuelle? On voit dans cette lettre de Seignelay, que l'ambassadeur Skelton croyoit le Roi trahi par Sunderland; mais comme le Roi, dans son expédition d'Irlande en 1689, commettra les mêmes fautes, suivra le même système, doutera perpétuellement de sa fortune, et ne s'occupera secrètement que de sa retraite, même dans ses triomphes éphémères, on peut dire ici avec certitude que si, dans la révolution qui va s'accomplir, Jacques II fut trahi, ce fut par lui-même.

Quoi qu'il en soit, au moment où le marquis de

Seignelay écrivoit à Bonrepaus, Jacques II ne croyoit pas possible que le prince d'Orange osât tenter une invasion en Angleterre, si les États-Généraux craignoient la guerre du côté de la Meuse et du Rhin. Il n'osoit pas lui-même songer à faire venir des troupes irlandaises, pour ne pas irriter sa propre armée, qui, depuis l'affaire des Évêques, lui étoit enfin suspecte. Il osoit encore moins accepter le secours d'une escadre française, parce que le chevalier Strikland, qui commandoit la sienne, ayant voulu, comme on l'a dit, faire célébrer le service divin à bord, suivant les rites catholiques, s'étoit vu forcé de renoncer à son projet, dans la crainte d'une révolte générale. Cependant le Roi commença, dès les premiers jours de septembre, à prendre quelques mesures. Il donna l'ordre d'armer huit vaisseaux du troisième rang, pour aller renforcer l'escadre qui étoit aux Dunes. Quant à ses troupes, il en plaça aux environs de Londres, d'autres vers Chatam, et un plus grand nombre vers Portsmouth, comme si déjà il songeoit à se retirer. Mais il expliquoit ces dispositions, en disant qu'il étoit impossible de garder les côtes d'Angleterre; qu'il ne falloit pas même prétendre empêcher une descente, et que l'on pouvoit seulement se mettre en mesure pour marcher tout d'abord contre les troupes qui débarqueroient. D'ailleurs on avoit encore tout le temps convenable. Certainement le prince d'Orange, s'il

avoit les desseins qu'on lui suppose, ne débarqueroit pas avant la fin de novembre. En attendant, le marquis d'Albeville, qui étoit revenu de Hollande à la fin du mois d'août, y fut renvoyé dès le 3 septembre. « Ses ordres, » dit Barillon, « étoient d'agir « en tout de concert avec M. Davaux; de ne rien « omettre pour pénétrer le véritable dessein ( quelle « obstination d'aveuglement volontaire ! ) de l'ar- « *mement qui se prépare, et de faire connoître à* « ceux des États - Généraux qui ne sont pas entiè- « rement dévoués au prince d'Orange à quel point « ce Prince les expose. » Voilà ce que Barillon mandoit à Louis XIV : on verra bientôt les tristes négociations du marquis d'Albeville.

Jacques II prit aussi la résolution de convoquer le Parlement pour la fin de novembre. Il l'avoit promis dans sa déclaration sur la liberté de conscience; et, malgré les immenses changements survenus depuis cette déclaration, il crut cette convocation nécessaire pour maintenir les Non-Conformistes dans les bonnes dispositions qu'il leur supposoit. « On « croit aussi à la Cour, » disoit Barillon, « que cette « proclamation d'un Parlement plaît toujours à la « nation, et plus odieuses rendra les entreprises que « M. le prince d'Orange pourroit faire. D'ailleurs « la proclamation d'un Parlement n'engage pas à la « tenir; et il sera toujours au pouvoir du Roi d'An- « gleterre, selon ce qu'il croit, de ne le pas assem-

« bler, et de remettre la séance aussi long-temps qu'il  
« le jugera à propos. » Ainsi le Roi étoit toujours  
dominé par ce système dangereux autant qu'absurde  
de promesses illusoires et de restrictions mentales.  
Mais dans les conjonctures présentes, l'assemblée  
d'un Parlement qui eût été le fruit des élections,  
telles qu'il les avoit préparées, ne pouvoit être que  
funeste à sa cause personnelle comme à la cause de  
la Royauté : car c'eût été le parti des Anabaptistes,  
des Puritains et des Quakers qui eût seul dominé  
dans la Chambre des Communes. Si, au contraire,  
le parti anglican eût maîtrisé les élections, le Roi  
eût-il osé insister sur la révocation du Test ? Mais le  
Roi ne vouloit pas du Parlement ; et dans la conjonc-  
ture présente il avoit raison, puisqu'il ne vouloit pas  
encore, et que peut être il ne le pouvoit plus, ras-  
surer la nation par des élections libres qui eussent  
amené à la Chambre élective les défenseurs de la  
Royauté parlementaire et de la Religion du pays.

Barillon ayant renouvelé ses instances pour ap-  
peler les troupes irlandaises, Sunderland, qui parut  
d'abord partager cet avis, lui répondit que « le Roi  
« ne croyoit cette mesure ni sage ni nécessaire pour  
« le moment. Les troupes d'Irlande ne pourroient  
« venir assez tôt pour servir à repousser les pre-  
« miers efforts du prince d'Orange. Leur passage  
« causeroit de trop grandes alarmes, et donneroit  
« aux officiers malintentionnés un prétexte pour se

« déclarer. Cela même nuirait aux desseins du Roi  
« quand le Parlement seroit assemblé. Enfin le prince  
« d'Orange peut avoir des desseins sur l'Irlande  
« même; et, avant d'en retirer les troupes, il faut  
« savoir ce qu'il veut entreprendre. »

Cependant les nouvelles se succédoient rapidement, et le Roi restoit toujours ferme dans ses irrésolutions et dans son apparente incrédulité. Il venoit d'apprendre la déclaration faite aux États-Généraux par le comte Davaux. Tout en faisant remercier Louis XIV de sa promptitude à faire ce que l'ambassadeur Skelton avoit demandé, il s'étonna justement que ce ministre eût pris sur lui seul une démarche si hardie, n'étant pas même dans le secret des liaisons de son Roi avec la Cour de France. Mais Bonrepaus arriva le 8 septembre, et cinq jours après, un traité fut conclu et signé pour la jonction des vaisseaux de France avec ceux d'Angleterre.

En pressant la conclusion de ce traité, Bonrepaus étoit bien plus convaincu de son urgente nécessité que le Roi d'Angleterre; car le nombre des vaisseaux à fournir par les deux puissances, le temps et le lieu de la jonction furent laissés en blanc. Seulement l'article 6 portoit que le Roi de France feroit venir son escadre à la rade de Bertheaume, qui est à l'entrée de Brest; et que de là cette escadre se porteroit au rendez-vous, soit à Portsmouth, soit

aux Dunes, selon qu'on en conviendrait ultérieurement. Les vaisseaux anglois et françois, réunis, formeroient trois escadres, sous le commandement de l'Amiral du Roi d'Angleterre.

Mais alors Jacques II, qui étoit encore en correspondance avec sa fille, à La Haie, venoit d'être informé par elle que le prince d'Orange étoit allé à Minden, ce qui étoit vrai, comme on l'a dit plus haut. Il pensa que ce voyage avoit pour but d'engager l'Électeur d'Hanovre et les autres Princes protestants à faire marcher leurs troupes du côté du Rhin, ce qui étoit vrai encore. Mais il en tiroit cette conséquence, qu'à raison des préparatifs militaires de Louis XIV, le Stathouder s'occupoit beaucoup plus de prémunir la Hollande contre toute agression de la France, que d'un projet véritable sur l'Angleterre. C'étoit là effectivement ce que le prince d'Orange parvint à persuader au Pape, à l'Empereur et à la Maison d'Autriche espagnole. Mais, après tous les renseignements que Jacques II recevoit incessamment et de La Haie et de Versailles, il falloit en lui une prodigieuse fascination pour caresser volontairement et obstinément une erreur si grossière. Cependant il fut convenu verbalement, avec Bonrepaus, qu'à tout événement la flotte angloise seroit portée à trente-deux vaisseaux de guerre et dix brûlots, ce qui fait supposer que Jacques II ne croyoit avoir besoin que de seize vaisseaux françois,

puisque la flotte combinée devoit former trois escadres.

Le lendemain de ce traité, le Roi reçut du marquis d'Albeville une dépêche extraordinaire qui annonçoit formellement que tous les préparatifs de Hollande étoient dirigés contre l'Angleterre. Le même jour, Barillon reçut du comte Davaux les détails circonstanciés que celui-ci avoit déjà transmis à Louis XIV, le jour de son audience à l'assemblée des États-Généraux. Malgré tous ces avis, le Roi persista dans son opinion que tous ces préparatifs ne menaçoient pas l'Angleterre. « Le prince d'Orange, » disoit-il, « a trop à craindre sur les bords du Rhin et de la Meuse, pour s'occuper des affaires de la Tamise. » Il crut aussi devoir dissimuler avec Barillon son mécontentement de la déclaration faite par le comte Davaux à l'assemblée des États. Mais, avec ses confidens intimes, il demandoit si le Roi de France croyoit pouvoir le traiter comme le cardinal de Furstemberg.

Il est vrai que les ministres de l'Autriche, surpris de la subite arrivée de Bonrepaus, et de ses conférences multipliées avec les deux Ministres d'État, mirent l'empressement le plus actif à découvrir le sujet de ce voyage et de ces conférences. Don Pedro de Roquillo, ministre d'Espagne, pressa vivement le comte de Sunderland de s'expliquer. « Il s'agit ou non, » dit-il, « d'une alliance avec la

« France, et par conséquent d'une rupture avec vos  
 « alliés. Si vous refusez de dire ce qui en est, vous  
 « laissez aux parties intéressées le champ le plus  
 « vaste aux conjectures, et la liberté d'aviser à leur  
 « propre sûreté. » Roquillo ne se borna pas à ces réflexions. Il demanda une audience au Roi; et, dans une conférence de deux heures, il s'attacha surtout à lui persuader que les États-Généraux n'avoient aucune intention hostile contre l'Angleterre, et que, dans ce moment où le Parlement étoit convoqué, une alliance avec Louis XIV produiroit sur la nation les impressions les plus dangereuses. Jacques II parut adhérer pleinement à ces réflexions; il se plaignit même avec amertume de l'arrivée inattendue de Bonrepaus; et, rejetant bien loin tout soupçon d'alliance avec Louis XIV, il témoigna enfin le plus vif désir d'être en bonne intelligence avec les États-Généraux.

De son côté, Van-Citers, que les États venoient de renvoyer en Angleterre, étoit arrivé le 16 septembre. Il obtint immédiatement deux audiences du Roi. Il y justifia les armemens extraordinaires des États-Généraux, par la crainte que la République devoit naturellement éprouver d'une attaque simultanée de la France et de l'Angleterre. Il s'étendit en plaintes fort vives sur la déclaration du comte Davaux, et sur l'alliance formelle que cette déclaration annonçoit, puisque le mot s'y trouvoit textuellement.



« Comment Louis XIV s'engageroit-il si ouvertement, » disoit-il, « s'il n'étoit assuré du concours de Votre Majesté dans la guerre qu'il prépare? » Jacques II désavoua tout engagement particulier avec Louis XIV; aucun traité n'existoit au préjudice des États-Généraux; et, si l'Ambassadeur de France avoit parlé, ce n'étoit ni par ses ordres, ni de sa part. Enfin, pour donner une preuve non équivoque du mécontentement que lui faisoit éprouver la déclaration du comte Davaux, il donna ordre à Skelton, qui l'avoit provoquée auprès de Louis XIV, de venir rendre compte de sa conduite. Skelton, à son arrivée à Londres, fut envoyé à la Tour.

Pendant cet intervalle, c'est-à-dire dans le court espace de quelques jours, car maintenant les jours sont des années pour l'histoire, le Lord Maire de Londres, qui étoit Presbytérien, vint à mourir, et le Roi le remplaça immédiatement par un Anabaptiste de la Cité, dans l'espérance d'attacher les sectaires à sa fortune.

Mais l'opinion du public et de l'armée se manifesta dans une circonstance fortuite qui, en temps ordinaire, eût été fort indifférente. Un colonel, qui avoit levé un régiment pour l'Irlande, se trouvoit avoir engagé quarante Irlandois de plus qu'il ne lui en falloit. Il les proposa au duc de Berwick qui voulut en compléter les compagnies de son régiment à Portsmouth. Son lieutenant-colonel et cinq capi-

taines refusent de les recevoir, sous le motif qu'ils ne peuvent admettre des étrangers. Le duc de Berwick mit d'abord aux arrêts les officiers opposants, et fit les plus grands efforts pour que cette affaire fût arrangée sans éclat. Mais les officiers restèrent inébranlables, et offrirent de remettre leurs commissions. La Cour, déterminée à ne pas céder, ordonna que les officiers fussent amenés à Londres, désarmés et prisonniers. Le 20 septembre, ils furent dégradés dans un Conseil de guerre. Cependant le duc de Berwick étoit retourné immédiatement à Portsmouth, pour incorporer les quarante Irlandois; mais les lieutenants et les enseignes des compagnies vacantes imitent l'exemple de leurs capitaines, et sont cassés comme eux. Alors la désertion commença parmi les sergents et les soldats. Cependant les portraits des officiers licenciés étoient exposés et distribués à Londres, comme dans l'affaire des Évêques; et ce symptôme d'agitation dans l'armée ne justifia que trop la résistance du Roi ou de ses ministres à faire venir les troupes irlandaises en Angleterre.

Le Roi, qui n'avoit pas encore publié sa proclamation pour l'assemblée du Parlement, prit la résolution de créer un grand nombre de Lords, pour obtenir dans la Chambre Haute, à la majorité des voix, l'abolition des Lois pénales et du Test. Cette résolution annonce qu'en ce moment il croyoit encore possible de suivre son précédent système, ou

qu'il cédoit encore aux conseils des Catholiques exaltés, puisque peu de jours après il y renonça solennellement.

Il est vrai qu'il reçut bientôt des avis nouveaux qui ébranlèrent un peu son incrédulité sur les projets du prince d'Orange. Si l'on en croit Barillon, à la date du 20 septembre, le Roi convenoit qu'il y avoit des raisons de penser que le Prince pouvoit avoir le dessein de venir en Angleterre. Mais un débarquement ne réussiroit pas. Les troupes feront leur devoir. Il en sera comme de l'expédition de Monmouth, où personne d'un peu qualifié n'osa risquer sa fortune et sa vie. Telles étoient les illusions de ce Roi malheureux ! « Ceux qui l'approchent de plus près, » disoit Barillon, « le flattent ; et les moins attachés « à ses intérêts paroissent les plus zélés. » Cependant on prit quelques mesures pour la flotte. On ne pensoit pas qu'elle fût capable de combattre celle de Hollande, mais du moins, disoit-on, elle observera ses mouvements, et même elle pourra combattre les escadres séparées. Quant à l'armée, on marchera au premier signal vers le lieu du débarquement. Sept mille hommes resteront aux environs de Londres et du côté de Chatam. La cavalerie sera postée de manière à pouvoir se réunir en deux fois vingt-quatre heures, et n'a rien à craindre de celle du prince d'Orange. Des régiments d'infanterie sont distribués dans le nord. Les troupes seront augmentées de

six mille hommes, en ajoutant vingt hommes à chaque compagnie d'infanterie et dix aux compagnies de cavalerie. Quant aux troupes d'Irlande, rien ne seroit plus capable, disoit le Roi, d'ébranler la fidélité des Anglois, si on les faisoit paroître; mais s'il y a une guerre un peu longue, on les fera venir. Enfin, au premier avis certain de l'arrivée du prince d'Orange, on arrêtera les principaux seigneurs d'Angleterre que l'on soupçonne de son parti, tels que mylord Halifax, Danby, Shrewsbury, Nottingham, et tous ceux que l'on présumeroit capables de se déclarer à son arrivée.

Ce plan de défense que Barillon exposoit à Louis XIV, le 23 septembre, paroît bien puéril, si on le compare à la grandeur du péril, au caractère du prince d'Orange, à l'idée que Jacques II avoit tout à la fois de ce Prince et de son parti, enfin aux ressources même que le Roi pouvoit employer s'il avoit eu la volonté de s'en servir. Mais peut-on hasarder une conjecture qui n'est pas sans vraisemblance, quand on compare ce que Jacques II dit à Bonrepaus dans la rade de Portsmouth avec sa conduite présente, avec celle qu'il va tenir, et surtout avec celle qu'il tiendra plus tard en Irlande, et à Saint-Germain? C'est qu'il croyoit réellement à l'invasion projetée par le prince d'Orange; c'est qu'il voyoit l'impossibilité actuelle ou très-prochaine de soutenir ses propres desseins, qui furent toujours de substituer au Gouvernement

parlementaire la prérogative de la royauté absolue; c'est qu'il songeoit dès-lors même à se retirer en France, et que déjà il se ménageoit pour cela une retraite à Portsmouth; c'est qu'en abandonnant ainsi l'Angleterre au désordre et à l'anarchie d'une invasion armée, il croyoit pouvoir relever sa fortune en Irlande avec les forces de la France, et se rétablir en Angleterre avec l'armée d'Irlande et les secours de Louis XIV. Cette conjecture, qui peut seule absoudre Jacques II du juste reproche de lâcheté que l'histoire lui doit imputer, si elle le juge par sa conduite extérieure au moment du péril, se concilie naturellement avec sa bravoure naturelle qui ne fut jamais contestée, avec ses idées fixes sur la nature du Gouvernement royal, avec le fait de son arrivée en Irlande au mois de mars suivant, avec le système qu'il y adopta, et, ce qui est plus décisif, avec le système qu'il rapportoit cinq ans plus tard en Angleterre après ses désastres d'Irlande et de la Hogue, lorsque le maréchal de Bellefonds le devoit ramener avec une armée françoise. Alors en effet il avoit traité avec les Torys et le parti anglican; il avoit promis par des actes publics de protéger et défendre l'Église Anglicane; avant de signer cette promesse, il avoit consulté la Sorbonne, Bossuet et la Cour de Rome; Louis XIV n'avoit lui-même promis une flotte et une armée qu'à ce prix. Il alloit partir!... et cependant, toujours dominé par ses idées fixes



pouvoir absolu, il ne se proposoit rien autre chose que de recommencer le plan absurde qui déjà l'avoit perdu en Angleterre et en Irlande. Son plan de Gouvernement, trouvé après sa mort dans ses papiers, en est la preuve irréfragable.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il est certain qu'au moment où Barillon rendoit compte à Louis XIV du système défensif de Jacques II, c'est à dire le 23 septembre, Portsmouth étoit secrètement le point d'appui de toutes les opérations du Roi. « On a mis quelques régiments dans Portsmouth et aux environs, » dit Barillon, « *non pas que l'on craigne la descente de ce côté-là.* » C'étoit donc une retraite que l'on se ménageoit. Avec une telle prévoyance, Jacques II devoit succomber. Lorsque Guillaume le Conquérant descendit autrefois en Angleterre, il commença par brûler ses vaisseaux.

Dans les quatre jours suivants, le Roi reçut du marquis d'Albeville deux courriers extraordinaires, qui lui annoncèrent successivement que le prince alloit s'embarquer dans huit jours. Ces dépêches causèrent à la Cour une impression profonde. « *Mais cet avis,* » dit Barillon, « *on ne le tient pas encore sûr;* » et l'on imagina que si le prince d'Orange s'embarquoit réellement, ce pouvoit être pour l'Écosse. Et comme on apprit en même temps la marche d'une armée française sur Philisbourg, le Roi se rassura en pensant que cette diversion feroit faire aux

États-Généraux de sérieuses réflexions. Mais le comte de Sunderland n'y fut pas trompé. Il comprit sur-le-champ que ce n'étoit pas à Philisbourg, mais à Cologne ou dans les Provinces-Unies, que l'armée françoise pouvoit affermir la couronne chancelante du Roi d'Angleterre.

Louis XIV ne s'étoit pas contenté de faire faire aux États-Généraux la déclaration menaçante dont le comte Davaux avoit été l'organe, le 9 septembre, à La Haie : il avoit donné les mêmes ordres à son ministre dans les Pays-Bas Espagnols. Mais, chaque jour, étonné davantage de l'engourdissement où restoit Jacques II, offensé même de son incrédulité, comme de son indifférence aux conseils et aux offres de secours qu'il lui prodiguoit, blessé enfin du rappel de l'ambassadeur Skelton, et presque indigné de ne pas apprendre, ce sont ses propres expressions, que le Roi d'Angleterre eût pris la résolution de marcher à la tête de ses troupes, il prit lui-même une résolution dans laquelle l'intérêt de Jacques II n'étoit plus que très-secondaire; et, le 25 septembre, il chargea Barillon d'annoncer que son armée assiégeoit Philisbourg. Il lui envoya en même temps le manifeste qui devoit justifier cette irruption sur le territoire de l'Empire. « Je suis persuadé, » dit-il, « que le Roi d'Angleterre et tous ceux qui aiment la tranquillité publique approuveront les offres que je fais pour l'affermir, et n'imputeront

« qu'à ceux qui les refuseront tous les malheurs que  
 « la guerre pourra causer. Si l'on vous demande  
 « pourquoi je ne fais aucune mention dans mes offres  
 « de ce qui regarde l'Espagne et les États-Généraux  
 « des Provinces-Unies, *vous répondrez qu'il n'y a*  
 « *rien jusqu'à présent qui m'oblige à leur faire*  
 « *la guerre*; et que s'ils veulent convertir le traité  
 « de trêve avec l'Espagne en un traité de paix défi-  
 « nitif, j'y consentirai de même que pour l'Empereur  
 « et l'Empire : ayant d'ailleurs des traités de paix et  
 « de commerce avec les États-Généraux, qui sub-  
 « sistent et auxquels je ne prétends pas contrevenir,  
 « tant qu'ils les suivront de leur part. »

Ce changement subit de politique fait un contraste bien frappant avec la déclaration du comte Davaux. Lorsque Louis XIV ordonna de la présenter aux États-Généraux, il n'avoit encore que des soupçons contre le prince d'Orange. Mais lorsqu'il écrit à Barillon quinze jours après : « vous répondrez  
 « qu'il n'y a rien jusqu'à présent qui m'oblige à leur  
 « faire la guerre, » il avoit la certitude que le Stathouder alloit s'embarquer incessamment pour l'Angleterre. Le 10, le 14, le 16, le 17 et le 18 septembre, le comte Davaux lui avoit annoncé tous les détails de l'invasion préparée. Pourquoi donc Louis XIV, qui, dès la fin du mois d'août, avoit envoyé le maréchal d'Humières observer les Pays-Bas, changea-t-il subitement et résolut-il d'attaquer sur la



rive droite du haut Rhin le boulevard de l'Empire? Il croyoit sans doute qu'il suffisoit de commencer la guerre sur le continent, pour forcer le prince d'Orange de ne pas s'en éloigner. C'étoit ce Prince qui avoit formé la ligue d'Augsbourg, sous le prétexte spécieux de garantir la paix de Nimègue; c'étoit lui qui en étoit le chef naturel, une fois la guerre allumée; dans cette conjoncture, les États-Généraux et leur Stathouder iroient-ils compromettre l'existence même de la République par une entreprise aventureuse contre l'Angleterre? Louis XIV ne pouvoit pas le supposer ou feignit de ne le pas croire. Vaines illusions de la prudence humaine! Ce fut cette prudence même qui réunit Rome, l'Empire et l'Espagne contre le Roi d'Angleterre, parce qu'elle n'étoit pas dégagée de toute vue ambitieuse. Ainsi l'Europe même Catholique voulut enlever l'Angleterre à la France, pour l'attacher à la ligue d'Augsbourg contre la France; elle seconda de son silence, et peu après de ses armes, le prince d'Orange dans tous ses projets, parce que son ambition personnelle étoit encore un levier de plus contre le colosse de la France.

Voilà donc Jacques II resté seul pour lutter avec un homme dont le génie patient, tranquille et audacieux tout ensemble, n'a plus à craindre peut-être que les hasards de la fortune; et encore, s'ils surviennent, son âme intrépide saura s'en prévaloir contre son malheureux adversaire. Jacques II n'a

plus d'alliés, pas même cette France dont il ambitionnoit en rougissant la protection, devenue fatale pour lui, et dont il répudie les secours, maintenant qu'ils sont nécessaires. Est-ce par grandeur d'ame? Alors il trouvera encore des forces dont il ne soupçonnoit pas l'étendue; car un Roi qui veut être Roi ne meurt pas détrôné. Mais hélas! il marche au hasard sur un terrain qui remue de toutes parts; il n'ose invoquer ni son peuple, ni son armée, ni ses enfants, ni lui-même. Il a encore des flatteurs; car il n'est pas encore tombé. Il entend aussi des adulations pieuses : la Providence abandonneroit-elle un Roi qui fait si généreusement le sacrifice de trois Couronnes pour la Religion? Hélas! il entend même les jactances d'une fermeté factice qui déguise vainement sa frayeur, en disant qu'il est bon quelquefois de céder un peu à la tourmente des flots populaires. Ce fut par un tel argument que la convocation du Parlement fut enfin publiée pour le mois de décembre.

*Le Roi fit expédier, en effet, sa proclamation pour les élections, et dans ce moment même une terreur panique avoit saisi l'Angleterre. Il se répandoit partout qu'une armée française s'embarquoit à Boulogne, et que, si les États-Généraux faisoient des préparatifs de guerre, c'étoit uniquement pour protéger l'Angleterre contre l'invasion imminente des François. La frayeur fut si vive, que plusieurs habitants de*

Londres prirent la fuite; et comme on assuroit que Portsmouth seroit certainement livré par le duc de Berwick, le Roi dut penser que sa proclamation et le mouvement donné à la nation par les élections feroient une diversion salutaire.

Dix jours auparavant, il se berçoit encore du vain espoir d'obtenir la révocation du Test, puisqu'il s'étoit résolu à nommer un grand nombre de Pairs nouveaux, pour briser l'opposition de la Chambre haute : mesure qui eût ébranlé jusque dans sa base le principe essentiel de l'État, en affaiblissant l'aristocratie angloise, et en fortifiant cet essor des Communes qui, depuis cinquante ans, cherchoient à prévaloir contre la Couronne. Quoi qu'il en soit, les dix jours qui venoient de s'écouler avoient donné un autre cours à ses réflexions et à sa politique. Puisqu'il avoit refusé les secours de la France, il lui falloit absolument ramener le parti de l'Église anglicane, la seule force réelle de la monarchie angloise, et par conséquent revenir à ces propositions mêmes que le prince d'Orange avoit faites avant la grossesse de la Reine, et que les Catholiques modérés avoient toujours inutilement soutenues.

La proclamation étoit du 30 septembre. Elle contenoit un passage d'une obscurité profonde, qui donna lieu aux controverses les plus animées. C'étoit cependant un point essentiel, qui devoit être le plus clair et le moins équivoque. Les uns assuroient qu'il

contenoit une négation de trop, les autres qu'il en falloit une de plus; et il est très-vrai que ce fameux passage ne peut être compris que par voie d'interprétation, en le prenant dans le sens le plus général de la proclamation même.

A part les obscurités du texte littéral, le Roi disoit d'abord que son royal dessein étoit de faire un établissement légal en faveur de tous ses sujets pour une liberté universelle de conscience, tout en maintenant inviolablement l'Église anglicane. Ces deux propositions sembloient contradictoires, puisqu'il parloit de maintenir l'Église par la confirmation des *actes d'uniformité*, et par une confirmation *telle, qu'ils ne pussent jamais être altérés que par la voie de la révocation des clauses pénales.*

Mais le Roi enveloppoit sa pensée, en laissant entrevoir que ces clauses pénales seroient limitées aux seuls sujets qui possédoient ou prétendroient à posséder les dignités et bénéfices de l'Église : ce qui, réduit à sa plus simple expression, signifioit que, pour être Anglican, il falloit être Anglican.

Il ajoutoit que, pour donner une plus ferme garantie à l'Église anglicane et à la Religion protestante en général, il consentoit à ce que les Catholiques restassent incapables d'être élus à la Chambre des Communes. « Par là, » disoit-il, « seront « dissipées toutes les craintes que l'on a témoignées « de voir les Catholiques s'emparer de l'autorité lé-

« gislative et la tourner contre les Protestants. »

On voit ici l'espace immense que Jacques II venoit d'abandonner. Il ne parloit pas du pouvoir de dispenser, mais il reconnoissoit que l'autorité législative devoit seule révoquer les lois pénales ou les modifier. Il ne parloit pas des Lords catholiques, exclus de la Chambre haute par le fait de la loi du Test ; mais il reconnoissoit l'existence légale du Test, comme nécessaire à la sûreté de l'Église anglicane, puisqu'il déclaroit que les Catholiques restoit incapables d'être élus à la Chambre des Communes.

Pour peindre dans son véritable aspect la situation du Roi d'Angleterre, qui se trouve maintenant subordonnée à la nouvelle politique de la France et à celle de tout le continent, il faut pénétrer jusqu'au foyer même de tous les mouvemens qui vont se développer, c'est-à-dire au cabinet même du prince d'Orange.

C'est le 8 septembre que le marquis d'Albeville avoit demandé aux États quels étoient les motifs des armemens extraordinaires de la République ; et ce fut le lendemain que le comte Davaux lut et remit en audience publique sa déclaration au nom du Roi de France.

Le 10 septembre, Davaux avoit intercepté une lettre du maréchal de Schomberg à Sidney ; il y trouva la preuve que le maréchal étoit dans les secrets du prince d'Orange et des Anglois mécontents ;

et, dans la juste prévoyance que ses propres lettres pourroient se trouver aussi interceptées, il écrivit en propres termes à Louis XIV qu'il falloit compter sur une descente du prince d'Orange en Angleterre, comme si on le savoit déjà embarqué.

Mais la question étoit encore de savoir si les États-Généraux prêteroient leur flotte et leur armée à leur Stathouder; cette question alloit se décider sous peu de jours. La déclaration du comte Davaux en avoit provoqué la solution : il ne s'agissoit plus que de connoître la réponse des Provinces. L'Ambassadeur de France ne comptoit plus sur la résistance du parti républicain.

En attendant l'arrivée du prince d'Orange, auquel on avoit écrit de revenir sur-le-champ de Minden, le comte Davaux avoit appris successivement par ses affidés qu'un nombre considérable de vaisseaux de transport avoit été loué secrètement dans la Nord-Hollande, dont l'amiral Herbert venoit d'être nommé Amiral; que le maréchal de Schomberg s'embarqueroit avec le Prince; que la flotte devoit être de soixante-dix vaisseaux de guerre; que l'amiral Van-El-Monde avoit reçu l'ordre de croiser sur les hauteurs de Calais et de Dunkerque, pour observer l'escadre françoise; que quatorze vaisseaux suédois amenoient sept mille hommes de troupes; que l'Électeur de Brandebourg ajoutoit six mille hommes au corps de six mille hommes qu'il avoit déjà promis

par un traité; que la Saxe fournissoit également six mille hommes, Zell et Volfenbuttel quatre mille, Hesse-Cassel trois mille, et que le prince administrateur de Wirtemberg levoit aussi des troupes dont le nombre n'étoit pas connu.

Toutes ces nouvelles firent justement croire à Louis XIV que le prince d'Orange ne feroit pas une tentative désespérée comme celles de Monmouth et d'Argyle; qu'il emmèneroit avec lui des forces capables de le maintenir, même contre une sérieuse résistance; et que si le prince d'Orange, une fois descendu en Angleterre, pouvoit être rappelé sur le continent, ce devoit être par une guerre continentale. On doit croire aussi que la politique françoise, en menaçant d'abord les États-Généraux, et en déclarant quinze jours après qu'il n'y avoit aucune raison de leur faire la guerre, comptoit sur l'appui du parti républicain pour forcer le prince d'Orange à revenir au secours de la patrie en péril: du moins le changement subit de son langage autorise à le penser. Jacques II d'ailleurs dédaignoit ou craignoit les secours de la France; il falloit pour le moment sans doute l'abandonner à ses propres conseils, et sa fortune dépendroit ensuite des triomphes de la France. Louis XIV envoya donc le Dauphin au siège de Philisbourg, et, dans le même temps, le maréchal de Schomberg entroit à Cologne avec les troupes de Brandebourg.

Le prince d'Orange arriva le 16 septembre de Minden à La Haye. Il donna sur-le-champ à trente bataillons d'infanterie l'ordre de se porter au camp de Nimègue. Cet ordre pouvoit annoncer qu'il n'étoit nullement question de l'Angleterre, et c'étoit l'intention du Prince de le persuader : mais ces troupes, que l'on mettoit sur des barques pour gagner la Meuse et atteindre leur destination apparente, pouvoient remonter cette rivière dans un jour ou deux, aller même jusqu'à Nimègue, puis redescendre tout à coup à Rotterdam, pour s'embarquer ensuite à la Brille sur la flotte d'expédition. Telle étoit réellement l'intention du prince d'Orange.

Cependant l'Assemblée de la province de Hollande, à qui le Grand-Pensionnaire proposoit d'ordonner une levée de soldats, voulut avoir des éclaircissements sur la cause et le but de tant de préparatifs. Le prince d'Orange se hâta d'arrêter ce premier mouvement d'opposition ; et, sans entrer dans le moindre détail de toutes ses démarches, il parla fort vivement de tout ce que l'on avoit à craindre tant de la France que de l'Angleterre. Tous les députés se répandirent en magnifiques remerciements. L'Assemblée de cette Province consentit plus tard à la recrue proposée, que toutes les autres Provinces adoptèrent simultanément. Il n'y eut même de résistance que dans le Conseil de ville d'Amsterdam. Mais cette résistance auroit pu avoir de grands ré-



sultats, si elle avoit été soutenue ou mieux dirigée.

Il s'agissoit tout à-la-fois de faire une levée extraordinaire, et de prendre des mesures vigoureuses contre la France, par rapport au commerce que les prohibitions de Louis XIV ruinoient entièrement. On vouloit opposer à ces prohibitions l'interdiction absolue des productions et marchandises françaises. Le Conseil de ville d'Amsterdam délibéra sur toutes ces questions; et Marsevènes, l'un des Bourguemestres, parla très-vivement contre la Régence actuelle de la province, qui, disoit-il, avoit mis en péril l'existence même de la République. Il proposa donc de ne pas interdire absolument le commerce de France, de ne pas consentir à la recrue proposée, et principalement de demander la raison des préparatifs de guerre. Un autre Bourguemestre, nommé de Fris, éclata aussi avec beaucoup de véhémence, et interpella personnellement le Bourguemestre Witsen, qui passoit pour être dans la confiance intime du Stathouder. Mais le Premier Bourguemestre à qui Dykvelt avoit persuadé qu'il s'agissoit uniquement de prendre une attitude imposante, et que le Prince ne pouvoit attirer rien de fâcheux sur la République, fit prévaloir son avis qui étoit mitoyen, c'est-à-dire, d'accorder le recrutement, de s'opposer à l'interdiction du commerce de France, et de requérir des éclaircissements sur les armemens actuels.

Le prince d'Orange, qui comprenoit le danger pour lui d'une opposition commencée dans la ville d'Amsterdam, et qui s'aperçut de l'impression que Marsevènes avoit produite dans la délibération, fit réunir sur-le-champ les députés des dix principales villes de Hollande, pour les informer, disoit-il, de ce que la ville d'Amsterdam vouloit apprendre. Cette réunion eut lieu le 18 septembre.

Marsevènes étoit le beau-frère d'un gentilhomme fort riche, nommé *Tiniermente*, qui n'avoit point d'enfant et dont il espéroit la succession. Ce gentilhomme, qui appartenoit au parti républicain, avoit des liaisons assidues avec l'Ambassadeur de France, qui le faisoit agir sur l'esprit de Marsevènes; et c'est par lui que Marsevènes s'étoit montré si vivement au Conseil de ville.

Or, le prince d'Orange, qui vouloit effrayer ce parti dans ses chefs, ne laissa pas échapper l'occasion, qui d'ailleurs étoit pressante. Aussitôt que les députés des villes de Hollande sont réunis, Marsevènes étant présent pour Amsterdam, le Prince, d'un ton irrité, se plaint amèrement que les secrets de l'État sont livrés aux plus dangereux ennemis de la République. « N'est-il pas honteux, » dit-il, « que, « dans les premiers magistrats des premières villes « de l'Union, il se rencontre des hommes assez foibles « pour découvrir à leurs parents toutes les mesures,

« tous les secrets du Gouvernement; et cela, pour  
« capter leur bienveillance et leur héritage? Ces pa-  
« rents ne sont que trop bien connus. On voit chez  
« eux l'Ambassadeur de France délibérer au milieu  
« des festins, avec les membres infidèles de nos ré-  
« gences, et fomenter les divisions de la République.»  
Pendant qu'il s'exhaloit en menaces, les autres dé-  
putés avoient les yeux tournés sur Marsevènes, qui  
enfin partit brusquement pour Amsterdam, et son  
beau-frère se retira également dans ses terres, où  
il se tint caché. Après cette scène, Amsterdam  
n'osa plus élever le moindre mot d'opposition. Le  
Conseil s'engagea même à payer la solde de treize  
mille hommes des troupes étrangères appelées au  
service des États. Quant aux assemblées des Pro-  
vinces, à qui la déclaration du comte Davaux avoit  
été envoyée, elles déférèrent aux volontés du Prince.  
Gueldre, Zélande, Utrecht et Over-Issel, montrèrent  
un assentiment unanime. Celle de Hollande vota  
par animosité contre Louis XIV, à cause du com-  
merce. La Frise et Groningue opposèrent seules  
quelques difficultés.

Van-Citers venoit de mander aux États que le  
Roi d'Angleterre dénioit formellement toute alliance  
avec la France; que Bonrepaus étoit venu, de la part  
de Louis XIV, proposer quatre millions pour la  
flotte, et un traité de ligue offensive et défensive;

mais qu'il étoit retourné en France immédiatement, sans rien conclure. Il avoit déjà écrit aux États que le Roi lui avoit témoigné un vif ressentiment des démarches de la France, et lui avoit dit à lui-même : « Je n'ai pas besoin de protecteur, et je ne prétends pas être traité à la manière du cardinal de Furstemberg. »

Malgré cette assurance, les États, qui avoient différé de répondre au mémoire du marquis d'Albeville, présenté le 8 septembre, lui remirent enfin, à la date du 21, une réponse toute dérisoire. Ils demandoient communication des traités d'amitié et d'*alliance* dont avoit parlé l'ambassadeur de France, afin, disoient-ils, que, sur cette communication, il fût possible de donner au marquis d'Albeville telle réponse qui seroit jugée convenable.

Par ces subterfuges, le prince d'Orange vouloit gagner du temps, tromper le Roi d'Angleterre et les Cours alliées des États-Généraux. Il fit même quelques démarches publiques auxquelles Louis XIV lui-même fut trompé. C'est ainsi qu'à son arrivée de Minden, il s'emporta violemment au sujet d'un libelle nouvellement publié par un ministre protestant, réfugié de France en Hollande. Ce libelle très-violent avoit pour titre : *La Couronne usurpée, ou le Prince supposé*. L'auteur, nommé Levoyer, prit la fuite, et l'imprimeur fut mis en prison par

ordre des États-Généraux. Il est vrai que ce libelle tendoit à prouver que le Roi Jacques II possédoit la Couronne malgré les lois, et que le prince d'Orange y avoit des droits légitimes, comme petit-fils de Charles I<sup>er</sup>, à l'exclusion même de la Princesse, fille aînée de Jacques II. Guillaume pensoit avec raison que de telles insinuations ne feroient que le rendre odieux à l'Angleterre, et contrarier ses desseins actuels. Quoi qu'il en soit, tous ses partisans s'efforçoient de persuader au public et aux Envoyés des diverses puissances que l'Ambassadeur de France lui attribuoit des projets bien éloignés de la vérité. Le Grand-Pensionnaire, surtout, s'attachoit à détruire les justes soupçons du Ministre de l'Empereur, et à tenir le marquis d'Albeville dans une perfide espérance, que le comte Davaux parvenoit difficilement à dissiper.

L'Ambassadeur de France le voyoit effectivement s'attacher avec une singulière affectation à répéter sans cesse à Dykvelt, à Fagel et aux principaux membres des États, que, sous très-peu de jours, on alloit acquérir la certitude que le Roi d'Angleterre n'avoit aucune *alliance* avec Louis XIV, malgré la fameuse déclaration du 9 septembre. Ce langage déplaisoit fort au comte Davaux, qui suspendit un moment la pension du marquis d'Albeville; mais il reçut l'ordre de la continuer. On voit dans une

lettre du 30 septembre que Louis XIV partageoit alors les incertitudes de Jacques II. « L'application « que donne le prince d'Orange, » dit-il, « à faire « assembler les troupes des États-Généraux vers Ni- « mègue, peut faire douter si son dessein a été de « passer en Angleterre, ou si la déclaration que vous « avez faite de ma part y apporte quelque change- « ment. » Si Louis XIV, après tous les renseignements que lui avoit procurés son Ambassadeur, tenoit ce langage le 30 septembre, comment Jacques II ne se seroit-il pas laissé entraîner aux déceptions du prince d'Orange, et aux illusions de son propre cœur? Jacques II étoit père, et il répugnoit surtout à penser que la Princesse sa fille fût réellement complice d'une conjuration directe contre lui.

Cependant il arrivoit perpétuellement en Hollande des Anglois de qualité, qui pressoient le prince d'Orange de prendre enfin son parti. Parmi eux, on distinguoit le fils du comte de Devonshire, le fils du marquis de Winchester, et surtout le lord Lovelace, qui avoit le secret des Anglois et du Prince. Le moment parut décisif; et, comme plusieurs villes et provinces avoient donné à leurs députés, par suite de la déclaration du comte Davaux, les pouvoirs nécessaires *pour résoudre avec le Stathouder tout ce qui seroit jugé nécessaire, sans en rendre*

*compte à leurs supérieurs*, c'est à ce moment qu'il faut rapporter le consentement tacite des États-Généraux à une invasion formelle, consentement qui depuis fut notifié authentiquement à leurs Ministres établis auprès des diverses puissances, excepté la France et l'Angleterre.

En effet, dès le 29 septembre, le Grand-Pensionnaire ne dissimuloit plus avec Campriccio, Envoyé de l'Empereur, homme très-zélé pour la Religion Catholique. Ce ministre lui dit qu'il venoit d'apprendre une mission extraordinaire donnée récemment à un Envoyé des États à Vienne. « Mais cet « Envoyé sera fort mal reçu de l'Empereur, » ajouta-t-il, « si les États prétendent s'interposer entre « Sa Majesté Impériale et le Grand-Seigneur. » — « L'Empereur, votre maître, » dit Fagel, « recon- « noîtra, par le siège de Philisbourg, la nécessité « pour lui de s'allier aux Princes de l'Empire contre « la France. » — « Non, non, » répliqua vivement Campriccio, « jamais l'Empereur ne fera d'alliance « avec des gens qui veulent détrôner un Roi légi- « time. » Il insista si fortement sur cette idée, que le Pensionnaire lui avoua enfin l'entreprise du prince d'Orange, en y donnant toutefois une interprétation favorable. « Son Altesse, » disoit-il, « ne songe nul- « lement à rien attenter contre Sa Majesté Britan- « nique. Outre que Jacques II est Roi, il est oncle

« et beau-père du Prince. Mais les Anglois sont in-  
« quiets sur leur religion et sur leurs libertés; ils  
« craignent que le Roi ne les détruise; ils appellent  
« avec instance le prince d'Orange, pour rétablir  
« et affermir leur véritable Gouvernement; ils lui  
« disent enfin que, s'il refuse de céder à leurs vœux,  
« ils prendront d'autres mesures, et proclameront  
« une république. Le prince d'Orange ne va donc  
« en Angleterre que pour prévenir toute violence  
« contre le Roi son beau-père, et empêcher la disso-  
« lution de l'État. »

Le Chef du Conseil du prince d'Orange, nommé Petkum, ne gardoit pas plus de mesure avec cet Envoyé. Il lui dit le même jour : « Vous gâtez toutes  
« les affaires par vos déclamations. » — « Je parle  
« en homme d'honneur, » repartit Campriccio, « et  
« selon les véritables sentiments de l'Empereur mon  
« maître. » — « Mais, » disoit Petkum, « ne seroit-  
« ce pas un immense avantage pour l'Empereur et  
« pour le Roi d'Espagne, qu'il y eût un Roi d'An-  
« gleterre parfaitement d'accord avec la maison  
« d'Autriche contre la France? » — « Oui, sans  
« doute; mais l'Empereur ne voudroit pas qu'un si  
« grand avantage fût le prix d'une action aussi noire  
« que celle d'un Prince qui veut détrôner son oncle  
« et son beau-père. » — « Eh! qu'importe cependant  
« à l'Empereur que le Roi d'Angleterre se nomme



« Jacques ou Guillaume ? » L'Envoyé de l'Empereur  
*faisoit connoître ces conférences au comte Davaux,*  
par l'Envoyé de Pologne, qui recevoit une petite  
pension de la France.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Louis XIV décidé à la guerre contre les États-Généraux. — Il se désiste de sa résolution, par pitié pour Jacques II. — rapprochement du Roi et de l'Église Anglicane. — Dernières dispositions du Prince d'Orange. — Il part pour l'Angleterre. — Dispositions de Jacques II. — Concessions équivoques.

---

## LIVRE XXIII.

1688. — (SUITE).

TOUTS ces détails étoient parvenus à Louis XIV, qui se décida un moment à déclarer immédiatement la guerre aux *États-Généraux*. Cette mesure eût certainement sauvé le Roi d'Angleterre. On ne peut faire que des conjectures sur les motifs qui tout à coup firent abandonner cette résolution; mais voici la preuve qu'elle fut réellement prise.

Le comte Davaux avoit donné, le 1<sup>er</sup> octobre, à Louis XIV de nouveaux détails sur les préparatifs du prince d'Orange. Ce Prince étoit arrivé à La Haie, la veille à 9 heures du soir. Toute la journée du 1<sup>er</sup>, il s'étoit tenu renfermé avec le Grand-Pensionnaire et Dikvelt. Il avoit ordonné l'augmentation des équipages de la flotte, parce qu'il venoit d'apprendre que Jacques II avoit augmenté le nombre de ses vaisseaux. Ces nouveaux préparatifs causoient

du retard dans les projets d'embarquement, et Davaux ajoutoit avec raison que le Prince n'oseroit pas tenter son expédition, si le Roi d'Angleterre eût accepté l'offre d'une escadre française. Enfin, il terminoit ainsi sa dépêche :

« Sire, depuis ma lettre écrite, je viens d'appren-  
« dre, d'une personne bien informée de ce qui se  
« passe chez le prince d'Orange et en qui je puis  
« prendre confiance, qu'il ne savoit pas encore lui-  
« même, ce matin, le jour de son embarquement, et  
« s'il ira au camp, ou s'il ira monter sur la flotte.  
« Cela dépend de quelque chose dont il attend in-  
« cessamment des nouvelles. »

Louis XIV n'avoit pas encore reçu cette lettre du 1<sup>er</sup> octobre, lorsqu'il écrivit lui-même, le 7, « que les  
« levées extraordinaires des États-Généraux ne lui  
« laissoient plus de doute sur leur dessein de lui faire  
« la guerre. » Il chargeoit en conséquence le comte Davaux de prendre ses mesures pour être exactement informé de tout ce qui se passeroit de plus considérable dans les Provinces-Unies, *lorsqu'il seroit obligé de le rappeler.*

Louis XIV ne croyoit-il plus à l'expédition d'Angleterre? Ce qui est certain, c'est que la minute de cette lettre au comte Davaux contient un paragraphe rayé tout entier, où il lui annonçoit que, « résolu  
« de faire la guerre aux États-Généraux et de faire  
« saisir leurs vaisseaux et marchandises, il l'enga-

« geoit à prendre ses dispositions pour la sûreté de  
« son retour. »

En marge de ce paragraphe, qui est rayé sur la minute, on lit le mot *changer* écrit au crayon. Ce *changement*, qui eut des suites si considérables pour l'Angleterre, pour la France et pour toute l'Europe, ne peut être attribué qu'aux dépêches reçues de Londres, au moment même où Louis XIV alloit signer cette lettre à Davaux. Il reçut aussi alors la dépêche de ce ministre, du 1<sup>er</sup> octobre, et il y répondit, en substituant au paragraphe rayé sur la minute, ces simples mots : *Il n'y a plus qu'à attendre l'événement.*

Le même jour 7 octobre, Louis XIV répondit à des dépêches de Barillon des 27 et 30 octobre. Il lui disoit en général qu'il ne voyoit pas que le Roi d'Angleterre prît les mesures convenables. Mais recevant à l'instant même deux lettres successives, que Barillon avoit expédiées le 3 octobre par deux courriers extraordinaires, il fit à sa lettre déjà écrite une addition qui exprime tout à-la-fois ce qu'il y avoit de véritablement grand dans l'ame de Louis XIV, et le motif qui sans doute l'empêcha tout-à-coup de suivre sa résolution de déclarer la guerre aux États-Généraux. Ce fait historique, inconnu à tous les historiens, doit inspirer de la vénération pour Louis XIV, si l'on compare son langage et sa résolution nouvelle aux tristes démarches de Jacques II,

dont Barillon lui donnoit avis ; et cependant (à quoi tiennent les destinées des Empires!) ce fut cette magnanimité même de Louis XIV qui compléta la ruine du Roi d'Angleterre.

Le Roi de France ajouta donc ce qui suit à sa lettre déjà écrite du 7 octobre : « Non-seulement je  
 « ne trouve pas mauvais que le Roi d'Angleterre tâche,  
 « par toutes sortes de moyens, de retarder l'exécution  
 « des desseins du prince d'Orange ; mais au contraire  
 « je souhaiterois le pouvoir tirer entièrement de peine,  
 « et avoir, dans mes ports les plus voisins d'Angle-  
 « terre, tout le nombre de vaisseaux qui seroient  
 « nécessaires pour le secourir dans ses plus pressants  
 « besoins, sans m'être arrêté au refus qu'il en a fait  
 « lorsque je les ai offerts.... Je ne pense pas que la  
 « déclaration que d'Albeville a été chargé de faire  
 « arrête le prince d'Orange.... C'est un dessein formé  
 « depuis la naissance du prince de Galles.... Les né-  
 « gociations avec les Princes protestants d'Allemagne  
 « n'ont eu d'autre but que ce dessein.... Faites-moi  
 « savoir ce que le Roi d'Angleterre croira que je puis  
 « faire pour l'assister utilement.... »

Or, voici l'explication de cette lettre et du changement subit de Louis XIV. En publiant sa proclamation pour le Parlement, Jacques II s'étoit concerté avec les principaux Catholiques. Tous n'avoient pas été d'avis de renoncer aussi manifestement aux projets qu'avoit d'abord encouragés la naissance du

prince de Galles. Mais il falloit ramener le parti anglican qui étoit la nation même, et l'on espéroit retenir un grand nombre de seigneurs et de propriétaires, qui, quoique fortement prévenus contre les Catholiques, avoient un attachement sincère pour l'État. Les ordres furent donnés aux Lieutenants des Comtés de rétablir dans les corporations et communautés, ainsi que dans les bénéfices ecclésiastiques, ceux des anglicans qui montreroient de bonnes intentions. Quant aux évêques, on espéroit qu'ils adopteroient la nouvelle déclaration, et ceux d'entre eux qu'elle ramèneroit au Roi devoient reprendre leur place dans le conseil.

Ces mesures, quoique tardives, pouvoient rassurer la nation, et donner au Gouvernement les moyens de se garantir d'une complète révolution, s'il étoit possible encore de retenir les États-Généraux, et de prévenir ou du moins retarder leur assentiment formel aux projets du prince d'Orange, quels qu'ils fussent. Jacques II croyoit certainement à l'ambition de son gendre, mais il doutoit que les États-Généraux eussent la témérité de confier à leur premier citoyen leurs trésors, leur flotte, en un mot, toutes les destinées de leur République, pour des dissentiments de famille qui ne les touchoient pas directement. Ce fut donc cette espérance qui préoccupoit l'esprit du Roi autant que ses ministres. Ceux-ci voyoient sans illusion l'état et la disposition de tous

les ordres du Royaume en cas d'invasion ; ils surent effrayer la Reine. On lui fit comprendre sans peine que, la guerre civile une fois engagée, ou le Parlement devenu violemment le maître des affaires, on lui demanderoit compte de l'ascendant qu'elle-même, le P. Piter et les Catholiques exaltés avoient pris sur le Roi pour lui faire violer toutes les promesses royales. La Reine fut donc la première à précipiter le mouvement rétrograde qui déjà se manifestoit par la proclamation d'un prochain Parlement. Le parti de la Cour accusa ensuite le comte de Sunderland d'avoir lui-même entraîné Jacques II à refuser les secours de la France, et de l'avoir trahi. Cependant Sunderland disoit avec raison qu'un foible secours ne feroit qu'irriter la nation et ne la dompteroit pas, tandis qu'une armée françoise, capable de soumettre toutes les volontés, ne feroit que soumettre le Roi lui-même à la dépendance humiliante d'un monarque dont la grandeur et la fierté affectoient la domination universelle. Jacques II, qui avoit peut-être plus de vanité que de fierté, n'étoit pas étranger cependant aux véritables sentiments de sa dignité personnelle. Sa jalousie sur la grandeur de Louis XIV se manifestoit naturellement dans les occasions les plus indifférentes ; et d'ailleurs s'il vouloit usurper les libertés de la nation, ce n'étoit ni pour l'humilier, ni pour exercer la tyrannie, mais pour s'élever lui-même à la hauteur des grands Rois, et rendre



son peuple puissant, à sa manière. Il étoit donc très-porté à désavouer la démarche hardie de Skelton, et la déclaration du comte Davaux, qui en avoit été la suite. Le reste fut un effet de la nécessité qui l'entraînoit rapidement, et de l'incohérence de ses propres idées comme des conseils contradictoires dont il étoit environné ou obsédé.

La Cour de France devoit être indignée que le comte de Sunderland son pensionnaire s'opposât ainsi à ses désirs, à ses desseins et à ses ordres : elle l'accusoit de trahir Jacques II, quoique rien ne soit moins prouvé. Sunderland d'ailleurs n'étoit pas le seul ministre qui adoptât le système que suivit Jacques II, en désavouant les démarches de la France. Le comte de Middelton, Secrétaire d'État, écrivoit dans le même sens au marquis d'Albeville; cependant Middelton, qui avoit les affaires d'Écosse, étoit dévoué au parti catholique. Le Roi et ses ministres répétoient sans cesse que Louis XIV, en portant ses forces contre Philisbourg plutôt que sur Cologne, avoit beaucoup plus songé à ses propres intérêts qu'aux intérêts présents de Jacques II; et ce fut dans cette disposition qu'ils envoyèrent au marquis d'Albeville des instructions et des ordres qui détournèrent sur-le-champ Louis XIV de déclarer la guerre aux États-Généraux. La connoissance de ces instructions et de ces ordres lui fut donnée par les deux dépêches successives de Barillon,

du 3 octobre. Voici la première lettre de Barillon.

« Le Roi d'Angleterre a envoyé un Exprès en Hol-  
« lande, avec des ordres positifs de déclarer aux États-  
« Généraux que non-seulement il n'y a point de traité  
« ni d'alliance avec Votre Majesté à leur préjudice, mais  
« qu'il leur offre même d'entrer avec eux dans une  
« liaison étroite, et de se déclarer ouvertement contre  
« Votre Majesté, jusqu'à lui faire actuellement la  
« guerre. Je suis averti que l'on me dira : Ceux qui  
« se noient s'accrochent à tout ce qu'ils peuvent  
« trouver, etc. »

Quelques heures après cette première lettre, Barillon dépêcha un autre courrier. Il prévenoit Louis XIV que *l'affaire n'étoit pas tout-à-fait* comme on la lui avoit dite le matin; que Sunderland, par ordre du Roi, lui avoit remis une copie du mémoire dont le marquis d'Albeville étoit chargé pour les États-Généraux. « On a eu l'intention, » continue Barillon, « d'empêcher ou de retarder par  
« là le départ de M. le prince d'Orange, et d'intro-  
« duire une négociation qui ne finira pas sitôt. Le  
« marquis d'Albeville n'a ordre que d'entrer en con-  
« férence sur les moyens de conserver la paix. On a  
« évité de prendre aucun engagement formel par  
« les termes du mémoire. On espère ici que Votre  
« Majesté ne trouvera point à redire que, dans une  
« extrémité comme celle où le Roi d'Angleterre est  
« réduit, il ait cherché un moyen de jeter quelque

« division entre les États-Généraux et M. le prince  
« d'Orange; ni que, s'agissant de sa ruine entière,  
« il ait fait présenter un mémoire *qui recevra dans*  
« *la suite l'interprétation qu'il lui voudra don-*  
« *ner.* Le marquis d'Albeville a ordre d'offrir que le  
« Roi son maître enverra quelqu'un en France pour  
« y faire des propositions à Votre Majesté, qui ten-  
« dent à la conservation de la paix. Si cet envoi a  
« lieu, ce sera le sieur Carel, Secrétaire de la Reine,  
« qui en sera chargé.

« Mylord Sunderland m'a dit qu'il étoit obligé  
« de me faire remarquer que ce qui se fait ici n'est  
« rien et ne peut avoir d'effet dans la suite, pourvu  
« que Votre Majesté veuille bien ne rien faire dire de  
« sa part qui puisse rendre suspecte la démarche du  
« Roi son maître, dont l'unique motif a été de con-  
« jurer l'orage dont il est menacé; que ses affaires  
« sont réduites à une extrémité à laquelle il est fort  
« difficile de remédier; qu'il faut l'excuser s'il prend  
« les chemins les plus propres à le sauver; que le  
« prince d'Orange sera dans quatre jours et peut-  
« être plus tôt en Angleterre; et que, s'il est battu, le  
« Roi ne sera pas pour cela en volonté ni en pouvoir  
« de se déclarer contre Votre Majesté; que si, au  
« contraire, M. le prince d'Orange a un bon succès  
« en ce pays-ci, il ne sera pas question de ce qui a  
« été proposé à La Haye. »

A cette lettre se trouvoit une copie chiffrée du mé-

moire que devoit présenter le marquis d'Albeville. Ce mémoire étoit terminé ainsi : « Sa Majesté, afin  
« de montrer la grande considération qu'Elle a pour  
« l'amitié et les alliances qui sont entre elle et Vos  
« Seigneuries, et son désir de les continuer, a or-  
« donné audit Envoyé extraordinaire d'assurer en  
« son nom Vos Seigneuries qu'il n'y a aucun traité,  
« entre Sa Majesté et le Roi Très-Chrétien, que ceux  
« qui sont publics et imprimés; et de plus, que comme  
« Sa Majesté souhaite fort la conservation de la  
« paix et du repos de la Chrétienté, elle seroit bien  
« aise de prendre avec Vos Seigneuries les mesures  
« les plus convenables pour maintenir la paix de Ni-  
« mègue et la trêve de vingt années conclue en  
« 1684. »

C'étoit indirectement, mais formellement, proposer de s'unir à la ligue d'Augsbourg contre Louis XIV, qui venoit tout à la fois de rompre et la paix de Nimègue et la trêve de 1684, par le siège de Philisbourg. Mais à la réception de ces étranges nouvelles, Louis XIV changea subitement ses résolutions actuelles de déclarer la guerre aux États - Généraux, comme on l'a déjà expliqué. Il fut moins indigné que touché; et sa réponse à Barillon, que l'on a déjà fait connoître, est un noble témoignage de sa magnanimité naturelle.

Mais quelle imposante et terrible leçon doit donner le résultat de cette politique foible et tortueuse,

de ces restrictions mentales développées dans la seconde dépêche de Barillon. Louis XIV, touché de la déplorable position de Jacques II, s'arrête au moment même où il va déclarer la guerre aux États-Généraux, et Jacques II est perdu tout à la fois par ses combinaisons pusillanimes et par la pitié de Louis XIV! Tant il est vrai que, dans l'extrémité même de l'infortune, le seul, le véritable asyle se trouve dans les nobles inspirations du courage et de la vérité.

Hélas! ce n'est pas tout encore. Barillon, qui avoit atténué ses premières dépêches du matin par celles du soir, avoit été trompé par les Ministres du Roi et par le Roi lui-même, sur les ordres donnés à d'Albeville. Barillon s'en doutoit lui-même, ainsi que l'atteste sa dépêche du 4; cependant le Roi lui disoit ce jour-là : « Quand l'orage sera passé, « il nous sera aisé d'agir de concert en tout, et « de nous entendre comme nous avons fait. » De son côté, Sunderland répondoit aux reproches et aux soupçons de l'ambassadeur de France, en lui donnant pour preuve de son dévouement à Louis XIV « qu'il ne se pouvoit sauver qu'avec le Roi son « maître; que le prince d'Orange ne lui pardonneroit jamais d'avoir eu d'étroites liaisons avec la « Cour de France, de s'être déclaré Catholique « après la naissance du prince de Galles, et d'avoir « fait décider le rappel des troupes de Hollande,

« première démarche qui a produit toutes les autres. »

A l'époque du 30 septembre, on comptoit généralement à La Haye que l'embarquement commenceroit dans la première semaine d'octobre. Les troupes avoient reçu l'ordre de se tenir prêtes à monter sur leurs vaisseaux le 6. Une immense quantité de chaloupes armées, de galiotes, de bâtimens de toute espèce avoit été louée à grand prix, et payée d'avance. Quatre-vingt-dix galiotes étoient préparées pour la seule cavalerie. Toutes les combinaisons de précautions avoient été si bien calculées, que chacune de ces galiotes pouvoit recevoir, au premier signal, son chargement de cavalerie en trois heures de temps. L'artillerie que l'on avoit tirée des arsenaux de Dort, de Delf et de Schidam, et que l'on avoit ostensiblement fait remonter sur le Lech, étoit secrètement retenue dans un canal détourné auprès de Delfshaven; et plus de trente-six barques chargées de munitions y furent découvertes par un des agents que le comte Davaux envoyoit sans cesse à la découverte. Enfin, pour profiter de toutes les circonstances favorables, le prince d'Orange avoit donné des ordres, tels que toute cette immense embarcation devoit mettre à la voile et partir à la pleine lune qui étoit le 7 octobre.

Ce fut dans la nuit du 4 au 5 que le marquis d'Albeville reçut les dépêches de Jacques II. Il s'empressa de les communiquer aux États-Généraux, et s'ex-

pliqua fort précisément sur la résolution du Roi son maître, de s'unir à eux pour le maintien de la paix de Nimègue et de la trêve de 1684. Mais la vivacité de ses instances, de ses explications, de ses promesses verbales, n'eut d'autre effet que de constater les frayeurs du Roi et d'augmenter la confiance de ses ennemis. Il se répandit même publiquement à La Haye, comme pièces authentiques, une lettre sous le nom du Roi d'Angleterre à la date du 1<sup>er</sup> octobre, et un mémoire attribué au marquis d'Albeville, dans lesquels Jacques II, pour preuve de ses intentions actuelles, offroit aux États-Généraux vingt mille hommes et quarante vaisseaux pour faire la guerre à Louis XIV.

Ces deux pièces sont évidemment supposées, quant à ce qui regarde Jacques II; mais elles sont parfaitement dans le style du marquis d'Albeville, et conformes à la légèreté téméraire de son imagination. On ne voit pas dans quel but le prince d'Orange les auroit fait publier, puisque dans le fait Jacques II dénioit toute alliance avec le Roi de France et offroit en quelque sorte de prendre des engagements contre lui. D'Albeville au contraire pouvoit penser qu'il convenoit aux intérêts de son maître de persuader fortement au peuple que la République n'avoit plus de motifs d'armer contre le Roi d'Angleterre. C'étoit un bien foible moyen, puisque déjà, dans toutes les Églises, les Prédicants faisoient des

prières pour l'heureux succès du prince d'Orange. Mais d'Albeville eut certainement le projet de conseiller à Jacques II ce qui étoit annoncé dans les deux pièces qui circuloient dans le public. Il en parla aux Envoyés de l'Empereur et de l'Espagne; il en parla même à quelques membres des États, qui lui dirent que rien au monde ne pouvoit empêcher l'expédition du prince d'Orange, à moins que Jacques II ne déclarât la guerre à Louis XIV. Il consulta enfin le comte Davaux lui-même, car il avoit le désir d'imiter dans un sens contraire la démarche de Skelton. « Si le Roi, » dit-il à Davaux dans une note confidentielle, « ne se trouve pas en « état de résister, s'il craint d'être abandonné de « son armée et de sa flotte, dont le prince d'Orange « paroît bien assuré, le Roi de France même devrait « souhaiter cette déclaration de guerre, avant que « l'expédition ne mette à la voile. Par ce moyen on « pourroit mettre de la jalousie entre les États et le « prince d'Orange; le Roi d'Angleterre seroit par « là maître des entreprises, des ordres, des nomina- « tions d'officiers, etc. Si au contraire le prince d'O- « range met pied à terre, et que le Roi se trouve « abandonné, comme cela est fort à craindre, le « prince d'Orange et le Parlement feront les entre- « prises, donneront les ordres, nommeront les offi- « ciers et feront tout. *Enfin ce pourra être une « occasion favorable au Roi pour se défaire*



« *des factieux et de ses ennemis.* Envoyez - moi,  
« Monsieur, vos sentiments là-dessus, et s'il ne se-  
« roit pas convenable d'en donner incontinent avis.  
« On se moque de la déclaration que le Marquis vient  
« de faire, et avec raison. »

Très-surpris de cette proposition, le comte Davaux ne négligea rien pour dissuader le marquis d'Albeville, et il sut par le Ministre danois que cette idée avoit été suggérée par le Secrétaire de la princesse d'Orange. Croyoit-elle que ce moyen arrêteroit son mari et sauveroit son père? Il est douteux qu'en ce moment le Prince eût rétrogradé. Toutes les démarches de Jacques II ne faisoient que démontrer ses craintes, sa foiblesse et l'irrésolution de ses conseils.

En effet, on venoit d'apprendre que Louis XIV, par l'effet de sa résolution première de faire la guerre aux États, avoit fait saisir les vaisseaux des Provinces - Unies, dans tous les ports de France. Mais la nouvelle du siège de Philisbourg fit en même temps comprendre au prince d'Orange et aux États, non-seulement que le théâtre de la guerre seroit éloigné de leur pays, mais encore que l'Empereur et plusieurs Princes de l'empire s'engageroient nécessairement dans cette guerre. Aussi le Prince dit-il aux Ministres espagnols : « Gardez seulement Ostende, « Mons et Namur. Je saurai bien reprendre les au-  
« tres places dont les Français pourroient s'emparer. »

Cependant le vent devient favorable, et Herbert s'embarque le 6 à Helvoestluys; les vaisseaux de guerre sortent du Texel pour se joindre à lui, et son intention est d'aller au-devant de la flotte de Jacques II. Il dit au Prince en partant qu'à son aspect la plus grande partie des vaisseaux anglois se réunira certainement aux siens, et qu'il combattra le reste. Mais dans la nuit du 7 au 8, une tempête violente et prolongée se déclare heureusement pour le Roi d'Angleterre, et force l'amiral Herbert de relâcher au lieu même d'où il étoit parti.

Dans cet intervalle, le comte Davaux cherchoit à démontrer à Louis XIV la nécessité pour lui et pour le Roi d'Angleterre de déclarer immédiatement la guerre aux États-Généraux. Il lui représentoit, et l'évènement l'a justifié, qu'une fois maître de l'Angleterre, le prince d'Orange, devenu Roi, déclareroit la guerre à la France. Il n'hésita point à dire que, s'il y avoit quelque moyen de retenir les États-Généraux qui ne s'étoient point encore déclarés publiquement, il osoit en indiquer deux : « Ce seroit, » disoit-il, « de leur donner satisfaction sur les affaires du commerce; l'autre, de les contraindre par la force des armes à s'attacher aux intérêts de la France. » Louis XIV ne s'offensa point de ces remontrances; il daigna même convenir que l'attaque et la prise des plus fortes villes de Flandres eût donné plus d'appréhension aux États-Généraux que l'attaque

de Philisbourg et des autres places du Rhin. « Mais « la nécessité, » ajoutoit-il, « de prévenir les mauvais desseins de la Cour de Vienne, ne m'a pas « laissé d'autre parti à choisir que celui que j'ai pris « et qui m'a paru le plus juste. Ainsi ceux que vous « me proposez sont impraticables. » En écrivant ainsi, Louis XIV n'étoit pas éloigné de croire aux bruits qui se répandoient à Rome, comme à La Haye, que Jacques II lui feroit la guerre, si les États-Généraux l'exigeoient.

Sur ces entrefaites, le prince d'Orange se livroit à une prodigieuse activité, ne laissant rien à la fortune de ce qu'il pouvoit lui ravir par la prévoyance, le courage et l'habileté. Les immenses détails de son immense entreprise, les négociations avec les Anglois, avec les États, avec toutes les puissances du continent dans un moment si critique, rien ne paroissoit troubler cette ame dont l'expression extérieure étoit toujours froide et sévère. Jamais homme plus maître de lui ne s'étoit montré dans les temps modernes, véritable moyen pour un Prince de maîtriser les hommes et les évènements. Aussi, tous les obstacles sembloient s'évanouir. Ce qui est préparé par une sagesse magnanime pour le perdre conspire même au succès de ses vœux. Louis XIV menace de la guerre : alors il sait persuader que tout ce qu'il a fait en silence étoit nécessaire pour préserver la patrie. Louis XIV s'arrête par pitié pour

Jacques II et marche sur le Rhin : il sait persuader à l'Empereur que l'Angleterre répond pour Philisbourg, à Charles VI que l'Angleterre répond pour Bruxelles, au Souverain Pontife que l'Angleterre encore répond pour l'Italie menacée comme pour la Maison d'Autriche, et que, par cette illustre Maison, les intérêts de la Religion Catholique sont hors de péril.

Cependant les États-Généraux n'avoient point répondu encore au premier mémoire du marquis d'Albeville, qui remontoit au 8 septembre. Ils attendirent au 14 octobre, pour s'expliquer sur les dernières démarches du Roi et de son Envoyé. En ce moment, la flotte de l'amiral Herbert, battue par la tempête, venoit à peine de rentrer au Texel. Ce fut dans l'intervalle du départ et de la rentrée des vaisseaux, c'est-à-dire du 6 au 14, que le prince d'Orange manda aux Provinces d'envoyer à la Haie des Députés de chacun des membres de l'État de leur province. Ainsi, par exemple, la Zélande a sept Députés, un pour chacune des six villes de la Zélande, et un pour l'ordre de la noblesse : c'est là ce que l'on nommoit l'Assemblée des États-Généraux, et les Députés ordinaires forment le Conseil de la République. Le Prince demanda que ces Députés fussent obligés au serment du secret, et qu'ils eussent les pouvoirs nécessaires pour statuer sur des affaires importantes qui exigeoient leur convocation.

Ces Députés réunis, il ne crut pas devoir les assembler en commun, et ne leur parla que séparément. Il leur déclara donc son dessein d'aller en Angleterre. Cette expédition étoit devenue nécessaire pour le maintien de leur Religion, et son absence ne pouvoit en rien compromettre la sûreté du pays. D'ailleurs il avoit pourvu à tous les hasards de la guerre par ses alliances, et par les troupes allemandes qu'il avoit su acquérir au service des États. Il se borna, en un mot, à des explications générales que chacun des Députés reçut avec de grandes démonstrations d'attachement et de reconnaissance. Quant aux Députés qui forment le Conseil d'État, il ajouta qu'il étoit sollicité d'aller en Angleterre par les Évêques et la noblesse ; que le prince de Danemark, auquel les Anglois auroient pu recourir, n'étoit pas capable de porter le poids des affaires ; que, si lui-même se refusoit à leurs instances, ils prendroient d'autres mesures, et se constitueroient en République, ce qui ruineroit entièrement le commerce des Provinces-Unies. Enfin, ne trouvant nulle part de résistance, excepté dans la ville d'Amsterdam, qui continuoit toujours son opposition à l'interdiction du commerce de France, il décida les États, qui répondirent alors aux dernières propositions du Roi d'Angleterre. « Puisque Sa Majesté britannique, » disoient-ils dans leur résolution du 14 octobre. « désavoue l'alliance annoncée par

« M. Davaux au nom du Roi de France, Leurs  
 « Hautes Puissances déclarent n'avoir eu et n'avoir  
 « aucune intention d'entrer en guerre avec Sa Ma-  
 « jesté ou avec la nation angloise.... Elles ne sou-  
 « haitent rien tant que de voir détruits sincèrement  
 « et entièrement tous sujets de mécontentement  
 « entre le Roi et le peuple, maintenues et assurées  
 « la Religion réformée et la liberté de la nation,  
 « afin que Sa Majesté et la nation puissent rentrer  
 « en bonne intelligence, et avoir une confiance ré-  
 « ciproque. Leurs Hautes Puissances protestent sin-  
 « cèrement et en vérité n'avoir d'autre but que le  
 « repos désiré des royaumes de Sa Majesté.... »

Ce langage, si équivoque dans les expressions, ne laissoit rien à deviner sur la substance des choses ; et puisque l'on ne répondoit en rien aux offres précises du Roi sur les moyens à prendre en commun pour garantir la paix de Nimègue et la trêve de 1684 rompue en ce moment par Louis XIV, l'acte des États-Généraux étoit une véritable déclaration de guerre, non pas à l'Angleterre, mais à Jacques II. Dans cet acte, la république des Provinces-Unies admettoit implicitement le droit d'une puissance à intervenir dans le gouvernement d'une autre puissance : exemple dangereux que nul souverain ne peut reconnoître, et surtout que les Gouvernements plus ou moins populaires doivent repousser avec énergie, s'ils ont le moindre sentiment de la dignité

et de la liberté des nations. L'intervention terrible de Philippe II dans les affaires de France, d'Écosse et d'Angleterre, aux temps de Henri III, de Marie Stuart et d'Élisabeth, n'étoit pas si éloignée encore qu'ils dussent en avoir perdu le souvenir.

La tempête duroit depuis plus de douze jours, et la populace commençoit à dire que le vent étoit *Papiste*, ce qui donna quelques inquiétudes au prince d'Orange. Un édit public défendit de prononcer ce mot, sous peine d'amende. On ordonna aussi des prières dans toutes les Églises, et un jeûne universel. Avant le jour indiqué, le ministre d'Espagne fit faire des prières dans sa chapelle, pour obtenir de la miséricorde divine un temps plus favorable, les mêmes prières sans doute qui, en 1588, furent adressées au Ciel, pour la grande *armada* de Philippe II contre l'Angleterre; mais alors ce n'étoit pas un Roi catholique à détrôner, c'étoit la Reine Élisabeth. Quelle dérision des lois divines et humaines!

Le marquis d'Albeville reçut bientôt du Roi son maître un ordre de répondre au dernier mémoire des États; et son langage exprimoit une déplorable foiblesse. Aux actes d'hostilité commis sur quelques vaisseaux anglois, il opposa le soin que Jacques II avoit pris de faire relâcher, avant toute réclamation, les vaisseaux de Hollande qui avoient été saisis. Il disoit enfin que le Roi feroit *touts les pas néces-*

*saires* pour être en bonne intelligence avec les États, et il demandoit des éclaircissements sur les griefs qu'ils pouvoient encore avoir. Dans le même temps, Jacques II prioit le ministre d'Autriche d'écrire à l'Empereur qu'il étoit prêt à faire un traité pour le maintien de la trêve, et par conséquent à faire la guerre à Louis XIV, s'il le falloit.

Cependant le prince d'Orange mettoit à profit la tempête même qui continuoit toujours avec violence, résolu de partir au premier retour du calme. Les troupes qu'il devoit embarquer se composoient d'Allemands et de Catholiques des Pays-Bas. Ceux-ci disoient hautement que si l'on faisoit la guerre pour la Religion Protestante, ils passeroient sous les drapeaux du Roi d'Angleterre; mais on changea promptement leurs dispositions, en leur faisant comprendre qu'il s'agissoit, par la conquête de l'Angleterre, de défendre les Pays-Bas espagnols et l'Empereur. L'Envoyé d'Espagne, qui avoit ordonné des prières dans sa chapelle pour le prince d'Orange, donna un dîner aux principaux membres des États, et porta un toast en ces mots : « Au prince « d'Orange! Puisse-t-il, Roi d'Angleterre, entrer « dans un an à Paris, avec cent mille hommes. »

Le maréchal de Schomberg s'étoit attaché à la fortune du Prince, et devoit commander sous lui. L'armée se composoit de onze mille cent deux hommes; la cavalerie, deux mille sept cent quarante-



cinq; les dragons, mille trois cents, et une compagnie de cent cadets. Total, quinze mille deux cent quarante-sept hommes, parmi lesquels il faut compter sept cent trente-six officiers français et soixante volontaires que la révocation de l'édit de Nantes avoit éloignés du service de France. Ils furent distribués dans les corps de toutes armes. L'un d'eux commandoit le génie, un autre l'artillerie, et Schomberg lui seul valoit une armée. Il emportoit avec lui les instructions particulières de la princesse d'Orange, sur ce qu'il devoit faire en son nom, si le Prince venoit à mourir. Outre les troupes d'embarquement, il y avoit des armes pour trente mille hommes d'infanterie et sept mille hommes de cavalerie. Toutes ces armes avoient été fabriquées aux dépens des mécontents anglois.

Ceux-ci envoyoient perpétuellement leurs affidés au prince d'Orange, pour le presser de mettre un terme à leurs inquiétudes par son arrivée. Shrewsbury et Russel étoient revenus à La Haie au mois de septembre; ils furent bientôt suivis de Sidney et de Johnston, qui apportèrent un plan d'opérations à suivre, et un projet de manifeste que Danby avoit rédigé. Tout récemment, le lord Lovelace, qui avoit apporté les dernières instructions, venoit de repartir pour l'Angleterre, deux jours avant l'embarquement de l'amiral Herbert. Mais la tempête ayant fait rentrer les vaisseaux, le fils du marquis d'Halifax et le lord

Lorn, fils du comte d'Argyle, revinrent successivement d'Angleterre en Hollande, pour presser de nouveau l'expédition. Celui-ci, qui s'étoit déclaré Catholique, avoit cependant quitté Jacques II à White-hall, au moment même où ce malheureux Prince alloit se mettre à table; et s'embarqua en plein jour à Greenwich : tant le secret des conjurés étoit religieusement observé, ou, pour mieux dire, tant le Roi prenoit peu de précautions, même dans un moment si critique.

Autour du prince d'Orange, il avoit fallu, dans ces derniers instants, régler les affaires du Gouvernement, et arrêter d'une manière décisive le plan de ce qui seroit fait en Angleterre. Le Prince avoit seul son secret pour lui-même; aussi le pensionnaire Fagel s'attachoit-il à répandre partout que Guillaume n'avoit aucun dessein hostile contre le Roi son beau-père, et qu'aussitôt après son arrivée il feroit trois seules demandes qui ne pouvoient déplaire à Sa Majesté Britannique: le rétablissement des lois et la sûreté de l'Église anglicane, la convocation d'un Parlement libre, et l'accomplissement des offres que Sa Majesté faisoit elle-même de concourir au maintien de la paix de Nimègue et de la trêve. Le marquis d'Albeville s'empressa d'en avertir Jacques II, comme d'un secret important qu'il avoit découvert.

Mais du côté des Anglois, la diversité des opinions et des partis se manifesta violemment, quand

il fallut examiner et décider quel rôle joueroit le Prince en Angleterre, quelle faction il favoriseroit, et sur quel point il débarqueroit. Les seigneurs anglois, suivant les lettres apportées par Sidney, vouloient que le Prince emmenât seulement six ou sept mille hommes; ils vouloient de plus qu'il descendît lui-même dans la province d'York avec la moitié de ses troupes, et qu'il envoyât le reste dans l'ouest avec le maréchal de Schomberg. Le comte Danby étoit l'auteur de ce projet, et l'amiral Herbert l'appuyoit fortement. Par ce moyen, les seigneurs anglois qui désiroient une révolution n'avoient pas à craindre de se voir opprimés par celui qu'ils nommoient leur libérateur. Le comte Danby exerçoit d'ailleurs une grande influence dans ce paÿs; la noblesse y étoit ardente pour un changement, et les libertés publiques avoient peu à craindre d'une petite armée de trois ou quatre mille hommes. Quant au maréchal de Schomberg, c'étoit encore les seigneurs qui avoient conseillé au Prince de le demander à l'Électeur de Brandebourg et de l'emmener avec lui. En adoptant un guerrier d'une si haute réputation, ils pouvoient espérer qu'une fois en Angleterre, le Maréchal leur appartien-droit autant qu'à Guillaume lui-même, et qu'il aimeroit mieux leur devoir sa fortune et sa gloire, si Guillaume pouvoit songer à établir la puissance absolue sur les ruines du trône de Jacques II. Ils

firent donc adopter leur idée au Prince, mais par un autre motif. « Il vous faut, » lui disoient-ils, « ce grand Général autant pour vous secondér que pour vous remplacer, en cas de perfidie ou de revers. « Le prince d'Orange, qui le premier fonda la liberté, ne périt-il pas sous les coups d'un assassin? « On songera moins à des pratiques ténébreuses, quand il faudra s'occuper à-la-fois de frapper deux têtes au lieu d'une. » Le Prince adopta cette idée, mais il repoussa constamment le projet de diviser ses forces, et doubla le nombre de soldats qui lui étoit demandé.

Ceux au contraire qui désiroient moins une réforme qu'une révolution complète, insistoient pour que le débarquement s'effectuât dans les provinces de l'ouest. Là se trouvoient les anciens partisans de Monmouth, plus enclins aux maximes républicaines et presbytériennes, qu'à celles de l'épiscopat et de la monarchie. Mais l'amiral Herbert et tous les gens de mer soutinrent fortement le plan du comte Danby. « La flotte, » disoient-ils, « ne peut long-temps sans péril côtoyer l'Angleterre par un vent d'est un peu vif. La saison n'en fait pas espérer d'autre. Il faut d'ailleurs intercepter les secours que Jacques II pourroit recevoir de la France. » Le prince étoit secrètement de cet avis, et pour les concilier tous en apparence, il ordonna qu'après avoir débarqué dans l'Yorkshire, la flotte iroit croiser dans la Manche.

L'affaire du manifeste n'éprouva pas moins de contradiction. Chaque parti vouloit dominer. Les Anglois fugitifs ou proscrits étoient les plus violents. Ils s'étoient rendus en foule au premier soupçon de son entreprise. Parmi eux se distinguoit Wildman, ancien fanatique et prophète dans l'armée de Cromwell. Pour jeter la division entre les partisans de l'Église anglicane, il attaqua violemment la partie du manifeste proposé, où l'on reprochoit au Roi ses prétentions au pouvoir de dispenser et le procès des Évêques. Le point étoit d'autant plus délicat que Wildman, fougueux sectaire, paroissoit défendre la prérogative royale. Plusieurs lords, entre autres Mordaunt et Macclesfield, le soutenoient vivement. D'un autre côté Sidney, Russel et Shrewsbury disoient que le moindre mot contre Jacques II révolteroit la noblesse, la haute Église et l'armée. Enfin, les Écossois vouloient un manifeste au moins presbytérien, s'il n'étoit puritain. Le Prince eut l'art de tout concilier, grâce à la souplesse du docteur Burnet, dont la subtile dialectique satisfit pour le moment et les Torys, et les Whigs, et les Anglicans, et les Sectaires. « Un manifeste, » leur répétoit-il sans cesse, « est inutile, dangereux même, « s'il n'a pas pour but de réunir. Toutes les questions « d'ailleurs seront décidées dans un Parlement libre. » C'est ainsi que se déclaroient déjà, même avant le combat, les premiers symptômes des factions qui

agitèrent si fortement Guillaume, quand il fut le maître, et qui, après lui, se perpétuèrent durant cinquante années.

Après ces arrangements, le Prince fit régler les affaires de la République pour le temps de son absence. Il prétendoit conserver le droit de nommer aux emplois militaires. Le prince de Nassau le lui dispuoit avec chaleur, et les députés de quelques provinces appuyoient cette opposition. Le prince de Waldek, qui restoit chargé du soin des affaires, ne réclamoit pas cette prérogative. La question fut partagée au profit de tous; et pour étouffer ce germe naissant de discorde, il fut convenu que les nominations se feroient par les princes de Nassau et de Waldek, conjointement avec deux députés des États. Enfin, ayant pourvu à la sûreté des frontières, et laissant à la solde des États soixante-dix mille hommes qu'il s'étoit assurés par l'activité mystérieuse de ses alliances, il ne lui restoit plus qu'à faire confirmer, par une résolution authentique, le tacite consentement des États-Généraux à son entreprise, et il l'obtint. Cette importante résolution fut notifiée à tous les ministres étrangers, excepté ceux de France et d'Angleterre. Le Prince écrivit lui-même au Roi d'Espagne le jour même de son départ. Il espéroit, disoit-il, que Sa Majesté Catholique approuveroit son dessein. Il ne vouloit faire aucun tort à Sa Majesté Britannique, ni à ceux

qui avoient droit de lui succéder; il vouloit encore moins chasser les Catholiques romains; il emploieroit au contraire tout son crédit à leur procurer la liberté de conscience et l'exercice de leur Religion, pourvu néanmoins qu'ils en fissent usage avec modération et dans l'intérieur de leurs familles. Enfin, son but unique étoit de rétablir les lois du Royaume, et de rendre à l'Angleterre, avec sa liberté, les moyens de concourir à la prospérité commune des Nations et du Christianisme.

La déclaration des États-Généraux énonçoit les mêmes intentions. Mais le manifeste particulier du Prince contenoit expressément le grief de la supposition d'un prince de Galles ce qui renfermoit nécessairement un dessein personnel contre le Roi. Du reste, il annonçoit que tous les griefs de la Nation et les siens seroient soumis à un Parlement libre, et qu'il ne descendoit en Angleterre qu'après en avoir été prié instamment par un grand nombre de seigneurs, tant spirituels que temporels, de nobles et autres sujets de toute condition.

Indépendamment de ce manifeste, qui étoit particulier au Prince, la pétition des Anglois fut imprimée à quatre-vingt mille exemplaires. Elle contenoit, comme on l'a déjà vu, tous les griefs reprochés à Jacques II, et l'assemblage le plus artificieusement tissu de tous les faits et conjectures qui pouvoient porter les peuples à l'incrédulité sur la naissance

véritable d'un prince de Galles. Des lettres furent envoyées à la flotte angloise par l'amiral Herbert ; et, pour le succès de cette universelle conspiration, il ne falloit plus que le retour d'un vent favorable.

Dans la nuit du samedi 23, le vent, si ardemment souhaité, se tourne contre l'Angleterre. Aussitôt les bâtimens de transport qui se trouvent au Texel et dans le Zuyderzée vont rejoindre la flotte, réunie à Gorée sous le commandement de l'amiral Herbert. Le maréchal de Schomberg se rend lui-même le 26 à la flotte. Le même jour, le prince d'Orange, déjà présent à La Brille, se porte à Helvoestluys. Le rendez-vous général étoit à Putte, près de Schonnevelde. Tout ce qui étoit resté à Rotterdam se dirigeoit vers ce point ; et du haut de la tour de La Haye on vit passer cent cinquante voiles qui alloient du Texel au point fixé pour le départ général.

Pendant ce mouvement si actif, et dans cette espèce de transport et d'enivrement inséparable d'une entreprise grande et hasardeuse, l'imagination des peuples étoit exaltée par les prédications dans toutes les Églises. Un jeûne extraordinaire et des prières solennelles avoient été indiqués pour le 27. Déjà le Prince étoit sur son vaisseau, et la Princesse, réunie au peuple dans les Églises, invoquoit le Dieu des armées contre son propre père. Les sermons durèrent, à trois reprises de peu d'intervalle, depuis dix heures et demie du matin jusqu'à sept heures et demie du



soir. La Princesse y assista sans interruption, et le visage calme, si son cœur ne l'étoit pas. Les Catholiques en furent indignés; les Républicains gémissaient en silence. Au milieu de ces démonstrations pieuses, on distingua surtout les vœux solennels qui se firent pour les États et pour le prince d'Orange dans la chapelle du Ministre de Sa Majesté Catholique.

Avant de quitter La Haye, le Prince avoit pris congé des États et des personnages les plus considérables de la République. Les adieux furent graves et affectueux. Il les remercia du soin qu'ils avoient pris de lui dès sa plus tendre enfance, et de toutes les preuves qu'ils lui avoient données de leur affection et de leur confiance. Il ne quittoit pas la République, disoit-il, sans l'avoir mise en état de ne rien craindre de ses ennemis. Il laissoit après lui un grand capitaine; le prince de Waldek les défendrait au-dehors. Mais ils avoient un ennemi toujours de plus en plus redoutable; c'étoit Louis XIV, qui cherchoit à les diviser pour les détruire. Jamais cependant ils ne succomberont à ses efforts, s'ils se maintiennent fermes contre les factions intestines. Pour ce qui le regardoit en particulier, aucune ambition n'excitoit son cœur; il n'avoit le dessein d'attenter aux droits légitimes de personne; il prenoit Dieu à témoin qu'il ne songeoit qu'à l'affermissement de la Religion et au salut de sa chère patrie. S'il succomboit, s'il venoit à

mourir, il recommandoit à Leurs Hautes Puissances la princesse d'Orange; il imploroit pour elle cette généreuse et paternelle protection qu'ils lui avoient accordée à lui-même dès son berceau.

Le Grand-Pensionnaire Fagel lui répondit au nom des États. Son éloquence douce et facile émut sans peine des cœurs déjà subjugués ou dévoués. Cet homme d'état ne devoit pas voir l'accomplissement d'une entreprise à laquelle son nom, son habileté, son immense crédit avoient contribué d'une manière constamment heureuse pour son héros. Si la force de son ame avoit pu surmonter la violence des maux qui assiégeoient incessamment sa frêle existence, il semble que sa destinée fut accomplie au moment même où le Prince alloit s'abandonner à la sienne. Il mourut le 15 décembre.

Cependant, arrivé à son bord, Guillaume fait déployer les pavillons. Ses armes et celles de la princesse d'Orange sont au milieu, avec les supports d'Angleterre, et la couronne presque fermée. Au-dessus des armes, on lit, en caractères grands de trois pieds, ces deux lignes : *Pro Relligione protestante.* — *Pro libero Parlamento.* Au-dessous des armes, on lisoit encore ces paroles magiques et sacramentelles pour l'Angleterre : *Je maintiendrai.* Au-dessus du pavillon, flottoit la flamme d'Angleterre, la croix rouge sur un carré blanc, et la pointe, orangé, blanc et bleu. Trois escadres composent la flotte.

A celle d'avant-garde commande Herbert ; l'arrière-garde est confiée à Eversen, amiral de Zélande : Guillaume a gardé le corps de bataille. A trois heures du matin , le 30 octobre, Herbert lève l'ancre avec la première escadre. Guillaume, sur une frégate légère, veut voir partir le dernier des vaisseaux, et ne lève l'ancre lui-même que le soir, à quatre heures. Un vent de sud-ouest s'étoit levé à minuit, qui les portoit sur le nord d'Angleterre par les côtes de Hollande. Ainsi toute la flotte, composée de cinquante vaisseaux de guerre et de six cents voiles, en y comprenant les transports, défila sous les yeux mêmes d'une immense population qui se pressoit sur le rivage. Tel partit jadis Alcibiade pour la Sicile, au milieu des transports d'Athènes, enivrée d'ambition et de gloire ! Tel encore ce fameux Guillaume de Normandie, qui alloit aussi conquérir l'Angleterre ! Auquel de ces deux grands capitaines ressemblera, pour sa fortune, Guillaume, prince d'Orange ? A neuf heures du soir la flotte vogueoit en pleine mer. Le Dieu qui commande aux vents et à la mer de s'apaiser ou de s'élever peut seul maintenant sauver le Roi d'Angleterre, si son peuple l'abandonne, et surtout s'il s'abandonne lui-même.

Depuis que Jacques II avoit donné au marquis d'Albeville ses ordres du 1<sup>er</sup> octobre pour désavouer toute relation intime avec la France et pour offrir même de s'unir aux puissances confédérées, il avoit

pris quelques mesures pour augmenter la flotte et l'armée. Mais il apprit le 7, par une dépêche extraordinaire, que les troupes hollandoises étoient déjà embarquées. A ces nouvelles, qui étoient exactes, puisque l'amiral Herbert avoit levé l'ancre, Jacques II donna des marques sensibles d'un grand découragement; toutes ses illusions étoient évanouies. Mais bientôt il parut prendre la résolution de marcher lui-même à la tête de ses troupes, quoiqu'on lui suggérât sans cesse le conseil de ne pas abandonner la ville de Londres.

Il publia une proclamation, et annonça que le Royaume étant menacé d'une invasion étrangère, il ne pouvoit plus songer à l'assemblée du Parlement pour l'époque précédemment indiquée; il engageoit les peuples à se prémunir contre toutes vaines rumeurs, contre les calomnies par lesquelles on cherchoit à ébranler leur fidélité; il ordonnoit, avec le ton de la confiance et du courage, à tous ses sujets de se préparer généreusement à combattre pour le pays, et défendoit, sous peine de haute trahison, toute espèce de complicité, adhésion et correspondance quelconque avec l'ennemi.

Dans les premiers moments d'alarmes, Jacques II avoit envoyé le lord Darmoult prendre le commandement de la flotte, et avoit confié celui de l'armée au lord Feversham. Il résolut aussi de donner satisfaction au peuple et à tous les ordres de l'État, sur

différents griefs de la nation. Il envoya le Lord Chancelier Jefferyes à l'Hôtel-de-Ville reporter la Charte de ses anciens privilèges, qui lui avoit été enlevée dans les derniers temps de Charles II. Le peuple, à cette nouvelle, témoigna sa joie bruyante par des feux allumés sur les places publiques. Mais le Lord Maire qui avoit été dépossédé, lorsque la Charte fut enlevée, et deux Aldermen refusèrent de rentrer dans leurs fonctions : ils déclarèrent que cette Charte ayant été abolie par un jugement, il falloit un second jugement pour la rétablir. Cependant le Corps de Ville vint remercier le Roi et protester de sa fidélité, tandis qu'une foule de mécontents disoient hautement que ce n'étoit pas le Roi, mais le prince d'Orange, qu'il falloit remercier de la restitution des Chartes.

Le parti épiscopal faisoit paroître de bonnes dispositions. L'archevêque de Cantorbéry et les six Évêques dont le procès avoit causé tant d'émotion entrèrent en conférence avec le Roi, qui leur promit satisfaction. Alors l'Évêque de Londres envoya lui-même sa promesse de fidélité. Un grand nombre de Gentilshommes des provinces firent connoître leurs dispositions de rester dans l'obéissance. Le duc de Newcastle se hâta de répondre de toute la province; et parmi les Seigneurs qui vinrent en grand nombre à White-hall protester de leur dévouement, on remarqua les lords Danby et Nottingham, qui baisèrent aussi

la main du Roi, en signe de fidélité. Le marquis d'Halifax eut plus de pudeur ; il désiroit être mandé à la Cour, mais il disoit hautement qu'il n'avoit aucune part à l'entreprise du prince d'Orange. Il est vrai que la tempête, qui contrarioit le premier départ de la flotte hollandoise, devoit inspirer aux conspirateurs des démonstrations de fidélité pour leur souverain. Parmi les Seigneurs qui se présentèrent, se trouvoit le lord Warton ; et dans ce temps même son fils fut trouvé et arrêté à Portsmouth, dont il examinoit trop curieusement les fortifications.

Cependant les Catholiques exaltés étoient alarmés du mouvement rétrograde imprimé aux affaires. Persuadés que le parti anglican ne leur pardonneroit jamais, ils ne pouvoient croire aux promesses que leur faisoit le Roi de ne consentir à aucune concession qui leur fût essentiellement nuisible. Jacques II, qui les avoit rassemblés le 14, n'avoit ce jour-là reçu encore aucune nouvelle de Hollande, depuis les dépêches d'Albeville du 5. Il leur déclara donc la nécessité où il se trouvoit de se rallier au parti anglican. « Les Non-Conformistes n'étoient, » disoit-il, « ni « assez puissants pour défendre en ce moment l'au- « torité royale, ni assez dégagés de maximes répu- « blicaines pour le vouloir sincèrement et toujours. « Le seul Parti épiscopal avoit été le soutien de la « royauté sous Charles I<sup>er</sup>, ou du moins il étoit tombé « avec lui. C'est d'ailleurs un proverbe en Angleterre,

«ajouta-t-il, *point d'Évêques, point de Roi.*» En adoptant trop tard ces maximes, Jacques II prouvoit que le temps de l'adversité est celui des promesses. Charles II, son frère, en montant d'une manière inespérée sur son trône renversé, avoit montré qu'il en étoit ainsi dans les premiers jours d'une prospérité inattendue. La véritable grandeur d'ame d'un Roi est de ne rien promettre qu'il ne puisse accomplir, et d'accomplir ce qu'il a promis. « Si la bonne « foi, » disoit un descendant de saint Louis, « étoit « bannie de la terre, elle devoit se retrouver dans le « cœur d'un Roi. »

Pour affermir les esprits chancelants, retenir l'émigration en Hollande, et tranquilliser les personnes qui auroient pu directement ou indirectement se trouver compromises dans le parti du prince d'Orange, un acte de pardon ou amnistie fut publié. Il comprenoit « toute sorte de trahisons, félonies, at-  
« teintes de trahison ou félonie, paroles séditeuses,  
« ou libelles seditieux et illégaux, assemblées ou con-  
« venticules, offenses pour lesquelles on pourroit  
« être chargé de la peine ou danger de *præmunire*,  
« émeutes, vacarmes, offenses, contumaces, transgres-  
« sions, conduite criminelle, touts jugements et con-  
« victionns pour ne pas fréquenter l'Église, et toutes  
« les amendes et peines pour cela, etc. »

La généralité de cette amnistie étoit enveloppée d'une foule d'exceptions qui la rendoient presque

nulle, en sorte que l'on disoit assez hautement que, la nation exceptée, le Roi pardonnoit à tous ses ennemis. On y reconnut l'œuvre du chancelier Jefferyes. Le Clergé anglican y aperçut quelques phrases douteuses; et comme alors le Roi s'attachoit à le rattacher à la cause royale, il publia une seconde déclaration où les expressions qui avoient blessé le Clergé disparurent.

La tempête duroit toujours et donnoit à la Cour le temps de se fortifier. Les recrues se faisoient avec facilité; de nouveaux régiments se formoient avec zèle, et le Roi accordoit des commissions à tous ceux qui offroient de lever des compagnies franches. La garnison de Portsmouth venoit d'être changée. Le duc de Berwick y avoit placé entre autres un régiment d'Irlandois nouvellement organisé; le Roi enfin, résolu de marcher lui-même à la tête de ses troupes, avoit donné l'ordre de faire venir une partie des armées d'Écosse et d'Irlande. Il avoit quarante mille hommes, et sa cavalerie étoit très-supérieure à celle que pouvoit emmener le prince d'Orange; enfin les troupes de Guillaume étoient en grande partie composées d'Allemands, et les Anglois avoient naturellement ces corps étrangers en aversion, dans la crainte du pillage. Le Roi pouvoit donc, avec de l'habileté, avec de la résolution surtout, tenir au moins la fortune égale, pendant l'hiver qui approchoit.

Il avoit instamment prié l'ambassadeur de France



de lui obtenir promptement de Louis XIV des secours en argent; mais Louis XIV; dans ses dernières lettres, avoit témoigné presque du mépris pour la conduite de ce malheureux Prince. « Il faut, » disoit-il, « toute la force de l'amitié que j'ai pour lui et « du grand intérêt que je prends à sa conservation, « pour n'être pas rebuté des raisonnements que fait « la Cour où vous êtes sur les prétendus secours « que je lui aurois procurés, si j'eusse employé « mes armées contre la ville de Cologne. » Rappelant ensuite le refus des vaisseaux offerts et toutes les déclarations de Jacques II aux États-Généraux : « Je ne veux pas, cependant, » dit-il, « examiner les « *justes raisons que j'ai de me plaindre, lorsque le* « Roi d'Angleterre demande mon assistance; » et il envoya 300,000 livres.

« Mais, » ajoute-t-il ( 17 octobre ), « comme il se- « roit d'un grand préjudice à mes intérêts que cette « somme ne fût employée à augmenter les troupes « du Roi d'Angleterre, que pour lui faciliter un ac- « commodement avec le prince d'Orange, et réunir « ensuite leurs forces contre ma Couronne, *ainsi* « *qu'on en a déjà répandu le bruit*<sup>1</sup>, mon intention « est que, si, à l'arrivée de ce courrier, la révolte

---

<sup>1</sup> Il y avoit dans la minute de la lettre de Louis XIV ces mots qui ont été rayés : *ainsi que ses ministres s'en sont déjà expliqués.*

« étoit si générale, qu'il n'y eût pas lieu d'espérer  
 « que le Roi se pût maintenir, et d'empêcher de faire  
 « ce que le prince d'Orange et les révoltés désirent  
 « de lui, vous disiez seulement qu'on fait de ma  
 « part toutes les diligences possibles pour trouver des  
 « lettres de change... Mais si, au contraire <sup>1</sup>, il y a  
 « quelque apparence qu'avec quelque secours d'ar-  
 « gent la Cour où vous êtes pourra se maintenir,  
 « non-seulement vous pourrez délivrer ladite somme,  
 « mais même vous assurerez ce Prince que je con-  
 « tinuerai à lui donner des marques effectives de mon  
 « amitié, et que vous concerterez avec ses Ministres  
 « les mesures qu'il y aura à prendre pour lui don-  
 « ner, au printemps prochain, des forces de mer  
 « supérieures à celles de ses ennemis... »

En écrivant ainsi, Louis XIV ne doutoit pas que Jacques II, pour éviter une invasion ou pour en arrêter les suites, n'acceptât, aux dépens de la France, toutes les conditions qui lui seroient proposées ou imposées. L'accession de l'Angleterre à la ligue d'Augsbourg étoit certaine, si le prince d'Orange montoit sur le trône; et la Cour de Versailles ne pouvoit se faire illusion sur cette double hypothèse. En appre-

---

<sup>1</sup> La minute portoit ces mots qui ont été rayés : « *Mais si au contraire le Roi d'Angleterre se dispose à aller combattre le Prince d'Orange.* »

nant, par les dépêches de son Ambassadeur, les nouvelles propositions que le marquis d'Albeville avoit été chargé de faire, Louis XIV avoit changé ou du moins suspendu subitement, le 7 octobre, sa résolution de déclarer la guerre aux États-Généraux : changement honorable dans son principe, puisqu'il étoit inspiré par une pitié magnanime. Cependant les démarches du marquis d'Albeville n'ayant pas arrêté un seul moment le premier départ de la flotte hollandoise, Louis XIV comprit que l'Angleterre alloit incessamment lui faire la guerre, soit par la foiblesse de Jacques II, soit par l'usurpation du prince d'Orange. Aussi revint-il promptement à son premier avis, de déclarer lui-même la guerre aux États-Généraux. On en trouve la preuve dans une lettre du marquis de Croissy au comte Davaux, du 28 octobre. Le Ministre prévenoit l'Ambassadeur que le Roi ne tarderoit pas à le rappeler. C'étoit bien tard, sans doute, pour affermir la fortune du Roi d'Angleterre. Mais du moins, en finissant par où il falloit commencer, Louis XIV pouvoit encore espérer que Jacques II ne céderoit pas sans combat ou se retrancheroit dans une de ses places maritimes pendant l'hiver, en attendant des secours extérieurs. Alors le prince d'Orange se verroit forcé de retourner défendre, sur le continent, sa république enyahie ou menacée; et l'Angleterre, en proie aux factions, ne seroit d'aucun poids dans la ligue d'Augsbourg,

qui alloit déployer ses forces contre Louis XIV.

Toujours défendu par la tempête qui repoussoit la flotte hollandoise, et ne voyant aucune sédition sur aucun point de ses États; recevant au contraire quelques démonstrations inattendues de soumission et même de fidélité, Jacques II prit une meilleure opinion de sa situation présente qu'il ne l'auroit dû; et ceux à qui la première frayeur d'une irruption imminente avoit inspiré la prodigalité des concessions comme un moyen de salut, commencèrent à lui faire entendre que ces concessions étoient une trahison de ses Ministres. De là une double marche en sens contraire.

En effet, les Évêques témoignioient du zèle, ou du moins de la bonne volonté. Le Roi les consultoit; ils avoient avec lui de fréquentes entrevues. L'objet de ces conférences étoit grave en effet; et comme la défiance étoit réciproque, les Évêques vouloient obtenir actuellement ce que le Roi vouloit renvoyer à un temps plus opportun, tout en engageant sa parole. Ils lui demandèrent formellement par écrit :

1° De remettre toutes choses dans l'état où Sa Majesté les avoit trouvées à son avènement à la couronne, c'est-à-dire de ne confier les affaires et les emplois du Gouvernement qu'à des personnes qui possédoient les qualités requises par les lois;

2° D'annuler la Haute Cour ou Commission ecclésiastique;

3° De révoquer les dispenses accordées aux Catholiques ;

4° De rétablir les universités dans leurs privilèges, et de réparer les atteintes portées aux lois dans l'affaire de Cambridge et d'Oxford ;

5° De supprimer les écoles ouvertes par les Jésuites ;

6° De défendre aux Vicaires apostoliques de Rome l'exercice de la juridiction qu'ils s'attribuoient, et qui n'appartenoit par les lois qu'aux Évêques de l'Église Anglicane ;

7° De rendre aux Corporations et Communautés leurs anciennes chartes et leurs légitimes privilèges ;

8° De nommer, aux Évêchés vacants d'Angleterre et d'Irlande, des personnes qualifiées selon les lois ;

9° De laisser au Parlement à décider la question du pouvoir de dispenser des lois ;

10° De convoquer un Parlement libre pour redresser les griefs, pour établir les affaires tant de l'Église que de l'État sur une juste base, et pour accorder une liberté légale de conscience ;

11° Enfin, « de permettre à quelques-uns de ses « Évêques, » disoient-ils, « de lui représenter des « motifs et arguments capables, sous la bénédiction « de Dieu, de ramener Sa Majesté dans la Commu- « nion de notre sainte Église Anglicane, *dans la*

« *foi Catholique*<sup>1</sup> de laquelle Elle avoit été baptisée,  
 « dans laquelle Elle avoit été élevée, et à laquelle  
 « leurs prières les plus ardentes et journalières au  
 « Tout - Puissant étoient que Sa Majesté pût être  
 « réunie. »

Le Roi n'hésita point sur l'abolition de la Cour Ecclésiastique. Il rétablit les collèges des Universités dans leurs libertés et privilèges ; il révoqua les professeurs Catholiques installés de force à Oxford, il rendit aux Corporations et Communautés les chartes qu'elles avoient perdues depuis 1679, et révoqua toutes les commissions qu'il avoit données en contravention à ces anciennes chartes. Par là se trouvoit rétablie de fait et de droit la liberté des élections pour la Chambre des Communes comme pour les charges municipales. D'ailleurs les Catholiques prudents se retiroient d'eux-mêmes. Ceux d'entre eux qui étoient gouverneurs ou lieutenants des Provinces donnèrent leur démission ; et le Roi reconnut qu'il falloit fermer à Londres les chapelles et les écoles des Jésuites.

L'acte de restitution des chartes fit d'abord une sensation très-vive. Mais cette restitution qui pa-

---

<sup>1</sup> Il est sans doute inutile de dire ici que le mot *Catholique* est pris dans le sens grec d'*universel*, et non pas dans le sens attaché aux mots *Foi de l'Église Cathol., Apostol. et Rom.*

roissoit pleine et entière ne l'étoit pas. Le Roi ne rendoit que celles dont la soustraction n'avoit pas encore été enregistrée à la Chancellerie; une exception nominative en comprenoit trente-huit, sous le prétexte que l'annihilation étoit consommée par l'enregistrement. Au nombre de ces trente-huit se trouvoit la charte de Londres, qui cependant venoit d'être restituée. Pourquoi ne fit-il pas pour les autres ce qu'il fit pour Londres? Cette manière de donner aux uns, de retenir aux autres, dans une concession qui paroissoit générale et qui devoit l'être, excita peu de reconnoissance dans les corps et les Communautés qui recevoient le bienfait de la restitution, beaucoup de mécontentement dans les autres, et une défiance universelle dans le public. On répétoit sans cesse et tout haut à Londres que ce n'étoit pas *Sa Majesté*, mais *Son Altesse*, à qui l'on devoit des remerciements. Tel est l'effet inévitable des concessions faites par la crainte ou par la nécessité. La même défiance fut propagée par rapport aux professeurs Catholiques installés dans l'université d'Oxford. On apprit bientôt qu'ils avoient reçu des autorisations particulières pour attendre sous divers prétextes. Si les concessions publiques étoient dues au prince d'Orange, les restrictions secrètes paroissoient aussi s'accorder aux nouvelles que l'on recevoit des effets de la tempête.

On avoit fait circuler à Londres une liste des

propositions que devoit faire le prince d'Orange. Elles étoient conçues en ces termes insidieux :

« Son Altesse n'a aucune prétention à la Couronne ;

« Que l'on fasse le procès à ceux qui ont fait mourir le feu Roi ( Charles II ) ;

« Que l'imposteur soit rendu à ses père et mère ;

« Que six<sup>r</sup> personnes soient nommées pour veiller à la sûreté de la succession, et que mylord Halifax en soit une ;

« Que l'Église établie par les lois soit maintenue comme elle est ;

« Qu'il y ait liberté de conscience pour tout le monde, hors pour les Papistes ;

« Qu'on assemble un Parlement libre ;

« Qu'on fasse le procès à tous les coupables ;

« Que le pouvoir de dispenser soit laissé au Parlement. »

Telle étoit la violence des préventions justes et injustes de l'Angleterre contre le Roi, qu'il lui étoit impossible de ramener la nation autrement que par le parti anglican, qui seul hésitoit devant les périls d'une révolution. Aussi les concessions qu'il avoit demandées au Roi et qu'il avoit obtenues, pour apaiser des défiances devenues presque invincibles, firent-elles sur le prince d'Orange et sur son parti une impression très-forte. Bien informé de tout ce qui se passoit à la cour de Londres, il comprit toutes



les conséquences d'une réconciliation entre le Roi et l'Église Anglicane. Si Jacques II redressoit les griefs de la nation; si le Clergé se portoit médiateur et garant de ces réformes, si enfin ces réformes étoient effectuées, que devenoient les plaintes du prince d'Orange? Il vouloit, disoit-il, que l'Église fût affermie? elle rentroit dans ses privilèges : le renvoi des Catholiques? le Roi l'avoit ordonné : un Parlement libre? le Parlement seroit élu sous l'autorité des anciennes chartes : la tolérance des cultes dissidents? le Clergé demandoit lui-même, comme le Roi, qu'elle fût accordée par acte du Parlement, sauf les droits de l'Église Anglicane. L'invasion du prince d'Orange n'avoit donc plus de motif spécieux, surtout si le Roi se monroit ferme et sincère. Guillaume, quatre jours après la date de son premier manifeste, qui étoit du 20 octobre, signa une déclaration additionnelle, dont la violence monroit assez la crainte qu'il concevoit des changements opérés par le Roi d'après le conseil des Évêques

« Après avoir fait dresser et imprimer notre déclaration, » disoit-il, « nous avons appris que les destructeurs de la Religion et les infracteurs des lois de ces Royaumes, sur ce qu'ils ont ouï dire de nos préparatifs pour secourir le peuple contre eux, ont rétracté une partie de leur despotisme, et annulé quelques-unes de leurs injustes décisions et déclarations; que le sentiment de leur crime et le peu

« de confiance qu'ils ont en leurs forces les ont  
« portés à présenter à la ville de Londres une appa-  
« rence de soulagement, par la suspension de leurs  
« oppressions violentes : espérant par là mettre les  
« peuples en repos, et les détourner de la demande  
« d'un rétablissement assuré de leur Religion et de  
« leurs lois par le secours de nos armes; qu'ils ont  
« aussi répandu le bruit que nous nous propositions  
« d'envahir l'État et de réduire la nation en servitude :  
« sur quoi, nous avons jugé à propos, etc. » Le Prince  
protestoit d'abord que l'on outrageoit son caractère  
par de telles imputations. Il n'avoit, disoit-il, d'autre  
dessein que de rétablir les libertés publiques sur une  
base à jamais inébranlable; et il donnoit pour garant  
de ses loyales intentions ce grand nombre de per-  
sonnes de la première noblesse qui l'appeloient au  
secours de la nation, ou qui déjà se préparoient à  
le suivre, toutes connues par leur intégrité, leur fidé-  
lité inébranlable à la Religion, au Gouvernement  
et à la Couronne d'Angleterre. Il attaquoit ensuite  
la sincérité des nouveaux actes du Roi. Les promesses  
passées, disoit-il, doivent faire juger les promesses  
récentes. « Aussi le prétendu redressement que l'on  
« offre aujourd'hui prouve manifestement toutes les  
« infractions que nous avons signalées. Mais ils n'ac-  
« cordent rien qu'ils ne puissent révoquer à leur bon  
« plaisir, puisqu'ils se réservent tous leurs prétextes,  
« toutes leurs prétentions, pour les faire revivre au

« moyen du pouvoir arbitraire, qui a été la source  
« de toutes les oppressions. Il est aussi très-certain  
« que nulle satisfaction ne peut être offerte que dans  
« un Parlement, par une déclaration authentique,  
« touchant les droits des sujets qui ont été violés,  
« et non par de prétendus actes de grace, à quoi ils se  
« réduisent dans l'extrême nécessité de leurs affaires.  
« Nous avons donc cru nécessaire de déclarer que nous  
« voulons référer de toutes choses à une assemblée  
« libre de la Nation dans un Parlement légitime. »

Ce nouveau manifeste, que le Prince alloit emporter avec lui comme le premier, prouvoit assez tout ce qu'il redoutoit des changements déjà effectués. On doit y remarquer surtout qu'en invoquant le témoignage des Anglois qui l'accompagnoient ou des hauts personnages qui sollicitoient son intervention, le Prince ne parloit plus des seigneurs spirituels. Il est difficile de conjecturer tout ce que pouvoit produire une marche droite et sincère dans le nouveau système de Gouvernement ; mais il ne faut pas demander à la nature humaine ce qu'elle ne peut accorder. Si les événements changent, les caractères ne changent point : ni les fleuves ne remontent à leur source, ni les Princes ne brisent volontairement la coupe où ils se sont enivrés du pouvoir absolu, ni les peuples ne reviennent subitement à cette vive et naturelle confiance qui ne s'accorde qu'à l'autorité loyale, juste, et invincible dans ses justes droits.

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Baptême du Prince de Galles. — Enquête faite par le Roi sur la naissance de son fils. — La flotte du Prince d'Orange, dispersée par la tempête. — Second départ pour l'Angleterre. — Conduite de la Cour et du Roi, en apprenant les désastres de la flotte ennemie. — Le comte de Sunderland, disgracié. — Nouveau ministère. — Nouvelles offres de Louis XIV. — Débarquement du Prince d'Orange. — Indécisions du Roi. — Conduite de Louis XIV. — Situation de Londres. — Armée royale, et désertion du Lord Cornbury. — Pétitions pour un Parlement libre. — Le Roi va prendre le commandement de l'armée.

---

## LIVRE XXIV.

1688. — (SUITE).

LES nouvelles de la Hollande, arrivées le 22 octobre, annonçoient que, dans la nuit du 15 au 16, la flotte, dont le premier départ s'étoit effectué le 6, avoit éprouvé d'immenses dommages. La Cour en conçut de grandes espérances; et tous ceux qui ne pouvoient empêcher le Roi de céder aux conseils des Évêques, s'attachèrent peu à peu à le retenir dans cette voie rétrograde, et surtout à lui rendre au moins suspecte la conduite du comte de Sunderland. Le 18 octobre, Barillon mandoit à Louis XIV que les Catholiques étoient violemment irrités contre ce ministre. Cependant le Roi suivoit encore ses conseils, et lui témoignoit toujours la même confiance. Mais lorsque les Évêques insistèrent sur la nécessité de faire sortir du Conseil le P. Piter, pour ne pas ébranler le peu de confiance que ramenoit au Roi la restitution des chartes, la

disgrace de Sunderland fut secrètement résolue. Jacques II dit le 25 octobre à Barillon que la conduite de ce ministre lui déplaisoit singulièrement : « Je ne peux pas, » disoit-il, « le soupçonner de trahison ; mais, depuis quelque temps, je lui trouve « un défaut de fermeté qui nuit à mes intérêts, et « qui décourage les bien intentionnés. Cependant « je suis forcé de dissimuler.... » Le Roi rejeta ensuite sur Sunderland tout ce qui s'étoit fait à l'égard de Skelton et du mémoire envoyé aux États-Généraux. Il ajouta qu'il avoit été entraîné malgré lui, et demanda un secret inviolable à l'égard des principaux Catholiques.

Sunderland, de son côté, se plaignoit de ceux-ci à l'Ambassadeur, et voyoit sa disgrace imminente. « Je ne crois point qu'il l'évite, » disoit Barillon, « et je ne sais même s'il ne la désire pas plus qu'il « ne la craint. Les principaux Catholiques parlent « contre lui ouvertement, et il le sait. Cela ne change « rien à ses discours ; mais il s'est plaint à moi de « ce qu'on lui impute à crime de voir les affaires « comme elles sont, et de ne pas flatter le Roi son « maître, dans un temps où il est si dangereux pour « lui d'être flatté. » Il étoit évident qu'aux premières nouvelles favorables le comte de Sunderland seroit renvoyé.

Des prières publiques avoient été indiquées par les Évêques, et l'on remarqua, dans une des oraisons

qu'ils avoient prescrites, un grand zèle pour l'Église Anglicane. Barillon, qui paroît s'en étonner, ajoute que les Évêques ne sont pas de bonne foi dans leurs nouvelles démonstrations de fidélité au Roi. Mais, au moment où il écrivoit ainsi, le Roi, qui venoit d'apprendre les dommages éprouvés dans la nuit du 15 au 16 octobre par la flotte hollandoise, recevoit aussi du lord Darmouth l'assurance que son armée navale témoignoit beaucoup de zèle et d'ardeur pour combattre l'amiral Herbert et le prince d'Orange. Aussi Jacques II se montra-t-il rempli de confiance. Il choisit ce moment pour faire baptiser le prince de Galles, qui fut nommé Jacques-François-Édouard. La cérémonie se fit dans la chapelle de St.-James, le 25 octobre. La Reine douairière fut la marraine du Prince, avec le Pape, représenté par le Nonce.

Cette cérémonie fut bientôt suivie d'un acte des plus extraordinaires qui se puisse imaginer dans l'histoire des maisons royales. Jacques II avoit dédaigné, ainsi que la Reine, tous les bruits outrageants qui s'étoient répandus sur la grossesse de cette Princesse, et contre la légitimité de l'enfant qu'elle avoit mis au jour. Il n'imaginait pas cependant que le prince d'Orange osât en faire un grief public pour la nation, et un sujet de recherche pour lui-même. Quel fut donc son étonnement, lorsqu'il reçut du marquis d'Albeville, avec la nouvelle des dommages éprouvés par la flotte hollandoise dans

la nuit du 15 au 16 octobre, un exemplaire, imprimé à la Haie, de la Requête présentée au prince d'Orange, sous le nom des seigneurs spirituels et temporels de l'Angleterre ! On a déjà fait connoître ce qui étoit relatif à la naissance du prince de Galles. Mais le Roi, qui avoit pourvu aux autres griefs, crut important de prévenir les conséquences de celui-ci dans l'esprit des peuples, pour le moment où le prince d'Orange, une fois débarqué, répandroit ses manifestes dans toute l'Angleterre. Il réunit donc à White-hall les Lords du Conseil, les Lords temporels et spirituels d'Angleterre, qui étoient présents à Londres, au nombre desquels se trouvoient le Primat, Archevêque de Cantorbéry, les Chefs de justice et les Juges, le Lord Maire et les Aldermen ou Échevins de Londres. Ce jour-là, 1<sup>er</sup> novembre, on n'avoit reçu, depuis le 22 octobre, aucune dépêche de Hollande, et la Cour en attendoit avec une impatience extrême ; car, dans la nuit du 30 au 31, une tempête violente avoit dû faire éprouver à la flotte du prince d'Orange, si elle s'étoit remise en mer, le même sort qu'avoit subi cette *flotte invincible* de Philippe II, destinée aussi à renverser de son trône la Reine Élisabeth, précisément un siècle auparavant.

Le Roi ouvrit cette assemblée solennelle par le discours suivant :

« Je vous ai convoqués pour une affaire qui n'a



« point d'exemple. Mais aux maux extraordinaires  
« il faut opposer des remèdes extraordinaires.

« La malice de mes ennemis a tellement empoi-  
« sonné l'esprit et les sentiments de quelques-uns de  
« mes sujets, que, si j'en crois les rapports qui me  
« parviennent de tous côtés, ils ne veulent pas  
« croire que le Prince qui m'a été donné de Dieu  
« soit né de moi, et prétendent que c'est un enfant  
« supposé. Mais je puis dire que, par une providence  
« particulière, la naissance d'aucun Prince n'a eu  
« autant de témoins que la sienne.

« Ce n'est pas sans raison que j'ai choisi ce mo-  
« ment pour faire examiner cette affaire en votre  
« présence. Je m'attends, en effet, qu'au premier  
« vent d'est qui soufflera, le prince d'Orange se  
« mettra en mer pour venir envahir ce Royaume.

« Si donc, avant de monter sur le trône, j'ai sou-  
« vent hasardé ma vie pour la nation, aujourd'hui  
« que je suis Roi, je m'y crois encore plus obligé.  
« Ma résolution est de marcher en personne contre  
« le prince d'Orange. Mais, avant de m'exposer aux  
« dangers qui peuvent m'atteindre, j'ai cru néces-  
« saire de détruire tous les soupçons et de faire  
« cette enquête, pour empêcher qu'après ma mort ce  
« Royaume ne soit livré au sang et à la confusion. C'est  
« ainsi que j'ai toujours désiré le repos et le bien-  
« être de mes sujets. Je l'ai prouvé en établissant  
« la liberté de leurs consciences, et en leur assurant

« la jouissance de leurs privilèges ; c'est ce que j'ai  
« résolu de faire toute ma vie.

« J'ai demandé à la Reine douairière qu'il lui plût  
« de venir ici, pour déclarer ce qu'elle sait de la  
« naissance de mon fils. Quant aux ladys, aux lords  
« et autres personnes qui étoient présentes, elles dé-  
« poseront aussi par serment ce qui leur est connu. »

Après ce discours, les témoins furent appelés successivement, et prêtèrent serment. Ils étoient de l'un et de l'autre sexe, de l'une et l'autre Religion. La Reine douairière, le Chancelier, le comte de Sunderland, Secrétaire d'État et Président du Conseil, le comte de Middleton, Secrétaire d'État, le comte de Mulgrave, Lord Chambellan, le Garde des Sceaux, lord Arundel, les comtes de Craven et de Péterborough, les docteurs Scarborough et Wetherly, mylady Sunderland, toutes les dames d'honneur de la Reine, ses femmes de chambre, en un mot, tous les témoins appelés, au nombre de quarante-deux personnes, donnèrent des détails si positifs, si manifestes, que la crédulité la plus malicieuse et la plus obstinée devoit se rendre à l'évidence de la vérité. La seule princesse Anne s'étoit refusée à venir entendre les dépositions, et déposer elle-même. Elle prétendit que sa santé ne lui permettoit pas de sortir : refus terrible, sans doute, si la Princesse croyoit à une imposture réelle, mais bien criminelle, puisque sa conduite envers le prince de

Galles, quand elle eut succédé à la princesse d'Orange, et ses dernières paroles, à son dernier moment, prouvèrent qu'elle reconnoissoit un frère dans ce malheureux Prince.

Après l'enquête, le Roi, qui eut la bonté d'excuser et de justifier sa fille, dit à l'assemblée :

« Je n'ai jamais douté, Mylords, que toutes les  
« personnes ici présentes ne fussent bien persuadées  
« de la vérité; mais, par tout ce que chacune d'elles  
« vient d'entendre, elles peuvent encore mieux qu'au-  
« paravant la faire connoître au public. Ajouterai-je  
« que, si Moi et la Reine nous avons pu concevoir  
« une si coupable intention d'imposer à la na-  
« tion un enfant supposé, la chose même eût été  
« impossible? Pour ce qui m'est personnel, je pou-  
« vois encore moins être trompé moi-même, n'ayant  
« jamais quitté la Reine, et pendant la grossesse,  
« et pendant les douleurs de l'enfantement. Je me  
« flatte encore que parmi vous, qui m'avez vu tant  
« souffrir pour ne pas mentir à ma conscience, il n'est  
« personne qui me croie capable d'une action aussi  
« noire, au préjudice de mes propres enfants. Tous  
« ceux qui me connoissent savent très-bien, et j'en  
« rends grâces à Dieu, que j'ai toujours eu pour prin-  
« cipe de faire à autrui comme je voudrois que l'on me  
« fit à moi-même. C'est ainsi que parlent la loi et les  
« prophètes; et j'aimerois mieux mourir de mille morts  
« que de faire le moindre tort à mes enfants.

« *Après cela, Mylords, si vos Seigneuries jugent*  
« *nécessaire de faire venir la Reine, on l'enverra*  
« *chercher.* »

L'assemblée ne permit pas que la Reine fût abaissée à une si grande humiliation. Lorsque le Roi parla ensuite de faire imprimer le procès-verbal, mylord Halifax dit vivement que, si cette précaution étoit nécessaire pour la populace, les gens d'honneur n'en avoient pas besoin. Cependant le procès-verbal fut enregistré à la Chancellerie, où les témoins furent appelés de nouveau, pour y donner leurs noms et reconnoître leurs dépositions. L'assemblée envoya aussi une députation à la princesse Anne, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. « Il ne falloit, » répondit-elle, « que la parole du Roi. »

La Princesse avoit raison sans doute; mais telle étoit la singulière et déplorable situation de ce Prince, que toutes ses démarches, dans une telle affaire, ne pouvoient que le déconsidérer. Le public s'occupoit beaucoup plus de ces bruits dangereux qu'il ne l'auroit fait dans le mouvement actuel des affaires. On disoit que les témoins n'étoient que des Catholiques ou des personnes attachées à la maison du Roi, ce qui rendoit nul leur témoignage. On ajouta de nouvelles particularités qui s'accréditèrent d'autant plus, qu'elles paroisoient plus extraordinaires. « A quoi bon, » disoit-on encore, « produire des témoins et des preuves, devant des personnes qui n'ont aucun

« droit pour informer, aucune autorité pour juger ? » Les hommes les moins prévenus remarquoient avec raison que cet acte donnoit à un Parlement le droit d'évoquer à lui cette affaire, d'examiner les preuves, de les admettre ou de les rejeter. N'étoit-ce pas là reconnoître précisément ce que le Prince paroissoit exiger ? Louis XIV le jugea ainsi, quand il fut informé de cette vérification : « La requête des Pro-  
« testants, adressée au prince et à la princesse d'O-  
« range, » dit-il à Barillon, « établit en principe, que  
« c'est au Roi de prouver la légitimité du prince de  
« Galles ; et le Roi d'Angleterre vient de confirmer  
« cette prétention ! »

Le jour de cette mémorable assemblée, on igno-  
roit encore si le prince d'Orange avoit profité des  
vents favorables qui avoient succédé à la première  
tempête. Mais une nouvelle tempête s'étoit élevée,  
comme on l'a déjà vu, dans la nuit du 30 au 31  
octobre, et la Cour d'Angleterre en tiroit les pré-  
sages les plus heureux. Guillaume, en effet, après  
avoir vu passer devant son bord les cinq cents vais-  
seaux de sa flotte jusqu'au dernier, depuis trois  
heures du matin, avoit levé l'ancre à quatre heures  
du soir ; et cette immense armée, voguant à pleines  
voiles, par un vent de sud-ouest, le long des côtes  
Bataves sur le nord de l'Angleterre, se développoit  
majestueusement sur deux immenses colonnes. L'une,  
composée des vaisseaux de guerre, tenoit la gauche

du côté de l'Angleterre; l'autre, sous la protection de la première, tenoit la droite, composée des bâtimens de transport. A dix heures du soir, tous ces vaisseaux étoient en haute mer. Mais bientôt le vent tourne pleinement à l'ouest et au nord-ouest; une horrible tempête s'élève, qui dure toute la nuit et la journée suivante. Le Prince, qui n'étoit pas encore sorti des bancs, au moment où elle commença, n'avoit pas voulu communiquer ses ordres généraux, et par conséquent le secret de sa pensée aux officiers de la flotte, avant que tout ne fût en pleine mer. La flotte se trouva donc inopinément surprise par la tempête, sans que les chefs ni les officiers eussent encore des instructions sur ce qu'ils avoient à faire. Le 31 au matin tous les vaisseaux de transport étoient déjà dispersés. Mais les bâtimens de guerre tinrent long-temps, et le signal fut enfin donné de regagner les ports de Hollande. Qui pourroit peindre la consternation qui saisit tout-à-coup les Provinces-Unies! Déjà l'on croyoit cette flotte, naguère si superbe, ensevelie dans les abîmes avec toutes les ressources de la République. Mais les vaisseaux rentrèrent peu-à-peu, et dès le 1<sup>er</sup> novembre deux cents navires se réfugièrent à Helvoestluys avec le prince d'Orange. Le lendemain, une partie de la seconde et de la troisième escadre vint se rallier à Schouvelde et à Gorée. Le 3 au soir seulement, le maréchal de Schomberg descen-

dit à Helvoestluys ; mais le 4 il manquoit encore plus du tiers de la flotte, qui se retrouva plus tard. Herbert, l'intrépide Herbert, avoit toujours lutté contre la mer en courroux, et s'étoit porté jusques sur l'Angleterre, d'où il ne revint à Helvoestluys que le 9, ne sachant plus ce qu'étoient devenus et les vaisseaux et le prince d'Orange. Enfin, chaque jour, jusqu'à la fin du mois, ramenoit quelques navires que l'on croyoit perdus sans retour. Les uns, qui avoient été poussés jusque sur les côtes de Norwège, revinrent à Gorée. Un de ceux-là portoit le régiment de Fagel. D'autres, dispersés en sens contraire, avoient été jetés sur l'île de Wighth, et ramenèrent le régiment de Walstein, que l'on n'espéroit plus revoir.

Dans les premiers moments, on dut croire la perte immense et irréparable. Mille chevaux furent trouvés étouffés, parce qu'il avoit fallu tenir les vaisseaux fermés contre les vagues. On crut aussi que deux régiments avoient péri ; mais ils avoient été jetés, comme on vient de le dire, l'un sur les côtes de la Norwège, et l'autre sur l'île de Wighth. Le bâtiment qui portoit les chevaux du Prince échoua, et celui qui portoit une partie des gardes fut submergé. Les soldats étoient découragés ; et les premiers auxquels on permit de descendre s'étant échappés, on retint les autres à bord. Mais les vivres n'avoient été préparés que pour le temps présumé

nécessaire au passage ; et comme la tempête qui se prolongeoit toujours agitoit violemment les vaisseaux, toute l'armée tourmentée du mal de mer, mal nourrie, serrée et comme étouffée dans ses embarcations, étoit en proie aux souffrances du présent et aux inquiétudes de l'avenir. Bientôt les murmures s'élevèrent, et Wildman qui le premier avoit jeté le germe de la division dans les esprits au sujet du manifeste, répandoit les alarmes les plus sinistres. « Tout est perdu, » s'écrioit-il ; et ses partisans s'écrioient après lui : « Tout est perdu ! » Il ne fallut rien moins que la fermeté stoïque et toujours impassible du Prince, unie à l'autorité du nom de Schomberg, pour empêcher une sédition.

Guillaume, arrivé le 1<sup>er</sup> novembre à Helvoestluys, ne quitta pas un seul moment la flotte, quoique livré aux douleurs d'un asthme qui le suffoquoit et auxquelles il étoit sujet. Mais la force de son caractère surmontoit toutes les souffrances de l'esprit et du corps. A la première nouvelle de son arrivée, les États-Généraux lui envoyèrent des députés : tel autrefois le Sénat de Rome, alloit au devant du Consul après le désastre de Cannes. Guillaume, avant de s'embarquer, leur avoit demandé sept vaisseaux pour fortifier sa flotte ; il les demanda encore avec sept frégates de plus ; tout fut accordé. Une levée de quatre mille chevaux est ordonnée, quatre régiments hollandois sont ajoutés aux troupes restées sur la



flotte. Il falloit renouveler les fourrages et les provisions de vivres, réparer les avaries, assurer les frontières et le territoire des Provinces-Unies : toutes les mesures sont résolues avec dévouement, exécutées avec un zèle rapide. C'est vainement que Guillaume est rejeté deux fois par la tempête, Guillaume veut vaincre la nature même. Ses vaisseaux ne sont pas encore tous ralliés, et il partira au premier souffle des vents favorables. Huit jours après son retour, le vent se tourne enfin vers l'Angleterre, objet de sa passion indomptable. Tout n'est pas encore prêt pour lui, mais déjà tout est réglé pour la sûreté du pays et pour la guerre contre la France. Une armée est en marche vers Duysbourg. Les troupes de Brandebourg se portent vers le Rhin; le duc d'Hanovre sollicite la déclaration de la guerre contre Louis XIV. Neuf régiments hollandais et mille Suédois sont en réserve si Guillaume a besoin de les appeler. Le 12 novembre enfin, la flotte réunie à Putte près de Schounevelde, n'attend plus que le signal de lever l'ancre. Le signal est donné.

Le vent d'est souffloit avec force, et dirigeoit la flotte droit en face de l'Angleterre. On s'efforça d'abord de louvoyer vers le nord, suivant le plan convenu de débarquer dans la province d'York, soit à la baie de Burlington, soit au-dessous de Hull. Mais il fallut céder à la vigueur du vent d'est qui pousoit à l'ouest. Le 13 novembre la flotte passa

donc entre Douvres et Calais, et le soir elle étoit à la hauteur de l'île de Wighth. Le lendemain, anniversaire de la naissance du Prince et de son mariage, fut célébré avec transport, comme un heureux présage. Ce jour-là étoit aussi la veille de l'anniversaire de la conspiration des poudres. Ces sortes de rapprochements, qui agissent avec tout l'empire de la superstition sur l'imagination des peuples, sont toujours préparés ou saisis avec habileté par les hommes qui ont de grands desseins et qui ont la volonté de les exécuter. C'est alors qu'ils se montrent comme des ministres de la Providence à qui rien ne peut résister. L'amiral Russel, au nom du Prince, donne au pilote l'ordre de conduire la flotte de telle sorte, que le lendemain matin elle fût à la hauteur de Darmouth, où quelques vaisseaux déposeroient des troupes, tandis que le reste iroit débarquer à Torbay.

Le lendemain donc, le pilote reconnoît qu'il s'est trompé : il a passé Darmouth. Le vent les pousse toujours à l'ouest sur la langue étroite et stérile de Cornouailles qui termine l'Angleterre. Il est impossible de rétrograder; une seule ressource peut encore être essayée, c'est de relâcher à Plymouth. Mais y sera-t-on reçu? Et comment soutenir la campagne dans une contrée douteuse et stérile? Russel au désespoir s'écrie : « Tout est fini! » et déjà il montoit sa chaloupe, pour aller communiquer au

Prince l'erreur du pilote. Mais le vent s'apaise subitement, bientôt il tourne de l'est au midi, et pousse doucement la flotte vers le but qu'elle ne pouvoit plus espérer d'atteindre. En moins de quatre heures, elle entre dans la baie d'Exeter et descend à Torbay. A peine descendue, le vent retourne à l'est et suscite une nouvelle tempête qui eût certainement jeté les vaisseaux dispersés dans l'océan Atlantique ou les eût brisés sur l'Irlande. A quoi tiennent donc les destins des empires!

La Cour ne connoissoit point encore le réembarquement du prince d'Orange, mais elle savoit le désastre de la flotte ennemie. Le Roi, qui avoit fait venir enfin des troupes d'Écosse et d'Irlande, se voyoit d'ailleurs en quelque sorte protégé par le Ciel même. Une première tempête, au commencement d'octobre, avoit forcé son rival à des retards que tout autre peut-être eût jugés irrémédiables. La nouvelle tempête du 31 octobre au 8 novembre augmenta la confiance de Jacques II, qui en reçut le premier avis à table. « Faut-il s'en étonner, » dit-il, « puisque le « Sacrement de l'autel se trouvoit exposé ces jours-  
« là! » Parole pieuse sans doute et qui exprime toute la foi de Jacques II; mais la foi sans les œuvres ne suffit pas, et les miracles de la Toute-Puissance ne s'accordent ni à l'imprudence, ni à la foiblesse, ni aux vœux de la vengeance ou de l'ambition purement humaine. Cette parole de Jacques II, consi-

dérée sous le point de vue politique, convenoit mieux au duc de Mayenne au milieu des Seize, qu'au Roi d'Angleterre au milieu d'un peuple protestant. Quoi qu'il en soit, il parloit ainsi, recevant déjà les conseils de révoquer ses promesses récentes. Mais les troupes irlandaises qu'il avoit mandées se voyoient l'objet de l'aversion du peuple. Chaque instant étoit marqué par des querelles entre les soldats et les Anglois. On chantoit dans toutes les rues de Londres une chanson populaire, dont le refrain étoit précisément le mot qui servit de signal, en 1641, au massacre des Protestants en Irlande. Vainement il fut défendu de la chanter, tous les édits ne servirent qu'à la faire chanter avec une affectation plus insolente et plus séditieuse.

Deux courriers successifs du marquis d'Albeville avoient appris au Roi, le même jour 5 novembre, et l'embarquement effectué le 30 octobre, et la tempête qui avoit dispersé la flotte, et la rentrée d'une partie des vaisseaux. D'Albeville avoit sans peine exagéré les pertes du prince d'Orange; et cette exagération n'avoit rien que de naturel, en ne consultant même que le sentiment d'effroi qui avoit saisi la Hollande. Cette nouvelle étoit trop inespérée pour ne pas relever la confiance du Roi, mettre à l'épreuve ses véritables sentiments sur les concessions qu'il venoit de faire, et donner aux Catholiques une occasion de reprendre l'ascendant qu'ils avoient perdu si ra-

pidement. Le lendemain, le comte de Sunderland fut disgracié. Il étoit chez la Reine quand on vint l'avertir que le comte de Middleton l'attendoit chez lui. C'étoit pour lui demander son portefeuille, au nom du Roi.

Deux jours auparavant, deux personnages s'étoient présentés de la part du marquis d'Albeville, qui les signaloit comme bien pensants et comme devant découvrir de grandes trahisons. Il se trouva que l'un d'eux, nommé Gran-Houd, étoit un embaucheur du prince d'Orange, autrefois repris de justice, comme faux monnoyeur. Le second étoit un moine apostat, nommé Wikstoad, qui avoit quitté le froc et la haire, pour le mousquet et la cuirasse. Introduit au Conseil du Roi pour faire ses révélations, il affecta de ne rien dire d'abord; il déclara ensuite qu'il n'osoit parler, à cause d'un des premiers Seigneurs de la Cour qui étoit présent; enfin, sollicité et sommé de s'expliquer, il désigna mylord Sunderland, comme étant d'intelligence avec le prince d'Orange. Le premier mot du Roi fut que cet homme étoit un misérable et ne méritoit pas d'être écouté. Mais Sunderland exigea qu'il fût arrêté pour donner suite à ses révélations. Le Roi n'y consentit qu'avec peine, et le remit à la garde d'un messenger du Conseil, qui le laissa immédiatement échapper. Ce dernier incident, fort suspect, fit croire à Sunderland que cet homme étoit manifestement suscité

par ses ennemis; cependant il ne croyoit pas encore à sa disgrâce, qui l'attendoit le surlendemain. En sortant de chez le comte de Middleton, il eut une audience du Roi. « Ne me rendez pas, Sire, » lui dit-il, « le plus malheureux Gentilhomme de l'Angleterre, en refusant de déclarer que vous n'avez aucun soupçon de ma fidélité. » Le Roi lui promit de faire cette déclaration, l'assura que ce n'étoit point pour un tel sujet qu'il l'éloignoit de ses Conseils, et dit deux jours après à Barillon qu'il ne pouvoit croire à l'infidélité de Sunderland. « Mais, » ajouta-t-il, « je l'ai trouvé bien changé depuis l'affaire des Évêques; et les intimes liaisons de sa femme avec Sidney ont donné trop de prise contre lui à ses ennemis. » Le comte de Middleton eut sa place, et mylord Preston monta à celle de Middleton. Ainsi les deux Secrétaires d'État d'Angleterre étoient Écossois. Le premier n'étoit pas sans éloignement pour la France; mais sa femme étoit très-proche parente du P. Piter, qui restoit toujours au Conseil. L'éloignement de Sunderland laissa le ministère bien au-dessous de ce qu'il devoit être dans ce moment critique. Pâle et terne, se défiant de lui-même comme de la fortune, et, suivant le mot déjà cité de Bonrepaus, croyant toujours voir le prince d'Orange aux portes de White-Hall, il ne présentoit plus que des hommes d'affaires quand il falloit des hommes d'État. Le lord Godolphin seul étoit l'un et

l'autre; mais, dès le temps de Charles II, sa cauteleuse prudence l'avertissoit qu'un homme d'État ne convenoit ni à un tel Prince, ni au parti qui le subjuguoit. Le moment pour Godolphin n'étoit pas venu d'être un grand Ministre. Il l'attendoit avec conviction, mais il ne fit rien contre son devoir, si c'est rester fidèle que de donner uniquement à son Prince l'exactitude ponctuelle et mathématique de son devoir. Godolphin se retranchoit alors comme autrefois dans ses fonctions de la trésorerie, où il ne craignoit ni rival ni accusateur. En un mot, il attendoit.

Quant au lord Sunderland, il pria Barillon de demander pour lui à Louis XIV un asyle en France, dans le cas où les succès du prince d'Orange ne lui permettroient pas de rester en Angleterre, protestant qu'il resteroit fidèle au Roi. En attendant, il se retira dans une maison qu'il avoit à Windsor, et qui avoit appartenu jadis au prince Robert. Ses créanciers ne tardèrent pas à l'y poursuivre. Il descendit pauvre, ou plutôt ruiné, du faite des honneurs et du poste le plus somptueux de l'Angleterre. Magnifique au jeu, à sa table, dans ses amusements, dans les embellissements de sa maison, il avoit englouti, malgré ses emplois brillants non moins que lucratifs, le fonds de trois mille livres sterling de rente; ce qui explique, sans l'excuser, le salaire qu'il recevoit de la France. La surprise du public fut extrême, et le motif de cet éloignement subit ne fut pas connu

alors. Pourquoi, disoit-on, se contenter d'un simple renvoi, s'il est coupable de trahison? Si l'on veut satisfaire aux plaintes de la nation sur la marche du Gouvernement, ce n'est pas à lui seul qu'il faut s'arrêter. Il est d'autres Ministres qui n'ont pas moins encouru la haine publique. Si l'on veut céder au flot des conjonctures présentes, est-ce la première fois que Sunderland fut disgracié? Ou l'on craint de le punir, s'il a trahi le Roi; ou les Papistes le font punir, parce qu'il ramène Jacques II à de plus sages conseils, après l'avoir suivi jusque sur les bords de l'abîme.

Dans le même temps, Louis XIV faisoit renouveler à Jacques II les promesses de le soutenir, et fit d'abord mettre à sa disposition un secours de cent cinquante mille livres à Calais. En prévenant Barillon de cet envoi, il le chargea d'exciter le Roi d'Angleterre à prendre un parti vigoureux, à déclarer sur-le-champ la guerre au prince d'Orange et aux États-Généraux, à déclarer coupables de haute trahison tous ceux qui favoriseroient le Prince, à prendre toutes les mesures qui pourroient affermir dans son parti les Anglicans et les Non-Conformistes, à quitter enfin sa résidence de Londres, pour se mettre à la tête de son armée. « Plus un Roi, » disoit-il, « marque  
« de grandeur d'ame dans le péril, plus il affermit la  
« fidélité de ses sujets. Que le Roi d'Angleterre s'a-  
« bandonne à l'intrépidité qui lui est naturelle, et il



« se rendra redoutable à ses ennemis, qu'il fera re-  
« pentir de leur entreprise. »

Louis XIV écrivoit ainsi le 1<sup>er</sup> novembre; il apprenoit à l'instant même que, le 29 au soir, Philisbourg demandoit à capituler, et que Manheim étoit sur le point de succomber. Il prévoyoit aussi que la tempête qui duroit depuis la nuit du 30 octobre ne permettroit pas au Prince de débarquer en ce moment. D'autres accidens de mer peuvent encore, dans une saison avancée, contrarier ses desseins. « Je vous répète, » ajoutoit-il, « que le seul parti de  
« salut pour le Roi d'Angleterre est de déclarer sur-  
« le-champ la guerre tant aux États-Généraux qu'au  
« Prince, et de l'attaquer lui-même au plus tôt, pour  
« lui enlever le temps de séduire les peuples et  
« l'armée. »

Louis XIV donnoit ces conseils salutaires le jour même que Jacques II s'abaissoit jusqu'à vouloir prouver que ni lui ni la Reine n'étoient coupables d'avoir imposé à la nation un faux prince de Galles, et qu'il n'avoit pu lui-même, sur ce point, être trompé par sa femme, si elle eût osé concevoir un projet si détestable. La grande ame de Louis XIV en fut indignée autant qu'humiliée pour la majesté royale.

Lorsque ses propositions arrivèrent à la Cour d'Angleterre, le comte de Sunderland étoit déjà disgracié. C'étoit le 10 novembre, et l'on ne savoit point encore si le prince d'Orange étoit rembarqué.

Mais le vent d'est, qui souffloit avec vigueur depuis le 8, avoit rempli les ministres d'effroi et le peuple d'audace. Dans les repas, on portoit publiquement des toasts *au vent d'est!* L'ordre de fermer les chapelles des Jésuites, des Carmes et des Bénédictins n'étoit pas exécuté. La populace, dès la journée du 8, s'étoit portée en tumulte à la chapelle des Carmes et l'avoit dévastée. Ce symptôme de l'agitation populaire intimida le Roi; et lorsque l'Ambassadeur de France lui parla de déclarer la guerre aux États-Généraux, il éluda cette proposition. Alors on venoit d'apprendre cependant, par le comte Davaux, que le prince d'Orange mettroit à la voile probablement le 10 ou le 11.

Ce jour-là, le Manifeste du prince d'Orange fut connu pour la première fois. Il venoit d'être apporté par un officier, dans un ballot de marchandises. Le Roi fut frappé d'y voir que le prince d'Orange se disoit appelé par les Seigneurs spirituels comme par les Seigneurs d'Angleterre, et qu'il prétendoit faire vérifier la naissance du prince de Galles. Barillon saisit cette occasion pour reproduire les conseils de Louis XIV. « Il seroit trop dangereux pour moi, » répondit Jacques II, « de paroître l'agresseur. D'ailleurs, tant que les vaisseaux hollandois ne prendront pas les vaisseaux anglois, les revenus des douanes iront toujours! »

C'étoit donc avec de telles pensées que le Roi d'An-

gleterre s'imaginait surmonter un Prince que les éléments conjurés venoient d'éprouver inébranlable ! « Le Roi, » continuoit Barillon, « se contentera de « répondre d'une manière convenable au Manifeste « du prince d'Orange. Mylord Melfort ( secrétaire « d'état pour l'Écosse ) est prévenu des mêmes idées. » Le Roi, en effet, pour ne pas donner lieu de faire soupçonner qu'il eût la moindre intelligence avec Louis XIV, n'osa pas envoyer chercher les 150,000 fr. qui étoient déposés pour lui à Calais. Il demanda des lettres de change, quoique les banquiers lui eussent déjà fait l'affront d'en refuser pour les 300,000 fr. que Barillon avoit remis précédemment à sa disposition.

Cependant il venoit d'apprendre que la flotte hollandaise avoit passé le 13 entre Douvres et Calais, et qu'elle prenoit la route de Portsmouth et de l'ouest. Il crut Portsmouth menacé. On lui fit entendre que le prince d'Orange vouloit certainement lui couper toute retraite, ainsi qu'à la Reine et au prince de Galles. Déjà donc il songeoit à la retraite ! Ici encore se retrouve l'explication du mot qui lui échappa l'année précédente, à Portsmouth même, devant Bonrepas. « D'autres pensent avec raison, » continue Barillon, « que le prince d'Orange ne peut « songer à faire un siège, surtout avec des troupes « déjà fatiguées par la tempête. » Cependant le Roi envoya sur-le-champ à Portsmouth le duc de Ber-

wick avec des troupes nombreuses, quoiqu'il y eût déjà dans cette place une forte garnison d'Irlandois et de Catholiques dévoués.

Il sut bientôt après le passage de la flotte hollandoise devant l'île de Wighth; et les nouvelles de la flotte angloise lui firent espérer que mylord Darmouth atteindroit l'ennemi avant que celui-ci pût effectuer son débarquement. Darmouth, en effet, suivit le prince d'Orange; mais le vent, qui avoit ramené d'une manière inespérée la flotte de ce Prince dans la baie de Torbay, étoit par cela même contraire à la flotte angloise, qu'il repoussa vers les Dunes. Darmouth ne put pas aller plus loin que les côtes de Sussex, ou peut-être craignit-il que sa flotte ne passât tout entière à l'ennemi.

Les vaisseaux hollandois avoient traversé le détroit de Douvres et Calais au bruit des fanfares militaires, qui célébroient la naissance du Prince. La population des deux rivages de France et d'Angleterre étoit accourue à ce grand spectacle de six cents vaisseaux courant à pleines voiles; tandis que le peuple de Londres, qui calculoit tous les progrès possibles de la flotte sur la direction du vent, préludoit à la révolte par de nouvelles agressions contre les Chapelles catholiques. Celle des Récollets eût été démolie sur la place de Lincoln, si la force publique ne fût intervenue. Le lendemain étoit l'anniversaire de la conspiration des poudres.

Le Roi ne pouvoit plus douter de la marche des ennemis vers l'ouest. Cependant il ne prit encore aucune mesure, ni pour se mettre en mouvement, ni pour faire marcher ses troupes. Il vouloit auparavant savoir précisément sur quel point de l'Angleterre descendroit le prince d'Orange; ou plutôt il avoit une arrière-pensée, qui étoit ou de transiger avec le prince d'Orange par une déclaration de guerre à Louis XIV, ou de se retirer en France par Portsmouth, avec la Reine et son fils, en désespoir de cause. Le P. Piter, saisi d'effroi, lui donnoit le funeste conseil de ne pas quitter Londres; et la Reine, non moins effrayée, tournoit déjà ses regards vers la France.

En attendant les nouvelles certaines du débarquement, il manda les Lords qui étoient aux environs de Londres, tels que le marquis d'Halifax, les comtes de Clarendon, Nottingham, Pembrock, Burlington, etc. Il les pressa de s'expliquer sur cette assertion du prince d'Orange, dans son Manifeste : qu'il venoit en Angleterre, à la requête de plusieurs Lords spirituels et temporels. Ceux-ci désavouèrent toute participation personnelle aux projets du Prince, et protestèrent de leur fidélité. Le Roi, qui ne crut pas devoir exiger cette déclaration par écrit, n'agit pas de même avec l'Archevêque de Cantorbery, et quatre ou cinq autres Évêques, parmi lesquels étoient ceux de Londres et de Winchester. Il leur demanda s'ils

avoient invité le prince d'Orange à venir en Angleterre, comme ce Prince l'annonçoit des Évêques, sans les nommer personnellement. Il crut remarquer du trouble à cette question; ils répondirent cependant que jamais ils ne reconnoîtroient d'autre Roi que lui, tant que Sa Majesté vivroit. Alors il les pressa de publier un acte *d'abhorrence* contre les projets du prince d'Orange, et ils éludèrent cette proposition, en donnant pour raison qu'ils étoient obligés de réunir les autres Évêques, afin de faire une déclaration générale et uniforme. Le Roi oublioit que, dans les grands périls, on ne trouve que de l'hésitation quand le Prince hésite lui-même, et que les plus timides se montrent les plus fidèles quand le Prince est résolu de marcher droit à ses ennemis.

Le 13, il avoit publié une Proclamation pour défendre de lire, distribuer, recevoir, garder ou cacher les déclarations du prince d'Orange, sous peine d'être poursuivi dans toute la rigueur des lois. Trois jours après, il publia une nouvelle Proclamation en réponse au Manifeste. « Les termes, » dit Barillon, « en sont assez forts; mais il n'y a point de conclusion telle qu'un pareil attentat le requiert. « On en doit publier une autre *quand M. le prince d'Orange aura commencé d'agir hostilement*. « Celle-ci est fondée seulement sur son Manifeste. » Le Roi, qui attendoit que le Prince eût commencé les hostilités, ne parloit des États-Généraux ni di-

rectement ni indirectement. Il s'élevoit avec horreur contre une entreprise que repoussent également le christianisme et la nature. Il s'attendrissoit sur les calamités qu'alloit causer une armée d'étrangers et de rebelles. Le prince d'Orange n'aspiroit qu'à la Royauté ; il s'attribuoit déjà l'autorité royale , puisqu'il osoit requérir les Pairs du royaume de l'assister et de lui obéir. Pour preuve que son ambition démesurée ne peut être satisfaite que par la possession immédiate de la Couronne, il met en question la légitimité de l'héritier présomptif, le prince de Galles : telles étoient les idées principales qui précédoient la déclaration des intentions du Roi dans cette conjoncture.

« Pour exécuter ses desseins, » continuoit le Roi, « ce Prince ambitieux paroît désirer de se soumettre « à un Parlement libre, espérant par là se concilier « nos peuples. Cependant rien n'est plus certain qu'un « Parlement ne sauroit être libre, si une armée d'é- « trangers est dans le cœur de nos royaumes. Il est « donc lui-même un obstacle à un tel Parlement. « Nous l'avions cependant déjà déclaré : nous som- « mes absolument résolus, dès que nous serons dé- « livrés de cette invasion, par la bénédiction de Dieu, « à convoquer un Parlement que l'on ne pourra en « aucune manière soupçonner de n'avoir pas été li- « brement choisi, puisque nous avons remis actuel- « lement les Corporations et Communautés de ce

« Royaume dans leurs anciens droits et privilèges,  
« sur lesquels nous serons prêts, non-seulement à  
« recevoir et redresser les justes plaintes et griefs de  
« nos bons sujets, mais aussi à confirmer nos pro-  
« messes et assurances de les maintenir dans leur  
« religion, leurs libertés, leurs propriétés, et tous  
« autres justes droits et privilèges.

« Par ces considérations, et par les obligations  
« de leur devoir et de leur allégeance naturelle, nous  
« ne doutons point que tous nos fidèles et aimés  
« sujets ne veuillent concourir promptement et de  
« bon cœur avec nous pour supprimer et chasser  
« totalement ces ennemis et sujets rebelles, qui  
« ont si injurieusement et déloyalement envahi et  
« troublé la paix et tranquillité de nos Royaumes.»

Cette Proclamation est du 16, et ce fut ce jour-là au matin que Jacques II apprit l'arrivée de la flotte hollandaise dans la baie de Torbay. Le soir, il sut que le Prince avoit mis pied à terre avec deux mille hommes, et que le reste des troupes devoit débarquer à Torbay même et à Darmouth. Le peuple des environs prenoit la fuite et se retiroit dans les terres; aucune disposition hostile contre le Roi ne se monroit dans la noblesse; et le souvenir des malheurs que l'invasion de Monmouth avoit appelés sur cette contrée sembloit trop vif, trop récent, pour ne pas retenir tous les cœurs dans la crainte et dans la soumission. Cependant le comte de Bath, qui com-



mandoit à Exeter pour le Roi, ne se crut pas en état de résister au prince d'Orange, qui ne pouvoit pas se dispenser de marcher sur cette place, ouverte de toutes parts. Il se retira donc à Plymouth, d'où il manda immédiatement que les mineurs du pays de Cornouailles offroient de quitter leurs mines et de défendre le Roi, si on leur donnoit des armes.

Le Roi, qui à la première apparition de la flotte hollandoise vers Douvres et l'île de Wighth, s'étoit hâté d'envoyer des forces assez considérables à Portsmouth, leur donna l'ordre de se diriger à l'ouest, vers Salisbury. Vingt escadrons de cavalerie et dix de dragons furent mis en mouvement. L'artillerie et les chevaux d'équipage ne sortirent de Londres que le 20 novembre. L'infanterie consistoit en dix-huit bataillons. La cavalerie et les dragons d'Écosse et d'Irlande devoient rester en arrière; enfin on laissoit à Londres six bataillons et six escadrons. L'armée royale étoit beaucoup plus forte en cavalerie que celle du prince d'Orange, et tous les corps de l'armée devoient se porter à Salisbury, à Marlboroug et à Warminster, resserrer le Prince dans une étroite enceinte, et empêcher toute communication entre lui et les Provinces. Mais la grande question étoit toujours de savoir si le Roi iroit ou n'iroit pas à l'armée.

Touts les plans de campagne subissoient des modifications continuelles. Les ordres et les contre-

ordres, les marches et les contre-marches se multiplioient. Le commandement général étoit en apparence donné au comte de Feversham, guerrier plus dévoué qu'habile, mais qui avoit déjà commandé l'armée royale dans le même pays, pendant l'invasion de Monmouth. Le comte de Roye, son beau-frère, officier-général françois, avoit la confiance entière de Jacques II, qui avoit voulu lui confier le commandement en chef. Il le refusa; mais il lui fit entendre qu'il pouvoit le servir comme volontaire et lui donner ses conseils. C'en étoit assez pour exciter la fière jalousie des officiers anglois, qui supportoient impatiemment cette préférence. Le comte de Roye fut constamment d'avis que le Roi devoit se mettre à la tête de l'armée, mais sans trop s'éloigner de Londres, afin de contenir cette ville, et qu'il valoit mieux attendre le prince d'Orange que de l'aller chercher à l'extrémité du Royaume. Cet avis retint le Roi jusqu'au 27 à Londres, tandis que le comte de Feversham marchoit avec l'armée sur Salisbury.

Pendant ces incertitudes, Louis XIV faisoit toujours conseiller à Jacques II les résolutions vigoureuses, et surtout une déclaration de guerre immédiate aux États-Généraux. Jacques II avoit éludé cette proposition, en disant qu'il falloit savoir si Louis XIV y étoit lui-même déterminé. « Vous pouvez, » répondit le Roi de France, « donner ma parole au Roi d'Angleterre que je ne différerai

« plus cette déclaration qu'autant de temps qu'il le  
 « jugera convenable au bien de ses affaires, et que  
 « je la ferois dès à présent, si vous m'aviez mandé  
 « qu'il le désiroit. »

Louis XIV écrivit ainsi le 18, et Barillon lui répondit le 22 : que le Roi d'Angleterre ne pensoit plus qu'une telle démarche lui devînt nuisible dans l'esprit des Anglois; que jusqu'à présent il n'avoit su à qui se confier pour un traité d'alliance offensive et défensive avec la France; que l'on regardoit généralement à la Cour le lord Godolphin comme un homme qui désiroit vivement la possibilité d'un arrangement quelconque entre le Roi son maître et le prince d'Orange; enfin que Jacques II alloit charger mylord Melford de se concerter avec lui, Barillon, sur le nombre d'hommes et de vaisseaux auxiliaires qui pourroient devenir nécessaires à Sa Majesté Britannique.

A la réception de cette lettre, Louis XIV déclara la guerre, le 26 novembre, aux États-Généraux, qui, de leur côté, venoient eux-mêmes de la provoquer directement par une résolution du 20, contenant l'ordre aux Amirautés d'expédier des commissions contre les vaisseaux françois. Mais cette résolution n'ayant été connue du comte Davaux que le 25, il est évident que Louis XIV fut décidé principalement par les affaires d'Angleterre. Cependant, comme la réponse de Barillon marquoit toujours de l'hésitation

dans les conseils de Jacques II, l'acte de déclaration de guerre ne contenoit rien qui fît allusion au prince d'Orange et à Sa Majesté Britannique. Elle fut motivée uniquement sur ce que les États-Généraux avoient envoyé une armée, sous le commandement du prince de Waldek, à l'armée des Princes de l'Empire, ligués contre les intérêts du cardinal de Furstemberg. Peu de jours après, le comte Davaux informa Louis XIV que le marquis d'Albeville comptoit sur une dernière ressource, qui restoit toujours au Roi d'Angleterre, disoit-il, en se réunissant au prince d'Orange pour déclarer la guerre à la France.

Louis XIV envoya sur-le-champ ses instructions à son ambassadeur Barillon, sur les moyens de faire une ligue offensive et défensive avec le Roi d'Angleterre. Il le chargea d'examiner à fond tout ce qui pouvoit rendre son intervention salutaire à Jacques II, et prévenir les embarras qui se pouvoient rencontrer tant sur terre que sur mer. « Car, » ajoutoit Louis XIV, « quoique la déclaration de guerre que je viens de faire aux États-Généraux et celle que j'ai faite ci-devant à l'Empereur et à ses adhérents m'obligent à des efforts extraordinaires pour forcer mes ennemis à désirer la paix, néanmoins la part que je prends aux intérêts du Roi d'Angleterre fera toujours un des principaux objets de mes soins; et, pourvu que mes secours lui soient utiles, je n'épargnerai point la dépense qui absolument sera néces-

« saire. » D'après ces principes, Louis XIV charge son ministre de bien examiner : si le Roi ( d'Angleterre ) peut et veut entretenir sa flotte tout l'hiver ; s'il y peut prendre une entière confiance ; comment on y pourra joindre une escadre françoise , sans que la flotte hollandaise le puisse empêcher ; le danger de tenter cette réunion , tant que la flotte hollandaise sera mouillée entre celle du Roi d'Angleterre et l'escadre française qui seroit à Brest ; quelles sont les dispositions des officiers qui commandent , et même des subalternes ; jusqu'où les vaisseaux anglois iroient à la rencontre de l'escadre ; quelle navigation ils feroient pour tromper la vigilance des Hollandois....

« Et comme je suis persuadé , » continuoit Louis XIV , « qu'avant de songer à envoyer aucun secours de troupes françoises , qui auroient peine à s'accorder aux manières de la nation angloise , il faut tenter premièrement de battre la flotte hollandaise , vous devez vous appliquer , avec les ministres de la Cour où vous êtes , à chercher tous les moyens imaginables pour venir à bout de ce dessein.... En un mot , je veux bien faire tout ce qui sera raisonnablement possible ; mais je ne veux pas donner le plaisir au prince d'Orange ni aux États-Généraux de perdre mes vaisseaux et mes troupes , sans que le Roi d'Angleterre en puisse tirer aucun avantage. »

Louis XIV regrettoit le retard que Jacques II mettoit à se mettre à la tête de l'armée ; il lui faisoit

conseiller encore de s'abandonner à son courage naturel, et de repousser tous les conseils timides. Enfin, sachant très-bien que Jacques II n'avoit personne auprès de lui qui eût assez d'expérience et d'habileté pour lutter contre deux grands capitaines tels que Guillaume et le maréchal de Schomberg, il chargeoit Barillon d'offrir au Roi, sous le titre d'Envoyé extraordinaire, un Maréchal de France ou un Lieutenant-général de ses armées.

Cette lettre, qui est du 29 novembre, supposoit deux choses bien essentielles : que Jacques II fût capable de prendre un parti décisif; et, en cas de revers, de se maintenir assez pour attendre les suites d'une véritable alliance avec Louis XIV. Mais tandis que le magnanime roi de France ouvroit à Jacques II l'unique et dernière porte de salut, le Roi et les ministres britanniques perdoient les moments les plus précieux en de stériles conférences, comme en absurdes projets. « Les affaires, » disoit Barillon, le 25 novembre, « ont été traitées à fond avec le Roi et mylord Melford. L'on reconnoît l'impossibilité d'éviter une guerre ouverte et déclarée avec les États-Généraux et le prince d'Orange. On se servira des déclarations les plus fortes à l'égard du prince d'Orange et de ses adhérents, *qui y seront qualifiés de traîtres et de rebelles.* ( Quel effort de courage!...) *Mais on voudroit que les États-Généraux déclarassent les premiers la guerre*

« *dans les formes*, ou que leur flotte fît quelques  
« actes d'hostilité, en prenant des vaisseaux Anglois.  
« Le Roi croit que cela lui seroit utile à l'égard de  
« ce pays-ci... Néanmoins il propose une liaison en-  
« tière avec la France, qui ait pour fondement de  
« repousser l'insolence que les États-Généraux et le  
« prince d'Orange font en Angleterre, et de se ven-  
« ger par la suite. Sa Majesté Britannique prendra  
« pour cela tous les engagements nécessaires. Mais  
« on ne voudroit pas de traité par écrit et dans les  
« formes. On craint les inconvénients qui en résul-  
« teroient, s'il étoit découvert. Le Roi veut se mé-  
« nager à l'égard de ses sujets, *et pouvoir dire*  
« *avec vérité, à quelques-uns de ceux qu'il croit*  
« *le plus à lui, qu'il n'a point de traité avec la*  
« *France!* »

L'embarras du style de Barillon représente assez bien son propre embarras à dire que Jacques II vouloit pouvoir mentir en sûreté de conscience par ses restrictions mentales; mais la vérité dans cette déplorable négociation, c'est que Jacques II vouloit de l'argent. « Il ne feroit pas de difficulté, » poursuit Barillon, « de recevoir des troupes françoises, et il ne  
« seroit pas impossible de les faire passer de Calais à  
« Dunkerque. Le trajet seroit trop court pour que la  
« flotte Hollandoise s'y opposât. Mais en ce moment  
« c'est surtout de l'argent qui est nécessaire. » A ces tristes délibérations des Conseils de Sa Majesté Bri-

tannique, le Roi de France vit clairement que Jacques II alloit se perdre sans ressources.

Déjà, depuis dix jours le prince d'Orange étoit sur le sol britannique, et Jacques II restoit toujours à Londres. On lui faisoit entendre qu'il ne devoit pas quitter cette capitale avant d'avoir vu passer la journée du 27, qui étoit l'anniversaire de la naissance d'Élisabeth, journée que l'on redoutoit, parce qu'il étoit d'usage dans le peuple de la célébrer par la cérémonie burlesque d'une procession de l'effigie du Pape. Quatre anniversaires bien redoutables se succédoient dans le seul intervalle de quatorze jours : la naissance et le mariage du prince d'Orange, la conspiration des poudres et la naissance d'Élisabeth. Réprimer le tumulte de ces fêtes populaires n'étoit pas moins dangereux que les tolérer. Déjà le siège de quelques chapelles avoit signalé les dispositions du peuple. Le 21, les apprentis de Londres s'étoient portés sur la chapelle des Bénédictins, et furent dispersés par les gardes ; mais le soir, ils se rassemblèrent autour de Newgate, et l'on y parloit de délivrer l'officier qui avoit apporté le manifeste du prince d'Orange. Ce rassemblement fut encore dissipé. Le lendemain, nouveau tumulte. La chapelle des Bénédictins fut démolie malgré les gardes, et les meubles des religieux furent emportés et brûlés, hors de la juridiction de Londres. Le soir, les apprentis s'étant réunis encore au même lieu fu-



rent chargés par la force armée, qui en tua et blessa plusieurs. Il y eut aussi des gardes de tués. Le 23 et le 24, les rassemblements furent peu considérables. Mais on avoit des craintes pour le 27, jour anniversaire d'Élisabeth. « On présume, » dit Barillon, « que le peuple voudra renouveler la cérémonie de brûler l'effigie du Pape, ce qui avoit été empêché ces dernières années. Le Roi ne souffrira pas ces rassemblements et tient des troupes prêtes pour les charger. Il n'a pas voulu partir pour Salisbury avant d'avoir vu ce qui se passera. »

Il eût mieux valu sans doute aller attaquer la populace de Londres dans le camp du prince d'Orange. Mais le P. Piter ne vouloit pas que le Roi partît de Londres. « Charles I<sup>er</sup>, votre père, » lui disoit-il, « perdit la couronne et la vie pour en être sorti au commencement des troubles. En votre absence, ni la Reine, ni le prince de Galles n'y seront en sûreté. Le prince d'Orange ne peut-il pas d'ailleurs, si vous marchez sur Salisbury, quitter son armée, venir avec peu de suite et se montrer à Londres? Le mal deviendroit sans remède. Il faut avant tout mettre le prince de Galles en sûreté. Il faut l'envoyer en France. Alors l'Angleterre verra qu'elle s'engage dans une guerre qui peut durer plusieurs générations, si elle ne se rattache pas à l'autorité légitime. » « Bien des gens, » dit Barillon, « pensent comme le P. Piter, et peut-être lui-

« même craint-il d'être exposé, si Sa Majesté Britannique abandonne la ville de Londres. C'est  
« contre lui que l'on est principalement animé. Le  
« bruit même s'est répandu qu'il s'étoit retiré. »

Depuis le 16 novembre que Jacques II apprit l'arrivée du prince d'Orange à Torbay, jusqu'au 25, il ne recevoit que des nouvelles qui, absolument parlant, étoient favorables à sa cause, puisque le peuple des provinces restoit calme ou du moins incertain. A l'arrivée de la flotte, toute la population riveraine avoit pris la fuite. Le prince d'Orange n'étoit entré que le 18 à Exeter. Le Maire de cette ville avoit refusé d'aller au devant de lui. L'Évêque s'étoit retiré. Aucun personnage de la haute noblesse ne s'étoit présenté. Le Prince, qui savoit apprécier les acclamations de la basse multitude, s'étonnoit de la solitude qui l'environnoit dans une province qui s'étoit levée tout entière pour le duc de Monmouth. A la vérité, le lord Lovelace étoit parti de ses terres avec une suite de soixante ou quatre-vingts chevaux. Mais les milices du pays de Circester avoient pris les armes, avoient tué douze de ses gens et l'avoient fait prisonnier lui-même. Il est vrai que le chef des milices et son fils avoient donné un noble exemple, en chargeant des premiers. Ils furent tués tous deux ; mais, dans une telle conjoncture, quelle immense victoire c'étoit avoir remporté, que d'avoir engagé les milices par une action sanglante, ou même

de leur avoir fait tirer un premier coup de feu ! La fortune du Roi et de Guillaume étoit là tout entière. Le Roi ne sut pas apprécier ce grand événement. Il restoit à Londres, il y vouloit rester encore pour protéger des chapelles, qu'il avoit ordonné de fermer, qu'il laissa imprudemment ouvertes, malgré ses ordres publics, et que la crainte de l'anniversaire de la naissance d'Élisabeth lui fit enfin pour la dernière fois ordonner de fermer, mais seulement le 25 novembre.

En voyant le peu de progrès du prince d'Orange pendant ces neuf jours, on se demandoit pourquoi les provinces restoient si calmes ; et l'on se disoit tout bas que les chefs des mécontents, qui peut-être craignoient autant le Prince que le Roi, trouvoient un autre moyen que la force des armes pour obtenir ce que la crainte seule pouvoit arracher de Jacques II. C'étoit de faire venir des pétitions, de toutes parts, *pour un Parlement libre*. Déjà le comte de Danby étoit parti, dans ce dessein, pour la province d'York. On se disoit également que l'armée alloit être sollicitée d'émettre son vœu pour que le Roi transigeât avec le prince d'Orange. Sur cela, Jacques II dit tout haut, devant les ambassadeurs, qu'il traiteroit comme coupable de haute trahison quiconque lui parleroit d'accommodement. Un langage si fier ne convenoit à sa dignité que s'il eût été à la tête de son armée.

Tout à coup, dans la soirée du 25 novembre, un conseil de guerre extraordinaire se tient à Whitehall. On y décide que les troupes qui s'avançoient vers Salisbury rétrograderont vers Stanes sur la Tamise, et Windsor.

Cette résolution étoit la suite de la terreur que venoit d'inspirer le retour subit de Ramsay, lieutenant-colonel du régiment du Roi, commandé par le duc de Berwick. Il arrivoit en grande hâte de Salisbury. Trois des principaux régiments venoient, disoit-il, de passer à l'ennemi. C'étoit mylord Cornbury, fils de mylord Clarendon, avec le chevalier Compton, qui les y avoit conduits lui-même. A soixante milles de Salisbury, ces régiments avoient trouvé des troupes de Hollande qui les attendoient. Cent soixante cavaliers seulement et cinq ou six officiers étoient revenus au camp lorsqu'ils s'aperçurent de la trahison. Tout le reste avoit marché avec les étendards. Tel étoit le rapport de Ramsay, et sur ce rapport, on avoit donné l'ordre de faire replier l'armée sur la Tamise, en avant de Londres.

Mais Ramsay, qui étoit parti au premier moment de la frayeur inspirée par cette défection, n'avoit pu savoir les détails ni les suites de cette affaire. Le lord Cornbury, sous le prétexte d'un ordre qu'il prétendoit avoir reçu, avoit effectivement fait monter à cheval le régiment du Roi, celui de Saint-Alban et un régiment de dragons, pour se porter

sur Exeter. Ils avoient marché tout le jour, excepté une halte d'une heure. Le soir, étant parvenu à l'entrée d'un défilé, Cornbury avoit proposé d'aller se réunir au prince d'Orange. Alors les officiers du régiment du Roi, qui marchaient les premiers, se crurent livrés à une embuscade du prince d'Orange; et soupçonnant que les dragons qui les suivoient alloient les charger, ils se retirèrent tous, entre autres le chevalier Compton, et le lendemain ils rentrèrent à Salisbury avec les deux tiers du régiment. Deux cents dragons revinrent aussi avec plusieurs de leurs officiers; le seul régiment de Saint-Alban suivit Cornbury avec le reste des dragons. Cependant, arrivés au quartier du Prince, un assez grand nombre d'officiers et cavaliers de Saint-Alban refusèrent de servir, et furent renvoyés à l'armée royale.

Ces nouveaux détails arrivèrent dans la nuit du 25, et le Roi donna sur-le-champ à l'armée un nouvel ordre de retourner à Salisbury. Il prit aussi la résolution de s'y rendre enfin lui-même, et de quitter Londres le 27. Le comte de Roie étoit d'un avis contraire, et croyoit plus sage d'attendre quelques jours encore, pour se régler sur les mouvements du prince d'Orange. On vouloit d'ailleurs que Sa Majesté attendît au moins que la nuit du 27 au 28 fût passée; mais le Lord Maire et les Aldermen promirent formellement que la bourgeoisie seroit mise

sous les armes pour maintenir la tranquillité publique. Deux bataillons du régiment des gardes, quatre autres bataillons et six escadrons devoient aussi rester à Londres. Quant à la flotte, mylord Dartmouth reçut l'ordre de chercher celle du prince d'Orange et de l'attaquer. Enfin, il fut résolu d'envoyer le prince de Galles à Portsmouth, où le Roi fit passer de nouvelles troupes avec un régiment Irlandois. Mylord Dower eut la garde du jeune Prince et le commandement de cette place importante.

Ayant ainsi réglé ses mesures, le Roi témoigna hautement sa résolution d'écarter toute proposition d'accommodement; et le comte de Melford disoit aussi que le premier pas vers une négociation quelconque mèneroit à une ruine complète.

Les Prélats que Jacques II avoit sollicités de signer un acte d'abhorrence pour démentir cette partie du manifeste, où le prince d'Orange se disoit appelé par plusieurs Lords spirituels et temporels, s'étoient contentés de faire un désaveu personnel, mais verbal. Cependant ils lui avoient dit, que Sa Majesté pouvoit s'en servir et le faire connoître, en attendant qu'ils eussent concerté avec les autres Évêques une déclaration uniforme et authentique, au nom de l'Église anglicane. Soit qu'il n'eût pas encore été possible de faire en huit jours une réunion générale des Évêques du royaume, soit que l'Archevêque de Cantorbery et les Prélats auxquels s'étoit adressé le

Roi voulussent éviter la guerre civile et la guerre étrangère par un accommodement, ils se réunirent à trois autres Évêques et à douze Pairs du royaume, le duc de Grafton, neveu du Roi, le duc d'Ormond, le comte de Dorset, le comte Clare, les comtes de Rochester et de Clarendon, beaux-frères du Roi, les comtes d'Anglesey et de Burlington, le Vicomte de Newport, les lords Paget, Chandois et Osulston, pour présenter une pétition à Sa Majesté. L'Archevêque d'York, l'un des signataires, étoit précisément cet Évêque d'Exeter qui avoit abandonné sa ville épiscopale, quand le prince d'Orange s'y présenta. Le Roi, que l'on soupçonnoit d'avoir laissé vacant pendant long-temps le siège d'York pour le donner au P. Piter, venoit tout récemment d'en récompenser la fidélité de l'Évêque d'Exeter. Sa surprise fut extrême quand il vit arriver, la veille de son départ, à dix heures du soir, l'Archevêque de Cantorbery, Primat du royaume, le nouvel Archevêque d'York, l'Évêque d'Éli et l'Évêque de Rochester qui lui présentèrent la requête suivante :

« SIRE,

« Nous ne pouvons considérer les tristes effets de  
« cette guerre qui est près d'éclater dans le centre  
« même de ce royaume, le danger manifeste auquel  
« est exposée Votre Majesté, ni les murmures du  
« peuple qui se juge opprimé, sans nous croire obligés

« de vous dire ouvertement qu'à notre avis il ne  
« reste plus d'autre moyen visible de salut pour ce  
« royaume qu'un Parlement régulier, dans toutes  
« les formes qui en garantissent la liberté.

« Nous prions donc très-humblement Votre Ma-  
« jesté de vouloir convoquer un tel Parlement ; et  
« nous ferons tous nos efforts pour assuser l'État  
« et l'Église, et pour calmer les esprits des peuples  
« irrités.

« Nous supplions aussi Votre Majesté, Sire, de  
« prendre les mesures que vous jugerez les plus con-  
« venables pour empêcher l'effusion du sang de vos  
« sujets, et nous prierons pour votre prospérité. »

La présentation de cette adresse avoit été l'objet d'une nombreuse assemblée ; mais un grand nombre de Seigneurs, entre autres le duc de Norfolk, le comte d'Oxford, le marquis d'Halifax et le comte de Nottingham, ne la jugèrent pas assez forte et refusèrent de la signer. Ils vouloient y faire insérer que les Pairs d'Angleterre qui se trouvoient déjà auprès du prince d'Orange devoient pouvoir librement venir siéger à leur place dans la Chambre Haute.

Le Roi répondit avec agitation :

« Ce que vous exigez de moi, Mylords, je le  
« souhaite passionnément. Je vous promets, foi de  
« Roi, que j'assemblerai un Parlement, et tel que  
« vous le demandez, aussitôt que le prince d'Orange  
« aura quitté ce royaume. Comment seroit-il possible



« qu'un Parlement fût libre, quand un ennemi est  
« dans le royaume et qu'il peut y envoyer près de  
« cent voix? »

L'Ambassadeur de France ne fut pas informé de cette présentation, car le lendemain 27 il écrivoit à Louis XIV : « Le Roi part dans une heure.... Il y  
« a une requête pour demander le Parlement. Elle  
« est signée par l'Archevêque de Cantorbery, l'Évêque  
« de Londres (qui ne la signa point), les comtes de  
« Clarendon et Rochester, le duc d'Ormond et quel-  
« ques autres. Ils ne l'ont point encore présentée. »

Avant de recevoir cette adresse, mais le jour même, le Roi fit assembler tous les Officiers-généraux qui n'avoient point encore quitté Londres et qui devoient l'accompagner. Après avoir protesté qu'il donneroit satisfaction au peuple sur les libertés, les privilèges et la Religion britanniques : « Avez-  
« vous, » leur dit-il, « quelque chose de plus à me  
« demander? S'il en étoit parmi vous, » ajouta-t-il,  
« qui me servissent à regret, j'accepterai leur dé-  
« mission, je leur donnerai toute liberté d'aller où  
« ils voudront. Je vous regarde tous comme gens  
« d'honneur; aucun de vous ne suivra l'exemple du  
« lord Cornbury, ou du moins je veux leur épargner  
« la honte de la désertion. » Émus à ce discours, ils promirent de défendre leur Souverain jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Grafton et Churchill furent les premiers et les plus vifs dans leurs pro-

testations. Kerk, Trelawny et plusieurs autres les imitèrent. Cependant Grafton avoit déjà signé l'adresse que les Évêques devoient présenter le soir même. « Je l'ai signée, » dit-il au Roi, « parce que « je l'ai cru nécessaire à vos intérêts et à ceux du « pays. D'ailleurs, je vais accompagner Votre Ma- « jesté. Je me battrai pour Elle partout et contre « tous. Mais, » ajouta-t-il, « si, comme on l'assure, « Votre Majesté fait venir ici des Français, Dieu me « damne si personne voudra vous servir. » Le duc de Grafton, qui avoit espéré de commander la flotte, avoit été jaloux et mécontent de la nomination du lord Darmouth; et, quoique colonel des Gardes, il étoit allé en qualité de volontaire à Portsmouth, pour combattre sous les ordres de son rival. Toutes les courses de la flotte angloise ayant été inutiles, Grafton étoit revenu auprès du Roi, non pas sans être soupçonné d'avoir voulu ébranler la fidélité de l'armée navale.

Enfin, Jacques II réunit le Lord Maire de Londres et les Aldermen, renouvelant sa parole royale de donner, s'il étoit vainqueur, toutes les sûretés possibles pour la Religion et les libertés du pays. Il leur dit en même temps qu'ils devroient s'adresser, en cas d'événements extraordinaires, à son Conseil, qu'il laissoit composé du lord Chancelier, du lord Preston, secrétaire d'État, des lords Bellassis, Arundel et Godolphin.

« Les deux premiers <sup>1</sup>, » dit le Roi (en parlant de Bellassis et d'Arundel), « étoient Catholiques, « et n'étoient pas très-agréables au peuple. Le der- « nier (Godolphin), qui avoit la plus grande in- « fluence, n'étoit pas très-fidèle au Roi. L'intention « de Sa Majesté étoit aussi d'envoyer le duc d'Ha- « milton en Écosse, pour examiner l'état des affaires « et pour lui amener des renforts, s'il étoit néces- « saire. Mais Elle réfléchit que ce choix pourroit bien « ne pas être meilleur que la plupart des autres « qu'Elle avoit faits. » Le Roi auroit pu ajouter que si les lords Bellassis et Arundel n'étoient pas agréables à la nation, le lord Chancelier Jefferyes lui étoit en horreur.

---

<sup>1</sup> Mém. de Jacques II, tom. III, p. 324.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Résolution d'envoyer le Prince de Galles en Angleterre. — Situation du Prince d'Orange. — Situation de l'armée royale et du Roi. — Retraite du Roi et de l'armée. — Négociation avec le Prince d'Orange. — La Reine et le Prince de Galles sont envoyés en France. — Départ secret du Roi.

---

## LIVRE XXV.

1688. — (SUITE).

Cependant on avoit résolu d'envoyer la Reine et le prince de Galles à Portsmouth; mais, le 26 au soir, il fut décidé que la Reine resteroit à Londres. Le Prince fut seul conduit à Windsor, de là à Winchester et à Portsmouth. Quant à la Reine, le Conseil à qui le Roi laissoit le soin des affaires devoit la consulter; et il suffisoit de trois de ses membres pour délibérer. C'étoit par le fait donner le Gouvernement au P. Piter, qui maintenant se tenoit dans l'ombre. Il avoit constamment détourné le Roi de quitter Londres. On peut justement croire qu'il ne fut pas étranger à la résolution qui fut prise de séparer la Reine et le Prince. Tant que la Reine seroit à Londres, on y laisseroit assez de troupes pour la préserver, elle et par conséquent le P. Piter, de tous les périls du moment. D'ailleurs le Roi pouvoit toujours y revenir avec une partie de l'ar-

mée. Cependant Jacques II s'affoiblissoit de tout ce qu'il laissoit à la garde de la Reine à Londres, et de son fils à Portsmouth. C'étoient d'ailleurs les régiments les plus sûrs, les plus fidèles. Qui dira tout ce que leur courage pouvoit empêcher dans les plaines de Salisbury, ou produire, si Jacques II eût combattu à leur tête? Mais la Reine éperdue jetoit déjà les yeux sur la France, et ne vouloit pas se séparer du Roi. Enfin Jacques II partit de Londres le 27, et l'Ambassadeur de France l'accompagna, pour traiter avec lui au nom de Louis XIV.

Ainsi venoient de s'employer par Jacques II ces onze jours si précieux, déjà écoulés depuis l'arrivée du prince d'Orange à Torbay. Jacques II marche enfin à son ennemi. Jadis il signala son courage à côté de Turenne, et depuis contre les Tromp et les Ruyter, dont il se montra le digne émule. Va-t-il imiter l'exemple qui lui fut donné, un siècle auparavant, par une femme? En 1588, cette femme étoit aussi sur le trône d'Angleterre, que Philippe II vouloit usurper. Rome l'en avoit déclarée indigne, et l'avoit donné à ce Philippe II qui, à l'empire des Espagnes et des Indes, aux royaumes de Sicile et de Naples, aux Provinces Beligiques et aux deux Bourgognes, vouloit joindre l'empire des anciennes Gaules et des Iles Britanniques. L'Angleterre recevra-t-elle pour Souverain cet homme que nulle domination ne peut rassasier, qui a suscité les fureurs

de la Ligue en France, conduit le poignard du fanatisme sur le sein de Henri III, et le prépare déjà contre le noble cœur de Henri IV? Toute l'Angleterre se lève à la voix d'Élisabeth qui s'écrie : Liberté! Élisabeth, sur un cheval belliqueux, se montre à ses peuples comme à ses guerriers. Elle inspire tout à-la-fois et le courage qui l'anime et l'enthousiasme de la liberté. Aussi l'invincible *Armada* de Philippe se dissipe comme une vaine fumée, et ne rapporte à Philippe que l'humiliation de ses fureurs trompées. Hélas! Jacques II, dont le trône est menacé comme celui d'Élisabeth, fera vainement entendre comme elle ce cri salutaire de liberté! On ne croit plus à ses promesses, et les peuples lisent déjà, sur les étendards de Guillaume, ces redoutables mots : *Parlement libre! Je maintiendrai!* Feroit-il entendre le cri si puissant de la Religion menacée? Mais ce n'est pas lui, c'est Guillaume encore qui a écrit sur ses drapeaux : *Pour la Religion Protestante!* Et cependant il marche, et il marche accompagné du moine ambitieux qui l'a perdu, qui le suit mystérieusement et en fugitif, parce qu'il n'ose plus rester à Londres. Le P. Piter enfin accompagne à l'armée son malheureux disciple (car on ne peut plus dire son Roi), et c'est avec cet homme, dont l'Institut est proscrit par les lois subsistantes, que le Roi va exciter l'Angleterre protestante à la défense de son trône qui s'écroule!

A peine débarqué à Torbay, le prince d'Orange s'étoit porté sur Exeter. Il y entra, parce que la ville étoit sans défense. Mais ni le corps de ville, ni le clergé, ni le peuple même, ne se déclara pour lui. Tout ce qui étoit riche, et attaché à quelque fonction de l'État ou de l'Église, s'étoit retiré. L'ami du feu lord Russel, Guillaume Courtney, chez qui logea le Prince, parce qu'il comptoit sur lui, n'osa pas même se déclarer. Burnet, qui prêcha dans l'Église Cathédrale, ne put y réunir aucun Ecclésiastique; et les Presbytériens même refusèrent les clés du lieu où ils tenoient leur assemblée, à Fergusson qui vouloit y prêcher. « Je prendrai donc, » dit ce Prédicant, « le royaume des Cieux par violence; » et il ouvrit lui-même la porte. Les historiens du parti prétendent que les cœurs étoient encore glacés par le souvenir des scènes sanglantes qui avoient suivi l'expédition de Monmouth. Mais soit terreur, ou prudence, ou fidélité des habitants, le prince d'Orange ne se vit environné que de ses officiers et des mécontents qui l'avoient accompagné. Il resta près de dix jours à Exeter, sans que personne du pays ni des provinces voisines vînt le joindre : inquiet de cette froideur, répétant sans cesse qu'il étoit venu en Angleterre uniquement parce qu'on l'y avoit appelé, disant même publiquement qu'il alloit repartir et laisser aux Anglois eux-mêmes le soin de démêler leurs affaires avec le Roi. Enfin il voit arriver le



major Barrington, et plusieurs Gentilshommes des comtés de Dévon et de Sommerset, entre autres Édouard Seymour, qui appartenoit au parti des Torrys. « Je crois, » lui dit le Prince, « que vous êtes « de la famille du duc de Sommerset. » « Non, Mon- « sieur, » répliqua fièrement Seymour, « c'est le duc « de Sommerset qui est de la mienne. » Le Prince put juger, par cette réponse, à quels caractères il auroit à faire. Bientôt après parut le lord Abington, l'un des plus riches Seigneurs d'Angleterre, et le lord Colchester, Lieutenant des Gardes. Colchester, fils de mylord Rivers, Catholique, avoit abjuré la Religion de son père. Quatre soldats aux gardes de sa compagnie seulement l'accompagnèrent dans sa désertion. Le frère du feu lord Russel, le lord Warton et quelques autres Seigneurs d'un nom distingué, arrivèrent aussi de différentes povinces, et l'exemple une fois donné, l'ébranlement devint général.

Ces défections partielles firent peu d'impression sur le Roi. Cependant il est une vérité que l'histoire démontre dans les grandes crises politiques. Lorsqu'une révolution se trouve, pour ainsi dire, accomplie dans tous les esprits il n'est qu'un moyen d'en éviter la consommation, et peut-être il n'est qu'un moment pour prévenir une défection générale: c'est d'empêcher une première défection. Mais pour cela il faut vouloir vaincre et ne pas douter de sa victoire. Dans ces périlleux instants, il se trouve, dans le

cœur de tous les hommes, un sentiment vif et juste qui montre la force et la foiblesse, où elles sont et telles qu'elles sont, car les peuples comprennent surtout que c'est la force qui protège ou qui opprime. Que ceux donc qui ont pour eux le droit et la justice arrêtent, répriment, par l'exemple d'un généreux courage, cet instinct naturel de foiblesse ou de lâcheté qui n'attend que le premier exemple de la défection. Mais trop long-temps irrésolu, Jacques II montra précisément qu'il se défioit de lui-même comme de son peuple. Cependant un peuple, pas plus qu'un rocher dont la base est ébranlée ou déplacée, ne peut rester immuable. Le premier mouvement donné, il cède, il se précipite. Tel est l'effet d'une première défection, encouragée par l'hésitation de ceux qui doivent donner l'exemple de la magnanimité. Telle fut ici l'histoire de Jacques II. Son ennemi étoit resté dix jours dans une solitude absolue; mais lui-même étoit resté à Londres pour protéger des Chapelles. Cependant le lord Abington donna le signal aux provinces, et Colchester à l'armée: on sut alors que la force n'étoit plus autour du trône. Bientôt la noblesse accourt en foule. Chacun, dit un historien, prend le courage de son voisin pour le sien; et si Colchester commence par une désertion clandestine avec quatre de ses Gardes, le neveu même du Roi (le lord Cornbury) ose bientôt vouloir entraîner trois régiments.

C'est dans cette situation des choses que Jacques II étoit parti de Londres le 27. Il arriva le 29 à Salisbury. Mais si la défection de Cornbury avoit jeté le désordre et la défiance dans l'armée, la requête présentée au Roi, le 26, pour un Parlement libre, avoit donné le signal à toutes les provinces. Tous les ordres de l'État et celui du peuple comprirent qu'ils avoient un moyen légal de ne pas même prononcer le nom du prince d'Orange, et cependant de se déclarer ouvertement contre le Roi. Ceux qui avoient conseillé ce moyen, qui fut accueilli partout avec enthousiasme, étoient dirigés par une politique profonde. La crise de l'État étoit imminente. Si Jacques II étoit vainqueur, la victoire l'eût dégagé de ses promesses, comme après la défaite de Monmouth. S'il étoit vaincu, le prince d'Orange affecteroit-il les droits de la conquête, comme jadis Richemond, après avoir vaincu Richard III? Si la lutte se prolongeoit, la guerre civile alloit donc dévorer l'Angleterre, en attendant que les troupes de France vissent affermir Jacques II sur le trône, et renverser les libertés du royaume. Toute l'Angleterre saisit avec rapidité ces réflexions, et s'émut pour demander un Parlement libre.

En arrivant à Salisbury, le Roi n'y trouva pas encore réunies toutes les troupes de l'armée : il leur falloit encore deux jours. C'étoit un effet des ordres et contre-ordres qu'il leur avoit donnés le 25, de se

replier sur la Tamise, et le 26, de retourner sur leurs pas. Ces mouvements contraires avoient causé une grande confusion. Churchill, Grafton, Kerke et les autres officiers supérieurs portoient sur leur visage un air chagrin qui ne pouvoit échapper aux soldats. « S'ils ne sont pas capables d'une trahison, » écrivoit Barillon, dès le lendemain de l'arrivée du Roi, « on voit pourtant bien qu'ils ne combattront pas de bon cœur, et toute l'armée le sait : cela met les affaires du Roi dans un grand péril. »

Les marches et contre-marches qui venoient de se multiplier, rendoient impossible l'exécution des premiers plans du Roi. Il espéroit d'abord porter sa cavalerie et ses dragons sur Axminster, Chard et Lamport, afin d'empêcher le prince d'Orange de s'étendre vers Bristol et la Savern. La difficulté des chemins, le temps qui s'étoit perdu, le peu de confiance qu'il prit dans son armée, ne le permirent pas. D'ailleurs l'ennemi se portoit lui-même sur Axminster et sur Sherborne, d'où il pouvoit également s'avancer sur Bristol ou sur Londres. Dans cette perplexité, le Roi tint un Conseil de guerre.

Le lord Dumbarton, qui commandoit trois mille Écossois, se proposa pour aller attaquer avec eux les ennemis. Graham, qui depuis se rendit immortel en Écosse, sous le nom de vicomte de Dundee, conseilla au Roi ou de livrer bataille, ou d'aller de

sa personne demander au prince d'Orange ce qu'il venoit faire en Angleterre. Churchill appuya vivement l'avis généreux du lord Dumbarton : soit qu'il crût plus digne de son courage naturel de décider sur le champ de bataille la grande question de l'Angleterre, que de donner ou de suivre l'exemple d'une défection toujours honteuse, quel qu'en puisse être le motif; soit qu'il voulût dissiper réellement les ombrages du Roi; soit qu'enfin, d'après cette maxime : *Celui qui délibère est déjà résolu*, il devinât les intentions du Roi pour la retraite, et qu'il espérât justifier sa défection prochaine par ce refus d'un parti vif et décisif. Quoi qu'il en soit, le duc de Grafton fut du même avis que mylord Churchill; mais Feversham et le comte de Roie firent prévaloir l'avis de la retraite.

Comme les historiens sont peu d'accord entre eux sur la marche des événements qui vont maintenant se succéder si rapidement, et que les mémoires même du Roi se ressentent de la confusion de ses souvenirs, on ne peut mieux faire ici que de fixer l'ordre des faits par l'ordre des dates authentiques. Ainsi Barillon annonçoit de Salisbury, le 3 décembre, à Louis XIV, que Jacques II avoit pris la résolution de se retirer et de rapprocher ses troupes de Londres, *comme il en avoit eu l'intention d'abord*. Sa lettre se termine en ces termes : « Le Roi « m'a dit, ce matin, que je voyois quelle résolution

« il se voyoit obligé de prendre; que sa plus grande  
 « raison étoit de conserver ses troupes, et de main-  
 « tenir Londres dans le devoir; qu'il espéroit faire  
 « l'un et l'autre en se rapprochant de la ville de  
 « Londres. Ce Prince s'attend toujours que Votre  
 « Majesté lui donnera les secours qu'il attend. Ceux  
 « d'argent sont les plus utiles présentement. Il es-  
 « père pourtant encore que les secours d'hommes  
 « pourront être envoyés, et croit que Votre Majesté  
 « fera de grands efforts pour ne pas laisser M. le  
 « prince d'Orange devenir maître absolu de l'Angle-  
 « terre. »

Cette lettre annonce bien formellement, non pas seulement la retraite sur Londres, mais encore le projet antérieur de cette retraite, avant qu'elle ne fût décidée en Conseil de guerre. Cependant le Roi, dans ses Mémoires, reproche amèrement au lord Churchill de s'être opposé formellement « à l'avis de  
 « concentrer l'armée du côté d'Andover, pour le-  
 « quel, » dit-il, « mylord Feversham, le comte de  
 « Roye et mylord Dumbarton avoient opiné. »

Le lendemain, 4 décembre, la retraite fut ordonnée précipitamment, et le Roi se rendit à Andover, d'où l'Ambassadeur de France écrivit le soir à Louis XIV. Mais la veille, le Roi et Barillon igno-voient encore ce qui venoit d'arriver. « La retraite de  
 « l'armée, » dit Barillon, « a été avancée d'un jour,  
 « d'après ce qui s'est passé hier à Warminster. »

Le Roi dit, dans ses Mémoires <sup>1</sup>, que, dans la même nuit qui suivit la décision du Conseil de guerre, « le duc de Grafton et mylord Churchill, « qui paroissent fort troublés de la résolution prise « ( de se concentrer à Andover ), désertèrent au « Prince. Il est probable, » ajoute-t-il, « que ce lord, « ayant échoué dans son projet de s'emparer de la « personne du Roi, et voyant que Sa Majesté ne « vouloit pas rester dans un lieu où l'occasion auroit « pu *s'en présenter de nouveau*, profita de l'avantage que lui procuroit la proximité de l'ennemi, « et passa de son côté. »

La conjecture du Roi est plus que hasardée contre Churchill, qui abandonna effectivement l'armée avec le duc de Grafton, non pas dans la nuit qui suivit la décision du Conseil de guerre, mais dans la nuit qui précéda la retraite. Churchill laissa une lettre pour Jacques II, non moins inquiétante par la substance des choses, que respectueuse dans les expressions. En cherchant à justifier sa défection, il promettoit avec chaleur de ne pas manquer à ce qu'il devoit au Roi. « Pourrois-je, » disoit-il, « espérer *d'aucun autre Gouvernement* des faveurs « aussi grandes que celles dont j'étois comblé par « Votre Majesté? » En couvrant ainsi l'ingratitude envers son Roi par les motifs spécieux de ses de-

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 327.

voirs envers la patrie, Churchill parloit *d'un autre Gouvernement*. Celui de Jacques II alloit donc finir? Triste sujet de réflexions pour le malheureux Prince! Le duc de Grafton avoit déserté avec Churchill.

Le major-général Kerke avoit le commandement des troupes qui occupoient Warminster, poste le plus avancé de l'armée royale. Ayant appris qu'une partie de l'armée du prince d'Orange s'étoit portée à Burton, il y envoya un détachement qui battit et poursuivit l'ennemi. En de telles conjonctures, c'étoit une bataille gagnée que d'avoir fait le coup de feu. Mais l'adversité, qui poursuivoit Jacques II jusque dans les moindres détails de sa vie, se manifesta précisément dans cette occasion. Il avoit résolu de se porter de sa personne à Warminster, et d'encourager les troupes par sa présence. Un saignement de nez, qui devint une hémorragie continuelle, empêcha ce projet salutaire; et la résolution déjà prise, de se retirer sur Londres, acheva d'enlever le peu de confiance et de bonne volonté qui pouvoit encore animer le soldat. Quant aux officiers supérieurs, ils prirent leur parti, si déjà ils n'étoient pas réellement décidés à se réunir au prince d'Orange. Ceux qui, à l'arrivée du Roi, s'étoient le plus fortement prononcés contre la désertion du lord Cornbury, s'adressèrent au comte de Feversham, commandant-général de l'armée. Ils lui dirent qu'en toute autre occasion que celle-là ils seroient



disposés à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le service de Sa Majesté; mais il leur étoit impossible de tirer l'épée contre un Prince qui ne demandoit qu'un Parlement libre, la sûreté de la Religion, et le maintien des libertés publiques. Ainsi, dans la nuit du 3 décembre, on vint apprendre au Roi que, dans le quartier avancé de Wartminster, le colonel Barkley, premier écuyer de la princesse Anne, avoit fait monter à cheval son régiment de dragons, et lui avoit proposé de passer au prince d'Orange; que la plupart des dragons avoient refusé, mais que le colonel avoit emmené ceux qui l'avoient voulu suivre. On ajoutoit que les grenadiers à cheval de la compagnie des Gardes, de Churchill, étoient aussi montés à cheval dans le même dessein; que le major-général Kerke s'étoit, il est vrai, mis à leur poursuite, dans la résolution de les charger; enfin que Churchill et Grafton avoient passé à l'ennemi.

Cette terrible nouvelle porta le plus grand trouble dans l'ame du Roi. Il ne douta pas un moment que le major-général Kerke, sous le prétexte de poursuivre les troupes infidèles, n'eût passé lui-même au prince d'Orange avec les régiments que les autres officiers n'avoient pas emmenés. Il est certain cependant que les soldats restoient fidèles; mais le Roi s'imagina que le complot avoit été formé par Churchill, Grafton, Kerke et Trelawny, de s'empa-

rer de sa propre personne, s'il eût visité le quartier d'Axminster. Il crut que, par une faveur spéciale de la Providence, il ne devoit sa liberté qu'au saignement de nez qui l'avoit retenu à Salisbury.

La frayeur augmenta naturellement la confusion et les sinistres pressentiments. Le Roi nomma sur-le-champ colonel des Gardes le lord Leichfield, à la place de Grafton, et le fit recevoir à la tête du premier bataillon. Il harangua les officiers et les soldats, qui le saluèrent de leurs acclamations et jurèrent de rester fidèles. Il ordonna ensuite au lord Dumbarton, qui commandoit les Écossois, de poursuivre et d'arrêter le major-général Kerke. Enfin la retraite sur Londres fut ordonnée pour le lendemain. Faversham devoit conduire l'armée sur la rive droite de la Tamise; par là on protégeoit tout à la fois Londres et Portsmouth. Le Roi partit le 4 de Salisbury, coucha le soir à Andover, le lendemain à Alterot, et le 6 à Londres.

L'Ambassadeur de France écrivit le 4 d'Andover à Louis XIV : « *On ne sait point encore précisément ce qui s'est passé à Warminster. Si Kerke a emmené les troupes sous ses ordres, c'est une défection irréparable.* » Mais s'il ne les a pas emmenées! la défection du Roi lui-même, dans sa propre cause, n'étoit-elle pas encore plus irréparable? En effet, Jacques II apprit à Alterot, le 5 décembre, que Barklay n'avoit pu se faire suivre par aucun de

ses dragons. Son lieutenant et deux autres officiers avoient été les seuls compagnons de sa désertion. Le bruit courut encore, ce même jour, que le Major-général Kerke étoit allé trouver le prince d'Orange, et que Trelawny, colonel du Régiment de la Reine, avoit pris le même parti ; mais que pas un seul de leurs soldats ne les avoit suivis. Ils n'avoient emmené que des officiers. Ce fut à cette occasion, et seulement à Alterot, que le Roi dit au Ministre de France qu'il eût infailliblement été arrêté à Warminster, si son saignement ne l'eût empêché à propos d'aller visiter ce quartier. Cependant ces conjectures étoient fausses. Les régiments étoient restés fidèles ; Kerke n'étoit point passé à l'ennemi ; et le lord Dumbarton eut tout le loisir nécessaire pour l'arrêter, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. « Kerke, » dit Barillon, « avoue « qu'il est assez malheureux pour avoir des amis qui « ont manqué à leur devoir, mais qu'il est fort éloigné « de faire une méchante action. »

Le 5, au moment de partir d'Andover, Jacques II apprit que le prince de Danemark et le duc d'Ormond (fils du Vice-Roi) étoient partis secrètement à minuit pour aller se réunir au prince d'Orange. Ils avoient l'un et l'autre soupé avec le Roi, qui ne connut leur départ qu'à huit heures du matin. Le prince de Danemark étoit un homme presque nul d'esprit et de caractère. Depuis quelques jours, il se faisoit remarquer par une exclamation presque ha-

bituelle : *Est-il possible!* s'écrioit-il, quand il apprenoit que le Roi étoit abandonné de quelque personnage qui avoit reçu des faveurs et des bienfaits de Sa Majesté. A la nouvelle de son départ, Jacques II se contenta de dire : *Est-il possible* est donc parti aussi! Outre le jeune duc d'Ormond, qui venoit d'être tout récemment décoré de l'ordre de la Jarretière, le lord Drumlanring, fils aîné du duc de Queensbury, et le chevalier Boyle, fils du comte de Burlington, un cornette et vingt-trois cavaliers du régiment de Fenik passèrent à l'ennemi ce jour-là.

Mais une nouvelle plus triste pour le cœur du Roi l'attendoit le lendemain. Sur le chemin de Staines à Londres, il apprit que sa fille, sa propre fille, celle qu'il aimoit de prédilection et sur qui naguère encore il se complaisoit à porter ses plus chères espérances pour la Religion catholique et pour lui-même, venoit de quitter Londres, sans doute aussi pour aller rejoindre le prince d'Orange. « Mes enfants, « mes propres enfants, » s'écria le malheureux père, « m'ont abandonné! Oh! si mes ennemis seuls, » dit-il encore comme jadis le Roi Prophète, « m'a-voient maudit, j'aurois pu le supporter! »

Il arrive à Londres, accablé de toutes les fatigues du corps et de l'esprit, que venoit d'aggraver ce dernier coup porté à sa tendresse. Mais ce n'étoit pas tout encore. A son arrivée à Londres, il trouva le peuple dans une grande émotion. « Quand on sut, »

dit Barillon, « que la princesse de Danemark ne se  
« trouvoit point dans son appartement, on commen-  
« çoit à dire, dans Londres, que la Reine l'avoit fait  
« tuer; et il s'assembla du peuple autour de son lo-  
« gement pour la demander. Mais la force de la vérité  
« prévalut. Cela est arrivé par la faute ou par la  
« négligence de mylord Preston; car les ordres de  
« mettre des gardes chez la Princesse étoient arrivés  
« à temps.... » Les Mémoires du Roi <sup>1</sup> disent que la  
nourrice de la Princesse et mylady Clarendon cou-  
roient dans les rues comme des femmes hors de sens,  
et qu'elles ne cessoient de crier : « Les Papistes l'ont  
« assassinée! » Heureusement on sut bientôt quelle  
étoit sa retraite. En apprenant la défection du prince  
de Danemark, elle avoit dit qu'elle se jetteroit plutôt  
par la fenêtre que de l'aller joindre. Mais la femme  
de Churchill en prévint l'Évêque de Londres, qui se  
tenoit caché. Alors ce Prélat et mylady Churchill  
la déterminent, et l'entraînent par un escalier dérobé  
chez la comtesse de Dorset. De là elle se rendit, non  
pas auprès de son beau-frère, le prince d'Orange,  
mais à Northampton, où plusieurs Seigneurs allèrent  
la joindre; et bientôt il se forma autour d'elle comme  
une petite armée de volontaires, dont l'Évêque de  
Londres prit le commandement, marchant à cheval,  
l'épée nue à la main, devant la Princesse.

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 331.

L'Ambassadeur de France avoit suivi le Roi ; et, dans ces dix jours, il fut peu question entre lui et Sa Majesté des offres de la France. Tout se bornoit, de la part de ce Prince, à des paroles vagues sur les secours qu'il espéroit trouver, en temps et lieu, dans l'amitié de Louis XIV et dans les intérêts bien entendus de la politique françoise. Louis XIV avoit renouvelé ses instructions et ses instances. Le 25 novembre il avoit envoyé pour 150,000 liv. de lettres de change. Le 29, comme on l'a déjà vu, il avoit proposé d'envoyer un Maréchal de France en Angleterre, et indiqué les moyens de faire un traité d'alliance offensive et défensive. Le 2 décembre il s'expliquoit en ces termes :

« Je ne m'étonne pas que, dans l'état incertain où  
 « sont à présent les affaires de cette Couronne, le  
 « Roi d'Angleterre ne veuille pas faire un traité par  
 « écrit avec moi, puisqu'il ne sait pas lui-même s'il  
 « sera long-temps en état d'exécuter ce qu'il aura  
 « promis. Mais après que vous m'aurez donné les  
 « éclaircissements que je vous ai demandés par ma  
 « dernière dépêche, je prendrai les mesures que je  
 « croirai les plus justes et les plus convenables pour  
 « le secourir utilement..... Je ne différerai pas aussi  
 « de donner les ordres pour faire armer dix ou douze  
 « de mes vaisseaux, et les joindre aux siens, aussitôt  
 « qu'on aura fait voir une sûreté pour cette jonction.  
 « En un mot, pourvu que les mesures soient bien

« prises, il me trouvera toujours disposé à lui donner  
 « toute l'assistance qu'il pourra raisonnablement dé-  
 « sirer..... La conduite qu'ont tenue jusqu'à présent  
 « les pays voisins d'Exeter, le peu de mouvement  
 « qu'ont fait aussi toutes les autres provinces du  
 « Royaume en faveur du prince d'Orange, doit faire  
 « voir à la Cour où vous êtes que, si ce Prince eût  
 « été vivement poussé par les troupes du Roi d'An-  
 « gleterre, il auroit bien pu être réduit à la nécessité  
 « de se rembarquer..... »

Enfin Louis XIV écrivoit encore, le 6 décembre, ces réflexions pleines de sagesse, mais déjà inutiles :  
 « Le Roi d'Angleterre a d'autant plus de raison d'é-  
 « loigner toute négociation, qu'il n'y en a point qui  
 « ne lui soit pernicieuse, après la déclaration que le  
 « prince d'Orange a faite sur le sujet de la naissance  
 « du prince de Galles; et d'ailleurs il ne doit pas  
 « compter sur la bonne foi des propositions d'un  
 « Prince qui renverse toutes les lois divines et hu-  
 « maines pour lui venir ôter la Couronne. Je suis  
 « surpris d'apprendre que le Roi d'Angleterre laisse  
 « un si grand corps de troupes à Londres, dans le  
 « temps qu'il marche contre le prince d'Orange. Il  
 « pourroit en avoir un besoin plus pressant, contre  
 « un ennemi si dangereux, que dans une ville qu'il  
 « ne peut conserver que par la fidélité des habitants  
 « et par le bon succès qu'il aura contre ledit Prince. »

Barillon ne reçut les lettres de Louis XIV, qui

précèdent celles du 6 décembre, que sur le chemin d'Alterot à Londres. Il représente les Ministres en qui Jacques II a placé sa confiance comme hors d'état de traiter et de négocier dans les règles ordinaires; « songeant bien plutôt, » dit-il, « à reculer  
« leur perte qu'à l'empêcher. Ils prétendent pourtant, » continue-t-il, « l'empêcher en la reculant. Quoique  
« j'aie toujours été auprès de la personne du Roi  
« d'Angleterre, sans le quitter de vue, et que j'aie  
« passé tous les jours et la plupart des nuits avec  
« ceux en qui il se fie, depuis qu'il est parti de Lon-  
« dres, je n'ai pu encore rien savoir au vrai de l'état  
« de l'armée du prince d'Orange et de ce qu'il fait.  
« Je ne sais point encore que personne ait été envoyé  
« dans son camp, et soit venu en rendre compte.  
« Cela paroîtra incroyable à Votre Majesté, mais  
« rien n'est plus véritable; et Votre Majesté jugera  
« de là combien il est difficile que le Roi d'Angleterre  
« prenne les résolutions qui lui seroient utiles, n'ayant  
« aucune connoissance de ce que fait son ennemi.  
« Nous n'en étions pas mieux informés à Salisbury.  
« Ce n'est pas manque de le dire au Roi d'Angleterre  
« et à ses Ministres; mais ils ont peine à rien faire  
« promptement de ce qui leur est proposé. » Après  
beaucoup d'autres détails sur les irrésolutions per-  
pétuelles du Roi, sur ses ordres et ses contre-ordres,  
sur l'inexpérience absolue de tous ses officiers géné-  
raux, sur sa propre ardeur, qui le porte à se consu-



mer dans une infinité de détails inutiles ou qu'il devrait laisser à des subalternes, il démontre qu'il n'est pas possible de travailler régulièrement à un traité salubre, sinon pour le présent, au moins pour l'avenir. Toutes les conférences de Barillon, avec le Roi ou ses Ministres de confiance, ne se terminent qu'en disant : « Il faut que le Roi votre maître nous sauve, ou nous sommes perdus ! Il a intérêt d'empêcher que le prince d'Orange ne soit le maître en Angleterre. » S'il leur parle des vaisseaux auxiliaires et des moyens nécessaires pour leur jonction avec la flotte angloise, la réponse, dit Barillon, est qu'il faut armer, et qu'on trouvera bien le moyen d'opérer la jonction. « J'ai proposé, » ajoute-t-il, « un traité de ligue offensive et défensive ; la réponse a été qu'un traité de cette nature mettroit la personne du Roi en péril, et qu'il n'est pas en état de signer un traité. » Le Roi disoit aussi que l'envoi d'un Maréchal de France lui feroit perdre le peu de gens qui lui restoit fidèles. « Aussi, » concluoit Barillon, « il faut que Votre Majesté le sauve, sans qu'il y contribue lui-même que par des prières verbales. »

Avant d'arriver à Londres, Jacques II avoit appris les nouvelles de ce qui se passoit dans l'intérieur. Le Lord de la Mère avoit pris les armes dans la province de Chester, et proclamé les déclarations du prince d'Orange ; de là il étoit entré dans le

comté de Derby, où le comte de Devonshire, avec plusieurs autres Lords, provoquoient des pétitions pour un Parlement libre. La noblesse de Nottingham s'étoit réunie dans le même dessein, et le comte de Danby avoit déjà soulevé toute la province d'York, où primitivement le prince d'Orange devoit descendre. Cependant plusieurs gentilshommes de cette dernière province avoient pris les armes pour le Roi ; et dans celle de Lancastre, le lord Molineux, Catholique, avoit armé les Catholiques, pour faciliter l'arrivée des secours qui pouvoient être envoyés d'Irlande. Quant à la flotte, le lord Darmouth, qui avoit reçu l'ordre d'aller attaquer les vaisseaux du prince d'Orange, s'étoit vu contrarié par les vents. Poussé au-delà de Torbay, il étoit retourné à Portsmouth, et n'avoit fait qu'une course inutile. On ne peut pas savoir précisément si l'armée navale se seroit battue contre les Hollandois. Cependant, Darmouth écrivit qu'il auroit brûlé la plus grande partie de leur flotte, si les vents ne lui eussent été contraires. A cette occasion, le docteur Burnet assure, dans ses Mémoires, que les Anglois se seroient battus, et que le parti du prince d'Orange s'étoit trompé sur leurs dispositions véritables.

De plus en plus consterné, irrésolu et poussé incessamment à des mesures timides, sans but comme sans résultat, et ne voyant plus d'espérance pour sa conservation personnelle, que dans les moyens d'é-

luder une action décisive, Jacques II appelle autour de lui ceux des Lords qui avoient le plus d'attachement à la Religion anglicane. Leur avis fut que Sa Majesté assemblât les Lords spirituels et temporels qui se trouvoient à Londres, et que, réunis au Conseil privé, on délibérât sur la crise présente. Mais dix jours auparavant, ces Lords et les Évêques avoient demandé la convocation du Parlement, que Jacques II avoit refusée. L'accordera-t-il, maintenant que la nécessité ne lui laisse plus de liberté, puisqu'il n'ose ou ne peut employer la seule force qui lui reste, celle des armes?

Mais Jacques II n'écoutoit alors que les conseils de ses affidés, et ne songeoit plus qu'à mettre sa personne en sûreté. Tout ce qu'il va faire n'aura plus d'autre but que ce dessein. Les Lords, et les Évêques, et le Conseil privé, sont d'avis de convoquer le Parlement; ils insistent sur le renvoi immédiat de tous les Catholiques, avec un pardon général, pour rendre le Parlement libre; la convocation du Parlement est proclamée pour le 25 janvier; l'amnistie est publiée pour tous ceux qui se sont réunis au prince d'Orange; Skelton, qui avoit été mis à la Tour, pour la fameuse déclaration du comte Davaux, est nommé Gouverneur de cette forteresse, afin de rassurer le peuple à qui l'on faisoit croire que le Gouverneur actuel, qui étoit Catholique, se préparoit à bombarder la ville; enfin, il est résolu

que trois députés seront envoyés au prince d'Orange, de la part des seigneurs qui ont conseillé et obtenu la convocation du Parlement, et ils seront chargés secrètement par le Roi de déterminer le Prince à suspendre sa marche. « Le Roi, » dit Barillon, « me parla hier soir ( 8 décembre ), et me dit qu'il « ne voyoit plus de remède pour lui que de convo-  
« quer un Parlement; que cela pouvoit lui donner  
« quelque temps, pour prendre ses mesures et se ga-  
« rantir d'une ruine entière.... Ses plus affectionnés  
« serviteurs lui conseillent de mettre sa personne en  
« sûreté, parce que s'il diffère, cela ne sera plus en  
« son pouvoir... Il m'a répété qu'il ne se laissera aller  
« à rien qui soit contraire aux intérêts de Votre  
« Majesté. »

Cependant la flotte étoit rentrée à Portsmouth. Lorsque le duc de Berwick eut quitté ce port pour aller à Salisbury, aux premières nouvelles de la défection de Cornbury, mylord Dower avoit été envoyé à sa place, avec de nouvelles troupes et des instructions secrètes sur la destination du prince de Galles. Mylord et myladi Powes avoient été chargés avec lui du précieux dépôt de ce royal enfant. Aussitôt que le Roi, dans sa retraite précipitée de Salisbury, fut arrivé, le 4 décembre, à Andover, son premier soin fut d'envoyer à mylord Dower l'ordre de tout préparer pour conduire le prince de Galles en France, et d'attendre les dernières résolutions.

Le lord Darmouh mit en conséquence un vaisseau à sa disposition. Quatre jours après son retour à Londres, Jacques II leur envoya l'ordre de partir avec le prince de Galles, et s'occupa des moyens de faire aussi partir la Reine qui étoit à Londres. Aussi dès le 11 décembre, deux yachts étoient préparés sur la Tamise. « On presse également le Roi « de se retirer, » disoit Barillon ce jour-là, « mais il a « une grande répugnance à sortir d'Angleterre avant « d'avoir tiré l'épée, quelque inégal que puisse être « le combat. » Ces démonstrations belliqueuses n'étoient que simulées, si l'on en juge par la lettre même où elles sont exprimées. « Le Roi, » continue Barillon, « n'a consenti à envoyer des députés « que pour se donner le temps de pourvoir à la « sûreté de sa femme et de son fils.... Quand ils se- « ront en sûreté, il prendra le parti de se retirer « ou en Irlande, ou en Écosse ; mais s'il ne le peut « faire sans ruiner davantage ses affaires, il deman- « dera une retraite en France. » D'autres petites précautions, dont la suite des événements découvrit le secret motif, prouvent encore que Jacques II n'avoit plus qu'une seule pensée, qui étoit sa retraite. Le P. Piter venoit de quitter Withehall pour s'évader en France, et le Roi donna son appartement au Chancelier. « Son intention en cela, » dit Barillon (11 décembre), « est d'avoir auprès de « lui le Grand Sceau, pour l'emporter au besoin.

« Par les lois d'Angleterre on ne peut rien faire sans  
« le Grand Sceau; et avec le Grand Sceau, le Roi  
« peut empêcher beaucoup de choses que ses enne-  
« mis voudroient faire. On croit par ce moyen jeter  
« du trouble et de la division dans le Gouvernement  
« qu'il faudra établir. »

Quelque intérêt qu'inspirent les infortunes augustes, le cœur se resserre quand on découvre ces raffinements de pusillanimité, dans des ames à qui la Providence a imposé le devoir de protéger les peuples par la justice, ou de les sauver par le courage. Mais le secret des révolutions n'est pas autre chose que le secret de la foiblesse présomptueuse, ou de l'injustice inhabile des Princes. Le Roi, en effet, ne s'occupoit plus des affaires que dans la seule intention de gagner du temps, pour exécuter ses projets personnels, qui n'avoient plus rien de commun avec les intérêts de l'Angleterre. Les députés étoient partis le 12; c'étoient les lords Halifax, Nottingham et Godolphin. Celui-ci avoit le secret des propositions du Roi; mais Jacques II ne pensoit pas que le prince d'Orange suspendît sa marche, et ne s'occupoit que du prochain départ de la Reine. Le comte de Lauzun, si connu en France par ses amours et par son mariage secret avec Mademoiselle, étoit chargé de la conduire. Un officier de la Marine françoise, le chevalier de Pointis, devoit faciliter l'embarquement et procurer des matelots françois.

Mais une réflexion, très-grave à la vérité, faisoit encore suspendre l'ordre du départ, et tenoit le malheureux Roi dans une violente et interminable perplexité : c'est que la retraite en France de la Reine et du prince de Galles, au moment même où l'on envoyoit des négociateurs au prince d'Orange, alloit rendre ou les négociations impossibles, ou les conditions plus dures. Consultant sans cesse, et recvant les avis les plus contraires, voulant tout à-la-fois conserver quelque dignité extérieure et méditant lui-même sa fuite prochaine, il consumoit tout le temps, ce temps si rapide, en délibérations toujours stériles, toujours sans décision. « Les avis « de ceux qu'il consulte, » disoit Barillon (13 décembre), « sont partagés. Les uns croient qu'il doit « demeurer. S'il se résout à contenter les Anglois sur « la sûreté de leurs lois et de la Religion protes- « tante, il en est beaucoup qui se déclareront pour « lui, et qui ne souffriront pas que l'on fasse vio- « lence à sa personne. Il faut que ce soit un Parle- « ment qui règle les affaires d'Angleterre et qui donne « une forme au Gouvernement. » Tel étoit l'avis des lords Bellassis (Catholique modéré), Halifax, Godolphin et des Secrétaires d'État, Preston et Middleton. Mais le lord Melford et les autres Catholiques soutenoient une opinion toute opposée. « En « se retirant, » disoient-ils, « le Roi conserve son droit « et ses espérances. Il est quelquefois de la prudence

« de céder au temps. Plusieurs Rois d'Angleterre se  
« sont retirés, qui ensuite sont rentrés dans leurs  
« États et ont régné paisiblement. Les Anglois re-  
« viendront de leur emportement. Il sera trop diffi-  
« cile au prince d'Orange d'établir un Gouvernement  
« au gré de tous et de satisfaire à l'ambition de ceux  
« qui l'auront servi. Cependant, les Princes Catho-  
« liques feront la paix, et le Roi de France assis-  
« tera puissamment alors un Prince chassé de son  
« royaume sous un faux prétexte de Religion. »

Soit que le comte de Melford connût la secrète inclination du Roi, soit qu'il désespérât de la fortune de son Prince, il n'attendit pas l'effet de ses conseils; il se retira immédiatement en France, emportant avec lui un acte de pardon, muni du Grand Sceau d'Angleterre. Ce fut lui qui peu de temps après se retrouva ministre à la Cour fugitive de Saint-Germain.

Le départ de la Reine étoit fixé pour la nuit du 14 au 15 décembre. Toutes les dispositions étoient faites. Un ordre de tout suspendre fut donné tout-à-coup, même pour le prince de Galles qui devoit partir de Portsmouth. Cette nouvelle inattendue surprit également la Cour et l'ambassadeur de France, à qui Jacques II en cacha d'abord les motifs, et auquel ensuite il ne dit qu'une partie de la vérité. Cependant on savoit que les provinces se déclaroient de plus en plus pour un Parlement libre, c'est-à-dire



pour le prince d'Orange, quoique ce Prince restât, pour ainsi dire, immobile à Salisbury, comme pour attendre que le Roi se détronât lui-même, ou pour observer les effets de ce mouvement imprimé à la nation pour un Parlement. Le lord Shrewsbury s'étoit emparé de Bristol, où le duc de Beaufort, Gouverneur de la province, ne pouvoit ni ne vouloit l'empêcher d'entrer. A Hull, le peuple soulevé venoit d'arrêter le lord Langdon, Gouverneur, et de désarmer les Catholiques du régiment du lord Montgomméry. Le comte de Bath, Gouverneur de Cornouailles, celui-là même qui, à l'arrivée du prince d'Orange à Exeter, proposoit d'armer les mineurs, venoit aussi de se déclarer à Plymouth pour la révolution. Il avoit désarmé les Catholiques et reçu dans le port la flotte du Prince. Enfin, le lord Barkley, Capitaine de vaisseau, étoit venu témoigner au Roi, de la part du lord Darmouth, la joie et l'enthousiasme qu'avoit éprouvé la flotte royale à Portsmouth, en apprenant qu'il avoit plu à Sa Majesté de convoquer un Parlement libre. « Ce compliment, » disoit Barillon, « signifie au fond que la flotte n'a pas « envie de se battre. » Ces nouvelles successives rendoient inexplicable pour cet Ambassadeur l'ordre donné subitement de suspendre le départ de la Reine et du prince de Galles. Aussi soupçonnoit-il que le Roi comptoit sur un accommodement, et que Sa Majesté ne refuseroit pas de fonder cet accom-

modement sur une alliance avec les ennemis de la France.

Barillon proposoit donc à Jacques II de s'occuper des affaires de l'Irlande, d'y envoyer des armes et de la poudre, de s'y ménager un asyle pour les dernières extrémités, et de préparer, en attendant, les moyens sûrs de garder Portsmouth et de s'y maintenir jusqu'au printemps. Jacques II éludoit ces propositions, par des promesses générales de pourvoir à tout, et de se concerter en toutes choses avec lui. Mais il le trompoit sur ses véritables intentions, puisqu'il lui cachoit ce qui venoit d'empêcher le départ de la Reine et de son fils, puisque enfin il paroissoit croire à des protestations de fidélité qui venoient récemment d'arriver de la part de Grafton, Churchill et Abington. « Le Roi, » dit Barillon, « croit que tout cela « se fait par la permission du prince d'Orange, et « il en conçoit quelque espérance de se pouvoir ga-  
« rantir d'une ruine entière. »

Le Roi cependant étoit décidé, non-seulement à faire partir la Reine et le prince de Galles, mais encore à partir lui-même. En effet, Barillon, qui n'en doutoit plus, demandoit, le 15 décembre, à Louis XIV quels conseils il devoit donner; quelle conduite il auroit, dans cette supposition, à tenir. « Touts ceux « qui approchent le Roi, » disoit-il, « lui conseillent « de ne pas combattre... Il a délibéré touts ces der-  
« niers jours, s'il se retireroit ou non. Le duc d'Ha-

« milton lui a proposé de se retirer en Écosse, et af-  
« firme qu'il y sera en sûreté assez de temps pour  
« recevoir des secours étrangers. Mais il faudroit  
« pour cela ne se point servir de Catholiques, et  
« quitter le parti du Chancelier et de mylord Melford.  
« Le duc de Tyrconnel prétend qu'il se pourroit dé-  
« fendre en Irlande, si on y avoit des armes et de la  
« poudre suffisamment... Le Roi n'est pas entré si  
« avant avec moi que de consulter s'il se retirera  
« ou non... Mais il m'a plusieurs fois assuré que rien  
« ne peut l'obliger à déclarer la guerre à Votre Ma-  
« jesté, contre toutes les règles de la conscience et de  
« l'honneur. » Tout en communiquant ces assurances  
à Louis XIV, l'Ambassadeur croyoit apercevoir dans  
Jacques II l'espoir d'un arrangement avec le prince  
d'Orange. Mais le Roi ne songeoit qu'à la fuite.

Sur ces entrefaites, il donna l'ordre à deux ré-  
giments catholiques de marcher sur Portsmouth,  
avec un détachement de dragons anglois. Le public  
pensa qu'il s'agissoit de fortifier la garnison de ce  
port, et que le Roi songeoit à s'y retirer : c'étoit  
seulement pour protéger l'arrivée du jeune Prince  
à Londres. Le lord Darmouth, à la communication  
des premiers ordres transmis d'Andover à mylord  
Dower, n'y avoit d'abord trouvé aucune difficulté,  
mais bientôt il fit d'autres réflexions. En effet, par  
les lois d'Angleterre, le Prince héréditaire ne pou-  
voit passer à l'étranger, sans une autorisation légale

et authentique. Darmouth opposa donc au lord Dover la terrible responsabilité qui pèseroit un jour sur sa tête, si sa condescendance attiroit la guerre étrangère sur son pays, si la vie ou la liberté du jeune Prince étoit livrée témérairement aux périls de la mer et de la flotte hollandaise. Il adressa enfin au Roi les prières les plus vives pour déterminer Sa Majesté à écarter des projets si dangereux pour elle-même, pour sa Couronne et pour le Royaume. Telles furent les raisons, d'abord mystérieuses, qui arrêtèrent tout-à-coup le départ de la Reine, fixé pour la nuit du 14 au 15. Mais sur de nouveaux ordres du Roi, le Prince fut retiré secrètement de Portsmouth et arriva le 18 à Withe-Hall. « Le retour du prince de Galles, » dit Barillon, « fait croire que le Roi n'a pas envie de se retirer. » Barillon étoit mal informé. Quoi qu'il en soit, le Prince, dès la nuit du 19 au 20 décembre, fut embarqué secrètement avec la Reine, sur la Tamise, sous la conduite du comte de Lauzun, qui les conduisit heureusement à Calais.

Cependant les Commissaires, qui étoient partis le 12 pour l'armée du prince d'Orange, avoient obtenu pour le 15 une entrevue à Ramsbury, poste où le Prince devoit être ce jour-là. Sa marche sembloit annoncer qu'il se dirigeoit sur Oxford; mais quoique l'armée royale occupât toujours Réading et la rive droite de la Tamise, on ne pensoit pas

que l'ennemi voulût abandonner réellement tout le côté de la mer, et laisser les communications toujours libres entre Portsmouth et Londres. On croyoit donc que le Roi iroit se mettre à la tête de l'armée, si le Prince avançoit vers Londres. « Mais on lui fait « entendre, » dit Barillon, « qu'il n'y a aucune sû- « reté pour lui. »

Sous divers prétextes, le prince d'Orange différa de trois jours l'entrevue indiquée aux Commissaires. Ils furent admis enfin le 18 à Hungerford, et lui remirent la pièce suivante :

« MONSIEUR,

« Le Roi nous commande de vous dire qu'il a re- « marqué que tous les sujets de plaintes allégués par « V. A., semblent devoir être référés à un Parle- « ment libre.

« S. M. étoit résolue, avant ceci, d'en convoquer « un, ainsi qu'Elle l'a déjà déclaré. Mais Elle a jugé, « que dans l'état présent des affaires, il étoit à pro- « pos d'en différer la convocation, jusqu'à ce que les « choses fussent plus tranquilles.

« Néanmoins, voyant que ses peuples continuent « toujours de la demander, Elle a fait publier sa « proclamation et fait expédier ses mandemens cir- « culaires pour cette convocation : et afin de pré- « venir toutes les causes d'interruption qui pour- « roient survenir, Sa Majesté donnera les mains à « toutes les choses qui pourront être raisonnable-

« ment demandées pour la sûreté de tous ceux qui  
« voudront y assister.

« En conséquence, Sa Majesté nous a envoyés  
« vers V. A., afin de régler ce qui sera jugé néces-  
« saire, tant pour la liberté des élections, que pour  
« la sûreté des membres qui seront nommés au Par-  
« lement : Elle est prête à entrer immédiatement en  
« négociation d'un traité pour y parvenir.

« En attendant, Sa Majesté propose que les armées  
« respectives soient retenues en des limites et à une  
« distance de Londres, suffisantes pour prévenir  
« toute appréhension que le Parlement pourroit  
« avoir d'être troublé en quelque manière que ce  
« soit : Sa Majesté désirant que l'assemblée n'en  
« puisse pas être différée plus long-temps que ne  
« l'exigent les formes accoutumées et nécessaires. »

Les commissaires avoient ordre d'exiger que l'armée du prince d'Orange restât éloignée à trente ou quarante milles de Londres. Le Roi leur avoit dit qu'il regarderoit comme un refus de traiter, le rejet de cette proposition; et, dans ce cas, il leur avoit recommandé de lui faire connoître la réponse du Prince, le plus tôt qu'il seroit possible, afin de régler lui-même sa conduite ultérieure.

Lorsque Jacques II avoit convoqué autour de lui les Lords, les Évêques et le Conseil Privé, pour délibérer s'il convenoit de traiter avec le prince d'Orange, le comte de Clarendon s'étoit exprimé avec dureté

contre le Roi, avec insolence même, suivant l'expression de Burnet, qui ne peut être suspect dans cette circonstance. Mais Burnet ajoute que ce lord avoit eu pour but de jeter la discorde dans le parti qu'il embrassoit. Quoi qu'il en soit, Clarendon alla deux jours après trouver le prince d'Orange, qui n'étoit pas encore sorti de Salisbury. Les trois commissaires le trouvèrent avec le Prince à Hungerford, et il fut nommé avec les comtes d'Oxford et de Shrewsbury, pour discuter les propositions du Roi et pour y répondre au nom de Guillaume.

Le docteur Burnet raconte un fait qui mérite de trouver ici sa place, et qui prouve que le parti du Prince comptoit particulièrement sur les fautes de Jacques II. « A l'arrivée des commissaires, » dit-il, « le marquis d'Halifax avoit désiré m'entretenir sans « témoins; et, pour ne pas donner d'ombrage, le « Prince ne le permit pas. Ainsi le marquis ne put « me parler qu'en présence de témoins. Il prit ce- « pendant le moment favorable, pour me demander « tout bas si nous voulions avoir le Roi entre nos « mains? Je lui dis que non, et que l'on n'avoit au- « cun dessein sur sa personne. Mais s'il s'enfuyoit, « reprit le marquis? — Ce seroit pour nous, lui dis-je, « tout ce qu'il y a de meilleur au monde. J'allai in- « continent rapporter à Son Altesse ces deux mots « dits à l'oreille. Il approuva la manière dont j'a- « vois parlé. »

Après plusieurs conférences, le Prince fit remettre sa réponse en ces termes, le même jour, 18 décembre :

« Nous, de l'avis des seigneurs et gentilshommes  
« assemblés, avons fait pour réponse les propositions  
« qui suivent :

« Que tous les Papistes et telles personnes qui  
« n'ont pas les qualités requises par les lois, soient  
« désarmés, licenciés et déposés de tous emplois,  
« civils et militaires ;

« Que toutes proclamations qui font des réflexions  
« sur nous et sur ceux qui sont venus avec nous,  
« ou se sont déclarés pour nous, soient révoquées ;  
« et si quelques personnes ont été mises en prison  
« pour nous avoir assisté, qu'elles soient mises in-  
« continent en liberté ;

« Que, pour la sûreté et sauvegarde de la ville de  
« Londres, la garde et le gouvernement de la Tour  
« soient incontinent mis entre les mains de ladite  
« ville ;

« Que, si Sa Majesté juge à propos d'être à Lon-  
« dres, durant les séances du Parlement, nous puis-  
« sions y être aussi avec un nombre égal de nos  
« gardes ; que, s'il plaît à Sa Majesté d'être en tel  
« lieu que ce soit hors de Londres, et à telle dis-  
« tance qu'elle avisera, nous puissions aussi être à  
« la même distance ; que les armées respectives se  
« tiennent à quarante milles de Londres ; que Sa



« *Majesté ne fasse point venir d'autres troupes dans*  
« *le Royaume, et que, pour la sûreté de la ville de*  
« *Londres et de son commerce, la forteresse de Til-*  
« *béry soit mise entre les mains de ladite ville;*

« *Qu'une partie suffisante des revenus du Roi nous*  
« *soit assignée pour la subsistance et l'entretien de*  
« *nos troupes, jusqu'aux séances d'un Parlement;*

« *Que, pour empêcher le débarquement de troupes*  
« *françaises ou autres troupes étrangères, la ville*  
« *de Portsmouth puisse être mise en telles mains*  
« *qu'il sera convenu entre Sa Majesté et nous. »*

Telle étoit la réponse ostensible du Prince. Il y parloit déjà en maître. Les commissaires l'envoyèrent sur le champ au Roi, et partirent le lendemain pour Londres; mais ils mandèrent à Sa Majesté que le prince d'Orange étoit convenu de s'arrêter à quarante milles de Londres, et de ne pas s'en approcher de plus près jusqu'au vendredi 23; que, pendant ce temps-là, on pourroit traiter des conditions préliminaires d'un Parlement, et que, selon toutes les apparences, les affaires pourroient se concilier. Les députés, dit Burnet, furent charmés de la réponse qui leur fut faite, mais le Roi et la Reine écoutèrent jusqu'au bout les mauvais conseils des plus emportés des Catholiques. On avoit effrayé la Reine, pour la décider à partir avec le prince de Galles, et elle fit promettre au Roi de la suivre.

Ce fut le 18 au soir que le prince de Galles

étoit arrivé de Portsmouth; et c'étoit le même jour que se tenoient les conférences d'Hungelford. Dans la nuit du 19 au 20, la Reine et le Prince mirent à la voile pour Calais, et l'ambassadeur de France écrivoit immédiatement à Louis XIV en ces termes : « Le Roi croit pouvoir maintenant prendre plus librement un parti. Je suis persuadé que ce sera celui de se retirer, quoiqu'on dise tout haut à Whitehall que son dessein est d'aller demain visiter ses troupes, et de combattre à la tête de celles qu'il trouvera bien disposées. »

Barillon disoit, dans la même lettre du 20 décembre, que l'on n'avoit point eu ce jour-là de nouvelle des commissaires. « Il paroît clairement, » ajoutoit-il, « que la négociation n'arrêtera pas le prince d'Orange. On se flatte que, quand il saura la retraite du prince de Galles, il sera plus traitable. Mais il est bien plus vraisemblable qu'il la considérera comme une rupture de tout projet d'accord commodement, et qu'il s'en servira pour pousser les choses à l'extrémité. »

Il semble, d'après cette lettre, que le Roi n'avoit pas encore reçu les dépêches des commissaires négociateurs; cependant il avoit dit à Barillon que s'il étoit enfin déterminé à faire partir la Reine et son fils, c'est que le prince d'Orange, au sujet du pardon offert pour tous ceux qui avoient pris son parti, s'étoit exprimé en ces termes : « Il n'est

« pas besoin de ce pardon ; ce seroit avouer que  
« l'on a commis un crime , ce qui n'est pas. » Or ,  
les<sup>s</sup> commissaires n'avoient été admis auprès du Prince  
que le 18 , et ce fut dans la nuit du 19 au 20 , à  
deux heures du matin , que la Reine et le Prince  
traversèrent la Tamise. Ou le Roi savoit alors la  
négociation d'Hungerford , et il la cachoit à l'ambas-  
sadeur de France ; ou il ne la sut que dans la nuit  
du 20 au 21 , et alors il étoit déjà décidé pour lui-  
même. Quoi qu'il en soit , Barillon soupçonnoit  
toujours Jacques II de ne songer qu'à gagner du  
temps par les négociations , et à se retirer avec plus  
de sûreté. Il lui proposa donc formellement de  
partir avec lui , quelle que fût la retraite choisie par  
Sa Majesté. « Il faut , » répondit Jacques II , « que  
« vous partiez en ambassadeur. Pour ce qui est de  
« moi , je partirai comme je pourrai , et quand je le  
« pourrai faire sûrement. »

Le lendemain 21 , l'ambassadeur écrivit à Louis XIV :  
« *Le Roi d'Angleterre est parti cette nuit.* Les  
« commissaires arrivèrent quelques heures après. Le  
« Roi , » continue Barillon , « avoit reçu leur lettre  
« avant que de partir , mais cette lettre ne lui a pas  
« fait changer de résolution , ne se croyant en sûreté  
« ni à Londres , ni à l'armée. »

---

---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Le Roi fait licencier l'armée royale. — Gouvernement provisoire, à l'Hôtel de Ville. — Calme et terreur panique à Londres. — Déclaration des Lords assemblés à l'Hôtel de Ville. — Le Roi est arrêté à Feversham. — Le Conseil Privé lui envoie ses gardes et les officiers de sa maison. — Le Roi revient à Londres. — Pitié du peuple, et acclamations. — Embarras et conduite habile du Prince d'Orange. — Il force le Roi de quitter White-hall. — Le Roi se retire à Rochester.

---

## LIVRE XXVI.

1688. — (SUITE).

SI le Roi fut déterminé à prendre la fuite par la réponse officielle du prince d'Orange à ses propositions, la dureté des conditions qui lui étoient imposées devoit être un motif pour relever son ame abattue. Certes il ne pouvoit accepter, sans déshonneur, ni de licencier ses régiments fidèles, ni de recevoir à Londres son rival impérieux, ni d'abandonner la Tour de Londres et la place de Portsmouth. Mais, puisqu'il avoit encore des régiments dévoués, il devoit en placer dans la Tour qui est le Palladium de la Royauté angloise, et se retirer à Portsmouth avec le reste. Là, du moins, s'il lui eût fallu capituler, il n'eût capitulé que les armes à la main. La suite des événements montrera que, jusqu'au dernier moment, il a pu rester sur le trône, malgré les énormes fautes qu'il avoit com-

prises. Mais tel est le caractère de la faiblesse, et le caractère des partis qui ont la conscience de la réprobation publique. Tout ce qui les environne leur est suspect; tout ce qui n'est pas ardent, violent, insensé, est infidèle ou ne songe qu'à le devenir. Tant qu'ils ont l'autorité, ils la soutiennent par la violence et la présomption. Mais lorsque les ressorts se relâchent ou se brisent entre leurs mains, ils comprennent que la foi n'est plus donnée à leur parole; ils se trouvent seuls, parce qu'ils ont voulu l'être, et ils n'osent plus croire à des sentiments généreux, parce qu'ils ne les ont jamais trouvés dans leur faible cœur. J'ai nommé Portsmouth, et l'on a vu que, depuis long-temps, et dans l'orgueil même d'une puissance que Jacques II affectoit de croire insurmontable, il songeoit bien plus à fortifier Portsmouth *du côté de la terre* que du côté de l'Océan. Mais cette ressource qu'il se préparoit dans le silence de sa raison défiante, il n'ose plus y penser. Darmouth est là, et sa flotte a félicité le Roi d'avoir proclamé un Parlement; Darmouth est donc un traître, et la flotte est rebelle; cependant Darmouth étoit vertueux et fidèle. Jacques II le reconnut trop tard, lorsque, sur le sol étranger, il reçut de Darmouth ces plaintes patriotiques et touchantes : « J'avois espéré, » écrivoit-il au Roi, « que mes respectueuses prières, jointes à vos propres réflexions, » « changeroient l'intention que Votre Majesté avoit

« manifestée, de faire partir le prince de Galles; et  
« je croyois tout-à-fait impossible qu'il pût entrer  
« dans la pensée de quiconque se sentiroit le plus  
« léger dévouement pour Votre Majesté, de lui don-  
« ner le conseil pernicieux de partir Elle-même. Ce-  
« pendant, si Votre Majesté avoit été réduite à la  
« cruelle nécessité de s'absenter ( chose qui, selon  
« moi, devoit être moralement impossible ), où pou-  
« vriez-vous, Sire, vous retirer avec plus d'honneur  
« et de sûreté que dans votre propre flotte qui, j'ose  
« le dire, auroit toujours unanimement protégé et  
« défendu votre personne sacrée contre toute vio-  
« lence que des mains profanes auroient voulu exer-  
« cer contre Elle? Mais votre décision semble avoir  
« été dictée par une telle défiance, qu'elle m'a brisé  
« le cœur..... Ma confusion est extrême, et je ne  
« puis que prier le Tout-Puissant de prendre Votre  
« Majesté sous sa protection, et de la délivrer de  
« toutes ses peines. Ce seront là non-seulement les  
« prières, mais les efforts ardents d'un cœur qui n'a  
« jamais rien désiré que votre service, et qui vous  
« restera fidèle jusqu'à la fin de sa malheureuse vie. »

On comprend sans peine que, tout préoccupé de son projet, pour lui, sa femme et son fils, depuis son départ de Salisbury, le Roi n'écoutoit ni les conseils ni les propositions de l'Ambassadeur de France. Aussi, dès le 15 décembre, Louis XIV jugeoit très-bien que Jacques II n'avoit plus de res-

sources dans le Royaume d'Angleterre, ou que, si les députés envoyés au prince d'Orange parvenoient à un arrangement quelconque, la première condition seroit de déclarer la guerre à la France. Il annonça donc formellement à Barillon, ce jour-là, qu'il ne pouvoit envoyer ni troupes ni vaisseaux. Barillon, cependant, lui avoit demandé quels conseils il devoit donner, et quelle conduite il auroit à tenir, si Jacques II quittoit l'Angleterre. Louis XIV répondit, le 20 décembre, que, dans l'incertitude où Jacques II étoit de savoir lui-même s'il resteroit à Londres, s'il courroit les hasards d'une négociation, ou s'il se retireroit en Écosse ou en Irlande, ce seroit une imprudence périlleuse que de lui donner des conseils, auxquels on ne manqueroit pas d'attribuer les funestes événements qui alloient être la suite infaillible de sa situation présente. Louis XIV se borna donc à offrir un asile honorable au prince de Galles et à la Reine, si le Roi prenoit le parti de les envoyer en France. Quant à Barillon, il devoit immédiatement quitter l'Angleterre, si Jacques II l'abandonnoit lui-même, à moins qu'il ne lui permît de le suivre en Irlande ou en Écosse. Toutefois Barillon devoit s'assurer d'un homme habile et bien intentionné pour Jacques II, afin de pouvoir entretenir par son moyen des intelligences avec les membres du futur Parlement, et soutenir le parti qui resteroit à la famille royale, dans



le nouveau Gouvernement qui sans doute alloit s'établir.

La veille du départ de Jacques II, son régiment des Gardes avoit été commandé pour l'accompagner à Uxbridge, et cet ordre sembloit confirmer l'intention qu'il avoit manifestée, de hasarder un combat. Mais le lendemain on apprit avec étonnement que, dans la nuit, il s'étoit mis dans une chaloupe, accompagné seulement de trois hommes : c'étoient sir Édouard Hales, le quartier-maître de celui-ci et un guide. Il se dirigea sur Feversham, où le vaisseau de la douane avoit été loué par un ami de Hales, pour la France.

La nouvelle de son départ fut bientôt connue à Londres; et, comme tout le peuple étoit calme depuis que l'on sembloit négocier avec le prince d'Orange, il n'y eut d'abord ni tumulte ni désordre. Le Lord Maire et les Aldermen se réunirent à l'Hôtel-de-ville, et firent mettre la milice bourgeoise sous les armes, pour maintenir l'ordre public dans un moment aussi dangereux. Quant à la garnison de Londres, les officiers se réunirent pour envoyer une députation au comte de Feversham qui étoit à Uxbridge, et le prévenir qu'ils alloient se mettre sous les ordres du prince d'Orange. Les Catholiques de leurs régiments furent immédiatement congédiés.

Le comte de Feversham étoit à Uxbridge, où se trouvoient les colonels et officiers généraux à qui

l'on avoit annoncé la prochaine arrivée du Roi, lorsqu'il reçut de la part du comte de Roze, son beau-frère, une lettre que Jacques II venoit d'écrire avant son départ. C'étoit moins une lettre au Général qu'une espèce de proclamation à l'armée. Ferversham la communiqua aux colonels, dit qu'il falloit se conformer aux intentions du Roi, les proclamer, et licencier les régiments. Son avis l'emporta, et la lettre du Roi fut publiée en ces termes :

« Les choses étant venues à cette extrémité, de  
 « m'obliger à faire sortir du Royaume la Reine et  
 « mon fils, le prince de Galles, pour empêcher  
 « qu'ils ne tombassent entre les mains de mes enne-  
 « mis (ce qui seroit arrivé, s'ils étoient restés plus  
 « long-temps), je me vois également forcé de prendre  
 « ce parti pour moi-même, et de me mettre en sù-  
 « reté, s'il est possible, dans l'espérance qu'il plaira  
 « un jour à Dieu, par sa compassion infinie, de  
 « toucher cette misérable nation en rétablissant, dans  
 « le cœur des peuples, l'honneur et la fidélité.

« Si j'avois pu compter sur toutes mes troupes,  
 « je n'aurois pas été réduit à l'extrémité où je me  
 « trouve, et j'aurois au moins tenté un combat.  
 « Mais, si je suis persuadé qu'il y a parmi vous un  
 « grand nombre de sujets fidèles et courageux, tant  
 « officiers que soldats, vous n'ignorez pas que vous-  
 « mêmes et plusieurs officiers-généraux ou autres  
 « personnes de l'armée, vous m'avez dit qu'il n'étoit

« nullement à propos de me hasarder ni de me mettre  
 « à leur tête, ni d'entreprendre à me servir d'eux  
 « pour combattre le prince d'Orange.

« Il ne me reste donc qu'à vous remercier, comme  
 « aussi tous les officiers et soldats qui se sont atta-  
 « chés à moi, et qui m'ont été fidèles. J'espère que  
 « vous me conserverez toujours la même fidélité.  
 « Comme je ne prétends pas que vous exposiez vos  
 « personnes en résistant à une armée étrangère et  
 « à une nation empoisonnée, je me flatte cependant  
 « que vos principes sont trop bien enracinés pour  
 « que vous ne repoussiez pas tout acte d'association  
 « ou autres choses pareilles. Le temps presse et  
 « m'empêche d'en dire davantage.

« JACQUES, *Roi.*

« J'ai encore à dire que, si je vous ai toujours  
 « trouvés fidèles, vous m'avez aussi trouvé bon maître,  
 « et je serai toujours le même pour vous. »

Il y a dans les infortunes royales quelque chose de vif et de touchant qui remue les cœurs, même les plus endurcis. A la lecture de ces derniers adieux d'un Roi qui annonçoit ainsi l'exil de sa femme, de son fils au berceau, et son propre exil, un cri de douleur s'éleva de tous les rangs de l'armée : officiers et soldats protestoient de leur fidélité. Les uns vouloient rester réunis et sous les armes. L'autorité du Général prévalut, et l'armée, ainsi licen-

ciée, se sépara, chacun errant à l'aventure, où le hasard pouvoit le conduire. Dans le même temps, les lords spirituels et temporels, qui se trouvoient à Londres, s'étoient réunis à l'Hôtel-de-ville, pour délibérer sur la crise effrayante de l'État. Un de leurs premiers soins fut d'écrire au comte de Feversham, pour lui représenter qu'il seroit également imprudent de licencier les troupes, et de s'exposer à l'effusion du sang par une vaine résistance à l'armée de Guillaume. Ils lui conseilloient d'envoyer recevoir les ordres du Prince.

Feversham reçut leur lettre sur le chemin d'Uxbridge à Londres, et de suite il se rendit à l'assemblée des Lords, réunis à l'Hôtel-de-Ville. « Mylords, » leur dit-il, « les Seigneurs et les Officiers qui soutiennent la cause du Roi ne doivent pas commencer par recevoir les ordres de ceux que sa Majesté a déclarés ses ennemis. Ce qu'il importe le plus de faire en ce moment, c'est de conserver le bon ordre dans cette grande ville, et de se concerter sur tout ce qui peut y contribuer. » Plusieurs Lords soutinrent cet avis, et l'on résolut d'attendre jusqu'au lendemain pour délibérer sur les mesures qu'il conviendrait de prendre, par rapport au gouvernement de l'État.

Le calme cependant régnoit dans la ville; mais il ne falloit qu'une étincelle pour embraser tous ces éléments de combustion. Ce fut d'une main restée

long-temps inconnue qu'elle partit. D'abord une proclamation<sup>1</sup> fut remise au Lord Maire, sous le nom supposé du prince d'Orange; elle fut également répandue dans la ville. On y faisoit dire au Prince : « Qu'il n'accorderoit point de quartier à ces hommes « exécrables qui ont tout remué pour renverser la « Religion protestante; qu'il traiteroit comme voleurs « et assassins tous les Papistes qui seroient trouvés « avec des armes sur leurs personnes ou dans leurs « maisons; que tous ceux qui assisteroient les Pa- « pistes, qui marcheroient sous leur commandement « ou qui obéiroient à leurs ordres, seroient traités « comme ennemis des lois et de la patrie. » On ajoutoit à ces menaces l'avis qu'un rassemblement extraordinaire de Papistes armés s'étoit formé autour de Londres et de Westminster, pour porter le fer et le feu dans ces deux villes, en attendant les troupes françoises, qui devoient commencer sur l'Angleterre le projet conçu, depuis tant d'années, d'extirper de l'Europe entière la Religion protestante. La conclusion de cette proclamation incendiaire étoit une réquisition aux Magistrats d'arrêter et de désarmer les Papistes. En d'autres termes, c'étoit un appel aux passions les plus puissantes sur une multitude grossière, la peur et la haine, pour le massacre universel des Catholiques.

---

<sup>1</sup> Elle est attribuée à Spèke, auteur d'une *Histoire secrète de l'heureuse Révolution*.

Cette fausse proclamation, qui fut promptement désavouée, se trouvoit déjà répandue dans les provinces : mais à Londres, le Lord Maire, qui l'avoit reçue d'une main inconnue, en présence de deux témoins, eut beaucoup de peine à se débarrasser des instances de quelques magistrats subalternes, qui requéroient son assistance pour la faire exécuter. Cependant, lorsqu'on eut appris à Londres que l'armée royale venoit d'être licenciée à Uxbridge par le comte de Feversham, la terreur s'accrut insensiblement, et s'agrandit surtout au milieu des ténèbres de la nuit. Tout à coup, et sur les deux heures du matin, le peuple se réveille à ces cris lugubres : *Aux armes! les Irlandois!* Tout se lève en tumulte; la ville est soudainement illuminée; les milices prennent les armes; dans chaque quartier l'on se raconte avec horreur et tremblement que le quartier voisin est en proie au massacre et à l'incendie. Les mêmes bruits, les mêmes scènes de frayeur se répètent dans toutes les villes, dans tous les villages de l'Angleterre, et même dans une partie de l'Écosse. Partout des armées d'Irlandois, sorties du sein de la terre sans doute, couvrent le sol britannique de sang et de ruines. Les malheureux Irlandois cependant, qui venoient d'être licenciés et abandonnés sur une terre ennemie, erroient comme des ombres fugitives, craignant de recevoir la mort en demandant un morceau de pain.

Lorsque la lumière eut dissipé ces lugubres fan-

tômes, la populace déchaînée eut son tour, et se précipita sur les Chapelles catholiques, sans respecter même celles des Ambassadeurs dont les Souverains favorisoient le prince d'Orange. Ainsi, après avoir brûlé, en feu de joie, les ornements, le mobilier et la charpente de la chapelle et de la maison des Récollets sur la place de Lincolns-Inn-Fields, elle se porta immédiatement à l'hôtel du Ministre d'Espagne. Là étoient accumulés, comme dans un asyle inviolable, tous les ornements de la Chapelle royale, avec les effets les plus précieux des Catholiques : tout fut livré au pillage, et ce que l'Ambassadeur y regretta le plus, ce fut une bibliothèque enrichie de rares manuscrits. Il en fut ainsi de l'hôtel de Florence. Le Résident de Venise et l'Ambassadeur de France eurent plus de bonheur ou de présence d'esprit ; car ils obtinrent sur-le-champ une garde. Les autres Chapelles catholiques de Londres furent démolies ou brûlées. L'Église et les chambres des Religieux Bénédictins qui logeoient au palais de Saint-James furent également pillées, mais ce fut par les gardes, et sans bruit. Les mêmes scènes se répétèrent dans quelques provinces, et particulièrement dans le midi de l'Angleterre. « Mais il faut le dire à l'honneur de « la nation angloise, » dit le Roi ;<sup>1</sup> « malgré son caractère turbulent et factieux, elle n'est pas d'une

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 381.

« humeur sanguinaire; et l'on n'a pas pu citer un  
 « seul Catholique, ni même un seul Irlandois, qui  
 « ait perdu la vie, par suite de cette invention mali-  
 « cieuse et barbare. » Cette réflexion patriotique d'un  
 Roi si malheureux pénètre le cœur, et montre bien  
 ce qu'il eût été sur le trône, s'il eût cédé à d'autres  
 conseils. Un jour, il dira encore avec fierté : *Ce sont*  
*les Anglois!* lors même qu'ils détruiront la flotte qui  
 le ramenoit en Angleterre.

L'auteur secret de ce tumulte et de la proclama-  
 tion qui l'avoit préparé ne fut pas connu alors. Le  
 parti du prince d'Orange l'a constamment désavoué;  
 « et ce seroit une grande témérité, » continue le Roi  
 dans son *Mémoire*, « que de vouloir en accuser qui  
 « que ce soit. » Mais l'impulsion à l'anarchie étoit  
 donnée. L'exercice de la souveraineté ne se trouvoit  
 nulle part; et s'il restoit à l'Hôtel-de-Ville comme  
 une sorte de foyer d'autorité publique, les amis se-  
 crets ou avoués du Roi étoient sans force pour dé-  
 fendre les droits d'un trône laissé vacant devant celui  
 qui brûloit d'y monter. Les trois Commissaires né-  
 gociateurs étoient rentrés à Londres le jour même  
 que le Roi s'étoit évadé. Ils montrèrent quelque  
 surprise d'un parti aussi désespéré. Ils croyoient ou  
 feignoient de croire à la possibilité d'un arrangement;  
 ils l'avoient mandé au Roi; ils avoient enfin obtenu  
 ce que le Roi leur avoit le plus vivement recommandé:  
 que le prince d'Orange s'arrêteroit à quarante milles



de Londres. Ils avoient obtenu davantage : qu'il ne passeroit pas cette limite avant le 23. Mais maintenant que ni le Roi, ni la Reine, ni l'héritier présomptif ne sont en Angleterre, à qui appartient, même légalement, la régence provisoire de l'État? Celui qui seul a le droit de s'en investir en a aussi la puissance et la volonté. Aucune force humaine ne pouvoit plus empêcher de déférer au prince d'Orange ce qu'il eût saisi lui-même. Aussi les Lords réunis à l'Hôtel-de-Ville publièrent une déclaration en ces termes :

« Le monde ne peut douter que, dans les grandes et  
 « dangereuses conjonctures où se trouve le Royaume,  
 « nous ne nous prononcions de tout notre cœur et  
 « avec zèle pour la Religion protestante, les lois du  
 « pays, les libertés et les propriétés des sujets.

« Nous espérions avec justice que, le Roi ayant fait  
 « expédier sa proclamation et les lettres circulaires  
 « pour un Parlement libre, nous aurions pu demeurer  
 « en assurance dans l'attente de cette assemblée :  
 « mais Sa Majesté s'étant absentée (comme nous l'ap-  
 « préhendons), avec le dessein de sortir du Royaume,  
 « par les conseils pernicieux de personnes malinten-  
 « tionnées pour notre nation et notre Religion, nous  
 « ne pouvons, sans manquer à notre devoir, demeurer  
 « dans le silence, sous ces calamités où le Conseil  
 « *papistique*, qui a prévalu si long-temps, a plongé  
 « ces Royaumes.

« C'est pourquoi nous délibérons unanimement de  
« nous joindre à Son Altesse le prince d'Orange, qui,  
« par sa grande affection pour ces Royaumes, par  
« une si considérable dépense et par tant de périls  
« pour sa propre personne, a entrepris de procurer  
« un Parlement libre, et de nous délivrer des dan-  
« gers imminents de la Papauté et de l'esclavage, avec  
« le moins d'effusion de sang chrétien qu'il a été pos-  
« sible ;

« Et nous déclarons, par ces présentes, que nous  
« assisterons de tout notre pouvoir Son Altesse, pour  
« obtenir en toute diligence un tel Parlement, par  
« lequel nos lois, nos libertés et propriétés seront  
« assurées, en particulier l'Église anglicane, avec une  
« liberté convenable aux Non-Conformistes protes-  
« tants ; et pour qu'en général la Religion protestante  
« et ses intérêts soient maintenus et avancés, à la  
« gloire de Dieu, au bonheur du Gouvernement éta-  
« bli dans ces Royaumes, et à l'avantage des Princes  
« et États de la chrétienté qui s'y trouvent inté-  
« ressés.

« Cependant nous tâcherons de conserver, autant  
« qu'il nous sera possible, la paix et la tranquillité  
« de ces deux grandes et populeuses villes de Londres  
« et Westminster et lieux adjacents, en prenant soin  
« de désarmer tous les Papistes, et de s'assurer de  
« tous les Jésuites et Prêtres romains qui s'y trou-  
« veront ;

« Et s'il se trouve encore quelque autre chose de  
« nécessaire à l'avancement des généreuses intentions  
« de Son Altesse pour le bien public, nous serons  
« prêts à le faire, suivant les occasions qui s'en pré-  
« senteront. »

Cette pièce a pour date le 21 décembre, jour où l'on apprit le départ du Roi. Ainsi elle contrarie, par cette date précise, l'assertion de l'Ambassadeur de France, qui, dans sa lettre du 22 à Louis XIV, dit positivement : « Beaucoup de Mylords furent de  
« l'avis du comte de Feversham, et résolurent d'at-  
« tendre aujourd'hui pour délibérer ce qui se doit  
« faire, dans une occasion si extraordinaire et qui a  
« si peu d'exemples. » Barillon d'ailleurs, à cette date du 22, ne parle pas de cette déclaration, qui n'aurait pu lui être inconnue; il dit, au contraire, que le Maire de Londres prétend avoir toute l'autorité, pendant l'absence du Roi, jusqu'à ce qu'il y ait un Gouvernement établi.

En effet, la date véritable de cette déclaration n'est pas sans importance. Le départ du Roi venoit de déconcerter subitement les espérances des Torys d'Église, qui, très mécontents du gouvernement de Jacques II, vouloient cependant moins encore le précipiter du trône que relever les libertés de leur patrie. Cet esprit se manifesta progressivement jusqu'à la fin, et l'on verra bientôt quels obstacles y trouva le prince d'Orange, quoique si prodigieuse-

ment favorisé par l'absence ou plutôt la désertion du Roi. Les nuances de ce sentiment vont se manifester peu à peu, et ce n'est pas sans dessein qu'on s'attache ici à les faire remarquer. On y verra quelles ressources admirables, inespérées, le Roi pouvoit encore y trouver, s'il eût porté un cœur aussi grand que ses infortunes. Mais l'adversité n'agrandit que les grandes ames.

Il est presque certain que ce fut seulement le 22, et non pas le 21, que fut arrêtée la déclaration des Lords réunis à l'Hôtel-de-ville. Ce jour-là, 22, l'anarchie levoit sa tête effrayante à la lueur des incendies. La nécessité devenoit la loi suprême, et le mot d'*unanimité*, qui se trouve dans la déclaration, atteste que cette nécessité fut reconnue même des lords fidèles au Roi. Ce qui est dit ensuite des Papistes à désarmer, des Jésuites à saisir, et de l'ascendant du *Conseil papistique* sur le Roi, montre évidemment que la délibération n'étoit pas de la veille. L'ordre de l'imprimer et de la publier n'est que du 22, et ce fut encore le 22 que le comte de Pembroke, le vicomte de Veymouth, l'Évêque d'Ely et le lord Culpeper furent députés pour la porter au Prince. La date du 21 pouvoit empêcher que Guillaume ne répétât aux Lords de l'Hôtel-de-ville ce qu'il avoit dit à la noblesse du pays d'Exeter : *Il est bien tard*; mais les torches incendiaires du 22 légitimoient ce qui eût été criminel pour les uns et im-

prudent pour les autres, le 21, quand on ignoroit encore où étoit le Roi, s'il étoit à Portsmouth, ou s'il se rendoit en Irlande.

On parloit cependant, malgré la députation au prince d'Orange, d'envoyer aussi une députation au Roi, pour le presser de revenir, lorsque, dans la matinée du 23, on apprend que le malheureux Prince est arrêté à Feversham. Cette première nouvelle, d'abord sans consistance, est bientôt confirmée par un courrier des magistrats de Cantorbéry. Les Lords et le Conseil Privé se réunissent. Quoiqu'on attendît le prince d'Orange pour le lendemain à Windsor, ils envoient sur-le-champ au Roi les officiers de sa maison, le régiments des grenadiers à cheval, et quarante hommes de chaque compagnie du régiment des gardes. L'ordre donné pour ces troupes portoit : *Le comte de Feversham les commandera et se rendra auprès du Roi.*

L'embarras des Lords et du Conseil Privé s'exprime naturellement par les termes laconiques de cet ordre. Les uns ne vouloient ni violer la Majesté Royale, ni attenter à la liberté personnelle du Roi; les autres craignoient de déplaire au prince d'Orange, soit en le laissant échapper, soit en le laissant revenir; tous se réunirent sur le texte formel de la loi qui déclare que c'est haute trahison d'arrêter le Roi et de lui faire la moindre violence. L'ordre donné au comte de Feversham ne lui pres-

crivoit donc rien de particulier, si le Roi persistoit à partir, ou se décidoit à revenir.

Mais le comte de Feversham ne vouloit pas s'exposer à n'être que le chef apparent des gardes d'un Roi captif. Il exigea des instructions plus précises, et un nouvel ordre lui fut délivré de *faire ce que le Roi lui commanderoit*, et de réprimer toute violence ou contrainte sur la personne de Sa Majesté. Cependant ce nouvel ordre ne portoit pas formellement de laisser sortir le Roi du Royaume. Les Lords et le Conseil ne crurent devoir ni le permettre ni le défendre, craignant également que la contrainte sur ce point ne fût crime de haute trahison contre Sa Majesté, et que leur consentement ne fût imputé à crime de haute trahison contre le pays. Triste et déplorable situation d'un peuple, où une telle distinction devient inévitable!

La ville de Londres se trouvoit toujours agitée. Les apprentis commettoient de grands désordres; et, pour comble de misères, des bandes de soldats licenciés se joignoient à la plus vile populace pour le pillage des Catholiques, malgré la contenance ferme des milices bourgeoises. Dans la nuit du 22 au 23, l'hôtel de l'ambassadeur de France fut attaqué deux fois, et deux fois les assiégeants furent repoussés par la force des armes. Ces désordres faisoient désirer la prompte arrivée du prince d'Orange. Les hommes sages cependant craignoient que ce Prince ne vou-

lût se servir de la multitude pour appuyer ses propres desseins. Dans cette confusion, le lord chancelier Jefferyes, que l'on avoit cru embarqué avec le Roi, fut trouvé déguisé en matelot dans Wapping, qui est le quartier des marins. Il fut conduit, au milieu des clameurs de la multitude, chez le Lord Maire. A l'aspect de cet homme, naguère si redoutable et dont le nom seul inspiroit la terreur, le Maire fut si frappé, soit de frayeur encore, soit de surprise de ces terribles vicissitudes, qu'il resta immobile et tomba comme foudroyé. Il mourut peu de jours après. Le Chancelier fut envoyé à la Tour. William Penn fut également arrêté et conduit au Conseil Privé, qui le mit en liberté sous la caution du lord Brandon.

Lorsque l'on goûtoit ainsi les prémices de l'anarchie, un sentiment presque universel de compassion et de respect se réveilla dans les cœurs sur les infortunes du Roi. Le premier feu de la haine, ou de ce que l'on croit de la haine, étant passé, de plus nobles sentiments commencèrent à prévaloir. On attendoit le prince d'Orange; mais comme on le voyoit déjà vainqueur, c'étoit déjà contre lui que se tournoit cette humeur chagrine, cette opposition si naturelle aux Anglois contre la puissance, quel que soit son nom. Déjà on se demandoit comment un Parlement seroit légitime dans l'absence du Roi. Quand on apprit que Jacques II étoit retenu à Fe-

versham, on s'en réjouit, parce que le prince d'Orange en seroit fâché lui-même, et que dans tous les cas il seroit forcé de garder plus de modération. Il est certain que les Anglois avoient adopté avec enthousiasme la pétition d'un Parlement libre, comme un double moyen de mettre un frein à l'ambition du Prince et de rétablir les libertés du pays; mais pour cela, il falloit la présence du Roi, qui seul pouvoit imposer le sceau de la loi aux actes du Parlement. Quant aux partisans du prince d'Orange, ils ne cessoient de répéter : Que si Sa Majesté ne se fût pas retirée, les affaires se seroient conciliées. Mais le Roi, par son éloignement, disoient-ils, prouvoit à la nation qu'il se défioit d'elle et qu'il ne vouloit aucun traité. Les Royalistes répondoient à ces récriminations par l'exemple de Charles I<sup>er</sup>.

Cependant toutes les personnes qui se rendoient à Feversham, auprès du Roi, disoient hautement qu'elles feroient tous leurs efforts pour l'empêcher de partir une seconde fois. Elles devoient lui représenter le danger d'être encore arrêté, soit par les vaisseaux de la flotte, soit par le peuple de la campagne. D'autres, et en grand nombre, lui écrivirent que sa personne seroit en sûreté à Londres, et que le peuple témoignoit tout à la fois de la douleur et de la compassion.

« La malheureuse condition de ce Prince, » dit



Barillon, « excite les larmes de beaucoup de gens.  
« Il est certain que le peuple de Londres témoigne  
« le plaindre. Mais ceux qui lui donneront le conseil  
« de revenir seront bien hardis. Mylord Godolphin  
« ne l'a pas voulu faire. Il a dit seulement à mylord  
« Feversham qu'il croyoit que sa personne seroit en  
« sûreté; que même, à son avis, M. le prince d'O-  
« range auroit exécuté les conditions apportées par  
« les commissaires, si le Roi, au lieu de partir, les  
« avoit acceptées. »

On dit <sup>1</sup> qu'après le départ de la Reine, le marquis d'Halifax avoit déterminé Jacques II à partir lui-même, en l'informant, par une dépêche secrète, que le prince d'Orange en vouloit à sa vie. Mais cette assertion est contrariée par toutes les circonstances connues de cet événement. Jacques II n'en parle pas dans ses Mémoires; et l'on a vu que dès sa retraite de Salisbury à Andover, il avoit donné ses ordres particuliers à mylord Dower, pour que le prince de Galles fût transporté de Portsmouth en France, tandis que les mêmes préparatifs se faisoient à Londres pour la Reine. L'opposition du lord Darmouth ayant suspendu le départ du prince de Galles, Jacques II fit revenir son fils à Londres, d'où cet enfant, arrivé à White-Hall dans la soirée du 18 décembre, fut embarqué dès la nuit du 19

---

<sup>1</sup> Mém. de d'Alrymple.

au 20. Enfin, le Roi disparut lui-même dans la nuit du 20 au 21. Tous ces faits successifs prouvent que le Roi étoit déterminé pour lui autant que pour sa famille. On l'entendoit souvent répéter cette parole de son père : qu'il n'y a pas loin de la prison d'un Prince au tombeau. Cependant, quand il se fut bien assuré du départ de la Reine et de son fils, il avoit annoncé la résolution d'aller combattre, et donné ses ordres pour l'assemblée du Conseil au lendemain. Même lorsqu'il se retira le soir dans son appartement, il dit avec un air de satisfaction au lord Mulgrave, Chambellan, que les Commissaires lui avoient envoyé d'Hungerfold des nouvelles favorables ; mais le lord Mulgrave, qui aperçut de l'affectation, secoua la tête, s'inclina et se retira en silence, d'un air consterné. Aussitôt après, Jacques II avertit le P. Piter et le comte de Melford de pourvoir à leur sûreté, oubliant ou dédaignant de donner le même conseil au lord Chancelier Jefferyes ; cependant il prit le Grand Sceau pour l'emporter avec lui, brûla les ordres donnés pour la convocation du Parlement, mit en sûreté ses Mémoires, qu'il rédigeoit exactement depuis sa plus tendre jeunesse ; et sur les trois heures du matin, sortit secrètement de Withehall, accompagné du chevalier Édouard Hales et de deux domestiques. Un bateau les attendoit avec deux rameurs. En traversant la rivière il y jeta le Grand Sceau, il trouva de l'autre

côté un carrosse de louage, et bientôt après des chevaux préparés pour le conduire à une terre du chevalier Hales, dans le pays de Kent, sur le bord de la mer. De là il monta un petit bâtiment qui l'attendoit, mais le mauvais temps ne lui permit pas de mettre à la voile; et comme son vaisseau manquoit de lest, il fut obligé de rester sur la côte. Cependant, comme l'inquiétude populaire étoit universelle, plusieurs pêcheurs, qui se tenoient là pour empêcher l'évasion des prêtres et des Catholiques, s'emparèrent du chevalier Hales qu'ils reconnurent aussitôt, et des personnes qui l'accompagnoient. Ils les menèrent à Feversham, situé à deux milles de là. Jacques II et Labadie, son valet de chambre, se tenoient debout devant le chevalier, que l'on croyoit leur maître. Mais dans ce concours nombreux des gens qui entroient dans l'hôtellerie où ils furent déposés, un homme qui reconnut le Roi, se mit à genoux devant Sa Majesté, en pleurant. « Puis-  
« que vous me connoissez, » lui dit le Roi, en le relevant les larmes aux yeux, « faites en sorte que l'on  
« me traite convenablement. » Tout ce qui étoit là tombe, saisi d'étonnement et de respect, aux genoux du malheureux Prince. La foule se grossit et prodigue les mêmes démonstrations de fidélité. Cependant on met des gardes à l'hôtellerie; des courriers sont envoyés à Cantorbéry, et la nouvelle de l'arrestation du Roi parvient rapidement à Lon-

dres. Le prince d'Orange en fut également informé par un courrier que lui envoya sur-le-champ un gentilhomme du pays.

Le comte de Feversham arriva auprès du Roi le samedi matin 24 décembre. Il avoit laissé ses gardes à Sittinburn, où le Roi se rendit avec lui, en se faisant accompagner de deux compagnies de la milice de Feversham. De Sittinburn, où Jacques II trouva effectivement ses gardes, il congédia les deux compagnies de milice, et dans le même jour se rendit à Rochester. De là il envoya le comte de Feversham au prince d'Orange, avec une lettre de créance. Il mandoit au Prince qu'il désiroit conférer avec lui, le surlendemain, à Londres, et qu'il y feroit préparer le palais de Saint-James pour l'y recevoir.

Le Roi songeoit cependant à s'évader encore. Il en fit l'aveu à l'Ambassadeur de France; mais il n'osa pas s'y hasarder. Il prit donc la route de Londres, où il arriva le 26.

« On ne peut exprimer, » dit-il <sup>1</sup> dans ses Mémoires, « les acclamations générales et la joie que le peuple exprima au retour de Sa Majesté. » Le comte de Clarendon avoue lui-même que sa marche ressembloit à un triomphe. « Le peuple, » dit Barrillon, « fit beaucoup d'acclamations, et la foule étoit grande dans les rues et à White-hall. » Ce moment

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 386.

de bonheur ne dura pas long-temps. Le Roi étoit à peine entré à White-hall, que le comte de Roye lui apprit l'arrestation du comte de Feversham par le prince d'Orange : triste présage des événements qui vont se précipiter.

Lorsque ce prince eut d'abord appris le départ de Jacques II, il sut contenir l'expression de sa joie sous les dehors d'un calme froid et sévère. Il ne hâta point la marche de son armée, certain maintenant qu'il lui étoit inutile de paroître usurper à force ouverte ce que la nécessité même alloit lui offrir. En effet, la déclaration des Lords réunis à l'Hôtel de Ville lui fut portée à Henley. Il y reçut également une adresse du Lord Maire et des Aldermen, qui le prioient de venir à Londres et d'y protéger la paix publique. D'un autre côté, les Officiers supérieurs de l'armée lui écrivoient de White-hall qu'ils se prêteroient aux mesures nécessaires pour le rétablissement de l'ordre dans la ville de Londres. Sur-le-champ il publia un édit qui ordonnoit aux différents Officiers d'assembler les régiments, de les placer dans des quartiers convenables, et de les maintenir sous les lois de la discipline militaire.

Arrivé à Windsor, il y apprit l'arrestation de Jacques II à Feversham; et, quoique habitué dès son enfance à maîtriser tous ses mouvements, il ne put retenir l'expression amère de sa surprise ou plutôt de son mécontentement, contre le zèle indiscret de

ceux qui avoient retenu le Roi. Cependant, le comte de Feversham lui apporte la lettre dont il étoit chargé : Guillaume le fait arrêter, donnant pour prétexte qu'il étoit venu sans passe-port, contre les lois de la guerre. Néanmoins il répond à la lettre du Roi, et lui envoie la sienne par le comte de Zulestein. Il invitoit S. M. par cette lettre, à ne pas s'approcher de Londres plus près que Rochester. C'étoit le lui ordonner. Mais le Roi étoit déjà parti de Rochester. Zulestein retourna prendre de nouveaux ordres à Windsor.

Étonné de l'aspect nouveau que sembloient prendre les affaires, et de la résolution que les Lords de l'Hôtel de Ville avoient prise, sans le consulter, pour le retour de Sa Majesté, le prince d'Orange réunit en Conseil les plus distingués des Anglois qui se trouvoient auprès de lui, et demanda leur avis. Il connoissoit assez le cœur humain pour être bien assuré que ceux qui l'avoient appelé, ou qui s'étoient rendus à son armée, ne lui conseilleroient pas de transaction; et si la nécessité des conjonctures présentes imposoit à son ambition un parti tout à-la-fois dur et décisif, il n'étoit pas fâché d'en laisser l'odieux sur les sujets infidèles du Roi, et de s'attribuer à lui-même la générosité sur les rigueurs inutiles. De graves questions en effet s'agitèrent. Il fut convenu d'abord que le Prince ne pouvoit plus traiter avec un Roi qui, au milieu même des négoc-

ciations ouvertes en son nom, avoit par sa fuite exposé l'Angleterre à tous les désordres de l'anarchie. Ce point réglé sans contestation, il fut également reconnu que le Roi ne pouvoit être à Witthall si le Prince étoit à Saint-James. Deux Gardes et deux Cours opposées se trouveroient-elles, si près l'une de l'autre, sans péril ou sans tumulte? D'ailleurs, la voix secrète de la conscience disoit à tous que la multitude, qui cède si facilement à la vivacité des sentiments naturels, ne verroit pas sans émotion un Roi, un père, bravé, assiégé même jusque dans ses foyers domestiques, par un Prince qui étoit tout à-la-fois son gendre et son neveu. Mais que faire du Roi? « Plusieurs, » dit le docteur Burnet qu'il faut en croire, « *parloient d'un mauvais parti, de l'enfermer au moins, en attendant* » que l'on fût assuré de l'Irlande et que le Gouvernement fût rétabli en Angleterre. » Burnet dit aussi, « que le comte de Clarendon appuya la proposition de le reléguer à Breda. » Mais Burnet, très-prévenu contre Clarendon, l'accuse injustement. Le comte, rigoureux Protestant, ne pardonnoit pas au Roi son beau-frère de s'être rendu Catholique, et d'avoir voulu livrer les libertés du pays aux Catholiques. Mais il ne vouloit ni que le Roi fût renversé, ni que l'Angleterre fût opprimée. Il prouva dans la suite ses véritables sentiments, pendant l'exil de Jacques II, en lui offrant son intervention auprès

des Anglicans pour son retour en Angleterre. Ainsi, bien loin de vouloir que Jacques II fût relégué à Breda, Clarendon insista contre le marquis d'Halifax pour que Sa Majesté fût libre de se retirer au moins dans une de ses maisons royales, en province. Halifax l'emporta et fit décider que le Roi seroit prié de se retirer dans un château appartenant à la duchesse de Lauderdale. Halifax, qui venoit de faire prendre cette résolution, demanda qu'elle fût notifiée à Jacques II par le comte de Solmes, qui commandoit les Gardes hollandoises. « Avec votre permission, » répliqua vivement le prince d'Orange, « cette décision est de vous, elle sera portée au Roi par vous. » Et sans attendre de réponse, il chargea de ce dur message les lords De la Mère, Shrewsbury et Halifax.

Guillaume avoit assez d'élévation dans le cœur ou dans le caractère, pour sentir l'indignité du rôle que jouoit ici le marquis d'Halifax ; Halifax, qui avoit été Ministre du Roi, et qui naguère étoit venu négocier la paix au nom du Roi. Ce fut le prince d'Orange qui, dans cette délibération, écarta les conseils violents. « Les motifs qui m'ont amené ici, » disoit-il, « m'autorisent assez, sans doute, à faire une guerre ouverte au Roi, et je ne risque rien ; mais je suis certain que la princesse d'Orange ne souffrira jamais que l'on attente à la liberté de son père. D'ailleurs un Parlement n'y trouveroit-il rien à dire ? »



C'est dans cette disposition des choses que le comte de Zulestein arriva auprès de Jacques II, à White-hall, avec la lettre du prince d'Orange, qu'il n'avoit pu lui remettre à Rochester. Zulestein fut long-temps enfermé avec lui dans son cabinet. Lui ayant dit que le prince d'Orange ne pouvoit paroître à Londres qu'avec des troupes assez nombreuses pour garantir sa personne : « Il peut en amener, » répondit Jacques II, « autant qu'il voudra. Je n'aurai même que « celles qu'il jugera à propos ; ou plutôt, n'étant pas « assuré des miennes, j'aime autant n'en point avoir. » Et de suite il donna l'ordre au lord Craven, qui commandoit les Gardes, de mettre Saint-James à la disposition du prince d'Orange, et de préparer le logement des troupes hollandoises. Tel est le rapport de Barillon. Le Roi témoigna cependant fort vivement au comte de Zulestein sa surprise de l'arrestation du lord Feversham, arrestation qui violoit tout à-la-fois le droit des gens et les lois les plus simples de la nature.

Après cette pénible conférence, le Roi tint sa Cour, comme à l'ordinaire. La foule y étoit considérable. Mais on n'y distinguoit aucun des Seigneurs attachés au parti d'Orange. Quelques Ministres étrangers s'y présentèrent. Le Roi tint aussi un Conseil et soupa en public. Le lendemain il assista au service divin, où se trouvèrent beaucoup de Catholiques.

Cependant, après le souper, il avoit eu avec l'ambassadeur de France une conversation qui mérite d'être citée. « Toute l'Angleterre, » lui dit-il, « est en armes, et  
 « dans chaque bourg ou village on arrête toute per-  
 « sonne qui passe inconnue. A Douvres, un pêcheur  
 « s'est emparé du château; il y commande comme fai-  
 « soit Maz-Aniello à Naples. » Parlant ensuite de l'état  
 des affaires, « Le prince d'Orange, » dit-il, « auroit  
 « mieux aimé que je fusse parti, et va se trouver  
 « fort embarrassé sur la forme de Gouvernement à  
 « établir. La séance d'un Parlement ne peut être lé-  
 « gitime sans les mandements scellés du Grand-Sceau,  
 « et il n'en a été expédié que pour quinze Comtés.  
 « Les autres sont brûlés; le Grand-Sceau *ne se trouve*  
 « *plus*. Le Chancelier me l'avoit remis huit jours  
 « avant mon départ. On n'en peut faire un autre  
 « sans moi. Tout cela formera des difficultés et des  
 « incidents qui me donneront lieu de prendre un  
 « parti convenable... » « Je vois, » ajoute Barillon,  
 « qu'il est encore résolu de chercher les moyens de se  
 « sauver : il en avoit l'intention à Rochester. Il ne  
 « se fie pas aux acclamations d'hier et à quelques  
 « feux de joie allumés dans la ville... Il m'a fait de  
 « nouvelles protestations de ne se laisser engager  
 « à rien contre Votre Majesté. »

Dès le lendemain, les troupes du prince d'Orange étoient en marche sur Londres, et celles du Roi se retiroient dans des quartiers séparés. Jacques II ap-

prenoit aussi que la flotte, sur la nouvelle de son départ, avoit envoyé sa soumission à Guillaume, et que le duc de Tyrconnel avoit été arrêté en Irlande. Cette dernière nouvelle étoit fausse. Tyrconnel, au contraire, prenoit les mesures les plus énergiques pour conserver l'Irlande au Roi, ou du moins pour la rendre absolument indépendante de l'Angleterre, si le Roi n'y vouloit pas chercher un asyle. Mais une ressource honorable restoit encore. Le duc de Berwik étoit allé, dès le 21, à Portsmouth, dont il étoit toujours le maître; et apprenant le retour de Jacques II à Londres, il lui envoya demander ses ordres sur le parti qu'il devoit prendre. « Mais, » ajoute Barillon, « l'on n'est pas en état ici de lui « en donner d'autres que de recevoir ceux de M. le « prince d'Orange. »

Guillaume étoit resté à Sion, qui se trouve à dix milles de Londres; et selon ce qui avoit été convenu entre le Roi et le comte de Zulestein, quatre bataillons des Gardes hollandoises vinrent occuper Saint-James le 28, et relever les Gardes angloises qui en sortirent sur les neuf heures du soir. Mais, ce que le Roi ignoroit encore, ces troupes avoient d'autres ordres; et déjà leur approche avoit jeté dans la ville de Londres une terreur universelle. Cette ville tient surtout à son privilège de ne jamais loger les gens de guerre; et l'approche nocturne des troupes étrangères ne lui causa pas moins de frayeur que

la fausse alarme qu'elle venoit de subir au sujet des Irlandois. Le désordre qui en résulta détermina le comte de Solmes à se rendre à Londres, pour prévenir le lord Craven et lui communiquer les ordres qu'il avoit d'occuper non-seulement Saint - James, mais encore White-hall. D'un autre côté, les lords Delamère, Shrewsbury et Halifax, qui devoient notifier au Roi la résolution prise dans le Conseil du prince d'Orange, n'avoient pas encore paru. Mais le lord Craven sentit son vieux sang bouillonner dans ses veines, en apprenant que des étrangers se proposoient de forcer la Garde angloise d'un Roi d'Angleterre. Craven, qui jadis avoit illustré son courage dans la peste de Londres, en restant infatigable parmi le petit nombre de ceux qui s'étoient dévoués au salut du peuple dans cette grande calamité, répondit fièrement au comte de Solmes qu'il défendrait le palais de son Roi. Alors trois des quatre bataillons déjà maîtres de Saint-James s'avancent dans le parc, en ordre de bataille, et marchent sur White-hall. Le Roi étoit sur le point de se mettre au lit, quand il fut averti par mylord Craven. D'abord il n'en vouloit rien croire, se persuadant qu'il s'agissoit uniquement de Saint-James. Il mande le comte de Solmes, qui lui montre les ordres du prince d'Orange. Après quelques tentatives inutiles auprès du Comte, le Roi finit par donner l'ordre au lord Craven de ne faire aucune résistance. Craven obéit,

la mort dans le cœur; mais il lui fallut répéter à ses Gardes les ordres du Roi. Ce fut d'abord un sourd murmure et bientôt une explosion de courroux. Au second commandement, ils se retirent lentement et retournent souvent la tête vers l'ennemi.

Le Roi s'étoit résigné à tous les outrages. Il se met au lit, malgré les observations de ses serviteurs. « Vous n'avez plus, » lui disoient-ils, « que des Gardes hollandaises. » — « Qu'importe! » répondit le Roi. « Entre ces Gardes et les miens, je serois peut-être embarrassé de choisir <sup>1</sup>. » C'est ainsi qu'une fatale défiance avoit perdu un Prince naturellement courageux; quand il parloit ainsi, Craven et les Gardes étoient indignés de ne pas combattre.

Malgré cette violente scène, le Roi venoit de s'endormir profondément, lorsqu'à une heure de la nuit se présentèrent à son appartement les trois Commissaires du prince d'Orange, les lords Delamère, Shrewsbury et Halifax. Le comte de Middleton, qui couchoit dans la chambre du Roi, ne put obtenir d'eux le moindre délai. Ce qu'ils avoient à communiquer, dirent-ils, ne pouvoit permettre aucun retard. Middleton, pour éveiller le Roi, se met à genoux et parle assez haut à l'oreille de Sa Majesté. « Qu'y a-t-il? » dit Jacques II, reveillé en sursaut.

---

<sup>1</sup> Mém. du Roi, tom. III, p. 390.

Et prévenu sur-le-champ, il donne l'ordre d'introduire les trois Envoyés.

Ceux-ci lui remirent simplement la lettre du prince d'Orange qui leur servoit de commission. Elle étoit conçue en ces termes :

« Nous vous prions, mylord marquis d'Halifax,  
« comte de Shrewsbury et mylord Delamère, de  
« dire au Roi que l'on juge convenable, pour la  
« plus grande tranquillité de la ville, et pour la plus  
« grande sûreté de sa personne, qu'il se transporte  
« à Ham, où il sera accompagné de ses Gardes, qui  
« le défendront de toute insulte. Donné à Windsor,  
« le 17—27 décembre 1688.

W. PRINCE D'ORANGE. »

Dans cette pénible entrevue où le Roi recevoit ainsi des ordres si durs par l'organe de ses propres sujets, le marquis d'Halifax eut moins d'égards pour la majesté déchuë que le lord Delamère, à qui Jacques II avoit fait subir des persécutions assez vives, surtout dans l'affaire où périrent les trois hommes les plus illustres de l'Angleterre, Essex, Russel et Sidney. Mais cette différence de procédés s'explique par la différence des caractères. Halifax, plus ambitieux d'honneurs que jaloux de la liberté, se précipitoit au-devant de la fortune. Delamère écoutoit moins ses ressentiments que les intérêts de son pays qu'il n'entendoit sacrifier ni à Jacques II, ni au prince d'Orange. Ce fut donc le marquis d'Halifax

qui insista surtout pour que le Roi sortît de Whitehall avant dix heures du matin. Jacques II témoigna vainement sa répugnance pour le château de Ham qui n'étoit point meublé, qui d'ailleurs étoit un séjour peu agréable en hiver. Halifax leva les objections, en disant que les officiers de sa maison auroient bientôt transporté les meubles nécessaires. Alors Jacques II répondit que, puisque son départ étoit résolu, il vouloit s'éloigner davantage, et retourner à Rochester, où déjà le prince d'Orange lui avoit mandé de rester.

Cette proposition agréée par les trois commissaires, ils retournèrent sur-le-champ auprès de leur nouveau maître qui l'approuva, et revinrent à neuf heures. Mais le Prince avoit décidé que le Roi seroit accompagné dans sa marche par les troupes hollandoises, et le comte de Solmes donna les ordres nécessaires. La marche fut encore un objet de contestation où le marquis d'Halifax contraria le Roi, tandis que le lord Shrewsbury accédoit à ses désirs; ce fut Halifax qui l'emporta. Le Roi, pour se rendre à Gravesend, vouloit que son escorte allât l'y attendre, en passant par le pont de Londres et la Cité. Le vent étoit très-fort; l'embarquement de tant de personnes et d'équipages seroit lent, difficile et même dangereux; mais Halifax craignoit que le cortège, à travers la Cité, ne remuât la compassion du peuple: il insista pour l'embarquement au bac de Lambeth.

Le Roi obéit. Il prit congé des ministres étrangers, sans pouvoir rien dire à l'Ambassadeur de France, et des lords et gentilshommes qui l'entouroient. Il monta dans une barque avec les lords Alisbéry, Lichtfield, d'Aran, Dumbarton et sir Graham, depuis vicomte de Dundee, qui alors étoit major du régiment du comte de Bath; une seconde barque étoit destinée à ses autres officiers. Son escorte le précédoit et le suivoit sur un grand nombre de bateaux. Enfin, la marée étant contraire, il n'arriva qu'à sept heures du soir à Gravesend où il coucha. Le lendemain 29, il étoit à Rochester.

« Les Anglois qui le virent partir, » dit Barillon, « étoient fort tristes; la plupart avoient les larmes aux yeux. Il a paru même de la consternation dans le peuple, quand on a su que le Roi partoit environné de gardes hollandoises, et qu'il étoit véritablement prisonnier.... Il est certain, » dit-il, plus loin, dans la même lettre, « qu'au retour de Sa Majesté Britannique le peuple de Londres a témoigné de la joie, et que son départ a causé de la pitié et de la douleur. Cela pourroit devenir plus fort, s'il demeueroit en Angleterre; mais, s'il quitte une seconde fois, on soutiendra qu'il abandonne son Royaume, et qu'il renonce à la Royauté. »

A Gravesend, le Roi reçut du prince d'Orange un passe-port en blanc qu'il avoit demandé, pour envoyer quelqu'un en France auprès de la Reine.



La garde, qui veilla autour de sa maison pendant la nuit, exerça une surveillance exacte et sévère; mais, à Rochester, cette exactitude, qui n'étoit que simulée, se ralentit. Les sentinelles ne furent posées qu'à la porte de sa maison, qui donnoit sur la rue, et l'on n'en mit point à la porte opposée qui donnoit sur la rivière. Le Roi se persuada fort justement que le prince d'Orange désiroit sa fuite, et il ne le désiroit pas moins lui-même. En politique, cependant, il est une règle sûre : c'est de ne pas faire précisément ce que souhaitent le plus vivement nos ennemis. « Mais, » dit-il dans ses Mémoires <sup>1</sup>, « s'il trompoit l'attente du Prince en ne quittant « pas le Royaume, le Roi étoit persuadé que son « gendre ne manqueroit pas de moyens pour le faire « sortir non-seulement de l'Angleterre, mais encore « du monde. »

Jacques II s'étoit embarqué pour Gravesend à midi. Le prince d'Orange arriva sur les deux heures à Londres. Il n'osa pas triompher de la pitié publique, réveillée en faveur du Roi. Ce fut par le parc de Saint-James qu'il fit son entrée qui fut presque solitaire. Il est vrai que la pluie tomboit par torrents. Le soir, il y eut quelques feux de joie; mais, en général, cette grande ville n'offroit que l'aspect de la tristesse et de l'étonnement. Deux

---

<sup>1</sup> Tom. III, p. 395.

soldats hollandois furent tués par des bourgeois, qui ne vouloient pas souffrir leur insolence. L'Hôtel-de-Ville refusa de loger les troupes dans la Cité, en alléguant la charte de ses privilèges; et Guillaume, surpris de ce refus, ne jugea pas à propos d'insister pour le moment.

Le docteur Burnet, qui attribue à la modestie la précaution que prit son héros, de n'entrer, pour ainsi dire, qu'à la dérobée dans la capitale, convient cependant que les esprits furent choqués de sa conduite. « Quel empressement, » disoit-on, « et « c'est Burnet qui le répète, d'envahir le palais, la « chambre, le lit encore chaud du Roi! Quelle inhu- « manité d'avoir troublé, jusque dans son sommeil, « un Prince résigné à tous les sacrifices! L'infor- « tuné cependant est livré aux gardes de son neveu! « Ce n'est donc pas uniquement à la tyrannie que « l'on aspire! » Et le mot de Charles I<sup>er</sup>, mot fatal que répétoit aussi le Roi son fils déjà captif, revenoit à la mémoire. Les murmures publics se fortifioient encore des murmures de l'armée à qui l'on avoit préféré des troupes étrangères pour garder le Roi.

Dès le surlendemain, 30 décembre, le bruit se répandit à Londres que Jacques II avoit déjà quitté secrètement Rochester, pour se réfugier en France. La nouvelle étoit fausse, mais elle exprimoit le sentiment des uns, le vif désir des autres. La pré-

sence du Roi, sur un point quelconque de l'Angleterre, étoit trop redoutable pour les ambitieux ou les traîtres, dans un pays où l'ombre même de l'illégalité agite simultanément tous les esprits. Guillaume n'étoit pas assez fort pour dire comme Brennus : *Væ victis*, malheur aux vaincus ! La nation étoit trop fière pour reconnoître en lui le droit de la conquête sans victoire et même sans combat. Si Guillaume devoit monter sur le trône, ce ne pouvoit être que sur le trône vacant par une loi ou par un simulacre de loi.

Ce jour-là, il fut harangué au nom du corps de ville. Le *Recorder* (ou greffier), qui portoit la parole, lui donna le nom de Champion de l'Éternel, qui étoit venu délivrer le peuple de Dieu et son héritage. L'Ambassadeur d'Espagne et le Résident de Venise allèrent aussi le féliciter. Cependant soixantedix pairs étoient réunis à Saint-James. Il entra un moment dans leur assemblée, pour leur dire qu'il les prioit de délibérer sur les moyens d'assembler un Parlement libre, et d'arriver au but qu'il s'étoit proposé, suivant son manifeste. Il le déposa sur le bureau en se retirant.

Le Conseil privé avoit déjà envoyé à la Tour prendre les déclarations du Chancelier sur les trois questions suivantes : Ce qu'il avoit fait du grand sceau ? Où se trouvoient les writs ou mandemens pour la convocation du Parlement, et quels étoient

ceux qui déjà étoient expédiés? S'il avoit eu permission du Roi de sortir du Royaume? Le Lord Chancelier répondit, à la première question, que le Roi lui avoit demandé les sceaux, plus de dix jours avant son départ; à la seconde, qu'il avoit remis au Roi les writs qui n'étoient pas encore expédiés, et que les officiers de la Chancellerie étoient mieux que lui en état de savoir ceux qui étoient envoyés; à la troisième, que Sa Majesté lui avoit permis de sortir du Royaume, et qu'il avoit eu des passe-ports des ministres de France et d'Espagne.

Cette réponse constatoit qu'il n'y avoit plus de Gouvernement, puisque le Roi, qui d'ailleurs n'avoit plus qu'un titre nominal, avoit retiré le grand sceau des mains du Lord Chancelier; puisque le grand sceau avoit disparu, et ne pouvoit être apposé aux mandemens nécessaires pour la convocation légale du Parlement; et que, si des mandemens avoient été envoyés dans quelques comtés, il n'en existoit point de certitude légale; enfin que, dans tous les cas, les élections partielles qui en résulteroient légalement ne pouvoient produire la représentation du Royaume. Toutes ces difficultés de forme étoient immenses dans un pays où tout est légal, où tout se fait substantiellement au nom et par le Roi, même ce qui est contraire à la volonté du Roi. Il falloit donc que le Roi quittât

l'Angleterre, pour que le trône, étant déclaré vacant, la magie de la légalité extérieure donnât à la perfidie et à l'usurpation le caractère imposant et nécessaire de l'ordre et de la loi. L'esprit minutieux de Jacques II avoit très-bien compris ces difficultés; mais il falloit aussi comprendre que Guillaume n'étoit venu en Angleterre ni pour s'effrayer de la disparition du Grand Sceau, ni pour reculer devant un trône abandonné.



---

## SOMMAIRE.

---

1688. — (SUITE).

---

Assemblée des Lords à Westminster. — Seconde évasion du Roi.  
— Son manifeste. — Le gouvernement provisoire est délégué  
au Prince d'Orange. — Le Roi à Saint-Germain. — Sa con-  
duite politique. — Expédition d'Irlande.

---

## LIVRE XXVII.

1688. — (SUITE).

TANDIS que le Roi étoit à Rochester, les soixante-dix Pairs, à qui le prince d'Orange venoit de remettre son manifeste, au palais de Saint-James, procédoient avec une lente circonspection, dans l'attente des événements. Sans mission et sans titre, ils voyoient très-bien ce que leur demandoit la modération affectée du Prince. Ils commencèrent par se faire donner lecture du manifeste; après quoi, ils résolurent de remercier Son Altesse de son heureuse arrivée en Angleterre. Ils résolurent aussi, pour délibérer sur la forme du gouvernement à établir, de se réunir dans leur salle ordinaire de Westminster; c'étoit par le fait se constituer en Chambre Haute. Ils nommèrent cinq Jurisconsultes, pour assister à

leurs séances, et pour leur expliquer, dans l'absence des juges, les lois du royaume. Enfin ils rédigèrent ce que l'on nomme en Angleterre un acte d'association ; il étoit le même dans les termes que celui déjà dressé, à l'arrivée du Prince, par la noblesse d'Exeter et de Devonshire. C'étoit un usage dans les grandes divisions politiques. La Pologne en offre des modèles dans ses confédérations ; et la France en avoit subi toutes les fatales conséquences dans le fameux *Acte d'union*, ou la Sainte Ligue. Cette nouvelle association angloise étoit conçue en ces termes :

« Nous soussignés, qui sommes à présent réunis  
« avec le prince d'Orange, pour la défense de la Re-  
« ligion Protestante, pour le maintien de l'ancien  
« Gouvernement et des lois et libertés d'Angleterre,  
« d'Écosse et d'Irlande, Nous promettons à Dieu et  
« à Son Altesse le prince d'Orange, et réciproque-  
« ment l'un à l'autre, d'adhérer fortement à cette  
« cause, et l'un à l'autre, pour la défendre ; de ne  
« jamais nous en départir, jusqu'à ce que notre Re-  
« ligion, nos lois et nos libertés soient tellement as-  
« surées, dans un libre Parlement, que nous ne  
« soyons plus en danger de tomber sous le Papisme  
« et l'esclavage ;

« Et d'autant que nous sommes engagés dans cette  
« cause, sous la protection du prince d'Orange, ce  
« qui pourroit mettre sa personne en danger et l'ex-  
« poser aux attentats désespérés et maudits des Pa-



« pistes et autres sanguinaires, nous nous engageons  
« de telle sorte, à Dieu et entre nous, que, si on  
« fait quelques attentats sur lui, Nous poursuivrons  
« non-seulement ceux qui les auront faits, mais en-  
« core tous leurs adhérents et tous ceux que nous  
« trouverons en armes contre nous, avec les plus  
« grandes sévérités d'une juste vengeance, jusqu'à  
« leur entière destruction; que l'exécution de tels  
« attentats (ce que Dieu veuille empêcher par sa  
« miséricorde!) ne nous empêchera point de sou-  
« tenir la cause dont nous prenons actuellement la  
« défense, et nous engagera au contraire à la suivre  
« et soutenir, avec la vigueur que méritera une ac-  
« tion si barbare. »

Cet acte d'association ne fut pas adopté sans quel-  
que résistance; et d'ailleurs chacun restoit libre de  
le signer ou de ne le pas signer. Le lord Wharton  
le discrédita même sur le champ par ses sarcasmes,  
pendant la délibération. Chacun signa cependant,  
excepté le duc de Sommerset, le comte de Pem-  
brock, le comte de Nottingham, le lord Wharton,  
et les Évêques, moins celui de Londres. Déjà l'ar-  
chevêque de Cantorbéry s'abstenoit absolument de  
toute participation à ces réunions des Lords, soit à  
l'Hôtel de Ville, soit à Saint-James, et depuis à West-  
minster.

Le comte de Danby, qui étoit dans la province  
d'York, commençoit à donner des inquiétudes au

parti du prince d'Orange. Il avoit soulevé la province, mais pour demander un Parlement. On lui envoya courriers sur courriers pour l'engager à venir à Londres; et comme il sembloit hésiter, sa lenteur étoit diversement interprétée. Il vint cependant, et Guillaume parut le bien recevoir. En général, toute la noblesse favorisoit les vues secrètes du prince d'Orange. L'attitude nouvelle du Clergé inquiétoit les fauteurs de cette révolution, et la situation du Roi touchoit visiblement le peuple. Dans cette anxiété, les affaires étoient en suspens, et l'on attendoit ce qui arriveroit à Rochester.

Les Évêques et plusieurs seigneurs, attachés également à l'Église Anglicane et à la monarchie, faisoient solliciter Jacques II de se tenir tranquille, soit à Rochester, soit à la campagne, et surtout de rester en Angleterre. Le docteur Brady, médecin en qui Sa Majesté avoit de la confiance, lui fut envoyé avec un mémoire, où étoient développés tous les motifs qui devoient le déterminer à ne pas quitter le Royaume. Brady, qui aimoit le Roi et son pays, joignit ses propres instances à toutes celles dont il étoit l'interprète. Mais le Roi recevoit aussi des avis de Londres, qui entretenoient son esprit dans son incertitude naturelle. Plusieurs officiers généraux, entre autres J. Fenwick, Sackville, sir John Talbot, frère de Tyrconnel, Vice-Roi d'Irlande, les lords Newbourg, Griffin, Balcaras, Litchfield, et des gentilshommes

de qualité l'avoient suivi en assez grand nombre à Rochester. Quant à sir Graham, major du régiment de Bath, qui l'avoit également suivi, et qui depuis fut si célèbre sous le titre de vicomte de Dundee, il se retira dès le lendemain avec deux officiers et sous-officiers de son régiment. Dundee étoit royaliste ardent. Il avoit soutenu vivement la proposition courageuse que le lord Dumbarton avoit faite, au camp de Salisbury, d'attaquer le prince d'Orange avec ses Écossois. Incapable de donner ou de recevoir un conseil timide, il étoit avec le Roi et le lord Balcarras, lorsqu'un lord Anglois vint dire à Jacques II : « Dix mille soldats licenciés sont encore autour de « Londres. Quelques heures suffiroient pour les réu- « nir. Les troupes du prince d'Orange sont disper- « sées dans leurs quartiers. Une attaque imprévue « peut changer la fortune ; et je suis chargé, par un « grand nombre d'officiers, de vous offrir leurs bras « et leurs épées. » — « Mylord, » lui répondit le Roi, « vous avez de l'honneur, mais ceux qui vous en- « voient n'en ont pas. » La proposition étoit délicate, peut-être dangereuse ; et le Roi, qui avoit eu le malheur de ne vouloir pas combattre quand l'armée n'étoit pas encore dissipée, n'étoit pas de caractère à tenter une entreprise aussi périlleuse. Cependant il examina sérieusement avec le comte de Middleton la grande question qui le tourmentoit constamment, de partir ou de rester. Middleton n'osa encourir la

responsabilité d'un conseil décisif, mais il avoua nettement « qu'il se croyoit obligé de dire à Sa Majesté « que, si elle quittoit le Royaume, la porte lui en « seroit fermée sans retour. » Graham, qui étoit Écossois, ne douta pas un moment des intentions réelles du Roi et prit son congé avec quelques officiers. Les deux tiers de son régiment désertèrent sur le champ, ce qui confirma le Roi dans sa pensée secrète de prendre la fuite. Cependant le même jour, le second régiment des gardes vint à Rochester; touts les officiers firent connoître au Roi leur zèle pour son service, et il n'y eut que le major Henson et son gendre qui lui demandèrent leur congé. Le Roi, malgré la garde hollandoise, pouvoit donc se maintenir avec quelque dignité à Rochester, et même tenter la fortune; mais s'il eût été capable d'un parti vigoureux dans cette conjoncture critique, ne l'eût-il pas été dans les circonstances antérieures? C'est là ce que ne considèrent point assez touts ceux qui sont appelés au dangereux office de donner des conseils à des princes foibles et irrésolus. D'ailleurs celui qui délibère dans les conjonctures où il faut du courage d'esprit, est déjà résolu au parti le plus timide.

La Reine avoit écrit à Jacques II une lettre où elle le conjuroit de tenir sa parole de l'aller joindre incessamment. Cette lettre, interceptée, fut renvoyée au Roi par le prince d'Orange. En même temps le

nombre des Gardes fut diminué insensiblement. Leur commandant et la moitié de ses soldats étoient Catholiques. Ils assistoient à l'office divin avec le Roi, qui remarquoit la négligence visible et affectée de ses surveillants. Il fit donc sans gêne tous les préparatifs nécessaires à son départ, qu'il avoit résolu. On a déjà dit que du côté de la rivière sa maison n'étoit point gardée. Or, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier, s'étant couché à son heure accoutumée, il descendit dans le jardin, où Macdonnald, officier de marine, l'attendoit. Une barque étoit préparée par un autre officier, nommé Trévanion, qui devoit conduire son illustre fugitif sur son vaisseau, le Harwick, mouillé dans la Swale. Le Roi, Macdonnald, Trévanion, le duc de Berwick et Biddulph, valet de chambre, montent cette barque à minuit. Le vent étoit contraire ainsi que la marée. Plusieurs incidents, plusieurs contrariétés du temps furent compensés par des hasards favorables; et après une navigation qui n'étoit pas sans péril, le Harwick, que le mauvais temps avoit forcé de quitter sa station, se présenta au moment où le Roi, n'ayant pas d'autre ressource, alloit monter à tout hasard sur un autre vaisseau. Enfin les hautes terres de France paroissent à la vue, et le Harwick entre dans la rade d'Ambleteuse, à trois heures du matin, le 5 janvier, qui étoit le troisième jour de l'embarquement du Roi.

Jacques II avoit préparé sa seconde évasion avec mystère, sans prévenir même le lord Dumbarton, qui couchoit dans sa chambre et qu'il laissa endormi. Un peu après soupé, il avoit montré au comte de Middleton un écrit de sa main pour expliquer les motifs de son départ. Il le chargea de le faire imprimer à Londres. Mais en partant, il le laissa, sous enveloppe, adressé au lord Dumbarton, pour que personne ne parût avoir eu connaissance de son projet. Cette dernière expression des sentiments du Roi doit être recueillie par l'histoire.

« Le monde, » disoit Jacques II dans ce manifeste, « ne doit pas être surpris si je me retire une seconde fois. Je m'étois attendu à une conduite plus noble du prince d'Orange, après ce que je lui avois écrit par mylord Feversham, après les instructions que j'avois données à ce Seigneur. Mais, au lieu d'une réponse à mes lettres, quelle a été sa conduite envers moi ? Il a emprisonné le comte de Feversham, contre le droit des gens ; il a envoyé ses propres gardes pour occuper, à onze heures du soir, les postes de White-hall, sans m'en donner le moindre avis ; il m'a fait parvenir, après minuit, quand j'étois déjà couché, une espèce d'ordre, par trois Lords, de sortir de mon propre palais le matin même avant midi. Après tout cela, pourrois-je me croire en sûreté tant que je serois au pouvoir d'un homme

« qui, non-seulement s'est permis envers moi cette  
« conduite, après avoir envahi mes Royaumes sans  
« aucune provocation, mais encore a osé proférer  
« contre moi, dans sa première déclaration, l'accu-  
« sation la plus fausse que jamais la malice des  
« hommes ait pu inventer : je veux dire, en ce qui  
« regarde mon fils? J'en appelle à tous ceux qui me  
« connoissent, j'en appelle à lui-même: qu'ils disent,  
« dans leur conscience, s'ils me croient capable de  
« commettre un crime aussi affreux, ou de me laisser  
« tromper dans une chose de cette nature? Que de-  
« vois-je donc attendre d'un homme qui n'a épargné  
« aucun artifice pour me noircir aux yeux de mon  
« peuple et du monde entier? Chacun sait l'effet de  
« ses calomnies dans mes États, par la défection gé-  
« nérale qu'elles ont causée dans l'armée comme dans  
« toutes les classes du peuple.

« Je suis né libre, et je veux continuer de l'être;  
« et si plus d'une fois j'ai risqué ma vie pour le bien  
« et pour l'honneur de mon pays; si j'espère, malgré  
« mon âge, la risquer encore pour le délivrer de  
« l'esclavage où il est réduit, je ne veux pas m'ex-  
« poser à perdre cette liberté, qui m'est nécessaire.  
« C'est pourquoi je me retire : mais je n'irai pas si  
« loin que je ne sois à portée de revenir, quand la  
« nation ouvrira les yeux, quand elle verra combien  
« elle a été trompée, sous les spécieux prétextes de  
« religion et de propriété.

« Je prie Dieu qu'il daigne, en sa miséricorde infinie, toucher les cœurs de mes sujets, leur faire sentir le malheur de la position où ils se trouvent, et calmer les esprits, au point qu'un Parlement légal puisse être assemblé. Alors il sera désirable qu'ils accordent la liberté de conscience à tous les dissidents protestants, et qu'ils y fassent participer ceux de ma Religion, en sorte qu'ils puissent vivre paisiblement et tranquillement, comme il convient à des Anglois, à des Chrétiens, et ne soient pas forcés de s'expatrier : condition toujours pénible pour des hommes qui aiment leur pays. Je le demande à tous ceux qui réfléchissent et qui ont de l'expérience : est-il rien qui puisse rendre notre nation plus grande, plus florissante, que cette liberté de conscience dont quelques-uns de ses voisins craignent de la voir jouir ? Je pourrais ajouter beaucoup de choses, pour confirmer ce que je viens de dire ; mais le moment n'est pas convenable. »

Tout le caractère de Jacques II se découvre naïvement dans cet écrit singulier, qui est comme le testament de sa mort politique. D'abord on y découvre cet esprit de vanité puérile qui s'attache à des griefs secondaires contre le prince d'Orange, griefs bien durs sans doute, mais qui, n'étant que le résultat nécessaire de la position respective du Roi et du Prince, doivent faire place à des considérations plus élevées. Le Roi s'exile parce que le Prince le fait ré-



veiller à minuit, et qu'après des procédés si inconvenants il ne se croit plus en sûreté même pour sa vie, ou du moins pour sa liberté! Il étoit plus naturel de penser que le prince d'Orange ne désiroit qu'une seule chose, l'effrayer et le porter à s'éloigner volontairement lui-même. Ensuite il parle de la liberté de conscience pour les Non-Conformistes et pour les Catholiques. Mais le silence qu'il garde sur l'Église anglicane étoit trop affecté pour ne pas laisser entrevoir son ressentiment contre cette Église et l'arrière-pensée, qui lui fut reprochée toute sa vie, de ne vouloir la liberté de conscience que pour élever les Catholiques exaltés sur les ruines de l'Église protestante.

Cependant Jacques II, en prenant la fuite pour la seconde fois, combloit les vœux impatients de son astucieux rival. Pas un vaisseau, pas une barque des deux flottes, angloise et hollandoise, ne visita le bâtiment qui emportoit furtivement ses destinées. Les vents seuls s'opposoient à sa fuite, et la Providence sembloit encore s'attacher à le repousser sur le rivage de la patrie abandonnée. Les évènements vont prouver combien il lui restoit encore de ressources.

Le prince d'Orange fut dans la nuit même informé de l'évasion du Roi, et sur-le-champ il notifia l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures à l'Ambassadeur de France. La dernière lettre de Barillon, à la

date du 2 janvier, annonce à Louis XIV que le prince d'Orange exerce le commandement à Londres comme dans un camp; que ses troupes y font la garde sur toutes les places; que les régiments anglois murmurent hautement de voir Londres, la Tour et les places fortes entre les mains des Hollandois, et que les Lords qui siègent à Westminster ont eu des discussions fort agitées, où la cause du Roi trouvoit des défenseurs.

Ce même jour 2 janvier étoit un dimanche. On observa que presque tous les prédicateurs de Londres retranchèrent, des prières publiques pour le Roi et la famille royale, le nom du prince de Galles, excepté à Westminster et à Lambeth, palais de l'Archevêque de Cantorbery. Quant au prince d'Orange, il entendit l'office anglican et un sermon du docteur Burnet dans la Chapelle protestante de Saint-James, tandis que Mainard, Calviniste français et son chapelain ordinaire, prêchoit et suivoit la liturgie presbytérienne dans la grande Chapelle du même palais, dite de la Reine ou des Bénédictins. Les Anglicans murmurèrent de voir ainsi l'exercice public d'un culte réprouvé par les lois.

Dès le lendemain, les Pairs furent assemblés dans la Chambre haute. Le Gouvernement étoit dissous par l'absence du Roi; il n'existoit ni Parlement, ni moyen légal d'en avoir un légitime. Les rênes de l'État flottoient abandonnées, ou plutôt livrées à

l'homme qui brûloit de les saisir. Mais cet homme sembloit dédaigner de les prendre comme de les recevoir : déguisant sa dictature, déjà commencée, sous la nécessité de maintenir l'ordre extérieur ; sachant très-bien que l'exercice de la souveraineté ne peut être une abstraction métaphysique ; et, dans cette circonstance unique et singulière, imitant, si l'on peut employer cette comparaison, le serpent qui, par une force irrésistible de fascination et comme d'enchantement, attire invinciblement à lui, pour en faire sa proie, le reptile qui se tourmente, se débat vainement, et vient enfin se jeter dans sa gueule ardente et affamée.

L'assemblée des Pairs dura huit heures. La discussion fut orageuse et diverse ; car tous les partis, Torys et Whigs, Anglicans et Presbytériens, qui s'étoient réunis pour se défendre, pour renverser ou pour humilier, reprirent soudainement leur instinct naturel et particulier, dès qu'il fallut délibérer sur le partage des fruits de la victoire. Les jurisconsultes, trop accoutumés alors à trouver un sens légal, même pour l'injustice évidente, proposèrent un moyen sûr mais vif de résoudre toutes les difficultés : Si un Parlement ne peut être légitime sans la convocation du Roi, que Guillaume prenne le titre de Roi ! C'est le droit de la conquête. Guillaume de Normandie en avoit-il un plus certain ? Ce conseil brutal, donné par les légistes, de couper avec l'épée des nœuds

aussi compliqués, ne convenoit ni au génie systématique des Anglois, ni à la froide et silencieuse politique de Guillaume. D'ailleurs les Anglois avoient-ils passé sous les Fourches Caudines ? Cette proposition, qui se produisoit de temps en temps, fut plus tard qualifiée de haute trahison.

Quatre-vingt-sept Pairs formoient cette assemblée, qui alloit décider de si graves questions : divisés eux-mêmes, comme la ville de Londres, en trois partis qui déjà offroient les symptômes des factions que l'Angleterre alloit subir incessamment. C'étoient les Torys, les Whigs, et ceux qui n'étoient ni l'un ni l'autre.

Et d'abord, parmi les Torys, étoient ceux que l'on nommoit Torys d'Église, pour les distinguer des Torys purs ou absolus. Ils formoient le parti de la haute Église. Attachés aux institutions religieuses et politiques, à l'épiscopat et à la monarchie, aux libertés publiques sous l'autorité de la monarchie héréditaire, s'ils vouloient conserver le Gouvernement dans la personne de Jacques II et dans la ligne directe de la succession, ils vouloient aussi que l'autorité royale, réglée par les lois, et toujours puissante pour assurer la dignité de la couronne, restât toujours impuissante contre la Religion et les libertés publiques. Ils avoient demandé un Parlement libre; le prince d'Orange avoit solennellement déclaré qu'il étoit venu pour cela seul en Angleterre : il falloit

donc , disoient-ils , délibérer sur les moyens d'y parvenir , et par conséquent examiner la Déclaration , le Manifeste du Prince qui se proclamait le défenseur du Gouvernement. Il falloit aussi connoître l'écrit où le Roi , en partant de Rochester , avoit déposé l'expression de ses griefs et les motifs de sa retraite.

Cette manière de remonter des faits actuels aux principes mêmes du Gouvernement alarma les Whigs , qui vouloient seulement partir des faits actuels pour descendre à ses conséquences immédiates , sans se jeter dans les discussions de droit. Ainsi les Whigs , qui s'étoient unis aux Torys contre les Catholiques et contre le système politique de Jacques II , vouloient des formes moins lentes , plus décisives. Ils se trouvèrent naturellement séparés des Torys leurs alliés , dès qu'ils firent entendre que le *contrat social* étoit rompu entre Jacques II et la nation. C'étoit la doctrine de la souveraineté du peuple ; elle conduisoit à l'usurpation. La haute église et la haute aristocratie la repoussèrent sur-le-champ.

Entre ces deux partis , se trouvoient des hommes qui apercevoient dans l'établissement d'une régence provisoire un moyen terme entre l'usurpation ouverte et l'exclusion personnelle de Jacques II. Par ce moyen , ils ne se prononçoient en apparence contre personne. Ne falloit-il pas un Gouvernement dans l'absence du Roi ? C'étoit le besoin du moment.

Dans ce parti étoient également des Torys et des Whigs mitigés. Or, l'indécision de leurs principes ne pouvoit rester flottante au milieu de ceux qui alloient énergiquement aux questions décisives; et, par la seule nature de tout principe équivoque, leur neutralité toute spécieuse devoit aller s'y réunir et les fortifier.

Mais, en dehors de ces trois partis, d'abord dans le premier, puis souvent dans chacun d'eux, on remarquoit ces Torys absolus qui vont être nommés Jacobites. Le souvenir de leurs adversités dans la guerre civile et pendant la République, affermissoit en eux le sentiment de leur fidélité à la cause personnelle de Jacques II; et dans leur fidélité ils entendoient le pouvoir absolu, comme Jacques II l'entendoit lui-même. Une antipathie naturelle contre la liberté les séparoit donc secrètement du parti anglican. A la vérité, les Anglicans vouloient la monarchie légitime, mais ils vouloient aussi que les libertés publiques eussent leurs sources dans les lois, et non pas dans les caprices d'une favorite ou d'un confesseur, sous un Roi voluptueux ou timoré. Les Jacobites, cependant, prenoient de chaque parti l'opinion qui pouvoit le mieux seconder leurs espérances. On les verra donc se réunir même à l'usurpation. Courtisans éternels du pouvoir absolu, ils penseront tour-à-tour que la démocratie des Whigs, poussée à l'excès, et l'usurpation qui aura besoin

du despotisme pour contenir ses nombreux ennemis, sont encore plus favorables au rétablissement d'un Roi détrôné, qu'une transaction qui affermiroit le trône d'un grand peuple sur la base antique de ses libertés.

Toutes ces idées, qui agitoient confusément la nation, se manifestèrent dans la délibération des Pairs. A la vérité, les quatre-vingt-sept lords actuellement réunis n'avoient ni le pouvoir ni la volonté de statuer sur la forme du Gouvernement. Il s'agissoit seulement de savoir par quelle transition l'Angleterre reviendrait au Roi fugitif, ou seroit livrée au prince d'Orange. Dans cette confusion de pensées secrètes, de craintes, d'ambitions, d'espérances, chacun tendoit à établir et à faire prévaloir la proposition qui devoit conduire son parti au succès de ses vœux. Ceux qui avoient demandé que l'écrit laissé par le Roi au comte de Middleton fût examiné, se désistèrent, parce que le lord Godolphin assura que cet écrit ne contenoit rien qui pût satisfaire aux vœux de la Chambre. Les Anglicans et les Jacobites, croyant que Godolphin étoit dans leurs intérêts, n'allèrent pas plus loin.

Le lord Paget avança que la retraite du Roi étoit une abdication légale, et que la princesse d'Orange, comme héritière présomptive, étoit Reine de droit. C'étoit écarter le prince de Galles, et déclarer sa naissance illégitime. Si les Whigs considéroient

comme une abdication expresse la retraite du Roi, ils n'osoient pas en reconnoître franchement les conséquences, parce que le prince d'Orange n'étoit pas venu probablement pour être le sujet de sa femme. Ils repoussèrent donc l'avis du lord Paget, sous ce prétexte, qu'en précipitant une décision de cette importance, on ne prenoit aucune mesure pour assurer la liberté. Mais le comte de Clarendon, qui tenoit aux principes de la haute église, s'empara de la question du prince de Galles, et demanda une enquête sur les faits qui avoient précédé et suivi sa naissance. « Je suis surpris, » dit le lord Wharton, « qu'il soit ici question de cet enfant, après qu'il a été appelé autrefois le Prince de Galles. »

La confusion des sentiments s'exprimoit par la multiplicité des propositions qui se succédoient sans aucune suite. Les uns vouloient, entre autres, que les députés, qui auroient été nommés dans les comtés, en exécution des mandemens que le Roi n'avoit pu retirer, se réunissent en Chambre des Communes, et fissent procéder aux autres élections. Cet avis fut repoussé par les Jacobites et par les Whigs. Les premiers ne vouloient point de Parlement; les autres ne vouloient point d'un Parlement qui, par le fait, se seroit assemblé encore sous l'autorité du Roi.

Enfin, après huit heures de discussions, la délibération se termina par une résolution qui n'étoit qu'un moyen terme, et qui déferoit le Gouverne-



ment provisoire au prince d'Orange. Cette résolution, en forme d'adresse, fut remise au Prince, dans les termes suivans, par le marquis d'Halifax qui présidoit l'assemblée.

« Nous, les Lords spirituels et temporels, assem-  
 « blés dans cette conjoncture, supplions Votre Al-  
 « tesse de se charger de l'administration des affaires  
 « publiques, tant civiles que militaires; de prendre  
 « la disposition des revenus publics, pour la conser-  
 « vation de notre Religion, des droits, lois, libertés  
 « et propriétés, et de la paix de la nation; et de  
 « vouloir porter un soin particulier à l'état présent  
 « de l'Irlande, pour prévenir promptement le dan-  
 « ger qui la menace.

« Nous supplions aussi Votre Altesse de se charger  
 « de l'administration, jusqu'à l'assemblée d'une *Con-*  
 « *vention* pour le 22 janvier (2 février, style grégo-  
 « rien), dans laquelle nous ne doutons point que  
 « l'on ne prenne les mesures nécessaires à l'établis-  
 « sement de toutes choses sur un fondement sûr  
 « et légitime, afin d'empêcher qu'elles soient jamais  
 « enfreintes à l'avenir.

« Donné dans la Chambre des Lords à Westmins-  
 « ter, le 25 décembre 1688. » ( 5 janvier 1689,  
 style grégorien. )

Le jour où cette adresse fut résolue étoit précieusement celui où Jacques II aborda sur les terres de France. En Angleterre, c'étoit la fête de Noël, et

le prince d'Orange participa solennellement à la Cène de l'Église Anglicane, quoiqu'il fût de la secte des Non-Conformistes. Le lendemain, il reçut l'adresse des Lords, *et répondit qu'il l'examineroit*. N'accepter le pouvoir que des mains de la haute noblesse pouvoit nuire à sa popularité; il falloit que cette offre lui fût portée aussi par un corps qui représentât en apparence l'ordre du peuple. D'ailleurs l'adresse des Pairs laissoit virtuellement toutes les questions indécises, et les soumettoit à la délibération d'un Parlement, sous le nom de *Convention*. Il importoit à Guillaume de préparer les esprits.

Le Parlement se compose du Roi et des deux Chambres; et sans le Roi il n'existe point de Parlement, quelque nom qui soit donné à la réunion des Lords et des Députés des Communes. Le titre de *Convention* n'exprime que l'assemblée des deux Chambres, sans le concours du Roi. C'est le mot qui fut trouvé et donné à l'assemblée que réunit le général Monk, lorsqu'il préparoit la restauration. A son arrivée à Londres, il n'existoit que les restes d'un Parlement mutilé par Cromwell. Il y adjoignit tous ceux qui avoient été membres de quelques Parlements précédents, et ce fut dans cette assemblée que fut résolue la dissolution du *Rump Parlement* et la convocation de la *Convention* par qui Charles II fut rappelé au trône.

Armé d'un tel précédent qui suffisoit pour imposer aux préjugés des Anglois sur les formes légales, Guillaume assembla sur-le-champ autour de lui tous les nobles et bourgeois, qui avoient été membres des deux derniers Parlements tenus sous le règne de Charles II. Il y adjoignit aussi les aldermen et les membres du Conseil commun de la ville de Londres.

Il leur dit : « Messieurs, qui avez été membres  
« des derniers Parlements, j'ai souhaité de vous as-  
« sembler ici, pour que vous eussiez à considérer  
« les meilleurs moyens d'obtenir les fins que je me  
« suis proposées, telles que le porte ma déclaration,  
« en assemblant un Parlement libre, pour la con-  
« servation de la Religion Protestante, et pour le  
« rétablissement des libertés de ce Royaume, sur  
« des fondements si solides qu'elles ne puissent pas  
« être de nouveau renversées. Et vous, les alder-  
« men et membres du commun Conseil de la ville  
« de Londres, je souhaite la même chose de vous.  
« Mais, parce que vous êtes en grand nombre, vous  
« pouvez vous partager et vous assembler en diffé-  
« rents lieux, si vous le jugez à propos. »

Guillaume agissoit à coup sûr, puisqu'il en appe-  
loit à la majorité seulement des Communes qui,  
sous le règne de Charles II, avoient trois fois porté  
le bill d'exclusion contre le duc d'York. Sa politique  
étoit trop palpable pour échapper à la pénétration

des Anglois. Il avoit dédaigné d'appeler les membres du Parlement réuni sous Jacques II, comme si ce Parlement et Jacques II lui-même eussent été illégitimes. Les Anglicans, qui avoient formé la majorité de ce Parlement, en murmurèrent, et leur ressentiment fut partagé par les hautes classes de la nation.

Quoi qu'il en soit, la nombreuse assemblée que venoit de convoquer le prince d'Orange alla siéger de suite à Westminster, dans la Chambre des Communes; elle nomma son Orateur, et délibéra.

On éleva d'abord cette question : Comment les membres de cette assemblée avoient pu se convoquer eux-mêmes? L'objection fut levée en disant que la réquisition faite par Son Altesse étoit suffisante. Sir Soyer, qui avoit été Procureur-Général, demanda aussi comment le prince d'Orange pouvoit prendre ou recevoir l'administration du Royaume, sans que l'on exprimât le titre de cette nouvelle autorité? Maynard, avocat et vieux Parlementaire, fit tomber la question par l'ironie de sa réplique : « L'assemblée, » dit-il, « attendroit long-temps, s'il falloit que sir Soyer comprît de quelle manière « cela peut se faire. » Maynard avoit quatre-vingt-dix ans; c'est lui qui harangua le Prince au nom des avocats, le jour de son entrée à Londres. Guillaume, qui le vouloit flatter sur sa vigoureuse vieillesse, lui avoit dit qu'il survivroit à tous les gens de loi de son temps. « Prince, » avoit répondu le vieux lé-

giste, « j'aurois survécu aux lois mêmes, si Votre  
« Altesse n'étoit venu les secourir. »

Cette Assemblée n'avoit pas, comme celle des Lords, les mêmes causes de dissentiments. Après quelques discussions peu importantes, elle arrêta, sans contradiction réelle, une adresse dont les expressions, plus animées que celle des Lords, convenoient mieux sans doute au prince d'Orange. La conclusion étoit la même et dans les mêmes termes; seulement, le préambule contenoit des actions de grâces pour Guillaume, sur les dangers auxquels il avoit exposé sa personne, pour délivrer l'Angleterre du papisme et de l'esclavage.

L'adresse lui fut présentée le 7 janvier. Le Prince demanda jusqu'au lendemain, pour délibérer sur une affaire si importante; et en effet les deux Chambres allèrent en corps à Saint-James, où Son Altesse leur fit sa réponse. L'indifférence de ses regards et la froideur de ses paroles, qui n'exprimoient ni empressement ni reconnaissance, furent sévèrement interprétées. Il sembloit faire une grace en accordant une acceptation dédaigneuse.

« Mylords et messieurs, » dit-il, « j'ai pris en con-  
« sidération vos avis; et, selon que j'en suis capable,  
« je tâcherai d'assurer la paix de la nation, jusqu'à  
« l'assemblée de la Convention en janvier prochain  
« (il parloit ainsi le 28 décembre, vieux style), pour  
« l'élection de laquelle je ferai dépêcher les lettres-

« circulaires, selon votre intention. Je prendrai soin  
« aussi d'employer les revenus publics aux usages les  
« plus convenables à la conjoncture présente, et je  
« ferai mes efforts pour mettre l'Irlande dans un  
« état tel que la Religion protestante et l'intérêt de  
« la nation angloise puissent être conservés dans ce  
« royaume-là. Je vous assure de plus qu'étant venu  
« ici pour la conservation de la Religion protestante,  
« des lois et libertés de ces royaumes, je serai tou-  
« jours prêt à exposer ma vie pour leur défense. »

Le Roi étoit parti de Rochester, le 2 janvier. Six jours après, le prince d'Orange se trouvoit investi de la dictature suprême; et en attendant la réunion de la Convention, il s'occupa en homme d'État des besoins publics. Son habileté eut bientôt établi l'ordre dans toutes les parties du Gouvernement, et la paix la plus profonde régna en Angleterre. L'étonnement d'une révolution si singulière, qui ne paroissoit être qu'un jeu de machines théâtrales, et l'attente des évènements futurs captivoient tous les esprits dans une soumission qui n'étoit cependant ni sans murmures ni sans fierté. Il n'entre pas dans le plan de cette histoire de raconter ce que le Prince fit à l'égard de l'Écosse. Il suffit de dire qu'il sut attirer à Londres les principaux Seigneurs de ce royaume, et se faire offrir l'administration provisoire, de la même manière que l'avoient fait les Lords d'Angleterre. Cependant il y eut à Édimbourg une scission

violente. Le duc de Gordon s'empara du château pour le Roi, et les Royalistes se jetèrent dans les bras de Graham, vicomte de Dundee, tandis que le Parlement resta maître du Gouvernement, dans les intérêts de Guillaume. Quant à l'Irlande, Talbot, duc de Tyrconnel, Vice-Roi, feignit d'abord d'entrer en négociation, mais il vouloit gagner du temps, et bientôt il se vit à la tête de la race indigène. Soixante mille hommes prirent les armes sous son commandement. Tous les habitants de race angloise et protestants crurent, non pas sans quelque apparence de raison, que les massacres de 1641 alloient se renouveler. Ils n'eurent que le temps de se jeter dans la place de London-Déry, où ils soutinrent un siège mémorable. Jacques II, qui depuis descendit en Irlande, négligea trop long-temps cette place, qui donna au maréchal de Schomberg les moyens de venir en Irlande, de la soumettre à l'Angleterre, et de forcer le Roi de se retirer encore à la Cour de Louis XIV.

Tandis que les Communes et corporations d'Angleterre s'occupaient de nommer leurs Députés à la Convention, Guillaume, confiant dans sa destinée, paroissoit impassible au milieu du mouvement universel. Il sembloit dédaigner de dire ce qu'il pensoit, ce qu'il vouloit; ne s'ouvrant à personne, témoignant de l'estime aux Royalistes fidèles, de la modération aux Catholiques, de l'indifférence qui pouvoit passer pour du mépris aux Anglois dont le

zèle pour lui étoit le plus pressé. Il laissa la plus grande liberté aux élections. A le voir, plus qu'à l'entendre, car il affectoit un superbe silence, on eût dit qu'il n'étoit pour rien dans les affaires du royaume. Il s'informoit quelquefois, mais comme un voyageur étranger, de ce que l'on disoit, de ce que l'on faisoit en Angleterre. Cependant il ne négligeoit pas la politique extérieure, témoignant aux Ministres d'Espagne et de l'Empire, sa volonté de tempérer la chaleur des esprits contre les Catholiques, et de mettre l'Angleterre en état de concourir au succès des efforts de l'Europe contre l'ennemi commun, qui étoit la France.

L'univers sait avec quelle magnanimité Louis XIV reçut à sa Cour les augustes fugitifs. Il ne se borna pas à une stérile compassion. La cause de Jacques II étoit la cause de tous les Rois, et Louis XIV fut le seul des souverains de l'Europe qui comprit cette vérité. Tous les autres firent sentir durement au Roi malheureux leur mépris ou leur ressentiment. L'Empereur ne lui donna que le titre d'Altesse, le Pape ne l'assista que d'une aumône fastueuse. Le duc de Savoie, qui naguère avoit imité dans les vallées du Piémont les duretés de Louvois contre les Calvinistes, se précipita dans une abjecte adulation pour la fortune heureuse, adulation qui fut à peine surpassée dans le siècle où nous sommes en de pareilles conjonctures.



Jacques II tenoit sa Cour à Saint-Germain. Il y fut bientôt environné d'une foule d'Anglois, d'Écossois et d'Irlandois, de toute qualité, les uns par fidélité, les autres par impossibilité de rester dans leur patrie. Mais le plus grand malheur des Princes qu'une révolution a jetés sur une terre étrangère, est de perdre tout-à-coup la possibilité de connoître la situation réelle des États qu'ils ont abandonnés. Ils n'entendent plus que la voix des ressentiments, ou l'exaltation des espérances, ou l'éloge intéressé des mesures et du système qui déjà les ont perdus. Ainsi, la Cour de Saint-Germain ne voyoit déjà plus dans cette grande révolution qu'une émeute facile à dissiper. En quittant le sol britannique, on se croyoit dégagé de toute promesse comme on se dépouilloit de toute prudence; et pour réaliser les droits de l'autorité absolue, il ne manquoit plus qu'une armée.

Le comte de Melford, Secrétaire d'État, avoit suivi le Roi. Il conserva son titre et fut son premier Ministre. Le Roi n'examina point si Melford, Écossois, haï dans son pays et odieux à l'Angleterre, étoit en effet bien capable de le replacer sur le trône. Melford étoit Catholique, et avoit succédé au comte de Sunderland. Vainement son ministère ne fut qu'une série de concessions plus rapides encore que celles de Sunderland : ce qui avoit perdu celui-ci, dans l'esprit des Catholiques exaltés, aux premières nouvelles de la tempête qui dispersa la

flotte du prince d'Orange, fut précisément ce qui leur inspira de la confiance en Melford, dès que le prince d'Orange se montra invincible à la nature même. En effet, les concessions de Melford n'étoient plus qu'un moyen de gagner du temps, pour préparer, couvrir et assurer la fuite du Roi en France. Melford avoit suivi ce plan funeste que les terreurs du P. Piter imposaient à la Reine, et que la Reine imposoit à l'esprit du Roi.

On a vu qu'immédiatement après la nouvelle de la seconde évasion de Jacques II, Godolphin, dans la réunion des Lords, avoit éludé la proposition d'entendre la lecture de l'écrit laissé par le Roi. Godolphin étoit trop habile, quelle que fût d'ailleurs son intention réelle, pour ne pas sentir qu'un tel écrit seroit plus nuisible au parti royal qu'il ne lui seroit utile. Outre l'inconvénient de n'avoir aucun caractère d'authenticité légale, dans un pays où tout se règle sur des formes légales, il avoit surtout celui de laisser dans le vague les plus importantes questions ; car le Roi n'y parloit pas, même indirectement, de l'Église Anglicane, oubli qui ne pouvoit recevoir que de fatales interprétations.

Cependant, dès que Jacques II fut arrivé à Saint-Germain, il fit passer aux membres du Conseil Privé une copie de son écrit. Mais la lettre d'envoi n'étoit pas plus explicite que l'écrit lui-même ; et sachant bientôt que la résolution étoit prise d'as-

sembler une Convention, il sentit la nécessité de parler aux Anglois d'un Parlement légitime. D'ailleurs Louis XIV l'avoit déjà déterminé à passer en Irlande. Le succès d'une telle entreprise exigeoit donc une politique régulière, et plus conforme aux vues élevées de la Cour de Versailles qu'aux projets souvent désespérés et presque toujours aventureux d'une Cour fugitive.

Il envoya donc un de ses plus affidés serviteurs à Londres, avec une nouvelle lettre datée du 14 janvier. Il s'adressoit aux Lords du Conseil Privé. Il rappeloit son écrit de Rochester; et après avoir sommairement justifié sa retraite, en rappelant la maxime du Roi son père : *qu'il n'y a pas loin de la prison au tombeau d'un Prince*, il terminoit ainsi :

« C'est pourquoi, il est de notre volonté et bon  
 « plaisir, que vous, les membres de notre Conseil  
 « Privé, fassiez connoître, de la manière la plus  
 « sûre, nos gracieuses intentions aux Lords spiri-  
 « tuels et temporels qui se trouvent dans les villes  
 « de Londres et de Westminster, ou dans leurs en-  
 « virons, ainsi qu'au Lord Maire de la Cité de Lon-  
 « dres et à tous nos sujets en général. Vous les  
 « assurerez que notre premier désir est de revenir, pour  
 « tenir un Parlement libre. C'est là que nous aurons  
 « la meilleure occasion de détromper notre peuple  
 « et de montrer la sincérité de nos assurances, sou-

« vent réitérées, de conserver les libertés et pro-  
 « priétés de nos sujets, de protéger ceux qui pro-  
 « fessent la Religion protestante, en particulier  
 « celle d'Angleterre établie par les lois; et d'accor-  
 « der, à ceux qui en diffèrent, l'indulgence que nous  
 « avons toujours regardée comme un des devoirs que  
 « devoient nous dicter la justice et le bien de notre  
 « peuple. En attendant, nous vous prions, vous  
 « membres de notre Conseil Privé, qui êtes sur les  
 « lieux et qui pouvez mieux juger de ce qu'il con-  
 « vient de faire, de nous envoyer vos avis sur les  
 « moyens de retourner auprès de vous, et d'accom-  
 « plir nos bonnes intentions... »

Dans cette pièce, qu'avoit contresignée le lord Melford, il y avoit la promesse de protéger l'Église d'Angleterre établie par les lois; mais il y avoit loin de cette promesse vague et indéfinie aux termes sacramentels pour les Anglois, de *maintenir et défendre*, qui étoient dans le serment du sacre, et dans ses premières proclamations.

N'ayant reçu réponse ni des Lords du Conseil, ni des Pairs, auxquels il avoit adressé des copies de sa lettre, il en envoya une nouvelle, datée du 3 février. Il s'y expliquoit avec moins de réserve. « Nous  
 « sommes prêts, » disoit-il, « à revenir, aussitôt que  
 « nous le pourrons en sûreté, afin de redresser les  
 « désordres de nos Royaumes, dans un Parlement  
 « libre, convoqué selon la loi et assemblé sans con-

« trainte; lequel devra, en particulier, s'occuper d'as-  
 « surer l'Église d'Angleterre établie par les lois, et  
 « de nous donner son avis sur le moyen d'accorder  
 « aux dissidents une indulgence, telle que nos peu-  
 « ples n'en puissent concevoir aucune inquiétude. »  
 On verra bientôt quel fut le sort de cette lettre  
 nouvelle.

Ainsi le Roi qui s'étoit abandonné si constamment, depuis l'arrivée du prince d'Orange, au projet de se réfugier en France, le Roi qui n'avoit voulu ni rester à Rochester, ni se retirer à Portsmouth avec ses régiments Irlandois et le duc de Berwick, ni passer en Irlande, proposoit tout-à-coup de revenir en Angleterre, de convoquer un Parlement libre et d'y affermir l'Église Anglicane. Ce changement soudain de politique étoit-il sincère? Il est permis d'en douter; quant aux Anglois, tout ce qui venoit de la France leur étoit suspect.

La dernière lettre du Roi étoit du 3 février; c'étoit le 2 que la Convention avoit dû s'ouvrir. Mais déjà Louis XIV faisoit tout préparer pour transporter Jacques II en Irlande; et dès le 1<sup>er</sup> février, le comte Davaux avoit reçu ses instructions pour accompagner Sa Majesté Britannique, avec le titre d'Ambassadeur extraordinaire.

Le tableau de cette expédition mémorable seroit un épisode instructif et curieux de cette histoire, si nous avions le dessein d'aller, en ce moment, au-

delà du célèbre *Bill des droits*, qui consumma l'usurpation du prince d'Orange, et qui devint son titre à la Couronne britannique. Il nous suffit d'indiquer ce qui appartient à notre sujet.

Dès le 12 janvier, Jacques II avoit envoyé de Saint-Germain le capitaine Rooth en Irlande, pour savoir du Vice-Roi ce que l'on pouvoit espérer du zèle de ce Royaume. Dans les premiers moments qui suivirent le départ du Roi, le duc de Tyrconnel avoit amusé les Anglois et les Protestants de l'Île, en feignant de vouloir se soumettre. Seulement il avoit fait entendre aux uns et aux autres, qu'avant tout il falloit persuader à Sa Majesté la nécessité où l'on se trouvoit de céder aux circonstances; et dans ce dessein prétendu, il députa auprès de la Cour de Saint-Germain, le lord Montjoye, dont il se défioit, et Rice, chef de justice, qui avoit seul tout le secret de cette mission. Dès que Montjoye fut parti, le Vice-Roi prit les mesures les plus vigoureuses. Désarmant tout-à-coup les Protestants de Dublin, il fit un appel aux Irlandois indigènes, répandit la terreur dans l'ame des Irlandois de race étrangère, et se mit en état de recevoir ou Jacques II, ou les Français.

Jacques II, en effet, n'hésita point à prendre le seul parti qui convenoit à sa fortune présente. Soixante mille hommes l'attendoient les armes à la main, avec l'espérance de secouer enfin le joug de

l'Angleterre. Jacques II, opprimé comme eux par les Anglois et comme eux Catholique, les délivreroit sans doute, par cette alliance commune du malheur et du courage. Ils recouvreroient enfin, eux, l'antique indépendance de leur patrie, et lui, le trône de ses pères.

A l'arrivée du lord Montjoye, le Roi d'Angleterre demanda et obtint qu'il fût mis à la Bastille. C'étoit violer sans doute le droit des gens; aussi les Protestants de l'Ile, qui habitoient surtout les provinces du nord, ne mirent-ils d'espérance que dans leur courage et s'emparèrent de London-Déry, où ils attendirent les secours de l'Angleterre.

Cependant Louis XIV mettoit la plus grande activité dans l'expédition projetée. Il ne pouvoit donner alors que des vaisseaux, des munitions, des armes, de l'argent et quelques officiers. Mais c'étoit beaucoup pour un pays où toute la population, pauvre, aguerrie, opprimée, irritée, ivre de fanatisme, étoit toujours préparée à l'insurrection. Ici c'étoit la cause de la Religion, de la patrie, du Roi et de la vengeance. L'insurrection, aussi rapide que l'éclair et la foudre, fut complète et universelle, en attendant l'arrivée de Jacques II, qui ne se fit pas attendre.

Le caractère de cette expédition imposoit à Jacques II la nécessité d'une politique ferme, droite et habile. Le royaume d'Irlande étoit sujet de la Couronne d'Angleterre. Jacques II, Roi d'Angleterre,

favorisera-t-il les vœux de ce peuple pour l'indépendance? La France le désiroit secrètement, et Tyrconnel n'avoit pas d'autre pensée. La position du Roi étoit difficile. Ne pas favoriser entièrement les vœux de l'Irlande, c'étoit amortir cette première ardeur qui lui étoit si nécessaire. Se prononcer pour l'indépendance, n'étoit pas moins dangereux, puisque l'Angleterre ne la pardonneroit jamais au Roi qui l'auroit proclamée. Jacques II, qui n'étoit ni assez habile, ni d'un caractère assez décisif, pour surmonter ces difficultés, prit le parti de les éluder toutes : moyen certain de ne satisfaire ni à l'Irlande, ni à l'Angleterre, ni à sa propre cause. Quoi qu'il en soit, le Roi, que les vents contraires avoient long-temps retenu dans la rade de Brest, s'embarqua enfin et descendit heureusement à Kingsale. Mais bientôt sa seule présence et sa déplorable irrésolution, la division de ceux qui l'accompagnoient, l'inimitié universelle qu'inspira le comte de Melford, et la jalousie de ce ministre contre l'Ambassadeur de France, jetèrent toutes les affaires dans une effroyable confusion. Tyrconnel, au désespoir de la présence du Roi, ne voyoit plus, deux mois après, d'autre salut que dans son départ, et dans la reddition de l'Ile au Roi de France qui n'en voulut pas <sup>1</sup>; et cependant l'Ile

---

<sup>1</sup> La postérité doit connoître la réponse de ce grand Roi, au



entière étoit au pouvoir des Irlandois , excepté London-Derry.

Un jour, si nous continuons cette histoire, comme nous en avons le dessein , au moins jusqu'au règne de Georges I<sup>er</sup>, nous prouverons, par les documents authentiques de cette expédition d'Irlande, et par la conduite insensée du Roi envers l'Écosse, comment il étoit moralement impossible que ce malheureux

---

comte Davaux , sur ce projet désespéré. Elle est datée du 25 mai 1689 :

« Comme je prétends envoyer au Roi d'Angleterre un secours de troupes considérable vers la fin de cette campagne, et faire, de mon côté, tout ce qu'il doit attendre d'un bon ami, pour son rétablissement : vous lui direz aussi que je me promets qu'il voudra bien ajouter créance aux conseils que vous lui donnerez de ma part; d'autant plus, qu'étant aussi bien informé que je le suis de l'état présent de toute l'Europe, et même plus instruit que ses ministres de la disposition présente de l'Angleterre et de l'Écosse, vous ne recevrez point d'ordre de moi qui ne soit plus convenable à ses intérêts que tout ce qu'on lui pourroit dire; n'ayant aucune autre vue, que de procurer son rétablissement dans ses états.

« C'est aussi ce qui me fait beaucoup estimer les sentiments du duc de Tyrconnel, qui me paroît très-bien intentionné pour le Roi son maître. Mais je suis bien aise de vous dire, pour votre instruction particulière, que je serois bien éloigné de vouloir accepter l'Irlande, quand elle me seroit offerte du consentement dudit Roi. Ce n'est que pour lui que je travaille à la conserver, comme le seul moyen de le rétablir dans ses autres états, et de procurer l'avantage de notre religion.»

Prince réussît jamais dans toutes ses entreprises ultérieures. Pour le moment, dès qu'il fut arrivé à Dublin, lui et les royalistes qui l'avoient suivi de France en Irlande, ne voyoient déjà plus d'obstacles à leurs désirs, toujours les mêmes, plus la vengeance. Un mois devoit leur suffire pour ressaisir l'Écosse et arriver à Londres. Leur présomption tumultueuse égaloit celle des jeunes patriciens du camp de Pompée, qui, la veille de la bataille de Pharsale, écrivoient à Rome pour retenir au Forum des places d'où ils pourroient contempler le triomphe de leur imprudent général; et pourtant Jacques II n'étoit pas le Grand Pompée.

Cependant Guillaume attendoit avec une indifférence affectée le jour où la Convention alloit ouvrir ses séances. Dédaignant la popularité, il se renfermoit à Saint-James et se monroit difficilement aux Lords d'Angleterre, surpris de cette froideur singulière. Le peuple témoignoit son aversion aux troupes Hollandoises et s'étonnoit de ne pas les voir embarquées pour l'Irlande menacée. Mais l'impénétrable Guillaume feignoit d'être tranquille sur l'Irlande, parce qu'il n'osoit pas encore y envoyer de troupes angloises, ni se séparer des troupes étrangères qui l'avoient suivi. Ce fut dans la suite contre lui un motif de haine populaire et même d'accusation parlementaire, quand on apprit l'arrivée de Jacques II et ses premiers progrès dans cette île.

En attendant l'ouverture de la Convention, un écrit très-circonstancié fut publié sur la mort du comte d'Essex, qui, le jour même où le lord Russel fut condamné pour la conjuration de Rye-House, fut trouvé, dans sa prison à la Tour, égorgé avec un rasoir. Le but de cet écrit n'étoit pas douteux. On y accusoit ouvertement Jacques II, alors duc d'York, d'avoir fait assassiner le Comte, et l'on rappeloit avec une astucieuse affectation l'incendie de Londres et la mort de sir Edmond Bury Godfrey. Enfin, c'étoient le comte de Feversham et le comte de Sunderland qui avoient dirigé les assassins du comte d'Essex. Tout ce que l'imagination peut inventer de plus subtil pour ébranler la conviction et donner un corps aux fantômes de la calomnie et de l'absurdité, se trouvoit réuni dans ce criminel et dangereux libelle. En adhérant à ces misérables manœuvres, le prince d'Orange découvroit, dans sa hideuse profondeur, l'abîme d'iniquités où l'ambition n'hésite presque jamais à se jeter, pour atteindre une gloire que l'équitable postérité accorde seulement à la grandeur d'ame.



---

## SOMMAIRE.

---

1688 — 1689.

---

Convention. — Bill des Communes contre le Roi. — Opposition de la Chambre Haute. — Le Prince d'Orange déclare ses des-seins. — Adhésion de la Chambre Haute au bill des Com-munes. — Protestation de trente-six Pairs spirituels et tem-porels. — Arrestation du comte de Sunderland, à Rotterdam. — Bill des Droits. — Guillaume et Marie, déclarés Roi et Reine.

---

## LIVRE XXVIII.

1688 — 1689.

ENFIN les deux Chambres se réunissent à Westminster, le 2 février. La Chambre Haute choisit le marquis d'Halifax pour la présider, en l'absence du Lord Chancelier du Royaume. Le comte de Danby lui disputa cette nomination. La Chambre basse choisit pour son orateur le chevalier Powle; mais ce ne fut pas sans avoir à lutter contre le parti d'Édouard Seymour, qui, un des premiers, étoit allé se joindre au prince d'Orange à Exeter. Seymour étonnoit les partisans du Prince par son ardeur pour la cause d'un Roi qu'il avoit abandonné : il vouloit que Jacques II fût rappelé, sous des conditions qui assurassent les libertés publiques. Il ne put prévaloir contre le chevalier Powle, à qui la présidence fut déférée.

Après la nomination des deux présidents, les deux chambres entendirent la lecture d'une lettre qui leur

étoit adressée en commun par le prince d'Orange, en ces termes :

« J'ai tâché, autant qu'il m'a été possible, d'effec-  
 « tuer ce dont j'ai été chargé pour la paix et pour  
 « la sûreté publique, depuis que l'administration des  
 « affaires m'a été commise. C'est maintenant à vous  
 « d'établir les fondements d'une sécurité inébran-  
 « lable pour la Religion, pour les lois et les libertés.

« Je ne doute pas qu'une si parfaite et libre assem-  
 « blée, qui représente le corps de toute la nation,  
 « ne comprenne quel est mon but. Et puisqu'il a  
 « plu à Dieu de bénir mon dessein par un si heu-  
 « reux succès, j'espère qu'il accomplira son œuvre,  
 « et qu'il répandra en abondance au milieu de vous  
 « un esprit de paix, de concorde et d'union, afin  
 « que nous en puissions obtenir la continuation,  
 « longuement, heureusement et sans interruption.

« Le dangereux état où se trouve présentement  
 « l'intérêt protestant en Irlande exige un prompt  
 « et grand secours.

« La conjoncture présente des affaires hors de ce  
 « Royaume m'oblige aussi à vous représenter que,  
 « si la désunion peut causer de grands dangers, rien  
 « ne sauroit être plus fatal qu'un long délai dans vos  
 « conseils.

« Les États-Généraux, par qui j'ai été muni des  
 « moyens de délivrer cette nation, en ressentiroient  
 « bientôt les mauvais effets, s'ils demeuroient long-

« temps privés et du service de leurs troupes qui  
« sont ici, et de votre prompt secours contre le puis-  
« sant ennemi qui leur a déclaré la guerre.

« Mais comme l'Angleterre est obligée, par les  
« traités d'alliance, à les secourir en de telles occa-  
« sions, j'espère que cette obligation et ce qu'ils ont  
« fait pour le Royaume, en s'exposant eux-mêmes  
« au péril, vous portera, par une juste reconnois-  
« sance, à les assister autant que le besoin l'exigera.

« C'est là ce que j'attends de vous, comme Pro-  
« testants et Anglois. »

Immédiatement après cette lecture, l'Orateur des Communes prit la parole, et dit qu'il avoit ordre de Son Altesse de représenter à la Chambre la triste condition des Protestants en Irlande, le danger dont les *Papistes* y menaçoient la Religion et l'Angleterre même. On devoit y craindre un massacre général et la séparation de ce royaume. « J'ai aussi ordre, » continua-t-il, « de vous mettre devant les yeux  
« l'agrandissement de la France et les desseins de  
« son turbulent monarque, ce persécuteur de la Re-  
« ligion Protestante et l'ennemi juré de la Couronne  
« d'Angleterre. Il faut donc que nous nous mettions  
« en état, non-seulement de nous défendre contre  
« toutes ses forces, mais encore de faire une si puis-  
« sante diversion dans ses propres États, que nous  
« puissions recouvrer nos premières conquêtes en  
« France, et réunir à la Couronne d'Angleterre

« les provinces qui autrefois lui appartenoient. »

Ces fiers projets de conquête avoient pour but sans doute de flatter l'orgueil de la multitude, mais elles montroient aussi un dessein profond qui, en jetant le peuple anglois dans la guerre du continent, rendoit l'usurpation inévitable et l'usurpateur nécessaire. C'est le secret de tous les ambitieux qui ont du génie. La paix intérieure ne seroit qu'une perpétuelle conspiration contre leur nouvelle puissance. Mais les deux Chambres écartèrent toute délibération sur les demandes du prince d'Orange, et convinrent de s'arrêter simplement à une adresse de remerciement. Si le Prince vouloit précipiter une décision, les chefs des divers partis vouloient d'abord connoître leurs forces respectives. Les deux Chambres présentèrent donc, le même jour, une adresse, pour remercier Son Altesse d'avoir bien voulu prendre l'administration des affaires publiques, pour le prier de s'en charger encore, en attendant un règlement ultérieur, et de veiller surtout à la conservation de l'Irlande. L'adresse étoit sèchement terminée par cette laconique réponse, sur la guerre étrangère : « Et pour ce qui regarde les autres affaires qui nous  
« sont recommandées dans la lettre de Votre Altesse,  
« nous ferons tous nos efforts pour les expédier au  
« plus tôt. »

Mécontent de cette réponse, Guillaume dit à la députation qu'il s'expliqueroit le lendemain.



Cependant l'anniversaire du martyr de Charles I<sup>er</sup> approchoit. C'étoit le 30 janvier, vieux style (10 février). Comment célébrer cette funèbre solennité pour le père, quand le fils alloit être chassé du trône par le petit-fils? On craignit de tristes rapprochements, et le Prince fit ordonner dans les deux Chambres que, ce jour-là dans Londres et Westminster, le lendemain dans tout le Royaume, il seroit rendu à Dieu des actions de grâces publiques, « pour avoir rendu le prince d'Orange le glorieux « instrument qui a délivré ces Royaumes du Papisme « et du pouvoir arbitraire. » Ainsi, dans tous les temps, le fanatisme politique profane le saint nom de Dieu. A Rome, on avoit chanté le *Te Deum* pour la Saint-Barthélémi; à Paris, la Ligue fit célébrer le *martyre* de Jean Chatel, assassin de Henri III; à Londres, on sait unir aux prières pour la détestation du régicide les prières pour consacrer la spoliation du père par les enfants. Mais il falloit adoucir, par de publiques démonstrations, un refus de délibérer aussi vite que l'ambitieux Guillaume l'auroit voulu. Telle fut la première séance de la Convention. Les Lords nommèrent aussi ce jour-là six habiles jurisconsultes, selon l'usage, pour assister à leurs délibérations.

Le lendemain, Guillaume envôya sa réponse par écrit à l'adresse présentée la veille :

« Je suis bien aise, » disoit-il, « que ce que j'ai

« fait vous soit agréable. Vous souhaitez que je con-  
« tinue l'administration; je suis prêt à le faire. Mais  
« il faut que je recommande à votre considération  
« les affaires du dehors. Elles exigent de vous une  
« grande célérité, non-seulement pour ce qui est  
« de faire un établissement dans le pays sur des fon-  
« dements solides, mais aussi pour ce qui est du sa-  
« lut de toute l'Europe. »

Malgré cette lettre de jussion, les deux Chambres décidèrent qu'elles commenceroient à en délibérer seulement le 28 janvier (8 février). Mais la chambre des Lords donna des ordres pour faire arrêter trois ou quatre personnes qui pourroient donner quelques lumières sur la mort du comte d'Essex. Par-là, les partisans du prince d'Orange entretenoient dans la multitude l'horrible et dangereuse imputation faite à Jacques II, alors duc d'York, d'avoir fait égorger le malheureux Essex dans sa prison.

Le bruit s'étoit répandu qu'il étoit arrivé des lettres de Jacques II pour les deux Chambres, mais on ignoroit par qui elles devoient être présentées. D'un autre côté, l'archevêque de Cantorbéry n'avoit pas encore paru dans la Chambre Haute, et il ne se trouvoit sur le banc des Lords spirituels que dix-sept Évêques. Ceux-ci étoient d'avis de négocier avec le Roi pour le prier de revenir en Angleterre. La princesse de Danemark avoit aussi son parti, qui défendoit ses droits successifs contre ceux qu

aspiroient à ce que le prince d'Orange fût déclaré Roi. Churchill et Nottingham en étoient les chefs, et ils vouloient que, si la régence n'étoit pas instituée, ce fût la Princesse d'Orange qui fût reconnue Reine. Seymour insistoit sur l'établissement d'une Régence; mais il étoit manifeste que ce seroit la Chambre des Communes qui décideroit ces graves questions.

Enfin le grand jour fixé arriva. Le lundi 8 février, la Chambre des Communes agite la question : Si Jacques II étoit déchu de ses droits? Il fut résolu que la Chambre se formeroit en grand comité<sup>1</sup>.

Sir Dolbin parla le premier. Il étoit fils du dernier archevêque d'York, dont le siège étoit longtemps resté vacant, parce que Jacques II avoit eu le dessein d'y placer le P. Piter, si le Pape eût voulu consentir à lui conférer le titre d'Évêque. Dolbin, dans un grand discours, s'attacha vivement à démontrer que le Roi Jacques II, par sa retraite vo-

---

<sup>1</sup> Il est d'usage que pour un comité la Chambre nomme un orateur ou président. Ce fut Hampden qui fut élu; et le chevalier Powle, orateur de la Chambre, descendit de sa chaire. C'est là ce qui établit la différence entre le comité et l'assemblée de la Chambre. Il arrive même qu'une résolution prise en comité soit rejetée en pleine Chambre, quoiqu'elle soit des mêmes députés qui rejettent ainsi en public ce qu'ils ont résolu en particulier.

lonjaire et par ses atteintes multipliées aux lois du Royaume, se trouvoit tout à la fois dans le cas de l'abdication et de la déchéance. Sur cette assertion, *le trône est vacant*, de vifs murmures s'élevèrent. « Si le trône n'est pas vacant, » s'écria le chevalier Richard Temple, « que sommes-nous ici, et pour-  
« quoi cette Convention? » Il appuya le discours de sir Dolbin par un autre discours fort étudié, soutenu d'arguments et de faits tirés de l'histoire même d'Angleterre. Les Whigs, c'est-à-dire, les anciens partisans du bill d'exclusion, formoient la majorité de la chambre, et après cinq heures de discussion, ils emportèrent ce vote mémorable :

« Résolu : que le Roi Jacques II, ayant fait ses  
« efforts pour renverser la constitution du Royaume,  
« en cassant le contrat originel qui est entre le Roi  
« et le peuple; qu'ayant, par l'avis des Jésuites et  
« autres méchantes gens, violé les lois fondamen-  
« tales, et s'étant retiré lui-même du Royaume :

« Il a, par ce moyen, abdiqué le Gouvernement,  
« et qu'ainsi le trône est devenu vacant. »

Il est remarquable ici que, parmi les opposants à ce vote décisif, le lord Cornbury, qui avoit donné le premier signal de la défection militaire à Salisbury, vouloit, ainsi qu'Édouard Seymour, le rappel du Roi, sous des conditions favorables à la liberté.

Les Whigs, en prononçant que la retraite du Roi étoit une abdication et que le trône étoit vacant,

comprenoient parfaitement le vice essentiel de cette déclaration; car, dans une monarchie héréditaire, le trône n'est jamais vacant. La retraite du Roi ne pouvoit être une abdication, puisque Jacques II proposoit lui-même de revenir en Angleterre et de convoquer un Parlement légitime. Il falloit donc se jeter sur la doctrine du contrat primitif, doctrine obscure et fallacieuse, qui soumet un Empire au droit de la force : car, entre le Prince et le Peuple, qui sera juge, si ce n'est la force? Le mot *abdication* excita de vifs débats. On proposoit d'y substituer le mot *désertion* ou *abandon*; mais il n'existoit qu'un seul exemple de ce mot dans les souvenirs parlementaires, et c'étoit sous Richard III. Le mot *abdication* avoit des précédents plus nombreux, et il fut adopté, quoiqu'il ne donnât qu'une idée fautive de la situation réelle du Roi.

Pendant cette discussion, les Pairs s'étoient réunis; mais leur assemblée ne dura qu'une heure, et ils s'étoient séparés, lorsque le vote des Communes leur fut envoyé. Cependant on y avoit proposé de rayer des prières publiques le nom du Roi; et sur l'observation faite par les Lords spirituels que cette affaire les regardoit uniquement, il fut résolu que cette question seroit examinée par un Comité dont les Évêques feroient partie. Les Orangistes n'oublioient pas que la fête de la naissance du Roi étoit proche : ils préparoient ainsi le peuple à voir effacer jusqu'à

son nom. Le lendemain, la Chambre Haute délibéra sur la résolution des Communes.

Les questions qu'enveloppoient ce vote furent divisées et débattues séparément. D'abord, au lieu d'admettre, avec les Communes, *que le trône étoit vacant*, on ne fit de cette proposition qu'une hypothèse et comme une sorte de fiction, à laquelle viendroient s'attacher successivement et nécessairement toutes les questions qui résulteroient du vote des Communes.

Ainsi, et sans avoir égard pour le moment au terme de ce vote, dans son ensemble comme dans ses détails, on délibéra : *Si, le trône étant supposé vacant, il falloit nommer un Régent ou un Roi.*

La Chambre se mit en grand Comité pour délibérer, et nomma le comte Danby pour présider le Comité.

Cette nomination de Danby à la présidence sembloit être un présage favorable aux vœux du prince d'Orange ; car Danby et Halifax étoient les chefs du parti des Whigs dans la Chambre Haute. Mais il y avoit une distance immense dans leurs sentiments, quoique d'accord pour l'exclusion du Roi. Halifax soutenoit que le trône étoit vacant, et proposoit le prince d'Orange ; ce qui, par le fait, rendoit la Couronne élective. Danby, qui vouloit conserver les droits éventuels de la princesse de Danemark, soutenoit au contraire que, dans une monarchie héréditaire,

ditaire, le trône ne pouvant jamais être vacant, la princesse d'Orange devoit succéder immédiatement à son père. Mais pour cela il arguoit en fait que le prince de Galles n'étoit pas légitime, et en principe, que les lois du royaume réprouvoient un Roi catholique.

Les Whigs des Communes avoient laissé indécise, en apparence, la double question d'un Roi ou d'un Régent; mais les principes qui appuyoient leur vote, conduisoient directement à nommer un Roi. Le lord Nottingham, qui étoit à la tête du parti de la Régence parmi les Torys, étoit celui qui avoit décidé la Chambre à ne considérer la vacance du trône que comme une hypothèse. Il prévoyoit avec raison que tous les Torys, moins d'accord que les Whigs dans leurs principes et dans leurs vues, se déclareroient contre la nomination ou déclaration d'un Roi, si la question première obligeoit de se décider entre un Roi et un Régent. Aussi commença-t-il la discussion par où finissoit le vote des Communes; et il demanda, en supposant par fiction la vacance actuelle du trône :

« Si une régence avec l'administration du pouvoir  
 « royal, sous le nom du Roi Jacques second durant  
 « sa vie, n'étoit pas le plus sûr moyen de préserver  
 « la Religion protestante et les lois du royaume? »

Nottingham avoit réuni, dans son discours, tous les faits de l'histoire d'Angleterre qui pouvoient appuyer l'établissement de la régence. Il cita en parti-

culier l'exemple récent du Portugal, où don Pèdre étoit régent pendant la vie du Roi son frère.

Les Évêques tenoient fortement au parti de la régence ; et parmi les Torys, le comte de Rochester, ainsi que son frère le comte de Clarendon, se distinguèrent par la fermeté de leurs principes. N'admettant pas la vacance du trône dans une monarchie héréditaire, ils ne vouloient ni la nomination d'un Roi, ni la désignation de la Princesse, à titre héréditaire. Ils s'attachèrent donc à démontrer en principes que, quand un Roi vivant se trouvoit frappé d'incapacité politique et morale, l'établissement d'une régence étoit le seul moyen de conserver l'État et de respecter les lois fondamentales.

Les Whigs opposoient des objections de fait, et repousoient les principes généraux, comme dangereux dans l'application aux circonstances actuelles. « Un Régent, » disoient-ils, « qui seroit investi de  
« l'autorité royale, sous le nom d'un Roi qui ne se-  
« roit que titulaire, ne présente pas moins de dan-  
« gers que la déposition même du Roi et la nomina-  
« tion d'un successeur. En Angleterre, la loi ne  
« sépare point la prérogative de la personne royale.  
« Comment les jurés reconnoîtront-ils le crime de  
« haute trahison dans les actes contraires au Gou-  
« vernement de la régence, quand les accusés pro-  
« duiront les commissions du Prince même, sous le  
« nom duquel la régence sera exercée ? »



Les débats se prolongèrent avec une extrême vivacité de part et d'autre. Lorsque l'évêque d'Ely demanda que le Roi fût rappelé : « Je propose, » dit le lord de la Mère, « que l'évêque d'Ely soit envoyé « auprès de Sa Majesté, à condition que ni l'un ni « l'autre ne reviennent en Angleterre. » Les comtes d'Oxford et de Maclefields firent aux Évêques la menace qu'un jour peut-être ils perdroient leur droit de séance dans la Chambre Haute. « Ni moi ni les « autres Prélats ne craignons rien d'une telle menace, » répliqua l'évêque de Peterborough : « notre « conscience ne nous reproche rien. »

Il est remarquable que les principaux Seigneurs qui avoient appelé le prince d'Orange, ou qui l'avoient joint à Salisbury, se prononcèrent contre le projet de lui déférer la royauté. De ce nombre étoit le duc de Grafton.

Enfin, les voix étant recueillies, cinquante-une se trouvèrent pour la nomination d'un Roi, et quarante-neuf pour la Régence. Ce triomphe du parti, si péniblement obtenu, fut particulièrement l'œuvre du marquis d'Halifax et du comte Danby. Celui-ci combattoit, non pour le prince, mais pour la princesse d'Orange.

Pendant le parti de la régence l'eût emporté, sans les scrupules de l'archevêque de Cantorbery, du lord Mulgrave, premier Chambellan de Jacques II, et du lord Huntingdon. Le premier ne vouloit pas

reconnoître, par le fait de sa présence, la légalité de la Convention. Les deux autres furent moins retenus par ce principe que par un sentiment d'honneur qui leur faisoit craindre de passer pour ingrats. Churchill feignoit le même prétexte et ne parut pas. Mais il est certain que la présence du Primat, son vote et celui des deux lords Mulgrave et Huntingdon eussent donné une face toute différente aux délibérations. Le lord Godolphin se prononça pour la régence ; quant aux Évêques, il n'y eut que ceux de Londres et de Bristol qui votèrent pour la nomination d'un Roi.

Le même jour, la Chambre des Communes adopta un bill, ou résolution, portant « que, pour prévenir « tous les inconvénients auxquels seroit exposé le « royaume, s'il se trouvoit gouverné par des Rois « catholiques, tous les héritiers qui feroient profession de la foi romaine seroient exclus pour « jamais de la succession à la Couronne d'Angleterre. » Ce bill fut adopté par la Chambre Haute, où l'on proposa même d'ajouter cette clause, que les Rois ou Reines d'Angleterre ne pourroient se marier à des Catholiques.

La Chambre des Lords venoit de décider, en thèse générale, que si le trône étoit vacant, il falloit nommer un Roi. Maintenant il s'agissoit d'examiner et de décider si cette proposition générale étoit actuellement applicable au Royaume d'Angle-

terre. Dès le lendemain, 10 février, anniversaire du martyre de Charles I<sup>er</sup>, le vote des Communes fut remis en délibération, non pas dans son ensemble, mais d'une manière partielle sur chacune des propositions dont il étoit la conclusion.

« *Existoit-il entre le Roi et le peuple un contrat « originel?»* » Telle fut la première question. Jamais question abstraite de cette nature ne s'étoit discutée que parmi les sophistes du Portique ou de l'Académie. Ce fut un spectacle, unique alors dans l'histoire, que cette délibération solennelle des Patriciens d'un grand peuple, sur l'origine de la souveraineté. Cependant cette grave assemblée délibère entre le souverain fugitif et l'ambitieux qui, déjà en armes, déjà dans le palais, affecte une sévère indifférence pour l'objet de son ardente convoitise. Et ces fiers Patriciens, qui ne sont ni souverains, ni sujets, s'arrogent cependant la souveraineté, puisqu'ils vont décider à qui elle sera enlevée ou conférée.

L'ordre de ces délibérations avoit une apparence de grandeur. Il imposeroit peut-être à l'imagination, si le faste des principes tour-à-tour invoqués ne déceloit sans cesse et l'embarras des situations, et la secrète pensée de tous les partis. Les Angli-cans avoient jadis proclamé, comme un dogme de leur Église, le principe de l'obéissance passive; mais alors, ils se croyoient favorisés par le Roi. Dès qu'ils se virent menacés dans leur suprématie et dans

leurs biens, ils donnèrent le signal de la résistance, qui, pour les peuples, est souvent celui de la révolte. Après une contradiction si manifeste, comment redresser la règle qu'ils ont déjà faussée? Ils invoquent encore le droit divin en faveur des Rois. Mais, qu'est-ce que le droit divin, c'est-à-dire l'autorité absolue, *de jure suo*, dans une monarchie limitée par des lois positives? Que signifie le droit divin proclamé par une Église qui elle-même a secoué le joug de l'autorité religieuse? Le droit divin, qui est un principe vrai dans la foi de l'Église romaine, en ce sens que la résistance par la force au pouvoir légitime est une trahison, n'est au fond qu'un sophisme dans les Églises protestantes. Première cause des tragiques infortunes de Charles I<sup>er</sup>, Anglican, il consumma la ruine de Jacques II, Catholique. Tel est le danger de ces dogmes politiques, pris témérairement dans un sens absolu, et sans discernement des lois, des mœurs et surtout des professions de foi religieuse.

Plus tranchants dans leurs doctrines, et plus d'accord dans leurs vues, les Whigs, sans chercher une origine mystérieuse à la Souveraineté, soutenoient l'existence d'un contrat, au moins tacite, entre le Roi et le peuple, par l'usage immémorial du serment. Pourquoi, au Couronnement, jurer de respecter les lois, s'il n'existe aucune loi que le Prince n'ait le droit irrésistible de mépriser ou d'abolir impunément?

La question d'un contrat originel, et par conséquent de l'obéissance conditionnelle, fut décidée, dans la même séance, à cinquante-trois voix pour l'affirmative, contre quarante-six. On voit que les Torys perdoient du terrain. Trois d'entre eux au moins se joignirent aux adversaires de leur parti. En adhérant à l'appel ou à l'arrivée du prince d'Orange, ils avoient reconnu le droit de résistance : ils ne voulurent pas se condamner eux-mêmes.

On examina ensuite *si le Roi Jacques second avoit rompu le contrat?* La discussion ne fut pas longue, et la cause du Roi fut presque abandonnée sur ce point.

Tandis que la Chambre Haute s'occupoit de ces grandes questions, la Chambre Basse entendoit un sermon sur la fête du jour anniversaire du supplice de Charles I<sup>er</sup>. Le Prédicateur étoit le docteur Sharp, curé de Saint-Gilles, précisément celui que Jacques II avoit voulu faire interdire, et pour lequel l'Évêque de Londres avoit été suspendu de ses fonctions épiscopales par la Haute Cour Ecclésiastique : sujet de tant de griefs contre le Roi. Le Prédicateur fit la prière accoutumée pour le Roi et pour la famille royale, ce qui causa un grand scandale dans le parti des Whigs et des Républicains. Cependant la Chambre s'arrêta dans l'expression de son ressentiment, sur ce motif qu'il n'existoit point encore de nouvelle formule pour ces sortes de prières. Après l'office, on

proposa de déclarer que le prince et la princesse d'Orange étoient Roi et Reine d'Angleterre.

Cette question, ainsi posée, n'eut pas dans les Communes tout le succès que pouvoit en espérer le prince d'Orange. Les Indépendants ou Républicains n'avoient pas tardé à reconnoître la foiblesse réelle de leur parti. Ces hommes qui d'abord ne parloient que de mettre Jacques II en accusation, de le déposer juridiquement, et de délibérer sur la meilleure forme de Gouvernement, se renfermèrent bientôt dans la maxime chérie de Sidney : que, s'il falloit absolument subir la Royauté, un Roi illégitime devoit être préféré. Ils se réunirent donc au parti des Whigs, pour conférer la Régence ou la Royauté au prince d'Orange. Mais avant de se prononcer, ils exigèrent que la chambre des Communes s'occupât d'une déclaration des droits publics ; ce qui fut résolu. Ainsi la question proposée fut ajournée. Cependant les plus sages d'entre les Whigs, dirigés par sir Somers, amenèrent les esprits les plus ardents à plier leurs principes sur la liberté aux anciennes lois du pays et aux maximes des Torys sur la monarchie. Telle fut l'origine du célèbre *bill des droits*.

La troisième séance des Lords se tint immédiatement le lendemain. Ils avoient à déclarer : « Si le Roi Jacques second ayant rompu le contrat originel entre lui et son peuple, et *déserté* le Gouvernement, on pouvoit dire que le trône étoit vacant ? »

Avant de poser ainsi la question, les Torys avoient réclamé contre l'expression *abdiqué* (abdicated), qui se trouvoit dans le vote des Communes; soutenant avec raison que l'*abdication* supposoit une renonciation volontaire. Ils eurent la majorité pour substituer à ce mot celui d'*abandonné* (deserted). Ce changement dans les termes étoit très-important pour la question de vacance du trône : car si le Roi n'a pas abdiqué, le trône n'est pas vacant.

Cette victoire des Torys compensoit amplement leur défaite sur la question du contrat originel; et en effet, toutes les questions précédentes n'étoient pour ainsi dire que préjudicielles. Rien n'étoit encore décidé qu'en théorie, sans application personnelle à Jacques II, excepté cependant la rupture du contrat. Mais, dans les lois et dans les mœurs anglaises, il étoit reconnu que le Roi ne pouvoit mal faire. Ainsi, la rupture du contrat par le Roi, quoique reconnue par la précédente décision, n'emportoit pas virtuellement la mort civile de Jacques II. Tout alloit donc se résoudre dans cette question : « Le trône est-il vacant ? » La radiation du mot *abdiqué* pour celui de *déserté*, ou *abandonné*, annonçoit ou un retour aux principes de la monarchie, ou des combinaisons nouvelles dans les divers partis de la Chambre.

La Haute Église soutenoit, en droit et en fait, que le trône d'Angleterre n'étoit pas vacant, même

en cas de mort naturelle; et qu'alors l'héritier le plus proche succédoit immédiatement à la Couronne, sans aucun interrègne.

Mais si le trône n'est pas reconnu vacant, malgré la rupture du contrat originel entre le Roi et son peuple, malgré encore la *désertion* du trône et du royaume, par qui le trône est-il ou sera-t-il occupé? Jacques II est-il encore Roi? S'il est frappé de mort civile ou politique, est-ce le prince de Galles qui lui succède?

Whigs et Torys, tous étoient à peu près d'accord, les uns ouvertement, les autres tacitement, sur la cause personnelle du Roi. La Haute Église combattoit vainement contre la force irrésistible des choses. La véritable question n'étoit plus dans les principes; elle se trouvoit uniquement dans le parti que prendroient ceux qui soutenoient les intérêts de la princesse d'Orange contre l'ambition personnelle de son mari. Le comte de Danby et ses amis avoient eu la hardiesse de lui écrire pour connoître ses intentions. Elle sera reconnue Reine: Danby lui en donnoit sa parole, pour peu qu'elle autorisât le zèle de ses partisans. Danby soutenoit donc avec fermeté que le trône n'étoit pas vacant, s'appuyant sur le principe même des Torys, parce qu'il vouloit que la princesse d'Orange fût déclarée immédiatement Reine d'Angleterre. Il supposoit que le prince de Galles étoit illégitime.



Les Whigs dévoués au prince d'Orange avoient prévu que Danby les abandonneroit sur ce point de la vacance du trône; et, pour prévenir les effets de son accession aux votes des Torys, ils amendèrent la question, en y supprimant celle de la vacance du trône. Ils mirent donc en délibération la question réformée ou amendée en ces termes :

« Si, Jacques II ayant rompu le contrat originel  
« entre lui et son peuple, et *déserté* (deserted) le  
« Gouvernement, *le Prince et la Princesse seroient*  
« *déclarés Roi et Reine?* »

Cet amendement fut écarté à la majorité de cinquante-cinq voix contre quarante-une; et sur la question première, *si le trône étoit vacant*, les Torys l'emportèrent d'onze voix. Cette victoire des Torys fut l'effet de l'accession de Danby à leur parti, en ce moment.

Le lendemain de ce vote qui paroissoit décisif, les Communes devoient entendre l'Orateur du comité, précédemment chargé de dresser la déclaration des droits publics du royaume. L'Orateur ne se rendit point à la séance. On agita vivement si la Chambre s'ajourneroit ou continueroit la séance. Après une longue et violente contestation, le parti de l'ajournement prévalut, et la séance fut renvoyée au lendemain 12 février.

Cette circonstance peut paroître fort minutieuse pour l'histoire, à ceux qui ne connoissent pas les

combinaisons parlementaires. Mais une politique profonde est souvent cachée sous de tels incidents. L'habileté consiste à les faire naître, et le parti qui n'est pas encore certain de toutes ses forces n'y manque jamais. Le dernier vote de la chambre des Lords étoit si important, et les Whigs en étoient si déconcertés, que l'ajournement leur étoit nécessaire, soit pour se mettre d'accord, soit pour donner au prince d'Orange l'occasion de rompre enfin un silence qui commençoit à paroître méprisant et dangereux. Dans cette disposition, la Chambre se sépara jusqu'au lendemain, après avoir voté des remerciements : au docteur Burnet, pour le sermon qu'il lui avoit prêché la veille; au Clergé d'Angleterre, pour sa résistance au Papisme, pour sa fermeté dans l'affaire de l'édit sur la liberté de conscience, et pour son opposition à la Haute Cour Ecclésiastique; enfin à la flotte et à l'armée, pour son attachement à la cause de la Religion protestante.

De son côté, la Chambre Haute envoyoit aux Communes ses résolutions des trois jours précédents, 8, 9 et 10 février. Immédiatement après ce message, elle leur fit demander une conférence libre, pour s'expliquer sur la différence des résolutions respectives. Mais les Communes s'étoient déjà séparées. Alors la Chambre Haute s'ajourna de même au lendemain; cependant, avant de quitter la séance, quarante Lords signèrent une protestation contre la

résolution de la veille, qui déclaroit que le trône n'étoit pas vacant. Cette protestation étoit le symptôme évident ou d'une grande scission entre les deux Chambres, ou d'un changement subit opéré dans les consciences politiques, par quelque puissance mystérieuse. Que les marquis d'Halifax et de Winchester, les lords Delamère et Devonshire aient signé cette protestation, ils étoient conséquents avec leurs votes précédents et leur conduite. Mais le comte Danby, protestant contre son propre vote de la veille, offre un spectacle curieux sur cette scène mobile et singulière de révolution. Le lord Mulgrave, premier Chambellan du Roi, signa aussi la protestation. Il s'étoit abstenu de paroître aux premières délibérations de la Chambre Haute, par scrupule sur la légalité de la Convention. Mais il paroît que ses scrupules s'évanouirent promptement, car il vint protester avec les Whigs que le trône étoit vacant. Pourquoi ce vote extraordinaire dans le comte Danby et dans le lord Mulgrave? On va l'expliquer pour le premier. Quant au second, il s'aperçut que la foible majorité des Lords qui soutenoient la non-vacance du trône alloit se trouver contrainte de reconnoître la princesse d'Orange pour l'héritière immédiate, puisque l'exclusion étoit déjà prononcée contre tout successeur catholique. Or, la Chambre Haute, en adhérant à cette résolution des Communes, avoit implicitement déshérité le prince de Galles, qui étoit

en France et qui avoit été baptisé dans l'Église Catholique. Ainsi les Torys, par cela seul qu'ils déclaroient, dans la conjoncture présente, que le trône n'étoit pas vacant, ne pouvoient plus se soustraire à la nécessité de déclarer que la succession passoit immédiatement à la princesse d'Orange par l'exclusion des Catholiques, s'ils vouloient échapper à la nécessité non moins impérieuse de déférer la Royauté au prince d'Orange, par élection.

D'un autre côté, si les amis secrets ou avoués de Jacques II s'unissoient aux Whigs pour déclarer la vacance du trône, qu'arriveroit-il ? une altération violente dans la constitution angloise, c'est-à-dire, la monarchie héréditaire convertie en monarchie élective. A la vérité, le prince d'Orange seroit élu infailliblement ; mais l'illégitimité de son titre seroit évidente aux yeux des peuples, tandis que l'usurpation de la princesse d'Orange paroîtroit appuyée au moins sur un titre légal, celui d'héritière présomptive, par l'exclusion du successeur catholique, le prince de Galles. Or, ce changement dans la Constitution, et cette concurrence de deux princes, l'un toujours armé de son droit légitime, et l'autre appuyé seulement sur son titre d'élection, étoient plus que suffisants pour tenir la nation divisée. Le souvenir des Deux Roses n'étoit pas effacé. La guerre civile seroit une protestation armée de la nation contre toute usurpation, et ramèneroit tôt ou tard les princes légitimes.

Ce fut dans cette pensée que les Torys jacobites s'unirent aux Whigs, et que le lord Mulgrave vint signer sa protestation avec eux contre la déclaration des Lords, *que le trône n'étoit pas vacant* : système habile sans doute, s'il y a de l'habileté sans droiture, mais à coup sûr périlleux et presque toujours funeste. Cette alliance monstrueuse des amis et des ennemis, pour une fin toute contraire, ébranle au moins la croyance et la fidélité des peuples, qui ne comprennent pas et ne peuvent pas comprendre le secret d'une telle flexibilité. C'est ainsi que le fameux Shaftsbury se vançoit à la restauration d'avoir conseillé à Cromwell de se faire nommer Roi plutôt que Protecteur. Il ajoutoit : « Je voulois relever le trône pour y faire monter le Prince légitime. » Mais, en attendant la restauration, il n'en fut pas moins le plus astucieux et le plus ambitieux courtisan de Cromwell. Lord Mulgrave eût peut-être imité Shaftsbury, si Jacques II eût réussi en Irlande; mais plus tard il accepta toutes les dignités que lui conféra le prince d'Orange, et s'unit encore aux Whigs pour la proscription du prince de Galles, que la Reine sa sœur vouloit appeler sur le trône : tant il est vrai que toute politique tortueuse, même pour le parti de la vérité, est au moins une erreur funeste, quand elle n'est pas un sordide mensonge.

Quant au comte Danby, son changement subit sur la vacance du trône venoit de s'opérer par la

réponse qu'il avoit reçue de la princesse d'Orange. Il lui avoit offert le trône à titre héréditaire, par l'exclusion du prince de Galles. Mais la Princesse, qui portoit comme épouse une déférence aveugle au Prince son mari, lui envoya les lettres qu'elle avoit reçues, et la réponse qu'elle faisoit au comte Danby. Elle témoignoit à celui-ci un vif chagrin de ce que lui et ses amis s'efforçoient de séparer ses intérêts de ceux du Prince. Alors le comte Danby abandonna cette cause que la Princesse abandonnoit elle-même, et ne songea plus qu'aux intérêts de la faction d'Orange.

Guillaume, cependant, malgré son indifférence affectée, voulut terminer cette grande représentation de théâtre par une scène non moins dramatique. Il manda auprès de lui Halifax, Danby, Shrewsbury et quelques autres des plus influents personnages, et leur parla enfin des conjonctures actuelles. « Il « s'est tenu, » leur dit-il, « dans une complète inac- « tion, pour ne gêner aucun avis. Il n'a flatté ni « intimidé personne. Ce que l'on veut, ce que l'on « voudra, il n'y mettra aucun obstacle. On a parlé « d'une Régence; il y souscrit volontiers. Ce projet « peut être fort sage; mais que l'on se garde bien « de songer à lui, qui ne peut accepter aucune com- « mission, aucune dignité précaire et tout-à-fait su- « bordonnée à la vie d'autrui. Quelques-uns paroissent « vouloir couronner la Princesse, qui sans doute ne

« lui refuseroit pas une grande part dans les affaires.  
« Nul plus que lui n'apprécie, ne respecte les vertus  
« de sa femme, et il ne veut point contrarier ses  
« droits; mais il est peut-être à propos que l'on  
« sache ce qu'il veut, ce qu'il pense d'un tel projet  
« en ce qui le regarde. Il n'est pas homme à *prendre*  
« *les ordres d'une coiffe*, ni à tenir au trône seu-  
« lement *par les cordons d'un tablier*. Il ne peut  
« donc se mêler de rien, s'il n'est personnellement  
« chargé de tout et pour sa vie. Que ceux qui ne  
« pensent pas comme lui agissent comme ils l'en-  
« tendront; il n'a pas la prétention d'y rien trouver  
« à dire. Seulement sa retraite est déjà prête, à deux  
« pas de Whitehall. Les affaires de l'Europe le rap-  
« pellent à La Haye. Il ne sera enfin d'aucun se-  
« cours aux Anglois dans leurs propres affaires. Il  
« n'est point de ceux que séduisent les illusions de  
« la Royauté. Il saura bien vivre sans la foule des  
« soucis qu'on voit frémir autour d'elle. Encore une  
« fois, je n'en veux point ou je la veux pour tou-  
« jours. Mais je pense qu'après moi les enfants de  
« la Princesse Anne devront succéder à la Couronne  
« avant ceux que je pourrois avoir moi-même, si j'a-  
« vois le malheur de perdre ma femme. » En tenant ce  
langage, il gardoit un sang-froid imperturbable.  
Ce discours, dit Burnet, fut jugé comme l'expres-  
sion d'une ambition très-raffinée.

Les Lords à qui cette déclaration étoit notifiée

surent en faire usage. De là, dans la Chambre Haute, ce changement subit qui alors parut inexplicable. On avoit des doutes cependant sur les vrais sentiments de la Princesse; et les Torys, qui vouloient conserver le droit héréditaire, au moins par une fiction de la loi qui excluait les Catholiques, tenoient avec une certaine fermeté à leur principe sur la non-vacance du trône. Burnet, pour lever les scrupules et fixer les incertitudes, racontoit de quelle manière il avoit connu lui-même en Hollande les véritables sentiments de la Princesse. Les intrigues secrètes firent le reste.

Les Communes, à qui avoient été envoyées les différentes résolutions de la Chambre Haute, en firent l'objet de leur délibération. Le 12, une assez grande majorité se prononça pour écarter toute modification quelconque au célèbre vote du 8 précédent. La Chambre demanda une conférence avec les Lords, pour expliquer son refus. Elle entendit également l'Orateur du comité qui avoit été chargé de rédiger une déclaration des droits publics. Ce travail comprenoit deux parties fort distinctes, l'une sous le titre d'*articles déclaratoires des anciens droits*; l'autre intitulée : *Nouvelle loi pour réformer de vieux abus*. Les Communes avoient déjà décrété que cet acte précéderoit toute élection ou désignation d'un Roi.

Cette séance des Communes fut marquée par deux événements très-importants.



Le Lord Lovelace, impatient des lenteurs apportées à la conclusion de la grande et principale affaire qui occupoit tous les esprits, s'étoit donné beaucoup de mouvement à Londres pour faire signer une pétition. Une adresse fut effectivement présentée aux Communes, sous le nom des principaux bourgeois de la Cité. Ceux qui l'apportèrent disoient assez haut que, s'il n'y avoit encore que cinq cents personnes qui l'eussent approuvée, elle seroit apportée le surlendemain lundi par dix mille signataires; elle étoit ainsi conçue :

« Ayant un profond sentiment du danger que pré-  
« sentent les délais et les débats actuels sur l'établis-  
« sement du Gouvernement, ce qui empêche, dans  
« un temps comme celui-ci, où le trône est vacant,  
« de pourvoir au Gouvernement comme il seroit  
« nécessaire;

« Nous requérons très-humblement que Son Al-  
« tesse, le très-illustre prince d'Orange, avec sa  
« royale épouse, puisse être mis sur le trône, afin  
« que, par sa conduite, son courage et sa réputation,  
« cette nation et la Religion Protestante soient enfin  
« défendues contre leurs ennemis extérieurs et inté-  
« rieurs; que l'Irlande, qui est à présent dans une  
« sanglante et déplorable condition, puisse être dé-  
« livrée de ses calamités, et que ces royaumes soient  
« établis sur des fondements éternels de paix et de  
« liberté. »

Cette adresse n'étoit revêtue d'aucune signature, et les Communes, par ce motif, la rejetèrent sans la vouloir lire. Le Prince fit dire ensuite au lord Lovelace de ne plus s'en mêler, et au Lord Maire d'empêcher qu'elle ne fût signée pour être présentée de nouveau. Cette conduite étoit conséquente à son système d'impassibilité. Mais le signal n'en étoit pas moins donné à tous ses partisans dans le royaume, si les deux Chambres ne parvenoient pas à se concilier.

Pendant cette séance des Communes, le lord Preston, Secrétaire d'État, transmit à la chambre des Communes, au nom du Roi, une lettre adressée par Sa Majesté à l'Orateur. C'étoit la lettre de Jacques II, en date du 14 janvier, qui étoit déjà connue dans le public où elle avoit été répandue, imprimée à Paris, sous la signature du Roi et le contre-seing du lord Melford. Ce nom seul de Melford avoit aliéné tous ceux qui conservoient encore quelques dispositions favorables pour la personne du Roi, dans les deux Chambres. Les Communes en refusèrent la lecture et la rejetèrent, sans daigner l'ouvrir.

Enfin les Communes portèrent la résolution qu'à l'avenir on ne feroit plus de prières en actions de grâces pour l'avènement du Roi Jacques II à la Couronne, le 16 février. Après cette décision, elles s'ajournèrent au lundi 14. C'est ainsi que l'on détruisoit successivement tous les caractères de la

Souveraineté qui restoit encore attachés à la personne du Roi, et que l'on considéroit comme jugée sans retour une cause qui se plaidoit encore.

La Chambre Haute adopta sans difficulté cette résolution. Mais les avis furent plus divisés sur la lettre du Roi. Mylord Preston qui l'avoit aussi envoyée au marquis d'Halifax, Président, fut mandé pour dire par quelle voie il l'avoit reçue. Il déclara qu'elle lui avoit été remise par un Écossois nommé Jages; et la Chambre lui ordonna de se présenter le surlendemain lundi avec cet Écossois. On décideroit alors si la lettre du Roi seroit ouverte.

Le lundi 14 février, la Chambre des Communes envoya un de ses membres, mylord Whiltshire, à la Chambre Haute pour lui expliquer les motifs qui la déterminoient à maintenir son bill du 8 février, contre les amendemens et les améliorations que les Lords prétendoient y avoir faits. La Haute Chambre demanda sur-le-champ une conférence libre, qui eut lieu entre deux comités de l'une et de l'autre Chambres. Après cette conférence, la Chambre Haute remit en question, d'abord si l'on adopteroit le mot *abdiqué*, au lieu du mot *déserté*. La première résolution des Lords, contre le mot *abdiqué*, fut maintenue à la majorité de quarante-cinq voix contre quarante et une. On remit ensuite en délibération si l'on adopteroit ces mots précédemment rejetés : *Et que par là le trône étoit vacant*. La première

décision fut encore maintenue, à la même majorité de quarante-cinq. Mais trois Lords étoient survenus pour le parti contraire, et la minorité fut de quarante-quatre. Une seule voix décida la question. Il devenoit évident que si les Communes persistoient dans leur bill, la Chambre Haute alloit céder. En attendant, elle statua que l'on rédigerait par écrit les motifs de sa persistance dans ses votes précédents, et qu'une conférence nouvelle seroit demandée aux Communes. Délibérer, c'étoit capituler.

Pendant cette séance, le lord Preston, et l'Écossois qui étoit porteur de la lettre du Roi, se tenoient auprès de la Chambre, et ils ne furent point demandés : présage sinistre pour la cause de Jacques II.

Le lendemain mardi 15 février, les Communes examinèrent le Mémoire de la Chambre Haute. Les débats furent vifs et long-temps prolongés, mais il fut résolu, à la majorité de deux cent quatre-vingt-trois voix contre cent cinquante-une, que la Chambre resteroit invariable sur son bill du 8 février, et qu'une conférence libre seroit demandée à la Chambre Haute. Pendant cette discussion, les Pairs, qui ne s'étoient réunis que pour attendre la réponse des Communes, se séparèrent assez tard sans l'avoir reçue et s'ajournèrent au lendemain.

En comparant les derniers votes de la Chambre Haute à celui qu'elle avoit émis le 9 février, sur la

résolution prise le 8 par les Communes, on a observé sans doute une différence fort remarquable dans le nombre effectif des Lords votants. Le 9 février, il s'en trouva cent; le 15, il ne s'en trouvoit plus que quatre-vingt-neuf; et cependant il en étoit survenu quelques-uns qui étoient absents le premier jour. Cette désertion, dans une cause si grave, où une seule voix décidoit, en apparence il est vrai, que la Couronne seroit ou ne seroit pas usurpée, s'explique par toutes les passions diverses qui déterminent secrètement le cœur humain. L'homme est ingénieux à justifier la foiblesse de son caractère ou l'indécision de ses principes. La probité elle-même a ses sophismes, plus dangereux peut-être que ceux de la mauvaise foi, précisément parce qu'ils viennent de la probité. Enfin la cause personnelle de Jacques II étoit réellement désespérée. Les uns ne vouloient plus autoriser de leur présence une Convention illégitime à leurs yeux; les autres vouloient peut-être ne pas irriter, par une résistance inutile, celui en qui secrètement ils voyoient déjà un maître.

Le Prince, tout en affectant son indifférence, étoit cependant déclaré, comme on vient de le dire, et de sourdes pratiques s'exerçoient pour précipiter la crise. Le peuple, sollicité par des provocations à une pétition aux Chambres, manifestoit une extrême agitation, depuis le dernier vote des Pairs. Chaque

famille étoit livrée à la discorde dans ses foyers, de même que sur la place et dans les maisons publiques. Chaque parti en appeloit à l'opinion par ses discours dans les *Coffée-House* et par ses pamphlets. Les Torys invectivoient les Whigs, qu'ils accusoient de vouloir établir la République en rendant la monarchie élective; et les Whigs repousoient l'accusation, en reprochant à leurs adversaires de conspirer pour le retour de l'ennemi des libertés publiques. Le peuple cependant assiégeoit les portes des deux Chambres; et quand les Députés et les Pairs traversoient cette foule tumultueuse, ils étoient couverts ou d'acclamations ou d'injures, suivant le parti auquel on supposoit qu'ils appartenoient. Le Prince réprima, il est vrai, ce désordre, qui cessa sur-le-champ. Mais la soudaine obéissance du peuple à sa proclamation indiquoit peut-être la main secrète qui élevoit et abaissoit à son gré les flots de la multitude.

Au fond, quoique la Chambre Haute eût persisté à soutenir qu'il n'y avoit ni abdication, ni vacance du trône, elle n'osoit plus songer à défendre ni la cause du Roi, ni celle du prince de Galles. Elle disoit même dans l'exposé de ses motifs aux Communes: « qu'elle étoit disposée à mettre la nation à l'abri du retour du Roi Jacques. » Et elle prouvoit cette disposition en ajournant d'abord, et en oubliant enfin d'appeler le lord Preston chargé de lettres de Sa Majesté. Toute la question consis-

toit maintenant à empêcher, s'il étoit possible, que le prince d'Orange ne fût nommé Roi ; et par conséquent, à conserver une ombre de principes, en reconnoissant que l'exclusion des Catholiques assignoit de plein droit le titre d'hérédité à la princesse d'Orange. Mais pour arriver à cette conclusion, il falloit de nécessité reconnoître que Jacques II avoit abdicqué. C'étoit là que les Whigs de la Chambre Haute et les Communes attendoient les Torys. Les lords avoient déjà déclaré que Jacques II avoit rompu le contrat social ; ainsi tous leurs actes subséquents étoient contradictoires avec les principes qu'ils avoient convertis en résolution. Si Jacques II a rompu le contrat social, et si son trône n'est pas vacant, où est le Roi ? si la Royauté reste dans la ligne héréditaire, détournée, par l'expulsion des Catholiques, sur la princesse d'Orange, Jacques II est donc déposé ? Ce sont donc les Torys qui consacrent ce principe ? Le prince d'Orange et les Républicains n'en demandent pas davantage.

Le prince d'Orange avoit tenu sa femme éloignée d'Angleterre, pour empêcher une concurrence dangereuse à son ambition personnelle. Cependant les amis de cette Princesse traversoient les desseins de Guillaume, en alléguant avec fermeté les droits éventuels de la princesse de Danemark. Nottingham étoit le chef de ce parti, et Anne elle-même témoignoit de la séistance à l'élévation de son beau-

frère. Mais le Prince avoit déjà prévu et prévenu les objections, en disant : « qu'il croyoit juste de préférer « les enfants de la princesse Anne à ceux qu'il pou-  
« voit avoir après la mort de sa propre femme. » Il ne vouloit qu'une royauté viagère ; et l'ascendant de lady Churchill obtint le désistement de la foible Princesse. Il est vrai qu'elle accepta la promesse d'une pension de 50,000 liv. sterling, et elle fit entendre à ses amis que sa piété filiale ne lui permettoit pas de concourir à l'exclusion de son père.

Cet obstacle écarté, le prince d'Orange fit agir Bentink son favori, qui alloit déclarant partout que Guillaume son maître devoit être seul déclaré Roi, sans association directe ni indirecte avec la Princesse sa femme. Le docteur Burnet se vante, dans ses Mémoires, de s'être prononcé très-haut contre cette prétention, et d'avoir demandé à se retirer sur le Continent, déclarant qu'il étoit résolu à soutenir les droits de la princesse d'Orange. Ce fait peut être vrai ; mais Burnet se montroit bien difficile dans cette conjoncture, lui qui avança, peu de temps après, dans une lettre pastorale <sup>1</sup>, que Guillaume avoit droit à la Couronne par le droit de conquête. Il est plus vraisemblable que Burnet cherchoit, en parlant si haut, à réparer le tort que

---

<sup>1</sup> Les deux Chambres firent brûler cette lettre par les mains du bourreau.



le favori Bentinck faisoit à la cause du Prince par ses négociations secrètes. En effet, il y avoit eu dans l'appartement de l'amiral Herbert, qui étoit retenu goutteux dans son lit, une réunion des partisans du prince d'Orange; et lorsque Bentink voulut faire entendre qu'il vaudroit mieux déclarer Reine-épouse que Reine, la princesse d'Orange, Herbert se leva brusquement, et dit avec indignation : « Ja-  
« mais je n'aurois tiré l'épée en faveur du Prince, si  
« je l'avois pu soupçonner capable d'en agir ainsi  
« avec sa femme. » Ce mouvement inattendu étonna tellement le favori, qu'il se retira sur-le-champ et revint, une demi-heure après, déclarant que le Prince n'insisteroit pas sur ce point, et qu'il se contenteroit d'une souveraineté partagée avec la Princesse, pourvu que l'administration fût déferée à lui seul.

Les choses ainsi préparées, il ne restoit plus qu'à résoudre ou à forcer la Chambre Haute à révoquer ses votes précédents pour se conformer au bill des Communes.

La conférence demandée par les deux Chambres eut lieu le mercredi 16 février, jour anniversaire de l'avènement de Jacques II à la Couronne. L'une et l'autre avoient choisi les membres les plus habiles dans la science des lois et dans l'art de la discussion. Ceux des Communes cherchèrent à prouver d'abord que le mot *abdiqué* étoit d'usage dans la loi d'An-

gleterre, et ensuite que la question de succession n'étoit pas absolument liée à celle de la vacance du trône. « Cette distinction, » disoit Somers, « entre la vacance du trône et le droit héréditaire, n'est pas une chose nouvelle. Quand le trône fut déclaré vacant, dans la première année du règne de Henri IV, le duc de Lancastre fit ensuite valoir ses droits personnels. » Clarendon et Rochester défierent de citer un autre exemple; et infirmèrent sur-le champ celui-ci, en montrant que l'on avoit élu, dans cette circonstance, un Prince qui n'étoit pas l'héritier véritable, et qui, sous Édouard IV, fut déclaré usurpateur. Treby, orateur du Comité des Communes, répliqua aux Clarendon, par l'acte passé sous Henri VII, qui révoquoit cette déclaration. « Messieurs, » dit avec raison le comte de Pembroke, « ce n'est point par des exemples, choisis dans des changements violents, qu'il faut chercher des preuves pour ou contre le droit héréditaire. L'hérédité de la monarchie ne peut être attaquée par des exceptions, puisqu'à peine on compte trois règnes successifs dans notre histoire. Mais le droit se prouve par les lois qui sont invariables dans leur principe, et qui se confirme perpétuellement par le serment de fidélité au Prince et à ses successeurs en ligne directe. »

Assurément rien ne restoit à répondre après cet argument, s'il eût été question des principes et non

pas de la victoire d'un parti. Mais les principes sont le dernier refuge des vaincus ou de ceux qui se sentent défaillir. Telle étoit la situation des Torys, que les Whigs accabloient tour-à-tour et par leurs sophismes et par leurs interpellations. Si les Torys insistoient sur la non-vacance du trône : « Montrez-nous, » leur disoit-on, « le Roi qui l'occupe ; et « cependant vous avez, comme nous, déferé l'autorité « publique au prince d'Orange. » « Le Roi, » disoient les Torys, « est Jacques second ; mais il a perdu l'exercice de la souveraineté, qui passe immédiatement « à l'héritier le plus proche. » « Eh bien, » répliquoit un vieux parlementaire, le jurisconsulte Maynard, « *Nemo est hæres viventis* ; or, le Roi Jacques second existe, donc la succession n'est pas « ouverte. Pourquoi parlez-vous d'héritier, et quel « est cet héritier le plus proche dont vous nous parlez ? » « Nous savons, » disoit sir Howard, « que l'on « a parlé d'un héritier mâle qui est survenu dans la « famille royale, et qu'il y a sur lui des opinions assez « diverses. En attendant que l'on ait découvert la « vérité, resterons-nous sans Gouvernement ? » Sir Thomas Lée, joignant à ses raisonnements une ironie amère, somma les Pairs de déclarer par qui le trône étoit occupé, puisque, de leur aveu, Jacques II ne possédoit plus l'exercice de la puissance royale, et qu'ils nioient la vacance du trône. « C'est vous, « Mylords, » ajouta-t-il, « qui assistez aux couches

« de nos Reines ; vous êtes les témoins de la naissance de nos Princes ; dites-nous donc par qui est occupé le trône ? »

Au milieu de ces débats, le Comité des Communes, qui alloit toujours à son but, établissoit, pour maintenir le bill du 8 février, que la possibilité *de la vacance du trône* étoit prouvée par des actes parlementaires ; que, dans le cas actuel, abuser de la rigueur des termes et s'attacher rigoureusement à la ligne héréditaire, sous le prétexte que l'on rendroit la Couronne élective, c'étoit agir avec une dure ingratitude contre le prince d'Orange ; que tout néanmoins pouvoit se concilier, sans nuire aux droits de la succession ; qu'il suffisoit de nommer Roi le prince d'Orange, pendant sa vie, conjointement avec sa femme, c'est-à-dire, de les déclarer Roi et Reine. Si en effet, disoient-ils, la princesse d'Orange est seule Reine d'Angleterre, et si le Prince, comme mari de la Reine, abandonne les dignités qu'il possède dans la République des Provinces-Unies, parce qu'elles seront sans doute jugées incompatibles avec son état présent, est-il juste, est-il convenable que celui qui est venu délivrer ce royaume soit exposé à se trouver un jour à la condition de simple particulier, dans le cas où la Reine mourroit avant lui ? Sans doute, en le nommant personnellement Roi, on éloigne d'un degré la princesse Anne. Mais, par le fait, loin de nuire à ses prétentions, elle se trouve plus

près du trône, par l'exclusion nécessaire du prince de Galles, soit que l'on veuille considérer cet enfant comme illégitime, soit que l'on se borne à le frapper d'incapacité comme Catholique.

Cette conférence dura plus de trois heures, et les deux comités firent le rapport immédiatement à la Chambre que chacun d'eux avoit représentée. Celle des Lords mit, pour la troisième fois, en délibération si elle persisteroit à maintenir le mot *déserté* qu'elle avoit deux fois préféré à celui des Communes, *abdi-qué*, ou si elle adopteroit enfin celui que les Communes étoient plus que jamais décidées à conserver.

A cette mémorable séance, quelques Lords qui n'avoient point encore paru se présentèrent. Le plus remarquable fut Crew, évêque de Durham. Crew avoit été membre de la Haute Cour ecclésiastique. On lui dit, quand il eut accepté cette illégale magistrature, qu'il se trouveroit un jour exposé à la vengeance des lois. « Tant mieux, » répliqua-t-il, « mon nom en deviendra célèbre dans l'histoire. » Mais il soutint mal le caractère que promettoit cette réponse. Effrayé de la révolution, n'espérant de grace ni du peuple ni du prince, il avoit pris la fuite; et, caché sur les bords de la mer, il étoit l'occasion de se réfugier en France. Il apprit cependant de quelle importance pouvoit être un suffrage infidèle; et, certain qu'un transfuge peut toujours expier le crime de la fidélité, en insultant à la puis-

sance qu'il adoroit et qui tombe, il revint à Londres et à la Chambre des Lords, zéléateur subit et ardent de la liberté qu'il avoit foulée aux pieds. Godolphin conserva plus de pudeur. Les affaires de la Trésorerie l'occupèrent ce jour-là tout entier; il ne parut pas à la Chambre Haute. Ainsi l'arrivée des uns, l'absence et la défection de quelques autres firent prévaloir les Whigs de la Chambre Haute. A leur tête se trouvoient Danby et Halifax. Le premier prouva la nécessité de reconnoître la vacance du trône, avec autant d'habileté qu'il l'avoit niée d'abord; le second vouloit faire oublier au Prince qu'il s'étoit rendu un des derniers auprès de lui, et ne mettoit aucune borne à son zèle pour le parti d'Orange. Enfin, malgré toute l'éloquence de Nottingham, les votes précédents furent annulés ou révoqués, à la majorité de soixante-deux contre quarante-sept.

La Chambre Haute s'étant ainsi prononcée comme les Communes sur la rupture du contrat originel, sur l'abdication et sur la vacance du trône, le dernier pas à franchir pour être conséquente avec elle-même, étoit d'élire un Roi et de nommer le prince d'Orange. Mais les Whigs des deux Chambres, même les Républicains, furent plus modérés que les Torys n'avoient été fermes. Les Républicains des Communes avoient d'abord eu le projet, en s'unissant aux Whigs pour la vacance du trône, de faire

déclarer que, par la rupture du contrat, par l'abdication et par la vacance du trône, la souveraineté rentroit pleinement dans la Nation. Mais ils déférèrent aux conseils des Whigs modérés : ceux-ci, croyant que la défaite du Roi étoit une assez grande victoire, ne voulurent ni triompher de l'humiliation des Torys, ni donner au prince d'Orange une autorité suspecte aux amis de la liberté. Ils adoptèrent donc un système qui pouvoit consoler les uns en renouant les anneaux brisés de la chaîne héréditaire, et rassurer les autres, en proclamant que les anciennes libertés du Royaume devenoient la condition absolue et la règle nécessaire du nouveau Gouvernement. L'histoire qui juge tout à-la-fois les hommes et les choses, ne peut ni déguiser ni méconnoître ce trait remarquable dans une révolution : un parti vainqueur, modéré dans son triomphe.

Le marquis d'Halifax proposa, le premier, de déférer la Couronne au prince d'Orange. Il ne fut pas même écouté. Un Lord, dont le nom n'est pas resté, osa seul l'appuyer; mais le comte Danby fit tomber la proposition, en demandant que Guillaume Henri et Marie, prince et princesse d'Orange, fussent déclarés Roi et Reine. Au point où les Lords étoient descendus, ils étoient trop heureux d'obtenir une telle déclaration, et le bill suivant fut adopté, à la majorité de soixante-sept contre quarante-cinq.

« Résolu, par les Seigneurs spirituels et temporels  
« assemblés à Westminster, que le prince et la prin-  
« cesse seront déclarés Roi et Reine d'Angleterre, et  
« de tous les domaines qui en dépendent, le 6 fé-  
« vrier » (16 février, style grégorien).

A la séance du lendemain, la Chambre Haute s'occupa de donner à son vote de la veille une rédaction moins concise et plus explicite, pour le présent et pour l'avenir; ce qu'elle fit en ces termes :

« Résolu, par les Seigneurs spirituels et tempo-  
« rels assemblés à Westminster: que le prince et la  
« princesse d'Orange seront déclarés Roi et Reine  
« d'Angleterre, France et Irlande, et des domaines  
« qui en dépendent; que la Couronne et la dignité  
« royale de ces royaumes et domaines seront possédés  
« par eux Prince et Princesse, et par celui des deux  
« qui survivra, et pendant la vie de celui qui vi-  
« vra le plus long-temps; que l'administration du  
« Gouvernement sera seulement en la personne du  
« prince d'Orange, et exécutée par lui au nom  
« desdits Prince et Princesse pendant leur vie; qu'a-  
« près leur mort la Couronne et dignité royale des-  
« dits royaumes et domaines appartiendra aux hé-  
« ritiers issus de ladite Princesse; à défaut de cette  
« lignée, à la princesse Anne de Danemark et aux  
« héritiers issus d'elle; à défaut de cette lignée, aux  
« héritiers du prince d'Orange; à défaut de cette



« lignée, à telle personne et en telle manière qu'il  
« sera limité et ordonné par acte de Parlement; et  
« à défaut de cette limitation et règlement, aux  
« légitimes héritiers du prince d'Orange. »

Par cet acte des Pairs d'Angleterre, tous les héritiers légitimes, moins les Catholiques, étoient déclarés et reconnus; on n'arrivoit à ceux du prince d'Orange, qu'au défaut ou par l'extinction de la race des deux filles de Jacques II. Mais on oublia ou l'on feignit d'oublier la princesse Sophie, duchesse d'Hanover, fille de Frédéric Électeur Palatin, et petite-fille de Jacques I<sup>er</sup>, souche commune des Stuarts en Angleterre. Le Parlement y revint plus tard, et c'est par-là que la maison d'Hanover est montée sur le trône d'Angleterre. Pour le moment actuel, une sorte de consentement mutuel, mais tacite, présida, comme par instinct, au règlement de tous les droits présents. Ceux même que l'on excluait par le silence de la loi, même le prince de Galles, étoient ménagés indirectement; le Roi seul étoit sacrifié. On parloit des enfants de la princesse d'Orange, mais elle étoit incapable d'en avoir; de ceux de Guillaume, et il étoit valétudinaire; de ceux de la princesse de Danemark, et ils mouraient tous avant de naître, ou en naissant. La question de légitimité du prince de Galles se trouvoit éludée par le bill qui excluait les Catholiques; mais le bill d'exclusion ne lui étant pas personnel, son titre lui restoit de fait et de droit.

Aussi les amis de la légitimité disoient qu'un titre qui n'étoit ni reconnu ni contesté étoit reconnu par le fait même et par la loi commune : donc un jour il devoit se reproduire. L'acte enfin qui fixoit actuellement la succession, laissoit virtuellement aux deux Chambres le droit implicite d'appeler, après les titulaires ou prétendants désignés, ce Prince même dont le seul crime étoit d'être né, d'être encore au berceau, et dont on convenoit de ne point parler, les uns par nécessité, les autres par égard, et tous peut-être par prévoyance.

La Résolution de la Haute Chambre fut envoyée à celle des Communes; et sur-le-champ le comte de Nottingham demanda par quels sermens d'allégeance et de suprématie les sujets seroient liés aux nouveaux Princes. « Je déclare, » dit-il, « que je ne me reconnois pas le droit de faire un Roi, mais que j'obéirai à celui que l'on fera. ». La question n'étoit pas sans difficultés. L'ancien serment d'allégeance consistoit à jurer fidélité au Roi, en tant qu'il étoit légalement et légitimement Roi, et à ses successeurs légitimes, en tant qu'ils étoient légalement et légitimement héritiers de la Couronne. Ici, les termes du serment impliquoient une contradiction évidente; car ils supposoient dans la personne du Roi un titre précédent, et Guillaume n'en avoit pas d'autre que l'élection. De plus, Guillaume n'avoit que des héritiers collatéraux, et l'acte qui déferoit le trône à

Guillaume et à la princesse d'Orange fixoit la succession dans les héritiers de cette Princesse, qui étoient actuellement la princesse de Danemark et ses enfants. Les Whigs ne s'arrêtèrent pas à ces difficultés fort secondaires pour eux; et se fixant plus sur les choses que sur les mots, ils adoptèrent, sur la proposition des Torys, et sur la rédaction de Clarendon, une formule de serment, qui consistoit à promettre obéissance aux personnes actuellement investies de la royauté, sans distinguer si ces deux personnes étoient Roi et Reine par le seul fait de la succession, ou par un droit légal et légitime. C'est dans cette séance, et particulièrement à l'occasion de cette formule, que les amis du nouveau Gouvernement, et les Jacobites, se réunirent, en apparence, par cette distinction spécieuse entre un Roi *de fait* et un Roi *de droit*. Les Jacobites adoptèrent en principe, qu'ils pouvoient tout à-la-fois promettre fidélité au Prince qui étoit actuellement le maître, et qu'ils étoient obligés, malgré le serment, à défendre le droit du Prince expulsé ou dépouillé. C'est le *jus ad rem* et le *jus in re* des anciens publicistes. Voici les deux serments d'allégeance et de suprématie :

« Je promets sincèrement et je jure que je serai  
« fidèle, et obéirai entièrement à Leurs Majestés  
« le Roi et la Reine Marie. Ainsi, Dieu me soit en  
« aide. »

« Je promets et jure que j'abhorre et déteste de  
« tout mon cœur, et déclare hérétique et impie cette  
« damnable doctrine qui enseigne que les Princes ex-  
« communiés et dépouillés par le Pape, ou par au-  
« cune autorité dépendante du siège de Rome, peu-  
« vent être déposés ou mis à mort par qui que ce  
« soit. Et je soutiens qu'aucun Prince étranger, per-  
« sonne, Prélat, État ou Potentat n'a et ne doit  
« avoir aucune juridiction, supériorité, prééminence  
« ou autorité ecclésiastique ni séculière dans ces  
« royaumes. Ainsi, Dieu me soit en aide. »

La Chambre Haute envoya ces deux formules à celle des Communes; mais avant la levée de la séance, onze Evêques et douze Lords protestèrent contre les décisions de la veille et de ce jour.

Les Communes cependant, quand elles reçurent la résolution de la Chambre Haute et les nouvelles formules des serments d'allégeance et de suprématie, délibérèrent sur le bill des droits; et voulant fixer les conditions et les bases du nouveau Gouvernement avant de s'occuper des personnes, elles ne firent point de réponse aux deux messages des Lords. Le lendemain 18, elles se contentèrent d'envoyer leur adhésion aux formules de serment, et continuèrent leur délibération sur le bill des droits, qui fut achevé le 19, et communiqué à la Chambre Haute le 21.

Ce jour-là, lundi 21, les Lords délibérèrent sur di-

vers articles du bill des droits et des griefs qui motivoient la rupture du contrat primitif, l'abdication et la vacance du trône. A la fin de la séance, quatorze Lords spirituels et temporels se joignirent à la première protestation faite le 17. L'histoire doit conserver le nom de ces hommes qui restoient fidèles et conséquents à leurs maximes. La protestation fut signée dans l'ordre suivaut :

Duc de Sommerset, comte d'Exeter, comte Clarendon, archevêque d'York, évêque de Lincoln, comte Ailesbury, évêque de Norwich, évêque de Chichester, évêque de Bath et Wells, évêque de Saint-David, évêque de Peterborough, évêque de Gloucester, comte de Nottingham, comte de Litchfields, comte de Rochester, comte de Feversham, baron Barklay, évêque de Landaf, baron Darmouth, baron Griffin, évêque de Bristol, duc d'Ormond, duc de Beaufort, baron Brook, baron Jermin, comte Scarsdale, baron Maynard, duc de Northumberland, baron Arundel, baron Chandois, baron Leigh, baron de la Ware, duc de Grafton, comte Abington, comte Craven.

L'archevêque de Cantorbéry qui n'avoit assisté à aucune délibération, depuis l'ouverture de la Convention, envoya aussi sa protestation.

Le mardi 22 février, les deux Chambres, qui, dans leurs conférences libres de la veille et du jour même, s'étoient mises d'accord sur quelques points contestés

de part et d'autre dans l'exposé des griefs et le bill des droits, adoptèrent l'adresse qui devoit précéder l'offre de la Couronne; et il fut convenu que le Prince et la Princesse, en acceptant la Couronne, accepteroient également toutes les conditions exprimées dans l'adresse. La cérémonie fut indiquée pour le lendemain 23, dans la salle des festins à Whitehall.

Ce jour-là, Jepson, que le Prince avoit nommé Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, vint à la chambre des Communes annoncer que le comte de Sunderland avoit été arrêté à Rotterdam, déguisé en habit de femme. Le Prince donna ordre qu'il fût mis en liberté. Sunderland publia depuis son apologie qui n'appartient plus à cette histoire, et parvint dans la suite à obtenir un grand crédit sous le nouveau Gouvernement <sup>1</sup>.

Enfin la princesse d'Orange, que son mari tenoit presque reléguée en Hollande, tant que les affaires paroisoient indécises, étoit partie de la Brille le 20 février. Sa navigation fut si heureuse et si rapide qu'elle entra dans la Tamise et arriva le 22 à Londres. Elle descendit au palais de son père à Whitehall, où son mari alla également s'établir pour la première fois. Il étoit resté jusque-là au palais de Saint-James : conduite artificieuse peut-être, qui sem-

---

<sup>1</sup> Voyez la note à la fin de ce volume.

bloit détourner sur la fille du Roi fugitif, l'odieux de cette première occupation du palais paternel.

« La singularité de sa situation, » dit un historien <sup>1</sup>,  
« attira les regards sur elle au moment de son entrée  
« au palais. Dans le trouble de ses esprits, elle montra  
« la légèreté d'une femme. Les amis du nouveau et  
« du dernier Roi partirent également de là, les uns  
« pour se justifier d'avoir donné l'administration ex-  
« clusive à son mari, les autres pour faire observer  
« combien Jacques II étoit malheureux d'avoir une  
« fille en qui paroissoit si peu de naturel. Elle traita  
« durement ses deux oncles Clarendon et Rochester,  
« témoignant une rancune que leur nouveau maître  
« n'avoit pas ou du moins qu'il n'écoutoit pas, et  
« prouvant ainsi par toute sa conduite qu'elle ne sa-  
« voit point allier ses devoirs de fille et de nièce avec  
« ses devoirs de femme. » Il faut bien que cette con-  
duite eût frappé même ses amis les plus dévoués,  
car le docteur Burnet lui en fit des reproches. Elle  
s'excusa, ou le docteur Burnet veut l'excuser par cette  
réponse <sup>2</sup>. « Les airs épanouis que vous m'avez vus, »  
dit-elle, « ne partoient point, je vous assure, d'une  
« insensibilité criminelle. Vous saurez qu'on m'avoit  
« très-expressément ordonné de les prendre. Peut-être

---

<sup>1</sup> D'Alrymple.

<sup>2</sup> Mém. de Burnet, page 866.

« ai-je outré, par esprit d'obéissance, un personnage  
« que je n'avois pas encore joué. »

Le lendemain, mercredi 23 février, la révolution fut consommée par l'acceptation du bill des droits et de la Couronne. A onze heures du matin, le Prince et la Princesse, placés l'un et l'autre sur un trône dans la salle des festins de Whitehall, reçurent les deux Chambres; et le Clerc de la Couronne lut l'adresse de la Convention qui contenoit le Bill des droits, l'offre de la Couronne, le serment d'allégeance et celui de suprématie. Le Prince y répondit en ces termes :

« *MYLORDS ET MESSIEURS,*

« Vous ne pouviez Nous donner une plus grande  
« preuve de votre confiance. Nous en estimons da-  
« vantage ce que vous Nous offrez, et Nous l'acceptons  
« avec reconnoissance.

« Comme en venant ici, Je n'avois pas d'autre in-  
« tention que de conserver votre Religion, vos lois  
« et vos libertés, vous pouvez être assurés que Je  
« m'efforcerai de les maintenir, et que Je ferai tout  
« ce qui sera en mon pouvoir pour le bien et la gloire  
« de cette nation. »

Pendant cette cérémonie, les hommes que n'avoient pas endurcis les illusions de la prospérité ne pouvoient soustraire ni leurs yeux ni leur pensée à ce grand spectacle des inconstances de la fortune. Sur ces deux



trônes, élevés dans un palais qui la veille encore étoit solitaire, siègent la fille et le gendre d'un Roi fugitif devant ses enfants. L'une porte ses regards épanouis sur une pompe que l'autre effleure à peine de ses regards sévères. Le sourire de cette femme cachoit, dit-on, le remords ou du moins le trouble de son cœur. Tous deux n'oublioient pas sans doute qu'à deux pas de ce trône, qu'à la porte même de ce palais, tomba la tête royale de Charles I<sup>er</sup>, leur aïeul commun.

Tandis que dans la salle du trône ces réflexions agitoient les esprits, le peuple au-dehors et sur cette même place de Whitehall faisoit retentir ses cris pour le Roi et la Reine Marie; mais sa joie grossière étoit aussi mêlée de réflexions. Partout la superstition est la raison de la multitude. Ici elle cherchoit à s'expliquer le triomphe de ses nouveaux maîtres par des indices, des présages, des signes de la volonté divine. On se rappeloit ce sceptre tombé de la statue royale au milieu d'une fête publique. On remontoit plus haut. Le jour du sacre, la Couronne chancelante sur la tête du Roi étoit presque tombée sur le pavé du temple. Une autre singularité : c'étoit le 16 février que Jacques II étoit devenu Roi; c'étoit le 16 février que les Représentants de la nation avoient déclaré le trône vacant. Enfin cette statue royale qu'ils contempnent, ceux-là pour l'insulter, les autres par un sentiment de pitié sans doute, elle a le dos tourné

au palais de Whitehall et la face vers la Tamise, comme un homme qui veut prendre la fuite. Ces réflexions, suggérées peut-être pour environner les nouveaux maîtres d'une sorte de protection céleste, s'évanouirent bientôt dans les orgies du soir. On y avoit préparé un aliment aux brutales passions, en faisant brûler d'ignobles représentations du Pape, du P. Piter et du prince de Galles : spectacle bien digne de la multitude sans doute. Mais ici la politique même ne devoit pas laisser outrager la nature.

F I N.

---

# NOTES.

---

## NOTE PREMIÈRE.

---

### *Déclaration de Bossuet.*

(Voyez TOME I<sup>er</sup>, LIVRE IV, page 171; et LIVRE VIII, page 389.)

---

AVANT de faire connoître cette déclaration, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les événements qui la précédèrent.

Dès l'année 1692, le parti anglican, les lords les plus considérables du parlement, de la flotte et de l'armée, entrèrent en négociation avec le roi Jacques II, pour le rappeler sur le trône, à certaines conditions relatives au maintien et à la sûreté de l'Église protestante.

Le roi publia en conséquence un manifeste le 20 avril. Il y promettoit une amnistie, mais il y fit des exceptions nombreuses, imprudentes même, ou peu dignes de la majesté royale. Jac-

ques II en convint lui-même. Quant à l'Église anglicane, il s'exprimoit ainsi :

« Nous déclarons de plus et promettons, par ces présentes, que *nous protégerons et maintiendrons l'Église anglicane*, selon qu'elle est maintenant établie par les lois, en tous ses droits, privilèges et possessions; et que, dans les cas de vacance des évêchés et autres dignités et bénéfices à notre disposition, on aura soin de les remplir des plus dignes sujets de sa communion. »

A l'appui de ce manifeste, Louis XIV donna une flotte et une armée commandée par le maréchal de Belfond, qui de plus eut le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès du roi de la Grande-Bretagne.

Les instructions données par Louis XIV au Maréchal ambassadeur, sont dictées par une sagesse toute magnanime. L'armée française devoit repasser en France, dès que S. M. B. seroit rétablie sur son trône, à des conditions *honnêtes et raisonnables*, capables d'affermir son autorité et de la concilier avec les justes privilèges et libertés de la Grande-Bretagne.

Quant à la religion, Louis XIV s'exprimoit en ces termes :

« Ledit sieur Maréchal sait parfaitement que S. M. n'a rien de plus à cœur que le bien et l'avantage de la Religion catholique, apostolique et romaine. Mais, comme l'exercice ne s'en peut rétablir en Angleterre, qu'en ôtant aux peuples l'appréhension qu'ils ont que le Roi leur maître ne la veuille faire régner, et donner à ceux qui en font profession les principales charges, dignités et emplois du royaume, il doit détourner, autant qu'il

lui sera possible, ce prince de rien faire ni dire qui puisse autoriser et augmenter cette crainte : *D'autant plus qu'il doit suffire aux bons catholiques de pouvoir servir Dieu en repos, et de conserver les biens qu'ils possèdent, en satisfaisant à leurs devoirs, sans s'attacher aux charges, emplois et dignités, qui ne sont pas nécessaires à leur salut.* »

Pendant que cette expédition se préparoit avec une incroyable activité, les Jacobites firent une entreprise, à Londres contre la princesse d'Orange, et en Hollande contre la personne de Guillaume. Les conjurés furent exécutés. Quant aux personnages qui traitoient directement avec le Roi, sans se commettre à des conspirations subalternes, les évêques de Rochester et de Bath, Marlborough et sa femme, le lord Preston et quelques autres furent arrêtés. Ce fut sous l'empire de ces conjonctures que la flotte de France et Jacques II mirent à la voile. L'amiral Russel étoit dans les intérêts du Roi ; et, tout en offrant de se tenir à l'écart avec la flotte angloise, il avoit déclaré précédemment que, s'il rencontroit les Français, il les combattroit, le Roi Jacques fût-il au milieu d'eux. Russel en effet les rencontra ou en fut rencontré, et le combat de la Hogue sembla détruire pour jamais les espérances du roi toujours malheureux de la Grande-Bretagne.

Cependant les négociations recommencèrent bientôt avec le parti anglican et Russel lui-même. Celui-ci répondit que ses intentions pour le Roi étoient toujours les mêmes, et que si on lui indiquoit les moyens de servir S. M., *sans se déshonorer*, il en saisirait l'occasion avec empressement. Churchill, qui étoit sorti

de la Tour, sur les vives réclamations de la Haute Chambre, donna les mêmes assurances : plusieurs évêques se réunirent à eux et traitèrent avec le lord Middleton. Enfin, des députés furent envoyés à Saint-Germain avec les huit propositions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Que les chartes des villes seroient conservées, comme du temps du Roi Charles ;

« 2<sup>o</sup> Que le *test* subsisteroit jusqu'à ce que le Parlement en eût disposé autrement ;

« 3<sup>o</sup> Que l'Irlande seroit gouvernée sur le même pied qu'elle l'étoit sous le Roi Charles ;

« 4<sup>o</sup> Que le Roi confirmeroit ce qui auroit été fait en Parlement, pendant son absence, touchant les procès et affaires des particuliers ;

« 5<sup>o</sup> Qu'il accorderoit un pardon général, à l'exception de ceux qui s'opposeroient à son retour ;

« 6<sup>o</sup> Que Sa M. le Roi Très-Christien promettroit de rappeler les troupes françaises, immédiatement après le rétablissement de S. M. B. ;

« 7<sup>o</sup> Qu'Elle renverroit honorablement la Reine avec le prince de Galles ;

« 8<sup>o</sup> Que le peuple ne seroit pas chargé de la dépense que S. M. B. auroit faite en France. »

Les députés qui avoient apporté ces huit propositions firent espérer à Jacques II que, s'il les ratifioit, son rétablissement seroit prompt et facile. Le Roi, n'osant résister aux conseils de Louis XIV et du Ministre, Colbert de Croissy, qui l'engageoient à signer sans hésitation et sans restriction, envoya en effet sa

ratification, dès le 12 janvier (1693), au lord Middleton, qui étoit à Londres, et le 17 avril suivant il publia son manifeste.

Le Roi y proclamait une amnistie entière et sans réserve; il promettoit de convoquer le Parlement, de redresser avec son secours tous les griefs, de donner son assentiment royal à tous les bills jugés nécessaires pour assurer la fréquente tenue des Parlements, la liberté des élections, l'équitable dépouillement des scrutins, l'impartialité dans les jugements criminels, et la confirmation de l'acte de colonisation fait sous le règne de Charles II en Irlande, sauf une indemnité aux sujets irlandais lésés par cette confirmation. Ce qui regarde la Religion étoit exprimé en ces termes; et c'est là ce qui, ayant agité la conscience du Roi, lui fit demander aux théologiens catholiques de France et d'Angleterre des consultations séparées sur cet objet difficile et délicat.

« Nous déclarons encore, sur notre parole royale, que *nous protégerons et défendrons* l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par les lois, et que nous assurerons à ses membres toutes les Églises, Universités, Colléges et Écoles qu'ils possèdent aujourd'hui, ainsi que leurs dignités, droits et priviléges.

« Nous déclarons aussi que nous recommanderons sérieusement au Parlement l'établissement d'une liberté de conscience impartiale et telle, qu'elle conviendra au bonheur de la nation.

« Nous déclarons de plus que nous ne violerons pas le *Test*, que nous ne dispenserons pas de son observation, et que nous laisserons au Parlement le soin d'expliquer et de limiter notre pouvoir de dispense et d'autres matières. »

Le manifeste se terminoit ainsi :

« Nos ennemis ayant cherché à effrayer nos sujets, par l'idée des sommes énormes que nous aurions à payer à la France, nous sommes autorisés à les assurer que notre très-cher frère, le Roi Très-Chrétien, n'attend d'autre récompense de ce qu'il a fait pour nous, que la gloire d'avoir secouru un Prince outragé.

« Nous n'ajouterons plus qu'une chose : c'est que nous n'avons d'autre but, en venant, que de soutenir nos droits, et d'assurer les libertés de notre peuple. »

Il faut bien remarquer ici la date de ce manifeste qui est du 17 avril, et celle de la ratification des huit propositions, qui est du 12 janvier précédent.

Or, voici comment à ce sujet le Roi s'exprime dans ses Mémoires <sup>1</sup> :

« Le Roi n'ignoroit pas que plusieurs de ses amis le blâmoient d'avoir consenti à des *propositions si dures* (les huit propositions). Mais il n'avoit pas d'autres ressources... Il falloit toute la grandeur d'ame personnelle de Sa Majesté Très-Chrétienne et l'amitié qu'Elle portoit au Roi, pour l'engager à le secourir encore; et, si le Roi avoit refusé ces propositions, *quelque dures qu'elles fussent*, il est probable que la nation française se seroit livrée à des murmures si grands que S. M. T. C. n'y auroit pu résister. Alors, selon toute apparence, le Roi auroit été renvoyé de France, comme un homme opiniâtre, qui préféroit

---

1 Tom. iv, page 333 et suivantes.



quelques points de sa prérogative, *qu'il pouvoit recouvrer plus tard*, à la paix et au repos de la Chrétienté.

« Il craignoit aussi que S. M. T. C. ne s'offensât enfin d'un nouveau refus, le Roi ayant fait déjà des difficultés pour écrire au Parlement anglois une lettre, dont Sadite Majesté lui avoit montré le projet..... Il étoit par conséquent devenu nécessaire que le Roi fit toutes les concessions qui ne seroient pas en opposition directe avec sa dignité et sa conscience, afin qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir empêché lui-même son rétablissement.

« Ce fut par ces arguments que S. M. s'efforça de se justifier à ses propres yeux, et elle ne s'en reposa pas sur ses lumières seules. Elle consulta de savants théologiens français, qui, tout en reconnoissant que sa condescendance tendoit à l'avilir, ne crurent pas qu'aucun motif de conscience dût l'empêcher de se soumettre à ce qu'on exigeoit de lui. *Il y eut d'autres à la vérité qui s'y entendoient mieux* et qui ne furent pas du même avis.... ; »

On verra plus loin quels étoient ces théologiens plus éclairés que Bossuet. Le roi continue :

« Et plus tard, *la plupart des premiers eux-mêmes* changèrent de sentiment, quant ils furent mieux instruits de la véritable position de l'affaire. »

Jacques II explique ensuite ce qui *l'engagea surtout à se*

<sup>1</sup> Comment concilier cette expression avec les termes si décisifs de Bossuet : « *Non seulement le Roi a pu en conscience faire la déclaration dont il s'agit, mais encore il y étoit obligé ?* »

*presser un peu trop.* « Le comte de Melfort, dit-il, étoit très-mal vu de la plupart des sujets de S. M. Les Écossois, quoique ses compatriotes, s'étoient montrés fort mécontents de sa conduite; les Irlandois avoient obligé le Roi de le renvoyer; les protestants anglois avoient autant de mépris pour ses talents que d'aversion pour sa personne... Mylord Melfort crut que cette occasion seroit favorable pour regagner du crédit sur les protestants anglois; car les efforts qu'il avoit faits jusqu'alors pour y parvenir n'avoient produit que des plaintes. On disoit que personne n'arrivoit en Angleterre de la part du Roi, sans avoir des instructions particulières en faveur de mylord Melfort, comme si son établissement dans le ministère étoit une chose aussi importante que le retour du Roi sur son trône; tandis que S. M., étant en Irlande, leur avoit, disoient-ils, promis qu'elle n'emploieroit plus ce lord ni le P. Piter..... Il paroît donc que ce lord, croyant cette occasion favorable pour regagner l'estime du peuple, qui avoit toujours insisté sur sa retraite, comme préliminaire de tout arrangement, crut devoir mettre dans cette affaire plus de précipitation et de mystère qu'il n'auroit fallu, dans un objet d'une si haute importance.... »

« A la vérité, il avoit proposé à quatre ecclésiastiques anglois les *cas de conscience* suivans :

« 1<sup>o</sup> Si le Roi pouvoit dire : Nous déclarons et promettons de *protéger et de maintenir* l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par les lois; et, chaque fois qu'un évêché ou autre bénéfice ecclésiastique à notre disposition viendra à vaquer, de le confier à une personne respectable de la même communion.

« 2° Si le Roi pouvoit également dire : Nous déclarons, sur notre parole royale, que nous *protégerons* et *défendrons* l'Église d'Angleterre, telle qu'elle est établie par les lois; et que nous garantirons à ses membres la possession des églises, universités, collèges et écoles, ainsi que de leurs immunités, droits et privilèges.

« 3° Si le Roi pouvoit promettre de consentir à toutes les lois qu'on lui proposeroit, pour la plus grande sûreté de l'Église d'Angleterre. »

« Les personnes à qui ces questions furent faites, étoient le P. Sanders, confesseur de la Reine; le docteur Bétham, précepteur du prince; M. Inness, aumônier de la reine, et le docteur Fenwick. »

Ces quatre théologiens donnèrent à l'unanimité une réponse négative, motivée sur ce que les questions étoient mal posées. Le Roi, disoient-ils, ne peut promettre de *protéger et défendre* une religion qu'il croit erronée: il pouvoit promettre de *protéger et maintenir* ses sujets de l'Église anglicane dans le libre exercice de leur religion, et dans la tranquille possession et jouissance de leurs Évêchés, etc., parce qu'il existoit une grande différence entre promettre de maintenir leur religion, en tant que religion, ou de maintenir ceux qui la professent dans la possession de leurs établissements. Ils ajoutoient, sur la troisième question, qu'en promettant de consentir à toutes les lois qui seroient proposées pour la sûreté de l'Église anglicane, le Roi s'engageoit à élever le prince de Galles dans cette Église, ou à prononcer l'exclusion de tout successeur Catholique, si l'on

croioit ces mesures nécessaires. Cette raison étoit réellement péremptoire. Aussi le Roi n'en fit-il pas mention dans son manifeste; mais il n'en avoit pas été question dans les huit propositions envoyées par Middleton.

« Mécontent de cette décision (des Théologiens anglois), continue le Roi, le Ministre (Melfort) proposa les *deux questions seules* à cinq Théologiens françois, qui, n'ayant pas une idée très-juste de la chose, et ne connoissant pas bien les lois du royaume, les approuvèrent avec trop de précipitation. Sur quoi, la déclaration fut envoyée en Angleterre, ce qui rendit la faute irréparable : quoique, bientôt après, les Docteurs françois, mieux instruits et ayant vu les déclarations mêmes et l'acte du *Test*, rétractèrent leur premier jugement, et donnèrent au long leurs motifs par écrit.

« L'Évêque de Meaux, *qui avoit aussi été consulté*, regarda la déclaration comme légale, la comparant à ce que le Roi Très-Chrétien avoit promis aux Huguenots, par l'Édit de Nantes; il écrivit même ses motifs au cardinal Janson, à Rome, qui ne lui fit aucune réponse.... »

On verra bientôt pourquoi ce Cardinal ne répondit pas. Le Roi continue :

« Du reste, cet évêque (Bossuet), après avoir persisté, un peu plus long-temps que les autres, dans son opinion, finit par reconnoître aussi son erreur, quoiqu'il ne jugeât pas nécessaire de mettre sa rétractation par écrit : vu que cette affaire étoit entièrement terminée, et que les espérances qu'elle avoit données se fussent évanouies..... »

Avant de donner cette déclaration de Bossuet, il est nécessaire de résumer les faits.

La négociation des députés envoyés à Saint-Germain ne dura que quatre jours, et les huit propositions furent renvoyées sur-le-champ au lord Middleton, ratifiées par le Roi le 12 janvier 1693.

Le lord Middleton revint de Londres, en très-peu de temps, porter au Roi les déclarations du parti anglican.

Sur ces déclarations, le Roi publia son manifeste du 17 avril.

C'est donc entre la ratification du 12 janvier et le manifeste du 17 avril que Jacques II consulta d'abord les Théologiens anglois, et ensuite les Théologiens françois.

Ses scrupules, ses regrets, et même ses remords, ayant augmenté après la signature du manifeste, il consulta l'évêque de Meaux qui donna sa déclaration, non pas avant le manifeste, mais trente-cinq jours après le manifeste.

Cependant Jacques II dit formellement, comme on vient de le voir plus haut, que les Théologiens françois, bientôt après l'envoi du manifeste, reconnurent leur erreur et se rétractèrent. Quels sont ces Théologiens ? Auroient-ils choisi le moment où Bossuet, consulté lui-même, trente-cinq jours après le manifeste, déclaroit que Jacques II *avoit dû faire* les promesses que renferme ce manifeste ? Si ces Théologiens se rétractèrent, si Bossuet lui-même, sans se rétracter, reconnut *l'inutilité* de sa déclaration, c'est que réellement alors Jacques II, par ses restrictions perpétuelles, et par les folles entreprises des *jacobites*, qui conspiroient contre la personne de Guillaume, avoit aliéné ou dé-

couragé ceux qui le rappeloient en Angleterre. (Voyez sur ce fait la note sixième.)

Jacques II avoit terminé son manifeste par cette phrase :

« Puisse Dieu proportionner nos succès à notre sincérité ! »

Si cette dernière phrase étoit jugée sévèrement, quelles tristes conclusions il en faudroit tirer contre le Roi qui l'a signée ! Jacques II, en effet, s'enveloppoit encore dans le même et fatal système de secrètes restrictions, qui le dirigeoit ou le rassuroit, lorsqu'il pronouça jadis le serment du sacre, dont les paroles, disoit-il, étoient les mêmes que celles du Roi saint Édouard. On en verra bientôt la preuve. Quoi qu'il en soit, voici la consultation, peu connue jusqu'ici, donnée par Bossuet, sa lettre au Cardinal de Janson, et la lettre du lord Melfort au même Cardinal. Ces trois pièces ont été copiées sur les originaux mêmes. On sait que le lord Melfort étoit Secrétaire d'État de Jacques II. C'est à ce titre qu'il écrivoit au Cardinal de Janson. Le *Post scriptum* qui la termine est tout entier de sa main. C'est là que se trouve le véritable secret du Roi son maître, ou le sien, sur le nouveau manifeste et les nouvelles promesses de Jacques II.

La lettre du lord Melfort est copiée ici, telle qu'elle a été écrite en françois, avec sa ponctuation, son orthographe et ses anglicismes.

---

*Lettre de Bossuet, au Cardinal de Janson.*

22 mai 1693.

« MONSEIGNEUR ,

« Il a plu au Roi d'Angleterre de me faire communiquer certaines explications qu'on demandoit à S. M. touchant la Religion, en faveur de ses sujets protestants, lorsqu'ils se rangeroient à leur devoir; et il me fit témoigner en même temps qu'il vouloit savoir de moi si je croyois qu'elles pussent blesser sa conscience. Je crus qu'il les pouvoit accorder sans aucune difficulté et je lui déclarai mon sentiment tant de vive voix que par écrit.

« Le même Roi m'ordonne présentement, Mgr., de dire à V. E. les raisons dont j'ai appuyé mon avis, afin qu'Elle puisse rendre compte à S. S., à qui je sou mets de tout mon cœur toutes mes pensées et toutes mes vues. J'obéis, et V. E. verra en peu de mots dans l'écrit inclus, les raisons qui me déterminent à approuver la déclaration de ce Prince.

« Le Roi notre maître a su la consultation et la réponse; il a approuvé mes sentiments, qui se sont trouvés conformes à celui des principaux docteurs de la Sorbonne, sans que nous ayons communiqué ensemble.

« Il s'agit à présent, Monseigneur, de faire entendre nos raisons à un Pape dont la prudence et la piété éclatent par toute l'Église; et j'ose espérer de la bonté dont vous m'avez toujours honoré, que vous voudrez bien vous servir de cette occasion pour

assurer ce Saint-Pontife de mes profondes soumissions, et de l'inviolable respect que je ressens comme je le dois, non seulement pour sa place si auguste et si sainte, mais encore pour sa personne dont les vertus remplissent le monde d'édification et de joie.

« Conservez-moi, Monseigneur, l'honneur de votre amitié, et croyez que je suis toujours avec le même respect que vous connaissez ,

« Monseigneur,

De V. E. ,

« Le très humble et très obéissant serviteur

† J. BÉNIGNE É. de Meaux.

### *Sur la déclaration du Roi d'Angleterre.*

« La déclaration qu'on a demandée au Roi d'Angleterre en faveur de ses sujets protestants consiste principalement en deux points.

« Le premier est que S. M. promette *de protéger et défendre l'Église anglicane comme elle est présentement établie par les lois et qu'elle assure aux membres d'icelle toutes leurs églises, universités, collèges et écoles avec leurs immunités, droits et privilèges.*

« Le second que sadite Majesté promette aussi qu'*Elle ne violera point le serment du Test ni n'en dispensera point.*



« J'ai répondu et je réponds que S. M. peut accorder sans difficulté ces deux articles.

« Et pour entendre la raison de cette réponse, il ne faut que fixer le sens véritable des deux articles en question.

« Le premier a deux parties : L'une de protéger et défendre l'Église anglicane comme elle est présentement établie par les loix ; ce qui n'emporte autre chose que de laisser ces loix dans leur vigueur, et comme Roi les exécuter selon leur forme et teneur.

« La conscience du Roi d'Angl<sup>e</sup>. n'est point blessée par cette partie de sa déclaration, puisque la protection et la défense qu'il y promet à l'Église anglicane protestante ne regarde que l'extérieur et n'oblige S. M. à autre chose qu'à laisser cette prétendue Église dans l'état extérieur où il la trouve, sans troubler ni permettre qu'on l'y trouble.

« Et pour décider cette question par principes : il faut faire grande différence entre la protection qu'on donneroit à une église par adhérence aux mauvais sentiments qu'elle professe et celle qu'on lui donne pour conserver à l'extérieur la tranquillité publique. Le premier genre de protection est mauvais parcequ'il a un mauvais principe qui est l'adhérence à la fausseté : mais le second est très-bon parcequ'il a pour principe l'amour de la paix et pour objet une chose bonne et nécessaire qui est le repos public.

« Ceux qui traitent en cette occasion avec le Roi d'Ang<sup>e</sup>. ne lui demandent pas l'approbation de la Religion anglicane, puisqu'au contraire ils le supposent Catholique et traitent avec lui

comme l'étant : Ils ne lui demandent donc qu'une protection royale, c'est-à-dire, une protection à l'extérieur, telle qu'elle convient à un Roi qui ne peut rien sur les consciences : et tout le monde demeure d'accord que cette protection est légitime et licite.

« Les Rois de France ont bien donné par l'édit de Nantes une espèce de protection aux prétendus réformés, en les assurant contre les insultes de ceux qui les voudroient troubler dans leur exercice, et leur accordant des espèces de privilèges, où ils ordonnent à leurs officiers de les maintenir. On n'a pas cru que leur conscience fût intéressée dans ces concessions, tant qu'elles ont été jugées nécessaires pour le repos public, parceque c'étoit ce repos et non pas la Religion prétendue réformée qui en étoit le motif. On peut dire à proportion la même chose du Roi d'Ang<sup>e</sup>., et s'il accorde de plus grands avantages à ses sujets protestants, c'est que l'état où ils sont dans ses royaumes et le motif du repos public l'exige ainsi.

« Aussi ceux qui trouvent à redire à cet endroit de l'article ne mettent-ils la difficulté qu'en ce qu'ils prétendent qu'il enferme une tacite promesse d'exécuter les lois pénales qui sont décernées par les Parlements contre les Catholiques : parceque, disent-ils, les Protestants mettent dans ces lois pénales une partie de la protection qu'ils demandent p<sup>r</sup>. l'Église anglicane protestante.

« Mais les paroles dont se sert le Roi n'emportent rien de semblable, et il importe de bien comprendre comme parle cette déclaration : *Nous protégerons, dit-elle, et défendrons l'Église anglicane comme elle est présentement établie par les loix.*

Il ne s'agit donc que des principes constitutifs de cette prétendue Église en elle-même, et non pas des lois pénales par lesquelles elle prétendrait pouvoir repousser les Religions qui lui sont opposées.

« Ces principes constitutifs de la R. A. selon les loix du pays sont : 1<sup>o</sup> les prétendus articles de foy réglés sous la Reine Élisabeth ; 2<sup>o</sup> la liturgie approuvée par les Parlements ; 3<sup>o</sup> les homélies ou instructions que les mêmes Parlements ont autorisées.

« On ne demande point au Roi qu'il se rende le promoteur de ces trois choses, mais seulement qu'à l'extérieur il leur laisse un libre cours pour le repos de ses sujets : ce qui suffit d'un côté pour maintenir ce qui constitue à l'extérieur l'Église anglicane protestante, et de l'autre ne blesse point la conscience du Roi.

« Voila donc à quoi il s'oblige par cette première partie du premier article de sa déclaration. La deuxième partie de l'article où il promet *d'assurer à l'Église protestante et à ses membres leurs églises*, etc., a encore moins de difficulté, et même elle tempère la première en réduisant manifestement la protection et la défense de l'Église anglic<sup>e</sup>. protest<sup>e</sup>. aux choses extérieures dont elle est en possession, et dans lesquelles le Roi promet seulement de ne souffrir point qu'on la trouble.

« Le Roi est bien éloigné d'approuver par là l'usurpation des Églises et des bénéfices : mais il promet seulement de ne point permettre que ceux qui les ont usurpés soient troublés par des voies de fait, parce que cela ne se pourroit faire sans ruiner la tranquillité de ses États.

« A l'égard du serment du *Test* qui fait le second article de la déclaration du Roi : Il n'oblige Sa M. à autre chose sinon à ex-

clure des charges publiques ceux qui refuseront de faire un certain serment ; en quoi il n'y a point de difficulté, puisqu'on peut vivre et humainement et chrétiennement sans avoir des charges.

« Que si cela paroît rude aux Catholiques ils doivent considérer l'État où ils sont et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angl<sup>e</sup>., ce qui les oblige à n'exiger pas de leur Roi des conditions impossibles, et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils se pourroient flatter vainement au bien réel et solide d'avoir un Roi de leur Religion et d'affermir sur le trône sa famille quoique Catholique, ce qui leur peut faire raisonnablement. espérer, sinon d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissement. de l'Église et de la foy.

« Que si on s'attache au contraire à vouloir faire la loi aux Protestants qui sont les maîtres, on perdra avec l'occasion de rétablir le Roi, non seulement tous les avantages qui sont attachés à ce rétablissement, mais encore tous les autres quels qu'ils soient, et on s'exposera à toutes sortes de maux, étant bien certain que si les rebelles viennent à bout selon leurs desirs d'exclure tout à fait le Roi ils ne garderont aucune mesure envers les Catholiques et ne songeront qu'à assouvir la haine qu'ils leur portent.

« Pour ces raisons je conclus non seulement que le Roi a pu en conscience faire la déclaration dont il s'agit, mais encore qu'il y étoit obligé, parce qu'il doit faire tout ce qui est possible pour l'avantage de l'Église et de ses sujets catholiques auxquels rien ne peut être meilleur dans la conjoncture présente que son rétablissement.

« On doit même déjà regarder comme un grand avantage la déclaration que fait S. M. *de recommander fortement à son Parlement une impartiale liberté de conscience*, ce qui montre le zèle de ce Prince pour le repos de ses sujets catholiques, et tout ensemble-une favorable disposition pour eux dans ses sujets protestants qui acceptent sa déclaration.

« Je dirai donc volontiers aux Catholiques, s'il y en a qui n'approuvent pas la déclaration dont il s'agit : *Noli esse justus multum : neque plus sapias quam necesse est, ne obstupescas.* ECC. VII. 17.

« Je ne doute point que N. S. P. le Pape n'appuie le Roi d'Ang<sup>e</sup>. dans l'exécution d'une déclaration qui étoit si nécessaire et ne juge bien des intentions d'un Prince qui a sacrifié trois royaumes, toute sa famille et sa propre vie à la Religion Catholique. Je me sou mets néanmoins de tout mon cœur à la suprême décision de S. S.

« Fait à Meaux, ce 22 may 1693,

« † J. BÉNIGNE, É. de Meaux. »

*Du Lord Melfort au Cardinal de Janson Forbin.*

« A St. Germain en Laye, ce 25 may 1693.

« MONSIEUR,

« La déclaration dont j'envoye ici la traduction à V. E. par ordre du Roy mon M<sup>re</sup>. est celle dont Sa Ma. est priée par une

partie très considérable de ses sujets protestants en Angleterre de se servir quand elle retournera dans ses royaumes, comme un moyen très efficace pour regagner les cœurs de son peuple et faciliter son rétablissement. Dès que la proposition a été faite à Sa Maté., Elle l'a communiqué au Roy Très X<sup>en</sup>.; et par son consentement, plusieurs Évêques de France et docteurs de Sorbonne ayant été consultés touchant les concessions dans cette déclaration qui regardent la Religion, ils ont tous donné leurs opinions que Sa Maté. pouvoit accorder les dites concessions sans blesser sa conscience. Sur quoi le Roy mon M<sup>re</sup>. avec l'approbation de Sa Maté. Très X<sup>ne</sup>. a envoyé la dite déclaration en Angleterre où elle a déjà eu un très bon effet, et plusieurs Seigr<sup>s</sup>. du royaume se sont joints au party du Roy, et on y travaille actuellement à son rétablissement avec beaucoup d'espérance de succès, les amis de Sa Maté. devant publier la dite déclaration quand ils auront achevé de ménager les esprits et qu'ils verront toutes les choses disposées pour cela.

« Mais comme les choses les plus légitimes sont sujettes aux mésinterprétations, le Roy mon M<sup>re</sup>. qui prévoit que quelques Catholiques scrupuleux ou malintentionnés pourroient blâmer certaines concessions que Sa Maté. est obligé de faire à ses sujets protestants, Elle a prié M. l'évêque de Maux de mettre son sentiment par écrit et de le transmettre à V. E. pour en rendre compte à S. S., ne doutant nullement que S. S. ne l'approuve. V. Em<sup>ce</sup>. trouvera les raisons du sentiment de cet Évêque dans sa lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer cy jointe, et je vous supplie Monseigneur de prendre le temps et les méthodes que

vous jugerés les plus propres pour les représenter en secret à S. S., non pas de la part du Roy mon M<sup>re</sup>. qui lui communiquera la chose directement de luy même après que V. E. l'aura prévenu, mais seulement de la part du dit Évêque qui ayant donné son opinion par ordre de Sa M<sup>te</sup>. Très X<sup>eme</sup>. a cru devoir par le moyen de V. E. en expliquer les raisons à S. S. et soumettre le tout à sa décision. Le Roi mon M<sup>re</sup>. qui a beaucoup de confiance au zèle que V. E. a pour ses intérêts, et à la sage prudence avec laquelle elle ménage toutes choses, et jugeant bien que tout dépend de bien représenter les choses d'abord pour former les premières impressions, elle a crû qu'il n'y avoit pas de meilleure voye que celle de V. E. pour donner la première connoissance de cette affaire à N. S. Père, dont elle ne doute pas par le moyen de V. E. d'obtenir l'approbation qu'Elle souhaite et qui sera si importante dans la suite pour fermer la bouche à quelques faux zélés qui pourroient trouver à redire à la conduite de Sa M<sup>te</sup>., quoi qu'il semble que ce qu'elle a déjà faite et soufferte pour la Religion, devoit assez convaincre tout le monde qu'elle est incapable de jamais rien faire qui y puisse préjudicier, fut-ce pour regagner tous les royaumes de la terre.

« Je n'ai pas besoin de dire à V. E. l'importance qu'il y a de ménager cette affaire ci avec autant de secret que de prudence. La nature de la chose le demande. Et surtout il est à propos que le Roy mon M<sup>re</sup>. ne paroisse point avoir donné commission à V. E. d'en parler à S. S. Sa M<sup>te</sup>. réservant de faire cela par une autre voye et d'autre manière qui sera plus propre à ménager les esprits des Catholiques anglois, qui est une chose assez difficile.

Ainsi je supplie V. E. de sçavoir seulement comme d'Elle même ce que S. S. dira sur l'opinion dudit Évêque le plus tôt qu'elle pourra et de me faire la grace de me la mander, et de me croire cependant avec beaucoup de respect,

« Monseigneur, de votre Éminence,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« MELFORT. »

P. S. (*De sa main.*)

« Ce qu'il y a affaire n'est que pour éviter les censures de Rome, non pas pour faire examiner l'affaire, ce qu'il faut éviter et principalement les congrégations, ce que Sa Majesté souhaite estant de satisfaire Sa Sté. en particulier des nécessités sous lesquelles Sa Majesté est tant à l'égard de son établissement que pour avoir la liberté de faire élever le pr. de Galles dans la Religion Catholique, ce qui est un plus grand bien à la dit religion que aucun autre que puisse arriver. Il est aussy à considérer que Sa Majté. a des assurances des principaux avec lesquelles elle a traité d'obtenir une liberté de conscience pour les Catholiques d'Angleterre, pourveu que Sa Majté. ne le presse pas par son autorité, mais qu'il le laisse au Parlement. En fin celle cy j'entends la déclaration n'est que pour rentrer, et l'on peut beaucoup mieux disputer des affaires des Catholiques à Whythall qu'à St. Germain. Je demande pardon à V. Ecc. un grand mal de gorge m'empêche de faire en cette rencontre ce que je dois, et l'heure de la poste qui presse empêche aussi qu'on puisse remettre cette lettre cy au nett. »



*Enfin, cette déclaration n'est que pour rentrer.* Cette expression du lord Melfort, trente-huit jours après la signature du manifeste, de ce manifeste où le Roi disoit : *Puisse Dieu proportionner nos succès à notre sincérité !* peint d'une manière bien vraie, mais bien triste, les déplorables conseils qui assiégeoient la conscience et la raison du malheureux Prince. Par quels sophismes lui-même cherchoit à concilier ce qu'il nommoit l'honneur et la conscience ! Il disoit, et il répète dans ses Mémoires, que, s'il avoit été trop loin dans sa déclaration, il se trouveroit certainement un *biais* qui ne feroit tort ni à l'honneur ni à la conscience ; *qu'en se tenant, non pas à la lettre, mais à l'esprit de la chose, il ne pourroit pas être accusé de manquer à sa parole ; de même qu'un écrivain « qui publie une seconde édition de son ouvrage, quoique revue et corrigée, ne fait pas pour cela un ouvrage nouveau. »*

Enfin, poursuit encore le foible Prince, « le préambule de la déclaration montrait bien évidemment qu'elle n'étoit que conditionnelle, et que si l'on ne remplissoit pas les obligations prises envers S. M., le Roi n'étoit tenu à rien de son côté. Or, mylord Middleton avoit écrit que, si le Roi signoit les propositions, l'on promettoit de le rétablir sur son trône sous trois ou quatre mois ; et comme on n'avoit pas satisfait à cet engagement, Sa Majesté se trouvoit par là même délivrée de tous ceux qu'Elle avoit contractés. »

Avec des arguments et des restrictions si déplorables, est-il bien surprenant que les Lords et les Évêques, les chefs de la flotte, de l'armée, de l'Église et du Parlement n'aient vu dans

la déclaration du Roi que l'intention même exprimée par Melfort au cardinal de Janson? Le Roi ne se montrait-il pas à Saint-Germain comme à Whitehall, toujours dominé par les ruses théologiques de son conseil secret? Aussi ce projet de restauration n'eut-il pour le moment aucune suite. Cependant Middleton ne se rebuta pas, et négociant toujours avec le parti anglican, une troisième expédition fut concertée avec Louis XIV. Jacques II, en 1696, se rendit à Brest; il alloit encore s'embarquer avec une flotte et une armée, lorsque sa cause fut irrévocablement perdue par une entreprise insensée des Jacobites sur la personne de Guillaume III.

Revenons à la déclaration de Bossuet. Il est avéré qu'elle ne fut pas retractée par ce Prélat. Mais qu'auroit dit Jacques II, s'il avoit soupçonné que cette déclaration ne fut point envoyée à Rome? Il ne se seroit pas contenté de dire que le cardinal de Janson ne fit aucune réponse. Comme il eût triomphé de cette apparente rétractation de Louis XIV et de l'Évêque de Meaux! Eh bien! la vérité de l'histoire exige de nous cet aveu: l'original de la lettre et de la déclaration du Prélat, l'original de la lettre du lord Melfort ne furent point envoyés à Rome. Les hommes sages décideront si Louis XIV, rebuté des hésitations, des scrupules et des restrictions de Jacques II, ne voulut pas commettre son nom avec la Cour de Rome dans une affaire qui ne pouvoit plus réussir avec le parti anglican, parce que, dans le même temps, Jacques II autorisoit les Jacobites, ou Torys purs, à faire une attaque personnelle contre Guillaume III. (*Voyez note 6<sup>e</sup>.*)

---

## NOTE DEUXIÈME.

---

### *Sur la Révocation de l'Edit de Nantes.*

(Voyez TOM. II, LIVRE XI, page 52.)

---

L'ÉDIT de révocation est du mois d'octobre 1685. Dès le mois de décembre Louis XIV envoya M. de Bonrepas, avec commission de faire rentrer en France le plus de Religioneux fugitifs qu'il lui seroit possible.

Ses instructions, à la date du 20 décembre, avoient un double objet : *la conversion des hérétiques* ; et l'examen approfondi de tout ce qui étoit relatif à la marine, au commerce et aux finances d'Angleterre.

M. de Bonrepas étoit Conseiller d'État et Intendant général de la Marine. Il avoit de l'activité, du zèle, des connoissances étendues et de l'habileté. Il s'acquitta de sa double mission avec beaucoup de succès. Pour ce qui regarde *la conversion des hérétiques*, il ne se montra pas difficile sur les conditions. Il s'attachoit surtout aux ouvriers des manufactures, il leur donnoit de l'argent et payoit leur passage. Il enleva même par ce moyen un grand nombre d'ouvriers anglois qui vinrent s'établir en France, et y portèrent surtout le secret de la fabrication du

papier. C'est à cette émigration que remonte l'établissement des plus belles papeteries de France.

Mais tous ses efforts étoient successivement détruits par les relations qui arrivoient de France et de Hollande en Angleterre. Il écrivoit ainsi le 21 janvier 1686 au marquis de Seignelay :

« Diverses lettres de France récemment arrivées portent que les troupes tourmentent plus que jamais les gens de la R. P. R. Il y en a entr'autres une du docteur Burnet à Madame de Russel, par laquelle il lui marque que l'on exerce des tyrannies en France contre les Religionnaires, que les yeux ne peuvent point voir, ni sa plume exprimer, sans en avoir de l'horreur. »

M. de Bonrepaus ne resta en Angleterre que jusqu'au mois de mai. Le 5, à son retour à Calais, il envoya la liste des fugitifs qu'il avoit fait repasser en France, au nombre de cinq cent sept. « Il me semble, dit-il, que ce n'est guères, vu le nombre de quatre mille cinq cents qu'il y en a ; mais je n'ai rien à me reprocher quant aux soins et à la diligence. J'aurois pu faire mieux, sans l'espérance que ces malheureux ont eue de tirer des sommes considérables de la *collecte* ( faite pour eux à Londres). Les Ministres protestants en ont détourné plusieurs qui m'avoient donné parole. Ils leur ont fait des avantages considérables, et ont été fort attentifs à mes démarches, surtout depuis les fêtes de Pâques, qu'ils ont reconnu, en faisant la cène, qu'il leur manquoit beaucoup de monde, entr'autres des marchands de La Rochelle, dont le retour les a extrêmement mortifiés.....

« Ce qui me paroît le plus avantageux dans le retour de ces gens-là, est la destruction des manufactures des toiles *royalles*

et des toiles blanches qu'ils avoient établies en Angleterre. Les Anglois qui y étoient intéressés en ont fait grand bruit..... On m'enverra une liste des noms de tous les fugitifs qui sont en Angleterre, à laquelle on travaille actuellement pour faire la distribution de la collecte.....

« Je crains avec raison de ne pouvoir pas faire grand'chose en Hollande pour le retour des fugitifs. On les gardera à vue, étant avertis de Londres de ce que j'y ai fait. Mais j'aurai du moins la consolation de ne rien oublier de tout ce qui dépendra de mes soins. »

M. de Bonrepas arriva le 11 mai à Rotterdam, et son voyage y fut presque nul, comme il l'avoit prévu.

Le marquis de Seignelay étoit un homme d'État. De même qu'il avoit envoyé en Angleterre et en Hollande M. de Bonrepas pour rappeler les fugitifs, il avoit envoyé Fénélon en Poitou et en Saintonge pour gagner à la Religion catholique ceux qui, étant rentrés en France, portoient le nom de *convertis*. Fénélon, comme on le sait, n'avoit pas voulu que les dragons fussent les collègues de sa mission; aussi fut-il dénoncé à la Cour, et le marquis de Seignelay lui en donna sur-le-champ avis. Ses réponses sont bien connues; mais on ne sauroit trop rappeler ce qu'il écrivoit à Bossuet: « Les Huguenots *mal convertis*, dit-il à ce Prélat, sont attachés à leur religion, jusqu'aux plus horribles excès d'opiniâtreté; mais, dès que la rigueur des peines paroît, toute leur force les abandonne. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une *indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs* qui doit faire trembler. Si l'on vouloit

leur faire abjurer le Christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y auroit qu'à leur montrer des dragons..... Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et ne se rebuter point de les instruire. »

On parle beaucoup, de nos jours, de l'indifférence en matière de Religion; et tout ce que l'on a écrit n'est que trop véritable. Mais cette indifférence ne peut-elle pas remonter à l'époque et aux exemples que cite Fénelon? Ce seroit là, si la remarque est juste, un des plus grands malheurs de la Révocation. Car les pertes matérielles se réparent; mais les blessures faites à ce qu'il y a de plus noble et de plus sacré dans l'homme, jamais.

Quoi qu'il en soit, il y avoit auprès de Louis XIV deux directions bien opposées. Louvois ne voyoit dans la conversion des Religioneux qu'une affaire de Dragons; à sa suite se trouvoient ces hommes fanatiques et durs qui croyoient sauver la génération future en sacrifiant la génération présente: car pouvoient-ils se tromper sur ce qu'ils nommoient les conversions? D'un autre côté se trouvoient ces hommes véritablement chrétiens, et pénétrés de la douceur de l'Évangile; ces hommes comme Fénelon et Bossuet, qui vouloient convertir par la conviction et non par la violence des armes.

Louis XIV qui se laissa entraîner d'abord par les premiers ne connoissoit pas tous les ravages produits par leur fatal système. Il crut à ces conversions simulées. Comment n'eût-il pas été dans l'erreur? De toutes parts, l'encens fuyoit sur ses autels comme devant les autels d'une divinité. M. de Barillon en Angleterre étoit un de ceux qui le prodiguoit avec le plus de pro-

fusion, à l'occasion des fugitifs. Mais le comte Davaux en Hollande voyoit les choses de plus haut et ne dissimuloit aucune vérité au Roi. Sa correspondance est remplie de notes très-intéressantes sur ce grave sujet. Voici entre autres ce qu'il écrivoit le 23 octobre 1687.

« Le nommé Cossard, un des plus riches marchands de Rouen, est arrivé ici d'avant-hier avec tous ses effets. Il passa, il y a 15 jours, 40 personnes de Rouen en Angleterre, et ceux là avoient été précédés de 200. Il est venu encore quelques autres marchands assez riches; et il semble que ceux qui sont les plus riches, commencent à cette heure à sortir du Royaume. J'ai tout lieu de croire, par tout ce que j'apprends de beaucoup d'endroits, qu'il y en a quantité qui ne diffèrent à sortir que pour avoir lieu de vendre leurs effets et d'en tirer l'argent, qu'ils envoient par avance.

« En effet, Sire, il en vient une si furieuse quantité, que messieurs d'Amsterdam commencent à trouver qu'il y en a trop, ne pouvant plus placer le leur, plus haut qu'à 2 pour cent. Je sais même que l'on a fondu en Angleterre neuf cent soixante et tant de mille louis d'or.

« Je croirois, Sire, prévariquer à mon devoir et manquer à la fidélité que je dois à V. M. si je ne lui rendois compte de ce qui vient à ma connoissance et qui regarde le bien de son service. Il est certain que la plupart de ceux qui sont sortis depuis peu ne l'ont fait que sur différents emprisonnements qui ont été faits en quelques provinces.... J'ose encore prendre la liberté de dire à V. M., avec le profond respect que je lui dois, que

si on traitoit les nouveaux convertis, dans toute l'étendue du Royaume, de la même manière qu'ils le sont à Paris, à Rouen, et sous les yeux de V. M., il n'en seroit pas sorti la moitié de ce qui s'en est allé.»

Voyez la réaction des choses humaines et la vanité des conseils de la politique. Le Prince d'Orange fit plusieurs régiments des fugitifs qui formèrent à peu près le quart de l'armée qu'il conduisit en Angleterre contre le Roi Jacques II, son beau-père. Lorsque celui-ci descendit en Irlande au printemps de 1689, ce fut encore les Religionnaires qu'il envoya contre le Roi et les Catholiques.





---

## NOTE TROISIÈME.

---

*Relations du Cardinal de Richelieu avec les Irlandois.*

(Voyez TOM. II, LIVRE XII, page 107.)

---

LA Rochelle fut soumise en 1628. Et ce fut pendant le siège de cette ville que le cardinal de Richelieu accueillit des envoyés de l'Irlande qui lui proposoient de remettre à la France la province d'Ultonie, et de séparer l'Irlande de l'Angleterre.

Le Cardinal s'occupa sérieusement de cette proposition. Alors l'Angleterre favorisoit la révolte des Calvinistes en France.

On verra ci après, par les plaintes officielles du Roi d'Angleterre, qu'en 1641 et en 1642 le Cardinal laissoit passer en Irlande des hommes et des armes. Il y envoya aussi des agents pour traiter avec les confédérés irlandois; et dans le même temps, Eugenio O'Neill, qui depuis 40 ans étoit au service d'Espagne, proposa de passer en France avec son Régiment, d'en conduire les soldats en Irlande, et de déterminer les confédérés à se mettre sous la protection de Louis XIII.

Le Cardinal exigea des confédérés ce qu'il avoit déjà obtenu des covenantaires d'Écosse : la liberté de faire des levées en Irlande. Ils répondirent d'abord qu'ils avoient besoin de toutes

leurs forces, et qu'ils ne pouvoient accorder à Louis XIII ce qu'ils refusoient à Charles I<sup>er</sup> leur souverain. Cependant ils autorisèrent cette levée, et peu de temps après, ils envoyèrent en France Eugenio O'Neill, Roger Maguire, Philippe Rély, le Primat d'Irlande, et un Évêque, qui signèrent la cession à la France de la province d'Ultonie.

Le Cardinal étoit mort pendant les négociations, et ce fut le cardinal Mazarin qui acheva l'ouvrage de son prédécesseur. Mais les revers de Charles I<sup>er</sup> contre l'armée parlementaire, et les succès de Cromwell contre l'Irlande, achevèrent l'asservissement de cette nation.

*« Au Roy Très-Chrestien, et à Messieurs de son Conseil.*

« Avril 1642.

« Richard Browne, Gentilhomme de la Chambre privée, et Secrétaire du Conseil privé de S. M. de la Grande-Bretagne, et son Agent près le Roy Très-Chrétien;

« Par ordre et au nom de S. M. de la Grande-Bretagne.

« Faict plainte, de ce que, depuis environ un an, on a faict défenses de ne point laisser sortir de France aucun subject du Roy de la Grande-Bretagne, sans passeport d'un des Secrétaires d'Etat, sous prétexte d'empescher que les soldats qui sont au service du Roy Très-Chrestien, ne sortent du Royaulme, et par ainsi qu'on a rendu les passeports des Ambassadeurs et Ministres de S. M. de la Grande-Bretagne en France. entièrement inutiles et de nul effect.

« Et néanmoins, que depuis la révolte d'Irlande, on a ici

licencié un Regiment entier irlandois et donné passeport aux colonels Belinge et Collon, et plusieurs aultres, et aux officiers du d. Régiment, pour se retirer chez eux; et permis à tous ceux de la nation irlandoise (qui le désireroyent) de s'en retourner en leur pays; que des ports de Bretagne et de la Rochelle, on a, par plusieurs fois, embarqué armes et munitions (ce qui est très rigoureusement défendu par les loix fondamentales du Royaulme, si ce n'est par permission expresse du Roy Très Chrestien et de l'Admiral de France), pour les transporter en Irlande; que tout cela s'est fait seulement depuis que les Irlandois se sont actuellement révoltez, et que S. M. de la Grande-Bretagne les a, par plusieurs actes publics, déclaréz rebelles et criminels de lèze-Majesté.

« Partant, prie qu'il soit ordonné par le Roy Très Chrestien que tous les Irlandois, qui ont charge dans les armées de France, y reviennent tout incontinent, sous les peines de perte de leurs charges, et que dorez-en-avant, jusques à ce que lesdits rebelles d'Irlande ayent été entièrement rangez à leur debvoir, nul Irlandois ne puisse sortir de France, ny pareillement aucune munition de guerre ou de bouche puisse être davantage transporté d'icy, pour assister [ou secourir] lesdits rebelles Irlandois contre leur souverain légitime, Sa Majesté de la Grand'Bretagne, Frère, Amy et Allié du Roy Très Chrestien. »

---

## NOTE QUATRIÈME.

---

*Relations du Cardinal de Richelieu avec les Écossois  
Covenantaires, et le Parlement d'Angleterre.*

(Voyez TOM. II, LIVRE XII, page 109.)

---

LES ennemis du Cardinal, et à leur tête, la Reine Mère, étoient retirés à Londres. Ils favorisoient le parti de la Maison d'Autriche contre la France. La Reine d'Angleterre étoit dévouée à ce parti, et son ascendant sur le Roi son mari Charles I<sup>er</sup> ne contribua que trop à engager ce malheureux Prince dans la faction Espagnole.

La France vouloit entraîner l'Angleterre à s'unir à elle, pour enlever à l'Autriche les états de l'Électeur Palatin dont cette Maison s'étoit emparée. Mais Charles I<sup>er</sup> espéroit que son alliance avec l'Espagne feroit rendre au Prince Palatin son neveu la succession dont il étoit dépouillé.

Le Prince Palatin passa déguisé en France, pour se rendre en Allemagne, vers la fin de 1639. Le Cardinal de Richelieu le fit arrêter et détenir à Vincennes, le soupçonnant d'aller au-delà du Rhin, pour séduire l'armée du feu duc de Weymar qui étoit

à la solde de Louis XIII, pour s'en rendre le maître, en prendre le commandement, faire des levées en Allemagne, et se réunir enfin à l'Autriche contre la France.

L'arrestation du Prince fit grand bruit à la Cour d'Angleterre, qui se plaignit avec hauteur. Le Cardinal n'y mit pas moins de fierté.

Ce fut sur ces entrefaites que les troubles d'Écosse pour la religion commencèrent, et que les persécutions du nouvel Épiscopat contre les sectes Presbytériennes firent éclater cette insurrection générale connue sous le nom de *Covenant*.

Les seigneurs d'Écosse envoyèrent un gentilhomme au Cardinal de Richelieu. M. de Bellièvre alloit partir pour l'Angleterre comme ambassadeur. Le Cardinal lui donna des instructions. « On n'attend, dit-il, qu'un prétexte.... Il y a apparence d'en recevoir un favorable, en ce que les Anglois, qui traitent continuellement sous main avec les Espagnols, viendront peut-être à faire avec eux quelque traité ouvert, ou de mariage, ou sur le sujet de la restitution du Palatinat.... Le gentilhomme écossois s'en retournera avec espérance de pouvoir avoir contentement, lequel en effet on lui donneroit, si le Roy d'Angleterre se déclaroit pour l'Espagne. »

Alors l'ambassadeur d'Angleterre réclamoit très vivement la mise en liberté du Prince Palatin. M. de Bellièvre, qui n'étoit pas encore parti, fut chargé de prendre cette occasion pour amener Charles I<sup>er</sup> à quitter la cause Espagnole, à s'unir à la France, à la Suède et à la Hollande contre l'Autriche, à ne permettre aux Espagnols aucune levée dans les États Britan-

niques, et à fermer les yeux sur les levées que la France y feroit elle-même.

Cette négociation préliminaire avec Leycester, ambassadeur d'Angleterre, n'ayant amené aucun résultat, le Prince Palatin resta à Vincennes, et M. de Bellière partit pour l'Angleterre au mois de janvier.

Alors les Écossois négocièrent pour leur compte et directement avec les ministres de France. Rien ne pouvoit être plus funeste à la cause de Charles I<sup>er</sup>, dans ces premiers moments de la révolution d'Écosse. Les pièces suivantes montreront avec quel ton d'aigreur les relations diplomatiques de France et d'Angleterre s'entretenoient. Il suffit d'ajouter que, jusqu'à la mort du Roi, les ministres de France en Écosse et en Angleterre ne s'attachèrent qu'à traiter pour des levées d'hommes avec les seigneurs les plus puissants de ces deux Royaumes. Le *Covenant* ou Convention d'Écosse et le Parlement d'Angleterre s'y prêtèrent avec docilité. Les seigneurs des deux pays y trouvoient de grands avantages pécuniaires, et le Cardinal se procuroit d'excellents soldats contre l'Autriche.... Mais quand la Révolution fut arrivée à son extrême et douloureuse conclusion, il n'étoit plus temps de revenir sur ses pas; et c'est ainsi que la *politique humaine* d'un grand génie a contribué au plus terrible événement qui ait pu glacer d'effroi et d'horreur les nations chrétiennes. *Discite justitiam, moniti....*

Une dernière observation. Le marquis de Montrose, signataire de la lettre écrite au Roi de France, étoit un des chefs du *Covenant* en Écosse; Sir Thomas Wentworth fut le chef de

l'Opposition du Parlement d'Angleterre, et proposa la célèbre *Pétition de Droit*. Le premier, cependant, devint le plus intrépide défenseur de la cause royale; le second, fut le comte de Strafford, dont la mémoire vivra éternellement comme celle de Charles I<sup>er</sup>.

Quand de tels hommes se trouvent à la tête d'une opposition, n'est-ce pas un avertissement donné à l'autorité suprême, que le pays est menacé d'une révolution dont les causes réelles doivent être sérieusement examinées? Mais alors Buckingham étoit ministre absolu sous Charles I<sup>er</sup>.....

Voici, à différentes époques de la révolution, des pièces qui montreront l'esprit des deux gouvernements, Français et Britannique. Il ne faut pas oublier que la Reine Mère, les seigneurs exilés avec Elle, la Reine d'Angleterre sœur de Louis XIII, et ses confidants intimes étoient dévoués au parti Espagnol, en haine du Cardinal de Richelieu, qui vouloit abattre la domination Autrichienne. Ces notions jettent un grand jour sur la Révolution d'Angleterre.

---

« *Double de la Lettre des Covenantaires en Écosse, au Roy Très-Chrestien.*

« SIRE,

« Votre Majesté estant l'azile et sanctuaire des Princes et États affligés, nous avons trouvé nécessaire d'envoyer ce Gentilhomme, le sieur de Colvil, pour représenter à Votre Majesté la candeur et naïveté tant de nos actions et procédures que de

nos intentions, lesquelles nous desirons estre gravées et escriptes à tout l'univers, avec une raye du soleil, aussi bien qu'à Vostre Majesté. Nous vous supplions doncques très humblement, Sire, de luy adjouster foy, et à tout ce qu'il dira de nostre part, touchant nous et nos affaires, très assurez, Sire, d'une assistance esgalle à vostre clémence accoustumée, cy devant et si souvent monstrée à ceste nation, laquelle ne cédera la gloire à autre quelconque d'estre éternellement,

« Sire,

« D. V. M<sup>te</sup>.

« Les tres humbles, et très obéissants

« et très affectionnez serviteurs,

« LESLY, MAR, ROTHES, MONTROSE, MONTCOMMÉRY,

« LOUDOUN, FORRESTER, *Secrétaire du Covenant.* »

Au Roy.

« *Traduction de l'Instruction du S<sup>r</sup> Colvil, envoyé par les Seigneurs d'Écosse.*

« L'ordre du S<sup>r</sup>. Colvil est de remonstrer en toute humilité au Roy Très Chrétien et à monseigneur le Cardinal l'estat pitoyable de cette nation, et en premier lieu, les grandes oppressions qu'elle a souffert, à raison de très grandes et très dangereuses innovations survenues et introduites non seulement en leur religion, mais aussy principalement en leurs libertéz et loix fondamentales du royaume, par l'érection d'une Cour Souveraine, appelée, dans le pays, Haute Commission, laquelle en rigueur et



cruauté surpasse l'Inquisition d'Espagne. Car, en cette nouvelle Cour, les Évêques seuls commandoient à baguette, avec un pouvoir absolu; de sorte qu'en vertu d'une simple et privée commission, octroyée à quelques particuliers, il étoit licite d'amender, bannir, imposer peines civiles et exemplaires, confisquer des biens de toute nature, et ce à l'encontre de toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, à leur plaisir et volonté, sans aucune forme de procez, et tout cela sans pouvoir aucun du Parlement (lequel en tel cas est du tout nécessaire, conformément aux loix fondamentales du royaume), et voire sans aucun exemple ni pratique quelconque, de temps immémorial de cette nation.

« Sur ce, les Estats d'Escosse ont, à diverses reprises, employé leur possible à présenter leurs très humbles remontrances à nostre Roy, lesquelles ont toujours esté négligées, et, pour toute response, n'ont obtenu qu'un édict du 1 febvrier 1639, dont à peine trouvera on le semblable parmi les Turcs et les Barbares, publié par toutes les Églises parrochiales d'Angleterre, par lequel on nous déclare traitres, rebelles et desloyaux, provoquant et incitant les Anglois à nous courir sus, encourageant nos vassaux et tenanciers à se soulever à nostre ruine et à couper la gorge à leurs propres maistres, les amorçant d'une belle promesse : assavoir, de leur donner nos biens, terres et Estats, en récompense de leur desloyauté, moyennant une petite reconnoissance; et tout ce, sans nous avoir ouïs, sans avoir rien démerité, et sans avoir esté convaincus avoir enfreint la moindre de nos loix, comme nous avons offert, pour notre justification, de faire voir

à nostre Roy, s'il nous eust voulu escouter et donner audience à nos Deputez. Ensuite de cecy, on a imprimé un livret, intitulé à faux le Manifeste du Roy, tout rempli de calomnies, blasmant à tort nos très justes et meilleures procédures entièrement inconnues à S. M., si ce n'estoit par le moyen de la plume faussaire de nos ennemis. On ne laissa pas pour tout cela d'en semer des copies par toute l'Angleterre et d'en envoyer d'autres en France, Hollande et ailleurs, pour nous rendre odieux, autant qu'il leur a esté possible, bien que nous ayons fait offre par la bouche de nos Députez au camp devant Berwich à S. M., et en la dernière assemblée nationale, comme aussy au commencement du dernier Parlement, sur peine de nos vies, de faire voir plus de deux cents faussetez palpables au livret cy dessus mentionné. Enfin pour nous oster tout moien de nous justifier et esclaircir les Anglois sur les calomnies qu'on nous mettoit sus, le cours des lettres a esté interrompu, et conséquemment la communication par icelles interdite, pour plus aisément les induire à se jeter sur nous à yeux clos, et à nous traiter comme criminels de lèze Majesté et contempteurs de ses loix : Reconnoissant qu'une véritable information les obligeroit à deslibérer meurement avant que venir aux mains avec leurs amis et voisins.

« S. M. s'est accheminée avec une puissante armée, tant à pied qu'à cheval, pour envahir nos frontières, ayant envoyé une autre par mer, sous la conduite du marquis Hamilton, pour boucher nos ports, empescher nostre commerce, et pour, aux occasions, faire descente et desgast le long de nos costes. De sorte que nous nous vismes contraints à une nécessaire deffence, et force nous

a esté pour nostre sauvté et renfort de garnir nos costes de gens de guerre, et lever et mener grosse armée vers nos frontières, pour leur en disputer l'entrée. Mais l'invasion de part et d'autre s'estant trouvée difficile, et les Anglois s'estant mieux informez de l'équité de nos demandes, poussèrent S. M. à ouïr de nos Députez les informations par le passé si souvent rejetées.

« Alors certains articles furent arrestez entre S. M. et ses sujets d'Escosse, par lesquels S. M. s'obligea à leur accorder une assemblée nationale et Parlement libres, pour remédier aux troubles, et affermir la paix du royaume. Nonobstant, S. M., à l'instigation de nos ennemis, a esté persuadée ou plustost poussée à nous reffuser l'accomplissement et l'issue souhaitée des susdits articles, si ce n'est en manière qui butte à la ruine totale des privilèges du royaume et l'anéantissement de nos loix, dissipant l'assemblée de nos Estats appelée Parlement qui a seul un pouvoir unique et absolu, non seulement sans le consentement des Estats, ains au rebours de leurs sentiments; procédure entièrement contraire aux privilèges, coustumes, et à la pratique de tout temps de ce royaume.

« S. M. Très-Chrétienne est très humblement suppliée de ne point prendre en mauvaise part, si nous avons tant tardé à lui faire voir la candeur et l'équité de nos procédures. L'espérance qu'avions de pouvoir satisfaire à nostre Souverain par nos supplications réitérées, nous a retenus jusques icy. Mais maintenant que nous nous voions contraints par extrême nécessité d'avoir recours ailleurs, nous avons la confiance de représenter nettement à S. M. nos grandes calamitez, sur l'espérance que nos anciennes et souvent

renouvelées alliances entre la France et l'Escosse, et les bons services rendus par le passé à S. M. et aux Rois ses prédécesseurs d'heureuse mémoire par cette nation, ne seront jamais mises en oubly : et partant qu'il plaise à S. M. par son intercession envers notre Souverain nous moienner la douce jouissance de nos privilèges, coustumes et loix qui nous ont esté laissées de nos pères et observées par tant de siècles.

« Il importe grandement à S. M. T. C. d'aller au devant à ce grand dessein complotté par la faction espagnolle en Angleterre, laquelle se promet, si une fois elle avoit maistrissé l'Escosse, d'aisément venir à bout de toute l'Angleterre et la rendre sinon sujette, au moins tellement alliée, amie et despendante, que volontiers elle espouseroit les querelles et les intérêts, au grandissime préjudice des royaumes et Estats voisins qui ne doivent souffrir l'aggrandissement monstrueux de la Maison d'Austriche. »

---

*Lettres du Cardinal de Richelieu.*

« De Réaumont, ce 4<sup>e</sup> may 1640.

« J'envoye à monsieur de Chavigny une lettre que le Roy d'Angleterre a escrite au Roy, et que l'Ambassadeur luy a envoyée à Chantilly, bien qu'elle soit escrite du 1<sup>er</sup> De. bre 1639. Le stile en est fascheux, et sembleroit par là qu'il chercheroit noise, si on ne cognoissoit leur insolente façon d'agir. Je ne scay ce que c'est que l'affaire dont il parle, vous scaurez s'il vous plaist de M. de Bellièvre, ce qu'il en scait, et de plus de MM. d'Haligre et de Loines s'ils en ont rien veu au Conseil de la marine.

« Il se faut gouverner en sorte en ceste affaire que ces insolens ne pensent pas qu'on prenne allarme de leur procédé. Je croy que vous pouvez envoyer quérir Auger pour luy dire que le Roy vous a envoyé une lettre, laquelle est de cinq mois de datte; que vous ne sçavez ce que c'est de ceste affaire là, et que s'il en fait cognoistre la justice on en fera raison au particulier qui y a intérêt.

*En marge.* — « Je vous envoye la lettre toute rompue, parce que je n'ay pu l'ouvrir autrement. »

#### *Autre Lettre.*

« De Réaumont, ce 4<sup>e</sup> may 1640.

« J'envoye à monsieur de Chavigny une lettre qu'on a envoyée d'Angleterre à De Chambre, qu'on dit estre la copie de celle que le lieutenant d'Erskin a apportée à M. de Bellière.

« Le Roy d'Angleterre a fait prendre le S<sup>r</sup>. de Colvile qui estoit porteur de l'original de laditte lettre, pareille à celle qu'a l'homme de M. de Bellière. Le dit Roy en a fait lecture publique en son Conseil. Ensuite de quoy il a dit qu'il croioit que le Roy n'en sçavoit rien et qu'il se tenoit assuré de son amitié.

« Par l'événement, M. de Bellière cognoistra que nous avons été plus sages que luy.

« On sçait en Angleterre que le Gentilhomme qui l'est venu trouver est icy. C'est à luy à prendre garde qu'on ne le prenne au retour, et à monsieur de Chavigny à luy faire une response si précautionnée que si elle vient à estre découverte, elle ne

puisse estre mal interprétée. Monsieur de Chavigny avisera avec ledit sieur de Bellièvre, s'il faudra retenir ladite lettre ou la renvoyer. Je croy qu'en l'estat où sont les choses, il vaut mieuv la renvoyer et donner bonnes paroles, telles toutesfois qu'elles ne puissent estre mal expliquées du Roy d'Angleterre, si elles viennent à estre descouvertes.»

*Autre Lettre.*

« De Béaumont, ce 5<sup>e</sup> may 1640

« Depuis vous avoir escrit hier sur le sujet du sieur de Colville arresté prisonnier en Angleterre,\* l'espion que vous savez qui nous donne de bons avis nous a confirmé le premier que nous avions eu.

« Si l'homme qui a parlé à M. de Bellièvre n'est point encore party, comme je ne le croy pas, il est besoin de luy faire sçavoir qu'on l'attend dans tous les ports pour le prendre, et que son compaignon, c'est-à-dire celuy qui avoit eu pareille commission que luy, nommé Colville est desja pris. Il ne faut pas que cette nouvelle luy soit ditte par M. de Bellièvre, mais par quelqu'autre, afin que, si venant à estre arresté il dit la response qu'on luy aura faite, on ne croie pas qu'on la luy aura faite telle qu'il l'aura reçue, parce qu'on sçavoit desja qu'il estoit descouvert.

« Quant à la response, il est certain que plus j'y pense, plus faut-il estre soigneux de la rendre telle que les Anglois n'y puissent trouver à redire. Je vous prie donc d'y bien penser, instruire si bien M. de Bellièvre qu'il ne mette pas en jeu une

production de son esprit, au lieu de ce que la prudence doit suggérer en ceste occasion.

« Je vous escrivis aussi hier de la lettre que l'Ambassadeur d'Angleterre avoit envoyée au Roy. J'attribue le style à l'élégance de ceste nation, et non à autre dessein, ledit espion nous faisant cognoistre qu'ils n'ont pas envie de se brouiller avec aucune des couronnes. »

#### RAPPORT.

*« On demande pouvoir et autorité de prendre Guillaume Colvill Écossais, et de l'envoyer en Angleterre. »*

« Faut respondre qu'on n'a aucune cognoissance que Colvill soit criminel au respect du Roy d'Angleterre son souverain; que s'il n'est accusé d'autre chose que d'avoir négocié avec les ministres de France, Sa Majesté le sçait innocent, parce qu'il ne l'a pas fait;

« Qu'au reste, quand il seroit coupable, le Roy d'Angleterre donne l'exemple de ne le pas rendre, en retenant le Duc de la Valette, le Coigneux et La Vieville, non-seulement accusez de crimes, mais convaincus de crimes de lèze-Majesté et condamnez pour iceux. »

(Après le retour de M. de Bellièvre, M. de Montereuil resta chargé des affaires en Angleterre, jusqu'à l'arrivée de M. de Laferté-Imbault. Voici des extraits de sa correspondance, tels qu'ils étoient mis sous les yeux du cardinal de Richelieu.)

« *Le Sieur Montereuil.*

« 3 janvier 1641.

« Il a vu le comte de Holland (un des chefs parlementaires), et l'a entretenu sur ce qu'on lui a commandé de luy dire de la part du Roy et de monseigneur le Cardinal. Le Comte luy a témoigné une particulière affection pour la France et un grand désir de la vouloir servir; qu'il étoit très mal avec la Royne d'Angleterre et qu'Elle eut pu mieux traiter une personne qui avoit eu la principale part en la négociation de son mariage; que ceux qui l'avoient esloignée de luy vouloir du bien et qui l'entretenoient encore dans ces sentiments n'estoient pas mieux intentionnez pour la France; que pour luy, il espéroit toutes fois que cette Princesse ne les croiroit pas toujours et que les choses estoient en estat de pouvoir changer....

« Il dit ensuite que la Royne portoit le Roy son mari à vouloir conserver le Lieutenant d'Irlande (c'estoit le comte de Strafford, dont on faisoit alors le procès); que Montagu estoit autheur de ce conseil mauvais pour la Royne, qui irritoit tout le Parlement, et pour le Roy qui devoit donner librement les mains à une affaire dont il luy seroit difficile d'empescher l'exécution.... »

« 17 janvier 1641.

« Il faudroit faire partir promptement M. de Laferté-Imbault, si on désire faire quelque chose avec les Anglois; la conjoncture ne pouvant estre meilleure pour traiter avec eux (contre l'Espagne).



« Il s'est espandu un bruit dans Londres que ledit sieur de Laferté va pour s'opposer aux intentions du Parlement; ce que ceux qui conseillent maintenant la Royne font courir, et elle mesme autorise : la d.<sup>e</sup> Reyne ayant dit au sieur de Mayenne qu'il couroit un bruit par la ville, qu'Elle faisoit venir M. de Laferté, de quoy elle ne se faschoit point du tout; au contraire qu'Elle en estoit fort aise; qu'Elle desiroit qu'on le creut ainsy; qu'Elle montrait par là le crédit qu'Elle a en France, puis qu'Elle en faisoit partir un Ambassadeur; et qu'Elle vouloit bien qu'on sceut qu'Elle pouvoit encore faire aller toute la France, s'il estoit besoin, pour la venger.

« Ces choses pouvant rendre M. de Laferté suspect au Parlement d'Angleterre, le sieur Montereuil a essayé de remédier à ce mal, en sorte que ce bruit ne fera aucune impression....

« Le comte de Holland ne diminue rien du zèle qu'il a tesmoigné avoir pour la France. Il a désiré sçavoir par le moyen de M. de Chavigny si monseigneur le Cardinal auroit agréable qu'il luy confirmast par escrit les assurances de son très humble service, et desire fort en avoir la permission. C'est ainsy qu'il en a parlé, y adjoustant des termes pleins d'honneur et de respect.»

« 7 février 1641.

« Le comte de Holland a esté très aise d'apprendre la bonne volonté que le Roy et monseigneur le Cardinal avoient pour luy, et il a dit au sieur Montereuil qu'il commençoit estre un peu mieux avec la Royne d'Angleterre qu'il n'avoit esté auparavant; que néanmoins il luy seroit facheux de se remettre bien

auprès de cette Princesse pour partager ses bonnes graces avec MM. Germain et Montagu. (M. Germain étoit un lord catholique. M. de Montagu, récemment catholique et prêtre, vouloit se faire nommer cardinal).

« La Royne de la Grande-Bretagne a comme résolu son voyage en France. La consommation que cette Princesse appréhende en est le sujet. On dit mesmes que c'est en partie pour le mécontentement qu'Elle a du Parlement d'Angleterre, et la crainte que les sieurs Germain et Montagu n'y soient maltraitez.»

*Lettre de la Reine d'Angleterre.*

« 14 fevrier 1641.

« Monsieur de Chavigny, ayant envoye Foster a mon cousin le cardinal de Richelieu pour luy faire entendre lestat present ou je suis et luy demander son assistance : jay cru que mayant tesmyogne toujours beaucoup d'afection comme vous avez fait en tout ce qui me conserne que maintenant vous massisteries dans une affaire ou il y va de ma ruine entierre ou de mon bien car comme les affaires vont maintenant ysy je natans que lun quasy sans resource et lautre je lespère par lassistance du Roy mon frère : je ne vous ay pas escrit quant Foster est alle car jay me suis misse entierement a suivre les ordres que mon dit cousin ordonneroit quoyque jusse ordonné Foster de desirer de luy que vous peussiez estre de sette affaire : vous ayant toujours recongnu sy prompt a mobliger que jay cru que dans sette affaire vous ne me refuserais pas V<sup>re</sup> assistance et que vous

garderiez le secret qui est très nécessaire. Je vous prie donc de le faire et de croire que je suis sy recognoyante des soins que vous m'avez desja temoignes de V<sup>re</sup> affection que je chercheray les moyens de vous faire paroistre que je suis

« V<sup>re</sup> bien bonne amie,

« HENRIETTE DE FRANCE. »

« *Le Sieur Montereuil.*

« 14 février 1641.

« La Royne de la Grande-Bretagne continué à parler de son voyage en France comme d'une chose à laquelle elle est entièrement résolue.... Elle a fait avec le Roy son mary la liste de tous ceux qui la doivent suivre en ce voyage, dans laquelle outre ses domestiques sont M.<sup>rs</sup> Gorin, Percy et Craft. Le comte de Holland a adverty ledit Montereuil qu'Elle fait le dessein d'envoyer bientost ce dernier en France, pour sçavoir si le Roy aura agréable qu'Elle y aille et de plus qu'Elle a intention de ramener madame de Chevreuse avec Elle.

« Tout le monde craint que ce voyage ait de très mauvaises suites. Le Parlement ne l'approuve en aucune sorte. Il prétend même que ce dessein ne se peut exécuter sans son consentement, et parle encore d'empêcher le retour de cette Princesse, s'il ne peut arrêter son voyage; dont il croit que le principal motif est de porter la France à entreprendre contre l'Angleterre; ce que ladite Royne essaye par toutes sortes de moyens de leur faire appréhender. Les Catholiques prévoient aussi leur der-

nière ruine par son absence et commencent à se plaindre que cette Princesse les veuille ainsy abandonner. Ses Prebstrs mesme qu'Elle fait dessein d'emmener avec Elle jugent encore que de grands obstacles se présenteront à leur retour.

« Ce sont des raisons que l'on pourroit employer pour détourner l'exécution de ce voyage, au cas qu'on ne l'eust pas agréable; lesquelles peuvent estre encore appuyées de l'assurance que donne M. de Mayenne qu'Elle n'avoit aucune indisposition qui l'obligeast à respirer un autre air que celuy d'Angleterre. Si toutesfois ce voyage estoit agréable, il seroit aisé de diminuer les jalousies que le Parlement en a conceues, par les assurances qu'on luy donneroit que le séjour de cette Princesse en France ne servira qu'à la remettre dans les sentiments qu'Elle doit avoir pour le bien commun des affaires, à quoy le comte de Holland pourroit beaucoup servir..... »

« 21 février 1641. »

« Le comte de Holland luy a dit (à Montreuil) que la créance qu'il commençoit d'avoir que la Royne d'Angleterre passeroit en France, l'avoit fait différer d'escrire à monseigneur le Cardinal avant qu'il l'en eust advertie. Deux jours après, ledit Comte luy dit qu'il avoit jugé plus à propos d'en dire un mot au Roy de la G.-B., qui, au lieu d'avoir désagréable qu'il escrivit, l'avoit même excité à le faire; qu'aussi bien il avoit résolu de se déclarer publiquement serviteur de la France et de monseigneur le Cardinal, et que cette qualité estoit trop glorieuse pour ne vouloir pas qu'elle fut cogneue; et lui donna

une lettre pour son Éminence. La créance qu'il a eue que la Royne d'Angleterre allant en France ne descouvrit quelque chose de cette lettre, a contribué à luy faire demander au Roy de la G.-B. la permission de l'escire....

« La Royne d'Angleterre dit publiquement qu'il y a une trêve arrestée pour trois ans entre la France et l'Espagne, et que ces deux couronnes vont unir leurs forces pour la venger et pour défendre les Catholiques.

« L'Ambassadeur ordinaire de Hollande luy a dit (à Montereuil), qu'il eut désiré que M. de la Ferté eut esté en Angleterre et qu'il estoit temps de commencer quelque bon traité entre la France, l'Angleterre et les Etats. . . . »

« 22 février 1641.

« Fault dire à Forster et mander à Montereuil que le Roy ne recevroit pas seulement la Reyne sa sœur en France, au cas que sa santé l'obligeast à y faire voyage, mais qu'il seroit bien fasché qu'elle n'y vinst pas.

« Mais que comme l'affection que S. M. a pour la Reyne de la G. B. luy donne ses sentiments, la part qu'Elle prend à ses intérêts fait qu'Elle ne peut ne luy dire pas qu'il faut bien qu'Elle se donne garde de venir mal à propos en France, dans la conjoncture des affaires présentes ;

« Qu'en telles occasions qui quitte la partie la perd ;

« Que sa sortie d'Angleterre tirera indubitablement après Elle la ruine des Catholiques, et peut-estre la sienne propre pour tousjours, et celle du Roy son mary et de ses enfants ;

« Que dans de si grands changements, comme sont ceux qui

sont en Angleterre, il faut craindre qu'on passe aux dernières extrémités, incapables par après de tous remèdes ;

« Que c'est à la Reyne de se donner un peu de patience, jusques à ce que le mal qui la presse soit sur son retour, auquel cas ce qui augmenteroit maintenant son mal seroit capable d'y apporter une entière guérison ;

« En un mot que le Roi (*beaucoup de ratures précédent ce qui suit*) cognoist la pensée d'un tel voyage si préjudiciable pour la Reyne, qu'il croiroit estre responsable devant Dieu, s'il ne luy représentoit.» — (*Cette note est probablement du Cardinal.*)

« *Le Sieur Montereuil.*

« 7 mars 1641.

« . . . On croit que la Royne de la G. B. a receu lettres de France par lesquelles on lui mande, qu'encore qu'on desire fort son voyage par delà, on ne juge point que l'estat présent de ses affaires lui doive permettre d'y aller, ny qu'il soit à propos qu'Elle abandonne maintenant le Roy son mary. Elle paroist fort peu satisfaite depuis quelques jours, et le P. Philippe a dit à une personne de condition que le Parlement donnoit de grandes traverses à cette princesse, mais que Monseigneur le Cardinal ne luy donnoit pas de moindres déplaisirs. Elle parle de retarder seulement son voyage, que l'on croit toutesfois rompu. »

*Autre, du 14 mars 1641.*

« Il a fait savoir au comte de Holland les sentiments que l'on a, par deçà, du voyage de la Royne de la G. B., lesquels il a

trouvez conformes aux desirs de tous ceux qui sont bien intentionnez pour l'Angleterre et qui souhaitent de conserver l'union des deux Couronnes. Il les a aussi fait sçavoir à quelques autres du Parlement, d'autant plus volontiers que cette Princesse publie maintenant tout le contraire de ce qui en est, et dit qu'on l'a desiré extrêmement en France, soit pour dissimuler seulement l'excuse qu'Elle a receue, soit pour faire que les Anglois ne sachent pas l'obligation qu'ils ont à Monseigneur le Cardinal..... La Royne advoue qu'Elle commence à se mieux porter de jour en jour, et qu'Elle n'appréhende presque plus cette consommation qui estoit ou la cause ou le prétexte de son voyage.»

*Autre, du 21 mars 1641.*

« . . . La Royne de la Grande Bretagne ne cache plus à ses domestiques le ressentiment qu'Elle a de la responce qu'Elle a receue de France, jusques à dire qu'Elle ne voudroit pas racheter sa vie par un voyage en ses quartiers, si Elle n'y alloit pour reprendre les prétentions que les Roys d'Angleterre croient avoir sur cet Estat. . . . »

*Lettre du même.*

« 16 mai 1641.

« . . . Ce qui se passa hier au Parlement vous fera connoistre qu'on n'est pas icy sans jalousie du séjour de Montagu à la Cour (de France) et sans crainte que la France veuille s'entremettre des affaires de ce pays : à quoy, outre les discours du président La Lanne qui le dit icy avec impudence, deux choses ont donné lieu, principalement les vaisseaux qui s'équipent aux ports de

Bretagne pour le secours de Portugal, et quelques bruits que les domestiques de la Roïne d'Angleterre font courir sourdement, que Monseigneur le Cardinal qui a sceu establir avec tant de gloire l'autorité royalle dans la France, voudra empescher qu'elle se destruisse en ce pays. Je crois bien que ces bruits ne font impression que sur le peuple. Mais comme il a la première part au Gouvernement d'Angleterre, on a aussy un intérêt particulier de le destromper, ce que j'essaye de faire moy mesme, et de faire faire encore par ceulx que je connois avoir plus de crédit dans le Parlement et plus d'affection pour le service de la France. »

NOTA.—« Dans une lettre du même jour, M. de Montereuil rend compte de ce qui s'est passé à Londres et au Parlement, à l'occasion des mouvements militaires et des efforts que fit le Roy pour sauver le comte de Strafford. A l'occasion de ces évènements, quelques personnes de la maison de la Reine prirent la fuite, particulièrement le lord Germain. Le Parlement qui crut avec raison que la Reine avoit dessein de les suivre, la fit *prier* de rester à Londres où Elle seroit plus en sûreté qu'à Portsmouth. La lettre suivante explique ce qui est relatif à la Reine. »

*Du même, 23 may 1641.*

« Le bruit que la France armoit contre l'Angleterre.... s'est augmenté de telle sorte que le vendredy 17. may le S<sup>r</sup>. Pime fit sçavoir à la Maison Haute, de la part de la Basse, qu'après avoir exauiné les desseins de ceulx qui avoient pris la fuite, ils avoient trouvé qu'ils ne s'étoient pas contentez de vouloir employer



l'armée angloise contre l'Angleterre, ny de lever de nouvelles forces dans le pays, pour destruire sa liberté, et pour delivrer le lieutenant d'Irlande, (Strafford), mais qu'il y avoit de très puissantes preuves qu'ils vouloient se servir des armées estrangeres, et faire entrer une armée françoise en ce pays. Il demanda ensuite qu'on députât quelques uns des deux Maisons du Parlement pour s'asseurer de Portsmouth où cette armée debvoit descendre, et qu'on donnât les ordres nécessaires, pour tenir la milice des provinces voisines en estat de marcher au premier commandement qu'elle en recevroit, ce qui fut aussy tost exécuté; et le vicomte de Mandeville avec les chevaliers Clothworthy et Stapleton y furent envoyez dès le soir.

« Soit que ceulx du Parlement ayent voulu se servir de ce bruit, auquel les domestiques de la Royne de la G. B. et les Catholiques anglois n'ont donné que trop de fondement, pour avoir un prétexte de faire armer la campagne afin de reduire le Roy de la G. B. dans la nécessité de confirmer la *Billette* du Parlement contre le Lieutenant d'Irlande, qui passa le soir mesme dans la Maison Haute, et pour oster à ce Roy la volonté de le conserver, en luy en ostant la puissance; soit qu'en effet ils ayent creu véritable ce qu'ils n'ont pas jugé impossible, il est certain que ce bruit s'est augmenté de plus en plus, et qu'il se dict samedy matin publiquement qu'on avoit receu la confirmation des soupçons qu'ou avoit eus les jours précédents, que cette armée dont on avoit appréhendé la venue s'estoit emparé desja des isles de Gerzay et Grenezay. Je reçus trois ou quatre billets de mes amys sur les dix heures, par lesquels ils m'advertirent

qu'on tenoit cecy pour assuré, et me prièrent ou de me sauver si les ports estoient ouverts, ou de me retirer quelque part s'ils estoient fermez; que la Royne de la Grande Bretagne se dispoit à prendre la fuite. Je jugeay ce conseil peu honneste; et me confiant en la bonté et en la sagesse du Roy et de Monseigneur le Cardinal et en ma propre conscience, je courus à la Cour où je trouvay que l'allarme y estoit plus grande que l'on ne me l'avoit exprimé, que tous les domestiques de la Royne de la G. B. avoient pris avec eulx tout ce qu'ils avoient de plus précieux, et que les carrosses de cette Princesse attendoient au pied de l'escalier, en apparence pour la mener à Wimilthon, mais en effet à Portsmouth. Je sceus qu'elle avoit pris cette résolution, sur la peur qu'on lui avoit faicte qu'ensuite des bruits qui avoient couru on desiroit s'asseurer de sa personne et de celle du Roy son mary, s'il refusoit de confirmer le *billet* contre le Lieutenant d'Irlande. J'allai trouver M. l'Evesque d'Angoulesme (Du Perron, Grand-Aumônier de la Reine), à qui je représentay le tort que se faisoit la ditte Dame Royne: que la fuite estoit un moyen pour haster le mal qu'Elle appréhendoit, et pour les porter à l'exécution d'une entreprise dont ils n'oseroient pas alors avoir eu la pensée, outre qu'il y avoit peu d'apparence ny que son départ put estre secret, le faisant en plein jour et le communiquant à tant de personnes, ny qu'il fut assez prompt pour se sauver avec tant de personnes à sa suite et emportant beaucoup de hardes avec Elle; qu'il y avoit encore deux choses à considérer, et le peu d'assurance qu'Elle avoit que Portsmouth tint pour Elle, et le danger auquel Elle exposerait ce qui res-

teroit de ses domestiques et tous les Catholiques qui vivent icy.

« M. l'Evêque d'Angoulesme, qui a agi durant tout ce désordre avec une extrême prudence, me tesmoigna qu'il estoit dans les mesmes sentiments ; mais qu'encore qu'ils fussent très justes, ils seroient difficilement escoutez de la Royne de la G. B. Il me dict qu'il trouveroit moyen toutesfois de les représenter, et jugea à propos que j'allasse chez le P. Philippes, et quelques uns de ses femmes, pour les porter à faire le mesme, affin d'essayer à obtenir tous ensemble ce qu'ils ne pourroient pas peut-estre gagner séparément. Je feis ce qu'il me proposa, et je dis de plus au P. Philippes que je le priois de sçavoir de la Royne de la G. B., si elle ne me commanderoit rien pour son service durant ces désordres, et de la vouloir assurer que le Roy prenoit une part très particulière en son affliction ; que pour le dessein qu'elle faisoit présentement, estant celuy qui pouvoit davantage sur l'esprit de cette Princesse, il estoit obligé plus qu'aucun autre de les porter à changer une résolution qui lui estoit si ruineuse, que si je n'apprehendois point de donner de nouveaux soubçons à des personnes extrêmement jalouses, je m'irois jeter aux pieds de la ditte dame Royne, pour la supplier au nom du Roy son frère de demeurer.

« Le P. Philippes me fit response qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il luy put faire changer de dessein ; que les personnes de condition qui luy avoient conseillé de fuir, avoient sceu sans doute le danger qu'elle couroit en demeurant ; qu'on le jugeroit coupable de tout le mal qui luy arriveroit à Londres, s'il la prioit de ne point partir. Enfin, il m'en dit assez pour me faire croire

qu'il avoit autant de part que personne à la résolution que cette Princesse avoit prise.

« Je ne sçay si toutes ces choses eurent quelque pouvoir sur l'esprit de cette Princesse, mais j'appris à midy qu'elle avoit changé de dessein, ce qui arriva très heureusement pour elle, parce qu'elle apprit deux heures après que le Colonel Gorin avoit informé le Parlement de tout ce qui se passoit, et que cette fuite eust encore esté de très grand préjudice pour sa réputation.... (On s'abstient ici de dire ce que rapporte M. de Montereuil.)

« J'avois pensé dès le jour précédent de quelle sorte je devois agir pour assoupir ce bruit qui s'estoit espandu du grand armement qui se faisoit en France pour porter la guerre en Angleterre; et, bien que d'abord j'eusse esté tout prest de demander audience aux deux Chambres du Parlement, pour représenter comme c'estoit une chose qui n'avoit pas mesme apparence de vérité, j'avois toutefois jugé qu'il estoit plus à propos de prendre une autre voye pour deux différentes raisons, l'une affin qu'ils ne s'imaginassent que ce fut plus tost une apologie pour la Roynce de la G. B. et pour ceulx qu'on accusoit d'avoir voulu faire entrer cette armée en Angleterre, qu'un esclaireissement pour la France, et l'autre pour ne leur pas faire penser qu'on cust trop peur de les fascher, ce que ces peuples s'imaginent fort aysément. Je m'estois donc contenté de parler seulement à ceulx des deux maisons du Parlement qui y ont plus de crédit et avec qui j'ai d'avantage de familiarité, à qui j'avois représenté le peu d'apparence qu'il y avoit que des personnes qui sçeussent les affaires présentes s'imaginassent que le Roy voulut laisser en pais

la maison d'Autriche, dans un temps où il y a si grand sujet de croire qu'il la rangera à la raison, pour s'aller faire de nouveaux ennemis, et qu'il voulut rompre avec le Parlement et tout un Royaume allié, pour sauver le Lieutenant d'Irlande, que l'on sçayt avoir esté très confident à l'Espagne et peu affectionné à la France; que je sçavois que durant que le Roy de la Grande-Bretagne avoit encore un parti en Angleterre, et que les deux royaumes étoient divisez, le Roy n'eust pas mesme voulu escouter les propositions qui eussent pu tendre en quelque façon à affoiblir l'union des deux Estats : ce que je me contentois de dire ainsi en général, sans en venir à de plus grandes explications; qu'il y avoit peu d'apparence qu'il eust voulu entendre à un dessein de cette nature, en un temps où les affaires du Roy de la Grande-Bretagne estoient entièrement désespérées; qu'il y avoit une armée sur les frontières de Flandre, et une flotte sur la coste de Bretagne; mais que c'estoit une chose cognue de tout le monde, qu'on alloit défendre le Portugal avec celle-cy, et attaquer la Flandre avec celle-là.

« J'avois commencé à insinuer ces sentiments dès vendredy au soir; et n'ayant pû rencontrer ce jour là le comte de Holland, je l'allay trouver samedy, aussy tost que la résolution du parlement de la Royne de la G. B. fut changée; et après luy avoir dict les mesmes choses que j'avois représenté aux autres, j'adjoustay que je m'adressois à luy comme à celuy qui avoit plus de cognoissance qu'aucun du desir qu'avoient eu le Roy et Monseigneur le Cardinal d'entretenir entre les deux Estats une estroite union et une bonne intelligence, et des offices qu'ils avoient faicts

pour empêcher qu'elle se put rompre ou refroidir; qu'il sçavoit que le voyage en France de la Royne de la G. B. avoit esté diverty sur cette considération; qu'un ambassadeur seroit icy dans peu de jours, qui confirmeroit encore plus particulièrement ce que je luy disois; que je le priois cependant de parler de cecy à ses amis, et de le vouloir représenter de ma part à Messieurs du Parlement estant assemblez, pour leur faire sçavoir que j'estois icy pour répondre de tout le mal qui arriveroit, ce que je jugeay à propos de faire dire publiquement, pour assurer tout ce que nous avons icy de François. Aussi cela contenta fort ceulx du Parlement, et servit beaucoup pour empêcher que ceulx de notre nation ne receussent aucune injure, ce faux bruit s'estant presqu'évanouy au mesme temps... »

Ces documents suffisent sans doute pour montrer sous quel point de vue politique le Cardinal de Richelieu considéroit les troubles de l'Angleterre. Il n'y voyoit pas la question de la Royauté en péril, mais la question des intérêts de l'Autriche, auxquels la Reine mère et la Reine d'Angleterre étoient dévouées. Cependant lorsque M. de Montereuil écrivoit cette dernière lettre, le Parlement venoit de présenter au Roi la condamnation du Comte de Straffort, et un bill qui enlevait à ce malheureux Prince le droit nécessaire et constitutionnel de dissoudre les Chambres.

Quelques mois après survint la révolte et le massacre d'Irlande. Le Cardinal, qui vouloit enlever aux Espagnols leur influence naturelle sur l'insurrection de cette île, s'empressa de lier des négociations avec le gouvernement insurrectionnel. Nous en avons donné la preuve dans les notes précédentes.

Enfin, jusqu'à la mort du Cardinal, l'Ambassadeur de France eut des liaisons intimes avec les Seigneurs révoltés d'Écosse et les chefs du Parlement d'Angleterre. Lorsqu'en 1642 Charles 1<sup>er</sup>, escorté de cinq cents Gentilshommes dévoués à sa personne, vint à la Chambre des Communes pour arrêter Hollis et cinq autres chefs du parti parlementaire, il ne les trouva point. *J'avois prévenu mes amis*, dit l'Ambassadeur, et ils s'étoient mis en sûreté. Ils avoient fait plus. Ils avoient armé le peuple, et de ce moment la Révolution fut complète et insurmontable.

---

---

## NOTE CINQUIÈME.

---

*Mémoire sur l'Irlande.* (Au Marquis de SEIGNELAY.)

(Voyez TOM. II, LIVRE XII, page 115.)

---

1689.

« MONSIEUR,

« Je croyois pouvoir vous entretenir, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, sur le sujet du mémoire ci-inclus. Mais vous voyant fort incommodé de la goutte, je n'ai pas voulu vous en importuner. Je vous en ai fait un petit mémoire pour le lire à loisir, vous assurant que l'avis se trouvera très salutaire et très nécessaire aux intérêts du Roi, s'il veut se mettre à couvert pour jamais de toutes les insultes qu'il peut craindre du côté de l'Angleterre. Si on attend pour le mettre à exécution que le Roi d'Angleterre soit tout à fait rétabli en Angleterre, vous n'y réussirez jamais, parce que tous les Anglais l'en détourneront. *Ergò dùm tempus habemus, operemur bonum. Sat sapienti.* Il est inutile de demander à un si grand Ministre le secret. Je suis votre très humble et très obéissant serviteur que vous connoîtrez bien à la première occasion. »



« *Avis touchant l'Irlande.*

« Il semble qu'il est de l'intérêt du Roi de France, aussi bien que de celui du R. d'Ang<sup>e</sup>, de mettre l'Irlande sur un bon pied en toute manière qu'elle puisse en tout temps faire tête à l'Angleterre, soit qu'elle se révolte contre son Roi légitime comme souvent elle fait, soit qu'elle entreprenne sur la France en se joignant à ses ennemis : ce qu'elle est toujours prête à faire et n'attend que l'occasion pour se déclarer et faire voir en effet la haine invétérée et implacable qu'elle porte à la France. Un rétablissement parfait et entier de l'Irlande, dans tous ses droits, libertés et privilèges dus à une nation libre et fidèle telle qu'est ce pays, guérirait infailliblement, tant pour le présent que pour l'avenir deux grands inconvénients, et retiendrait l'Angleterre si fort en subjection, qu'elle n'entreprendrait jamais rien ni contre son Roi ni contre la France, et ne seroit pas même en état de le faire.

« Si on desire savoir en quoi consiste ce rétablissement, on le fera voir aisément, et on trouvera que l'on ne proposera rien que de très juste et très raisonnable. Mais pour s'y préparer et bien réussir, il est nécessaire que le Roi de France sache que les Anglois, tant catholiques que protestants, ont une maxime inviolable parmi eux à l'égard de l'Irlande, c'est à savoir, qu'ils aiment mieux que les protestants même rebelles d'Angleterre soient plutôt maîtres de l'Irlande que les natifs catholiques du pays (ils appellent cela en leur langue, *english interest*, c. à. d. *l'intérêt anglois*), qui ne veut pas dire seulement suivant leur

pensée, que les Irlandois soient sujets fidèles, loyaux et affectionnés du Roi et de la Couronne d'Angl<sup>e</sup>, mais que leurs biens et personnes soient toujours en proie à toute la lie du peuple d'Angleterre, et qu'ils en puissent disposer en tout temps comme bon leur semble, soit pour pacifier et concilier leurs rebelles, soit pour enrichir leurs pauvres, en donnant aux uns et aux autres le bien de ces catholiques d'Irlande, sous quelque prétexte de Religion ou de faux complots qu'un Titus Oates ou autre jurera contre eux. Et c'est ainsi que tous ceux qui font de la peine aujourd'hui au Roi en ce pays là y sont rétablis, soit sous le règne de son grand père Jacques I<sup>er</sup>, qui a établi tous les gueux d'Écosse dans le nord de l'Irlande, dans les biens usurpés sur la noblesse catholique, soit sous l'usurpation de Cromwel, qui a établi la canaille rebelle d'Angleterre partout dans le bien des catholiques, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à l'obéissance et intérêts de Charles Stuart (ainsi appeloit-il le roi Charles II). Jamais aucun homme riche d'Angleterre ne va s'établir dans ce pays. Il n'y a que leurs gueux et canailles qu'ils y envoient pour les y enrichir, et de misérables faire de grands Seigneurs aux dépends des Irlandois; et pour cette raison, ils trouvent que ce soit fort leur intérêt de tenir toujours ce pays là, non dans une sujettion honnête et raisonnable, mais dans un esclavage si fort, que les natifs ne jouissent d'aucune liberté convenable à des sujets chrétiens et libres, ni pour l'état ecclésiastique, ni pour le civil, ni militaire, ni marchand, comme on peut aisément faire voir par détail, s'il étoit nécessaire, tant les Anglois catholiques comme protestants ont

à cœur cette maxime d'*intérêt anglois* en Irlande, expliquée à leur manière comme cidessus. Et pour preuve de cela, il suffit d'apporter une instance pour tout.

« Le marquis d'Ormond (après duc), dans la guerre de 1641, étant Vice-Roi d'Irlande, et réduit à n'avoir plus de place considérable entre ses mains ni à sa disposition que la ville de Dublin, et voulant se retirer hors du pays après la mort tragique de Charles I<sup>er</sup>, et venir en France auprès de la Reine mère et du Roi Charles II, ayant mis en délibération des Anglois tant cathol<sup>es</sup> que protest<sup>s</sup>, auxquels il devoit rendre plutôt la place, ou aux catholiques irlandois (qui faisoient actuellement la guerre pour le Roi contre les Parlement<sup>es</sup> d'Angl<sup>e</sup>) ou aux Parlementaires qui venoient de trancher la tête au Roi sur un échaffaud, il fut conclu tout d'une voix, qu'il ne falloit pas hésiter de la rendre plutôt aux Parlementaires, ce qui fut ainsi fait. On ouvrit la porte à Cromwell pour entrer par là en Irlande avec une grosse armée, bien de l'argent et autres nécessaires pour conquérir ce pays, qui ne voulut jamais, à quelque condition que ce fût, renoncer aux intérêts du Roi; et ainsi leur bien devint la récompense des soldats du vainqueur. Et il n'est pas à douter que les Anglois aujourd'huy ne conseillent la même chose en pareille occasion, et qu'on a grande raison de croire qu'ils ont touj<sup>rs</sup> marché sur ce pied et agi par cette maxime tacitem<sup>t</sup>, depuis que le Roi est en ce pays, ce qui a tant retardé le succès de ses affaires, temporisant partout et favorisant les ennemis, de peur qu'ils ne fussent tous chassés du pays et que les Irlandois en devinssent maîtres absolus. C'est la pensée de la plus grande

et plus saine partie du moins qui connoît ce pays là. Pour preuve de l'instance ci dessus, il suffit d'alléguer ce qu'en dit milord Castle-Haven, dans ses mémoires laissés au public sur les transactions de ce temps là. Ce C<sup>te</sup> de Castle-Haven étoit d'une ancienne, noble et catholique famille d'Angleterre. Son titre néanmoins, avec quelque bien, étoit en Irlande; et les catholiques irlandois l'ont fait un de leurs Généraux pend<sup>t</sup> la guerre où il s'est bien comporté. Cepend<sup>t</sup> étant consulté par susd. lord d'Ormond sur le cas ci-dessus rapporté, il fut d'avis comme les autres, qu'il ne falloit point hésiter à mettre la ville de Dublin plustôt entre les mains des Parlementaires que des cathol<sup>es</sup> d'Irlande, quoiqu'ils portassent les armes et fissent la guerre pour le Roi contre ces Parlementes. C'est lui même qui nous a laissé cette confession ingénue dans ses mémoires, qui nous instruit assez de l'inclination de tous les autres Anglois pour l'Irlande; et M. d'Ormond disoit toujours qu'il avoit ordre du Roi même d'agir ainsi, prévenu sans doute de cette maxime par mauvais conseil, ainsi que pourroit être le Roi d'aujourd'huy si l'on n'y prend pas garde. Je ne sais si les Anglois se persuadent par cette manière d'agir, que le Roi ou plustôt le peuple d'Angl<sup>e</sup> trouvera mieux son compte, mais je suis très assuré qu'ils ne se mettent pas en peine des intérêts de la France, et qu'au contraire ils veulent par cette maxime laisser toujours le peuple d'Ang<sup>e</sup> en état de nuire à la France, et lui faire perdre cette occasion du rétablissement d'Irlande (qui ne se trouvera possible [*peut être*] jamais) pour courber l'Angleterre et se mettre en sûreté contre toutes les insultes, aussi bien que leur propre Roi, contre toutes

leurs révoltes. Pour confirmation de tout cecy, il faut savoir qu'on ait entendu dire à myl. Dower (que tout le monde connoit), par manière de plainte et d'appréhension, après que le Roi d'A. fut parti pour aller en Irlande, que s'il donnoit liberté de commerce aux Irlandois, l'Angl<sup>e</sup> seroit ruinée.

« Pour conclusion de tout ceci, on croit, sauf meilleur avis, qu'il y va tout à fait des intérêts de la France de soutenir l'Irlande contre cette maxime pernicieuse et inique, et la rétablir sur le meilleur et plus fort pied possible, dans tous les libertés, droits, immunités et privilèges dus à une nation libre et fidèle à son Roi, tant p<sup>r</sup> la sûreté et repos de la France, que pour celle de leur propre Roi et le bien de la Religion; et, pour ce faire, qu'il faut que le Roi d'A. ne soit point conseillé ni gouverné pour les affaires d'Irlande par d'autres que par l'Ambassadeur de France et les gens du pays même, et on verra que tout ira bien. Si on disoit que le Roi d'A. perdrait beaucoup en Angleterre par le commerce, s'il donnoit cette liberté de commerce en Irlande, on répond qu'il trouvera en Irlande ce qu'il perdrait en Angleterre, outre tous les autres avantages qui s'y rencontrent pour la sûreté et repos de son règne.

« V. »



---

## NOTE SIXIÈME.

---

### *Sur une Conjuraton contre la Personne de Guillaume III.*

---

AU commencement de 1696, Jacques II avoit persuadé à Louis XIV, qu'une grande insurrection étoit préparée en Angleterre, et qu'elle éclateroit au moment où il se présenteroit sur les côtes de France avec des troupes de débarquement.

Les troupes demandées furent mises en mouvement et réunies vers la fin de février entre Calais et Dunkerque. Elles devoient s'embarquer avec le Roi d'Angleterre aussitôt que l'insurrection promise au nom des *Jacobites* auroit éclaté. Louis XIV hàta lui-même le départ de Jacques II, qui partit de Saint-Germain le 28 février. « Mais, » dit-il dans ses *Mémoires* <sup>1</sup>, « il partit plutôt qu'il n'en avoit eu l'intention, parce que la Cour de France le pressa de se mettre en voyage. Par ce moyen, l'alarme fut donnée avant qu'il en fut temps; et les amis du Roi n'ayant pas pu agir en Angleterre comme ils l'avoient projeté, tout ce dessein se trouva par là rompu. »

Il est très vrai que l'expédition échoua complètement, et ce ne fut pas la faute de Louis XIV, à qui Jacques II n'avoit dit que la moitié des choses.

---

<sup>1</sup> Tom. iv, page 376.

En effet, le duc de Berwick avoit été envoyé récemment en Angleterre pour exciter les Jacobites à une prise d'armes. Ceux-ci de leur côté avoient député à la Cour de Saint-Germain sir Powel, qui promettoit à Jacques II une insurrection générale, du moment où ce Prince auroit mis le pied sur le sol britannique avec une armée. Cette condition du débarquement étoit absolu, *sine quâ non* ; et malgré tout son enthousiasme, sir Powel n'avoit pas dissimulé ce point capital. Mais Jacques II n'osa point en avertir Louis XIV, dont la flotte et l'armée ne devoient quitter les ports de France qu'au moment où l'insurrection auroit éclaté.

Ce fut dans cette disposition des choses que Jacques II partit de Saint-Germain le 28 février. A Saint-Denys il rencontra un courrier de son fils le duc de Berwick, et le trouva lui même à Clermont. Là il apprit ce qui étoit arrivé en Angleterre. Il chargea le Duc de poursuivre sa route pour Saint-Germain, n'osa pas revenir sur ses pas, et arriva le 2 mars à Calais, accablé des plus tristes réflexions.

« A peine, dit-il <sup>1</sup>, fut-il arrivé à Calais, que la mauvaise fortune qui le poursuivoit le força de renoncer à toute espérance. Il apprit que plusieurs Gentilshommes avoient été arrêtés, à cause d'un complot contre la personne du prince d'Orange ; ce qui causa dans tout le royaume une si grande fermentation, qu'il fallut abandonner jusqu'à l'idée d'une insurrection des Jacobites, et bien plus encore celle d'une descente du Roi, quand même les Français y auroient consenti... Le Roi éprouva un surcroît de

---

<sup>1</sup> Tom. IV, page 388.

douleur en voyant que son projet étoit rompu, ses espérances détruites et ses amis perdus, *parce qu'ils s'étoient opiniâtrés à user de moyens pour lesquels ils n'avoient jamais eu le consentement et bien moins l'approbation de S. M.; car on lui en avoit plusieurs fois fait la proposition et il l'avoit toujours rejetée.* »

En continuant son récit, Jacques II déclare que ces projets contre la personne de Guillaume remontent à l'année 1693, et qu'il s'y opposa; qu'une seconde proposition fut renouvelée *quelque temps après* et qu'elle fut également rejetée; que pour la troisième fois, elle fut reproduite au commencement de 1695 par un nommé *Crosbie* ou *Clench*, qui demanda des pleins-pouvoirs signés de S. M. Jacques II s'y refusa encore, et défendit à Crosbie de rien entreprendre de semblable. Mais à peine de retour à Londres, Crosbie annonça qu'il recevoit des pleins-pouvoirs.

« Il y en eut à la vérité, continue Jacques II, qui n'ajoutèrent aucune foi à ses discours; mais d'autres plus crédules ou plus zélés allèrent jusqu'à louer un vaisseau qui devoit servir à l'enlèvement. En attendant, M. Charnock ayant eu quelques soupçons, écrivit en France pour connoître la vérité; et quand il apprit que tout ce qu'on lui avoit dit étoit faux, lui et tous ses amis y renoncèrent.

« Sir Georges Barkley se trouvoit pourtant en secret à Londres. On a dit plus haut que des ordres lui avoient été donnés pour faire la guerre au prince d'Orange et pour se mettre à la tête des insurgés. On lui proposa à cette occasion *l'ancien projet*,



auquel il accéda ; et, en conséquence, on se prépara à attaquer le prince d'Orange avec quarante hommes à cheval, soit quand il iroit à Richmond, soit quand il en reviendrait. *On sait que ses pouvoirs ne l'autorisoient à rien de semblable.* »

Cette entreprise fut manquée. Ceux qui la dirigeoient soupçonnèrent depuis que Crosbie avoit averti le prince d'Orange, et que le courage ayant défailli à deux des 35 complices au moment de l'exécution, ils firent prévenir le Prince du danger qui le menaçoit. Guillaume en effet rebroussa chemin, et revint à Kensington, avec ses chevaux hors d'haleine. Quelques-uns des conjurés furent pris ; la terreur du supplice leur fit avouer le secret et les auteurs du complot.

L'ordre donné à Georges Barkley étoit ainsi conçu <sup>1</sup> :

« JACQUES, ROI.

« Nous donnons pouvoir, enjoignons et commandons expressément par les présentes à nos fidèles sujets, puisque telle est notre volonté et notre plaisir, qu'ils aient à prendre les armes et à faire la guerre au prince d'Orange, usurpateur de notre trône, et à tous ses adhérents ; à se saisir et à s'emparer de toutes les forteresses, villes et châteaux situés dans nos États d'Angleterre ; et à exercer, selon que l'occasion s'en présentera, tous les actes d'hostilité envers ledit prince d'Orange et ses adhérents, qui pourront être jugés d'accord avec notre intérêt, afin de parvenir par là, de la manière la plus convenable, la plus juste et la plus sûre, à notre restauration et à leur délivrance ; et Voulons

---

<sup>1</sup> Tom. iv, page 393

que cette présente leur serve d'autorisation pour tout ce qu'ils feront en vertu de nos commandements royaux.

« Donné en notre Cour de Saint-Gernain en Laye,  
« le 27 Décembre 1695. »

Ce fut sur cet ordre, que sir George Barkley partit le même jour de Saint-Germain et s'occupa de l'insurrection qui devoit précéder l'embarquement du Roi et des troupes françaises. Mais les chefs de l'entreprise jugèrent plus expéditif de s'adresser directement à la personne du Prince d'Orange, et pensèrent que le succès les absoudroit facilement aux yeux du Roi.

Quoi qu'il en soit, l'expédition préparée par Louis XIV pour soutenir l'insurrection promise n'eut aucune suite; et voici comment Jacques II s'explique à cette occasion <sup>1</sup>. C'est là l'objet principal de cette note.

« Outre le mauvais succès de cette expédition, qui lui fut commun avec les autres, elle eut cela de particulier, qu'elle donna lieu à répandre du louche sur la conduite du Roi, comme s'il avoit consenti ou donné son approbation à un attentat contre la personne du Prince d'Orange : attentat qui, *à ce qu'il paroît*, avoit été imaginé par certains Gentilshommes, qui croyoient par là rendre un service signalé à Sa Majesté. Leur premier projet avoit été de surprendre, de saisir le Prince d'Orange et de l'emmener en France; mais sentant que cette entreprise devenoit impraticable, s'ils vouloient trop scrupuleusement épargner sa vie, ils se laissèrent peu à peu entraîner

---

<sup>1</sup> Tom. iv, page 377.

jusqu'à décider qu'ils l'attaqueroient quand il reviendrait de Hampton-Court ou de la chasse; et, s'ils ne trouvoient pas moyen de l'emmener en vie, alors, de ne pas faire difficulté de le tuer.

« Ce n'est pas ici le lieu d'examiner à quel point un pareil projet pouvoit être d'accord avec les règles de l'honneur et de la conscience, ou de renouveler les arguments d'un certain ouvrage, publié du temps de Cromwell et intitulé : *Tuer n'est pas assassiner; car le Roi n'ayant eu aucune connoissance de ce projet, n'ayant donné aux conspirateurs ni ordre ni approbation, tout ce que Sa Majesté eut de commun avec cette affaire, ce fut de souffrir, sans l'avoir mérité, et dans sa réputation et dans ses intérêts; car ces malheureux Gentilshommes, en partie par des malentendus, et en partie par excès de zèle, perdirent presque tous la vie, fournirent aux ennemis du Roi une occasion de renouveler les calomnies dont ils l'avoient noirci, et attachèrent le peuple et le Parlement, qui commençoient à balancer, plus fortement que jamais aux intérêts du Prince d'Orange. Aussi beaucoup de personnes soupçonnèrent-elles que ce Prince (d'Orange) avoit été lui-même le premier auteur de ce projet; car il est certain que ce fut lui qui en retira le plus d'avantage. Il est plus que probable que Crosbie, qui fut un des plus ardents conspirateurs, avoit été employé, par le Prince d'Orange, à persuader au Roi d'y entrer; car cet homme ayant été envoyé à Saint-Germain par les amis du Roi, fut à son retour en Angleterre jeté sur-le-champ en prison; puis, ayant obtenu sa liberté sous caution, il revint en France, où il pressa le Roi de lui donner la commission de s'emparer*

du prince d'Orange; et, quoique Sa Majesté la lui eût refusée nettement, il ne laissa pas de réitérer sa demande dans une lettre qu'il écrivit d'Angleterre. Le Roi voulut qu'on se contentât de lui répondre qu'il étoit fou, et que sa conduite ne donnoit que trop lieu de soupçonner sa fidélité, ou qu'il n'étoit pas naturel qu'après avoir subi un emprisonnement et un procès criminel, n'étant encore en liberté que sous caution, il se permît un voyage et une négociation si dangereuse, à moins qu'il ne fût gagné par le prince d'Orange. On pense bien en effet que ce procès ne se seroit pas terminé d'une manière si favorable pour lui, s'il n'avoit pas promis de rendre quelques services dignes d'une indulgence si extraordinaire.»

On vient d'exposer ici l'apologie de Jacques II, telle qu'il l'a faite lui-même sur un événement qui lui devint si funeste. Sans examiner si le prince d'Orange gagna Crosbie ou non, il est avéré qu'il y eut un complot contre la personne et en définitive contre la vie de Guillaume III; que ce complot fut dirigé par ceux à qui Jacques II avoit donné ordre de lui faire la guerre; que les uns adoptèrent cette maxime : *Tuer n'est pas assassiner*; et que les autres crurent à la parole de Crosbie, qui se vantoit d'avoir les pleins-pouvoirs du Roi. On pourroit ajouter que Jacques II, dans son apologie, ne se montre pas très-ferme sur l'horrible maxime qui vient d'être citée. Or, ce fut précisément cette mollesse de principes qui engagea l'auteur de cette histoire à faire des recherches sur ce point historique, afin d'avoir une idée plus juste, plus certaine, du vrai caractère de Jacques II et de ses malheureux Conseillers.

Voici donc ce qu'il a trouvé, parmi un grand nombre de papiers relatifs aux affaires de Jacques II, à Saint-Germain :

« 1693. — (*Écrit au crayon.*)

« Comme le prince d'Orange, contre toutes les lois de Dieu, les lois des nations, et contre tous les devoirs et engagements de l'affection naturelle, sans aucune provocation précédente, sans aucune prétention ou couleur de droit pour couvrir son ambition et ses mauvais desseins, a injustement envahi nos royaumes, et, en usurpant un pouvoir tyrannique et arbitraire sur les vies et les biens de nos sujets, les a exposés aux plus grandes misères et qui ne peuvent s'exprimer; et qu'à moins que nous ne prenions soin d'en prévenir les suites, la ruine de nos royaumes est inévitable, nous voulons contribuer, autant qu'il dépend de nous, à leur soulagement, et prévenir une plus grande effusion de sang; nous vous autorisons par ces présentes, nous vous requérons, et vous êtes par ces présentes autorisé et requis de vous saisir et assurer de la personne du prince d'Orange et de l'amener devant nous, prenant, pour vous assister, tels autres de nos fidèles sujets en qui vous pourrez avoir le plus de confiance; et nous commandons et ordonnons à tous nos Sous-Lieutenants, Députés-Lieutenants, Maires, Shérifs et autres officiers civils et militaires de vous assister en la due exécution du contenu de ceci; et pour ce faire, la présente vous servira de garand. »

En marge, et de la même écriture, est écrit ce qui suit : *Prendre l'ordre du Roi pour écrire au Gouverneur de Boulogne, en faveur du sieur C.* La date 1693 est écrite au crayon; mais la

pièce elle-même qui n'est qu'une minute, suit immédiatement un Mémoire remis le 1<sup>er</sup> octobre 1693 au lord Melfort, sur un projet d'invasion en Angleterre.

La question ici est de savoir si le sieur C. est le Crosbie dont parle Jacques II. La pièce suivante peut lever les doutes.

« *De Monseigneur, à M. l'Abbé Renaudot.*

« 2 novembre 1693

« MONSIEUR,

« Je dois réponse à vos Lettres des 28 et 31 octobre aussi bien qu'au Mémoire que vous m'avez envoyé sur les affaires d'Angleterre, dont j'ai fait ce matin lecture au Roi.

« Mylord Midleton m'avoit donné part de l'envoi du sieur Crosby en Angleterre, et comme il y a fort long-temps que je n'ai vu le mylord Melfort, je ne suis pas surpris qu'il ne m'ait rien dit.

« S. M. n'approuve pas que je donne au sieur Crosby un Mémoire signé de moi; *mais s'il vous fait part de ses instructions*, et du Mémoire anglois que vous me témoignez approuver, j'en rendrai compte à S. M.... Je vous envoie cependant la Lettre que vous m'avez demandée pour le Commandant de Calais, afin qu'il ne donne aucun obstacle à son passage.

« S. M. ne juge pas à propos que je contribue à faire venir ici le chevalier de Montgomméry; et à vous dire le vrai, il y a si peu d'apparence que son projet puisse réussir, qu'il vaut mieux laisser au Roi d'Angleterre le soin d'entretenir cette intrigue, si elle lui est utile, que de se rendre en quelque façon garant du succès.... »

Que prouvent ces lettres? La réponse paroît assez facile. Jacques II se défend d'avoir donné les mains au complot tenté contre Guillaume III, au commencement de 1796, par Crosbie et Barkley; mais comme ce complot remontoit à l'année 1693, il est évident que Crosbie se crut autorisé à faire, en 1796, ce qu'il avoit été *requis* de faire en 1693.

Terminons par une citation qui pourra faire juger l'état de la Cour de Saint-Germain; c'est une lettre du sieur de Melonière, officier françois, et religionnaire fugitif, attaché à Guillaume III. Il l'écrivoit, le 10 novembre 1693, à M. Dantin, son frère, qui crut devoir l'envoyer à M. Amelot, Ambassadeur de France, à \*\*\*.

En marge. — *Recu avec la dépêche de M. Amelot, du 6 décembre.*

« Je ne sais encore rien de positif sur ma destinée pour le Piémont..... Le Parlement continue dans les mêmes dispositions pour bien soutenir la guerre; à quoi l'imprudence et la mauvaise conduite de quelques Mylords affectionnés au Roi Jacques a beaucoup de part. Ainsi, dans leurs manières, ils vont à notre but, quoiqu'ils aient envie de faire bien du mal. »

(En marge de ce qui suit, M. Amelot avoit mis: « *Réflexion du sieur Dantin, que je n'ai pas cru devoir supprimer, quoiqu'elle m'ait paru hardie:* »)

« Je prends la liberté d'ajouter à cette lettre de mon frère une réflexion essentielle au service du Roi; et je supplie M. l'Ambassadeur de la regarder comme l'effet d'un bon zèle, pour les véritables intérêts de S. M. C'est l'éloignement du Roi d'Angle-

terre de la Cour, et un ordre précis de sa part aux Ministres attachés à son parti de demeurer dans l'inaction. Car tous les mouvements qu'ils se donnent sont impuissans et ne servent qu'à faire donner par le Parlement au prince d'Orange tout ce qu'il veut avoir..... Enfin, tout ce qui se fait en Angleterre par les créatures du Roi d'Angleterre a tant de part aux profusions du Parlement en faveur du prince d'Orange, qu'il seroit de la dernière conséquence d'en faire cesser la cause pour en faire cesser l'effet. »

Si l'on compare maintenant les faits que l'on vient de rapporter, et la commission donnée à Crosbie en novembre 1693 pour les Jacobites, avec le manifeste publié pour les Anglicans dans la même année (voyez note 6), on comprendra comment les Anglicans refusèrent de croire à la sincérité du Roi, comment les folles entreprises des Jacobites les rebutèrent, comment les Théologiens de la Reine et du Roi furent d'un avis contraire à celui de Bossuet, et pourquoi enfin le lord Melford écrivoit au Cardinal de Janson : *Le manifeste n'est que pour rentrer.*





---

## NOTE SEPTIÈME.

---

*Lettre ou apologie du Comte de Sunderland.*

(Voyez TOM. III, LIVRE XXIII, page 364.)

---

LE comte de Sunderland, trouvé déguisé à Rotterdam, fut mis en liberté par ordre du prince d'Orange. La lettre suivante qu'il écrivit à un de ses amis fut répandue à Londres, dans le mois de mars 1689 :

« MONSIEUR,

« Pour satisfaire à ce que vous souhaitez de moi, je vous entretiendrai de quelques affaires, dont nous parlâmes ensemble avant que je quittasse l'Angleterre. J'ai occupé un poste d'un grand éclat, sans pouvoir et sans avantage pendant que j'y étois, et pour ma ruine à présent que j'en suis dehors. Je sais que je ne puis pas me justifier, en disant (quoique ce soit la vérité) que j'ai cru avoir prévenu divers malheurs, et que quand j'ai trouvé que je ne le pouvois pas, j'aurois dû quitter le service. Même ce ne doit pas être une excuse pour moi de dire que je n'ai obtenu aucune des choses qui d'ordinaire engagent les hommes dans les affaires publiques. Ma qualité est la même qu'elle a toujours été; mon bien est beaucoup diminué et même ruiné, quoique j'eusse

succédé à un considérable, et que j'ai honte d'avoir dissipé: cependant je serois beaucoup plus honteux, si je l'avois augmenté par des voies indirectes.

« Mais pour continuer ce à quoi vous vous attendez : la prétention au pouvoir dispensatif étant, non seulement la première chose qui a été la plus désapprouvée depuis la mort du feu Roi, et étant cependant le fondement de tout le reste, il faut que je commence par une chose où j'ai eu si peu de part.

« Je n'en ai jamais ouï parler, jusqu'à la rébellion de Monmouth, que le Roi dit à quelques-uns du Conseil, dont j'étois, qu'il étoit résolu d'employer les Catholiques Romains; étant convenable que toutes les personnes qui pouvoient servir utilement et sur lesquelles on pouvoit se fier, pussent servir. Je crois que chacun s'opposa à cet avis, mais inutilement, ainsi qu'on le vit d'abord. Le parti catholique étoit si ravi de ce que le Roi avoit fait, qu'il lui persuada d'en faire mention dans son discours à la première assemblée du Parlement; ce qu'il fit après plusieurs disputes pour savoir s'il étoit convenable ou non, à quoi je m'opposai toujours, ainsi que savent diverses personnes fort considérables, dont quelques-unes étoient d'un autre sentiment; car je croyois que cela engageroit trop avant le Roi, et vraiment cela choqua en sorte le Parlement qu'il fut jugé à propos de le proroger.

« Après quoi le Roi s'appliqua d'abord à soutenir le pouvoir dispensatif, qui est la chose la plus chimérique qui ait jamais été sur le tapis, et le sera toujours, jusqu'à ce que le Gouvernement d'Angleterre soit aussi despotique qu'en Turquie,

puisque tout pouvoir est inclus dans ce seul. C'est le sentiment que j'en ai toujours eu; et quand j'ai entendu des gens de loi le soutenir, je n'ai jamais changé d'avis ni de langage. Cependant le Roi continua son chemin, la plupart des juges étant en sa faveur; et ce fut la principale affaire d'État, jusqu'à ce qu'on le regarda comme établi.

« Alors la Cour Ecclésiastique fut érigée, dans laquelle y ayant tant de personnes considérables de divers rangs, je n'ai pu qu'y avoir la moindre part; et après que des gens de loi eurent dit au Roi qu'elle étoit légale et tout autre chose que la Cour de haute commission, je puis assurer de bonne foi, ainsi qu'il peut être connu, que pendant un long-temps, j'ai défendu le collège de la Magdeleine, simplement par soins et adresses. J'ai cent fois supplié le Roi de n'accorder jamais des *mandats*, ou de ne changer la moindre chose dans le cours ordinaire des affaires ecclésiastiques : ce que le Roi trouvoit souvent raisonnable. Mais par de continuelles importunités, il fut gagné contre son propre sentiment; ce qui est proprement le cas touchant le collège de la Magdeleine, ainsi que de divers autres.

« Ces affaires que je tâchois de rendre inutiles, quoique sans succès, m'attirèrent la colère et la mauvaise volonté de plusieurs de ceux qui approchoient le Roi.

« La chose qu'on essaya ensuite fut d'abolir les lois pénales et les *Test*; et plusieurs ayant promis d'y concourir, le Roi la crut favorable. Mais il aperçut bientôt après que cela n'aurait jamais été fait par le Parlement d'alors; ce qui fit que les Catholiques souhaitèrent qu'il fut cassé : à quoi je fus si fort contraire

qu'ils se plainrent de moi au Roi comme d'un homme qui ruinoit tous ses desseins, en m'opposant à la chose qui seule pouvoit les faire réussir, la liberté de conscience étant le fondement sur lequel il devoit les bâtir.

« Ceci fut mis sur le tapis en premier lieu par le lord Clifford qui en seroit venu à bout, même du temps du feu Roi, n'avoit été sa foiblesse et celle de ses Ministres. Cependant j'empêchai pendant plusieurs semaines la cassation du Parlement, en disant au Roi, que le Parlement d'alors auroit fait tout ce qu'il pouvoit souhaiter, à l'exception d'abolir les lois pénales et les *Test*, ou d'accorder son pouvoir dispensatif, et que tout autre Parlement, quand même on en auroit un tel qu'on le proposoit, n'auroit jamais probablement révoqué ces lois, et que s'il le faisoit, il n'auroit assurément fait la moindre chose pour le soutien du Gouvernement, quelque besoin qu'il en eût.

« En ce temps-là, le Roi d'Espagne étoit malade. Sur quoi je dis plusieurs fois au Roi, que s'il venoit à mourir, il auroit été impossible à Sa Majesté de maintenir la paix de la Chrétienté; qu'il falloit s'attendre à une guerre qui auroit intéressé principalement l'Angleterre; que si le Parlement d'alors continuoit, il pouvoit être sûr de tout le secours et service qu'il pouvoit souhaiter; mais que s'il le cassoit, il falloit abandonner les affaires étrangères, car aucun autre n'auroit voulu l'aider que sous des conditions qui ruineroient la monarchie; qu'ainsi, tant par le dehors que par le dedans du royaume, il se verroit ruiné si le Parlement venoit à être cassé, et qu'il pouvoit arriver des choses qui auroient requis nécessairement le secours de son peuple.

« Je représentai ces choses et diverses autres au Roi à diverses fois, et en particulier et en entendant les avis des autres. Mais le crédit d'autres personnes ayant prévalu auprès de lui, le Parlement fut cassé, et alors commencèrent les entretiens du Cabinet *Closetting*<sup>1</sup>, et il y devoit avoir un autre parlement qui devoit être gagné par cette voie. Mais assurément, ni moi ni aucun de mes amis n'en furent la cause, quoique plusieurs d'eux souffrent à présent et que j'aurois bien voulu sauver; et il me faut confesser avec douleur, qu'après cette résolution du Roi, et que je voyois qu'il n'y avoit plus de remède, je ne quittai point mes emplois ainsi que je devois; mais je servis même, pour faire assembler un autre Parlement.

« Dans le plus fort des soins qu'on prenoit pour cela, et pendant qu'on régloit à cette fin les corporations, le Roi trouva à propos d'ordonner que sa déclaration pour la liberté de conscience fut lue dans toutes les Églises: dont je puis protester solennellement que je n'en avois jamais ouï parler un mot, jusques à ce que le Roi le proposa au Conseil, ce qui hâta la requête de mylord Archevêque de Cantorburi et des autres Évêques et leur persécution, à laquelle j'étois ouvertement contraire. En sorte que discourant continuellement pour en démontrer l'injustice et l'imprudence, je m'attirai la furie des Catholiques romains à tel point et si unanimement, que je fus sur le point de faire naufrage, et je souhaiterois d'être alors péri. Mais, quoique je fisse

---

<sup>1</sup> Ou Cabinet d'intrigues secrètes. C'est ce que l'on nomma aussi, *l'Inquisition du Cabinet*.

sottement pour me maintenir, je continuai à être toujours l'objet de leur haine; et je résolus de servir le public de mon mieux. Je suis sûr qu'une bonne partie des Protestants les plus considérables qui étoient alors à la Cour, peuvent le témoigner, aussi bien qu'une personne fort éminente du pays, que j'avois entrepris de persuader d'entrer en affaire avec moi, ce qu'il auroit pu faire, pour m'aider à résister à la violence de ceux qui avoient le pouvoir en main. Mais désespérant de pouvoir faire quelque chose de bon, il ne voulut point s'y engager.

« Quelque temps après on reçut les premières nouvelles des desseins du Prince, qu'on regardoit alors de toute autre manière qu'elles n'ont été, personne ne prévoyant les miracles qu'il a fait, par sa merveilleuse prudence, par sa conduite et par son courage; car les plus grandes choses qui ont été entreprises depuis mil ans et au delà n'ont pu être mises en effet sans des vertus qu'on ne sauroit imaginer qu'on ne les voye de près.

« Au premier discours de sa venue, je pris l'occasion de presser le Roi de faire diverses choses que j'aurois voulu qu'il eut fait plutôt, dont la principale étoit de rétablir le collège de la Magdeleine et toute autre dignité ecclésiastique, qui avoit été conférée autrement que comme on devoit, de lever la suspension de Mylord Evêque de Londres, de remettre les comtez entre les mains de ceux qui les avoient auparavant, d'annuler la Cour ecclésiastique, et de rétablir entièrement les corporations d'Angleterre.

« Ces choses furent effectivement faites par l'aide de quelques personnes qui appochoient du Roi, et l'on crut alors que je

m'étois perdu moi-même en me montrant contraire à tout le parti Catholique romain d'une manière si ouverte. Ils dispersèrent tous les jours des libelles contre moi ; ils dirent au Roi que je le trahissois et que je le ruinois , en lui persuadant de si honteuses condescendances , mais surtout en empêchant d'arrêter les chefs des Pairs et des gentilshommes mécontents ( ce qui avoit été proposé comme un moyen sûr pour rompre toutes les mesures du Prince ), et en lui conseillant d'assembler un Parlement libre , et de faire fonds sur lui plutôt que sur un secours étranger.

« Il est vrai que je lui donnai ces conseils, qui furent regardés comme pleins de foiblesse jusqu'au dernier moment qu'il me souffrit à son service. Alors je fus accusé d'entretenir correspondance avec le Prince ; et on ne parloit parmi eux , sinon qu'on ne pouvoit attendre autre chose d'une personne si proche que je l'étois aux familles de Bedford et de Leicester, et si alliée au duc d'Hamilton et au marquis d'Halifax. Et après, ces accusations de haute trahison faites contre moi , et lesquelles , avec quelques autres raisons , concernent les affaires étrangères , attirèrent sur moi l'indignation du Roi : ensorte que je fus privé de tout emploi sans aucune considération ; encore me crus-je quitte à bon marché, car je ne m'attendois à rien moins qu'à perdre la tête, ainsi que peut certifier mylord Midleton. Je crois que personne de la Cour ne le croyoit autrement ; aussi la chose auroit passé de la sorte, si ma disgrâce avoit été différée d'un jour.

« Toutes choses étant ainsi disposées, je fus privé de mes

charges le 27 d'octobre, les Catholiques romains ayant travaillé pendant deux mois auprès du Roi pour cela et sans relâche, outre les différentes attaques qu'ils m'avoient donné auparavant, et l'assistance inusitée qu'ils eurent pour faire ce qu'ils croyoient si nécessaire pour obtenir leurs fins, dont ils n'eurent jamais une meilleure espérance qu'en ce temps-là, ainsi que peuvent se souvenir ceux qui alors étoient à Londres.

« Mais vous desirez que je vous dise quelque chose de l'Irlande, ce que je ferai le plus brièvement possible mais dans une exacte vérité.

« Mylord Tirconnel y étoit si absolu, que je n'ai jamais eu le crédit de faire un enseigne ou d'y en maintenir un, non plus que de garantir quelques amis, pour lesquels je m'intéressois beaucoup, de la dernière oppression et injustice, quoique j'y fisse tous mes efforts. Mais par mes soins et ma diligence, étant à la Cour et lui en étant absent, je détournai la convection d'un Parlement en ce royaume là, qu'on avoit dessein d'y convoquer afin d'altérer les actes d'établissement. Le chef de justice *Nugent* et le baron Rice furent envoyés en Angleterre avec un projet d'acte pour cela, et munis de toutes les raisons imaginables pour porter le Roi à y consentir. On m'offrit quarante mille livres sterlings pour m'y faire concourir, ce que je dis au Roi. Je lui représentai en même temps l'injustice de ce qu'on lui proposoit et le préjudice que cela feroit à ce royaume-là; et je le fis avec tant de succès qu'il résolut de n'en rien faire cette année là, et même peut être jamais. J'étois soutenu pour cela par quelques amis, et particulièrement par my-lord Godolphin, qui sçait la



vérité de ce que je vous dis, aussi bien que les juges cidessus nommés et divers autres.

« Je ne veux point oublier de vous dire quelque chose à l'égard de la France, puisqu'on a beaucoup parlé d'une ligue entre les deux Rois. Je vous proteste que je n'ai jamais eu connoissance qu'il y en eut aucune; et s'il y en a eu une, elle avoit été faite par quelques autres personnes, l'été précédent. Il est vrai qu'on avoit offert des navires françois pour joindre à notre flotte, mais on avoit refusé de les accepter. Depuis le bruit des desscius du Prince, la France offrit davantage de navires; et on convint de la manière dont ils seroient commandés, si on en avoit à faire. Je m'opposai de toutes mes forces à ce qu'on les acceptât, aussi bien qu'à un secours de troupes; et je puis dire en vérité que je fus le principal instrument pour empêcher l'un et l'autre, par l'assistance de quelques Lords avec lesquels je consultai chaque jour et eux avec moi, pour prévenir ce que nous croyons devoir être de grand préjudice et même d'une ruine totale à la nation. Si le bruit est véritable qu'il y a des troupes, des navires et de l'argent qu'on envoie de France en Angleterre, il faut qu'on en soit convenu après que j'ai été hors des affaires ou sans que j'en aye eu connoissance; et si c'eût été autrement, je pense que personne ne peut croire que ma disgrâce fut arrivée.

« Mon plus grand malheur a été d'être cru le promoteur des choses que je détestois et auxquelles je m'opposois, pendant que d'autres que je pourrois nommer, ont été les inventeurs et les auteurs de ce qu'ils ont eu l'adresse de jeter sur les autres; et j'ai été souvent assez fou de me laisser charger de ce que mon maitre avoit

dessein de faire, quoique je fisse tous mes efforts pour le contrarier.

« J'ai beaucoup d'autres malheurs et d'afflictions fort cuisantes. J'espère qu'elles ont servi à me faire réfléchir à leur occasion sur ma vie dissolue, négligente et indiscreète que j'ai menée jusqu'ici, ayant toujours été éloigné d'aucune bonne pensée, par les plaisirs, par la paresse, par la vanité de la Cour ou par les affaires. J'espère, dis-je, que je surmonterai tous les désordres de ma vie passée, et que j'emploierai ce qui me reste à supplier le Tout-Puissant qu'il lui plaise ou de mettre fin à mes souffrances ou de me donner la force pour les supporter : ce qu'il accordera infailliblement à ceux qui se confient en lui, ce que j'espère que je fais avec la soumission convenable à un bon Chrétien.

« Je m'étendrois davantage sur ce sujet, n'étoit que je crains que vous n'en attribuez la raison à toute autre chose qu'au véritable repentir de mes fautes, ce qui m'oblige à m'imposer le silence. Je crois que vous vous repentirez de m'avoir engagé de vous faire cette relation; mais je ne pouvois faire autrement en satisfaisant à ce que vous souhaitiez de moi. »

Lorsque sur la fin de 1693, Jacques II négocioit avec le parti anglican, et que Louis XIV préparoit une expédition pour ramener ce Prince en Angleterre, le comte de Middleton, qui étoit l'intermédiaire du parti anglican et de la Cour de Saint-Germain, procura au cabinet de Versailles des renseignements nombreux sur l'état de l'Angleterre, et en particulier sur les hommes d'État qui formoient le ministère et le Conseil de Guillaume III. Voici ce

que l'on y trouve sur quelques-uns des principaux personnages qui ont déjà figuré dans cette histoire.

« *Président du Conseil. — Mylord Danby, duc de Lédés.* Homme de grand esprit; capable de gouverner; entreprenant et mécontent du prince d'Orange; a un grand crédit dans l'Église anglicane et beaucoup d'autorité dans le Parlement; est fort à ménager, si l'occasion s'en présente, et on en peut faire un grand usage.

« *Mylord Godolphin.* — Homme fin et adroit, qui témoigne quelque inclination pour le Roi son maître. Fin et adroit, mais auquel on ne peut pas prendre une grande confiance.

« *Mylord Devonshire (Cavendish).* — De la première qualité d'Angleterre et qui a beaucoup de crédit dans le Parlement. Ennemi déclaré de Mylord Sunderland. Il a toujours été contraire aux intérêts du Roi. Mais comme on dit qu'il a à présent d'assez bons sentiments, il est à ménager.

« *Mylord Lindsey.* — Grand Chambellan. On le croit dans les intérêts du Roi; il doit être aussi ménagé.

« *Le duc de Beaufort, ci-devant marquis de Worcester.* — Gouverneur de Cornouailles; est bien intentionné pour le Roi et son fils.

« *Mylord Nottingham.* — Mécontent du prince d'Orange; habile homme et à ménager.

« *Marquis de Carmarten.* — Jeune homme hardi et entreprenant; suivra le parti de son père (Danby, duc de Lédés).

« *Mylord Mulgrave.* — Bien disposé pour le Roi.

« *Mylords Clarendon et Rochester.* — Tous deux bien intentionnés; d'un grand crédit dans l'Église anglicane.

« *My lord Sunderland.* — A été d'une grande confiance depuis six mois; a conseillé la cassation du dernier Parlement; on croit sa faveur fort diminuée; d'autres l'accusent de trahir le prince d'Orange; on ne peut être trop en garde sur son compte. »

FIN DES NOTES.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME TROISIÈME.

---

	PAGES.
<i>Sommaire du Livre XXI, 1688. — (Suite).</i>	2
<b>P</b> RÉPARATIFS du Prince d'Orange. — Il reçoit une requête pour venir en Angleterre, et faire vérifier la légitimité du Prince de Galles.	
<i>Sommaire du Livre XXII, 1688. — (Suite).</i>	46
Offres et conseils de Louis XIV à Jacques II. — Déclaration de la France aux États-Généraux. — Le comte Davaux découvre tous les secrets du Prince d'Orange. — Incrédulité de Jacques II. — Traité secret pour réunir une escadre Française avec la flotte Angloise. — Le Roi désavoue toute alliance avec la France. — Sédition du régiment de Berwick. — Le Roi persiste dans son incrédulité sur les projets de Guillaume. — Louis XIV fait attaquer Philisbourg. — Proclamation pour convoquer le Parlement. — Suite des préparatifs du Prince d'Orange.	
<i>Sommaire du Livre XXIII, 1688. — (Suite).</i>	96
Louis XIV décidé à la guerre contre les États-Généraux. — Il se désiste de sa résolution, par pitié pour Jacques II. — Rapprochement du Roi et de l'Église Anglicane. — Dernières dispositions du Prince d'Orange. — Il part pour l'Angleterre. — Dispositions de Jacques II. — Concessions équivoques.	
<i>Sommaire du Livre XXIV, 1688. — (Suite).</i>	146
Baptême du Prince de Galles. — Enquête faite par le Roi	

sur la naissance de son fils. — La flotte du Prince d'Orange, dispersée par la tempête. — Second départ pour l'Angleterre. — Conduite de la Cour et du Roi, en apprenant les désastres de la flotte ennemie. — Le comte de Sunderland, disgracié. — Nouveau ministère. — Nouvelles offres de Louis XIV. — Débarquement du Prince d'Orange. — Indécisions du Roi. — Conduite de Louis XIV. — Situation de Londres. — Armée royale, et désertion du Lord Cornbury. — Pétitions pour un Parlement libre. — Le Roi va prendre le commandement de l'armée.

*Sommaire du Livre XXV, 1688. — (Suite).* 194

Résolution d'envoyer le Prince de Galles en Angleterre. — Situation du Prince d'Orange. — Situation de l'armée royale et du Roi. — Retraite du Roi et de l'armée. — Négociation avec le Prince d'Orange. — La Reine et le Prince de Galles sont envoyés en France. — Départ secret du Roi.

*Sommaire du Livre XXVI, 1688. — (Suite).* 234

Le Roi fait licencier l'armée royale. — Gouvernement provisoire, à l'Hôtel de Ville. — Calme et terreur panique à Londres. — Déclaration des Lords assemblés à l'Hôtel de Ville. — Le Roi est arrêté à Feversham. — Le Conseil Privé lui envoie ses gardes et les officiers de sa maison. — Le Roi revient à Londres. — Pitié du peuple, et acclamations. — Embarras et conduite habile du Prince d'Orange. — Il force le Roi de quitter White-Hall. — Le Roi se retire à Rochester.

*Sommaire du Livre XXVII, 1688. — (Suite).* 276

Assemblée des Lords à Westminster. — Seconde évasion

du Roi — Son manifeste. — Le gouvernement provisoire est déferé au Prince d'Orange. — Le Roi à Saint-Germain. — Sa conduite politique. — Expédition d'Irlande.

*Sommaire du Livre XXVIII, 1688 — 1689.* 314

Convention. — Bill des Communes contre le Roi. — Opposition de la Chambre Haute. — Le Prince d'Orange déclare ses desseins. — Adhésion de la Chambre Haute au bill des Communes. — Protestation de trente-six Pairs spirituels et temporels. — Arrestation du comte de Sunderland, à Rotterdam. — Bill des Droits. — Guillaume et Marie, déclarés Roi et Reine.

*Note Première.* 369

Déclaration de Bossuet sur l'Église anglicane. — Sa lettre au cardinal de Janson. — Lettre du lord Melfort au même Cardinal.

*Note Deuxième.* 393

Sur la Révocation de l'édit de Nantes. — Lettres de Fénelon, de Bonrepaus et du comte Davaux.

*Note Troisième.* 399

Relations du cardinal de Richelieu avec les Irlandois insurgés.

*Note Quatrième.* 402

Relations du cardinal de Richelieu avec les Écossois Covenantaires et le Parlement d'Angleterre. — Adresse du *Covenant* à Louis XIII. — Lettres du cardinal de Richelieu et de la légation française d'Angleterre. — Lettre de la Reine d'Angleterre, etc.

*Note Cinquième.* 430

Mémoire sur l'Irlande, en 1689.

	PAGES.
<i>Note Sixième.</i>	436
Sur un complot contre la personne du prince d'Orange.	
<i>Note Septième.</i>	447
Apologie du comte de Sunderland, en 1689.	

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME  
ET DERNIER VOLUME.





# ERRATA.

## TOME PREMIER.

PAGE 174, LIGNE 10, accueillirent avec *ferveur*, lisez avec *fu-*  
*reur*.

— 203, LIGNES 23 et 24, les élections se firent au milieu  
de la *ferveur*, lisez *furcur*.

— 304, LIGNE 18, si long-temps *consentie*, lisez *contestée*.

— 311, — 14, contre les *Conventionnels*, lisez *Conven-*  
*ticules*.

## TOME SECOND.

PAGE 138, LIGNE 25, au jour fixé 19 *avril*, lisez 19 *août*.

— 175, — 6, trouver un asyle où cacher, lisez *ou* cacher.

— 299, — 3 et 4, par cette union *favorable*, lisez *for-*  
*midable*.

— 321, LIGNE 15, sous le *régime* précédent, lisez *règne*.

— 338, — 25, et hientôt il *prit*, lisez *reprit*.

— 339, — 8, *déjà* une autre ligue, lisez *depuis*, une  
autre ligue.

## TOME TROISIÈME.

PAGE 14, LIGNE 27, sans *pouvoir* maintenant, lisez sans *vouloir*...

— 60, — 6, avec un extrême *empressement*, lisez *em-*  
*portement*.

— 81, LIGNE 27, un point essentiel, lisez *sur* un point es-  
sentiel.

— 99, LIGNE 15, des 27 et 30 *octobre*, lisez des 27 et 30  
*septembre*.

— 181, LIGNES 24 et 25, de Calais à Dunkerque, lisez *et*  
Dunkerque.

— 349, LIGNE 28, *scistance*, lisez *résistance*.

— 350, — 12, qui alloit *déclarant*, lisez *déclamant*.